



HAL
open science

**Edition scientifique des Chroniques des rois, ducs et
princes de Bretagne de Pierre Le Baud, d'après le
manuscrit 941 conservé à la Bibliothèque municipale
d'Angers**

Karine Abelard

► **To cite this version:**

Karine Abelard. Edition scientifique des Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne de Pierre Le Baud, d'après le manuscrit 941 conservé à la Bibliothèque municipale d'Angers. Littératures. Université d'Angers, 2015. Français. NNT : 2015ANGE0025 . tel-01478312

HAL Id: tel-01478312

<https://theses.hal.science/tel-01478312v1>

Submitted on 28 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de Doctorat

**Karine GREGOIRE,
ép. ABELARD**

*Thèse présentée en vue de l'obtention du
grade de Docteur de l'Université d'Angers
sous le label de L'Université Nantes Angers Le Mans*

École doctorale : Sociétés, cultures, échanges

Discipline : Langue et littérature françaises

Spécialité : Langue et littérature médiévales

Unité de recherche : CERIEC EA 922

Soutenue le 14 décembre 2015

**Edition scientifique des *Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne* de
Pierre Le Baud,
d'après le manuscrit 941 conservé à la Bibliothèque municipale d'Angers.**

(Volume I)

JURY

Rapporteurs : **Mme Françoise LAURENT**, professeur à l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand

Mme Laurence MATHEY-MAILLE, professeur à l'université du Havre

Examineur : **M. Gilles ROUSSINEAU**, professeur émérite à l'université Paris-IV-Sorbonne

Directeur de Thèse : **Mme Elisabeth PINTO-MATHIEU**, professeur à l'université d'Angers

Edition scientifique des
Chroniques des rois, ducs et princes de
Bretagne

de Pierre Le Baud

d'après le manuscrit 941

conservé à la Bibliothèque municipale d'Angers.

27

... et quelle l'amour plus que son amour. Si la auoit acelle cause de lui
 ... elle ne fuge et secom: et aide lui de
 ... En son conseil le roy len qu'on contree estrange
 ... ne portait son fuz que il faisoit en son propre puis Et
 ... en mille et daller: que: secom: acordeille sa fille Simon
 ... multitude de barons vint et
 ... et de sola
 ... Et faisant dolereus complantes
 ... prit terre pres vne cite ou cor
 ... de sa fille et amant son mari: lors secom: en la quelle il no
 ... a sa fille la tres
 ... si tost quelle ouy
 ... et tendrement
 ... il estoit a com
 ... et en auant au message de quante cheualiers il estoit a com
 ... que de mille fors d'or tout seul qui la compaignoit
 ... et la leuere: seignat qui fust malade
 ... et quel fust homme bon en a com
 ... auant cheualiers puis auant: fist sa demie au roy agamp
 ... et acelle deant se parti le seuer de cordeille lequel a comphy toutes les cho
 ... et quel lui auoit en cheualiers Et quant le roy len eut son estat recou
 ... a sa dignite royalle il manda au roy agamp
 ... et autres gendres et
 ... et sa femme lalle
 ... et le receuet
 ... de leur royaume
 ... **Comme cordeille a son ost de gaulles**
establi son ost en sa dignite royalle et de plusieurs roys qui regnerent
en bretagne lui auant l'autre Chapitre xv.

Le roy agampus deuant le roy len son sire en sa necessite conforter et
 lui eue aidant a recouuer sa dignite royalle de bretagne fist adonc
 mandement et enuoya ses messages par toute gaulle tant que
 assembla grant multitude de cheualiers et de noblesse et les bailla adonc
 au roy len et a sa fille qui les menerent en bretagne et moient
 le roy len victorie contre ses gendres apres laquelle il
 sembla de rechief du diadesme royal de bretagne mais il mourut au
 lieu en ensauant et aussi fist le roy agampus de gaulle pour quoy
 cordeille receut adonc tout le gouuernement du royaume de bretagne
 apres laquelle eut fait enfeucher le roy len son pere sur le fleuve de fore en
 une chappelle sacree en terre la quelle en l'onneur de honnet biffons estoit
 fondee Mais apres laquelle eut par lespace de cinq ans son royaume
 eue de ce neuz quelle auoit enfans de ses deux seurs et de marla

Manuscrit 941 de la Bibliothèque municipale d'Angers, folio 27

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
Les deux versions de l' <i>Histoire de Bretagne</i>	4
Le Baud et les autres historiens bretons	7
L'enjeu politique du texte	9
Le genre de la chronique	12
Un chroniqueur	14
Un compilateur de sources	17
La méthode du compilateur.....	21
Confrontation des sources	25
Un écrivain	28
Le choix de la langue française.....	35
COMPARAISON DES DEUX MANUSCRITS.....	40
ANALYSE LINGUISTIQUE.....	51
Particularités phonétiques : phonèmes et graphèmes	51
Particularités morphologiques.....	61
Particularités syntaxiques	68
ETABLISSEMENT DU TEXTE	72
PROLOGUE	77
TABLE DES RUBRIQUES DU LIVRE I	80
LIVRE I.....	81
TABLE DES RUBRIQUES DU LIVRE II	101
LIVRE II	103
TABLE DES RUBRIQUES DU LIVRE III	146
LIVRE III	155
GLOSSAIRE.....	660
INDEX DES SOURCES.....	669
INDEX DES PERSONNES.....	671
INDEX DES LIEUX.....	704
ANNEXE 1 / LISTE DES ROIS DE LA GRANDE-BRETAGNE SELON LE BAUD .	720
ANNEXE 2 / LISTE DES ROIS ET DUCS DE BRETAGNE.....	722
ANNEXE 3 / VERSION DU MANUSCRIT FR. 8266.....	724
ANNEXE 4 / CARTE DE LA GRANDE BRETAGNE AU TEMPS DU ROI ARTHUR	725
ANNEXE 5 / CARTE DE LA BRETAGNE.....	726
ANNEXE 6 / BNF, ms fr. 8266, folio 5	727
INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	728

INTRODUCTION

Pierre Le Baud, qui a consacré toute sa vie à la recherche historique sur la matière de Bretagne, n'a jamais obtenu le titre officiel d'historiographe, même quand il fut, à la fin de sa vie, au service de la duchesse Anne de Bretagne. Malgré l'essor de l'imprimerie au début du XVI^e siècle, ses œuvres sont demeurées manuscrites et par conséquent très vite tombées dans l'oubli, à l'exception de quelques historiens bretons du XVI^e siècle, comme Alain Bouchart et Bertrand d'Argentré, qui s'en sont largement inspirés. Et Albert Gier de constater non sans humour que les innombrables chroniques en langue vulgaire écrites aux XIV^e et XV^e siècles se classent en deux groupes : les chroniques connues des historiens et « celles que, depuis quatre cents ans au moins, personne n'a lues : l'œuvre de Le Baud appartient plutôt à la deuxième catégorie. »¹ Sa première rédaction de l'histoire de Bretagne, commande du sire de Derval et intitulée *Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne*², est achevée en 1480, mais n'est transcrite qu'en 1907 par Charles de La Lande de Calan, qui s'arrête au chapitre CXVII de la partie III. La deuxième rédaction, commandée par la duchesse Anne de Bretagne à partir de 1498 et achevée en 1505, développe le même sujet et est éditée par le sieur d'Hozier qui la fait imprimer en 1638 sous le titre *Histoire de Bretagne*. Depuis aucune de ces deux œuvres majeures de Le Baud n'a fait l'objet d'une nouvelle édition, mais il est vrai que l'épaisseur du manuscrit ne facilitait ni sa recopie, ni plus tard son impression.

Les deux versions de l'*Histoire de Bretagne*

Nous ne savons que peu de choses sur la vie de Pierre Le Baud (autrement orthographié Lebaud dans le dictionnaire de Moreri³ ou Le Baut dans le prologue du ms 8266), si ce n'est qu'il avait des charges ecclésiastiques et consacrait le reste de son temps à l'étude de l'histoire de la Bretagne, consultant archives et autres chroniques la concernant. Son lieu de naissance est demeuré longtemps problématique : alors que Moreri indique qu'il est né en Bretagne, Ansart et les historiens du Maine⁴ le font naître dans le diocèse du Mans, Lepaige à Laval et Raynouard à Saint-Ouen, sur les frontières du Maine et de la Bretagne. La critique contemporaine s'accorde à situer sa naissance vers le milieu du XV^e siècle dans le village de Saint-Ouen-des-Toits en Mayenne, dont son père était originaire. En revanche son décès

¹ Albert Gier, « L'histoire du roi Arthur dans les *Chroniques des Bretons* de Pierre Le Baud », *Travaux de linguistique et de littérature*, n°22, 1984, p. 275-287.

² Nous reprenons le titre indiqué dans le catalogue de la Bibliothèque municipale d'Angers. Toutefois sur la page de garde du manuscrit 941, on peut lire *Cronicques de Bretagne*.

³ *Grand dictionnaire historique*, sous la direction de Louis Moreri, Tome II, Basle, Jean Brandmuller éditeur, 1731, p.179

⁴ *Histoire littéraire du Maine*, sous la direction de Barthélémy Hauréau, tome II, Paris, Julien, Lanier et Cie éditeurs, 1852, p.163 à 174

est fixé au 19 septembre 1505 à Laval¹. Son père était chevalier et seigneur de Saint-Ouen et sa mère était apparentée à la famille de Laval. Sa sœur, Perrine Le Baud, épouse de Jean d'Argentré, sera la grand-mère de Bertrand d'Argentré, autre historiographe breton de la Renaissance. Moreri signale de son côté que Le Baud est issu « d'une famille qui étoit sortie par bâtardise de celle de Chateaugirond »² et, dans la marge du folio 132 du ms 941, une note indique également qu'il est « filz d'un bastard de ladicte maison ».

Grâce à la protection de la famille de Laval, Pierre Le Baud poursuit une carrière ecclésiastique, mais son goût pour l'histoire l'incite très tôt à se consacrer à l'étude de la Bretagne. Devenu le secrétaire du seigneur de Derval, « le bibliophile le plus célèbre »³ de son temps, il rédige une histoire de ce duché qu'il achève en 1480 et intitule *Compillation des cronicques et ystoyres des Bretons*, écrite, affirme-t-il dans le prologue, « non de mon propre mouvement ne audace mais contraint par l'estroict lyan de son commendement » (f.1v), ce dont témoigne la célèbre enluminure du ms fr. 8266 (f.393v) où l'historien est représenté offrant son ouvrage à son commanditaire. Cette première histoire de Bretagne en prose, encadrée d'un prologue et d'un épilogue, est divisée en trois livres d'inégales longueurs : le premier (f.1 à 16) est consacré à l'origine mythique du peuple breton ; le deuxième (f.16 à 43) relate l'installation des Bretons en Armorique ; le troisième (f.43v à 406) commence par le récit de la fondation de la monarchie bretonne pour s'achever à la mort du duc Arthur III de Bretagne en 1458. A cette date, la Bretagne est depuis plus d'un siècle prospère et en paix, et il semble que Le Baud n'ait pas voulu traiter du règne de François II, sous lequel réapparaissent de nouvelles tensions entre le duché et le royaume de France dirigé par Louis XI. De cette première rédaction, seuls deux manuscrits nous sont parvenus : l'un conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote fr.8266 et intitulé *Compillation des cronicques et ystoires des Bretons* ; l'autre à la Bibliothèque municipale d'Angers sous la cote 941 et enregistré sous le titre *Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne*, qui fait l'objet de la présente transcription.

Pierre Le Baud passe ensuite au service de la duchesse Marguerite de Foix, puis en 1488 à celui de sa fille la duchesse Anne, dont il devient l'aumônier et le confesseur. Elle lui confie la charge d'établir la liste des titres des chapitres et abbayes, des communautés et des archives du pays. Il obtient également d'autres titres ecclésiastiques qu'il rappelle dans son prologue de la deuxième version de son histoire de la Bretagne adressées à la duchesse de Bretagne : « Pierre Le Baud, thesaurier de l'église collegiale de la Magdelene de Vitré, et vostre treshumble et tresobeissant subject, serviteur, orateur et aumosnier » et que complète la page de présentation de l'édition d'Hozier : « Chantre et Chanoine de l'église collégiale de Nostre-Dame de Laval, Trésorier de la Magdelene de Vitré, Conseiller et Aumosnier d'Anne de

¹ Jean-Christophe Cassard, « Un historien au travail : Pierre Le Baud » dans *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1985, n° 62, p.70

² *Grand dictionnaire historique*, p.179

³ Michel Manger, *Bretagne chatoyante*, Rennes, éditions Apogée, 2002, p.8

Bretagne, Reine de France ». En 1498, à la demande de la duchesse, alors veuve du roi de France Charles VIII et revenue vivre pour un temps en sa terre natale, Pierre Le Baud reprend son histoire de Bretagne. Mais le contexte historique est tout à fait différent. Les menaces qui planent sur le duché, et qui s'étaient estompées lors de la première rédaction, se sont faites plus précises et le sort de la Bretagne est en suspens : sera-t-elle libérée ou retombera-t-elle à nouveau dans le domaine du royaume de France ? En appeler à Le Baud participe donc d'une démarche éminemment politique, puisqu'il s'agit de réaffirmer l'autorité du duché de Bretagne en justifiant historiquement l'origine aristocratique de ses ducs. Si le titre général de l'édition d'Hozier, contenant différentes œuvres de Le Baud, est *Histoire de Bretagne*, la première rubrique concernant la deuxième rédaction indique à nouveau qu'il s'agit du « livre des croniques des roys, ducs et princes de Bretagne armoricaine, aultrement nommee la Moindre Bretagne ». Cette version, contenant seulement 54 chapitres, s'ouvre par la reprise du chapitre I du livre III de la première version, décrivant la Bretagne armoricaine, opère dans le chapitre suivant un retour en arrière où est résumée « la préhistoire fantastique bretonne »¹ (correspondant aux livres I et II de la première version), puis reprend la chronologie à partir du règne de Conan Meriadoc pour s'achever, non sur la mort d'Arthur III, mais sur l'avènement au pouvoir de François II de Bretagne, qui fait une entrée triomphale dans la cité de Rennes où le reçoivent tous les barons bretons enfin réunis autour de leur duc.

Dans cette deuxième version est donc évacuée délibérément la matière mythique de Bretagne, car, selon ce qu'affirme Dom Lobineau², grâce aux lettres patentes d'Anne de Bretagne datées du 4 octobre 1498, Le Baud a dorénavant libre accès à toutes les salles d'archives du duché et s'appuie donc sur des documents plus fiables. L'article du *dictionnaire du Maine* soulignait déjà que « l'histoire de Bretagne entreprise par Pierre Lebaud (*sic*) à la demande de Jean de Châteaugiron est moins exacte, moins complète, moins digne de foi qu'une autre histoire de la même province, écrite plus tard par le même auteur et publiée en 1638 »³. De plus, notre auteur insiste davantage sur les liens de parenté entre les personnages historiques et sur certaines sources comme celles de Froissart et de Saint-André, auxquelles il fait très souvent référence. Un seul manuscrit de cette deuxième rédaction nous est parvenu et est conservé à la British Library Harley, cote 4371.

Même si Le Baud a écrit d'autres textes, toutes ses œuvres sont finalement une *Histoire de Bretagne* inlassablement réécrite. Deux sont éditées par le sieur d'Hozier en 1638, encadrant la seconde rédaction : il s'agit tout d'abord des *Chroniques de Vitré*, rédigées quand il était au service de Guy de Laval et dédiées à son épouse Jeanne, puis du *Bréviaire des Bretons* écrit pour la duchesse Anne, composé de 1760 alexandrins, abrégé poétique de l'histoire de Bretagne, s'ouvrant sur la création d'Adam et s'achevant par le règne de François II. Jean Kerhervé transcrit en 1992 la *Généalogie des Roys*,

¹ J.C. Cassard, *Op.cit.* p.71

² Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, Paris, éd. Veuve de F. Muguet, 1707, préface

³ *Histoire littéraire du Maine*, p. 168

Ducz et Princes royaulx de Bretagne, qui est une commande particulière de la duchesse Marguerite de Foix, seconde épouse de François II, faite en 1486 et réfutant, comme le précise Le Baud dans son prologue, l'opinion communément acceptée que « la succession desdits roys et princes depuis le commencement jusques a present a esté continue en ligne masculine, et que les femmes n'y ont point eu de lieu, laquelle erreur ou oppinion leur procede parce qu'ilz n'ont pas veu les croniques et ystoires qui de ce font mencion »¹. De cette façon, Le Baud renvoie à l'un de ses ouvrages antérieurs pour « prouver par l'histoire que la jeune Anne pouvait succéder à son père à l'exemple de toutes ces reines ou duchesses qui montèrent dans le passé sur le trône de Bretagne »². Il existait cinq manuscrits de cette *Généalogie*³, mais l'un a été détruit dans l'incendie de la Bibliothèque Nationale de Pologne en 1944.

Le Baud et les autres historiens bretons

Si Le Baud est peu connu des historiens français, la place qu'il occupe dans le groupe des chroniqueurs bretons apparaît centrale au vu de l'impulsion qu'il a donnée à l'établissement de l'histoire de la Bretagne. Avant lui, trois auteurs avaient rapporté des faits historiques liés au duché, mais à travers le récit biographique d'un haut personnage. Entre 1381 et 1385, Guillaume de Saint-André avait fait le récit en vers de la geste du *Bon Jehan, duc de Bretagne*⁴, dans la guerre de succession qui l'oppose au comte de Blois entre 1341 à 1364. En 1378, Guillaume de La Penne avait rédigé en vers la *Geste des Bretons en Italie sous le pontificat de Gregoire XII*⁵, racontant les nombreux combats menés par le valeureux chevalier Selvestre. Entre 1462 et 1466, Guillaume Gruel, rentré au service du duc Arthur de Richemont, avait écrit l'*Histoire d'Artus III, duc de Bretagne et connestable de France, contenant ses mémorables faits depuis l'an 1413 jusqu'à l'an 1457*⁶.

A côté de ces biographies, existaient des textes relevant du genre de la chronique. La *Chronique de Nantes*⁷ (XI^e) et la *Chronicon Briocense*⁸ (vers 1394) sont toutes deux écrites en latin, la première situant son récit entre 570 et 1049, tandis que la deuxième commence sa chronologie avec l'invasion des armées de César en Grande Bretagne aux prises avec les troupes de

¹ Le Baud, *Généalogie des roys, ducs et princes de Bretagne*, éd. Jean Kerhervé, dans *Bretagne et Pays celtiques, langue, histoire, civilisation. Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc, PUR et SKOL, 1992, p.529

² J.C. Cassard, *Op. cit.* p.68

³ Voir bibliographie.

⁴ Guillaume de Saint-André, *C'est le livre du bon Jehan, duc de Bretagne*, dans Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, éd. E Charrière, Paris, 1839, p.421 à 560.

⁵ Guillaume de la Penne, *Geste des Bretons en Italie sous le Pontificat de Grégoire XII*, dans Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* (tome II), Paris, 1744, p.133 à 172

⁶ Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne*, éd. Le Vavasseur, Paris, 1890

⁷ *Chronique de Nantes*, éd. René Merlet, Paris, Picard éditeurs, 1896

⁸ *Chronicon briocense : Chronique de Saint-Brieuc*, éd. Le Duc et Sterck, Paris, Klincksieck, 1972

Cassibellanus. Enfin, la *Chronique de Bretagne* de Jean de Saint-Paul¹, écrite entre 1470 et 1474 est, selon La Borderie qui en fait l'édition, « le premier essai d'une histoire de Bretagne en langue vulgaire »². Ce texte, dont ne demeurent que des fragments, se divise en deux parties : la première rapporte de manière abrégée l'histoire des rois de la Petite Bretagne depuis Conan Meriadec, tandis que la deuxième s'occupe plus particulièrement des ducs de la maison de Montfort entre 1341 et 1458.

Le Baud connaissait fort bien ces textes qu'il utilise d'ailleurs en tant que sources dans ses deux histoires de Bretagne. S'il s'attache comme ses prédécesseurs à élaborer une chronologie des faits historiques de la Bretagne, il s'en écarte cependant : d'une part il propose une vision plus large de l'histoire puisqu'il commence avec le récit du déluge de l'Ancien Testament pour terminer par la mort du duc Arthur III de Bretagne en 1458 ; d'autre part il utilise ce terme au pluriel justifiant ainsi son travail de compilateur de plusieurs chroniques qu'il va relier entre elles. Ce projet ambitieux de la première version sera toutefois revu pour la deuxième, dans laquelle il supprime justement les références aux mythologies chrétienne et païenne, pour ne commencer qu'avec l'établissement de la Petite Bretagne.

Cette vision synoptique de l'histoire, trois autres auteurs bretons – Alain Bouchart³ et Jean Lemaire de Belges⁴ en 1514, puis Bertrand d'Argentré⁵ en 1582 – vont largement s'en inspirer, même s'ils ne citent pas Le Baud dans leurs ouvrages, et leurs *Histoires de Bretagne* seront davantage remarquées par les spécialistes. Pascale Thibault⁶ suppose que l'œuvre de Le Baud, commandée par la duchesse Anne, n'a pas dû donner entière satisfaction, puisqu'elle a demandé à Bouchart et à Lemaire d'exécuter un travail semblable. Les passages légendaires qu'a conservés Le Baud dans ses *Chroniques* sont en effet fortement critiqués par ces historiens de la Renaissance. Alain Bouchart par exemple s'en prend vivement à la légende des onze mille vierges reprise par Le Baud (f.50v et 51) où il « y trouve tant de repugnances que il [lui] semble chose impossible que ce ayt esté en cest endroit »⁷ et s'attache davantage dans sa première partie à la christianisation de la Bretagne. Quant à Bertrand d'Argentré, petit-neveu de Le Baud, il fait plutôt œuvre de polémiste et son récit est fortement imprégné d'un « patriotisme breton », puisqu'au moment où il écrit le duché appartient au royaume de France. Ces autres *Histoires de Bretagne* sont donc plus à même de participer à une glorification de la nation bretonne. Un siècle plus tard, l'historien bénédictin Dom Lobineau⁸ et son homologue Dom Morice¹ critiquent

¹ Jean de Saint-Paul, *Chronique de Bretagne*, éd. Arthur de La Borderie, Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1881

² *Idem*, introduction, p.10

³ Alain Bouchart, *Grandes Chroniques de Bretagne*, Galliot, 1514

⁴ Son œuvre demeure inachevée et le manuscrit original a été perdu.

⁵ Bertrand d'Argentré, *Histoire de Bretagne, des rois, ducs, comtes et princes d'icelle*, Rennes, Vatar éditeur, 1588

⁶ Pascale Thibault, *Les manuscrits de la collection d'Anne de Bretagne*, les Amis de la bibliothèque de Blois, 1991, p.22

⁷ Alain Bouchart, *Grandes Croniques de Bretagne*, éd. Marie-Louise Auger, Paris, CNRS, 1986, tome I, p.205

⁸ Dom Lobineau, *Op. cit.* préface

sévèrement la veine légendaire de certains passages de Le Baud, et il faut attendre le XIX^e siècle, période où l'histoire devient véritablement une science, pour que ses œuvres soient à nouveau prises en considération. En 1907, Charles de La Lande de Calan édite partiellement la première histoire² à partir du ms. fr.8266, et l'année suivante Arthur de La Borderie s'appuie sur ses textes pour élaborer sa propre *Histoire de Bretagne*³. De nos jours, Le Baud a retrouvé une place de choix dans les nombreuses études sur la Bretagne, menées notamment par Jean Kerhervé⁴ et Jean-Christophe Cassard⁵ qui considère d'ailleurs Le Baud comme la figure emblématique du « premier humanisme breton ».

L'enjeu politique du texte

Tous ces historiens s'accordent aujourd'hui sur le projet éminemment politique de l'œuvre de Le Baud, bien avant ceux d'Alain Bouchart et de Bertrand d'Argentré. J.C. Cassard parle ainsi d'une « historiographie patriote »⁶, ce qu'affirmait déjà Le Baud dans son épilogue en indiquant qu'il écrivait « a celle fin que la lignee des Bretons soit par tous temps magnifiée » (f.406 et 406v). Toutefois le récit de Le Baud dépasse la simple chronique partisane et nous fait entendre les leçons de politique intérieure et internationale données dans les différentes cours d'Europe.

Certes Le Baud écrit sa première histoire sur commande du seigneur de Derval, au moment où la noblesse bretonne ne soutient plus vraiment son duc François II et se tourne vers les alliés français, fragilisant d'autant plus le pouvoir ducal. D'ailleurs sa chronique s'achève à la mort du duc Arthur III en 1458, pour ne pas aborder cette période plus sombre de l'histoire contemporaine. Dès le prologue, il annonce clairement son projet : il s'agit d'« escrire la compillation des cronicques et histoires de tresnobles roys et princes de Bretagne armoricque » (f.1v), afin de prouver la légalité des titres et la stature internationale des ducs de Bretagne, qui ont été rois bien avant ceux du royaume de France. « Le passé fut l'arme choisie pour démontrer la grandeur et l'autorité des ducs en leur terre »⁷ affirme Joëlle Quaghebeur, d'autant plus que Le Baud légitime, tout au long d'un raisonnement fortement argumenté (f.191), l'ascension politique des Montfort au détriment de la maison de Blois depuis 1364. La matière bretonne semble être au service de la construction politique entreprise par la maison de Montfort afin de la glorifier et d'éveiller une conscience nationale, notamment autour des faits glorieux de

¹ Dom Morice, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, éd. Delaguette, Paris, 1750, préface

² Pierre Le Baud, *Ystoires et Chroniques des Bretons*, édité par Charles de La Lande de Calan, Rennes, tome I (1907), tome II (1910), tome III (1911) et tome IV (1922)

³ Arthur de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Plihon et Hommay éditeurs, Tome I (1905), tome II (1908), tome III (1909), tome IV (1911)

⁴ Jean Kerhervé, « Aux origines d'un sentiment national. Les chroniqueurs bretons de la fin du Moyen Age » dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 108, 1980, p.165 à 206.

⁵ J.C. Cassard, *Op. cit.*, p.67 à 95

⁶ J.C. Cassard, *Op. cit.*, p.68

⁷ Joëlle Quaghebeur, « Pierre le Baud : écrire le passé pour conjurer l'avenir ? » dans *Images du Moyen Age*, PUF, Rennes, 2006, p.25

Jean IV Vaillant. Mais quand Le Baud nous donne à entendre les pensées intérieures de ce duc qui désire paix et prospérité pour son duché, ce sont plutôt ses hésitations diplomatiques et son raisonnement stratégique dont il nous fait part, que ce soit pour traiter de paix avec le roi de France Charles VI ou bien pour apaiser sa querelle avec Olivier de Clisson qui met en danger le duché (f.340v). Nombreux sont aussi les passages qui expliquent comment la politique s'élabore dans les cours d'Angleterre, de France et de Bretagne, où les intérêts et les calculs des uns ne concordent pas souvent avec ceux des autres. Et l'historien ne se fait pas faute de dénoncer les mauvais conseillers politiques de part et d'autre qui n'apportent que la discorde entre les princes alors que la paix serait envisageable : Charles VI est représenté comme une marionnette manipulée par les Marmousets belliqueux de son conseil (f.328 et suivantes) qui soutiennent activement la conquête de la Bretagne, tandis que plus tard François 1^{er} duc de Bretagne est incité par des hommes cupides et envieux à mettre en prison son frère Gilles puis de l'exécuter (f.381 et suivantes). L'enjeu politique de cette chronique ne se limite pas exclusivement à l'indépendance du duché de Bretagne, sinon elle serait simple œuvre de propagande : l'historien insiste davantage sur les compromis diplomatiques indispensables pour que les royaumes puissent relativement vivre en paix.

Si le projet est politique, d'aucuns y lisent aussi une visée idéologique qui défend le juste droit des Bretons à leur indépendance à l'égard de leurs voisins. Cette compilation des chroniques peut être effectivement lue comme un plaidoyer montrant le peuple breton, « gent simple, sans fraude, humble, laborieuse, bien subgite, patiente si par force elle n'est exitee a ire, saine de char, joyeuse en face, preuse en force, esprouvee de loyauté, non cognoessant les vices inhumains » (f.48v), se battant inlassablement pour défendre son territoire contre les conquêtes ambitieuses de ses voisins anglais, normands ou français, à l'époque où justement « les identités des différents peuples d'Europe s'affirmaient »¹. D'autres passages soulignent les qualités morales du peuple armoricain, comme son hospitalité (Conober recueille Cramires persécuté par son père Clotaire f.87v) ou ses vertus guerrières, que Christine de Pizan avait déjà constatées quand elle évoquait Bertrand du Guesclin devenu « un chef en accord avec leur nature, car ce peuple-là, plus que d'autres, est naturellement un peuple de combattants »². Pendant la septième croisade, à laquelle participe le duc Pierre Mauclerc au côté de Louis IX, alors que toutes les troupes attendent au port de Saint-Jean-d'Acre, les Bretons « prindrent secretement leurs armes puis se partirent par nuyt celeement » (f.166) pour prendre d'assaut une ville sarrasine. Ils sont également les seuls à demeurer sur le champ de bataille et à montrer une bravoure héroïque lors du siège de Castillon (f.264). Et leur colère est grande quand on veut les priver de cet honneur, comme c'est le cas à Caen lorsque Charles VII veut avoir le privilège d'entrer le premier sur le champ de bataille

¹ *Idem*, p.24

² Christine de Pizan, *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*, éd. Joël Blanchard, Paris, Pocket, 2013, p.177

(f.397), ou quand, sur ordre du roi Philippe VI de France, ils ne peuvent combattre et s'en retournent « sans riens faire, dont le duc de Bretagne et aucuns autres princes de l'ost furent tres dolents et couroucez » (f.181v). A cette *virtus*, s'ajoute une profonde piété religieuse, de sorte qu'ils sont protégés « par la grace de Dieu qui ne abandonne nullement ceulx qui en lui ferment leur esperance » (f.101). L'éloge est aussi présent quand est racontée la guerre civile entre les maisons de Montfort et de Blois : toute la sympathie de Le Baud va vers Jean IV Vaillant, comte de Montfort puis duc de Bretagne, dont il rappelle la généalogie tout au long du chapitre CXIX du livre III, ainsi que sa reconquête glorieuse de la Bretagne avec l'aide des Anglais, ce qui nuit fortement à ses relations avec le roi de France Charles V. Notre chroniqueur traite de même le personnage de Jeanne de Flandres, mère de Jean IV, érigée en une héroïne romanesque qui, après l'emprisonnement de son époux, encourage ses troupes à continuer le combat contre celles du comte Charles de Blois. Si déjà Froissart avait signalé en une courte phrase qu'en apprenant les exploits de la comtesse les seigneurs ennemis « grant merveille en eurent »¹, notre auteur insiste davantage sur ce point de vue étranger, car même les chevaliers français « a grant proesse la tindrent et moult s'esmerveilloient come une femme avoit si hault fait osé emprandre que pluseurs hommes preux, chevalereux et hardiz eussent bien doubté faire » (f.198v). Enfin, tout ce qui concerne la maison des Derval est aussi mis en exergue, tant sur le plan politique comme famille aristocratique, que sur le plan militaire avec le récit complet du siège de leur château au chapitre CXCLII du livre III, qui, dans le ms. 8266, est illustré par une enluminure pleine page.

Le Baud reproche très souvent aux *Chroniques Françaises* d'être partiales et de ne raconter que les victoires du royaume de France, en passant sous silence les évènements moins glorieux. Mais que dire du chroniqueur qui se donne pour but de « magnifier » la lignée des Bretons ? Si éloge il y a indubitablement, toutefois Le Baud ne fait pas œuvre de propagande aveugle : la nation bretonne est certes glorifiée par son histoire, mais le ton reste modéré, incitant plutôt le lecteur à tirer lui-même la leçon des grands évènements du passé qui n'a pas toujours été glorieux, loin s'en faut. Le Baud ne se fait pas faute de critiquer autant le peuple breton que les princes quand ils provoquent de graves dissensions dans le duché ou sont responsables de meurtres impardonnables ayant mené à la disparition de la monarchie bretonne. L'éloge peut aussi s'accompagner d'un blâme salutaire, et Le Baud de raconter des périodes plus sombres où la noblesse et le peuple, qui « tousjours desire mutacion de seigneur » (f.278), ont dévoyé les qualités originelles citées plus haut. Salomon, roi au combien pieux et vertueux souligne Le Baud, choisit de se retirer définitivement dans un monastère et institue procureurs du royaume « Urbanus, Ruffelinus, Tanyus, Pastinus et maints autres » (f.121). Mais ceux-ci qui ont toujours « dissimulé leur corage » (f.278) décident d'assassiner le roi et lui crèvent les yeux alors qu'il est en prière. Ce meurtre doublement sacrilège de « la gent trescruelle de Bretagne [...], laquelle chose dire est orreur » (f.121v) est responsable, selon l'historien,

¹ Jean Froissart, *Chroniques* (livres I et II), Paris, Lettres gothiques, 2001, p.391

des pestilences qui surviennent dans le royaume par punition divine. Le Baud n'a de cesse de pointer les querelles intestines entre les frères, entre les comtes, ou bien entre les maisons qui desservent le royaume et expliquent la fin de la monarchie bretonne. En reprenant les propos de Saint-André et notamment la célèbre métaphore de l'aigle et des plumes¹, Le Baud cristallise toute cette réflexion dans les dernières pensées du plus breton des connétables de France : « Si se reffroidia missire Bertran du Glasquin de conduire la guerre contre les Bretons et grandement se repentoit de ce que tant en avoit fait cognoessant que le duc estoit son droicturier prince, et moult se dolloit des Bretons qui l'avoit delaissé » (f.301).

Le genre de la chronique

Au IV^e siècle, Eusèbe de Césarée est un des tout premiers à distinguer la *chronique*, considérée comme un « résumé des événements », de l'*histoire* qui est un « récit très complet »². Mais au cours du Moyen Age, *Annales*, *Chronique* et *Histoire* sont des termes génériques qui deviennent problématiques, car, rappelle Bernard Guenée, les auteurs « emploient indifféremment les trois mots »³. A partir du XIII^e siècle, « *Annales* disparaît presque. *Histoire* et *chronique* restent seuls. Ils sont souvent synonymes, comme le sont *chronographe* et *historiographe* »⁴. Un siècle avant Le Baud, Jean Froissart opérait toutefois une étrange réconciliation en distinguant « la chronique historiée » de celle « non historiée » : « Se je disoie 'ainsi et ainsi en avint en ce temps', sans ouvrir ne esclarir la matere qui fut grande et grosse et orrible et bien taillie d'aller malement, ce seroit cronique non pas historiee. »⁵

Mais au XV^e siècle, la distinction entre ces termes réapparaît. Dans son prologue, Le Baud affirme qu'il écrit une « compilation des cronicques et histoires » (f.1v) et l'emploi de ces deux termes coordonnés montre qu'il les distingue et non qu'il les considère comme synonymes. Dans l'épilogue, il classe également ses sources en deux catégories, faisant apparaître clairement une hiérarchie entre *Annales* et *chronique* : « les cronicques autentiques desquelles ay nommé aucuns des acteurs » et « les briefves cronicques » des « notaires qui descriptrent les annuaires [...] desqueulx notaires je ne trouve les noms escriptz en leurs volumes, mais iceulx notaires petitement mistrent leur cure a refferer par ordre [...] ains la denoterent soubz trop grant briefveté » (f.405v). Dans le prologue de la version de 1505, il rappelle à son commanditaire qu'il va « compiler, concorder et assembler les généalogies, les noms, les temps et les faits notables de vos tres-nobles progéniteurs et prédécesseurs les roys, ducs et princes de vostre région,

¹ Guillaume de Saint-André, *Op. cit.* v.3532 à 3559.

² Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, éd. Emile Grapin, Paris, Picard, 1905 (livre I)

³ Bernard Guenée, « Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Age » dans la revue *Annales, Economies, sociétés, Civilisations*, n°4, 1973, p.1002

⁴ *Idem*, p.1003

⁵ Jean Froissart, *Chroniques*, livre III, cité par B. Guenée, *Op. cit.* p.1007

duché et principauté royale de Bretagne armoricane »¹, et un peu plus loin il se désigne comme *chronographe* plutôt qu'*historiographe* car *historiographie* est « d'escrire l'histoire et l'ordre des choses faites » et *chronographie* doit « noter le temps et succinctement en discourir la mémoire »². D'ailleurs le terme *histoire* disparaît de la première rubrique qui s'ouvre sur « Cy commence le livre des chroniques des roys, ducs et princes royaux de Bretagne armoricane »³, alors qu'étrangement Pierre d'Hozier fait apparaître ce terme dans le titre de l'ouvrage qu'il édite. En optant pour le genre de la chronique, Le Baud considère que sa tâche est de situer clairement les faits les uns après les autres, et non d'écrire un récit qui s'amplifierait selon les « meilleurs règles de la rhétorique »⁴ et s'écarterait alors de la « vérité » historique qu'il recherche. De plus, l'histoire, en cette fin du Moyen Age, parce qu'elle s'écrit en langue plus littéraire, est suspectée de se rapprocher dangereusement des chansons de geste, qui déplaisent de plus en plus aux lecteurs, car la fiction se joue des traditions nationales. « Quand ils n'y trouvèrent plus que des fictions, ils demandèrent la vérité à des récits plus froids, moins dramatiques, mais plus fidèles. C'est alors que naquit la chronique en langue vulgaire »⁵ écrit Antonin Debidour à la fin du XIX^e siècle.

Quelques décennies plus tard, Alain Bouchart, dans son prologue, explique la différence entre les genres de la *chronique* et de l'*histoire* en s'appuyant sur l'étymologie : « attendu que le nom de *cronique* se prent de *cronon*, qui est ung nom grec qui vault autant à dire comme temps ou livre contenant les faiz et gestes de divers temps, composé par celui qui à ce faire a esté commis [...] et n'entendons iceluy estre appelé *histoire* : ce seroit abuser de ce nom, car *histoire* vient de *historin*, qui est interprété veoir ou cognoistre. Par quoy ne doibt personne escrire histoire d'aucuns faitz sinon d'iceulx qui sont de son temps. Histoire, selon son vray entendement, est la recollection par escript des faitz presens à l'escripvant, lesquelz pour leur vetusté et antiquité ne pevent par après eslongner de la memoire des hommes »⁶. Les deux genres sont alors distingués par la situation d'énonciation : l'historien est un témoin, le chroniqueur est un compilateur des faits plus lointains, ce que Michel Zink souligne d'ailleurs en affirmant qu'« Annales, chroniques et histoire sont des genres distincts, correspondant à des degrés croissant de recul par rapport aux évènements et d'élaboration intellectuelle et littéraire »⁷. Ceci justifie le terme de « compilation » que Le Baud insère à côté de *Chroniques* dans sa première version, insistant davantage sur l'idée de juxtaposition propre à la chronologie, mais aussi sur le travail de recherche concernant les faits passés, qui va être la première occupation de l'historien. On comprend mieux pourquoi Le Baud a arrêté son récit à la mort du duc Arthur III dans sa version de 1480, la suite des évènements étant beaucoup

¹ Le Baud, *Histoire de Bretagne*, éd. Pierre d'Hozier, Paris, 1638, p.1

² *Idem*, p.3

³ *Idem*, p.1

⁴ Bernard Guenée, *Histoire et culture historique dans l'occident médiéval*, Paris, Aubier, 1980, p.205

⁵ Antonin Debidour, *Les chroniqueurs*, Genève, Slatkine, 1980, p.15

⁶ A. Bouchart, *Op. cit.* prologue p.66

⁷ Michel Zink, *Littérature française du Moyen Age*, Paris, Puf, 1992, p.188

trop proche du temps de l'écriture et pouvant alors être sujette à la subjectivité, « pource que louer aucun durant sa vie semble matière de adulacion, quar louenge doit estre après la mort » (f.405v). En distinguant ainsi la *chronique* de l'*histoire*, force est de constater que c'est ce dernier terme qui sera choisi exclusivement au XIX^e pour définir la nouvelle science historique, alors que les méthodes qu'elle met en place se rapprochent fortement de celles de la chronique médiévale.

Un chroniqueur

Le projet de Le Baud est de montrer comment s'est constituée historiquement la Bretagne, car « mains glorieux faitz et dignes de loenge a faits la nascion brette » (f.406) assure-t-il dans son épilogue. Il choisit de les situer en amont par rapport à ceux racontés dans les textes mythiques et dans l'histoire romaine, et en aval par rapport aux autres forces politiques que sont la France et l'Angleterre, avec lesquelles la Bretagne a dû âprement lutter pour obtenir puis maintenir un temps son indépendance. Dans cette perspective, Le Baud structure son ouvrage en trois livres de longueur inégale : le livre I (18 chapitres) raconte les origines mythiques du monde, du déluge jusqu'à la guerre de Troie et l'arrivée d'Enée en Italie ; le livre II (32 chapitres) suit sa descendance, depuis l'arrivée de Brutus dans l'île d'Albion jusqu'aux luttes avec les empereurs romains qui désirent la conquérir ; le livre III, contenant 251 chapitres, commence par expliquer les origines de la Bretagne armoricaine jusqu'à la fondation de la monarchie bretonne, puis raconte les différentes luttes territoriales qui ont mené à l'établissement du duché de Bretagne. Pour une meilleure lisibilité, cette troisième « époque », comme la désigne La Borderie, peut être divisée en cinq périodes.

La première (chapitres 1 à 30) se concentre sur le peuplement de la Petite Bretagne. De -57 av. J.C à 753, la Grande-Bretagne subissant de nombreuses invasions barbares, bon nombre de Bretons immigrent en Armorique et s'y installent, maintenant toutefois des liens avec leur île d'origine, et notamment sous le règne du roi Arthur avec lequel ils combattent conjointement contre les Anglo-Saxons, puis contre les Gaulois.

La deuxième période (chapitres 31 à 72) explique la fondation de la monarchie bretonne qui lutte, entre 753 et 940, contre le royaume des Francs et les deux dynasties mérovingienne et carolingienne. C'est le temps des rois vertueux comme Neomenon (Nominoé), Salomon et Alain le Grand.

La troisième époque (chapitres 73 à 117) s'ouvre sur l'invasion du royaume de Bretagne par les Normands en 939, qu'Alain Barbetorte, petit-fils d'Alain le Grand, libère peu après avec l'aide des Français. Il en devient alors le premier duc, mais pendant trois siècles, le duché est le théâtre de luttes intestines entre les maisons de Rennes, de Nantes et de Cornouaille, qui tour à tour le dirigent. Cette instabilité politique fait du duché un enjeu stratégique entre les deux grandes puissances voisines que sont l'Angleterre et la France, de sorte que, par le jeu des mariages, les ducs seront issus alternativement des maisons Plantagenêt (avec le duc Geoffroy d'Anjou, fils d'Henri II

d'Angleterre, devenu Geoffroy II de Bretagne par son mariage avec Constance) ou de France (avec Pierre de France dit Mauclerc, arrière-petit-fils de Louis VI, qui épouse Alix, fille de cette même Constance).

La quatrième période (chapitres 118 à 183), concerne la guerre « civile » entre les maisons de Blois et de Montfort, qui a fortement bouleversé le duché entre 1341 et 1364 en raison des divisions irréductibles au cœur même de la noblesse bretonne, et qui se juxtapose à la guerre de cent ans : les uns, comme Bertrand du Guesclin, choisissent le parti de Charles de Blois, soutenu par le royaume de France, tandis que les partisans de Jean de Montfort deviennent les alliés de l'Angleterre.

La dernière période (chapitres 184 à 251) présente l'établissement du gouvernement de la maison de Montfort, sortie victorieuse de cette guerre civile en 1364, depuis Jean Vaillant jusqu'à la mort d'Arthur III de Bretagne en 1458.

Si le nombre des chapitres va croissant d'un livre à l'autre parce que la quantité de sources que consulte Le Baud est de plus en plus importante, il en est de même pour la structure interne de la troisième partie : la première période se déroulant sur 700 ans est racontée en trente chapitres, les quarante-deux chapitres de la deuxième recouvrent deux siècles, tandis que la troisième fait le récit de quatre cent ans d'histoire en quarante-cinq chapitres. La quatrième période raconte en soixante-quatre chapitres la guerre de succession entre les maisons de Blois et de Montfort qui a duré une vingtaine d'années, tandis que les derniers soixante-huit chapitres traitent de l'installation et de la descendance de la maison de Montfort à la tête du duché de Bretagne pendant un siècle. Ce déséquilibre entre le temps de la narration et celui de l'histoire met en évidence non seulement l'opposition radicale entre les temps mythiques et le temps historique, mais aussi les choix qu'opère Le Baud pour développer ou simplement informer le lecteur des événements qui constituent la chronologie.

On le voit, celle-ci est bien le fil directeur de l'ouvrage : elle permet d'établir la succession des règnes et, pour chacun, de raconter, s'il y a lieu, les événements les plus marquants, comme les guerres et les traités de paix, ou encore les naissances, couronnements, parlements et décès des rois, ducs et princes bretons. La première date historique apparaissant dans le manuscrit est celle de 156 après J.C. (f.40) qui correspond à la mort de Lucius, premier roi chrétien breton, et plus le récit progresse plus elles sont nombreuses à situer les événements les uns par rapport aux autres, d'autant plus qu'elles sont précisées par des dates du calendrier liturgique. Toutefois, beaucoup sont inexactes, que ce soit pour des faits lointains, (la mort de Judicael est située en 650 au lieu de 658 ; Hugues Capet est couronné en 997 au lieu de 987...), ou plus proches (la mort de Jean-sans-Terre est datée de 1217 au lieu de 1216,...). Mais qui pourrait reprocher à un historien du XV^e siècle ces écarts au vu des matériaux qu'il avait à sa disposition ?

Bien que certains chapitres s'apparentent au genre des « annuelez » en égrenant des dates au début de chaque phrase, l'œuvre de Le Baud ne se réduit pas, loin s'en faut, à une liste interminable de faits se succédant dans

l'ordre chronologique, comme on peut le regretter dans la première partie des *Chroniques du mont Saint-Michel*¹ ou dans la *Chronique du règne de Jean II*² où se répètent inlassablement les *item* d'un paragraphe à l'autre. L'historien suggère aussi régulièrement – sans trop les développer car alors la chronologie serait désorganisée – les relations de cause à effet que peuvent, selon lui, entretenir les événements entre eux. Ces explications sont tout d'abord d'ordre naturel, montrant que les vices des hommes sont à l'origine de nombreuses dégradations : ainsi l'assassinat du roi Salomon déclenche une série de dissensions entre les nobles bretons qui vont de pair avec l'apparition récurrente de fléaux comme la famine jetant le peuple dans le plus grand dénuement. Interviennent d'autre part des explications d'ordre surnaturel, qui ramènent toute histoire générale ou particulière à la volonté divine, que l'historien se doit simplement d'accorder aux événements : à l'instar des *Grandes Chroniques de France* dont le récit est régulièrement interrompu par des incidences relatives à des fléaux ou des phénomènes astronomiques, Le Baud souligne l'apparition de ces signes annonciateurs que sont les « estoilles comette » préfigurant les misères que subira le peuple breton (f.91 et 141), ainsi que les tremblements de terre, comme celui de l'année 1112 (f.146v), les brandons dont le feu annonce les guerres (f.149v), les pestilences lors du siège de Fougères (f.390v), sans oublier les prophéties qu'annonce Merlin à Vortiger aux folios 61 et suivants et que l'historien rappelle au folio 86 à propos de la voix angélique qu'entend Cadvaladrus. L'enchaînement causal est au service d'une lecture edificatrice de l'histoire, dont les *exempla* sont sources de leçons morales. Dans son prologue de 1480, Le Baud précise que son ouvrage est un « mirouer » pour ses lecteurs, grâce auquel « ilz puissent les euvres des vertueux ensuir et la vaye des mauvais eschiver » (f.1v), parce que toute action est faite, défaite ou réparée par Dieu, selon la propension des Grands de ce monde au bien ou au mal. L'historien ne manque pas de signaler que les péchés ne restent jamais impunis (l'orgueil des Français à Azincourt explique leur cruelle défaite f.352, les meurtriers de Gilles de Bretagne sont exécutés ou bannis f.399v,...) et que la vertu est toujours récompensée, même si ce n'est pas dans un avenir immédiat. Une vision de l'histoire se met alors en place, à laquelle Le Baud, qui n'est ni philosophe, ni moraliste, donne un sens, à dominante théologique certes, mais un sens tout de même, qui se lit tant au niveau des hommes qu'au niveau de la volonté divine.

La suite chronologique n'est pas l'unique moyen de l'historien pour situer les événements dans le temps, et s'il introduit très souvent les chapitres par des indices de temps attendus, marqués par la formule type *En l'an de l'Incarnation* ou des locutions adverbiales *après ce que, quant, par succession de temps, long temps après ces choses* ou *peu après*, Le Baud signale également à plusieurs reprises la simultanéité des faits : des réserves (notées *incidences* à l'encre rouge dans le ms 8266) dans la première partie indiquent que l'histoire se déroule aussi en d'autres espaces, comme en Orient où

¹ *Chronique du Mont Saint-Michel*, éd. Siméon Luce, Paris, Firmin Didot, 1879, tome I

² *Grandes chroniques de France, règnes de Jean II et Charles V*, éd. R. Delachenal, Paris, Renouard, 1910

émerge le christianisme au moment où les Bretons s'installent en Bretagne insulaire. Et même si cette simultanéité ne va pas toujours de soi, notamment quand la cohérence du récit nécessite de traiter en même temps les événements en Armorique et ceux dans l'île de Bretagne (Uter et Aurélie contre Vortiger livre III chap. VIII, Arthur et son cousin Hoel, livre III, chap. XXI), la division en chapitre permet de clarifier cette synchronie : *ces choses pendantes, pendant que, en iceulx jours, en ce mesme temps,...* sont autant de connecteurs qui relient la chronique bretonne à celle de ses voisines française, normande et anglaise. Elle s'insère ainsi dans un projet plus vaste de chronique universelle, intégrant alors les autres chroniques européennes. Si Le Baud ne fait qu'occasionnellement référence aux empereurs du Saint Empire germanique, aux rois de Castille et d'Aragon et aux papes de Rome ou plus tard d'Avignon, toutefois il mentionne régulièrement les différents rois de France qui se succèdent au fil des ans et rappelle plus précisément la généalogie des rois d'Angleterre (d'Ange à Edouard I f.142v) et celle des comtes normands (de Rollon à Robert II f. 126v), parce qu'elles sont, par l'histoire des mariages notamment, inextricablement entremêlées à celle de la Bretagne avec laquelle se font et défont les alliances politiques. D'où sa précision systématique des identités de chaque membre des lignées royales, tant sur le plan politique (duchesse de, comte de, vicomte de,...) que sur le plan familial (fille de, père de, aïeule de, femme de, mari de...), même si parfois des confusions se glissent ici ou là, mais qui sont peu nombreuses eu égard aux deux mille personnages qui apparaissent dans sa compilation.

Un compilateur de sources

Le chroniqueur Pierre Le Baud est en premier lieu un compilateur qui organise son récit en fonction des sources à sa disposition, faisant ainsi un véritable « travail d'orfèvrerie »¹ en sélectionnant tout d'abord les passages qui font référence à la Bretagne, puis en les reliant les uns aux autres. Tout au long de son texte il en précise les références en nommant les titres des ouvrages et leurs auteurs quand il peut les identifier, voire les livres et chapitres consultés pour certains d'entre eux, ce qui annonce bien avant l'heure les notes infra-paginales des éditions modernes des textes historiques.

Ces sources explicites sont tout d'abord identifiées par leurs auteurs ou « translateurs ». Les livres de la *Genèse* et de l'*Exode* de l'Ancien Testament sont extraits de la *Septante* traduite par les « LXX interpréteurs » (f.3v). Si les auteurs de l'antiquité grecque se limitent à Omer (Homère), Aristote et Josephus (Joseph Flavius), les écrivains romains sont beaucoup plus nombreux, tels Tullius (Cicéron), Tithus-Livius, Cornelius (Tacite), Appulegus (Apulée), Lucan (Lucain) et Ovide, puis, pour la dernière période, Eusèbe de Césarée, Ditis (Dictys) le Crétois, Orose et Solin. Le haut Moyen Age est représenté par Isidore de Séville, Grégoire de Tours, Gildas, Bède, saint Fortunat, Daires (Darès) le Phrygien ; le Moyen Age classique par Baldricus (Baudry de Bourgueil), Geoffroy de Monmitense (Monmouth), Vincent de

¹ B. Guenée, *Op. cit.* p.213

Beauvois (Beauvais), Paulin de Léon et Martin [de Troppau] ; enfin le bas Moyen Age par Jean Boccace et Laurent de Premierfait son « traducteur », Jean Froissart, François Pétrarque et Robert Blondel, puis l'écrivain breton Guillaume de Saint-André désigné par deux périphrases : « l'acteur, qui composa ung livre en vers des faitz dudit comte de Montfort » (f.193) et « l'acteur qui en vers compilla sa cronique » (f.231v).

Parmi ces sources, certaines ne le sont toutefois que de seconde main. En effet, les références à Omer, Appulegus, Socrate, Gildas et Bède viennent toutes de l'ouvrage de Monmouth, dont Le Baud copie les phrases presque à l'identique. Quand Geoffroy écrit à propos de Brutus qu'« il parvint au lieu où se trouve la cité de Tours - ville qu'il a lui-même fondée par la suite comme en témoigne Homère »¹, Le Baud recopie « il nagea contre mont le fleuve de Laire jusques au lieu ou est a present la cité de Tours, laquelle il fist ediffier ainsi que tesmoigne le poethe Omer » (f.22). Un peu plus loin, Monmouth précise qu'« à cette époque régnait en Judée le prophète Samuel, Silvius Aeneas était toujours en vie et Homère était considéré comme un rhéteur et un poète illustre »², ce qui devient chez Le Baud « en celui temps regnoit Samuel en Judee, Silvius Eneas vivoit encore en Itallie ou estoit Omer, le grant poethe et noble poeticien » (f.44v). Les quelques différences (liées soit à la lecture des manuscrits, soit à une interprétation plus personnelle) ne gommant pas l'écriture imitative et l'emploi de la source dans le même contexte. Les mêmes remarques peuvent se faire sur les passages citant Appulegus et Socrate (f.61)³, Gildas (f.29v)⁴ et Bède (f.85)⁵. En fait, quand Le Baud cite deux auteurs dans un même passage, c'est le plus souvent parce que l'un est déjà la source de l'autre : Théodouse (f.7), Paulus et Ovide sont convoqués à côté de Boccace car les passages extraits des *Généalogies des dieux païens* contiennent ces références intertextuelles⁶. De même est mentionné Agathodes au f.15 parce que Le Baud, reprenant dans le premier chapitre des *Merveilles du monde* de Solin un passage à propos de l'origine du nom *Roma*, lit aussi « Agathodes scribit Romen non captivam fuisse ». Quand, au folio 6v, Le Baud cite un aphorisme d'Aristote, celui-ci ressemble fortement dans sa traduction à un passage du *Songe du Vergier*, célèbre œuvre du bas Moyen Age, où, dans la version française, le chevalier discourant sur le sens du mot « noble » cite les propos du philosophe grec affirmant que « l'en doit presumer que ceulx soient milleurs qui sont descendus de meilleurs et de plus nobles. *Tercio Pollitice, capitulo XIX* »⁷, ce qui donne chez Le Baud « comme dit Aristote ou XXIX^e chapitre du III^e livre de *Politicques*, il est vroysemblable iceulx estre meilleurs qui sont descenduz des meilleurs ». Enfin, à propos du *Miroir Historial* de Vincent de Beauvais qui est

¹ Geoffroy de Montmouth, *Histoire des rois de Bretagne*, éd. Laurence Mathey-Maille, Paris, Les Belles Lettres, 2008 (3^{ème} édition), p.46

² *Idem*, p.55

³ *Idem*, p.155

⁴ *Idem*, p.51

⁵ *Idem*, p.280

⁶ Jean Boccace, *Généalogie des dieux païens* (imprimé), Paris, BNF, Rés. J-845, livre VI

⁷ *Le songe du Vergier*, éd. Marion Schnerb-Lièvre, Paris, CNRS, 1982, tome I, p.303

mentionné sept fois, Le Baud reprend non la version originale en latin de cet auteur, mais la version française rédigée par Jean de Vignay entre 1370 et 1380. D'une part, il le nomme toujours *Miroir Historial* (titre donné par ce seul traducteur) et non *Speculum historiale*, d'autre part des phrases de cette traduction sont reprises presque à l'identique, comme par exemple à propos des Gaulois qui « furent appelez en l'aide du roi Bithini, et puis leur devisa la terre quant il l'orent gaigniee »¹, ce qui devient, sous la plume de Le Baud, « les Gallois, appelez en l'aide [du roy] de Bithinie, après ce qu'ilz eurent joy de victoire, le regne ouecques lui dividerent ». Nombreux sont ces exemples d'emprunt qui montrent qu'une source peut en cacher une autre, et une analyse plus approfondie permettrait de mettre à jour ce jeu déjà médiéval qu'est l'intertextualité.

Un autre ensemble de sources explicites regroupe celles qui ne sont signalées que par leur titre, parce qu'elles sont anonymes. Ce sont tout d'abord des sources bretonnes, comprenant les « cronicques antenticques des Eglises de Bretagne » (f.135), comme celles de Dol (f.114v), de Cornouaille (f.139v) et de Nantes (f.50v, 114, 128, 129) ; des hagiographies sur lesquelles s'est appuyé Le Baud pour raconter les vies des sept saints fondateurs de la Bretagne, telles celles de saint Tugdual (f.93) ou saint Magloire (f.108), collationnées par Albert le Grand au début du XX^{ème} siècle² ; des textes juridiques (le Parlement d'Eudon f.139, le traité de Brétigny f.248v et de Sablé f.359v, le procès de Gilles de Raix f.374,...) et épigraphiques (les épitaphes de Grallon f.54v et du comte Roux f.170v). Sont exploitées également des chroniques étrangères comme celles de Normandie (f.128), de Rome f.87 et de Wesmoustier f.142. Quant aux *Chroniques de France*³, qui sont de loin les plus citées dans cette compilation, Le Baud s'appuie sur leur version française et reprend des passages écrits par Armoine de Fleury⁴ concernant les relations entre les Bretons et les mérovingiens, qu'il s'agisse de l'expédition punitive de Clotaire I contre son fils Cramires venu se réfugier auprès de Conobert, de la lutte entre Maclian et Budic, de la conquête de Gontran et de Pipelines, ou encore de Dagobert bataillant en Bretagne. Puis il extrait de « l'histoire dudit Charles le Grant » (f.108v), ouvrage rédigé par le pseudo-Turpin⁵, les quelques passages qui font allusion à la présence de Bretons aux côtés de Charlemagne lors de la conquête d'Espagne : Arastane et Oëllus (Hoel) choisis par l'empereur, leur courage pendant la bataille de Pampelune contre Agoulant, ainsi que les lieux de leur sépulture respective. Enfin certains extraits sont issus de chansons de geste, comme celle de *Gormont et Isembart*⁶ et « une histoire dudit Charles le Grant » dans laquelle est racontée la bataille de Quidalet et l'anecdote de la femme d'Hoes

¹ Vincent de Beauvais, *Miroir Historial*, traduction de Jean de Vignay, Paris, BNF, NAF 15939 (f.29 à 30v)

² Albert Le Grand, *Les vies des saints de Bretagne Armorique*, Quimper, Salaun libraire, 1901

³ *Les grandes chroniques de France, selon que elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France*, éd. Paulin Paris, Paris, 1836-1838, 6 t.

⁴ *Idem*, tome I : livre II, chap. 18 ; livre III, chap.6, 7 et 10 ; livre IV chap.9 ; livre V chap. 15

⁵ *Idem*, tome II : livre IV chap. 4 et 9, livre VI chap. 6

⁶ *Gormont et Isembart*, éd. Alphonse Bayot, Paris, Champion, 1969

marchant sur le Chemin Ferré, qui renvoie au *Roman d'Aquin*¹ datant du XII^e siècle.

En dernier lieu, Le Baud présente des sources dont les indices sont si vagues que nous ne pouvons plus les identifier comme les précédentes : il s'agit d'« *anciennes Croniques de Bretagne armoricque* » (f.87v), de « *Croniques de Bretagne* » (f.91 et 138), d'une « *Histoire de Bretagne* » (f.108), voire des « *anciennes croniques* » (f.89v et 173), une « *autre cronique* » (f.126v), une « *cronicque qui se treuve en plusieurs lieux* » (f.139), des « *anciens livres* » (f.89v) ou encore d'« *aucuns istorians* » (f.8, 32,...). Ce flou référentiel participe d'une attitude commune des chroniqueurs qui cherchent à valider leur récit par un renvoi régulier à une source d'autorité, dont la seule présence atteste du « fait vrai ».

A contrario, Le Baud exploite des sources dont les références sont connues, mais qu'il passe sous silence alors qu'il en recopie des passages conséquents. Nous nous appuyons sur trois exemples significatifs, mais nul doute que d'autres extraits pourront faire l'objet des mêmes remarques. Quand notre auteur fait le récit de « la bataille des trente » (f.238v à 242v), à aucun moment il n'indique qu'il s'appuie sur la *Chronique de Bretagne* de Jean de Saint-Paul (écrite entre 1470 et 1475), ni d'ailleurs sur le poème anonyme² du début du XV^e siècle qui a inspiré celui-ci. Or nous savons qu'il a repris le texte de cet auteur breton car il reproduit les deux mêmes erreurs que Saint-Paul a faites par rapport au texte source : il insère dans la liste des chevaliers anglais le nom de *Rouxelet* (*Rousselot* chez Saint-Paul et dans le poème) alors que plus loin il indique qu'il est de la partie des Bretons, et ce nom est mis à la place du chevalier anglais *Troussel* qui n'est jamais indiqué. De plus, vers la fin de sa chronique, Le Baud reprend à plusieurs reprises les phrases de Saint-Paul qui racontait déjà les derniers instants du duc François I^{er} de Bretagne (f.398) : le discours direct est introduit par la même adresse « Beau frere, je vous recommande ma femme, mes filles et mes serviteurs », des formulations sont identiques comme « Traictez vos subgictz aimablement » ou « Vous avez veu comme ilz m'ont servi en ceste guerre », ainsi que des précisions plus intimes quand le duc va à la rencontre de son épouse et qu'« il la baisa tout ainsi que s'il fust tout sain »³. Le deuxième exemple intéresse la légende des *Onze mille Vierges* (f.51 et 51v), qu'on pouvait supposer recopiée de la *Chronique de Saint-Brieuc*⁴, texte que Le Baud connaissait bien. Pourtant l'indication du lieu de *Rome* et l'insertion d'une date ne se trouvent que dans le récit qu'en fait Jacques de Voragine dans sa *Légende dorée*⁵, sans qu'à aucun moment Le Baud ne le cite explicitement, sinon d'écrire « ainsi que racompte l'histoire » (f.51v). Le dernier exemple concerne le récit des campagnes de Jules César en Grande-Bretagne (f.34v à 36v). Le manuscrit 941 cite par deux fois Orose comme source privilégiée ainsi que

¹ *Le Roman d'Aquin ou la conquête de la Bretagne par le roy Charlemaigne*, édité par F. Jouon des Longrais, Nantes, Société des Bibliophile Bretons, 1880, vers 2825 et suivants

² *La bataille des trente*, Paris, BNF, Fr. 1555 (f.50v à 58v)

³ J. de Saint-Paul, *Op. cit.* p.61

⁴ *Chronicon briocense*, *Op. cit.* p.133 et 134

⁵ Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967, tome II, p.294 à 298

d'« autres historiens » (f.34v). Or les indications que cet auteur latin fournit dans son œuvre à propos de la première campagne sont si brèves qu'elles ne peuvent pas correspondre à celles que Le Baud avance : il semble reprendre le récit d'« aucuns autres acteurs » (f.35v), qui pourraient bien être Salluste, Suétone et Lucain dont les textes ont été compilés sous le titre *Faits des Romains*¹ qui s'appuient eux-mêmes sur les récits de la *Guerre des Gaules*. On comprend mieux la correction apportée dans le ms 8266, où le nom d'Orose est rayé au profit des « autres historiens » justement, une relecture scrupuleuse ayant certainement permis de corriger cette erreur de source, sans pourtant en préciser le(s) auteur(s).

L'ensemble de ces documents donne un aperçu de la culture livresque de Le Baud, et partant des intellectuels européens de cette fin du XV^e siècle. Compiler sources classiques et modernes, païennes et chrétiennes, bretonnes et étrangères manifeste déjà d'une ouverture culturelle sur l'Europe, telle qu'elle s'épanouira quelques décennies plus tard à la Renaissance. Quand dans ses prologue et épilogue Le Baud cite les *Triumphes* de Pétrarque, il souligne le poids du temps sur l'histoire, qui relie les faits historiques tout autant que ceux qui les rapportent. Ainsi notre compilateur rend-il un hommage plus ou moins appuyé à tous les écrivains du temps passé, dont les ouvrages appartiennent au patrimoine culturel mondial. Mais cette collation montre aussi sa méfiance à l'égard des textes trop littéraires : il ne convoque aucune des épopées antiques d'Homère ou de Virgile, ni le *Roman de Brut* de Wace, ni la *Chronique de du Guesclin* de Cuvelier, ni même les romans de Chrétien de Troyes : les noms de *Valgan* et *Kannus* sont toujours employés au détriment de *Gauvain* ou *Keu* qui sont pourtant connus du public lettré ; *Béduerus* devient le viandier d'Arthur alors que la tradition le donne comme bouteiller ; aucune allusion n'est faite à la table ronde même pour en récuser la légende. Ces récits en vers développent une fiction qui serait trop sujette à caution pour un historien soucieux de vérité et pour un lecteur rassasié des romans de chevalerie des siècles précédents. De plus, Le Baud évacue les textes étrangers comme *La vie de Charlemagne* d'Eginhard ou *La vie de Saint-Louis* du chroniqueur Joinville qui font peu de cas, il est vrai, des Bretons dans leurs ouvrages, alors que Baldricus (Baudry de Bourgueil), qui devint archevêque de Dol, est cité pour avoir raconté les faits de Godefroi de Bouillon (f.146v). La présence de toutes ces sources historiques relève du topos littéraire de l'imitation créatrice et, bien qu'il s'apparente à un véritable jeu de piste, garantit le vraisemblable des faits rapportés. Le Baud deviendra lui aussi la source privilégiée d'Alain Bouchart et de Bertrand d'Argentré qui, de leur côté, n'avoueront pas leur dette à l'égard de leur aîné.

La méthode du compilateur

¹ *Les anciennes histoires des Romains [Les faits des Romains]*, Paris, BNF, fr. 64 (f.234r à 426v). La première partie de ce manuscrit transcrit également les *Histoires* d'Orose.

Si le premier livre des *Chroniques* convoque de nombreuses sources, leur nombre va toutefois décroissant du livre II au livre III. En effet les sources collationnées ne sont plus mises sur le même plan et certaines sont privilégiées au détriment des autres qui ne sont consultées qu'occasionnellement.

Pour traiter des temps mythiques, il est plus que nécessaire de convoquer des sources afin de créditer les faits légendaires d'une certaine autorité. La *Genèse* et l'*Exode* de la *Septante* sont attestés par l'exégèse de Philon d'Alexandrie, de Méthode d'Olympe et d'Alchyun, mais aussi par les *Antiquités* de Joseph Flavius¹ (dont sont reprises les indications géographiques et terminologiques pour l'histoire de Noé et de ses fils), par le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais² (somme de trente-deux livres qui racontent l'histoire du monde depuis sa création jusqu'au monde contemporain de l'auteur), par la *Généalogie des dieux payens* et *Des cas des malheureux nobles hommes et femmes* de Boccace traduit en français par Laurent de Premierfait et par les *Étimologies* d'Isidore de Séville quand il s'agit de justifier les noms des cités ou des peuples qui se divisent le monde. Pour tout ce qui concerne la guerre de Troie et l'arrivée des Troyens en Italie, Le Baud se réfère à l'ouvrage *Des temps* d'Eusèbe de Césarée (IV^{ème} siècle), à l'*Ephemeris Belli Trojani* de Dictys le Crétois (IV^e siècle) et au *De Excidio Trojae* de Darès le Phrygien (VI^e siècle), « historiographes », précise-t-il, dont les ouvrages réécrivent en prose latine les faits des deux épopées antiques d'Homère et de Virgile et qui sont aussi les sources du *Roman de Troie*, du *Roman de Thèbes* et du *Roman d'Eneas*.

Quand Le Baud aborde la période romaine, il privilégie une seule source, celle de l'*Histoire des rois de Bretagne* de Geoffroy de Monmouth qui raconte l'arrivée de Brutus dans l'île d'Albion jusqu'à l'avènement du roi Arthur en Grande-Bretagne et de son cousin Hoel en Petite Bretagne. Accessoirement il convoque la *Guerre des Gaules* de César, via plus vraisemblablement la compilation des *Faits des Romains* (comme nous l'avons montré ci-dessus) quand celui-ci envahit la Grande-Bretagne, et le *De Excidio et conquestu Britanniae* de Gildas ainsi que le *Chronicon summorum pontificum imperatorumque* de Martin de Troppau pour évoquer les relations entre les Bretons et l'empire romain. De même l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours lui permet d'aborder le règne des premiers mérovingiens, tandis que celui des carolingiens et des capétiens le sera à travers les *Chroniques de France*, dont il confronte plus souvent les versions avec les sources bretonnes que sont la *Chronique de Nantes* et la *Chronique de Saint-Brieuc*. Pour la période plus récente, le texte qu'il épuise le plus est sans conteste les *Chroniques* de Jean Froissart, qui couvrent toute la période de la guerre de cent ans opposant Anglais et Français, et dans laquelle, selon Le Baud, les Bretons ont joué un rôle important. Il associe le texte de Froissart à

¹ Flavius Josèphe, *Les Antiquités juives*, éd. Etienne Nodet, Paris, éditions du Cerf, 1990, tome I, livre I, p.30 et 31

² Dominicain. Il rédige le *Speculum historiale*, traduit en français par Vignay sous le titre *Miroir historial*. Le Baud le cite sept fois.

deux autres sources bretonnes, quand il raconte la guerre de succession entre Jean de Montfort et Charles de Blois : celle de Saint-André qui a écrit *C'est le livre du bon Jehan, duc de Bretagne* (cet auteur sera nommé beaucoup plus souvent dans la deuxième version de 1505) et celle de l'*Histoire de Bretagne* de Jean de Saint-Paul, sans pourtant le citer nommément.

Si la méthode des chroniqueurs consiste d'abord à collationner toutes les sources à leur disposition et utiles à leur projet d'écriture, ils les hiérarchisent ensuite en sélectionnant celles considérées comme « classiques », au sens étymologique du superlatif signifiant *le plus important*, relevant de cette *auctoritas* indiscutable qui fait loi : d'où l'emploi mélioratif du substantif « acteur » caractérisé souvent par l'adjectif « noble », auquel Le Baud oppose le nom d'« escripvains » taxés de « vice » (f.106) ou de « paresse » (f.406). Puisque les sources font autorité, Le Baud confie en toute bonne foi qu'il recopie des passages entiers de Monmouth, « sans ce que je y adjouste ne diminue fors bien peu » (f.1v) et de Froissart, « lequel je me esforce ensuir en ce que touche la matiere de ceste compilacion, pourtant qu'il me semble que sans faveur il rapporte les choses et au plus long que nulz autres acteurs de son temps, fors ce que je y adjouste ce qu'il dit moins » assure-t-il au f.193v. Leurs textes étant pour les historiens de son époque les plus dignes d'intérêt car les plus fiables, il est nécessaire de leur rester fidèle. Alban Gautier, qui tente dans son essai sur le roi Arthur de démêler l'historique du fictionnel à propos du récit de Geoffroy de Monmouth, indique que « le seul problème est que tout cela est faux. Archi-faux »¹, mais il ajoute plus loin que « sans adhérer à l'ensemble de ses thèses, l'immense majorité des écrivains croit en l'historicité foncière du récit de Geoffroy »². Recopier n'est donc pas piller le texte source, mais bien reprendre des faits attestés par la seule autorité de l'œuvre, et si toutes les sources ne sont pas citées explicitement, l'assertion de l'épilogue prévient de toute malversation à leur égard : « en ceste compilation n'ay riens adjouste ne mis que ailleurs je n'aye trouvé rapporté, savoir l'une partie par cronicques autenticques, desquelles ay nommé aucuns des acteurs et d'iceulx ay en pluseurs lieux escript les rapports sans aucune mutation de langage » (f.405v). Loin de décrier cette méthode, il est plus juste d'y voir une pratique honorable dont usent les historiens médiévaux pour « ramener à mémoire » les œuvres de leurs prédécesseurs sans lesquelles ils ne pourraient élaborer leur propre chronique. Antoine de La Borderie estime que Le Baud est ainsi « d'une bonne foi irrécusable »³ et Jean-Christophe Cassard (qui travaille sur la deuxième version) assure qu'il « fait preuve d'honnêteté intellectuelle, de scrupule et, somme toute, d'une modestie bien digne de louanges »⁴. Et toutes ces sources collationnées sont aussi une aubaine pour les lecteurs et historiens des périodes ultérieures, car elles renvoient à des textes pour certains oubliés, ainsi de la *Chronique de*

¹ Alban Gautier, *Arthur*, Paris, Ellipses poche, 2013, p.12

² *Op.cit.* p.319

³ A. de La Borderie, *Op. cit.*

⁴ J.C. Cassard, *Op. cit.* p.75

Nantes qui nous est parvenue grâce à la traduction que Pierre Le Baud a insérée dans son propre ouvrage.

Bien sûr, cette posture de simple « traducteur » peut entraîner la recopie de fautes, comme c'est le cas quand Le Baud s'appuie sur Saint-Paul pour le récit de la bataille des trente, et reproduit la même erreur, comme nous l'avons signalé plus haut. Tout aussi dangereuses sont les citations de seconde main qu'il ne prend pas le temps de vérifier : il indique à l'instar de Monmouth que Gildas a traduit les lois moluntines du latin en breton¹ (f.29v) alors qu'il n'en est rien ; il affirme que Tite-Live donne le nom du deuxième fils d'Ascagne comme ascendant de la lignée des Julius alors que cette information n'est pas présente dans la *Première décade*. On le voit, l'emboîtement des citations intertextuelles permet difficilement de faire la distinction entre ce qui est de source sûre de ce qui a été créé de toute pièce puis repris sans vérification. Si l'article du *Grand dictionnaire historique* reste prudent à propos de cette méthode en indiquant « on en pense encore diversement »², Dom Lobineau souhaitait « qu'il eust pu se défaire de quelques erreurs et de certains préjugés du pays »³ et, plus virulent encore, l'Abbé Vertot le qualifie de « copiste servile qui a ramassé, sans choix et discernement, toutes les fables qu'il a trouvées dans Geoffroy de Monmouth, dans l'histoire du roi Artus »⁴. Mais peut-on reprocher à un historien de la fin du XV^e siècle, une approche de l'histoire qui ne soit pas scientifique ? Cassard précise en effet que « pour atteindre cet idéal, répétons-le, il ne dispose encore que des ressources de sa seule intelligence, ne pouvant s'appuyer sur aucune des précieuses sciences auxiliaires de l'histoire »⁵. Notre auteur obéit toutefois à une éthique personnelle qui se « fonde sur la nécessité de toujours retenir l'interprétation la plus juste (qui correspond au mieux à l'état des documents, aux possibles d'une époque...) »⁶ comme l'affirme Nicolas Offenstadt, historien contemporain qui réfléchit sur les relations entre histoire et vérité.

Si copie il y a, elle s'inscrit tout d'abord dans un processus de réécriture propre à chaque auteur confronté à un texte source. Le Baud en écourte certains passages qui lui semblent trop longs, telles les listes de personnages (comme celle des compagnons d'armes de Charlemagne réduite aux deux chefs bretons que sont Arastane et Hoel⁷) ou les prophéties de Merlin, afin de ne pas lasser le lecteur ou de provoquer une digression qui renverrait au genre de l'*Histoire* plutôt qu'à celui de la *Chronique*. Il incite alors le lecteur à approfondir ses connaissances en consultant l'ouvrage original d'où il a tiré ces informations : *et qui plus au long voudra veoir* (f.29v, 31v, 34,...) ou *et qui plus plainement voudra veoir* (f.108) sont les formules récurrentes dans le

¹ G. de Monmouth, *Op. cit.* p.73 et note 14 p. 290

² *Grand dictionnaire historique* p. 179

³ Dom Lobineau, *Op. cit.* préface.

⁴ Abbé René Aubert de Vertot, *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules*, Paris, François Barois libraire, 1720, p.26

⁵ J.C. Cassard, *Op. cit.* p.79

⁶ Nicolas Offenstadt, *L'histoire, un combat au présent*, Paris, Textuel, 2014, p.21

⁷ *Grandes chroniques de France*, tome II, livre IV, chapitre IV

manuscrit qui invitent à des lectures parallèles. D'autres passages font l'objet d'un résumé (ainsi de la bataille entre Arthur et Frolo f.86v racontée avec moult détails chez Monmouth¹ et dans la *Chronique de Saint-Brieuc*²), tandis que les discours directs qu'affectionne particulièrement l'auteur de *l'Histoire des rois de Bretagne* sont réécrits au style indirect, tels la lettre de Lucius f.39v, l'échange épistolaire entre César et Cassibellanus f.34v, ou le dialogue d'Anghist et Vortigern f.58v. Nous renvoyons d'ailleurs à l'article d'Albert Gier³ qui analyse plus précisément les procédés de la réécriture qu'opère Le Baud à partir du texte de Monmouth. A contrario, certains textes sont redonnés intégralement, comme celui du parlement d'Eudon en 1057 (f.139, les suivants étant malheureusement lacunaires), celui du traité de Sablé en 1421 (f.359v à 362), ou la leçon de politique intérieure (reprise de Saint-Paul) que François I^{er} duc de Bretagne, au seuil de la mort, donne à son frère Pierre qui va lui succéder en 1457 (f.398). Ces textes donnés in extenso sont considérés par Le Baud comme fondamentaux pour expliquer et justifier l'histoire de Bretagne qui se constitue à ces différentes époques.

Confrontation des sources

Ces copies, qui participent autant de l'imitation que de l'invention, ne sont toutefois pas aussi serviles que l'affirme l'abbé Vertot, et si Le Baud ne suspecte pas toujours les récits légendaires ou les propos imaginés de toute pièce, il convoque cependant certaines sources à propos de faits qu'il juge peut-être trop extraordinaires pour être crédibles. Ainsi la présence d'une autorité historique prévient toute réaction de méfiance de la part du lecteur que notre historien semble anticiper à juste titre. Quand il s'appuie sur Robert Blondel « l'istoriographe », c'est pour accréditer la démesure de la violence sacrilège des soudoyers de Jean-sans-Terre « qui crachoient contre les faces des ymages et faisoient pluseurs autres choses laides et orribles » (f.156v), et plus loin pour justifier la légende du corps errant de ce roi défunt « quar la terre sainte le refusa comme indigne de y avoir sepulture » (f.162). De même Boccace lui sert de caution quand il indique les seuls trente-et-un enfants de Priam dont l'histoire a retenu les noms (f.9), ou quand il raconte la sauvagerie des Archadiens (f.7) que Boccace confirme lui-même par une autre source qu'est celle de Théodonce. De leur côté, Eusèbe et Tite-Live valident la légende des fils d'Ascagne (f.7), tandis que Cornélius (Cicéron) et Roderich confirment les noms des différents peuples qui arrivent en Italie (f.7). Le Baud ne juge pas les légendes données par ces sources, et son silence peut aussi être interprété comme une mise à distance du récit qu'il copie.

Si la confrontation des sources permet de confirmer certains faits, elle souligne dans la plupart des autres cas les écarts entre les différentes versions que Le Baud a sous les yeux. Les différences peuvent être de moindre importance, comme Agathodes et Solin qui affirment que le nom de

¹ G. de Monmouth, *Op. cit.*, p.215 à 218

² *Chronicon briocense*, p.155 à 159

³ A. Gier, *Op. cit.*

Rome provient de *Roma*, fille d'Ascanius (f.15v), alors que la plupart des lecteurs connaissent la légende de Romulus et Rémus racontée par Tite-Live dans son premier livre des *Histoires romaines*. De même Boccace (f.8v et 9) affirme que Priam a participé à la bataille au côté de son père Laomedon pour défendre Troie contre la convoitise de Thalamon, tandis que d'autres historiens assurent qu'il assiégeait un « chastel d'une contree de Frige ». Face à ces versions contradictoires, Le Baud ne tranche pas pour l'une ou pour l'autre et laisse ainsi le lecteur se faire sa propre opinion. Mais sa méthode de confrontation interroge déjà la vérité toute relative des faits historiques rapportés dans les annales ou les chroniques. Ne relève-t-elle pas d'un certain consensus et de clichés culturels qui mériteraient d'être réexaminés au cours du temps ? Comment alors peut-on affirmer qu'une version est plus juste qu'une autre ?

Cette interrogation se fait plus précise quand il examine les écarts de dates entre les textes, qui peuvent avoir des incidences fâcheuses sur l'ordre chronologique. Le Baud propose alors au lecteur de suivre son propre « raisonnement » comme il l'indique explicitement dans les rubriques des f.106v et 122v. Ainsi la lignée des Saxons (f.142v) daterait, selon Vincent de Beauvais, de 447, tandis que d'autres la font commencer quarante cinq ans plus tard. De même deviennent problématiques les liens de parenté entre Pierre Mauclerc et Saint-Louis (f.165), qui selon certaines « chartres » ou « lettres » serait l'oncle du duc de Bretagne, tandis que, selon les dates avancées dans les *Chroniques de France* et les calculs de Le Baud, le duc est beaucoup plus vieux que le roi de France, et notre auteur d'en déduire que cette première version est « appocriffe ». Mais derrière ces écarts de dates, se cachent des enjeux plus politiques : alors qu'il indique, au début du chapitre 37 du livre III (f.87), que le règne du roi Conober de Bretagne commence en 680, il suspecte aussitôt cette date, car Grégoire de Tours mentionne que ce roi a vécu au temps de Clotaire, qui dirigea le royaume de France de 515 à 575, alors que Monmouth, Gildas et Martin affirment qu'à cette même époque régnaient en Armorique Hoël le Grand, en Grande-Bretagne Arthur le Preux et en Gaule le connétable Frollo, commis par le pape Léon. Il en conclut tout d'abord que « ne se concordent pas les istoires des Bretons a celles des François en cest endroit » (f.86v), et surtout qu'elles présentent Dagobert I^{er} comme maître de la Bretagne armoricaine, ce « qui n'est pas acroire que legierement il le peust faire en celui temps, consideré la puissance desditz Artur et Hoel roys bretons qui ensemble estoient uniz » (f.87). Malgré tout, il ne cherche pas à polémiquer : « Mais je me rapporte aux istorians de en discerner la verité, car mon oppinion est que, si les deux ystoires sont veritables, que il y a default ou dabte du temps » (f.87). Mais dans d'autres cas – lui tenant peut-être plus à cœur – il développe un raisonnement plus approfondi et invite le lecteur à suivre sa démarche : tout le chapitre LIV du livre III est consacré à son enquête sur la date des règnes de Judicaël et de Riwallon, et il en déduit qu'ils devraient vraisemblablement avoir vécu au temps de Dagobert III et non de Dagobert I^{er}, comme l'indiquent les *Chroniques de France*, car « il se y treuve des contrarietez qui ne se y peuent

accorder legierement » (f.106). Ce constat n'est pas sans conséquence sur la méthode de lecture que tout un chacun peut appliquer aux chroniques, notamment en fonction de son pays d'origine.

En effet, la lecture scrupuleuse de Le Baud révèle les silences que certains auteurs imposent à leurs textes. A propos de la guerre entre Cassibellanus et César, il dit se référer à Orose, non seulement parce que Monmouth « de tout ce ne fait mention », mais aussi pour que « ceulx qui ce livre liront voyent l'un et l'autre rapport » (f.35v). Et en effet Monmouth fait le récit de la victoire des Bretons sur les troupes de César où Nennius a pu lui prendre son épée, alors que cet épisode n'apparaît pas dans le récit de l'empereur romain ni a fortiori dans celui d'Orose. Plus systématiquement notre auteur souligne les omissions des *Chroniques de France* qui, par exemple, ne font aucune mention du combat victorieux d'Arthur sur le connétable gaulois Frolo (f.87), ou qui se taisent sur la première déconfiture des troupes de Clotaire assemblées contre celles de Conober et de Cramires (f.87v), mais qui racontent, en reprenant le récit de Grégoire de Tours¹, la terrible défaite qu'ont subie les Bretons lors du deuxième assaut² (f.87v). Ainsi Le Baud s'autorise des développements qui « ne sont pas à taire » et nombreuses sont les occurrences « c'est assavoir que » qui donnent au lecteur une vision plus large et plus précise sur les faits rapportés.

Ces silences marquent d'autant plus, selon Le Baud, la partialité des histoires ou chroniques dont il dispose. Deux versions contradictoires expliquent pourquoi Charlemagne est venu conquérir la Bretagne (f.108v) : « aucuns dient » que l'empereur voulait les soumettre, « mais les autres dient que » ce sont les Bretons qui sont venus demander son aide pour se débarrasser du tyran Acquin. Si dans cet exemple Le Baud juxtapose simplement les deux versions, le lecteur comprend toutefois que l'une valorise le peuple Breton tandis que l'autre stigmatise sa propension à la discorde. A d'autres endroits le compilateur se fait plus explicite en dénonçant le parti-pris de certains « acteurs » dont il corrige les propos qui lui paraissent partisans : concernant la conquête de l'Italie par Brenius et Belnius, « le plus des historiens donnent la gloire aux Gaullois de Sens seulement, sans aucune loenge en attribuer aux Bretons qui a icelle plus vertueusement ouvrerent, et qu'il soit ainsin il appiert qar les Bretons sans l'aide d'eulx desconfirent les Romains en Germanie, comme il a esté dit ou precedent chapitre » (f.31v). D'autres évènements font aussi l'objet d'une controverse partisane, notamment à l'égard du comte Jean de Montfort qui rentre en conflit avec Charles de Blois pour la possession du duché de Bretagne. A deux reprises, Le Baud présente les divergences entre la version française et la version bretonne : quand Jean de Montfort est fait prisonnier à Paris (f.193), Saint-André affirme qu'il est tombé dans un piège ourdi par les Français et qu'il s'échappe de prison en se déguisant en mendiant³, alors que la version de

¹ Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, Paris, Belles Lettres, 1996, livre IV p.202 à 204

² *Chroniques de Saint-Denis*, Paris, Bibliothèque interuniversitaire Saint-Geneviève, ms.782 (f.30v et 31)

³ G. de Saint-André, *Op. cit.* v.273 à 289

Froissart fait le récit d'une incroyable aventure rocambolesque¹ ; la mort de ce même Jean de Montfort est située à Hennebont² pour les uns et dans la prison du Louvre pour les autres (f.231v). En faisant état de versions divergentes, Le Baud met en lumière leurs intérêts partisans sur lesquels doit s'interroger le lecteur, car au-delà de la partialité problématique d'une chronique, l'historien comprend que la lecture doit faire cas des enjeux énonciatifs des textes et que tout est affaire de point de vue. Dans le récit concernant la guerre entre Philippe Auguste et Richard 1^{er} d'Angleterre, il souligne « non pas que les *Cronicques françoyses* facent mention des deffaulx du roy de France ne celles d'Angleterre du roy Richard, ains excusent chaicun roy a son pouair en attribuant le desarroy et le deffault de leur emprinse chaicun a son adversaire, tellement que a veoir l'une istoire a part et sans l'autre, l'on reputeroit l'un juste, droicturier, loyal et digne de toute gloire et loenge, et l'autre injuste, desloyal et mauvais et digne d'estre privé de tout honneur » (f.153v et 154). Au lecteur donc d'effectuer, à l'instar du chroniqueur, une lecture à la fois comparative et interprétative en fonction du contexte. Mais pour cela faut-il encore collationner suffisamment de sources d'origine diverse, et Le Baud de regretter dans son épilogue le manque de récits bretons « desqueulx par la paresse de nos escripvains, comme dit est, ne avons notice fors par les estrangiers qui en font mention » (f.406).

Ce souci de l'impartialité a toutefois ces limites, car Le Baud ne souligne pas toujours les écarts qui relativiseraient également les hauts faits des Bretons. Quand il reprend la version de Monmouth au moment de la deuxième campagne de César en Bretagne, l'anecdote des pieux fichés dans la Tamise par les Bretons ne fait pas l'objet d'une confrontation : or Orose (et César avant lui) affirme que les nefes des Romains ont évité ce danger, tandis que Monmouth affirme au contraire que les nefes ont subi de lourdes pertes. On aurait pu attendre au moins une remarque de la part de notre auteur qui se veut si scrupuleux en matière d'objectivité historique. L'exploitation des sources, si elle s'apparente à un plaisant jeu de piste, est surtout un enjeu stratégique où l'une sert de repoussoir à l'autre sur des points précis plutôt que sur l'ensemble des données, mais qui peut ainsi faire vaciller la confiance qu'accorde habituellement le lecteur aux récits historiques.

Un écrivain

Main mise sur la chronologie, culture livresque européenne, tissage des sources au cœur même du texte, Le Baud intervient discrètement, mais fermement, tout au long de sa compilation : de courtes incises, des modalisateurs ou des passages plus développés témoignent de son souci de guider le lecteur dans la masse d'évènements qu'il compile pour raconter l'histoire des rois, ducs et princes de Bretagne. Considérant son projet comme original, il affirme dans le prologue qu'« aucun particulier livre n'est trouvé qui

¹ J. Froissart, *Op. cit.* p.361

² Cette indication de lieu ne se trouve pas dans le poème de Saint-André.

de ceste matiere au long determine »¹ (f.1v) : au-delà d'une simple compilation à partir de chroniques que d'autres ont faites avant lui, il s'agit bien plus de composer une « matière de Bretagne » qui se hausserait à la hauteur de celles de Rome, de France, et de Grande-Bretagne avec la geste de Monmouth qui a connu au siècle précédent un immense succès dans les cours française et angevine. Ce projet apparaît d'autant plus littéraire dans cette première version de l'histoire de Bretagne, que cette remarque disparaît du prologue de la deuxième, qui effectivement contient un enjeu plus politique, étant commandée par Anne de Bretagne elle-même et écrite entre 1498 et 1505, au moment où le duché, par les deux mariages successifs de la jeune duchesse avec Charles VIII puis Louis XII, tombe définitivement dans le domaine français. La première version croise donc davantage les aspects littéraires et historiques, alors que la deuxième, souvent considérée comme l'œuvre majeure, est beaucoup plus idéologique. Il peut être étonnant de retrouver dans cette compilation des motifs propres aux légendes chrétienne et païenne que Le Baud recopie afin d'attribuer aux Bretons une origine mythique. On peut sourire également en lisant les miracles qu'il raconte à propos de la christianisation de la Bretagne armoricaine. Cela ne va pas sans contradiction avec le projet d'écrire une œuvre historique, mais au Moyen Age rares sont ceux qui remettent en question les textes sacrés, et il faudra attendre les premiers critiques de la Renaissance pour que soient stigmatisées les incongruités des faits légendaires que reprend Le Baud dans son ouvrage. Pour lui, le genre de la chronique et la méthode de compilation doivent permettre d'élaborer une nouvelle matière de Bretagne, et cela autour de trois axes fondateurs qui ne peuvent faire l'impasse sur l'imaginaire.

En ouvrant son récit par le déluge biblique, qui fait naître une nouvelle humanité constituée de peuples migrant dans tout l'Orient, puis en faisant se succéder la guerre de Troie, la fuite d'Enée en Italie et l'installation de ses descendants en l'île d'Albion et en Bretagne armoricaine, Le Baud démontre aisément que le peuple breton a des origines aussi mythiques que celles des Italiens ou des Francs, et n'a donc rien à leur envier. Aucun de ses prédécesseurs n'avaient ainsi envisagé un mythe des origines : l'anonyme de la *Chronique de Saint-Brieuc* ouvre son récit sur la conquête de César en Bretagne, tandis que la *Chronique de Nantes* commence par la révolte des fils de Louis le Pieux contre leur père. Le Baud ne reprendra pas l'intégralité de ce mythe dans la deuxième histoire de Bretagne, puisque dans son chapitre II, il ne fait remonter l'origine des Bretons qu'à partir d'Enée qui fuit le sac de Troie, comme l'avait fait avant lui Geoffroy de Monmouth. La première version de Le Baud est donc la seule qui, par sa construction, relie les mythes des origines païen et chrétien à la naissance du peuple breton.

De plus, Le Baud rappelle que la Bretagne armoricaine se constitue politiquement autour de rois aussi illustres qu'Arthur en Grande-Bretagne ou

¹ Etrangement Bouchart en 1514 reprend exactement le même motif dans son prologue : « Mais encore n'ay je veu aucun traicté qui ait esté entierement composé du noble pays de Bretagne, qui jadis fut appelé le royaume d'Armorique, ne des noms des roys et princes qui ont occupé et possidé celuy pays depuis qu'il fut appelé Bretagne. » *Op. cit.* feuillet 1

Charlemagne en France, avec lesquels ils ont entretenu des relations peu ou prou amicales, mais toujours d'égal à égal. La période monarchique fait de l'Armorique un territoire indépendant, tout autant que celui des Anglo-Saxons ou des Francs, et ce n'est que beaucoup plus tard, après les dissensions entre les comtes bretons que les rois de Bretagne deviendront des ducs, hommes liges du roi de France. Ces rois emplis de *virtus* ont le souci de sauvegarder le peuple breton des invasions étrangères et d'élaborer des lois permettant à chacun de vivre en bonne entente avec les autres. Ainsi émerge une trinité réunissant un peuple, un territoire et un roi qui les gouverne au mieux.

Mais il faut compter aussi avec la piété qui sanctifie cette trinité au plus haut point. Tous ces grands rois sont aussi les bras armés de la volonté divine. Ils font construire ou reconstruire les édifices religieux, offrent des dons et des terres au clergé et respectent les rites sacramentels. Après leur mort, ils sont donc tout naturellement à l'origine de miracles dans les lieux consacrés : le corps d'Alain Barbetorte refuse par trois fois d'être enterré au cimetière de saint Donacien et saint Rogacien à Nantes (f.129v) ; sur le lieu où Salomon fut assassiné, une église est bâtie où « a touz ceulx qui estoient detenuz de dolleur, de maladie, qui illec venoient, estoit la santé restituée » (f.123v). Leurs reliques ont des vertus thaumaturgiques propres aux monarques protégés par la toute-puissance divine, car pour justifier cet édifice, il est nécessaire que le roi et son peuple soient élus de Dieu, et Le Baud d'insister sur la christianisation progressive des Bretons à partir du premier roi chrétien Lucius¹, en racontant la venue en Armorique des sept saints fondateurs (saint Corentin, saint Samson, saint Malo, saint Tugdual, saint Paul, saint Briec et saint Paterne), puis de quelques autres qui consolident le socle de la monarchie bretonne. Chacun va se retrouver dans une partie du territoire et y fonder une église réunissant le peuple dans une même foi. Les récits hagiographiques, sur lesquels s'appuie Le Baud, présentent des motifs rappelant étrangement les miracles des légendes bibliques et celles rédigées par Voragine. De l'Ancien Testament sont repris par exemple le récit de saint Martin qui invite son ami à quitter la ville d'Herbauges subissant la colère divine, et dont la femme, qui se retourne pour la regarder une dernière fois, « fut enroidie d'une pierre dure, ainsi comme de la femme Loth » (f.91) et celui du songe prophétique de Juhael dont le « post » merveilleux (f.99v) symbolise sa future descendance, comme le fut l'échelle dans le songe de Jacob. Le Nouveau Testament est présent dans le récit de la multiplication d'un seul poisson que saint Corentin fait cuisiner pour nourrir toute une assemblée (f.52), dans celui des guérisons miraculeuses de saint Sanson qui, dès son arrivée en Petite Bretagne, guérit une lépreuse et une femme possédée par le démon (f.97), et dans ceux des résurrections de Triphine par Gildas (f.94v) et de la fille de Keban par Ronan (f.54). Quant aux légendes plus tardives, celle de Martin coupant son manteau se retrouve dans le partage du seul pain que possède Judoch et dont il offre à chaque fois la moitié aux quatre mendiants qui viennent le solliciter (f.104v) ; celle de saint Christophe est reprise dans le récit du jeune prince Judicael, auquel se présente le Christ « en semblance de

¹ Bouchart développera davantage cet aspect religieux dans son livre I.

meseau » (f.103v) et qu'il transporte à dos de cheval pour lui faire traverser le fleuve ; celle de saint François d'Assise apparaît en filigrane dans celle de Judoch qui nourrit les oiseaux venant manger dans ses mains (f.104). Le Baud prouve ainsi à ses lecteurs bretons et étrangers que les légendes armoricaines manifestent autant la protection divine que les textes canoniques, et que les miracles de la foi ne sont pas seulement l'apanage des légendes françaises.

A ces légendes chrétiennes s'adjoignent des récits plus populaires participant également de l'imaginaire breton, comme ce mystérieux chevalier qui exhorte les Bretons à reprendre courage devant les Normands qui viennent d'envahir leur territoire (f.125). Des héros, rappelant les exploits d'Ulysse, débarrassent le monde des géants anthropophages, comme celui du Mont Saint-Michel (f.77) tué par le roi Arthur, ou Geomagoth précipité sur les récifs par Corineus (f.23). Le bestiaire n'est pas en reste, figurant des sirènes (f.21), des « bellues et autres monstres et poissons de mer ravissables » auxquels est jeté en pâture le corps du jeune Arthur de Bretagne assassiné par son oncle Jean-sans-Terre (f.157v), un autre monstre marin qui déchiquète Morvid (f.32v), un loup garou (f.53), « un deable transmué en espee de couleuvre » (f.104v), un serpent venimeux qui mord le roi de Brest (f.107), des loups enragés qui dévorent Malin (f.24v), ou encore deux dragons gisant sous les fondations d'une tour que veut bâtir Vortigern (f.60v).

Cette « matière » ainsi constituée, il s'agit aussi, à travers le déroulement chronologique, de lui donner un sens, et le texte se dévoile, non seulement comme un récit historique, mais surtout comme un récit édifiant – ces deux aspects étant inextricablement mêlés à l'époque médiévale – dont l'aspect dramatique est renforcé afin de montrer que le temps et, partant, la volonté divine, réclament vengeance contre les hommes corrompus qui fragilisent la trinité évoquée ci-dessus. Cette édification est clairement signifiée dès le prologue : Le Baud affirme qu'il veut « escrire les gestes [des] souverains, soient vertueux ou de vices rempliz, a ce que les bons, par le memoire de leurs faits meritoires, après leur trespas et extraction de ceste nubleuse vie soient encore veuz vivre par flourie renommee ; et que aux vicieux, aux sens contraires, le ramentevoir tourne en confusion » (f.1v). Que penser en effet à la lecture des assassinats de rois illustres comme Salomon et Hoel (f.131) ou Gueroch (f.132) et Alain (f.138) tous deux empoisonnés, des tortures infligées au comte Gilles de Bretagne (f.395-396) ou pis encore à des enfants comme Tremoray (f.95), Melarius (f.96-96v) ou Dregon (f.130), des innombrables trahisons des princes, massacres des peuples, pillages et incendies des villages, cortège d'horreurs sanctionné par les fléaux de la peste et de la famine ? L'œuvre dresse un tableau bien exécrable des exactions humaines face au temps qui se déroule, comme si l'histoire n'était que le fil ininterrompu de conflits entre les hommes, les régions ou les états. George Poulet précise dans son essai sur le temps humain¹ que « pour le chrétien du moyen âge, le sentiment de son existence actuelle ne précédait pas celui de sa propre durée », car les hommes avaient conscience d'être des

¹ Georges Poulet, *Le temps humain*, Paris, Plon, 1952, tome I, introduction p.2

« existences créées » qui ne subsistaient pas par elles-mêmes. Comment interpréter autrement la chute de cheval qui fauche en pleine jeunesse Philippe, fils de Louis VI (f.159v), l'écroulement d'un mur qui tue sur le coup Jean II de Bretagne et ses compagnons (f.172v), la folie qui s'empare du roi Charles VI alors qu'il chevauche dans la forêt du Mans (f.335v), les maladies qui emportent saint Louis et d'autres princes croisés ou les naufrages dans lesquels périssent misérablement et indifféremment troupes anglaises (f.298), françaises (f.219) et bon nombre de croisés (f.169v) ? Que vaut l'homme, aussi noble et puissant soit-il, face à la providence ? Le Baud nous fait entendre les plaintes de Philippe Auguste, pleurant la mort du duc Geoffroy de Bretagne tout en « ramenant souvent a memoire les calamitez de l'umaine condicion et de la vie de homme » (f.152). L'auteur lui-même ne peut s'empêcher d'exprimer sa douleur quand il raconte les horreurs perpétrées par les Norvégiens sur les Nantais « si que nul ne pourroit exprimer par parolles la calamité et pestilence d'icelui jour doloireux, ne en l'exprimant de lermes se abstenir » (f.111v). Puisque l'Histoire doit être racontée en fonction d'une visée morale, elle est aussi tenue de toucher le lecteur par le récit des horreurs et de l'émouvoir en suscitant sa compassion.

Tous les personnages de cette compilation se soumettent naturellement à la volonté divine. La mort est acceptée comme le passage vers une autre vie et les rois font figure d'exempla : le roi Guerech préfère mourir que d'avoir le bras coupé (f.132), Arthur III de Bretagne passe les deux derniers jours en oraison (f.405) et les dernières paroles de François I^{er} à son épouse et à ses conseillers montrent la force de caractère de ce duc qui s'apprête à mourir (f.398v). Malgré tout, à travers les discours directs ou indirects qu'imagine Le Baud pour rompre avec la monotonie du récit historique et lui donner une tonalité plus dramatique, apparaissent les questionnements des personnages sur leur destinée quand elle est menacée par leurs semblables. Les paroles de Cordeille (f.26) traduisent sa lucidité à l'égard des flatteries de ses deux sœurs envers leur père, lesquelles seront responsables de son exil ; Gueroch, sommé de donner sa fille Triphine en mariage au cruel Comorus, fait part de ses inquiétudes à saint Gildas (f.94) ; la nourrice de Drogo essaie de contourner les ordres de Foulque qui l'oblige à ébouillanter l'enfant (f.130). Nombreux sont aussi les monologues intérieurs où s'expriment les interrogations des personnages quant à leur propre histoire, et rendent compte plus généralement d'une condition humaine plus lucide qu'il n'y paraît. Il s'agit toujours d'accepter la place qui est donnée à chacun sur la terre, tout en faisant qu'elle soit la moins douloureuse possible. Les personnages, s'ils courbent l'échine face au temps divin, la relèvent dans un temps autrement humain.

Le « goût pour l'enquête textuelle »¹ s'accorde ainsi avec le développement plus dramatique des récits, car en vulgarisant l'histoire l'écrivain cherche aussi à toucher son lecteur en suscitant autant la terreur que la pitié. Il convoque ainsi différents registres, tels qu'Aristote les définit dans sa *Poétique*, qui participent de cette visée édifiante.

¹ Cassard, *Op. cit.* p.77

Le registre épique des nombreux récits de batailles se déploie selon les codes de la chanson de geste, proposant immanquablement les hyperboles du « courroux », de la « fureur » et du « courage », et les leitmotifs des « estours durs et pesants », des « lances brisées en pièce », des « merveilleux coups » et des « maintes playes mortelles », qui s'achèvent par l'incontournable catalogue des « mors et des navrez » à la manière des épopées antiques. Si le récit des assauts et des sièges se décline le plus souvent selon le même schéma épique, Le Baud insiste davantage sur le comportement des chevaliers qui met à mal le *jus ad bellum* régulant les lois de la guerre. Les inévitables horreurs des combats ne sont pas condamnées tant qu'elles respectent un certain code d'honneur et n'occultent pas un possible processus de paix, et l'historien pointe systématiquement les écarts que provoque la fureur quand elle se soumet à une vengeance gratuite. Lors du siège de Derval (f.283 et suivantes), chacune des parties fait décapiter ses prisonniers, au mépris des lois établies. De même Louis d'Espagne, sourd au sermon de Charles de Blois qui lui explique que se venger d'autrui ne peut qu'occasionner un enchaînement fatal de la violence, tient prisonniers dans sa tente deux chevaliers qu'il veut décapiter en représailles de la mort de son neveu, et il s'en faudra de peu que son projet n'aboutisse (f.211v). La fureur est également celle d'Edouard III d'Angleterre qui veut venger la mort d'Olivier de Clisson en faisant exécuter Henri de Léon qu'il détient prisonnier, mais le comte Derby son cousin réussit à le détourner de ce projet car « pour son honneur garder ne devoit il crime si detestable commettre » (f.229v). Si interviennent parfois l'heureux hasard ou le bon conseiller pour empêcher ces exactions, les scènes de cruauté et d'humiliation sont de loin les plus fréquentes et ne sont pas épargnées au lecteur : au cadavre du seigneur Geoffroy de Plombancier, qui s'est battu vaillamment contre les Anglais, sont arrachées toutes les dents et à son écuyer sont les deux yeux crevés (f.233v) ; après la reddition de Lannion, les seigneurs quittent la ville à pied et dans des tenues humiliantes (f.233v) ; les Anglais de La Roche-Derrien, qui avaient pourtant souhaité « se mettre en composition » ont tous été exécutés et leurs corps jetés aux chiens et aux oiseaux (f.237)... Ce tableau épique de la guerre présente l'héroïsme autant dans son aspect le plus chevaleresque que le plus inhumain.

Quand cessent la fureur des combats, le récit suscite alors la compassion du lecteur par l'emploi du registre pathétique, qui transparaît dans certains passages ressemblant fort à des contes de la tradition orale. Les enfants des princes ou des ducs sont la plupart du temps victimes des querelles de pouvoir entre les adultes : sur ordre du comte Fulco d'Anjou son tuteur, le jeune Drogon est ébouillanté par sa nourrice (f.130), Rinodius ordonne que l'on coupe le pied et la main gauches de son neveu Melarius, qu'il fera ensuite exécuté par son nourricier et sa femme « comme un agneau entre deux loups forcenez » (f.96v). En mettant en scène des témoins qui réprouvent ces actes barbares et expriment « une compassion de [l']innocence » (f.96), Le Baud suscite en nous un sentiment de pitié, qui peut parfois être soulagé par le châtement infligé aux meurtriers : le nourricier de

Drogon est aveuglé par la lumière du soleil et tombe mortellement blessé du haut de la montagne qui lui a été promise en récompense de son acte meurtrier. A côté des tuteurs, nourrices ou nourriciers, apparaît aussi la marâtre, comme celle d'Azénor, fille du roi de Brest, qui la fait accuser à tort d'adultère (f.107), celle de Judicaël qui se moque publiquement de lui (f.100v) ou Rouine qui empoisonne Votmere (f.59). Ces figures littéraires qui ont en charge des enfants ne croisent malheureusement pas le chemin de personnages bienfaisants qui pourraient empêcher leurs crimes, et là s'arrête donc la comparaison avec les contes, car l'issue d'un événement historique ne rejoint que très rarement le dénouement édifiant de la fiction.

Si le spectacle que nous offre Le Baud est un monde de passions où se déclinent l'amour et la haine, la joie et la tristesse, la honte et la crainte, la cupidité et l'humilité, la concupiscence et la générosité, il est parfois interrompu par des intermèdes bienvenus que sont les anecdotes traitées sur le registre comique, stigmatisant les vellétés ou s'amusant des ruses du peuple breton. Alors que la bataille de La Roche-Derrien fait rage (f.232), le lecteur apprend que les Espagnols, venus au secours des Bretons, sont davantage préoccupés par leurs tonneaux de vins, que récupèrent finalement les Anglais après la bataille. Et alors que les combats tournent à la déconfiture pour les Bretons, l'on sourit en imaginant le chevalier Hue Arael descendu dans un panier le long des murailles afin d'aller parlementer avec les Anglais. Le pittoresque est encore plus prégnant quand il s'agit de montrer que les pièges mis en place peuvent se retourner contre leurs instigateurs : lors du siège de Rennes, le Bouetoux de Pennehoet commande aux habitants de la ville de placer des épingles dans des bassines afin qu'elles servent de caisses de résonance aux coups des mineurs anglais ainsi plus facilement repérables (f.245), ce qui fera échouer le plan du duc de Lancastre, ainsi que celui qu'il fomente le lendemain en plaçant des porcs devant le château afin d'en faire sortir les « enclos » menacés par la famine, lesquels, à l'aide d'une truie bruyante, les récupèrent aussitôt et sans trop d'effort. La nourriture étant un enjeu incontournable des stratégies guerrières, c'est aussi l'occasion pour Le Baud de reprendre à son compte le récit de la journée des harengs à Orléans, pendant laquelle les Français ont subtilisé ces poissons aux Anglais (f.371). Ces anecdotes connues se trouvent déjà dans les œuvres de ses prédécesseurs, notamment dans la *Chronique de Bertrand du Guesclin* de Cuvelier¹, dans les *Mystères du siège d'Orléans*² et les *Chroniques de France*³, et le choix de Le Baud de les intégrer dans sa chronique en les traitant sur le registre comique, sans verser toutefois dans le grotesque ou la satire propres aux fabliaux, traduit le regard bienveillant et amusé que porte le chroniqueur sur des faits qui, s'ils ne sont pas héroïques, n'en sont pas moins historiques.

¹ Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, éd. E. Charrière, Paris, Firmin Didot, 1839, volume I, vers 1185-1195 et 1220-1238.

² *Mystère du siège d'Orléans*, éd. Gérard Gros, Paris, Lettres gothiques, 2002, p.516 et suivantes

³ *Grandes Chroniques de France : Philippe VI de Valois*, éd. Jules Viard, Paris, Champion, 1937, p.263

Le choix de la langue française

Ainsi Le Baud réussit-il à élaborer une « matière de la Petite Bretagne », où il célèbre les hauts faits des rois et du peuple breton. A la manière d'une geste, son œuvre cherche à être reconnue à la fois dans sa singularité mais aussi dans sa filiation avec les autres matières des royaumes voisins. Et le choix de la langue vernaculaire participe de ce projet ambitieux, même s'il peut paraître étonnant que Le Baud ait choisi la langue française en lieu et place du breton, puisqu'il s'agit de construire une identité culturelle bretonne. En fait, la région orientale de la Bretagne, dont est originaire Le Baud, est dès le V^{ème} siècle une zone bilingue, où « le latin dominait déjà dans les régions de Nantes, Rennes, Vannes, Corseul, Alet »¹, et cette porosité des langues perdurera entre breton et français jusqu'au XVI^{ème} siècle. De plus, si les matières ci-dessus rappelées ont un vif succès, c'est qu'elles sont racontées pour un public profane de courtisans qui voyagent dans les différentes cours européennes où se partagent les textes dans une même langue qui est le français. Bien que « pendant la plus grande partie du Moyen Age, l'histoire s'écrit normalement en latin »², et que certains historiens du XV^e siècle privilégient encore cette langue pour ce type d'exercice afin de différencier clairement les textes historiques du « roman », une grande partie des chroniques de cette époque sont pourtant écrites en français : les *Chroniques de France*, rédigées à leur début en latin, sont rapidement traduites en français, puis écrites directement dans cette langue ; de son côté Le Baud traduit des passages de la *Chronique de Nantes* en langue vernaculaire et c'est en « langue vulgal » (f.406) qu'il rédige sa *Chronique des rois, princes et ducs de Bretagne*. Les deux grands historiens successeurs de Le Baud écriront également en français, même si Alain Bouchart, dans son épilogue, excuse « quelque langaige mal aorné par deffaulte d'elegance ou plaisant stille [...] attendu qu'il est natif de Bretagne et que françois et breton sont deux langaiges moult difficiles a disertement prononcer par une mesme bouche »³.

S'exprimer en langue vernaculaire a également un autre avantage pour l'historien breton mais aussi le latiniste qu'est Pierre Le Baud. En effet, cela lui donne l'occasion d'expliquer, avec un plaisir certain, l'étymologie de certains mots dans les langues bretonne, anglaise et française. Alors que les différents peuples s'approprient progressivement les régions du monde, ils nomment les terres ou les villes conquises « à la dirvation » du nom de leur chef : ainsi les lieux antiques comme la *Frige* (du prince Friga), *Dardaine* (de Dardanus), *Corinthe* (de Corinthus), *Bretagne* (de Brutus) et *Angleterre* (d'Anglist) ; ainsi les régions de la Grande Bretagne, telles *Loegrie* (de Locrinus), *Kembrie* (de Kember) et *Albanie* (d'Albanatus) et beaucoup d'autres villes commençant par *kaer* signifiant *ville* en langue brette, comme *Kaerlud* (ville de Lud), *Kaerleir* (ville de Leir) ou *Kaerebranc* (ville d'Ebranc) ; ainsi la ville de *Tours* en France,

¹ Léon Fleuriot, *Des origines de la Bretagne*, Paris, Payot, 1980, p.87

² M. Zink, *Op. cit.*, p.188

³ A. Bouchart, *Op. cit.* p. 505

en souvenir du chevalier Turnus. Parfois même Le Baud indique le changement de nom qui s'est effectué quand la Grande-Bretagne a été envahie par les Saxons : *Kaercaradoch* est désormais Sallebernie, *Kaerillon* Glocestre ou *Kaercharey* Tunestre. Ces noms peuvent également provenir de particularités géographiques ou ethnographiques : la Cornouaille « pour la corruption du mot [Corinee] ou pource que elle est située en la corniere du royaume » (f.23v), Kaerfuenten ou ville de la fontaine (f.98), Armorique « car ce mot armoric vault autant a dire comme pais contigu et prouchain de mer » (f.50), Gaule dont l'étymon « Galla en grec est autant a dire comme lait en nostre langage » (f.5) car les Gallathes « estoient de couleur blanche » (f.5). Notons également la longue démonstration concernant le nom *Ocisme*, qui se transforme progressivement en *Legionne*, puis « par syncope » en *Leonie* et enfin en *Brest sur Chevrette* « par lesquels noms elle est assez veue de plorer sa misere, car le nom du fleuve sur quoy elle siet signifie impression de vilté et a perdu le nom propre de sa dignité » (f.123). Enfin, quand il en a l'occasion, Le Baud rappelle que certaines dénominations sont éponymes d'un évènement étymologique : le récif est appelé *Le sault du jeant Geomagoth*, car c'est le lieu où il a été précipité par Corineus (f.23), les fleuves *Abran* ou *Humber*, le port *Hamon* portent lexicalement le souvenir de la noyade de ces personnages, *Tombelaine* indique le lieu où fut enterrée Helaine, la nièce du roi Arthur dévorée par un géant, ou encore *Kaercharey* signifie Château de la Courroie, objet qui servit à Anglist pour délimiter le territoire qu'il voulait acquérir. Même si ces explications étymologiques se trouvent déjà chez Monmouth, chez Beauvais ou dans la *Chronicon briocense*, Le Baud apparaît comme un fin linguiste, qui partage avec le lecteur sa curiosité pour l'origine des langues et leur évolution, notamment « la diversité du langage » (f.89) breton divisé en breton bretonnant et en breton gallois, comme avant lui Marie de France qui, dès l'exorde du lai *Bisclavret*, signale qu'il s'agit d'un mot breton correspondant à *Garulf* en normand, ou qui indique dans le lai *Aüstic* que ce mot breton est traduit *rossignol* en français et *nightegale* en anglais¹.

Toutefois, par ses fonctions ecclésiastiques, Le Baud est tout naturellement traducteur de textes latins en vers comme en prose, et sa chronique porte très souvent l'empreinte de la langue latine. Certains noms propres sont écrits en latin, comme ceux des personnages de l'antiquité (*Menelaüs, Corinthus, Tenuencius, Androgeus, Creüsa, Antigona, Lavina,...*), ceux des auteurs comme Monemitense, Baldricus ou Paulinus, ou encore des lieux comme *Angustudinum* (Autun), *Chemulem* (Chemillé), *Saponarias* (Savennières) ou la *Salle Quiriaque* (Guerrande). Si le vocabulaire de la langue vernaculaire permet de désigner des objets modernes, notamment ceux rencontrés sur les champs de bataille ou dans les châteaux forts (*couleuvrines, bombardes, guisarme, veuglaires, ribaudequins...*), le latin demeure présent dans des expressions archaïsantes qui coexistent avec des mots plus contemporains, comme *vergondeux* (mais *vergogne*), *comparation* (mais *comparaison*) *satelle* (mais *satellite*) *excercite* (mais *ost* ou *armee*), *parlament* (mais *paroles*), *concaténations* (mais *suite*), *metropole* (mais

¹ Marie de France, *Lais*, Paris, Lettres Gothiques, 1990, p.116 et 210

évêque), *apostole* (mais *pape*), ainsi qu'un bon nombre de mots issus directement du latin comme *victeur*, *juvente*, *jouveigneur*, *dean*, *mean*, *paucité*, *novalité*... qui enrichissent ainsi la langue française et lui donnent une aura similaire à celle de la langue savante latine. De même l'emploi systématique de l'adverbe *très* soudé au nom ou à l'adverbe qu'il caractérise rappelle le suffixe *-issime* du superlatif latin. Quant à la syntaxe, elle conserve la période latine qui se déploie avec des phrases complexes où s'emboîtent subordonnées participiales, relatives et circonstancielles, accentuant davantage le rythme donné par la protase. Le sermon que Gethelin, archevêque de Londres, prononce devant la jeunesse bretonne conserve quelques inversions des tournures latines du texte de Monmouth : ainsi « je cuidaye parler a vous par le commandement de noz princes qui cy sont presens »¹, « si nous a la puissance romaine secouruz »², ou encore « plus chier ont perdre le tribut que nous leur devon que plus ainsi estre travaillez en continuelx labeurs par mer et par terre »³ (f.55) sont autant d'expressions que Le Baud n'a pas voulu traduire dans une langue « trop » française, soit parce que le latin sonne plus tragiquement dans la bouche d'un prélat anxieux du devenir de sa cité, soit parce qu'il participe de l'authenticité du discours prononcé il y a très longtemps dans une langue qui disparaît peu à peu.

Cet allongement des phrases oblige l'écrivain à multiplier les *ledict*, *dessus dict*, *lesquel(le)s* et autres pronoms relatifs composés pour aider le lecteur à repérer les sujets des propositions principales, et il est vrai que ces innombrables redites alourdissent le texte – d'autant plus qu'aucun paragraphe ne vient aérer la mise en page compacte des chapitres – mais dès le prologue Le Baud anticipe cette critique en déclarant refuser d'appliquer l'art de la rhétorique. En effet, il se défend d'utiliser « les fleurs tulliennes » telles que les enseigne Cicéron dans son traité *De oratore* qui affirme que « tout repose sur les faits et sur l'art de les exprimer »⁴. Certes cette modestie coutumière relève d'un lieu commun propre aux auteurs médiévaux à l'égard de leur commanditaire, mais ceci participe également d'une suspicion des historiens qui condamnent le « vice » (f.106), « la paresse des escripvains » (f.406), ainsi que l'incurie des « notaires » (f.405v), dont les écrits sont loin d'être aussi fiables que ceux des compilateurs. Toutefois l'écriture neutre n'est jamais satisfaisante – est-elle d'ailleurs seulement possible ? – car elle est un cadre trop étroit pour celui qui aime écrire. Certains accusent Le Baud de « verbosité »⁵ et d'autres qu'« il seroit à souhaiter que son style eust plus d'élévation »⁶. D'ailleurs Le Baud lui-même déplore « la rudesse de [s]on gros et confus langage » et plus loin sa « rude et mal propre langue » (f.2v) ainsi que dans l'épilogue son « simple stille et impoli » (f.406), mais son écriture use

¹ « Cum vos jussu astantium principum aloqui deberem » dans Faral, Edmond, *La légende arthurienne, études et documents*, Paris, Champion, 1993, volume III, p. 165

² « Donec romana potestas vos possessionibus vestris restituit », *Idem*, p. 166

³ « Prius omne tributum quod solvitis amittere praeeligunt quam hoc modo diutius terra et ponto fatigari », *Idem*, p. 166

⁴ Cicéron, *De l'orateur*, livre II, 15, 63, Les Belles Lettres, p.31

⁵ B. Guenée, *Op. cit.* p.29

⁶ Dom Lobineau, *Op. cit* préface

aussi de la métaphore – élément de la rhétorique classique – pour comparer César à un lion, les Gaulois à des agneaux (f.36), et Clisson à un « tigre forcenné » (f.263) ou pour désigner « la clere estoille message du jour » (f.66v, f.121) à l'instar des épithètes homériques ou virgiliennes. Son style se fait également très poétique quand il rédige des *ekphrasis*, notamment celle de l'église de Saint Pierre et Saint Paul de Nantes (f.89v), reprise de la *Chronique de Nantes*, celle du « post merveilleux » apparaissant dans le songe de Juhael (f. 19v), ou bien la description minutieuse des vêtements portés par François de Bretagne lors de son entrée dans la ville de Rennes afin de recevoir le titre de duc. Non seulement de telles descriptions rendent à ces objets leur statut d'œuvres d'art, mais donnent aussi au texte une réelle qualité littéraire.

Si l'écriture d'une chronique révèle l'histoire d'un peuple, elle dévoile en même temps la méthode que poursuit l'historien pour mettre en lumière le passé. Collationner les sources, sélectionner les passages concernant l'histoire de la Bretagne, puis les juxtaposer chronologiquement sont les premières démarches qu'effectue Le Baud pour élaborer sa compilation. Mais se placer sous l'autorité des chroniqueurs passés n'interdit pas l'esprit critique et l'analyse comparative qu'il effectue dans un second temps permet de combler, autant que faire se peut, les imprécisions, les silences ou les erreurs des textes antérieurs. Et le compilateur, parce qu'il rend compte au lecteur de cette seconde étape, présente ouvertement la manière dont il conduit son enquête et nous invite à entrer discrètement dans sa fabrique de l'histoire. Alors que celle-ci est le « quasi-monopole des chroniqueurs francophones »¹, s'inscrit en filigrane dans cette première version des *Chroniques* une nouvelle figure, celle de l'historien breton, à laquelle Le Baud donne ses premières lettres de noblesse.

La confrontation des sources permet également de dynamiser la chronologie qui peut paraître « assez monotone »² comme le déplore Jean-Christophe Cassard. Certes les dates se succèdent et les mêmes motifs incontournables se retrouvent tout au long des époques : ceux du déroulement des batailles avec les préparatifs, l'engagement, les combats, les redditions et le catalogue des morts ou des blessés ; ceux de la vie de cour et son cortège de naissances, de mariages, de réceptions et de sépultures ; ceux enfin du peuple breton à la fois victime des guerres continues mais participant également aux rites de la vie sociale. Toutefois la répétition suscite aussi une certaine émotion chez le lecteur, parce qu'elle interroge la donnée fondamentale de la condition humaine : le temps. Celui-ci est à la fois un temps historique scandé par l'alternance des guerres et des trêves plus ou moins longues qui menacent les fragiles équilibres politiques des royaumes, et

¹ Jean Kerhervé, « Aux origines d'un sentiment national. Les chroniqueurs bretons de la fin du Moyen Age », dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, n° 108, 1980, p. 170

² J.C. Cassard, *Op. cit.* p.80

un temps social rythmé par les fêtes religieuses, les révoltes civiles et les querelles de pouvoir entre les hommes.

Dans cette double perspective temporelle, la première compilation de Le Baud peut aisément se lire comme une « défense et illustration de l'état breton »¹ soutenant le projet politique d'éveiller une « conscience nationale »² dans les rangs d'une aristocratie parfois versatile. Mais si la Bretagne est bien le fil directeur de son œuvre, elle ne se comprend toutefois qu'à travers les relations qu'elle entretient avec ses voisins et les récits centrés sur la politique intérieure du duché sont beaucoup moins nombreux que ceux qui rendent compte des événements communément vécus avec les nations étrangères. Parallèlement à cette histoire européenne que déroule la chronologie, la convocation des sources, quelle que soit leur origine, met également à jour l'imaginaire collectif dans lequel puisent les historiens pour écrire l'histoire de leur pays : les motifs qui se répètent d'une mythologie à l'autre, la visée édifiante qui traverse tous ces textes de culture judéo-chrétienne, le pouvoir de l'écriture enfin qui cherche à convaincre et à toucher les lecteurs, participent déjà d'une littérature humaniste, qui s'épanouira plus encore au siècle suivant. Puisqu'il n'a pas été témoin de la plus grande partie des faits qu'il rapporte mais porte en ces mots la mémoire de ces prédécesseurs, puisqu'il s'appuie sur une littérature classique dont les récits historiques ne sont pas toujours dénués de fiction, enfin puisque le regard qu'il porte sur le monde dépasse les frontières géographiques et linguistiques de la Bretagne, Le Baud offre à son public autant une histoire bretonne qu'une histoire de l'humanité.

¹ J. Kerhervé, *Op. cit.* p.195

² *Idem*, p.195

COMPARAISON DES DEUX MANUSCRITS

Seuls deux manuscrits de la première version des *Chroniques* de Pierre Le Baud nous sont parvenus. Celui conservé à la BM d'Angers (cote 941) provient de l'abbaye de Saint-Aubin de cette ville et a appartenu à Boislève de Saunay, descendant du prévôt de Saint-Louis¹. Quant au manuscrit de la BNF de Paris (cote fr. 8266), il aurait fait partie, selon Dom Morice², de la Bibliothèque du Roi à Paris avant d'appartenir au maréchal d'Estrées, qui en a fait l'acquisition le 12 août 1740, ainsi que l'indique l'ex-libris de la première page.

Comme c'est souvent le cas au Moyen Âge³, ces deux manuscrits sont désignés dans les catalogues par deux titres différents : 941 est enregistré sous le titre *Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne* alors que 8266 est intitulé *Compillation des croniques et ystoyres des Bretons*. Aucun de ces titres n'est écrit sur la page de garde de ces deux ouvrages, mais il est repris soit de la première rubrique pour 8266 (« Cy commence une compillation des cronicques et ystoyres des Bretons ») soit du prologue pour 941 (« escrire la compillation des cronicques et histoires de tresnobles roys et princes de Bretagne armoricque ») puisque la première rubrique fait l'objet d'une réserve. Toutefois, sur la tranche de 941 est inscrit *Cronicques de Bretagne*, tandis qu'en haut du premier folio on lit également *Chronique de Bretagne*⁴, mais dans une calligraphie qui date du XVIII^e siècle. Quatre siècles plus tard, Charles de La Lande de Calan intitulera sa transcription de 8266 *Cronicques et ystoires des Bretons*. Au-delà de la multiplicité des titres, conséquence de la multiplicité des lecteurs, ces variantes indiquent déjà les hésitations, d'une part entre les termes génériques de *compillation*, *chronique* et *histoire*, et d'autre part entre *Bretons* et *rois, ducs et princes de Bretagne* pour désigner le peuple armoricain.

Quant aux notices de ces deux ouvrages, elles avancent des indices contradictoires à propos de leur ordre d'écriture. Si l'article de *L'Histoire littéraire du Maine*⁵ hésite indiquant que l'ouvrage de la BM d'Angers est « le manuscrit français de P. Lebaud (sic) ou une copie fort ancienne du manuscrit original », la notice de la BM d'Angers concernant la transcription de Charles de La Lande constate qu'il ne s'appuie que sur le ms 8266 et « ignore l'original de la chronique de Pierre Le Baud conservé à la bibliothèque d'Angers ». De son côté, Marie-Louise Auger, dans son analyse des sources d'Alain Bouchart⁶, affirme que 941 est plus récent que 8266. L'analyse comparative des corrections et des variantes va permettre de clarifier ces

¹ *Histoire littéraire du Maine*, sous la direction de Barthélémy Hauréau, tome II, Paris, Julien, Lanier et Cie éditeurs, 1852, p.168

² Dom Morice, *Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, tome I, préface

³ Donatella Nebbiai, *Le discours des livres*, Rennes, PUF, 2013, p.19

⁴ Le terme *Chronique* au singulier paraît étonnant, car Le Baud emploie toujours ce terme au pluriel quand il renvoie à son œuvre.

⁵ *Histoire littéraire du Maine*, p.167

⁶ Alain Bouchart, *Grandes Croniques de Bretagne*, éd. Marie-Louise Auger, Paris, CNRS, 1986 (tome III, p.43)

positions à propos de la filiation entre nos deux manuscrits et de distinguer l'original de sa copie.

La mise en page de ces deux ouvrages présente de notables différences. Le manuscrit de Paris, composé de 395 folios écrits sur parchemin, est d'une impeccable facture. Le texte se présente sur deux colonnes, dont l'écriture identique du début jusqu'à la fin se lit aisément. Quant au texte de 941, il s'étale en pleine page et la calligraphie varie selon les folios : le changement d'outils d'écriture (ou de scribe ?) peut expliquer qu'elle apparaisse plus ou moins petite, plus ou moins fine et plus ou moins serrée entre les lignes. La préparation des cahiers a toutefois été faite avec soin, puisque est encore visible au bas de certains folios une numérotation constituée d'une lettre (doublée à partir de la moitié du manuscrit) suivie d'un chiffre romain allant de I à XII et d'une réclame signalant le passage d'un cahier à un autre. L'atelier ayant exécuté ce travail minutieux était vraisemblablement installé en Bretagne, en raison du filigrane représentant une moucheture d'hermine dans un écu, motif récurrent dans les imprimeries bretonnes, notamment dans celle de Circé en Ille-et-Vilaine qui en contient trois¹. Les rubriques et letrines de ces deux manuscrits sont rédigées à l'encre rouge, même si un plus grand nombre manque en 941. Toutefois ce dernier a subi des dégradations préjudiciables à la lecture de certains folios. Alors que le premier cahier est en parchemin, les autres sont en papier et un certain nombre d'entre eux (f. 52-58, 63, 66-67, 72-76, 89v, 96, 124-125, et vers la fin le haut des folios) sont rongés par l'acide de l'encre métallo-gallique utilisée à partir du XIII^e siècle sur ce support, qui noircit le feuillet et rend la lecture difficile, mais néanmoins possible². Sont également écrites en 941 des notes marginales aux folios 54v et 131-134, commentaires écrits ultérieurement et précisant ou contredisant certains faits racontés sur la page concernée.

Quant aux enluminures, le ms. 8266 en présente quinze de taille conséquente qui illustrent des batailles importantes pour la Bretagne (celles entre les deux frères Belinus et Brenius, entre Gaulois et Bretons, entre trente Bretons et trente Anglais), des conquêtes de villes (Kemperlé, la Roche-Derien, Auray, Derval et Chantoceaux), mais également des événements marquants comme L'Arche de Noé, Silvius tué par son fils Brutus qui est alors forcé à l'exil, le sacre d'Arthur roi de Grande-Bretagne et le couronnement de François I^{er} duc de Bretagne. Deux enluminures particulières servent d'ouverture et de clôture au manuscrit : celle de l'auteur lui-même rédigeant son ouvrage au f.5, puis offrant son livre à Jean de Derval et à sa femme Hélène de Laval au f.393v. En 941, aucune enluminure n'est présente mais des emplacements identiques à ceux de 8266 sont réservés à cet effet.

Ainsi 941 paraît inachevé et moins soigné que le manuscrit de Paris. Des erreurs de numérotation sont présentes dans la table des matières du livre III, provoquées par l'oubli d'un chapitre (f.44v) ou l'addition d'un autre (f.45), ainsi que dans le livre III où le folio suivant celui noté 288 n'est pas

¹ Charles Moïse Briquet, *Les filigranes*, Genève, 1907, volume I, p. 148 et 149.

² Ce dont ne rend pas compte le microfilm.

numéroté et où le folio 280 est doublé. Des « erreurs de plume »¹ sont également plus fréquentes en 941. Le changement de folio provoque soit des répétitions de mots de liaison (*et, de, pour...*) ou de syllabes (*Magla[f.27v]glanus*), soit des oublis (*que pis [leur ave]nist f.402v*). Dans le corps des mots, on remarque des erreurs de jambage (*bamniere f.316v, escrivot f. 372*), des lettres omises (*La tour [B]Abel f.4 ; evang[e]liste f.39 ; Sal[o]mon f.2v ; mainti[n]ssent f.6v et 155*) ou inversées (*Bretran f.286*) et des syllabes doublées (*tresgriefvement f.104v ; abundaument f.185v ; longuement f.192*). Certains signes diacritiques manquent également comme quelques tildes de nasalité (*amainnet f.281v pour amainnent, assailas f.225 pour assaillans, Tragouff f.250v pour Trangouff...*). De plus, quelques mots écrits partiellement ne sont pas raturés et l'on peut lire *conseilloit lleroit f. 257v, faulce que querelle f.260v, duc de bre de Bretagne f. 289v, pour par parler f.319*. A neuf reprises enfin (f.179v, 215v, 227v, 231v, 236v, 243v, 244, 319v et 321v) apparaissent des confusions de date entre le temps du récit (13..) et celui de l'écriture (14..), erreurs qui ne se trouvent pas dans le manuscrit de Paris.

Au vu de ces premiers relevés, nous pouvons affirmer que 941 n'est pas l'original puisque trop de fautes sont constatées qui ne sont pas présentes en 8266, et celui-ci pourrait bien prétendre à ce titre. L'analyse des corrections du manuscrit de Paris permet de confirmer cette hypothèse. En effet, le manuscrit de Paris fait preuve d'une relecture attentive tant sur le plan linguistique que sur le plan historique. A plusieurs reprises le copiste rature proprement des mots ou groupes de mots qui lui semblent morphologiquement ou syntaxiquement incohérents. Ainsi on lit : *de d'illecques f.112 ; veulleient f.240v ; ledit roy d'Angleterre # faisoit reediffier f.204 ; comme jasceit f.298v ; si diligamment f.120 ; la cité fureur f.156v ; pongnee de la terre sablonneuse f.94 ; ainsi que dit Vincent de Beauvois...dit en ceste maniere que Judoch f.104 ; pour laquelle chose fut le roy Artur tant enflambé tresardament de corroux et de maltalant f.73*. A l'inverse, la relecture a permis d'ajouter en suscrit des mots oubliés : *François^{qui} contre ceulx murs f.198 ; jucques a^{Nouel} f.248 ; traiter^{de} ^{paix} en Bretagne f.249v ; ravi^{taillez} f.256 ; print^{demie} pongnee f.94v ; une^{autre} cronique f.139 ; l'aisné filz^{Loy's} le Gros f.159 ; bons gens^{d'armes} f.356v*. Outre les corrections sur la forme, le fond fait aussi l'objet d'une attention particulière, car 8266 raye des dates (*mil quatre vingt et ung f.144*), des personnes (*celui filz du roy de Hongrie f. 404v, les dessus ditz acteurs Orose f. 34v et 35*), ou des lieux (*Dinan Hannebont f.279*), qui ne correspondent pas à la vérité historique. A deux reprises, 941 tient compte des leçons corrigées : en 8266 le mariage du comte de Monfort avec Yolande d'Anjou daté de 1431 est présenté avant celui de Guy de Laval avec Ysabeau de Bretagne datant pourtant de 1430 et un signe diacritique à l'encre rouge indique l'inversion chronologique. Au f.371v, 941 tient compte de cette correction et rétablit l'ordre chronologique, en se trompant toutefois sur la

¹ *Conseils pour l'édition de textes médiévaux, le manuscrit littéraire*, Paris, Ecole nationale de Chartres, 2002, Fascicule III, p.36

première date qu'il réécrit 1431. Il en est de même pour le paragraphe que 8266 rajoute en bas du folio 145v et qui est intégré par 941 à la suite du texte au f.139v. Mais quant aux ratures et mots suscrits, 941 ne suit aucune des leçons corrigées et il semble donc qu'il ait recopié 8266 avant que celui-ci n'ait effectué les corrections relevées ci-dessus, excepté celles faites au moment même de l'écriture.

Puisque 941 est une copie de 8266, les autres erreurs relevées sont caractéristiques de ce type d'exercice et peuvent se classer en deux groupes. Ce sont tout d'abord des fautes liées à une lecture erronée de certains mots du texte source, provoquant une paronymie autant phonétique que graphique : *creez* (de créer) > *croyez* (de croire) f.7 ; *eut* > *en* f.23v ; *loyaument* > *royaument* f.92v ; *primaz* > *prelats* f.106v ; *victorieux* > *vigoreux* f.31 ou inversement *vigoreusement* > *victorieusement* f.14 et 43 ; *son* > *bon* f.83v ; *vingt* > *ungs* f.23 ; *perte* > *partie* f.29v ; *se adresser* > *se drecker* f.36v ; *leva* > *lava* f.104 ; *barons* > *bretons* f.125v ; *sigla* > *silla* f.36v ; *enflambe* > *en semble* f.241 ; *detencion* > *de l'atencion* f.321v ; *preserver* > *perseverer* f.166 ; *tourmenterent* > *tournerent* f.203v ; *amonester* > *amener* f. 79 ; *leauté* > *beauté* f.236v ; *flotz* > *flatz* f.313 ; *Juhael* > *Hoel* f.100v ou *Judual* > *Juhael* f.97 ; *Brenius* > *Belnius* f.75v ; *privement* > *premierement* f.67v ; *divisa* > *advisa* f.89v ; *Belesme* > *Helesure* f.163 ; *Pont de l'Arche* > *pont de La Roche* f.392 ; *lieues* > *lieux* f.302. Si dans quelques leçons cette paronymie s'accommode d'une simple synonymie, dans bien d'autres cas ces transformations deviennent préjudiciables à la compréhension du texte, non seulement parce qu'elles changent la nature du mot recopié et rendent la syntaxe incohérente (*aller* > *assez* f.76 ; *parvint* > *par nuyt* f.223v ; *le duc* > *ledict* f.101v ; *assemblement* > *assemblerent* f.16), mais surtout parce que le sens devient problématique même si la nature du mot est conservée (*Moine* > *Maine* f.45 ; *moynne* > *moyenne* f.63v et 144 ; *du ciel* > *d'icelui* f.86 ; *brasseur* > *embrasseur* f.53 ; *turneroient* > *trouveroient* f.212v ; *comte* > *contree* f.87v ; *randon* > *raideur* f.224v ; *citoyens* > *Troyans* f.25 ; *affaires* > *adversaires* f.226 ; *commancement* > *commandement* f.52 ; *ramenerent* > *rainerent* f.8v), et génère des barbarismes comme *mevin* f.69 (pour *venin*) ou *forcenneure* f.72 (pour *forcennerie*), *discuppé* f.83v (pour *discippé*), et des contre-sens fâcheux comme *greveuse* devenant *gracieuse* alors que l'auteur évoque les nombreuses blessures des chevaliers bretons lors de la bataille des Trente au f.240v.

Outre ces fautes de lecture de l'hypotexte, d'autres méprises relèvent de la mémorisation, puisque le scribe doit lire à voix haute puis retenir des groupes de mots avant de les écrire. Apparaissent alors des erreurs auditives qui transforment un singulier en pluriel ou inversement (*quelles choses, celles querelles, leurs murs, les chevalier, a leur emprises*), qui oublie une syllabe phonétiquement proche de la suivante, phénomène d'haplographie modifiant notamment le temps et le mode des verbes (*adhe[re]rent* f.276v ; *costoy[er]ent* f.284v ; *retir[er]ent* f.68v ; *emploi[er]ent* f.69, *demou[re]roint* f.201 ; *s'accord[er]oit* f.68v ; *etroit* > *entretroit* f.201v). Des échanges s'opèrent

également entre conditionnel et futur (*veoirroient* > *verront* f.1v ; *pourront* > *pourroient* f.2), présent et imparfait (*pançoit* > *pance* f.11) ou passé simple et imparfait (*seigneurit* > *seigneurioit* f.2v). La mémorisation auditive des mots avant leur recopie peut aussi expliquer les collusions entre phonème et graphème pour le son [ɛ] graphié –er pour –ez, *le* pour *les*, *aller* f.197 pour *allerent*, *fe* f.122v pour *feu*, *ques* f.172 pour *queues*, *veille* pour *veuille* f.78v, *fors* f.97v pour *forces*, *cathedral* f.232v pour *cathedrale*, *seigner* pour *seigneur* f.121v, voire *il* pour *il l'* qui provoque la plupart du temps l'ellipse du pronom COD. Le graphème –tz dans la leçon *prosperetz* f.117v peut laisser également penser que le scribe prononce encore cette affriquée en position finale, alors qu'elle s'amuit normalement dès le XIII^e siècle.

La mémorisation génère aussi des omissions de mots brefs comme des conjonctions ou des prépositions (*de*, *après*, *et*, *jucques*,...), des noms (*filles* f.25v, *isle* f.12v,...), des adjectifs (*durs* f.390), des verbes (*meptre* f.397v et à de nombreuses reprises l'auxiliaire *être*), jusqu'à des propositions complètes comme aux f.15 et 15v par exemple. Et si le mot n'est pas oublié, il peut être remplacé par un synonyme : *rive* > *rivage* f.103 ; *destinee* > *mort* f.25v ; *royal* > *noble* f.30 ; *rhetoricien* > *poetricien* f.24v ; *merveilleuse* > *grant* f.19v ; *mussé* > *mis* f.37v ; *desert* > *destroit* f.19v ; *lui fust desleal* > *ne lui fust leal* f.110 ; *combattans* > *chevalliers* f.75v ; *contreversité* > *discorde* f.177v ; *gens* > *parens* f.55 ; *commistion* > *conjonction* f.59 ; *moult* > *tout* f.83v ; *natures couvertes* > *manbres couvertes* f.174.

A contrario, des mots peuvent être ajoutés (*Si grant nombre largesse* f.74v ; *bailla aux Saxons par la traïson desquelx il estoit venu ou païs de la province de Leogrie* f.82 ; *les assailloient si vigoreusement corageusement* ; *à l'occasion de laquelle femme* (au lieu de *chose* f.14 ; *de la Grant Bretagne armoricque*) qui semblent jaillir d'une écriture impulsive, anticipant des expressions types et récurrentes dans le texte. Enfin certaines répétitions apparaissent que le scribe n'a pas pris le temps de rayer (*de barons princes et de barons* f.27 ; *que puis que* f.26v ; *que de celle de Cartage* f.6,...), ainsi que des bourdons sautant du même au même (f.135 où une seule fois est récopié le mot « règne » alors que les deux leçons de 8266 désignent celui de Geoffroy de Bretagne et celui de Robert de France, ce qui provoque une erreur historique) et des doublons de propositions répétées à quelques lignes d'intervalle (f.106v et 111).

Enfin les erreurs de mémorisation provoquent des inversions (*il se* > *se il* ; *les Bretons après* > *après les Bretons* f.68v, *la desconfiture de leur gens* > *et de leur gens la desconfiture* f.66v) ou font glisser la caractérisation d'un mot à un autre : *il arma a l'encontre de lui son cueur* > *il se arma a l'encontre de lui, son cueur couveteux* f. 157v ; *les siffleys furieux des vens* > *les siffleys des vents furieux* f. 13v ; *avoit celle pucelle un cerf dés jenne asge nourri* > *avoit celle jenne pucelle dés jenne asge ung cerff nourry* f.13v ; *mais remidier on n'y pouoit* f.11 alors qu'en 8266 le sujet du verbe est *Eneas* ; *ilz ne pouaint* (*Turnus* et ses gens) f.15 alors que 8266 écrit *il ne pouait* (qui ne concerne que *Turnus*).

Ces derniers exemples montrent que si les erreurs de mémorisation ne gênent pas obligatoirement le sens général de la phrase, elles en modifient toutefois les détails et pour certaines leçons, il semble bien difficile de faire la part entre erreur d'inattention due à la copie ou intervention volontaire sur le texte source. Au f.13 par exemple, on trouve *chat* alors que 8266 écrit *char*, mais ces deux substantifs désignent des machines de guerre différentes. De même au f.77 le géant qu'affronte Arthur roi de Grande-Bretagne est tâché du *sang des porcs*, alors que 8266 écrit du *sang des corps* : cela peut relever autant d'une erreur homonymique que d'un euphémisme pour mettre à distance l'anthropophagie du monstre. Notons que dans le texte latin de Monmouth, que Le Baud recopie pour ce passage, on trouve bien le substantif *porcorum*¹. Dernier exemple de la même facture au f.21 où *jeans* devient *gens* : est-ce une erreur de lecture due à l'homophonie entre ces deux termes ou le scribe écarte-il l'identité trop merveilleuse des premiers habitants de l'île d'Albion ? Ces questions demeurent sans réponse, car si les erreurs d'inattention dépendent « du coefficient personnel de fréquence des fautes »² de chaque scribe, l'état d'esprit de celui-ci au moment où il copie le texte qu'il a sous les yeux joue aussi sur l'interprétation qu'il peut faire de sa lecture de l'hypotexte. La copie participe plus largement du procédé de la réécriture qui propose alors des variantes intéressantes.

D'une part, le scribe de 941 choisit pour certaines leçons de revenir à l'étymon du mot qu'il lit : le nom propre *Turnus* en 8266 est écrit *Tironus* au f.3 qui est le nom latin de Turnus ; *Fluvia* est transcrit *Fluma* du latin *flumen* f.5 ; *innumérables* f.85 remplace *innumbrables* et *aloacté* f.100v est préféré à *alaité*.

D'autre part, il propose des corrections salutaires tant sur le paratexte (au f.45v deux rubriques notées sous le même numéro en 8266 sont dissociées par 941, au f.48 une rubrique absente de 8266 est rétablie) que sur la syntaxe (*furent osez funder* > *firent funder* f.89v) ou le contenu : au f.119v, *Erispogius* est remplacé par *Néomenon* qui est bien l'époux d'Octemberge ; au f.137, le nom de la ville de *Carrouge* est remplacé par *Pontorson* qui est sa dénomination moderne ; au f.138 est remis à juste titre le nom du personnage *Uterinus* qui était gratté en 8266 ; au f.176v n'est pas recopiée la référence à Boccace affirmant que Guy de Montfort a combattu en Lombardie sous les ordres de Charles d'Anjou, alors qu'en réalité il s'agit de son frère Philippe dont les exploits ont été racontés à la fin du chapitre précédent. Dans sa volonté d'agir sur le texte pour l'améliorer, le scribe du ms 941 complète aussi quelques réserves laissées par 8266, même si ces corrections ne sont pas toujours des plus heureuses. Au f.278 est indiquée le nom de la ville *Lusumont* qui se trouve en effet dans un des manuscrits de Froissart³, mais quand au f.24 il complète par *Corineus*, alors que le scribe de 8266 s'était arrêté à *a co*

¹ Faral, Edmond, *La légende arthurienne, études et documents*, Paris, Champion, 1993, volume III, p. 256 et Geoffroy de Monmouth, *Histoire des rois de Bretagne*, éd. Laurence Mathey-Maille, Paris, Les Belles Lettres, 1992, p.233

² *Conseils pour l'édition de textes médiévaux, le manuscrit littéraire*, Paris, Ecole nationale de Chartres, 2002, Fascicule III, p.37

³ Froissart, *Chroniques*, manuscrit The Hague, 72 A 25, folio 356v

sous-entendant que *Corineus* n'était pas le bon personnage, le copiste de 941 se trompe car était logiquement attendu le nom de *Locrinus*, fils de *Corineus*. De même au f.287, alors qu'en 8266 est écrit *passa le duc a Lumel la riviere de [...] puis adressa sa voye*, la réserve attendue étant le nom de la rivière, la copie devient *passa le duc a Lumel la riviere depuis adressa sa voye*, ce qui génère une incorrection syntaxique. Signalons enfin la variante étrange concernant les deux rois danois appelés en renfort par Richard de Normandie au f.134 : le copiste de 941 indique qu'il s'agit de « Claver roy de Boecie et Bacmaud roi de Calabre », alors qu'en 8266 au f.138v ont lit « Allain roy de nord Lorene et Laguan le roy de Soame », informations qui concordent davantage avec celles des *Grandes chroniques de France* et du *Roman de Rou* de Wace. Le copiste met également quelques réserves en lieu et place de noms propres avancés en 8266 (*l'archevesque de [Reims]* f.268v, la ville d'*[Hedé]* f.306, le peuple des *[Picts]* f.39v), d'un adjectif (*touz les [autres]* *submis* f.40) ou d'un nombre (*neufiesme* f.377). Enfin, il raye quatre mots proposés en 8266, soit parce que le nom propre lui semble incorrect (*Budic Castelin Caste* f.141), soit parce que ces mots lui paraissent redondants comme dans *la paix avoir esté entr'eulx juree* f.102 et *Edouard uterin son frere de mere* f.143. Des doutes ou des informations supplémentaires sont sans doute à l'origine de ces corrections, qui permettent également des ajouts, comme l'insertion du nom d'une ville ou d'un personnage dans une liste (ex. : *Aiguillon* f.230v) ou d'un autre texte comme le parlement d'Éudon au f.139, dont nous ne pouvons malheureusement lire que le début, les folios suivants étant lacunaires.

De manière plus systématique, le scribe de 941 privilégie une écriture du raccourci qui ne s'embarrasse pas de répétitions jugées inutiles. Tout au long du texte, nombreux sont en effet les pronoms anaphoriques supprimés, qu'ils soient sujets (*pour quoy <il> chevaucha* f.175 ; *que <ilz> avoient eues* f.179v) ou objets (*les Bretons <les> persecutans firent* f.101 ; *il <le> fist trebucher* f.23), phénomène trop récurrent pour ne s'expliquer que par des fautes d'inattention.

De même ne sont pas conservés les mots ou groupes de mots qui peuvent paraître redondants. Quand le scribe recopie les titres des personnages dont il vient de parler, il ne reprend pas leur nom : *le roy <Loÿs> de France* f.168v, *le roy <Henry> d'Angleterre* f.379v, *le roy <Allain> dessus nommé* f. 86v, ou s'il écrit le nom il ne redonne pas le titre : *Candor <le roy de Cornouaille>* f. 74v, *Paris <filz du roy Priam>* f.9v ou *Helene <femme Menelaüs>* f.9v.

Dans cette même perspective de simplification, certaines expressions binaires sont réduites au seul mot qui en donne l'idée : *un lion <affamé>* f.97 ; *Bretons <armoriques>* f.62v ; *Bretaigne <armorique>* f.57v ; *de bon conseil <sagement> savoit ouvrer* f.81 ; *les provinces <voisines>* f.72v, *la seigneurie <et domination>* f.79 ; *s'esforczoient <de leur résister et> défendre* f.101v ; *iceulx <ses disciples>* f.92v. Par conséquent 941 exprime moins de caractérisation et de modalisation que 8266 : *la terre produisoit <de son gré>*

brutement f. 6 ; < *moult souvent* > *ilz veaint* f.7v ; *Policena ... immolee < sus la tombe d'Achille >* f.11 ; *quatre de leurs < plus grosses > nefes* f.12v ; *il cuidoit < legierement > conquerir* f.14 ; < *tout* > *melancolieux* f.14v ; *du < noble > roy Brutus* f.16. Le choix du copiste étant d'aller à l'essentiel, cela a aussi une influence sur le rythme des phrases. Des groupes de mots perdent un de leurs éléments (*ses enffens, < nevez >, parens et serviteurs* f.105v ; *des femmes, < enfans > et anciens hommes* f.12v) et le rythme ternaire devient binaire : *leur siege délaissé, allerent en Bourgoigne et ardirent Troyes* devient *leur siege delaisserent et ardirent Troyes* f.125v. Cette nette propension à l'écriture elliptique suggère que 941 a copié 8266 non pour un lecteur privé, exigeant un manuscrit de parfaite facture qui permette une lecture publique de qualité lors de réceptions par exemple, mais pour des cercles d'intellectuels qui ont moins besoin de tous ces détails pour comprendre les enjeux du texte.

Toutefois d'autres transformations sont plus étonnantes et relèvent du point de vue subjectif du scribe à propos du texte qu'il lit et copie tout à la fois, non sans une pointe d'humour quand *un chevalier breton* en 8266 devient *une folle teste de Breton* au f.80. Mais cette leçon fait figure d'exception au regard de la modération dont fait preuve le copiste quand il reprend certains propos de l'original qu'il estime trop critiques. Alors que celui-ci décrit le roi Hoel comme *chaut et batailleurs, mais de bonne et sainte vie*, celui-là écrit *qu'il était d'honneste conversation et de bonne vie* f.81v, rejetant ainsi la caractérisation du texte source. La même remarque peut être avancée pour expliquer la suppression de certaines phrases qui dénoncent ouvertement la malveillance de hauts personnages bretons. Au f.29, le copiste n'insiste pas sur l'esprit de conquête de Brenius et supprime *fut Brenius corrupu et voutl par armes son frere assaillir et le tout du royaume submettre a la sienne juridicion*. Il ne précise pas non plus au f.116v que Sallomon roi de Bretagne est le meurtrier de son prédécesseur Erispogius (*il le tira hors < a force et l'occist > par fureur de bataille*) alors qu'il a rajouté quelques lignes plus haut qu'il est *de plus droit estoc que les dessus dictz Neomenon et Erispogius*. Cette omission volontaire gomme ainsi la prise de pouvoir usurpatrice de ce grand roi qu'est Salomon pour le peuple breton, ce sur quoi insistent d'ailleurs les *Chroniques de France* assurant dans une incidence « que ce fust vengeance de Dieu pour punir sa grant desloiauté, car il avoit chacié Heripone, son droit seigneur, jucques dedenz un moustier et l'avoit occis dessus l'autel meismes »¹. Enfin il ne recopie pas au f.385 la rumeur selon laquelle le sire de Raix, en contrepartie d'une forte somme d'argent, ne serait pas intervenu pour délivrer Gilles de Bretagne de ses tortionnaires. Ne sont pas non plus mentionnées les souffrances du peuple breton, telles la famine aggravant d'autant plus les dissensions politiques entre les princes (f.85) ou la douleur des barons et du clergé revenant de Jérusalem après avoir enterré leur duc Geoffroy (f.135), et sont également supprimées les trahisons que sont la trêve que conclut Richard Cœur de Lion avec Saladin (f. 153v) et la jonction de l'armée du roi

¹ *Grandes chroniques de France*, Paris, BNF, fr. 2813 (f.254v)

d'Angleterre avec celle du duc Pierre de Bretagne pour envahir la France (f.163v).

Cette écriture euphémique se retrouve également dans deux passages plus longs. C'est tout d'abord le cas au tout début du récit de la bataille des trente Bretons contre les trente Anglais f.240v, dont voici les deux versions :

8266

Après ce que Bretons et Angloys eurent entendues les parolles que Beaumenoir et Brembro leurs cappitaines leur eurent recorderes, ilz furent de chaiscunne part tellement indignez les ungs a l'encontre des autres que pour combatre se commencerent a approcher et tant tost joingnirent ensemble. Si en fut le premier estrif fort et dure et pour les Bretons cuisant et greveux, car de premiere venue ilz furent oppressé par les Anglois qui a force prindre Charuel. Geffroy Poullart occistrent et navrerent tresgriefvement Tristan de Pestivien, missire Karo Dalodegat et missire Jehan Rouxelet, lesqueulx par les durs coups de leurs mailletz pesans ilz aterrerent.

Quant le sire de Beaumenoir veit ainsi ses gens malmenez par les Anglois et qu'il en apperceut cinq versez, les ungs morts, les autres navrez tellement que ressoudre ne se pouoient, il fut tresdoloureux en son courage. Toutefois pour crainte de espouvrer les autres n'en monstra il semblant au dehors, ains comme saige, preux et vertueux chevalier de toute sa puissance s'efforcza les rescourre.

941

Après ce que les Bretons et Angloys eurent entendu ce que Beaumenoir et Brembro leurs cappitaines leur eurent recordé, ilz furent touz entallantez de combatre et se commencerent a approcher les uns des autres et tantost joingnirent les batailles ensemble. Si en fut la premiere assemblee forte et dure et pour les Bretons *gracieuse*, quar de premiere venue fut Charuel retenu prisonnier, Geffroy Poullart fut occis et Tristan de Pestivien fut d'un coup de maill navré, missire Jehan Rouxelet et missire Karo Bodegart trebuchez a terre tellement que ressoudre ne pouaient. Quelle chose voyant le sire de Beaumenoir, et comme il apper[f.241]ceut les siens si mal menez que partie estoit prins, autres navrez et versez en la plaine dont relevez ne se pouaint, il fut tresdoloureux en son corage, mais il n'en monstra semblant au dehors, ains comme preux et vertueux chevalier de toute sa puissance s'esforcza les rescourre.

Dans ce passage, le scribe de 941 valorise le courage des Bretons (*entallantez de combatre* et non plus *indignez*, *gracieuse* et non *cuisant et greveux*) tout en évitant d'évoquer la peur (est omis le complément circonstanciel *pour crainte de espouvrer les autres*) et les détails des blessures mortelles (*a force prindre* > *prisonnier* ; *durs coups de leur mailletz pesans* > *d'un coup de maill navré*).

Le deuxième exemple concerne le chapitre 54 de la III^e partie (f.105v-106) qui diffère de beaucoup entre les deux manuscrits (voir annexe 3). Il s'agit d'un raisonnement de l'auteur qui s'interroge sur la concomitance des lignées de Riwallon et de Hoel. Le texte du ms 8266 veut démontrer que, même si dans les *Chroniques d'Armorique* le récit de la lignée de Hoel est placé avant celui de la lignée de Riwallon, cela ne signifie pas que ces deux lignées se soient succédé dans le temps historique, bien au contraire. Et pour le démontrer, sont convoquées trois sources : celle de Geffroy de Monmouth, qui situe en 689 la date de décès d'Alain le Grand, celle des *Chroniques de France* écrites par Sigisbert de Gembloux et celle du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, qui toutes deux datent de 643 le traité de paix entre Judicaël et Dagobert. Dans la version du ms 941, le raisonnement est tout autre. En effet, est démontré tout d'abord que les *Chroniques de France* se trompent en faisant coïncider les règnes de Judicaël et de Dagobert 1^{er}, alors que, par un savant calcul de dates, il s'agit plutôt de Dagobert III. Elles se trompent également en ce qui concerne les dates de la lignée de Hoel II, car alors deux rois (Riwallon débarqué en 590 et Hoel II) auraient régné ensemble en Petite Bretagne, ce qui est pour le copiste incohérent. Il accuse alors le « vice des escripvains », qui sont loin d'être aussi fiables que les compilateurs, parce qu'ils manipulent sans scrupule les dates, à tel point qu'ils refusent de faire coïncider les règnes des rois Artur et Clotaire, ce qui serait une aberration. Cette comparaison des deux versions montre que le ms 941 est ici beaucoup plus critique à l'égard des *Chroniques de France* que 8266, avec lesquelles rivalisent, voire se confrontent, les *Chroniques* de Pierre Le Baud.

Si la réécriture qu'opère le manuscrit d'Angers offre au lecteur les inévitables imperfections que sont la lecture et la mémorisation d'un texte source, mais aussi les variantes relevant de l'interprétation personnelle du copiste, c'est au niveau de la langue que la comparaison est peut-être la plus intéressante. En effet, le ms 8266 est écrit dans une langue qui suit davantage les évolutions grammaticales initiées dès le XIII^e siècle et qui seront fixées à partir de la Renaissance.

D'une part, l'orthographe lexicale est simplifiée. Les géminées disparaissent (*briefveté, grief*) ainsi que les voyelles en hiatus dans (*assis, celement*). La distinction est toujours faite entre la graphie –ss du son [s] et –s pour [z] (*Nantaises, faisoient*). La désinence –amment se généralise pour les adverbes et la dénasalisation est toujours graphiée –mm (et non –nm). Le phonème [wɛ] est plus souvent graphié –oi que –ai (*La Roche au Moine* f.45) et l'on rencontre le classique *chascun*, alors qu'en 941 il est écrit *chaicun* forme beaucoup moins répandue. Toutefois quelques usages demeurent : le graphème –y est plus utilisée que –i (*ystoire*), le suffixe –aige marquant la palatalisation est préférée à –age (*bevraige, veaige*), ainsi que le –x final à –s (*puix, dempuix*).

D'autre part, la morphologie de 8266 présente moins de doublets qu'en 941. Les accords distinguent formellement le masculin du féminin, notamment pour les adjectifs épiciens (*telle, toute, laquelle...*) ou pour certains

substantifs (*voilles estandues* en 8266 mais *estanduz* en 941 f.12v). La flexion a disparu (*ilz* toujours au pluriel), les formes verbales comme *destruant* sont refaites en *destruisant*, et les lettres muettes du passé simple disparaissent (*mirent, dirent* en 8266, mais *mistrent, distrent* en 941). Quant à l'imparfait, 8266 utilise beaucoup moins la désinence en *-oient*, même s'il en conserve cependant. Les participes passés sont, dans la grande majorité des cas, respectueux des auxiliaires et s'accordent avec le COD quand il est placé devant. La morphologie du subjonctif fait disparaître volontairement le *-ge* < iam et l'on voit que cette consonne est grattée à trois reprises : *di(g)ent* f.231v , *confesse(ge)* et *concede(ge)* f.118v.

Quant à la syntaxe, alors que 941 n'exprime pas toujours le pronom quand il se trouve à côté d'un autre ou quand il est repris entre une proposition principale et une subordonnée, 8266 les maintient tous les deux. De plus la coordination est régulièrement employée pour regrouper des termes (*il avoit reprins Nemroch <et> les autres geants de leurs erreurs* f. 4v ; *deux juvenceaux <et> une jenne pucelle* f.13v) et la subordination est attentive à l'emploi des conjonctions faisant le lien entre les propositions (*Mais pource que du souverain Dieu cognoissance n'avoient, et <qu>' ilz veaint* f.7v). En 8266, la répartition des pronoms relatifs *qui / que* ne provoque aucune confusion, alors que 941 emploie encore *qui* à la place de *que*.

Les deux manuscrits de la première version des *Chroniques* de Pierre Le Baud ont été rédigés dans le même espace de temps, puisque le scribe de 941 a copié le texte du ms 8266 avant que des corrections aient été effectuées sur celui-ci. Il serait donc attendu, non une innovation linguistique, mais au moins une langue similaire, alors que celle de 941 semble moins attentive à l'évolution grammaticale de son temps.

Peut-on alors en conclure que 941 est un mauvais manuscrit ? La réponse serait affirmative si l'édition scientifique n'avait pour seul but que de retrouver le texte originel : la copie est en effet fautive pour bon nombre de leçons et l'interprétation peut être considérée comme frauduleuse à l'égard du texte source, sans compter l'aspect esthétique du manuscrit de Paris dont la lecture est sans conteste plus agréable que celle de 941, même si un texte pleine page est plus confortable pour les yeux. Toutefois, c'est dans le processus même de la copie que se trouve la richesse de ce dernier, car elle met en évidence la problématique de la réécriture tant au niveau grammatical que sémantique. S'il est un calligraphe docile, le copiste doit-il être forcément servile ? Devenu la figure du lecteur attentif car acteur de sa propre lecture, il ne lui reste pourtant que peu de temps à vivre, car l'imprimé fera disparaître sa tâche aussi laborieuse qu'enrichissante dans l'histoire de la diffusion des textes.

ANALYSE LINGUISTIQUE¹

La langue du manuscrit 941 présente les caractéristiques habituelles de la *scripta* du moyen français, qui présente une souplesse orthographique encore très vivace au XV^{ème} siècle et dont témoignent les nombreux doublets de notre texte : il n'est que de citer le nom de la ville de *Dunkerque* qui, sur quelques lignes, est graphié *Dinquerque*, puis *Dunerque* (f.316) et sur le feuillet suivant *Dugnerque*. Cette variété interroge le traitement des voyelles et consonnes opéré par le copiste, mémorisant davantage l'aspect sonore des mots que leur graphie avant de les recopier, ce qui donne ainsi une idée plus précise de sa prononciation, vraisemblablement proche par certains côtés des dialectes de l'Ouest.

PARTICULARITÉS PHONÉTIQUES : PHONÈMES ET GRAPHÈMES

I. Traitement des voyelles

Conservation ou évolution des voyelles latines

a libre évolue généralement en [ɛ], et peut être graphié -e (*ameres, familièrement, rencontrerent, Renaldus,...*), -ai dans *amairement, familliairement, rencontrairent, Melaire, chaicun* (<*catunu)..., ou encore -ei (*Reinaldus* f.110 et suivants). Toutefois il se maintient dans *abasse* f.113 (mais *abesse* f.405 ou *abeesse* f.373v), *eschalles* f.220 (mais autrement *eschelle* et *eschielle*), *parlamenter* f.185v, 232, 319,... (mais *parlement* f.53v, 66v...), *declarast* f.120v et *declaracion* f.248v, 327, 361 (mais *declairer, declerer*), *esclarissant* f.79v, *esclarsit* f.219 (mais *clere, clèrement*), *claron* f.378 (pour *clairon*), *garison* f.33 et 64 (pour *guérison*) et *Ranaldus* f.131v (mais *Renaldus* f.131v).

a entravé, qui se conserve habituellement (*achaté* f.217, *rachaté* f.9 et 124, *eschaper* f.11v, 19v,... *vassal* f.136, 248v,...) se ferme en [ɛ] dans *herpeur* f.103v (harpiste) et *amairtume* f.37 (refait sur *amere*).

ï latin s'ouvre dès le bas latin en [ɛ] dans *enfermeté* (<infirmatem), *previlleges* (<privilegium) et *archediacre* f.313 (<archidiacon). La voyelle -i sera réintroduite ultérieurement dans ces mots savants. Mais ï est conservé dans *medicin, médecine, mediciner* (<medicinum). Quelques occurrences présentent un ï ayant subi ultérieurement la contamination d'un i long : *possider* (<possidere), *divineur* (<divinum), *impeschement* (<impedicamentum) et *diffinir* (<de+finire)

ë se ferme parfois en [i] dans *predicesseur* (<praedecessorem), *remide* (<remediu), *cerimonies* f.21 (<ceremonia), *subgict* (<subjectum), *midi* f.5 (<medium), *cymitere* f.146v et 232 (<coemeteriu) et *empire* (<imperiu). Selon Pierre Fouché², ë a commencé par se diphtonguer en [iɛ] puis sous l'influence fermante d'un yod appartenant à la syllabe finale s'est réduit à [ii] puis simplifié en [i].

Certaines voyelles prétoniques internes ont tendance à s'amuir, comme [i] (issu de ï latin) dans *dirvation* (mais *derivation*), *seurté, obscurté, durté, brieftté* et vilté, ainsi que [ɛ] dans *fortresse* (mais *forteresses* f.78v), A l'inverse, apparaît un -e dit

¹ Afin de ne pas surcharger cette analyse par les références de folios, nous ne donnons que celles des occurrences dont le nombre est réduit dans le manuscrit.

² Pierre Fouché, *Phonétique historique de français*, Paris, Klincksieck, 1969, volume II, p.418

« svarabhaktique » dans *esperit* f.90v (mais *esprit*), *leverier* f.261 (lévrier), *fiereté* f.406 et *Cleremont* (mais *Clermont*).

[ě] > [e] est graphié soit –e (*amenent, mesmement, feblesse,...*) soit –ai (*amainnent, frenaisie, maismement,...*), ou encore –ae dans *paesle* f.130 (pour *poêle* <patella) qui conserve graphiquement l'ancien hiatus malgré la chute du –a.

[e] et [e] entravés peuvent parfois s'ouvrir en [a], comme dans *affondrees* f.298 (mais *effondrer* f.172, *effondrerent* f.225v et *effondroient* f.280v), *fame* f.82v (mais autrement *feme* et *femme*), *perfection* f.182 et *imparfection* f.159v, *Loranne* f.108v (mais autrement *Lorenne*). Cette ouverture est souvent remarquée dans la langue populaire. La forme *saeze* (autrement écrite *saize* ou *seize* avec –ai et –ei purement graphiques) se réduit à *saze* dans bon nombre d'occurrences. Notons l'hapax *rapassa* f.247v (pour *repassa*)

A partir du XII^e [o] tonique libre ou entravé en position initiale se ferme en [u], et les doublets du manuscrit témoignent de cette prononciation unique, bien qu'ils s'orthographient encore de deux manières dans *corage* / *courage*, *volenté* / *voulenté*, *coleur* / *couleur*, *soleil* / *soulail*, *prochain* / *prouchain*, *corrocié* / *corroucié* / *courroucié*, *oster* / *ouster*, *coment* / *coument*, *offrit* / *ouffrit*, *gros* / *grous* f.25v,129v, *portant* / *pourtant*, *dobter* f.122v / *doubter*, *vostre* / *voustre* f.312, 406v, *nostre* / *noustre* f.360v, *dos* / *doux* f.233v et *bourne* f.1 et 128 (pour *bornes*). On trouve [u] également pour les mots avec préfixe comme *anglotisse* f.1v / *angloutissoit* f.32v, *proposer* / *propouser*, *imposé* / *impousé*, *demorer* / *demourer*, *devorer* / *devourer*, *reproche* / *reproche*, *approche* / *aprouche*. Les mêmes remarques peuvent être faites pour certains noms propres comme *Bocquihen* / *Boucquihen*, *Rogier* / *Rougier*, *Anjo* / *Angeou*, *Victour* f.133 et 155v (pour *Victor*), *Courmesi* f.302 (pour *Cornissi*), *Mournay* (pour *Mornay*), *Roan* (pour *Rouen*). De plus des occurrences comme *amoreux* / *amoureux*, *vigoreux* / *vigoureux*, *paoureux*, *chaloureux*, *clamour*, présentent une évolution contrariée, puisque [o] qui aurait dû évoluer en [oe] a vu sa diphtongue bloquée au stade [ou], puis s'est simplifiée en [u]. Plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer ce phénomène à propos du mot *amore* et nous renvoyons à celles données par Geneviève Joly¹. Quant aux autres exemples, le choix de [u] peut s'expliquer par la propension des textes littéraires à revenir à une graphie étymologisante à partir du XIV^e siècle, mais en prononçant « le latin à peu près comme en français »² (ce qui explique l'hapax *aprouche* f.164v pour *aprouche*) ce à quoi s'opposera Erasme à la Renaissance. D'une manière plus générale, même si [u] « garde toute sa vigueur et gagne la Ville et la Cour »³, la querelle des « ouïstes » et des « non-ouïstes, commencée au XVI^e siècle avec la réforme érasmiennne, mettra fin à cette confusion au XVII^e siècle. Seront également fixés *peureux*, *chaleureux*, *clameur* et *vigueur* tandis que *vigoureux* sera maintenu.

La confusion entre graphème –o / –ou et phonème latin [u] explique aussi les formes *jouveigneur*, *sourprendre*, *couvoitise* et *covenant* dont le [u] latin libre en position initiale (*juvenio*, *super+prehendere*, *cupiditas*, *cum+venire*) ne s'est pas antériorisé en [ü] comme attendu après le VIII^e siècle. La graphie étymologisante –ou renvoie au graphème –u latin prononcé [u]. Notons que les doublets *convoitise* et *convenant* se

¹ Geneviève Joly, *Précis de phonétique historique du français*, Paris, Armand Colin, 1995, p.50

² *Idem*, p.65

³ Gaston. Zink, *Phonétique historique du français*, Paris, PUF, 1986, p.72-73

trouvent aussi dans le texte, qui deviendront les formes définitives. Cette confusion étymologique explique aussi le phénomène inverse où [u] latin entravé se maintient dans *soupirant* (<*suspirans*), mais est graphié –u dans *supir* f.194v, ainsi que dans le nom propre *Morfuace* f.306v, dont la graphie dans les autres sources utilisées par Le Baud est *Morfouace*.

Diphthongaisons spontanées

ē libre en bas latin se diphtongue en *ei* > *oi* > *oē* > *uē* > *wē* puis au XIII^e s'ouvre en [wɛ] et [wa] à Paris, dont les graphies sont habituellement –ei/–ey ou –oi/–oy. Or les doublets *vait* f.102v / *voit*, *vaye* / *voye*, *pouair* / *pouvoir*, ainsi que *paise* f.49v et *pays* f.117v (mais *poisantes* f.237v), *tonnaire* f.169v et 200 (pour *tonoire*) et *taise* f.209v (pour *toise*) montrent une indifférenciation entre les graphies –ei,–ey / –oi,–oy / –ai,–ay qui pose question quant à leur prononciation. En effet, soit il s'agit de l'amuissement de la semi-consonne et donc de la réduction de [wɛ] en [ɛ], simplification phonétique notamment remarquée dans l'Ouest puis plus généralement dans la langue populaire¹, soit ces formes maintiennent [wɛ] sans s'ouvrir en [wɛ], comme c'est le cas dans la langue savante. Cette deuxième hypothèse semble mieux correspondre à notre texte écrit par un historien qui est également un linguiste attentif.

Cette diphtongaison en [wɛ] est absente dans les formes *guerreassent*, *guerreoient*, *guerreoit* (mais *guerroyer*, *guerroyerent*, *guerroyez*), *costeans* (mais *costoyant*, *costoyerent*). Notons l'hapax *chandoleur* f.374v (pour *chandeleur*), qui est également celle du ms 8266, où ē libre (< *candēla*) ne semble pas s'être diphtongué. Il pourrait s'agir d'un –o analogique de la forme *chandoile*, avant qu'elle ne soit refaite en *chandelle* comme mot savant.

ě libre se diphtongue en [yɛ] dans *siecle*, *siege* et *assieger*, *matiere*, mais se réduit à [ɛ] dans *secle*, *sege* et *matere*, ainsi que dans *veil* f.133, *veille* f.156, et ses composés *enveilly* f.26v et *veillesse* f.25v et 26, et *meulx* (mais *mieulx*). En effet, selon Pierre Fouché, « dès le XI^e siècle apparaissent dans le Maine et en Bretagne »² ces formes réduites qui ne seront pas conservées ultérieurement.

Les leçons *veille* f.78v (pour *vueille* < *voleam*) et *vueillent* f.302v (pour *veillent* < *volent*) montrent une diphtongaison particulière. Dans le cas de *vueillent*, la graphie –u correspond au phonème transitoire [w] qui apparaît au XIII^e dans l'évolution du [ɔ] > *ue* > *uœ* > *wœ*, et se simplifie très vite en [œ]. Ce –u est d'ailleurs présent graphiquement aux autres personnes du présent dans les formes *vueil*, *vuelt*, *vuelent*. Mais peut-être peut-on considérer cette graphie comme une collusion entre les deux formes courantes *vuelent* et *veulent*. A l'inverse dans *veille* la graphie –u disparaît et le phonème [œ] est graphié –e, vraisemblablement parce que [ɛ] se rapproche phonétiquement de la labiale [œ].

Diphthongaisons conditionnées par yod

a tonique libre subit à partir du VII^e l'action des consonnes palatalisées, se ferme par l'avant en [iɛ] > [yɛ] selon l'effet de Bartsch : *duchié*, *chief*, *cerchier*, *arrachierent*,

¹ G. Joly, *Op. cit.* p.48

² P. Fouché, *Op. cit.* volume II, p.267

nagierent, Foulgieres, mangier, laissier, aidier. Dès le XII^e, le yod s'amuit et [yɛ] se simplifie en [ɛ] pour *duché, chef, chercher, arracher, nager, guere, Foulgeres, manger, laisser, aider*. Mais « la chute du yod met plus de temps à s'imposer aux copistes qui ne l'enregistrent dans les textes littéraires que très progressivement » précise Gaston Zink¹, ce qui explique la présence des doublets dans le manuscrit, ainsi que d'autres qui se sont alignés par analogie avec les mots en –ier, quelle que soit leur consonne d'appui : *grievies* f.368, 369v (pour *greves*), *Genieve* f.327 (pour *Geneve*), *courroucié / courroucé, errierent / errerent*. Notons le maintien de la terminaison en –ier pour *traitier* et ses composés, le choix unique de la terminaison –er pour *chevaucher* et ses composés, et une terminaison –er refaite en –ier dans *estrangier* (mais *estranger*), *bachelier, traversierent* (mais *traverserent*), *guieres* f.207v (mais autrement *gueres*).

a + yod apparaît dès le bas latin où certaines consonnes se palatalisent, dégagent un yod de passage à l'avant exerçant une action fermante sur la voyelle [a] qui se diphtongue à partir du XII^e siècle et évolue selon le schéma ay > ai > ɛi > ɛ, soit graphié –ai (*raison, saison, mais, maison, faire, laissa, lairmeuse* f.54, *flaitries* f.395v, *Morlaix* <*Mont Laxus, sçay, saichant* f.366...), soit –e (*mes, meson, fere, lessa, lermes* f.111v, 131, 194v, *Morlés,...*) ou encore –ei dans *seigner* f.132 (pour *saigner*) et *scei, scey* (première personne du verbe *savoir* au présent). Jacques Chaurand signale que la graphie –ai peut aboutir à –e notamment dans « l'Ouest, le Sud-Ouest, le Centre sud et le Sud-Est »². Le manuscrit présente aussi très souvent la graphie –ae dans *saeson, faesant, faesoit, saesit*, analogique par contamination de la diphtongaison de [a] latin qui évolue en [aa] > [ae] > [ɛ] > [ɛ]. Toutefois [a] est conservé dans *aloacté* f.101 (<*allactus*, mais *alecté* f.30) et *fasoit* f.229 (mais autrement *faisoit*). L'action ouvrante d'un [r] implusif à cette même époque explique la présence en moyen français de *larmes* (f.13v, 30, 54, 88, 112, 168, 323v, 358v) qui concurrence fortement *lermes* f.111v, 131, 194v, et ses composés *lermeuse* f.122 et *lairmeuse* f.54.

Rares sont les cas où [a] + yod aboutit à [wɛ], au lieu du simple [ɛ]. Il s'agit d'*armoire* f.112 (au lieu d'*armaire*), évolution que Pierre Fouché³ explique par l'influence de la consonne labiale [m] et que, de son côté, Gaston Zink considère comme une fausse diphtongaison⁴. Ce passage de [ɛ] à [wɛ], privilégié par les grammairiens qui graphient –oi en lieu et place de –ai, est présent dans *deloya* f. 376 (mais *delaya* f.275) et *froys* f.137v (mais *frays* f.331).

ë + yod aboutit à [ei] puis rejoint la diphtongaison ei > oi > [wɛ], dont les graphies peuvent être –ei (*reveilla* f.100, *reveilleroit* f.334v) ou –oi/–oy (*revoil* f.76v, *proyes, esploicter, doys* f.378v). Mais le manuscrit propose parfois les graphies –ai/–ay dans *oraille* f.118, 122 et 396, *days* f.67 et 74v et *praye* f.135v, qui signalent, comme vu ci-dessus, l'amuïssement de [wɛ] en [ɛ].

Quand la diphtongaison des voyelles ē et ō est conditionnée par yod, leur évolution rejoint celle des diphtongaisons spontanées et aboutit au XIII^e à [wɛ], graphié habituellement –oi/–oy (*empoisonné, foison, cognoissant, moine, moyne...*). Mais le

¹ G. Zink, *Op. cit.* p.117

² Jacques Chaurand, *Introduction à la dialectologie française*, Paris, Bordas, 1972, p.58

³ *Idem*, p.376

⁴ G. Zink, *Op. cit.* p.162

manuscrit présente dans les proportions similaires les graphies –oe (*angoesse*, *cognoessant*, *poeson*, *foeson*, *choesir*, *poetrine* f.77v et 145v, *moenne* f.57v, 134v, 176), –oue (*abrevouer* f.258, *mirouer*, *refetouer* f.105v), –oay/loai (*Gregoayre* f.144, *histoayre* f.270v, *voaye* f.223v, *noayse* f.212v, 233, 335v, 378, *joaye*, *oayseaux* f.375, *cloaistres* f.57 et 103) et même –oae (*choaesirent* f.18, 118, 137). En effet, et dans l'Ouest notamment, cette diphtongue [oi] s'est arrêté à [uɛ], avant que [u] se renforce en la demi-consonne [w], et les graphèmes rendent compte de cette prononciation en [uɛ], comme le remarque Christiane Marchello-Nizia¹ en observant ces mots à la rime. Notons que cette vélaire [w] s'est amuïe dans *paetral* f. 145v (pour *poitrail*) et *Maine* f.45 (*La Roche au Moine* dans 8266).

Le traitement d'*ydone* f.15v, 115, 131 et 159 (<idoneus) et de *boueaux* f.172 (< botellus, pour *boyaux*) indique une absence de palatalisation, vraisemblablement par l'amuïssement du yod de transition issu de la palatalisation de [n] ou [l] qui n'a pas formé avec la voyelle la diphtongue attendue [oi] qui aboutit normalement à [wɛ]. Dans le cas de *bouys* f.10v (mais autrement *boays*), la palatalisation est présente, mais la diphtongaison o + yod n'a pas eu lieu.

Notons également les leçons *biaux* f.88, *vieux* f.117 (pour *veux*) et *vieult* f.88 (pour *veut*) issues de l'usage populaire qui « cède à la tendance fermante »² du [ɛ] > yod, alors que toutes les autres occurrences *beau* et *veut* montrent au contraire le traitement savant où [ɛ] se labialise en [œ].

Notons la leçon *destruant* (pour *destruiant* ou *destruisant*) où [u] sous l'influence du yod évolue en [üi] puis se réduit à [ü], au lieu de se renforcer en [wi]. En revanche, *luicte* f.22v et 74v et *luite* f.16 et 23 sont les seules formes rencontrées dans le manuscrit.

Nasalisation et dénasalisation

Le [u] latin libre ou entravé évolue en [o], puis se nasalise au XIII^e au contact des consonnes –n ou –m. Or [u] étymologique est maintenu graphiquement dans *nombre*, *uncore* (mais *encore*), *secunde* (mais *seconde*), *umbreuse* (mais *ombre*), *annuncé* et *volonté* (mais *volonté*).

Les formes *dame*, *feme*, *somité*, *comis*, *comencer*, *Romains*, *Tanneguy* ou *Taneguy* pourraient faire penser au processus de la dénasalisation devant les nasales explosives, qui commence en Moyen français et s'intensifiera au XVI^e. Toutefois les doublets *damme* / *danme*, *femme* / *fenme*, *sommité* / *sonmité*, *conmettoit* / *commis*, *comencer* / *commencer*, *nomne* / *nonne*, *Rommains* / *Ronmains* ou encore *enmurée* et *Tanguy* indiquent que dans le manuscrit 941 cette étape n'a pas encore été franchie, et la nasalisation se maintient marquée par des graphies anciennes avec une seule consonne nasale, comme plus modernes avec –mm, –mn ou –nm.

Certaines formes présentent également une nasalisation partielle. Les terminaisons latines –anus et –amus subissent tout d'abord au VI^e une diphtongaison du [a] > [ae] > [ai], puis une nasalisation au XI^e [ãi] > [ẽi]. A la fin du XIII^e, la langue populaire simplifie [ẽi] en [ẽ], comme dans *main*, *Troyens* ou *escripvains* (f.2, 106, 406).

¹ Christiane Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Dunod, p.64

² G. Zink, *Op. cit.* p.141

Toutefois quelques mots du manuscrit ne présentent pas de diphtongaison mais une simple nasalisation du [a] comme *Troyans*, dans f.167v (pour *daims*), *affrican* f.168v (mais *affricain* f.6), *lyan* f.1v (mais *lien* f.122), *anczois* (mais *ainczois*) ainsi que les noms propres *Urban* f.176, 291v et 327v (mais *Urbain* f.146v, 316 et 327) et *Lucan* f.264. Alors que Geneviève Joly indique que « l'ouverture ne se poursuit pas jusqu'en [yã] en raison de la présence du phonème palatal [y] (la palatale a toujours une influence fermante) »¹, Christiane Marchello-Nizia remarque à la fin du XIII^e « l'existence dans l'Orléanais et l'Île-de-France d'une prononciation [jã], à côté de la prononciation [jẽ] »², et par analogie [ẽ] à côté de [ã], qu'elle relève dans les rimes *mains* et *grans*, ou *ans* et *vains*. Notons l'occurrence *chamberlain* (f.377v, 378v, 383v), dont la terminaison est analogique

A côté de la forme *ainsi*, on trouve à quantité égale *ainsin* qui témoigne d'une nasalisation du [i] final par l'influence d'une nasale précédente³. Cette forme est très courante dans les parlers populaires normands, où l'on trouve notamment *amin* pour *ami*, et un siècle plus tard Ménage la considérera comme un provincialisme d'Anjou et du Maine.

Au XV^e apparaissent pour le verbe *prendre* les formes verbales *prins* (participe passé) et *print* (passé simple) et ses dérivés *emprinse*, *prinson* et *prinsonnier*, où est généralisée le graphème –n présent à l'infinitif. André Lanly explique qu'« au XIV^e et XV^e « on dit *il print*, *ils prindrent* »⁴ et que la forme *prirent* s'est généralisée tardivement. Toutefois les doublets *pris*, *prit*, *emprise*, *prison* et *prisonnier* indiquent que la consonne nasale de la base n'est ici qu'une graphie et non la marque d'une nasalisation.

La nasalisation de [a] ou [e] aboutissant au même phonème [ã], leurs graphies sont interchangeable et l'on trouve indifféremment –an (*anglotisse* f.1v, *pancé* f.2, *mantirent* f.16v, *prandre*, *Pandrasus*), –en (*s'enbuscha* f.19, *membre*, *Pendrasus*, ...), –am (*jambes*, *champaigne*, *dymanche* f.167) et –em (*dempuis*, *em prison* f.337, *nem plus* f.180v, *emforcer* f.362v, *emquis*). De même la nasalisation de [o] présente les doublets *quelcomque* / *quelconque*, *descomfit* / *desconfit*, *bombardes* / *bonbardes* f.164, et aussi *numcé* / *nuncé*.

En position finale, la nasale ne maintient pas toujours le graphème –n. C'est le cas pour *Bego* f.112v (mais *Begon*), *Philo* f.4 (pour *Philon*), *Drogo* (mais *Drogon*), *Pluto* f.11v (pour *Pluton*), *Dido* (pour *Didon*), *Apolo* (pour *Apolon*). Il s'agit soit de graphies étymologisantes (*Dido*, *Apolo*, *Pluto*, *Philo*), soit latinisantes (*Bego* et *Drogo*)

Hiatus

Alors que les voyelles en hiatus ont une nette tendance à se simplifier à partir du XIII^e, le manuscrit maintient toutefois quelques leçons. En proportion égale on trouve d'une part *assiis*, *asiis*, *aage*, *eage*, *veage*, *freeur*, *celeement*, *assembleement*, et d'autre part *assis*, *age*, *asge*, *freur*, *celement*, *assemblement*. La présence de ces doublets indique que le hiatus n'est plus que graphique. C'est également le cas pour

¹ G. Joly, *Op. cit.* p.175

² C. Marchello-Nizia, *Op. cit.* p.80

³ G. Zink, *Op. cit.* p.222

⁴ André Lanly, *Morphologie historique des verbes français*, Paris, Champion, 2002, note 4 p.259

les terminaisons de certains participes présents, montrant un –e intermédiaire entre le radical et la terminaison verbale, comme *croeyant, voieons, voieant, oyeans, oueans, aieans, ayeant, flambeant*, mais aussi pour d'autres temps comme *toucheoint, acouchea, arasea*.

Quand [u] est interconsonantique, la consonne s'amuït et disparaît, laissant alors deux voyelles en hiatus [eü] au VIII^e qui se réduisent à [ü] à partir du XIII^e bien que leur graphie en garde la trace comme dans *seur, arseure* f.131v, *assurance, seuradjousta, soulleure* f.117v, et les bases verbales comme *receurent, peut* (pour *put*), *feussent*, ...

II. Traitement des consonnes

Le procédé de la **métathèse** (-er/-re et -our/-rou) apparaît de façon récurrente pour les verbes *pourmener, grepir, degrepir*, les substantifs *beverage, bevrage, jardrin(s)*, et les noms propres *Bretan* f.246 (mais *Bertran*) et *Ennevres* f.394 (mais *Ennevers*). Mais dans ces deux derniers exemples dont la leçon n'apparaît qu'une fois, il pourrait s'agir aussi d'une erreur de copie.

Des glissements, courants en moyen français, peuvent avoir lieu entre certaines consonnes. Il peut s'agir d'un affaiblissement de sonore en sourde comme c'est le cas entre les labiales –p et –b (*obprobre* f.53v, *opprobres* f.110, 119, 128v, 382v, 383), entre les dentales –d et –t (*meurdre, murtre, murture* ; *coutees* f.23) et entre les palato-vélaires –g et –k (*gourt* f.350v pour *court* ; *Norvechgue, Norvecque, Norveque* ; *Becgue, Becque* ; *Bourbourg, Bourbourgc* ; *Marguigné, Marquigny* ; *vague* f.225, *vaques* f.238v ; *crape* f.220v pour *grappin*). Le procédé de la dissimilation est également remarqué entre –b et –v (*havre, hable* ; *octaves* pour *octaves*) et entre –r et –l (*merencolieux, melancolieux* ; *peregrinations, pelerin* ; *Bracquemaire, Blacquemaire* ; *mesle* f.109 ; *havre, hable* f.232). Dans le cas de *varlet* (pour *vaslet*), la consonne [s], au lieu de s'effacer complètement comme elle le fait de manière générale, se renforce en [r], ce qui explique également les doublets *sus / sur* et *dessus / dessus*

L'épenthèse qui introduit dans le groupe cons + l/r une autre consonne est normalement présente dans *nombre, semble, chambre, estre, cendre*, ainsi que dans les formes verbales *vendray, vendra, vindrent, tindrent, prindrent, fitrent, fistrent, mistrent* et leurs composés.

Amuïssement et disparition

Alors qu'un mouvement général tend à l'amuïssement des consonnes finales, elles sont encore présentes dans les participes passés au féminin (*conclute, excluses*) et sont maintenues graphiquement au masculin (*absolut, conclut*). Quant à la mi-occlusive finale [ts] qui se simplifie en [s] à partir du XII^e, elle se maintient graphiquement dans *parents, pesants, saints, maints,...* mais peut également disparaître dans les doublets *parens, pesans, sains, mains,...* Notons l'unique leçon *touts* f.76, alors que les autres occurrences sont graphiées *touz* ainsi que l'adverbe *pendans* f.48v, 359, 360v (mais autrement *pendant*)

Alors que *fist* est la seule graphie donnée par le manuscrit, on trouve ailleurs les doublets montrant l'alternance entre les désinences –st ou –t pour les passés

simples de la personne 3 : *dist / dit, mist / mit*. Même si cette consonne est maintenue graphiquement, elle ne se prononce plus.

En moyen français apparaît une nouvelle conception de la graphie qui cherche à distinguer encore plus nettement l'oral de l'écrit et les scribes ont une forte propension à arrimer les mots à leur étymon latin afin de donner au français ses lettres de noblesse qui se dote ainsi d'une position intermédiaire entre la langue latine savante et les autres langues vernaculaires. Sont donc réintroduites des consonnes muettes qui n'ont de fonction que graphique. Ce sont tout d'abord des consonnes étymologiques qui se sont amuïes depuis le XII^e : *arcbalestre, escript, comptee, racompte, nopces, corpsage, aougst, selond, advis, soubdainement, fiebvre, court* (pour la cour du roi). Notons la graphie *comptes* f.87v pour *comtes*. On trouve également le graphème –h étymologique dans *abhominable, abomination, je hay* f.229v (pour ai <habeo), alors qu'il disparaît dans *orriblement, omicide, armonie, armonieux, Omer*, et est aléatoire dans *ostel* (mais *hostel*), *istoire* (mais *histoire*), *ostage* (mais *hostaige*). D'autres mots contiennent le graphème –th qui renvoie à une graphie hellénisante dans *ennortha, ennorthement, quothidiennement, confronthe* et *carathere* f.49. Des consonnes enfin sont insérées qui ne sont pourtant pas motivées lexicalement comme dans *huile* f.107 (mais *uille* f.102v), *malheureux* f.60v (mais *maleureux*), *habandonnee* f.156v, *hermitage* f.75, et participent plutôt du procédé de l'épenthèse pour *hympnes* f.105v et 377, *columpnes* f.21 et 89v, *solempnel, solempnellement, meptre, proffilt, tiltre* f.157v, 385 et 387v, *sourxi* f.303v, *asge* (mais *aage*).

Parfois la consonne peut être assimilée comme dans *ostacle* f.121v et 123 (mais *obstacle*), *assouldre* f.122 (mais *absouldre* f.190v et 271), *carathere* f. 49 (pour caractère) et *refetouer* f.105v.

La palato-vélaire [k], qui s'efface normalement devant une autre consonne (*distintement* f.49, *distintes* f.49), est toujours maintenue graphiquement dans *ouict, gecter, traicter* et ses dérivés, mais est aléatoire dans *sainct* (mais *saints*), *luicte* (mais *luite*), *ladicte* (mais *ladite*),...

Geminées

Les géminées qui disparaissent dès le bas latin sont encore très fréquentes dans le manuscrit, notamment en position finale : *brieff, chieff, derechieff, neuff, neff, fuitiff, ententiff, viffs, sauff, chauff* (pour *chauve*), *vill* (pour *vil*), *oeill, vueill, genoill, Lumeill* (mais *Lumel* f.286v). Elles se trouvent également à l'intérieur des mots dans *deffendre, differer, deffaut, reffuge, refformer, reffroischir, refflechir, chevallier* (mais *chevalier*), *courroux* (mais *coroux*), *durres* f.356v (mais *dures* par ailleurs), *murrer* f.356v, *surracroissant* f.7v, ainsi que dans les adverbes *brieffvement* et *grieffvment*. Mais dans ce cas, suivant l'amuïssement des consonnes internes, elles ne sont plus prononcées.

Palatalisation

[l] latin se palatalise dès le bas latin en [ly] et se réduit à [y] à partir du XIII^e, comme dans *entrailles, avitaillees, Maillieres, vaillans, ailleurs, falloit, juillet, despouille* et *bouillante*, où [y] est graphié –ill. Or leurs doublets *entralles, avitallees, Malleres, vallans, alleurs, falloit, jullet, despouille, bouillante* mais aussi *soulleure* f. 117v,

présentent la géminée –ll, graphie du phonème [y]. A côté de celle-ci on trouve aussi –il dans *miliers* (mais *millier*) et *ecuilissent* (mais *recueillit*). Notons que la leçon *assalirent* f.70 (mais *assaillirent*) renvoie à la double conjugaison du passé-simple *assalit* ou *assaillit* (refait sur le subjonctif présent). En revanche les occurrences *ailla* (mais *alla*) et *vailable* f.91v (mais *valable* f.115v) présentent une graphie –ill refaite également sur les formes du subjonctif présent.

Notons deux graphies particulières : *despouglerent* f.74v et *despougles* f.78 pour lesquelles le graphème –gl rappelle la palatalisation de [gl] en [ʝ].

[ʃ] issu de la palatalisation de [k] devant a (k > tʃ > ʃ au XIII^e) est parfois graphié –c (*Candos* f.254v mais autrement *Chandos*, *cercher*, *cerché*,...), parfois –cz (*cercza*), mais plus souvent –sch (*transcher*, *escarmousche*, *couscher*, *senneschal*, *taschoient*, *Angueschlem*), où –s n'est là encore que graphique. Cette consonne disparaît dans *jucques*, qui sera d'ailleurs réintroduite à la Renaissance. L'adjectif féminin *angloysche* f.143 et *anglesche(s)* f.239, 271, 284v et 391v, emprunté vraisemblablement aux textes de Froissart ou de Wace, est une forme dialectale picarde où la palatalisation n'a été que partielle.

Vocalisation du l

A partir du VII^e siècle, [l] après voyelle se vélarise en [w] puis au X^e en [u] non labial formant une diphtongue de coalescence comme dans *heaume*, *aube*, *coup* ou *haut*. Toutefois on trouve *cels* (mais *ceux*), *lesquels* (mais *lesqueulx*), et *tels* (et *teulx* f.71v). La graphie de cette latérale demeure dans *ceulx*, *aultre*, *hault*, *doulce*, *vieult* f. 88 (< *volet*), *touldrons*, *absouldre*, *principaulté*, *genoulz* et *genoilz*.

A noter l'occurrence *Auffricque* (f.4, f.12, f.21,...) où [f] au contact de [a] se vélarise en [al] puis [au]. Mais on trouve *Affricam* et *Affrican* f.6

Signalons enfin *ambasmerent* (< *balsamum*) f.172v et 301v, où –l vélaire s'est effacé après –a.

Graphies de la sifflante [s]

Dès la période gallo-romaine la constrictive sourde [s] se différencie de la sonore [z]. Toutefois, dans le manuscrit, leur graphie non seulement sont souvent interchangeables (ce qui n'est pas le cas dans le ms. 8266), mais présentent également des variations entre –s, –ss, –sc, –cz, –c, –x.

- [z] intervocalique graphié –ss : *nantaises* f.114v, *faissoient* f.397, *implosion* f.380v, *avissassent* f.137, ce qui par deux fois génère une confusion homophonique entre *baissa* et *baisa* (f.33) ainsi que *poisson* et *poison* (f.51v).
- [s] intervocalique graphié –s : *resembloit*, *assembler*, *rassembler*, *resasier*, *asiises*, *asisse*, *rasisse*, *defroisa* f.96v, *anceseries* f.178v, *angoeseuse* f.107, 130, 241 et 354v, *desus* f.376v, *resplendissant* f.358, *asavoir* f.11v, 56v et 109v. Cette graphie est également présente dans les désinences du subjonctif imparfait : *saisissent* f.353v, *joysent* f.92v, *courusent* f.22, *ississent* f.31. Notons aussi *insité* f.195, *reconsiliast* f.63v qui ne conservent pas le –c étymologique.
- [s] graphié –ss : *assavoir*, *enssuivant* f.347, *Ssoyssons* f.118v, *Ausserre* f.204v

- [s] graphié –cz : *nunczer, chaczer, ainczois, pencza, Franczois, escoczaïs, excerczant f.24v, excercza f.24v, 95v et 241, exsucczans f.111v*
- [s] graphié -sc : *poursceuz f.292 ; scens f.335 ; conscentir f.323*
- [s] graphié –c : *cens f.128 et 265, Lucembourg f.380 et 393, prolicité f.118v, François, nuncer, chacer*
- [s] graphié –x : *prolixité f.118 et 225v, embaxadeurs f.360v (mais ambassadeurs), auxi f.339v, extimé f.351, anxieneté f.167v, sourxi f.303v et souxiast f.331, ronxin f.172, exploict f.343, exercite, Auxerre*

Ces confusions affectent également la classe des déterminants démonstratifs et possessifs. On trouve autant *ses* pour *ces* (*ses deux freres f.30, ses saxons f.62v, ses seigneurs f.75, sesditz f.127 et 212*) que *se* pour *ce* (*se mariage f.24, se fut trop tard f.66v, se pendant f.70v, s'estoient gens f.309v*) et *ce* pour *se* (*ce evader f.87*)

[k] issu des finales –ca ou –cus latines conserve la plupart du temps la graphie étymologique dans le suffixe –icque des substantifs (*cronicque, Armorique, Aquitaine*), des adjectifs (*magnificques, publicque, applicquees, diabolicque, piraticque, britanicques, catholicques*), des adverbes (*pacifiquement, tyranniquement*) et des verbes (*pronosticquoit, revocquer, mocquer*). Ajoutons la leçon *relicques* (< reliquae), dont le phonème latin [kw] s'est dès le V^e réduit à [k], ainsi que les adverbes *jucques, jucq f.381v* (< usque), *oncques* (< unquam) et *avecques, avecq f.379* (< *hoque)

Des occurrences présentent le phonème [k] avec la graphie –ch : *rubriches, Bergerach f.287, seurvechu f.154, duch f.376, Petrache f.1 et 406, Pennebroch, Kenforch, Suffroch*. Cette graphie d'origine picarde marque la dépalatalisation de la vélaire qui se prononce alors [tʃ]. Toutefois les doublets *duc, vescu, Kenforc* et *Bergerac* nous invitent à conserver dans la prononciation le phonème [k].

Signalons la leçon *anichillant f.75v et 115* qui reprend la forme courante *nichil* issue de *nihil* latin.

[ŋ]

Le groupe latin ŋ + n (graphié –gn) se palatalise en [ŋ] dans *agneau, desdeignoient f.26v, enseignerent f.42v, signe f.53v, ligne, cognoessant, cognoes, benigne f.52v, benign f.53v...* Toutefois les doublets *Gravelignes / Gravelines, digne / disne f.35* signalent la disparition de la mouillure. En fait celle-ci s'explique par la prononciation latinisante des mots savants en –gn rendue par [ŋ]. Cette graphie s'est généralisée à d'autres mots présentant n + yod, comme *ignel f.123 et ignement, mesgniee f.121 et regnes f.335* (pour *rênes*). Signalons les noms propres *Regné, Regnier* (pour *René*) et *Regnaud* (pour *Renaud*) ainsi que *pugnicion* (< punire) et *magnifeste f.228v* (< manifestus) dont le –n intervocalique latin, qui ne subit aucune palatisation, est néanmoins refait en –gn par analogie.

Les groupes consonantiques –ng, –gn, –nn et –ny suivis de e ou i se palatalisent en [ŋ], qui aboutit, selon des processus différents, à la voyelle nasale [ɛ̃] (*destraint*), à [wɛ̃] (*jointes, contraïns*) ou à [wɛ̃] (*juin*). À côté des quelques graphies –ng (*joingtes, loingtain*) et –ngn (*destraingns, esloingné, tesmoingnerent*), la plus courante dans le manuscrit est –gn : *joingtes, contraïns, loign, poign, besoign, tesmoign, juign, vignt*

(mais *vingtiesme* f.400). Pour cette dernière graphie, l'absence du –n devant g pourrait faire penser au processus de dénasalisation, mais la présence des doublets incite à prononcer la voyelle nasale sans la palatale, qui s'est amuïe comme la plupart des consonnes en position finale implosive.

La terminaison –aige se trouve dans de nombreux noms (et de manière plus systématique dans ms 8266) : *veaige, bevrage, saige, oraige, ostaige, rivaige* et *naige*. En effet l'action fermante de la consonne palatalisée a fait évoluer [a] en [ɛ], tout d'abord dans les dialectes du Centre, puis a pris de l'ampleur en moyen français pour gagner d'autres régions. Mais la présence des doublets *veage, bevrage, sage, orage, ostage, rivage* et *nege* indique que le –ign n'est plus qu'une graphie pour marquer la consonne palatalisée [ɲ] intérieure. La même remarque peut s'appliquer à la terminaison –aigne (< –nea, –nia, –ndia) qui dégage un yod à l'arrière puis à l'avant [yɲy], dont le [a] ainsi entravé ne peut se diphtonguer mais se ferme aussi en [ɛ] : ainsi dans *Bretaigne, montaigne, compaignon, compeignon, champaigne* sont les formes les plus couramment écrites, mais on trouve par trois fois *Bretagne* (f.80, 81v et 83). Quant à la terminaison –oigne, qu'elle soit issue d'une diphtongaison par coalescence ([oyɲe] > [wɛ]) dans *esloigner, soigneusement* ou d'une seule palatalisation ([oɲe] > [oɲ]) dans *vergoigne, Bourgoigne, Gascoigne*, la graphie –ign correspond également au phonème [ɲ], pour preuve les doublets *Bourgogne, Gascogne* et *vergogne*. Toutefois ces mots de la dernière série peuvent aussi être écrits –ongne, graphie qui rappelle l'ancienne nasalisation : *Bourgongne, Gascongne, vergongne, eslongner, songneusement, prolongner, congne, congniees*.

PARTICULARITÉS MORPHOLOGIQUES

Flexion casuelle

Depuis le début du XIV^e la flexion casuelle disparaît progressivement des textes en moyen français et les formes s'alignent sur le cas régime. Toutefois subsistent quelques vestiges du –s, désinence du cas sujet singulier, notamment dans les noms propres, tels *Pierres, Charles* ou encore *Phelipes* (mais aussi *Pierre, Charle* et *Phelipe*) ou les titres (*le sires de Derval* f.178v, *ledit sires* f.384). C'est le cas également pour certains adjectifs épithètes (*la face plaisante et aimables* f.62, *sages cleric* f.171) ou attributs (*Dieu comme misericords* f.103v, *il estoit lasches* f.148v, *estoit ung pescheurs* f.107v), et les participes présents (*le duc de Bretagne ... affermans* f.332v ; *Nous, Charles, cognoessans* f.360). Le pronom sujet masculin pluriel est majoritairement marqué par la désinence –z (et moins souvent par –s, à l'exception de quelques cas : *il veoint* f.186, *il n'y peurent* f. 232, *il les porrent avoir* f.241v et *il ne supportoient* f.338. L'indéfini *riens* est le plus souvent écrit avec le –s flexionnel du cas sujet : *s'ilz y pourroient riens conquerer* f.197v ; *ilz peussent la riens conquerer* f.202 ; *que riens ne feroient* f.186v.

Certains noms issus de la troisième déclinaison latine du type *ber/baron*, conservent la forme du cas sujet singulier, même si le nom est en fonction objet : *Gannes* f.108 et 108v (pour Ganelon), *Hue* (pour Huon), *sire* (mais *seigneur*) et *nonnain* f.172v (pour nonne). Quant à la flexion *hom/homes* dans l'expression *trespassa de ce secle hault et puissant homs* f.348v, la présence du –s est analogique aux autres déclinaisons. Ce n'est qu'à partir du XVII^e que seront fixées les formes définitives.

A côté de la forme *sire* (sujet ou objet), nous relevons *missire* au singulier (et jamais *missires*), où *mi-* issu du cas sujet pluriel a contaminé par analogie celui du singulier, quelle que soit sa fonction.

Notons que dans les trois compléments *ladicte tours* f.36v, *du haut d'une tours* f. 200v et *par ceste vertus* 123v, le *-s* est étymologique et non flexionnel.

Les pronoms

Les pronoms personnels

En moyen français, le système des pronoms commence à se stabiliser entre fonction sujet et fonction régime. Toutefois s'opèrent encore des glissements entre forme tonique et forme atone. Les pronoms sujets atones *il* et *ilz* remplacent parfois les pronoms sujets toniques *lui* et *eux* : *il et Ascanius* f.12 ; *il et sa route* f.254, *il qui fut prevenu* f.337v ; *il qui estoit prince* f.384v ; *ilz ainsi perduz* f. 122v. De même un pronom objet atone peut céder la place à un pronom objet tonique, notamment quand il est au début d'une proposition : *s'efforciant eulx pugnir de leur rebellion* f.316v. L'inverse est aussi remarqué dans *les presenta des dons* f.172, *le presenta* f. 151, *le promist* f.188, *leur priant* f.240.

Le pronom « on » est très souvent précédé de l'article élide « l' » : *le a l'on veu* f. 242 ; *n'y pouait l'on trouver* 327 ; *promist l'on* 237. Il est parfois concurrencé par la forme *l'en*. C'est d'ailleurs en moyen français qu'il commence à se répandre.

Une seule leçon du pronom féminin *elle* est graphié *-el* : *el avoit* f.195. Cela peut aussi s'expliquer par la propension du scribe à transcrire phonétiquement les mots qu'il lit. Au f.64v *ilz* est mis à la place de *elles* et au f. 195v, *il* à la place de *elle*. Gaston Zink observe en effet « un recul des formes féminines »¹ au XIII^e, qui s'amplifie au XV^e, mais sera fortement condamné par la langue savante.

Le pronom personnel *il* masculin se réduit parfois à *i* quand il suit *qu'* (pronom relatif ou conjonction de subordination), processus propre à la langue orale en raison de l'homophonie *qu'il* / *qu'²* : *du tiers dit Ovide [...] qu'i fut Assaracus appelé* f.9 ; *des offres qu'i fist a monseigneur Charles* f.46v ; *par condicion qu'i lui donnast* f.59 ; *grant heritage qu'i luy conferma* f.157 ; *Charles qu'i les preneist* f.204v.

Alors que la marque *-s* se répand dès le XIII^e pour marquer le pluriel de l'adjectif possessif *leurs* (auparavant invariable sous la forme *lor*), le copiste semble étendre cet usage au pronom qu'il graphie par sept fois *leurs* (*leurs couperent* f.207v ; *leurs couppoient la gorge* f.394v,...), sans faire la distinction entre les deux natures.

Les pronoms démonstratifs

La disparition des déclinaisons influe aussi sur les démonstratifs et un nouveau système apparaît au début du XV^e, qui classe en adjectif les formes issues du latin *iste* (*cist*, *ceste*, *cestui*, *ces*) et en pronom les formes issues du latin *ille* (*cil*, *celle*, *celuy*, *ceulx*, *celles*). Toutefois cette répartition n'est pas encore complètement respectée dans le ms 941. A côté des leçons s'y référant (*devant le maire autier de celuy* f.399 ; *les condicions de celle* f.314 ; *aucun de ceulx* 167v,...), on trouve aussi *cely bourgeays* f.214v, *celui leur duc* f.347v, *celles transmutacions faictes* f.67v,

¹ G. Zink, *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, 1989, p.99

² Gaston Zink, *Op. cit.*, p.88 et Philippe Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Editions Bière, p.308

ceulx assaillans f.164 ; et aussi *vint en ceste* f.52v, *ceste fut la derreniere escarmousche* f.309.

Les formes *iceulx*, *icelles* avec i prosthétique sont nombreuses, qui relèvent du vocabulaire juridique et de la langue littéraire. Christiane Marchello-Nizia précise cependant que ces formes ont été trouvées dans « des textes nettement dialectaux » de l'Ouest et du Sud-Ouest¹.

Alors que le moyen français généralise l'adjectif démonstratif *ces* au pluriel, le manuscrit conserve l'ancienne forme *cestes* au féminin (sujet ou régime) dans les expressions *cestes choses* (f.19, f.406v,...) et *cestes parolles* (f.77v, f.117v,...). Notons l'unique leçon *cests princes* f.382.

Les pronoms relatifs

Le pronom relatif *que* concurrence très souvent *qui* (ce qui est beaucoup plus rare dans le ms 8266). On trouve ainsi *hommes puissans de corps et que selon leur loy et police vertueusement vivoient* f.6v ; *senateur de rome et que depuis en fut empereur* f.17 ; *tout ce que estoit illecques demeuré des despoules et des aournements* f.126 ; *qu'il restitueroit tout ce que estoit destruiect en icelle eglise* f.129. Gaston Zink indique que cette concurrence se « manifeste surtout (mais non exclusivement) dans les textes de l'Est et de l'Ouest. »²

A l'inverse, le pronom sujet *qui* est parfois préféré aux pronoms relatifs objets *que*, *lequel* ou *laquelle* : *Dyana qui pour lors ilz clamoint deesse des bois* f.21v ; *Vortiger qui Rouine empoisonna* f.59 ; *qui d'empuis autres acteurs recueillirent* f.89v, *Pierre de Craon qui tant de foiz il avoit courroucé* f.330v, *Angloys qui en peu de heure ilz mistrent a descomfiture* f.403. Cela s'explique par l'extension de la forme *cui* (à l'origine cas régime indirect) au cas régime direct où elle concurrence *que*.

Les pronoms relatifs ne sont pas toujours écrits avec l'enclise de l'article défini : *quelle de toi* f.53v ; *par le heaume quel il retourna en son droict* f.176, *queulx il confessa* f.374. Ce pronom relatif issu de l'adjectif interrogatif « ne se développe vraiment qu'au XIV^e siècle »³ affirme Genevieve Joly, mais l'on voit que cette évolution est toujours en cours à la fin du XV^e.

Les articles et pronoms indéfinis

Les formes du pluriel des articles indéfinis *uns* et *unes* sont encore présentes, alors qu'elles ont tendance à disparaître à partir du XIV^e. Elles sont utilisées que ce soit pour la fonction sujet (*seurvindrent sus eulx ungs geans* f.23), ou objet (*unes lettres, unes forcetes, unes joustes, unes chartres, ungs beaux plains, ungs jardrins...*). Ces déterminants servent à désigner « un tout formé par un ensemble d'unités » précise Christine Marchello-Nizia⁴.

Alors que la forme *aux* est la plus courante au XV^e, on trouve encore *aus* dans le pronom relatif composé *ausquelx*, *ausqueulx*.

Les indéfinis *pluseurs* et *aucuns* sont à maintes reprises utilisés comme pronoms dans les expressions *les pluseurs* ou *les aucuns*, formes qui apparaissent dans la deuxième moitié du XV^e.

¹ C. Marchello-Nizia, *Op. cit.* p.132

² Gaston Zink, *Op. cit.* p.102

³ G. Joly, *Précis d'ancien français*, Paris, Armand Colin, 2009, p.83

⁴ C. Marchello-Nizia, *Op. cit.* p.115

La forme *chaicun(e)* est utilisée comme pronom (*chaicun, chaicune*) mais aussi comme adjectif dans les expressions figées *chaicune partie, chaicun jour* et *chaicun an*.

Les adjectifs

En moyen français, l'adjectif épïcène a tendance à se calquer sur les adjectifs variables en genre. Toutefois ils sont encore nombreux dans le ms 941 à garder leur forme ancienne, parce que la désinence du féminin ne modifie pas la prononciation. C'est le cas pour l'adjectif qualificatif *grant* (*grant feste* f.66v, *grant joye* f.67, *Grant Bretagne,...*) à côté des quelques occurrences de *grande* (*grande cité* f.66v, *grande noblesse* f.68v, *Grande Bretagne* f.80, 81v et 83) et ceux se terminant par –l (*dignité royal* mais *dignité royalle, perpetuel mémoire* f.97). Il en est de même pour les adjectifs indéfinis (*mains autres loys* f.150v, *tout la fleur* f.259, *tel maniere* f.261v, *quel resistance* f. 209, *greigneur partie* f.171v, 221v, 235, *meilleur partie* f.258v, *Aise la Mineur, la cité d'Avranche ouquel* f.395) et les adjectifs verbaux (*ardant flamme* f.220v, *passant vie* f.25, *tresflairant liqueur* f.2v. Quelques occurrences ne présentent pas ces consonnes finales quand les formes sont au pluriel : *eaues boullans* f.198, *espees transchans* f.204, *tous ses forces* f.203v, *tous pars* f.164.

Le féminin est marqué par le –e final qui fait sonner à nouveau la consonne amuïe depuis le XIII^e (*face plaisante* f.62) et la maintient également dans *briefve* et *sauffve*. La géminée –ll ne s'est pas encore généralisée, ce que montrent les doublets *naturelement / naturelles, continueles / continuelles*, et l'on trouve aussi *generalles* f.369v et *totalle* f.10 et 360v.

Les adverbes

Alors que les adverbes sont formés sur le féminin auquel est soudé le suffixe –ment (*hastivement, briefvement, griefvement,...*), certains présentent la désinence –ument (*diligamment, abundamment, vaillaument,...*) alors qu'on attendrait plutôt une terminaison en –anment ou –amment. Il pourrait s'agir d'une confusion graphique entre n et u, mais Geneviève Joly indique que « le type *loiaument* a pu exercer une influence analogique sur les adverbes en –anment, conduisant à des formes *avenaument, erraument...* »¹, d'autant plus qu'au XV^e le procédé de dénasalisation est à l'œuvre qui permet de dissimiler –au de –an.

Les adverbes formés à partir du genre féminin maintiennent le –e final dans *celeement, communeement* et *assembleement*, alors que les hiatus ont tendance à disparaître en moyen français. L'adverbe *grandement* est la seule forme utilisée (et non *gramment* comme on pourrait s'y attendre avec la forme *grant* au féminin), alors que *forment* et *loyaument* ne sont jamais concurrencés par *fortement* ou *loyalement*. Les hésitations sur la géminée dans les adjectifs féminins explique les doublets *telement / tellement), naturelement / naturellement*.

Les marques du singulier et du pluriel

Les masculins invariables sont marqués par le morphème –s (*trepilleis, trepilleys siffleis, logeis*), mais plus souvent par –x (*trepilleix, siffleix, logeix, feix, deceix, ribleix, proceix, acceix, taudeix*).

¹ G. Joly, *Op. cit.* p.52

Le pluriel des noms et des adjectifs est signalé indifféremment par les morphèmes –s, –x et –z. Ce dernier est soit la marque graphique du phonème [ts] en position finale implosive qui s’amuït en [s] au XIII^e (*petiz, foiz, ilz, filz, touz* à côté de *touts* f.76 et 41v, *esloignez, ainsnez, portez, issuz* et le nom propre *Avranchez* et son doublet *Avranches*), soit mis à la place de –s après t, rappelant encore graphiquement l’affriquée (*faitz, subgitz, prelatz*), soit remplaçant le –s notamment pour le nom propre *Foulgeres* (mais *Foulgeres*). Le morphème –x, ancienne marque graphique de –us est plutôt graphié –ux et même –ulx (*aux, eaux, beaux, juvenceaux, gouvernaulx...*).

MORPHOLOGIE VERBALE

Présent

Alors qu’au XV^e un –e analogique (issu des personnes 2 et 3) se généralise rapidement à la personne 1 (*je te donne et octroye* f.49v, *je prie* f.251, *je les treuve* f.2), le manuscrit présente encore des formes sans désinence, provenant de l’effacement du [o] latin en final. Ce sont souvent des verbes à base vocalique (le radical est terminé par –i) qui ont résisté plus longtemps à cette réfection (*je te pri* f.54, *je vous suppli* f.78v, *je croy* f.117v, *bien scay* f.251v), mais on trouve aussi des verbes à radical consonantique : *si vous requier* f.251, *je vueil* f.229v.

A la personne 4, la désinence –s (<-mus latin) n’est pas toujours présente, que ce soit à l’indicatif (*appelion* f.24v mais *appelions* f.82, *devon* f.55), au subjonctif malgré les formes en –ions qui « triomphent »¹ au XV^e (*perdon* f.49v) ou à l’impératif qui sont les formes les plus courantes (*prenon* f.49v, *degeneron* f.79, *envaÿsson* f.79, *resiston* f.79,...). Gaston Zink explique qu’ « à l’Ouest et en anglo-normand, les copistes amputent couramment –ons de sa consonne finale [...] par suite d’une analyse –on + s qui donnait l’impression d’un cumul de désinences². »

A la personne 2 du présent de l’impératif, la terminaison –ez est fortement concurrencée par –er : *Aller, François* f.211, *vueiller* et *renvoyer* f.281, *ne pancer pas* et *prener* f.285v, *considerer* f.312.

Au subjonctif présent, apparaît la désinence –ge (issue de la palatalisation de la désinence –iam latine), forme que l’on trouve plutôt dans les textes littéraires normands et anglo-normands³ mais également dans le « Sud-Ouest, l’Anjou, le Maine, la Bretagne,... »⁴ Elle concerne surtout la personne 1 (*commandege* f.54, *je le gouvernege* f.56, *nul qui doige* f.56v, *deignege Nostre Seigneur* f.91, *que ton privilege le lui concedege* f.118, *autrement dige que je n’en suis tenu* f.315) et la personne 6 (*pluseurs l’affermegent* f.7v, *fermegent* f.122v, *les François digent* f.231v), et plus rarement la personne 2 (*tu nous donneges aide* f.55v) et la personne 3 (*Il usege*).

Notons deux occurrences du subjonctif présent : *soint* f.1 (pour *soient*) ainsi que *–aint* f.2 et 189v (pour *aient*), dont le graphème –e a disparu. Gaston Zink remarque que les dialectes de l’Est et de l’Ouest « ont eu tendance à unifier le statut rythmique des désinences du pluriel en alignant –ent atone sur –ons et –ez toniques

¹ A. Lanly, *Op. cit.* p.45 note 2

² G. Zink, *Op. cit.* p.156

³ A. Lanly, *Op. cit.* p.47

⁴ Pierre Fouché, *Morphologie historique du français*, Paris, Klincksieck, 1981, p.208

»¹, si bien que les graphies matérialisent également l'abandon du [ɛ] central spécialement au subjonctif.

Imparfait

A côté de la désinence usuelle –oi (< *ea, eas, eat, ... eant) de l'imparfait de l'indicatif (*pouoit, chantoit, touchoient, estoient,...*) issue de la diphtongaison e > [ei] > [wɛ]), on trouve quelques graphies –ai aux personnes 3 et 6 : *louait, pouait, atouchaient* f.99v, *hantaient* f.199v, *louaient* f.201, *continuaient* f.24, *entraint* f.119v,... Cette graphie, analogique de la diphtongaison de a + yod > ei > ɛ, marque le passage de [wɛ] à [ɛ] dans les parlers de l'Ouest, qui influencera aussi la langue populaire dans les autres régions. Cette prononciation de l'imparfait ne sera toutefois fixée qu'au XIX^e.

Quelques terminaisons verbales présentent le graphème –e dans les désinences de la personne 3 : *guerrioiet* f.93, *seoiet* f.204v, *estoiyet* f.301v et f.330, *vouldroiet* f.257v. André Lanly² explique l'existence de cette terminaison à partir de la terminaison latine –ebat qui évolue en –eat > –ei(e)t > –oit. De son côté, Pierre Fouché en citant la leçon « envoiet »³, estime que le graphème –oie est une graphie indiquant le phonème [ɛ] écrit –ai.

En revanche ce graphème –e disparaît dans bon nombre de terminaisons verbales de la personne 6. En effet, on trouve très souvent –oint à l'imparfait (*estoint* f.4, *entendoint* f.10v, *avooint* f.121v,...) ou au conditionnel (*vouldroint* f.120, *esperoint* f.152, *poieroint* f.178,...). Cette désinence est également présente dans le ms 8266, même si elle est moins fréquente, et dans d'autres textes d'auteurs bretons comme *La geste des Bretons* de Guillaume de La Penne, la *Chronique de Bretagne* de Jean de Saint Paul ou encore *les Grandes chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart. Ce graphème –e est également absent de certains imparfaits en –ai : *veaint* f.7, *ensuyvaint* f.19, *cuidaint* f.19v, *transportaint* f.21v, *entraint* f.119v. L'explication de Gaston Zink sur la disparition graphique du [ɛ] central (voir supra) peut ici être reprise. En revanche, Pierre Fouché situe ces formes « très anciennes »⁴ dans l'Orléanais et considère qu'en l'absence du –e la voyelle s'est nasalisée.

Notons le suffixe –iss du verbe fuir dans *fuissoit* f.102, *fuissoient* f.90v (qui donne aussi le participe présent substantivé *fuissans* f.96v et 112v), forme inchoative très en vogue en moyen français.

Au subjonctif imparfait, le suffixe modal –iss (*voulsisse, ouvrissent, perdisse, saillissent*) est plus souvent graphié –ei (*forceissent, combateissent, voulseissent, meissent, defendeissent, feissent, deissent, parteissent, offreissent*), par analogie avec celui en –eusse (*deusse, peussent, eusse,...*).

Le verbe *prendre* développe systématiquement un –n étymologique (< pre(n)si) qui pourtant avait disparu dès le bas latin : *preneist, prensissent, preneissent, preneist*, par analogie avec les verbes *venir* et *tenir*.

De plus à côté de l'occurrence attendue *maintinissent* f.6v, 155 et 233, le verbe *tenir* et ses composés ont une conjugaison qui se calque sur celle de *venir* (*parvenissent, parveneissent, convenissent, conveneissent*) dans *maintensist teneissent, obtenissent, reteneissent* et *apparteneissent*.

¹ A. Lanly, *Op. cit.* p.157

² A. Lanly, *Op. cit.* p.24 note 2

³ P. Fouché, *Op. cit.* p.243

⁴ *Idem*, p.241

Enfin ces trois verbes présentent encore deux radicaux différents. A côté de *pris, preismes, preneist, preneissent, appreneissent, veneissent, conveneissent, teneissent, reteneissent, apparteneissent*, on trouve aussi *prensissent, preneissent, preneist, venseissent, vensissent, maintensist*, formes qui avaient pourtant tendance à disparaître depuis le XIII^e.

Alors qu'à la fin du XV^e, « les désinences –ons laissent définitivement la place à –ions »¹, les anciennes formes sont toujours conservées : *eussions* f.85v, *peussions* f.360v et *alissions* f.361v. Il en est de même pour la personne 5 (*fussez* f.187v), dont la désinence –iez ne sera généralisée qu'au XVI^e.

Le passé simple

La conjugaison du passé simple présente des désinences variées, notamment aux 3^{èmes} personnes du singulier et du pluriel, attestant du mouvement général à partir du XIV^e faisant disparaître les lettres muettes des terminaisons verbales.

A la personne 1 des verbes en –i ou –u, apparaît un –s final analogique, qui commence à être employé à la fin du XIV^e : *j'eus, je fus*, mais encore *je fu, je vi,...*

A la personne 3, les doublets –i/-it ou –u/-ut des parfaits latins en –i ou en –edi signalent que la consonne finale, qui s'était effacée au XI^e siècle, réapparaît graphiquement vers la fin du XIII^e et s'impose au XV^e² : *s'endormi / s'endormit ; respondi / respondit ; entendit / entendit*. D'ailleurs c'est la forme *fut* qui s'impose dans le manuscrit. Toutefois quelques formes maintiennent encore le –s des parfaits forts, alors qu'en moyen français cette lettre qui n'est plus prononcée a tendance à disparaître de la graphie : *dist, fist, marchist, s'esjoïst, vist, fust, occist, chaïst, punist* à côté de *fit, joït, s'esjouit, vit, fut, occit*. On trouve parfois l'insertion d'un –l dans *rescoult* f.116v et 406, *descomfilt* f.116v et 230 (mais plus souvent *descomfit*)

A la personne 6, la chute de la voyelle posttonique, présente dans la désinence latine –erunt, met en contact le –s final de la base avec le –r de la terminaison. Une consonne épenthétique apparaît, qui est –t dans le cas de [sr] (*fistrent, sistrent, assistrent, occistrent, conquistrent*) ou –d dans le cas de [nr] (*prindrent, vindrent, tindrent, parvindrent, seurvindrent, obtindrent*) ou [sr] (*misdrent* mais variante *misdrent*). Toutefois cette consonne transitoire a parfois tendance à s'effacer dans *misrent, disrent*, ainsi que –s dans *dirent, conquirent, firent, occirent, mirent* et l'unique leçon *obtinrent* f.56v. Notons *fitrent* f.115v qui montre que le –s n'était donc plus prononcé,

Le manuscrit n'échappe pas non plus à la tendance, qui apparaît au XV^e siècle, de refaire certains parfaits forts en –s sur les parfaits faibles en –i. C'est le cas pour *clouit* f.100 (mais *enclot* f.123), *cousit* f.77v, *secourit* (mais *secourut* f.262v), *tollirent* (mais *tollurent* f.82), *courirent* (mais *coururent*), *encourist* f.187, *cheyt* (mais *cheut*), *cheirent* (mais *cheurent*), *prevalit* f.80v, *prevalierent* f.22, *souffisit* f.49v, *destruisirent* (mais *destruirent* f.55) Gaston Zink explique que ce phénomène particulier au Nord provient de la « monophthongaison de –ie en –i »³, qui entraîne la contamination de tout le paradigme sur le verbe dormir, jusqu'aux passés en –u. Ces formes survivront jusqu'au XVII^e. A l'inverse, certaines occurrences du verbe *escrire* présentent des désinences de parfait fort en –i (*rescripst* f.254, 334 et 341, *escripsit* f.322v, *rescripsist* f.341, *escriprent* f.106 et 236v et *escripsirent* f.10), mais aussi de

¹ G. Joly, *Op. cit.* p.192

² G. Zink, *Op. cit.* p.202

³ *Idem* p.199

parfaits faibles en –ivi (*rescripvit* f.253v et *escripvi* f.345 et 372, *descripvirent* f.405v) qui seront les formes définitives.

Futur et conditionnel

A la personne 1, à côté des désinences en –roy, on trouve –é quand le sujet est postposé au verbe : *conqueroy ge* f.285, mais *differeré ge* f. 56 et f.315, *escriré ge* f.173. Notons à la personne 4 la désinence –ons, à l'exception de *prendron* f.78v.

Le graphème –e de la désinence des verbes du premier groupe disparaît dans *demourroit* f.63v, *se desfiroient* f.226v (pour *se desfieroient*), *humiliroit*, *mariroit* f.25v, *ensoigniroit* f.382v, *essayroit* f.208, *envoyroit* f.383v. A contrario peut apparaître un « e » « svarabhaktique » qui, à l'origine, se trouvait dans certains parlers : *secoureroit* f.130v et 163v, *confonderons* f.260v, *esmouveroit* f.342, *vereoit* (pour *verroit*) f.326v.

L'insertion d'un –d entre le radical et la désinence, déjà généralisé en ancien français, est dominant dans le manuscrit : *appartendroient*, *vendroit*, *sourvendroit*,...

PARTICULARITÉS SYNTAXIQUES

Infinitif

Le verbe à l'infinitif peut être substantivé à l'aide d'un déterminant dans des expressions à valeur circonstancielle : *a l'arriver* f.71, 230v et 257, *a leur arriver* f.402, *a l'anuyter* f.205, *a l'assembler* f.307v, *a leur assembler* f.35v, *a l'aproucher* f.217v, *au monter* f.71v, *au trebucher* f. 200. Mais le déterminant est absent dans l'expression *en combatre de glaive* 75v.

Les pronoms personnels

Quand un pronom personnel sujet est suivi d'un pronom personnel COD, celui-ci n'est pas toujours exprimé (ce qui est beaucoup plus rare dans le ms 8266). Dans tous les cas, ce pronom COD étant déjà une reprise d'un nom ou groupe nominal de la même phrase, sa présence n'est donc pas considérée comme indispensable par le copiste : *il <le> fist trebucher* f.23 ; *laquelle <le> traicta loablement* f.32v ; *il <l'> en enmena* f.96 ; *il <l'> avoit fait amener* f.61 ; *il <l'> envoia querir* f.64 ; *il <l'> eust mis* f.214v ; *quant il <le> veit*, f.241v, *ilz <le> desiroient veoir* f.354... Cette omission peut aussi concerner les pronoms personnels COI : *il fut [lui] répondu* f.76v. Le lecteur averti pour lequel est faite cette copie est susceptible de comprendre le sens de la phrase sans la présence des référents anaphoriques.

Le complément du nom

En ancien français, le complément du nom est la plupart du temps construit sans préposition. Cette construction tend à évoluer (*filz du duc Candor* f.81, *les faitz du roy Hoel le Grant* f.81v, *Ysembart neveu de Loÿs de France* f.82), mais le manuscrit conserve souvent cette tournure ancienne pour désigner les liens de parenté entre les personnages : *la mort son père* f.81v, *deux filz Mordret* f.81v, *le filz Cadvan* f.82v...

Propositions subordonnées

Le texte est fortement influencé par la syntaxe latine et l'emploi dominant de propositions subordonnées (complétives, circonstancielle, relatives et participiales) donne à la phrase un rythme particulier défini notamment par la longueur de la protase, dans laquelle l'auteur met en place des repères par le procédé de la reprise lexicale.

Quand une complétive est interrompue par une proposition incidente (notamment une circonstancielle d'hypothèse), la conjonction de subordination est le plus souvent répétée : *lequel dist au roy **que**, si les Bretons voullont user de hardement, **que** legiere chose leur seroit f.66v ; dist **que**, si par tel titre comme il avoit dit il alloit conquerir les Romains, **que** il ne doubtoit point f.75v ; si savoit bien **que**, s'il emprenoit celle chose, **que** le roy Phelipe de France, oncle dudit missire Charles, aideroit la partie de son neveu f.182v...*

Si une proposition incidente sépare le sujet de la principale de son verbe, le sujet est souvent repris par un pronom : *lequel **Fulco**, quant il regarda ces choses, **il** fut grandement esmerveillé f.130 ; lequel **Doecritus**, comme il regardast sans reverence celui corps precieux, **il** devint soubdainement sourt et mut f.105 ; **le sire de Cliczon**, quant il entendit ces parolles, **il** fut grandement effroyé f.330v ; et **le feu des maisons ardantes**, **il** fut lors tellement soufflé de tous vents f.156v...*

En revanche cette même conjonction n'est pas répétée quand deux subordonnées ayant le même sujet sont coordonnées : *quant **le comte et la comtesse** eurent longuement attendu et **ilz** virent que le terme se passoit f.184...*

Les propositions participiales sont nombreuses dans le manuscrit et en particulier en construction absolue où elles fonctionnent avec leur propre sujet. Elles sont construites avec un participe passé (*laquelle chose comparue f.63 ; Uter, ouies les parolles Merlin, incontinent se transporta f.66 ; celles transmutacions faictes f.67v ; l'injure leur faite f.171v ; au terme leur assigné f.249*) ou avec un participe présent (*voyeans touz les François, les Saxons et Allemans f.128v ; Brembro... trebucha mort sur le champ, veant le duc de Lancastre f.246v*). Dans ce cas le participe présent est considéré comme un adjectif verbal et s'accorde le plus souvent avec le sujet : *une petite abbaye appartenante a l'eglise Sainct André f.124v, madamme la duchesse... pensante que f.194v ; tenante un petit filz que elle avoit appellé Jehan f.194v...*

Si le procédé de la répétition permet de se repérer dans les phrases, il n'empêche pas toujours les ruptures syntaxiques. Tout d'abord, un sujet présent dans une subordonnée placée devant la principale n'est pas toujours exprimé dans celle-ci : *si advint que, ledit missire Henry estant en ung chastel dont **les dessus dictz chevaliers missire Tanneguy et missire Yves** eurent cognoissance, s'en allerent audit chastel 227v*. De plus, la coordination de deux propositions se fait parfois par deux constructions différentes, provoquant ainsi une dissymétrie entre les deux termes : *mais d'autre part fut le duc de Lancastre **pour** la perte d'iceulx dolent et couroucié, **et de ce que** ses adversaires les avoient conquis f.245v ; Quelle chose ouyans les Bretons, **après** l'occision de ceulx de la ville **et qu'ilz** eurent touz leurs biens et avoires convertiz en pillage, allerent ledit chastel assaillir f.237 ; **après** la desconfiture desqueulx **et que** ceste grosse et forte bataille fut rompue f.264...*

La parataxe est également présente, alors qu'elle est plus rarement employée en prose qu'en poésie, mais, quand elle n'est pas la conséquence d'erreurs de plume, reste d'un usage restreint par rapport à l'hypotaxe. Elle se manifeste surtout dans les passages au style indirect ou dans les expressions de la pensée intérieure d'un personnage, ce qui donne un effet plus dynamique à l'expression du point de vue. Ainsi la conjonction *que* de la proposition complétive n'est pas toujours

exprimée (*et dira l'on <qu'>il abandonna* f.242) et la présence du subjonctif peut suffire à la sous-entendre : *si louait <que> celle bataille fust mise* f.239v ; *mais, dist le connestable, < qu'ilz> nous rendent le chastel de Brest* f.281v ; *je ne dis pas il n'eust bien cause* f.290v.

De même les propositions infinitives, dont l'usage s'amplifie au XV^e, ont valeur d'indépendantes : *commanda faire venir le bourreau* f.283v ; *il avisa chaicun jour ses forces amoindrir* f.78v ; *mettre fin par occire l'une des parties* f.264v ; *deffendeist le royaume de France au mieulx et plus justement appartenir a Lothaire que a Othes* 128v ; *ilz apperceurent que celui seul chevalier defaillir de leur nombre* f. 125v...

L'ellipse du verbe est parfois effectuée quand il s'agit de la copule *estre* : *quant ils trouvoient que iceulx roys et prince <estoit> au règne* f.106 ; *et qui <estoit> de plus droit estoc* f.116v : *de toutes pourveances <qui estoient > leurs necessaires* f.205 ; *ouquel an le pardon general <estoit> a Rome* f.398v, devant laquelle *<fut> mis en sepulture* f.404. Au f.302v une proposition relative ne présente pas le verbe avoir comme attendu : *en laquelle il pouait bien <avoir> mil hommes d'armes*.

Accord singulier et pluriel

Un groupe nominal sujet s'accorde parfois au pluriel quand le complément du nom désigne un ensemble constitué d'unités de même valeur : *l'ost de saxons arriverent* f. 59 ; *chaicun des chevaliers se tindrent* f.224v. C'est également le cas quand le sujet renvoie à un collectif : *la garnison d'icelle ... grandement dommageoint ceulx de leur partie* 202v ; *grant multitude qui abandonnerent* f.369v ; *s'estoient la pluspart* f.212v ; *chaicun portoient et soubstenoient* 336v. Ce qui a parfois une incidence sur les référents pronominaux comme dans *un ost de gens d'armes, lequel il envoya et leur commenda* f.323.

Dans le cas où l'adjectif a une valeur de pluriel l'accord peut être soit au singulier (*mainte lance brisee* f.212v) soit au pluriel (*la greigneur partie y demourerent* f.235).

Quand deux termes sont associés l'accord n'est pas toujours au pluriel, ce qui était déjà le cas en latin. Il peut se faire uniquement avec le premier terme, notamment dans les listes de noms propres : **le sire** de Montauban et de La Hunaudaye f.402 ; **le corps** de saint Judicael ... et de saint Meen abbé f.127 ; **gastant le paÿs** de Normandie et du Maine et d'Anjou f. 379 ; **la tour** de Chartres, Blois et Canion f.130. Quant au verbe, il s'accorde parfois avec le sujet le plus proche, qu'il soit ou non postposé : *mourut madamme la daulphine et sa mere* f.380 ; *fut le duc et pluseurs autres* f. 343 ; *fortresse, chastel, ville appartenante au duc* f. 386 ; *Quant le duc et son armee fut* f. 389v.

Accord du participe passé

L'accord du participe passé avec le sujet ou le COD est encore très variable dans le manuscrit de la fin du XV^e siècle. Il est considéré comme un adjectif dans un temps composé qui signale l'accompli.

Avec l'auxiliaire *être* l'accord avec le sujet est globalement respecté, à l'exception de certaines occurrences, notamment quand le sujet est postposé: *fut appellé Guytonie* f.25 ; *fut donné sentence* f.358 ; *estoit demouré une tour* f.129 ; *fut tué la plus grande partie* f.222 ; *est démontré par disposicion la noble Eglise brette* f.49 ; *ne fut dict la detestable maniere* f.396... Mais on trouve également des leçons

où le sujet est antéposé : *icelle transchee trespasé* f.123 ; *sans requeste lui en estre fait* f.120v, *en la maniere que dessus est touché* 403v...

Avec l'auxiliaire avoir, l'accord du participe passé est beaucoup plus hésitant. Il peut se faire quand le COD est placé après l'auxiliaire : *Il eut finie la dicte prophécie* f.61, *il eut rangees ses batailles* f.62v, *qui avoit ravie Helene* 76v, *eut mises les duchez* 401v. Et il n'est pas toujours fait quand le COD est placé avant : *leurs monasteres que le roy Grallons avoit fundé* f.52 ; *les engins que les crestiens avoient drecé* f.169v ; *tous les soubdoiers qu'ilz y avoient trouvé* f. 203...

ETABLISSEMENT DU TEXTE

Le manuscrit est un texte en prose dont l'écriture est relativement soignée¹, mais comme il s'agit d'une copie du manuscrit de la BNF de Paris (cote fr. 8266), certaines erreurs de plume ont été corrigées et les mots manquants ont été rétablis, même si dans certains cas cette absence n'est pas préjudiciable à la phrase, car nous ne savons pas s'il s'agit d'une erreur volontaire. Dans tous les cas, les corrections apportées sont signalées soit en italique pour des erreurs de lecture, soit entre crochets pour des oublis, et toujours accompagnées d'une note infra-paginale.

La foliotation indiquée en haut de chaque recto a été intégrée dans le corps du texte entre crochets et en gras. A deux reprises cette numérotation est défailante et nous avons choisi d'indiquer f.280 bis, f.280v bis, f.288 bis et f.288v bis.

Les chapitres ne contiennent aucun paragraphe, à l'exception de quelques passages du livre I, signalés par une réserve (notée *incidence* dans fr. 8266). Nous avons respecté cette répartition, même si nous comprenons la difficulté que peut poser la longueur de certains chapitres.

La numérotation des chapitres indiquée à la fin des rubriques a été rétablie au début, selon la mise en page moderne.

Séparation des mots

Comme c'est le cas pour la plupart des manuscrits de cette époque, la rédaction du texte de 941 présente des espaces blancs entre la plupart des mots variables (noms, adjectifs, verbes), mais les articles et les adverbes sont encore majoritairement agglutinés aux mots qu'ils déterminent. Afin que la transcription puisse donner une « image auditive et mentale du mot »² et permettre ainsi une lecture dont les coupures sont conformes à l'usage contemporain, ont été détachés les articles (*lacité, lafeste, lechanel, lapeur, ...*) avec une apostrophe dans le cas de l'élision (*dicelui, leprimant, lespee, lisle, quilz, entreulx...*), les prépositions (*aforce, depeuple, delait, dequoy, aceque...*), les adverbes de la négation (*nentendoient*) et les nombres (*quatrecens*). Quant au vocabulaire des institutions, ont été laissés attachés *ledit, ladite, lesdits, ausditz, esditz,...* car les deux éléments sont toujours agglutinés et forment un tout indivisible, mais ont été détachés *dessus dict, devant dict, dessus nommé* et *devant nommé* dont la soudure est aléatoire, suivant en cela les *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*³. De même, alors qu'ils sont très souvent détachés dans le manuscrit, ont été réunis les éléments des pronoms relatifs composés, car ils sont syntaxiquement solidaires : *auxquelx, ouquel, laquelle, duquel...*

Le choix a été plus délicat concernant les mots composés que sont les locutions conjonctives ou adverbiales, les noms (propres ou communs) formés avec un adjectif ou un adverbe, et les verbes avec un préfixe prépositionnel. Afin de rendre compte du profil orthographique du scribe, nous avons conservé les formes qui sont systématiquement agglutinées (*deslors, plustost, toutesfoiz, maintesfoiz,*

¹ Signalons que les pages noircies du manuscrit sont toutefois lisibles, bien que la photocopie du microfilm semble indiquer le contraire.

² P. Bourgain et F. Vieliard, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, fascicule III, Ecole Nationale des Chartes, 2002

³ *Idem*, fascicule I, p.42

souventesfoiz, pluseursfoiz, autresfoiz, tousjours, touzjours, otoute¹, atout, atous, atoute, atoutes², atant³, avantgarde⁴, saufconduit(z)⁵, tandis qu'ont été maintenues celles qui sont systématiquement détachées : *au jour de hui, en fin, si tost, aussi tost, lors que, par my, puis que, par tout, erriere garde, arriere garde*. Toutefois *faulx bourgs* (f.304, 363 et 363v) a été transcrit *faulxbourgs* car nous trouvons par ailleurs et plus fréquemment *forboug*s.

Dans le cas de la préposition à valeur de réciprocité *s'entre*, elle n'est soudée que dans les verbes *s'entremettre* et *s'entrefaire*, et encore de manière aléatoire. Nous avons maintenu cette graphie, mais non pas dans les autres occurrences comme *s'entre promistrent, s'entre assaillirent, s'entre acompeignerent*,... d'autant plus que nous trouvons les formes *s'entre oser cherir* f.84, *s'entre seroient occis* f.240v et *s'entre furent saluez* f.261. Notons toutefois l'hapax *s'entrencontrerent* f.369v.

Les autres occurrences présentent une graphie variable car le scribe écrit indifféremment *derechieff/ de rechieff, parce que / par ce que, pource que / pour ce que, presque / pres que*. Pour ces cas, nous avons harmonisé l'orthographe et choisi la forme soudée, car elle est la plus fréquente dans le manuscrit qui date de la fin du XV^e siècle et semble malgré tout tenir compte de cette évolution de la langue. Toutefois nous avons maintenu *pour quoy* détaché, qui signifie « raison pour laquelle » et s'oppose ainsi à l'adverbe interrogatif *pourquoy* f.53, 125v et 189. A été déglutinée la graphie *longtemps*, assez rare d'ailleurs, car le texte suggère davantage un groupe nominal qu'un adverbe (*par si long temps, de long temps, a long temps, long temps pendant lequel*...). De même, rares étant les occurrences écrites *pourtant*, elles ont été transcrites *pour tant*, graphie plus explicite de la valeur causale de cette locution adverbiale.

Quant aux adverbes *plus* ou *tres* marquant l'intensité, on remarque un traitement différent. *Plus* est la plupart du temps détaché des adjectifs ou adverbes qu'il détermine (*plus vertueux, plus longuement*,...), à l'exception de *la pluspart* (mais *la plus part*), *plusgrant* (mais aussi *plus grant*), *plussaine, pluspuissant et plussage*. A contrario *tres* est toujours soudé (*tresnoble, tresplaisante, tresvoluntiers*,...). De la même manière, nous avons harmonisé la graphie de *plus* en le détachant, tandis que nous avons conservé la soudure de l'adverbe *tres* qui nous semble une particularité (sans être une originalité) de ce manuscrit.

Pour les noms propres composés ont été maintenus *Kemper Corentin* (Quimper), et *Blanche Coronne* (Blanche-Couronne), mais les noms de villes ou de lieux comme *Pierre Gort* f. 244, 274, *Qui Dalet* f. 108v et 139, *Boays Gency* f.370v, *Long Champ* f. 284v, *Mont Gomery* f.142, *Mont Segur* f.230v, *Neuff Bourg* f.230v, *Chastel Neuff* f.251, *Pont Chardon* f.284v et 288 bis, *Pont Orson* f.296v et 297v, *Sauve Tout* f.306v, 307v et 308v, et *Ranon Berhe* f.317v ont été transcrits *Pierregort, Boaysgency, Longchamp, Montgomery, Montsegur, Neuffbourg, Chastelneuff, Pontchardon, Pontorson, Sauvetout* et *Ranonberhe* dont la soudure plus moderne facilite leur repérage géographique dès la première lecture.

Ponctuation

¹ Une seule occurrence f.291v

² Cette locution s'accorde aléatoirement en genre et en nombre,

³ Nous maintenons toutefois cet adverbe détaché dans la locution (*jusques*) *a tant que*

⁴ Une seule forme détachée au f.244

⁵ Une seule forme détachée au f.166v

Le manuscrit ne contient que très peu de points, mais des majuscules sont présentes, qui signalent plutôt le début d'une proposition que d'une phrase. La ponctuation moderne a donc été établie afin de faciliter la lecture, tout en préservant, autant que faire se peut, le rythme des phrases qui copie fortement la période latine. Des points ont été ajoutés à ceux peu nombreux du manuscrit pour séparer les phrases ou éviter qu'elles ne soient trop longues ; les virgules permettent d'isoler les nombreuses propositions souvent emboîtées ; les points virgules ont été restreints aux rubriques, qui multiplient les expressions « et comme » ou « et de », et aux discours indirects pour séparer les différents propos se succédant. Quant aux tirets, ils permettent de marquer le changement de niveau entre la « fiction et la diction »¹ en isolant les interventions de Le Baud et les sources citées du récit historique qu'il développe. Ont également été insérés les signes de la ponctuation expressive (! et ?), des guillemets et tirets indiquant le discours direct des personnages dans les dialogues.

Signes diacritiques

L'emploi du tréma est limité aux cas d'homophonie afin de distinguer *païs*, *paÿs* (<pagensis) de *pays* f. 117v (<pe(n)sum), *aguës* (<acutus) de la terminaison –*agues*. Il permet de noter également les hiatus dans *Menelaüs* (pour marquer la désinence latine –us), *traïson* (pour trahison), *envaÿr* et ses dérivés, *Loÿs* (pour Louis), *Bouquiën* f.396 et 401 (autrement graphié *Bouquihen*), *Lumonoÿ* f.72 (*Lumonoï stagnum* en latin et dans le roman de Brut ce mot rime avec *fui* v.9424-9425), *foÿr* / *foïr* (mais *fouir*, *fouyr*) et *oïr* / *oÿr* (mais *ouir* / *ouyr*). En revanche le tréma n'est pas utilisé pour les formes verbales *feïst*, *apperceü*, *meü*,... dont les hiatus internes ont été réduits dès le XIII^e siècle.

Les mots outils grammaticaux (articles, adverbes, préposition, conjonction) n'ont pas été accentués, mais pour éviter les confusions homographiques ont été transcrites avec un accent les prépositions *après*, *emprés*, *chiés* et *lés*. Un accent aigu a été mis sur -e tonique en syllabe finale pour les noms propres (*Darés*, *Laodicés*, *Més*, *Hedé*, *Heidé*, *Kemperlé*, *Cossé*, *Marquigné*, *Mahé*,...) et les noms communs (*marché*, *clergié*, *duchié*,...), les participes passés (*cerché*, *esmerveillé*, *armés*, *diffamés*, *circuÿés*,...) et la première personne du futur (*escriré* f.173, *differéré* f.315). Rares étant les cas où –z équivaut à –s après –e sourd (*vuidez* f.198, *les chargez* f. 400v, *Foulgeriez* f.386v, *Avranchez* f.145v *Geniez* f.145v, *esclavez* f.353, *dommagez* f.391), la finale –ez tonique n'est pas accentuée quand elle désigne la 2^{ème} personne du pluriel (*avez*, *tournez*, *sachez*,...), la marque du pluriel des participes passés (*esloignez*, *proferez*, *asseurez*...), le pluriel de noms comme *duretez*, *seurtez*, *traictez*, *fiez*,... et la préposition *lez*.

Le copiste indique parfois un accent pour signaler la présence d'un –i dans une série de jambages. Ainsi nous transcrivons *épiphaïne* (et non *épiphanie*), *Dardaine* (et non *Dardanie*), *Guitoine* (et non *Guitonie*), *Belnius* (et non *Belinus*).

Une cédille a été ajoutée pour indiquer le phonème [s] dans *françois*, *sçay*, *sçavoir*, *commença*, *pença*, *Alençon*,....

Abréviations

¹ Gérard Genette, *Diction et fiction*, Paris, Seuil, 1991

Les mots abrégés ont été rétablis dans leur intégralité, en conformité avec les formes usuelles rencontrées dans le texte : *que* (q), *quant* (qnt), *sire* (sr), *moult* (mlt), *chevalier* (chvlr), *chevaux* (chaulx), *cristien* (xprien), *chaicun* (chcun), *present* (pnt), *nostre* (nre), *saint* (s). Ont été développés les signes diacritiques pour –er (*pdroie* pour *perdroie*), –ar (*plé* pour *parlé*), –ur (*seign^z* pour *seigneur*). La barre de nasalité a été transcrite par –n ou –m si devant p,b,m (*come*, *comme*, *damme*, *quant*,...). Le tilde marqueur de la vocalisation de –l, n'est pas toujours indiqué, et ont été conservés les doublets *elx/eulx*, *quelx/queulx*, *desquelx/desqueulx*, *lesquelx/lequeulx*, *celx/ceulx*, *cielx/cieulx*. Le signe tyronien 9 a été transcrit –us dans *Dardanus*, *Turnus*, *Brenius*,...

Certains noms propres apparaissent sous forme abrégée qui ont été également redonnés dans leur intégralité : *Guille* (pour Guillaume), *Jehne* (pour Jehane), *la comte* (désignant la comtesse de Montfort).

Confusion graphique entre certaines consonnes.

La graphie de ces lettres a été dans la plupart des cas respectée, mais corrigée quand elle s'écarte soit de son étymon soit de l'orthographe qui a été transmise par la tradition jusqu'à aujourd'hui. Chaque lettre corrigée a été mise en italique.

Le –i d'origine latine est transcrit « j » quand il est considéré comme une consonne dans *je*, *jour*, *joie*, *Japhet*, *Judual*, *tousjours*, *touzjours* ... mais ont été graphiés *lanus*, *lonien(s)* et *mer ionienne*, les noms dérivant de ce dernier personnage.

Le –u est graphié –v dans *povre* (à côté de *pouvres*), *esmovoir* (à côté d'*esmouvoir*), *espoventable*, *Paintievre* et *Favoet* (*Favouet*), mais –u dans *auras*, *aurait*, *saura*, car à partir de 1450 ces formes du futur triomphent sur les formes *avras* ou *savra*¹. De même pour *pouvoir* et *peuent*, car si la prononciation [v] apparaît à partir du XV^e selon André Lanly², soit par analogie avec *devoir* et *avoir*, soit par dédoublement du w dans [wɛ], Jodogne indique plus précisément que « ce n'est qu'après 1500, en effet, que se généralisent les graphies *pouvoir* qu'on doit lire *pouvoir* »³.

Le –n a été préféré à –v pour *Brenius* (ainsi graphié dans Monmouth et traduit Brenne) et *Rennaldus* (aussi écrit *Reinaldus* qui donne *Renaud*)), mais –v à –n pour *Sevedavi* f.228v (on lit *Senedani*), *Evander* (*Evandre* chez Virgile et Ovide). Signalons également le choix de *Vortmere* (on lit *Vortivere*) dont l'étymon est *Vortimerus*, de *Coetmen* (on lit *Coetiven*), d'*Owaldus* et de *Rewallus* (on lit *Remallus*)

Certains noms communs et noms propres portent le graphème –n alors qu'on attend –u, selon l'étymon. La lettre modifiée a été mise en italique pour *auponne*, *Crauson* f.206 (pour *Crozon*), *Avaugour* (du breton *aval-gor*), *Auguste*, *Cadoudal*, *Auge* f.230v, *Coucy*, *Audenarde*, *Nouastre*, *Devauxelles*, *Vaucelles*, *Carausius* (< *Carause*), *Oudas*, *Audran* (< *Aldroenus*), *Coustances*, *Juduallo* (autrement appelé *Judual*), *Auge*. Pour Alain *Fergaud*, plus connu sous Alain *Fergent*, le –u a été maintenu en vertu de la leçon *Fergault* f. 141v et 146.

A l'inverse, –n a été mis à la place de –u dans *Tahern* f.41v (< *Trahern*), *response*, *Windsorre*, *Corinenses* f.23v, *Sanxerre*, *Gincourt*, *Mascons*, *Gonffray*, *Flinch*, *Xantonge*, *Monstrevilliers*, *Landes*, *Conradin*, *Birand*, *Cargny* (pour *Charny*) et

¹ C. Marchello-Nizia, *Op. cit.* p. 223

² A. Lanly, *Op. cit.* p.154

³ Omer Jodogne, « Pouvoir ou pouvoir ? Le cas phonétique de verbe pouvoir », dans *Travaux de linguistique et de littérature*, IV, 1996, p.261

Agouland. Toutefois ont été respectées les graphies des doublets *couvoitise / convoitise, couvenance / convenance, couvenant / convenant, coument / conment*.

Les lettres –c et –t peuvent générer des confusions en raison du processus graphique de la ligature, et l'on peut souvent hésiter entre –ct ou –tt. Nous avons choisi de transcrire –ct pour les mots contenant le –c dans leur étymon (*dicte, faicte, gecté, destruct, effeict, effect, droict, troict,...*) et –tt dans les autres cas : *mettre, attendre, attraire,...* à l'exception de *regrect, gueict* et *guct*, dont la finale –tt n'est pas connue en moyen français. A chaque fois –c ou –t ont été mis en italique. Conformément à l'usage, le nom propre *Estouteville* a été préféré à *Escouteville*, ainsi que *Norenton* à *Norencon*.

On peut également hésiter entre –sf et –ff, mais l'étymon là encore permet de régler ce problème : sont graphiés –ff les mots dont –es + f est devenu –eff (*effacer, effrayer, efforcer*) et –sf a été maintenu dans *toutesfoiz, souventesfoiz, maintesfoiz, aucunesfoiz, autresfoiz, desfaire, mesfaire* et *desfier*. Notons l'hapax *Biffrons* f.27, dont le préfixe bis– s'est réduit à bi– dès le bas latin.

Une dernière confusion se rencontre entre les lettres –r et –z dont la calligraphie est parfois semblable en position finale. Quand la graphie est –z, la lettre a été transcrite soit –z soit –r en fonction du contexte grammatical et mise en italique (*faisoient murtrir* f.211,...), mais quand on lit –r et que cette graphie est incohérente, nous avons corrigé le mot et mis une note (*avoient exposez* f.195.v,...)

Orthographe

Le manuscrit présente des erreurs orthographiques qui ont été corrigées dans le texte, écrites en italique (si des lettres ont été ajoutées ou modifiées) et indiquées dans les notes de bas de page.

A plusieurs reprises et dans des cas différents, le son [s] est graphié soit –c, soit –s ou encore –ss et –cz. Dans la plupart des cas, la graphie du copiste n'a pas été corrigée, car elle ne pose pas de problème de sens, mais une note indique la variante du ms 8266 qui ne fait que très rarement cette confusion. Toutefois ont été corrigées deux leçons fort gênantes : *baissa* est corrigé en *baisa* (f.33) et *poison* corrigé en *poisson* f.51v.

Enfin, nous n'avons pas corrigé les erreurs historiques et chronologiques, mais des notes précisent, quand nous en avons eu la possibilité, les écarts avec la vérité historique.

PROLOGUE¹

[Cy commence une compillation des cronicques et ystoires des Bretons, partie en III livres, et premier le proheme de l'acteur].²

[f.1] Comme ainsi soit que a toute humaine nature, trespasant la mer perilleuse de ceste mondaine vie, couviegne, sur la doubteuse neff de prosperité ou sur celle d'aversité la terrible et espoventable qui au vent de volonté sont abandonnees, pour quoy en dangier de periller les couvient estre si par l'ancre de raison ne sont a force tenues, parvenir a la bourne d'Atropos, laquelle n'est semblable a celles que Hercules nageant sur la haulte mer planta, car la fault son cours arrester et le retourner est impossible ; et ainsi que de la neff de merrains compousee, transversante les vagues impetueuses et les divers et perilleux flots de la mer qui undoye, quant elle est a port arrivee ne peut on veoir ne cognoestre la trace par laquelle elle a passé, de nous [après]³ le breff soupir de la mort est le nom plané, n'aucune chose au monde n'en reste fors la renommee seulement, laquelle – ainsi que mept François Petrarque en ses *Triumphes* – tire l'omme du sepulchre et le conserve et garde en vie, car Renommee ne peut par mort estre [f.1v] abolie ne estainte ; et soit ainsi que le temps par ses longs tours, espaces et revolucions aveugle les memoires, qui naturelement sont oublieux et labilles, et celle renommee reposte, obfusque, anlotisse et tellement sourceigne du tenebreux manteau d'Oubliance la sourde, obscure et umbreuse, que, entre pluseurs dignes de loange et gloire pour les haultes vertuz dont ils ont esté ornez et les nonsachans et plains de simplese qui ont esté, n'a nulle discrecion ne difference, est necessaire empraindre et escrire les gestes de nos souverains, soient vertueux ou de vices rempliz, a ce que les bons, par le memoire de leurs faits meritoires, après leur trespas et extraction de ceste nubleuse vie soient encore veuz vivre par flourie renommee, et que aux vicieux, aux sens contraires, le ramentevoir tourne en confusion. Et pour a leurs successeurs estre mirouer et examplaire, par lequel ilz puissent les euvres des vertueux ensuir et la vaye des mauvais eschiver, si ay a present je, Pierre Le Baud, secretaire de hault et puissant Jehan, sire de Derval, de Combour, de Chateaugiron, de Rogé et de Saint Mars, mon seigneur tresredoubté, non de mon propre mouvement ne audace mais contraint par l'estroict lyan de son commendement, empris et craintivement me suy aventuré a escrire la compillation des cronicques et histoires de⁴ tresnobles roys et princes de Bretagne armoricque, jadis extroictz et descenduz de ceulx de Bretagne insulaire, pource que aucun particulier livre n'est trouvé qui de ceste matiere au long determine. Et pource que des roys et princes de Troye la Grant, lesqueulx, au temps que leur cité fleurissoit en triumphe et gloire, prefererent en magnificence et proesse le seurplus des humains, après la tresdolorouse destruction d'elle prindrent naissance les dessus ditz roys et princes bretons insulaires – ce que aucuns, qui l'istoire des Bretons armoricques⁵ verront⁶ seulement, pourroint par aventure ignorer par non avoir veu les volumes en faesans mencion anczois que leur histoire describe – a ce que les lisans de ce present

¹ Le prologue ne commence qu'au bas du folio 1, car un espace blanc est réservé pour une enluminure. Celle du ms 8266 représente Pierre Le Baud à sa table de travail, rédigeant ses *Chroniques de Bretagne*.

² Rubrique manquante, rétabli d'après 8266.

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *des tresnobles*

⁵ Var. *Bretons d'Armorique*

⁶ Var. *veoirroient*

volume en puissent avoir notice est expediant parler des devant dictz princes troyans et bretons insulaires, en faesant division de ceste compillation en trois parties particulieres scelon les differentes matieres et contrees diverses desquelles j'ay intencion de parler. En la premiere d'icelles parties, en brieff escriproy la genealogie des dessus ditz roys et princes troyans : de Eneas, l'un d'iceulx princes qui fut de la cité banny, et comme le noble peuple de Troye fut en Grece mené en chetivoison, en obmettant presque toutes leurs batailles. En la secunde, reciteroy l'istoire du noble roy Brutus, d'iceulx princes troyens extroict, qui icelle chetive lignie troyenne delivra par sa proesse de la detention du roy Pandrasus de Grece ; comme il conquist Albion et la nomma Bretagne ; et des roys d'icelle ses successeurs scelon ce que Geffroy Artur de Monemitense, noble orateur, en latin la descripst, sans ce que je y adjouste ne diminue fors bien peu, non pas que je m'esforce tenir ordre de translation, mais prendroy l'effeict de la matiere seulement. Et en la tierce et derreniere partie, traicteroy comme Maximian, roy de ladicte Bretagne, et Conan, neveu du roy Octuaire, en celui royaume predecesseur dudit Maximian et pere de sa femme, conquirent Armorique sur le roy Humbault et sa gent galicque qui la possidoient, [f.2] laquelle region par eulx occuppee nonmerent Bretagne en seurnom Armorique, a la difference de la dessus dicte Bretagne insulaire ; et des roys et princes bretons qui dempuis celle conquete y ont seigneurie successivement jucques au temps de present, en rapportant leurs cronicques et histoires scelon ce que je les treuve escriptes en pluseurs volumes, legendes de saints et cronicques d'eglises approuvees, dont sera extraicte ceste presente compillation, sans de ceulx, qui en paix et tranquillité ont ledict regne tenu et possidé, compter fors la genealogie seulement, pource que en leur temps ne firent chose qui a escripre face, fors que paisiblement leurs païs et subgictz maintindrent et gouvernerent. Et en ceste tierce partie, ensuivant le dessus nommé Geffroy, entremesleroy la fin des histoires de Bretagne insulaire ouecques celle de la Bretagne armoricque, pource que elles¹ furent en ung mesme temps et que elles dependent les unes des autres, car les roys qui, depuis la mort du devant dict Maximian, qui fut empereur de Romme, jucques au regne des Angloys, Bretagne insulaire droicturierement possiderent, prindrent naissance de Constantin, filz Salomon et frere Audren, successivement roys de ceste Bretagne armoricque, ainsi que cy après l'on pourra veoir ou proceix de l'istoire. A laquelle je adjousteroy aucunes incidences avenues scelon l'ordre du temps, d'aucuns archevesques, evesques et abbez de ladicte Bretagne, avecques des batailles entrevenues entre les princes des contrees qui avecques elles marchissent. Si suppli et requers a tous, qui ladicte compillation verront, qu'il leur plaise mon ignorance benignement supporter et de leur grace excuser la rudesse de mon gros et confus langage, en faesant a icelle augmentation des choses que par peu avoir veu ge pourroye avoir obmises, et correction ou ilz trouveront erreur, car peut estre qu'en aucuns cas et endroitz je ne rapporteroiy pas scelon ce que ailleurs les pourroient² avoir veues, par plus acquiescer a l'une plus que a l'autre sentences, pource que moult souvent en telle matiere l'on trouve divers rapports par les escripvans qui souventesfoiz favorisent chaicun a sa partie. Et ne me vueillent ceste emprinse a fol hardement ne presumpcion imputer car, combien que je cognoesse le feix par moy emprins a porter par sa gravité seurmonter les forces de mon feible engin, et que je ne sache trouver parolles suffisantes ne sentences assez dignes pour si noble matiere descripre, toutesfoiz a ce que je me rende obeissant ainsi que je doiy, et que dorenavant ceulx qui desireront l'istoire des Bretons cognoestre n'aint

¹ *elle* (correction d'après 8266)

² Var. *pourront*

paine ne labour d'icelle encercher par les divers volumes, mesmes que j'ay pancé que par ce je puis esmouvoir aucun subtil entendement, qui en elegant parler et stille plus exquis par sentences ournees voudra ceste matiere traicter et a qui ne seroit fors esbat et passe temps ce que m'est labour importable, m'essairoy a la dicte compillation moins subtile que laborieuse. Au moins mal que possible me sera escrire et reciter, en moy tresdolareusement compleignant de ce que aux escripvains du temps passé n'a pleu prendre loisir d'escrire au long les gestes de leurs princes, chaicun en son temps et endroit soy, **[f.2v]** car je cuide, après avoir pluseurs livres cerché, n'en trouver fors la moindre partie. Et certes si tous les pouoye recueillir et qu'en moy eust vertu par laquelle je les sceusse loer a diserte, je ne plaindroye mon labour employer a honnorer par escriptz la dessus dicte britonicque lignie, comme ce soit l'une de celles¹ du temps de present qui par vroye succession est descendue de plus noble estoc, de laquelle, en cherchant² les histoires, l'on trouve plus de roys coronnez de diadesmes et ornez de ceptres royaux et qui de plus long asge a retenu le nom et la langue de ses predecesseurs. Mais pource que par mon desirer ne peut estre grosse nature³ muee, et que Clio, Poluina et leurs seurs les autres Muses ne me sont favorisans ne cogneues, par quoy du doux et plaisant ruisseau fluent de leur tresclere et inespisable fontaine pegaseicque ne puis finer de la tresflairant liqueur dont je puisse ma rude et mal propre langue arouser ne tourner au play de rethoricque, je pry celui tout puissant Dieu, qui a Salomon⁴ donna sapience et a ses apostres vertu et grace de tous langages exprimer, qu'il lui plaise ma plume conduire et mon obscur entendement tellement illuminer qu'en recitant les histoires en ceste compillation contenues, dont aucunes en y a umbrees soubz l'obscure tente de poesye et aucunes parlantes des faulx dieux de la loy paganicque, je ne mepte sentences contraires a l'onneur, loenge et exaulcement de sa Gloyre. Amen.

¹ Var. *ce soit celles du temps*

² Var. *en encerchant*

³ Var. *ma grosse nature*

⁴ *Salmon* (correction d'après 8266)

TABLE DES RUBRIQUES DU LIVRE I

[Cy commencent les rubriques de la premiere partie de cest livre].¹

Le premier chapitre parle comme pour le peché des hommes fut la terre des eaux submergee. Comme Noé et ses enfans qui par le voulloir de Dieu ce deluge eschapperent, et de ceulx qui d'elx issirent fut la terre peulee. De la presumpcion Nemproch et de la confusion des langages qui entre les peuples seurvint a celle occasion.

Le secund chapitre parle comme Noé et partie de ses enfans vindrent en Itallie ou ilz ediffierent plusieurs citez.

Le tiers parle de Japhet, III^e filz de Noé, et des lignies et generacions qui de lui descendirent.

Le quart parle de Ianus, autrement appellé Ianien, fils de Japhet, duquel issit une lignie appellee les Ioniens.

Le cinquiesme, de la maniere comme les roys et princes furent premierement eslevez en Grece.

Le seixiesme parle de Corinthus qui sur les Ioniens seigneurioit² en Achaye. De Dardanus son filz qui se transporta en Frige et y funda la cité Dardaine qui puis fut appelee Troye, et de la genealogie d'icelui Dardanus, [f.3] selon les poethes.

Le septiesme chapitre parle de Eritonus, le filz Dardanus, et de plusieurs roys qui successivement regnerent a Troye.

L'ouictiesme chapitre parle de Jason qui conquist la toeson d'or, et comme la cité de Troye fut premierement destruite soubz le roy Laomedon par Hercules, Thalemon et les autres Gregeois, qui enmenerent Exionne, la fille dudit Laomedon.

Le neuffiesme, comme Priant, le filz Laomedon, fist Troye reedifier, et les noms de plusieurs de ses enffans.

Le dixiesme, comme Paris ravit Helene, pour quoy les Gregeois assegerent Troye.

L'onziesme, comme les Gregeois entrerent par traïson et de nuyt en la cité de Troye.

Le doziesme, comme Policene, fille du roy Priam, fut par Pirrus inolee sur la tombe Achilles, et comme Eneas fut banny pour ce qu'il l'avoit celee.

Le treziesme, comme Eneas et son filz Ascanius, par le conseil de leurs dieux, transagerent de Frige en Libie, ou ils trouverent Dido, fille du roy Bellus.

Le quatorziesme, comme Eneas et Ascanius passerent de Libie en Sicille, et de la en Itallie, ou ilz furent benignement receuz par le roy Latin.

Le quinziesme, comme pour l'acheson de la mort d'un cerff privé commença la guerre entre Eneas et Tironus³.

Le saziesme, comme Eneas alla querir secour au roy Evander, qui a son aide envoya son filz Palas.

Le dix septiesme, comme Eneas desconfist Turnus et l'occist.

Le dix ouictiesme et derroin, comme il espousa Lavine, et de sa mort.

¹ Phrase de présentation absente, rétablie d'après 8266

² Var. *seigneurit*

³ Var. *Turnus*

LIVRE I

CHAPITRE I¹

[Cy commence le premier chappitre]².

[f.3v] Pour la terre des hommes vicieux purger et leurs iniquitez pugnir selon les LXX interpreteurs, l'an, après la creation du monde et la formation de Adam notre premier pere, deux mil deux cents, les eaues par le vouloir de Dieu saillirent hors de leurs rives qui couvrirent toute la terre habitable. Et par celles perirent touz les hommes qui lors vivoient, fors le saint patriarche Noé, trois siens filz et leurs femmes qui seullement **[f.4]** furent justes trouvez. Lesquelx, a ce que humaine nature fust par eulx reformee, furent par divin vouloir en une arche de celle submersion preservez. Et après ce que les vents par leurs sifflers orribles eurent l'espace de cent cinquante jours a leurs vouloirs demené l'arche, en quoy ledit Noé et ses enfans estoient reposts, et transporté de l'un lieu en autre par sur les haultes et impetueuses undes des mers ainsi au long et au large espondues, quant elles furent retraittes, ilz prindrent terre et descendirent en la summité de Ararach, une haulte montaigne en Armenie. Mais comme par long espace de temps eurent ledit Noé et ses enfans a l'environ d'icelle montaigne fait demeure, la generation d'eulx tellement multiplia que les fructz, lesquelx la terre d'Armenie produisoit, ne peurent suffire a leurs vies soubstenir, car des trois enfans Noé, icelui encore vivant – ainsi que racompte Philo ou livre des questions sur *Genese* – issirent vignt quatre mil cent hommes, sans les femmes et enfans. De ces trois descendirent touz cieulx qui depuis cil universal deluge ont esté et seront jucques a la fin du monde, si s'espandirent par diverses isles, contrees et lieux pour querir habitations et – ainsin que dit Alchuyne sur le XXIII^e³ chapitre de *Genese* – la terre partirent en trois portions, desquelles Sem l'ainsné tint la premiere qu'il nonma Ayse ; Cam, le puisné tint Auffricque ; et Japhet, le tiers, possida Europe. Et dit Josephus que les filz Sem habiterent par dehors la Occeanne mer, en faisant Aise et Euffrates commencement de leurs royaumes, qui est a entendre qu'ilz habiterent es parties d'Orient. Et les enfans Cam tindrent et a eulx approprierent toutes les terres qui sont de costé de la mer de la province de Sirye et des montaignes jucques a la mer Occeanne. Et ceulx de Japhet possiderent septemtrion, du Thanor jucques aux montaignes de Surye, des Sicille jucques au fleuve Thanay, et en Europe jucques a celui de Gadira. De ces trois filz Noé, Sem, Cam et Japhet, issirent LXXII lignees, selon lesquelles y eut LXXII langages differents en la confusion de la tour *Babel*⁴, lesquelles se departirent en diverses regions, chaicun selon sa langue. Pour quoy il est assavoir que Cam le II^e filz Noé ot III filz, dont le premier fut nommé Chus, et de lui issirent les Curiens autrement appelez Ethiopiens, car celui Chus ot pluseurs enfans, desquelx l'un fut appellé Nemproch qui geant fut de grandeur merveilleuse. Cestuy Nemproch – selon que dit Methode – fut le premier qui s'ehardit a obtenir seigneurie sur terre, car par la grant estature de son corps et la force **[f.4v]** de ses bras il opprima le peuple par occisions en contreignant les hommes sotz et simples a overer le feu. Encore fut Nemproch de plusgrant presumption remply, quar il et ses compaignons,

¹ Un espace blanc est réservé pour une enluminure. Celle du ms 8266 représente l'entrée dans l'arche de Noé et de sa famille.

² Rubrique manquante, rétablie d'après 8266

³ Var. *XXIII*

⁴ *Abel* (correction d'après 8266)

qui par leur simplesse sur eulx l'avoient duc et seigneur institué, propouserent une tour ediffier, qui en haulteur les nues seurmontast, affin qu'ilz ne fussent subgictz aux perilz de la submersion des eaues si deluge autresfoiz advenoit. Mais ainsi que la pluspart des peuples du temps de lors estoient assemblez a celle chose faire, entr'eulx par le voulloir de Dieu vint diversité de langage et par icelle¹ difference de langues furent contrains a delaisser leur ouvrage imparfait. Si se departirent ceulx peuples de Sanaar, ung champ en la region de Babiloine ou ilz avoient cil ediffice encommancé, et, comme dessus est dict, les diverses parties du monde allerent habiter.

CHAPITRE II

Comme Noé et partie de ses enfans vindrent en Italie ou ilz ediffierent pluseurs citez.

Ou temps de lors vivoit uncore Noé le patriarche, quar il vesquit après le deluge trois cents cinquante ans, lequel – ainsi que dit Martin en sa cronicque – se mist en mer acompaigné de Japhet son filz et des enffans dudit Japhet, de Jonicus, ung de ses autres filz, lequel il avoit engendré depuis le deluge, en compaignie auxi de ung nommé Camises et de pluseurs autres qui par mer vindrent descendre en Itallie. Et fist Noé pres le fleuve de Albulle ediffier une cité, laquelle il nomma de son nom et y termina sa vie. La cause du departement de Noé et de sa venue en Itallie mept Josephus en son premier livre des *Antiquitez*, et dit que ce fut pour ce qu'il avoit reprins Nemproch [et]² les autres geants de leurs erreurs, et ilz ne voullioient son conseil croire ne eulx corriger, si doubtoit qu'ilz l'occissent, lui, sa femme et ses enfans, mais il dit son partement avoir esté avant l'ediffication de la tour dessus dicte et ne dit point quelle part il alla. Et pource que dudict Japhet, qui avecques son pere Noé vint en Itallie, et de ses enffans qu'il y amena, issit la lignie troyenne, de laquelle determiner est mon propos, et aussi furent les Griex, les Medes, les Persains et pluseurs autres generations dont est peuplee la terre d'Europe, qui prant son commencement au bras de Bosforus et en descend devers Occident, se estand jucques a la mer que l'on dit d'Espagne, d'eulx feroy mencion en obmettant les autres qui ne servent pas a ma matiere.

CHAPITRE III

De Japhet, III^e filz de Noe, et des lignees et generacions qui de lui descendirent.

[f.5] Japhet³ donc eut sept filz de Fluma⁴ sa femme, desquelx Gomer fut le premier né et de lui descendit une lignee appelée les Gomarithes qui – selon Josephus et Isydore ou livre de ses *Ethimologies* – sont en grec appellez Gallogreces ou Gallathes, c'est a dire Gaulles, et leur fut ce nom par les Griex impoué pour ce qu'ilz estoient de coulleur blanche, car galla en grec est autant a dire come lait en nostre langage. Ceulx Galathes jadis habiterent en celle region de Europe dont une porcion est a present nommee Bretagne armoricque, pource que les Bretons, expulsez et mis hors, lesdictz Gaulles la occuperent l'an de Nostre

¹ icelles difference (correction d'après 8266)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Lettrine absente (notre correction)

⁴ Var. *Fluvia*

Seigneur III^{ct} III^{xx} I, ainsi qu'il sera dit au commencement de la tierce partie de ce present livre, quar ce s'en est la matiere. Et le seurplus desditz Gaulles, qui est la maire partie d'icelle region, est maintenant appelee France, pour le nom de Francio ou pour la ferocité d'une lignee descendue des Troyans qui la conquist sur lesditz Gaulles dix ans après la conqueste dessus dicte faicte par les Bretons, c'est assavoir l'an de Nostre Seigneur trois cents quatre vings ung – ainsi qu'en la *Cronicque des François* est trouvé. Gallie – ainsi que dit Vincent de Beauvois ou LXXIII^e chapitre du second livre du *Mirouer historial* – est ainsi dicte pour la blancheur du peuple. Les montaignes et la rigueur du ciel d'une part lui ostent l'ardeur du soulail, pour quoy la blancheur n'est au corps oustee. Ceste province defendent les Alpes par devers Orient, devers Occident la mer Oceanne, du costé devers medi les mons Pireennes, et de la partie de septentrion elle a de moult beaux fleuves, et la region de Germanie est Belgigne commencement et Acquitaine fin. Le devant dict Gomer – selon que dit Josephus – eut trois filz, dont le premier fut appellé Asteomagas, lequel appella les peuples de son nom, mais depuis ilz furent par les Griex appelez Regini, et d'eulx descendirent les Callabrens et Catelans et les Cicules et les Latins *qui habitant in Latio*¹. Saphat fut le second, duquel descendirent les Riphes, qui depuis furent Paphagons appelez et confrontent ouecques Galathie – comme dit Cornelius – et dit Rodorich ou II^e chapitre de son livre que incontinent qu'ilz furent entrez en Itallie, ilz furent appelez Veniciens. Thigran fut le tiers filz Gomer, duquel issit une lignie appelee les Tigraines, qui depuis furent appelez Friges pour le nom de Friga, l'un d'elx, qui fut prince et gouverneur d'une cité appelee Galariam, qu'ilz avoient fundee en Ayse la Mineur, et lequel Friga appella la province Frige a la derivation de son nom. Ceste opinion tiennent aucuns acteurs de l'imposicion de ce nom Frige, mais les autres dient qu'elle fut ainsi appelee du nom de Frigia, fille de Europa, femme de Jupiter. La province de Frige devers septentrion confronte a Gallathie, devers midi elle touche a Lichaonie, [f.5v] devers Orient a Lidie, et devers Occident elle fine a la mer Helespont – selon Laurens de Premierfait sur la translation du volume, fait par Jehan Boccace de Certald, *Des cas des maleureux nobles hommes et femmes* ou dixiesme chapitre du quart livre. Et n'est pas ceste Galathie qui avecques la province de Frige confronte, celle de laquelle j'ay dessus parlé, qui orendroit est appelee France, mais est une autre province semblablement appelee Galathie, dont – dit le dessus nommé acteur Vincent de Beauvois ou LXX^e chapitre du II^e livre du *Mirouer historial* – les Gallois, appelez en l'aide [du roy]² de Bithinie, après ce qu'ilz eurent joÿ de victoire, le regne ouecques lui dividerent et furent par les Griex appelez Gallogreces, et maintenant, pour l'ancien nom des Gaullois, sont dictz Galathes et leur region est appelee Galathie. Et en la devant dicte province de Frige habiterent les Troyans et y fut leur cité de Troye construite par Dardanus, comme cy après sera dit plus au long. Magoth fut le II^e filz Japhet, duquel issirent les Magoges qui depuis furent par les Gregeois appelez Scites, et dit Ysidore que d'aucuns d'elx vint Goth et Magoth, et – selon Rodrich – en descendirent les Wauldres, les Scennes, les Allains et les Huns. Ceulx Scites, par l'espace de mil cinq ans, occuperent la seigneurie de Aise, ou est la province de Gothie, et Sithie, a laquelle le dit Magoth ces noms imposa. Madeus fut le tiers filz Japhet, duquel descendirent les Medes, et lanus le quart, duquel sera parlé ou prouchain chapitre cy après ensuivant. Jobal, qui la Bible appelle Tubal, fut le quint : il appella ceulx qui de lui issirent Jobellos et habiterent ceux Jobellos es derraines

¹ « qui habitent le Latium »

² Mots manquants, rétablis d'après 8266. Dans la transcription du *Miroir historial* par Vignay on lit : *furent appelez en l'aide du roi Bythini*. (bnf. NAF 15939, livre II, f.29)

marches d'Occident et aux montaignes Pireennes, lesquelles joignent ouecques les Alpes qui divisent les Gaulles d'Itallie, et celle region nommerent Hesperie. Mais après ce que Hercules eut conquis ceulx Jobellos, autrement appelez Ceptubelles, et qu'il eut tué Gerion leur roy et edifié sa cité de Barcinone, il en donna la seigneurie a ung noble homme appellé Hispan, qui de jenne asge avecques lui avoit esté nourry, et du nom icelui Yspan fut la region d'Isperie nommee Espagne et les habitans des Espaigneux. Mossoth fut le seixiesme et de lui issirent les Capadociens, et de Tiras le septiesme les Trayceois ou païs de Trace.

CHAPITRE IV

De lanus autrement appellé Ianien, filz de Japhet, duquel issit une lignee appelee les Ioniens.

Ianus, le quart filz Japhet, que la Bible appelle Ianien et duquel a esté parlé cy davant ou II^e chapitre de cest livre, qui vint en¹ [f.6] Itallie avecques Noé son ayeul et Japhet son pere, funda et fist ediffier une cité, laquelle est encore de ce nom appelee Jennes et les habitans Jennevoys, puis au lieu ou est a present Romme, oultre le fleuve du Tibre, ediffia ung chastel qu'il appella Janicule, lequel a depuis ce nom retenu, et y est a present l'eglise monseigneur saint Jehan – ainsi le dit Martin en sa cronicque. Et que, au temps que celui Ianus habitoit en Itallie, fut Saturnus chacé de l'isle de Crethe par Jupiter son filz, lequel Saturnus s'en affuit en Itallie et vint a refuge audit Ianus, qui le recueillit benignement et assez pres de son chasteau de Janicule lui donna une place, en laquelle il ediffia une cité qu'il appella Saturnienne, ou depuis le Cappitolle fut ediffié par les Romains. Dudit Ianus issirent les Ioniens, ung peuple qui tint une porcion de Grece, laquelle confronte ouecques une mer qui du nom d'elx est appelee la mer Ionian, et ont celx Ioniens entr'elx propre langage et different des autres nations. Celle terre des Ioniens fut depuis appelee Achaÿe, que l'on dit La Moree, et fut jadis Corinthe, metropolle de toutes les citez d'Achaÿe, laquelle cité de Corinthe fut destruite et ramenee en cendre par Emilius, consul romain, presqu'en ung mesme temps que celle de Cartage² le fut par Scipion l'Africain – de sa fundacion sera cy après parlé. Et duroit icelle contree d'Achaÿe – ainsi que dit le translateur de Boccace ou XIII^e chapitre du premier livre *Des cas des maleureux nobles hommes et femmes* – jucques a Moncornet³, une cité de Touscane assez prochaine de Romme. Pour quoy il est assavoir que Itallie jadis fut appelee la grant Grece – ainsi que racomte Ovide en son quart livre *De Fastis* – et fut habitee des plus grans de Grece, tant roys que philosophes grioux, qui pluseurs citez y ediffierent, espiciallement au lieu ou est de present Rome – lesquelx Martin nomme en sa cronicque et me passe de les reciter pour cause de briefveté, mesmement que en riens ne servent a ma matiere.

CHAPITRE V

De la maniere comme les roys et princes furent premierement eslevez en Grece.

¹ en répété en raison du changement de folio (notre correction)

² que de celle de Cartage (correction d'après 8266)

³ Var. *Montcornet*. Erreur de lecture du manuscrit de Boccace qui écrit *Corinthe qui jusques maintenant a nom Cornet une cyté de Toscanne*. (*Cas des malheureux hommes et femmes*, traduction de Laurent de Premierfait, BNF, manuscrit fr.128, f.34)

Des lignies et generations du dessus dict Japhet et de ses enfans fut ainsi toute Europe et partie de Aise la Mineur habitees, et, par longue succession de temps, de ce peu de hommes accreues et multipliees jucques a nombre infini, lesquelx, comme par l'introducion de Saturnus roy de Crethe – duquel a esté parlé ou precedent chapitre – arassent la terre, plantassent vignes, arbres et herbes pour en avoir les fruitz a leurs vies soubstenir, quar, devant que Saturnus entrast en Itallie, y estoit le peuple rude, bestial et mal propre, et, de ce que la terre produisoit¹, brument et simplement vivoit, et que celle terre, qui longuement entr'elx avoit esté commune, voulseist chaicun a soy approprier, [f.6v] moult souvent entr'eulx sourdirent et s'esmeurent discors, meslees et contencions, parce que ceulx qui leur cure ne labour n'emploieoint a celle terre cultiver s'esforczoint a leurs voisins leurs fruitz tollir quant a meureté les avoit la saeson amenez, et les fors par puissance les feibles opprimoient. Pour auxquelles choses obvier, esleurent leurs peuples entr'eulx hommes puissans de corps et que² scelon leur loy et police vertueusement vivoient, et, de leur propre volenté et liberal consentement, donnerent a iceulx hommes esleuz auctorité, puissance et domination sur eulx, et sur leurs terres leur assignerent rentes et devoirs pour eulx vivre et substanter a ce qu'ilz ne fussent empeschez³ au labour de la terre, mais seulement vaccassent a les preserver des mauvais et de leurs invasions. Lesquelx hommes, comme en leurs offices droicturierement se maintinssent⁴, furent par lesdictz peuples tenuz en honneur et reverence, et par eulx roys et princes clamez. En ceste voye fut trouvé⁵ en Grece seigneurie et noblesse qui depuis accreut et multiplia grandement, quar ceulx roys et princes approprierent les droictures et subvencions, qui par les populaires avoient esté concedees, et de jour en autre les accreurent et augmenterent. En après fut par le peuple advisé, pour éviter les guerres et divisions qui souventesfoiz après la mort de leurs princes s'esmouvoient pour la couvoitise que chaicun commença lors a avoir d'estre eslevé en celle dignité, que l'enfant du mort, qui vertueusement les avoit gouvernez, en esperance qu'il deust a son pere sembler, lui succederait, quar – comme dit Aristote ou XXIX^e chapitre du III^e livre de *Politicques* – il est vroysemblable iceulx estre meilleurs qui sont descenduz des meilleurs.

CHAPITRE VI

De Corinthus qui sur les Ioniens seigneroit en Achaÿe. De Dardanus son filz qui se transporta en Frige et y funda la cité Dardaine qui puis fut appellee Troye, et de la genealogie d'icelui Dardanus, scelon les poethes.

Par l'une de ces deux manieres traictees en ce precedent chapitre, c'est assavoir par election de peuple ou par succession de parens en Achaÿe, fut sur les Ioniens, desqueulx a esté parlé devant, ung noble juvenceau nommé Corithus, comme le plus vertueux ou descendu des bons et vertueux, en dignité royale eslevé, qui funda et fist ediffier la cité de Corinthe, metropolle de toutes celles de la region d'Achaÿe, de laquelle j'ay dessus parlé, et de son nom appella⁶ Corinthe. Puis print

¹ Var. *produisoit de son gré*

² Var. *qui*

³ *empescher* (correction d'après 8266)

⁴ *se maintinssent* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *fut trouvee*

⁶ Var. *la appella*

Corithus a femme Electra, fille du roy Athlas, en laquelle il engendra deux filz, desquelx l'ainsné fut appellé Dardanus et le puisné Jasius. Entre lesquelx, après la mort Corithus leur pere, pour sa succession s'esmeut discorde, quar chaicun d'elx vault seul ou regne seigneurir, et [f.7] atant monta celui contens que Dardanus, qui au temps de lors estoit le plus puissant, par fureur occist son frere Jasius, pour l'acheson duquel omicide furent les citoiens de Corinthe a grans tourbes esmeuz, qui de la mort Jasius venger se voudrent entremettre. Mais Dardanus, ce voyeant et cognoessant, avecques une partie de son peuple se mist en une neff sur mer et, après avoir long temps nagé par les mers estranges, descendit premierement en Samotracie qui alors estoit le principal [sieg]e¹ de Samos. Et après ce qu'il eut aucun temps residé en celle region, il la delaisa et alla habiter une partie d'Asie la Mineur qui est prouchaine de la mer Helespont, c'est assavoir en la province de Frige de laquelle a esté parlé, que la lignie de Tigran tiers filz Gomer, l'ainsné filz Japhet, lors possidoit. Laquelle province de Frige par Dardanus occuppee, de son nom la appella Dardaine et y fist construire une cité a laquelle il imposa ce mesme nom et fut – ainsi que dit Eusebe – au XXX^{e2} an de Moÿse, Scelenus regnant sur les Arginois. Et comme Dardanus eut [regné]³ en Frige par l'espace de cinquante ans – ainsi que dit le dessus nommé acteur Eusebe en son livre des *Temps* – il trespasa de ceste vie mortele et a son filz Eritonus donna lieu dudit regne tenir. De celui Dardanus dit Paulus qu'il estoit de nature tresdebonnaire et que scelon sa [loy]⁴ moult religieusement vivoit, et pour ce les poethes – qui a la foiz entremeslent les fables ouecques les vroyes histoires – le distrent estre filz Jupiter que les hommes pour lors clamoint prince de leurs dieux. Pour quoy il est assavoir que au temps de lors estoit le peuple si sot et si simple que de Dieu, qui *creez*⁵ les avoit, n'avoit cognoessance, ains attribuoient l'onneur de deité a aucun homme ou femme, jasceit uncore qu'il fust vicieux, s'il trovast aucune subtilité a l'utilité publicque. Comme il appiert par Saturnus, duquel dessus a esté parlé, lequel, pour ce qu'il monstra aux rudes Italiens la maniere de cultiver la terre, fut par eulx Dieu reputé. Et a ce que la simplesse des hommes du temps de lors soit aux lisans de ce present livre manifeste, et que dudit Dardanus je escripve la genealogie scelon l'opinion des devant dictz poethes, savoir affiert que – comme dit Theodouse et le recite Jehan Bocace en son premier livre de la *Genealogie des dieux des paiens* – que les anciens hommes rusticques du paÿs d'Arcade, comme ilz fussent hommes mediterraneans habitans en montaignes et ainsin que demiz sauvages et veissent la terre de son plain gré produire forests et buissons, meptre hors fleurs, fruitz et semences de diverses especes, aux bestes donner noureture et après leur mort en elle les recepvoir, les montaignes geter grans flammes et de lieux concaves et vallees parfondes vents s'eslever, par quoy soubz eulx la sentoient mouvoir et geter mugissements orribles et meptre hors de ses entralles⁶ grans lacz, fleuves, fontaines, s'esleva atant leur entendement qu'ilz jugerent toutes choses estre en la puissance d'aucun qui [f.7v] les eust errees et sur icelles eust domination, car – comme dit le philosophe – si ung homme estoit engendré ou ventre de la terre et, saillant hors, veist le parement du monde, il jugeroit incontinent estre quelque suppellatiff ouvrier omnipotent et eternal, ayant l'universel gouvernement de ces choses. Mais pource que du souverain Dieu

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *trante cinquiesme an*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ *croyez* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *entrailles*

cognoissance n'avoient et ilz veaint¹ ung homme appellé Demogorgon, duquel les parents leurs estoient incognuz, solitaire se contenir et es repostailles de la terre habiter, ilz cheurent en telle erreur que, jasceit ce qu'ilz veissent celuy Demogorgon horrible par palleur en apportant odeur trespuante et subgit a toutes passions humaines, ilz le jugerent par leur saige oppinion ne estre de nul homme engendré et estre pere pardurable de toutes choses crees. Et fut, ainsin que dit l'acteur, celuy Demogorgon le premier des dieux payens auquel ilz attribuerent la regence de la terre, quar autant vault Demogorgon comme dieu de la terre ou dieu terrible. Tant multiplia cest erreur entre les hommes que presqu'en toutes les regions et contrees fut ledit Demogorgon, ses enfans, dont il eut neuff, et touz ceulx qui d'eulx issirent, divins reputez et comme dieux reverez et obeiz, comme si d'eulx toutes choses necessaires aux hommes vensissent, fors les Hebrieux qui, en reprovant leurs oppinions et creances folles, plus sagement distrent la terre ne produire, accroistre, ne fructifier par ledit Demogorgon, mais par vertu d'un autre, c'est assavoir Dieu qui crea le ciel et la terre – comme il est escript en *Genese* ou II^e chapitre. Comme dit est, eut Demogorgon neuff enfans et d'iceulx fut le IX^e appellé Herebus lequel, pour ce qu'il habita es basses et loingtaines parties de la terre de laquelle Demogorgon son pere avoit esté creu dieu et réputé par les hommes de lors, iceulx, en suraccroissant² leur erreur, comme la mere de Herebus leur fust incongne, le distrent estre filz de la terre et, en son ventre et parfundes vaines, recevoir touz ceulx qui au temps de lors alloint de vie a trespas. De cestuy Herebus et de Nox, sa femme, fut filz Heter que aucuns distrent estre cause de toutes choses, lequel, jasceit que pluseurs l'affermegent avoir esté steril, toutesfoiz escript Tullius, ou livre *De la nature des dieux*, qu'il engendra [Jupiter]³, le premier de ce nom, et Celum, autrement appellé Scelium, desquelx descendit toute sagesse paganique. Et fut Scelum appellé pour ce qu'il estoit de grant corpsage et qu'il avoit les yeulx luisans et clers a maniere d'estoilles, et dit ce mesme acteur Tullius ou livre dessus nommé qu'il estoit filz dudit Heter et de Dies, qui est a entendre qu'il fut de tresgrant vertu et de tresgrant clarté ensemble, par lesquelles choses son nom tourna en lumiere. Il mourut en l'Oceanne et [f.8] ou chasteau de Aulace fut ensepulturé. Mais de lui demourerent après sa mort doze enfans, desquelx Jupiter II^e de ce nom fut le dixiesme et Saturnus, roy de Crethe, duquel j'ay dessus parlé, fut le XII^e, lequel Saturnus engendra Jupiter III^e. Et de cestuy Jupiter, distrent les anciens, Dardanus avoir esté engendré en Electra, femme Corithus roy et fundeur de Corinthe, comme dessus a esté dit.

CHAPITRE VII

De Eritonus, filz de Dardanus, et de pluseurs roys qui successivement regnerent a Troye.

Eritonus, le filz Dardanus, que Paulus dit avoir esté de Candania sa seur et sa femme, succeda au royaume de Frige après la mort dudit Dardanus son pere et, comme il eut par l'espace de quarante sept ans celui regne tenu, il en laissa le gouvernement a ung sien filz appellé Troyus et termina sa vie. Celui Troyus [fut]⁴ tresvertueux en armes et les methes du royaume accreut grandement, puis la region,

¹ Var. *et que moult souvent ilz veaint*

² Var. *suraccroissant*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

qui depuis le temps Dardanus son aieul jusques alors avoit esté nommee Dardaine, fist appeler Troye a la derivation de son nom, mais il vult que l'une des portes, en memoire de sondit ayeul Dardanus, retenist ce nom Dardaine. Ledit Troyus engendra trois filz, et d'iceulx fut l'ainsné appellé Ganimesdes [qui]¹ – scelon que afferment aucuns historians – fut occis en bataille a l'encontre de Tantalus le roy de Miscennes en Grece, mais les autres dient icelui Ganimesdes avoir esté ravi par Jupiter tiers de ce nom, filz de Saturnus roy de Crethe, et, pour sa beauté flourissant, en celle region transporté, au temps que Pritus regnoit sur les Arginois. Le secund filz Troyus fut Illus appellé et le tiers Assaracus, duquel sera parlé cy après ou IX^e chapitre de ce livre. Illus possida le regne de Troye après la mort Troyus son pere et fist en la cité construire ung dongeon de grandeur merveillable et qui en beauté touz autres seurmontoit, et le fist appellé Illion a la derivation de son nom. Et après ce que ledit Illus eut ledit regne de Troye possidé tant de temps que nature le laissa vivre, il trespasa de ceste vie mortele et a ung sien filz appellé Laomedon donna lieu de seigneurir. Si commença Laomedon a traicter vertueusement le royaume de Troye, et en sa femme engendra seix filz et deux filles desquelx filz furent Bucolion, qui engendra Pidasius, et Esipus Thiton, qui engendra Menon, Lampus, Elicion, Jocaon et Priamus ; et les deux filles furent nommees l'une Antigona et l'autre Esiona.

CHAPITRE VIII

[De Jason qui conquist la thoeson d'or, et comme la cité de Troye fut premierement destruite soubz le roy Laomedon par Herculles, Thallemon et les autres Gregeoyz, qui emmenerent Esionne, la fille Laomedon].²

[f.8v] Ou temps que regnoit ledit Laomedon, partit Jason de Grece par l'ennortement de son oncle Peleus roy d'Arges pour en Colchos conquerir la toeson d'or, et comme celui Jason, Hercules, Thalamon, Theseus et pluseurs autres nobles juvenceaux de Grece nageassent par mer esperans a aller en Colchos descendre, seurvint sur mer ung orage tempestueux de vent a son gré demenant leur navire, qui les geta vers les rivages de Troye ou ilz descendirent, cuidants y prendre repos et leur neff ravitailler de nouveaux vivres. Mais Laomedon, a qui leur descense fut nuncee, ne vult souffrir que vivres *leur*³ fussent livrez, ains leur manda mal gracieusement que sans demeure la contree voidassent ou par puissance d'armes il les contraindroit a ce faire, et pour ce lesdictz juvenceaux gregeois rentrerent honteux en leurs neffs⁴ et vers l'isle de Colchos leur voile tournerent. Et après ce que Jason et les autres juvenceaux ses compaignons atoutes leurs proyes furent de Colchos en Grece retournez, ilz ramenerent⁵ a memoire la honte que leur avoit faicte Laomedon au port de Troye, quelle chose ilz tenoint a grant outrage. Et pour vengeance en prendre, partirent du port d'Athenes le roy Peleus d'Arges, Hercules, Teseus, Castor, Polus, Thalamon et maints autres nobles de Grece, et atout trante neffs garnies de gens d'armes sillerent par mer tant que au rivage de Troye arriverent et y descendirent. Quant Laomedon entendit leur venue, il issit sans demeure de sa cité de Troye et, pour les Gregeois rencontrer et combattre, mena grant multitude de hommes d'armes en sa compaignie. Si fut a l'assembler entre

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Rubrique manquante, rétablie d'après 8266

³ *leurs* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *en leur neff*

⁵ *ilz ramerent* (correction d'après 8266)

Gregeoyz et Troyens l'estour dur et perilleux, et a merveilles forment et longuement combatirent. Mais en fin fut Laomedon desconfit, lequel, parce qu'il ne peut rentrer en sa ville de Troye que Thalamon, Hercules et leurs gens, qui d'une part enbuschez s'estoint, avoient ja prinse et occuppee car, pource que Laomedon et ses gens estoient issuz, ilz l'avoient trouvee vuide et sans resistance, ledit Laomedon fut par Hercules occis, ses Troyens furent par les autres Gregeois livrez a mort tresdoloreuse, sa cité pillée, embrasée, desmuree et abatue, et Esionne sa fille par Thalamon menee tenir en servage en Grece, ou les Gregeois après leur victoire retournerent.

[CHAPITRE IX

Comme Priam le filz Laomedon fist Troye reedifier, et les noms de pluseurs de ses enfans.]¹

Lors et au temps de ceste bataille n'estoit pas Priam, le filz Laomedon, a Troye, selon que pluseurs historiens escrivent qui dient qu'il tenoit siege devant un chastel d'une contree de Frige loingtaine de Troye, pour les habitans d'icelui ramener en l'obeissance d'icelui Laomedon son pere, mais les autres dient – et recite Laurens de Premierfait sur la translation du VIII^e chapitre du premier livre de Boccace *Des cas des maleureux nobles hommes et femmes* – que Priamus, [f.9] estant encore jenne enfant, fut avecques son pere Laomedon [en la bataille] dessus dict[e]², en laquelle il fut prins par Hercules, mais que depuis fut rachaté des Frigiens, par lesquels il fut restitué ou royal siege de Troye pour le possider, ainsi que avoit fait en son temps Laomedon son pere. Comme Priamus fut eslevé en royal dignité, il entendit a reedifier sa cité de Troye qui, en la maniere que dit est, avoit esté destruite, laquelle il fist en dix ans parfaire de si merveilleux et sumptueux ouvrage, de si tresgrant force et si triumpheuse que le semblable n'est en histoire ne cronicque ramenteue. Et print a femme Hercula, fille de Simpheus, roy de Trace, en laquelle il engendra dix neuff enfans, et de pluseurs concubines en eut trante et un – ainsin que mept Boccace ou sixiesme livre de *Genealogie des dieux des payens* – mais de touz les cinquante enfans de Priam les noms de trante ouict seulement sont venuz a la notice des historiens, savoir de trante ung filz et de sept filles. Le premier des filz Priam fut Ethor, qui tant fut preux et vertueux que la longueur du temps n'a peu estaindre ne effacer sa renommee, ains est uncore la lumiere de son nom aux chevaliers du temps present conduite et adressee de ses vertueux faitz ensuir. Le secund fut Alixandre Parys, duquel, comme Hecube sa mere en fust enczainte, elle songea par nuyt que de son ventre sailloit une estincelle de feu ardent qui les tours, les temples et les murs de Troye enflamoit et ramenoit en cendre. Le tiers fut Helenus, le quart Caon, le quint Troÿlus, le sixiesme Deiphebus, le septiesme et l'ouictiesme furent appelez par ce nom Polidorus, le neuffviesme Licaon, le dixiesme Esacus, l'onziesme Antiphus, le XII^e Ysus, le treiziesme Tancer, le XIII^e Dicromontes, le quinziesme Ecomon, le saziesme Cromenon, le XVII^e Gorgicion, le XVIII^e Cebrion, le XIX^e Forbas, le XX^e Dorielon, le XXI^e Pammon, le XXII^e Antiphon, le XXIII^e Agathon, le XXIII^e³ Hispaton, le XXV^e Agathon, le XXVI^e Licaon, le XXVII^e Mestor, le XXVIII^e Yffates, le XXIX^e Testorius, le XXX^e Tymotes, le XXXI^e Polites. L'ainsnee⁴ des filles

¹ Titre et rubrique manquants, rétablis d'après 8266

² fut avecques son pere Laomedon dessus dict, en laquelle (correction d'après 8266)

³ XXIII^e (notre correction)

⁴ l'ainsné (correction d'après 8266)

Priant et Hecube fut appelée Creüse¹ et fut femme du roy Eneas, pour la genealogie duquel cognoestre plus plainement est assavoir que, ainsin comme il a esté dit ou septiesme chapitre de cest livre, Troyus, le roy de Troye, eut trois filz, et de deux d'iceulx, savoir de Ganimesdes et de Yllus, a esté parlé ou devant dict chapitre. Du tiers dit Ovide, en son livre *De fastis*, qu'i² fut Assaracus appellé, des faitz duquel n'est a present fait mencion par la longueur de temps qui a estainte la renommee. Mais – ainsin comme dit Boccace ou livre *De la genealogie des dieux payens* – la clarté de la ligniee de lui descendue le fait flourir par maniere de noblesse comme, des procreez de Assaracus par [f.9v] succession, Romme, damme et maistresse des choses, ayt esté construite, la famille de Cesar engendree et la ligniee des Bretons extraicte, resplendissants entre les mortelx et portant tesmoignage de eternele gloire de celui Assaracus – ainsin comme tesmoigne Ovide ou livre dessus allegué. Après sa mort demoura ung filz qui fut Capis appellé, duquel, ainsin que Assaracus son pere, a l'antiquité les faitz abolitz, tant seulement reservé en lumiere qu'il engendra Anchises, duquel et de Venus sa femme fut filz Eneas, mari Creüse, la fille ainsnee du roy Priamus, en laquelle il engendra un filz appellee Ascanius Julius, desquelx Eneas et Ascanius seront les faitz en brieff cy après contenuz. La secunde fille du roy Priamus fut appellee Cassandra, la tierce Yliona, laquelle fut femme du roy Polinestor de Trace, la quarte Laodicés qui fut femme Elicaonis, la quinte Licaste, femme Polidamas, le filz du roy Anthenor, la VI^e Medicaste qui fut femme Polipus et la VII^e fut nommee Policena.

CHAPITRE X

Comme Paris³ ravit Helene⁴, pour quoy les Gregeois assegerent⁵ Troye.

Quant le roy Priamus eut sa cité de fors murs garnie et que les roys des provinces de toute Ayse, qu'est la tierce partie du monde, lui furent tributaires et obeissans, mesmement qu'il se veit acompaigné de tant et de si grans nombres⁶ de nobles juvenceaux ses filz, par le mariage desquelx et de ses filles il eut pluseurs acointances o les roys ses convoisins, desquelx il estoit servi et honnoré, et generalmente son royaume et toutes choses abundant, il lui souvint de redemander Esionne sa seur, que Thalamon le Gregeois uncore tenoit en servage du temps que les Griex destruisirent premierement la cité de Troye au temps Laomedon son pere, comme il a esté dit ou IX^e chapitre precedent. Et envoya Priamus en Grece Anthenor, l'un des princes de sa court, la requerir audit Thalamon qui de la rendre fist refus. Pour quoy ledit Priam, meü de celle honte venger, pencza qu'il la recouvreroit par force, puis que par priere avoir ne la pouoit, et renvoia en Grece Parys et Deiphebus ses deux filz, Eneas et Polidamas ses gendres, et autres nobles troyens atout grant navire bien appointé et garni de gens d'armes, qui en l'isle Citharee, en recompance de Esionne leur ante, ravirent Helene, la belle femme de Menelaüs, roy de Partie, lequel estoit aillé devers Nestor en Puille, et a Troye l'emmerent⁷. Si estoit celui roy Menelaüs et ung sien frere appellé Agamenon, enfans de

¹ L'ainsné des filles fut appelée Priant et Hecube fut appelée Creuse (correction d'après 8266)

² Var. qu'il

³ Var. Paris le filz du roy Priam

⁴ Var. Helene femme Menelaüs

⁵ Var. assistrent

⁶ Var. si grant nombre

⁷ Var. la menerent

Philistenen, filz du roy Pelopen de Miscennes, et estoit Pelopen filz Tantalus, duquel a esté parlé ou septiesme chapitre precedent, qui en bataille occist Ganimes, l'ainsné filz Troyus, roy de Troye. Tresimpatiaument porterent Menelaüs et Agamenon le ravissement Helene et en firent complainte a tous les roys leurs voisins. Lesquelx desirants celle injure venger, après ce toute la gent batailleresse de Grece s'assemblerent au port [f.10] d'Athennes, ou ils monterent sur mer et, atout mil II^{ct} cinquante neffs, a Tenedon ung port de Frige vindrent arriver. Comme ainsin eurent les Griex occupé les rivages de Frige, ilz firent Priam sommer et requerir de rendre au roy Menelaüs sa femme Helene et de leur faire reparation des oultrages que Paris son filz avoit commis en Grece. Mais il en fist refus, pour quoy Troye fut assiise par iceulx Griex, par lesqueulx y fut le siege continué par l'espace de dix ans, six moys et doze jours, durant lesquelx y eut merueilleux nombres de batailles cruels et orribles, ainsin qu'il appiert en l'istoire que en escripsirent Dairés et Ditis historiographes, en laquelle sont ceste matiere et la forme et maniere d'icelles batailles au long contenues. En fin, comme ainsin eurent les Gregeois par si longue [espace]¹ de temps ce siege tenu devant Troye, et les Troyens leurs adversaires par celles batailles greveuses grandement pressez et domagez, quar, icelui siege durant, par ung chevalier de Grece, Achilles, fut par derriere et en aguét feru et occis le preux Etor, ainsné filz du roy Priamus, qui par sa proesse vigoreuse es dessus dites batailles avoit fait de sa main a XVIII roys griex les vies finir, et qui, quant en estour se trouvoit, de son bras vertueux trebuchoit sur la plaine touz ceulx qu'il rencontroit a plain coup de son glaive. Aussi y moururent Parys, Deiphebus, Troylus et pluseurs autres des filz Priam, et des nobles et autres gens de Troye six cents saixante quinze mille. Anthenor, Polidamas, son filz Anchises et Eneas, voians ainsin leurs forces diminuer de jour en autre et doubtans cheoir en plus grant inconvenient, loerent a Priamus leur seigneur rendre au roy Menelaüs sa femme Helene, par quoy ilz demourassent en paix vers les Gregeois. Mais a ce faire ne se vult ledit Priam consentir, ains, doubtant que ces princes vouldissent ladite paix traicter avecques ses adversaires, pença de les faire occire et, pour son propos acomplir de fait, fist par nuyt embuscher secretement ung sien filz, Amphimacus nommé, atout une route de gens d'armes pour les seurprendre. Si furent lesdictz princes de son emprinse avertiz et obvierent a sa malice, parce qu'ilz ne se transporterent pas celle part qu'il avoit tendu ses embusches et, penczans que mieulx vault aucunes personnes sauvees et autres peries que souffrir et permettre la desolation totale d'un paÿs et d'une cité, voyans aussi que Priant leur roy ne se vouloit a paix consentir, ains avoit leurs mors conspirees pour ce qu'ilz lui avoint donné conseil de paix faire, envoyerent en l'ost de Grece Anthenor, l'un d'elx, qui du consentement des autres trois princes, c'est assavoir de An[f.10v]chises, Polidamas et Eneas, aux Gregeois promist livrer la cité de Troye si tost que trouveroit moyen et oportunité convenable de ce faire, parce que les Gregeois promistrent que au corps desdictz princes, a leurs amis ne avoires ne mesferoient. Et pour mieulx fournir leur intencion que couvrir ilz voulloint, quar autrement n'en fussent ilz venuz a chieff, traicta Anthenor avecques ceulx de Grece paix, a laquelle en fin se consenti le roy Priam, parce qu'il cogneut son peuple de Troye desireux de paix avoir, et s'accorda a rendre Helene au roy Menelaüs son mari, et aux Gregeois grans sommes d'or bailler, lesqueulx il leur fist livrer après ce que celle sainte paix fut juree par les princes de l'une et [l']autre parties². Et adonc distrent les Gregeois au roy Priam que, par le conseil de leurs evesques, ilz avoint ung present apresté pour offrir a la deesse de Minerve, de

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² de l'une et des autres parties (correction d'après 8266)

laquelle le temple estoit en la cité de Troye, lui priants qu'il voulseist souffrir celui present estre porté. Quelle chose leur octria le roy Priam tresdebonnairement, pour quoy les Gregeois s'assemblerent a grans tourbes et a force mirent dedans la cité de Troye ung cheval de bouys, garni d'ommes armez, lequel estoit de grandeur si excessive que par nulle des portes de la cité ne peut entrer, ains couvint briser le mur d'icelle. Lors monterent les Gregeois sur mer et du rivage de Troye aucun peu s'esloignerent, feignants nager vers les ports de Grece, mais quant la nuyt fut seurvenue, que toutes choses naturellement desirent repos, les Troyens, matz par les travaux des batailles greveuses que, par si long temps que dessus est dit, ilz avoient souffertes et maintenues, s'adonnerent a dormir. Et les Gregeois qui sur mer estoient, lesquelx n'entendoient fors a conduire leurs emprinses a fin, retournerent secretement descendre au port de Troye, et au signe que leur firent leurs compaignons, qui dedans le cheval de fust estoient repostement embuschez¹, par le mur brisé en la cité a grans tourbes entrerent.

CHAPITRE XI

Comme les Gregeois entrerent par traïson et de nuyt en la cité de Troye.

Adonc fut miserable et horrible l'occision des Troyens, quar les Gregeois n'espargnerent a difference d'asge ne de sexe qu'ilz ne livrassent a mort trescruelle, sans ce que aucune resistance leur fust inferee de la partie desditz Troyans, quar ilz estoient surprins dedans leurs litz sommeilleux, ne de leurs ennemis n'avoient aucune cognoissance jucques a ce qu'ilz sentoient les durs coups et les aguës pointes de leurs tranchants glaives, et navrez de cuisantes playes. Ilz veoint les hauls superficies de leurs edifices trebucher par l'embrusement du feu y esprins, duquel la flamme ardant, qui seurmontoit les summitez des haulx palloys, enluminoit si fort la cité que le soulail sembloit clerement luire. Toute celle nuyt ne cesserent les Gregeois des Troyans ainsi livrer a grieff martire, et au lendemain, si tost qu'ilz veirent le jour apparoir, Illion le pallais royal assaillirent. Si furent en peu de heure les barrieres brisees, les verroiz² froissez, les fors huis et grosses portes arachees [f.11] et les Gregeois espars par my les salles realles. Au temple Apolo adrecza Priamus sa fuite, cuidant y estre en seurté et y trouver refuge, mais il fut occis par la main de Pirrus, le filz Achilles, jeune chevalier grec. Et comme chaicun fust³ au lieu ou il pance⁴ trouver garant pour sa vie sauver, courroient la royne Hecube et Policene sa fille, paoureuses et effroyees, au temple par une estroicte voye ou de aventure elles rencontrerent Eneas, auquel Hecube pria moult humblement que Policene sa fille voulseist en garde prendre et qu'il la preservast et garentist de la fureur aux Gregeoys. Si fut Eneas aux parolles de la royne en pitié meü, et entre ses braz print lors ladicte Policene, laquelle il fist en son hostel secretement mucer avecques son pere Anchises. Ou palays en une chambre secrete s'estoient ensemble retraictes partie des dammes de Troye pour la doubte que avoient de leurs ennemis forcenans, en laquelle entra d'aventure Menelaüs qui entre les autres y trouva la royne Helene sa femme, quar les Gregeoys, qui la pençoient occire avecques les autres dammes de Troye, avoient faintement dit a Priam que pour la⁵ preserver de la fureur du peuple

¹ *embuscher* (correction d'après 8266)

² Var. *verroulz*

³ Var. *fuist*

⁴ Var. *ou il pençoit*

⁵ *le* (correction d'après 8266)

grec, ilz ne la¹ recevroient² jucques a ce qu'ilz fussent rentrez en leurs neffs. Si la print le roy Menelaüs son mari par la main, lequel, après l'avoir doucement recueillie, la presenta aux autres princes de Grece qui voudrent que elle fust a mort livree. Mais Ulixes, ung roy gregeois, par son beau parler de ce peril la garantit, et au roy Menelaüs son mari la fist rendre. Semblablement fust de mort respitez, a la priere d'aucuns princes de Grece, Hecubes, la femme du roy Priam, royne de Troye, Helenus son filz, Cassandra sa fille, Andromaca qui femme Ethor avoit esté, et deux petiz filz, enffans dudit Ethor et d'elle. Et après ce que la fureur des Gregeois fut presque de tous points apaisiee, esparagnerent ilz a aucuns autres nobles et a grant multitude de peuple qui de celle occision furent demourez, et partirent entr'eulx l'avoir de la cité a Anthenor, Eneas, Pollidamas, Anchises et leurs complices, fermement tenans leurs convenances, fors que Creüsa, fille Priam, femme Eneas, mere d'Ascanius, qui par les condicions du traicté fait entre les Gregeois et les quatre princes de Troye devoit estre de mort garantie, fut, a la prinse d'Yllion le royal palloys de Troye, occise entre les autres dammes, pour laquelle mort fut Eneas son mari en son cueur tresdollent, mais remider on n'y pouoit³.

CHAPITRE XII

Comme Policena, fille du roy Priam, fut par Pireus⁴ inmolee⁵, et comme Eneas fut banny pour ce qu'il l'avoit celee.

Quant ainsi furent Yllion et les autres pallais de Troye, les temples et les murs d'icelles tumbes et demoliz et mis [f.11v] a l'egal de la terre si que plus n'y apparoit forme de edifice, s'en voudrent les Gregeois en leurs contrees retourner, mais la mer estoit si engrossie et si enflee et le vent par ses siffleis impetueux si terriblement en demenoit les undes qu'il sembloit que elle deust la terre enveloper et tout ce que dessus estoit transglotir. Et pour ce qu'ilz eurent respons de leurs dieux que Pluto, Mineox ne les autres ayans la seigneurie d'Enfer ne la laisseroient [acoysen]⁶ jucques a ce que l'amme d'Achilles eust droicturiere vengeance de sa mort, Pirus, filz dudit Achilles, enquist ou celle estoit⁷ par qui son pere avoit esté occis. Pour quoy il est asavoir que, ainsi comme il a esté dit cy devant, avoit ledit Achilles occis Ethor et Troÿlus, enfans du roy Priamus et de la royne Hecube, dont ladicte Hecube fut tresdolente que plus ne peut souffrir celle chose impugnie. Et pour vengeance en prendre secretement, manda [Achilles]⁸ par nuyt se rendre au temple Apolo en la cité de Troye pour illecq traicter le mariage de lui et de Policene sa fille, de laquelle il estoit amoureux, mais comme il fut audit temple venu, elle le fist occire par Paris son filz et autres gens d'armes que elle avoit a celle cause fait embuscher. De laquelle chose, comme la notice en vensist audit Pirrus et que par cause de ladicte Policene avoit ainsi esté son pere murdri, il la fist par toute la cité chercher par Anthenor qui finalement la trouva chiés Eneas, jasceit que ledit Eneas eust aux Gregeois faintement dit ignorer ou elle estoit, pource que bien savoit qu'ilz l'occiroint si tost

¹ *le* (correction d'après 8266)

² *recevoient* (correction d'après 8266)

³ Var. *mais remidier n'y pouait*.

⁴ *fut par Paris*. Ce nom propre est rayé et corrigé dans la marge par *Pirus, filz...* Mais l'écriture semble être celle d'un correcteur ultérieur. Nous corrigeons d'après 8266.

⁵ Var. *immollee sus la tombe Achilles*

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁷ *ou celle estoit celui par qui* (correction d'après 8266)

⁸ Mot manquant, rétabli d'après 8266

qu'elle leur seroit livree. Si l'amena Anthenor audit Pirus qui, sur la tumbe d'Achilles son pere, aux dieux d'Enfer en fist sacrifice, par quoy fut adonc la mer de touz points accoysee. Et les Gregeois atoutes leurs proyes et avois partirent des rivages de Troye avecques grant multitude de Troyens, tant nobles que autres qu'ilz emmenoiert en Grece tenir servage. Mais ilz perirent presque tous en mer, car oultre ouict cents cinq mil hommes gregeois qui durant le siege par les Troyans furent occis, de touz ceulx qui sur mer monterent la maindre partie en eschapa. Mais avant leur partement de Troye, accuserent les Gregeois Eneas d'avoir sa foy mentye en ce qu'il avoit Policene celee, car il ne devoit par le traicté d'entr'eulx nul autre recueillir fors ses prouchains et ceulx de son lignage, et lui commenda Agamenon, qui de l'ost gregeois estoit impereur, que partist dedans certain temps¹ et voidast les contrees de Frige. Et fut Eneas tresdollent de ce qu'il failloit grepir son propre paÿs et cuida vengeance prandre de Anthenor, lequel, pour ce qu'il avoit Policene aux Gregeois encusee, lui avoit ce banissement procuré. Mais Anthenor, qui en fust adverti, y obvia pour ce qu'il se mist secretement en mer atout grant nombre de nobles et populaires de Troye, lesquels, après avoir long temps vagué par les estranges mers, arriverent au lieu ou est de present Venise, laquelle ledit Anthenor funda et fist ediffier, et aussi fist il celle de Pade ou il termina sa vie.

CHAPITRE XIII

Comme Eneas et son filz Ascanius par le conseil de leurs dieux transagerent en Libie, ou ilz trouverent Dido, fille du roy Bellus.

[f.12] Pendant² ce que Eneas pour son partement faisoit rapareiller le navire que Paris mena en Grece quant il ravit Helene a lui, se apparut par nuyt en avision Creüse sa femme, laquelle lui pria tresaffectueusement que leur filz Ascanius voulseist garder chierement et que eulx deux assemblement parteissent de Troye et par mer allassent habiter la contree d'Itallie, de laquelle la seigneurie par la promission des dieux leur seroit concedee, et leur anuncza que, anczoys qu'ilz peussent a ce parvenir par le vouloir des dieux, pluseurs mesaises souffriroient. Si fist Eneas a ses dieux sacrifice que³ celle mesme response lui donnerent, pour quoy il et Ascanius son filz, Anchises son pere, Yllionus et pluseurs autres nobles de Troye, avecques quatre cents populaires que hommes que femmes, se mirent en mer et, leurs voilles aux siffleis des vents abondonnez, sillerent esloignans les ports et rivages de Troye, tant que en brieff termine arriverent en Macedonne, ou ilz trouverent l'un des fils du roy Priam, savoir Helenus, Andromaca, la femme Ethor, et autres Troyans grant nombre, que les Gregeois, comme dit est ou precedent chapitre, y avoient avecques eulx emmenez, lesquels les receurent a grant joye et honneur. Mais comme lesdicts Eneas et Ascanius eurent en celle contree de Macedonne sejourné par aucun temps, ilz firent leur gent sur mer remonter et leurs voilles au vent firent estandre, esperans transager en Italie. Et lors entre leurs neffs, quant au large de la mer fut leur flote venue, sourdit ung orage de vent tempestueux, qui si orriblement demena les undes de la mer que, par les heurtemens que firent les neffs l'une a l'autre, furent aucunes d'icelles brisees qui perirent et furent submergees, et les autres par le forcennage d'icelui vent furent tellement espandues

¹ *que dedans partist dedans certain temps* (correction d'après 8266 qui écrit *que de Troye parteist dedans certain temps*)

² Lettrine absente (notre correction)

³ Var. *qui*

par les divers rivages que XXXII neffs, que Eneas et Ascanius avoient quant ilz partirent de Troye, n'en demoura que ung en leur flote. Et comme ainsi fussent celles de leurs neffs dispersees et que les flots de la mer au gré des vents les portassent, arriva celle ou estoit Anchises a ung port de l'isle de Sicille, ou il descendit par congié du roy Acestes, qui pour lors celle isle seigneurioit, et en celle contree assez tost après termina sa vie ledit Anchises. Eneas et Ascanius a sept neffs seulement arriverent en Libie, une region d'Auffricque, en laquelle ilz trouverent Dido, la fille du roy Bellus, qui pour doute d'un sien frere Pigmalion s'en estoit affuye et y avoit nouvellement une cité construite qu'elle nomma Cartage. Si furent de celle Dido Eneas et Ascanius receuz benignement et illecques, ainsi que aventure les vult conduire, arriverent leurs gens et leurs neffs qui la tourmente avoit fait de leur route [f.12v] partir.

CHAPITRE XIV

Comme Eneas et Ascanius passerent de Libie en Sicille et de la en Italie, ou ilz furent benignement receuz par le roi Latin.

Quant longuement eurent Eneas, Ascanius et leurs gens a Cartage sejourné avecques Dido la royne, fut a Eneas par ses dieux commandé que plus ne sejourast en la contre de Libe, ains se transportast en Itallie dont par eulx lui estoit la seigneurie promise. Pour quoy Eneas, desirant acomplir le commandement de ses dieux, si tost qu'il vit temps convenable et que le vent eut ses siffleis tourne vers Itallie, se mist en mer atous ses Troyens et, les ancrs tirees du parfont de la mer et les voilles estanduz¹, partit des ports de Libe en delaisant la royne Dido, oultre son vueill. Laquelle, quant du rivage vit ainsi Eneas et ses neffs esloigner, au cuer souffrit telle douleur que d'une sienne seur appelée Anna se absentia et quist lieu solitaire, puis une espee, qui a Eneas avoit esté, print en sa main et la pointa contre elle, et en la pectrine se fist telle playe que de la douleur d'icelle fut son amme contrainte d'avec le corps partir. Entre les neffs dudit Eneas et Ascanius, quant sur la haulte mer furent, sourdit ung tempeste merueilleux et orrible qui si fort les tourmenta qu'ilz furent en grant dangier de perir, et pour y obvier furent contrains leurs voilles abaisser et delaisser courir leurs neffs au gré du vent et des vagues. Si arriverent en celle maniere au port Crepanum, ou Eneas descendit par congié du roy Acestes. Et de Anchises son pere qui, comme dit est ou precedent chapitre, estoit mort en icelle isle et auquel ledit Acestes avoit fait donner sepulture honorable, fist a grant sollemmité celebrer l'anniversaire. Puis après, pource que audit port de Crepanum furent quatre de leurs neffs² ambrasees, y funda Eneas une cité qu'il appella Troye la Restauree, laquelle il peupla et fist habiter des femmes³ et anciens hommes non puissants aux armes qu'il avoit amenez de Troye. Adonc prindrent Eneas et Ascanius congié du roy Acestes, qui grandement les avoit honnorez, et avecques le seurplus de leurs gens se remirent en mer, et allerent tellement que en briefs jours arriverent au port d'une isle appelée Eulioca, en laquelle ilz descendirent pour sacrifier a Apolo qu'ilz clamoint dieu de sapience, duquel le temple estoit en celle [isle]⁴ notablement construit. Et comme ilz eurent audit Apolo leur sacrifice offert, rentrerent en leurs neffs pour transnager de celle contree au pays d'Italie. Si n'eurent

¹ Var. *voilles estandues*

² Var. *III de leurs plus grosses neffs*

³ Var. *des femmes, enfans et anciens hommes*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

gueres esloignez les rivages de Eulioca qu'ilz en [f.13] apperceurent les terres qui moult leur semblerent plaisans et delectables. Et pour ce firent ilz celle part tourner leurs voilles, combien qu'ilz n'eussent cognoissance quelle contree ce fust, et arriverent en une vallee par laquelle court le fleuve du Tibre, au pendant d'une haulte forest et entre montaignes garnies de rochiers cornuz. Lors issirent de leurs neffs Eneas et Ascanius et leurs gens, qui soubz les rameaux fueilluz de celle forest celle nuyt se herbregèrent. Et quant au soir se furent a leur refeccion prendre, leur faillit viande de tous points et fut Ascanius par faim contraint a manger son assiette de pain sur quoy avoit esté sa viande tranchee. Par laquelle chose cognut Eneas qu'ilz estoient arrivez en Itallie, car Anchises son pere lui avoit signifié en avision que, au lieu ou ilz seroient contrains par disette a manger leur relieff, la seroit leur demeure pardurable. Si en fut Eneas tresjoyeux, pour ce qu'il cognut par ce prodige que plus ne lui couvenoit souffrir les mesaises de la mer, et fist, pour le retrait de lui et de ses gens, fortifier une haulte montaigne seant pres le rivage d'icelui fleuve du Tibre, affin qu'ilz peussent mieulx resister aux italliens, s'il advenoit qu'ilz leur venseissent courir seure. Et pource que par les habitans de la contree lui fut signifié que assez pres du lieu ou il sejournoit estoit une cité prouchaine qui Laurence estoit appelée, laquelle possidoit le roy Latin qui n'avoit nul heir de sa chair fors une fille seulement, pencza Eneas que ce seroit pour lui beau mariage. Et s'esforcza trouver les moyens comme il peust du roy Latin avoir acointance, pour laquelle impetrer envoya Yllionus avecques cent autres nobles troyens par devers ledit roy Latin, et ung riche manteau, ung ceptre et une coronne, qui au roy Priamus avoint esté, par eulx lui transmist, lui signifiant que Troyen estoit et que pour guerroyer n'estoit lui ne son peuple en son païs descenduz, mais par le commendement de leurs dieux qui les avoint a ce contrains; et lui priant que pres le fleuve du Tibre, ou il avoit choesi place convenable, lui vouseist souffrir habiter. Si recueillit le roy Latin benignement les troyens messages Eneas, et leurs dons et presents debonnairement receipt. Et pource que par avent celui temps, par l'ennortement de la royne Amatha sa femme, il avoit voulu Lavine sa fille donner en mariage a Turnus, filz Cluvius, roy de Touscane, et qu'il en avoit esté destourné par ses dieux qui commandé lui avoint qu'il la donnast a ung estrangier qui par navire vendroit en Itallie, il pencza lors que a celle cause lui avoint ses dieux amené Eneas. Pour quoy deslors il lui manda par ses mesmes messages que bien fust venu en sa contree et qu'il vouseist son corps retraire en sa cité de Laurence, et en remuneration de ses dons lui envoya ung chat¹ pour combatre, et a chaicun donna ung destrier [f.13v] enharnaché richement. Adonc fut Eneas tresjoyeux quant il entendit la responce du roy Latin, mais au contraire fut Turnus quant il entendit la nouvelle, car il fut adverti par Amatha que Latin vouloit a Eneas Lavine sa fille par mariage donner, et penczoit ledit Turnus comme il peust des Troyens a cheff venir.

CHAPITRE XV

Comme pour l'acheson de la mort d'un cerf privé commença la guerre entre Eneas et Turnus.

Ces choses pendantes, faisoit touzjours Eneas son fort environner de lices et de parfons fossez et garnir d'autres choses necessaires a sa défense. Si se partit ung jour par son congié son filz Ascanius, et pluseurs autres nobles juvenceaux

¹ Var. *un char*

troyens mena chasser des venaisons en une forest prouchaine de la cité de Laurence, en laquelle demouroit deux juvenceaux [et]¹ une jenne pucelle, enfans du roy Clavius de Touscane et freres de Turnus, duquel a esté parlé dessus. Et avoit celle jenne pucelle des jenne asge ung cerff nourry² et si bien dompté que, après ce qu'il avoit tout le jour avecques les sauvages par my les pastiz viandé, au soir a elle retournoit et souffroit³ estre par elle aplainné a tout son voulloir. Quant Ascanius et les veneurs furent en ladicte forest entrez, d'aventure sur celui cerff privé les chiens descouplerent et, comme a l'une foiz il fust tellement contraint que pres d'Ascanius lui couvint passer, il entaisa son arc et par le costé d'une fleche le fery si roidement que a mort le navra. Mais comme il se senti blecié, a sa maistresse comme a refuge retourna seignant et, si tost qu'il fust a elle arrivé, il versa mort en la place, dont si grant pitié eut la damoeselle a son cueur que les larmes ne peut retenir, ains lui prindrent a decourir aval sa face. En ce contemple arriva d'aventure Turnus son frere qui, pour le desplaisir qu'il veit a sa seur porter, fut meü de douleur et de ire, et jura que Troyans moult chierement la mort du cerff compareroient. Et deslors pour vengeance en prandre et la forest cercher au son de son cors, assembla les habitans d'entour icelle, lesquels il mena courir seure a Ascanius et a ses Troyans, qui par leurs hardemens, leurs arcs et espees, se defendirent. Et fut en celle meslee le filz aisé Turnus d'une fleche navré et occis, dont Turnus fut si tresdolent qu'il courut hastivement a Laurence et les Latins a la forest contre Ascanius amena, cuidant, par puissance et l'esfors desdictz Latins, des Troyens se venger. Mais Eneas, qui la nouvelle en entendit, vint d'autre part secourir son filz Ascanius, pour quoy lors entre les Troyens et les Latins commença mortel estriff, qui dura entr'eulx jucques [a ce que]⁴ la nuyt les departit, et se retrairent Turnus et les Latins en Laurence, et Eneas et les⁵ Troyans en leur fort.

CHAPITRE XVI

Comme Eneas alla querir secour au roy Evander qui a son aide envoia son filz Palas.

[f.14] Quant au soir fut Eneas en son lit cousché, il fut moult melencolieux, penczant en la guerre Turnus qui contre lui s'apointoit, pour ce qu'il n'avoit pas assez puissance pour lui resister. Et ainsi qu'il estoit en ce pancer, vint a lui en avision une voix qui lui dist que au roy Evander allast secours demander, affermante que de lui la impetroit legierement. Celui Evander estoit neveu du roy Palmedes d'Accade et filz du roy Palentin, qu'il avoit occis par l'ennorthement de la royne Nicostrate sa mere. A l'occasion de laquelle femme⁶ il leur avoit convenu vider le paÿs d'Accade et s'en affuir en la contree d'Ytalie, en laquelle, sur ung hault mont seant pres le fleuve du Tibre, avoit Evander une cité fait ediffier outre le vueils de Turnus et de Clavius son pere, laquelle il avoit nommee Palante, pour le nom d'un sien filz appelé Pallas, et ledit mont avoit appelé Palantin pour le nom de son pere. En une neff se mist Eneas et, en obeissant au commendement de la voix, alla a Palante, ou il fut benignement recueilly par le roy Evander, lequel envoia en son aide Palas son filz, avec quatre

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *et avoit celle pucelle un cerf des jenne asge nourri*

³ *souffrit* (correction d'après 8266)

⁴ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁵ *Eneas et leurs Troyans* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *de laquelle chose*

cents chevaliers armez. Et atant se mirent a voye Eneas, Palas et leurs gens pour au fort retourner, et n'eurent gueres nagé qu'ilz choesirent ung roy appellé Tarchon qui de son plain gré venoit a grant puissance les Troyens secourir, dont Eneas fut tresjoyeux, et se arouterent tous leurs gens ensemble pour aller au fort Eneas ou Ascanius les atendoit. D'autre part se penna Turnus de secour trouver, et vindrent a son aide Mesentius, le roy de Cusye, Lausus son filz, et plusieurs autres princes des contrees voysines, lesquels il mena le chastel Eneas assieger, pendant qu'il estoit aillé querir secours a Palante, quar pour ce qu'il savoit Eneas estre absent, il cuidoit ledit chastel sur Ascanius conquerir¹. En furent lors ledit Ascanius et ses Troyens en grant soucy pour ce qu'Eneas ignoroit leur assiegement et, pour celle chose lui nuncer, [issirent]² par nuyt du chastel par congié d'Ascanius, Nisus et Crinlius, deux nobles juvenceaux troyens, lesquels occirent plusieurs Latins qu'ilz trouverent en lors tentes dormans. Mais en fin, comme ilz eurent trespercé [l'ost]³ Turnus, ilz furent rencontrez par une route de Rutilliens, par lesquels ilz furent occis. Et le lendemain, Turnus fist leurs testes devant les lices aux Troyens sur deux lances poser et roidement fist leur chastel assaillir. Mais les enclos si victorieusement⁴ se defendirent qu'ilz firent aux Latins par deux foiz les fossez grepir.

CHAPITRE XVII

Comme Eneas desconfit Turnus et l'occist.

Et le lendemain arriva Eneas pres son chastel atout son secour et sur l'un des costez de l'ost Turnus feri estroitement, et Asca[f.14v]nius et les autres Troyens, qui ou chastel estoient enclos, issirent d'autre part qui des Latins firent grant occision. Si fut bataille entre Eneas, Turnus et leurs gens forte et merveilleuse, et y fut par Turnus occis Palas le filz Evander qui au secour Eneas estoit venu, dont ledit Eneas fut tresdolent que plus ne le pouoit estre, et pour vengeance prendre de la mort dudit Palas, toute sa cure mist de Turnus trouver. Mais une merveilleuse aventure l'avoit absorté⁵, car ung esprit, en semblance de Eneas son adversaire, en l'estour devant lui print a fuir et, vers le rivage ou les neffs Eneas estoient ancrees, adrecza sa voye. Et donc Turnus, cuidant de celui esprit que ce fust Eneas qui tournast a desconfiture, le poursuivist tellement et de si pres qu'en une des neffs dessus dictes le vit entrer. Si y entra Turnus l'espee en main, mais comme il eut tout le navire cerché, il n'y trouva riens, dont il fut melencolieux⁶. Et comme il cuidast retourner a la bataille, la neff ou mis s'estoit se fut ja du port si esloignee⁷ qu'il ne peut terre recouvrer, ains jucques a la cité d'Ardea, au vueil du vent qui a son gré sa neff conduisoit, nager le convint, voyant par les Troyens a griefve occision livrer ses chevaliers auxquels il ne pouoit secourir. Quant Eneas eut cerché tout l'estour des Latins et vit que Turnus ne peut trouver, il se feri entr'eulx vigoreusement et, par merveilleuse proesse, en peu de heure occist Mesencius, le roy de Cusye, Lausus son filz, Therenon, Gavara et Lithen, preux et nobles juvenceaux, qui au secours Turnus estoient venuz. Après la mort desquelx ne peurent endurer les Latins le feix, ains vers Laurence leur cité

¹ Var. *legierement conquerir*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *vigoreusement*

⁵ Var. *absenté*

⁶ Var. *tout melencolieux*

⁷ *ja du port esloigné si esloignee* (correction d'après 8266)

adrecerent leur fuite, si furent par les Troyens leurs adversaires deligeaument poursceuz, dont pluseurs furent ratsains et occis. Et après fist Eneas le corps Palas lever d'entre les autres mors qui gisoient sur le champ, et a Palante le envoya a Evander son pere, qui a grant sollempnité le fist ensepulturer et pour sa mort fut dolent oultre mesure. Aussi fut le roy Latin pour la desconfiture et occision de ses gens et, a ce qu'il les peust recueillir et leur donner sepulture, envoya au roy Eneas pour doze jours treves demander, lesquelles il lui octria debonnairement. Mais après ce que elles furent finies, se vint Eneas atout son ost presenter devant Laurence, contre lequel issist adonc Turnus et en bataille contre les Troyens ordonna ses Latins, qui par force furent contrains a recouvrer leur ville. Et fist Eneas drecher ses tentes devant les portes de Laurence et, pour aux Latins l'issue en defendre a l'environ, ordonna ses gens d'armes et de [f.15] tous points la assist. Pour quoy Turnus, a qui il pesa estre ainsi contraint, soy octria a Eneas seul a seul combatre, quar il en avoit esté dudit Eneas par pluseursfoiz sommé et requis, et il veoit que par puissance de gens ilz ne pouaint¹ vaincre les Troyens. Si se² y accorda Eneas tresvoluntiers, pour quoy Turnus s'arma sans demeure et, pour celle bataille fournir, atout son ost issit de Laurence. D'autre part soy ordonna Eneas pour le recevoir, et leurs gens, de peur de seurprinse, de chaicune partie en bataille ordonnerent. Mais ainsi que Eneas et Turnus estoit prests a assembler, commencerent les Latins a estriver avecques les Troyens, lequel estriff meut a tant que entr'eulx s'esmeut forte meslee et la bataille dure et cruele, en laquelle furent les Latins par les Troyens si mal menez qu'en leur cité a refuge hastivement entrer leur couvint. Et adonc fist Eneas de toutes parts la cité assaillir et contre les tours et murs d'icelle les eschielles lever, dont tel desplaisir eut Amatha la royne, femme du roy Latin, que par desespoir elle se pendit a ung laz. Lors que Turnus vit ainsi la cité de Laurence en dangier d'estre prinse et que desja les Troyens ses adversaires moyennans leurs eschelles rempoint les murs³ d'icelle, monta⁴ hastivement sur son destrier et au dehors de la cité se alla presenter a Eneas, lui priant qu'il le vouldseist recepvoir a combatre corps a corps a lui, ainsi qu'il avoit esté par avant accordé, car celui cas⁵ n'avoit pas tardé que la bataille n'avoit esté fournie. Si ne le vult Eneas refuser, ains s'arma sans demeure et fist retraire ses gens qui assailloint, puis lui et Turnus pour combatre entrerent en ung champ ouquel, après ce que la bataille ot longuement duré, fut Turnus occis par Eneas, voyant le roy Latin qui d'elx avoit prins les sermens.

CHAPITRE XVIII

*Comme Eneas espousa Lavine, [et de sa mort.]*⁶

Après la mort dudit Turnus, ne trouva plus Eneas en Itallie nul contraire, quar toute la guerre que lui avoit ledit Turnus menee avoit esté contre le gré du roy Latin. Si espousa Eneas Lavine, fille dudit Latin, lequel mourut assez tost après, par quoy le regne de Laurence escheut audit Eneas, qui touz les regnes d'Ytallie en ung seul assembla et les possida sans contraire, fors de Mesencius, roy de Sicille, qui forte guerre encontre lui encommença, laquelle pour la briefveté de sa vie [il ne peut a fin

¹ Var. *il ne pouait*

² Var. *si soy y acorda*

³ Var. *rampoient contre les murs*

⁴ Var. *il monta*

⁵ Var. *car en lui ne avoit pas tardé que*

⁶ Mots manquants, rétablis d'après 8266 et la rubrique de la table des matières.

mener, car]¹ au tiers an après que il eut Lavine espousee, il trespassa de ce secle et Lavine sa femme laissa enczainte. Si fut ladite Lavine en tresgrant crainte que Ascanius, filz du roy Eneas son mari, qui après la mort [f.15v] de Eneas son pere avoit saisi le royaume d'Italie, voulseist elle et son fruct faire occire pour seul oudit regne seigneurir. Et en une forest s'en alla a refuge a ung sien oncle qui y faisoit sa mansion, avecques lequel elle fist sa demeure jucques a ce que elle fut de son fruct delivree et que elle eut ung filz, qui fut appellé Postumus pour ce qu'il fut né après le deceix de son pere, et seurnommé Silvius pour ce qu'il avoit esté né en la forest. Mais comme Ascanius entendeist que ainsi s'en estoit Lavine sa marrastre fuye pour crainte de lui, il la envoya querir seur et de Postumus Silvius son filz fist avecques elle apporter. Lequel il fist songneusement nourrir et, après ce qu'il fut en asge convenable, lui laissa gouverner la cité de Laurence avecques toute celle porcion d'Italie que le roy Latin, pere Lavine, avoit en son temps possider. Et au temps que Sanson le fort jugeoit Israel, fist ledit Ascanius une cité ediffier sur le fleuve du Tibre, laquelle il nomma Albe, pour le nom de celui fleuve qui lors estoit nommé Albulle, en laquelle il institua le principal siege de son regne. Après ces choses mist Ascanius fin aux guerres que Mesencius le roy de Sicille avoit encommencees a l'encontre de Eneas son pere, car il se combatit corps a corps audit Mesencius et l'occist. Et engendra Ascanius en sa femme deux filz et une fille, desquelx le filz ainsné fut appellé Silvius, et de lui sera parlé cy après. Le secund – ainsi que escript Tithus Livius en sa *Premiere Decade* – fut nommé Julius et, pource que d'aventure sa mere l'enfanta en une forest, fut en seurnom dit Silvius. De cestui Julius descendit une lignie de Romains appellee les Julliens, de laquelle Jullius Cesar descendit et lequel après la mort son pere possida le royaume d'Alabre. Toutesfoiz escript Eusebe en son livre *Des temps* que Ascanius, voyant le terme de sa vie approucher et celui Julius son filz ester uncore trop jenne et peu ydone pour le royaume d'Alabre gouverner, a Postumus Silvius son frere, filz du roy Eneas son pere et de Lavina sa mere, fille du roy Latin, la succession dudit regne delaissa. La fille Ascanius – ainsi que escript Sollin ou livre *Des merveilles du monde* – fut appellee Roma, et dit Agathodes de ceste Roma, fille Ascanius et niepce Eneas, le nom de la cité de Romme avoit prins commencement, jasceit que la pluspart des historians escripvent ce avoir esté fait par Remus et Remulus, deux freres jumeaux enfans de Rhea Silvia, nevez Numitor, et qui par droicte succession descendirent dudit Silvius Postumus. Mais en delaissant ceste matiere a ce que je satisface a la division du proheme contenu au commencement de ceste compillation, c'est assavoir [f.16] reciter l'istoire du roy Brutus² pour ce qu'il fut filz Silvius, ainsné filz Ascanius, [est orendroit saeson que je tourne a celle seconde partie]³.

[Cy endroit fine la premiere partie de ceste compillation et commencent les rubriques de la seconde]⁴.

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Var. *du noble roy Brutus*

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266.

⁴ Phrase absente, rétablie d'après 8266

TABLE DES RUBRIQUES DU LIVRE II

Le premier chapitre parle de la naissance Brutus, et comme il navra son pere¹ cuidant occire ung cerff, pour quoy il fut banny d'Itallie.

Le secund chapitre contient comme Brutus s'en fuit en Macedone et se fist chieff des Troyens qui estoient tenuz en servage.

Le tiers chapitre, comme Pandrasus, le roy de Grece, cuida a Brutus et aux Troyens courir seure, et comme il fut desconfit et Anacletus son frere prisonnier.

Le quart, comme Pandrasus assegea l'un des chasteaux Brutus, et comme Turnus² secourit les enclos, desconfit les Gregeois et print ledit Pandrasus.

Le quint, comme le roy Pandrasus fut de prinson delivré parce qu'il donna sa fille Ynote a Brutus en mariage ; et comme Brutus et ses gens se partirent de Grece par mer et vindrent descendre en l'isle de Loegece, ou ilz sacrifierent a Dyane la deesse.

Le seixiesme, comme Brutus et ses Troyens passerent en pluseurs destroitiz perilleux et trouverent Corineus sur mer, avecques lequel ilz se acompaignerent et assemblerent et vindrent³ descendre en Gaule.

Le septiesme, comme Goffarius⁴ roy de Poitou cuida par armes chacer Brutus et ses Troyens hors de sa contree, mais il fut desconfit et s'en fuit aux autres roys de Gaule.

L'ouictiesme, comme Brutus gasta le paÿs de Guienne et edifia ung chastel sur le fleuve de Laire, ou est a present Tours. Comme il descomfist tous les roys de Gaule ensemble, puis transnagea en Albion.

Le neuffiesme, comme Brutus fut assailly par les geans qui par les Troyens furent desconfitz, et la luite de Corineus et de Geomagoth geans.

Le dixiesme, comme Brutus appella l'isle d'Albion Bretagne et y funda la cité de Troye Neuve, et de sa mort.

L'onziesme comme les trois filz Brutus partirent entr'elx le royaume de Bretagne, et come Locrius espousa Guendolene, fille Corineus.

[f.16v] Le doziesme, comme Locrius repudia sa femme Guendolene, pour quoy elle vint contre lui en bataille ou il fut occis ; et de pluseurs roys qui en Bretagne regnerent successivement.

Le treziesme, du roy Bladud et de Leir son filz successivement roys de Bretagne ; et comme Leir fist esprouver l'amour que ses troys filles avoit a lui.

Le quatorziesme, comme le roy Leir fut estrangé par ses deux ainsnees filles et comme il vint en Gaule a Cordeille la tierce, sa fille⁵.

Le quinziesme, come Cordeille o son ost gaulloys⁶ restabli Leir son pere en sa dignité royalle ; et de pluseurs roys qui regnerent en Bretagne l'un après l'autre.

Le saziesme, de Brenius et de Belnius, roys et freres, et de la guerre qui entr'eulx survint.

Le dix septiesme, comme *Brenius*⁷, qui en Gaule s'en estoit affuy, fut fait roy d'Alabre ; et come il transnagea en Bretagne atout grant ost pour faire guerre a son frere, mais leur mere les mist a accord.

¹ Var. *il navra son pere a mort*

² Même erreur dans 8266. Il faudrait lire *Brutus*, comme c'est le cas dans la rubrique du chapitre IV (f.19)

³ Var. *et asseblement vindrent*

⁴ *Gloffarius* (correction d'après 8266 et les occurrences de ce nom dans le chapitre VII suivant)

⁵ Var. *vint en Gaule a Cordeille la tierce a reffuge*

⁶ Var. *ost de Gaulloys*

⁷ *Brutus* (correction d'après 8266)

Le dix ouictiesme, come Belnius et Brenius conquirent les Gaulles et les Italles en faesant les Romains tributaires, puis se transporterent en Germanie ; et come ilz embraserent la cité de Rome, pource que les Romains envers eulx leur foy mantirent, et XXIII nobles romains firent pandre devant les portes de Rome.

Le dix neuffiesme, come Belnius s'en retourna en Bretagne et de Brenius come il persevera.

Le vigntiesme, du roy Baptrus filz Belnius et de pluseurs autres roys bretons.

Le vignt et uniesme, de Gorbanian, Artagonal et Elidure, enfans du roy Morvid, qui après la mort leur pere furent roys de Bretagne.

Le vignt deuxiesme, du roy Elidure et de ses autres deux freres, enfans de Morvid ; et de pluseurs autres roys qui l'un après l'autre regnerent en Bretagne.

Le vignt troisziesme, come au temps du roy Cassibellanus Jullius Cesar, consul romain, vout faire Bretagne tributaire, et come il fut desconfit par les Bretons et s'en fuit en Gaule.

Le vignt quatriesme, comme Julius Cesar, après ce qu'il eut apaisez aucuns discords, retourna en Bretagne a grant ost ou il fut derechieff par les Bretons desconfit.

Le vignt cinquiesme, du debat qui seurvint entre Hyerglas et Cuelin par quoy la guerre s'esmeut entre Cassibellanus et Androgee son neveu, et comme Androgee appella Julius Cesar en son ayde, [f.17] par quoy Bretagne fut faicte tributaire aux Romains.

Le vignt seixiesme, de la mort Cassibellanus et de pluseurs roys bretons ; et comme le roy Guidon ne vout poyer les tributs¹ aux Romains, pour quoy Claudius lui livra bataille ou fut Guidon occis. Mais neantmoins fut ledit Claudius desconfit par Arviragus frere du roy Guidon.

Le vignt septiesme, comme la paix fut faicte entre Claudius et Arviragus parce que Arviragus print a femme la fille dudit Claudius ; et come ledit Arviragus, après le departement des Romains, ne leur vout tenir ses convenances, pour quoy Vaspasian fut par l'empereur en Bretagne envoye et, après griefves batailles, furent accordez ; et d'aucuns autres roys de Bretagne.

Le vignt ouictiesme, de Lucius, le premier roy breton cristien.

Le vignt neuffiesme, de la discencion qui seurvint entre les Bretons parce que Lucie mourut sans avoir nulz enfans. De Severe le Romain et de Carausius le tirant.

Le trantiesme, come les Romains envoierent Electus senateur en Bretagne qui s'en vout faire roy. Mais les Bretons ne le y vouldrent accepter, ains esleurent Asclepiodote duc de Cornouaille et persecuterent les Romains.

Le trante et uniesme, come Coel fist mourir Asclepiodote, et come Constans romain espousa Helene, fille dudit Coel, en laquelle il engendra Constantin, empereur de Rome².

Le trante deuxiesme et derrenier chapitre parle come Octuant³, duc des Bissennoys, s'esleva contre les gardes que Constantin avoit en Bretagne ordonnez et se fist roy sur les Bretons, et come il maria sa fille a Maximian, senateur de Rome et que⁴ depuis en fut empereur ; et des guerres qui a ceste cause advindrent entre Conan neveu Octuaire et ledit Maximian.

[Cy finent les rubriques de la seconde partie de ceste compillation]⁵.

¹ Var. *le tribut*

² Var. *Constantin qui fut empereur de Rome*

³ Var. *Octuaire*

⁴ Var. *qui*

⁵ Phrase manquante, rétablie d'après 8266

LIVRE II

CHAPITRE I¹

[Le premier chapitre parlant de la naissance Brutus et comme il navra Silvius son père a mort, cuidant occire ung cerff, pour quoy il fut banny d'Itallie]².

[f.18] Ou temps que Obeth, le filz de Booz et de Ruth et ayeul de David le preux roy de Judee, jugeoit Israel, Silvius l'ainsné filz de Ascanius, duquel a esté parlé ou derrenier chapitre de cest livre, en une noble damme extraicte de la royalle lignee de Laurence et niece de la royne Lavine, engendra ung enffant duquel comme celle damme en fust encore enczainte et que la cognoessance en venseist au roy Ascanius, pere dudit Silvius, il vout savoir de quel sexe estoit celui enffant que la damme en son ventre portoit et a ses astrologues commanda la verité diligeaument encercher et lui en donner respons, lesquelx lui signiffierent qu'elle estoit grosse d'un filz lequel occiroit son pere et sa mere ; et que après qu'il auroit par long temps maintes terres cerchees et par diverses regions esté en exil, il parvendroit a souveraine seigneurie. Si fut leur prenosticacion par temps acomplie, car, quant le terme que la damme devoit enfanter fut venu et qu'en ses costez eut son fruct neuff moys porté, elle se delivra d'un filz qui fut Brutus appellé, mais pour la douleur du grieff travaill qu'elle souffrit a l'enfanter mourir lui convint. Aux nourrices fut baillé Brutus l'enfant, qui en peu d'espace tresfort accreut et enforcza, et entre touz autres juvenceaux de son aage fut preux, hardi et de bonnes meurs. Et comme il fust parvenu en asge de adolescence et qu'il vouldist par touz temps de chacer oyseuse et en faitz honorables employer sa jennesse, environ le quinzieme an de son asge [alla]³ avecques Silvius son pere en une forest chacer bestes sauvages. Lequel Silvius et Brutus, comme a la forest furent venuz, choaesirent lieu convenable pour adviser et veoir le deduit de la chace, et illecques repostement se muczerent en l'umbrage des rameaux et des arbres fueilluz. Et lors fut ung cerff par leurs vanneurs tellement contraint que pres d'elx le couvint passer, pour quoy Brutus, voyant que vers lui adressoit sa fuite, ung arc, quel tenoit⁴ en sa main, de toute sa force entaysa et ung transchant dart roydement lui cuida envoyer. Mais par fortune et malle adventure ferit le dart contre l'escorce d'un gros arbre qui fist le coup glicer et la pointe en adrecer vers Silvius son pere, lequel fut tellement de ce coup navré que prouchainement versa mort a la terre, par quoy fut la prophecie acomplie quant a la mort des pere et mere Brutus. Si fut ledit Brutus a celle occasion banny d'Ytallie et lui couvint vuidier la contree et s'enfuir en Grece, ou par long temps il fut en exil. Dempuis le partement Brutus d'Ytallie, poya Ascanius son ayeul le devoir naturel après ce qu'il eut fait ediffier sa cité d'Albe en son royaume XXXIIII ans possidé, et, comme dit est ou derrenier chapitre de la premiere partie de cest livre, a Jullius son filz en laissa la seigneurie.

CHAPITRE II

¹ Un espace blanc est réservé pour une enluminure. Celle du ms 8266 représente la mort de Silvius tué par son fils Brutus.

² Rubrique manquante, rétablie d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *qu'il tenoit*

[f.18v] *Comme Brutus qui fuy s'en estoit en Grece, trouva en Macedonne les Troyens qui detenuz y estoient en servage, desqueulx il se fist chief.*

En Grece ou royaume de Macedoine que possidoit le roy Pendrasus, trouva Brutus la lignie de Helenus, le filz au roy Priam de Troye, et autre peuple troyan qui après la destruction de Troye ladicte cité y avoit esté mené en captivité, comme il a esté dit en la premiere partie de cest livre. Et estoit ja la generation de celle lignie multipliee tellement que Brutus y trouva sept mil hommes robustes et fors, desirans leur servitude afranchir, sans y comprendre les femmes ne les enfans, desqueulx il ot assez tost acointance. Car ceulx pouvres Troyans, cognoessans la naissance dudit Brutus et oyans la renommee de proesse et largesse qui de lui par toute Grece courroit universelement de toutes les contrees d'icelle ou ilz estoient espars, a lui se venoient rendre et lui supplioient comme il voulseist leur delivrance emprandre, lui promettans qu'en celle querelle avecques lui voudroient mourir et vivre. Et il les reconfortoit moult debonnairement, leur promettant que son pouair feroit de les exempter de celle subjection en quoy ilz estoient tenuz. De cest accord fut semblablement ung noble juvenceau appellé Assaracus, filz d'un hault sire de Grece et d'une noble damme de la lignie de Troye, auquel Assaracus son pere avoit donné la seigneurie de troys chasteaux, lesquelx ung sien frere grec de pere et de mere lui vouloit tollir par puissance. Et pour ce qu'il n'avoit assez pouair pour lui resister, appella il a son ayde Brutus et les trois chasteaux dessus dictz mist en sa main. Si establit Brutus a la garde d'iceulx trois cents de ses Troyans, et le seurplus de ses hommes et leurs femmes et enfans mena es destroictz des haultes montaignes et deserts et forests inhabitables. Puis manda au roy Pendrasus que chose non digne a lui estoit tenir en captivité et subjection la noble lignie troyenne, laquelle plus cher ayant vivre de racines et habiter les lieux sauvages que soubz le jou de servitude user de viandes delicieuses, s'en estoit fuye es deserts des bois et des montaignes. Si lui prioit qu'il la voulseist souffrir aller habiter en autres contrees sans empeschement et sans plus oultre son gré la tenir en tel servage.

CHAPITRE III

Comme Pendrasus, le roy de Grece, vult a Brutus et aux Troyens courir seure et comme il desconfist luy et ses Gregeois, et Anacletus son frere demoura prisonier.

Quant Pendrasus eut entendu le mandement Brutus, il assembla sans demeure grant ost de Gregeois pour aller courir seure aux Troyens, et celle part qu'il entendit qu'ilz s'estoient retraiz fist courir son excercite. Mais Brutus qui en eut cognoessance, atout trois mil Troyans **[f.19]** secretement s'enbuscha es chasteaux Assaracus, car pres d'illec convenoit passer Pendrasus et son ost. Auxquelx, comme sur l'aguect de Brutus se furent enbatuz les Troyans, coururent seure soubdainement et si vigoreusement les envaÿrent que, pour ce qu'ilz furent surprins en desarroy et sans leurs armes, convint au roy Pendrasus et a ses Gregeois tourner en fuite. Et d'eulx fut faicte grant desolation, car pluseurs furent occis par les Troyens qui les ensuyvaint, et les autres se precipiterent ou fleuve de Azalon, qui pres est du lieu ou fut la desconfiture. Anacletus, frere dudit roy Pendrasus, et Anthilogus, son compaignon, comme ilz virent la desconfiture de leurs gens, partie en rassemblerent qui aux Troyens vertueusement resisterent. Mais ilz furent par lesditz Troyans a force d'armes desroutez et les devant dictz Anacletus et Antilogus retenuz prinsonniers et

emenez es destroitiz des bois ou ilz avoient leur refuge de seurté. Tredollent fut le roy Pendrasus de sa malle aventure et au plustost qu'il peut rassembra grant nombre de Gregeois en armes, lesquels, pour soy venger de Brutus, il mena asseger le chasteau ouquel s'estoit embusché quant il deconfist lui et ses gens, quar il cuidoit qu'il se fust retraict dedans celui chasteau après sa victoire. Mais il avoit laissé a la garde d'icelui seix cents chevaliers et s'en estoit retourné aux desers a ses gens.

CHAPITRE IV

Comme Pendrasus assegea l'un des chasteaux Brutus cuidant que dedans se fust retraict, et comme ledit Brutus secourut ceulx qui dedans estoient enclos, descomfist les Gregeois et print ledit Pandrasus.

Après ce que Pendrasus et son ost furent devant ledit chastel arrivez, ilz¹ fermerent leur siege autour d'icelui et les enclos nuyt et jour incessamment [travaillerent]² par assaulx greveux, a l'encontre desqueulx resistoient les Troyans de toute leur puissance et les Gregeois assaillans reboutoint, en eulx deffendant par subtilitez et machinations contraires [a leurs]³ envaÿes. Mais après ce qu'ilz eurent longuement tenu, ilz adviserent leurs forces de jour en autre amoindrir et les Gregeois leurs adversaires croistre en grant multitude. Ilz envoierent a Brutus leur seigneur supplier que secourir les voulsist ou ilz les convendroit rendre aux Gregeois eulx et leur fort, quar ilz ne le pouaient tenir plus longuement. Quant Brutus entendit la priere de ses gents qui secours lui demandoint, il fut tristes et angoesseux pour ce qu'il n'avoit pas assez chevaliers pour contre Pendrasus et ses Gregeois commettre bataille champestre. Si pencia que par subtilité lui failloit parfaire ce qu'il ne pouait acomplir par puissance et fist en sa presence amener Anacletus, frere Pendrasus, et Antilogus, son compaignon, auxquels il certiffia mort trescruelle leur estre prouchaine si a son vouloir acomplir ne se vouloint [f.19v] accorder. Lesquelx, pour doute qu'ilz eurent de perdre la vie, lui jurerent fournir et acomplir tout ce qu'il leur voudroit encharger par ainsi qu'ilz fussent certiffiez que mourir il ne les feroit. Pour quoy Brutus commanda lors a Anacletus que, la nuyt ensuivante en la secunde heure, se transportast vers le siege du roy Pendrasus son frere et que en deceust les guetes en la maniere qu'il lui divisa, c'est assavoir qu'il donnast entendre es guettes de son ost que lui et Antilogus son compaignon estoient eschappez des prinsons Brutus, mais que Antilogus estoit demeuré dedans ung fort boccage, repost secretement, pource que plus avant ne le pouait suivre obstant la pesanteur des chaynes en quoy il estoit lié, et leur priast que aider le vouseissent a le sauver en laissant Brutus⁴ du seurplus convenir. Cestes choses⁵ fournit Anacletus, et les guetes de l'ost du roy Pendrasus son frere avecques lui faintement mena en ung boccage, ou ilz furent par Brutus et ses gens, qui en aguet y estoient, tellement enclos et assailliz que mors ou prins touz demourer les couvint. Et après que celles guettes furent ainsi par celle cautelle a mort mises, se transporta Brutus atout ses Troyens au plus coyment qu'il peut en l'ost du roy Pendrasus et des siens, lesquels parce que de leurs guettes ne furent aquieuz, il assaillit si soudainement et en despourveu que la plus grant partie des Gregeois furent occis en leurs litz dormants, et les autres, cuidant la mort evicter

¹ *lui* (correction d'après 8266)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266)

⁴ Var. *Brutus et les siens*

⁵ Var. *ceste chose*

perissoient dolozeusement, qar les aucuns pour l'obscurté de la nuyt se plungeoient es fleuves parfons et les autres se debrisoient et defroessoient par le trebuchement des rochiers cornuz sur lesquels ilz cuidaint monter pour soy¹ sauver. Si que peu en eschappa qui mors ou prins ne fussent navrez, tranchez ou persecutez d'aucune infortune, qar pour agraver la misere des Gregeois chietiffs et dolozeux, ceulx qui dedans le chasteau estoient enfermez issirent hors et de leurs ennemis firent grant² occision. Pendrasus fut en sa tente saesi par Brutus son adversaire et aussi furent pluseurs nobles gregeois, lesquels, après ce que les Troyens eurent a leurs vouloirs departies leurs despouilles et les armes des mors et leurs charoignes ensepulturees, furent aux destroitiz des boays prinsonniers enmenez.

CHAPITRE V

Comme le roy Pendrasus fut de prison delivré, pource que donna sa fille Ynogena a Brutus en mariage, et comme ledit Brutus et ses gens se partirent de Grece par mer et vindrent descendre en l'isle Loegece ou ilz sacriffierent a la deesse Dyana.

Quant Brutus atout ses prinsonniers fut au destroit³ venu, il fut par le peuple de Troye honoré, regracié et chery comme prince et seigneur qui les avoit de servitude et subjection exemptez [f.20] et remis a domination franche et liberalle. Et adonc fist Brutus devant lui convenir les plus grans de sa compagnie, ceulx principalement qu'il cognoessoit estre meulx pourvez de conseil, auxquels il enquist quelle chose estoit a demander au roy Pendrasus, car, considéré qu'il estoit subgict a leur puissance, ilz pouoint pincer qu'il obtempereroit a leurs petitions et requestes. Si eurent entr'eulx sur ce propos maintes oppinions, car les ungs louaient demander au roy Pendrasus qu'il souffrist sa lignie troyenne habiter une portion de Grece, et que les autres qui partir s'en voudroient s'en peussent aller sans impeschement ou bon leur sembleroit. Entre lesquels⁴ fut illec present ung juvenceau troyan, qui Menpricius estoit appellé, lequel respondit a Brutus que, si eulx ne leurs successeurs vouloint joïr de paix perpetuele, le mieulx leur estoit partir de Grece par ainsi que le roy Pendrasus leur en vouldseist conceder licence, car, s'ilz habitoient entre les Gregeois, a grant paine pourroient ilz en paix longuement demourer, pource que les enfans, freres, nevez et autres parens de celx qu'ilz avoient occis ayans en memoire la mort de leurs predecesseurs, les auroient en hayne perdurable et tousjours s'esforceroient de les suppediter, fust en jeu ou autrement ; si n'estoient que ung peu au regart de la gent de Grece, par quoy a grant paine leur pourroient tousjours resister. Mais il conseilla que l'on demandast au roy Pendrasus qu'il vouldseist a Brutus Ynoge, son ainsnee fille, donner en mariage, avecques or et argent et navire remply de vivres et autres choses convenables pour eulx transporter en autres regions a leur plaisir, auquel conseil s'accorderent Brutus et les autres Troyans. Pour quoy adonc fut le roy Pendrasus en la presence Brutus amené et devant [touz]⁵ en une chayre assiis, et lui fut certiffié mort cruele lui estre prouchaine s'il ne consentoit aux choses devant dictes que Menpricius avoit parrees, qui toutes par ordre lui furent ramenteues. Lesquelles pour la mort eviter il octria, disant lui ne

¹ son (correction d'après 8266)

² Var. *merveilleuse occision*

³ Var. *desert*

⁴ Var. *entre autres*

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

devoir¹ differer a donner sa fille en mariage a ung si noble juvenceau que estoit Brutus, qui, par sa proesse et vaillance, les cerffs et exillez de Troye avoit delivrez de toute la puissance gregeoise, et qu'il n'avoit point craint exciter et esmouvoir bataille a l'encontre du roy de Grece, ne contre tant de barons gregeois. Et envoya Pendasus par divers ports de Grece neffs assembler tant que III^{ct} XXVIII, garnies de vivres et autres choses necessaires, fist a Brutus presenter. Puis Ynoge, son ainsnee fille, fist en sa presence amener, laquelle il donna en mariage audit Brutus, et de ses tresors lui departit tant comme prendre en vouldt, mesmes donna **[f.20v]** Pendasus atoute la compaignie Brutus or, argent et vestement de livree, scelon ce qu'il appartenoit a la dignité et noblesse d'un chaicun. Quelles choses ainsi faictes et acomplies, fut le roy Pendasus delivré de touz points de sa prinson, et Brutus, qui plus ne vouldt demourer en Grece, fist touz ses Troyens es² neffs entrer et, les ancrs tirees du parfons de la mer, leurs voilles aux vents abandonnees³, esloigna les rivages de Grece, avecques lui enmenant Ynoge sa femme qui, par pitié qu'elle avoit d'abandonner son païs, son pere et ses autres parens, au departement se dolousoit par regretz piteux et lamentables. Tellement nagerent Brutus et ses Troyens qu'en deux jours et une nuyt arriverent au port d'une isle appelee Loegece, en laquelle descendirent trois cents Troyens, par le commandement Brutus leur seigneur, pour enquerir de quelles gens elle estoit habitee. Mais comme ilz eurent celle isle cerchee au long et au large, ilz n'y trouverent fors les mansions vuides de pluseurs citez desertes, dont les ruyneux [edifices]⁴ uncore apparoint, car elle avoit esté destruite par les pirates. Et y trouverent foeson de venaisons, dont ilz prindrent grant quantité et chargerent⁵ tant comme ilz en pouaient porter et retournerent a leurs neffs par une cité deserte, en laquelle estoit uncore ung temple consacré en l'onneur de Dyana qui⁶ pour lors ilz clamoient deesse des boays, et la donnoit celle Dyane respons aux hommes sur les choses avenir quant elle en estoit interrogee. Quant les messages furent aux neffs retournez et a Brutus leur seigneur eurent comptee la maniere du païs, il descendit par leur enortement pour a Dyana faire sacrifices et oblations, et en sa compaignie mena ung astrologue, qui Gerion estoit appellé, avecques doze hommes des plus discretz de toute sa compaignie, garniz de toutes *les*⁷ choses qui leur convenoit pour sacrifice offrir. Comme Brutus fut au temple venu, par la revelacion des dieux il establit et ordonna trois feuz illec estre faitz en l'onneur de trois dieux qui en ce temple estoient aourez, c'est assavoir de Dyane, Jupiter et Mercure, et a chaicun d'elx fist divers sacrifices presenter et offrir. Davent l'autier⁸ de Dyana offrit Brutus ung vesseau d'or plain de vin et de sang de blanche cerfve et, le tenant en sa main destre ayant sa face devant la deesse encliné par neuff foiz, lui fist oraison, lui suppliant qu'elle lui vouldist enseigner aucune contree fertile ou lui et son peuple peussent habiter. Puis fist quatre tours a l'environ de son autel, et dedans le feu qui devant elle ardoit, vuida le vin et le layct qu'il portoit **[f.21]** ou vesseau d'or, en signe de sacrifice. Et après ce qu'il ot parfaictes toutes ses cerimonies, dessus le cuir de la blanche cerve qui devant l'autel estoit estandu, la se acouscha et la s'endormit. Si s'apparut a lui environ trois heures de nuyt en avision la deesse Dyana et lui dist qu'en Occident entre les regnes de Gallie se transportast et que illecques trouveroit

¹ *disant lui ne devoit* (correction d'après 8266)

² *et* (correction d'après 8266)

³ *abandonner* (correction d'après 8266 qui écrit *moiennans leurs voilles au vent habandonnees*)

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *et, chargiez tant comme ilz en pouaint porter, retournerent*

⁶ Var. *que*

⁷ *leurs choses* (correction d'après 8266)

⁸ *auter* (notre correction. 8266 écrit *l'autel*)

une isle deserte qui Albion estoit appellee, laquelle n'estoit habitee fors de gens¹ que il conquerroit legierement.

CHAPITRE VI

Comme Brutus et ses Troyens passerent pluseurs destroitiz perilleux et trouverent Corineus sur mer, o lequel s'accompaignerent et assemblement vindrent descendre en Gaule.

Au resvoil compta Brutus a ses compaignons toute son aventure et ce que par Dyane lui avoit esté revelé, dont ilz furent tresjoyeux et lui loerent es neffs retourner et, si tost qu'ilz auroient vent convenable, nager vers Occident pour encercher la verité de sa responce. Si partirent du temple et retournerent a leur navire ouquel ilz rentrent, et, après avoir nagé par l'espace de XXX jours, arriverent en Auffricque, puis vindrent es autiers de Philineris² et ou lac de Salines, dedans lequel ilz se mistrent jucques entre les montaignes. Et la furent environnez et assailiz de grant multitude de pirates, qui de toute leur puissance s'esforcerent les grever, mais les Troyans par proesse ce peril eschapperent et ceulx pirates dessaisirent leurs rapines. Après passerent les Troyans le fleuve de Mauve et vindrent descendre en la terre de Mauritanie, laquelle par deffault de vivres ilz furent contrains a piller et exiller. Et quant ainsi eurent Mauritanie destruite, ilz nagerent droit a celles columpnes que Hercules fist en mer asseoir, et la leur apparurent les monstres de mer que l'en appelle Syraines, lesquels monstres environnerent leurs neffs, et par peu qu'ilz ne les firent afondrer et perir. Toutesfoiz eschaperent les Troyans ce dangier et s'en vindrent au Tyran des Chevaux, une mer ainsi dicte, jouxte les rivages de laquelle ilz trouverent quatre generations des exillez de Troye qui la fuite Anthenor avoient acompaigniee, desquelles estoit duc un geant appellé Corineus, qui estoit preux, vaillant et de force merveilleuse et en conseil bien moderé et de grant discretion. Et adonc les deux ducs Brutus et Corineus cogneurent³ leur ancienne lignie et qu'ilz estoient d'une mesme naissance, s'entre acompaignerent et s'entre promistrent et jurerent l'un l'autre secourir et conforter. Et toutes leurs neffs [f.21v] jointes en une flote, assemblement nagerent par la mer d'Espagne – que l'on dit Occeanne – en costant celle mer par devers les rivages d'Acquitaine [tant]⁴ qu'ilz parvindrent en la region d'Armorique es derrenieres parties des Gaulles, et y ancrerent leurs neffs en ung lieu ou le fleuve de Laire cheit en mer, ouquel ilz sejournerent par l'espace de sept jours pour s'enquerir de la maniere du paÿs.

CHAPITRE VII

Comme Goffarius, roy de Poitou, cuida par armes chacer Brutus, Corineus et leurs Troyens hors de la contree, et comme il fut par eulx desconfit et s'en fuit aux autres roys de Gaule.

Nouvelles vindrent au roy de Guyenne, qui Goffarius⁵ estoit appellé, que estrangiers a grant puissance et a grant nombre de navire estoient arrivez es

¹ Var. *jeans*

² Var. *autels des Phileniens*

³ Var. *cogneue leur ancienne ligniee*

⁴ Adverbe manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *Goffarius Pictus*

derrenieres parties de son royaume, pour quoy il transmist devers les Troyans ses messages pour leur enquerir s'ilz desiroient paix ou si pour guerre commettre estoient en son païs descenduz. Lesquelx messages de Goffarius, ainsin qu'ilz se transportaint par devers les Troyans, rencontrerent le duc Corineus qui acompaigné de deux cents hommes d'armes, estoit issu de ses baliniers pour es bois et forests aller chacer des venaisons. Si lui demanderent de quelle licence il avoit celle chose emprinse, comme il fust d'ancienneté établi nul ne devoir chacer esdites forests ne prendre vennaisons sans commendement ou licence royalle, et il leur respondit lui n'en devoir en aucune maniere licence querir ne demander. Et lors, comme ilz estoient en celui estriff, sembla¹ a l'un des gens Corineus, qui Ymbert estoit nommé, que les messages Goffarius trop arogaument parloient a son maistre, pour quoy il entaisa son arc et celui qui celles parolles profferoit navra et occist, dont Corineus fut iré grandement et par desplaisir l'arc en pieces brisa. Et les autres messages, espoventez par la mort de leur compaignon, au plustost qu'ilz peurent s'en fuirent a Goffarius leur roy, auquel ilz nuncerent la nouvelle de leur aventure et la fiere responce que leur avoint faicte les Troyens. De laquelle chose oïe fut Goffarius meu de corrouz et de desplaisir et, cuidant sur Troyens venger la mort de son message, assembla en armes tresgrant multitude de chevaliers, lesquelx il mena vers le rivage de la mer ou Brutus estoit atout son navire. Et Brutus, qui de leur venue eut cognoissance, fist des neffs issir touz ses gens d'armes troyans, y delaisant seulement les femmes et enfans et les hommes anciens et non puissans aux armes, et atout son ost s'en alla rencontrer Goffarius et ses Guiennoys. Si fut, a l'assembler des deux osts, commise bataille tresdure et trescruelle et presque tout [f.22] le jour degasté en la destruction de l'une et de l'autre parties. Mais en fin par la proesse Corineus et la force de ses braz, desquelx moyennant son glaive il trebuchoit touz ceulx qu'ilz rencontroit de ses adversaires, les Troyans prevalierent et les Acquitains tournerent le dos. Et s'en fuit le roy Goffarius a reffuge aux autres roys de Gaule, car au temps de lors y en avoit doze qui le païs gouvernoient, lesquelx receurent Goffarius moult debonnairement, lui promettans secour et aide a chacer les Troyans hors de sa contree.

CHAPITRE VIII

Comme Brutus gasta le païs de Guienne et ediffia ung chastel sur le fleuve de Loire au lieu ou est a present Tours, et comme lui et ses Troyens desconfirent les roys de Gaule ensemble, puis transnagerent en Albion.

Brutus après sa victoire, enrichy des despouilles ses adversaires, mena ses Troyans par toute Guienne pour la destruire et desoler, et tout son navire remplit des proyes et des richesses que il y conquist. Et après ce qu'il eut tout cerché et avironné le païs, destruit les villes, citez et chasteaux, et gasté les champs et labourages, il nagea contre mont le fleuve de Loire jucques au lieu ou est a present la cité de Tours, laquelle il fist ediffier – ainsi que tesmoigne le poethe Omer – et la cause pour quoy elle fut appellee Tours sera dicte cy après. En celui endroit du fleuve de Loire choesi Brutus lieux convenables a reffuge et y ediffia chasteaux et fors pour soy retraire si neccessité lui sourvenoit, car bien savoit que Goffarius atout ce qu'il avoit peu assembler de Galloys le venoit combatre. Si doubtoit grandement leur venue, mais neantmoins se confioit il en sa force et en la proesse et vaillance de ses

¹ *semblablement* (correction d'après 8266)

chevaliers. Au tiers jour ensuivant arriva Goffarius atout son efforts davent les chasteaux que Brutus avoit fermez nouvellement, et, comme il les advisast environ l'aube du jour que il y arriva, il ne se peut tenir de parler, ains dist que encores ne s'estoint peu tenir les innobles¹ de faire leurs chasteaux en son royaume. Puis fist ses Gaulloys armer et les divisa en doze batailles, les ennortant que aux Troyans courusent seure vigoreusement et que legierement les conquerroint comme gens afamez. D'autre part issit Brutus contre eulx atout ses Troyens, tresbien ordonnez et introduictz quelle chose ilz devoient faire. Et lors entr'elx commença dure bataille, quar les Gaulloys vertueusement assaillirent les Troyans, qui leur resisterent par tel hardement que au commencement ilz occirent environ deux mil hommes d'armes gaulloys. Mais en fin furent ilz, par la grant multitude desditz Gaulloys qui sur eulx seurvindrent, a puissance tellement opprimez que contrains furent a eulx retraire dedans leurs chasteaux. Adoncques les fist Goffarius de ses gens d'armes circuir, penczant que illec les [f.22v] tendroit enclos jucques a ce qu'ilz perissent par fain et par ce moien feroit d'elx sa volonté. Mais a ces choses obvia Brutus, quar, la nuyt ensuivante, le duc Corineus atout trois mil Troyans de ses chasteaux fist secretement issir et les envoya embuscher en ung boccage, qui pres estoit de ce lieu. Puis le lendemain, si tost que le jour apparut, atout le seurplus de ses Troyans issit de ses chasteaux contre ses ennemis les Gaulloys avecques lesquelx il commença la bataille, en laquelle furent en peu de heure occis grant multitude des gens de chaicune partie, car nulz n'espargnoit a ses adversaires. En celle bataille fut ung chevalier nommé Turnus qui de Brutus estoit neveu, lequel tout seul de son glayve occist seix cents Gaulloys, mais en fin ne peut il resister a la grant multitude de ses adversaires dont le feix sur lui tourna, ains fut par eulx occis et eut son corps en ce lieu ensepulturé, dont la cité de Tours print sa denomination. A celle heure que les deux parties adverses au plus fort de l'estour estoient, survint Corineus atout ses trois mil gens d'armes, demenants si grant murmure qu'il sembloit a leur clamour qu'ilz fussent de moult plus qu'ilz n'estoient, et au dos des Gaulloys ferirent estroitement en faisant si grant occision que les autres qui peurent [eschapper]², effroyez et espoventez, se meurent³ a fuir. Si les suivirent les Troyans, qui en celle poursuite moult les opprimerent, et Brutus, après ce qu'il fut victorieux demouré, combien qu'il eust lesditz Gaulloys par deux foiz vaincuz en bataille et qu'il eust entree et occasion de leurs pais occuper et saisir, il ama mieulx se transporter en l'isle qui, par le divin amonestement de Diane, lui avoit esté promise que plus en Gaule resider. Et o le commun consentement de son peuple, au prouchain vent convenable se remist en ses neffs, abundantes de touz biens et richesses et garnies de toutes manieres de vivres lui necessaires, et nagea contre val le fleuve de Laire et par sa grant mer Occeanne, encerchant l'isle de Albion qui promise lui estoit, tant qu'il arriva au port de Totonesie atoute sa flote.

CHAPITRE IX

Conme Brutus fut assailli par geans, lesqueulx geans furent par les Troyens descomfitz, et la luicte de Corineus et de Geomagoth.

Quant Brutus fut en Albion descendu, il advisa celle isle qui situee est en beau lieu et delictable, avironnee de la grant mer, garnie de pluseurs fleuves la traversans

¹ Var. *les innobles exillez*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *se mirent*

au long et au large qui abudent de diverses manieres de poissons, remplie aussi de tresbelles forestz habitees de diverses manieres, de vennaisons et generalement tresabundante de biens – ainsin comme Geffroy Artur plus plainement [f.23] la descript au commencement de son livre qu'il fist de l'istoire des Bretons, et lequel j'en suis quant a tout ce qu'il parle qui sert a ceste presente compillacion. Et pour ce Brutus, quant il eut ainsi celle isle advisee, eut grant desir de y habiter et de y fere sa pardurable demeure pour lui et ses successeurs. Mais le premier jour qu'il arriva, avant que nul autre euvre emprandre, voutl a ses dieux sacrificces offrir en retribution de ce que a sauvetté estoit a droit port arrivez. Auquel et a ses Troyens advint que ainsin qu'ilz entendoit a ce sacrificce faire, seurvindrent sur eulx ungs¹ geans de excessive grandeur, portans en leurs mains grosses maczues, et leur coururent sus par tel effors qu'ilz en occirent grant quantité avant qu'ilz peussent avoir recouvert leurs armes. Mais après ce que lesditz Troyans se furent armez, la desconfiture tourna sur les jeans qui touz furent occis, fors l'un d'elx appellé Geomagoth qui des autres estoit chieff, et le fist Corineus prandre et retenir sans navreure a celle fin de esprouver avecques lui la force de son corps, car Corineus estoit grant² et celui Geomagoth avoit doze coutees de haulteur, le visage espoventable et de telle force estoit que a ses mains il pleoit et desracinoit les gros arbres. Et après que celle bataille fut de touz points finie et qu'il ne fut demouré fors ledit Geomagoth, Corineus osta ses armes et le requist de luite, a laquelle il se octria voluntiers. Si fut celle luite entr'eulx demenee par merveilleuse force, et ainsin qu'ilz s'entre tournoient par la force de leurs braz qu'ilz avoint entrelacez, Geomagoth tellement estreignit Corineus qu'il lui brisa trois costes, savoir deux du costé dextre et l'autre de la senestre, pour laquelle chose fut Corineus meu de corrouz et de mautallant. Comme forcenné o la force de ses braz, celui monstre detestable monta sur ses espaulles et le porta sur la somité d'un hault rochier qui pres d'illec estoit, du hault duquel il fist trebucher³ en la mer par sus les roches aguës et tranchans, et fut son orrible corps debrisé par pieces et tout le rocher et le rivage vermoill par la grant abundance du sang qui de lui decouroit par ruisseaux. Et en memoire de ce, fut et encore est ce lieu appellé le Sault du Jeant Geomagoth.

CHAPITRE X

Come Brutus appella l'isle d'Albion Bretagne et y funda la cité de Troye, et de sa mort.

Aprés ce que l'isle d'Albion fut presque toute vuidee de jeans et qu'il eut advisé au long et au large les diverses parties d'icelle, il voutl qu'elle fust appellee Bretagne [f.23v] a la dirvation de son nom Brutus, afin que de lui et de sa conqueste fust memoire pardurablement, et son peuple nomma Bretons. Et pour ce leur parolle, qui par avant estoit appellee troyenne ou gregeoise corrupue, fut appellee brette. De celle isle de Bretagne eurent Corineus et sa gent une porcion, laquelle fut appellee Corinee et les habitans Corinenses, mais neantmoins⁴ elle est nommee Cornouaille pour la corrupcion du mot ou pource que elle est situee en la corniere du royaume. Ainsin s'espandirent les Bretons par celle isle et commencerent a cultiver la terre a ce qu'elle produisist ses fruitz pour leurs vies soubstenir, et, pour soy

¹ Var. *vingt*

² Var. *Corineus estoit geant*

³ Var. *il le fist trebucher*

⁴ Var. *mais maintenant*

herberger, mesons y ediffierent. Et Brutus leur roy, sur le fleuve de Thamise, en ung lieu qui convenable lui sembla, fist ediffier une cité tresbelle, laquelle il appella Troye Neufve, mais dempuis aucuns de ses successeurs roys de Bretagne durans leurs regnes lui firent a leur plaisir ce nom muer, et est orendroit appellee Londres. Comme Brutus eut ladicte cité fundee et qu'il la eut fait ediffier de tressumptueux ouvrage, il la peupla et garnit de citoyens et leur ordonna loys et droitz par lesqueulx ilz peussent paisiblement estre traitez et gouvernez. En celui temps regnoit Heli le prebtre en Judee et fut l'arche du testament prinse par les Philistiens. En Troye regnoient les filz Ethor, la lignie de Anthenor par eulx expulsee ; en Itallie, Silvius Eneas, le tiers des Latins¹, filz de Ascanius. Brutus engendra en Ynoge sa femme, fille de Pendrasus roy de Grece, trois filz qui furent appelez l'ainsné Locrinus, le puisné [Kember, le III^e] Albanatus². Et après ce que Brutus eut obtenue la seigneurie du royaume de Bretagne par l'espace de XXIII ans, il trespasa de ce secle, et furent ses obseques funeraulx sollempnellement celebrez en la cité de Troye Neuve qu'il avoit fundee, en laquelle il fut ensepulturé.

CHAPITRE XI

Comme les troys filz Brutus partirent entre elx le royaume de Bretagne, et comme Locrinus l'ainsné espousa Guendolen, la fille Corineus.

Lors diviserent ces trois filz le royaume de Bretagne en trois porcions, desquelles l'une contenoit la moitié de la monarchie de toute l'isle, et icelle possida Locrinus l'ainsné, qui de son nom la nomma Loegrie ; Kember le puisné en³ celle partie qui est oultre le fleuve de Sabrine, laquelle il appella Kembrie de son nom ; et ainsin fut par long temps appellee et la noment encore les gens du païs en leur langage Kembre, ja soit qu'elle est par les autres plus vulgallerment appellee Galles. Albanatus le plus jenne nomma sa porcion Albaine, mais dempuis lui fut son nom mué et est orendroit appellee Escoce. Et après ce que ces trois freres, enfans du roy Brutus, eurent par aucun temps en paix [f.24] maintins leurs regnes, Humber le roy des Humorayes atout grant appareill de gent⁴ descendi en Bretagne et a Albanatus mena si forte guerre qu'il le fist en bataille mourir et chacza les habitans de sa contree qui a refuge vindrent au roy Locrinus. Lequel, acompaigné de son frere Kember atoute la jennesse du païs, s'en alla rencontrer ledit Humber qu'il trouva jouxte le rivage d'un fleuve ou il avoit drecé ses paveillons. Si commirent en ce lieu les Bretons et les Humorays bataille trespaspre et dure, et y fut Humber en fin contraint tourner en fuite. Lequel, cuidant le fleuve trespasser et sauver sa vie, se plongea leans et delaisa son nom, car dempuis a celle occasion a touzjours esté⁵ celui fleuve appellé le Humbre. Locrinus après sa victoire enrichit ses gens d'armes des despouilles ses adversaires, quar toutes les leur distribua et riens n'en retint a soy, fors l'or et l'argent qu'il trouva en leurs neffs, et trois nobles pucelles de beauté merveilleuse, desquelles l'une estoit fille du roy de Germanie et estoit nommee Astrildis, et la avoit ledit Humbert ravie avecques les autres deux ou païs de

¹ C'est-à-dire le troisième des rois latins

² 941 écrit *l'ainsné Locrinus, le puisné, Albanatus*. 8266 écrit : *l'aisné Locrinus, le puisné Albanatus, le IIIe Kember*. Nous rétablissons l'ordre des naissances de ces trois frères d'après le récit de Monmouth que Le Baud recopie ici.

³ Var. *eut celle partie*

⁴ Var. *de gent en armes*

⁵ *a touzjours a esté* (correction d'après 8266)

Germanie qu'il avoit destruiect et gasté. Si estoit celle Astrildis remplie de si grant beauté que la pareille a paine peust estre trouvee en tout le royaume de Bretagne, et pour ce se vult Locrinus a elle par mariage conjoindre. Mais Corineus, qui encore vivoit, quant il en entendi la nouvelle, fut indigné oultre mesure pource que Locrinus par avent lui avoit promise Guendollenne sa fille espouser, et par force le vult contraindre a lui tenir son convenant. Mais les amis de chaicune partie s'entremirent de leur discord qui, en amoderant la fureur Corineus, contraignirent Locrinus a executer sa promesse. Et ainsin Locrinus espousa ladicte Guendollenne, en laquelle il engendra un filz, qui fut Madan appellé, lequel fut baillé a Corineus son aieul pour l'introduire et aprendre. Mais neantmoins se mariage, n'oublia pas Locrinus l'amour qu'il avoit a Astrildis, ains la fist secretement garder en la cité de Troye Neuffve, en une cave soubz terre et la lui faisoit administrer ses necessaires par ses secretz familiers. Et en ceste maniere la entretint par l'espace de sept ans, sans la cognoissance d'aucuns fors de ses plus secretz, car, quant il vouloit d'elle habiter, il feignoit d'aler faire a ses dieux sacrifices privez. Et tant continua que Astrildis fut enczeinte d'une fille, qui fut Abran nommee.

CHAPITRE XII

Comme Locrius repudia sa femme¹, pour quoy elle vint contre lui en bataille ou il fut occis ; et de pluseurs roys qui en Bretagne regnerent successivement.

Par longue succession de temps se submist Corineus au tribut de nature, après la mort duquel Locrinus repudia sa femme propre [f.24v] Guendolene ; et Astrildis sa concubine esleva a la dignité royale. Dont Guendolene, se veant ainsi delaissee, fut indignee si grandement que pour soy revenger s'en alla en Cornouaille, dont elle estoit royne par cause de la succession Corineus son pere, et en assembla toute la chevalerie et la juvente avecques laquelle elle mena si grant guerre a Corineus² son mari qu'en une bataille qu'elle lui livra il fut navré d'une fleche et la perdit les joays et les vertus de sa vie. Et adonc print Guendolenne le gouvernement du royaume et, en excerczant et continuant sa forcennerie, fist Astrildis et Abran, fille de Locrinus et d'elle, gicter ou fleuve de Sabrine – lequel, en memoire pardurable de celle chose, est encore appellé Abran en langage breton, mais nous l'appellon Sabrine en nostre langage. Guendollenne, après la mort de Locrinus son mari qui dix ans avoit regné ou royaume de Bretagne, par l'espace de quinze ans en obtint la seigneurie, car Madan leur filz estoit encore trop jenne pour terre tenir. Mais après ce qu'il fut parcreu jucques en asge convenable, elle le anoblit du ceptre royal et de touz points le lui laissa gouverner.

En celui temps regnoit Samuel en Judee, Silvius Eneas vivoit encore en Itallie ou estoit Omer, le grant poethe et noble poeticien³.

Après se maria Madam et engendra deux enfans, desquelx l'ainsné fut nommé Menpricius et le puisné Malin. Et a iceulx laissa Madam son royaulme possider, après ce que par quarante ans il en ot la seigneurie tenue. Et après sa mort s'esmeut entr'eulx discorde quar chaicun d'eulx vult seul le royaume tenir, pour quoy Menpricius, desirant sa volonté acomplir, quant il veit que par force ne pouait a chieff venir, il feignit avoir concorde avecques Malin son frere. Mais comme ilz furent assemblez en consistoire, il fist ledit Malin proditairement mourir entre ses

¹ Var. *sa femme Guendolenne*

² Réserve dans 8266 qui écrit avant *a co*. En fait, il s'agit de *Locrinus*.

³ Var. *rhetoricien*

conseillers. Et adonc acquist le gouvernement de toute l'isle, et sa tyrannie si felonnesquement et par si grant indignation exercça contre son peuple que par peu qu'il ne fist occire toute la noblesse de son royaume, et fist celui tirant tuer toute sa lignie par force ou par traïson de peur qu'ilz lui tolleissent sa couronne. Et encore fist il pis quar il degrepi sa propre espouse, de laquelle il avoit ung filz appellé Hebranc, et se submist au delict de sodomite en prefferant innaturelle polucion a habitation naturelle. Mais comme il eust perpetré¹ celles iniquitez, outrages et violances et que au XX^e an de son regne il fust en boais allé chacer des vennaisons, quant il se fut departi de ses gens, grant multitude de loups enragez l'assaillirent qui cruelement le devorerent en une vallee. En celui temps regnoit en Judee Saül le prophete et Euristenus en Grece. Après ce que Menpricius fut mort, regna Hebranc son filz qui fut de grant corsage et de force merveilleuse, et par l'espace de quarante ans l'isle de Bretagne gouverna paisiblement. Et fut cestui Hebranc le² premier roy breton après Brutus qui mena guerre en Gaule, car il y passa a grant ost et depeupla les champs, opprima les citez et y fist telle et si grant destrucion³ [f.25] que merveilles seroit de le recorder. Puis s'en retourna victorieux, o richesse infinie d'or et d'argent et de toutes autres manieres de proyes, dont il funda une cité outre le fleuve de Hambre, laquelle il appella en son langage Kaerebranc, qui vault autant a dire comme la cité de Hebranc.

En celui temps regnoit David le roy en Judee, Silvius Latin en Italie, Gath, Natham et Asapharph prophecierent⁴ en Israel.

En outre funda Hebranc la cité Allelud vers Escocce et le chasteau du Mont d'Aguet qui maintenant est dict le⁵ chasteau des Pucelles et la Montaigne Doloreuse. De vint concubines engendra Hebranc vint filz et trante filles desquelx filz les noms ensuyvent : Brutus [Viride]⁶ Secutum, Margadud, Sicillius, Regin, Morvid, Baladud, Lagan, Bodalan, Rinchar, Spadam, Gaul, Baidan, Ynox⁷, Cangu, EThor, Kerin, Rad, Assarach, Buel. Et les noms des filles sont : Glorgin, Ynogene, Oudas, Guelien, Ganded⁸, Angarath, Guendoloe, Tangustel⁹, Gorgon, Median, Methael, Maiture¹⁰, Kembreda, Ragu, Gael, Ecub, Nest, Oben, Stadud, Glands, Embrein, Blangan, Abalaach, Engaes et Glaies, la plus belle de toutes celles de Bretagne et de Galles, Edra, Anoristadias¹¹, Egran. Et toutes les envia le roy Hebranc leur pere a Silvius Albe qui, après Silvius Latin son pere, regnoit en Itallie, lesquelles maria aux nobles Troians, ausquelx les Latins et les Sabinois refusoient donner leurs filles a femmes. Et les¹² filz firent Assarach leur frere ducteur de touz eulx, puis se transporterent ou royaume de Germanie, lequel ilz conquesterent moiennant l'aide dudit Silvius Abbe¹³. Mais Brutus, l'ainsné filz Hebranc, demoura avecques son pere, lequel succeda en son royaume, car Ebranc, après ce qu'il eut par l'espace de quarante ans possidé l'isle de Bretagne, deceda de ceste passant vie. Après Brutus regna

¹ *perpertré* (correction d'après 8266 qui écrit *perpetrez*)

² *de* (correction d'après 8266)

³ *destruccion* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *prophecioient*

⁵ *les* (correction d'après 8266)

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266 et Monmouth qui écrit *Brutus au Vert Ecu*

⁷ Dans 941 comme dans 8266, un nom a été oublié ici. Monmouth écrit *Dardan, Edlal, Ivor*.

⁸ Var. *Gan, Ded*

⁹ Var. *Tan, Gustel*

¹⁰ Dans 941 comme dans 8266, un nom a été oublié ici. Monmouth écrit *Alethahel, Ourar, Mailure*

¹¹ Monmouth écrit *Anor, Stadiald*

¹² *le* (notre correction)

¹³ Var. *Silvius Abba* (erreur de copie de *Silvius Alba* chez Monmouth)

Leir son filz qui, au commencement de son regne, les meurs de Ebranc son aieul grandement envuyvit, car il ayma paix et tranquillité. Et en Bretagne en la partie de acquillon fist ediffier une cité, laquelle il fist appeler Kaeleir a la dirvation de son nom.

En celui temps commença Sallomon a ediffier le temple en Jherusalem et vint la royne de Sabba ouir sa sapience. Silvius Epictus succeda a son pere Abbe en Italie.

En fin devint le roy Leir paresseux de justice faire, par quoy les *citoyens*¹ et plebeyans les uns a l'encontre des autres s'esmeurent. Mais Ruhudibras son filz après lui s'entremist du regne gouverner qui de touz points celle commocion appaisa entre son peuple. Et funda en son temps deux citez, desquelles il appella l'une Kerban et l'autre Kerguen, qui dempuis fut appellé² Guytoine. Et aussi funda le chasteau du mont Paladud qui est dit Cephoine, a l'edificacion de laquelle³ parla l'aigle et prophecia avenir moult de choses merveilleuses.

En celui temps regnoit en Itallie Capis, filz de Silvius⁴, et Agens, Amos, Jan, Joel et Azarie prophecioient en Judee [f.25v].

CHAPITRE XIII

Du roy Bladud et de Leir son filz, successivement roys de Bretagne, et comme Leir vult esprouver l'amour que ses trois filles avoient a lui.

Après la mort du roy Ruchudibras, lui succeda son filz Bladud, qui par l'espace de vingt ans l'isle de Bretagne traicta et maintint, et en ces jours funda la cité de Kerbadon – qui orendroit est seulement appellee Badon – en laquelle il ediffia baigns touz chaulx, convenables a l'usage des hommes, et les garnit de feux inextingibles qui point ne deffailloint, ains se muoient en grous chaillouz si tost qu'ilz commenczoint a diminuer.

En celui temps fist Helie priere a Nostre Seigneur qu'il ne pleust aucunement sur la terre, laquelle requeste fut exaulcee, quar il fut trois ans et demy sans pleuvoir.

A merveilles ingenieux fut le roy Bladud a subtiles choses trouver et faire, et fut grandement instruit en l'art de nigromence, laquelle il fist introduire en son royaume, et tant fist que il composa ailles a voller⁵ convenables. Mais comme a l'une foiz il fust en l'air monté moiennant ses pleumes⁶, se debriserent ses ailles pour quoy il cheut sur le temple Appolinus en la cité de Troye Neufve, et fut au cheoir tout son corps defroissé moult orriblement. Après la mort⁷ duquel ainsi avenue, Leir son filz monta en son siege et puissaument gouverna le royaume de Bretagne par l'espace de quarante ans, et ediffia sur le fleuve de Sore une cité appellee Kaerleir, en langage breton et en saxon Lerechestre. Sans succession de heir masle regna celui roy Leir, mais il engendra trois filles, desquelles l'aisnee fut appellee Honorille, la puisnee Regau et la plus jenne Cordeille, lesquelles furent toutes trois de grant beauté garnies. Mais en ce seurmontoit Cordeille, la plus jenne, ses deux aisnees seurs, pour quoy Leir leur pere plus parfaitement la amoit que les autres. Et comme par succession de temps ledit Leir cogneust son asge meuir, il pensa de marier ses

¹ *les Troyans* (correction d'après 8266)

² *Var. appellee*

³ *Var. duquel*

⁴ *Var. Silvius Epictus*

⁵ *ailles a volles* (correction d'après 8266)

⁶ *Var. ses plumes affaitees*

⁷ *Var. après la destinee*

filles a trois juvenceaux de noble lignage, par lesquels fust le royaume de Bretagne après sa mort gouverné diligeamment, et des son vivant leur en diviser a chaicun sa porcion. Mais il vouldt anczois savoir laquelle de ses [filles]¹ l'amoit plus parfaitement affin que a icelle donnast la meilleure partie, et pour ce cognoestre les fist toutes trois en sa presence venir. Et enquist premierement a Gonorille l'aisnee de quelle amour elle l'amoit, laquelle lui respondi sans demeure, en appellant les dieux du ciel a tesmoign, qu'elle l'amoit plus que l'ame qui vivoit en son corps. Pour quoy Leir son propre pere lui promist qu'il la heriteroit de la tierce partie de son royaume et la mariroit o tel chevallier qu'il lui plairoit eslire, puis qu'elle avoit preferé la veillesse de lui a la vie d'elle. Semblablement respondi Regau la puisnee et ne vouldt autrement [f.26] sa response exposer fors qu'elle l'amoit sur toutes creatures affin qu'elle l'attraist a sa bienveillance en le decepvant comme la premiere. Et pour ce la promist il marier par semblable dignité que sa seur aisnee, et a la heriter de la tierce partie de son isle. Mais Cordeille la plus jenne, qui pareillement de Leir son pere interogee fut, n'eut cure de flater. Elle² lui respondi en ceste maniere : « Quoy, dist elle, mon treschier pere, en verité je ne cuide pas qui soit fille ou monde qui ose dire que elle ayme plus son pere que soy mesmes, mais naturellement elle le doyt aymer si elle ne veult desvayer a la vaye de verité par parolles [truffleuses]³. Et quant est de moy je te ayme et aymeroy comme mon pere a touzjours mais sans fiction. Et si tu m'enquiers en oultre, voys cy la certiffication de l'amour que j'ay a toy. Autant vaulx tu comme tu as de pouair, je t'ayme plus que ton avoir. » Si fut atant son pere indigné de sa response et lui dist : « A dea, ma fille, as tu despité l'amour de ma vueillesse au moins que tu m'aymes autant que l'une de tes seurs. Par ma majesté royalle, je te desdaigneroy uncore mieulx, car tu n'auras ja part avecques tes seurs en mon royaume, ains te mariroy a aucun estrangier, si Fortune le m'amainne puis que ainsi est que tu es ma fille que j'amoye le plus et tu m'aimes moins que nulles de tes seurs. » Le roy Leir adonc, voullant son propos mettre a execucion, ignorant du tout la decepcion des parolles feminines de ses deux filles ainsnees et penczant, pource que Cordeille⁴ ne lui avoit pas respondu par parolles derisoires et plaines de flateries comme ses seurs avoient, qu'elle avoit desprisé sa veillesse, par le conseil de ses barons maria Gonorille son ainsnee fille a Maglanus, le roy de Albanie et Regau la puisnee a Enuin, roy de Cornouaille, ausquelx deslors il assigna la moitié de son royaume de Bretagne, leur promettant que après son deceix ilz possideroient toute la monarchie de celle isle, car il vouloit Cordeille du tout priver de sa succession. Et assez tost après Aganipus, roy de Gaulle, entendue la renommee des meurs et de la beauté Cordeille, envoya ses messages par devers le roy Leir lui requerir que Cordeille sa fille lui vouldist octrier par conjonction de mariage. Lequel roy Leir, perseverant en son ire, la lui octria volontiers, disant que il ne lui assigneroit terre ne lui feroit quelcomque avantage, et feignoit, de peur de ce faire, qu'il avoit donnees toutes ses richesses a ses deux filles ainsnees. Quant Aganipus entendi sa response, il lui nuncza lui avoir assez or et argent, terres et autres possessions et que seulement lui envoiast sa fille, quar il estoit grandement enflammé de son amour ne autre chose ne desiroit que son corps. En la parfin fut entr'eulx alliance fermee et la belle Cordeille enmenee en Gaulle, qui au roy Aganipus fut par mariage conjointe.

CHAPITRE XIV

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *ains lui respondi*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *Cordeille la jenne*

Comme le roy Leir fut estrangé par ses deux ainsnees filles, et comme il vint en Gaule a Cordeille la tierce a reffuge.

[f.26v] Long temps après ces choses fut le roy Leir tellement enveilly que plus n'eut en son corps force ne vigueur, et adonc Maglanus et Enoin, les roys d'Albanie et de Cornouaille, ausquelx il avoit donné ses deux filles en mariage et leur avoit divisé l'une moitié de son royaume, s'esleverent a l'encontre de lui et lui osterent sa dignité et puissance royale que il avoit alors possidee glorieusement. Toutesfois par accord fait entr'elx, Maglanus, le roy d'Albanie, le print a gouverner et soubstenir atout quarente chevaliers en sa compagnie affin qu'il ne fust mal content de lui. Mais avant demy an acomply, Honorille sa fille, qui luy avoit juré l'amer plus que l'ame de son corps, fut ennuyee de sa compagnie pour la grant multitude des chevaliers qui l'acompeignoient, [lesquelx desdeignoient]¹ estre gouvernez ne suppeditez par les serviteurs de Maglanus et d'elle, et donna conseil audit Maglanus son mari qu'il recindast au roy Leir son pere la moitié de ses chevaliers et lui laissast² seulement vint et donnast congié aux autres, affermant que ce nombre lui devoit suffire. Et adonc Maglanus, qui de celle chose faire fut assez ententiff, le voullit de sa femme mist tantost a execution, pour quoy Leir³ dollent et courrocé se parti d'Albanie et par devers Regau, sa puisnee fille, s'en alla en Cornouaille ou il fut a son arrivee recueilly assez reveraument. Mais avant l'accomplissement d'un an, s'esmeut discorde entre leurs familiers, et pour ce Regau, qui avoit a son pere sa foy juree qu'elle l'amoit sur toutes creatures, s'esforcza de lui soustraire ses chevaliers⁴, fors cinq desquelx il se devoit contenter ainsi que elle affermoit. Lors retourna le roy Leir tresdolleux a Honorille, sa fille ainsnee, et bien la cuida esmouvoir a misericorde et encliner a pitié qu'elle le receust atout le moins a trante chevaliers. Mais quant elle eut entendu sa requeste, elle print a conjurer les deitez du firmament qu'il ne feroit avecques elle residence se il ne se contentoit d'un tout seul chevalier en donnant congié a touz les autres, et disoit que bien lui en devoit suffire ung seul puis que⁵ terre, chevance ne avoir n'avoit pour eulx substenter, et ainsi fut contraint a donner congié a touz ses chevaliers fors a ung seul. Adonc cognut le roy Leir les decevables blandices de ses deux filles et la cruele felonnie dont elles estoient raemplies, mais ce fut trop tart, car il estoit de tresgrant dignité et royale seigneurie trebuchié, et *cheu*⁶ en tresville et detestable misere tant que resoudre n'en pouait. Auxi cognut Leir clerement la sentence des parolles Cordeille sa fille, qui luy avoit respondu que autant valloit il come [f.27] il avoit de pouair et qu'elle l'amoyt plus que son avoir. Si la avoit a celle cause de lui estrangee et voullentiers fust allé par devers elle a refuge et secour et aide lui deprier, s'il ne doubtast estre d'elle refusé. En fin considera le roy Leir qu'en contree estrange plus grant mesaise ne pouait souffrir que il faisoit en son propre pais, et proposa de passer en Gaule et d'aller querir secours a Cordeille sa fille. Si monta sur mer, lui tiers seulement⁷, voyans grant multitude de princes et de barons⁸ qui en son bateau le regardoient entrer. Et en grant tristesse et desolation nagea vers les parties de Gaule et, faisant dolereuses

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Var. *et lui en laissast*

³ Var. *le roy Leir*

⁴ Var. *touz ses chevaliers*

⁵ *que puis que* (correction d'après 8266)

⁶ *et receu en* (correction d'après 8266)

⁷ C'est-à-dire relegué au 3^{ème} rang des personnages importants

⁸ *de barons princes et de barons* (correction d'après 8266)

complaintes, arriva es parties de Neustrie. Et d'aventure print terre pres une cité ou Cordeille sa fille et Aganipus son mari pour lors sejournoient, en laquelle il n'osa pas lors entrer, mais envoya l'un de ses deux escuiers nuncer a sa fille la tresgrant captivité et la misere en quoy il estoit. Laquelle, si tost qu'elle ouyt nouvelles de son pere, fut en son cueur meue de pitié, et tendrement a plourer commença et enquist au message de quants chevalliers il estoit acompaigné, lequel respondi que nully fors d'un tout seul qui l'acompeignoit hors la cité. Adonc lui bailla elle foison d'or et d'argent et lui commanda le mener en une autre cité et la l'entretenir feignant qu'il fust malade, jucques a ce qu'il eust recouvert son estat royal et qu'il fust honnestement acompaigné de saixante chevalliers, puis anunczast sa venue au roy Aganipus et a elle. Atant se parti l'escuier de Cordeille, lequel acomply toutes les choses qu'elle lui avoit enchargees et, quant le roy Leir eut son estat recouvert ainsi qu'il appartenoit a sa dignité royalle, il manda au roy Aganipus son gendre lui estre mis hors de son royaume par ses deux autres gendres et a lui estre venu querir secour et aide. Et adonc Aganipus et sa femme l'allerent rencontrer a grant compaignie de princes et de barons et le receurent a grant honneur, lui octriant la puissance et la seigneurie de leur royaume jucques a ce qu'il eust le sien recouvert.

CHAPITRE XV

Comme Cordeille o son ost de Gaulloys restabli Leir son pere en sa dignité royalle ; et de pluseurs roys qui regnerent en Bretagne l'un après l'autre.

Le roy Aganipus, desirant le roy Leir son sire en sa nécessité conforter et lui estre aidant a recouvrer sa dignité royalle de Bretagne, fist adonc grant mandement et envoya ses messages par toute Gaule tant qu'il assembla grant multitude de chevalerie et de noblesse, et les bailla a conduire au roy Leir et a sa fille qui les menerent en Bretagne, et, moiennant leur aide, obtint le roy Leir victoire contre ses gendres, après laquelle il s'ennoblit derechieff du diadesme royal de Bretagne. Mais il mourut au tiers an ensuivant, et aussi fist le roy Aganipus de Gaule, pour quoy Cordeille receut adonc tout le gouvernement du royaume de Bretagne, après ce qu'elle eut fait ensevelir le roy Leir son pere sur le fleuve de Sore en une chappelle cavee en terre, laquelle en l'onneur de Janvier Biffrons estoit fundee. Mais après ce qu'elle eut par l'espace de cinq ans son royaume traicté, deux nevez, qu'elle avoit enfans de ses deux seurs et de Magla[f.27v]nus¹ et Enuin qui mors estoient, mal patiaument portans et desdeignants le royaume de Bretagne estre commis ou gouvernement d'une femme, lui menerent si tresforte guerre que en la parfin ilz la prindrent et emprinsonnerent. Pour laquelle chose et pour la perdicion de son royaume, elle fut tellement esprinse de ire et de dolleur que elle mesme par desesper s'occist es prinsons. Ces deux juvenceaux, nevez Cordeille, partirent entr'elx toute l'isle de Bretagne, de laquelle Marganus, l'un d'eulx, filz Maglanus le roy d'Albanie, eut celle portion qui est oultre le fleuve de Humbre vers Catanésie, et Cymedanus², filz du roy Enuin de Cornouaille, eut l'autre partie devers Occident. Mais avant l'accomplissement de demy an après ce qu'ilz eurent ainsi le royaume divisé, aucuns envieux rempliz de volonté perverse esmeurent discorde entre les Germains et par flateries conseillerent a Marganus a mouvoir guerre contre Cymedanus son cousin germain, lui donnant entendre que s'estoit a lui grant vitupere puis qu'il estoit l'ainsné qu'il n'avoit le gouvernement de toute l'isle. Pour

¹ *Maglaglanus* (notre correction)

² Var. *Cymedagius*

quoy Marganus atout grant multitude de gens d'armes entra en la terre de Cymedanus pour la destruire et s'esforcza de toute sa puissance d'icelle grever. Mais ledit Cymedagius tellement lui resista par bataille qu'en fuite le contreigny a tourner lui et ses gens, et si de pres suivit Marganus de lieu en autre que il l'aconsuivit a l'entree d'une ville appallee Kambrie et illec l'occist, pour quoy fut ladite ville dempuis appallee Margan. Et par ceste voye demoura tout le royaume a Cymedagius qui par l'espace de trante quatre ans loablement le traicta.

En celui temps prophecioient en Judee Ysac et Ozee, et fut Rome la Grant fundee par Remus et Romulus, freres jumeaux, en la unziesme kalende de may.

Après la mort Cymedagius, regna Rewallon son filz qui fut de merveilleuse force et en son temps gouverna son païs par grant diligence.

En son temps pleut par trois jours sang ou eau vermoille, et grant quantité de mousches de excessive grandeur par l'air s'espandirent, qui du venin de leurs morseures firent mourir grant multitude de peuple.

Après le deceix dudit Rewallon regna Gurgucius son filz, auquel Gurgucius succeda son filz Sicillius. Puis regna Jago neveu dudit Gurgucius, après la mort duquel Kymarius, filz du filz Sicillius, s'entremist de gouverner¹. Et après ce qu'il fut [devié, saesit]² Gorbodugo le royal ceptre. De sa femme Nidor eut deux enffans, nommez l'ainsné Ferrex et le puisné Porrex, entre lesquels et le roy Gorbodugo leur pere uncore vivant seurvint discencion, car chaicun d'eulx couvetoit a avoir, après la mort dudit Gorbodugo leur père, le chieff anobli du royal diadesme de Bretagne, et machinoit l'un a son pouair le destruisement de l'autre. Et tant Ferrex, voiant qu'il n'avoit assez puissance pour chacer son frere du royaume, se transporta en Gaille au roy Suard, qui pour lors gouvernoit le païs, et lui requist son aide. Pour quoy adonc ledit Suard assembla grant nombre de Gaulloys en armes, lesquels il mena en Bretagne en l'aide Ferrex contre Porrex [f.28] son frere. A l'encontre desquelx vint Porrex en bataille atouz ses gens d'armes bretons, en laquelle il obtint la victoire et opprima Ferrex et ses compaignons, dont Nidor leur mere, pource que plus grant amour avoit a Ferrex que elle n'avoit a Porrex, fut tellement indignee contre lui que elle ne cessa de tendre ses espies pour le seurprandre et fere mourir. Et tant l'agueta que ung jour elle le advisa dormant, et adonc entrerent elle et ses damoeselles et chambrieres en la chambre ou il gissoit et le detrancherent depuis le chieff jucques aux piez, tant que la mort s'en ensuivit. Après laquelle mort dudit Porrex, s'esmeut grant discencion entre les populaires de Bretagne, et fut par long temps le royaume soumis a cinq roys qui en bataille occirent l'un l'autre par la commotion du peuple. Mais ce pendant que celx cinq roys s'esforczoient de l'un l'autre submettre, ung jenne chevalier, qui filz estoit de Clotem le roy de Cornouaille, appellé Donvallon, meut bataille contre Perymere³, roy de Loegrie, et l'occist, puis meut guerre a l'encontre de Raduacus, le roy de Galles, et Staterius, le roy d'Escoce, qui a l'encontre de lui avoient alliance fermee et gastoint ses provinces. Ausquelx il alla resister atout trante mil hommes d'armes, et en bataille obtint sur eulx victoire et les occist. Après la mort desquelx, il se transporta en leurs royaumes et les habitans en submist a son obeissance. Et ainsi ramena Donvallon le royaume de Bretagne a son primerain estat et aux Bretons establit et conferma les loyes appallee moluntines, desquelles ilz usent uncore au temps de present. Il affranchit les temples et les chemins publicques de Bretagne, et ordonna et vout que les coupables des cas

¹ Var. *de gouverner le regne*

² Lacune, complétée d'après 8266

³ Var. *Pymere* (*Pinner* ou *Ymner* chez Monmouth)

dont il ensuivoit punicion corporele [y]¹ fussent en seurté. Pluseurs autres choses proffitables a la chose publicque establi Donvallon en son temps. Puis au XL^e an de son regne trespassa de ce secle en la cité de Troye Neuve, et fut ensepulturé ou temple de Concorde, qu'il avoit fundé en confirmation des loys dessus dites qu'il avoit establies.

CHAPITRE XVI

[f.28v]² *De Belnius et de Brenius freres roys de Bretaigne et de la guerre qui entr'eulx seurvint.*

Au roy Donvallon de Bretaigne succederent après sa mort deux filz, qui de lui estoient demourez, appelez l'ainsné Belnius et le puisné Brenius, entre lesquels pour cause de ladite succession seurvint discorde qui dura par long temps, car chaicun d'eulx vouloit la seigneurie³ du royaume maintenir, tendant en estre couronné roy. Mais en la parfin, après ce qu'ilz eurent comis pluseurs batailles sur celles querelles⁴, les amis des deux parties s'entremirent de leur discord et mirent union entr'eulx par telle condicion **[f.29]** que Belnius, qui l'ainsné estoit, seroit ennobly de la couronne et possideroit Loegrie, Galles – qui est autrement dicte Kambrie – et Cornouaille, car la coustume des Troyans, dont ilz estoient descenduz, estoit telle que le premier né devoit avoir la dignité de l'eritage. Et Brenius auroit a sa portion le país de Nortombrie, depuis le fleuve du Humbre jucques a Catanesie, et seroit subgit de Belnius son frere. En ce temps descendi Acheuphe, duc des Moriens, a grant ost en Bretaigne, mais Brenius par puissance d'armes le chacza de ses contrees, et de ces Mores fist occision merveilleuse. Ainsi que dit est, fut le royaume de Bretaigne divisé entre les freres, qui par cinq ans entiers paisiblement le gouvernerent. Mais après fut Brenius par flateurs et losengiers attayné de mouvoir guerre au roy Belnius son frere et du tout se exempter de sa subjection, car ilz lui disoient que, considéré que lui et son frere estoient d'un mesme pere⁵ et de pareille noblesse, que l'un ne devoit quant au gouvernement de la terre l'autre sourmonter⁶. Et pour ce qu'il n'avoit assez puissance et armes pour ce fournir⁷, il, par l'ennortement desditz losengiers qu'il creut trop simplement, espousa la fille Delphinge, roy des Norgalloys, penczant estre par ledit Delphinge de gent a sa guerre conforté. Mais quant le roy Belnius son frere en entendit la nouvelle, il fut tresdesplaisant de Brenius sans sa licence avoir telle chose commise, et a force saisit les chasteaux et fors de sa terre de Nortombrie⁸, lesquels il garnit de ses gens d'armes pour les defendre a l'encontre de Brenius. Lors que ledit Brenius entendit que ainsi estoit sa terre occupée, il parti de Norgalle atout grant ost que lui bailla le roy Delphinge pour en Bretaigne retourner et par armes recouvrer sa terre. Mais il fut sur mer rencontré par Guthegard qui luy tollut sa feme. La eut entr'eulx sur mer dure et forte rencontre, mais, ainsi que de chaicune part a combatre entendoient, seurvint entr'eulx ung vent si merveilleux et si

¹ *ilz fussent* (correction d'après 8266)

² Un espace blanc est réservé pour une enluminure. Celle du ms 8266 représente la bataille entre Belnius et Brenius.

³ Var. *toute la seigneurie*

⁴ Var. *sur celle querelle*

⁵ Var. *d'un mesme pere, d'une mesme mere*

⁶ Var. *surmonter, par lesquelles parolles et folles remonstrances fut Brenius corrompu et vult par armes son frere assaillir et le tout du royaume submettre a la sienne juridicion.*

⁷ Var. *pour son entreprise fournir*

⁸ *de sa terre et de Nothombrie* (correction d'après 8266)

orrible qu'il fist leurs neffs d'ensemble partir et au large de la mer esprendre sans tenir route. Et vint d'aventure la neff ou estoit Guthegard, après ce qu'elle eut esté par cinq jours en peril, aborder au rivage de Kembrie sur lequel estoit rengié le roy Belnius atout¹ grant ost de Bretons, attendant la venue Brenius son frere pour le combatre. Si fut adonc, par les gens de l'ost Belnius, le navire du roy Guthegard prins et saesi, et ledit Guthegard, avecques la femme qu'il avoit prinse et a Brenius tollue, a Belnius prinsonniers livrez. En Escoce arriva Brenius atout son ost de Norgalloys le quel, comme il eust entendu que le roy Belnius son frere detenoit sa femme, il lui manda que la lui envoiast et feist ses gens d'armes vuider qui les citez, villes et chasteaux de sa terre occupoient, ou il lui certiffioit qu'il destruiroit toute l'isle de Bretagne. Laquelle chose ne lui vouldt Belnius accorder, ains, si tost comme il entendit la descence dudit Brenius en Escoce, celle part atout son ost chevaucha. Et Brenius, ce voiant escondit de sa requeste et que son frere se transportoit vers [f.29v] lui pour le combatre, il s'avanza pour le rencontrer et, pres une forest appallee Callatre, assemblerent leurs osts pour combatre. Si fut illec la bataille aspre et dure a merveilles et presque tout ce jour degasterent en inferant l'un a l'autre griefves occisions. Mais en fin furent les Bretons victorieux, qui les Norgalloys leurs ennemis confundirent et les persecuterent tellement qu'en celle bataille occirent d'eulx quinze mil homes d'armes, et a paine en eschappa mil de touz les autres qui n'y fust navré. Laquelle chose voiant Brenius, il se mist a fuir vers le rivage de la mer et y trouva d'aventure ung ballinier, ouquel il entra hastivement [et]², acompeigné de doze bretons chevaliers seullement³, transnagea en Gaule.

CHAPITRE XVII

Comme Brenius, qui en Gaule s'en estoit affuy, fut fait roy [d']⁴Allabre et come il transnagea en Bretagne en grant ost pour faire guerre a son frere. Mais leur mere qui encore vivoit les mist a accord.

Belnius, qui fut victorieux demouré, s'en entra dedans la cité de Eborate, en laquelle il fist convenir touz les barons de son royaume pour avoir advis qu'il feroit de Guthegard, le roy de Dace, qu'il tenoit en ses prinsons. Auquel, par leur deliberation, il conceda et octria licence de s'en retourner en son royaume et de mener avecques soy la fille du roy de Norgalles, qu'il avoit a Brenius ostee, parce que ledit Guthegard submist lui et son royaume a la juridicion de Belnius et de ses successeurs, et promist et jura que lui et les siens par chaicun des ans avenir poieroint certain tribut aux roys de Bretagne. Après ces choses, conferma Belnius les loys que Donvallon son pere avoit en son temps establies, et touz les chemins publicques du royaume qu'il avoit affranchiz, conduisants aux citez, aux villes et aux temples, fist paver de grans et larges quarreaux et de tresdures pierres, pource que souventesfoiz pour la difficulté des methes d'iceulx se trouvoit division entre les populaires. Et entre les autres vayes de Bretagne, fist Belnius paver ung chemin transversant tout le royaume, depuis la cité de Menitine, sise sur la mer de Emethiques, au port Hamon, et fist constitution que quiconques commettrait aucune violence sur icelles vayes encourroit punicion et vengeance corporelle et magnifeste. Et qui plus au long vouldra veoir ses layes et statuz, vaye le traictié des layes moluntines, le quel Gildas translata

¹ *Belnius et a tout grant ost* (correction d'après 8266)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *de doze chevaliers seullement*

⁴ Mot manquant rétabli d'après 8266

de breton en latin. Ainsi regenta Belnius par long temps le royaume de Bretagne sans impeschement, en grant magnificence, mais au contraire fut Brenius tourmenté et angoesseux d'estre de son país estrange sans esperance de y retourner, et trespas de sa confusion et de la partie¹ de ses gens qui avoient esté occis en bataille. A touz les princes de Gaulle racompta son infortune, leur requerant que a l'encontre de son frere lui voulsissent donner secours de gens d'armes pour reconquerir son heritage. Mais comme il eut cerchees celles provinces², il ne trouva nul qui s'en voulsist entremettre, [f.30] et pour ce s'en alla il demourer avecques Allobrodin, duc de Alabre, duquel il fut receu benignement et entretenu en grant honneur. Si n'eut pas Brenius fait longue demeure a la court dudict Allobrodin que par sa familiarité et obeissance, il entra si parfaitement en l'amour du prince son maistre qu'il l'ayma et tint chier sur touz les nobles de son país, car en guerre, en joustes, en chace et en autres choses loables, il prefferoit touz cieulx de sa court, ne nul n'y avoit en toute la contree qui en beauté, en force ne en proesse le seurmontast. Pour quoy adonc Allobrodin, cogneue la noble lignie³ dont il estoit extraict, lui donna en mariage une seule fille qu'il avoit et ordonna que après sa mort il possideroit son regne d'Alabre par ainsi qu'il ne lui seurvenist nul enfant masle. Lequel mariage ainsi fait avant l'acomplissement d'un an, parvint ledict Allobrodin a la fin de ses jours, et adonc fut ledict Brenius son gendre anobly de la dignité de Allabre, laquelle il traicta si paisiblement qu'il fut de son peuple amé, chier et honoré et de ses nobles diligeaument servi. Et lors qu'il se veit ainsi obeï de ses subgitz, ramena il a memoire le desplaisir que lui faisoit Belnius son frere de le tenir estrange de son regne et, desirant en prandre vengeance, assembla lesdictz nobles en armes, avecques lesquelx, par congié des autres princes de Gaulle, trespasa toutes les contrees galloyses tant que a ung port en Neustrie parvint ou il monta sur mer, et atout son ost passa en Bretagne et le país commença a gaster. Mais le roy Belnius son frere, si tost qu'il entendit sa venue, lui vint a l'encontre atout la chevalerie de son royaume, et se ordonnerent les deux osts les ungs davent les autres en bataille pour combatre. Mais anczois que meslee entr'eulx se commenczast, la royne Unguen, mere des deux roys Belnius et Brenius qui uncore vivoit, se vint lancer par le mylieu de toutes leurs batailles. Et Brenius, que de long temps elle n'avoit veu et que moult elle desiroit veoir, vint ambracer et baiser en lui suppliant que l'ire qu'il avoit a l'encontre de Belnius son frere voulseist reprimer. Et lui remonstra comme il avoit esté cause mouvante de la tribulation qu'il avoit soufferte, et qu'en son exil n'avoit il son temps mal employé, mais par ce moyen estoit parvenu a plus haulte seigneurie, car une province subjecte a autre de lui⁴ avoit il eschangee avecques ung royaume qu'il possidoit en liberté et franchise. Par telles et semblables remonstrances et aultres belles et doulces parolles amollia tellement la mere le corage de son filz Brenius, en lui monstrant les mamelles dont elle l'avoit alecté et lui ramentevant les douleurs et angoesses qu'elle avoit souffertes quant en ses flans neuff moys le porta, que il se consenti a sa priere. Et ses armes jus posees, en la compaignie de sa mere print a aller devers le roy Belnius son frere, lequel, voiant ainsi son frere venir par devers lui sans armes, print en son cueur pitié fraternele, si gita son heaume et, des yeulx plourant tendrement, sondict frere doucement recueillit et embrassa. Adonc s'entre cherirent moult aimablement ses⁵ deux freres, parce que

¹ Var. *de la perte de ses gens*

² Var. *toutes celles provinces*

³ Var. *la royal ligniee*

⁴ Var. *a autre souverain de lui*

⁵ Même graphie en 8266

pitié et amour naturelle en leurs cueurs furent entrees, qui les fondoient en larmes [f.30v] telement que aval leurs faces a grant abundance decouroient. Et de ce que ainsi furent ces deux roys accordez par les pourchaz¹ de la royne leur mere, furent leurs gens en tresgrant liesse et les uns aux autres joyeux semblant monstrerent. Si entrerent ces deux roys et leurs gens assemblement en la cité de Troye Neuve, en laquelle ilz passerent aucuns jours en solas et plaisans esbatements, puis delibererent par commun accord d'elx transporter en Gaule et d'icelle par armes submettre a leur obeissance.

CHAPITRE XVIII

Comme Belnius et Brenius conquistrent les Gaulles et les Italles et fistrent les Rommains tributaires, puis se transporterent en Germanie ; et come ilz embraserent la cité de Romme, pource que les Rommains envers eulx leur foy mentirent, et vingt quatre nobles rommains firent pandre devant leur porte² de Romme.

Pour celle emprise a execution mettre, partirent Belnius et Brenius atout leurs osts du royaume de Bretagne, et tant errierent par mer et par terre que en Gaule furent entrez. Si commancerent a tourmenter par armes le peuple gaullois, a depeupler les champs et a subvertir et destruire citez, villes et chasteaux, pour quoy les princes des provinces du païs s'assemblerent en armes et, pour leurs contrees deffendre a l'encontre des deux roys bretons, commirent bataille. Mais ilz furent desconfitz et se sauverent les aucuns par fuite, lesquels les Bretons ne cesserent de ensuivre tant qu'ilz les eurent soumis a leur obeissance. Et après que ainsin furent ces deux roys parvenuz a leur intencion de tout le païs de Gaule, ilz trespasserent les Alpes – c'est assavoir les montaignes qui departent les Gaulles de Lombardie – tant que atout leurs osts entrerent en Itallie et la commancerent a gaster et destruire, en trebuchant les citez et chasteaux, pour les Italliens contraindre a leur estre tributaires, par pareill cas qu'ilz avoient fait les Gaullois. Mais Fabie et Prosennes, qui lors estoient consulz de Romme et commis de par les Romains pour la defense de leur chose publique, quant ilz entendirent la grant proesse de ces deux princes bretons et de la fierté et force merveilleuse de leurs osts terribles ausquelz les Gaullois n'avoient peu resister, par le conseil de leurs senateurs leur presenterent et offriront grant quantité d'or et d'argent et se submirent eulx et leur cité a leur obeissance et a leur poyer certain tribut par chaicun des ans avenir, par ainsi qu'ilz les laissassent en paix demourer. Et en seurté de celles choses tenir plus fermement, baillerent les Romains aux Bretons a tenir ostage vingt quatre des plus nobles juvenceaux de leur cité, lesquels ilz enmenerent avecques eulx tenir prison. Adoncques partirent Belnius et Brenius des contrees d'Itallie, tournants leurs excercites vers Germanie, et les Germains commancerent a contraindre par guerre forte et greveuse, tendans a les submettre par semblable maniere qu'ilz avoient fait les Gaulles et les Italles. Mais les Romains, a qui moult il pesa ainsi estre soumis a la servitude des Bretons, quant ilz descentirent qu'ilz estoient de leurs [f.31] païs esloignez, proposerent entr'eulx de secourir aux Germains a l'encontre desdictz Bretons et, en allant contre leurs sermens, se partirent de Romme les deux consulz Fabie et Prosennes, qui en Germanie a grant nombre de legions se transporterent. Quant Belnius et Brenius apperceurent que les Romains avoient leur foy brisee et a l'encontre d'elx secour envoyé aux Germains leurs adversaires, ilz furent contre eulx

¹ Var. *le pourchaz*

² Var. *leurs portes*

grandement indignez et delibererent que, pour venger celle injure, Brenius se transporterait en Itallie et Belnius demoureroit en Germanie jusques a la consommation de leur conquete. Et atant se parti Brenius de Germanie atout son ost de Allabroys pour sur les Romains aller venger l'injure de leur alliance rompue, et pour ce les Romains, qui au secours des Germains estoient allez, lesquels entendirent celle chose, se mirent au retour pour leur cité defendre a l'encontre dudit Brenius. Si entendit Belnius, qui en Germanie atout son ost de Bretons estoit demouré, la nouvelle de leur retour et, pour les seurprendre, en une vallee umbreuse, par laquelle il couvenoit passer une nuyt, se mist en ambusche. Et le landemain se y embatirent les Romains, touz desarmez et sans tenir route ne ordonnance de bataille, auxquels les Bretons coururent sus soubdainement, et si vigoreusement les envayèrent que en fuite leur couvint tourner, et en fut la plus grant part occis par la diligente poursuite des Bretons qui les ensuivoient, mais Fabius et Prosennes les deux consulz romains, avecques la moindre partie de leurs gens, par fuite se sauverent. Adonc Belnius vigoureux¹ parti de Germanie et en Itallie alla son frere acompaigner et, quant leurs osts furent assemblez, ilz allerent asseoir la cité de Romme, devant laquelle ilz firent drezer fourches et gibetz et aux Romains notiffierent que la seroient penduz les ostages qu'ilz avoient d'eulx en gage et en plege, si de leur mesprise ne venoient a reparation. Mais les Romains, endurciz et perseverants en leur propos obstiné², oublierent la pitié et le rachat de leurs nobles parents et pour leurs propres coupes laisserent pugnicion encourir sur ceulx qui en estoient innocens. Car les Bretons, voians l'obstination des Romains leurs adversaires, davent leurs portes pendirent lesdictz vint quatre nobles ostages, puis assaillirent de toutes pars la cité, en trebuchant les murs, les tours et les guerites et en tourmentant les Romains par continuelles envayes. Et ce pendant Fabius et Prosennes, les deux consulz, et leurs gens qui, comme dit est, estoient³ eschappez de⁴ la desconfiture faicte en Germanie par Belnius et les Bretons, se rassocierent ensemble, et de grant nombre de gens d'armes, qu'ilz cuillirent en Itallie, leur ost grandement accreurent. Puis manderent aux Romains leurs compaignons, qui en la cité estoient enclos par Belnius et Brenius et leurs gens, que le landemain se armassent et contre eulx ississent⁵ en bataille. Ainsi qu'il fut ordonné vindrent le landemain Fabius et Prosennes courir sus aux Bretons d'une part, et les enfermez d'autre part [f.31v] yssirent de leur ville, lesquels Bretons et Allabroys, qui avecques eulx estoient, furent telement seurprins que grant occision en fut faicte. Mais quant les deux freres adviserent leur chevallerie estre ainsi foullee, ilz furent moult angoesseux et, reprenant leur vigueur, rassemblerent de toutes parts leurs forces et leurs gents en leur donnant courage, et resisterent aux Romains par telle vertu qu'ilz les contreignirent a soy retraire, quar ilz tuerent Fabie et prindrent Prosennes, et le seurplus telement presserent qu'ilz rentrent dedans leur cité, laquelle fut prise sans resistance. Adonc saisirent les Bretons et les Allabroys tout l'avoir et richesses⁶ de la cité qui a chaicun selon sa qualité furent distribuees, puis alumerent le feu par touz les lieux de la cité qui *accravanta*⁷ les superficies des tours, des temples et des haults palays. Et occirent les senateurs et les haults princes romains : aucuns s'en

¹ Var. *victorieux*

² *en leurs propos obstiné* (correction d'après 8266)

³ *estoient répété* (notre correction)

⁴ *par* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *ississent*

⁶ Var. *l'avoir et les richesses*

⁷ *accravanterent* (correction d'après 8266)

fuirent a reffuge en une forte tour appellee le Cappitolle, ou ilz furent assiegez par les Bretons et Allabroys et tellement contrains qu'ilz leur donnerent mil livres de fin or pour en paix demourer.

CHAPITRE XIX

Comme le roy Belnius s'en retourna en Bretagne o ses Bretons, et de Brenius comme il persevera.

Quant ainsi eurent Belnius et Brenius tout a leur voulloir leur injure vengée, et entr'elx parti et a leurs chevalliers distribué les proyes et riches thesors de la chose publicque de Rome, que les Romains de long temps y avoient assemblez, ne vult plus Belnius en Itallie demourer, ains vers son royaume de Bretagne son ost de Bretons achemina. Mais Brenius son frere o ses Allabroys demoura en Itallie après la conqueste faicte par eulx deux, de laquelle le plus des historians donnent la gloire aux Gaulloys de Sens seullement, sans aucune loenge en attribuer aux Bretons qui a icelle plus vertueusement ouvrerent, et qu'il soit ainsin il appiert quar les Bretons sans l'aide d'eulx desconfirent les Romains en Germanie, comme il a esté dit ou precedent chapitre. Et après ce que Brenius et lesdictz Gaulloys de Sens, qui dessus sont nommez Allabroys, furent en Itallie demourez et que Belnius et ses Bretons furent retournez en Bretagne, eulx qui [en]¹ la compaignie desditz Bretons avoient esté aux conquestes de Gallie, Germanie et Itallie sans jamais avoir esté suppeditez par nulles d'icelles nascions, furent desconfitz a quatre mil de la cité de Rome par Camillius, consul romain, qui pour ses torfaitz avoit esté banny de la cité. Et leur recoust ledit Camilius leurs proyes qu'ilz avoient aux Romains ostees par force, lesquelles il restitua a la chose publicque de Rome, pour quoy il fut par les Romains appellé le secund Romulus. Mais *Les histoyres romaines* traictent assez longuement de ceste matiere et des guerres dudit Brenius, et pour ce, qui au plus long en vouldra veoir y ait recours. Après ce que le roy Belnius fut en Bretagne retourné, il ediffia pluseurs² citez³ et en fist aucunes construire nouvellement, desquelles siet l'une sur la riviere de Ossee pres la mer Sabrine, laquelle il ordonna [f.32] metropolle de toutes celles de Demesce, et fut celle cité par long temps appellee Kaeruse, mais les Romains depuis la nommerent Legione pour ce qu'ilz y assembloient les legions. Et en la cité de Londres, qui lors estoit appellee Troynante par la corruption de ce nom Troye Neuve, lequel lui avoit esté imposé par Brutus, fist Belnius ediffier ung portal de artifice moult merueilleux, par soubz lequel passent les navires qui arrivent au havre de Tamise, et dessus icelui portal fist asseoir une treshaulte tour. Et après ce qu'il eut par long temps son royaume gouverner paisiblement, il trespassa de ceste vie mortelle et fut son corps a grant sollempnité converti en pouldre par feu, laquelle fut collocquee en une chasse d'or sur la tour dessus dicte qu'il avoit fait ediffier.

CHAPITRE XX

Du roy Baptrus, filz dudit Belnius, roy de Bretagne, et de pluseurs autres Bretons.

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *pluseurs* répété (notre correction)

³ Var. *pluseurs vieilles citez*

Après la mort du preux Belnius roy de Bretagne succeda en celui royaume son filz Baptrus – que aucuns istorians appellent Gungen Baptruch – lequel fut homme prudent et attempé et touzjours appareillé a comettre batailles pour subjuguier ceulx qui despiteroient sa subjection. Et pource que le roy de Dace, qui par Belnius son pere avoit esté soumis, refusa lui poier tribut et se vouldt exempter de son obeissance, il se transporta en Dace atout grant ost de chevalliers bretons et le contraignit tellement qu’il le reduisit a son obeissance premiere. Et ainsin qu’il retournoit victorieux de sa conqueste, il trouva sur mer trante neffs chargees de hommes et de femmes, qui par l’espace d’un an et demy avoient les rives de la mer avironnees, cerchans lieux convenables ou ilz peussent habiter. Si avoit celle gent esté chacee d’Espagne, et en estoient ducs Pharchonis et Panthalmi, lesqueulx, pour ce qu’ilz furent par le roy enquis de leur errement, lui racomptèrent l’acheson de leur fuite et la maniere comment ilz avoient par long temps sur mer nagié, lui suppliants comme il leur souffrist habiter une petite porcion de son royaume et a touzjours mes ilz le serviroient et seroient a son commandement. Et pour ce Baptrus leur octria l’isle d’Ybernie, qui lors estoit toute gaste¹ et deserte, et jucques en icelle les fist conduire affin qu’ilz y feissent leur demeure perpetuel, et icelle isle ont possidee et tenue jucques au temps de present. Quant Baptrus eut acomply le terme de sa vie, il fut ensepulturé en la cité de Kaereuse et adonc regna Guthelin son filz qui tout le cours de sa vie maintint son peuple en paix et en tranquillité. Mais il mourut avant le cours naturel, dont les Bretons furent tresdollents, quar son filz Sicillinus n’avoit uncore que sept ans et estoit trop jenne pour les maintenir et les gouverner. Et pour ce commirent ilz² le gouvernement [f.32v] de toute Bretagne a Marcie, qui femme Guthelin avoit esté, laquelle, tant qu’elle en eut l’administration, traicta³ loablement, non pas a la guise feminine mais a maniere de homme ferme et robuste, car celle royne Marcie en toutes sciences fut grandement instruite et de sens naturel aournee noblement. Elle composa la loy que les Bretons appellent Marcienne, et pluseurs autres institutions en son temps compilla, lesquelles elle ordonna estre gardees entre les Bretons sur paine d’encourir pugnicion. Et après que Sicillius son filz fut en asge convenable, elle le corona du diadesme de Bretagne et de touz points le lui laissa possider. Si ne le gouverna pas ledit Sicillius moins loablement que sa mere, et engendra deux enfans, desquelx l’ainsné fut nommé Rimarius et le puisné Daverius. Rimarius regna après le deceix de son père, mais il mourut sans avoir nulz enfans de son corps, pour quoy Daverius son frere possida le royaume de Bretagne, lequel tout en son temps il maintint en paix et tranquillité. Et engendra d’une concubine ung filz appelé Morvid, qui fut après son pere couronné et lequel fut renommé de grant proesse. Mais il estoit plain de trop grant felonnie⁴ ne ne doubtoit a occire les hommes en sa fureur, non plus que les bestes brutes sauvages et cruels. Neantmoins estoit il large a merveilles pour donner et distribuer a touz ses serviteurs beaux dons, riches et notables, et si estoit de tresnoble port, de beau regard et de rasisse⁵ contenance. En son temps arriva ung roy de Morienne, es parties de Humbrie, qui vouldt degaster la province, mais Morvid lui alla a l’encontre o belle compaignie de gens d’armes, et ledit roy avecques maints milliers de ses gens occist en bataille, en laquelle il oppressa tout seul plus fort ses ennemis que la plus

¹ Var. *gastee*

² *commist il* (correction d’après 8266)

³ Var. *le traicta*

⁴ *Mais il estoit plain de trop grant felonnie car il estoit plain de trop grant felonnie* (correction d’après 8266 qui raye cette répétition)

⁵ Var. *rassise*

grant partie de son ost. N'oncques n'en eschapa Morien après sa victoire qu'il ne fist mourir de ses deux mains, car il commanda que l'on lui presentast touz cieulx qui de la desconfiture estoient eschapez, affin que a eulx l'un après l'autre il peust resasier sa cruauté. Mais en la parfin il compara sa cruauté chierement, car comme une autresfoiz il lui fust nuncé que es parties d'Ybernie estoit arrivé ung monstre de mer merueilleux et detestable, lequel angloutissoit et devouroit toutes les creatures des terres qui habitoient joust la rive de la mer, il s'en alla tout seul audit monstre combatre. Mais après ce qu'il eut pluseurs darts tranchans en vain et pour neant au monstre lancez, car oncques nuyre ne lui peut, le monstre adrecza son cours vers lui a goulle ouverte, qui le devoura¹ aussi legierement qu'il eust fait l'un des moindres poissons de la mer.

CHAPITRE XXI

De Gorbanian, Arthagalon et Elidure, effans du roy Morvid qui, après la mort leur pere, furent roys de Bretagne successivement, et de leurs meurs.

D'icelui roy Morvid après sa mort demourerent cinq effans, qui touz cinq successivement gouvernerent le royaume de Bretagne, desquelx l'ainsné [f.33] fut appellé Gorbanian, le II^e Arthagalon, le tiers Elidure, le quart Indigenius et le quint Peredinius. Gorbanian le premier né succeda a Morvid son pere et se fist coronner roy de Bretagne, lequel administra droicture et justice a ses subjectz et tout son temps en pacience les maintint. A ses dieux servir et honorer estoit son entente et sa cure, et chaicun jour, avant autre euvre, leur offroit sacrifices². Il renouvela les vieulx et ruineux temples consacrez en l'onneur d'iceulx leurs³ dieux, et pluseurs nouveaux en fist construire, lesquelx il aourna et enrichi de maints dons precieux. A ses gens d'armes distribuoit si bons gages qu'ilz n'avoient cause d'aucune chose⁴ usurper ne prendre sur les populaires et laboreux, pour lesquelles choses son royaume de Bretagne devint si fertile et si tresabundant que lors ou monde n'estoit le pareil. Et ainsin que le roy Gorbanian faisoit telles et semblables euvres, nature print son devoir de lui et fut ensepulturé en la cité de Trinoante. Adonc fut Arthagalon son frere eslevé en siege royal et possida le gouvernement de l'isle, mais il fut en touz ses faitz contraire a Gorbanian son frere, car il se forcenna a l'encontre des nobles de son royaume et pluseurs d'iceulx destitua de leurs dignitez. Il commença a piller son peuple, a assembler thesors, et les vicieux, les flateurs de gens de basse condicion⁵ esleva en haults degrez et estatz. Si ne vouldrent les nobles de Bretagne longuement souffrir qu'il obtenist sur eulx seigneurie, ains firent conspiration a l'encontre de lui et le priverent de sa dignité royal, puis instituerent en son lieu Elidure son frere qui, pour la misericorde qu'il fist audit Arthagalon son frere, fut depuis seurnommé Roy Piteux. Car, après ce qu'il eut par l'espace de cinq ans le royaume traicté vertueusement, il se transporta ung jour a la forest de Calabre⁶, en laquelle il rencontra d'aventure son frere Arthagalon qui pluseurs provinces avoit cerchees, cuidant recouvrer aide pour estre restabli a sa dignité premiere. Mais comme il n'eust trouvé aucun qui de ce faire se voulseist entre mettre, il s'en retournoit a ses anciens

¹ Var. *devora et transglouti*

² Var. *sacriffice*

³ Var. *ses dieux*

⁴ Var. *d'aucunes choses*

⁵ Var. *les flateurs et gens de ville et basse condicion*

⁶ Var. *Callatre*

amis, quar la mesaise et la pouvreté qu'il souffroit et qu'il avoit portee par l'espace de cinq ans dessus dictz a ce faire le contreignoit. Si le advisa Elidure en passant entre dix autres chevaliers dont il estoit acompaigné seulement, et vers lui se adressa igneusement et le ambrassa et baisa¹ en soupirant sa misere par grant espace de jour, puis l'enmena ce soir en la cité de Alchud et le fist coyment mucer en sa chambre secrete. Adonc feignit le roy Elidure estre tresfort grevé et atteint de douleur de maladie, et touz les princes, comtes et barons de son royaume fist convenir et assembler en celle cité de Alchud, ausquelx il fist dire par aucuns de ses familiers qu'il vouloit parler a touz eulx et qu'en sa chambre entrassent l'un après l'autre, car la parolle de pluseurs lui seroit nuisible a sa teste et impescheroit sa garison. Les princes qui le craignoient ne vouldrent desobeir a son commandement, ains entroient l'un après l'autre en sa chambre, ou ilz [f.33v] estoient saisis par sergens et ministres, que Elidure avoit a ce faire commis, lesquelx fermoient les huys et les portes et vouloient le chieff transcher au prince qui estoit entré s'il ne se vouloit derechieff submettre a Arthagalon, et ainsi le firent a touz. Et pour ce fut chaicun contraint, pour doubte de mourir, de faire obeissance audit Artagalon. Laquelle chose ainsi confermee et faicte, mena Elidure ledit Artagalon son frere en la cité de Eborate et la royalle coronne sur son chieff lui assist. Lequel Artagalon dempuis gouverna le royaume de Bretagne par l'espace de dix ans, durants lesquelx il le maintint en paix et justice, car il se corrigea² et chacza de soy toutes meurs felonnes, et les vertueuses euvres au plus qu'il peut ensuivit et, en amendant sa vie et touzjours de bien en meulx prosperant, finit ses jours en la cité de Kaerleir.

CHAPITRE XXII

Du roy Elidure et de ses deux autres freres, enfans de Morvid ; et de pluseurs autres roys qui l'un après l'autre succederent en Bretagne.

Adonc fut Elidure par les princes bretons restitué a sa dignité premiere, lequel s'esforcza plus que davant de ensuivre les meurs Gorbanian son frere et de maintenir son peuple en union paisible. Mais Indigenius et Peredinius, ses deux freres jouveigneurs, s'esmeurent contre lui et le prindrent en bataille, puis en la tour de Trinoante le firent enclorre. Et lors partirent le royaume de Bretagne ses deux freres en deux parties, desquelx³ Indigenius eut celle de oultre le Humbre vers Occident, et Peredinius eut Albanie et tout le seurplus. Mais après ce que Indigenius eut par l'espace de sept ans tenue sa porcion du regne, il termina sa vie, et, pource que ung filz, qu'il avoit appellé Judual, estoit encore trop jenne pour y seigneurir, Peredinius possida toute la monarchie du regne. Lequel Peredinius, a l'exemple de Gorbanian son frere, si droicturierement le commença a gouverner qu'il sembla qu'il deust touz ses predicesseurs en gloyre seurmonter. Mais la mort qui nul n'espargne ne le laissa vivre longuement, ains l'en ravit tost et sans demeure. Et pour ce les Bretons tirerent hors de prinson Elidure, duquel la souvenance estoit ja presque perie, et tierce foiz l'anoblirent de la dignité royalle, laquelle il ne gouverna pas pis que davant, ains en vertueux faitz de bien en meulx prospera jucques en la fin. Après sa mort possida l'eritage de Bretagne son filz Gorbanian, qui oncques ne devia du sentier de droiture et de justice, mais entre ses subgictz tout son temps fist equité garder. Auquel succeda Marganus, le filz du roy Artagalon duquel a esté parlé dessus, lequel

¹ *baissa* (correction d'après 8266)

² *corrigea* (correction d'après 8266)

³ Var. *desquelles*

Marganus au gouvernement de son peuple se contint sagement. Après regna Eumanus, frere dudict Marganus et filz du roy Artagalon, lequel fut de perverses et iniques meurs rempli, et en malice et cruauté pluseurs de ses jours usa. Et pour ce le destituerent les Bretons de sa dignité royal après ce qu'il la eut par cinq ans tenue, et Juduallo son cousin, filz du roy Indigenius, en son lieu instituerent. Si fut celui Juduallo preux et vaillant aux armes et son regne gouverna en paix et tranquillité et, quant il fut de ce secle decedé, firent les Bretons roy de Bretagne Rimo, qui filz estoit [f.34] du roy Peredinius dont dessus est faicte mencion. Après lequel Rimo regna Geroncus son frere, filz du dessus dict Peredinius, auquel Geroncus succeda Catellus son filz. Après la mort Catellus possida Corlus le royaume, puis, après ce qu'il eut ses jours finiz, Porrex en obtint la seigneurie. Lors regna Cherim quant Porrex fut devié, duquel Cherim après sa mort demourerent trois enfans appellez l'ainsné Fulgenius, le II^e Edaldus, le III^e Andrageus, qui touz trois l'un après l'autre la royalle seigneurie de Bretagne possiderent. Emprés la mort de Andragius le tiers, regnerent en Bretagne successivement les roys ci après contenuz ordinairement scelon ce qu'ilz ensuivent : et premier Urianus, filz dudit Andragius, Elus, Cledancius, Cleothenus, Gurgustus, Merianus, Belcondo, Capis, Oneus, Sicillinus, Belgabreth, lequel fut si joyeux et si sceut tresbien chanter par douce consonance scelon les nuances et accords de musicque qu'il fut appellé Dieu de liesse, Archamais, frere dudit Belgabreth, Eldol, Rediou, Roderchius, Samal, Pirus, Sapor, Dignellius, filz dudit Sapor. Comme dit est, regnerent l'un après l'autre¹, mais coument ilz ouvriront en leur temps ne combien le regne d'un chaicun dura, ne trouve point contenu en nulle istoire. Et après la mort dudit Dignellius, derroin des dessus ditcz, regna son filz Hely qui le royaume de Bretagne traicta par quarante ans, et engendra trois enfans, desquelx le premier fut nommé Lud, le II^e Cassibellanus et le tiers Nennyus. Lud l'ainsné regna après Hely son pere et fist en son temps la cité de Troye Neuve environner de fors murs et de tresbelles tours faictes par grant art et a merveilleuse maniere. Et pour ce la fist appeller Kaerlud – qui autant vault comme la cité de Lud – mais depuis par la corrupcion du mot elle fut nommee Kaerlondin, puis lui fut ce nom Londres imposé, lequel elle a retenu jucques au temps de present. Pour laquelle imposition et mutation de nom s'esmeut tresgrant contention entre le roy Lud et son frere Nennyus, car Nennyus tenoit a grant indignation et a desplaisir voulloir oster et effacer le nom de Troye, lequel estoit establi de leurs nobles predicesseurs. Mais pource que Gildas, noble ystoriagraphe, traicte assez longuement de ceste contencion ne la vouldra Geffroy Artur mettre en son livre, et pour ce, qui au long la vouldra veoir y ait recours. Pluseurs autres citez, pallays, chasteaux et villes fist ledit roy Lud eddifier², lesquelles il fist circuir de murs [et]³ de tours de artifice merveillable. Et fut preux, vaillant et expert aux armes, a distribuer dons larges et abandonnez, et a justice faire touzjours diligeamment entendant. Et après ce qu'il eut son royaume possidé tant de temps que nature le laissa vivre, furent les pouldres de son corps enchassees en or et asisses⁴ sur la porte perreuse en la cité de Londres. D'icelui roy Lud demourerent deux enfans appellez l'ainsné Androgeus et le puisné Tenuencius, lesquelles, pour ce qu'ilz estoient trop jennes au deceix de leur pere pour possider la seigneurie royalle de Bretagne, elle ne leur fut [f.34v] par les seigneurs bretons commise, ains y establirent lesditz seigneurs Cassibellanus, l'oncle

¹ Var. *regnerent l'un après l'autre les roys cy dessus nommez*

² Var. *en son temps ediffier*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *assises*

d'iceulx Androgeus et Tenuencius, qui au regne¹ d'icelui se traicta vertueusement et moult se fist amer par sa largesse. Si ne se vould depuis ledit Cassibellanus du royal ceptre dessaesir, jasceit que ses nepveuz Androgee et Tenuencius fussent en asge de terre tenir, ains a ses heirs propres qui de lui ystroient le vould attribuer. Mais il assigna a son neveu Androgeus la cité de Londres avecques toute la duchié de Kent, et a Tenuence bailla Cornouaille, desquelles duchez neantmoins il retint a lui l'obeissance.

CHAPITRE XXIII

Comme au temps du roy Cassibellanus Julius Cesar consul de Romme qui avoit soumis Gaule vould fere Bretagne tributaire, et comme il fut descomfit par les Bretons et s'en fuit en Gaule.

Au temps du regne de Cassibellanus, eut Julius Cesar toutes les provinces de Gaule a l'empire de Rome fait tributaires, pour quoy en Bretagne ses legions mener il proposa, car *il vouloit*² contraindre les Bretons a poier le tribut, ainsi qu'il avoit fait la gent de Gallie. Et pour ce enquist Cesar diligeamment quelle terre il avoit en Bretagne, quelles citez, la maniere des Bretons et dont ilz estoient descenduz. Et quant il entendit qu'ilz estoient issuz de Brutus lequel estoit de la lignie de Eneas, neveu d'Ascanius, filz dudit Eneas, dont lui et les autres nobles de Rome avoient prins leur naissance, il pencza qu'il ne se combatroit pas a eulx car il les tenoit comme freres, mais il vouloit qu'ilz feissent aucune recognoissance aux Romains, par quoy il semblast qu'ilz fussent subjectz a leur pouair. Pour quoy au roy Cassibellanus adressa ses epistolles, en lui signifiant par icelles qu'il n'avoit talant de batailler contre lui ne ses Bretons, mais que au commendement du senat vouseist obeir, et que, si ainsi le faisoit, il le laisseroit en paix pour tribut assez legier, pource que Romains et Bretons estoient descenduz d'un mesme pere. Et en ceste maniere le racomptent Orose et autres historians³, mes Geffroy Artur en son livre escript que Julius Cesar, quant il se fut enquis de la situation de Bretagne, dist que, puis que les Bretons avoient par si long espace de temps demouré en celle isle, qu'il penczoit qu'ilz fussent grandement forligniez des Romains et que tantost les auroit mis en subjection parce qu'ilz ignoroient les faitz de chevalerie ; et leur manda eulx submettre a la juridicion romaine en lui rendant par chaicun an certain tribut s'ilz vouloient avoir paix en leur royaume. De laquelle chose ouir, selon ce que dit le devant dict acteur Geffroy Artur, fut Cassibellanus grandement indigné et a Julius manda [par lettres]⁴ que trop estoient Romains coveteux de l'or et de l'argent du monde quant les Bretons, qui assiis estoient dedans les perils de la mer Occeane et qui jucques alors avoient leur terre possidee en pacience et sans quelcomque subjection, ne vouloient laisser en paix ; et que trop seroit a eulx grant vitupere et reprouche de perdre leur liberte puis que par si long temps l'avoit gardee ; et aussi a Julius de les contraindre et a subgicter comme ainsi fust qu'ilz fussent de pareille noblesse ; et aussi qu'ilz avoient aprins a la donner et eslargir plus que la recevoir et⁵ **[f.35]** soubstenir ; mesment qu'ilz ignoroient qu'estoit servage ne n'y avoit humaine

¹ Var. *regime*

² *ilz vouloint* (correction d'après 8266)

³ Var. *le racomptent aucuns notables ystorians* (l'expression *aucuns notables* a été écrite à la place d'Orose qui a été effacé, car l'encre n'est pas identique)

⁴ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁵ *et répété* (notre correction)

creature disne¹ de les y maintenir. Et pour ce estoient ilz appareillez de combatre pour leur franchise garder contre toutes gens, mesmement contre les dieux, s'ilz voullioient aucune chose enprendre vers eulx. Quant Cesar entendi la fiere responce Cassibellanus, il pensa bien que par douceur il ne pouait obtenir des Bretons le tribut qu'il leur demandoit et que par puissance d'armes lui convenoit ouvrer. Si appareilla son navire pour passer en Bretagne, et – ainsi que dit Orose et aucuns autres istorians² – les habitans d'aucunes citez de Bretagne lui envoierent messages de paix, lesquels il receut benignement et, pour recevoir leur foy et estre assure d'iceulx citiens, envoya en Bretagne Comunius, le roy de Arthoys, lequel si tost qu'il fut entré³ fut saesi par les Bretons qui l'emprisonnerent. Pour laquelle chose fut Julius indigné grandement, et, pour venger celle injure, en Bretagne passa a grant armee, ou il fut a son arriver assailly durement et de ses gens grant perte souffry. Mais Scena, qui portoit les armes de l'empire atout une legion de gens d'armes, se fery ou plus fort estour ouquel il se combati si fierement contre les Bretons qu'il les contreigny a tourner en fuite. En celle bataille n'estoit pas le roy Cassibellanus – ainsi que dit le dessus dit acteur Orose⁴ – ains estoit avecques grant ost contre autres ses adversaires es loingtaines parties de son royaume, et pour ce les habitans des citez voisines de la marche en laquelle estoit Julius descendu, considerans son grant pouair et que leur roy estoit absent par quoy de lui ne seroient secouruz, renvoierent a Julius nouveaux messages de paix, par lesquels ilz lui transmirent le roy Comunius d'Artoys qu'ilz avoient enprisonné, comme dist est, et de tribut⁵ lui promirent livrer ostages. Mais après ce que ceulx messages furent⁶ partiz de Cesar, seurvint entre ses neffs ung vent merveilleux et terrible, qui si fort demena la mer par grosses undes que celles neffs, par le heurtement qu'elles firent l'une a l'autre, furent toutes debrisees et en perirent pluseurs. Pour quoy les Bretons qui a Julius s'estoient soumis, quant ilz entendirent celle chose, eurent esperance de recouvrer leur franchise et garnirent de gens d'armes touz les passages et destroitiz, par lesquels les vivres passaient qui estoient portez en l'ost dudit Julius Cesar. Lequel fist sans demeure prendre doze de ses plus defroesseees neffs et du merrain d'iceles fist les autres appareiller et, pource que en son ost plus n'avoient que boire ne que menger, envoya sur le païs grant nombre de gens d'armes, lesquels furent rencontrez par les Bretons, qui si vigoreusement les assaillirent que, si Cesar qui en ouit la nouvelle n'y fust hastivement acouru atout grant nombre de Romains, il convenoit a ses gens⁷ vider la place. Mais quant les Bretons virent le pouair Cesar seurvenu, [f.35v] ilz se retrayrent tout bellement, et aussi firent Cesar et les siens sans longue chace. Et adonc envoierent derechieff les Bretons audit Julius Cesar messages de paix, laquelle il leur octria par ainsin qu'ilz doubloient leurs ostages et les lui envoieint en Boullongnois, ou il voullait repasser pour la saeson d'iver qui estoit prouchaine, quelle chose promirent faire lesdictz Bretons, et lors se mist Cesar en mer pour retourner en Gaule. Ainsi ouvra Julius Cesar en Bretagne la premiere foiz qu'il y descendi, selon ce que dit le dessus dit Orose et aussi font aucuns autres acteurs⁸. Mais Geffroy Artur, noble historiagraphe qui composa le beau volume de Brutus, le premier roy Breton, et de ses successeurs les roys de Bretagne, de tout ce ne fait

¹ Var. *digne*

² Var. *et ainsi que dient aucuns ystorians*

³ Var. *qu'il y fut entré*

⁴ Var. *ainsi que dient les dessus ditz acteurs*. Le copiste a rayé *Orose* et mis les mots au pluriel. (ms 8266, f.39v)

⁵ Var. *de tribut lui poier lui promirent*

⁶ Var. *se furent*

⁷ Var. *ses gens d'armes*

⁸ Var. *selon ce que dient les dessus dictz acteurs*. Dans le ms 8266 est rayé *et aussi font aucuns autres*

mencion, lequel, jasceit que j'aye promis ensuir, toutesfoiz ay ge voulu escripre la dessus dicte oppinion affin que ceulx qui ce livre liront voyent l'un et l'autre rapport, et que ceulx qui en la maniere dessus dite le pourront avoir veu¹ ne y notassent faveur si seulement j'eusse escript selon le dessus nommé Geffroy, qui dit que, quant Julius Cesar premiere foiz alla aux Bretons courir seure, le roy Cassibellanus acompaigné de Bellin, prince de sa chevalerie, de ses *neveuz*², Androgeus et Tenuencius, ducs de Kucie [et de Cornouaille]³, et de troys roys, savoir Tridion d'Escoce, Guertared de Venedoce et Britaiel de Demesce, lui ala a l'encontre, car il eut conseil que moins difficile chose lui seroit le chacer a celle foiz et le combatre hastivement que après ce qu'il auroit prins et occupé les fors et les chasteaux de Bretagne. Et sans demeure s'en ala atouz les princes dessus dits et leurs gens dont ilz avoient grant nombre jucques au rivage de la mer ou Jullius avoit drecé ses paveillons. Et illecques les deux parties disposees et mises en ordonnance de combatre, entre les Romains et Bretons commença dure meslee, car de chaicune partie se painnerent de bien combatre, et les chevalliers a leur assembler se ferirent en l'estour si roydement qu'en peu de heure *rougirent*⁴ les rives de la mer par l'abundance du sang qui a grans ruisseaux decouroit des mors et des navrez. Et en celle empainte, Nennyus et Androgeus son neveu, atoute une grant route de chevalliers qu'ilz conduisoient⁵, si roidement encontrement la bataille ou estoit Julius Cesar que a poy qu'elle ne fut dissipée. Et s'entre rencontrerent d'aventure Julius Cesar et Nennius qui si tresfierement combatirent l'un a l'autre, et feroit Nennius ledit Julius par telle vertu que tous les assistans s'esmerveilloient de sa force. Si dura longuement la meslee entr'elx et, comme a l'une foiz Nennius vouseist Julius ferir de toute sa force, Julius a son bouclier leva celui coup et ledit Nennyus assigna par telle puissance qu'il lui brisa son heaume et le navra a mort. Et derechieff cuida Julius recouvrer le second coup cuidant l'abatre mort, mais Nennyus resista au coup vigoreusement en entreposant son bouclier entre lui et la destre Julius. Atant⁶ lui fist perdre son glayve, lequel il recouvra et, ainsi navré come il estoit, alla ce mesme glayve employer sur ses ennemis, car il entra plus avant en l'estour et occist [f.36] Bibecius, qui de Julius estoit connestable, et aussi fist il maint autre Romain, ne nul n'assignoit dudit glaive a qui il ne transchast le col, la teste ou la main, bras ou ce qu'il ataignoit au ferme en les trebuchant mors a la terre. En la parfin du jour demourerent les Bretons vigoureux⁷ et Cesar desconfit monta en ung ballinier a petit nombre de chevalliers et en Gaulle s'en retourna confus.

CHAPITRE XXIV

Comme Julius Cesar, après ce qu'il ot appaisez aucuns discors, retourna en Bretagne a grant ost, ou il fut derechieff desconfit par les Bretons.

Cassibellanus adonc joyeux de sa victoire obtenue et de la desconfiture des Romains ses adversaires, a ses dieux graces rendi et a ses chevalliers distribua dons et richesses a chaicun selon la⁸ quantité de sa merite. Mais d'autre part fut

¹ Var. *le pourront ailleurs avoir veu*

² *neuz* (correction d'après 8266 qui écrit *de ses deux neveuz*)

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ *longierent* (correction d'après 8266)

⁵ *qu'ilz conduisoient* répété (notre correction)

⁶ Var. *tant que*

⁷ Var. *victorieux*

⁸ *sa qualité de sa merite* (correction d'après 8266)

ledit Cassibellanus angoesseux de son frere Nennyus, lequel Julius Cesar avoit navré en la bataille si grievement qu'il se octria a la mort avent l'accomplissement de quinze jours entiers. Auquel Cassibellanus fist en la cité de Londres donner sepulture honorable, et le glayve Julius Cesar, qui pour sa durté estoit appellé Jaune Mort, en memoire de ce que Nennyus l'avoit audit Jullius tollu en bataille, fist avec lui enchacer. De la desconfiture Julius Cesar fut tantost en Gaulle sceue la nouvelle et par toutes les provinces d'Occident courut renommee que Cassibellanus, le roy des Bretons, a grant puissance l'enchaczoit¹. Et pour ce les habitans des citez de Gaulle transmirent leurs messages les uns aux autres et firent conspiracion a l'encontre dudit Julius qu'ilz chasseroient lui et ses Romains hors de leurs contrees. Mais quant Julius fut arrivé es parties de Gaulle, il fut adverti de celle commotion par ceulx ausquelx il avoit la garde desdites citez comise, pour quoy il pensa que meulx lui valloit ladicte commotion apaiser et les Gaulloys a lui pacifier que retourner contre les Bretons, combien que voluntiers d'elx eust prins vengeance. Et pour ce alla il de rive en autre pour pacifier la fierté du peuple et ouvrit ses thesors, desquelx il distribua et promist donner aux nobles, qui pouair y avoient, tellement qu'il les reduisit et tourna du tout a son accord. Mesmes aux populaires, envers lesquelx il avoit esté premier fier et cruel comme ung lion et leur avoit tout le leur ravi, monstra semblant doulx et debonnaire comme ung agneau en leur obeissant par humilité. Et après ce qu'il eut celle conmocion apaisée de touz points, pensant chaicun jour en sa confusion et en la victoire sur lui obtenue par les Bretons, fist dedans demy an nouvel appareil de gens en armes pour retourner soy venger de celle injure. Mais Cassibellanus le roy de Bretagne, auquel la cognoissance de celle emprinse vint, vacqua et entendit a garnir de vivres et de gens d'armes les villes et chasteaux de sa terre et a renouveler les murs et les fortresses. Et ou fleuve de Tamise, en certains lieux ou il pensa que les neffs Cesar passeroient pour arriver a la cité de Londres, fist entrer [f.36v] grosses barres de fer par chaicun des boutz aguisees, lesquelles ne apparoient point sur l'eaue, ains y sembloient avoir bon et seur port, puis cuillit Cassibellanus toute la chevalerie de son royaume pour le secourir et resister contre Cesar a sa venue. Quant Julius Cesar eut pourquises et appareillees toutes les choses qui pour sa guerre lui semblerent convenables, il monta sur mer avecques innumbrable quantité de chevalerie et au vent, qui propice lui fut, fist estandre ses voilles, moiennant lesquelles il silla² tellement par mer que ou havre du fleuve de Tamise arriva atoute sa flote, cuidant se drecher³ droit a la cité de Londres. Mais comme il fust oudit havre entré, pluseurs de ses neffs furent defroesseees et perillerent par les paulx aguz qui en l'eaue estoient mucez, et maints milliers de chevaliers romains qui dedans estoient furent oudit fleuve submergez. Adonc Julius, cognoessant le peril ou il estoit et les paulx aguisez qui ses neffs molestoient, pour obvier a ce dangier, d'ilec se destourna et, ses voilles autre part tournees, nagea costoyant les rives tant qu'il trouva ung autre port ou il descendit sans impeschement. Mais Cassibellanus, joyeux de ses ennemis plungez, promptement atoute sa chevalerie alla Julius et ses Romains assaillir, entre lesquelx et les Bretons commença l'estour dur et cruel. Et se deffendirent les Romains par merveilleux hardement, lesquelx, jasceit que la plus grant partie en fust perillee, neantmoins les eschappez du peril se combatirent si vigoreusement en reprenant en eulx proesse merveilleuse qu'ilz firent de leurs ennemis les Bretons tresgrant occision. Toutesfoiz, par le default de leurs compeignons aventurez, estoient trop fort leurs forces

¹ Var. *a grant puissance par mer l'enchaczoit*

² Var. *sigla*

³ Var. *se adresser*

affaiblies et par les Bretons finalement furent suppéditez. Quelle chose voyant Julius Cesar et que derechieff estoit par les Bretons vaincu, atout ce peu de gens qui de la desconfiture peurent eschapper rentra en son navire et au plustost qu'il peut nagea vers les rivages de Neustrie, ou il avoit fait ediffier une forte tour avant qu'il rentrast en Bretagne, car il doubtoit que, s'il estoit secunde foiz desconfit comme il lui advint, que les Gaulloys a son retour lui courussent seure, et pour leur resister avoit il ladicte tours ediffiee.

CHAPITRE XXV

Du debat qui seurvint entre Hyerglas et Cuelin, par quoy guerre s'esmeut entre Cassibellanus et Androgee son neveu ; et comme Androgee appella Julius Cesar en son aide, par quoy Bretagne fut faicte tributaire aux Rommains.

Le roy Cassibellanus, s'esjoÿssant de la secunde victoire, fist¹ adonc commandemant que touz les princes, comtes, barons et chevaliers de Bretagne convenissent avecques leurs dammes en la cité de Londres [f.37] pour a leurs dieux sacrifier plus sollempnellement, en retribucion d'icelle victoire acquise a l'encontre d'un si noble conquereur comme estoit Julius Cesar. Lesquelx seigneurs, favorisans au vouleir de leur roy, s'assemblerent en ladicte cité au terme qu'il leur avoit ordonné et, pour ce sacrifice fournir, amenerent en ladicte cité quarente mil beuffs, cent mil moutons, trante mil bestes sauvages avecques nombre infini de diverses especes de volatilles. Et après ce qu'ilz eurent a iceulx leurs dieux offert leurs sacrifices et dignes oblations rendues, ilz prindrent leur refection du residu, ainsi que l'ordonnance et maniere² de sacrifier estoit pour lors acoustumee. Quant du menger se furent levez, a pluseurs plaisants jeuz se prindrent a deduire et a grant joye demener tout ce jour voudrent employer. Mais en fin tourna celle grant liesse en grant douleur et amairtume, quar contens s'esmeut entre deux nobles juvenceaux, savoir Hierglas, neveu du roy Cassibellanus, et Cuelin, neveu de Androgeus, duc de Londres et de Kucie, lesquelx commancerent a estriver par parolles, par lesquelles ilz s'entre despiterent. Et pour ce Cuelin, qui plus ne pouait souffrir les laidures de Hyerglas neveu du roy Cassibellanus, [meu]³ de tresgrant ire, d'un glaive qu'il trouva en sa voye lui transcha la teste. Pour laquelle chose fut tantost toute la court troublee, et en vint la cognoessance au roy Cassibellanus qui de la mort son neveu fut tresdollent et fist commandemant au duc Androgeus que son neveu Cuelin, qui ce meurdre avoit perpetré, amenast en sa presence. A laquelle chose ne vult Androgeus differer, ains le vouloir du roy son oncle acomplit sans demeure et, quant il fut en sa presence venu, le roy enquist a touz ses barons quelle punicion devoit souffrir ledit Cuelin pour l'injure que en sa court il avoit faicte en commettant crime de omicide en la personne de son neveu. Mais lors Androgeus, voyeant ainsi le roy en toute rigueur proceder a l'encontre de Cuelin son neveu et doubtant qu'il le feist mourir, respondi au roy lui estre en sa ville et pour ce devoit⁴ diffinir et juger en sa court les injures et crimes commises en sa terre. Pour laquelle response fut Cassibellanus grandement indigné contre Androgeus et le menacza de destruire toute sa terre par feu et par glaive, mais oncques pour ce ne lui vult Androgeus obeir. Pour quoy Cassibellanus desirant executer sa volenté assembla grant armee

¹ fut (correction d'après 8266)

² manier (correction d'après 8266)

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *et pour ce devoir*

et entra en la duchie de Kucie, laquelle il commença a gaster. Si lui manda Androgeus par ses amis qu'il se voulseist desister de sa felonnie, mais il n'en vout riens faire, ains touzjours de plus en plus y persevera. Et pour ce Androgeus, voyeant ainsi sa terre de jour en autre gaster, considerant qu'il n'avoit pas assez puissance pour resister contre son oncle en bataille, [f.37v] a Julius Cesar transmist ses messages par lesquels il lui signifia la discorde d'entre lui et le roy son oncle et l'acheson pour quoy elle estoit entrevenue, lui suppliant qu'il lui fust en faveur et aide a le restituer en sa dignité que son oncle lui usurpoit, et il lui seroit de tout son pouair aidant a conquerir et subjuguier le royaume de Bretagne, et de ce ne fust point en doubte qar s'estoit sans traïson. Quant Julius entendit la priere que lui faisoit Androgeus et qu'il eut veu ses lettres, il eut conseil de ses barons de non adjoüster aucunement foy es requestes de Androgeus, se il ne lui envoieoit ostages suffisans dont il fust plus seur qu'il tendroit sa promesse. Et pour ce sans demeure Androgeus lui envoya en pleges Sene son filz avecques trante autres nobles juvenceaux des plus prouchains de son lignage, et atant Julius, plus assure que la requeste Androgeus estoit sans prodicion, se mist a voye pour en Bretagne passer atout ce qu'il peut finer de gens d'armes, et tellement silla par la mer que en brieff termine fist ses neffs arriver au port Rudupidi, si descendi tierce foiz en Bretagne et de Androgeus et des siens s'acompeigna. Lors commenczoit Cassibellanus a asseger la cité de Londres, lequel, quant il entendit la venue de Jullius, hastivement lui alla a l'encontre. Et quant il approucha du val de Orobernan, il choesit en la vallee l'exercite des Romains dreczans et appareillans leurs tentes, lesquels Androgeus avoit illecques amenez pour lui faire rencontre celee et impourveue. D'autre part s'estoit Androgeus atout deux cents chevalliers mis¹ en ung boccage, qui estoit pres celle vallee, pour courir sus par derriere a Cassibellanus et ses Bretons, ce pendant qu'ilz combatroient a l'encontre des Romains. Comme ilz eurent de chaicune partie leurs gens rengez en ordonnance de bataille, les ungs sur les autres allerent estroitement ferir et, quant longuement eurent combatu si qu'ilz furent au plus fort de l'estour, saillit Androgeus de son ambusche et atout ses chevaliers vint au dos de ses ennemis, lesquels il envay si vigoreusement qu'ilz furent contrains a s'en fuir en une montaigne qui de ce lieu estoit prouchaine, toute rocheuse en la summité. Mais quant Cassibellanus et ses gens se furent garniz de celle montaigne, ilz resisterent forment a leurs adversaires qui les enchaczoient, qar si tost qu'ilz gictoient une pierre du hault de la montaigne elle meurdrissoit tout ce qu'elle rencontroit au bas, et leur furent les pierres grant defense. Et adoncques Jullius, voyeant que il ne les pouait avoir autrement, fist toute la montaigne assieger, pour quoy Cassibellanus, creignant mourir de fain, au second jour ensuivant a Androgeus son neveu envoya ses messages, par lesquels il lui signi[f.38]ffoit que pour sa terre gaster n'avoit pas mort deservie, et lui supplioit que avecques Cesar il voulseist sa paix procurer et il lui amenderoit tout ce qu'il avoit envers lui mesprins. Si eut Androgeus pitié du meschieff en quoy il veoit son oncle, et au message respondi que volontiers lui seroit aidant envers Cesar, jasceit qu'il ne l'eust mye deservi et que le prince n'estoit pas a loer qui en temps de guerre estoit debonnaire comme agneau et en temps de paix cruel comme ung lyon, ce qu'il veoit estre avenu de son seigneur qui au commencement lui imperoit et lors se submettoit a lui et a la pacience de Cesar, qui premierement la lui avoit suppliee. Toutesfoiz Androgee, penczant que assez s'estoit de son oncle vengié, a Julius pria comme il voulsist de lui avoir misericorde et il lui feroit poier le tribut que de touz temps il lui avoit demandé. Mais Julius, a qui il pesoit

¹ Var. *mussé*

d'avoir ainsi villainement esté chacé par deux foiz de Bretagne, vouloit de lui cruele vengeance prendre, par quoy il differa a la parolle Androgee donner aucun respons. Quant Androgee vit que Cesar mot ne lui sonna, il penceza bien qu'il avoit le corage a l'encontre de son oncle endurcy, et lui va dire en ceste maniere : « O tu, Cesar, que te ay ge promis outre fors de te fere avoir la subjection et le tribut du royaume de Bretagne, laquelle chose je suys appareillé de faire. Si saches de vroy que ja ne souffreroy que mon oncle soit mis en prison ne en villain lieu, puis qu'il me deprie ma misericorde et me veult faire reparacion de l'injure qu'il a vers moy commise. » Lors que Julius entendit les parolles du duc Androgeus, il doubta que, s'il ne lui octrioit sa demande, que il pourroit faire conspiration a l'encontre de lui et se adherer de Cassibellanus son oncle, par quoy il pouait derechieff de Bretagne estre chacé, et pour ce s'accorda il a ce que Cassibellanus en paix demourast. Et lors manda Androgee son oncle, entre lequel et Julius Cesar fut la paix juree par telle maniere que Cassibellanus seroit subject des Romains en leur poyant par chaicun des ans avenir trois mil livres d'argent, et ainsi furent faitz amis. Et demoura Julius tout l'iver en Bretagne, puis au printemps lui et Androgeus passerent en Gaulle et de la se transporterent a Rome faire guerre a Pompee, lequel estoit envoié contre eulx de par les Romains, et le desconfirent en Thessalle.

CHAPITRE XXVI

De la mort Cassibellanus et de pluseurs roys bretons, et comme le roy Guidon de Bretagne ne vult poyer le tribut aux Romains, pour quoy Claudius lui livra bataille ou Guidon fut occis. Mais neantmoins fut ledit Claudius desconfit par Arviragus, frere dudit Guidon.

Sept ans après la submission davent dicte, mourut le roy Cassibellanus et fut ensepulturé en la cité d'Eborate, auquel succ[**f.38v**]da Tenuence son neveu, duc de Cornouaille, et frere Androgeus, duc de Kucie, quar ledit Androgeus estoit aillé a Romme avecques Julius Cesar, comme dit est ou precedent chapitre. Après Tenuence, regna en Bretagne Kymbellus son filz, noble et puissant chevallier, lequel Cesar Auguste empereur de Rome avoit a sa court nourri et introduit es faitz de chevalerie. Au temps duquel Kymbellus, nasquit de Marie la Vierge Jhesucrist Nostre Sauveur et Redempteur, qui par sa naissance et le merite de sa passion glorieuse nous resucita de mort a vie, auquel soit gloire, honneur, seigneurie et puissance *in secula seculorum*. Deux enfans engendra le roy Kymbellus, savoir Guidon et Arviragus, desquelx Guidon l'ainsné, après la mort son pere, possida la seigneurie du royaume de Bretagne et denya aux Romains poier subcide. Pour quoy Claudius Cesar, qui estoit anobli de l'empire de Rome, s'esmeut contre lui et vint en Bretagne acompaigné de pluseurs legions de chevalliers romains [et]¹ du legier Hamon, par le conseil duquel toutes ses batailles estoient ordonnees. Et quant il fut en Bretagne arrivé, il assegea la cité de Porrestrie et commença a clorre ses portes par dehors pour denier l'issue aux citoiens. Laquelle chose, comme elle venist a la cognoissance du roy Guidon, il cuillit et assembla toute la chevalerie de Bretagne et aux Romains alla livrer bataille si dure que par peu que les gens Claudius n'estoient desconfitz. Et vouloit Claudius ses neffs recouvrer, quant Legier Hamon², voiant ainsi les Romains oppressez par les Bretons, subtilement jecta les armes romaines et print celles de Bretagne puis, feignant combatre contre ses propres

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *le legier Hamon*

gens et encourageant ses adversaires desquelx il avoit aprins le langage et les meurs, s'approcha peu a peu du roy Guidon tant qu'il le navra et occist¹, laquelle chose par lui ainsi faicte, il s'en retourna igneusement a ses compeignons. Mais quant Arviragus aperceut son frere Guidon avoir ainsi esté occis, il print secretement ses armes puis couru cza et la, enhortant et donnant corage a ses Bretons ainsi que s'il fust Guidon leur roy, lesqueulx resisterent si vigoreusement aux Romains que en fin ilz les contraignirent en fuite. Adonc s'adrecza Claudius vers ses neffs pour les recouvrer et Hamon s'en fuit es bois et d'ilec a ung port ou estoient ancrees les neffs des marchans, lesquelles il cuida recouvrer pour soy sauver et garantir. Mais Arviragus, qui de pres l'ensuivoit, illec l'attaigny et le fist mourir subitement, pour laquelle mort a touzjours dempuis esté et encores est celui port appellé le port Hamon.

CHAPITRE XXVII

Conme paix fut faicte entre Claudius et Arviragus, parce que Arviragus print a femme la fille dudit Claudius ; et comme ledit Arviragus, après le departement des Romains, ne leur vult tenir ses convenances, pour quoy Vaspasian fut par l'empereur en Bretagne envoyé et après griefves batailles furent accordez ; et d'aucuns autres roys de Bretagne.

[f.39] Après la desconfiture devant dicte faicte des Romains par les Bretons, rassembla l'empereur Claudius ses gens d'armes, ce qu'il en peut trouver qui estoient eschapez de la bataille, et davent la cité de Porrestre retourna tenir siege et fist par durs assaulx les murs d'icelle trebucher et les assegez print a force, puis enchacza Arviragus jucques en la cité de Guitoyne ou il estoit entré, et la² commença a asseger. Et le landemain, Arviragus fist armer ses chevalliers et vult contre Claudius issir en bataille, mais ledit Claudius lui nuncza concorde, lui promettant sa fille en mariage et qu'il laisseroit lui et son royaume en paix, mais qu'il le voulseist submettre a la puissance romaine. Sur lesquelles choses vult Arviragus avoir le conseil de ses barons, qui touz lui loerent a Claudius accorder ses petitions, en lui remonstrant qu'il ne devoit pas tenir a injure ne deshonneur d'avoir si noble damme a femme comme la fille de l'empereur, ne d'estre subgit a la puissance romaine, qui sur tout le monde seigneurioit universellement. Après lesquelles parolles et autres semblables remonstrances, le roy Arviragus s'accorda es requestes de Claudius l'empereur, lequel incontinent a Rome envoya querir sa fille, laquelle Arviragus a grant sollempnité espousa en ung lieu, et³ depuis, a ce que memoire eternal fust de la celebracion de leurs nopces, il fist une cité ediffier, laquelle il appella Kaerillon – mais maintenant elle est appellee Glocestre – puis Claudius par l'aide de Arviragus son gendre alla sans demeure subjuguier les Archadiens et toutes les provinces voysines. Et après celle conquete et la ediffication de la cité dessus dicte faictes par Claudius et Arviragus, s'en retourna a Rome ledit Claudius, et a Arviragus comist le gouvernement de toutes les provinces d'Archadie. En celui temps funda saint Pierre l'église d'Anthioche puis de la se transporta a Rome, ou il fut assis en chaere patriarchale, et envoya saint Marc l'evangeliste⁴ son disciple prescher aux Egipcienz l'Evangille qu'il avoit escripte. Après le departement de Claudius, commença Arviragus a fortiffier ses citez et chasteaux et a gouverner notablement son peuple,

¹ Var. *et occist sans qu'il s'en preneist garde.*

² Var. *le*

³ Var. *lieu ou dempuix*

⁴ *evangeliste* (correction d'après 8266)

puis se orgueillit et desdigna obeir a la puissance romaine, pour quoy Claudius envoya en Bretagne Vaspasien, atout grant nombre de chevalliers armez, a ce qu'il reduisist le royaume en la subjection de l'empereur. Lequel Vaspasien vint aborder son navire au havre de Nitipe cuidant y prendre terre, mais Arviragus lui fut au devant qui lui deffendit la descense et le contreignit a autre part ses voilles tourner. Atant partit Vaspasien de Nitipe¹, lequel, après ce qu'il eut par aucuns jours circui le rivage, descendi au port de Totonésie et d'illec alla asseoir la cité de Essonie. Et avant qu'il y eust sejourné seix jours entiers, survint Arviragus [f.39v] atout son ost de Bretons sur son sege, et comirent Romains et Bretons tresgriefve bataille, sans ce que l'une partie peust suppediter l'autre. Mais le landemain au matin ilz furent accordez par le moyen de la royne de Bretagne, fille de Claudius l'empereur, laquelle Arviragus son mari amoit si tresparfaitement qu'il prefferoit son amour a toutes les choses du monde. Si demoura Vaspasien tout celui yver en Bretagne, puis au printemps s'en retourna a Rome. Et adonc Arviragus tourné en veillesse commença honnorer et amer par vroye amour l'empire de Rome, tant que par toute Europe courut la renommee que les Romains l'amoient sur touz les autres roys du monde pour les bonnes meurs dont il estoit rempli, quar lors n'estoit roy si large ne si abandonné a riches dons distribuer ne qui selon sa veillesse plus honorablement se maintenist en joye. Et fut après sa mort son corps ensepulturé en la cité de Claudiocestre. Audit Arviragus succeda son filz Marius qui fut de beauté merveilleuse, au temps duquel se arma es parties d'Escoce ung roy des [...]² appellé Redricus qui la province commença a gaster. Mais Marius lui alla a l'encontre et le fist mourir en bataille, puis, en memoire de celle victoire par lui obtenue, fist en ce lieu drecher une pierre, en laquelle il fist escrire le titre de la bataille, puis octria au menu peuple [vaincu une partie d'Escoce, qui lors estoit nommee Cathanesie, a perpetuelle habitacion. Lequel peuple]³, pour ce qu'il n'avoit nulles femmes, supplia aux Bretons qu'ilz leur donnassent de leurs filles pour accoistre leur lignie, mais ilz ne vouldrent, et pour ce en allerent ceulx Picts querir en Germanie⁴, et de la en amenerent grant nombre par lesquelles ilz ont multiplié leur lignie. Et d'iceulx sont venuz les Escossoys qui habitent en la terre d'Escoce, qui par avant fut appellee Albanie pour le nom de Albanatus, filz Brutus, premier roy des Bretons. Au roy Marius après sa mort succeda au royaume de Bretagne Croillus son filz, lequel fut des son enfance nourri entre les Romains, pour quoy il les amoit affectueusement et leur rendoit par chaicun an leur devoir de tribut, et pour ce traicta il son royaume⁵ en pacience.

CHAPITRE XXVIII

De ellanue⁶, le premier roy crestien de Bretagne.

Après la mort Croillus, Lucius son filz gouverna le royaume de Bretagne, lequel roy Lucius, comme il ouyt parler de Jhesucrist⁷ Nostre Seigneur⁸ et de la passion glorieuse qu'il avoit soufferte pour la reparation du forfait de Adam le premier

¹ Var. *du havre de Nitipe*

² Réserve. 8266 écrit *ung roy des Picts*

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266. Le copiste de 941 a noté par un signe cet oubli.

⁴ Monmouth et Bouchart indiquent l'Hibernie (Irlande)

⁵ Var. *traicta il toute sa vie son royaume*

⁶ *Belnius* (correction d'après 8266)

⁷ Var. *parler de l'Incarnation Jhesucrist*

⁸ Var. *Nostre Sauveur*

des hommes qui a paine avoit soumis universelement tout l'umain lignage, adressa ses epistolles a Lenterius, appostolle de Rome, par lesquelles il lui supplioit qu'il lui envoyast homes discretz qui lui donnassent introduction en la foy cristienne, quar il la vouloit deslors en avant tenir et croire. Lequel Lenterius appostolle, quant il entendit la devotion dudit roy Lucius, il lui envoya deux tresreligieux docteurs en son païs, appelez l'un Faganus et l'autre [f.40] Duvianus, lesquels, preschants l'Incarnation du filz de Dieu, ledict roy Lucius laverent au Saint Baptesme et le convertirent a la foy cristienne ; et semblablement fut le menu peuple de Bretagne, a l'exempla de leur roy, baptisé et en celle sainte foy introduit. Et lors que ces deux saints docteurs eurent presque toute l'isle cerchee et effacee la paienne loy, ilz dedierent en l'onneur du seul Dieu Jhesucrist tout puissant les temples, qui a pluseurs dieux avoient esté consacrez, et les remplirent de maintes belles compaignies de religieux pour servir a Nostre Seigneur. En après constituerent lesdictz docteurs vingt ouict prestres et trois archieprestres principaulx, a la puissance desqueulx furent touz les [...] ¹ soumis, puis ordonnerent vingt ouict evesques [es lieux des XXVIII prestres davant dictz, et troy archievesques] ² es lieux ou estoient les trois archieprestres, c'est assavoir a Londres, a Eborate et a la Cité des Legions. Et quant ainsi eurent ces deux saints docteurs en Bretagne ouvré par leur predication, ilz s'en retournerent d'ilec a Rome et du saint Pere impetrerent la confirmation de touz leurs faitz, puis derechieff retournerent en Bretagne, acompaignez de pluseurs vroiz catholicques qui les Bretons affermerent et enforcerent en la foy cristienne, en laquelle ilz estoient encore nouveaux. Et quant le roy Lucius avisa la foy catholicque estre grandement accreue en son royaume, il en fut si tresjoyeux qu'il commença a augmenter les rentes et possessions des temples, lesquels il conferma aux ministres d'iceulx et les afranchit de toute servile obeissance. Et en faesant celles et semblables operations, trespassa le bon roy Lucius en la cité de Claudiocestre, sans heirs procreez de sa char, en l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur cent cinquante six.

CHAPITRE XXIX

De la discencion qui seurvint entre les Bretons, parce que le roy Lucius mourut sans avoir nuls enffans. De Severe le Rommain et de Carausius le tirant.

Pour l'acheson de ce que le bon roy Lucius mourut sans avoir nul heir de son corps qui possidast le royaume de Bretagne, seurvint division entre les Bretons et Romains, car chaicun d'elx vouloit avoir roy de sa nascion. Et pour ce les Romains envoierent en Bretagne Severe senateur atout deux legions de gens d'armes pour reduire le païs a leur obeissance. Lequel, quant il fut arrivé en Bretagne, il en submist une partie par sa puissance et l'autre partie s'esforcza contraindre par punicions crueles ; et enchacza les habitans jucques outre Escoce en Albanie, lesquels lui commancerent a resister de toute leur puissance par le moien du duc Sulgenius, qui en son aide acompaignoit touz estrangiers et lequel, quant plus ne se peut defendre, manda les Picts venir a son secours, et les mena asseoir la cité d'Eborate. Et quant celle chose fut puplicee par la province, la plus grant partie des Bretons delaisserent Severe et se tournerent a Sulgenius qui estoit de leur secte. Mais neantmoins ne se desista pas Severe de son intencion poursuivre, ains, touz ses Romains [f.40v] et les autres Bretons de son parti rassemblez, s'en alla contre Sulgenius et lui livra bataille, en laquelle il fut occis, et ledit Sulgenius son adversaire

¹ Lacune. 8266 écrit *touz les autres soumis*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266.

y fut a mort navré. Mais nonobstant les Romains prindrent Eborate et leans ensepulturerent Severe leur seigneur. Duquel estoient demourez deux enfans, savoir Basian et Geyte, et estoit Basian filz de une damme brette, seur de Sulgenius qui, comme dit est, avoit esté navré a la bataille contre Severe si griefvement que peu de temps après il fina ses jours. Et Geyte, l'autre filz Severe, estoit de mere romaine, et pour ce les Romains le esleverent en siege royal, mais les Bretons le refuserent et y esleverent Basian qui estoit de mere brette et de leur lignage. Pour laquelle chose s'esmeut contens entre les deux freres, qui tant multiplia qu'il ne peut sans guerre estre apaisé, ains y eut pour ce entre les Romains et Bretons comis bataille, en laquelle fut occis Geyte que les Romains avoient promeu a la dignité de roy, et Basian fut par les Bretons victorieux établi au gouvernement du royaume de Bretagne. En celui temps avoit en Bretagne ung juvencel de basse condicion appellé Carausius, qui preux et expert es armes estoit et sa proesse avoit esprouvee en maintes batailles. Lequel, cognoessant que le roy Basian outre le vueill des Romains seigneurioit ou royaume de Bretagne, se transporta a Rome et aux senateurs supplia qu'ilz lui octriassent licence de defendre le royaume de Bretagne de l'invasion des estrangiers, promettant augmenter leur chose publicque de autant comme le royaume de Bretagne pouait valloir, auxquelles requestes les senateurs foy adjousterent et se consentirent a sa demande. Et adonc s'en retourna Carausius en Bretagne o ses lettres signees et commença assembler gens d'armes de toutes pars et a discourir puis cza puis la par les provinces, puis monta sur mer et avironna toute l'isle en destruant¹ toutes les contrees voisines et en trebuchant citez, chasteaux et villes. Pour laquelle chose il fut craint et doubté par tout a l'environ, et se rendoient a lui toutes manieres de gens, lesquels il recevoit begninement. Et pour ce devint il si fier et outre cuide, et fut son couveteux cueur si affaint de grant orgueil et de presumpcion qu'il requist aux Bretons estre leur roy, leur promettant meptre hors de leur royaume ou occire les Romains qui y estoient et le delivrer de toutes gens estranges sans quelcomque subjection. Laquelle chose par lui impetree en partie après ce qu'il eut aucuns Bretons tourne de son accord, contre le roy Basian et les siens assembla en bataille, en laquelle le roy Basian lui resista au mieulx qu'il peut, mais finalement il y fut occis par la traïson des Picts, que son oncle Sulgenius, frere de sa mere, avoit en Bretagne amenez, lesquels lui avoint promis et juré le servir loyaument, et ilz se tournerent contre lui en la bataille pour dons que leur *fist*² Carausius. Et après la mort dudit Basian, saesi Carausius le gouvernement de Bretagne.

CHAPITRE XXX

Comme les Romains envoierent Electus le senateur en Bretagne qui l'en voult faire roy. Mais les Bretons ne le voudrent accepter, ains esleurent Asclepiodotus, duc de Cornouaille, et persecuterent les [f.41] Romains.

Quant les Romains entendirent que ainsi avoit Carausius le royal siege de Bretagne tiranicquement occupé, ilz envoierent contre lui Electus, senateur de Rome, atout trois legions de gens d'armes romains qui par guerre le firent mourir. Et après sa mort voult Electus le regne possider et commença a exercer les operacions royales, mais les Bretons ne le y voudrent recevoir, ains esleurent Asclepiodote, duc de Cornouaille, et d'un commun consentement ou siege royal de Bretagne le

¹ Var. *destruisant*

² *Firent* (correction d'après 8266)

collocquerent. Pour quoy adonc commença mortele guerre entre les Bretons et les Romains, car les deux roys ensemble contendoient a qui demoureroit pacifique, et en la parfin après ce que les Bretons eurent persecuté Electus¹ et ses Romains par guerre, ilz assemblerent en bataille pres la cité de Londres, ou Electus fut occis et de ses Romains tresgrant multitude. Mais Gallus, l'un des chieffs de son ost, avecques le seurplus de ses Romains, pour soy² sauver, en la cité de Londres entrerent fuyants et les portes fermerent a l'encontre des Bretons qui les ensuyvoient, puis entendirent a garnir les tours et les fortresses de ce que leur besoignoit pour eulx defendre et resister a l'encontre de leurs adversaires. Adonc assist Asclepiodote de toutes pars ladicte cité de Londres et manda touz les ducs de Bretagne que promptement le veneissent secourir pour prandre Gallus et le demourant des Romains, car il avoit fait mourir Electus leur duc et la plus grant part de sa chevalerie. Au mandement duquel vindrent les Demesciens, les Venodociens, les Deyriens et les Escotz qui les murs de la cité de Londres par continueulx assaulx debriserent et dedans entrerent a force. Si firent lors les Bretons des Romains cruele occision, quar nulz n'en repitoient a qui ilz ne feissent sentir le transchant de leurs glaives. Quelle chose voyeants Gallus et ses compaignons les autres nobles romains, ilz pencerent qu'ilz yroient au roy sa misericorde deprier, quar pour leur vie prolonger autre remede trouver n'y pouaient. Et se mirent a vaye par devers lui aller, mais ilz furent rencontrez par une route de Venodociens qui les decollerent en la cité pres ung ruisseau, lequel depuis print son nom de Gallus et fut appellé en breton Vatgalim et en saxon Gallobroch. Depuis gouverna le roy Asclepiodote le royaume de Bretagne par l'espace de dix ans et le traicta en droicte justice. Au temps duquel fut l'empereur Dioclesian tellement forcenné a l'encontre des cristiens par peu que la loy cristienne n'en fut toute destuicte et confundue, quar il les fist persecuter par Maximian Hercules, lequel subvertit et destruisit toutes les saintes eglises du temps de lors, toutes les saintes escriptures qu'il peut trouver mist ou feu et les brulla ; et touz les vroiz catholicques et leurs loyaux subgitz persecuta et mist a mort par divers tourmens, tant que les seges pardurables en furent rempliz de grant compaignie. Mais [f.41v] Jhesucrist Nostre Sauveur nous envoia sa misericorde et ne vult souffrir obtenebrer tout le peuple de Bretagne par la cruele obscurté de la nuyt umbreuse, aincois resplendit les saints sepulchres des glorieux martirs de cleres lampes, dont le demourant de la sainte foy le loe et gloriffie par touz les secles des secles.

CHAPITRE XXXI

Comme Coel fist mourir Asclepiodote et comme Constant romnain espousa Helenne, fille dudict Choel, en laquelle il engendra Constantin, qui fut empereur de Romme.

A l'encontre du roy Asclepiodote de Bretagne s'esleva Choel, duc de Clocestre, et lui livra bataille en laquelle il le fist mourir, puis saesit le ceptre royal et de touz points commença a gouverner le peuple breton. Si furent l'empereur et les autres Romains grandement joyeux quand ilz entendirent la mort du roy Asclepiodote leur adversaire, et en Bretagne envoyerent Constancien senateur, qui le royaume de *Espaigne*³ avoit soumis a leur juridicion. Lequel Constancien estoit sage et hardi

¹ *persecuté a Electus* (correction d'après 8266)

² *soy répété* (notre correction)

³ *le royaume de Bretagne* (correction d'après 8266)

chevalier et grandement laboroit pour la chose publicque augmenter. Et pour ce Coel, oyeant la renommee de sa grande proesse, envoya incontinent devers lui ses messages lui requerir paix, en lui offrant subjection par ainsi que son royaume lui demourast. Laquelle requeste Constancius lui octria et la lui conferma après ce qu'il fut certiffié de la verité par pleges suffisants. Et avant le moys acomply trespasa le roy Coel par la douleur d'une griefve maladie dont il fut saesi, par quoy adonc Constancius print la possession du royaume et espousa Helenne, fille du roy Coel, laquelle seurmontoit en beauté toutes les pucelles du royaume, et estoit es arts liberaulx et a jouer de tous¹ instruments de musique tellement instruite que lors ne peust l'on trouver pucelle qui tant y feust experte ne qui en ce la preferast. Si engendra Constancius en elle ung filz appellé Constantin, qui print la possession du royaume après la mort de son pere Constancius, qui fut ensepulturé en la cité de Heborate. Et adonc commença ledit Constantin a acquerir proesse et estre fier comme ung lyon, et a tenir et exercer justice a merueille grande et rigoreuse. En celui temps regnoit a Rome ung cruel tirant appellé Maxencius qui, par sa tyrannie forcennée, s'esforçoit de tout son pouair destruire et impescher le proffit de la chose publicque, et vouloit par son cruel corage toute noblesse opprimer et les preux et loyaux hommes frustrer de tout honneur et du gouvernement de la police. Et pour ce les pouvres citoyens de Rome, exillez par ledit tirant, de jour en autre s'en ailloient en Bretagne a refuge au roy Constantin qui les recevoit benignement. Et ilz se complaignoient souventesfoiz en ceste maniere² : « Helas ! Constantin, coument seuffres tu que nous soyeons tellement estrangez et exterminiez³ hors de nostre terre ? Pour quoy demeures tu tant a la nous faire restituer ? Helas ! coument endures tu tant nostre exill et injure ? Quar tu es celui tant seulement de nostre lignie par qui nous la pouons recouvrer. » Atant Constantin, esmeu par leur complainte, o grant ost de Bretons se transporta a la cité de Rome et sans demeure la submist a sa puissance, et assez tost⁴ il obtint la seigneurie de toute la monarchie du monde. Et Joelis, Tahern et Marin, oncles de Helenne sa mere, provoca et mist en l'ordre senatoire, car il les avoit avecques lui menez a Rome. Si firent Constantin et sa mere Helenne pluseurs biens a l'eglise de [f.42] Rome, car Constantin donna a Silvestre, lors appostolle, grans rentes qui estoient deues au siege imperial. Et ladicte Helenne fist en Jherusalem foïr le precieux fust de la vroye croix, ou Nostre Seigneur⁵ Jhesucrist Nostre Sauveur fut estandu pour le salut de l'umain lignage, et laquelle les Juiffs avoient en terre mucee secretement. Mais je delaisse ceste matiere pour cause de brieffté – et lise l'istoire de l'invencion Sainte Croix et la legende dudit apostolle qui la voudra veoir.

CHAPITRE XXXII

Comme Octuaire, duc des Bissenoyz, s'esleva contre les gardes que Constantin avoit en Bretagne ordonnez et se fist roy sus Bretons, et comme il maria sa fille a Maximien senateur, et qui depuis fut empereur de Romme, et des guerres qui a celle cause advindrent entre Conan, neveu de celui Octuaire, et ledit Maximian.

¹ Var. *touz*

² Var. *souventesfoiz a lui en ceste maniere*

³ *exterminer* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *et assez tost après*

⁵ *Nostre Seigneur* absent du ms 8266

A l'encontre des lieutenants que Constantin avoit en Bretagne ordonnez pour gouverner le royaume, s'esmeut par guerre Octuaire, duc des Biscennoys, et les fist touz mourir, puis occupa le siege royal et saisit tout le gouvernement du regne. Mais quant l'empereur Constantin l'entendi, il envoya contre lui Tahern le senateur atout trois legions de gens d'armes pour lui restituer sa dignité royale, lequel Tahern, trois jours après ce qu'il fut arrivé, print la cité de Kaerpery. Auquel lieu Octuaire lui alla a l'encontre et lui livra bataille, en laquelle il le suppedita et, tous ses gens d'armes divisez, s'en fuit Tahern es parties d'Escoce, lesquelles il commença a gaster. Si le suyvi Octuaire et derechieff combattirent ensemble, mais Tahern y demoura victorieux et ne cessa de Octuaire insecuter jucques a ce qu'il lui tollit le diadesme royal. Lors que ledit Octuaire se¹ vit privé de sa dignité, il fut grandement angoesseux et traicta avecques les secretz familiers Tahern qu'ilz labourassent de toute leur puissance a le faire mourir. Lesquelx, corrupuz par les riches dons et grans promesses de Octuaire, acomplirent son vouloir, car ilz occirent Tahern leur seigneur ainsi qu'il passoit de cité en autre pour visiter son peuple. De laquelle mort comme la nouvelle en venist a Octuaire, qui par long temps avoit esté fuitiff, s'en retourna² en Bretagne et, touz les Romains qu'il peut trouver par lui dissipez, recouvra la regence des Bretons, laquelle il possida et tint jucques au temps de Gratian et de Valentinian, empereurs de Rome. Mais après ce que le roy Octuaire fut tellement enveilly que selonc le cours naturel il ne pouait plus gueres longuement vivre, pour ce qu'il n'avoit nul heir de sa chair fors une seulle fille, il enquist a ses conseillers lequel de sa lignie lui succederoit. Lesquelx conseillers furent en ce differants, qar les ungs lui louaient donner sa fille en mariage a aucun noble romain afin d'acquérir paix perpetuelle envers les Romains, et les autres lui conseilloyent eslever ung sien neveu appellé Conan en siege royal et marier sa fille a aucun [f.42v] prince d'estrange contree. Adonc fut present Carodocus, le duc de Cornouaille, qui devant touz print les parolles en conseillant au roy donner sadicte fille et son royaume a Maximian senateur de Rome, affermant que par celle alliance ledit royaume demouroit en pacience pardurable. Pour quoy Conan, neveu du roy, qui tendoit a la succession dudit royaume, fut grandement indigné et, en desdeignant le conseil du duc Carodocus, esmeut toute l'assemblee des conseillers, qui furent pour celle chose troublez et se partirent sans riens conclure. Mais Carodocus, ne se desistant pas de son jugement, incontinent envoya a Rome ung sien filz, appellé Maurice, lequel estoit prudent et de grant proesse, pour nuncer a Maximian la controversité et difference qui estoit entre les seigneurs bretons sur la succession du royaume. Si fut Maurice, quant il arriva a Rome, a grant honneur receu par ledit Maximian, entre lequel et Gratian et Valentinian, freres de l'empereur, avoit lors grant discencion, pour ce qu'ilz levoient la tierce partie de l'empire en laquelle ledit Maximian demandoit porcion. Et quant Maurice le vit ainsi oppressé par ces deux empereurs, il lui compta la cause de sa venue comme Carodocus son pere l'envoyoit querir pour venir en Bretagne. A laquelle chose se consenti Maximian legierement, et promptement se partirent de Romme lui et Maurice pour en Bretagne venir, avecques eulx grant compeignie de chevalliers romains, lesquelx passerent par Gaule en la subjugant, en assemblant or et argent a grant foison et en acompaignant chevalliers de toutes pars, puis monterent sur mer et sillerent tant qu'en brief temps leurs neffs arriverent au port Hamon. Si fut tantost nuncé au roy Octuaire comme audit port estoit arrivé grant navire, pour quoy il cuida que ce fussent ennemis malveillans a son regne, et contr'eulx envoya Conan son neveu avecques toute la

¹ *Octuaire le vit privé* (correction d'après 8266)

² *Var. il s'en retourna*

chevalerie du paÿs pour en defendre la descence. Et quant Maximian et Maurice virent si grant multitude de combatans davent eulx rengiez sur le rivage, ilz furent moult angoesseux et esbahiz, quar ilz n'estoient pas de la moitié si grant nombre. Et pour ce Maurice respondit qu'il n'apartenoit pas a eulx a combatre contre tant de chevalerie, mesmes qu'ilz n'estoient pas venuz pour celle cause, et supplierent paix a Conan, disans estre venuz en legacion de par l'empereur de Rome par devers Octuaire le roy de Bretagne. Et adonc issirent des neffs doze barons romains des plus discretz, tenants en leurs mains en signe de paix chaicun sa branche d'olive, ausquelx les Bretons firent reverence pour l'onneur qu'ilz veoient en eulx et leur enseignerent la vaye pour aller a Londres porter les nouvelles au roy, et y alla Conan en *leur*¹ compeignie. Quant les Romains furent venuz en la presence du roy Octuaire, ilz lui firent reverence honorable et de par l'empereur et les [f.43] senateurs lui donnerent salut, de par lesquelx ilz lui presenterent Maximian, disans que a celle cause estoient devers lui transmis. Si fut lors presant Conan qui leur demanda pour quoy ilz estoient donc venuz tant grant nombre de gens et que ce n'estoit pas la maniere d'aller en legacion. Auquel respondit Maurice que ce eust esté deshonneur a si noble chevalier qu'estoit Maximian s'il ne fust acompaigné suffisamment, et mesmement qu'il doubtoit la rencontre de ses ennemis, dont il avoit pluseurs. Si fut Conan en volonté de lui mener guerre, mais Carodocus, le duc de Cornouaille, et maints autres de ce faire le refraignirent. Et après ce que touz les seigneurs furent retraiz de la presence du roy, ledit Carodocus et son filz Maurice lui sermonnerent en telle maniere : « Sire Roy, voyez cy ce que desiroient de long temps ceulx qui par vroy desir et obeissance servent loyaument a la majesté de ta coronne. Voyez cy comme il a pleu a Dieu te transmettre ce noble juvenceau Maximian de la noble ligniee royalle des Romains, auquel ne differe pas marier ta fille, si tu vieulx joïr de perpetuele tranquillité. » Aux parolles desquelx Carodocus et Maurice se consenti le roy incontinent, et sans demeure donna sa² fille en mariage a Maximian avecques tout son royaume de Bretagne après son deceix. Pour laquelle chose fut adonc Conan remply de grant felonnie et indignacion, si se transporta tantost en Escoce et cuilit et assembla toute la chevalerie du paÿs, puis trespassa le Humbre et commença a gaster le païs a l'environ et trebucher les citez, chasteaux et villes qui illecques estoient, pour quoy Maximian lui alla a l'encontre et le desconfist en bataille, tant qu'il le contreigny a fuir. Mais pour tant ne se desista pas Conan de poursuivre son emprinse, ains au mieulx qu'il peut assembla ses gens d'armes et victorieusement³ envaÿ le païs Maximian, en faisant destruction merveilleuse es parties ou il habitoit, tant que les seigneurs bretons et leurs conseillers et amis, considerans la guerre estre non convenable entre lesditz Maximian et Conan, qui germain estoit de la royne sa femme, s'entremirent de leurs discords et entr'eulx mirent union. Après laquelle chose regnerent en paix par l'espace de cinq ans, puis atout grant ost passerent en Gaule ou ilz conquirent le royaume d'Armorique, qu'ilz appellerent Bretagne armorique ou la Petite Bretagne a difference de la Grant Bretagne insulaire. Mais pource que, scelon le divis fait au commencement de ceste compillacion, ceste matiere appartient a la tierce partie d'icelle, anczois qu'en ladicte matiere je procede plus avant, je diviseroy partie de la situation et maniere de ladicte Bretagne armorique.

¹ *en sa compaignie* (notre correction)

² *la fille* (correction d'après 8266)

³ Var. *vigoreusement*

Cy fine la seconde partie de ceste compillacion et commencent les rubriques de la tierce.

TABLE DES RUBRIQUES DU LIVRE III

- I. [f.43v] Premièrement la description de Bretagne armoricque et des meurs et condicions des gens qui y habitent.
- II. Comme Maximian et Conan conquirent ladicte Bretagne sur les Gaulloys dont estoit habitee, et comme Conan en fut le premier roy de la lignee des Bretons.
- III. La maniere comme Conan traicta son royaume. Des unze mille vierges et de leur martire, et la cause pour quoy en Bretagne y a different langage.
- IV. La mort du roy Conan et de Grallons qui lui succeda, et le miracle d'un poisson que saint Corentin fist en sa presence, pour quoy il funda l'église cathedrale de Cornouaille et establit pasteur ledit saint Corentin.
- V. D'un autre miracle qui advint en la presence du roy Grallon pource que saint Ronan fut devant lui faulcement accusé par une femme, et de la mort dudit Grallon.
- VI. Du roy Sallomon et de ses deux filz *Audroen* et *Constantin*, et comment la Grant Bretagne fut tellement oppressee par les estrangiers qu'ilz vindrent requerir aide au roy *Audroen* qui leur bailla son frere *Constantin*.
- VII. Du roy *Constantin* et de ses trois filz.
- VIII. Du roy *Budic* d'Armoricque et de ses germains *Uter* et *Aurelie*. De *Vortiger* et des Saxons.
- IX. Du mariage *Vortiger*, et du roy *Vortmere* son filz que *Rouine* enpoesonna.
- X. Comme *Vortigere* recouvra le royaume, et comme les Bretons furent en traïson occis par les Saxons ; et de *Merlin*.
- XI. Comme *Vortiger* vult edifier une tour ; et des prophecies *Merlin*.
- XII. Comme *Aurelie* et *Uter* recouvrerent le royaume.
- XIII. Comme *Anglist* eut le chieff transché.
- XIV. De la Dance aux Geans que *Uter* envoya querir en Ibernies.
- XV. De *Patencius* filz *Vortiger* qui fist guerre en Bretagne ; et de la mort *Aurelie*.
- XVI. Comme *Uter* combati contre *Patencius*, *Guillomantus* et les Saxons.
- XVII. D'une grant feste que tint le roy *Uter*, et comme il engendra *Artur* le Grant.
- XVIII. De la mort *Gorloys*, duc de Cornouaille, et comme *Artur*¹ espousa *Ygerne* sa femme et alla contre les Saxons.
- XIX. Comme *Uter* desconfit lesditz Saxons, puis finit sa vie par venin.
- XX. Du roy *Artur*. Comme il desconfit les Saxons et du secours qu'il envoya querir en Armoricque.
- XXI. Des deux roys *Artur* et *Hoel*, et comme ilz vainquirent les Saxons.
- XXII. Comme *Artur* submist les Picts et les Escots.
- XXIII. Comme *Artur* conquist Ibernies, Irlande, Orchade, Norvecque, Godlande et, moyennant l'aide du roy *Hoel* de Bretagne armoricque, toutes les provinces de Gallie.
- XXIV. [f.44] D'une grant feste que tint le roy *Artur*.
- XXV. Des Romains qui le vindrent sommer que il leur poyast tribut.
- XXVI. De la fiere responce que *Artur* fist aux Romains. De ses pourveances, et comme il passa en Armoricque et occist ung geant.
- XXVII. De deux batailles qui furent entre les Bretons et les Romains.

¹ Même erreur en 8266. Il faudrait lire *Uter*.

- XXVIII. Comme Artur empescha aux Romains leur voye et des ordonnances des deux osts que ilz firent pour s'entre combatre.
- XXIX. D'une grant bataille d'entre les Bretons et les Romains qui furent desconfitz.
- XXX. Comme Artur tourna ses armes contre Mordret son nepveu, et des batailles d'entr'elx, ou ledit Mordret fut occis et Artur navré.
- XXXI. Du roy Hoel de Bretagne armoricque, et de pluseurs autres roys qui y succederent.
- XXXII. De pluseurs roys qui regnerent en la Grant Bretagne ; et comme Cadvan et Elfredic partirent le royaume.
- XXXIII. De la guerre d'entre Cadvallon et Edun, leurs filz.
- XXXIV. Comme Cadvallon, moiennant l'aide du roy et des Bretons d'Armoricque, occist Edun et seigneurly seul en la Grant Bretagne.
- XXXV. De la mort Cadvallon. De Cadvaladrus son filz. Des pestillences qui advindrent en son royaume, et comme il s'en affuit en Armoricque.
- XXXVI. Comme Cadvaladrus cuida retourner en son royaume et comme il en fut destourné par une voix angelicque et alla a Rome ; et du roy Allain d'Armoricque.
- XXXVII. Du roy Conobert de Bretagne armoricque, et de pluseurs autres princes en son temps regnants¹, scelon Grigoyre de Tours.
- XXXVIII. Encore de pluseurs princes assemblement regnants en ladicte Bretagne.
- XXXIX. De saint Felix, evesque de Nantes.
- XL. Encore de saint Felix. De Martin son disciple, et comme la cité d'Erbauges fondit.
- XLI. Comme Bretagne fut gastee par les Frixons.
- XLII. Du roy Rivallon qui chacza lesditz Frixons hors de Bretagne.
- XLIII. De Deroch, filz Riwallon, et de saint Tugual, son cousin germain.
- XLIV. De Riathan, filz Deroch, de Jona, de Judual et de Comorus, qui en traïson occist Jona.
- XLV. De saint Pater et d'aucuns comtes de Cornouaille.
- XLVI. De saint Sanson qui de la court Childebert roy de France amena Judual, qui combati contre Comorus et l'occist.
- XLVII. De pluseurs dons et confirmations faictes aux evesques de Bretagne par Childebert, roy de France, ou prejudice des princes de Bretagne.
- XLVIII. Du roy Juhael de Bretagne, et comme Judicael son filz fut conceu.
- XLIX. De Judicael, filz du roy Juhael.
- L. Comme Judicael fut roy de Bretagne. De la discorde et de la paix d'entre lui et le roy de France.
- LI. Du duc Haelon, frere du roy Judicael.
- LII. De la sainteté Judoch, frere Judicael.
- LIII. Comme le roy Judicael se fist religieux a Saint Meen, et de sa mort.
- LIV. **[f.44v]** Ung raisonnement de l'acteur.
- LV. Du roy Daniel Dremruz de Bretagne, et de saint Budoc.
- LVI. Du roy Arastanus de Bretagne qui mourut a Roncevaux par la traïson Gannes ; et comme le roy Mardonus fut occis par François et le paÿs gasté.

¹ Var. *en son temps y regnants*

- LVII. De Neomenon qui s'esleva en armes, et de Lambert ung chevalier nantays.
- LVIII. Comme Reinaldus descomfist a Meczac partie de l'ost des Bretons, et comme ledit Reinaldus fut a Bleign occis par Lambert.
- LIX. Des¹ Norvegiens qui a l'ennortement Lambert vindrent devant Nantes et la prindrent, et en occirent l'evesque et le peuple.
- LX. Comme Lambert s'en fuit a Craon pour doubte de Neomenon.
- LXI. D'une embassade que Neomenon envoia devers le pape.
- LXII. Comme Neomenon se fist a Dol coronner roy de Bretagne.
- LXIII. Du roy Erispogius, et comme les Normans furent chacez de Nantes et de Leonnoys.
- LXIV. Comme le duc Sallomon occist Erispogius et se fist roy, et comme le corps saint Mathé fut apporté en Bretagne.
- LXV. Comme le roy Sallomon receut le corps saint Mathé.
- LXVI. De la complainte que les evesques degetez et autres firent au pape du roy Sallomon et des Bretons, et de l'embassade que celuy roy Sallomon envoia devers le pape.
- LXVII. Comme les deux roys de France et de Bretagne chacerent les Normans d'Angiers.
- LXVIII. Comme le roy Sallomon se demist de son royaume et de la conjuration que ses subgictz firent contre lui.
- LXIX. Comme le roy Sallomon fut occis par ses conspirateurs.
- LXX. Des pestillences qui en advindrent, et comme le corps saint Mathé fut fortrait de Bretagne.
- LXXI. Comme les corps saincts de toute Bretagne en furent hors portez.
- LXXII. Comme par divin amonnestement plusieurs eglises furent construites en l'onneur du roy Sallomon.
- LXXIII. Du duc Allain de Bretagne et de Pascevetenus son frere, nepvez Sallomon.
- LXXIV. Comme les Normans prindrent derechieff la cité de Nantes, Angiers et Tours, et comme les Bretons s'en fuirent en estranges terres.
- LXXV. [Encore des grans persecucions que les Dannoys firent en France et en Bretagne, et comme le roy Charle le Simple donna Gille sa fille a Rollo² leur prince, qui se fist baptiser et leur quicta Neustrie qu'ilz nommerent Normandie]³.
- LXXVI. Comme les Bretons reprindrent leurs forces et occirent les Normans en diverses batailles. De Juhael Berenger et de Allain Barbetorte, neveu du duc Allain.
- LXXVII. De plusieurs divisions entre les Normans, les François et les Bretons. De la proesse Allain Barbetorte et de son mariage.
- LXXVIII. De la mort du duc Allain Barbetorte.
- LXXIX. Du duc Conan de Rennes. De la mort Drogo, filz Barbetorte, et des Normans qui retournerent devant Nantes.
- LXXX. Comme le filz Allain Barbetorte⁴ fut comte de Nantes, et de sa mort.

¹ *Les* (correction d'après 8266)

² Var. *Gille sa fille en mariage a Rollo*

³ Rubrique manquante dans 941 comme dans 8266. Notre correction utilise la rubrique du f. 126v pour le chapitre numéroté correctement LXXV. Cette modification entraine le changement de numérotation jusqu'à la rubrique du chapitre LXXXIX,

⁴ Var. *comme Hoel filz Alain Barbetorte*

- LXXXI. De Guerech, frere dudit Hoel comte de Nantes, et de sa mort.
- LXXXII. Comme le duc Conan de Rennes occupa toute Bretagne, contre lequel combatirent Nantays et Angevins et l'occident.
- LXXXIII. Du duc Geffroy, filz Conan de Rennes, qui submist la comté de Nantes, et de son mariage.
- LXXXIV. Comme les peans gasterent le paÿs de Dol et embraserent la cité.
- LXXXV. [f.45] Comme le duc Geffroy fist reediffier les eglises de son païs, puis alla oultre mer et mourut en ce veage.
- LXXXVI. De Allain et Eudes filz Geffroy. De leur partage et de leur discorde.
- LXXXVII. De la guerre d'entre le duc Allain de Bretagne et le duc de Normandie.
- LXXXVIII. Comme le duc Allain fut envenimé¹ par les Normans ; et comme Eudon son frere occupa le païs de Bretagne. D'un parlement que Eudon tint a Nantes².
- LXXXIX. De la guerre d'entre Eudon et Conan son neveu, filz Allain.
- XC. De la mort du duc Conan. De Hoel comte de Cornouaille qui lui succeda, et comme Allain Fergaud son filz alla o Guillaume le Bastard, duc de Normandie, a la conquete d'Angleterre.
- XCi. De la genealogie des roys d'Angleterre, qui par ledit Guillaume en furent deboutez.
- XCII. De la mort du comte Eudon. Du duc Hoel auquel succeda Allain Fergaud.
- XCIII. De la mort au roy Guillaume d'Angleterre et des guerres d'entre ses filz.
- XCIV. De la mort a la duchesse Constance de Bretagne. Comme le duc Allain se remaria, et de la guerre d'entre lui et le comte de Painthevre.
- XCv. Comme le duc Conan le Gros fut descomfit par ses barons.
- XCvi. De la mort du duc Conan le Gros, et de pluseurs guerres qui lors advindrent en Bretagne.
- XCvii. De la genealogie du comte Geffroy de Bretagne, mari Constance duchesse.
- XCviii. De la mort du duc Conan le Jenne, et comme le comte Geffroy lui succeda.
- XCIX. Comme le comte Geffroy mourut a Paris.
- C. De la naissance du duc Artur de Bretagne.
- CI. Du veage que les deux roys de France et d'Angleterre firent oultre mer ; et comme mariage fut traictié [du duc Artur]³ a la fille du roy de Sicille.
- CII. De la mort du roy Richard d'Angleterre, et comme le duc Artur de Bretagne print la possession d'Anjou et du Maine.
- CIII. Comme le duc Artur se parti du roy de France pour aller asseoir Mirbeau, ou il fut prins par son oncle.
- CIV. De la mort a la duchesse Constance, et comme Artur son filz fut occis par son oncle, pour quoy les barons bretons l'appellerent en droit davent le roy de France.
- CV. Comme le roy de France o l'aide des Bretons conquist Normandie et Guienne. De la mort du comte Guy, et du mariage du comte Brene a la duchesse de Bretagne.

¹ *Envemimé* (notre correction)

² Le parlement d'Eudon fait l'objet d'une rubrique dans la table des matières, mais n'est pas indiqué comme tel au folio 139 (Idem en 8266. Notre correction)

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

- CVI. Comme François et Bretons chacerent le roy Jehan de La Roche au Maine¹.
- CVII. De l'orrible mort du roy Jehan d'Angleterre.
- CVIII. Come le duc Pierre descomfilit les Angevins, et des divisions d'entre celuy duc Pierre et aucuns barons françois d'une part et le roy Loÿs de France d'autre.
- CIX. Encore de ce mesme.
- CX. Come le roy d'Angleterre faillit de promesse au duc Pierre, et de la paix d'entre lui et le roy de France.
- CXI. D'un veage que le duc Pierre a grant compaignie de Bretons fist outre mer.
- CXII. Du duc Jehan de Bretagne, seurnommé comte Roux.
- CXIII. Comme Jehan, le comte de Richemont, alla outre mer o le roy Loÿs.
- CXIV. De la mort du roy saint Loÿs, et comme l'ost cristian ouvra en ce veage.
- CXV. **[f.45v]** Comme Edouart d'Angleterre et le comte de Richemont ouvrent en Acre. De leur retour, et de la mort du duc Jehan de Bretagne.
- CXVI. Du duc Jehan filz du comte Roux, et la maniere comme Jehan son filz, comte de Richemont, fut prinsonnier aux Escots.
- CXVII. De la mort du duc Jehan, et de Artur son filz qui lui succeda.
- CXVIII. La genealogie et partie des faits des comtes de Montfort, dont issi la duchesse de Bretagne, femme Artur.
- CXIX. De ce mesme.
- CXX. Encore de ce mesme.
- CXXI. Encore de ce mesme².
- CXXII. Comme les tierceages furent mis au IX^e. De la mort du duc Artur, et des mariages du duc Jehan son filz.
- CXXIII. Comme le duc Jehan fut par deux foiz contre Flamants.
- CXXIV. Come le duc Jehan esposa a Chartres la fille de Savoye, et come il alla a ost a Cambray.
- CXXV. Come le duc Jehan maria sa niepce, fille monseigneur Guy son frere, a monseigneur Charles de Blays, neveu du roy de France.
- CXXVI. Come le duc Jehan alla au siege de Tournay, et de sa mort.
- CXXVII. Du comte de Montfort son frere qui saesit la comté de Nantes.
- CXXVIII. Come le comte de Montfort print pluseurs places en Bretagne.
- CXXIX. Come le comte de Montfort mist Rennes en son obeissance.
- CXXX. Come celui comte print Hannebont, Auroy et Karheix.
- CXXXI. Come le comte de Montfort se allia du roy d'Angleterre.
- CXXXII. Come le comte de Montfort alla a Paris au roy de France, et come il s'en retourna.
- CXXXIII. Come le roy et les pers de France adjudgerent Bretagne appartenir a missire Charles de Blays a cause de sa femme.
- CXXXIV. Come le comte appella de celle sentence, et come l'ost françois print Chantoceaux.
- CXXXV. Comme le comte fut prins a Nantes et mené a Paris.
- CXXXVI. Encore de ce mesmes.
- CXXXVII. Comme la comtesse de Montfort print la conduite de la guerre.
- CXXXVIII. Comme la comtesse envoya son filz au roy d'Angleterre et lui demander secours.

¹ Var. *La Roche au Moine*

² Dans 8266 cette rubrique est numérotée CXX comme le précédent.

- CXXXIX. Comme Monseigneur Charles print Rennes et assist la comtesse dedans Hannebont.
- CXL. Comme la comtesse qui dedans Hannebont estoit par sus les¹ François y entra. Comme Auroy fut assiis et la garnison de La Roche Perio desconfite.
- CXLI. Comme ceulx de Hannebont estoient oppressez et du secours qui leur vint.
- CXLII. Comme ceulx du siege de Hannebont se leverent et allerent a Auroy puis devant Guingamp, et comme ilz prindrent Conquest qui fut repris sus eulx.
- CXLIII. De la prise de Guingamp et de Guerrande. Comme missire Loÿs d'Espagne atous ses gens d'armes monta sur mer, et comme missire Charles conquist Auroy.
- CXLIV. De la bataille qui fut pres Kemperlé entre missire Loÿs d'Espagne et les gens de la comtesse de Montfort.
- CXLV. Comme les gens de la comtesse ouvrerent après la bataille.
- CXLVI. Comme ilz arriverent a Hannebont. De missire Charles qui derechieff les assist. Come [f.46] la comtesse envoya en Angleterre, et de deux chevalliers que ceulx de l'ost voullont faire mourir.
- CXLVII. Comme ceulx de Hannebont rescouyrent² leurs chevaliers, et comme le siege fut levé par missire Tanguy du Chastel.
- CXLVIII. La prise de Jugon par missire Charles et des trieves d'entre lui et la comtesse.
- CXLIX. Du secours que la comtesse alla querir en Angleterre.
- CL. D'une bataille qui fut sus mer entre la comtesse et missire Loÿs d'Espagne.
- CLI. De l'orage qui seurvint et les fist departir.
- CLII. La prise de Vennes sur Bretons par la comtesse et ses gens.
- CLIII. Come les Bretons, sur lesquels avoit la cité de Vennes esté conquise, la reprindrent a force et navrerent missire Robert d'Artoys.
- CLIV. De la mort missire Robert d'Artoys, et comme le roy d'Angleterre passa en Bretagne et assist Vennes.
- CLV. Du secours que monseigneur Charles de Blays manda en France et comme le roy d'Angleterre gasta le païs de Bretagne ou il assist quatre sieges en ung mesme temps.
- CLVI. La prise de Guingamp par le roy d'Angleterre, après laquelle il retourna a Vennes, et comme le duc de Normandie vint au secours monseigneur Charles, pour [quoy]³ les Angloys, qui estoient devant Nantes, se retrayrent a Vennes.
- CLVII. Come l'ost des François vindrent devant Vennes, et comme par le pourchaz de deux cardinaulx furent trieves accordees entre les princes.
- CLVIII. De plusieurs nobles bretons et normans qui a Paris furent decapitez.
- CLIX. Come pour l'acheson de leur mort se renouvelerent leurs⁴ guerres.
- CLX. Come le roy d'Angleterre passa en France et a la Blanchetacque, et descomfist le roy de France a Crecy, puis assegea Callays.
- CLXI. Come les contendens sur le droit de Bretagne après les trieves s'entre guerreoient¹, et la prise de La Roche Derien par les gens de la comtesse.

¹ Var. *des*

² Var. *rescourent*

³ Mot manquant. Idem dans 8266 (correction d'après la rubrique du f.224v du ms 941)

⁴ Var. *les*

- CLXII. La prinse de Lannuon par les gens de la comtesse.
- CLXIII. Come monseigneur Charles de Blays assegea La Roche Derien et des gens de la comtesse qui sus lui ferirent et furent descomfitz.
- CLXIV. Come les gens de la comtesse prindrent monseigneur Charles et occirent ses gens.
- CLXV. Comme La Roche Derien fut reconquise par les gens monseigneur Charles, et comme il fut mené en Angleterre.
- CLXVI. Comme missire Thomas Dagonne fut tué pres Auroy, et de l'emprise du sire de Beaumenoir et de missire Richart Brembro.
- CLXVII. La bataille de trante Bretons contre trante Angloys.
- CLXVIII. D'une bataille qui fut a Mauron entre les gens monseigneur Charles et ceulx de la comtesse.
- CLXIX. La prinse et rescousse du chasteau de Nantes, et de la bataille de Poitiers.
- CLXX. Du siege de Rennes par le duc de Lancastre.
- CLXXI. Comme le duc de Lancastre entra en Rennes. L'assiegement de Dinan ; et de la paix entre François et Angloys.
- CLXXII. Comme celle paix fut confermee a Callays, et de la guerre du comte de Montfort [f.46v] et de monseigneur Charles de Blays.
- CLXXIII. Comme le comte assegea² monseigneur Charles devant Becherel, et du traictié qui entr'eulx fut acordé, par le moien duquel ilz se departirent sans combatre.
- CLXXIV. Come le comte print le Succenio, La Roche Derien et assegea Auroy, et du grant ost que monseigneur Charles assembla pour ce siege lever.
- CLXXV. Come ceulx d'Auroy composerent o le comte et des offres qu'i³ fist a monseigneur Charles.
- CLXXVI. Come le comte vout combatre monseigneur Charles et comme il en fut destourné.
- CLXXVII. L'ordonnance des batailles et d'aucunes sonmations.
- CLXXVIII. Come les batailles furent longuement les unes devant les autres ; et du sire de Beaumenoir qui taschoit les acorder.
- CLXXIX. Come les batailles joignirent ensemble et fut monseigneur Charles vaincu et occis.
- CLXXX. Come le comte fist ensepulturer monseigneur Charles, et la prinse d'Auroy.
- CLXXXI. Come le comte mena ses prisonniers a Vennes. La prise de Jugon, de Dinan et l'assiegement de Kemper Corentin.
- CLXXXII. Des traicteurs que le roy de France envoya devers le comte.
- CLXXXIII. Come le comte conquist Kemper Corentin, et de la paix d'entre lui et la femme feu monseigneur Charles, par laquelle paix il demoura paisible duc de Bretagne.
- CLXXXIV. Du veage que fist le duc Jehan de Bretagne, comte de Montfort, a Paris ; et de missire Bertran du Glasquin.
- CLXXXV. Come guerre recommença entre François et Angloys.
- CLXXXVI. Come le roy de France envoya missire Bertran du Glasquin [en Bretagne contre le duc]⁴.

¹ Var. *s'entregueroierent*

² Var. *contreassegea*

³ Var. *qu'il*

⁴ Mots manquant, rétablis d'après 8266

- CLXXXVII. [De]¹ la division des Bretons et des Angloys qui lors estoient en Bretagne.
- CLXXXVIII. Come missire Bertran rentra en Bretagne a grant ost ; et du duc qui passa en Angleterre.
- CLXXXIX. L'assiegement de Derval.
- CXC. Come missire Robert Quenolle composa Brest pour secourir Derval.
- CXCI. Du grant ost des seigneurs françois et bretons qui vindrent au siege de Derval ; et coument ilz ouvrerent.
- CXCII. De la chevauchee que les ducs de Bretagne et de Lancastre firent en France.
- CXCIII. Come le duc Jehan repassa en Angleterre ; et la prinse de Becherel.
- CXCIV. Come le duc revint a ost en Bretagne et comme il s'en retourna.
- CXCV. Du duc de Lancastre qui vint a Saint Maslo de l'Isle ; et la prinse d'Auroy.
- CXCVI. Come le duc se retrait en Flandres.
- CXCVII. Du scisme de l'Eglise ; et de missire Sevestre Budes, chevalier breton.
- CXCVIII. De la sentence que le roy et les pers donnerent contre le duc.
- CXCIX. Come les Bretons envoierent querir le duc en Angleterre.
- CC. Du secours du duc qui perit en mer.
- CCI. Des Angloys qui se mistrent sus pour le secourir. Du seigneur de Cliczon et des Espaigneux.
- CCII. De la mort missire Bertran du Glasquin ; et des Angloys qui descendirent a Callays.
- CCIII. Comme lesditz Angloys traverserent le royaume de France et vindrent en Bretagne. Come le roy de France escripvoit aux Bretons ; et de sa mort.
- CCIV. Comme le comte de Bocquihen assist Nantes ; et des escarmouches d'entre ses gens anglois et ceulx de la ville.
- CCV. Come l'ost des Angloys fut oppressé devant Nantes.
- CCVI. Come le duc Jehan et le comte de Bocquihen convindrent a Vennes.
- CCVII. Come les seigneurs bretons traictoient la paix du duc o le roy de France.
- CCVIII. Come paix fut entr'eulx accordee ; et des Angloys qui se partirent de Bretagne.
- CCIX. [f.47] Du veage que le duc fist a Paris par devers le roy de France.
- CCX. D'un aultre veage que le duc fist en Flandres pour aider le comte son cousin contre Angloys.
- CCXI. De l'assiegement de Bourbourg.
- CCXII. Du mariage du comte de Paintevre a la fille du sire de Cliczon, et come ledit sire fut emprisonné.
- CCXIII. Come ledit sire fut delivré de la prinson au duc.
- CCXIV. Du mariage du duc a la fille au roy de Navarre ; et de missire Pierre de Craon.
- CCXV. Comme le duc alla a Tours devers le roy de France et du traictié d'entr'elx.
- CCXVI. Come missire Pierre de Craon baptit messire Olivier de Cliczon a Paris.
- CCXVII. Come le roy manda au duc qu'il lui envoiast missire Pierre de Craon et du grant mandemant qu'il fist pour venir en Bretagne.
- CCXVIII. Comme le roy sejourant au Mans envoya derechieff demander¹ ledit missire Pierre.

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

- CCXIX. Come le roy partit du Mans en esperance de venir en Bretagne, et come il perdit son sens.
- CCXX. Come le duc en sceut la nouvelle. Comme ceulx qui le roy conseilloyent furent emprisonnez, et de la guerre d'entre le duc et le sire de Cliczon.
- CCXXI. Comme paix fut faicte entr'eulx.
- CCXXII. Du mariage du roy Richard a Ysabeau de France ; et du comte de Monfort a Jehane de France.
- CCXXIII. Come le roy Richart bannit le comte Derby, qui puis fut roy d'Angleterre.
- CCXXIV. De la mort du duc Jehan de Bretagne.
- CCXXV. Come Madame Jehane de Navarre se remaria au roy d'Angleterre. Du duc Jehan de Bourgoigne qui print en garde le jenne duc de Bretagne ; et la discorde d'entre les ducs d'Orleans et de Bourgoigne.
- CCXXVI. Du roy Henry d'Angleterre qui descendit en Normandie et desconfist a Gincourt les Franczois.
- CCXXVII. La prinse du duc Jehan par Olivier de Blays, comte de Paintevre.
- CCXXVIII. Come les Bretons contraignirent par armes ledit Olivier a leur rendre le duc.
- CCXXIX. Come Olivier de Blays fut par sentence privé de la comté de Paintevre. Du mariage du comte de Richemont, et come il fut connestable de France.
- CCXXX. Come le roy de France bannit ceulx qui avoient conseillé la prinse du duc ; et come le duc alla a Saumur.
- CCXXXI. Du siege que les Bretons mistrent devant Bevron.
- CCXXXII. Le remparement de Pont Horson par François et Bretons et l'assiegement par Angloys ; et d'une rencontre es griefves du Mont contre Bretons.
- CCXXXIII. Les faitz du comte de Richemont. Du mariage du comte de Montfort ; et l'assiegement de Pouencé.
- CCXXXIV. Comme le comte de Richemont mist les Angloys hors de Paris. D'aucunes incidences ; et de la mort du duc Jehan de Bretagne.
- CCXXXV. Come le duc François espousa Madame Ysabeau d'Escoce ; et de la grant feste qu'il tint a Rennes.
- CCXXXVI. La prinse de La Gerche par le duc de Soubresset et d'un veage que le duc fist a Tours devers le roy son oncle.
- CCXXXVII. De la division d'entre le duc et monseigneur Gilles son frere.
- CCXXXVIII. La prinse de Foulgeres par Angloys. Come le duc les fist sommer² de la lui rendre, et de l'embassade qu'il envoya en France.
- CCXXXIX. D'une aultre embassade envoyee devers le duc par le roy son oncle pour la delivrance de monseigneur Gilles.
- CCXL. Encore d'une embassade envoyee par le roy devers le duc pour traicter de l'aliance d'entr'elx.
- CCXLI. **[f.47v]** Comme le duc fist prendre Beuvron et Mortaigne, et de plusieurs autres places qui en son nom furent prises.
- CCXLII. Come le duc entra en Normandie ou il conquist plusieurs places, puis s'en retourna et print Foulgeres.
- CCXLIII. Come ce pendant les François d'autre part guerreoyent les Angloys.
- CCXLIV. Come les Angloys furent descomfitez et occis a Fremigne par les François et Bretons.

¹ *demandez* (correction d'après 8266 qui écrit *au duc demander*)

² *sommez*. Idem en 8266 (notre correction)

- CCXLV. Come le duc assist Avranches et come monseigneur Gilles son frere fut occis par ses gardes.
- CCXLVI. La prinse d'Avranches par le duc ; la prinse de Can par le roy de France, les François et Bretons ; et l'assiegement de Chierbourg par le comte de Richemont.
- CCXLVII. De la mort du duc François ; et la prinse de Chierbourg par le comte de Richemont.
- CCXLVIII. Du duc Pierre ; du veage qu'il fist en France. Come il fist faire punicion de ceulx qui avoint fait mourir monseigneur Gilles son frere, et d'un parlement qu'il tint a Vennes.
- CCXLIX. Come le sire de Talbot et les Angloys et Gascons furent a Castillon desconfitz et occis par François et Bretons.
- CCL. D'un veage que le duc Pierre fist a Bourges. Du mariage du comte d'Estempes a Madame Margarite de Bretagne, fille aisnee du duc François ; et de la mort du duc Pierre.
- CCLI. Du duc Artur ; de la feste qu'il tint a Rennes a son entree. Come il alla par deux foiz devers le roy de France, et de sa mort.

LIVRE III

CHAPITRE I

[f.48] *Cy commence la tierce partie de ceste compillacion, qui premierement fait la description de Bretagne armoricque et des meurs et condicions des gens qui y habitent.*¹

Bretagne armoricque est ung país en Europe situé en la fin des terres d'Occident, enfaczonné en maniere d'escu dont le chieff qui siet vers la partie d'Orient marchist et confronte avecques Poitou, Angeou, le Mainne et Normandie. Et le seurplus est avironné de la grant mer Occeanne par sur laquelle y sont apportees des loingtaines isles, regions transmarines et nascions estranges, toutes especes de marchandies. Et si est de soy plaisant et plantoureux, car il y a plaines, petites montaignes, prez, rivieres, forests et landes. Es plainnes sont des terres arables, lesquelles par leur fertilité, moiennant le labour des gens qui les cultivent, produisent es temps et saisons convenables toutes manieres de blez et d'autres fruitz en grant habundance. Es sonmitez d'aucunes des **[f.48v]** montaignes semblablement y a terres laborables, et autres sont par bois et par rochiers occupees. Mais aux pendans d'icelles fluent et decourent les tresvives sources et les fontaines de cleres eaues qui, par petiz ruisseaux graveleux igneusement courans, les valees arrousent ; et aux terres prouchaines de leurs rives donnent telle moisteur que, nonobstant l'impetueuse chaleur du soulail flambeant en l'estive saison, ilz les font verdoier et herbues devenir. Et la multitude desditz ruisseaux et grant habundance de eaues, qui d'eulx procede et court incessamment en pluseurs lieux assemblee, prennent nom et forme d'estangs, de rivieres et de fleuves qui decourent dedans la grant mer Occeane, dont les navires, moiennant leurs voilles aux siffleix des vents estendues et par troict de avirons contre mont iceulx fleuves nageans a pluseurs, ce que leur est

¹ Rubrique manquante dans le ms 8266. Au folio 48 un espace blanc est réservé pour une enluminure. Celle du ms 8266, représente la bataille entre Gaulois et Bretons pour la conquête de la Bretagne armoricque.

necessaire administrent. Et les poissons de la mer salee, sentans la douceur de l'eaue et la froischeur qui y descend, par le ribleix d'icelle a grant tourbe la suyvent, lequelx, quant es destroitx des rives se sont ambatuz, ilz sont par l'industrie et subtilité des habitans prins et retenuz. Et entre autres, court en Bretagne le tresbon fleuve de Laire qui y descend des parties de France, par sur lequel sont transportees de l'un país en l'autre diverses manieres de marchandies. Es forests a foeson de toutes especes de venaisons qui soy y pasturent et umbragent, et es landes y a grant nombre de terres frostes et non arees, lesquelles combien que convenables soient a recevoir l'impression de cultiver, toutesfoiz sont elles appropriees et servent au pasturage des bestes domesticques, dont tant y a ou país que merueilleux nombre en est par chaicun an tiré hors et mené es provinces voisines. En oultre y a en ladicte Bretagne arbres fructueuses grant planté, fers, metaulx, vins, bois, laines, et sel a si grant habundance que pluseurs regions en sont par elle fournies. Et scelon qu'il est contenu en l'istoire des neuff saints, la gent qui y habite est simple, sans fraude, humble, laborieuse, bien subgite, patiente si par force elle n'est exitee a ire, saine de char, joyeuse en face, preuse en force, esprouvee de loyauté, non cognoessant les vices inhumains. La foy de Nostre Seigneur garde sans la corumpre par heresie, tousjours ayme Dieu par ferveur merveilleuse, le saint service ecclesiastique et les saints lieux [f.49] hante et honnore. Elle s'esjoist de paix perpetuele, combien qu'elle ait grant proesse en armes, elle tient pure et droicte justice en jugemens, et a subtill usage de droitz avecques toutes sciences de lettres. Desquelles¹ choses, comme elles excedent l'umain regime, a Dieu seul, par la grace duquel ces benefices lui sont donnez, la gloire en attribuon et au merite des devant ditz neuff saints benoists, patrons d'icelle mesme nascion qui icelle ont confermee en la foy, ainsi que cy après ou proceix de l'istoire plus au long sera contenu. Ceste principaulté a neuff nascions particulieres, desquelles chaicune fait ung diocese soubz singuliere eglise cathedrale, et si a son glorieux patron benoist, confesseur de Jhesucrist. Mes il y a entre elles distincion merueillable, car trois sont devers Orient profferantes langue gallicque, trois devers Occident en tout usage parlants langue brette, et trois moiennes aieans mistement l'un et l'autre langage, qui distintement se extendent en une circuité qui est appelee le Tour de Bretagne. Par lesquelles neuff eglises ainsi distinctes en ces trois differences, est demonstré par disposicion la noble eglise brette avoir semblance et expres carathere de Jherusalem la celeste Eglise triumpante, icelle aieans IX ordres, trois foiz ternees par gerarchie : l'une basse, l'autre moienne et l'autre haulte, differantes ainsi que de ladicte eglise brette sa fille. Et non pas seulement est ladicte Bretagne armoricque quant a la spiritualité gouvernee a celle similitude celeste, ains a en sa temporalité neuff principalles baronnies situees diversement, qui touzjours, ainsi que les membres d'un corps sont pour leur chieff, sont prompts et enclines a lui servir et obeir. Mais pource que en l'istoire cy après ensuyvante des devant dictes neuff eveschez et aussi des neuff baronnies chaicun en son endroit sera traicté particulierement, et mesment de pluseurs bonnes villes, ports notables et autres choses dignes de memoire qui en Bretagne sont, me passe en cest endroit de plus au long la descripre pour racompter la maniere comme les Bretons vindrent.

CHAPITRE II

¹ Var. *lesquelles choses*

Comme Maximian et Conan conquistrent ladicte Bretagne armoricque sus les Gaulloys dont elle estoit habitee, et comme Conan en fut le premier roy de la ligniee des Bretons.

Comme il est dit au derrenier chapitre de la seconde partie de ceste compillacion, regnerent Maximian et Conan en la Bretagne insulaire paisiblement par l'espace de cinq ans, après ce que, par le pourchas de leurs amis qui de leur discord s'entremirent, fut entreulx mise union. Si fut tout celui temps tranquil et en touz biens habundant, par quoy Maximian assembla grant [f.49v] multitude d'or et d'argent. Et pour ce au cinquiesme an, qui fut l'an après l'Incarnacion Nostre Seigneur trois cents quatre vignts et ung, audit Maximian¹, pour la infinie multitude des thesors que il avoit, ne souffisit pas possider le royaume de la Grant Bretagne seulement, ains proposa en son cueur coveteux de subjuguier toutes les provinces de Gallie. Et adonc, pour fournir son intencion, cuillirent Maximian et Conan la chevalerie de l'isle et des divers ports d'icelle. Au havre de Thamise grant multitude de neffs assemblerent, esquelles ilz entrerent atouz leurs gens d'armes quant ilz orent pourquis ce que pour leur guerre leur sembla necessaire, puis sillèrent par mer tellement que aux ports d'Armoricque vindrent leurs neffs arriver. Si y prindrent terre les Bretons, et les Gaullois, dont celui royaume estoit habité, commencerent a tourmenter et occire. Quant le roy Hymbaud, qui pour lors ledit royaume d'Armoricque gouvernoit, entendu que Bretons estoient en sa terre descenduz, il assembla au plustost qu'il peut V^m Gaulloys en armes et, cuidant a son païs secourir, les alla rencontrer² et combatre. Si fut a leur assembler entr'eulx comise grieve bataille, mais après ce que les parties eurent longuement combatu, la desconfiture tourna sur les Gaullois qui presque touz moururent en celle bataille, et mesmes Hymbaut leur roy, qui les y avoit menez, y fut occis. Lors que Maximian fut victorieux demouré et qu'il eut vaincu ses adversaires les Gaulloys armoricquains, il appella Conan, cousin sa femme, qui compaignon et parsonnier estoit de sa conqueste, et lui dit en ceste maniere : « Conan, voyes cy l'un des meilleurs royaumes de Gallie que nous avons subjugué, par lequel nous pouons mieulx avoir voye et convenable entree a subjuguier les autres. Et pour ce prenon et garnissons promptement toutes les villes et chasteaux, ainczois que la rumeur et la complainte en aille plus avant en Gaulle, affin que ne le perdon par nostre negligence. Et ne te paise si tu n'as succédé en mon royaume de Bretagne, lequel tu entendois a possider, car je te rescompane roy en cestui de ce que tu as perdu par moy en l'autre. Et des maintenant te donne et octroye cest royaume, lequel dorenavant nous appelleron l'Autre Bretagne, et la multiplieron de nostre ligniee après ce que nous aurons chacez les Gaullois qui y habitent. Car le païs est fertile de blez, de fleuves, de champs, de prez et de beaux bois plains de diverses bestes rouxes, et est gracieux et delictable. » Atant s'enclina Conan et le mercia, lui promettant son service a tousjours mes tant qu'il viveroit. A[f.50] donc se transporterent les Bretons devant Rennes, laquelle ilz prindrent sans resistance car ilz ne la trouverent habitee fors de femmes et de petiz enffans, pource que les hommes gaulloys, doubtans la crudelité desdictz Bretons qui leur roy avoient occis et de sa gent fait si grant destruction, n'y osoient faire demeure. Semblablement prindrent les Bretons Nantes, Vennes, Ocisme et toutes les autres citez, villes et fors d'Armoricque, et occirent tout le peuple masculin y habitant, les femmes et les filles seullement espargnees, lesquelles ilz retindrent pour leur service et de mort les respiterent. Et après ce qu'ilz

¹ Var. *audit Maximian orgueilleux et rempli*

² *rencontré* (correction d'après 8266)

eurent par leur industrie de armes voidé tout celui royaume des Gaullois armoricquains, dempuis la mer Océane jusques es murs de la cité d'Angiers, au territoire de Neustrie – qui est a present dicte Normandie – aux rives du fleuve de Mainne et oultre celui de Loire l'espace de dix lieues, Maximian et Conan establirent, a la garde desdictes citez, chasteaux, villes et bourgs qu'ilz avoient conquis, partie de leurs chevaliers bretons, car ilz eurent conseil que chose plus difficile seroit aux Gaullois, s'ilz venoient secourir le païs d'Armorique a puissance, de meptre hors lesdictz Bretons d'iceulx fors que de les combatre en plain champ. Et moult se pena Maximian d'enforcer et donner corage a son peuple de resister vertueusement a ses adversaires, et leur distribua plusieurs riches dons. Après ces choses, envoya ledit Maximian en la Grant Bretagne cuillir et assembler cent mil plebeyans, lesquels il fist venir habiter ou royaume d'Armorique. Et a ce que ceulx plebeyans fussent preservez et deffenduz de toute hostilité et de touz ciels qui aucune chose vouldroient entreprendre a l'encontre de leur royaume Armorique, y fist ledit Maximian venir trente mil chevaliers de la Grant Bretagne, lesquels il distribua par les universeles contrees du royaume. Et lors la laissa Maximian de touz pointz a Conan possider et la appella l'Autre Bretagne, lequel nom elle a dempuis retenu, mais aucuns l'appellent la Petite Bretagne a difference de l'autre qui est maire, ou Bretagne armoricque pour son ancien nom qu'elle avoit avant l'advenement desdictz Bretons, ou pour ce qu'elle est prouchaine de la mer, car ce mot armoric vault autant a dire comme païs contigu et prouchain de mer. Adonc passa Maximian atout grant nombre de chevalliers bretons plus avant en Gaule et toutes les provinces d'icelle subjugua par batailles crueles [f.50v] et greveuses. Puis se transporta en Germanie et toute la submist et establit son throsne et le siege de son empire a la cité de Treves, et combati contre les deux freres Gracien et Valentin, desquelx il occist l'un, c'est assavoir Valentin, et Gratian chacza de Romme. Puis saesi le diadesme imperial et la monarchie du monde commença a regenter.

CHAPITRE III

La manière come Conan traicta son royaume. Des unze mille vierges, de leur martire, et la cause pour quoy y a en Bretagne different langage.

Conan Meriadoc, nouvellement fait roy de Bretagne armoricque, establi son premier sege et sa premiere residence *in finibus plebe Columbe*¹, en ung lieu qui est dit chasteau Meriadoc et en breton est appelé [...] ². Et d'illec en après en la cité de Nantes vers mydi et la playe australle es parties fluvialles ou marines, ediffia son principal pallais. Il distribua ses chevalliers par les diverses contrees de son royaume et a chaicun, selon sa noblesse dont il estoit extraict, ordonna rentes et possessions, moiennant l'aide desquelx il defendit vertueusement son royaume a l'encontre des Gaullois et Acquitains, encores payens en partie, qui de tout leur pouair s'esforzoint le grever, et qui souventesfoiz y faesoient cources et irrupcions, et le garda sain et sans bleceure. Après ordonna Conan en son royaume VI seges episcopaulx, savoir Nantes, Rennes, Allettance, Vennes, Cornouaille et Ocisme, esquelx il institua six evesques, et en iceulx seges regnerent successivement plusieurs prelaz notables, dempuis celui temps jucques a la destruction que firent en

¹ « sur le territoire de la paroisse de Saint Colomban »

² Réserve, également en 8266. Dans l'édition d'Hozier on lit : *que la langue britannique appelle Ploecolin* (p.40). Une erreur de transcription des jambages est à l'origine de ce nom propre : il s'agit en fait de Ploeco(u)lm (aujourd'hui Plougoulm).

Bretaigne les Goths et les Waudres, ainsi que en l'histoire cy après sera contenu, combien que, selon la teneur des *Cronicques de Nantes*, des lors et de par avant y avoit siege episcopal en la cité de Nantes, car des le temps de saint Pierre, premier apostolle de Romme, y fut envoyé saint Cler, qui en fut premier evesque, et pluseurs autres en celle dignité avoient ce siege tenu l'un après l'autre, mais non pas manifestement pour la contrariété des payens qui livroient a grieff martire ceulx qui savoient qui tenoient la foy cristienne, come l'on list en la legende des glorieux martirs Domician et Rogacian qui long temps par avant avoient soufferts tourmens en ladicte cité pour la foy de Nostre Seigneur tenir fermement, c'est assavoir des le temps de Maxencius impereur de Romme et de Maximian Hercule, lesquelx Constantin, roy de la Grant Bretaigne filz de Constancien et de la royne Helene, chassa de Rome, comme il est [dit]¹ au XXXI^e chapitre de la secunde partie de ceste conpillacion. Quant ainsi eut le roy Conan pourveu au gouvernement de son royaume, il pensa que a lui et a ses Bretons couvenoit femmes avoir affin de accroistre et multiplier leur lignee. Mais pource que les femmes gaulloises tenoient uncore la loy paienne, ne les vult il par mariage a sesditz Bretons conjoindre, ains envoia ses legats en la Grant Bretaigne par devers Dyonotus, roy de Cornouaille, frere de Carodocus duquel a esté parlé dessus [f.51] et lequel estoit commis de par Maximian au gouvernement de ladicte Bretaigne, lui prier qu'il lui pleust prendre la cure de lui envoyer des femmes de ladicte Bretaigne pour marier o ses nobles serviteurs et a son peuple, [et]² que une fille, qu'il avoit appelée Ursulle, par mariage donner lui vouldist. Si estoit celle Ursulle remplie de merveilleuse beauté, et pour ce Conan sur toutes autres la desiroit avoir a femme. Adonc Dyonotus, qui lors estoit le plus noble et le plus puissant du royaume, desirant obeir audit Conan, fist de toutes les parties de l'isle pucelles a lui convenir tant qu'il en assembla en la cité de Londres unze mil de noble lignage avec saixante mil de basse condicion, puis fist mandement de amener au havre de Thamise grant nombre de neffs pour les aconduire en Bretaigne armoricque. Mais quant elles furent chargees et que elles eurent nagié contrevail ledit fleuve jucques en la grant mer, comme ilz cuidassent tourner leurs voilles vers Armoricque, il s'esmeut entre elles ung forceneux orage de vens contraires qui si orriblement demena les undes de la mer, que par les heurtemens que firent les unes neffs aux autres, partie d'icelles briserent et furent submergees, et peries les pucelles qui dedans estoient. Les autres au large de la mer s'espandirent, qui par ce moien ce peril evaderent, et, au gré du vent qui a son gré conduisoit leur voille, nagierent jucques a Rome³ et par pluseurs autres contrees estranges, puis vindrent finalement a Coulogne sur le Rin et la ancrerent leur navire pour repos prendre, car moult estoient lasses et travaillees de la mesaise que elles avoient sur mer soufferte longuement. Si estoient en ce lieu de Coullongne arrivez nouvellement deux tirans, chevetaines de Gratian que Maximian avoit de Rome chassé, dont l'un estoit appelé Gourban [et]⁴ estoit duc des Humorais, et l'autre Melge, duc des Pics, qui couraient, pilloient et exilloient le païs d'Allemagne et d'environ par le commandement dudit Gratian. Lesquelx tirans et leurs gens, quant ilz entendirent la venue desdictes pucelles, incontinent pour les veoir se transporterent la part que elles estoient, et furent leurs cueurs pour la beauté d'elles tellement enflambez et

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Idem en 8266. Dans la *Légende Dorée* et dans l'édition d'Hozier les onze mille vierges abordent *au port Tyella* en Gaule. Voragine (GF, Tome II, p.294-298) raconte qu'elles vont tout d'abord à Rome et que c'est à leur retour à Cologne qu'elles sont victimes de la cruauté des Huns.

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

esmeuz que avecques elles charnellement voudrent habiter. Mais les nobles pucelles a leurs mauvais voloirs consentir ne se voudrent, pour quoy les tirans les firent *finir*¹ par divers tourmens, car les aucunes firent saillir en la mer sans en avoir pitié et les autres murdriront par glaives trescruellement. Par lesquels tourmens et leurs vertueux et constant corage qu'elles eurent en souffrant paciaument, desservirent celles vierges glorieuses, qui en nombre estoient unze mil a estre es sieges pardurables colocuees. Et fut ainsi que racompte l'istoire en l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur III^{ct} IIII^{xx} et sept. Quant les Bretons d'Armorique entendirent la piteuse mort desdictes vierges martires et la sub[f.51v]mersion d'icelles, qui par l'orage en la mer estoient peries, ilz en furent si tresdolents que plus ne pouaient estre, et derechieff envoierent en Bretagne insulaire femmes requerir. Si en eurent les aucuns, par espicial ceulx qui habitoient en la partie occidentale de Bretagne joust la mer Océanne, pour quoy entr'elx fut le langage breton continué. Et pour icelle cause sont ilz appelez Bretons bretonans a difference des autres, car ceulx qui desdictes femmes brettes recouvrer ne peurent et qui habiterent en la partie d'Orient vers les marches de Gallie prindrent en mariage pucelles gaulloises qu'ilz firent baptiser a la foy de Nostre Seigneur convertir, lesquelles aprindrent a leurs enfans a parler langage de Gaille. Et pour ce furent ilz Bretons gallois appelez, et encores sont. Les dessus dictz tirans Gourban et Melge, oyeans que la Grant Bretagne estoit vuidee de chevalerie, parce que grant nombre en avoit Maximian avecques lui mené a Rome et le roy Conan² de Bretagne armorique du seurplus avoit peuplé son royaume, se transporterent en ladicte Bretagne et le pais d'Escosse gasterent et destruisirent, car ilz ne le trouverent habité fors de laboreux, inhabilles aux armes qui ne leur savoient resister. Et pour ce Maximian, quant il entendit, envoya en Bretagne pour les secourir deux legions de Romains, qui contre les tirans combatirent et les chacerent jucques en Ibernies.

CHAPITRE IV

De la mort du roy Conan et de Grallons qui luy succeda, et le miracle d'un poisson³ que saint Corentin fist en la presence dudit Grallon, pour quoy il funda l'eglise cathedralle de Cornouaille, ou il establit pasteur ledit Corentin.

Aprés ce que Conan le premier roy de Bretagne armorique eut par l'espace de unze ans son royaume tenu et possidé, selon le cours naturel il lui couvint finir ses jours et trespasa de ce secle l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur III^{ct} IIII^{xx} XII. Si fut adonc Grallons en celle dignité royal establi, lequel commença a excercer les armes par proesse merveilleuse, car les gens barbares de Gallie qui la paienne loy encores tenoient, desdeignans et portans mal paciaument l'un de leurs royaumes estre par les Bretons occupé, par plusieursfoiz se mirent sus, prindrent leurs armes et assemblerent osts terribles, cuidants entrer en Bretagne armorique et les Bretons enchasser⁴. Mais le roy Grallons atoute sa chevalerie leur alla a l'encontre, et ses pais et subgitz si vigoreusement deffendi que lesditz Gaullois n'y peurent riens conquerir, ains cinq ducs de leur gent avecques infinie multitude de chevaliers gaullois fist mourir en diverses batailles. Entre lesquelles il leur en livra une sur le fleuve de Laire si grant et si orrible et en icelle fist si merveilleuse occision de

¹ *venir* (correction d'après 8266)

² *Var. et que le roy Conan*

³ *poison* (correction d'après 8266)

⁴ *enchassez*. Idem en 8266 (notre correction)

Gaullois que les rivages d'icelui fleuve rougirent par la grant habundance du sang qu'il espandi. Laquelle chose tourna aux autres en effroy et furent espoventez, ne depuis n'oserent aucune chose emprandre a l'encontre dudit Grallons ne de ses Armoriques. Mais Grallons se transporta après en leurs contrees, qui par armes submist a son obeissance Angeou, Poitou et le Maine, lesquels païs il tint et possida [f.52] tant comme il vesquit. Et après celle conquete les mist et assist ou tître de ses seigneuries en escripvant au commencement¹ de ses lettres : « Grallons, par la grace de Dieu, roy des Bretons et aussi en partie des François². » Ung jour advint que a celui roy Grallons, las et travaillé par le labour d'avoir suyvi les venaisons par forests et par montaignes quar il amoit moult le deduit de la chace, couvint par necessité se retraire en l'oratoire d'un saint homme appellé Corentin qui en la forest avoit cherché lieu solitaire et convenable a Dieu servir, et messages³ devant envoia affin qu'ilz lui preparassent de la viande s'ilz en pouoient recouvrer. Quelle chose oyant Corentin, il fut moult pencif quelle chose il pourroit donner a la refection du roy, et soigneux s'en alla a une fontaine, ou ruisseau de laquelle y avoit ung poisson ainsi comme de Dieu envoyé, duquel a heure de disner il transchoit o son couteau une petite partie dont il prenoit la refection, et quant il retournoit le trouvoit sain, entier et sans bleceure. Si transcha Corentin partie d'icelui poisson, ainsi qu'il avoit de coustume, et la apporta au cueu du roy affin que il la appareillast. Mais le cueu, voiant si petite porcion, sourriant⁴ murmuroit que cent tans ne suffiroient pas au roy et a sa gent. Toutesfoiz, au commandement Corentin, cuisit celles petites parties de poisson s'esmerveillant de leur superhabundance et accroissement. Et tantost après vint le roy Grallon atout sa royale famille, jeuns et affamez, qui par le merite du saint homme Corentin furent resasiez⁵ de la petite partie de poisson, affin qu'ilz peussent estre remembrables de l'Evangille, en laquelle est leu que Nostre Seigneur avoit refectionné cinq mil hommes de deux poissons. Comme doncques après la viande le roy cogneust ce fait tant merveillable et icelui poisson, de quoy il avoit mengé, trovast en la fontaine entier et sans transcheure et le vist nager et vivre, esmerveillé de si grant miracle, a genoulz⁶ se mist aux piez Corentin et l'aoura et lui donna en perpetuel sa salle royale et toute la terre a l'environ, forests et tout ce qu'il avoit generalement en celui territoire. Assez tost après fut la sainteté Corentin par tout le païs divulgee, pour quoy les Cornouaillois requierent au roy Grallons qu'ilz l'eussent a evesque, laquelle chose le roy leur octria moult volontiers, et a leur priere envoia a saint Martin, qui lors estoit archevesque de Tours, ledit Corentin, [accompaigné]⁷ de saint Grimolay et de saint Tugdin, affin que ledit saint Martin consacrast Corentin en evesque, et Grimolay et Tugdin en abbez, laquelle chose accomplit saint Martin en partie, car il consacra Corentin et le renvoia au siege de Cornouaille, mais il ne vult consacrer Grimolay ne Tugdin disant que la consecration en appartenoit a l'evesque Corentin pource que estoit en son diocese. Mais après leur retour, les consacra ledit Corentin et les envoia en leurs monasteres, que le roy Grallons avoit fundé⁸ nouvellement. Celuy Grimolay, qui par Corentin fut fait abbé, estoit filz du roy Fraganus et de Alba, une damme ainsi nommee, qui estoient natifs de la Grant [f.52v] Bretagne. Et par mer vindrent descendre en Leonnie, dont ledit Fraganus fut

¹ *commandement* (correction d'après 8266)

² *Var. des Francs*

³ *Var. ses messages*

⁴ *Var. en sourriant*

⁵ *Var. resasiez*

⁶ *et a genoulz* (correction d'après 8266)

⁷ Mot manquant. Idem en 8266 (notre correction)

⁸ *Var. fundez*

puis fait roy, et firent leur mension a Lesquen en celui diocese par congié du roy Grallons, quar ilz estoient ses prouches par lignage. Et avoient ceulx Fraganus et Alba sa femme deux autres filz appellez Jacutus et Guihourcus, desquelx Jacutus fut premier abbé d'un monastere que le roy Grallon funda au diocese de Alettance, lequel est encores pour le nom de lui appellé Saint Jagu. Saint Corentin nouvellement esleu pastour de Cornouaille fist adonc enfaczonner en manière de moustier le royal pallays que le roy Grallons lui avoit donné et y établi l'église cathedrale du diocese, laquelle chose ledit roy Grallons conferma et voutt que les successeurs dudit Corentin en celle evesché joissent de toutes les terres, forests, revenues et devoys qu'il avoit audit saint Corentin assignees, sans ce que jamais nulz des siens roys de Bretagne les leur peussent tolloir. Et pour le nom dudit Corentin, que l'on clame l'un des sept saints de Bretagne, fut et est ce lieu appellé Kemper Corentin, et encore y est l'église cathedrale de Cornouaille.

CHAPITRE V

D'un autre miracle qui advint en la presence du roy Grallons pource que saint Ronan fut devant luy accusé¹ par une femme ; et de la mort dudit Grallons.

Cestui roy Grallons ama perseveraument droicture et justice, car il fut des pupilles et des veufves tresdebonnaire escouteur ; des oppressez par les mauvais certain delivreur ; aux indigens benigne donneur² de leurs necessitez ; de bonnes euvres indefaillant ouvreur ; collumpne des eglises et sans doubte ferme cristien. Auxi furent, durant le temps qu'il gouverna la monarchie des Bretons, pluseurs hommes de sainte vie, ausquelx, pour leur devocion et sainteté, il assigna rentes et devoirs pour eulx substanter a ce qu'ilz ne fussent empeschez aux operacions publicques, mais mieulx peussent servir a Dieu et vacquer en contemplacion. Entre lesquelx fut le glorieux saint Ronan, lequel, a ce que mieulx peust entendre au service divin, cessante toute occupacion, de l'Autre Bretagne transnagea en ceste et, laissant son navire ou rivage de la mer en la contree de Leonnoys, vint en celle de Cornouaille jucques a une forest appelee Nemean, jouste laquelle demouroit ung home venerable et de la foy cristienne tresespécial cultivateur. A la maison duquel demanda Ronan herberge, qui tresvolentiers lui fut octree par celui sire de maison. Lequel, quant il cognut de certain que pour Dieu servir seulement cherchoit ledit Ronan lieu solitaire, il fut tresjoyeux de ce que avecques lui lui plaisoit faire sa mension, et ses necessaires tresvolentiers lui administra. Si commença Ronan a ediffier ung oratoire ouquel il peust vacquer a oraison plus assiduellement, lequel il parfist jouste la forest Nemean, savoir ung bois ja piecza moult ample reffuge des belues et autres bestes venimeuses et cruelles. Et illec demoura par long temps le saint homme Ronan en oraison et en jeune. Dedans petite intervalle de temps fut la renommee de ses justes operacions par my le país espars, tant que la cognoissance en vint au souverain prince le roy Grallon qui, oyeant le los de sa sainteté, jucques a son oratoire le alla visiter. Et après ce qu'il fut adverti dont et pour quoy il estoit venu en ces parties, et qu'il [f.53] fut par lui amonnesté a faire justice et introduit comme il pourroit acquerir le royaume celeste, il print de lui benediction et s'en retourna a son pallais. Davant touz autres qui audit saint Ronan venoient et creoient le sermon que il preschoit, l'escoutoit son hoste plus ferventement et avecques lui moult souvent demouroit. Laquelle chose sa femme

¹ Var. *faulcement accusé*

² *donneur répété* (notre correction)

portoit tresimpaciaument, et par pluseursfoiz en fist complainte au saint homme Ronan, mais il assouageoit au plus qu'il pouoit son ire par parlens debonnaies. Saint Ronan doncques ainsi glorieux et renommé devant Dieu et les hommes, le deable de touz biens envieux commença a estre soigneux par quel maniere il le pourroit travailler et ses merites plus cleres que le soulail obfusquer et troubler ; et prenant le vieill instrument par lequel il mist premierement Adam hors du paradis¹ de delices, par semblable maniere voulut expugner le saint homme Ronan, car la femme de celui qui le avoit ostelé excita et arma contre lui de vaines contrevues. Celle femme estoit Keban appelée, laquelle au cueur touchée de douleur tresgriefve, pource que, comme dit est, son mari souventesfoiz demouroit avecques saint Ronan, par toute la province divulga icelui saint homme Ronan par intervalle de temps se transmuer en lou et devorer les hommes et les bestes, puis après retourner en sa premiere forme ; concluante icelui Ronan devoir estre bruslé tout viff ou du territoire chacé par chiens impetueux. Laquelle voye cruelle sollicita les simples en doubte et a bien peu les persuada acroire aux dictz de celle cruele femme, pource que en la forest Nemean ou il habitoit moult souvent estoient les bestes domesticques par les sauvages devorees. Les autres, dont la pencee n'estoit si variable, refrenoient le forcennaige de celle femme et ses dits ne affermoient estre fors mensonge. Mais oncques ne peut nul revocquer de son intencion forcennée celle que l'embrasseur² de faulceté umbreuse avoit armée et excitée contre l'onme juste. L'iniquité doncques, que Keban avoit conceue en sa pencee a l'encontre du saint homme Ronan, voulut elle meptre a execucion sans dillaier, et elle, mere tresmauvaise, une seule fille que elle avoit, soubz l'asge de cinq ans, enferma en une arche et, affin qu'elle ne plourast pour sa sollitude, lui administra de la viande. Mes gueres n'y demoura l'enfant sans mort, car du premier morceau que elle porta a la bouche elle s'estrangla et rendit l'esprit. Et la maudite femme, qui encore rien ne savoit de la mort de sa fille, en yssant hors de sa maison se print a discourir cza et la en soy complaignant a ses voisins de sa fille qu'elle faignoit avoir perdue, puis ses cheveulx espars sur ses espaulles et serrant des paumes contre sa poitrine, se adressa vers l'oratoire saint Ronan lui imposant qu'il avoit sa fille devoree. Ne oncques ne peut le saint homme son corage amollier que elle ne perseverast en sa malice, mais pluseurs y furent presens qui en contredisant celle chose detestable la voudrent lapider. Adonc s'en alla Keban la furieuse, hastant son cours jucques au pallais du roy Grallons, et lui dist en ceste maniere : « Pourquoi, sire Roy, **[f.53v]** seuffres tu en ton royaume vivre celui tant horrible devoreur du sang et des membres des hommes que l'on appelle Ronan, qui des transmarines parties par l'enormité de ses faits a esté banny en exil, et lequel tu as eu et tenu en reverence ? Car saches icelui aucunesfoiz estre tourné en lou, et non pas seulement sa crudellité exercer envers les bestes brutes, mais aussi envers les filz des hommes, car il m'a ravie ma fille et l'a³ cruelement devoree. Ne seuffres doncques, sire Roy, ce devoreur vivre plus longuement et te haste de ce malefice estaindre a celle fin que sa memoire soit ostée de la face de la terre. » Cestes choses et autres plus mauvaises par la frenaticque femme en la presence du roy refferrees, les assistans sur celle clamour proffererent diverses sentences, car les aucuns disoient icelle estre manteresse et les autres qu'elle estoit voir disant et l'injure lui faicte affermoient ne devoir demourer impugnie. Et adonc commenda le roy que chaicun fist sillence et en ceste maniere proffera sa sentence : « Nous, jamais telle chose de lui ne pensames quelle de toy avons au jour de huy ouye. Car

¹ *de paradis du paradis* (notre correction)

² *Var. le brasseur*

³ *et la a* (correction d'après 8266)

en tant que l'on nous a donné entendre, et que par ses faicts avons peu cognoestre, il est benign en ses euvres, resplandissant en sainteté et perseverant ou service de Dieu. Mes, pource que les choses par toy dictes ne voullons demourer a encercher, soit fait venir affin que icelui rendant raison nous soit faicte la chose manifeste qui encores nous est en doubte. » Atant par le commandement du roy au saint homme alla ung message qui les royaux mandements lui pronuncza, et sans demeure saint Ronan se mist a voye pour aller devers le roy en la compagnie du message, lequel, quant il approucha le pallais, hasta son erre et la venue de Ronan nuncza estre prouchaine. Si fut adonc parlement tenu entre ceulx du pallais aasavoir par quelle preuve infaliblement ilz pourroient cognoestre si vroies ou faulces estoient les choses qui par Keban avoient esté parlees. Mais entr'eulx, qui sur ce profferroient diverses sentences, fut le roy Grallons qui leur commanda que chaicun fist sillence et dist : « Vous cognoesiez que j'ay deux chiens puissans de corps, des piez igneement courants, du mors ravissables et, a quelcomque chose qu'ilz seront invictez, treshardiz invaseurs. Lesquelx contre Ronan excitez, assez tost pourrons cognoestre ce que a present nous en est en doubte, car si sa sainte vie ne le preserve de la forcennerie d'eulx il ne pourra decliner aux obprobres de leur perversité. » Par le commandement du roy fut adonc aux chiens le couple osté et de touz les assistans furent esmeuz a l'encontre de Ronan, qui se seoit a la porte las et travaillé, et par la grace du Saint Esprit lui avoit esté revelé comme Keban avoit sa fille mucee, laquelle estoit morte et qu'il en advendroit. Et les chiens, plus igneement courants que foudre, se hastoient a disserper¹ ses membres, mais comme il les vit fremissans et contre lui forcenants orriblement, il fist le signe de **[f.54]** la croix et incontinent les chiens abbaissèrent leur fureur et contre ses piez se couscherent humblement. Quelle chose voiant, le roy incontinent descendi du pallais et vers Ronan adressa sa voye et lui dist : « Servant du Dieu souverain, je te pri que ne te courouces a l'encontre de nous contre toy insipientement esmeuz, qui, après te avoir fait de loign venir, a l'encontre de toy, ainsi comme contre ung pervers, par erreur avons noz chiens excitez. Ycy est une femme maudicte, accusante vers Nous ton innocence par crime tresmauvais, duquel il n'appartient croire que tu soies coupable, car si ta cruauté estoit telle, en nulle maniere n'eusses peu eschapper la ferocité de noz chiens, a laquelle nul coupable ne resiste. Mais ce crime, te imposé inreveraument a ta sainteté, redige a neant, par quoy il appiert toy donner digne service au souverain, par le suffrage duquel tu as evicté nostre machinement. » Auquel respondi Ronan : « Il n'appartient pas a nous, roy des Bretons, garder yre en pencee a l'encontre d'aucun si le college des fous voullons eschiver. » Et Adonc Keban comme frenaticque entra ou milieu de touz et n'eut point de vergongne de le dire estre devoreur de sa fille, a laquelle il respondi en ceste maniere : « Tu me imposes avoir devoré ta fille et tu l'as mucee dedans une arche, en laquelle [elle]² est morte par ton infelicité. Commandege donc a present nostre sire le roy que aucuns de ses familiers aillent a ta³ maison et ilz trouveront la chose ainsi que je la afferme. » Adonc allerent pluseurs a la maison Keban, qui estoit prouchaine du pallois royal, lesquelx le roy ne desdeigna pas ensuivre, et trouverent la charongne de la fille en l'arche repostee, pour laquelle chose le peuple, qui estoit acouru a ce spectacle regarder, vouldrent la femme lapider. Mais le saint homme Ronan de leurs mains la delivra par sa priere, et lors Keban, en se repantant de son mesfait, se laissa cheoir

¹ Idem en 8266. Ce verbe ne se trouve dans aucun dictionnaire. Nous supposons qu'il est issu directement du verbe latin *disserparer* qui signifie *séparer*.

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *sa maison*

aux piez saint Ronan¹ en lui suppliant qu'il priast a Nostre Seigneur qu'il rendeist vie a sa fille, laquelle estoit morte innocente par sa propre coulpe. A laquelle voix lairmeuse et plorable fut le roy compaciant de la douleur qu'il veoit porter a la miserable mere, et pria saint Ronan que il impetrast vers Nostre Seigneur que il ressucitast la fille. Et Keban gemissante, la face arousee de larmes, la charogne de sa fille posa a terre davant les piez du saint homme, disant a voix ploreuse : « Ronan, rens moy ma fille ou en pugnicion de mon peché fay moy perir par mort. » Si pria Ronan a Nostre Seigneur et, comme il eut fini son oraison, senti la morte l'esprit de vie et tout par soy se redressa de terre. Et adonc le roy et tous les assistans, voians ce que fait avoit esté, touz d'un corage a haulte voix Dieu loerent et glorifierent. Et le roy fist audit Ronan ediffier ung moult bel oratoire, lequel il funda et docta de son auctorité royalle, et moult souvent le y alloit visiter et ouir ses predicacions, car il estoit tousjours entendant a reverer Dieu et Sainte Eglise. Pluseurs autres monasteres, oratoires et eglises fist et docta² le roy Grallons en son royaume, lequel il gouverna loablement par l'espace de VIII ans. Puis trespassa de cest secle le cinquiesme jour de janvier, l'an de l'Incarnacion [f.54v] Nostre Seigneur quatre cens et cinq, et ou monastere de Landevenec, qu'il avoit fundé, fut son corps ensepuluré en une petite chappelle voultee au destre du grant autier, en laquelle est son tombeau enlevé de grosses pierres. Et sur l'entree de ladicte voulte est escript l'epytaphe qui ensuist :

Epithafium regis Gralloni britannorum cristianissimi

Hoc in sarcofago jacet, inclita magna propago,
Grallonus magnus britonum rex, mittis ut agnus,
Noster fundator, vite celestis amator.
Illi propicia sit semper Virgo Maria.
Obiit anno quatricentesimo quinto³.

CHAPITRE VI

Du roy Sallomon d'Armorique et de ses deux filz Audroen et Constantin, et comment la Grant Bretagne fut tellement oppressee par les estrangiers que les Bretons d'icelle vindrent requerir aide au roy Audroen qui leur bailla son frere Constantin.

Aprés le deceix dudit roy Grallon seurnommé le Grant, Sallomon son filz fut couronné roy des Bretons en celui an après l'Incarnacion IIII^{ct} V, a l'encontre duquel s'esleverent les Gaullois et Acquitains encore payens, qui lui et ses Bretons armoriques tressouvent molestoié et leur courroient seure, s'esforczans de grever son royaume par continueles envayés. Mais il leur resistoit vigoreusement et par puissance d'armes les enchaczoit jucques en leurs contrees, lesquelles par maintesfoiz il pilla et exilla, et, comme par l'aide de Nostre Seigneur en qui il avoit son esperance, la victoire lui fust demouree. Il trespassa le XVII^e an de son regne qui estoit l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur IIII^{ct} XXII. D'icelui roy Sallomon demourerent après sa mort deux fils, Audran et Constantin, desquelx Audran le

¹ *aux piez Ronan saint Ronan* (notre correction)

² *et fist et docta* (correction d'après 8266)

³ « Epitaphe de Grallon, roi très chrétien des Bretons. Dans ce sarcophage git, grande branche illustre / le grand Grallon, roi des Bretons, doux comme un agneau / notre fondateur amoureux de la vie céleste. / Que la Virege Marie lui soit toujours propice. / il est mort en l'an quatre cent cinq. »

premier né imposa a son chief le royal diadesme de Bretagne armoricque, au gouvernement de laquelle il se contint moult sagement. Et fist en son temps ung fort chasteau construire, lequel a la dirvacion de son nom il appella chastel Audran. Adonc estoit la Bretagne insulaire pour la plus grant part oppressee grandement et telement evacuee et desgarnie de toutes¹ richesses que les habitans en icelle n'avoient que menger, fors ce que par art de vanner ilz pouaient avoir et prendre. Et n'y avoit qui les aidast pource que des Bretons n'y estoit demouré aucun homme puissant batailleur, car l'empereur Maximian, qui roy en avoit esté, et touz les nobles chevaliers bretons, qu'il avoit avecques lui menez a Romme, avoient esté occis en traïson par les amis Gratian. Lequel après la mort dudit Maximian avoit saisi le diadesme imperial et telement excercee sa tyrannie envers le peuple que il tourna contre lui en rebellion et le fist mourir honteusement. Quelles choses entendues par Gourban et Melge les deux tirans qui, comme dit est², avoient esté chacez de Bretagne par les Romains, derechieff retournerent en ladicte Bretagne, acompaignez des Escossoys, des Norgaloys et des [f.55] Daces, et tout le royaume dempuis l'une mer jucques a l'autre gasterent et destruirent. Et pour ce les pouvres Bretons de l'isle exillez envoierent requerir secours aux Romains pour chacer ceulx tirans de leurs contrees, leur promettant subjection et obeissance perpetuele. Pour quoy les Romains leur envoierent une legion de gens d'armes, qui leurs ennemis chacerent hors du royaume et firent ediffier ung mur entre le païs d'Escosse et celui de Daire qui de l'une rive de la mer jucques a l'autre les deux païs divisoit. Car lors estoit Escosse toute destruite par la frequentacion des estrangiers qui y prenoient leur repas, ne nul defenseur n'avoit qui secourir la peust. Et après l'acomplissement de celui ouvrage, signifierent les Romains au peuple breton que plus ne pouaient souffrir les paines, ennuiz et tribulacions que chaicun jour ilz avoient a les venir secourir, et que plus chier avoient vivre en paix et avecques leurs parens³ que telz labeurs souffrir et endurer cotidiennement. Et firent convenir en la cité de Londres toute la juvente deffensible de l'isle a laquelle Gethelin, archevesque de ladicte cité, sermonna par telles parolles : « Mes amis, dist il, je cuidaye parler a vous par le commandement de noz princes qui cy sont presens, mais ma tristesse ne me seuffre fournir mon intencion, ains me contraint a tendrement gemir et me desconforter pour l'orfanté, feblesse et misere qui nous sont survenues dempuis que Maximian desgarnit nostre isle de chevalerie, car nostre moistier est de laborer la terre et ignorons de touz points les faictz de bataille. Et pour ce, quant noz ennemis seurviennent sus nous, nous sommes comme ouailles sans pasteur, lesquelles, quant le loup vient de toutes pars, sont errantes et disparses. Si nous a la puissance romaine secouruz et par pluseursfoiz restituez en noz possessions, mes maintenant il tourne aux Romains en ennuy et plus chier ont perdre le tribut que nous leur devons que plus ainsi estre travaillez en continuelx labeurs par mer et par terre. Et pour ce aiez dorenavant corage et hardement a vous defendre, et appelez Jhesucrist a vostre aide car sans lui ne pouez vous avoir victoire de voz adversaires. » Lors que l'archevesque Gethelin ot ainsi parlé, entre le peuple commencza grant murmure et sembloit que il eust prins hardement en soy de puissaument resister a ses ennemis. Et les Romains firent pluseurs fortes tours ediffier sur les rivages de la grant mer, espiciallement es lieux ou leurs ennemis plus souvent arrivoient, en enseignant aux Bretons la maniere d'eulx contenir en bataille. Mais après ce que lesditz Romains se furent partiz de l'isle de Bretagne, [f.55v] y rentrerent les ennemis et le païs

¹ *desgarnie toutes de toutes* (correction d'après 8266)

² *Var. comme dist est par avant*

³ *Var. leurs gens*

d'Escosse commencerent a gaster, a l'encontre desquelx alla la commune inhabille cuidant par armes leur resister. Mais en elle ne fut trouuee par les ennemis aucune resistance vallable, ains en fut faicte plus grant occision que devant. Et pour ce enuoierent derechieff aux Romains secour demander, mais ilz ne le peurent impetrer. Adonc pensa l'archevesque Gethelin que il vendroit en Bretagne armoricque requerir aide au roy Audran, car il estoit seul de leur lignee qui la leur pouait eslargir. Et par la deliberacion de son conseil monta sur mer, acompaigné de ses freres, et vint descendre au rivage de la mer de Bretagne armoricque, puis vint a la court du roy Audran, lequel quant il fut en sa presence il le receut a tresgrant honneur pour la reverence de lui, et lui enquist la cause de sa venue. Auquel l'archevesque respondi en ceste maniere : « O noble roy, il est assez manifeste et apparent a ta hautesse la misere que nous, tes affins et Bretons comme tu es, avons soufferte dempuis que Maximian vuida notre isle de chevaliers et que il les fist habiter en ceste Armoricque que tu possides et as jucques a cy gouvernee en tranquillité, car contre nous, tes pouvres relicques et delaissez, se sont eslevez les habitans des provinces et des isles voisines, et la nostre isle, qui estoit remplie habundaument de toutes richesses, ont tellement pillée, destuicte et exillee, car il n'y avoit qui la peust defendre, que elle est deserte de tout vivre humain¹ fors de venaison, laquelle l'on ne peut legierement prendre. Si nous ont secouruz les Rommains par pluseursfoiz, mais maintenant il leur tourne en ennuy et du tout en tout nous ont denié leur aide. Et pour ce nous, ainsi de toute autre esperance reboutez, prions et requerons ta misericorde que tu nous donneges aide, et le royaume, te deu par droicte succession, defens de l'oppression des estranges. Appareille doncques² ton navire et t'en vien. Voies cy je te baille en tes mains le royaume de Bretagne insulaire. » A ce respondi le roy Audran : « Il fut autresfoiz que je n'eusse pas denyé prendre l'isle de Bretagne si aucun la m'eust bailliee, car je n'estime pas qu'il fust autre pais plus fertile qu'elle estoit quant elle usoit de paix et tranquillité. Et maintenant [f.56] quant les infortunes lui sont venues, elle est faicte la plus ville de toutes, et a moy et aux autres princes hayneuse, car sur touz les maux qu'elle a euz et souffers, la puissance des Romains lui a tant neu que nul homme ne peut avoir en elle dignité établi que chargé du jou de servitude ne perde liberté. Qui doncques n'aymeroit mieulx moins ailleurs possider avecques liberté que les richesses d'icelle avoir soubz le jou de servitude ? Ce royaume armoricain, lequel maintenant par la grace de Dieu est subgit a ma puissance, je posside avecques honneur et sans service en faire a plus grant, et pour ce cestui aige esleu preferer aux autres nascions comme ainsi soit que je le gouvernege en franchise. Et toutesfoiz pource que mes ayeulz et besaeulz ont ladicte isle possidee, je te baille Constantin mon frere, acompaigné des deux mil chevaliers de mes Bretons armoricques, affin que, si Dieu permet qu'il delivre ladicte Bretagne insulaire des mains des estrangers, qu'il soit ourné du diadesme royal d'icelle. Icelui Constantin mon frere avecques le devant dict nombre de chevaliers ne differege pas bailler³, s'il te plaist qu'il y soit receu, et de l'envoier avecques toy, car de plus grant nombre [de]⁴ chevalliers lui bailler me tais, pource que les Gaullois paieans par chaicun jour me courent seure. » A painne avoit le roy fait fin a son dire que l'archevesque lui rendi graces et appella Constantin, auquel joieusement et en riant il dist cestes parolles : « Cristus vincit, Cristus regnat, Cristus imperat : Jhesucrist vaint, Jhesucrist regne, Jhesucrist commande. Voiez cy le roy de

¹ Var. *de tout vivre humaine*

² *donc donques* (correction d'après 8266)

³ Var. *ne differe ge pas te bailler*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

Bretaigne deserte. Soit maintenant present Jhesucrist. Veez cy nostre esperance et nostre joye¹. » Et adoncques les neffs appareillees ou rivage, fist le roy eslire chevalliers des diverses parties de son royaume et les bailla a Guthelin l'archevesque qui les mena avecques Constantin en la Grant Bretaigne. Et fut en l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur quatre cens vint et sept, de la conqueste de Bretaigne armoricque par Maximian et Conan, le XLVII^e, et du regne Audroen le cinquiesme.

CHAPITRE VII

Comment Constantin, frere Audroen roy de Bretaigne armoricque, chacza tous estrangiers de la Grant Bretaigne. De ses troys filz [Constans]², Aurelie et Uter qui successivement regnerent après lui, et de la traïson Vortiger que proditairement fist Constans [occire]³.

Au port de Thotonesie descendirent Constantin, Gethelin et leurs gens et cuillirent toute la juvente du païs, laquelle ilz acompaignerent a leurs chevaliers bretons armoricques [f.56v], puis s'en allerent combatre a l'encontre de leurs ennemis sur lesquels par le merite du saint archevesque ilz obtindrent victoire, et les chacerent hors de la contree. Et adonc les Bretons de l'isle, qui par avant tristes et doloieux avoient esté, s'esjouirent par merveilleuse liesse et prindrent en eulx esperance de recouvrer leur franchise. Si s'assemblerent touz en la cité de Scilestre, en laquelle ilz coronnerent ledit Constantin du royal diadesme de Bretaigne et lui donnerent en mariage une noble pucelle extraicte de la lignie royale des Romains, laquelle Gethelin le noble archevesque avoit nourrie des son jenne asge. Et d'elle eut Constantin trois enfans, desquelx l'ainsné fut appellé Constans, le second Aurelie et le troizyesme Uter. Et fist Constantin ledit Constans son premier né religieux dedans ung monastere de la cité de Guitoine, et les deux autres Aurelie et Uter fist il introduire et aprendre en l'art de chevalerie. Et comme ledit roy Constantin eust par l'espace de dix ans ou environ icelui royaume tenu et possidé, ung Pict, qui son familial [estoit]⁴ et qui longuement l'avoit servi, en ung jardrin hors de la presence de toutes gens faintement le mena, feignant ung grant conseil luy reveler et dire. Mais comme ilz furent touz deux solitaires, le Pict le fery de ung coustre et l'occist en traïson. Après la mort duquel sourdi contens et division entre les barons de l'isle pour la difference qui entr'eulx se trouva, asavoir qui seroit roy, car les ungs requeroient Aurelie, les autres Uter et les autres, pource que lesditz Aurelie et Uter estoient encore de trop petit asge, demandoint le plus prochain de leur generacion. Mais sur ce trouble et que lesdictz seigneurs sur celle succession ainsi estrivoient, Vortiger le comte de Vincestre, qui lors estoit ung grant conseiller, le plus puissant et le plus subtil de toute l'isle, et qui secretement conspiroit come il peust saisir tout le gouvernement dudit royaume, s'en alla a Guitoine par devers Constans l'ainsné filz Constantin, qui, comme dit est, y estoit religieux, et lui dist en ceste maniere : « O toy, Constans, voies ton pere qui est mort et que tes freres ne sont pas en asge de pouair regenter, ne je ne voy en toute ta ligniee nul qui doige estre eslevé en siege royal fors toy. Et pour ce, si tu me vieulx augmenter mes possessions, je induiroy le peuple a toy y eslever et te despoulleroy de ton ordre. » Si fut Constans tresjoieux

¹ Var. *Veez cy nostre deffense, nostre esperance et nostre joye.*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

quant il entendit Vortigerus parler et lui promist, en conjurant son createur, que si par son moien il venoit au gouvernement du royaume, il se gouverneroit par lui et feroit du tout a sa volenté. Adonc le vesti Vortiger de roiaux aournemens et le mena en la cité de Londres, en laquelle par le con[f.57]sentement du peuple il le couronna en roy, car l'archevesque Gethelin estoit mort et n'estoit nul qui l'osast deposer de la religion excepte lui. Lors Constans, qui en cloaistre n'avoit pas aprins a gouverner la secularité, comist et bailla a Vortiger tout le gouvernement de son royaume et eut agreables toutes les choses qu'il feroit. Et Vortiger, voieant tout l'estat du royaume estre en sa disposicion, car combien que Constans portast la couronne toutesfoiz il ne regentoit non plus que le moindre de son regne, commença a machiner comme il pourroit avoir celle couronne qui encores lui deffailloit. Et considerant que les deux freres du roy Constans, Aurelie et Uter, estoient encore adolescens et que en toute Bretagne n'avoit nul plus grant, plus puissant ne plus sage qu'il estoit, pensa couvertement la maniere comme il pourroit son intencion fournir. Et tout premier submist toutes les estranges et colateralles nascions a sa familiarité, et saisit touz les tesors roiaux et toutes les citez, esquelles il establit de par lui garnisons estranges¹ et les enrichit de precieux dons. Puis après enhorta le roy de accroistre la famille de sa maison affin de mieulx et plus seurement resister, si par cas d'aventure il lui sourvenoit aucun contraire. A laquelle chose respondi le roy qu'il avoit tout commis en sa disposicion et qu'il en feist comme il voudroit, mais que ce fust en vraye loyauté et sans traïson. Adonc lui dist Vortiger qu'il avoit entendu que les Picts vouloient conduire en sa terre les Norgallois et les Daces et que, pour obvier a leur malice, lui estoit expediant en retenir aucuns Picts a ses gages, a celle fin qu'ilz le peussent advertir de la subtilité des autres. Et ce disoit Vortiger pource que il cognoissoit lesdictz Picts estre inconstans et prests a toute malice, et que par fureur ou yvesse s'esmouveroient a l'encontre du roy et le feroient mourir en chaleur. Mais le roy, qui point ne pensoit en traïson, s'accorda a ce conseil et incontient Vortiger envia ses messages en Escosse et manda cent pictz chevaliers qu'ilz veneissent le roy servir et estre de sa famille. Lesquelx obeirent a son mandement et, quant ilz furent venuz a la court du roy, Vortiger commença a attraire leur bienveillance en les honorant sus touz autres et en leur presentant dons et richesses, tant qu'ilz le reputerent estre digne de la royalle seigneurie de Bretagne insulaire et non pas Constans. Vortiger, doncques cognoessant estre en la dilection desdictz chevaliers picts, pensa de accomplir son intencion, et ung jour au plus qu'il peut les festoya et honnora de grans disnees tant que par la [f.57v] chaleur des vins et des viandes furent touz troublez et esmeuz. Et adonc feigny Vortiger estre triste et doloieux et que de Bretagne se vouloit partir pour aller en autres terres a cuillir plus grans possessions, et monstrant triste semblant se departit d'eulx et s'en alla en sa maison. Pour quoy les Picts, qui cuiderent qu'il leur deïst verité, se commencerent a esmouvoir disans que follie estoit de souffrir tant vivre celui moenne Constans et qu'ilz ne l'occioient affin de eslever en siege roial Vortiger qui les honnoit et enrichissoit par chaicun jour. Et atant s'en allerent en la chambre du roy et luy transcherent la teste, laquelle ilz porterent a Vortiger qui commença a plorer si tost qu'il la vit ainsi comme s'il en fust triste et doloieux, mais il n'avoit oncques eu si grant joye. Neantmoins fist il fermer les portes de Londres et fist prandre² et decoler ceulx qui le roy avoient occis, pour laquelle chose il donna a pluseurs a pincer qu'il estoit innocent de ce crime. Et quant les gouverneurs de Aurelie et Uter, freres du roy Constans, entendirent sa mort et la traïson que avoit Vortiger commise, doubans la

¹ Var. *garnisons de gens estranges*

² Var. *pandre*

cruauté du tirant et que pareillement il les fist en traïson occire avecques les deux enfans pour tout seul seigneurir ou royaume, s'en affuient en Bretagne armoricque et y amenerent les dessus ditz Aurelie et Uter, qui debonnairement y furent receuz par le roy Budic leur cousin germain, lequel les fist a sa court soigneusement nourir.

CHAPITRE VIII

Du roy Budic de Bretagne armoricque qui fist nourir ses germains Aurelie et Uter et leur delivra gens d'armes pour recouvrer leur royaume de la Grant Bretagne par Vortigerus occupé, et comme pour la doubte de leur puissance ledit Vortigerus retint premier les Saxons.

Cestui roy Budic adonc possidoit le royaume de Bretagne armoricque, car le roy Audran son pere, frere de Constantin, roy de la Grant Bretagne et pere desdictz Constans, Aurelie et Uter, lequel Audran avoit regné XVI ans, estoit decedé en l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur quatre cens quarente ouyt¹ et en celui an avoit Budic commencé a regner. Si fut Budic vaillant et expert aux armes, et tout son temps son royaume maintint en paix. Et print a femme une noble dame qui Anne fut appelee, en laquelle il engendra ung filz nommé Hoel qui pour ses vertueux faitz fut seurnommé le Grant ; et, après le deceix du roy Budic son pere, possida le royaume de Bretagne² et acompaigna le grant Artur en ses conquestes, comme cy après plus a plain sera contenu en l'istoire. Si est escript es gestes des roys [f.58] de Bretagne armoricque que celle damme Anne estoit seur d'icelui grant roy Artur et que ledit roy Hoel estoit son neveu, laquelle chose ne se peut bonnement accorder si non qu'elle fust fille du roy Gorlois de Cornouaille et de Igerne sa femme qui après la mort dudit Gorlois fut royne de la Grant Bretagne, femme du roy Uter qui en elle engendra ledit Artur ; ou que ledit Uter ce pendant qu'il demoura en Bretagne armoricque eust engendré ladicte Anne femme du roy Budic et mere du roy Hoel, car il n'est pas trouvé que le roy Uter pere Artur eust de la royne Igerne fors ledit Artur et une seule fille semblablement appelee Anne, qui fut par mariage joingte a Loth conseiller de Londres, et estoit ladicte Anne moindre d'asge que ledit Artur son frere, lequel quant il fut couronné a roy de la Grant Bretagne n'avoit encore que XV ans. Et ledit Hoel estoit des lors couronné roy de Bretagne armoricque, homme robuste et batailleur et des icelle annee passa en l'autre Bretagne en l'aide dudit roy Artur contre les Saxons, ainsi comme tout ce sera en l'istoire cy après recordé plus plainement. Après ce que le roy Budic eut Aurelie et Uter ses germains fait nourir a sa court jucques a hommes parfaictz et qu'ilz furent en asge de leur proesse excercer, il fist des diverses parties de son royaume armoricque gens d'armes assembler et de grant excercite de chevaliers bailla a sesdictz germains la conduite, affin qu'ilz passassent en la Grant Bretagne et qu'ilz vengeassent la mort du roy Constantin leur pere en Vortiger, qui après la mort de Constans leur frere avoit tiranicquement imposé a son chieff le royal diadesme d'icelui royaume. Si entendi Vortiger que ainsi faisoient Aurelie et Uter en Bretagne armoricque grant appareill de gens d'armes pour lui courir sus, et d'autre part fut adverti que les Picts contre lui s'eslevoient pour prendre vengeance de la mort de ceulx de leur lignage qui avoient occis le roy Constans, dont il avoit esté cause principale et pour sa traïson couvrir les avoit fait occire. Et ce pendant que la guerre de ces deux parties a l'encontre de lui se appointoit, arriverent es parties de Caussie trois neffs plaines de chevaliers armés,

¹ Var. *quatre cens trante ouyt*

² Var. *Bretagne armoricque*

desquelx Englist et Orphe deux freres estoient princes et gouverneurs. Si les manda Vortiger a seurté et les¹ enquist de quelle terre ilz estoient et qui en son royaume les avoit conduiz. Auquel respondi Englist et dist que de Saxonie une region d'Allemaigne estoient, et que la cause de leur venue estoit pour servir a lui ou a aucun autre prince qui retenir les voudroit, car la coustume de leur païs estoit telle que, [f.58v] quant il habundoit trop grant multitude de peuple, les princes contreignoient les jennes hommes a vuider la contree et en autres païs aller chercher leur avantage pource que le païs n'estoit assez fertile ne abundant pour soubstenir tant de monde comme il y naissoit. Et pour la cause que lui et Orpheus son frere estoit de la ligniee aux princes qui premierement avoient celle loy establee, avoient ilz esté contrains y obeir. Si les avoit Fortune par le plaisir de Mercure leur dieu jetez es rivaiges de Bretagne. Quant Vortiger, qui cristien estoit, ouyt de Mercure parler, il leur enquist quelle loy ilz tenoient, auquel respondi Englist qu'ilz creoint leur dieu² de Nature comme Saturnus, Jupiter et les autres dieux du firmament, et³ leur principal dieu estoit Mercure. Et adonc leur dist Vortiger que tresdolle est de leur erreur et folle creance mes tresjoyeux de leur venue, car bien besoign avoit de leur aide et des lors les retint a sa court et les promist enrichir de grans possessions mais que loyaument le servissent. Et ja avoient les Picts commencé a gaster Bretagne par devers Escosse, mais Vortiger estoit⁴ atout son exercite de Bretons et de Saxons et⁵ leur ailla a l'encontre et furent les Picts sans demeure mis a desconfiture par les Saxons, sans ce que les chevaliers bretons preneissent la paine de combatre. Pour quoy Vortiger, considerant leur proesse, les enrichit d'or et d'argent et d'autres richesses, et a Englist leur duc donna foeson [de]⁶ champs, rentes et possessions. Et lors Englist, qui estoit subtil et malicieux, donna entendre a Vortiger que ses citiens se vantoient [faire]⁷ venir de Bretagne armoricque Aurelie frere du roy Constans et de le promouvoir en dignité royal, et lui loa qu'il envoiast en Saxonie⁸ querir nouveaux gens d'armes pour contrarier ausditz citiens, a laquelle chose se accorda Vortiger et incontinant Englist envoya ses messages en Germanie. En après dist Anglist au roy Vortiger que, jasoit qu'il eust enrichi grandement, toutesfoiz ne l'avoit il pas eslevé a si grant honneur comme il appartenoit a lui qui estoit filz de duc et de duchesse, et lui pria que⁹ lui donnast aucun fort pour soy retraire, a ce que lui, qui estoit de noble lignage, prefferast en aucune chose ses compaignons. Mais Vortiger ne lui vult sa demande octrier, disant qu'il estoit prohibé de faire a estranger tel avantage et qu'il desplairoit aux princes de son royaume quant avecques eulx voudroit parager. Dont pensa Anglist qu'il lui convenoit ouvrer en plus subtile maniere, et *demanda a*¹⁰ Vortiger licence de ediffier ung chastel en la terre que lui¹¹ avoit donnee en autant d'espace comme la conroye du cuir d'un torreau pourroit circuir, promettant lui estre loyal, quelle chose lui octria Vortiger. Et adonc fist Anglist transchier de liement le cuir d'un torreau et en fist une conroye, [f.59] de laquelle il avironna ung tresfort rochier et en icelui fist ediffier ung chastel grant et notable,

¹ Var. *leur*

² Var. *leurs dieux*

³ Var. *mes*

⁴ Var. *estant*

⁵ Mot absent de 8266

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁷ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁸ *en Saxone* (correction d'après 8266)

⁹ Var. *qu'il*

¹⁰ Var. *et lui donna Vortiger*

¹¹ Var. *qu'il luy*

lequel print son nom de la conroye et fut en breton appellé Kaercharey et en saxon Tunestre, qui est autant a dire¹ comme le chasteau de la conroye.

CHAPITRE IX

Comme nouvel ost de Saxons arriverent en la Grant Bretagne ; et comme Vortiger print a femme Rouine la fille Anglist, auquel il donna licence de fermer un chasteau en son royaume, pour quoy les Bretons le desposerent et en son siege establirent son filz Vortmere, qui² Rouine empoisonna.

Assez tost après arriverent en la Grant Bretagne les messages que Anglist avoit envoyez en Germanie, lesquels amenerent avecques eulx dix ouict neffs plainnes de chevaliers armez et Rouine la fille du duc Anglist, qui prefferoit en beauté toutes les pucelles du royaume de la Grant Bretagne. Et Vortiger se transporta un jour au chastel de Kaercharay par l'ennortement Anglist pour visiter son nouvel edifice [et les chevalliers]³ qui nouvellement estoient descenduz de Germanie. Lesquelles choses il prisa moult en son corage et se penna Anglist de lui festoier⁴ et de viandes royales le fist servir noblement. Puis il fist issir Rouine sa fille d'une chambre, qui le roy salua en humble reverence, tenante en sa main une coulpe⁵. De laquelle Rouine Vortiger remira tellement en son cueur les gracieux maintiens et beautez qu'il fut tresfort esprins de son amour, et tant que, sans discrecion ne sans considerer que elle fust paienne, requist a Englist son père qu'il la lui voulsist donner en mariage. Laquelle chose lui octria Englist par condicion qu'i⁶ lui donnast la province de Caucie, et Vortiger a ce se consentit sans le gré du comte Garengo qui la possidoit. Et adonc espousa la pucelle Rouine, dont les princes bretons furent grandement indignez pour ce qu'elle estoit paienne, et aussi furent trois siens filz, Vortmere, Pacent et Kaertiger qu'il avoit engendrez en une concubine. En celui temps passerent en ladicte Bretagne saint Germain, evesque d'Auxerre, et saint Loup, evesque de Troyes en Champagne, qui les Bretons reconcilierent a la foy de Jhesucrist, en laquelle ilz estoient corrupuz tant par la communication des paiens avecques lesquels ilz habitoient que par la⁷ heresie pelagienne qui entr'elx s'esmouvoit⁸ pour la conjunction⁹ de mariages qui se faisoient entre les cristiens et les paiens. Quant Anglist vit que Vortiger eut sa fille espousee, il print en soy hardement de plus avant s'entremettre en son conseil et l'enorta de renvoyer en Germanie querir son filz Otha et son [f. 59v] cousin Ebisse avec grant nombre de Saxons en armes pour defendre les acquillonaires parties de la Bretagne insulaire, joust le mur d'entre Daire et Escosse. Si lui donna Vortiger de ce faire plain pouair, pour quoy Englist en Germanie renvoia ses messages, par lesquels il manda ledit Otha son filz et ledit Ebisse et Cheldric, deux autres puissans ducs de Saxonie qui sans demeure vindrent a son mandement, et trois cents neffs plainnes de chevaliers armez avecques eulx amenerent, qui touz furent par Vortiger recueilliz familierement et d'or et d'argent grandement enrichiz, car par eulx obtenoit Vortiger victoire a

¹ Var. *autant a dire en nostre langage*

² Var. *que*

³ Groupe absent (correction d'après 8266)

⁴ Var. *festier et complaire*

⁵ Var. *une coulpe d'or*

⁶ Var. *qu'il*

⁷ *le heresie* (notre correction. 8266 écrit *l'eresie*)

⁸ *s'esmouvoient*. Idem en 8266 (notre correction)

⁹ Var. *commistion*

l'encontre de touz ses adversaires. Et Anglist touzjours faisoit venir secretement nouveaux gens d'armes de Germanie et peu a peu acroissoit son nombre, pour quoy les seigneurs bretons doubterent que par ce leur peust Anglist porter nuisance. Au roy par pluseursfoiz requierent que les Saxons chassast de son royaume car leur loy prohiboit que nulle commistion ne fust faicte des cristiens et des peans, mais Vortiger en les excusant dissimuloit les estranger, car il les amoit sur toutes gens pour cause de sa femme qui estoit de leur lignie. Et pour ce les Bretons desdaignerent estre par lui gouvernez et d'un commun consentement coronnerent Vortmere, son ainsné filz, lequel commença a persecuter les paiens par guerre trescruelle et de touz estrangers vult le royaume vuidier. Mais il laissa les Saxons retourner en Germanie sans impeschement, a la priere de Vortiger son pere qui de ce le requist, lesquels laisserent en Bretagne leurs femmes et leurs enfans. Vortmere doncques nouvellement fait roy de la Grant Bretagne, après ce qu'il eut ceulx paiens chacez de son royaume, il le commença a traicter en paix en restituant a ses subgitz leurs possessions, car il estoit moult obediand a reverer Dieu et Sainte Eglise. Et a la priere saint Germain, evesque d'Auxerre, fist ediffier¹ pluseurs temples qui par les Saxons avoient esté destruis. Mais il ne vesqui pas longuement, car Rouine sa marastre tendi contre lui ses espies et le fist enpoisonner par ung sien familier qu'elle corrupit par dons. Et lors que le bon roy Vortmer se senti de mortel douleur attaint si que plus n'avoit esperance de vie, il fist touz ses familiers comparoir en sa presence et leur distribua ses tresors et richesses, selon ce qu'il appartenoit a la noblesse et dignité d'un chaicun. Et pour ce qu'ilz ploroient et se complaignoient tresdoleusement de ce qu'il lui couvenoit d'avecques eulx departir, il les confortoit tresdebonnairement en leur remonstrant que aux humains [f. 60] convient a nature le² tribut poier et qu'il n'est creature qui exempter s'en puisse. Et leur commanda faire une ymage a sa semblance et la asseoir sur le port de la mer ou les Saxons arrivoient, et en ce lieu son corps ensepulturer a ce que lesditz Saxons tout mort le doubtassent. Laquelle chose lui octrierent les Bretons, mais ilz n'en firent riens, ains après sa mort lui appareillerent une sepulture moult honorable en la cité de Londres.

CHAPITRE X

Comme Vortiger, qui après la mort Vortmere son filz fut derechief roy de Bretagne, fut traÿ par les Saxons, qui en traïson occirent les Bretons et saisirent le royaume ; et comme Merlin fut trouvé.

Aprés la mort du roy Vortmere fut Vortigerus son pere restitué a son premier estat, et sans demeure envoya en Germanie, par l'ennortement de Rouine sa femme, querir le duc Anglist sans le sceu des Bretons, lequel Englist fut tresjoyeux quant il entendit la mort du roy Vortmere son adversaire. Et se mist en voye atout grant nombre de Germains pour en Bretagne retourner, si nagea tellement par mer que en brieff termine arriva au port de Bretagne. Mais les Bretons grandement indignez de ce que a si grant ost estoit venu, l'en vouldrent chacer par armes, et pour ce Anglist, qui par Rouine sa fille en fut adverti, manda a Vortiger que pour violence faire au royaume n'estoit il venu a si grant compagnie, mais pour secourir ledit Vortiger a l'encontre de Vortmere, qu'il cuida encore vivre, et lui restituer ses possessions par ledit Vortmere indeuement occupees ; et qu'il advisast aucun lieu ou il lui plairoit aller avecques certain nombre de chevaliers sans armes ; et que de sa part il soy y

¹ Var. *reediffier*

² Var. *ce tribut*

trouveroit a autel nombre pour illec determiner de leurs matieres. A laquelle chose se consenti Vortiger et convindrent les deux parties, mais Anglist par avant y aller avoit induit ses chevalliers saxons d'avoir de longs couteaux en leurs manches et que si tost qu'il leur donneroit un¹ signe qui entr'elx fut accordé, ilz saisissent impourvueument les Bretons². Et ainsi le firent car, comme ilz furent de chaicune partie en consistoire assemblez, Englist donna a ses chevaliers le signe dessus dit, puis saisi Vortiger a la gorge, et les autres Saxons evaginerent leurs glaives qui des Bretons occirent quatre cens saexante dix, mais non pas sans chierement le comparer, car quant les Bretons apperceurent la traïson, ilz s'esforcerent leur resister de toute leur puissance, et avecques pierres et bastons, qu'ilz trouverent en leur voye, pluseurs en lapiderent. Et entre les autres nobles bretons fut Eldol, duc de Claudiocestre qui d'un pal en occist saixante dix, [f. 60v] mais en fin brisa son baston pour quoy il lui couvint se retraire et se sauva en la cité. Quant Anglist fut venu a chieff de sa traïson, il cuida Vortiger occire, mais le malheureux Vortiger lui relenqui et delaisa, pour sa vie sauver, toutes les citez, chasteaux et autres fors de la Grant Bretaigne. Et saisirent les Saxons Londres, Eborate, Guitonnie et toutes³ les citez et les fors du royaume, puis donnerent congïé a Vortiger qui triste et dolent s'en alla habiter es parties de Kembrie. Et des lors, selon aucuns ystorians, fut la Grant Bretaigne par les Saxons appellee Angleterre par le nom de Anglist, et dient que a la dirvacion de son nom fut a la contree ce nom imposé. Vortiger doncques, ainsi retraict en la province de Kembrie, n'avoit nulle fortresse ou il se peust retraire, pour quoy il proposa ediffier une tresforte tour et, pour ce faire, en la montaigne d'Exir choaisi lieu convenable, se⁴ y assembla divers ouvriers qui moult se pannerent de celle tour faire, mais tout ce qu'ilz besoignoient le jour le lendemain trouvoient ilz trebuchié, ne ne pouoit leur ouvrage demourer stable. Dont Vortiger fut moult esmerveillé et la cause en enquist a ses astrologues qui lui responderent que, s'il vouloit cil ouvrage parfaire, il la lui couvenoit cymenter du sang d'un jouveceau sans pere. Et pour ceste cause envoya Vortiger ses messages par diverses provinces pour encercher si un tel jouveceau pourroient trouver. Lesquelx messages arriverent a la cité de Kaermer, et devant l'une des portes d'icelle trouverent d'aventure deux jouveceaux appellez l'un Didabucius et l'autre Merlin qui estrivoient ensemble. Et disoit Didabucius a Merlin qu'il n'appartenoit pas a lui, qui n'avoit point de pere, debatre avecques lui qui estoit extrait de la lignie des ducs. Adonc pencerent les messages qui celles parolles entendirent qu'ilz avoient trouvé ce qu'ilz cherchoient, et pour plus en estre certains s'enquirent avecques les citiens si du pere Merlin avoient cognoissance⁵. Lesquelx responderent eulx du tout l'ignorer, mes que sa mere estoit fille du roy de Demesce et vivoit entre les nonnains du moustier Saint Pierre de la cité. Et pour ce firent ilz par le provost d'icelle cité amener en la presence Vortiger ledit Merlin et sa mere, lesquelx il receut reveraument quar il cognoissoit bien le royal lignage dont elle estoit extraicte. Et lui demanda en quelle maniere elle avoit conceu Merlin, et elle respondi que oncques n'avoit eu cognoissance de homme humain qui de son corps atouchast, mais que souventesfoiz, quant elle estoit entre ses seurs de religion, a elle se apparoit⁶ un esprit en forme [f. 61] d'un tresbeau jouveceau qui la anbrassoit et baisoit, puis d'elle s'esvanouissoit

¹ *une signe* (correction d'après 8266)

² *Var. et les persecutassent*

³ *Var. et universellement toutes*

⁴ *Var. si*

⁵ *cognoissance répété* (notre correction)

⁶ *se apparut* (correction d'après 8266)

subitement, et maintesfoiz en son secret parloit a elle sans s'apparoistre, et finalement atoucha de son corps cil esprit en semblance d'un jenne homme, par quoy elle conçeut Merlin. Si fut Vortiger grandement esmerveillé de celle chose ouir et appella Maugante, l'un de ses docteurs, homme sage et grant philosophe, auquel il enquist si ce que la damme avoit dit pouoit avenir. Et il respondi qu'il trouvoit es livres des grans docteurs et des philosophes autentiques, et Appulegius et Socrates mesmement tesmoignerent¹, que entre le ciel et la lune habitent manieres d'espritz, qui ont partie nature angelicque et partie humaine, et prennent quant bon leur semble humaines figures et conjoignent ouecques les femmes. Si pouoit estre que ainsi estoit venu a celle damme par quoy elle avoit conceu Merlin.

CHAPITRE XI

Comment Vortiger par le conseil Merlin fist foÿr soubz les fundemens d'une tour qu'il faisoit construire, dont il issy deux dragons ; et de partie des propheties dudit Merlin touchant ce qu'estoit avenir a Vortiger.

Merlin enquist adonc au roy Vortiger pour quoy il avoit² fait amener en sa presence, et Vortiger lui respondi que, pour ce qu'il n'avoit point de pere, ses docteurs lui avoient conseillé cymenter sa tour de son sang. Si fist Vortiger a la priere Merlin ceulx docteurs convenir en sa presence, desquelx Merlin reprouva l'ignorance, car il leur enquist quelle chose gisoit soubz le fundement de la tour qui ainsi trebucher la faisoit, mais ilz ne lui en sceurent respondre. Et pour ce adrecza il ses parolles au roy et lui dist que fist [fourir]³ soubz le fundement d'icelle et illec trouveroit ung lac parfund qui lui donnoit cest impeschement. Ainsi le fist le roy et trouva le lac en la maniere que Merlin lui avoit divisé. Encore demanda Merlin aux docteurs prophetes que il avoit dedans le lac, mais il n'en eut aucune response. Et adonc dist il au roy qu'il feist vuider toute l'eaue du lac et qu'il trouveroit dedans deux pierres cavees esquelles gisoient deux dragons orribles, qui par leur murmure esmouoient toute la terre a l'environ. Laquelle eaue du tout vuidee, voiant le roy qui se seoit sur la rive d'icelui lac, issirent des deux pierres les deux dragons, dont l'un estoit blanc et l'autre vermoil, lesquelx s'entre coururent seure et comirent felonnie bataille, car leurs dens si estroitement serroient ensemble que de la durté d'elles le feu se concreoit, **[f.61v]** qu'ilz getoient a leurs gueulles tresorriblement. Si obtint le blanc dragon la victoire au commencement et le vermoil chassa jucques a l'extremité du lac. Mais quant le vermoil se veit ainsi debouté, il se enflamba de grant ire et compella par son aigreur le blanc a soy retraire erriere. De laquelle chose veoir furent les assistans grandement esmerveillez et moult s'esbahirent de la prudence Merlin, auquel Vortiger commanda que de celle bataille de dragons lui deist la signiffiance. Et Merlin, en plourant moult tendrement et en soy compleignant tresdoleusement, la lui declaira par esprit propheticque, laquelle pour cause de briefvetté et mesmes pour l'ambiguité du stille exquis qui est difficile a ung chaicun entendre, ne l'ay cy voulu escrire, mes qui la vouldra veoir il la trouvera en l'istoire que composa⁴ Geffroy Artur. Et après ce que Merlin eut finie ladicte prophecie des dragons, Vortiger qui moult desiroit savoir et ouir des choses qui lui estoient a advenir, lui pria qu'il lui en signiffiast ce qu'il en auroit cognoissance. Et Merlin l'amonesta qu'il eschivast, se il

¹ Var. *le tesmoignent*

² Var. *il l'avoit*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *que en composa*

pouait, la fureur des filz Constantin qui le lendemain arriveroient au port de Tothonesie, car ilz estoient partiz de Bretagne armoricque et nageoint par mer ; si conquerroient toute l'isle de Bretagne et subjugueroient les Saxons que il y avoit amenez, mes que tout premier l'enclorroient en son chastel et illecques l'embraseroient par pugnicion de ce qu'il avoit fait mourir leur frere Constans et Constantin leur pere ; et que après ce que Aurelie auroit des Saxons l'isle vuidee, il restitueroit les eglises a leur premier estat ; mais il mourroit par poesons ; si lui succederait Uter son frere, qui finiroit sa vie en semblable maniere.

CHAPITRE XII

Comme Aurelie et Uter et leur ost de Bretons armoricques arriverent en la Grant Bretagne, dont Aurelie fut coronné en roy, et embraserent Vortiger en son chastel, puis combatirent contre Anglist et ses Saxons qu'ilz desconfirent en pluseurs batailles, et prindrent ledit Anglist.

Tout ainsi que Merlin avoit prophecié advint, car le lendemain arriverent au port de Thotonesie Aurelie et Uter atout grant nombre de chevaliers bretons armoricques, que le roy Budic leur cousin leur avoit baillé pour vuidier le royaume de la Grant Bretagne de leurs ennemis, comme il est dit ou VIII^e chapitre precedent. Et tantost que la nouvelle de leur adve[f. 62]nement fut par le païs espars, les Bretons insulaires, qui par avant estoient en grant desolacion, par merveilleuse liesse s'esjoïrent et de toutes parts a eulx acoururent, soy submetans a la puissance de Aurelie, lequel ilz esleverent a la majesté royale. Et après lui loerent qu'il allast combatre contre les Saxons, mes il n'en vult riens faire, ains adressa son exercite vers le traistre Vortiger, car il ne lui sembloit riens ouvrir si tout premierement il ne prenoit de lui vengeance. Et comme Aurelie fut venu en la province de Kembrie acompagné du duc Eldol de Claudiocestre, et qu'il ot assis Vortiger en ung chastel sur la montaigne de Orace joust le fleuve de Gaille, il commença a encorager ses Bretons en les hortant qu'ilz prensissent en eulx hardement de puissaument venger la traïson Vortiger, qui cruelement et felonneusement avoit fait murdrir son frere le roy Constans, et qui avoit de l'isle de Bretagne chacé les pouvres habitans et la avoit peuplee des pervers Saxons peans, [par]¹ lesquelx tant de beaux temples ou Nostre Seigneur avoit esté servi et honoré estoient destruis et efacee presque toute la loy cristienne². Et tant leur sermona Aurelie qu'ilz debriserent par continueulx assaulx le chastel ouquel estoit Vortiger enclos, puis misrent le feu dedans qui ledit Vortiger et touz les siens embrasa. Et comme ceste chose fust numcee a Englist et a ses Saxons et qu'ilz entendirent la proesse de Aurelie et de ses Bretons insulaires et armoricques, ilz furent grandement espoventez et se retrairent outre le Humbre, ouquel lieu pour resister aux Bretons ilz fermerent citez et chasteaux, et de vivres et autres choses pour ce faire convenables les garnirent competaument, car celle terre estoit leur³ refuge quant aucune adversité leur seurvenoit, pource que elle estoit voisine d'Escosse, par laquelle ilz pouaient plustost avoir secours des ennemis du royaume, et estoit vuide de touz laboreux. Bien entendu Aurelie comme les Saxons pour la crainte de lui estoient fuiz vers les parties de acquillon, pour quoy il fist ses osts tourner celle part. Et en trespasant moult se doloit des eglises qu'il veoit destruites et promettoit a Nostre Seigneur les faire reediffier, si par son octroy il

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *estoit destruis et effacez et presque toute la loy cristianne* (correction d'après 8266)

³ *leur* répété (notre correction)

obtenoit victoire a l'encontre desditz Saxons. Si estoit ledit Aurelie de telle proesse que, pendant ce qu'il fut en Bretagne armoricque a la court du roy Budic son cousin, n'y avoit homme qui en toutes les parties de Galie qui seul osast a lui combatre, et il estoit abundonné a distribuer grans et riches dons, et diligeamment entendoit le divin service. Il heoit sur toutes choses flateurs et losengiers et honnoroit et amoit les hommes sages et vertueux. Les membres avoit gros et bien fourmez et la face plaisante et aimables. A gouverner et ordonner ses batailles estoit il discret, prudent et actrempé. Et oultre toutes ces choses, ce que bien lui afferoit, avoit il puissant destrier. Quant Anglist **[f. 62v]** entendi que le roy Aurelie l'alloit combatre, il fist ses Saxons armer et le vint rencontrer en ung champ appelé Maisbelli, ouquel il ordonna ses batailles, et ses chevalliers ennorta que en eulx penseissent hardement a puissamment resister sans aucune doubte de Aurelie, et qu'il n'avoit que peu de Bretons d'Armoricque qui en tout usage de guerre estoient plus couars que les insulaires. D'autre part ordonna le roy Aurelie trois mil Bretons armoricques pour les Saxons assaillir a cheval et le parsus desdictz Bretons¹ a pié. Et a ce que lesditz Saxons ne se sauvassent a pié, il establit les Venedociens a garder les entrees des bois et des forestz, et les Demesciens a occuper² les destroiz des montaignes et des vallees a l'environ. Et ainsi n'y eut de premiere venue pour combatre aux Saxons que les Bretons armoricques, fors³ Eldol, le duc de Claudiocestre, qui pria le roy Aurelie comme il lui souffrist estre ou premier front de la bataille, affin qu'il se peust combatre a Anglist et soy venger de la traïson qu'il avoit comise, quant soubz umbre de paix il fist en traïson occire quatre cens saexante dix nobles bretons pres l'abbaye de Ambery, ou ledit Eldol, comme dit est, avoit occis LXX Saxons d'un pal qu'il trouva d'aventure en sa voye. Et après ce que le roy Aurelie eut renees ses batailles et qu'il eut amonnesté ses chevaliers que en Dieu fust son esperance⁴ de victoire, les Bretons d'Armoricque ferirent estroictement sus les Saxons, qui d'autre part se pennerent d'eulx defendre. Et adonc fut la bataille entr'elx trescruelle et entre celles parties longuement demenee, et d'une part et d'autre en fut occis si grant quantité que le sang en decourroit a grans ruisseaux. Mais en fin ne peurent les Saxons soubstenir le dur estour que leur liverent les Bretons armoricques, ains vers le chasteau de Kaerconan prindrent a fuir, et Aurelie et ses gens les enchacerent en prenans et occiant ce qu'ilz ataignoient en la voye. Et Anglist, quand il fut audit chastel arrivé, considera que la force d'icelui ne le pouait secourir des Bretons, pour quoy il rassembla ses Saxons et a l'encontre du roy Aurelie et des siens recommança la bataille plus forte que devant. Et fut en peu de heure sa terre⁵ arousee du sang des mors⁶, car Aurelie ennortoyt ses Bretons de bien combatre, et touz ses Saxons⁷ qu'il rencontroit occioit ou navroit mortelement. Et adonc Eldol, le duc de Claudiocestre, qui tousjours avoit désiré trouver entree de pouair combatre a Anglist, cercha tant les rens au long et au large que finalement ilz s'entre rencontrerent. Si ferirent l'un sur l'autre si estroictement que de leurs armes sailloient les enflambees estincelles de feu ardent, et sembloit le son d'icelles estre ung foedre tempestueux, car touz deux a merveilles estoient bons chevalliers. Longuement dura entr'elx l'estriff sans ce que **[f. 63]** l'un peust suppediter l'autre, et tant que a la foiz

¹ Var. *Bretons armoricques*

² *occupez* (correction d'après 8266)

³ *forts* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *leur esperance*

⁵ Var. *la terre*

⁶ Var. *des mors et des navrez*

⁷ Var. *les Saxons*

pour prendre alaine s'eslongnoient ung peu l'un de l'autre. Mais Eldol, appercevant que Gorloys, le duc de Cornouaille, le venoit secourir, doubla son hardement et par grant fierté saisit Anglist au heaume et le demena telement qu'il lui fist saillir toute force et vertu, puis commença a crier haultement en breton qu'ilz occissent les Saxons leurs adversaires, car leur maistre estoit destroussé. Laquelle chose comparue aux gens de chaicune partie, prindrent les Bretons hardement et les Saxons perdirent toute esperance de victoire. Si s'en fuirent en la cité d'Eborate Otha, le filz Anglist, et Osa¹, son cousin, avecques grant quantité de leurs gens, et les autres coururent a refuge es bois, es citez et es autres lieux ou ilz pencerent estre en seurté.

CHAPITRE XIII

Comme Eldol, duc de Claudiocestre, transcha le chieff a Anglist, et comme Otha se rendy au roy Aurelie ung chevestre a son coul, pour quoy il impetra pardon, et comme Aurelie fist rediffier les eglises que les Saxons avoint destruietes.

Aprés ce que le roy Aurelie eut desconfit ses adversaires, il fist assaillir la cité Kaerconan en laquelle il entra a force, et illecques reposa par trois jours, durant lesquelz il fist ensepulturer touz ses Bretons qui en bataille avoient esté occis, et ceulx qui navrez y avoint esté fist curer de leurs bleceures. Puis au tier jour demanda a ses princes quelle chose il devoit faire d'Anglist qu'il tenoit en ses prinsons, auquel respondi Edaldus, evesque de Claudiocestre, homme tresprudent et religieux et qui frere estoit du duc Eldol, que si touz s'esforczoient de le delivrer que lui mesme l'occiroit et le detranchoit par pieces en ensuivant le prophete Samuel qui Agap le roy d'Amalech detranscha par morceaux. Si louait que l'on fist dudit Anglist a la maniere qu'il avoit esté fait de Agab, lequel conseil fut de touz approuvé, pour quoy le duc Eldol mena ledict Anglist outre la cité Kaerconan et de son glayve lui transcha le chieff. Et atant se transporta le roy Aurelie davent la cité de Heborate, autour de laquelle il fist son siege fermer, car, come dit est, Otha le filz Anglist et Osa son cousin se y estoient retraiz après leur desconfiture. Lequel Otha, considerant que la force des murs de Eborate ne le pouait garantir de la force Aurelie acompagné des plus grans de son lignage, issit de la cité par le conseil de ses prouchains et, aieant ung chevestre au col, se vint presenter davent Aurelie, lui suppliant sa misericorde et offrans lui et ses compagnons souffrir telle punicion qu'il [f.63v] lui plairoit ordonner², confessans aussi leurs dieux estre vaincuz et ne doubter que celui dieu ne fust tout puissant que les Bretons adoroient et creoient. Si fut adonc Aurelie de pitié esmeu, et a son conseil demanda qu'il en devoit faire, auquel respondi Edaldus l'evesque et dist que les Gabaonites impetrerent bien misericorde des filz d'Israel parce que de leurs vouldoires se rendirent et que les cristiens ne devoient estre plus cruelz que les Juifs, ains devoient a leurs adversaires misericorde octrier puis qu'ilz la requeroient humblement. Et pour ce donna le roy Aurelie licence a Otha, Osa et a leurs compagnons, qui a l'exemple d'eulx misericorde deprierent, de habiter une porcion deserte de Bretaigne, situee joustes Escosse par ainsi qu'ilz demourroient en perpetuele subjection vers lui, et en icelle se retrairent les Saxons après ce qu'ilz eurent ladicte submission juree. Quant ainsi eut Aurelie son royaume voidé de touz ses ennemis, il fist dedans la cité de Eborate convenir touz ses nobles, auxqueulx il

¹ Au f.59v, Le Baud a déjà évoqué ce cousin mais il l'a nommé Ebisse. Chez Monmouth, Eosa est un « parent » d'Anglist.

² Var. *leur ordonner*

fist commendement que chaicun endroit soy reconsiliast et reediffiast les temples et les eglises qui par les Saxons avoient esté destruites, et lui mesme print la cure de remparer celle de l'archevesché d'Eborate et touz les autres des eveschez de celle province. Et après ce qu'il eut pour ce faire les ouvriers establiz, il se transporta a Londres pour en cas pareil faire de celles de la province. Si rappella les pouvres citoyens de Londres qui en pluseurs lieux estoient fuitifs et dispars, auxquels il restitua les possessions et saisines et reconforta¹ au mieulx qu'il peut son peuple, qui en desolacion avoit esté, et leur conferma les loys et ordonnances des roys de Bretaigne ses successeurs². D'illecques en après alla Aurelie a la cité de Guitoine, et la province ainsi que les autres reforma, puis, a la priere de l'evesque Edaldus, alla au moustier de Amberi, ou ensepulturez estoient les nobles bretons, qui par la traïson Anglist avoient esté occis pres ung lieu appellé Sallebernie en la Montaigne, laquelle lors estoit appellee Kaercarodoch, lequel moustier estoit fundé de III^{ct} I moynes³, mes il avoit esté presque destruit⁴ et gasté par les Saxons. Et quant illecques fut Aurelie venu et qu'il eut le lieu advisé, il commença a plorer tendrement pour la piteuse mort des nobles qui y gisoient en sepulture. Et pour remembrance⁵ d'eulx proposa ennoblir ce lieu du plus notable edifice que possible lui seroit, pour lequel edifice faire il fist touz les plus subtilz ouvriers de son royaume convenir en sa presence et leur signiffia son intencion. Mais nul ne trouva que entremettre s'en osast, et pource que par Termorin, archevesque de la Cité des Legions, lui fut enseigné Merlin pour le plus cler [f. 64] engin de son royaume⁶, tant en prenostication des choses advenir que a mettre en execucion touz arts mecaniques, il envoa⁷ querir par ses messages et moult le honnora quant il fut en sa presence, tant pour le renom qu'il avoit ouy de son engin que pour ce qu'il esperoit ouir de lui des choses qui lui estoient avenir, et des lors le pria qu'il lui en declairast. Mais Merlin s'excusa, disant les misteres⁸ n'estre a reveler fors en extreme necessité, affermant que, s'il vouloit son esprit⁹ a vanité applicquer, il cesseroit de lui enseigner quant il en seroit heure. Si ne le vout pour celle heure le roy de celle chose plus avant enquerir, mais de l'edifice lui demanda son advis, et Merlin lui respondi que, s'il vouloit ce lieu honorer de perpetuel memoire, qu'il envoïast en Ibernïe querir la Dance aux Geans, c'est assavoir une assemblee de grosses pierres qui estoient en la montaigne de Callaore. Et les y avoient les geans apportees des derrenieres parties d'Auffricque, ne n'estoit homme vivant¹⁰ fors lui qui les sceust ordonner ne conjointre en la maniere qu'elles y estoient assiises. Mais a ses motz se print le roy a soubzrire et demanda comme il se pourroit faire de transporter d'un royaume en autre une si grande congregacion de pierres, et que si ainsi on le faisoit, il sembleroit qu'il n'y eust nulles pierres en Bretaigne. Si lui respondi Merlin que ce disoit il sans derision, quar si celles pierres estoient une foiz illecques ordonnees ainsi qu'elles estoient en la montaigne de Callaore, que elles y demourroient a touzjours mes. Et si n'y avoit nulles d'icelles qui ne portast aucune medicine, et ce estoit la cause pour quoy lesditz geans en avoient fait assemblee, car si tost qu'ilz sentoient aucune

¹ Var. *il reconforta*

² Idem en 8266. Il faudrait lire *predicisseurs*.

³ *moyenne* (notre correction)

⁴ Var. *presque tout destruit*

⁵ Var. *pour pardurable remembrance*

⁶ Var. *de tout le royaume*

⁷ Var. *il l'envoia*

⁸ Var. *ses misteres*

⁹ Var. *son esprit propheticque*

¹⁰ Var. *home lors vivant*

bleceure ou navreure ilz se baignoient en eaue clere dont avoient esté lesdictes pierres arousees, et par ce moien recevoient garison. Si s'accorda adoncques le roy au conseil Merlin, et Uter son frere atout XV mil de gens d'armes envoya en Ibernies celles pierres querir en la compagnie desquelx alla ledit Merlin, car sans son engin ilz ne les peussent avoir.

CHAPITRE XIV

Comme les Bretons par le conseil Merlin allerent en Ibernies querir la Dance aux Geans, et comme par la subtilié dudit Merlin elle fut translatee au mont de Ambery en la Grant Bretagne.

Quant Guillomantus, qui pour lors regnoit¹, entendit l'advenement des Bretons en son royaume, il assembla ses Ibernies en armes pour leur resister, car il estoit fort jenne et puissant et a merveilles preux et chevaleureux. Et quant [il sceut]² la cause qui lesditz Bretons conduisoit celle part, il se print a fabler d'eulx, disant que pas ne s'esmerveilloit si gent ignorente et de petite valeur avoit [f. 64v] degasté l'isle des Bretons, et qu'il appercevoit lors qu'ilz estoient simples a maniere de bestes brutes quant en Ibernies alloient pierres querir, lesquelles il n'estimoit plus valloir que faisoient celles de Bretagne. Neantmoins ceste derision, fist Guillomantus ses Ibernies armer³ et, pour ses pierres defendre, aux Bretons alla a l'encontre, car il disoit que tant qu'il seroit en vie ja les Bretons par puissance n'auroient la moindre de toute ladicte Dance. Mais Uter d'autre part ordonna ses osts et Guillomantus mist a desconfiture, puis se transporta en la montaigne Callaore ou ladicte Dance estoit, et moult furent les Bretons esbahiz de veoir si merveilleuse composition de pierres ainsi ordonnees. Adonc se trait Merlin avant et dist aux Bretons que, a celles grosses pierres lever, cognoestroit il la force des juvenceaux et lequel y feroit plus force ou engin. Si prindrent les ungs cordes, autres barres de fer, autres en diverses manieres leurs force et engins applicquerent a celles pierres mouvoir, ne oncques n'en peurent une toute seulle remuer. Mais Merlin seul son engin y emploia et celles pierres plustost que l'on ne pourroit croire apporta au rivage de la mer. Et quant elles furent es neffs portees, remonterent les Bretons sur mer et, leurs voilles aux vents estendues, nagerent vers leurs contrees et en peu de jours pres le mont de Ambery descendirent. Le roy Aurelie, qui la nouvelle de leur venue entendit et qu'ilz avoient avecques eulx la Dance aux Geans, fut tresjoyeux, et atouz les prelates, princes, seigneurs et autres estas de son royaume fist mandement que, a la feste de Penthecouste prouchaine ensuivante, au mont de Ambery assemblassent et qu'il vouloit a grant sollempnité ce jour honorer. Si vindrent a son mandement touz les estatz dessus ditz qui, a ladicte feste de Penthecouste, ung tressolempnel service pour lesditz nobles celebrerent, et par trois jours entiers le continuerent. Lequel service parfait et accompli, le roy aourné de vestemens royaux, aiant sur son chief une tresriche coronne, a sa famille distribua offices et dons a chaicun selon son estat et faculté, et par le consentement de tout le peuple donna a ung tresdevot appellé Dubrice l'archevesché de la Cité des Legions, et a ung autre homme de sainte vie appellé Sanson donna il celle de la cité de Eborate. Puis après Merlin de son commandement a l'environ des sepulchres les pierres de la Dance aux Geans

¹ Var. *regnoit en Ibernies*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ *armez*. Idem en 8266 (notre correction)

[posa]¹ en la maniere qu'ilz estoient asiises² en la montaigne de Callaore, qui est chose [f. 65] moult merueilleuse a veoir pour la maniere de l'artiffice et composicion subtile qui la est.

CHAPITRE XV

Comme Patencius filz Vortiger entra par deux foiz en Bretaigne insulaire pour la gaster, et a l'une foiz estoit acompaigné du roy d'Ibernie, contre lesqueulx alla Uter a grant ost ; et de la mort du roy Aurelie qui fut empoesonné.

En celui temps ung des filz Vortiger appellé Patencius qui, pour la peur de Aurelie, en Germanie s'en estoit affuy, assembla grant ost de Germains, auxquels il promist richesses et dons se il pouait par leur aide conquerir le royaume de Bretaigne. Et cuidant la mort de son pere venger, atoute la chevallerie dessus dicte vint descendre en Bretaigne et la commença a destruire es parties vers acquillon. Mais si tost que Aurelie sa venue entendit, atout grant nombre de chevalliers armez le alla rencontrer, et assemblerent Bretons et Germains en bataille, en laquelle Aurélie Patent³ desconfit et contraignit a fuir. Et pour ce qu'il n'osa retourner en Germanie, il adressa sa fuite et fist ses voilles tourner vers Ibernie, et a refuge alla au roy Guillomantus, qui moult le recueillit honorablement. Si fut Guillomantus tresdolle de la desconfiture dudit Patencius et lui promist secours et aide a l'encontre des Bretons, car il desiroit soy venger de Uter et de son ost qui autresfoiz en son país l'avoient desconfit et la Dance aux Geans emenee, comme dessus est dit. Et pour ce, Patent et Guillomantus, après ce que entr'eulx eurent alliance fermee, assemblerent des gens d'armes ce qu'ilz en peurent trouver, avecques lesquels ilz passerent en Bretaigne et a la cité de Menie⁴ arriverent. Mais quant Uter leur venue entendit, il mena son ost en Kembre pour les rencontrer, car le roy Aurelie estoit tresfort de maladie affaint. Si en avoit lesditz Patent et Guillomantus cognoissance, dont ilz estoient tresjoyeux, quar ilz cuidoient pour celle acheson plus facilement le país conquerir. En l'ost de Patencius avoit ung Saxon, Eopera nommé, lequel longuement avoit frequenté les Bretons et tant que leurs usages et manieres de touz points cognoissoit, et leur langage savoit parler parfaitement. Lequel emprunt la cure de faire mourir Aurelie par poueson, parce que de Patencius lui furent promises mille livres d'argent et qu'il seroit connestable de tout son ost s'il advenoit que par son moien il peust l'isle de Bretaigne conquerir. Et adonc Eopera, pour mieulx couvrir son [f. 65v] emprinse, fist tondre sa barbe et ses cheveux et print habit de religieux, puis adressa sa voye vers la cité de Guitoine chargé de boestes et de onguemens, car il estoit deument instruit en l'art de medicine. Et pour ce, quant il fut arrivé en ladite cité, il notiffia aux familiers du roy estre medicin et que, si le roy leur seigneur vouloit user de ses bevrages, il lui restitueroit la santé. Lesquelx messages sans demeure nuncerent a Aurelie celle chose qui, pour le grant desir qu'il avoit de recouvrer santé, soy octria a prendre la medicine telle que Eopera la lui ordonneroit. Et adonc composa le traistre Eopera ung venimeux bevrage et au roy le fist boire, puis le fist couvrir en son lit et tenir en chaleur, affin que la poeson plus parfaitement peust ouvrir. Laquelle s'espandi tellement par tous les nerfs et les vaines de son corps que

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *assises*

³ *bataille, mais si tost qu'Aurelie en laquelle Patent desconfit* (notre correction. 8266 propose : *bataille en laquelle fut Patent desconfit et contraint a fuir.*)

⁴ Var. *Menevie*

la mort s'en ensuyvy prouchainement, et ledit Eopera se absentia des devant diz familiers ne oncques puis en leur presence ne se comparut. A celle mesme heure que le roy Aurelie rendit son esprit, se apparut ou ciel une estoille de grandeur merveilleuse, qui gectoit un ray flambeant ouquel apparoit une pome de feu en semble¹ d'un dragon, de la bouche duquel procedoient deux autres raiz, dont l'un se sembloit estandre oultre toute Gallie, et l'autre vers lbernie en circuyant les rivages de la mer Océanne, et oultre terminoit sept autres moindres raiz sur autres particulieres provinces. Pour laquelle vision furent les Bretons moult esmerveillez quant ilz la apperceurent, et espiciallement Uter, le frere du roy qui alloit en Cambrie contre ses ennemis, en fut en grant freour et doubte et a Merlin en demanda la signiffiance. Lequel commença a plourer amairement et a haulte voix lui respondi que son frere Aurelie, le roy des Bretons, estoit mort, et que eulx tous estoient en mortel dangier, se la Trinité glorieuse ne les secouroit prouchainement. Et ennorta Uter que sans demeure il allast requerir ses ennemis, affermant qu'il les suppediteroit par sa puissance et seroit roy de toute l'isle de Bretagne, car l'estoille qui ou ciel estoit apparue ne signiffioit autre chose fors sa personne et le flambeant dragon sa generacion. Le ray qui se estendoit vers Gallie denotoit un filz qui de lui naistroit, qui par sa proesse et [f. 66] vaillance subjugueroit touz les royaumes d'icelle.

CHAPITRE XVI

Comme Uter par le conseil Merlin se combati contre Patencius et Guillomantus roys d'lbernie et les occist, et depuis fist bataille contre Saxons qui le compellerent un jour a fuir, ausqueulx neantmoins le landemain il donna la bataille et les descomfist.

Uter, ouies les parolles du prophete Merlin, incontinent se transporta la part qu'il pensa trouver ses ennemis, et, quant rencontrez s'entre furent, disposerent de chaicune partie de leurs affaires et leurs gens ordonnerent en bataille. Si commença la meslee entr'eulx, en laquelle mains chevalliers tant d'un parti que d'autre finirent la vie – ainsi que tressouvent advient en tel cas. Mais en fin y furent Patencius et Guillomantus occis avec grant multitude de leurs gens, et Uter victorieux retourna a Guitoine ou il trouva les prelates de Bretagne, qui en la Dance aux Geans pres l'abbaye de Ambery avoient ensepuluré le roy Aurelie son frere. Si manda Uter touz les estats du royaume, par le consentement desquelx il print la coronne royale. Et pource que il se recorda de l'estoille, qui en forme d'un dragon lui estoit apparue, il fist forger deux dragons de fin or, de grandeur merveilleuse et de tressubtil ouvrage, desquelx il offrit l'un a l'eglise catedralle de Guitoine, et l'autre faisoit touzjours porter avecques soy, espiciallement quant il alloit en bataille. Et pour ce fut ledit Uter d'illecques seurnomné Pendragon, qui en breton signiffioit teste de dragon. Après la mort de Patencius et de Guillomantus, et de leurs gens la desconfiture², Otha et Osa, qui par souffrance habitoit une porcion de Bretagne que le roy Aurelie leur avoit donnee par ainsi qu'ilz lui feussent obeissans, rassemblerent touz les Saxons qui de celle desconfiture estoient eschappez, et nouveaux chevalliers envoierent secretement querir en Germanie pour faire guerre aux Bretons, se exempter de leur subjection et eslargir leurs methes de leur province. Et après ce qu'ilz eurent assemblé grant quantité de chevalerie, ilz commencerent a gaster les contrees de Bretagne et a prendre a force les citez et chasteaux, tant que en [f. 66v] peu de

¹ Var. *en semblance de*

² Var. *et la desconfiture de leurs gens*

temps pillerent toute Escosse jucques a la cité de Eborate, autour de laquelle¹ seurvint sur eulx le roy Uter Pendragon a grant puissance, qui partie en *occist*² par bataille, mais l'autre partie le mist a la fuite et en chacza³ jucques au mont de Aman, en occiant piteusement ses Bretons. En la summité d'icelui mont de Aman qui hault et grant estoit, en ung boccage garni de deux fors rochiers ou avoient de coustume habiter les bestes sauvages, se reposerent celle nuyt les Bretons, dolents de leur malle aventure. Et quant la clere estoille, message du jour, leur apparut, le roy Uter Pendragon les fist armer⁴ et assembla son conseil pour deliberer comment ilz devoit ouvrer. Auquel conseil fut present Gorloys, duc de Cornouaille, lequel dist au roy que, si les Bretons voullont user de hardement, que legiere chose leur seroit desconfire leurs adversaires, [et]⁵ loa au roy que l'en descendist sur eulx durant l'obscurté de la nuyt pour les sourprendre, lequel conseil eurent le roy et tous les seigneurs agreable. Et adonc le plus secretement qu'ilz peurent, descendirent de la montaigne et peu a peu commancerent a approucher leurs ennemis. Si les apperceurent les guettes des Saxons, qui pour ceulx de l'ost⁶ esmouvoir sonnerent trompes et busines. Mais se fut trop tard, car les Bretons se furent entr'elx embatuz avant qu'ilz eussent a moitié recouvert leurs armes, et furent prins Otha et Osa, et toute leur gent dissipee et destruite. Et après ceste victoire se transporta le roy Uter a Leud, la plus grande cité de la province, laquelle les Saxons avoient destruite, si la fist reedifier et semblablement toutes les autres a l'environ, puis vint a Londres et illecques fist enchartrer Otha et Osa ses prinsonniers.

CHAPITRE XVII

D'une grant feste que le roy Uter tint en la cité de Londres, et comme il fut amoureux de la duchesse de Cornouaille, de laquelle chose le duc Gorloys son mary eut cognoissance et la enmena sans congié du roy Uter, qui pour ce lui fist guerre, et, par subtilité Merlin, couscha o ladicte duchesse et engendra Artur le Grant.

En⁷ après manda le roy a touz les princes, barons, chevaliers et autres seigneurs de son royaume qu'ilz convenissent a la feste de Pasques, qui prouchaine estoit, et qu'il voulloit parlement tenir et a grant honneur et sollemnité celle feste celebrer. Au commandement duquel obeirent les princes et [f. 67] seigneurs dessus dictz, car a Londres s'assemblerent au terme qu'il leur avoit assigné, et aucuns des grans seigneurs avecques eulx leurs femmes amenerent, entre lesquelles y fut la duchesse de Cornouaille, Ygerne, femme du duc Gorlois, laquelle seurmontoit en beauté toutes les dammes du royaume de Bretaigne. A la celebracion de ladicte feste fut Uter en sa majesté royale en grant joye et liesse de cueur, car illecques estoient presens tous les haulx seigneurs⁸ de son regne, qui de tout leur pouair se pennoient de lui servir et honorer et de trouver la maniere comme ilz lui pourroient complaire. Après le service s'assirent le roy et les seigneurs au disner pour refection prandre, et furent en la salle du roy mains days rempliz pour la grant quantité de noblesse qui la estoit. Lesquelles choses le roy regarda moult

¹ Var. *Autour de laquelle ilz fermerent leur siege. Et adonc seurvint*

² *occirent* (correction d'après 8266 qui corrige ce verbe au singulier)

³ Var. *et l'enchassa*

⁴ *armez*. Idem en 8266 (notre correction)

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁶ Var. *ceulx de leur ost*

⁷ Lettrine manquante, rétablie d'après 8266

⁸ Var. *touz les haulx seigneurs et dames*

ententivement et gicta ses yeulx sus Ygerne, la duchesse de Cornouaille, de laquelle il commença a remirer les beautez et a pencer en son cueur ses gracieux maintiens, tant qu'il fut de son amour esprins tresardaument. Si ne pouait autre part ses yeulx tourner, ains touzjours vers elle son regard adressoit en soubzriant, et par ses messages lui nunçoit joyeux et plaisans parlers, en la presentant des meilleurs¹ viandes de son plat, et de son vin a plainnes coupes d'or lui envoieoit. Mais lors Gorloys, le duc de Cornouaille, eut cognoissance de l'amour que avoit le roy a sa femme par les manieres et contences qu'il lui veoit porter, de laquelle chose il fut tresdesplaisant. Et pour ce, quant les seigneurs furent du disner levez, se partit Gorloys de la court sans licence au roy demander, et Igerne sa femme avecques lui enmena en Cornouaille. Quant le roy Uter entendit celle chose, il fut a l'encontre de Gorloys forment indigné parce que sans congé s'estoit departi de la compaignie, et lui commanda retourner pour ouir le jugement de l'injure qu'il avoit a l'encontre de sa majesté commise. Mais Gorlois n'en vouloit riens faire, dont le roy fut plus que davant de desplaisir esmeu, et jura que s'il ne venoit a lui a mercy qu'il destruiroit toute Cornouaille. Et pour ce faire, des lors assembla grant nombre de gens d'armes et entra ou país Gorlois, lequel il commença a gaster. Bien considera Gorlois qu'il n'avoit assez gens d'armes pour resister en bataille contre la puissance du roy, jasceit que de son corps il fust preux et vaillant chevalier. Et sa femme Igerne enferma et mist dedans un chastel appellé Tintogal, le plus fort de toute sa contree et seoit sur le rivage de la mer de la[f. 67v]quelle il estoit par fossés presque tout avironné. Puis après se retray dedans ung autre chastel appellé Dimileche, affin qu'ilz ne perillassent touz deux a une foiz, si d'aventure l'un d'iceulx chasteaux estoit prins. Si eut le roy Uter cognoissance de ceste chose et ne vult Tintogal ou estoit la damme premierement assaillir, ains entour de Dimileche ou estoit Gorloys son siege ferma et pluseurs durs assaulx livrer y fist. Mais ainczois qu'il eust une sepmaine entiere a ce siege residé, il fut par la souvenance de la beauté de Ygerne telement contraint qu'il en perdoit santé, contenance et maniere, car amour, qui son cueur enflamoit, lui ramenoit a memoire la belle forme de la damme, sa couleur blonde, son doux regard et son plaisant maintien. Lesquelx acceix ne peut plus le roy en son cueur celement porter, ains contraint fut les descouvrir et dire a ung sien secret familial, qui Ulfen estoit appellé, en lui demandant conseil coument il pourroit a son intencion parvenir. Lequel lui afferma ce estre impossible, considéré la force du chastel et ouquel entrer ilz ne pourraient, si Merlin son prophete n'en trouvoit le moien par son subtil engin. Adonc fist le roy ledit Merlin en sa presence venir, auquel il descouvry son vouloir et comme il estoit pour l'amour de la damme malmené. Et Merlin lui respondi que, s'il vouloit a ce parvenir, il lui convenoit user d'autre subtilité que de force de guerre, et que il le feroit bien par son art en semblance de Gorloys transmuier et Ulfen son familial d'un chevalier appellé Jordan, qui de Gorlois estoit cappitaine, et lui mesme se transmueroit en forme d'un des autres familiais Gorlois, puis iroient a la porte de Tintogal² et par celle maniere dedans *entrent*³. A ce faire s'accorda le roy moult joyeusement, et celles transmudacions faictes, de l'ost partirent touz trois secretement et tant chevaucherent celle nuyt que davant Tintogal arriverent. Si les advisa le portier qui sans demeure leur courut ouvrir la porte, car il cuidoit que ce fust Gorlois son maistre. Et le roy adonc entra dedans, lequel sans contradicion⁴ se couscha avecques la belle Igerne, car elle estoit par la science

¹ Var. *meilleures viandes*

² Var. *a la porte de Tintogal appeller*

³ *entrent*. Idem en 8266 (notre correction)

⁴ Var. *sans aucune contradicion*

Merlin tellement deceue que elle cuidoit du roy que ce fust Gorlois son mary. Et il lui disoit que s'estoit il et que *privement*¹ s'en estoit de son chastel issu pour la venir veoir et pour disposer de ses vivres et de ses autres [f. 68] affaires. Si conceut en celle nuit Igerne, du roy Uter, Artur seurnommé le Grant, qui dempuis fut roy des Bretons et duquel la proesse fleurit par tout le monde.

CHAPITRE XVIII

Comme les Bretons prindrent Dimilesche et occirent Gorlois, et comme Uter espousa Ygerne ; et des Saxons qui luy meurent guerre, contre lesqueulx pour ce qu'il estoit malade il se fist porter dedans une litiere et les assegea et print, et d'eulx fist grant occision.

Quant les Bretons, qui au siege estoient demourez, apperceurent l'absence du roy leur seigneur et que nul ne leur en dist certaine nouvelle, ilz furent touz esmeuz et sans deliberacion commencerent le chastel a assaillir moult asprement, et se pennoit chaicun de mieulx s'emploier. Si issit Gorlois a l'encontre d'eulx en bataille, qui occis fut des la premiere rencontre, et, touz ses gens dissipez, entrerent les Bretons a force dedans le chasteau, et les richesses saisirent chaicun ce qu'il en peut avoir. Aucuns qui d'icelle desconfiture eschapperent allerent au chasteau de Tintogal et a Ygerne leur damme racompterent la nouvelle de la mort du duc son mary et de la prinse de son chasteau, dont elle fut grandement esmerveillee pource que pres elle veoit le roy en semblance dudit Gorlois. Mais elle [ignoroit]² les subtilz tours dont Merlin savoit ouvrer, et le roy la commença a embrasser, disant que bien pouait appercevoir que les messages n'estoient voir disans quant a la mort de lui. Mais quant a la prinse du chasteau ce pouait bien estre, et que tresdollent estoit pour la perte de ses gens, et pour ce qu'il cognoessoit que au pouair du roy ne pouait resister, il s'accorderoit³ a lui afin que pis ne lui en advenist. Atant se leva le roy d'emprés la damme et, delaissee la semblance Gorlois, reprint la sienne premiere. Si s'en retourna a son ost et fut tresdollent de la mort de Gorlois son bon chevalier quant il entendy la nouvelle, mais d'autre part joyeux fut de Igerne qui sans mari estoit, penczant qu'elle seroit sa femme espouse. Et s'en alla atout son ost le chastel de Tintogal asseger et le print, puis se maria a Igerne, laquelle, après ce que elle eut Artur enfanté, conceut de lui une fille qui fut Anne nommee. Long temps après ces choses fut le roy Uter tresfort grevé de maladie, laquelle il lui couvint par mains jours souffrir et endurer. Et ce pendant Otha et Osa, qu'il avoit en ses prinsons fait avaller, tellement pourchacerent par dons et grans promesses avecques les gardes, que le roy avoit commis [f. 68v] a garder les entrees des prinsons et aussi les issues, qu'ilz les en souffrirent aller, et mesmement furent⁴ avecques eulx jucques es contrees de Germanie, esquelles ilz assemblerent [grant ost]⁵ de Germains qu'ilz ramenerent en la Grant Bretagne, et derechieff s'esforcerent destruire le païs d'Escosse en trebuchant les citez, chasteaux et autres fors de la contree. Et adonc le roy Uter, qui entendit la nouvelle, pour ce qu'il ne se pouait aider ne chevaucher contre les Saxons pour cause de sa maladie, maria sa fille Anne a Loth, conseiller de Londres, qui estoit filz du roy de Norgalle, et, pour ce qu'il estoit de grande noblesse et de

¹ *premierement* (correction d'après 8266)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266)

³ *s'accordoit* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *fuirent*

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266

grant proesse, lui commist il tout le gouvernement de son royaume et l'envoia aux Saxons resister. Si mist ledit Loth toute sa cure a chacer lesditz Saxons, mais il estoit souventesfoiz contraint a fuir et a ses ennemis la place vuidier, parce que les Bretons estoient tant orgueilleux qu'ilz ne lui deignoient obeir, ains desprisoient son conseil et son ordonnance, et pour ce afeiblissoit de jour en autre son pouair. Quant le roy entendit que par l'orgueil de ses citoiens son royaume estoit en dangier de perdicion et que desja en avoient gasté ses ennemis grant partie, il fut tresdolle et fist faire une litiere pour es batailles le porter, que¹ autrement pour la griefveté de sa maladie aller n'y pouait. Et adonc mena son ost celle part qu'il entendit que les Saxons estoient, mais, quant Otha et Osa sceurent qu'il se faisoit a l'encontre d'eulx en une litiere porter, ilz ne deignerent a lui combatre, ains disrent qu'il n'estoit pas convenable tant de vaillans chevalliers, comme ilz avoient en leur route, batailler contre ung homme demy mort, et se retirerent² en la cité, de laquelle il laisserent les portes ouvertes pour demonstrier que riens ne creignoient son pouair. Adonc fist le roy promptement la cité assaillir en laquelle, après les Bretons en avoir³ les murs trebuchez, entrèrent a force et grandement dommagerent⁴. Si pesa lors ausditz Saxons leur orgueil⁵ et outrecuidance, et cuiderent aux Bretons resister, mais ilz meurent trop tard car avant y eut de leur gent grant occision faicte et, si nuyt ne fust seurvenue, eussent plus grant donmage receu. Mais pource que elle estoit prouchaine dont l'obscurté d'icelle les empeschoit de ce faire, furent d'accord de chaicune partie de soy contenir en l'estat jucques au lendemain, et au bien matin issirent aux champs pour combatre.

CHAPITRE XIX

Comme le roy Uter et les Bretons desconfirent les [f.69] Saxons en bataille ; et dudit Uter comme il finit ses jours par venin⁶ et fut enseveli en la Dance aux Geans.

Comme doncques les deux parties fussent l'une devant l'autre rengiez, commença entr'eulx dure meslee, car ilz emploierent⁷ la plus grant part du jour en inferant l'un a l'autre grant occision. Et furent Otha et Osa avecques grant partie de leurs gens en my l'estour occis, mais les autres par fuite se sauverent. Et lors dist le roy Uter en soubzriant que les orgueilleux Saxons l'avoient appellé demy mort, mais que mieulx les amoit avoir en telle maniere opprimez qu'ilz l'eussent tout sain suppedité. Neantmoins la desconfiture dessus dicte, ne se desisterent par les Saxons de guerre lui mouvoir, ains en leurs malices obstinez recommencerent a gaster Bretagne es provinces devers acquillon. Et adonc les cuida le roy Uter aller combatre, mais il en fut par ses princes descoragé, car, pour la painne qu'il avoit soufferte a l'autre bataille, s'estoit la douleur de sa maladie rengregee. Pour le conseil des Bretons [savoir]⁸, transmirent les Saxons une espie en guise de cayment, jucques en la cité de Verolamme, ou lors gisoit le roy Uter malade. Lequel cayment, quant il eut le voulloir des Bretons encerché et que de partie de leur intencion eut

¹ Var. *quar*

² *retirent* (correction d'après 8266)

³ Var. *en laquelle les Bretons après en avoir*

⁴ Var. *dommagerent les Saxons*

⁵ Var. *de leur orgueil*

⁶ *mevin* (correction d'après 8266)

⁷ *emploient* (correction d'après 8266)

⁸ Mot manquant, rétabli d'après 8266

cognoessance, advisa une fontaine de laquelle le roy, par le conseil de ses mediciens, chaicun jour usoit en ses potions. Si y espan di le traistre cayment poe sons venimeuses, dont l'eaue fut telement corrupue et envenimee que, si tost que le roy en eut beu, il mourut soubdainement, et semblablement firent plusieurs autres jucques a ce que l'on apperceut celle maudicte traïson et que la fontaine fut de terre comblee. Et adonc convint le clergié du royaume en ladicte cité de Verolamme, qui a grant solempnité porterent le corps de Uter ensevelir en la Dance aux Jeans, joustes son frere.

CHAPITRE XX¹

[f. 69v] *Comme Artur fut couronné roy de la Grant Bretagne. Comme il desconfist les Saxons en bataille ; et comme il envia en Bretagne armoricque au roy Hoel querir secour.*

Assez tost après la mort du roy Uter Pendragon, s'assemblerent les seigneurs de la Grant Bretagne en la cité de Scilestre en laquelle Artur, filz dudit Uter, tresbeau juvenceau de l'asge de quinze ans, fut par Dubrice, archevesque de la Cité des Legions, consacré et couronné a roy de ladicte Bretagne et a la requeste des devant dictz seigneurs. Lequel Artur, ainsi fait roy nouvellement, se disposa de guerrier les Saxons, qui se multiplioient par chaicun jour en son royaume en venant de Germanie et par l'aide de Colgrin leur duc s'esforzoient **[f. 70]** en exterminer les Bretons, et pour ce faire s'en alla en Heborate atout la juvente du païs. Mais quant Colgrin en ouyt la nouvelle, il assembla et joigny avecques ses Saxons les Pics et les Escossoys et, atout son merueilleux ost, vint Artur et ses Bretons rencontrer joustes les rives du fleuve Duglas. Si y eut a l'assembler des deux osts bataille merueilleuse et orrible, car de chaicune partie combatirent telement que par peu qu'ilz ne cheirent² tous mors ou navrez en la place. Toutesfoiz demoura Artur en fin victorieux et Colgrin et ses Saxons, qui porent eschapper de la desconfiture, chassa jucques en la cité d'Eborate, puis fist autour des murs d'icelle son siege fermer et les enclos nuyt et jour travailler par continueulx assaulx. Sus le rivage de la mer estoit lors Badulphus, frere dudit Colgrin, a seix mil hommes d'armes, qui attendoit le duc Cheldric venant les secourir a grant ost de Germains. Lequel Badulphus, quant il entendit la desconfiture de son frere et son assiegement, il en fut tresdollent et pour le secourir proposa venir ferir sur le siege des Bretons. Mais Artur, qui de sa venue eut cognoessance, envia sans demeure Candor, le duc de Cornouaille, atout seix cents hommes d'armes³ et trois mille a pié pour le rencontrer sur la voye. Lequel Candor celle nuyt se embuscha sur un destroit par⁴ lequel il convenoit Badulphus passer pour venir au sege des Bretons. Et le landemain, ledit Badulphus, qui ne s'en prenoit garde, se vint embatre en celui destroit, ou ses gens furent occis par les Bretons qui l'assalirent⁵ vigoreusement. Mais il se sauva par fuite, si fut plus angoesseux que devant de sa malle aventure et qu'il ne pouoit trouver les moiens de son frere delivrer et a lui parler. Et ses cheveux tonduz, print une harpe dont il savoit sonner moult melodieusement et ainsi, en guise d'un jangleur, en alloit sonnans par my l'ost des Bretons a qui ouir le vouloit et recevoit son loyer. Et tant fist que par ceste maniere il approucha les murs d'Eborate ou son frere estoit enclos, contre

¹ Un espace blanc est réservé pour une enluminure. Celle de 8266 représente le sacre d'Arthur.

² Var. *cheurent*

³ Var. *hommes d'armes a cheval*

⁴ *pal* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *l'assaillirent*

mont lesquelx il se fist tirer a ung cordeau par les guetes a qui il se fist cognoestre, et s'en alla a Colgrin son frere, qui le receut moult chierement. Et ce pendant que le roy Artur ainsi tenoit sege devant Heborate, lui seurvindrent nouvelles que le duc Cheldric estoit armé en Escoce atout seix cents neffs garnies de chevalerie armee, qu'il avoit cuillie en Germanie et amenee en Bretagne pour secourir les deux freres Badulphus et Colgrin. Et pource que a si grant puissance estoit Cheldric venu, fut au roy Artur loé par ses conseillers qu'il partist de devant Heborate et s'en retournast a Londres, car il [f. 70v] n'avoit pas pour lors assez de pouair assemblé pour combatre si grant multitude de chevalliers que ledit Cheldric avoit en son ost. Auquel conseil s'accorda le roy Artur et s'en retourna a Londres tenir son parlement, ouquel il fut deliberé, par le commun conseil de touz, d'envoier en Bretagne armoricque au roy Hoel son cousin requerir aide et secours a l'encontre des Saxons, et lui notifier les oppressions qu'ilz faisoient en son royaume.

CHAPITRE XXI

Comme le roy Hoel de Bretagne armoricque passa en la Grant Bretagne pour secourir Artur son cousin, et comme assemblement ilz desconfirent les Saxons et les assegerent es boays de Calidonne, puis après par une autre intervalle Artur o les Bretons insulaires et armoricques les descomfist et occist.

Cestui roy Hoel seurnommé le Grant, comme dessus a esté dit, estoit filz¹ du roy Budic, qui ses germains Aurelie et Uter, pere dudit Artur, et qui successivement furent roys de Bretagne insulaire, nourrit et fist en l'art de chevalerie instruire, puis leur bailla gens d'armes de son royaume armoric pour celui de Bretagne insulaire recouvrer sur les proditeurs Vortiger et Anglist qui occupé l'avoient. Et se pendant mourut la royne Anne, femme Budic et mere dudit roy Hoel, après le deceix de laquelle ledit roy Budic print a femme une moult noble damme, Azevisa appallee, qui fut avecques lui par long temps. Mais il n'en peut avoir aucune ligniee, et vouldrent ledit roy Budic et la royne Azevisa l'eglise de Saint Ciriac en Nantays en l'honneur dudit saint edifier. Mais ilz ne peurent leur intencion fournir parce qu'ilz furent de mort prevenuz, car ledit roy Budic mourut l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur quatre cents vignt et sept², et de son regne le XLIX^e, et fut ensepulturé en la devant dicte eglise qu'il avoit fait encommancer. Et après son deceix print Hoel son filz le gouvernement du royaume de Bretagne armoricque que il commença a traicter par merveilleuse prudence. Lequel roy Hoel, quant les messages du roy Artur furent de Bretagne armoricque descenduz et qu'ilz y eurent notifié la cause de leur venue, manda tout incontinent par toutes les contrees de son royaume chevalliers a lui convenir. Lesquelx, assemblez et mis en armes pour ledit roy Artur son cousin secourir et aider, atout quinze mil de gens d'armes passa en la Bretagne insulaire l'an de l'Incarnacion de Nostre Seigneur quatre cents quatre vignts et dix. Et arriva ledit Hoel o ses Bretons d'Armoricque au port Hamon et puis allerent a Londres, ou Artur les receut honorablement et a grant joye, en ambrassant et cherissant Hoel son cousin, ainsi comme il appartenoit. Quant ainsi furent les osts des deux Bretagnes assemblez, Artur et Hoel, leurs deux roys, les menerent secourir la cité de Kaerludroit que les Saxons avoient assaillie. Si ferirent a l'arriver les Bretons [f. 71] entre les peans et par tel hardement se combatirent que seix mil saxons chevaliers ou champ demourerent mors. Le seurplus tournerent en desconfiture, dont grant

¹ Hoel le Grand est en fait le petit-fils de Budic 1^{er}, cousin d'Aurèle et d'Uter

² Var. *quatre cens quatre vingts et sept*

nombre es fleuves se precipiterent et les autres continuerent leur fuite jucques es bois de Calledoinne, ou ilz entrerent [a refuge et, par la fortification du bois, evicterent]¹ pour icelle heure le peril de la mort et les mains des deux roys bretons Artur et Hoel qui les enchaczoient. Lesquelx, comme ilz les eurent suyviz jucques a l'entree d'icelui bois ou retraiz s'estoient, [voieans que par autre maniere]² ilz ne les pouaient convaincre, pencerent de les faire mourir de fain et firent lors abatre les gros arbres, a l'environ desquelx ilz firent circuir et clorre de palleix tout le bois dessus dict pour en empescher l'issue aux Saxons. Lesquelx, quant longuement eurent esté contrains par cele maniere, se veans ainsi de toutes pars avironnez et que mourir de fain leur couvenoit prouchainement, supplierent au roy Artur qu'il les souffrist retraire en Germanie et prandre tous leurs avoirs et richesses, offrans en oultre lui poier certain tribut par chaicun des ans avenir, et des lors lui baillerent ostages suffisans et pleges de ce faire. A la supplicacion desquelx se consenti le roy Artur par le conseil de ses barons, et leur octria licence d'eulx en aller en leurs contrees et leurs neffs seulement avecques eulx en enmener. Et atant monterent les Saxons sur mer et, les voilles estandues³, partirent des ports de l'isle de Bretaigne. Mais ilz ne les eurent gueres esloignez que il leur pesa avoir avecques le roy Artur faicte telle accordance, et derechieff tournerent leur voile et descendirent en la Grant Bretaigne, en laquelle ilz assegerent la cité de Badon. Lors que le roy Artur, qui après la concordance d'entre lui et les Saxons avoit a l'encontre des Pics et des Escossoys guerre encommancée, entendi que lesditz Saxons avoient brisé le traicté entre lui et eulx promis et que en son païs derechieff estoient descenduz, il fut empli de merveilleuse indignacion et pour leur aller courir seure laissa en paix lesditz Pics et Escots. Et adonc tourna ses armes vers lesdictz Saxons, et son cousin Hoel, roy de Bretaigne la Mineur, laissa en la cité de Allelud, car il estoit si tresfort grevé de maladie que il ne pouait chevaucher, mais il mena avecques lui l'ost des Bretons armoricques. Quant le roy Artur fut venu devant la cité de Badon ou les Saxons tenoient siege, il fist armer ses osts des deux Bretaignes et les mist en ordonnance de la bataille, puis doucement les enorta d'eulx venger de la⁴ felonnie d'iceulx peans saxons qui leurs promesses n'avoit deigné tenir. Et mesmes Dubrice l'archevesque de la Cité des Legions commença a leur sermonner, en les amonestant et priant que leur roy et leur païs [deffendre]⁵ vouseissent a l'encontre d'iceulx peans forcenez qui ne tenoient foy ne serment qu'ilz jurassent, et que la mort pranseissent **[f.71v]** paciaument et de plain gré, si par Fortune elle leur sourvenoit, leur affermant veritablement que s'estoit la vie et souverain remide de leurs ames ; et que quicomques ainsi le feroit ensuiveroit Jhesucrist Nostre Sauveur, qui, pour nous rachater de paine pardurable, deigna pour nous souffrir passion tresdoloreuse. Et lors que ainsi eurent Artur et Dubrice les Bretons enortez d'estre vaillans, se mist chaicun en appareil de combatre et a l'encontre de leurs ennemis commencerent bataille. Mais les Saxons si vigoreusement se deffendirent que les Bretons⁶ tout le jour maintindrent l'estour. Et premier les dessembla l'obscurté de la nuyt, qui sur eulx seurvint, que les forces d'une partie fussent plus que les autres debilitées ne affeiblies. Et en celle nuyt occuperent les Saxons ung mont moult avantageux et fort, qui pres estoit du champ ou avoit esté la bataille, et en ce lieu proposerent

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Var. *les voiles au vent estandues*

⁴ *sa* (notre correction)

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266)

⁶ Var. *que avecques les Bretons*

attendre Artur et ses Bretons. Et le landemain, si tost que le jour apparut, fist Artur ses gens armer, et ledit mont assaillit si fierement que par force d'armes les Saxons desrouta et monta jucques en la summité d'icelui mont, mais non pas sans chierement le comparer, car les Saxons, qui avoient la force du mont saisie, firent des Bretons au monter grant occision. Ou milieu de touz ses ennemis estoit le preux roy Artur, qui en sa destre tenoit Coliburne sa dure espee, de laquelle il feroit de si grans et pesans coups que nul ne l'osoit approucher, car a touz cieulx qu'il assignoit au ferme faisoit l'amme d'avecques le corps partir : il transchoit aux ungs les braz, aux autres les cuisses, et generalmente tout ce qu'il ataignoit tant que lui seul de sa main celui jour occist trois cens chevalliers. Et finalement par sa proesse cheurent illecques mors Colgrin et Badulphus, avecques maints milliers de leur gent paienne, mais le duc Cheldric, veant leur desconfiture, se mist a fuir et par ce moien sauva sa vie pour icelle heure.

CHAPITRE XXII

Comme les Saxons fuiants furent occis par Candor, duc de Cornouaille, et comme Artur chacza les Picts et les Escots qui avoient assiis le roy Hoel jucques es palleix lumonoyens, ou il les contreignit par disette a se rendre a lui.

Pour ledit Cheldric et autres teulx¹ qui avecques lui estoient poursuivre et chacer, comist Artur le duc de Cornouaille atout deux mil chevalliers, puis tourna ses osts a l'encontre des Picts et des Escossoys, qui avoient le roy Hoel de Bretagne armoricque son cousin assegé dedans la cité de Allelud et moult l'avoient travaillé par assaulx. Et s'en alla Candor, le duc [f. 72] de Cornouaille, au rivage de la mer les neffs des Saxons saisir, o la garde desquelles il ordonna partie de ses chevalliers, et après alla lesditz Saxons incecuter, desquelx, pour ce qu'ilz ne porent recouvrer leur navire ainsi par les Bretons occuppee et eulx en fuir, fut par ledit Candor occis la plus grant part avecques leur duc Cheldric, et le seurplus conpella a la subjection et obeissance du roy Artur. Tant erra ledict Artur que davent la cité de Allelud son excercite amena, et fist aux Picts et aux Escots le siege vuider et les enchacza jucques a la cité de Mireis, ou Candor, le duc de Cornouaille, a lui se rendy. Mais lesditz Picts et Escots, pour peur de Artur et de ses Bretons, se retraitent es isles de l'estang Lumonoÿ, esquelles ilz estoient tout aseur d'eulx. Si avoit celui estang saixante isles et en lui recevoit l'eau de saixante fleuves sans ce que une seule goutte en decourust en la mer fors d'un seulement, et avoit en chaicune de ces isles ung rochier moult hault et une aire de aigle. Et comme le roy Artur de celle chose se merveillast, lui fut compté que bien pres d'illecq en avoit ung autre qui vingt piez² en quarré contenoit et n'avoit que cinq piez de haulteur, et toutesfoiz, es quatre cornieres d'icelui, estoient quatre manieres de poissons differens, ne es autres parties de lui n'en trouvoit l'on aucun, et estoit cel estang naturellement composé sans artifice d'aucun. Le roy, qui ne pouait les Escossoys grever par la fortifficacion du lieu ou retroiz s'estoient, fist touz ses fleuves qui illecques terminoient³ par ses gens d'armes occuper afin que vivres aucuns porter ne leur peussent, et les destroiz et passages, par ou l'en y entroit, soigneusement⁴ garder pour leur denier l'issue. Mais lesdits Picts et Escots, considerans que mourir de fain leur convenoit

¹ Var. *Cheldric et ceulx*

² Var. *vingt piez seulement*

³ *qui illecques estoient terminoient* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *fist soigneusement*

prouchainement si en leur cas ne trouvoient autre remede que de force, au roy Artur supplierent que paix leur voulseist octrier, se offrans touzjours mes estre les vroiz subgitz et obeissans et lui poier par chaicun an tel tribut qu'il leur voudroit imposer. Si les receut Artur a mercy et leur pardonna son ire, et, après la confirmacion de leur alliance, retourna en Heborate pour la feste de Nouel, qui estoit prouchaine, celebrer plus solempnelement. En entrant en ladicte cité, advisa Artur la desolacion des eglises, qui pour la forcennerie¹ des paiens avoient esté dissipees et destruites, de laquelle chose veoir fut son cueur rempli de tristesse et de douleur. Et fist icelles en leur premier estat rediffier, puis, par le consentement du peuple, institua son prebstre d'onneur a estre archevesque de ladicte cité, et lesdictes eglises et monasteres amplit de saints religieux affin que le service divin y fust celebré [f.72v] et Nostre Seigneur servi ainsi que, par avent ladicte desolacion, avoit esté. En après restitua Artur a Loth, Uriain et Angueschelm, qui freres estoient nez de royal lignage, leurs possessions, dont ilz avoient esté dessaisiz par les Saxons, savoir a Angueschelm le royaume d'Escosse, a Uriain le ceptre des Muriscennoys et a Loth, qui au temps du roy Uter, pere dudit Artur, avoit Anne sa seur espousee en laquelle il avoit engendré Valgan et Mordreit, reffist il conseillers de Londres, et d'autres provinces qui par droit lui appartenoient le remist en possession. Après lesquelles choses, espousa Artur Genievre, une tresbelle pucelle extraicte du royal lignage des Romains, et la fist coronner a royne de l'isle de Bretagne.

CHAPITRE XXIII

Comme le roy Artur conquist Ibernien, Irlande, Orchade, Norvecque et Gollande, puis après passa en Gaule et, moiennant l'aide du roy Hoel de Bretagne armoricque, conquist toutes les provinces d'icelle, et la joute d'entre lui et Frolo, connestable rommain.

Comme ainsi eut le roy Artur son royaume de la Grant Bretagne reduit a sa premiere dignité, il fut tresdesirant de ses *seigneuries*² accroistre et le royaume de Ibernien proposa mettre en sa subjection. Pour celui propos a execucion mettre, se parti Artur de l'isle de Bretagne le prouchain esté ensuivant et, oudit pais de Ibernien, atout grant armee de Bretons passa. Et quant Guillomantus, qui roy en estoit, sa venue entendu, il mist ses Yberniens en armes et lui vint a l'encontre, cuidant lui resister, mais ils furent desconfis et telement contrains que ledit Guillomantus et les autres princes de la contree se submirent a sa puissance. Après passa Artur en Irlande, laquelle il submist semblablement a son obeissance. Si courut par toutes les provinces³ la renommee de sa proesse et, comme nul prince, tant fust il puissant, ne pouait resister a son pouair, pour quoy Doldan, roy de Hollande, et Guinasius, roy d'Orcade, vindrent devers lui sans contrainte, qui de leur plain vouldoient se submirent a lui, et il les receut moult debonnairement en son amitié. Après ces⁴ conquestes, s'en retourna le roy Artur en son royaume, ou il fist sa demeure par l'espace de dix ans entiers, et durant lesquels il accreut sa famille des plus vaillans chevalliers qu'il pot trouver en divers royaumes et les entretint a sa court a grans gages et pencions. Si espan di par toutes les nascions du monde la renommee de ses faitz notables, pour quoy les roys ses voisins et ceulx des isles transmarines son pouair doubterent et

¹ *forcenneure* (correction d'après 8266)

² *ses seigneurs* (correction d'après 8266)

³ Var. *par toutes les provinces voisines*

⁴ Var. *ses*

firent leurs chasteaux et leurs villes fortiffier grandement, a celle fin que, se il leur courroit seure, ilz lui peussent resister plus legierement, aieans plus grant seurté que leurs murs les preservast¹ de la force du roy Artur et des siens que le combatre en plain champ. Et [f. 73] ledit Artur adonc, cognoessant que les princes du monde sa puissance redoubtoient, engrossa de plus en plus son corage et proposa de subjuguier toute Europe. Et premierement mena ses osts sus les Norgaloys pour restituer a Loth son seurouge la coronne du royaume de Norgalle, qui lui appartenoit scelon droit car ledit Loth estoit neveu du roy Sichelme de Norgalle, qui ledit royaume après sa mort lui avoit ordonné. Mais lesditz Norgaloys ne lui avoient voulu accepter, ains, desdeignans estre par lui grouvernez, avoient ung autre en son sege mis, contre lequel combati Artur et le fist mourir en bataille, puis institua Loth en sa dignité royal. Et d'ilec en après se transporta en Gallie, acompagné du roy Hoel son cousin², et les provinces d'elle commença a contraindre par armes a lui faire obeissance, et pour ce Frolo, ung connestable de Rome, a qui le regime de Galie avoit esté comis de par l'empereur Leon, atoute la chevalerie et juvente qu'il peut cuillir et assembler es universelles contrees d'icelle, lui alla a l'encontre et, cuidant ses Gaulloys exempter de la subjection Artur, lui livra bataille. En laquelle Frolo et les siens furent suppeditez par les Bretons insulaires et armoricques, et, après grant occision d'eulx, fut Frolo contraint a fuir a Paris atout le seurplus desditz Gaullois qui peurent de la desconfiture eschaper. Quant Frolo fut en Paris entré, il commença a rassembler³ son peuple et a accroistre le nombre de ses gens des habitans des contrees voisines, pensant derechieff a Artur livrer bataille. Mais Artur, qui en ouit la nouvelle, alla sans demeure asseoir la cité de Paris, et par ce ne peut Frolo son intencion fournir. Lequel, comme il eut par aucun temps la cité a l'encontre de Artur deffendue et qu'il advisa son peuple mourir par la necessité des viandes qui leur deffailloient, desfia Artur a combatre corps a corps, par cele condicion que, celui a qui la victoire escheoirroit, obtendroit la seigneurie du royaume, et le vaincu la vuideroit sans contens, car moult se fioit ledit Frolo en sa force pour ce qu'il estoit preux et de grant corpsage et en touz ses faitz vertueux. Si s'accorda le roy Artur moult voluntiers a la bataille et, quant la journee fut venue qu'ilz avoient assignee pour ce faire, ilz s'armerent de chaicune partie et entrerent par nasselles en l'isle Nostre Damme, qui est avironnee du fleuve de Sainne, sur le rivage duquel estoient leurs gens rengez, attendant l'aventure de leur destinee. [f.73v] Entre Artur et Frolo commença la bataille dure et cruele, et de premiere venue Artur fery Frolo si roidement de sa lance qu'il le fist du destrier trebucher a terre, et Frolo se releva igneusement qu'il se penna de soy contrevenger, et si vigoreusement assigna le cheval Artur en la poitrine qu'il renversa cheval et homme en la plaine. Mais Artur se releva promptement, qui emploia toute sa force a grever Frolo son adversaire, lequel lui resistoit par grant vertu et ferit Artur ou front, ou il le navra telement d'une grievve playe que du sang qui en decourroit toutes ses armes rougirent. Pour laquelle chose fut le roy Artur tant enflambé tresardaument⁴ de courroux et de maltallant, et fery le roy Frolo ou heaume de Coliburne son espee si vertueusement que le chieff lui parti en deux et mort a terre le fist verser. Après laquelle mort les Parisiens sans demeure a Artur ouvriront les portes de leur cité et a son obeissance se submirent. Atant mena Artur ses osts en Guienne et en Gascongne que il subjuga par sa puissance, et universellement toutes les provinces de Gallie, moiennant l'aide du roy Hoel et de

¹ Var. *preservassent*

² Hoel le Grand est le neveu d'Arthur

³ Var. *rassembler*

⁴ 8266 *raye tant et tresardaument*

ses Bretons armoricques, fist a lui tributaires. Puis derechieff retourna a Paris et y ordonna loys et constitucions, lesquelles il fist entre les Gaullois garder diligeamment. Il institua Paris le principal siege de la justice de Gaulle et a ses familars commist le gouvernement des provinces d'icelles, savoir a Beduerus son viandier la contree de Neustrie, a Cannus son bouteiller celle d'Anjou, et a ses autres barons les autres particulieres provinces.

CHAPITRE XXIV

D'une grant feste que le roy Artur après ces conquestes tint en la Cité des Legions, a laquelle convindrent le roy Hoel de Bretagne armoricque et les autres roys des royaumes qu'il avoit soumis.

Aprés neuff ans passez que le preux roy Artur emploia a fere les devant dictes conquestes, il s'en retourna en la Grant Bretagne, son principal royaume, ou il fut par Genievre la royne et par ses¹ autres dames et les nobles recueilli treshonorablement ; et pour son advenement demenerent grant joye et liesse. Et Artur, pource que la feste de Penthecouste estoit prouchaine, a laquelle il desiroit tenir feste royale et a grant honneur la sollempniser, mesmes que a icelle feste il desiroit estre couronné de royal diadesme en remembrance de cele et si noble victoire comme il avoit acquise en Gaulle, il manda a tous les roys, princes, barons et autres seigneurs ses subgictz que a celui jour touz convenissent en la Cité des Legions. Car en vivres et en richesses estoit [f.74] celle cité plus abundant que nulles des autres citez de Bretagne, et si estoit siise sur le bon fleuve d'Oscam et aournee de deux beaux monasteres, desquelx l'un estoit fundé en l'onneur de saint Julien et servi de nobles pucelles religieuses, et l'autre du benoist Aaron son compaignon, ouquel estoit ung noble couvent de chanoines. Au mandement du roy convindrent les quatre roys d'Escosse, de Muriscenne, de Norgalle et de Demesce, avecques les quatre roynes leurs femmes ; les² conseillers de Londres, de Eborate, de Morvid, de Claudiocestre, de Guigonense, de Mesbermense, de Legestre, de Kaerxestre ; les ducs d'Orbernie, d'Exbodonie, de Oroxcestre, d'Exmophorance, et touz les autres, les noms desquelx escrire seroit ennuy ; des isles colateralles, les roys d'Ibernie, d'Irlande et de Godlande, de Orchade et de Norguesie et de Dace ; des nascions transmarines touz les roys de Gallie, le conseiller de Boulongne, Beduerus le duc de Neustrie, Cannus le duc d'Anjou, le duc de Poitou, le provost de Sens, le gouverneur de Chartres et les doze conseillers de Gallie. Et en oultre envoia le roy Artur en Bretagne armoricque prier son cousin le roy Hoel, qui après la conquete de Gaulle estoit demouré, comme a celle feste le vouldist acompaigner. Et pour ce y alla Hoel a grant compaignie de ses barons, et convindrent a ladicte feste touz les princes d'Espagne. Quant toute celle noblesse fut en la Cité des Legions assemblee et que le jour de la sollempnité de Penthecouste fut venu, entrerent touz les princes devant dictz ou pallais du roy, lesquelx lui imposerent sur son chieff le royal diadesme de la Grant Bretagne et le conduirent au moustier du benoist Aaron en grans triumphes et pompes merveilleuses. Si marchoiert davent lui les quatre roys d'Escoce, de Cornouaille, de Demesce et de Norgalle, qui quatre espees dorees portoient en leurs mains destres car ainsi leur appartenoit en leur office faire. Au prochain du roy marchoit Dubrice archevesque de la cité, qui la cure avoit prinse de faire le service pource que s'estoit en son diocese. Et aux destre et senestre costez du roy estoient

¹ Var. *les*

² *le* (correction d'après 8266)

quatre archevesques¹ qui avecques lui cheminoint par pas moderez, et a l'environ estoit le college, qui chantoit par si douce concordance de voix que tresplaisante chose estoit les escouter. D'autre part estoit la royne, anoblie de royaux [f. 74v] vestemens, que les evesques au temple des nonains conduisoient. Si portoient les roynes, femmes des quatre roys dessus nommez, quatre columbes blanches en leurs mains devant elles, et les autres princesses, dammes et damoiselles a grans tourbes la suivoient. Lors que le roy et la royne furent es moustiers entrez, commença le service tressolempnel, car les coleges par la douceur de leur chant faisoient les assistans esjouir ne il ne sceust a aucun ennuyer, posé que le service durast trois jours, tant estoient leurs cueurs joieux de ouir la melodieuse consonance des voix armonieuses des chantans. Après l'acomplissement du service, retournerent le roy et la royne a leur palais, en pareil triumphe qu'ilz estoient allez au moustier, et despouglerent² leurs royaulx atours et poserent jus leurs riches coronnes, car trop pesans estoient pour la grosseur des precieuses pierres dont ilz estoient garniz, puis prindrent autres plus legiers vestemens et s'en allerent o leurs compaignies leur refecion prandre chaicun en son lieu. Adonc fut au pallais du roy le service grant et notable et de royalles viandes y avoit excessive abundance, pour lesquelles administrer estoient commis cent chevaliers fourrez d'ermes, et le bouteiller en avoit autel nombre fourrez de ver qui distribuoient par les days diverses manieres de vins. En semblable maniere servoit l'en au pallais de la royne, et de tous biens y avoit si grant largesse³ que riens n'y desfailloit, car lors n'estoit soubz le ciel royaume si fertile en vivres, en richesses ne en toutes autres choses que on peust desirer. En grant joye et liesse de cueur print celle noblesse refecion et, quant du disner se furent le roy et la royne et les autres princes et seigneurs levez, a pluseurs jeux plaisans se vouldrent deporter. Si allerent partie des chevalliers devant le roy joster, et les autres esprouver leurs corps a la luicte, a courir, a saillir, a gicter la barre, et en pluseurs autres manieres ou l'on peut monstrier sa force, son engin, sa souplesse et legiereté. Aucunes des dammes alloient aux dances, les autres montoient sur les tours et haultes guerites pour la proesse de leurs seigneurs aviser, et les aucunes jouoient es eschiecs et tables, es cartes et autres jeux honnestes pour passer temps.

CHAPITRE XXV

Comme pendant celle grant feste, les Rommains vindrent sommer le roy Artur de leur poier tribut, et de la pourveance qu'il fist de gens d'armes avec les roys, qui la estoient assemblez, pour aller contre lesdictz Romains.

[f.75] Trois jours entiers passerent ses⁴ seigneurs et dammes en toute joye et liesses et sans [estre]⁵ troublez d'aucun ennuy. Et au quart jour entendi le roy a donner le pris et guerredonner ceulx qui es jeux avoient l'onneur obtenu, lesquels il esleva par sus touz autres et de tresnobles dons les enrichit. Il donna a ung sien chappellain, appellé David, l'archevesché de la Cité des Legions, quar Dubrice, qui pasteur en avoit esté, la delaisa et alla habiter en ung hermitage. Et ainsi que le roy Artur a ce faire entendoit, entrerent ou pallais doze reverens personnes et par

¹ Var. *quatre autres archevesques*

² Var. *despoullerent*

³ *si grant nombre largesse* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *ces*

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

semblance plains de discrecion, portans en signe de paix et de legacion chaicun son rameau d'ollivier. Lesquelx, comme ils furent venuz en la presence du roy, l'enclinerent en le saluant moult humblement et lui presenterent lettres de par Lucius, l'empereur de Rome, par lesquelles lettres Lucius, come procureur de la chose publicque, mandoit au roy Artur que grandement s'esmerveilloit sur la presumpcion de sa tyrannie et plus encore de l'injure que par outrecuidance il avoit commise envers la dignité romaine, sans aviser quel peril il pouait ensuivre de ofenser l'ordre senatoire, a laquelle tout le siecle devoit estre subgit et obeissant ; qu'il¹ s'estoit efforcé de lui soubstraire le tribut que ses predicesseurs, les roys de Bretaigne, avoient par long temps poié a la seigneurie romaine ; en oultre² non suffisant de ce, lui avoit soubstrait Gallie, Alabre et toutes les provinces d'environ la mer Occeanne. Si lui mandoit l'ordre senatoire que, dedans le moys d'aougst prouchain ensuivant, il se submist a la romaine juridicion, en lui faisant reparacion des injures qu'il avoit a l'encontre de sa magesté perpetrees, ou autrement Lucius, usant de sa puissance, iroyt encontre son royaume restituer a la chose publicque son droit. Après ce que le roy Artur eut la tenour des lettres entendues et que en la presence des roys, ducs et princes³ et autres seigneurs qui la estoient il eut la matiere communicquee, il les mena en une tour appellee La Tour au Geant pour de ladicte matiere determiner. Et ainsi qu'ilz montoient les degrez de ladicte tour, se print Candor⁴ a rire et dist au roy qu'il avoit esté en trop grant doubte que les Bretons se donnassent⁵ a repos trop longuement, et que par ce ilz cheussent en vanité et paresce en perdant leur renommee excellente, mais que lors n'en avoient il doubté, car Dieu avoit a ce les Romains induitz pour les en *preserver*⁶ et les reduire a leur premiere dignité et franchise. Lors que les seigneurs [f. 75v] dessus dictz furent en la chambre de conseil, ilz s'assirent chaicun scelon son estat et ordre. Et adonc leur dist le roy Artur en ceste maniere : « Mes compaignons et amis, j'ay assez experience que vostre proesse n'est pas en combatre de glaive seullement, mais gist en pourveance de conseil et en discrecion de savoir son intencion a bonne fin conduire. Si nous fault sagement pourveoir a cest mandement, car ce qui est preveu du sage est plus legierement evicté quant l'execucion parvient. Il me semble que Lucius sans cause me demande tribut, car ce qui est conquis par force est injustement possidé. Or est il⁷ ainsi que Julius Cesar et autres Romains autresfoiz entrerent en ce royaume et par puissance d'armes compellerent mes predicesseurs a leur rendre tribut. Aussi Belnius, roy de Bretaigne, moiennant l'aide de *Brenius*⁸ son frere, roy d'Alabre, assubgiterent les Romains, et vingt quatre des plus nobles de la cité, que lesditz Romains avoient en ostage baillez, firent devant l'une des portes a fourches atacher. Et pource que Lucius non licitement tribut nous demande, semblablement requerons le lui, et le plus fort obtienne sa requeste, car quant au regard de Gallie, d'Alabre et des autres⁹, lesquelles en anichillant leur obeissance ay soubstraictes et a moy submises, me semble que je ne leur en doy respondre pour ce qu'ilz ne les ont pas gardees ainsi qu'ilz deussent. » Après ce que le roy Artur eut ainsi parlé, respondi son cousin Hoel, roy de Bretaigne armoricque, et en loant sa deliberacion dist que, si

¹ Var. *quar il*

² Var. *Et oultre*

³ Var. *ducs, princes et autres seigneurs*

⁴ Var. *Candor le roy de Cornouaille*

⁵ Var. *adonnassent*

⁶ *perseverer* (correction d'après 8266)

⁷ *il répété* (notre correction)

⁸ *Belnius* (notre correction)

⁹ Var. *des autres provinces*

par cel titre comme il avoit dit il alloit conquerir les Romains, que il ne doubtoit point qu'il ne joist de victoire, et l'enorta qu'il se appareillast de deffendre sa liberté et de requerer justement a ses ennemis ce que ilz lui requeroient injustement et a subjuguier ceulx qui subjection pourchaczoient. Et pour ce faire se offry le roy Hoel a aller en sa compaignie atout dix mil Bretons armoricques, et les roys et princes de la Grant Bretagne lui en promirent saixante mil de l'isle seulement, ceulx de Ibernier, d'Irlande, de Norgalle, de Orchade et de Godlande, chaicun seix mil, les doze conseilliers de Gallie doze cens. Tant que le nombre des chevalliers¹ fut cent III^{xx} trois mil et deux, touz a cheval, sans ceulx de pié, dont y avoit nombre infiny.

CHAPITRE XXVI

Comme le roy Artur envoya ses roys et princes en [f.76] leurs contrees assembler leurs gens d'armes. Du grant mandement que les Romains firent pour lui resister, et comme il passa en Armorique et combati ung geant sus le mont Saint Michiel.

Atant le roy Artur, voieant ainsi tous ses roys, princes et ducs et autres seigneurs estre appareillez de lui obeir, et que de leur plain gré et consentement se offroient a son service, il les renvoia promptement en leurs contrees pour assembler leurs gens d'armes et leur pria que, es kalendes du moys d'aougst prouchain ensuivant, ilz se rendeissent a lui atouts leurs osts, au fleuve de Alabre a celle fin de assez subjuguier² les Romains. Puis manda a Lucius par ses propres legas que riens ne devoit aux Romains et qu'il se transporterait a Rome dedans brieff temps, non pas pour tribut leur poier mais pour les subjuguier et par armes contraindre³ a le lui poier. Et atant partirent les legas romains du roy Artur et a Lucius allerent sa response nuncer, lequel adressa ses mandemens a touz les princes d'Orient que vers lui vensissent et avec eulx amenassent leurs osts, quar il vouloit Bretagne subjuguier. Si vindrent a lui le roy des Griex, le roy d'Auffricque, le roy d'Espagne, le roy d'Egipte, le roy de Mede, le roy de Libe, le roy de Pathere⁴, le roy de Bithine, le roy de Babilone, le roy de Sirie, le roy de Frigie, le roy de Boecie, le roy de Crethe et celui de Surie, avecques les ducs, comtes, barons et autres seigneurs leurs subgitz et touz leurs gens d'armes, lesquels, quant ilz furent assemblez avecques toute l'ordre senatoire, vers Bretagne adrecherent leur voye. Le roy Artur comist a son neveu Mordret tout le gouvernement de son royaume de la Grant Bretagne et la garde de la royne Genievre sa femme. Puis monta sur mer atout grant multitude de chevaliers armez, et au siffleis des vents abandonna ses voilles pour transnager en Bretagne armoricque au roy Hoel son cousin, qui de sa part y assembloit ses gens d'armes. Et comme il fut ung peu esloigné du rivage de l'isle et que l'obscurté de la nuyt fut seurvenue, lui print ung sommeil merveilleux, pour quoy a dormir il se adonna. [f.76v] Et [en]⁵ ce somme lui sembla en advision qu'il veoit ung ours en l'air voller, qui par le siffleis et murmure de ses ailles faisoit trembler le rivage de la mer Occeanne ; et que d'autre part devers Occident avoilloit ung dragon qui par la clarté de ses yeulx enluminoit toute la terre ; si commettoient entr'eulx aigre bataille, mais que finalement fut l'ours occis par le dragon. Et au revoil demanda le roy Artur a ses

¹ Var. *le nombre d'icelx combatans*

² Var. *de aller subjuguier*

³ Var. *par armes les contraindre*

⁴ Var. *Rathere*

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

conseillers qu'ilz lui declairassent la signiffiance de celle advision, par lesquels il fut¹ respondu lui estre le dragon et l'ours aucun jeant terrible qui a lui se combatroit, lequel il suppediteroyt par sa force. Peu de temps après arriva le navire du roy Artur aux ports de Bretagne armoricque ou il descendi, et y fist drecher tentes et paveillons, attendans ses roys et princes qui encores n'estoient venuz. Et ainsi que il faisoit demeure illec, lui fut numcé que des parties d'Espagne estoit arrivé un geant terrible qui avoit ravie Helaine, la niepce du roy Hoel son cousin, et portee en la summité d'un hault mont entre les flots de la grant mer, ou est a present l'église monseigneur saint Michiel que l'on dit en Peril de Mer. Si vould Artur combatre² contre celui jeant, et pour ce faire se parti de son ost la nuyt ensuivant, acompaigné de Kanus son viandier et de Beduerus son bouteiller, et approucha celui mont secretement. Mais pour ce qu'il advisa feu ardent sur le hault d'icelui mont et mesmement sus ung autre qui de lui estoit prouchain, il fut en doubte sur lequel des deux le geant habitoit. Et pour la verité en encercher, envoya sus le moindre d'iceux Beduerus, lequel en montant ouyt une lamenteuse voix de femme plaindre et piteusement se doloser. Et pour ce tira il son glaive, quar il eut doubte que la fust ce jeant, mais, quant il fut parvenu jucques au hault, il n'y trouva riens fors une tumbe qui nouvellement y avoit esté faicte, contre laquelle gisoit une femme ploureuse, qui a Beduerus print a demander pour quelle cause il estoit la allé et qui lui avoit envoyé, l'ennortant qu'il s'en retournast ou que la fleur de sa jennesse seroit mise a destruction par le detestable monstre qui, n'avoit gueres, estoit illecques present, lequel avoit ravie Helene la niepce du roy Hoel, laquelle mourut incontinent qu'il la print entre ses braz pour la peur que elle eut de son orribleté. Et pour ce l'avoit elle ensepulturee en celle tumbe, car elle estoit sa nourrice, et la avoit le geant avecques ladicte Helene emportee et corumpue sa veillesse, pource que de la jenne damoiselle n'avoit peu faire son plaisir. Adonc reconforta Beduerus moult doucement celle femme³, lui promettant que en brief⁴ elle auroit secour, puis s'en retourna au roy compter son adventure, lequel acompai[f.77]gné dudit Beduerus et de Kannus⁵ entra en ung bateau pour passer au grant mont, et leur commanda que seul le laissassent combatre au geant sans le secourir aucunement, fors qu'ilz le veissent en telle nécessité comme d'estre conquis par le geant. Et quant ilz furent jucques au hault du mont, choesi Artur le monstrueux geant tout touillé du sang des porcs⁶ qu'il avoit en partie touz cruz devorez, et l'autre part roustissoit sur les charbons. Lequel, quant il advisa Artur, en soursault il saisit promptement sa maczue, et Artur tira Coliburne son espee pour le cuider ferir. Mais le geant lui assigna tel coup de sa maczue que le mont resonna [du son]⁷ de sa maczue. Si chancela Artur qui de ce coup fut tout estourdi, mais, quant il eut sa vigueur recouverte, il ferit le geant ou front et le navra tellement que, si la playe n'estoit mortelle, au moins le sang qui en decourroit le aveugla les yeulx tant que regarder ne pouait. Et lors que Artur l'apperceut aveuglé, il ne le doubta plus de riens, mais, en eschivant les grans collees que de sa maczue il feroit a l'estourdy, tellement le fery qu'il lui fist l'ame d'avecques le corps departir. Puis a Beduerus commenda la teste lui transcher et la apporter avecques soy a son ost, quar il disoit jamais ne avoir trouvé jeant si vertueux fors Rithon qu'il occist sur le

¹ Var. *il lui fut*

² Var. *aller combatre*

³ Var. *celle femme dolente*

⁴ Var. *que bien brief*

⁵ *Knnus* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *sang des corps*

⁷ Mots manquants, rétablis d'après 8266, qui raye *de sa maczue* final

mont d'Araine. Cestui geant, que Artur occist sur le mont Saint Michiel, s'estoit fait vestement de la barbe des roys qu'il avoit fait mourir, et avoit audit Artur mandé qu'il escorchast la sienne et la lui envoier quar, ainsi comme il estoit le plus digne des roys desur la terre, aussi vouloit il meptre sa barbe la souveraine des autres. Artur après sa victoire retourna a ses paveillons et avecques lui emporta la teste du geant qu'il avoit conquis, a l'encontre duquel accourroit le peuple de toutes pars, en le merciant moult humblement de la delivrance que par sa noble victoire il avoit fait au païs, et de si grant proesse¹ forment s'esmerveilloient. Et le roy Hoel, dolent et triste de la mort de sa niepce Helene, fist sur sa tumbre une chappelle ediffier, et pour la cause de celle sepulture fut et encore est le mont² appellé Tumbre Helene.

CHAPITRE XXVII

Comme les deux excercites de Bretons et de Rommains³ vindrent sur les rives du fleuve d'Albre, et comme Artur envoya desfier les Rommains par Walgan son neveu qui occist Quintilianus, pour quoy bataille s'esmeut ; et comme les Romains furent par deux foiz descomfitz.

Quant Artur et Hoel eurent touz leurs pouairs assemblez, ilz partirent de Bretagne armoricque atouz leurs osts [f.77v] pour aller contre les Romains, et tant errerent par leurs journees qu'ilz parvindrent jucques aux rives du fleuve d'Albre, duquel l'empereur n'estoit pas loign, ainsi qu'il fut rapporté, et qu'il avoit avecques soy infini nombre de gens d'armes. Dont le roy Artur guere ne s'effroya, ains manda a Lucius par son neveu Valgan qu'il voidast les contrees de Gaille, ou si que non on veiroit le lendemain auquel elles appartendroient par raison. A⁴ laquelle chose respondit Lucius, quant Valgan la lui ot dicte, que non feroit, que ja⁵ n'en partiroit, anczois la deffendrait comme sa droicte possession. Si fut present a cestes parolles Quintillanus Gayus, qui de Lucius estoit neveu, auquel il sembla que Valgan parloit trop arogaument a son oncle, dont il fut moult despit et dist que les Bretons plus abudent en vantances et en menaces qu'ilz ne font en hardement ne en proesse. Pour laquelle chose fut Valgan grandement contre lui indigné et tira son glaive, duquel il lui separa la teste d'avecques le corps, puis s'en fuit vers ses compaignons hastivement. Et les Romains commancerent a l'ensuivre pour eulx venger de celle injure, mais Guerin, conseiller de Chartres, qui en la compaignie Valgan estoit allé, se retourna vers eulx et adressa le fer de sa lance au premier chevalier venant, lequel il rencontra si roidement qu'il le confit avecques la terre par le milieu du corps. Et Valgan semblablement retourna a l'encontre d'un autre Romain, qui cuidoit la mort Quintillanus venger, et le pourfendit du heaume jucques en la poitrine, disant qu'il allast en enfer nuncer a Quintillanus que les Bretons plus habudent en menaces qu'en proesses, ainsi qu'il apparoit en eulx deux. Tousjours croissoit le nombre des chevalliers romains qui Valgan suyvoient, pour quoy il lui couvint sa fuite continuer jucques a ung boccage qui estoyt sur la voye, duquel adonc issirent seix mil Bretons qui sa fuite avoient apperceue et la poursuite des Romains leurs adversaires, et pour le secourir s'estoient illecq ambuschez. Si mirent de premiere venue ceulx Bretons les Romains en fuite, mes Petreyus senateur, atout grant nombre de Romains,

¹ Var. *et de sa grant proesse*

² Var. *le mont ou elle fut faite* appellé

³ *de Normans* (correction d'après 8266)

⁴ *de* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *ne ja*

seurvint a leur secour et les Bretons rechacza [jucques]¹ au bouccage, ou la meslee commença lors tresforte, car de chaicune partie se pennoient de bien combatre. A voir dire les Bretons sont trop hardiz et ne leur en chault maintesfoiz qui ait du meilleur, mais qu'ilz acquierent chevalerie et proesse ; et quant est des Romains ilz sont plus constans et amoderes, aucunesfoiz a fuir, aucunesfoiz a resister. Et pour ce ilz assailloient par mer[f.78]veilleuse maniere, et les Bretons leur resistoient moult vigoreusement. Entre lesquelx Bretons fut adonc ung chevalier hardy et vaillant, qui leur remonstra comme, sans le consentement de leur roy, ilz avoient encommencé celle bataille. Si feissent donc [tant]² qu'il ne leur en aveneist de pis, ains preneissent en eulx hardement et s'en allassent par l'ost des Romains prandre et tuer Petreyus leur maistre, si Fortune le leur consentoit. Et adonc les Bretons, a celle voix excitez, passerent et transcherent la tourbe des Romains, en les ruant par terre jucques au lieu ou estoit Petreyus, lequel ilz prindrent et saisirent. Et les Romains de toute leur puissance s'esforcerent [de]³ le rescourre, pour quoy illec entr'elx et les Bretons recommença la bataille plus forte que davent, en laquelle les chevaliers de chaicune partie trebuchoint a cents et a milliers, si que pitié et orreur estoit veoir leur destruction miserable, ouir la clameur des mourans, le murmure des combatans et les douleurs et gemissemens des navrez. Finablement après grant occision furent les Bretons victorieux qui, après ce qu'ilz eurent saisiz les despougles de leurs ennemis, s'en retournerent au roy Artur presenter Petreyus avecques les autres prinsonniers romains. Lesquelx il receut a tresgrant joye et ses Bretons honnora et guerdonna grandement, pource que en son absence ilz avoient obtenu victoire sur leurs ennemis. Lors fist Artur lesditz prinsonniers a Paris conduire, mais Lucius, qui en entendi la nouvelle et qui tresdollent estoit de leur desconfiture, envoya celle nuyt quinze mil hommes d'armes se ambuscher sur la voye par laquelle les Bretons, conduisans ceulx prinsonniers, devoient passer pour aller a Paris, afin de les surprendre et leur gent rescourre sans ce qu'ilz s'en preneissent garde. Et le landemain, ainsi que lesdictz Bretons cuiderent ce chemin passer, les Romains leur furent au davent qui vigoreusement les assaillirent. Mais les Bretons en eulx deffendant destrousserent leurs ennemis et occirent le roy de Surye et deux senateurs romains, puis s'en allerent leur voye a Paris mener leurs prinsonniers.

CHAPITRE XXVIII

Comme Artur empescha a Lucius son chemin et comme leurs osts approucherent l'un de l'autre ; et comme Artur sermonna aux Bretons et Lucius aux Romains en les enortant de bien combatre.

[f.78v] Lors fut Lucius plus que davent triste et angoesseux pour la destrousse de ses gens d'armes et, pour ce qu'il avisa chaicun jour ses forces amoindrir, il delibera en soy mesmes qu'il ne se combatroit pas encore contre Artur, ains proposa aller en la cité de Angustudinum affin d'ilecques attendre l'empereur Leon qui venoit en son aide. Si se departi le lendemain du lieu ou il estoit pour aller a ladicte cité, mais Artur, qui de celle chose eut cognoessance, s'en alla avecques tout son ost occuper une vallee, par laquelle ledit Lucius devoit passer, et illecques s'appresta et ordonna touz ses gens d'armes en convenable disposicion, puis leur sermonna en plain auditoire en la maniere qui ensuist : « Mes familiers et compaignons, dist il, qui

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

par vostre proesse et vaillance avez fait l'isle de Bretaigne damme et maistresse de trante royaumes, je vous suppli treschierement que vostre proesse, qui oncques ne me faillit, ne me veille¹ maintenant faillir. Car jasceit que dempuis long temps vous ne l'avez excercee, pour tant ne l'avez vous pas perdue, comme il a bien apparu en ces jours, esquelx vous y avez bien perseveré, qui avez fait fuir et en mon absence combatuz les Romains, [qui]² par leur fierté orgueilleuse vous voulloir vostre liberté tolloir et lesquelx, tenans leur voye a la cité de Angustudinum, doyvent presentement passer par ceste vallee que vous leur pouez occuper. Si leur courons seure vigoreusement et les seurprenons en despourveu, car ilz ne se prennent garde de nous. De combien de honneurs et de richesses vous augmenterai ge, si vous les subjuguez en vous combatant et deffendant loyaument et hardiement ! Certainement nous irons a Rome et la prendron a force, puis saisirons tout l'or et l'argent, touz les pallais, les tours, villes, citez et forteresses, et brievement toutes les richesses de Romanie, desquelles je vous ennobliray et vous en feroy gouverneurs. » Et quant le roy Artur eut mis fin a son dire, touz ses gens d'une volonté s'escrierent d'estre touz appareillez de mourir ou vivre avecques lui. Et assez tost après Lucius, qui conduisoit son excercite en la cité de Angustudinum, s'approcha de l'ost des Bretons, mais, quant il les choaesit en la vallé touz apprestez de combatre, il se desista de sa volonté premiere et proposa de leur aller livrer bataille. Si commença a encorager ses Romains en les ennotant en ceste maniere [f.79] : « Vous, mes peres reverens, desquelx la seigneurie doibt dominer en touz royaumes, de Orient en Occident, de mydi en septentrion, et generalmente par toute la terre habitable, soiez remembrans de voz predecesseurs qui pas ne doubterent espandre leur sang pour l'augmentation de la chose publicque, dont leur honneur accreut tellement qu'ilz nous ont provoquez a la seigneurie³ de tout le monde. Et pour ce ne les degeneron⁴ pas, ains envaysson noz ennemis en maniere hardie. Et s'ilz nous assaillent, resiston leur touz d'un corage, et nous mettons en paine pour accroistre et augmenter nostre chose publicque. » Et après ce que Lucius eut son sermon fini, se venterent touz les Romains⁵ lui tenir foy et verité. Et adonc se armerent et se diviserent en XII batailles, et en chaicune bataille estoient VI^m VI^{Ci} LXVI chevalliers, et avoit chaicune son duc et gouverneur affin de les amener⁶ et conduire avecques penenceaux et banieres pour eulx ensemble retroyre.

CHAPITRE XXIX

Comme les Bretons et les Rommains assemblerent en bataille en laquelle les Rommains furent descomfitz, et comme Artur envoya le corps Lucius a Romme, disant ne leur devoir autre tribut.

Comme ainsi eurent de chaicune partie leurs chevalliers rengiez et mis en ordonnance de bataille, commencerent trompes a sonner de toutes pars et les ennemis a s'entre courir seure. Et tout premierement l'ost des Espaigneux assailli celui des roys d'Escoce et de Cornouaille, qui de premiere venue moult roidement s'entre rencontrerent. Mais pour la forte resistance qui fut de chaicune part, ilz ne

¹ Var. *ne me vueille*

² *et par* (correction d'après 8266)

³ Var. *la seigneurie et domination de tout le monde*

⁴ Var. *ne degeneron pas*

⁵ Var. *se venterent les Romains touz d'un consentement*

⁶ Var. *amonester*

s'entre peurent diviser et adonc se ferirent les autres batailles en l'estour pour aider chaicun les siens, pour quoy entr'eulx commença miserable meslee, car ilz s'entre occioient et navroient si trescruellement que les fleuves rougissoient par la grant abundance de sang qui decourroit a grans ruisseaulx des playes des mors et des navrez. La terre trembloit a l'environ de la bataille par le trepilleys des combatans, le feu sailloit a grans estincelles des armes par les durs coups des glaives dont ilz s'entre assignoient, et l'air resonoit par leur murmure et par les clameurs [f.79v] des navrez et des mourans qui lamentoient tresdoloreusement. Et, a voir dire, pitié estoit de les veoir ainsi l'un l'autre s'entre occire, attendu que de chaicune partie ilz tenoient¹ la loy cristienne. A celle premiere rencontre furent les Bretons par les Romains oppressez piteusement, et y mourut de leur partie Beduerus, le duc de Neustrie, et Kannus² y fut bleczé mortellement avecques mains milliers d'autres. Et de la partie des Romains y fut occis le roy d'Espagne, le roy de Babiloine et quatre senateurs romains. Derechieff furent occis de la part des Bretons le duc de Hollande, le duc de Rutheynes et trois conseillers de Bretagne, par la mort desqueulx leurs tourbes affeblirent grandement et les couvint reculler jucques a l'ost des Bretons d'Armoricque, que le roy Hoel et Valgan son cousin gouvernoient. Et illecques furent occis bien II^m Bretons armoricques avecques trois nobles barons, dignes d'estre coronnez pour la proesse qu'ilz exerczoient. Mais Hoel leur roy et Valgan qui conduisoient ceulx Bretons armoricques, quant ilz veirent faire si grant destruction de leurs gens, se ferirent en la presse et moult se pennerent d'eulx contrevenger et de dommager les Romains. Si courroient cza et la, rens esclarissant, et touz ceulx qu'ilz assignoient faisoient de leurs glaives a terre trebucher, car lors n'y avoit en tout le monde deux meilleurs chevalliers ne plus vaillans qu'ilz estoient. Et Valgan, qui moult desiroit combatre a Lucius, a le trouver mettoit tout son efforts et, ainsi que le roy Hoel et lui alloient par les rens encourageant³ les Bretons armoricques, il trouva d'aventure entree de ferir la bataille avecques ledit Lucius, qui fleurissoit de prime jennesse et portoit chiere hardie ne desiroit fors seullement estre contraint esprouver la force de son corps avecques aucun chevallier vaillant. Et pour ce, quant lui et Valgan s'entre rencontrerent, ilz s'entre presenterent coups si durs et si terribles que par la durté de leurs glaives faisoient saillir le feu des armes a maniere de fouedre. Mais anzcois qu'ilz eussent lieu de l'un l'autre convaincre, les Rommains vindrent a grans tourbes secourir Lucius leur chieff, et le roy Hoel et Valgan compellerent a se retraire erriere jucques a la bataille du roy Artur, en occiant piteusement leurs gens. Atant s'en alla Artur contre ses ennemis, Coliburne en son poign, dont il feroit a dextre et a senestre si vigoreusement que touz cieulx qu'il attaignoit faisoit a la terre verser. Il transchoit chieffs, [f.80] cuisses et bras, et ne pouait la durté des armes a ses pesants coups resister. Si occist en cel estour le roy de Crethe, le roy de Libie et le roy de Bithinie, ausquelx il separa leurs chieffs d'avecques leurs espaulles. Pareillement faisoient les Romains aux Bretons et a cents et milliers s'entrefaisoient trebucher de chaicune partie. Si orrible occision faisoient qu'ilz sembloient encore lors encommancer. Si branloient les batailles puis l'une puis l'autre que l'on ne sceust juger auquel devoit la victoire escheoir, car aucunesfoiz avoient les Romains l'avantage et autresfoiz les Bretons. Mais ainsi qu'ilz estrivoient en celle maniere, Morvid, le duc de Claudiostre⁴, atout une route de gens bretons⁵ fery au dos des

¹ *tendoient* (correction d'après 8266)

² *Knnus* (correction d'après 8266)

³ *encoragant* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *Claudiocestre*

⁵ Var. *une route de Bretons*

Romains et d'eulx fist destruction merveilleuse, dont ilz furent fort affebliz. Et lors ou mylieu des Bretons combatoit Lucius, le preux chevalier, qui de toute sa puissance s'esforczoit grever ses adversaires. Mais atant une folle teste de Breton¹ l'enferra de sa lance et dessus son destrier² le fist cheoir en la place. Et quant les Romains entendirent sa mort, ilz perdirent toute esperance de victoire et se tournerent a desconfiture. Si commancerent adoncques a fuir les ungs es boais, les autres es chasteaux et aucuns, qui raffains estoient, se rendoient, les mains jointes aux Bretons qui les chaczoient, et misericorde leur deprioient. Et par ainsi furent aucuns de mort respitez et les autres furent mis a occision. Adonc fist Artur le champ cercher, et les corps des roys, princes, barons et autres seigneurs de sa partie occis fist d'avecques les autres separer et porter en la Grande Bretagne, ou ilz furent a grant honneur ensepulturez. [Mais les corps des senateurs romains]³, des roys d'Orient, leurs adhez, et de leurs gens fist enterrer ou champ sans sollempnité, puis envoya le corps de Lucius a Romme, en mandant aux senateurs romains qu'il ne leur devoit autre tribut pour son royaume de Bretagne.

CHAPITRE XXX

Comme Artur tourna ses armes contre Mordret son neveu et, delaissee la charge de sa guerre des Romains au roy Hoel son cousin, passa⁴ en la Grant Bretagne et l'occist en une bataille, ou il fut navré a mort.

Tout l'iver ensuivant fist Artur en Alabre demeure. Et la saison du prochain esté, ainsi qu'il se dispoit de aller subjuguier les Romains, lui vindrent nouvelles en my la voye que son neveu Mordret, que il avoit commis a la garde de son royaume de la Grant Bretagne, estoit⁵ couronné du dya[f.80v]desme royal d'icelle et avoit la royne Genievre viollee puis espousee par mariage. De laquelle chose fut adonc Artur moult embrasé de ire et de despit, et proposa de aller sur Mordret venger celle injure. Et adonc comist le roy Hoel son cousin atouz ses Bretons armoricques et les Gaulloys pour poursuivre, conduire et parfaire la guerre⁶ qu'il avoit encommencee a l'encontre de Leon, roy des Romains, puis s'en retourna tant seulement avecques les roys de la Grant Bretagne. Si avoit bien ledit Mordret entendu que le roy Artur son oncle lui vouloit courir seure et, pour lui resister, avoit envoyé Cheldric, duc des Saxons, en Germanie assembler ce qu'il pourroit finer de gens d'armes, et lui avoit prié que au plustost qu'il pourroit il fust retourner en Bretagne a son secours, lui promettant donner celle partie de Bretagne qui siet entre le Humbre et Escoce, par ainsi qu'il lui fust veritable et loial en touz ses faictz. Lequel Cheldric en brieff temps fut retourné par devers Mordret, acompagné des Escots, des Picts et des Yberniens tant qu'en l'ost Mordret furent environ quatre vings mil, tant cristiens que payens, lesquelx furent au davant du roy Artur quant il parvint au rivage de la mer. Et de sa gent firent grant persecucion, car Anguechelm, roy d'Escosse, et Valgan, frere dudit Mordret, furent occis a celle descense avecques leurs gens. Mais neantmoins furent Mordret et ses gens par Artur et les siens compellez a fuir jucques en la Cité des Legions. Et au tiers jour après Artur alla asseger la cité de Guitoine, contre lequel

¹ Var. *ung chevalier breton*

² *dertrier* (correction d'après 8266)

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ Var. *repassa*

⁵ Var. *s'estoit*

⁶ *la guerree* (correction d'après 8266)

issit Mordret avecques ses gens en bataille, et illec fut commise piteuse desolacion de chaicune partie. Mais en fin prevalit Artur, et Mordret son neveu chacza jucques en Cornouaille. Adonc Mordret, considerant que par deux foiz¹ lui avoit convenu par fuite delaisser la bataille, proposa en soy mesmes que plus chier amoit mourir en combatant que plus ainsi fuir. Et atant mirent chaicun leurs gens en ordonnance qui s'entre assaillirent vigoreusement. Et en ceste tierce bataille y eut plusgrant occision que es autres, car chaicun se pennoit de vertueusement combatre si que ilz s'entre occioient piteusement et sans mercy. Et illecques Artur rua jus Mordret son neveu et le fist mourir a douleur avecques mains milliers d'autres chevalliers de sa partie. Mais neantmoins ne s'en fuirent pas les autres, mais par vertu merveilleuse se deffendirent et illecques derechieff mourut de la partie Mordret Cheldric, le duc des Saxons, et trois conseillers de Saxonnie avecques infinie multitude de Picts, d'Escossoys et de Yberniens. [f.81] Et de la partie du roy Artur y moururent le roy de Dacie, le roy de Norguesie, Candor, duc de Cornouaille, et pluseurs autres princes de la Grant Bretagne. Helas ! le preux roy Artur fut aussi illecques navré a mort, pour quoy il s'en alla en l'isle d'Avallon ses playes faire mediciner. Et le ceptre royal de la Grant Bretagne avecques tout le gouvernement du royaume laissa a Constantin son cousin, filz du duc Candor de Cornouaille, en l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur cinq cens quarente et deux.

CHAPITRE XXXI

Du roy Hoel de Bretagne armoricque et come après le departement du roy Artur son cousin il persevera ; et de sa mort. Et de pluseurs roys qui successivement après luy regnerent en ladicte Bretagne armoricque.

Quant Hoel le grant roy de Bretagne armoricque entendu comme Artur son cousin avoit ouvré en la Grant Bretagne a l'encontre de Mordret son neveu, il fut tresdollent et delaissera la guerre qu'il avoit encommancée a l'encontre des Romains pour tourner son exercite vers les provinces de Gaulle, car ja s'estoient les Gaulloys, qui le trebuchement Artur avoient entendu, departiz de l'obeissance des Bretons. Si submist le roy Hoel, par puissance d'armes, a sa juridicion les contrees d'Acquittaine et de Gascongne, et le [roy]² Guittart qui icelles possidoit desconfist et chacza. Après laquelle conquete meut le roy Hoel guerre a l'encontre du roy Claudas et par force lui tollut son royaume, puis après s'en retourna en Bretagne armoricque. Et tant comme il vesqui, possida en paix et sans contens les devant dictes contrees par lui conquises, et aussi firent³ ses successeurs jucques a long temps après. Cestui roy Hoel, seurnommé le Grant, fut en son temps moult expert⁴ et vaillant aux armes, et son corps tresbien esprouva en durs estours et batailles crueles. Il servoit benignement et devocieusement a Dieu et a Sainte Eglise et de bon conseil savoit ouvrir⁵. Les sages, clerks et discretz honnoroit et amoit, et estoit tresliberal a distribuer dons a ses chevalliers quant il les cognoessoit preux et vaillants. Il fut present avecques ses Bretons armoricques a toutes les pesantes batailles que fist en son temps le preux roy Artur son cousin, et ne faisoit ledit Artur nulle haulte emprinse qu'il n'eust sa deliberacion premierement. Si ne regna que trois

¹ Var. *que ja par deux foiz*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ *et aussi furent* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *fut en son temps expert*

⁵ Var. *sagement savoit ouvrir*

ans après la mort dudit Artur et trespasa l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur cinq cens XLV, et de son regne le LVIII^e. Après la mort dudit roy Hoel le Grant, regna en Bretagne armoricque son filz, qui semblablement fut appellé Hoel. Mais combien qu'il portast le nom de son pere, toutesfoiz n'ensuivoit il pas ses bonnes meurs, **[f.81v]** ains fist tout au contraire, car il se abandonna a delices et a oyseuse en delaisant les vertueux faitz pour suivre les vices. Et après son deceix, Allain son fils, II^e de ce nom, obtint le gouvernement du royaume, lequel il traicta par long temps et, tant comme il vesquit, le maintint en paix et tranquillité. Puis regna Hoel, tiers de ce nom, filz du roy Allain, puissaument ou royaume de Bretagne armoricque, car il fut homme batailleur et les faitz du roy Hoel le Grant, [son]² besayeul, a son pouair ensuivit. Et non pas petite crainte donna a toute Gallie, car les Gaulloys, après la mort de Artur et de Hoel son cousin, commencerent guerre contre les Armoriques et se departirent lors de l'obeissance des Bretons. Mais cestui roy Hoel pluseurs provinces galloises pour la maire part degasta et tresgrant occision fist des Gaullois tant comme il vesquit. Sallemon, second de ce nom, filz du devant dict Hoel, roy X^e de Bretagne armoricque, print le diadesme du royaume après la mort son pere et fut homme de honneste conversation et de bonne vie³, et funda et dota l'abbaye de Saint Melaine de Rennes. Contre lequel ne furent les Gaulloys osez mouvoir guerre pour la sainte puissance et largesse d'icelui, car il usoit d'oraison, d'armes et de dons, et pour ce, par l'aide de Nostre Seigneur, il seigneurioit plus puissaument contre ses ennemis.

CHAPITRE XXXII

De pluseurs roys qui regnerent en la Grant Bretagne au temps que les dessus ditz regnoient en Armoricque. De Godmud qui submist presque toute l'isle, et comme Cadvan et Elfredic partirent entr'eulx le royaume après forte bataille.

Comme dist est cy davent, laissa le roy Artur le gouvernement du royaume de la Grant Bretagne a Constantin son cousin, quant il s'en alla navré en l'isle d'Avallon. Lequel Constantin et pluseurs autres, qui cy après seront nommez, regnerent successivement en ladicte Grande Bretagne, pendant le temps que les roys contenuz ou precedent chapitre regnoient en Bretagne armoricque. A l'encontre du devant dict Constantin s'esleverent les Saxons et deux filz Mordret, et par pluseursfoiz lui livrerent bataille. Mais il les suppedita en toutes leurs entreprises et contraigny les deux fils Mordret a fuir l'un a Londres et l'autre a Guittoine. Et en celui temps, Daniel et David et pluseurs autres prelates et saints hommes de la Grant Bretagne⁴ moururent, par quoy la foy cristienne fut debilitee grandement. Après submist Constantin les Saxons a sa puissance et print a force les citez ou s'estoient retraiz les deux filz Mordret, desquelx il tua l'un davent l'autier de Saint Amphilabe en Guittoine et l'autre cachié en une abbaye derriere ung autier en la cité de Londres. Mais trois ans après, fut ledit **[f.82]** Constantin occis par Conan et fut son corps ensepulturé en la Dance aux Geans, jousté le roy Uter Pendragon. Et après, Aurelie Conan, homme de merveilleuse force et proesse, regna par l'espace de deux ans, auquel succeda Mortiperus, qui seurmonta les Saxons et conquist toute la monarchie de toute l'isle et regna quatre ans. Puis regna Malgo le plus beau de toute Bretagne,

¹ Il s'agit d'Alain I. 8266 fait la même erreur.

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. fut home chault et batailleurs, mais de bonne et sainte vie estoit

⁴ de la Grant Bretagne armoricque (correction d'après 8266)

auquel succeda Cataricus homme batailleur, contre lequel s'esleverent les Saxons et s'accompagnerent de Godmud roy d'Auffricque, qui lors subjugoit Ibernien, puis vindrent assemblement [en Bretagne]¹. Et les inquesta Cataricus par maintes dures batailles, mais en la parfin Godmud l'enchacza jucques en la cité de Scilestre, laquelle il embrasa et destruisit, et s'en fuit derechieff Cataricus en Galles avecques touz ses gens. Adonc commença Godmud a traicter le menu peuple par miserable et piteuse desolacion et, après ce qu'il eut acquis la seigneurie sur toute l'isle ou environ, il bailla aux Saxons, par la traïson desquelx il estoit venu ou païs, la Province de Loegrie². Et ainsi fut presque toute l'isle de Bretagne submise a loy paienne. Et demoura tant seulement la lignee des Bretons en Galles et en Cornouaille, ou s'en fuirent les trois archevesques de Londres, d'Eborate et de la Cité des Legions, quant ilz virent leurs eglises destruites et embrasees. Ainsi perdirent les Bretons par long temps le diadesme de Bretagne, et outre plus les Saxons submirent Galles et Cornouaille a tirans et par peu qu'ilz ne la tollurent³ aux Bretons. Et en celui temps, Ysembart, neveu de Loÿs de France⁴, que nous appellons cy davent Gualle, passa en ladicte Bretagne pour impetrer secours et aide de Godmud affin de tolloir a son oncle le royaume de France et, pour avoir ladicte alliance avec Godmud, delaisa la foy cristienne et print la foy paienne. En celle tempestive saison, saint Gregoire pape envoya saint Augustin prescher la parolle de Nostre Seigneur aux Anglois qui lors obtenoient le lieu des Bretons, lesquelx obstinez en leur faulce loy paienne avoient illecques effacee toute cristiantie. Après doncques que saint Augustin fut arrivé en la province des Bretons, il pria l'abbé de la cité de Bangor que il allast avecques lui pour prescher l'Evangille aux Anglois, mais il en fut par le convent refusé, et disoient ne le pouair fere car [s'estoient]⁵ ceulx qui leur avoient tollu leur possession. Si estoit celle abbaye tresnoble, car elle avoit sept parties dont chaicune soubstenoit [f.82v] trois cents moynnes, et s'estoient retraiz la plusgrant part d'iceulx et pluseurs autres religieux de maintes provinces en la cité de Legestre, qui encore estoit par les Bretons possidee. Et illec par chaicun jour, pour le salut de leur povre peuple, faisoient oraisons et prieres a Nostre Seigneur. Et lors vint Edelfric, le roy de Northombrie, avecques ses Saxons assaillir celle cité, en laquelle il entra a force, combien que Brocmal, qui conseiller en estoit, de tout son pouair la deffendeist. Et a celle journee fist martirier mil deux cens religieux, desquelx il envoya les ames en paradis⁶. Et après celle miserable destruction, cuida le cruel tirant Edelfric aller prendre la cité de Bangor, mais Bledric, le duc de Cornouaille, Margague, le roy de Demesce, et Cadvan de Venedoce lui furent au davent, qui a lui et ses Saxons si asprement combatirent que en fuite le couvint tourner. Et fut en l'estour navré tresdurement et mains milliers de ses gens livrez a occision, et aussi y moururent, de la partie des Bretons, Beldric, duc de Cornouaille, et pluseurs autres. Après ce que les Bretons eurent celle victoire obtenue, ilz convindrent touz en la cité de Legestre et, par comun accord, esleverent a roy de Bretagne Cadvan, qui par avant roy de Venedoce avoit esté. Lequel incontinent les mena combatre a l'encontre de Edelfric, et jucques outre le Hunbre le chacza. Si le suyvit Cadvan au plustost qu'il peut et tellement qu'il le contreigny a ordonner ses gens en bataille. Mais quant ilz furent de chaicune partie appareillez de combatre, les conseilz de chaicune partie

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² *bailla aux Saxons...de la province de Loegrie* (notre correction. Dans 8266, le premier *de* est effacé)

³ Var. *tollirent*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *Loÿs roy de France*, où *roy* est suscrit

⁶ Var. *les ames remplir les seges de Paradis*.

s'entremirent de les accorder, et furent faitz amis parce qu'ilz partirent entr'eulx le royaume de Bretagne : et obtint Edelfric celle partie qui est oultre le fleuve de Humbre, et Cadvan celle de par decza. Ne demoura gueres après ceste accordance [que Edelfric]¹ ne repudia sa propre femme et de son royaume la banny par corroux qu'il avoit a l'encontre d'elle conceu, et espousa une fame estrange, pour quoy la dame s'en vint a Cadvan a refuge. Elle² le supplia qu'il la paciffiast a son seigneur, si y mist Cadvan toute sa cure a la reconcillier, mais oncques ne lui peut impetrer telle grace, et pour ce la fist il demorer avecques sa femme jucques a ce que elle eust enfanté, quar elles estoient toutes deux ensaintes. Et assez tost après en ung mesme termine enfanterent deux filz, desquelx l'un, savoir le filz Cadvan, fut appellé Cadvallon et le filz Edelfric fut nommé Edun. Lesquelx, quant ilz furent parvenuz en l'asge de adolescence, leurs peres les transmirent a Salomon, le roy de Bretagne, armoricque – duquel j'ay parlé en la fin du precedent chapitre, qui au temps que lesditz roys Cadvan et Elfredic ensemble sei[f.83]gneuroient en la Grande Bretagne, regnoit en celle d'Armoricque – affin que en sa court il les fist instruire en l'art de chevalerie et de curialité, car lors n'estoit royaume ou le noble art de chevalerie eust si grans cours comme en Armoricque. Si recueillit ledit roy Sallomon ceulx juvenceaulx benignement, et moult familièrement leur fist de l'exercite d'armes donner enseignement. Et lesdictz juvenceaux, qui hault voulloir³ avoient, excellentement commancerent a excercer leurs proesses.

CHAPITRE XXXIII

Comme Cadvalon et Eduin partirent de Bretagne armoricque et passerent par la Grant Bretagne dont Cadvalon se fist roy, qui ne vout souffrir que Edun portast coronne, dont guerre meut entr'eulx.

Par succession de temps poierent Cadvan et Elfredic, lesquelx ensemble regnoient en la Grant Bretagne, son devoir a nature et, quant leurs deux filz Cadvallon et Edun les sceurent estre decedez, ilz prindrent congé du roy de Bretagne armoricque, dont ilz se partirent pour retourner en la Grant Bretagne. De laquelle Cadvallon print le gouvernement après ce qu'ilz y furent arrivez, et au mieulx qu'il peut commença a maintenir son peuple en union. Et dedans deux ans après, Edun lui supplia que il lui octriast licence de soy coronner en son païs, ainsi que Cadvallon estoit ou sien et en la maniere que Edelfric son pere l'estoit au temps du roy Cadvan, pere Cadvallon. Et ainsi que le roy Cadvallon penczoit sur ceste chose, jouste lui se seoit ung sien neveu, appellé Birand, lequel commença lors a plorer tendrement. Et le roy qui le advisa lui demanda l'acheson de sa tristesse, auquel respondi Birand que certainement bien devoit plorer, et aussi devoit tout le peuple de Bretagne, quant dempuis le temps du roy Malgo il n'y avoit eu roy en Bretagne qui l'eust peu deffendre de l'invasion des estrangiers ne la reduire en sa premiere dignité et encore pis, car ilz n'avoient pas puissance de deffendre et garder tel petit de honneur comme il leur estoit demeuré, ainczois tousjours diminuoit par les felons Saxons qui avoient esté cause de tout son meschieff⁴. Et pour ceste chose manda Cadvallon a Edun qu'il n'estoit pas licite ung seul royaume estre soumis a deux roys

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Var. *et elle*

³ Var. *haulx voulloirs*

⁴ Var. *leur meschieff*

coronnez. Adonc¹ Edun fut a merveille indigné et lui nuncza qu'il se coronneroit sans sa licence, mais Cadvallon lui remanda que, s'il estoit tant hardi de celle chose emprandre, qu'il lui transcheroit le chieff soubz la coronne. Grand discord s'engendra adonc entre ces deux juvenceaux, et pour combatre oultre le fleuve du Humbre [f.83v] [leurs osts]² ensemble joignirent. Si fut Cadvallon en celle bataille tellement oppressé par les Saxons que contraint fut a fuir par Escosse en Ibernien avecq mains milliers de ses gens. Et Edun, qui victorieux fut demouré, passa le Humbre et gasta le pais Cadvallon par feu et par *flamble*³, sans ce que Cadvallon osast retourner en sa terre pour la deffendre, car Edun avoit un Espaigneuil nommé Pellitus, tressage astrologue qui par les cours et influences des plannettes et par les augurements des oiseaulx⁴, prenostiquoit a Edun toutes choses qui lui estoient avenir et lui disoit toute la deliberacion de Cadvallon, pour quoy Edun le gardoit de passer. Et pour ce pencza Cadvallon que il yroit au roy Sallomon de Bretagne armoricque secour lui demander, [et se mist a voye pour passer en ladicte Bretagne]⁵ qui lors estoit reffuge des Bretons insulaires quant oppressez se voieaint par leurs adversaires, et touzjours estoient remis sus par les Bretons armoricques.

CHAPITRE XXXIV

Comme par le conseil et aide du roy Sallomon d'Armoricque le roy Cadvallon occist Eduin son adversaire et seigneurit sus toute l'isle de Bretagne.

Le roy Sallomon receut Cadvallon treshonorablement en la cité de Allettance et moult se penna de lui festoier et chierir, puis, quant il sceut l'acheson pour quoy il estoit vers lui venu, il fist en son royaume cuillir dix mil Bretons armoricques, lesquels il comist et bailla au roy Cadvallon et les envoya en la Grant Bretagne a son secour, et lui dist que, si de bon conseil⁶ vouloit ouvrer, il seurmonteroit ses adversaires. Si lui loa que avant toutes autres choses il meist entente a faire occire le divineur Pellitus, car sans la mort d'icelui ne pouait il a son intencion parvenir, pource que lui mort ne auroient plus Edun ne ses autres ennemis cognoessance de ses emprises. Et atant le roy Cadvallon se parti de Bretagne armoricque et, atout les dix mil chevalliers qui en icelle avoient esté assemblez, repassa en la Grant Bretagne, et a son neveu Birand bailla la charge de Pellitus [occire]⁷, ainsi que Sallomon le roy de Bretagne armoricque lui avoit conseillé. Lequel Birand print ung bourdon ferré d'un fer moult agu [et s'en alla en la cité de Heborate]⁸ ou lors estoit Edun et toute sa court. Si se mist en guise de cayment entre les pouvres, qui a la porte du pallais l'aumolne attendoient, et, ainsi qu'il se seoit en ce lieu attendant son point, il vit une sienne seur passer devant lui, qui a la royne portoit de l'eau en ung bacin, et la appella a basse voix en plorant. Et quant la damoiselle apperceut ainsi [f.84] son frere en si povere abit, par peu qu'elle ne cheut toute pasmee. Mais il la reconforta tout doucement⁹, lui comptant la cause de sa venue et, sans s'entre oser chierir, lui demanda Birand de l'estat de la court, laquelle, faingnant d'autre chose parler, lui en

¹ Var. *dont Eduin*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ *famble* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *auguremens du chant des oiseaux*

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁶ Var. *si de son conseil*

⁷ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁸ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁹ Var. *moult doucement*

compta toute la maniere et lui monstra Pellitus. Après laquelle chose, commanda Birand a sa seur qu'elle issist privement hors de la cité la nuyt ensuivante et que au dehors elle le attendeist pres les posternes. Mais elle ne peut le desir de son frere acomplir, pource que les portiers ne voudrent souffrir qu'elle issist. Et Birand, qui n'entendoit fors a conduire son intencion¹, touzjours avoit l'oeill sur le divineur Pellitus et regardoit sa contenance. Et comme a l'une foiz Pellitus s'approchast de la tourbe des pouvres, Birand s'approcha de lui et le feri de son bourdon ferré en la poitrine et telement le navra qu'il lui couvint prouchainement mourir, puis jecta son bourdon et se remist entre les pouvres sans ce que de cil affaire il fust par aucun suspeczonné. Et quant la nuyt fut seurvenue, il s'en issit de la cité et s'en alla a Exonie ou estoient les Bretons, auxquels il notiffia ce cas, et aux autres princes et barons de Bretagne manda que bien gardassent leurs villes et chasteaux, et que prouchainement ilz auroient secours du roy Cadvallon et de Sallomon, roy d'Armorique. Mesmement signiffia Briant au roy Cadvallon son oncle comme il avoit occis Pellitus le devineur et le prioit qu'il se hatast de secourir son païs. Et quant ceste chose fut congneue par tout le royaume, Peanda, le roy de Metrice, o tresgrant multitude de Saxons, vint ledit Birand asseger dedans la cité d'Exonie, mais dedans brieff temps le vint secourir le roy Cadvallon son oncle atout ses dix mil Bretons armoricques. Et tout l'ost des Saxons par lesdictz Armoricques discippé², opprimé et mis en fuite, fut Peanda retenu prinsonnier, lequel, cognoessant ne pouair autrement impetrer remide de sauvement, se submist au roy Cadvallon et jura lui estre dorenavant veritable et loial, et avecques lui guerrier les Saxons, et en seurté de tenir celle chose, lui bailla suffisans ostages. Puis après ceste alliance entr'eulx confermee, s'en allerent degaster le païs de Northombrie, et Edun adonc acompaigna avecques lui touz les roys des Angloys et s'en alla Cadvallon [f.84v] et Peanda rencontrer et combatre. Mais ledit Edun fut occis des le commencement de la bataille, et après sa mort fut son ost degasté. Et adonc se transporta Cadvallon victorieux par toutes les provinces de Bretagne, qui par les Angloys estoient occuppees, et les degasta³ tellement qu'il en vengea son ire, quar il n'espargnoit a difference d'asge ne de sexe qu'il n'envoiait touz leurs espritz aux dieux d'enfer. Et par ainsi vuida l'isle de Bretagne de touz les Saxons et Angloys.

CHAPITRE XXXV

De la mort du roy Cadvallon, et comme au temps Cadvaladrus son filz seurvint en la Grant Bretagne si grant pestilence que les Bretons s'en affuient en Bretagne armoricque ; et come les Angloys occuperent leurs lieux.

Aprés ce que le menu peuple eut ainsi esté traicté, Oswaldus print de son audace le gouvernement de Northombrie, contre lequel le roy Cadvallon meut son excercite et l'enchacza jucques aux murs que l'empereur Severe fist jadis entre Bretagne et Escoce. Puis comist ledit Cadvallon Peanda avecques la plus grant partie de son ost⁴ pour l'ensuivre et combatre, lequel Peanda tant l'ensuivi qu'il l'entreprint dedans une cité, de laquelle il fist fermer son siege. Mais quant Oswaldus se vit ainsi [assegé]⁵ par Peanda, il leva la croix Nostre Seigneur et fist

¹ Var. *a conduire affin son intencion*

² *discuppé* (correction d'après 8266)

³ Var. *en les degastant tellement*

⁴ Var. *puis comist Cadvallon a Peanda la plus grant partie de son ost*

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

commandement a ses gens de se meptre illecques a genoilz et a une voix prier le Dieu tout puissant qu'il lui pleust les deffendre et delivrer de la main aux orgueilleux Bretons. Et le lendemain issit en bataille contre Peanda, sur lequel il obtint victoire par le moien de sa ferme foy. Mais le roy Cadvallon pour celle chose fut indigné grandement et sans demeure s'en alla assaillir Oswaldus, lequel il fist mourir en bataille. Si lui succeda Oswius son frere parce qu'il donna au roy Cadvallon¹ tresgrans dons d'or et d'argent pour le laisser en pacience regenter son peuple. Et lors contre Oswus² s'esleverent Alfridus son filz et Oydevaldus, filz de Oswaldus son frere, mais par deffault de puissance ilz ne peurent parfaire leur intencion. A la feste de Penthecouste prouchaine ensuivante, vout Cadvallon feste royal tenir, a laquelle convindrent touz les ducs [f.85] de la Grant Bretagne et touz les roys angloys excepté Oswus. Et pour ce qu'il deffailloit tant seulement a ceste feste, Peanda donna entendre au roy Cadvallon qu'il avoit mandé les Saxons de Germanie pour venger contre lui la mort de son frere, et que mesmes il avoit la paix enfrainte quant il n'avoit obey a son mandement, et pour ce lui demanda licence de l'aler submettre ou le chacer hors le royaume. Si lui octria le roy sa requeste, et atant s'en alla Peanda o infinie armee outre le Humbre degaster et piller ses provinces, et mist Oswius en telle necessité que, pour ce qu'il n'avoit pas gens assez pour lui resister, il lui promist aournemens royaux et dons innumerables³ par ainsi qu'il cessast de dissiper sa terre. Il⁴ ne peut onc vers lui impetrer concorde et pour ce, o tel peu d'armee come il avoit, il s'en alla combatre au fier Peanda et le fist mourir en bataille avecques trante ducs qu'il avoit en sa compagnie. Et lui succeda son filz Welfred par l'octroy de Cadvallon. Et après ce que ledit Cadvallon, noble et puissant roy des Bretons insulaires, eut par l'espace de XLVIII ans entiers son royaume tenu, il rendit son esprit au Createur, et fut son corps avecques mirre et basme aromaticques posé en ung ymage d'arain faicte a sa semblance, assis sur ung cheval d'arain tout armé et par merveilleuse maniere collocqué sus la porte de Londres, en signe de sa victoire, et au dessoubz une chappelle de saint Martin. Et Cadvaldrus son filz – que Bede appelle le jenne Cadvalde – receut le diadesme du royaume, et son peuple commença a traicter vertueusement. Mais au XII^e an de son regne il cheut en langueur de maladie dont il fut moult grevé, et ung discord si vill et horrible s'esmeut entre les Bretons, lequel Cadvaldrus pour cause de sa maladie ne peut estaindre ne appaiser. Et par ce⁵ fut le pouvre peuple breton contraint a relenquir son propre royaume, et en faisant plaintes doloieuses fuir es parties transmarines. Le roy Cadvaldrus adressa sa fuite vers Bretagne armoricque, lequel, comme il fut monté en son navire pour y transnager, doloieux cris et pleurs demenoit, en telle maniere se complai[f.85v]gnant : « Doleur a nous, miserables hommes, de nos grans pechez par lesquels avons offensé Dieu nostre createur ! Comme nous eussions temps et espace de penitance, car maintenant la vengeance de sa puissance nous court seure, qui nous a extraitz et deboutez de nostre nascion, ce que les Romains, [les Escots, les]⁶ Picts ne les prodicions des Saxons n'ont peu fere, car oncques ne nous en peurent exterminer. Mais pour neant et en vain avons tant de foiz sur eulx recouvert la Bretagne insulaire, comme ce soit la volenté de Dieu que nous ne

¹ *Cadvalllon* (notre correction)

² *Var. Oswius*

³ *Var. innumbrables*

⁴ *Var. mes il*

⁵ *Var. Et outre plus y sourvint une grant fortune de famine si trescruelle et detestable que l'on ne pouait fournir a donner sepulture a touz celx qui par elle perissoient, et par ce*

⁶ Mots manquants, rétablis d'après 8266

regnons en icelle perpetuellement¹. » Et ainsi que le roy Cadvaladrus telx et autres gemissemens faisoit en soy compleignant, il parvint au rivage de Bretagne armoricque et fut en celui royaume honnorablement receu par le roy Allain, qui pour lors y seigneurioit, et aussi furent touz les Bretons qui en sa fuite l'avoient acompagné. Et fut l'an après l'Incarnacion Nostre Seigneur seix cents LXIX. Cestui roy Allain estoit neveu du roy Sallomon, duquel a esté parlé dessus, qui [a]² Cadvallon, pere dudit Cadvaladrus, bailla dix mil Bretons armoricques, moiennant l'aide desquelx il recouvra son royaume qui par Edun estoit occuppé. Et avoit ledit Allain succedé son oncle, pour ce qu'il estoit decedé sans enfans qui après son deceix [le royaume]³ possidassent. Comme ainsi que dist est, fut la Grant Bretagne par les pestilences qui sourvindrent presque toute desolee et evacuee des Bretons ses propres habitans. Par l'espace de unze ans que lesdictes pestilences y eurent cours, s'esmeurent les Saxons, qui en Germanie assemblerent infinie multitude de hommes et de femmes, et vindrent habiter ladicte Bretagne qui toute estoit vuidee dempuis Escosse jucques en Cornouaille. Et des icelui temps cessa en l'isle la puissance des Bretons et y commença regner la lignie des Anglois par lesquelx fut l'isle nommee Angleterre.

CHAPITRE XXXVI

Comme le roy Cadvaladrus assembla grant ost des Bretons d'Armoricque, cuidant son royaume recouvrer sus les Anglois, et comme il en fut destourné par une voix angelicque, a l'ennortement de laquelle il alla a Romme faire penitence.

Peu de temps après commencerent les Bretons a reprendre vigueur, et le roy Cadvaladrus, qui par l'espace de unze ans avoit avecques le roy Allain fait demeure, se recordant de son royaume [f.86] ja presque tout occuppé par ses ennemis les Anglois, audit Allain⁴ demanda secour et aide pour le remeptre en sa premiere dignité, laquelle chose ledit Allain⁵ lui octria tresvoluntiers. Mais après ceste impetracion, ainsi que le roy Cadvaladrus dispoit son armee de Bretons armoricques et qu'il avoit son navire appareillé pour passer en Angleterre, lui seurvint une voix angelicque qui lui commanda soy desister de celle emprise, car Dieu ne vouloit que les Bretons regnassent plus longuement en la Grant Bretagne jucques a ce que le temps fut acompli que Merlin avoit prophecié de Artur ; et lui commanda en outre celle voix angelicque qu'il s'en allast a Romme au pape Sergius affin que, sa penitence faicte, il fust a nombre entre les Benoists, affermant que les Bretons par le merite de leur foy conquerroient encore l'isle au temps advenir bien legierement, après le temps fatal que avoit dit Merlin seroit acompli, lequel ne sourvendroit jucques a tant que les Bretons eussent acquises les relicques dudit Cadvaladrus et apportees de Romme en Bretagne. Et quant eut ainsi le roy Cadvaldrus celle chose entendue, il vint au roy Allain et lui nuncza ce que revelé lui avoit esté. Pour quoy adonc ledit roy Allain convoca les plus sages clercs et grans philozophes de son royaume et fist veoir divers volumes et encercher les prophecies de l'aigle de Sophonie, les vers et carmes de Sibile et les escripts propheticques de Merlin. Et leur commanda que lui

¹ *Bretagne insulaire que nous ne regnons en icelle perpetuellement, comme ce soit la volonté de Dieu que nous ne regnons en icelle perpetuellement (correction d'après 8266)*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ Var. *audit roy Allain*

⁵ Var. *ledit roy Allain*

en feissent l'exposicion a ce qu'ilz cogneussent si la revelacion du roy Cadvaladrus estoit concorde aux oracles des dessus dictz. Et comme ilz eussent trouvé celles choses estre concordantes a ladicte revelacion sans quelcomque difference, le roy Allain loa au roy Cadvaladrus qu'il obeist a la providence divine et qu'il parfeist ce que *du ciel*¹ avoit esté revelé, mais que envoiast Ivror son filz et Iny son nepveu en Angleterre pour le residu des Bretons gouverner. Et adonc le roy Cadvaladrus, renunciant aux pompes mondaines, vers Romme adressa sa voye, et la fut du pape Sergius a grant honneur recuilly. Et après ce que le roy Cadvaladrus eut par l'espace de ouict ans a Rome demeuré, il trespasa de ce siecle en la XII^e kalande de may, l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur six cents quatre vignts et ouict. Le dessus dit Ivror, filz du roy Cadvaladrus, et Iny son neveu en Angleterre atout grant nombre de gens d'armes se transporterent, et les Angloys par l'espace de saixante neuff ans tourmenterent par batailles crueles. Mais riens [f.86v] n'y peurent conquerir, car la devant dicte famine et mortalité telement avoient les Bretons degenez qu'ilz ne pouaient leurs ennemis convaincre. Et pour ce se retrairent ilz en Galles et en Cornouaille et la determinerent leur habitacion, et print la province son nom du roy Aguallon et de la royne Aguel. Les Saxons estoient sages et touzjours ensemble concors, et cultivoient les champs et renforcoient les citez, villes et chasteaux. Et pour ce seigneurierent ilz sur toute Loegrie, et firent Elseaume leur duc roy de toute l'isle, lequel fut celui de leur lignie qui premierement porta la couronne de l'isle sur Anglois. N'oncques puis les Bretons ne peurent recouvrer la monarchie d'icelle, ains sont orendroit appelez Gaullenczois ou Gallois pour le nom de la province ou ilz habitent. Desquelx ne feroy plus en cest endroit mension, car ce n'est mon intencion d'escripre fors [l'histoire]² de ceulx qui ont retenu le nom des Bretons. Mais qui desditz Gallois vouldra veoir les faitz, les trouveront en ung particulier livre que en composa Geffroy Artur de Mommitense en poursuivant sa matiere des Bretons insulaires, laquelle j'ey ensuivie jucques en cest endroit.

CHAPITRE XXXVII

Du roy Conober de Bretagne armoricque qui, selon aucuns, regna après le roy³ dessus nommé. De la diversité des historiens qui pas ne se concordent en cest endroit, et le rapport Gregoire, archevesque de Tours, de pluseurs princes regnans en ladicte Bretagne assement.

Au devant nommé Allain roy de Bretagne armoricque, qui deceda après l'an⁴ de Nostre Seigneur VI^{ct} IIII^{xx}, succeda Conober – autrement appellé Conoberte selon ce que en une briefve histoire⁵ est contenu – mais Grigoire, archevesque de Tours, en sa cronicque qu'il fist des roys de France et en laquelle il parle incidentement d'aucuns princes de Bretagne, dit icelui Conober avoir regné au temps du premier Clotaire, roy de France, lequel, selon l'acteur des *Cronicques Françaises*, commença regner en celui royaume l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur cinq cens et quinze, et regna cinquante ans. Si ne se peut bonnement accorder que ledit Conobert regnast lors en ladicte Bretagne armoricque comme prince universel, quar en celui temps y regnoit Hoel le Grant, et Artur le preux son

¹ *d'icelui* (correction d'après 8266)

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Var. *le roy Allain*

⁴ Var. *environ l'an*

⁵ Var. *histoire des princes bretons armoricques*. Il s'agit vraisemblablement de la *Chronique de Saint-Brieuc*.

cousin regnoit en la Grant Bretagne, selon ce que Geffroy Artur et l'acteur de la dessus dicte *Bretaigne armoricque* tesmoignent, et en les ensuivant le ay escript cy devant en ceste compillation. Et ne se concordent pas les istoires des Bretons a celles des François en cest endroit, car selon le dessus dit acteur Geffroy [f.87] Artur, Gildas et plusieurs autres nobles historiens, au temps que lesdictz roys Artur et Hoel son cousin entrerent en Gaulle pour la subjuguier, qui fut environ l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur cinq cens et trante, estoit Gaulle gouvernee par Frolo connestable, y commis de par Leon empereur de Rome qui en celui temps regnoit selon les *Istoires Romaines*, et le recite Martin en sa *Cronicque*. Et n'est nul doute que Artur ne combatist Frolo a Paris, lequel il vainqui, et moiennant l'aide du roy Hoel son cousin fist toutes les provinces de Gaulle tributaires, pour quoy guerre s'esmeut entre lui et les Romains que il desconfist en bataille, ainsi comme tout ce est plus plainement contenu cy davent. Ne n'est fait en leur histoire aucune mencion¹ des François et toutesfoiz, comme dit est selon leurs *Cronicques*, y regnoit ledit Dagobert qui subjugua plusieurs provinces et, comme ilz afferment, celle² de Bretagne armoricque, qui n'est pas acroire que legierement il le peust faire en celui temps, consideré la puissance desditz Artur et Hoel, roys bretons, qui ensemble estoient uniz. Mais je me rapporte aux istorians de en discerner la verité, car mon oppinion est que, si les deux ystoires sont veritables, que il y a default ou dabte du temps, laquelle chose ne mept ledit Grigoire de Tours en sa *Cronicque*, ou il dit ainsi que, au temps du roy Clotaire et de Childebert son frere, enfans du roy Clovis, Conao, comte des Bretons, occist ses trois freres, et encore voullant Maclien, ung sien autre frere, occire, il le retenoit en chartre, chargié de chaines, mais par Felix, evesque de Nantes, il fut delivré de mort. Et après ces choses, Maclianus jura a son frere que il lui seroit loyal dorenavant et que a l'encontre de touz son parti tendroit. Mais je ne scey pour quelle aventure il voulut briser son serment, et pour ce Conao celle chose appercevant le persecutoit. Et comme Maclian cogneust ne pouair ce evader, en après s'en fuit a un autre comte³ de celle region appellé Conomorus, lequel, comme il apperceust approucher les persecuteurs d'icelui, voullant audit Maclian secourir, en une bierre soubz terre le cacha, composant dessus lui ung tombeau ainsi qu'il estoit de coustume meptre sur les mors, et lui reserva ung petit spiracle par lequel il peust reprendre son nourissement. Adonc les persecuteurs venuz, leur dirent les familiers Conomorus : « Veez ycy Maclianus mort et ensevely. » Si furent tresjoyeux de celle [f.87v] chose ouir et beurent sur son tombeau, puis retournerent celle chose nuncer a Conao, qui le regne d'icelui saisit entierement. Lors Maclianus, s'eslevant dessoubz terre, partit de la court Conomorus et s'en alla a la cité de Vennes, ou il fut tonsuré et ordonné evesque. Mais Conao mort, il apostata et print le royaume de son frere, ne pour excommunie des evesques ne s'en desista, ainczois obtint la seigneurie du regne par plusieurs ans. Conober, l'autre comte de Nantes, tenoit sa partie, car en Bretagne estoient lors deux comptes⁴ qui le país gouvernoient, et est cestui Conober duquel a esté parlé cy davent, qui regna en Bretagne après la mort du roy Allain. Lequel Conober, selon la teneur des *Cronicques de France* et celles de *Bretaigne armoricque*, eut a femme Caldee, fille Guillotarius duc d'Acquitaine, laquelle il espousa en sa cité de Nantes a grant solempnité. Et a cestui Conober, ainsi que dient ledit Grigoire de Tours et les autres acteurs dessus nommez, s'en affuy Cramires, le filz du roy Clotaire, que son

¹ *mencon* (notre correction)

² *celles* (correction d'après 8266)

³ *s'enfuit en une autre contree de celle region appellé Conomorus* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *comtes*

pere persecutoit après la mort de Childebert son oncle, pource que lesditz Childebert et Cramires avoient a l'encontre dudit roy Clotaire conspiracion faicte et juré lui estre mortelx ennemis. Mais ledit Childebert mort, fut leur entreprinse a neant ramenee, et s'en fuit Cramires a refuge au duc Guillotarius d'Acquitaine, contre lequel Clotaire entreprint bataille, lui imposant qu'il soubstenoit son filz Cramires a l'encontre de lui. Si s'en fuit Guillotarius a garant en ung moustier de Saint Martin, duquel le roy ne sa famille ne le purent tirer, et pour ce l'embraserent ilz et ledit Guillotarius dedans. Cramires, adonc espoventé pour les cruautéz de son pere Clotaire, s'en vint a refuge avecques sa femme et ses filz au roy Conobert de Bretagne et illec se mucza. Et Clotaire, ceste chose oyeant, contre son filz Cramires s'adressa avecques son excercite et entra en Bretagne, contre lequel Cramires, qui d'autre part s'en fut pourchacé, atouz ses souldoiers bretons alla en bataille et mena en son aide le roy Conobert de Bretagne et sa gent. Si furent a leur premiere assemblee [les François]¹ tellement pressez par les Bretons et Acquitains qu'ilz tournerent a desconfiture, et d'eulx fut faicte grant occision. Combien que les *Cronicques [françaises]*² s'en taisent, toutesfoiz dist Grigoire que Conober o son excercite eut une nuyt Clotaire oppressé, *si* Cramires³ eust permis que il lui eust couru seure. Secundement assemblerent en bataille les François d'une part et les Bretons [f.88] et Acquitains d'autre, quar Cramires veoit bien que les Bretons, qu'il avoit retenuz a ses gages, se tenoient en foy et leaulté vers lui par les convenances que ilz lui avoient promises. Et Clotaire d'autre part, qui ne vouloit a son filz pardonner, veoit ses François entallentez de combatre. Mais ledit Clotaire, voieant qu'il convenoit la discorde d'entre lui et son filz estre par armes terminee par l'appareil des Bretons qui devant lui estoient, lesquels il cognoissoit fors et robustes batailleurs par quoy il se meптоit en la doubte de Fortune, avent que ilz convenissent ensemble en pleurs et en larmes, fist a Nostre Seigneur son oraison en la maniere qui ensuist : « Dieu Jhesucrist, que seul cognoes les cueurs des hommes, je te suppli, exauce les prieres de moy, et de ma cause soyes juge droicturier, car je suis seur et croy fermement que toutes choses occultes aux hommes te sont manifestes et appertes. Si vueill cognoestre la felonnie de Cramires mon filz, comme jus mise amour d'enfant naturel s'est eslevé et acompaigné par armes contre la santé de son propre pere come mortel ennemy. Et ce qu'il ne peut faire raisonnablement tant a accomplir par armes, en ce qu'il desire haster la mort d'un seul homme vueillart, il attrait grant multitude de gens contre nous. Et certes je lui avoye donné grant esperance de regner après moy, comme je lui eusse baillé entierement le gouvernement de toute Acquitaine. Mais il ne vieult mie tant attendre que ma vie soit finie, ains veult mon regne par force conquerir en espendant le sang de son propre pere. Biaux sire, Dieux du ciel trespuissant, regarde nous selon droit et le jugement que tu fis jadis contre Absallon, quant il en print rebellion contre David son pere, auquel je puis estre comparé quant mon filz Cramires, qui ne forlignie a la nature Absallon, me guerroye si durement. Si te pry derechieff que tu soies au jour d'uy en mon aye, ainsi que scey que vendras juger les mors et les viffs. » Si ouyt Nostre Seigneur la priere du roy Clotaire, quar, comme les batailles furent ensemble joingtes pour combatre et que l'estour [eut]⁴ duré longuement par⁵ le vouloir divin, tournerent les Bretons et Acquitains le dos, parce que Conober leur roy premierement fut occis par les

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ *Cramires si* (correction d'après 8266)

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ *par* répété (notre correction)

François, car les Bretons après sa mort perdirent esperance de victoire et pour se¹ sauver se mirent a fuir, et Clotaire les chacza jucques a leurs neffs, qu'ilz avoient garnies et appareillees sur le rivage du fleuve de Laire affin que, si Fortune leur estoit contraire et qu'ilz tournassent en desarroy, qu'ilz fuissent la a garent. Et en celle chace furent occis grant partie desdictz Bretons par les [f.88v] François les ensuivans. Cramires fut prins et enmené en la presence du roy Clotaire son pere, lequel le fist lier envers sur ung banc et enfermer en une maison avecques sa femme et ses enfans, lesquels furent embrasez sans pitié en ladicte maison par le jugement et condempnacion du pere qui y fist le feu bouter.

CHAPITRE XXXVIII

Encore de pluseurs princes assemblement regnans en Bretagne, scelon le dessus nommé acteur Gregoire archevesques de Tours ; et d'aucunes guerres et divisions d'entre les Bretons et les François.

Scelon le devant dict acteur Grigoire de Tours, après la mort Conobert, qui, comme dit est, mourut en bataille contre Clotaire, tint Budic celle porcion du regne de Bretagne que ledit Conobert avoit en son temps possidee, c'est assavoir la comté de Nantes. Lequel Budic ferma alliance et amitié par serment avecques Maclian, comte de Vennes, que celui d'eulx qui survivoit deffendrait les filz de l'autre ainsi que les siens propres. Si mourut Budic et laissa ung sien filz appelé Theodoric². Et adonc Maclianus, oubliant le serment qu'il avoit promis a Budic, pere dudit Theodoric, contre lui appointa ses armes et par puissance le chacza hors du regne et en obtint la seigneurie. Mais en la parfin eut Nostre Seigneur mercy de Theodoric, car ledit Theodoric assemblea ses Bretons et envay Maclianus, lequel il occist avecques ung sien filz appelé Jacob, et recouvra sa porcion³ que Budicus son pere avoit tenue. Et Gueroch, filz Maclian, receut la partie de son pere, c'est assavoir Vennes, et icelle obtint et gouverna environ l'an cinq cens IIII^{xx}. Et en ce temps, Junochus, filz Budic duc en Bretagne, s'en alla en ung hermitage et fut ordonné prebstre par Gregoire, evesque de Tours. Lequel Junochus en la fin mourut furieux et insensé, combien que durant sa vie il eust esté resplendissant par vertus. Et d'illecq en après, les Tourrengois, les Poitevins, les Bajocassins, les Manceaux, les Angevins avecques maints autres en Bretagne, par le commandement de Chilperic roy des François, se transporterent contre Gueroch et le cuiderent seurprendre soubdainement. Mais il sceut leur assemblee et se garnit de ses Bretons a l'encontre de leur venue et leur courut seure, et la plus grant partie en occist ne oncques ne cessa toute une nuyt de les persecuter. Mais au tier jour après, fist paix avecques Belpolenus, duc de Chilperic, et se lya par serment qu'il lui seroit loial et que de sa cité de Vennes poieroit tribut au plesir du roy. Mais après le departement de l'exercite des François, Gueroch, voullant briser les convenances qui avoient esté entre lui et Belpolenus [f.89] accordees, adressa Ennius, l'evesque de Vennes, a Chilperic, roy de France, lequel, iré grandement pour le message que l'evesque lui nuncza, après pluseurs villes parolles l'envoia en exil. Et pour ceste cause s'esmeurent les Bretons, qui a grant ost entrerent es provinces de France et prindrent et occuperent les Roddoys⁴, puis passerent outre jucques a une ville appelee Bourrecornu. Mais Chilperic, roy de

¹ *et pour le sauver* (correction d'après 8266)

² *Var. Theodoric qui possida son regne*

³ *Var. sa porcion du regne*

⁴ *Var. la contree de Roddoys*

France, et Childebert son neveu, roy de Més en Lorraine, envoierent contre eulx Belpolenus¹ qui ladicte contree sur eulx reconquesta et les contreignit a soy retraire en Bretagne. En laquelle entra Belpolenes² et aucuns lieux en degasta, laquelle chose esmeut plus grant forcennerie, car d'illec en après les Bretons, couroucez du dommage qui advenu leur estoit, ne se tindrent pas atant, ains retournerent l'annee après, non pas es contrees qu'ilz orent devant gastees, mais pillerent moult griefvement par playes, par captivité et par embrasement, Angeou, Poitou et la province de Nantes dela le fleuve de Loire. Combien que Felix, qui evesque en estoit, leur mandast que ilz se cessassent des oultrages qu'ilz faisoient, si lui en promirent faire amendement. Et escript ledit acteur Gregoire que semblablement ilz gasterent la province de Rennes, pour quoy il pourrait sembler que ces deux provinces, Rennes et Nantes, ne fussent pas au temps de lors de Bretagne. Mais ledit Gregoire ne les autres ystorien n'appellent Bretons en cest endroit fors ceulx qui langage breton sceivent parler et faisoient difference entre les Bretons gaullois et bretonnans pour la diversité du langage, car, comme il est dit au commencement de la tierce partie de ceste compillacion, lesdictes provinces Rennes et Nantes furent conquises par les Bretons des le commencement de leur roy Conan, et les Bretons qui firent le gast dessus dict estoient des parties de Venues.

CHAPITRE XXXIX

De saint Felix qui au temps de lors estoit evesque de Nantes, et comme premierement il fist construire l'eglise Saint Pierre et Saint Pol, cathedrale de ladicte cité, et noblement la fist dedier.

A l'encontre desdictz Bretons fut par Chilperic³ envoyé le duc Belpolanus, qui en Bretagne gasta aucunes contrees. Mais Gueroch et ses Bretons combattirent contre lui et en bataille le firent mourir, avecques maints milliers de François qu'il avoit avecques lui amenez en Bretagne. Et en ce temps, estoient ledit Gueroch et Guyndmaldus comtes en Bretagne et saint Felix, comme dit est, estoit [f.89v] evesque de Nantes, duquel ne sont a taire les faitz loables que en son temps il acomplit. Pour partie desquelz cognoestre, est expediant savoir que, comme il a esté dit ou tiers chapitre de ceste tierce partie, de ladicte province de Nantes fut saint Cler premier evesque et y fut envoyé par les appostres pour prescher la foy de Nostre Seigneur. Mais il ne peut en son temps entre les murs de la cité aucune eglise ediffier, pour la contrariété des peans dont elle estoit habitee, ne aussi les autres evesques ses successeurs, jucques a ce que saint Silvestre, appostolle de Romme, convertit a la foy de Jhesucrist Constantin empereur, filz de la royne sainte Helenne, lequel par avant avoit esté et encore estoit roy de la Grant Bretagne, ainsi que il est dit ou XXXI^e chapitre de la seconde partie de ceste compillacion. Lequel Constantin commenda par imperial edit que par l'universel monde Jhesucrist Nostre Sauveur fust presché manifestement, et aux evesques octria licence d'eglises ediffier. Pour quoy en ce temps, les evesques de Nantes premierement firent⁴ entre les murs de ladicte cité funder une eglise en l'onneur des deux appostres saint Pierre et saint Paoul, laquelle ilz construisirent en la partie orientele de la cité. Et y demeura celle petite eglise en l'estat jucques au temps de Emuclius evesque, qui commença les

¹ Var. *le duc Belpolenus*

² *Elpolenes* (notre correction)

³ *Chperic* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *firent osez*

fundemens d'une tresgrant eglise a l'environ de la dessus dicte. Laquelle¹ en après le benoist Felix son successeur de œuvre merveillable parfist par consummacion beneuree. De la noblesse de ceste eglise, tant de la preciosité de la matere que de la beauté de la forme, saint Fortunat, qui estoit evesque de Poitiers au temps que elle fut construite, a la loenge et recommandacion d'elle en ses dictes mains merveilles escript, ainsi que es anciens livres² appert evidaument, lesquelx ses dictes plus plainement sont contenuz. Et commencent en latin : « Si venient lingue pariter greca atque latina, etc. » Et jasceit que ledit Fortunat de la qualité de la devant dicte eglise et de sa beauté et mesmes a la loenge d'icelui debonnaire Felix maintes choses a descriptes, toutesfoiz en teut il aucunes choses dignes de memoire, qui³ dempuis autres acteurs recueillirent, ainsi comme es *Anciennes cronicques*⁴ d'elle est trouvé. Les autiers marbrins en celle eglise constitua ledit Felix evesque telx et si sumptueux que jucques a Romme n'estoient trouvez les semblables. Pluseurs columpnes y fist avecques chapitreaux de divers marbres entaillez a soubstenir les arcs et voultres, fleurs, plastrines de diverses couleurs. Et devant l'autier y mist coronnes dorees avecques maintes fioelles argentees. Ou mylieu de l'eglise establit une columpne de marbre soubstenant ung crucifis d'argent qui avoit le lumbare doré et de precieuses pierres couvert, et tenoit au [f.90] hault es treffs de l'eglise avecques une chayne d'argent, et fist tout le pavement de different marbre merveilleusement ouvrer. Les riches vesseaux d'or et d'argent et grant abundance de ournemens precieux a ladicte eglise donna. Une escarboucle aussi y estoit assiise sus une columpne de marbre qui apporté y avoit esté de Alixandre et par nuyt toute l'eglise enluminoit. Et ainsi par les devant dictes choses et pluseurs autres, qui ne sont pas cy escriptes, fut l'eglise de Nantes par le benoist Felix anoblie et exaulcee sur toutes les eglises de Gaille. Et n'est pas a taire sa dedicacion qui sollennellement fut faicte, car, aussi comme ja piecza Sallomon, le mur de son temple totalement consummé, assembla touz les maires de sa lignie, les princes des ligniees et les ducs des familles des filz Israel pour la dedicacion d'icelui temple faire plus sollempnement, par semblable maniere le benoist Felix, a celebrer la dedicacion de la dessus dicte eglise de Nantes, curieusement assembla, le jour devant les kalandes d'octobre, venerables et reverens peres : Aufronius metropolle de Tours, Donnolus du Mans, Domician de Angiers, Victor de Rennes⁵ et Romacarius de Coustances, evesques, avecques tresgrant tourbe du peuple de la cité. Laquelle dedicacion ainsi faicte tressollempnellement, icelle eglise demoura en tel honneur et sans nulle corrupcion, dempuis celui temps jucques au temps que les Normans encore paiens vindrent par navire et la destruisirent du tout, comme cy après sera contenu en l'istoire.

CHAPITRE XL

Comme saint Felix desvoya le cours du fleuve de Loire et le fist courir jouxte les murs de la cité de Nantes, et comme il envoya Martin son disciple prescher en Erbauges⁶ pource que les habitans ne le voudrent croire.

¹ *laquelle* (notre correction)

² Var. *anciens livres d'icelle*

³ Var. *que*

⁴ Il s'agit vraisemblablement de la *Chronique de Nantes*, qui commence par la description de cette cathédrale.

⁵ Var. *Domician de Angiers, Fortunat de Poitiers, Victor de Rennes*

⁶ Var. *Erbauges qu'i fondit pource que*

Les autres gestes magnifiques de cest saint homme Felix n'est pas advenant taire ne passer soubz silence, mais ainczois les revocquer a memoire. Car comme celui renommé fleuve de Laire, par lequel mains vivres et autres marchandies venalles avoient de coustume estre apportees, fust loign de la dessus dicte cité par l'espace d'un milliaire et plus, les citoiens estoient affligez par grans labeurs et despens pour lesdictz vivres et marchandies apporter jucques a la cité. Et pour ce le benoist Felix, eschauffé d'amour cheritable, desirant non pas sa propre utilité mais la publique, en ceste maniere considerant les despens et labeurs desdictz citoiens et sur eulx compacient, s'estudia les relever desdictes charges. Si fist foïr ung fossé, grant, parfont et large, traversal de l'ancien cours dudit fleuve vers la cité, par lequel il *divisa*¹ son cours et, jucques aux murs de la cité, l'eaue en fist venir. Et par celui chanel traversal, qui pour **[f.90v]** la cause dessus dicte est au jour d'huy appellé le Mainfaict, les neffs fluvialles jucques aux murs de la cité avecques les marchandies sont applicquees, descendentes de la partie orientale, et les neffs marines des divers climaz du monde, moiennant la force des vents et l'aide des voilles, par icelui chanel montans font la cité abunder de toutes especes de marchandies. Au temps aussi du benoist evesque Felix et que les princes devant dictz regnoient en Bretagne, estoit une cité de paiens appelee Herbauges, loingtaine de la cité de Nantes environ de seix ou de sept milliaires, qui tresgrant abundance de richesses en soy retenoit². Mais a faire sacrifice aux ydolles estoient les citoiens adonnez, et pour ce ledit Felix, aieant pitié de leur ignorance, leur adressa le benoist Martin, qui pour lors estoit archediacre de Nantes, a ce qu'il les introduist en la divine loy. Lequel Martin, quant il fut en la cité entré, commença a leur prescher et les enseigner pour doctrines salutaires, promettant a ceulx qui en Dieu voudroient croire les joyes du resplendissant regne pardurable, et denunciant aux infideles les orribles paines d'enfer, laquelle celeste doctrine celui peuple forcenné desprisa. Mais comme plus il s'estudioit mocquer de la lumiere de vie eternele, il ouvroit plus fort les sentiers de mort cruele et orrible et des perilz dont il estoit prouchain, quant³ le benoist Martin, comtemplé par l'esperit divin, comme il blasmast les iniquitez d'icelle gent furieuse et n'y peut riens proffiter par sa doctrine, apperceut par celeste amonicion que icelle cité par tourment⁴ sans demeure periroit. Et adonc ledit Martin, regardant ce peril avenir, le anuncza a son hoste, puis s'en issit de la cité et son oste et sa femme avecques lui mena, lesquelx il enortha, a la semblance de Loth, que a quelcomque son ou clameur qu'ilz ouissent ne regardassent derriere eulx en nulle maniere. Et ainsi qu'ilz se departoient et fuissoient ce peril, la vengeance divine celle cité avecques les desloyaux citoiens incontinent persecuta tresdurement, car par les impetueux flots et undes de la mer entrans dedans, fut du tout en tout celle cité absorbee avecques touz ses habitans. Au son de laquelle cruele multitude de perissans fut la femme espoventee et ne peut droictelement contenir son visage, mais sa face retourna erriere contre **[f.91]** le commandement que par Martin lui avoit esté fait, par quoy elle fut enroidie d'une pierre dure, ainsi comme de la femme Loth ja piecza avoit esté fait, racompte l'*Escripture Sainte*. Par les merites doncques et par les prieres de ces deux saints hommes, Felix evesque et Martin archediacre⁵, deignege Nostre Seigneur nous preserver de touz perilz de ame et de corps, et nous mener es joyes de la felicité eternele. Au XXX^e an du regne Gontran roy d'Orleans,

¹ *advisa* (correction d'après 8266)

² *retenoient* (correction d'après 8266)

³ Var. *quar*

⁴ Var. *tourmens et pugnicion divine*

⁵ Var. *archevesque* (correction d'après 8266)

qui regna trante trois ans, y eut une trescruelle bataille entre François et Bretons sur l’eau de Raisons¹, ainsi qu’il est trouvé es *Cronicques de France*, en laquelle bataille fut occis par les Bretons ung duc françois, qui Pipeline estoit appellé, et Ebracaire, ung autre duc compaignon dudit Pipeline, fut contraint a fuir, lequel depuis a celle occasion fut exillé de France par ledit Gontran. Et au cinquiesme an après la bataille dessus dicte, qui fut le II^e an après que Cheldric² eut receut le royaume de Bourgongne, qui de par ledit Gontran lui fut escheu, se combatirent derechieff et Bretons et François ensemble, et moult y eut grant occision d’une part et d’autre. Et l’an ensuivant fut veue l’estoille comette et pluseurs autres signes ou ciel.

CHAPITRE XLI

Comme après la mort Conobert roy de Bretagne armoricque, les Goths, les Frixons, les Wauldres, les Scennes, les Allains et les Huns gasterent ladite Bretagne. Du departement d’aucuns d’iceulx; et comme les Bretons encommancerent guerre contre celx qui y estoit demourez.

Ainsi comme dit est cy devant selon Gregoire archevesque de Tours, après la mort de Conober, qui fut occis en bataille contre Dagobert³ roy françois, regna Budic ou comté de Nantes, lequel ferma alliance avecques Maclian, comte de Vennes et pere de Gueroch, que il brisa comme tout ce est plus plainement contenu ou [...] **[f.91v]** chapitre cy dessus. Mais comme il est trouvé es *Cronicques de Bretagne* – et en est la sentence approuvee par le plus des istoriens – après la mort Conober dessus dict demoura Bretagne sans aucun bon deffenseur. Et les Frixons, les Godes, les Wauldres, les Scennes et les Allains, gens infideles, diabolicques et crueulx, qui par avant s’estoient eslevez en armes et avoient gasté pluseurs paÿs et regions – comme il appiert en maintes istoires – ouans la mort dudit Conobert et que ou seurplus **[f.91v]** des Bretons n’avoit aucune ou comme nulle resistance, des parties transmarines en navires, par la force des vents moiennants l’aide des voilles et les traitz des rames et des avirons, vindrent descendre ou royaume de Bretagne. Lequel, comme ilz le trouvassent sans aucune resistance vaillable, ilz le degasterent par occisions et par embrasements, et subvertirent les eglises et autres sains lieux ou Nostre Seigneur estoit servi et honoré. D’icelle gent infidele estoit prince et gouverneur ung cruel tirant, qui Corsoldus estoit appellé, lequel faisoit sa demeure avecques les Frixons, dont il estoit duc, en une des provinces de Bretagne appellee Letanie – laquelle est a present nommee Leon. Et celui Corsoldus avoit ung negociateur tresbon et de touz les nageurs le plus sage, qui estoit appellé Coarchion, lequel des loingtains et transmarines regions apportoit a son seigneur Corsoldus toutes choses lui necessaires. Durant ce temps, comme ces choses ainsi se portassent, icelui Coarchion, negociateur et nageur, embla a son maistre Corsoldus les neffs – desquelles j’ay par avent fait mention – par subtilité, et aussi sa maistresse tresbelle nommee Aletha, femme d’icelui Corsoldus, et la mena comme subtil au roy des Romains nommé Glocinerius. Si fut ceste chose nuncee au lieu ou

¹ Idem en 8266. Dans les *Chroniques de Saint-Denis* (ms. 782, f.66v), on lit *Wisone* (de *Wisonna*, nom latin de la Vilaine). Peut-être s’agit-il d’une erreur de lecture du manuscrit source.

² Var. *Childeric*. Les *Chroniques de France* indiquent *Childebert*, neveu de Gontran, ce qui est plus vraisemblable.

³ Idem en 8266. Erreur de Le Baud, il s’agit de Clotaire I (cf. f.87v et suivants)

⁴ Réserve. Idem en 8266. Il s’agit du XXXVIII^e chapitre

estoit Corsoldus, lequel fut grandement esmeu pour l'absence de Aletha sa femme, et pour ce assembla il touz ses serviteurs, nobles et innobles, masles et femelles, du petit jucques au plus grant, et commença a suivre par plaine terre Coerchion, fuyant et emblant Aletha sa femme par mer. Et n'onques puis celui Corsoldus, ne la compaignie qui estoit avecques lui, ne retournerent en Bretagne, et dempuis demoura Letanie par aucuns temps deserte et sans habitans. Et quant les Bretons armoricques, qui longuement avoient esté tenuz soubz la puissance dudit Corsoldus et de ses Frixons et aussi des Goths, des Wauldres, des Scennes et des Allains, virent ledit Corsoldus absent, lequel estoit le plus puissant des ducs qui gouvernoient les dessus dictz, qui leur terre avoient destuicte et eulx si durement oppressez, ilz se mirent sus et prindrent leurs armes pour mettre hors le seurplus d'iceulx estrangiers de leurs contrees. Si commirent les Bretons pluseurs batailles a l'encontre de leurs ennemis, sus lesquelz ilz obtindrent pluseurs belles victoires.

CHAPITRE XLII

Comme Riwallon vint en Bretagne armoricque et se adjoigny o les Bretons armoricques qui le esleverent en roy, et comme il combati contre les Goths et les autres nascions barbares qui la occupoient, et les enchacza hors.

[f.92] Ainsi, comme renommee s'espond par diverses contrees, fut par les mariniers de Bretagne, vagans cza et la par pluseurs ports, celle chose nuncee aux Bretons, qui en celui temps demouroient es derrenieres isles britanicques, entre Gollam et Goretam, desquelz les ducs estoient Urbienus, Donotus et Riwallus, troiz filz de Derocus, filz Guitollius, filz Urbienus, filz Cathonus, filz Gerencienus. Et Rewallus, cestes choses ouyes, print la tierce porcion de touz ses compaignons, tant masles que femelles, et se mist en mer pour passer [en]¹ Bretagne, car il avoit bien entendu le depart desdictz Frixons et la resistance que avoient ja encommencee les Bretons a chacer l'autre partie, qui en ladicte Bretagne estoit demouree. Si vouloit et desiroit iceulx Bretons secourir et les conforter et aider a recouvrer leur franchise premiere. Aux ports de Bretagne arriva ledit Riwallon atout grant navire remply de grant multitude de citoyens, ou il fut par les Bretons armoricques a grant honneur receu, car bien savoient qu'il venoit a leur secour. Et pour ce qu'il estoit de lignie royale, l'esleverent en royal majesté et lui firent hommage lige et serment de fidelité. Et atant s'en alla Riwallon atout son ost de Bretons encercher la province de Bretagne, laquelle ilz trouverent deserte, plaine de forests et de bestes cruels, pource que, comme dit est, elle avoit esté longuement sans habitans. Et combati Riwallon a son ost² a l'encontre du residu des Gothz et des Frixons, desquelz il occist partie en bataille champestre, et les autres par puissance d'armes contraignit a fuir hors de Bretagne. Et par ce reduisit Riwallon le royaume a son premier estat, et commença a rediffier les eglises desertes, et aux nobles Bretons restitua les possessions paternelz et maternelz, longuement par lesdictz Frixons et Gothz occupez. Il garda et defendit le peuple, a lui subgit, de l'oppression de touz ses ennemis et, [en]³ la meilleure maniere qu'il peut, refforma les anciennes loys et constitucions du païs, ainsi que Conan Meriadoc, premier roy cristien de la Moindre Bretagne, Grallons, Sallomon, Audroen, Budic, Hoel le Grant, Hoel le second, Allain,

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *o son ost*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

[Hoel]¹ III^e, le secund Sallomon, Allain le Grant, autrement appellé le Long, et Conober, successivement roys de ladicté Moindre Bretagne, avoient de coustume tenir et observer. Quelles choses ainsi faictes, Clotaire, roy des François, qui en ce temps regnoit, entendant² l'advenement de Riwallon en Bretagne, la destruction et l'expulsion des Frixons et des Goths et la recouvrance du royaume de Bretagne par lui faicte, il desira veoir ledit Riwallon et avoir³ avecques lui alliance et amitié, et lui envoya ses messages le priant que seurement aillast devers lui a Paris. Adoncques Rivallon, premierement eue meure deliberacion, o ses chevaliers avecques notable compaignie alla a Paris et reverence honorable fist au roy Clotaire, filz Chilperic, lequel receut ledit Riwallon en tresgrant honneur. Et d'illec en après, quant ilz eurent [eu]⁴ pluseurs parlens et qu'ilz s'entre furent grandement [f.92v] honnorez, et assemblement fermees pareilles alliances et donnez pluseurs riches dons l'un a l'autre, print le roy Riwallon congié et a grant joye retourna en son royaume, lequel il gouverna en transquillité tant comme il vesqui.

CHAPITRE XLIII

De la mort Rivallons et comme Deroch son filz luy succeda ; et de saint Tudua – que on dit autrement Pabud – cousin germain Deroch, que on clame l'un des sept saints de Bretagne.

Riwallon engendra deux filz, lesquels il appella Deroch et Caburnes, et après trespasa de ce siecle. Et adonc Deroch fut fait royal prince et après la mort de son pere succeda ou royaume paternel, lequel il gouverna en paix de toute sa puissance, en soy estudiant de toute sa force ensuir les meurs du roy Riwallon son bon pere. Et en son temps, transnagea d'Angleterre en Bretagne Tugal, son cousin germain, filz de Pompeia seur du roy Riwallon son pere, lequel Tugal y amena avecques soy saixante doze disciples religieux. Et pour lui et iceulx⁵ funda ung oratoire en ung lieu, qui des habitans est appellé Lambabu, en la paroesse de Magoer, laquelle est situee ou pais d'Achurense. Et la fut begninement receu par les gens de la contree quant sa devocion et sainteté leur fut comparue, quar il commença illecques a resplendir⁶ par miracles et par vertus. Puis après par le conseil divin, parvint au lieu appellé la vallee de Triguer, ou il funda une eglise pour lui et ses disciples, en laquelle il demoura par moult long temps. Et le roy Deroch son cousin lui donna pluseurs paroesses, rentes, possessions et autres devoirs affin que pour son ame lui et les siens feissent priere. Desquelles paroesses et possessions et devoirs uncore a present joÿsent⁷ les evesques de Triguer⁸, quar il les lui conferma en perpetuel pour lui et ses successeurs. Et moult souvent alloit ledit Deroch Tugdual visiter et ouir sa doctrine, en lui administrant toutes choses lui necessaires. En après adressa ledit Tugdual son chemin a Paris, en la compaignie duquel⁹ alla saint Aulbin qui de Vennes estoit et qui dempuis fut evesque d'Angiers, prolocuteur dudit Tugdual et

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *en tendant* (notre correction. En 8266, le mot est coupé par la fin de la ligne)

³ *avoit* (correction d'après 8266)

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *et icelx ses disciples*

⁶ *resplendir* répété (notre correction)

⁷ Var. *joÿssent*

⁸ Var. *les evesques du diocese de Triguer*

⁹ *du duquel* (notre correction)

interpreteur de la langue romaine. Et la fut Tugdual, combien que il refusast¹ estre, ordonné evesque de Leon, car ce pendant ce siege vacca et alors avoit a Paris siege de archevesque. Et atant Tugdual, ainsi eslevé a la dignité pontificalle, retourna avecques ses disciples visiter l'église de Leon, puis après vint a celle qu'il avoit ediffiee en la vallee de Triguer, en laquelle il servit royaument² a Nostre Seigneur. Et comme il eut celle eglise gouvernee par pluseurs ans, en la parfin pour la desloyalle persecucion [f.93] d'un tresmauvais profect³ appellé Ruhutus, lequel estoit satelle et ministre du roy de France et lequel guerriet le païs moult durement, s'en alla a Romme ledit Tugdual ou il fut en dignité appostolicque esleu miraculeusement, et par le cours de deux ans entiers celui siege gouverna par dispensacion divine. Puis après le delaisa par l'amonnestement de Nostre Seigneur et retourna a son premier sege sur ung cheval blanc a maniere de neige que ung ange lui administra pour ce faire, ainsi comme plus au long est contenu en sa legende. Et come ledit Tugdual approuchast les parties occidentelles, touz les habitans de Bretagne et principalement de son diocese s'esjoïrent par merveilleuse liesse et receurent ce venerable patron eslevé a l'onorable dignité appostolicque. Lequel d'illec en après en celui païs, la grace divine lui aidant, acomplit innumbrables vertus, car il enlumina les aveugles, il cura les pareletiques, il chacza les deables des corps tourmentez et toute la langueur du peuple par la clemence de Dieu. Et en faesant telles et semblables operacions, trespasa celui glorieux confesseur que l'on clama l'un des sept sains de Bretagne.

CHAPITRE XLIV

De Riathan filz Deroch. De Jona et de Judual qui successivement regnerent en Bretagne. Du tirans Comorus qui en traïson occist Jona. Des autres desloyautez dudit Comorus ; et de saint Gildas abbé.

Deroch, son cousin germain qui possidoit le royaume de Bretagne, engendra ung filz appellé Riathan, lequel lui succeda après sa mort. Durant⁴ sa vie gouverna paisiblement toute la monarchie dudit royaume et engendra ung filz nommé Jona, lequel, après ce que Riathan son pere fut mort, il posa a sa teste le diadesme royal et, le royaume a lui commis, gouverna pacifiquement et engendra ung filz appellé Judual. Au temps du regne d'icelui roy Jona, avoit en Leon ung comte appellé Comorus, qui tirant estoit trescruel et traïstre, et – ainsi comme je croy – filz de Theodoric qui estoit filz de Budic, ainsi comme devant est dit. Lequel Comorus de tout son pouair machinoit comme il peust le gouvernement du regne de Bretagne au roy Jona usurper, en l'apropriant a soy et le tenir soubz sa juridicion. Et pour ce qu'il ne pouait son coveteux desir acomplir par puissance, s'esforcza⁵ de le mener affin par prodicion. Si espia un jour celui maudit tirant Comorus que le roy Jona fut allé a privee famille chacer des venaisons par bois et par [f.93v] forests, pour quoy lui et ses ministres armez s'embucherent secretement en l'umbrage des arbres fueillues a ung destroit de la forest ou chaczoit Jona, [par]⁶ lequel il lui convenoit passer par neccessité pour suivre les bestes sauvages qui la fuyoient. Et advint que, comme le

¹ Var. *combien que il le reffusast*

² Var. *loyaument*

³ Var. *prefect*

⁴ Var. *et durant*

⁵ Var. *il s'esforcza*

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

roy Jona se fust embatu sur celui aguet, comme celui qui de riens ne se doubtoit et qui n'entendoit fors aux venaisons chacer, il fut seurprins en despourveu par Comorus et les siens qui soubdainement saillirent de leur embusche et le saisirent au corps, puis le cruel tirant Comorus sans pitié l'occist de sa main. Et comme ceste chose fust pupliee¹ par les [diverses provinces]² de Bretagne et que la nouvelle d'icelle mort piteuse fust dicte a Judual, seul filz dudit Jona qui devoit succeder au royaume, il fut si espoventé pour la cruauté du tirant Comorus que il s'en fuit a la court du roy Childebert de France, car il doubtoit que ledit Comorus, pour la couvetise de seigneurir, le fist occire ainsi qu'il avoit fait son pere. Et par long temps fist ledit Judual en France demeure, durant l'absence duquel print Comorus le gouvernement d'une partie du royaume, laquelle il tint et possida longuement, combien que ce fust indeuement et par tyrannie. Cestui tirant Comorus, embrasé de ire et de cruauté perverse, avoit ceste maudicte coustume que, toutesfoiz et quantes qu'il cognoissoit [sa]³ femme avoir conceu en son ventre, il la murdrissoit incontinent, pour ce qu'il lui avoit esté revelé que il auroit ung [filz]⁴ qui le seurmonteroit en puissance et en seigneurie. Et comme il eust ja par sa cruauté fait mourir maintes femmes extraictes et nees de nobles lignages, cuidant son sort abolir, commencerent les parens d'icelles sur ceste chose estre tristes et desplaisans, et a eulx esloingner de sa compaignie, si que nul, pour parler pour cause d'aucun affaire ou aultre quelcomque chose, de lui ne se adheroit, ne mandement ne lui adressoit, affin qu'il fust veu estre participant de la malice. Comorus doncques, ainsi veufvé parce que, comme dist est, il avoit ses femmes occises, transmist ses messages a Gueroch, comte de Vennes, lui requerant que une fille, qu'il avoit appelée Triphine, lui donnast en mariage. Mais comme Gueroch entendit ceulx messages, il leur respondi en ceste maniere **[f.94]** : « Comment pourroy ge, dist il, donner ma fille a occire a ung murtrier ? Et n'ai ge pas bien ouy quelle cruauté a fait ce malfaicteur a tant de nobles dammes qui par mariage estoient a lui joingtes ? Jamais doncques je ne puisse telle chose faire que de ma fille lui donner. » Si s'en retournerent atant les devant dictz messages sans nulle autre response. Et le tirant Comorus derechieff et par pluseursfoiz lui manda que quelxcomques pleges qu'il voudroit avoir lui donneroit, mais qu'il lui octriast ce qu'il lui requerroit, auquel derechieff respondi Gueroch que sa demande estoit vaine et pour neant labouroit en ce requerant, car s'il ne lui donnoit Gildas en plege, il ne pouait celle chose impetrer, pour ce qu'il ne la donneroit a aucun si non par la main de lui. Celui Gildas estoit extraict du noble lignage des Bretons qui estoient demourez en Angleterre, et nouvellement estoit transnagé de celle region en Bretagne pour mener vie sainte, en laquelle il estoit ja si grandement renommé en celles parties que chaicun le reputoit vray servant de Nostre Seigneur. Adont envoya Comorus ses legas devers ledit Gildas requerir que il se transportast vers lui, car par sa foy il recepvroit la pucelle de la main son pere par legitime mariage. Aux parolles desquelx messages respondi lors Gildas, disant : « Vous cognoissez assez que vostre seigneur est remply de tiranie et de cruauté perverse, et si par celle cautelle il me decevoit que par ma foy il prenist la pucelle pour la livrer a mort, je encourreroye en grant deffault envers Dieu et envers les parens d'elle, qui, pour le veuffvage vehement de leur ligniee, par douleur non souffrable gemiroient. Mais toutesfoiz je m'en voy⁵ avecques vous et encercheroy les

¹ Var. *publiee*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *je m'en iroy*

voluntez des uns et des autres, c'est assavoir des parens de la pucelle et de celui qui vous [a]¹ a moy envoie a celle fin que m'acquite vers les deux parties². » Atant se mist Gildas a la vaye avecques les messages dessus dictz et trouva les princes pour celle cause ensemble convenuz, lesquels traictoient entr'eulx la matere du mariage. Mais Gueroch, le pere de la pucelle, dist que si Gildas ne la prenoit entre ses mains que ja ne se y consentiroit et que, s'il vouloit promettre que il la rendroit quant il la demenderoit, il estoit content de la lui livrer. Auquel respondi Gildas que il la lui baillast et il la lui restitueroit saine et sauve de toute corrupcion. Et atant Comorus, par la main de Gildas, print Triphine en mariage et, les noces parfaites, la commença a cherir tellement que il sembloit que il deust son amour a touzjours mais continuer. Mais incontinent qu'il [f.94v] cogneut que elle eut conceu, il pensa de l'occire en ensuivant sa maudicte coustume. Toutesfoiz craignoit il le serment qu'il avoit [juré]³ au saint homme Gildas, penczant ne le pouair decevoir et que vengeance prendroit de la mort de Triphine s'il la faisoit mourir. Et la damme, qui cogneut le corage du tirant Comorus son mari contre elle forcenner contre sa conception, tresespoventee de la crainte de la mort, en fuite au plustost qu'elle peut tourna celeement. Mais comme Comorus son absence apperceust, embrasé de plusgrant ire, commença a la suivre et, comme il la trovast jouxte la vaye, se tapissante soubz les rameaux feuilluz des arbustes, lasse de la longueur de sa vaye, desnua son espee de laquelle il lui transcha la teste, et ce fait s'en retourna a sa maison. Quant Gueroch, le comte de Vennes, pere de ladicte Triphine, entendit la doloieuse mort de sa fille, il se tourmenta par grant douleur et a grant haste envoya querir Gildas, auquel il dist quant il fut venu en sa presence : « Gildas, rends moy ma fille que j'ay perdue par ton intercession. Et cognoes que celui qui en mariage l'avoit prinse, de son propre glaive l'a meurtrie. Fay doncques ce [que]⁴ tu as a faire, car la malice du tirant est consummee et je demeure veuff sus la terre. » Lors se partit le benoist Gildas et vint a la maison ou le tirant demouroit, si appella l'uissier qui lui ouvrit la porte, lequel nulle responce ne lui donna. Et pour ce Gildas environna toute celle demeure et print de la terre sablonneuse⁵, laquelle il gecta sus celle habitation qui incontinent fut subvertie en abisme. Mais toutesfoiz en eschappa le tirant Comorus. Adonc alla Gildas jucques au lieu ouquel gisoit sans ame la charogne de la femme occise, aieant en son ventre son enfant. Si print sa teste et la joingny avecques le tronc du corps, disant : « Ou nom de Nostre Seigneur Jhesucrist, Triphine, leve toy et te soubstiens sus tes piez. Et me demonstre ce que tu auras veu. » Et atant se redressa elle incontinent, saine et sauve de toute corrupcion de mort, et dist a Gildas que si tost qu'elle fut occise, elle estoit substantee par aide angelicque, ainsi comme a estre portee et joingte avecques le chore des martirs, mais que a sa voix estoit elle a lui retournee. Et adonc la mena Gildas a son pere Gueroch et la lui rendit disant : « Gueroch, voyes cy ce que tu m'avoyes baillé. Garde la ainsi que ta seulle fille, et le fruit qu'elle porte fay diligeamment nourrir jucques a ce qu'il parvienne en asge entendible. » Et atant se vult Gildas partir pour retourner en son oratoire, [f.95] mais Triphine affermoit que jamais ne le laisseroit. Respondi⁶ Gildas qu'il n'estoit pas advenant a une femme suivre un moyne en quelcomque maniere, mais que demourast en la maison du comte Gueroch son pere jucques a ce

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *vers toutes les deux parties*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *et print demie pongnee de terre sablonneuse*

⁶ Var. *a laquelle respondi Gildas*

que elle eust enffanté son filz et, quant elle en seroit delivree, il la meneroit ou monastere des Vierges affin que avecques elles elle peust mener sa vie chastement. Si pleut a Triphine le sermon Gildas et en la maison de son pere demoura tant que elle fut de son fruit delivree. Pour cest exemple ne se tint pas Comorus de cruauté faire, ains touzjours de plus en plus sa cruauté exercza, car son propre filz, qu'il avoit engendré en Triphine sa femme, lequel estoit appellé Tremorus et l'avoit Gueroch, le comte de Vennes, son grant pere, nourry a sa court jucques en l'asge de sept ans, en celle mesme asge decapita o son glaive trescruellement et inhumainement, pres la ville de Karheix, ainsi que ledit Tremoray avecques les autres enffans de son asge s'esbatoit au jeu de la soulle.

CHAPITRE XLV

De saint Pater, l'un des sept saints de Bretagne, et de pluseurs princes bretons ; et comme Rinodius le comte de Cornouaille fist piteusement murdrir son frere et son neveu pour avoir seul toute la seigneurie.

En celui temps saint Pater, l'un des sept sains de Bretagne, qui en icelle avoit esté né et qui avoit passé en Angleterre puis en Ibernies, retourna en son propre païs, et les citiens de Vennes le constituerent en siege pontifical. En la legende duquel est contenu que en iceulx jours, le roy Carodocus seurnommé Boethbras, trespasant les termes de son pere, toute l'isle de Bretagne subjugua a son empire, et trespasant la mer de Bretagne vint en Letanie, laquelle en semblable maniere il asubgicta. Et est – ainsi que je croy – celui Caradocus le comte de Vennes qui cy davent est appellé Guerochus, quar il est dit en celle legende que celui Carodocus avoit ediffiee une salle au milieu de la cité de Vennes, laquelle saint Pater, ennorté par divine vision, lui demanda et, après ce que elle lui fut octree, la enfaczonna en maniere d'eglise et y composa ung autier en l'onneur de saint Pierre, prince des apostres, puis convoca pluseurs evesques, les nobles hommes et le peuple de la province a la dedication d'icelle. Et aussi est con[f.95v]tenu en ladicte legende que, entre ces choses, Mallogonus, roy des Bretons de la partie de bise, combatant contre les Bretons de la partie australle et les voullant submettre avecques fort excercite, vint a l'encontre du fleuve Clarac, et, après les Bretons d'un costé et d'autre paciffiez, s'en vout retourner en sa contree. Anczois vout¹ Paternus tempter et le vout par deux faulx tesmoigns accuser de lui avoir ses tresors fortraiz. Lesquelx tesmoigns encoururent pugnicion magnifeste car, comme ilz ne peussent souffrir la paine en tel cas ordonnee selonc la loy, laquelle saint Pater souffrit sans bleceure, ilz mirent hors leurs ames malheureuses, et le roy Mallogonus fut aveuglé des yeulx et de tout son corps enfermé. Mais a la priere dudit saint Pater la veue et la santé lui furent restituees. Ainsi y avoit lors pluseurs divisions en Bretagne après la mort de leur prince Jona, occis par le tirant Comorus qui, comme dit est, en possidoit l'une partie tyranniquement. Au temps duquel et que Judual, qui vroy prince de Bretagne devoit estre, estoit fuitiff a la court du roy Childebert de France, y avoit ung autre cruel tirant en Cornouaille, appellé Rinodus, qui comme forcenné excercza son iniquité envers ses parens. Pour la genealogie duquel et de sesditz parens cognoestre plus plainement est assavoir que entre les Bretons transmarins avoit ung noble homme, extraict de royalle ligniee, qui estoit appellé Jehan, lequel, oyant que Cornouaille estoit deserte et que elle n'estoit habitee fors de bestes sauvages après la

¹ Var. vout il Paternus tempter

desolacion que y firent les Frixons et leur duc Corsoldus, en la compaignie de Riwallon Mormazo passa la mer avecques grant compaignie de Bretons insulaires et icelle contree de Cornouaille print et y habita, et tant comme il vesqui la possida par la permission dudit Riwallon. Et après le deceix dudit Jehan, Daniel son filz tint le regne, auquel succeda Budic, filz dudit Daniel, le quel roy¹ engendra deux enffans appelez Mellanius et Rinodus qui lui succederent après sa mort. Mais d'iceulx deux fut Melanius en corage le plus debonnaire, car il estoit catholicque par foy, certain en Nostre Seigneur par esperance, et en toutes bonnes euvres tresententiff. Et comme il qui estoit l'ainsné possidast Cornouaille après son pere, durant l'espace de sept ans qu'il eut le gouvernement, goute de pluye n'y decourut, la nege n'y empira, la terre ne la gelee ne la cuisit. Et toutesfoiz ne laissa elle pas a fructifier tresabundamment, car la rousee la attrempoit par les saisons a ce que elle ne fust bruslee par les chaleurs de l'esté et que de l'iver elle ne souffrist les **[f.96]** deurtez, et y abundoit plusgrant foison de biens qu'en nulles des autres provinces voisines. Mais Rinodius son frere, qui au contraire estoit remply de toute perversité, machinoit par chaicun jour son destruiment et conspiroit les moiens comme il peust tout seul seigneurir en Cornouaille², et tant fist qu'il l'occist en ung consistoire ou ilz estoient assembleement entrez pour determiner de leurs choses. Et adonc ledit Rinodius, digne d'estre privé de touz honneurs, occupa le paÿs de Cornouaille, le quel, embrasé et esmeu de plusgrant couvetise, comme a bien peu il se veist haÿ de touz et creignant que pour l'enormité de ses meffaitz il fust privé du regne, il commanda cercher ung seul filz appelé Melarius, qui demeuré estoit de Melanius son frere germain, et après qu'il seroit trouvé le lui amener. Lors fut ledit Melarius cerché et quis par les sergens Rinodius le comte, le quel Melarius fut trouvé et présenté a son oncle, en l'asge de sept ans, a occire. Mais comme les chevalliers du comte Rinodius veissent l'enfant bien formé de touz ses membres, plaisant a touz par ses doulx et amoderez regards, et tout en la maniere de son pere gictez ses maintiens, ilz eurent compassion de son innocence et ne voudrent souffrir que contre enfant de si petite asge a leur [seigneur]³ perpetrast cele felonie. Et ainsi par leurs pourchas fut audit Melarius pour celle foiz la vie octroiee, mais la main et le pié senestres lui furent tranchez par le commandement de son oncle. Et lors le debonnaire desir des serviteurs qui avoient eue affection a Melanius, pere dudit Melarius, les pourforcza amer le filz et lui querir remide convenable. Si lui firent forger une main d'argent et ung pié d'arain que par vertu divine lui proffiterent. Laquelle chose, comme elle veneist a la cognoissance du souverain ministre de saint Chorentin, qui trouva ledit Melarius en ung moustier ou il enseignoit la discipline litteralle, il en emmena⁴ avecques lui et le fist nourrir en l'eglise, en laquelle il demoura par l'espace de sept ans, prosperant touzjours de vertu en autre. Mais comme croissoient sa renommee et loenge de jour en autre, Rinodius son oncle [par envie]⁵ se atristoit, et comme ainsi fust que le procureur de l'evesque l'eust baillé a ung nourricier es fins de la region, le comte Rinodius son oncle, qui en appiert n'osoit sa cruauté parfaire, invicta ledit nourricier a manger avecques lui, auquel il donna viandes et boyres a bandon. Et maints loyers lui promist donner avecques estre en son regne soubstenu grandement, si par son moien Melaire son neveu estoit occis. Et le nourricier lui respondi que, s'il lui vouloit donner autant de terre comme il pourroit regarder d'un des monts de Cornouaille, et

¹ Var. *lequel roy Budic*

² Var. *les moiens comme il le peust faire occire affin qu'il peust tout seul seigneurir en Cornouaille*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *il l'en emena*

⁵ Var. *par envie se atristoit*

le confermer [f.96v] aux siens après lui pardurablement, il feroit ce que Rinodius lui amonestoit, par ainsi que sa femme se y voulsist consentir. Si lui octria adonc le prince tenir celle chose de bonne foy, pour quoy le nourricier retourna a sa maison et compta a sa femme et ses enffans les causes pour quoy il avoit esté mandé et les convenances qu'il avoit promises au comte¹, auxquelles lesditz femme et enffans se consentirent. Et adonc retourna icelui nourricier, affermé par le conseil de sa femme, a la court du comte Rinodius, et avecques lui mena son filz premier né. Si octria a Rinodius ce qu'il lui avoit requis et impetra seurté des requestes qu'il demandoit. Mais ainsi qu'il estoit aillé prendre celles seurtez fiduciales, se repentit sa femme du consentement qu'elle y avoit donné et eut mercy de l'enfant son nourri, pour quoy elle *s'en fuit*² oultre la montaigne jucques au chastel de Comorus, duquel a esté parlé dessus. Et lors que le nourricier s'en fut retourné a sa maison, il commença ensuivre Melarius et sa femme, fuissans jucques au lieu ou demouroit ledit Comorus ou il les trouva. Si tost que Melarius l'apperceut, il lui courut a l'encontre et se adhera a son coul, le baisant par grant amour. Si emmena celui cruel nourricier a sa³ maison ledit Melarius et sa nourrice, laquelle il pourforcza en la parfin a lui obeir par menaces, par tourmens, et aucunesfoiz par blandices. Et quant l'eure de dormir fut venue, Melarius se couscha entre son nourricier et sa nourrice, en aussi grant seurté comme ung aigneau entre deux loups forcenez, car, comme une beste mue ne penczant mal⁴ ne ne traïson, le decollerent⁵ puis saisirent sa teste d'avecques le corps separee, et se mirent a la vaye pour la porter a Rinodius. Mais comme ilz cuidassent fuir les plaines voyes et suivre les nouveaulx sentiers, ilz trebucherent es fossez du chasteau, et au cheoir ung filz, qu'ilz avoient appellé Justin, se brisa le coul. Si furent toute nuyt le pere et la mere es fossez sans en pouair issir, pour cause que les portes estoient fermees. Et le landemain, monstrerent la teste de Melarius l'Innocent a son oncle Rinodius, par quoy ilz acquirent les convenances et marchez entr'eulx par avant faitz. Et Rinodius, rempli de grant liesse, commanda adonc au nourricier qu'il montast sur l'une des montaignes de Cornouaille qu'il vouldroit eslire, affin qu'il receust le loyer qu'il avoit deservi. Lequel nourricier, quant il fut monté sur la summité de la plus haulte montaigne de la contree, comme il cuidast recevoir et prendre le pris de son ouvrage, en regardant il fut privé de la lumiere des yeulx. Et comme il aillast cza et la sans veoir goute, il trebucha du hault au bas et se defroïsa⁶ et mourut tresdolareu[f.97]sement. Quelle chose ouyant, Rinodius le comte, espoventé de tresgrant peur, se acouschea malade, et au tiers jour ensuivant perdit l'une et l'autre vie. Et son neveu Melarius fut par les anges porté ou celeste regne entre les compaignies des martirs pour y triompher pardurablement.

CHAPITRE XLVI

Comme saint Sanson vint premierement en ceste Bretagne et fist l'eglise de Dol, puis se transporta a la court du roy Childebert de France et amena Juhael, qui combati contre le tirant Comorus et l'occist.

¹ *au compte comte* (notre correction)

² *elle fut oultre* (correction d'après 8266)

³ *la* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *aucun mal*

⁵ Var. *celle nuit le decollerent*

⁶ Var. *defroïssa*

En celle saison le benoist Sanson des Bretons de la province de Demesce, extraict de tresclers parens selon la dignité du seclé, duquel Ammon, qui estoit du païs de Venedoce, estoit pere, et estoit sa mere appelée Anne, et lequel Sanson avoit esté instruit ou païs d'Escoce, vint premierement en Bretagne et y ediffia et funda miraculeusement l'église de Dol, a laquelle il imposa ce mesme nom en perpetuel memoire, de ce que qu'il avoit garies et, par la vertu de Dieu, nectiees la femme d'un nommé Privé, seigneur du lieu, laquelle estoit lepreuse, et sa fille qui estoit demoniacle. Et comme celui Sanson qui, ainsi que dit est, nouvellement estoit venu en Bretagne, s'enquereist des qualitez du païs, des puissances, principaultez et de la generacion des princes qui par avant celui temps avoient le royaume tenu, fut present ung homme trespuissant et noble qui de grant raison, combien qu'il n'eust pas engin eslevé, lui racompta touz les faitz dudit royaume, et, entre autres choses, [comme]¹ Comorus le tirant tresmauvais avoit par sa traïson meurdri Jona innocent et n'avoit point de vergongne de avoir sa terre usurpee par son fol hardement ; et que le filz de Jona nommé *Judual*², qui par raison lui devoit succeder, s'en estoit fuyant allé a la court de Childebert, roy de France. Lesquelles choses³ ouïr, fut le cueur dudit Sanson esmeu piteusement et s'en alla en France, ou il fist pluseurs miracles par la vertu de Nostre Seigneur, par le plaisir duquel il delivra Judual de la detencion dudit roy Childebert et l'amena en Bretagne outre le gré de la royne, qui moult dolente en fut. Et pour soy venger du saint homme Sanson, elle le cuida faire empoisonner par ung familier que elle corrompi par dons, mais le vesseau ou estoit le venimeux bevrage se debrisa en pluseurs parties, et perit la main de celui qui l'administroit, auquel Sanson restitua la santé par sa priere. Secundement fist la royne audit Sanson amener ung cheval enragé, lequel il dompta a son plaisir. Et tiercement elle fist mettre ung lion⁴ hors de sa caverne qui oncques ne mesfist audit Sanson, ains reflechit **[f.97v]** et mourut. Et adonc ledit Sanson, desirant retourner a son évesché de Dol et amener avecques lui son chier et bien amé Judual pour le constituer et meptre en la seigneurie et droit heritage de Bretagne, print congié du roy Childebert. Et atant se partirent lui et Judual avecques leur compaignie du royaume de France, et tant errierent par leurs journees qu'ilz arriverent en Bretagne es parties de Dol. Et quant les nobles et autres du païs de Bretagne sceurent que Judual leur seigneur naturel et droicturier prince estoit ou païs retourné, se rendirent pluseurs a lui a tresgrant puissance en armes et deliberez de le servir a la conquete de son royaume. Et Comorus, qui lors possidoit le païs a titre tresmauvais, fut adverti que Judual lui venoit donner bataille, pour quoy il s'avença au davent pour le rencontrer. Et heurterent leurs osts ensemble qui vigoreusement s'entre combatirent, mais, comme il pleut a Nostre Seigneur, Judual celle journee obtint victoire et triumphe sur son ennemy, et s'en fuit Comorus honteusement qui print intervalle de soy reffroischir. Quant ledit Comorus se trouva ainsi durement seurmonté par Judual son adversaire, qui desiroit venger la mort de son pere Jona et recouvrer son heritage longuement par lui injustement occupé, il fut tresdollent et rassembla de toutes pars ses forces⁵ en armes, puis retourna derechieff et audit Judual secundement donna bataille, en laquelle s'esforcza moult dudit Judual occire. Mais Dieu, qui est tresjuste juge, ne lui vult souffrir celle iniquité commettre, et le saint homme Sanson durant celle bataille levoit les mains au ciel et sans soy laisser prioit

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266 qui l'indique en suscrit.)

² *Juhael*. Même erreur dans 8266 (notre correction)

³ Var. *desquelles choses*

⁴ Var. *un lion affamé*

⁵ *ses fors* (correction d'après 8266)

ententivement a Nostre Seigneur qu'il feist sa volenté et qu'il lui pleust demonstrier le bon droit. Et en la parfin monstra Nostre Seigneur que sa priere fut exaucee, car Comorus, qui souillé estoit de omicide abhominable d'avoir murtri le tresnoble prince Jona, pere de Judual, fut la secunde foiz recullé et mis en fuite. Puis, par une autre intervalle de temps, fut celui Comorus desconfit et destruit, et Judual demoura victorieux, qui regna par long temps vray prince de Bretagne, laquelle seigneurie et principaulté il mist après en la subjection de saint Sanson et de ses successeurs, archevesques¹ de Dol quant a la spirituauté. Et par le conseil du saint homme Sanson, gouverna et traicta d'empuis ledit Judual son regne loablement, et en ses jours engendra pluseurs enfans, c'est assavoir Juhael, Harloen, Deroch autrement appellé Gueroch, Doctivall et Archael ; puis mourut en bonne veillesse et ses enfans a grant honneur l'ensevelirent.

CHAPITRE XLVII

Comment, pendant que Judual estoit detenu [f.98] a la court du roy Childebert de France, ledit Childebert fist pluseurs confirmacions en son nom aux prelates de Bretagne, ou prejudice dudit Judual et des Bretons.

Il est verité que Bretagne, par avant la venue de saint Sanson, fut longuement degastee par les Frixons et Gothz, et fut d'empuis celle destruction longuement sans archevesques et evesques, combien que, des le temps de Conan Meriadoch, premier roy cristien de ladictte Bretagne, les sieges episcopaulx d'icelle souloient estre Nantes, Rennes, Allettance, Cornouaille, Vennes et Ocismes. Et par l'espace de cent dix ouict ans, avant que Clovis, premier roy cristian des François, fust a la foy converti et par saint Remy baptisé, celui roy Clovis de France descendi de Marchomires, premier duc françois, ainsi que es *Chronicques de France* est contenu. Et encore après et par avent la venue desdictz Frixons en Bretagne, y estoient iceulx sieges episcopaulx selon les anciennes istoires approuvees, esquelles est trouvé contenu que le territoire de Dol souloit estre du diocese de Allettance, longuement avant la venue saint Sanson et qu'il entrast en Bretagne. Et est l'opinion et relacion d'aucuns sages anciens que l'eglise cathedrale de Dol souloit estre anciennement au lieu que², selon la langue brette, est Kaerfuenten – qui est a dire ville de fontaine – par bien long temps avant que saint Sanson venist en Bretagne. Laquelle eglise cathedrale de Kaerfuenten l'on dit avoir esté totalement par les Frixons brullee et d'empuis le hault jucques au bas demolie et destruite ; et que de celui temps de la demolucion d'elle ne peut estre rediffiee, ainczois par la division des Bretons, qui lors estoient seigneurs d'icelui territoire, fut le lieu tenu soubz la seigneurie et juridicion des evesques de Allettance jucques au temps de saint Sanson, qui longuement après la rediffia et restitua a son premier estat, non pas au lieu de Kaerfuenten mais au lieu ou le monastere de Dol est a present situé, ainsi comme l'on dit. Et n'est pas a taire mais ainczois a notiffier a nos successeurs coument Childebert, roy de France, durant la division d'entre Comer le tirant et Judual vroy prince de Bretagne, par voyes vulpines et oblicques, la cuida subjuguier et submettre a sa juridicion, car il estoit subtil et malicieux. Et a ce qu'il peust mieulx fournir son intencion feignoit nourrir en amour toutes les deux parties, c'est assavoir de Judual et de Comorus, combien qu'il amast [mieulx]³ la division des Bretons que la union, car il tendoit

¹ *archevesque* (correction d'après 8266)

² Var. *qui*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

touzjours a les submettre ce qu'il n'eust peu faire eulz uniz. Et par ceste oblique voye ordonna Childebert, par le consentement Comorus ou prejudice de Judual, vroy prince de Bretai[f.98v]gne, que les sieges des evesques bretons, lesquels ses gens par la souffrance de Comorus avoient usurpez et indeument occupez, fussent subgitz a l'archevesché de Dol et que les evesques constituez esdictz sieges reverassent l'archevesque de Dol comme leur patron. Si est assavoir que, durant ladicte discencion d'entre Comorus et Judual, le droit prince de Bretagne, et qu'il estoit detenu a la court du roy Childebert de France, pluseurs nobles religieux hommes bretons transmarins passerent en ceste Bretagne pour ce qu'en leurs contrees ne pouaient a Dieu servir par pencee ferme – et d'aucuns d'elx a esté parlé cy davent – comme de saint Sanson, de saint Pater et de saint Gildas, les autres furent saint Briec, saint Malo, saint Paoul, saint Leonorius et maints autres, qui par aucuns temps y firent demeure et moult proffiterent au peuple par leur doctrine salutaire. Et quant leur sainteté fut cogneue par toute la region, les citiens et le peuple de Bretagne en esleverent aucuns es seges pontificaulx de leurs dioceses. Mais icelles elections faictes, pource que iceulx pasteurs nouvellement esleuz de Comorus qu'ilz savoient tresiniquement tenir le regime de Bretagne et estre entaché de tant de murtres et autres mallefices, ne vouloient impetrer confirmation de leurs elections devant dictes ne a cause de leur siege lui faire devoir de obeissance, ilz s'en allerent au lieu ou ilz pencerent trouver Judual leur naturel seigneur, [savoir]¹ a la court du roy Childebert de France. Lequel Childebert, cauteleusement ou prejudice dudit Judual, octroit icelles confirmations en son nom, sans nulle contrarieté lui estre faicte par Judual, qui alors estoit captiff et outre son gré detenu. Pour quoy, en pluseurs des legendes d'iceulx saints, l'en trouve lesdictes confirmations avoir esté faictes par ledit Childebert, roy de France, et mesmes par son intercession avoir esté lesditz saints sacrez en evesques et a leurs sieges renvoiez, comme de saint Tugal, cousin Deroch. Lequel, combien qu'il soit dit cy devant qu'il vint en ceste Bretagne au temps dudit Deroch, toutesfoiz ne fut il ordonné evesque de Leon jucques au temps que Comorus eut occis le roy Jona et que Judual son filz fut detenu au pallais du roy Childebert de France. Et se trouve esdictes legendes que ledit Childebert donna a iceulx patrons pluseurs rentes et devoirs en Bretagne, lesquelles ordonnances par ledit Childebert ou prejudice des evesques de Bretagne faictes et ordonnees iniquement, le roy et les evesques de Bretagne après casserent et annullerent, et comme inique et mauvasement ordonné la declairerent ne n'y voudrent obeir. Mais bien est vray que depuis les roys et princes de Bretagne, d'espécialle grace pour l'onneur de Dieu et la reverence [f.99] des saints lieux, chaicun d'elx en son temps successivement voulurent et par permission concederent² que les monasteres de Triguer et de Saint Briec, autresfoiz par les roys de Bretagne fundez et doctez, peussent joir d'aucuns privileges appelez menchi³, et desquelx privileges de grace et espécial don des roys de Bretagne, les eglises cathedrales qui, orendroit sont es lieux ou estoient lesditz monasteres, usent a present. Et iceulx privileges, saint Judicael et Neomenus, qui depuis regnerent en Bretagne, comme il sera dit cy après, chaicun en son temps confermerent et moult d'autres possessions et libertez y concederent, et mesment confermerent l'eglise de Dol metropolle de toutes les autres eglises de Bretagne, ainsi comme le roy Judual en son temps l'avoit ordonné a saint Sanson.

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *successivement voulurent par permission et concederent que* (correction d'après 8266)

³ Var. *aucuns privileges que leur avoit concedé ledit Childebert, ceulx privileges appelez menchi*

CHAPITRE XLVIII

Du roy Juhael de Bretaine et les noms de ses effans dont il eut pluseurs, et comme Judicael l'un d'eulx, qui après sa mort succeda ou royaume de Bretaine, fut conceu miraculeusement.

Juhael, l'ainsné filz Judual, après la mort de son pere succeda ou royaume de Bretaine, lequel il gouverna loablement tant comme il vesquit entre les humains. Et engendra pluseurs filz et filles, desquelx les noms ensuivent. Le premier fut nommé Judicael, le II^e Eoc, le III^e Eumahelus, le quart Judganoc qui est saint et repose son corps en France en la partie de septemtrion, le cinquiesme Doethuvallus, le seixiesme Worhaelus, le septiesme Larghaelus, le ouictiesme Rumas, le IX^e Riwaldus, le dixiesme Judhuvoretus, le unziemes Haelon, le XII^e Judon, le XIII^e Gueynam, le XIII^e Guenoch, le XV^e Guemailus et le XVI^e Juhaelus, qui nasquit après la mort de son pere, et fut Guenoch, le XIII^e filz Juhael, malade de lepre et est saint. En après ensuivent les noms des filles Juhael, seurs Judicael, desquelles la premiere fut appelee Euriela, la II^e Eonnenna, la tierce Bredaye, la III^e Guem, la V^e Cleor et la VI^e Prust. Et fut Judicael, l'ainsné filz Juhael, conceu miraculeusement, comme il sera dit cy après. C'est assavoir que ung jour le roy Juhael, estant en jenne asge, alla en une forest chacer des venaisons ainsi que il est de coustume a royal prince ce deduit excercer. Si fut, par le labour de suivre les bestes, las et travaillé tant que, pour repos prendre, il se herbergea en la maison d'un noble homme appellé Ansochus, du lignage du roy [f.99v] Hilpertus, laquelle maison estoit situee jouxte la rive de la grant mer, en la partie d'Occident pres la ville de Leon. Et avoit celui Ansochus une fille, belle pucelle et tresnoble qui Pritella estoit nommee, laquelle fut presente au soupper du roy et lui administroit toutes ses viandes, car les royaux familiers estoient espars par my les forests et se pennoient de le sercher ne avoient cognoissance de la vaye qu'il avoit tenue. Quant le roy fut assis au soupper, il gecta ses yeulx sus Pritella, celle noble pucelle, laquelle lui sembla de beauté merveilleuse et, pensant qu'elle estoit de hault lignage, desira en son corage qu'elle feust sa femme, affermant en soy mesmes que de sa part ne tendroit qu'elle ne fust a lui joingte par mariage, si ses parens y donnoient leur consentement. Et quant la nuyt fut seurvenue, qui pour prendre repos est ordonnee, le roy, qui travaillé estoit par le labour de la chace, comme dit est, se retray en sa chambre et se mist a dormir. Si lui apparut celle nuyt une advison et lui sembla en dormant qu'il veoit une montaigne treshaute, situee ou milieu du royaume de Bretaine, et estoit chose difficile de trouver la vaye a y monter. Et sembloit audit Juhael qu'il se veoit assiis en une chaere d'iviere, sur la summité d'icelle haulte montaigne, et que devant lui estoit ung post de grandeur merveilleuse enfaczonné en maniere d'une ronde collumpne, laquelle estoit enracinee en terre et ou hault d'icelle de¹ rameaux fueilluz qui jucques au pres du ciel atouchaient. De icelui post estoit l'une moitié ferré et resplendissant en maniere d'estain polli, autour de laquelle moitié estoient fichees chevilles de fer de semblable couleur, auxquelles pendoient heaumes, haubers, carcass plains de fleches, de glaives, de lances, de darts, de trompes et d'escuz. Et l'autre partie d'icelui post, qui estoit la souveraine d'après la moitié jucques au hault vers le ciel, estoit tout couvert d'or polli resplendissant *ut pharus angelicus*² et y estoient fichees chevilles d'or de celle mesme couleur ou pendoient chandeliers, encensiers, aournemens, livres et Evangilles. Et en la pointe de toutes celles chevilles, tant d'or

¹ Var. *et au haut d'icelle avoit rameaux fueilluz*

² « comme un phare angélique »

que de fer, estoit chandelles qui n'esteignoient point, mais ardoient incessamment et resplendissoient comme les estoilles perpetuelement. En celui mesme lieu et a celle heure sembla au roy Juhael qu'il veoit le ciel ouvrir pour celui post recevoir et, en soy ung peu destournant, vit pres luy Pritella la fille Ansochus, [f.100] tresbelle pucelle et incogneue de homme, laquelle, comme dit est, il avoit le jour devant regardee et desiree en sa pencee. Laquelle s'enclinoit devant lui moult humblement, en lui disant en ceste maniere : « Sire Juhael, Dieu te salue. » Et Juhael, en s'esmerveillant de la veoir en ce lieu, lui rendit son salut et lui demanda : « Pucelle, que faictes vous cy ? » Et Pritella lui respondi qu'il estoit predestiné, par le voulloir de Nostre Seigneur, que eulx deux assemblement veneissent en ce lieu afin que, par lui et non autre, fust a elle celui post baillé en garde, et que par après il lui fust par elle rendu. Et comme Pritella eut mis fin a ses parolles, le ciel se clouit et Juhael se reveilla de son somme, qui commença avoir memoire de son advison en la recordant en soy mesmes et en s'en esmerveillant grandement. Et adonc appella il ung sien privé familier, auquel il racompta toute la maniere de son songe, et l'envoia a la province Guerochi – c'est assavoir de Vennes – au lieu Gildas¹ de Ruys, a Tholosinus Bardus, filz de Onis Satiricus, qui avoit esté exillé de sa region et de oultre mer s'en estoit venu en celle province. Si jugeoit celui Tholosinus Bardus par prenosticacion merveilleuse des vies fortunees et infortunees des hommes, et disoit l'exposicion des songes douteux. Quant le message du roy Juhael fut venu en la presence dudit Thollonius, il feignit que a lui mesme estoit advenu le songe devant dict, car il avoit commendement du roy son seigneur de ce faire, et dist audit Tholosinus en ceste maniere : « O toy, homme de grans sens, de haulte honneur et de merveilleuse prudence, j'ey eu ung songe en advison, lequel, comme je l'aye racompté a plusieurs, je n'ay trouvé interpreteur qui m'en sceust dire l'exposicion. » Et lors lui compta la maniere [du songe]² et la faczon du post et de touz ses aournements, auquel Tholosinus respondi ainsi : « Le songe que tu m'as recité est moult grant et denote chose moult merveilleuse, que³ par icelui est demonstré que ton seigneur Juhael, qui est roy tresdebonnaire, de Pritella la fille Ansochus aura ung filz meilleur et plus eureux que lui ou regne terrestre et celeste, duquel istront enffans tresfors et tresfermes plus que nulz de la nascion brette. Et d'iceulx enffans naistront comtes royaux et presbtres, servants a Nostre Seigneur. Son premier filz, duquel j'ay parlé, vaudra moult en chevalerie⁴ terrienne et plus en la fin celestie⁵, car il aura son commencement seculier et a la parfin servira a Nostre Seigneur tresreligieusement. » Après ce que ledit message eut ouye de Tholosinus l'exposicion du songe du roy Juhael son seigneur, il s'en retourna hastivement la lui [f.100v] numcer. Et quant le roy en entendit la substence, il fut esjouy de tresgrant liesse, car il amoit Pritella moult parfaitement. Si la envoa demander a ses parens en les priant qu'ilz la lui vouseissent donner en mariage, lesquels, se consentans a sa priere et tenans a tresgrant honneur de ce que au roy plaisoit leur fille prandre en mariage, la lui amenerent, honorablement acompaignee jucques en son palais royal. Et après la benediction des nopces, la mena le roy en sa chambre et, comme il la cogneut, elle conceut ung filz du premier atouchement, et sans demeure Juhael, qui par divin amonestement celle chose cognut, la rendi a ses parens et leur dist : « Gardez vostre fille diligeamment, car l'enfant, par moy en son ventre deposé, sera post et

¹ au lieu ou Gildas de Ruys (correction d'après 8266, qui écrit *au lieu Gildas en l'isle de Ruys*)

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Var. *quar*

⁴ Var. *en la chevalerie*

⁵ Var. *en la celestie*

prince en mon royaume seculier, puis après delaissera le monde et ensuivra Nostre Seigneur. »

CHAPITRE XLIX

Comme la royne Pritella enffanta Judicael sans douleur. La prophecie de sa marastre quant a la beneureté, et comme en peu de temps il fut vertueux de corps et de meurs.

Tout ainsi qu'il avoit esté prophecié par Tholosinus Bardus sur l'exposicion du songe qui au roy *Juhael*¹ estoit venu, fut il de l'enfant, car comme la royne Pritella sa mere l'eut porté en son ventre neuff moys, elle l'enfanta sans souffrir aucune douleur. Et adonc fut l'enfant par ses parens au moustier porté, ou il fut baptisé par ung evesque appelé Guedonum, qui lui imposa ce nom Judicael. Après lesquelles choses, il fut aloacté² et soigneusement nourry de viandes royales a la court Ansochi son aieul, jucques en l'asge de trois ans que ledit Ansochi et sa femme, aieulle de l'enfant, le menerent a la court du roy Juhael son pere, car Pritella sa mere estoit de ce secle deviee. Et comme une foiz Judicael fust scelon la coustume des nobles enffans jouxte la table royale de son pere, la royne sa marastre, le regardant par envie, en le vituperant prophecia de lui, disant : « Judicael, comte, matiere de liesse. » Et le roy en confermant la fortune de son filz premier né lui respondi : « Ainsi sera fait par la misericorde de Nostre Seigneur, comme tu as dit. » Et secundement la royne y souradjousta et dist : « Judicael, comte et joye de toute la province paternelle. » Et Juhael lui respondi au contraire disant : « Par la misericorde de Dieu tout puissant, sera fait ce proverbe ainsi comme tu dies. » Et elle replicquant tiercement, en refforciant sa voix plus hault, s'escria disant : « Joye a toy, comte, filz de Juhael, inventeur de maintes vertus en la regle sainte monachiale. » Et le roy Juhael dist adonc [f.101] joyeusement des parolles profferees de la bouche de sa femme : « Bien et congruement as demonstrees les fortunes de mon treschier enfant premier né, et ainsi es temps avenir en sera prouvee l'aventure. » Judicael adonc, estant en l'asge puerille, fut trouvé doux et aimable a toutes gens qui le veoient et a ceulx qui ouoyent sa renommee, car il estoit de noble stature, et en grandeur ressembloit³ ymage de geant. Il avoit la face plaisante et joyeuse, le regard debonnaire et doux parler. Et a brieff dire, depuis la plante du pié jucques au sommet de la teste, estoit inreprehensible. Il frequentoit la chevalerie du roy Juhael son pere, et toutes forces mesmes, que les anciens chevalliers⁴ ne pouaient faire, ledit Judicael faisoit⁵ estant encore en asge puerille.

CHAPITRE L

Comme Judicael fut roy de Bretaigne après Juhael son pere, et des batailles d'entre lui et Dagobert roy de France, et comme paix fut entr'eulx faicte par le pourchas Andoenus, qui puis fut archevesque de Roan.

¹ roy Hoel (correction d'après 8266)

² Var. allaité

³ Var. ressembloit

⁴ Var. anciens chevalliers fors et puissans

⁵ et toutes forces mesmes que les anciens chevalliers ne pouaient faire ce que ledit Judicael faisoit (correction d'après 8266)

Comme Judicael fut en asge parfaite, deceda le roy Juhael son pere, et adonc imposa celui Judicael a sa teste le diadesme du royaume de Bretagne, lequel, moiennant l'aide de Nostre Seigneur, il defendi a l'encontre de touz ses adversaires qui s'esforczoient le gaster et destruire, et par force d'armes les compella a fuir. Et print a femme une tresnoble damme de son lignage et *pago Achra cognamento Moronoe*¹, avecques laquelle il demoura par maints ans, et en elle engendra pluseurs filz et filles. Adonc regnoit le roy Dagobert en France, qui couveteux d'accroistre les termes de son regne, proposa faire les Bretons ses voisins a lui tributaires, pensant que, par la grant multitude des hommes des nascions a lui subjectes, il pourroit ce faire legierement et de toutes les contrees françoises gens d'armes assembler. Pour son propos mettre a execution, entra ou royaume de Bretagne, lequel il commença a exiller et destruire en contraignant les habitans d'icelui a lui rendre tribut. Mais le roy Judicael assemblea ses Bretons en armes et atout son ost l'alla rencontrer en plain champ. Si rengerent de chaicune partie leurs batailles, qui les unes sur les autres ferirent estroictement et s'entre livrerent durs et pesans estours. La deurté desquelx ne peurent en fin les François soubstenir ne porter, ains tournerent a desconfiture et les Bretons persecutans² firent d'eulx grant occision. De ceste desconfiture fut le roy Dagobert tresdolle[n]t [f.101v] et de ce que par fuite honteusement lui couvenoit retourner en France. Et ne se desistant pour tant de son emprinse, fist derechieff grant assemblee [de gens]³ en armes, en la compagnie desquelx il retourna en Bretagne et commença a proceder par armes contre les Bretons. Et le roy Judicael, qui son retour entendu, d'autre part appareilla bataille contre lui, laquelle fut plus fiere et plus aigre que la premiere, car les François se penoient de leur honte venger et de recouvrer leur honeur en eulx combatant vigoreusement. Et les Bretons au contraire s'esforczoient de leur resister et defendre leur franchise⁴, tant qu'en fin, par la grace de Dieu qui ne abandonne nullement ceulx qui en lui ferment leur esperance, les François couveteux de seigneurir furent vaincuz. Et couvint au roy Dagobert se retraire en France, lequel plus que davent angoesseux de sa malle fortune et que secunde foiz il avoit esté chacé hors de Bretagne⁵, assemblea tierce foiz sa chevalerie ce qu'il en peut trouver, laquelle il joigny avecques l'ost de Bourgoigne, qui peu de temps par avent avoit Gascongne destruite, pensant aconduire en Bretagne ce grant et merueilleux ost pour soy contrevenger du roy Judicael et de ses Bretons. Mais ung saint homme, appelé Andoenus, qui lors estoit maistre du pallais de France et lequel dempuis fut archevesque de Roan, remontra audit Dagobert comme la guerre d'entre lui et le roy de Bretagne avoit premierement esté commancee de sa part, si n'estoit de merveille si le roy Judicael lui estoit allé a l'encontre, comme il soit permis a tout homme combatre pour deffendre sa liberté. Et pource que ledit Andoenus cognoessoit ledit Judicael prudent et juste, il promist au roy Dagobert que, si son amitié vouloit avoir, qu'il la pourroit impetrer legierement, car il se transporterait celle part que Dagobert voudroit pour traicter de paix entr'elx ; mais que a seurté le mandast, en l'admonnestant que ja ne meist ce que par douceur il pouait impetrer en aventure de bataille, laquelle leur seroit livree incontinent qu'ilz seroient entrez en Bretagne, quar ils avoient assez experiance de la proesse du roy Judicael et de ses Bretons – et moult souvent est advenu que en bataille le moindre nombre des

¹ « du paÿs d'Akre, connue sous le nom de Morone »

² Var. *les Bretons les persecutans*

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ Var. *s'esforczoint deffendre leur franchise*

⁵ Var. *chacé de Bretagne*

combatans a suppedité le majeur. Par lequel admonnestement, ledict Andoenus¹ refreignit l'ire du roy Dagobert, lequel, sejournant [f.102] a Clichy, manda le roy Judicael a seurté qu'il aillast devers lui. Et ledit Judicael, quant il fut affermé de ses assurances, se partit de Bretagne, a grant compaignie de comtes et de barons, et se transporta a Clichy, ou paix fut juree et confermee entre lui et Dagobert. Si s'entre honorerent moult grandement ces deux roys de France et de Bretagne, et pria Dagobert Judicael de menger avecques lui. Mais Judicael, qui estoit homme religieux et plain de la peur Nostre Seigneur, et qui de tout son pouair fuissoit aux vaines pompes du monde, n'y vould demourer quant il vit la grant abundance des viandes delicieuses et les riches ournements que le roy Dagobert avoit fait appareiller pour lui festoier et honorer, ains s'en issit du palais et s'en alla prendre sa refection avecques ses barons. Et Andoenus, maistre du pallais de France, par le commendement du roy Dagobert s'en alla l'acompaigner, lequel Andoenus, tout le temps que le roy Judicael fist demeure a la court du roy Dagobert de France, oncques ne departi de sa compaignie. Et après ce que le roy Judicael eut par aucun temps a Clichy sejourné, il retourna au palais pour congíé prendre du roy Dagobert, qui l'onnora moult grandement et lui donna dons et presens, puis lui donna congíé, et s'en retourna Judicael en Bretagne. Sus cest endroit dient les *Cronicques de France* que Judicael, roy de Bretagne, mandé par le roy de France Dagobert que lui et ses Bretons lui allassent faire reparacion d'aucuns oultrages vers lui commis – de laquelle mesprenture se taisent a l'endroit – y alla et requist pardon audit Dagobert et lui fist hommage de son royaume de Bretagne. Laquelle sentence n'est ailleurs escripte en ceste maniere, mais est trouvé, en pluseurs lieux es *Histoires de Bretagne*, le roy Judicael avoir par maintesfoiz combatu a l'encontre du roy Dagobert, et par deux foiz sur lui et ses François obtenu victoire et triumphe en bataille champestre, puis la paix avoir esté juree², comme dit est cy dessus. Et de toutes celles batailles se taisent les devant nommees *Croniques de France*, fors qu'il semble que aucunement eussent les Bretons domagez le roy Dagobert, parce qu'ilz disent que ilz lui amendassent ce qu'ilz avoient mesprins vers lui.

CHAPITRE LI

Du duc Haelon, filz Judhael [f.102v] et frere Judicael, qui subvertit une eglise par saint Maslo encommancée, et fist pluseurs autres maulx, et de sa piteuse fin ; et comme [Nostre Seigneur]³ se apparut au roy Judicael, et de ses meurs.

Cestui roy Judicael avoit une ville tresnoble en Thallensac ou il faisoit sa principale residence, de laquelle l'on voit uncores au jour d'uy les demourans et l'ont la longueur du temps et la forcenerie des guerres, qui depuis ont esté en Bretagne, destruite et vuidee de touz ses habitans. Si bailla et assigna Judicael, roy tresdebonnaire, certaine porcion de son royaume, situee ou diocese de Allettance vers les parties de acquillon, a Haelon son frere juveigneur, autrement appellé Hahiloen, lequel, encore vivant le roy Judicael son frere, de sa licence se fist appeler⁴ duc de Bretagne presumptueusement, car il n'avoit riens ou royaume fors celle porcion que lui avoit assignee le roy Judicael son frere. Celui duc Haelon, qui estoit homme austere et cruel, se transporta ung jour en une pree, en laquelle saint

¹ Var. *le duc Andoenus*

² Var. *la paix avoir entr'eulx esté juree (entr'elx rayé dans 941)*

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ *et de sa licence* (correction d'après 8266 qui écrit : *de sa licence se nomma et fist appeler*)

Mallo avoit fundee une eglise et enconmancé¹ nouvellement, laquelle il subvertit et depecza par sa presumpcion, par envie qu'il avoit de ce que l'on donnoit terres et revenues a ladicte eglise en l'onneur et reverence de saint Mallo, affermant celle chose estre en son prejudice. Si mist toute sa cure le devant dict saint Mallo de Hael destourner de son mauvais propos, mais oncques ne peut par sa priere impetrer, ne tant faire qu'il s'en voulseist desister de son emprinse. Dont il advint que, après que ledit saint Mallo s'en fut retourné escondit, ledit Haelon perdit la veue, pour quoy force lui fut de crier mercy s'il vouloit de sa veue recevoir garrison. Et se fist conduire par devers le saint homme Mallo, auquel il n'avoit par avent deigné obeir, si s'enclina moult humblement devant ses piez et lui pria qu'il fust mediateur envers Nostre Seigneur que sa veue lui restituast. Et adonc Mallo, homme saint et misericordieux, mist de l'uille sus les yeulx du duc Haelon par quoy il eut tantost sa veue recouverte. Mais neantmoins pour cest exemple ne fut le corage du duc Haelon mue, ains tousjours de pis en pis se traicta vicieusement, car ung captiff, qui estoit a franchise et refuge au monastere de saint [f.103] Meen affuy, ledit Haelon tira hors violement et les huis et cloaistres dudit monastere rompit et brisa, dont il advint que dedans trois jours après, il finit sa vie treslaidement. Tresententiff fut le roy Judicael d'accomplir toutes euvres vertueuses et de fuir et bannir d'avecques soy touz mortelz vices, car il honnoit les gens de l'eglise espiciallement, et estoit soigneur, consoleur des plorans desollez et autres personnes miserables, hospital et bienfaicteur des pouvres, hoste des pelerins et des voigeans privez et estrangiers, defenseur des veuves et pere des pupilles et des orphelins, haultesse des humbles et dur pugnisseur des orgueilleux et pervers. Il se humilia et possida par humble corage la puissance et la noblesse de sa principauté. Ce que² par juste titre il pouait recevoir donna maintesfoiz [par]³ sa clemence et misericorde, en faisant les pouvres riches sans aucun decepvoir. Il accordoit par belles et douces parolles les discords et contencions qui sourdoient entre les nobles de son royaume et les envoioit joyeux a leurs maisons. Il fist faire pluseurs monasteres et habitations nouvelles de religieux, et ceulx qui estoient anciens et vieulx et dilacerez commenda rediffier en mieulx. Il eut abstinence telement en recommandacion que, par l'espace de sept ans, il ne beut fors eaue clere en lieu de vin, ne oncques nul n'en eut cognoissance fors son bouteiller, dont il avoit la foy qu'il lui avoit juré tenir celle chose secreete, lequel meptoit l'eaue es grans coupes d'or et la couvroit en maniere royalle a ce que aucun ne apperceust celle chose, et de son boire acoustumé estoient les pouvres refeccionnez. Une foiz advint que le roy Judicael après mynuyt retournoit, o sa compaignie, d'une expedicion faicte, en sa ville appellee Plaisir, outre la forest. Si descendit igneusement dessus son cheval vers la partie de l'eglise du peuple Nuoti ainsi nommé, pour illecques faire priere a Nostre Seigneur. Et come ses gens s'avanzassent de chevaucher, ilz parvindrent jucques a ung [gué]⁴ de chariotz pres le chasteau, sus le fleuve Ynianao, sur le rivage⁵ duquel ilz trouverent Nostre Seigneur en guise d'un meseau qui a voix enroee requeroit passage [f.103v], car lors y avoit si grant abundance de eaue que nul homme a pié sans peril ne peust trespasser. Mais comme il eust desja pluseurs de ce faire requis, nul ne vult a lui entendre, ains l'avoient en abhominacion, et meptoit chaicun sa cure dudit gué transverser. Assez tost après le roy Judicael parvint a la rive dudit fleuve et, quant il

¹ Var. *encommanee*

² *parce que par juste titre* (correction d'après 8266 qui écrit *et ce que par juste titre*)

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *rive*

entendit la basse et enroee voix de Nostre Seigneur en semblance de meseau, cuidant que il le fust proprement, approucha igneusement son cheval de la rive et coyement comme misericords le retint par le frain jucques a ce que Nostre Seigneur fut dessus monté. Et ainsi que le roy eut le fleuve transversé, lui va dire Nostre Seigneur en ceste maniere : « Soyés certain, Judicael, que tu es beneuré et plus uncores le seras sans comparacion, car, pource que tu m’as honoré, en terre tu seras exaulcé et honoré au ciel et en la terre. » Après lesquelles parolles et autres semblables profferees de la bouche du Createur, Judicael et ses conseillers, en eulx esmerveillant et regardant contre mont, virent Nostre Seigneur montant ou ciel o inestimable clarté et lumiere. Et des lors en avant fut¹ le roy Judicael plus eschauffé en l’amour divine, et a faire penitance du tout se vout adonner. Si couschoit moult souvent toute nuyt a terre nue, combien qu’il fust en chambres royales, parees de moult litz encourtinez de soye. Gengleurs, herpeurs² ne sonnoient ne ne chantoient affin que, par leur armonie melodieuse, il peust la nuyt dormir plus soifvement. Mais au resvoill les docteurs lui racomptoyent narracions divines, car il amoit mieulx escouter les predications des clers lettrez que les laides fabulacions des flateurs, combien que en ses conviz il se deduisoit moult souvent a ouir farces joyeuses, mais que elles fussent sans prejudice d’aucun. Et se faisoit il pour couvrir sa sainteté.

CHAPITRE LII

Comme le roy Judicael se vout du tout desmectre de son royaume et en bailler le gouvernement a son frere Judoch, lequel ne le vout accepter, ains s’en fuit en estrange contree ; et de la sainteté dudit Judoch.

Comme ainsi eut le roy Judicael eschivé le sentier des vices et soy retiré des delices mondaines, il vout du tout relenquir son royaume et, affin qu’il peust mieulx et sans impeschement servir a Nostre Seigneur, il proposa se faire tondre et prandre [f.104] l’abit de religion, et pensa qu’il laisseroit son royaume a gouverner a ung sien frere de pere et de mere, appellé Judoch. Mais – ainsi que dit Vincent de Beauvois ou cent cinquiesme chapitre du XXIII^e livre du *Mirouer Istorial*, ou il escript dudit Judoch et de sa peregrinacion – ledit Judoch³ ne se vout consentir a ce que le roy son frere avoit decreté, c’est assavoir a tenir la seigneurie du royaume, ains pour obvier a celle chose, comme il trovast ung jour unze pelerins disans voulloir aller a Romme pour cause d’oraison, il print sans demeure ung bourdon et, delaisant la court royale de son frere, les commença a suivre. Si l’attendirent les pelerins et, ainsi qu’ilz alloient par divers lieux assemblement, Judoch, qui par avant estoit lay, fut instruit en la science de lettres. A ung lieu appellé la Ville saint Pierre *in pago pontino*⁴ parvindrent ledit Judoch et ses compaignons, ou ilz furent receuz benignement par ung duc appellé Haymon, lequel, veant Judoch tresbeau juvenceau, bien parlant et enrichi par les dons de la souveraine grace, et mesmement instruit en toutes bonnes meurs, il le⁵ retint avecques soy et le fist eslever es degrez ecclesiastiques qu’il desiroit, a tant qu’il fut presbtre⁶ en sa

¹ Var. *pour ceste chose fut*

² Var. *genfleurs, harpeurs ne chanteurs*

³ *dit en ceste maniere que ledit Judoch* (correction d’après 8266, qui raye en rouge cette expression redondante)

⁴ « *dans le pays de Ponthieu* »

⁵ *les* (correction d’après 8266)

⁶ Var. *qu’il fut fait presbtre*

chapelle, en laquelle il usa par sept ans d'office sacerdotale, et le filz dudit Haymon¹ leva² des saints fons de baptesme. En après Judoch, par compumcion de l'amour souveraine, audit Haymon requist humblement qu'il lui donnast licence, affin que plus secretement il habitast et que pour lui et les siens fist priere, lequel Haymon lui octria sa requeste. Et se transporta Judoch a Brahic, ung lieu ainsi appellé ou il ediffia une eglise et une petite maison, et y commença a resplendir par euvres miraculeuses, car les oayseaux de divers genres et les petiz poissons par maniere non acoustumee venoient prendre la viande de sa main tresdebonnairement et s'en retournoient derechieff en leurs lieux igneement a maniere de colombes. Ainsi comme en celle maison habitoit Judoch seul avecques son disciple appellé Mirmarius, ung pouvre vint a leur porte qui, en l'onneur de Nostre Seigneur, demanda l'aumolne lui estre donnee, par quoy Judoch, qui celle chose ouyt, commanda a Mirmarius son disciple qu'il transchast en deux parties ung pain qui seulement leur estoit demeuré pour leurs vivres, et l'une d'icelles parties donnast au demandant pour Dieu. Quelle chose ainsi **[f.104v]** faicte par Mirmarius, peu après en vint ung autre celement querant, auquel Judoch comenda donner la quarte partie du pain qui demeuré leur estoit ; et le tiers venant derechieff commanda que la tierce partie lui fust donnee, dont Mirmarius son disciple fut triste et desplaisant et a Judoch son maistre dist en ceste maniere : « Et ne vieulx tu pas au moins que la moitié du pain me³ demeure ? » Auquel Judoch respondi et dist : « Ne vueilles pas mon filz estre curieux de boire ne de menger, ains remembre toy de la promesse de celui qui dist 'donner et il vous sera donné'. » Et a paine ot il ce dit ne n'estoit le pouvre gueres eslongné de la maison que ung autre besoigneur y arriva, auquel Judoch fist livrer le demourant, pour quoy Mirmarius son disciple derechieff murmura, mais Judoch se print a le corriger par parolles doulces, saintes et debonnaires. Et encores n'avoit il acompli son sermon de exhortation que quatre petites neffs, jouxte le nombre des quatre puvres ausquelx il avoit donné tout son vivre, lui furent envoiees par la providence divine, plaines de vins et de viandes. Et d'illec en après, pour obvier aux temptations du deable [et]⁴ du monde qui le tourmentoient par diverses cures, par la pourveance du venerable duc Haymon qui avoit de coustume de venir visiter a son oratoire, de ce lieu ou il estoit s'en alla demourer a ung [autre]⁵ appellé Rimachoin, ou il mena vie solitaire par l'espace de quatorze ans. Et comme ung jour aveneist que une aigle eust enravi son coq et par avant icelle heure eust devorees de ses gelines jucques a unze, Judoch, veant celle aigle tresloign vollant, fist le signe de la croix après elle et la conjura qu'elle lui rendeist son coq sans bleceure. Au commandement duquel obeit l'aigle devant dicte et retourna devant sa face et lui rendit son coq, puis mourut incontinent. Peu de temps après, le deable, transmué en espece de couleuvre, mordit au pié le saint homme Judoch, lequel, pourtant⁶ tresgriefvement⁷ celle dolleur, pensa de se partir de ce lieu. Et comme par une foiz il cerchast lieu pour habiter avecques le duc Haymon, il trouva celui Haymon chassant des venaisons par forests et lieux desers, lequel avoit abatu ung **[f.105]** fort senglier et, par le travail qu'il avoit souffert, telement angoessé par deffault de eaue qu'il n'avoit plus force ne vigueur. Mais quant Judoch l'eut admonesté d'avoir en Dieu esperance, il s'endormi jouxte le

¹ Var. *dudit duc Haymon*

² *lava* (correction d'après 8266)

³ Var. *nous*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁶ Var. *portant*

⁷ *tresgriefvement* (correction d'après 8266)

senglier qu'il avoit occis et Judoch ficha son baston en terre, puis le tira¹ en appellant le nom de Jhesus, et incontinent de ce lieu decourut² une vive source, ministrante abundance de eaue a touz cieulx qui la estoient presens. De laquelle chose moult³ s'esmerveilla Haymon et, par l'ennortement Judoch, fist illecques foïr la terre a ses familiers et la fist equarrer en maniere de fontaine, laquelle jucques au jour d'uy est tenue en honneur par les habitans et ceulx qui viennent de loign. Et par le goust de l'eau, qui de celle fontaine procede, ceulx qui bien l'ont cognu afferment pluseurs malades avoir receu garison. En la parfin s'en alla Judoch a Romme pour cause de pelerinage, et en s'en retournant avecques maintes precieuses relicques de saints que l'apostolle lui avoit donnees, enlumina une pucelle aveugle de sa nativité, laquelle avoit esté admonnestee en songe qu'elle se transportast vers ledit Judoch et qu'elle recevrait santé par sa priere. Et quant celui saint homme Judoch eut usé ses jours ou service de Nostre Seigneur, il trespasa es ydes de decembre et lui succederent deux de ses nevez, appelez l'un Winorch et l'autre Armochon, lesquels garderent son corps precieux qui sans corrupcion demoura longuement. Quelle chose ouyant, le duc Deocritus⁴, successeur du devant dict Haymon, fist par force sa sepulture ouvrir contre la volonté de ceulx qui en avoient la garde, voullant encercher ou il estoit vroy ou non que le corps du saint homme Judoch fust entier demeuré. Lequel Deocritus, comme il regardast sans reverence celui corps precieux, il devint soubdainement sourt et mut, et tout le cours de sa vie demoura debile et feble de son corps.

CHAPITRE LIII

Comme le roy Judicael se fist religieux ou monastere de Saint Meen et delassa son royaume, et comme il mourut.

Finablement, comme Judicael roy de Bretaigne par les predications de saint Mallo [et]⁵ de saint Meen, eust entendue la sentence de l'Evangille, disante : « Qui veult venir après [f.105v] moy renunciege soy mesme et seuffre painne et m'ensuive », item « Vous qui avez delassé toutes choses et m'avez suivi, vous le prendrez a cent doubles et possiderez la vie pardurable », il ne delassa pas seulement son royaume, sa propre femme, ses filz et ses filles, freres, seurs, parens consanguins et amis, mais mist jus sa coronne, ses armes, son royal habit, fist ses cheveux et sa barbe tondre et, en desprisant l'orgueil de cest secle variable, entra en l'ordre des moynnes du monastere de Saint Meen, par lui reediffié et docté, et il, a qui estoient subgictz⁶ touz les evesques, prelates et abbez de son royaume, se submist aux regles de l'abbé et du prier. Et scelon la coustume des moynnes, estoit sepmainier et servoit, au refetouer⁷ a ses freres de religion, de queu, de bouteiller et d'autres offices. Et quant il eut, en ce faisant, par vroye⁸ obediencie pluseurs de ses jours emploiez a servir a Nostre Seigneur de toute son affection, il cheyt en langueur de maladie et, cognoessant son corps de jour en autre par celle douleur affeblir, il envoya querir son confesseur, appelé Leochus Laomarius, auquel il se confessa

¹ Var. *le retira*

² *decourt* (correction d'après 8266)

³ Var. *moult fort*

⁴ *Deocritus* répété (notre correction)

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁶ *ses subjitz touz les evesques* (correction d'après 8266)

⁷ Var. *refectouer*

⁸ *voye* (correction d'après 8266)

tresdevotement en gemissant pour ses pechez, et de ses mains receut le saint sacrement. Puis a heure de mynuyt, ung jour de dimanche qui estoit le neuffiesme jour avant la Nativité Nostre Seigneur, parti son ame beneuree d'avecques son glorieux corps, et trespasa de ce secle a la vie pardurable. Et adonc le porterent ses freres ecclesiasticques en l'eglise qui y estoit fundee en l'onneur de la Vierge Marie, chantans hypnes et lezons a Nostre Seigneur. Et son corps garderent soigneusement et o grant diligence, attendans les autres couvents de Bretagne, desquelx pluseurs se transporterent a ce lieu si tost qu'ilz entendirent la mort dudit roy Judicael, leur seigneur tresdebonnaire. Et aussi firent ses enffans, parens et serviteurs¹, lesquelx, après les offices de son obseque, mirent son precieux corps en sepulture.

CHAPITRE LIV

Ung raisonnement de l'acteur touchant la diversité du temps dabté, du temps que² regna ledit roy saint Judicael de Bretagne, et aussi de pluseurs autres roys pareillement.

Ge n'ay pas trouvé, scelon les *Istoires de Bretagne*, en quel temps regna Judicael ne en quel an il deceda, mais bien [f.106] est il escript es *Cronicques de France* que ledit roy Judicael de Bretagne fist paix avecques Dagobert, roy de France, filz Clotaire II^e de ce nom, roy de France, l'an VI^{ct} XLIII, comme il est dit cy devant. Mais il est bien mieulx a croire qu'il regnast au temps du tiers Dagobert, roy de France, qui commença regner en celui royaume, scelon leur cronicque, l'an sept cens saze, car scelon celui dabte, dempuis le roy Riwallon de Bretagne, lequel enchacza les Frixons et les Goths l'an cinq cens quatre vignts et dix, jucques au temps du roy Judicael, n'y avoit que cinquante trois ans, et toutesfois regnoient ledit Riwallon, Deroch son filz, Riathan, Jona, Judual et Judicael, successivement roys de Bretagne. Et mieulx se peut accorder que leurs regnes durassent dempuis ledit an cinq cents quatre vignts et dix que ledit Riwallon vint en Bretagne, jucques au temps du regne Dagobert III^e, dont se montent les ans cent et seix. Item scelon les dabtes dessus dictz, touz les princes de Bretagne devant nommez auroint regné aux temps de Hoel le second de ce nom, de Allain, de Hoel III^e, de Sallomon qui furent roys de la Moindre Bretagne l'un après l'autre, et avant la mort du roy Allain le Grant, autrement appelé [le]³ Long, qui trespasa l'an VI^{ct} IIII^{xx} IX, ainsi qu'il est dit ou chapitre dessus. Et s'ensuivroit qu'en ung mesme temps y eust eu en Bretagne deux roys coronnez et que toutes les choses contenues cy devant, dempuis celui chapitre jucques a cest present, auroient esté lors et de par avent le regne dudit roy Allain le Grant. Mais je ne m'arreste pas du tout a iceulx dabtes, car ilz ont dempuis esté recueilliz par autres que ceulx qui escripent les faitz cy dessus recitez, lesquelx ne meptroient leur cure a escrire le temps que les choses avoient, ne auxi ne font pas pluseurs autres ystorians notables. Et ceulx qui dempuis les ont recueilliz, pour ce qu'ilz trouvoient que, es temps des autres princes ou prelatz dont les dabtes sont escriptz, iceulx roys et princes au regne⁴, ilz les affermoient et escrivoient avoir esté en celui temps. Mes il se y treuve des contrarietez qui ne se y peuvent accorder

¹ Var. *ses enffens, neveuz, parens et serviteurs*

² Var. *la diversité du temps que*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Il faut lire *iceulx roys et princes estoient au regne*

legierement, comme que le roy Artur de la Grant Bretagne et Clotaire le roy de France regnassent en ung temps, ainsi que a esté dit ou XXXVII^e chapitre cy dessus. Et aucunesfoiz advient celle contrarieté par le vice des escripvains¹.

CHAPITRE LV

De Daniel Dremruz roy de Bretagne et d'Almaigne, et les noms de pluseurs princes bretons, desqueulx les aucuns se appelloint roys, les ungs ducs, les autres comtes, que neantmoins [l'ystoire]² ne appreuve pas avoir esté princes de Bretagne.

Combien qu'en l'istoire du roy Judicael de Bretagne soit dit qu'il engendra pluseurs enffans, toutesfoiz n'est il pas trouvé que aucun d'elx lui succedast. Mais – scelon qu'il est escript en pluseurs [f.106v] lieux es *Ystoires de Bretagne*³ – après la mort dudit roy Judicael, Daniel, seurnommé Drenruz scelon la langue brette qui signifie visage rouge, imposa a sa teste le diadesme du royaume en grant magnificence, lequel Daniel, pour ce qu'il estoit homme subtil en ses faitz, chault en armes et aigre batailleur, gouverna notablement celui royaume et deffendi ses subgitz de touz estranges. Et combien qu'il fust roy dudit royaume de Bretagne⁴ et par aucuns temps l'eust traicté loablement, comme dist est, il se transporta en Allemaigne et, moiennans ses filz⁵, son engin, sa puissance et vaillance, fut roy des Almans. Et a Pavie print a femme la fille de l'empereur, laquelle eut en doct, scelon aucunes ystoires, Anjou, Poitou, le Maine, Tuscanne et Lambardie *usque Guerin in Guzzia*, si l'amena Daniel en son royaume de Bretagne avecques moult grans pompes. Et fut en son temps le plus orgueilleux et le plus puissant des roys d'Occident. Scelon aucunes istoires, Budic et Macence, deux freres, regnerent successivement en Bretagne après la mort Daniel dessus dict, lequel par avant qu'il fust eslevé a la dignité royale de Bretagne⁶, estoit comte de Cornouaille. Et après les deceix desditz Budic et Macence, freres, regnerent Jehan⁷ et Congar. Mais l'on ne treuve point qu'ilz regnassent en Bretagne comme princes, si non en certaine porcion, savoir en Cornouaille, et pour ce ne sont ilz comptez entre les roys et princes de Bretagne. Si est bien vroy, scelon les *Istoires armoricques*⁸, que, après le deceix de Daniel Dremruz roy des Bretons, Bretagne fut longuement sans vroy prince, car lors elle fut submise a sept princes ou comtes⁹ par la division¹⁰ des comtes, prelatz¹¹, barons et autres seigneurs du païs, telement que ung chaicun en tant comme plus il pouait se monstroist le plus fort envers l'autre, et chaicun d'elx occuppoit tiranicquement certaine porcion du païs, et s'appelloit prince de Bretagne, combien que ce fust injustement. Des noms desquelx comtes, prelatz¹² et barons ainsi occuppans Bretagne n'est faite mencion et a bon droit, combien qu'en

¹ Ce chapitre diffère de celui du ms 8266 (f.107). Voir annexe 3.

² Mot manquant, rétabli d'après 8266 qui écrit ce mot à l'encre noire dans la marge

³ Ce titre désigne vraisemblablement la *Chronique de Saint-Brieuc*

⁴ Après cette phrase se trouve la répétition d'une précédente : *en grant magnificence, lequel Daniel pour ce qu'il estoit subtil en ses faitz chault en armes* (notre correction)

⁵ *ses filz* rajouté dans la marge, mais ne se trouve ni dans 8266, ni dans la 2^{ème} version des *Chroniques* de Le Baud.

⁶ Var. *dignité royale des Bretons*

⁷ Var. *Jehan Reg*

⁸ Ce titre désigne vraisemblablement la *Chronique de Saint-Brieuc*

⁹ *comtes* répété (notre correction. Dans le premier mot le *p* est rayé)

¹⁰ Var. *par la division et orgueil*

¹¹ Var. *primaz*

¹² Var. *primaz*

pluseurs cronicques d'aucunes eglises de Bretagne, ilz sont comptez entre les princes, ce que ne devoit estre fait, car nul d'elx n'estoit vroy prince, mais tirant et occupeur. En la legende de saint Budoc est trouvé qu'en iceulx jours avoit ung roy des Bretons en Leon, qui estoit appellé roy de Brest et avoit une fille nommee Azenor, laquelle combien qu'elle fust belle de corps, toutesfoiz en la foy¹ de Nostre Seigneur estoit elle plus belle et en nulle maniere ne vouloit elle avoir autre mari fors Jhesucrist. En ce mesme temps regnoit ung autre **[f.107]** roy en Goelo, jenne et puissant, lequel oueant la renommee de l'onnesteté et beauté de celle Azenor, ardoit totalement en l'amour d'elle, et pour ce envoya il ses messages au roy de Brest, son pere, le priant qu'il la lui voulseist donner par mariage. Et elle, qui celle chose entendu, avecques celui roy de Goelo ne autre quelcomque refusoit estre mariee, car elle vouloit chastement vivre. Mais ses parens la contreignirent² a prendre celui roy de Goelo en mariage, et après les nopces l'emmena son mari en ses parties o tresgrant joye. Petite espace de temps après, trespassa la royne de Brest, mere d'icelle Azenor, après la mort de laquelle le roy de Brest print une autre femme en mariage, qui ladicte Azenor fut marrastre trescruelle et non pas mere debonnaire. Si advint ung jour que celui roy de Brest alla chacer des venaisons et, comme par le labeur des destours de la forest par laquelle il ailla et vint pour les bestes suivre, il fut las et travaillé, et, par l'ardeur excessive du soulail flambeant et chaloureux, son corps fut adonné a sueur angoeseuse³, il soubzleva les manches de son vestement pour son corps eventer. Et soudainement ung serpent moult terrible d'un arbre sailli contre son braz nu, ouquel il adhera ses dens et tout autour s'environna tellement qu'en nulle maniere il ne pouait estre araché, mais y demoura degastant la substance du corps du roy que aucune humeur de sang ne vigueur de force n'y demoura. De ceste aventure couru la renommee par tout le paÿs tant que la nouvelle en vint a Azenor la royne de Goelo sa fille, laquelle incontinent pour le veoir se transporta a Brest triste et esmeue. Par⁴ l'ennortement d'un proconsul de la province, delivra son pere [du serpent]⁵ qui grievement le tourmentoit, parce qu'elle monstra au serpent sa mamelle oignte de huile et de lait doux. Lequel, si tost qu'il la apperceut, delaisa le bras du roy et lui sailli contre la mamelle, laquelle fist⁶ sans demeure transcher et la jecta en ung feu ardoir avecques le serpent. A l'encontre de ladicte Azenor royne de Goelo, conceut la royne de Brest sa marrastre hayne mortelle et conspira les moiens comme elle la peust faire occire, car elle persuada au roy faire acroire au roy de Goelo, mari de ladicte Azenor, qu'elle ne se contenoit pas chastement mais vivoit a maniere de femme dissolue. Pour laquelle chose la fist le roy Goelo, son mari, devant le roy de Brest, son pere, accuser de **[f.107v]** crime, qui donna sentence par legier corage qu'elle devoit estre brullee. Mais pour ce qu'elle fut trouvee enseinte, par le conseil du proconsul fut le jugement revocqué et fut par la deliberation de touz les assistans mise et enclose dedans ung toneau sans voilles, avirons ne gouvernaux, affin que, si elle estoit innocente du crime dont [elle estoit accusee]⁷, elle peust par la permission divine arriver a aucun port de sauvement. Si fut dedans la mer renversee ou tonneau dessus dit, lequel, jasceit qu'il fust orriblement demené par la force des undes et par les heurtements des rochiers qui

¹ Var. *en la foy salulaire*

² Var. *en fin la contraignirent*

³ Var. *angoesseuse*

⁴ Var. *et par*

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁶ Var. *elle fist*

⁷ Mots manquants, rétablis d'après 8266

contre les vagues estrivoient, neantmoins fut il preservé sans brisure et discourut cza et la au gré des vents, sans tenir route par l'espace de cinq moys, sans parvenir a port. Et fut tout celui temps Azenor confortee par la substance angelicque¹ et, sans douleur ne mesaise souffrir, eschappa toutes les deurtez de la mer furieuse. Et enfanta ung filz appellé Budoc, lequel, selon l'istoire, commença a parler si tost comme il fut né. Et ce pendant fut le tonneau telement demené par les merveilleux flots de la mer enflée qu'il y arriva es parties d'Ybernie, a ung rivage appellé Beauport. Ouquel d'aventure estoit ung pescheurs qui, voieant le tonneau aborder et cuidant qu'il y eust vin dedans, s'approcha de la rive et le saisit, mais, quant il cognut que dedans avoit une femme, il s'en alla celle chose nuncer a l'abbé d'un couvent, qui pres d'illecq estoit, lequel acourut hastivement au rivage pour veoir celle merveille. Et baptisa Budoc l'enfant, lequel il fist soigneusement nourrir aux despens de son couvent, et la royne Azenor² se mist a servir les femmes notables de la ville, affin que elle eust simplement son vivre et son vestement. Mout fut dolent le roy de Goelo d'avoir sa femme accusee³ pour le parler simplement de sa marrastre, pensant que ce avoit esté injustement, et, en soy repentant, voua a Nostre Seigneur que jamais ne couscheroit deux nuytz en une maison jucques a ce que il eust ouy d'elle aucune nouvelle. Si print habit de pelerin et commença frequenter les rivages, en avironnant la mer et cherchant par les diverses provinces, tant qu'il parvint en Ibernie ou finalement il la trouva, et s'entrefirent debonnaire recueill. Mais dedans brieff temps l'un et l'autre terminerent leur vie, et par tant demoura Budoc leur filz en estrange contree, [f.108] orphelin de ses pere⁴ et mere, que neantmoins demoura en icelles parties de vertu en autre prosperante⁵. Et comme il fust tresbien letré, a touz aimable, humble, soubre, chaste et en la foy de Nostre Seigneur instruit deument, et que la renommee de ses faitz loables s'espandeist par sa region, en vouldrent les Iberniens faire leur prince pour ce qu'ilz le cognoessoient estre de royal lignage. Mais il ne le voulut accepter, ains le refusa car il vouloit toute sa vie servir a Nostre Seigneur et renuncier aux pompes terriennes. Et ce pendant mourut l'archevesque de la province, après la mort duquel Budoc fut eslevé a dignité archiepiscopalle, qui commença a corriger son peuple, lequel estoit dur es articles de la foy, et pource que Budoc les reprenoit aigrement, ilz conceurent hayne contre lui et conspirerent a le faire mourir. Mais il fut adverti de leur malice par la voix d'une ange⁶ qui l'admonnesta fuir leurs mains. Si vint au rivage de la mer et, comme il n'y trovast neff ne nacelle, il se mist en une auge de pierre, en laquelle par la volenté de Nostre Seigneur il transnagea jucques en Bretagne et funda ung oratoire appellé Ploerin⁷, ou il sejourna par long temps. Puis se transporta a Dol dont il fut esleu archevesque, après saint Magloire successeur de saint Sanson, ainsi comme en sa legende plus au long est contenu – et qui plainement vouldra veoir ceste matiere y ait recours. Combien que par icelle legende soit contenu qu'il fust filz du roy de Goelo, toutesfoiz n'est il compté entre les princes de Bretagne, ne aussi pluseurs autres⁸ qui, selon pluseurs cronicques d'eglises [et de legendes]⁹ de saints, furent en celui temps en Bretagne, pource que, comme dessus est dit, possidoient injustement le royaume.

¹ Var. *par substentacion angelicque*

² Var. *Azenor mere dudit Budoc*

³ Var. *accusee et bannie*

⁴ *ses peres et mere* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *prosperant*

⁶ Var. *d'un ange*

⁷ Var. *un oratoire en ung lieu appellé Ploerin*

⁸ Var. *ne aussi ne sont pluseurs autres*

⁹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

CHAPITRE LVI

Du roy Arastanus qui fut a la conqueste d'Espagne o l'empereur Charlemaine et de sa mort a Roncevaux par la traïson Gannes. Comme ledit Charlemaine vint a ost en Bretagne, et comme le roy Mardonus fut occis par François et le pais gasté par deux foiz.

Et comme dient les *Histoires de Bretagne*, depuis la mort du roy Daniel seurnommé Dremruz et, comme il a esté dit devant, fut le royaume soumis a sept comtes qui le possiderent et occuperent tiranicquement jucques a la venue de Neomenon, vaillant roy des Bretons, qui touz cieulx comtes tirans et leurs sectes expella et mist hors dudit royaume. Mais il est trouvé en autres histoires, et en font les *Cronicques de France* mencion, que au temps que Charles le Grant, impereur de Romme, roy des François, eut premierement Espagne conquise, qui fut au temps d'entre la mort du devant dict roy Daniel et la venue Neomenon, après ce que icelui roy Charles fut en France retourné victorieux, Agouland, ung payen de la terre d'Auffricque, assembla ost terrible et entra en la terre de Gascoigne, laquelle il commença a gaster. Mais quant Charles le Grant entendit celle chose, il lui alla a l'encontre et, entre pluseurs autres ses soubdoyers, [f.108v] avecques lui mena Arastane, le roy de Bretagne, atout ouict mille Bretons, et Hoel, qui lors estoit comte de Nantes, a deux mil combatans. Lequel Charlemaine, comme il eust ledit Agoullant vaincu et les Espagnes derechieff a lui submises, donna audit Arastane et a ses Bretons, en remuneracion des services qu'ilz lui avoient faitz en soy combatant loyaument pour sa querelle, le royaume de Navarre et toute la terre de Basques a touzjours mais perpetuelement. Mais en après, comme ledit Arastanus cuidast estre en seurté de ses adversaires, il fut a Roncevaux desconfit et occis en la erriere garde dudit Charles le Grant par la traïson de Gannes proditeur, avecques Roland, Olivier et les autres pers de France. Et fut ledit Arastanus ensepulturé ou chastel de Belin, avecques Bellin frere du duc Roland et avecques Olivier, Ogier de Dannemarche, Godebeuff roy de Frise, Thierry duc de Loranne et maints autres barons¹. Mais Hoel, le comte de Nantes, fut rapporté en sa cité, en laquelle il eut notable sepulture avecques pluseurs de ses barons, ainsi qu'il est escript en l'histoire dudit Charles le Grant, en laquelle la forme de la conqueste d'Espagne, faicte par les dessus dictz, et aussi la maniere de celle traïson par Gannes commise, sont au long contenues. Après la mort d'icelui roy Arastanus, pensa Charlemaine que a son empire seroient de la en avant les Bretons subgitz, quar par avent celle heure les avoit il guerroyez tendant a celle fin. Et aucuns comtes du royaume de Bretagne, qui lors estoit en division, avoit par force d'armes a ce contrains, parce que lors n'estoient pas les Bretons ensemble concors ne uniz, ne n'avoient point de prince qui fust leur chieff pour les gouverner et conduire. Mais si tost comme les gens d'armes dudit Charles le Grant estoient esloignez de Bretagne, lesdictz Bretons² brisoient les couvenances qu'ilz avoient promises, n'oncques ne voudrent estre subgitz a sa puissance. Et pour ce – comme dient aucuns – entra il en Bretagne a grant ost pour les submettre, mais les autres dient que ce ne fut pas contre les Bretons, mais qu'il fut par eulx appellé en leur aide contre une gent paienne qui, pendant l'absence du roy Arastanus et qu'il estoit en Espagne avecques ledit Charles, vint par navire descendre ou royaume de Bretagne. Lequel, comme ilz le trouvassent vuide de ses

¹ Var. *nobles barons*

² Var. *lesdictz seigneurs bretons*

forces par l'absence des gens d'armes qui estoient avecques ledit Arastanus, et les princes et seigneurs qui y estoient demourez entr'eulx discordans, ilz occuperent¹ pour la plus grant part. Et estoit le duc de celle gent appellé Acquin, dont l'on dit communement : « Tant que Charles fut en Espagne, le roy Acquin fut en Bretagne. » Il est trouvé en une histoire dudit Charle le Grant que, en la conqueste de la cité de Quidalet, y avoit ung noble breton appellé Hoes et seigneur [f.109] de Karheix qui rapporta aux nobles de France que il avoit environ cent quatre vinct et dix ans et se combatoit par grant vigueur ; et avoit eue a femme la fille d'un noble homme appellé Corsoldus, laquelle vesquit environ deux cents ans, et, croyeant vivre en perpetuel, fist faire des tresors de son pere le chemin appellé le Chemin Ferré affin qu'elle peust droictement aller de Karheix jucques a Paris, quar la vaye estoit² couverte de boais, tortue et perilleuse ; et quant elle parvint jucques environ vinct lieues, elle trouva ung mesle mort en my la vaye, car elle creoit les hommes, les bestes et oiseaulx tousjours vivre s'ilz n'estoient occis ; mais quant elle fut certiffiee que il estoit establi aux hommes une foiz mourir, elle laissa l'euivre qu'elle avoit encommencee et dempuis fut bonne et devote. Et lors que ledit Hoes racomptoit ces choses, estoient desja passez cent ans dempuis la mort de sadicte femme. Peu de temps passé après la mort dudit Charles le Grant, roy de France et empereur de Rome, et du devant dict Arastanus, roy de Bretagne, esleverent les Bretons Marchonus, l'un des comtes du païs, en dignité royale et a l'empereur Loÿs, filz Charles le Grant, denyerent le devoir d'obeissance. Mais comme ledit Loÿs empereur, qui lors sejournoit a Es la Chappelle, entendi que les Bretons ne lui voulloint obeir ne estre soubz sa seigneurie, mais apprestoient leurs armes contre lui et ja avoient couronné Marchonus leur roy, il appareilla ses osts hastivement pour entrer en Bretagne et, en chevauchant par my le royaume, parvint jucques a la cité de Vennes, en laquelle il entra et y tint son parlement. Puis passa outre plus avant en la contree, laquelle il commença a gaster par armes en contreignant les habitans a lui faire obeissance. Et adonc Marchonus et ses Bretons, qui a roy l'avoient esleu, allerent contre lui en bataille et, les gens de chaicune partie rengez et mis en ordonnance, combattirent François et Bretons tresaignement. Mais en la parfin, par l'aventure des batailles, demoura la victoire a l'empereur et fut Marchonus occis en l'estour, en soy combatant vigoreusement pour deffendre la franchise de lui et des siens, par ung duc appellé Charles, qui estoit chevetaine de l'ost de l'empereur, qui après la mort dudit Marchonus fist de la terre a son plaisir et sans nulle contradiction en ordonna a sa volonté. Et fut ceste bataille l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur ouict cents XVII. Après ces choses, s'en retourna l'empereur Loÿs en France par la cité d'Angiers, ou il sejourna aucuns jours avecques la royne Commenas qui y estoit malade, laquelle trespassa au tiers jour³ après ce qu'il y fut arrivé. Mais si tost qu'il se fut party de Bretagne, un comte du païs appellé Runomarius⁴ s'esleva et se commença a renforcer et rebeller a l'encontre de lui en desdeignant son obeissance. Et aussi fist ung autre comte, appellé Eudon, et ung baron, [f.109v] appellé Grimouard, lequel, combien qu'il fust aillé a ung parlement que tint l'empereur Loÿs a Es la Chappelle et qu'il lui eust promis obeir, neantmoins, incontinent qu'il fut retourné en Bretagne, il courut sus a cieulx qui tenoient la partie de l'empereur, et de touz points se declaira son ennemy. Pour quoy les gens d'armes, que l'empereur avoit deputez a garder les marches d'entre le royaume de France et celui de

¹ Var. *ilz le occuperent*

² Var. *la voyes estoit mauvaise, couverte*

³ *au tiers jours* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *Juno Marius*

Bretaigne, entrèrent a puissance d'armes ou dit royaume de Bretaigne et le degasterent par feu et par glaive.

CHAPITRE LVII

Comme Neomenon s'esleva en armes et par puissance fist a lui obeir tous les autres princes¹ de Bretaigne. Des guerres qui lors estoient entre les roys de France, et de Lambert, ung chevalier nantays.

Quant ainsi eut le royaume de Bretaigne par aucun temps esté oppressé soubz la puissance de deux si haulx et si glorieux empereurs que les dessus dictz Charles le Grant et Loÿs son filz, et par le grant orgueil des Bretons qui, comme dit est, estoient en division, s'esleva ung juvenceau breton appellé Neomenon, filz d'un des comtes qui en partie avoit le royaume de Bretaigne occuppé. Lequel Neomenon bouta hors et chacza par sa vaillance touz les estrangiers du royaume, et touz les tirans dessus dictz, le occupans indeuement, fist a lui obeir par puissance d'armes, et aucuns d'eulx avecques leurs sectes occist en bataille. En celui temps sourdirent et s'esmeurent grans maulx et divisions ou royaume de France, pour l'acheson desquelx cognoestre plus plainement est asavoir que l'empereur Loÿs, filz de Charles le Grant, engendra quatre filz, savoir Clotaire², Pepin, Loÿs et Charles le Chauve, desquelx il institua les trois ainsnez roys en sa vie et leur distribua tout son royaume fors la contree de Neustrie seullement, laquelle il retint a lui. Mais la royne sa femme, qui mieulx amoit Charles le Chauve que les autres, tresdollente de ce qu'il ne lui avoit ordonné une porcion du regne ainsi que a ses freres, pria le roy son mari par requestes ententives que, ainczois qu'il mourust, il eslevast Charle leur moindre filz en majesté royalle. Lequel Loÿs l'empereur, meü par les admonnestemens de sa femme, conceda audit Charles le Chauve le royaume de Neustrie, outre le gré de ses freres, et outre plus lui adjousta toute Aquitaine, combien que Pepin l'eust desja occuppee. Peu après finit le roy Loÿs sa vie, après la mort duquel Clotaire³, Loÿs et Pepin ensemble alliés, s'esleverent contre leur frere Charles, voullant le deposer et chacer hors du royaume. Mais les Neustriens prindrent leurs armes et, comme les meilleurs chevalliers de toute France, estriverent par grant force de batailles deffendre leur seigneur⁴ et la porcion lui concedee. En l'aide desquelx de l'une et l'autre part allerent mains chevalliers de pluseurs regions, entre lesquels ung chevalier breton appellé Lambert, né du territoire de Nantes, homme chault [f.110] en armes, et Reinaldus de Poitou, noble chevalier de grant puissance, allerent en l'aide du roy Charles le Chauve, lui requerans honneurs et loyers s'il pouait vaincre la bataille lui enbatue⁵ par ses freres. Par ses⁶ contentions furent degastees France, Neustrie et Aquitaine, et aussi les moustiers demourerent deserts et la terre occuppee d'espines et de buissons. Et en cest temps, les Normants et les Danoys, premierement nageans par la mer Occeane ainsi comme anciens pirates, commencerent a destruire les contrees des François et des Neustriens par devers les rivages de la mer. Et aussi Neomenus, le prince de Bretaigne, commença lors a

¹ Var. *obeir les autres princes*

² Idem en 8266. Au folio 116, il est écrit *Lotaire*.

³ Voir note ci-dessus

⁴ Var. *Charle leur seigneur*

⁵ Var. *les batailles lui embatues*

⁶ Var. *ces*

envaïr et degaster le territoire de Nantes¹, que Charles le Grant et son filz Loÿs² avoient par puissance tollu et usurpé aux Bretons, avecques leurs autres provinces, ainsi que dit est, et lesquelx territoires dempuis celui temps avoint esté tenuz soubz la puissance des roys de France. Et ne deigna dempuis Neomenus faire aide a nul d'iceulx roys en leurs guerres, ains s'esforczoit reduire le royaume de Bretagne a sa premiere franchise et a recouvrer par puissance d'armes ce que autresfoiz les devant dictz empereurs avoient usurpé par force. Mais comme ces roys de France forcenez, degastans la terre et embrasans villes et chasteaux, se fussent portez cruelement³ et de leur contention fussent adventurés⁴ ne encores fussent parvenuz a nulle fin de victoire, ilz assemblerent l'un et l'autre innumbrable excercite de gens d'armes a Fontenay, une ville du territoire de Poitou, l'an de Nostre Seigneur ouict cents quarente ung, entre lesquelx eut dure bataille et espererent les trois combatans a l'encontre de Charle le vaincre par puissance de leur gent. Mais ledit Charles, aiant avecques lui main vallable, car, combien que elle fust petite, toutesfoiz leur resista il aigrement et les enchacza par vertueusement combatre. Et lui demeuré vainqueur, distribua a ses aidans pluseurs riches dons, entre lesquelx fut Lambert, lequel, desirant⁵ en son corage possider le comté de Nantes, lui demanda que par remuneration de ses services il la lui octriast a possider par tel titre que il y pouait avoir de ses predicesseurs qui l'avoient conquise a force. Mais ledit Charle le Chauve, creignant que ledit Lambert ne lui fust loial⁶ pour la voisineté des Bretons ses adversaires qui, comme dit est, soubz Neomenon leur prince, s'esforczoient recouvrer ladicte comté jadis par puissance fortraite de leur seigneurie, et qu'il ne se acompaignast avecques eulx du tout en tout, la lui denya et la donna a Reinaldus avecques toutes celles de Poitou. De laquelle cause fut Lambert grandement iré et ne deigna prendre nulz autres dons du roy Charles le Chauve, ains se departit de lui par maltalant et vint a Neomenon, le prince de Bretagne. Et premierement icelui Lambert, vituperant ledit roy Charle le chauve et lui adjoustant [f.110v] pluseurs oppobres et ledenges, esmeut le prince Neomenon et les Bretons plus fort en ire envers ledit Charles et envers la cité et le territoire de Nantes, affin qu'ilz ostassent icelle cité audit Charles par puissance vallable et envaïssent et dissipassent touz les habitans d'elle.

CHAPITRE LVIII

Comme Rennaldus descomfist a Meczac partie de l'exercite des Bretons, et comme Lambert, connestable Neomenon, le suivit jucques a Bleign ou il le occist avec ses Poitevins et Nantays.

De celles choses eurent les Nantais cognoissance et, comme le prince Neomenon faisoit grant assemblee des autres Bretons ses subgitz pour leur venir courir seure, pour quoy ilz manderent a Reinaldus leur nouveau comte qu'il les deffendeist a l'encontre de ses assaulx, lequel Reinaldus sans demeure assembla toute la chevalerie de Nantes et de Poitou tant qu'il eut grant multitude, et atout son ost parvint jucques a Meczac, ung village du territoire de Nantes. Et illecques

¹ Var. de Nantes et celuy de Rennes que Charles

² Var. que Charles le Grant et son filz Loÿs empereurs

³ Var. cruellement pillans et degastant

⁴ Var. et de leur contention se fussent cruelement maintenez par diverses adventures

⁵ desiroit (correction d'après 8266)

⁶ Var. que ledit Lambert lui fust desleal

combatit contre l'une moitié de l'exercite des Bretons qui avoient contre lui passé le fleuve de Villaigne, lesquels ne peurent soubstenir la durté du hastiff assault dudit Reinaldus, ains tournerent en fuite. Et adoncques iceulx Bretons vaincuz par celle aventure, s'en retourna Reinaldus avecques briefve loenge de victoire jucques a Bleign, et illecques, du tout en tout asseur et peu craintiff des menaces des Bretons, avecques tout son exercite se reposa es herbes des prez verdoians sur la rive du fleuve de Ysar. En la premiere assemblee de ladicte bataille ne peut estre le duc Lambert, ains attendoit les Bretons de Allettance. Mais quant il sceut l'aventure, il chevaucha hastivement la contree de Rennoys et ensuivit Reinaldus jucques a Bleign et illecques envayï lui et touz les siens, et les occist et en detranscha¹ sans pitié ne misericorde. Et adonc le comte Reinaldus ainsi occis et toute la noblesse des Nantays et des Poitevins, icelui Lambert, glorieux de tel triumphe avecques grant loenge de victoire, s'en retourna au prince Neomenon. Et en la bataille dessus dicte estoit Erispogius, pere dudit Neomenon, lequel y fut detenu en grant langueur. Et le duc Lambert, n'estant encore resasié² de si grant occision, pire et plus grieff mal procura excercer en la cité de Nantes, quar les Normans et Dannoys, dont a esté parlé dessus, qui souventesfoiz degastoient les fins des François [et]³ des Neustriens, induisit celement, ainsi comme il estoit bien emparlé et inventeur de maux, affin que icelx Normans et Dannoys, nageans par la mer Oceanne, allassent decza et dela par le comté de Nantes et que par le chanel du fleuve de Laire ilz parveneissent seurement a prandre la cité, car ceulx estoient mors, desquelx elle avoit de coustume estre garnie de deffense. Et affin que iceulx Normans et Dannoys, coveteux de prandre et ravir les despoul[f.111]les et l'or et l'argent, creussent voluntiers⁴ aux parlers Lambert, il seurdjosta plusieurs mensonges et proposa que le temple de la cité estoit couvert d'or et d'argent. Et lors iceulx, cestes parolles ouyes, esmeuz en ceste maniere par grant desir et affection, assemblerent grant abundance de [neffs]⁵ de maintes regions et les amplirent de tourbes de trescruelles gens, puis prindrent leur chemin avec grant abundance de navires, ainsi comme leur avoit monstré celui Lambert, lequel touzjours leur estoit premier ainsi qu'ilz nageoint par les angletz de Bretaigne jucques en Bas, une isle du territoire de Nantes.

CHAPITRE LIX

Comme les Norvegiens⁶ a l'ennortement de Lambert vindrent par le fleuve de Laire a la cité de Nantes, laquelle ilz destruisirent, et comme ilz occirent l'evesque Gunhardus et persecuterent le peuple de ladicte cité.

Trante jours après la bataille dessus dicte faicte par Lambert, Erispogius, pere Neomenon, et leurs gens bretons contre Reinaldus [et]⁷ les Poitevins en Nantais, en celui mesme an, qui fut l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur ouict cents quarente trois, cruelle nascion⁸ de Normans, saillans subitement des fins de la region de Dannemarche et menans vie piraticque, après ce qu'ilz eurent destruietz les lieux

¹ Var. *et detranscha*

² Var. *ressasié*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *creussent plus volentiers*

⁵ *de gens* (correction d'après 8266 où *neffs* est suscrit)

⁶ Var. *les Normans*.

⁷ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁸ Var. *icelle cruelle nascion*

contiguz et prouchains de la mer de Bretagne, par le conseil¹ et aide du tresmauvais duc Lambert entrerent ou fleuve de Loire et, soufflant Zepirus², vindrent aborder leur navire juxte les murs de la cité de Nantes, laquelle ilz avironnerent d'un costé et d'autre, après ce qu'ilz furent issuz de leur³ navire. Et les ungs rempans contre mont les murs par eschielles, les autres defroissans et penetrans les clostures, [nul]⁴ ne leur denyant l'entree, entrerent en despourveu en ladicte cité, le sollempnel jour de la Nativité Saint Jehan Baptiste. De celle cité⁵ estoit lors evesque Gohardus, homme simple et debonnaire et creignant Nostre Seigneur. Le clergie⁶ estoit affuy avecques les moynnes du moustier appellé La Fosse, voisin de la cité, lequel est de toutes pars avironné de l'eau du fleuve de Loire, et avoient iceulx moynnes avecques eulx porté le tresor de leur eglise. Mesment y avoit en la cité autre grant multitude de peuple, non pas des regions voisines seullement mais aussi des loingtains citez, qui y estoient enclos, les ungs par la peur de leurs ennemis, les autres pour la sollempnité de la feste⁷. Lesquelx touz, regardans leurs ennemis entre les murailles, coururent ensemble estriveement au temple des apostres saint Pierre et saint Paoul, lequel estoit en la cité tresbel et tresnoble, et les huys et portes d'icelui barerent contre l'impetuosité des persecutans, demandans le divin aide de leur delivrance, quelle chose [f.111v] ilz ne pouaient par eulx faire humainement. Mais comme les payens furent arrivez jucques davent celui temple, ilz en froisserent les huys et arracherent les fenestres en le debrisant cruelement, tant que a force entrerent dedans, et celle multitude de peuple que ilz y trouverent ferirent de leurs glaives sans espargner a asge ne sexe. Par si grant cruauté se forcennoient contre eulx que le dessus dit Gohardus, presbtre et evesque celebrant la sollempnité de la messe et disant : « Sursum corda », occirent cruelement. Et aucuns des moynnes dessus dictz hors l'eglise, les autres dedans, et pluseurs sur les auteilz, avecques grant multitude de presbtres, de clerks et de laiz, occirent par fer et leur transcherent les entrailles, si que nul ne pourroit exprimer par parolles la calamité et pestilence d'icelui jour doloireux, ne en l'exprimant de lermes se abstenir. Car les enffans des meres⁸ pendoint a leurs mamelles, succzans leur sang en lieu de lait, les pavements du temple rougissoient du sang des saints hommes espandu par l'espee hostile, et les saints autiers estoient souillez et decourroient du sang des innocens. Et après ces choses, degasterent les paiens toute la cité et la desgarnirent de toutes ses richesses, puis ambraserent le temple. Et avecques grant multitude de chietiffs de l'un et de l'autre sexe et de ordres differentes, lesquelx ilz avoient espargné a occire pour en avoir loier, remonterent en leurs neffs. Et ne se obliant pas de leur cruauté, le jour de la feste Saint Pierre et Saint Paoul ensuivante, allerent [par]⁹ petit navire au moustier des Isles, de quoy a esté parlé dessus, lequel ilz asegerent et prindrent a force. Et après ce qu'ilz eurent ravi touz les biens d'icelui, ilz s'en retournerent aux rivages de la mer, lieux convenables a excercer leurs ravissements et pillages. Si ne peurent souffrir ne porter les voisins habitans l'inhumanité d'iceulx peans¹⁰, ains se

¹ *et par le conseil* (correction d'après 8266)

² Var. *Zepirus iceluy vent*

³ Var. *leurdit* (*dit* est suscrit)

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *de celle cité de Nantes*

⁶ Var. *auquel tout le clergie*

⁷ *les ungs par la peur de leurs ennemis, les autres par la peur de leurs ennemis, les autres pour la sollempnité de la feste* (correction d'après 8266)

⁸ Var. *des meres mortes*

⁹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

¹⁰ Var. *d'iceulx cruels peans*

transporterent aux regions loingtaines et diverses [et]¹ delaisserent leurs propres habitations. Comme ainsi eurent ces trescruelx Normans destruite la cité de Nantes et le territoire d'icelle, les villes et chasteaux de la region Metallie, de Tuffauges et de Herbauges, et qu'ilz eurent leurs neffs chargees de tresgrant multitude de chietiffs et grant assemblee d'or et d'argent, ilz nagerent contre val le chanel de Laire jucques en l'isle de Herio, laquelle ilz prindrent et occuperent, et la proposerent et leur pleut diviser l'assemblee de leurs rappines. Mais quant elles furent rapportees a la rive en la presence des maires et des moindres, et qu'ilz veirent la innumbrableté de leur peccune, ilz oublierent toute la peur de leurs princes et, ainsi comme chiens a devorer la char, commencerent derechieff a icelles fortraire violement, dont grant cedicion s'esmeut entr'elx, par laquelle pluseurs perirent celui jour. Et lors les chietiffs, veans celle commocion et que celle gent furieuse n'entendoit² fors a s'entre [f.112] courir seure, ilz s'en fuirent touz par les lieux secretz de l'isle et se esvanouyrent de leurs faces. Toutesfoiz entr'eulx en fut ung hardy et de grant invasion, qui print en son coul l'armoire ou estoit gardee la Bible et les autres livres – laquelle jucques au jour d'uy est gardee en l'eglise de Nantes – et s'en fuit affin qu'il se muczast entre les autres miserables chietiffs. En la parfin, iceulx hommes diabolicques, paciffiez de si grant discorde, remonterent en leurs neffs avecques pleur et douleur, ne oncques n'oserent ensuir les chietiffs, qui d'illecques³ estoient fuiz et par la vertu de Dieu delivrez de leurs mains, car grant crainte les avoit espovantez. Et d'illecques en après, ceulx Dannoys et Normans, voullans nager vers leur region, se mirent en mer, mais le vent de acquillee les pourforcza et, par la violence de ses siffleis, les mena jucques en Gallice, contre lesquels les Galliciens assemblerent leurs forces, [et]⁴ en soy deffendant d'eulx, par grant vertu les occirent touz excepté trante neffs. Lesquelx d'illecques enchacez, retournerent a Bordeaux et degasterent la province, puis nagerent jucques a Saintes et d'illecques, prinses rapines⁵, retournerent a leurs païs longuement desiré, assez chargez de richesses et de despouilles. Et les devant dictz chietiffs, quant la mer fut retraite, issirent de l'isle Herio et de toutes leurs riches choses qu'ilz avoient perdues, comme vesseaux d'or et d'argent, coronnes d'or, aournemens precieux, livres et royaux testaments, avecques eulx tant seulement apporterent la librairie dessus dicte. Et ainsi, comme se resucitans de mort, avecques joye et liesse vindrent en la cité de Nantes desollée, degastee et ramenee a neant, et qu'⁶ n'avoit nul gouverneur. Puis allerent a la maison Dieu, soullée et privee⁷ de toute sa beauté acoustumee, et la s'assemblerent les demourans qui de la pestillence estoient demourez, qui, le saint temple corrompu par les peans et infaict par le sang des sains, netoierent, en pleurs et en larmes. Et manderent a Susan, evesque de Vennes, que par dilection fraternelle il veneist a eulx pour icelui temple reconcilier, lequel Susan tresvoluntiers se octroia a leur requeste. Et fut ceste reconciliacion faicte le jour devant les kalandes d'octobre, en celui jour que la premiere consecration d'icelui temple avoit esté faicte.

CHAPITRE LX

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *ne tendoit*

³ *de d'illecques* (correction d'après 8266 où *de* est rayé)

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *prinses grandes rapines*

⁶ *qu'il* (correction d'après 8266)

⁷ Var. *violee, soullée et privee*

Comme Neomenon bailla la cité de Nantes en garde a Lambert, et comme Gonffroy, neveu dudit Lambert, occist Begon duc d'Acquitaine¹, et aussi comme ledit Lambert pour les menaces Neomenon s'en fuit a Craon.

Après le departement des Normans et Dannoys, recouvra le prince Neomenon la cité de Nantes, et toutes les autres [f.112v] parties du royaume de Bretagne lui appartenans par droit de heritage, dempuis les murs de la cité d'Angiers jucques a la mer Occeanne, par force d'armes reduisit entierement a son premier estat. Laquelle recouvrance faite par Neomenon, il establit et fist gouverneur de la cité de Nantes le duc Lambert, qui toutes les choses dessus dictes avoit a ladicte cité procurees pour remuneration des services qu'il lui avoit faitz. Lequel Lambert, comme il eust saisi le regime de Nantes, il fut orgueilleux et enflé, et, comme parjure en allant contre le serment qu'il avoit promis audit Neomenon, en son prejudice vout a lui ladicte cité retenir usurpativement. Et le territoire nantais, dela le fleuve de Loire, distribua a ses chevalliers, c'est assavoir a Gonffray, son neveu, la region d'Erbauges, a Rainarius Metellias et a Gerard Tuffauges, et toutes ces choses leur conceda par droit hereditaire. A l'encontre desquelx, Bego, qui après l'enterrement de Reinaldus, qui, comme dit est, avoit esté a Bleign occis par les Bretons, s'estoit fait duc d'Acquitaine, et lequel sur le fleuve de Loire, non pas loign de la cité de Nantes, avoit nouvellement construit ung chasteau et lui avoit imposé son propre nom, s'esleva en armes et voulut celx Gonffroy, Ramarius et Gerard par puissance d'armes du tout jeter loign de celles regions. Si assembla grant ost, et premierement vint en Herbauges avecques grant multitude de chevaliers, cuidant sourprendre despourvement Gonffroy, lequel s'estoit asbenté qar il avoit eu cognoissance² de sa venue. Si se mist Begon au retour et Gomffroy, qui en son aide avoit appellé Ramarius et Gerardus³, chevaucha igneusement après et le suyvit celeement tant que il l'aconsuivi, comme il passoit les guetz de Bleson. Et comme desja eussent la moitié de ses chevaliers iceulx guetz transversez, Gomffroy courut seure par⁴ grant impetuosité sus la derreniere compagnie, dont il occist pluseurs en celui estriff et touz les autres enchacza. Entre lesquelx fuissans, Bego, duc des Acquitains, fut occis et fut son corps enseveli a Durenum, une ville de Tuffauges. Après laquelle desconfiture, se transporta Gonffroy au chasteau Begon, lequel il print a force et y habita jucques a ce que les Normans derechieff retournerent par le fleuve de Loire, qui fut assez tost après, lesquelx destruisirent les citez voisines d'icelui fleuve et par longue demeure prindrent violement ledit chastel de Begon et le brullerent. Et ces choses ainsi parfaites, le meschant peuple de Nantes, orphelin de pasteur et du tout en tout delaissé en desolacion, envoya des clercs, qui de l'occision estoient demourez, a Amauri, archevesque du siege de Tours, affin qu'il leur donnast conseil comme la miserable eglise de Nantes peust recouvrer son gouverneur. Lequel Amauri archevesque esleut entre les clercs de son eglise ung noble juvenceau appellé Attardus, sage et aourné de toutes bonnes meurs, et le consacra evesque de Nantes, a laquelle il envoya⁵ pour la consoller, par le consentement du roy Charles le Chauff de France. A l'advenement duquel tout le peuple nantais receut grant fiance de seurté, combien que [f.113] pluseurs, encore espoventez par la rage des Normans, se fussent loign fuiz. Entre ces choses, le duc Lambert, grandement haÿ

¹ Var. *d'Acquitaine et ses Acquitains*

² *il avoit cognoissance* (correction d'après 8266)

³ Var. *avoit appellé ses compaignons Ramarius et Geraldus*

⁴ *a la* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *il l'envoia*

des Nantays, voulut sa maison edifier en la souveraine haultesse de la cité et par ce seigneurir a l'evesque et aux citoyens d'icelle et y avoir principaulté. Laquelle chose l'evesque et touz les autres lui contredirent et en toutes manieres lui deffendirent celle chose faire, pour quoy Lambert a l'encontre d'elx fut embrasé de ire et commença a leur faire pluseurs oultrages. Et pour ce Attardus, pensant comme il pourroit estaindre sa malice continuele, s'en alla au roy Charles de France et lui demonstra combien de maulx ledit Lambert avoit fait a lui et aux citoyens de Nantes. Dont le roy prenant conseil manda par ledit Attardus evesque a Neomenus, prince des Bretons, par la fiance et aide duquel Lambert avoit envayé la cité de Nantes, que, si celui Lambert meптоit hors d'avecques lui, lui pardonneroit¹ les offenses qu'il lui avoit faictes. Et a ceste chose adjousta l'evesque Attardus de sa part que, si le prince Neomenus n'obeissoit au roy de France, Lambert seroit concordé avecques lui et en après du tout lui seroit contraire. Quelles choses rapportees a Neomenus par l'evesque Attardus, il donna peu de la crainte du roy de France, mais toutesfoiz fut il reprins des gens de son conseil de ce qu'il soubstenoit ledit Lambert a l'encontre des droitz de l'eglise, pour quoy il lui manda que s'il ne les delaissoit avecques toute la comté de Nantes, que il lui courroit sus a puissance d'armes. Pour lesquelx mandements le duc Lambert, grandement espoventé, delaisa la comté de Nantes² et s'en fuit jucques a Craon, qui lors estoit du territoire de Nantes lui appartenant par le droit de Saint Clements monastere de la cité, duquel la seur dudit Lambert, appelee Doda Abasse, presidoit. Et d'ilecq en après, donna Lambert maints maulx et maintes oppressions aux regions voisines, a l'encontre duquel s'esleverent pluseurs a combatre³ et chacer, qui s'en retournerent vaincuz. Entre lesquelx Guion, comte de Chartres, esperant le vaincre par puissance, avecques grant multitude de chevalliers lui vint courir seure, qui après longue bataille fut tourné en fuite. Et ainsi vaincuz ses resistans, compousa Lambert ung chasteau sur le fleuve d'Udon et print en sa seigneurie le territoire d'Anjo, ainsi comme Maine descend en Laire, lequel il tint par violence jucques a la fin de sa vie. Mais comme, après ce que Lambert eust esté trop volontaire de parole et d'euvre, et aussi de son glaive jamais n'eust cessé d'espandre sang humain et eust faict innumbrables maulx, en la parfin il fut occuppé de mort subite et finit sa vie temporelle. Si fut enseveli *apud Saponarias*⁴, une ville de la comté d'Anjou.

CHAPITRE LXI

Comme Neomenon envoya Conoveus⁵, abbé de Redon, par devers pape Leon demander licence de renouveler la dignité royalle de Bretaigne et la deposicion des evesques, quelles choses le pape lui refusa et neantmoins desposa il lesdictz evesques.

Le duc Lambert ainsi mort, recouvra le prince Neomenus la possession des territoires de Craon et d'Anjou jucques a la cité d'An[f.113v]giers, et les⁶ reduisit a soy et a ses successeurs. Et comme celui Neomenon, trespuissant prince des

¹ Var. *il lui pardonneroit*

² Var. *delaisa ladicte comté*

³ Var. *a le combatre*

⁴ C'est-à-dire *près de Savennières* (commune du Maine-et-Loire)

⁵ *Enoveus* (correction d'après 8266)

⁶ *et le reduisit* (correction d'après 8266)

Bretons, par sa grant vaillance et la multitude et audace de ses bretons subgictz¹, eust recouvré toutes ses seigneuries et choses heritelles, par les roys de France autresfoiz occuppees indeuement, en meptant en son obeissance touz les territoires dessus dictz d'Angeou et du Mainne jucques au fleuve du Maine, et en prenant et acquerant la possession paisible, et les retenans comme ses predecesseurs avoient de coustume avoir et possider es anciens temps, il fut le plus puissant et le plus doubté de touz les autres princes ses voisins. Et pensa en son corage qu'il se feroit roy et qu'il renouvelleroit le royaume de Bretagne, en cherchant en maintes manieres comme il peust celle chose faire. Et premierement proposa deposer de leurs sieges episcopaulx touz les evesques de sa region de Bretagne, autresfoiz establiz par la puissance des roys de France ou prejudice de lui et de ses suserainetez, et autres nouveaulx evesques subroger en leurs lieux. Et comme il eut ceste chose pencee, il appella Conoveus, abbé du monastere de Redon, homme simple et innocent, et lui exposa de l'antiquité de son royaume de Bretagne et comme les roys, le envaïssans² injustement, l'avoient destruiect. Si le vouloit renouveler, si conseil lui en estoit donné, et que les evesques d'icelle sa region, ordonnez³ par peccune et diffammés d'autres crimes, indignement traictans l'office episcopalle, estoient a deposer, et autres en leurs sieges ordonner justement qui regulierement fussent evesques. Quelles choses ouyant Conoveus homme juste, il promist aide a ce faire a Neomenon, duquel il receut grans dons d'or et d'argent, et s'en alla a Romme devers le pape Leon, auquel il offrit de la partie de Neomenon⁴ ung riche vesseau d'or fait merueilleusement, et lui demonstra diligentement toutes ces parolles, c'est assavoir de renouveler le royaume de Bretagne et de la deposicion des evesques. Mais le pape, requis par les espitres du roy de France qu'il n'octriast au prince Neomenon sa demande, ne lui voutl conceder porter coronne. Et quant de la deposicion des evesques, respondi le pape a Conoveus que, si Neomenon les vouloit degetter de leurs sieges et autres constituer en leurs lieux, qu'il appellast premierement certain nombre d'evesques et fussent ceulx qui estoient a deposer par vroiz tesmoigns accusez ; et puis après, s'ilz estoient reprouvez de celle chose par le jugement des dessus dictz, fussent autres nouveaux evesques instituez en leurs sieges, ne autrement ne fust fait. Lesquelles choses ainsi disposees par pape Leon le venerable, Conoveus abbé lui requist humblement qu'il lui donnast des relicques, auquel pape Leon donna le chieff de saint Marcelin pape. Et dient aucuns que a pluseurs avoit celui chieff esté octrié, qui oncques en l'avoient peu lever du lieu ou il repositoit, et que encore penczoit Leon pape que ainsi en adveneist a Conoveus. Mais si tost que le saint homme y adressa ses mains, il le mena⁵ tout a son bon plaisir [et le saisit]⁶ o grant joye, puis print congíé du pape qui conceda a Neomenon qu'il se feist duc sur le peuple de Bretagne et qu'il portast le cercle d'or ainsi que les autres ducs. En Bretagne retourna Conoveus et rapporta a Neomenon la responce de ses mandemens ainsi que pape Leon lui avoit faicte, et lui monstra la teste de saint Marcelin qu'il avoit apportee, [f.114] dont il fut moult joyeux. Et fut en l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur ouict cents quarente ouict, et en cel an estoit mort pape Sergius, auquel ledit pape Leon avoit succedé. Bien eut cognoessance le prince Neomenon comme Charle le Chauve, roy de France, avoit par ses espitres

¹ Var. *audace de ses subgiz*

² *les envaïssans* (correction d'après 8266)

³ *ordonnee* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *de Noemenon prince des Bretons*

⁵ Var. *il le mania*

⁶ Mots manquants, rétablis d'après 8266

destourné le pape Leon qu'il ne lui octriast ses demandes, et neantmoins proposa faire la deposicion des evesques de sa region pour deux raisons : l'une et la premiere pour recouvrer ses droitz, et la II^e pour une heresie que l'on appelle simonie qui lors par toute la Bretagne s'estoit eslevee et presque toute l'avoit corrupue en tele maniere que du moindre jucques au tresgrant touz les prelatz de Bretagne et autres gens ecclesiasticques ensuivoient avarice. Et de ceste maudicte heresie et simonie, l'acteur et inventeur principal fut Susan, lors evesque de Vennes, quar nul presbtre ou diacre pouait avoir imposition des mains des evesques ne avoir ordination chaicun en son ordre sans pris et bailler argent. Et ne pensoit point alors ceulx prelatz comme en la premiere Eglise ladicte simonie avoit esté expulsee par monseigneur saint Pierre, car il est leu es actes des appostres que les justes recevoient le don du Saint Esprit par l'imposicion des mains des appostres en tele maniere qu'ilz parloient nouveaux langages. Et ce voiant, Simon le Magician vint es appostres et les pria qu'ilz preneissent de lui moult de peccune, mais qu'ilz lui donnassent grace de faire miracle ainsi qu'ilz donnoient es autres. auquel respondi saint Pierre : « Ta peccune soit avecques toy en perdicion ! Tu n'auras point part en tel sermon, c'est assavoir en ce que tu demandes. » Et adonc se departit celui Simon des appostres, confus pour ce qu'il ne pouait impetrer ce qu'il demandoit inicquement. Et Nostre Seigneur dit en son Evangille : « Ce que vous avez receu de liberalle volenté, donnez le de bon gré. » Aussi il est leu en l'Evangille que lors que Nostre Seigneur entra ou temple Salomon, ou il trouva les vendeurs des beuffs, ouailles et coulons, et les changeurs seans a leurs tables, il les geta hors du temple o ung flagel et leurs tables evertit. Et ainsi celui Neomenon, ensuiveur de Jhesucrist, degetta et mist hors de son royaume de Bretagne les evesques simoniaulx, car il assembla les evesques de pluseurs provinces et leur racompta les vices de ses evesques, leur signifiant qu'il les vouloit destituer de leurs sieges et autres nouveaux evesques establir en leurs lieux. Lesquelx evesques invictez ou monastere de Redon, fut la cene assemblee en l'eglise Saint Sauveur et furent par temoigns notables accusez¹ de divers crimes, c'est assavoir Susan de Vennes, Sallacon de Allettance, Felix de Cornouaille et Liberal de Ocisme, evesques en ceulx sieges constituez par la puissance des roys de France et empereurs de Romme. Lesquelx, ainsi accusez en la presence de touz les evesques appelez a celle cene, furent grandement espoventez et n'oserent nullement respondre aux choses qui leur estoient imposees, combien qu'ilz fussent assez requis des evesques, qui estoient presens, qu'ilz respondissent si les accuseurs disoient verité, ains confesserent, oyans tout le couvent, qu'ilz estoient coupables et, mis jus leurs verges et leurs anneaux, s'en fuirent au roy Charle le Chauve de France. Et Neomenon ordonna seix autres evesques en leurs sieges et, scelon la teneur des *Cronicques de Nantes*, diminua les paroesses² et crea trois evesques nouveaux : savoir ou monastere de Dol lequel estoit du diocese de Alettance, et ou monastere de Saint Briec et de Saint Tugal. Et dient les *Cronicques [f.114v] nantaises*³ dessus dictes celui que il ordonna a Dol il le fist plusgrant et metropolle des autres evesques en recindant la province de Tours. Mais scelon les legendes des sains Sanson, Magloire et Budoc successivement archevesques de Dol, et de saint Tugal, evesque de Leon, et ainsi scelon aucunes legendes de pluseurs saints de Bretagne et les *Cronicques anciennes et autentiques* de Dole et de ailleurs, le contraire est trouvé, car saint Sanson en son temps scelon sa legende par Judual roy de Bretagne et les

¹ Var. furent par tesmoigns notables les evesques de Bretagne accusez

² Var. leurs paroesses

³ Var. nantaises

evesques, qui lors es sieges episcopaulx du royaume presidoient, fut eslevé metropolle de toute la province et fut par eulx reveré comme leur patron. Après lequel Sanson, succeda en celui lieu et ordre Magloire, homme digne de tout honneur et loange qui, [du]¹ dessus nommé Sanson le glorieux confesseur, en meurs et en lignage estoit prouchain. Lequel Magloire, couvetant servir au roy souverain sens impeschement, s'en alla habiter en l'isle Cerch, qui est prouchaine de la grant mer, et establit en son siege saint Budoc, le filz du roy Goelo et de Azenor la fille du roy de Brest, duquel a esté parlé cy dessus plus plainement. De laquelle sainteté celui Budoc tesmoignent assez les precieuses relicques que il apporta de la sainte cité de Jherusalem, c'est assavoir l'escuelle et le couteau dont Nostre Seigneur fut servi en la derreine cene que il fist avecques ses disciples. Lesquelles choses avecques maintes autres precieuses relicques, pour la peur des dissipans les eglises par la forcennerie des guerres, furent de la cité de Dol translatees a celle d'Orleans, ou elles sont gardees honorablement avecques le corps saint Sanson. Après Budoc, fut ordonné en archevesque de Dol saint Geneveus, la vie duquel pour memoire de ses vertueuses [euvres]² est encores gardee entre les escriptures saintes de ladicte eglise. Auquel Geneveus succeda Restoaldus, homme noble que Seiverinus pape consacra et lui conceda [l'usage du palle sacré. Lequel]³ Restoaldus trespasé, saint Armahelus possida⁴ icelle mesme chaere en pareil honneur que les devant dictz, et non pas desegal en vie ne en meurs, car, combien il fust⁵ resplendissant en vertu, a bien peu est cogneu a touz les habitans d'Occident. A cestui saint Armahelus succeda saint Jumahelus, qui le palle receut du pape Adrian, après lequel print saint Turianus le gouvernement de la dessus dicte eglise, qui par voix et par bouche prescha Nostre Seigneur jucques a ce qu'il trespassa au regne celeste. Touz lesquels saints⁶ dessus nommez et pluseurs autres venerables peres archevesques, l'un après succedans en l'eglise de Dol, metropolle de toute Bretagne, en servant a Nostre Seigneur salutairement, gouvernerent *son peuple*⁷ par l'espace de cent saixante ans et plus, jucques au temps de Nicolas pape. Lequel differra jucques a certains temps a bailler l'usement du palle sacré a Festinien, lors archevesque de Dol, pource que le roy lors regnant en Bretagne ignorent[**f.115**]ment avoit proposé son nom au nom du pape au commencement d'unes lettres qu'il transmist et qu'il avoit envoyees sans les enseignes de sa majesté royalle et sans aucune impression de seell, par ung message non ydone. Et pour ce, ceulx qui dient que alors et au temps de cestui Neomenon n'y avoit que seix sieges episcopaulx en Bretagne, veue la teneur des legendes dessus dictes, dient erreur.

CHAPITRE LXII

Comme Neomenon se fist a Dol coronner roy de Bretagne et comme il desposa Attardus evesque de Nantes pour ce qu'il ne vult aller a la feste de son coronnement, et de la complainte que celui Attardus et son oncle Amaury, archevesque de Tours, firent au roy de France dudit Neomenon.

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ *possidast* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *il fut*

⁶ Var. *sains prelas dessus nommez*

⁷ *gouvernerent Nostre Seigneur* (correction d'après 8266)

Quant ainsi eut Neomenon degetté les evesques de Bretaigne simoniaulx, en anichillant le droit que les roys de France clamoint en son royaume, qui ceulx evesques en usurpant le droit des princes de Bretaigne y avoient instituez, il assembla touz ses evesques qu'il avoit ordonnez nouvellement en l'eglise de Saint Sanson avecques les autres prelatz, barons et seigneurs¹ du païs, et illec par leur consentement imposa a son chieff une noble coronne et se fist eslever a roy de Bretaigne. Si seigneurit haultement sur Bretons et en corrigeant² les rebelles et retribuunt les bons et loyaulx de leurs grans loyers. Et pour ce qu'il [avoit]³ mandé a Attardus, l'evesque de Nantes, qu'il se transportast a Dol, ainsi comme les autres evesques de Bretaigne, a la feste de son coronnement, ce que ledit Attardus avoit refusé faire en toutes manieres, le roy Neomenon pour celle cause le degeta de son siege. Et s'en fuit Attardus a Amauri, l'archevesque de Tours, son oncle, et lui rapporta ce que le roy Neomenon avoit fait. Lequel Amauri fut triste grandement quant il ouyt la rumeur de celle chose, et s'en alla a la court du roy Charles le Chauve de France, lui requerant vengeance de celui fait. Et pour mieulx l'esmouvoir a ire a l'encontre du roy Neomenon et des Bretons, lui remonstra comme ledit Neomenon avoit envaÿ le royaume de France presumptueusement, et aussi qu'il osoit porter coronne royale. Mais toutes ces choses du roy Neomenon par l'archevesque Amauri au roy Charles de France signiffiees, il n'en peut impetrer aucun aide, car le roy Charles, oppressé par les batailles de son frere⁴, prolongua la vengeance de ces choses au temps avenir. Toutesfoiz est trouvé, es annuelz des roys, unes bresves cronicques –esquelles n'est le racomptement des choses au long recordé mais seulement les temps et les ans que elles sont advenues – que, en l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur ouict cents quarente neuff, combati le roy Neomenon contre le roy Charle le Chauve de France, en une ville qui est dicte Bellon, en laquelle il y eut grant occision de chaicune partie⁵. Comme ainsi fut Attardus avecques les autres evesques de Bretaigne degetez de leurs sieges⁶, le roy Neomenon esleva⁷ Gillart, né [f.115v] de la cité de Nantes, et establi⁸ evesque en icelle. Et quant le roy Neomenon eut tenu le royaume de Bretaigne tant de temps que nature le laissa vivre, il trespasa de ceste vie mortele, l'an de Nostre Seigneur ouict cents cinquante ung.

CHAPITRE LXIII

Du roy Erispogius, filz Neomenon, qui combati les Normans et les chacza de Nantes, et se exempta du roy Charle le Chauve ; et comme le comte Even desconfist en Leon une autre assemblee de Normans.

Aprés la mort du roy Neomenon, succeda au royaume de Bretaigne Erispogius son filz, qu'il avoit engendré de la royne Marmoech⁹ sa femme, lequel Erispogius print la coronne royale et ne fut pas inegal en vertu a Neomenon son

¹ Var. *autres prelatz, contes, barons et seigneurs*

² Var. *sus Bretons en corrigeant*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *de son frere Lotaire*

⁵ Var. *occision des gens de chascune partie*

⁶ Var. *Attardus avecques les autres evesques de Bretaigne degetez de son siege*

⁷ Var. *esleut*

⁸ Var. *et l'establi*

⁹ Idem en 8266. Au f.119v, on lit *Octemberge*, ce qui est plus vraisemblable, car Marmoech est en fait la femme d'Erispogius.

pere, car il estoit homme tresdebonnaire et des eglises valable [restaurateur]¹. En l'an ouict cents cinquante ung, qui fut l'an de son coronnement et de la mort Neomenon son pere, Conoveus, premier abbé de Saint Sauveur de Redon, s'en alla par devers lui au monastere de Guel et illecq, en la presence de pluseurs evesques, conferma les privileges². Au temps dudit Erispogius, une autre assemblee de pirates insulaires dannoyz et normans, encore adonnez a la faulce loy des ydolles, tourmentans maintes provinces des cristiens et grandement le royaume de Bretagne, vindrent derechieff par le fleuve de Loire et prindrent la cité de Nantes³, puis degasterent toutes les contrees a l'environ et presque toute la region dommagerent, en attribuant icelles provinces comme leur propre droit. L'inhumanité desquelz cruelz paiens ne peurent plus souffrir ne porter les habitans des provinces dessus dictes, qui ensemble s'estoient retraiz, ains envoierent leurs messages par devers le roy Herispogius, lui suppliant qu'il assemblast son excercite affin que ses forces, joingtes et unies avecques eulx, les dessus dictz paiens chaczassent hors de la cité. A la supplication desquelz assemblea le roy grant multitude de chevaliers, lesquelz, joingtz avecques les dessus dictz, assemblement assegerent la cité de Nantes et les paiens, qui dedans estoient, issirent contre eulx pour les combatre. Si fut griefve bataille entr'eulx et les Bretons, demenee jucques a la nuyt obscure, et en cil estriff fut navré Cideric, duc de ladicte assemblee de paiens. Mais la nuyt ensuivante, ilz firent paix avecques le roy Erispogius et au bien matin entreterent ceulx Normans et Dannoyz en mer pour s'en retourner. Lesquelz, après avoir nagé par pluseurs jours, perillerent⁴ et gasterent les souveraines parties du royaume de France, mais finalement, par le roy Charles le Chauve et par ses aides, ilz furent touz effacez et chacez. Et non pas seulement combatoit le roy Erispogius a l'encontre des Normans, mais auxi contre ledit Charle le Chauve, roy de France, quar il se exempta du tout en tout de sa seigneurie. Et lors les evesques de Bretagne obeissoient a l'archevesque de Dol et s'estoient departiz de sa subjection de l'archevesque de Tours. Mais après fitrent ces deux roys de France [et de Bretagne]⁵ paix entr'eulx, et laissa **[f.116]** le roy Erispogius Attardus possider le siege episcopal de Nantes, dont il avoit esté degeté par le roy Neomenon, pere dudit Erispogius, qui toutesfoiz retint touzjours en sa puissance la marche et toute la comté de Nantes. Et s'en fuit Gillard, qui par Neomenon y avoit esté ordonné evesque, et se logea a la Salle Quirique – qui orendroit est appellee Guerrande par les Bretons qui y habitent – et illecques fist son siege et soustrait usurpativement toute la province de Nantes, dempui le fleuve de Herde jucques a celui de Villaigine, et icelle tint violement jucques a la fin de sa vie. Les autres⁶, qui par Neomenon avoient esté degetez, ne peurent recouvrer leurs sieges, combien que le roy Charle de France leur eust promis par puissance les y restituer, ce qu'il ne pouait lors acomplir, combien que voluntiers l'eust emprins s'il eust pencé venir [a chieff]⁷, mais il doubtoit la puissance des Bretons qui estoient uniz et ensemble concors. Et comme il est dit davent, il estoit encore grandement oppressé par les batailles de son frere Lotaire, pour quoy il lui couvint celle chose souffrir que Erispogius portast couronne royale. Et l'evesque Attardus, ouyant la benignité et devocion du roy Erispogius, se transporta a sa court et lui fist complainte

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *les privileges de son couvent*

³ Var. *la cité de Nantes la secunde foiz*

⁴ Var. *pillèrent*

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁶ Var. *les autres evesques*

⁷ Mots manquants, rétablis d'après 8266)

de la misere de son eglise, en lui remonstrant comme par la confusion des Normans elle avoit esté despouillee de ses choses et du tout ramenee a neant. Pour quoy Erispogius, entendues les parolles de sa complainte, restitua a l'eglise de Nantes la moitié du tribut des marchandies de la mer prises envers le rivage, et de toutes choses dont celui devoir est deu a possider par droit perpetuel en l'onneur de Dieu et de ses saints appostres, saint Pierre et saint Paoul, et pour le remede de son amme, de l'amme de Neomenon son pere, de Marmoech sa femme et de son tresamé compere Charle, roy des François. A laquelle restitution furent presens Marmoech, la royne, femme dudit Herispogius, Sallomon, son cousin, qui a ce donna son consentement, Conan, Paschuetam, le comte Nam, Bodan, Gurguetan et pluseurs autres comtes, barons et seigneurs de son royaume. Au temps du regne de cestui roy Erispogius, environ l'an ouict cents cinquante et cinq, les pirates normans et dannoys, de leurs regions par navire apportez, entrerent a grant puissance en une des contrees de Bretagne appelee Letanie – qui maintenant est dicte Leonie – et de diverses provinces amenerent abundance de proyes et de chietiffs. Mais quant le comte Even, seurnommé le Grant, duquel le siege estoit ou chasteau – lequel de son nom est jucques au jour d'uy en langage breton appellé Leseneven, qui vault autant a dire comme la Salle ou la *Court Even*¹ – entendit la desolacion que ceulx paiens faisoient ou païs, il assembla grant nombre de chevalliers et de gens de pié pour les combatre. Si se mist a voye pour aller la part qu'ilz estoient et adressa son chemin par l'oratoire Saint Golven, qui quatre miliaires estoit loign de Leseneven, et le trouva ou il faisoit oraisons a Nostre Seigneur jouxte une croix – laquelle est encore appelee Golven² – et lui dist que en celui jour il assembleroit ouecques les pirates. Et Golven lui respondi qu'il allast seurement, pour quoy adonc le comte Even, aiant en soy esperance de obtenir victoire, alla a la voye qu'il avoit commencé³, et avecques puissance d'armes assailit vigoreusement ses ennemis. Lesquelx il desconfit en bataille en les divisant, et a la fuite en occist pluseurs et leur rescoult toutes leurs proyes qu'ilz avoient ravies. Les autres se tapirent esparsément par les rivages, lesquelx s'en retournerent par ou ilz estoient venuz, ne jamais n'oserent aucun dommage faire en la province. Et Even le comte et les siens s'en retournerent après leur victoire a Leseneven.

CHAPITRE LXIV

Du duc Sallomon qui meut guerre contre le roy Erispogius, lequel il desconfist en bataille et l'occist, puis se fist roy de Bretagne ; et comme en son temps le corps saint Mathé fut apporté en Bretagne.

Le roy Erispogius, regnant l'an de grace ouict cents cinquante sept, quel an estoit le VI^e de son regne, ung juvenceau, son cousin germain, neveu du roy Neomenon son pere, filz du comte Riwallon, frere aîné dudit Neomenon, lequel juvenceau estoit appellé Sallomon et qui de plus droit estoc⁴ que les dessus dictz Neomenon et Erispogius⁵, cognoessant le gouvernement du royaume de Bretagne lui appartenir par le droit de ses predecesseurs qui long temps par avent en avoit la seigneurie obtenue, et qui, pour les dissencions dessus dictes des comtes du païs,

¹ *la Salle ou la Salle Even* (correction d'après 8266)

² Var. *appellee la stacion Golvin*

³ Var. *qu'il avoit commencee*

⁴ Il faut lire *qui estoit de plus droit estoc*

⁵ *Et qui de plus droit estoc...Erispogius*, proposition absente de 8266

avoient cessé a icelle obtenir, s'esleva a l'encontre du roy Erispogius son cousin. Et de toutes pars appellans ses amis consanguins et alliez en son aide, contre ledit Erispogius mortel guerre encommença, et le roy Erispogius d'autre part, ses forces assemblees pour lui resister, mirent des deux pars leurs querelles en les abandonnant a l'aventure des batailles, car par autre vaye ne pouait le debat d'entr'eulx estre terminé. Et adonc, comme d'une chaicune partie ilz fussent assemblez pour combatre et que l'estour eut entr'eulx longuement duré, a la parfin furent les gens de la partie du roy Erispogius suppeditez et lui mesmes par puissance d'armes contraint a fuir. Lequel Sallomon, son adversaire, poursuivit si diligemment que il l'aconsivit¹ en ung monastere ou il estoit entré a reffuge, dont il le tira hors par fureur² de bataille. Et adonc la victoire demouree a Sallomon le noble juvenceau, il imposa a son chieff le diadesme du royaume de Bretaigne par la volonté du peuple, duquel³ Sallomon eut telle tranquillité de biens en tout le royaume que es habitans en icelui ne defaillit nulle chose necessaire, ains de touz biens avoient excessive abundance, car, scelon la sainte ordonnance des anciens, gouverna loablement la cure qui par la grace de Dieu lui estoit commise, et en icelle usoit attrempeement de juste religion et de droite raison tant que il fut réputé pere et conforteur des homs⁴, et benign retribueur de leurs bienffaitz, et des mauvais juste juge, et des crueulx pugnisseur. En son temps fut apporté de Ethioppe en Bretaigne le corps du saint Mathé, appostre et evangeliste, ainsi que escript le benoist Paulinus qui au temps de lors estoit evesque de Leon, lequel Paulinus, tresresplendissant par vertu, entre les autres [f.117] faitz loables qu'en son temps il dicta, honnoura en ses euvres par loenge les⁵ saints appostres. Si est assavoir que le benoist appostre et evangeliste Mathé prescha aux Hebrieux, aux Macedonnais⁶, l'Evangille escripte scelon leurs langages. Puis, amonesté par revelation divine, s'en alla en Ethioppe, ou il convertit, par l'office de son sermon, innumbrable peuple adonné aux erreurs paiennes et le lava de l'eau salutare de baptesme. Et après ce qu'il eut celui peuple amené a la vraye lumiere qui est Jhesucrist, afflict cruelement par les tourments de Irtagus roy d'icelle provence⁷, [il trespasa au royaume celeste]⁸. Et fut en Ethioppe en la grant cité qui est appelée Le Caire, en laquelle il fut ensepulturé, *Galba imperant*⁹ aux Romains. Mais après longue espace de temps, comme celle gent delaissast a ensuivre les mandemens de Nostre Seigneur, esquelx elle avoit esté instruite par ledit appostre Mathé, et du tout se adonnast aux concupiscences charnelles, elle esmeut envers elle les diverses nascions de la terre, les Samarthes, [les]¹⁰ Numidies¹¹, les Arabes, les Trochodites, les Egipcien et les Mauritains, lesquelx, comme ilz entrassent en celle region en la degastant par batailles, par rapines, par omicides et par embrasements, la submirent a leur seigneurie. Et les couvents des cristiens du tout en tout exterminerent tant que des innumbrables eglises des sains n'en demeura que peu qui ne fussent subverties. Et comme ces

¹ Var. *aconsuivit*

² Var. *il le tira hors a force et l'occist par fureur de bataille*

³ Var. *au temps duquel*

⁴ Var. *des bons*

⁵ *des* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *Macedonnois et aux Myrmidonnois*

⁷ Var. *province*

⁸ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁹ « sous le règne de Galba »

¹⁰ Article absent (correction d'après 8266)

¹¹ Var. *Numidiens*

choses ainsi se portassent¹ en celles parties, se transporterent envers la cité du Caire aucuns hommes bretons mariniers par cause de marchandise, ainsi qu'ilz avoient de coustume, ausquelx le saint evangeliste Mathé se apparut visiblement et les enquist, disant en breton : « Dont estes vous, mes freres, et pour quelle cause vous estes vous ycy transportez ? » Lesquelx dirent : « Nous sommes Bretons et la cause de marchandise nous a ycy compellez a venir. » Et il leur dist : « Je ay ung secret que je vieux demonstrer a vostre fraternité, lequel, si mes dictz voulez observer, ne vous donnera pas peu de prouffit. » Si lui promirent par sermens acomplir toutes les choses qu'il leur admonnesterait, et il leur dist : « Ne ignorer vous pas que l'evangeliste Mathé ait prins Ethioppe en sort de predication et en quel lieu il print la palme de martire et trespasa au royaume celeste ? » Auquel ilz respondirent : « Nous avons cogneu pour certain la gent d'Ethioppe avoir esté concedee en predication a icelui saint apostre. Mais il n'est point venu a nostre cognoissance en quel lieu il ait souffert martire ne en quel lieu il fut ensepulturé. » Ausquelx il dist derechieff : « Il m'a a vous adressé affin que j'encerchasse l'intencion de vostre pencee envers lui. Mais pource que par sermens vous estes moult obligez et par pure devocion lui avez promis donner obeissance, suyver moi et je vous maineroy a son sepulcre. Et en celui lieu appelez Jhesucrist vostre plege que, s'il permet estre en vostre paÿs par vous porté, que vous lui offrez grant reverence et le tendrez honnorablement. » Et en disant ces choses les amonnesta qu'ilz le suivissent et les mena au siege metropolle de la cité, auquel lieu, comme ilz y fussent entrez, ilz furent [f.117v] par lui menez derriere les chanceaux orientez² et o la main leur demonstra le lieu ou le corps Saint Mathé reposoit, puis incontinent s'esvanouyt de leurs yeulx. Et adoncques icelx, espoventez de tresgrant crainte pource que celle personne de homme resplendissant, avecques laquelle ilz avoient naguere parlé, s'estoit ainsi esvanouye, creants que s'estoit chose divine, se jecterent a la terre et se mirent en oraisons. Et d'ilecq en après presenterent le saint apostre de riches dons, puis, ainsi qu'ilz avoient esté instructz meptans Jhesucrist en plege, jecterent³ hardiement leurs mains au sepulcre affin qu'ilz acomplissent par euvre ce qu'ilz avoient conceu en pencee. Lors apparut illecques vertus merveillable, car la pierre de marbre, de laquelle estoit couverte la tombe apostolicque, est dicte avoir esté de si grant pays que a paine peust elle estre meue en aucune partie par quarente hommes robustes. Mais ou ilz jeterent les mains, elle fut de telle legiereté que icelle pierre non pas pourforcee mais de son bon gré sembloit suivre ceulx qui la tiroient. Et ainsi trouverent le saint corps si entier et sans soulleure qu'il n'estoit en nulle maniere desgarny de poil, de teste ne de barbe, ne nulle partie d'icelui saint corps n'estoit taché⁴ de nulle corrupcion, si que l'on eust cuidé qu'il ne fust pas mort mais seulement pasmé en ung legier dormir. Et son vermeil vestement avecques seaux d'or, duquel ja piecza celui saint corps avoit esté couvert par les cristiens, trouverent sans nulle bleceure et sans nulle pourreture ne difformité, ne ne l'avoient peu le cours de tant de ans perir ne dommager. Adonc leverent icelui saint corps avecques souveraine diligence et incontinent parvindrent a leur neff, en laquelle ilz le poserent o grant reverence. Et sans demeure, les vents prosperetz⁵ sifflans et le temps serain et sans oraige, estandirent leurs voilles et sillerent par mer tellement que dedans petite intervalle de temps apperceurent les ports de Bretagne, dont ilz

¹ *se transportassent* (correction d'après 8266)

² Var. *orientelz*

³ *et jecterent* (correction d'après 8266 où *et* est rayé)

⁴ Idem en 8266

⁵ Var. *prosperez*

furent moult esmerveillez et disoient : « Quoy ? Est cecy qui nous est advenu a nostre retour ? Car quant nous tendion vers Ethioppe, a paine y arrivames nous en trois sepmaines¹. Et maintenant en peu de jours sommes retournez. Mais ce n'est pas merveille si ceste chose nous est donnee par l'apostre Mathé, dont nous indignes avons soustrait le corps d'Ethioppe. » Et ainsi qu'ilz disoient telles et semblables parolles en approuchant les rivages, fut entr'eulx ung juvenceau qui ainsi commença a dire de l'apostre : « Je croy que ses gens cy songent maintenant ce qu'ilz ont en veillant désiré. Car certes nul homme mortel ne me sauroit faire entendre que le corps saint Mathé soit en noz neffs. » Mais a paine eut il acomplies cestes parolles que sa miserable langue se adhera² au pallast tellement qu'il ne pouait parler a ses compaignons ne leur prier qu'ilz suppliassent pour lui aide au saint apostre. Mais en eslevant ses mains a son pouair monstroït par conjectures la coulpe [f.118] de sa conscience. Pour quoy ses compaignons ensemble dolents de sa misere, pour la restauration de sa langue requirent le saint apostre qui ne diffiera pas longuement leurs prieres, ains incontinent la langue³ d'icelui qui la parolle avoit perdue retourna a son premier office. Et certainement maints autres miracles parfist saint Mathé au rivage de la grant mer, que je passe de reciter pour leur prolixité, desquelx toutesfoiz est expediant de rapporter l'un, c'est assavoir que, comme, par la maniere acoustumee entre les mariniers, les neffs reliees aux ancrs demourassent deux ou trois jours au rivage de l'Oceanne, les deables des corps tourmentez, discourans par les rues et deboutez par les champs, semoient par entre le peuple la renommee de l'apostre disans : « O vous, Bretons, accourez au rivage de la grant mer et vous hastez igneusement, car le corps saint Mathé apostre a esté de Ethioppe par noz mariniers apporté et demeure oudit rivage. » Et ce disant ainsi comme a demonstrier la vaye, alloient devant le peuple qui courroit a ce spectacle regarder. Mais maintenant que de leurs yeulx ilz choaesirent la neff en laquelle le saint corps avoit esté apporté, ilz furent nettoiez des espritz inmundes desquelx par avant ilz avoient esté tenuz et tourmentez.

CHAPITRE LXV

Comme le roy Sallomon alla au rivage de la mer recevoir le corps saint Mathé et de la mauvaise coustume qu'il osta en Bretagne ; et comme ledit Sallomon enmena celui glorieux corps en sa cité royalle, en l'onneur duquel il fist une eglise edifier.

Comme la renommee de celle chose veneist aux orailles de Sallomon, tresdebonnaire roy des Bretons, il alla a l'encontre jucques aux rivages de la mer et avecq lui mena touz les barons de sa region de Bretagne, car il couvetoit celui corps⁴ apporter a sa cité royalle. Mais que ainsi fust que le roy et sesdictz barons jectassent leurs mains au navire affin qu'ilz le tirassent a terre, ilz ne peurent par art ne autre quelcomque subtilité ne engin celle chose parfaire. Et ainsi que chaicun en pensoit la maniere, fut present Riwallus, homme tresdebonnaire et duc de la province de Cornouaille, qui regardant ceste chose merveilleuse dist au roy prouchainement : « Ainsi qu'il me semble, sire Roy, non pas que je le cognoesse par voix mais par certains jugemens, a cestui saint evangeliste Mathé desplaist la maudicte coustume

¹ Var. *en trois moys*

² *ne se adhera* (correction d'après 8266)

³ *la répété* (notre correction)

⁴ Var. *celui corps apostolicque*

que entre les nostres est acoustumee estre faicte a ce port, car ainsi est, [et]¹ je ne doute point que tu le mescognoesses, que de chaicune maison deux ou trois enfans ou plus, en la maniere que baille l'ancienne coustume, par deffault de fournir aux demandes du prince sont par force prins, mis es neffs et venduz aux estranges regions affin que l'ors, l'argent ou autre quelcomque chose, qui pour le pris d'iceux serffs est conquis, soit reduit au bien du prince. Et pour ce, mais qu'il ne desplaise a ta haultesse, soit ceste felonnie coustume loign jetee affin que ceulx qui, pour accroistre le royal thesor, estoient tirez hors de ton royaume, soient redigez ou service du benoist appostre en perpetuel et que ton privilege le lui concedege². » Lesquelles choses [f.118v] par le roy Sallomon entendues, il leva promptement son ceptre et mist la main sus la sepulture, en laquelle reposoit le corps du benoist appostre, disant : « Glorieux appostre de Dieu, Mathé, je te donne par concession de mon privilege que ceste tresmauvaise coustume, laquelle j'ey touzjours excercee en mon royaume, soit ostee du tout en tout pour la reverence de toy, sans ce que dorenavant ne moy ne aucuns de mes successeurs la osons enfreindre ne violer. Et ce privilege confessege³ t'en estre fait, et conferme par l'impression de mon anneau, c'est assavoir que iceulx hommes, qui pour le tesor du prince estoient venduz, soient subgitz a vostre seigneurie ou de celx qui seront servans ou mistere de l'eglise ou vostre corps sera reposant. » A paine eut le roy Sallomon ces parolles acomplies que la neff, qui portoit les relicques du saint appostre, sans aucun humain aide saillit a la terre seiche. Et adonc le roy et ses barons saisirent celui saint corps precieux et, avecques grant assemblee de chantans, o cierges et o lampes l'apporterent a la cité royalle, qui estoit appelée Legionence, de laquelle l'eglise, ou estoit le siege episcopal, avoit esté construite en l'onneur du benoist Paoul appostre⁴. Mais la trop grant ancienneté avoit desja les apparoz minez par ruine et iceulx subvertiz, dempuis les fundemens jucques au superficie. Si la fist le roy Sallomon reformer de arcz, voutz, apparoz et de columpnes dorees, et en icelle fist mettre le saint corps de l'apostre, ou nom duquel il la fist dedier. Et en ce lieu furent faitz signes merveilleux a la loenge d'icelui mesme appostre, car, comme tesmoigne le dessus dict Paulinus evesque en celle eglise, que ledit roy Sallomon avoit fait faire et dedier en l'onneur dudict appostre, furent gariz doze meseaux, et maints autres miracles y furent faitz, qui pour leur prolicité sont teuz en cest endroit.

CHAPITRE LXVI

Comme les evesques de France et ceulx de Bretaigne, qui de leurs seges avoint esté degictez par Neomenon, firent grant complainte des Bretons au pape. De l'embassade que le roy Sallomon envoya a Romme, et du pardon que le pape donna en son royaume, et comme il chacza les Normans de ses contrees.

Peu de temps après le coronnement du roy Sallomon, Attardus, l'evesque de Nantes, et les autres evesques de Bretaigne, qui par le roy Neomenon avoint esté degiectez de leurs sieges, en la compaignie de Herard, archevesque de Tours, qui ou siege avoit succédé après Maurice, s'en allerent a la court du roy Charles de France et misericordieusement deprierent sa bienvueillance qui⁵, par son commandement et

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *concede* (le *ge* a été gratté, folio 120)

³ Var. *confesse* (le *ge* a été gratté, folio 120)

⁴ *benoist appostre Paoul appostre* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *que*

licence, premierement pour l'invasion de son royaume, pour la rescision de la province de Tours et aussi pour la diminution de l'evesché de Nantes rescindee par Allart, lesquelles choses les Bretons touzjours provocquez a justice avoient jucques alors tout le jugement differé, fust ung cene assemblé a Ssoysson¹ de touz les evesques de France. A la requeste desquelx, ledit Charles volontiers octria **[f.119]** celle chose et les soubstint a ce faire, et envoya ses epistolles a touz les archevesques et evesques de France. Lesquelx, assemblez a Soissons, decreterent assembleement envoyer une epistolle par la main de Attardus a pape Nicolas, par laquelle ilz lui signiffierent toutes les choses dessus dictes qui avoient esté faictes par les Bretons, lesquelx, ainsi qu'ilz affermoient, ne gardoient discipline ne religion entr'elx, ains s'estoient enfléz d'estrage cruaulté ; et n'obeissoient ne ne se submettoient a nulz des commendemens des saints ; aussi qu'ilz avoient cruelement destruides les eglises de Neustrie et touz les voisins desnuez de leurs choses ; et que par ces injures, charges et services ilz opprimoient les hommes de l'un et l'autre ordre, condicion et sexe, avecques pluseurs autres opprobres et ledenges. Lesquelles, a la persuasion dudit roy Charles de France, ilz mirent en leurdicte epistolle, en requerant sur ce l'aide dudit pape Nicolas. Mais oncques, pour leurs complaints souvent recordees ne pour les menaces de vengeance du roy Charle le Chauve de France, ne peurent lesdictz evesques leurs sieges recouvrer, ne l'archevesque de Tours faire obeir *les*² Bretons a son siege, ains garda et maintint le roy Sallomon ses droitz royaux si que en tout son temps n'y eut diminucion. En l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur ouict cents LXIX, ledit roy Sallomon appareilla son erre, voullant aller a Romme pour cause d'oraison et de pelerinage, mais il fut de ce faire impesché par aucunes discentions et tourmens de guerre qui en celui an seurvindrent en son royaume. Et pour ce envoya il par ses legatz au pape Adrien une statue d'or de sa grandeur, tant en l'eise comme en haulteur, garnie de pierres de diverses especes, et une riche coronne d'or avironnee de pierres precieuses avecques trante fins draps de diverses couleurs et autres pluseurs riches dons, qui touz furent presentez a pape Adrian par les dessus dictz legatz, par lesquelx le roy Sallomon lui supploit que la dignité, a ses predecesseurs par les ancesseurs dudit pape Adrien concedee, voulsist par auctorité apostolicque confermer a lui et a ses successeurs. Lequel Adrian pape receut les dons du roy Sallomon tresdebonnairement des mains de ses legatz et, en lui respondant par ses epistolles, lui envoya le braz de saint Leon pape, qui, par l'envie des Romains, avoit esté privé de langue et de veue, puis par la grace de Dieu le tout puissant, ouvrant miraculeusement, restauré a son premier estat, affin que sept foiz plus cler il regardast de ceulx mesmes yeulx et que par celle mesme langue il preschast autenticquement la parole Nostre Seigneur. Et octria ledit Adrian au roy Sallomon la confirmation de toutes les choses qu'il demandoit et que touz les habitans dempuis le fleuve de Laire jucques a la region d'Occident, lesquelx asge, sexe ou autre quelcomque chose impeschoit, qui par trois foiz en ung an visiteroient lesdictes relicques seroient quites du veu qu'ilz auroient fait d'aller a Romme. Et en oultre donna ledit Adrian es evesques de Dol, a la priere dudit roy Sallomon, l'usement du palle sacré avecques touz autres privileges d'archevesque, quelles choses avoient esté differees par pape Nicolas ainsi, comme il est dit dessus. La cause de la demeure que fist le roy **[f.119v]** Sallomon d'aller a Rome si fut que une tourbe de Normans venuz de Norvegue et de Danemarche, gens aventureux et pirates comme ceulx desquelx a esté parlé dessus qui prindrent la cité de Nantes en despourveu par la traïson du duc Lambert, estoient sur le fleuve de Laire qui les

¹ Var. *Soyssons*

² *es Bretons* (correction d'après 8266)

Tourrengaux, les Angevins et les Manceaux oppressoient¹ grandement, et mesmes dedans les marches du royaume de Bretagne leurs proyes cuilloient. Pour quoy le roy Sallomon assembla ses chevaliers et a l'encontre d'eulx commença guerre mortele, et par armes telement les contreigny qu'ilz vuidèrent les dessus dictes contrees et firent paix avecques lui. Si s'en allerent jucques a Paris, exillant² les contrees de France, et entre autres pluseurs eglises roberent, et ambraserent par feu le monastere de Saint Germain des Préz. Et après leur departement, le roy Sallomon fist cuillir a ses Bretons tout le vin de la province d'Anjou et le fist apporter en Bretagne. En ce temps mourut Hermetout, royne de France, femme du roy Charles le Chauve, qui fut ensepulturee ou monastere de Saint Denis pres Paris. Après la mort de laquelle il manda a la royne Octemberge, qui femme avoit esté du roy Neomenon³ de Bretagne, que elle lui envoiast une fille, que elle avoit appellee Richeult, car il la vouloit prendre en mariage. Si la lui envoia Octemberge par Boson son frere, filz du comte Rion, et ledit roy Charle espousa⁴ en la cité de Noeon, en laquelle cité il fist paix avecques ung duc de Normandie appelé Raoul.

CHAPITRE LXVII

Comme le roy Sallomon assegea les Normans en la cité d'Angiers, en l'aide duquel vint le roy Charle le Chauve de France, et comme après ce qu'ilz eurent mis hors Normans⁵, ces deux roys firent paix et alliance ensemble.

L'an de l'Incarnation Nostre Seigneur ouict cents LXIII, après ce que les Normans eurent occis Robert, comte d'Angiers, et Raoul, comte de Poitiers, avecques maintes autres hommes de noble ligniee, qui les termes desdictz paÿs par armes deffendoient, Nostre Seigneur adversant aux habitans de la terre, comme nul homme ne fust trouvé qui resistast a la violence d'iceulx Normans acoustumez a degaster les regions et citez et a s'enrichir de proyes de icelles⁶, occuperent ilz toutes les contrees prouchaines des rives du fleuve de Laire. Et pour ce qu'ilz regarderent que les habitans de la cité d'Angiers estoient en fuite dispers et qu'elle estoit vuidee de defense, ilz entrerent⁷ sans resistance et, après ce qu'ilz l'eurent occuppee, degasterent les paÿs a l'environ⁸. Et souventesfoiz entraînt⁹ en Bretagne a puissance par ledit fleuve de Laire et aux Bretons tolloient leurs choses a force, puis a grant multitude de proyes et de chietiffs rentroient en la devant dicte cité d'Angiers, qui leur estoit refuge. Mais quant le roy Sallomon de Bretagne les vit ainsi excercer leurs rapines¹⁰ en son royaume, il assembla en armes la juvente d'icelui pour leur [f.120] resister. Et comme a l'une foiz lesdictz Normans par leur maniere acoustumee fussent entrez en Bretagne, il leur alla a l'encontre atout son excercite et leur livra si griefve bataille qu'ilz tournerent a desconfiture, dont les pluseurs furent occis sus le champ, et les autres fuyants entrerent en la cité d'Angiers, lesquelx

¹ oppressez (correction d'après 8266)

² Var. gastant et exillant

³ Var. du roy Herispogius (8266 semble confondre Marmoech, femme d'Erispogius, et Octemberge, femme de Neomenon. Voir supra f.115v)

⁴ Var. ledit roy Charle l'espousa

⁵ Var. mis hors lesditz Normans

⁶ de icelle (notre correction)

⁷ Var. ilz y entrerent

⁸ a l'encontre (correction d'après 8266)

⁹ Var. entroient

¹⁰ excercer en leurs rapines, où en est suscrit (correction d'après 8266)

Sallomon poursuivit si diligeaument¹. Et pour ce qu'il ne peut soubdainement entrer en ladicte cité d'Angiers, il la assegea pour leur en denier l'issue. Et assez tost après vint d'autre part en son aide Charle le Chauve, roy de France, qui pour ce faire avoit grant ost assemblé, car il desiroit moult se venger desdictz Normans qui maintes citez, chasteaux, fors et eglises avoient destruit en son royaume. Si furent ces deux roys a ce siege logez, le roy Charles de France du costé de la cité vers les plains, et le roy Sallomon au costé devers le fleuve de Maine. Et ce pendant qu'ilz firent illecques demeure, [envoia]² le roy Sallomon de Bretaigne au roy Charle de France son filz Albigeon, acompagné de pluseurs haulx barons de Bretaigne, par lequel il se recommanda a lui, et fut, le temps du siege durant, paix et amour juree et confermee entre les deux roys en la presence de touz leurs barons. Pendant ce siege qui longuement dura, furent les Normans, qui dedans la cité d'Angiers s'estoient enclos³, travaillez par durs assaulx et greveux, car le roy de France d'une part les oppressoit griefvement, et le roy Sallomon d'autre fist tant o ses Bretons que le fleuve de Maine, qui lui estoit nuisible, fist par euvre de main desvoyer de son propre chanel, et par autre vaye l'eaue en fist courir affin qu'il peust mieulx de sa part la cité approucher. Laquelle chose tourna aux Normans en grant crainte⁴, lesquels, voieans que a pié sec pouaient les Bretons jucques a la cité aller, a laquelle en celui endroit avoit petite ou nulle defence, ilz vindrent aux roys a mercy. Et parce qu'ilz leur donnerent grant somme d'or et d'argent, leur⁵ baillerent⁶ pleges et ostages suffisants, et aussi qu'ilz firent grans sermens sur les choses qui furent parrees entr'eulx, ilz trouverent paix avecques eulx et s'eschaperent de leurs mains, toutesfoiz par telle condition qu'ilz vuideroient les royaumes de France et de Bretaigne dedans le mois de fevrier prouchain ensuivant, fors ceulx qui cristiens voudroient estre. Car bien plaisoit aux roys que iceulx feissent leurs mencions en leurs royaumes, mes jucques a celui temps devoient demourer en une isle de Laire et leur⁷ devoient vivres estre administrez. Et après ce que lesdictz Normans furent de la cité issuz, y entrerent les deux roys de France et de Bretaigne, et aussi firent les prelatz et le peuple, qui en grant reverence et devotion remirent en leurs sieges moult honorablement les relicques saint Aulbin et Lutin, qui pour la peur desdictz Normans avoient esté mucez en terre. Et ces choses faictes, le devant nommé Charle le Chauve, roy de France, a Sallomon, roy de Bretaigne, pource que entre les roys de France, predecesseurs dudit roy Charles, et les Bretons s'estoient par moult de foiz trouvez des differances, et que les François, au temps Charle le Grant et Loÿs son filz empereurs⁸, avoient destruit et submis aucunes parties de Bretaigne [f.120v] en contreignant les particuliers seigneurs d'icelle, non pas les seigneurs droicturiers, car nul n'y [en avoit]⁹ au temps de lors, ainsi comme cy davent est escript plus plainement, quita toutes les choses que a cause desdictes contraintes il luy pouait demander, lui permettant porter coronne royale, le pourpre et avoir siege archiepiscopal, monnoye d'or et toutes autres choses appartenantes a roy, et non pas a lui seullement, mais aussi a ses successeurs les roys de Bretaigne, de son plain gré sans requeste lui en

¹ Var. *poursuivit diligeaument* (si est rayé dans 8266)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *qui estoient enclos*

⁴ Var. *en tresgrant crainte*

⁵ *leurs* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *et leur baillerent*

⁷ *leurs* (notre correction)

⁸ *empereur* (notre correction)

⁹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

estre fait¹ de par le roy Sallomon, car des lors, comme il est dit cy devant, ledit Sallomon portoit couronne et pourpre, et avoit monnoye d'or et siege episcopal a Dol par la concession du pape Adrien.

CHAPITRE LXVIII

Comme le roy Sallomon funda et fist ediffier pluseurs monasteres, et comme il se demist de presque toute la charge de son royaume affin qu'il peust vacquer a oraison, et de la conspiracion que les Bretons ses subgictz firent contre lui.

Comme le roy Sallomon par accroissement de vertus enforzast en mieulx son corage après ce qu'il eut chacé les Normans de son royaume et de la cité d'Angiers, et faicte paix avecques le roy Charle le Chauve, et aussi qu'il s'en fut retourné en son païs, il fist de son propre droit construire ung monastere, ouquel il establit ung couvent de moynnes pour prier Dieu pour le remede de son ame. Et pour Dieu et ses saints plus devotement et o plus grant reverence servir et honorer, et, affin que au temps avenir celle chose qu'il avoit decretee ne fust, par necessité, pourforzante les familiers, du tout en tout cassee et anullee ou la devocion des serviteurs fust faicte moindre, il leur distribua par droit perpetuel rentes et possessions tant que il leur devoit² suffire pour leurs vies et autres choses necessaires soubstenir et porter. Et fist en son temps ediffier le moustier du couvent Saint Saulveur de Redon, auquel il conferma ses previlleges, possessions et revenues, et de son auctorité royalle pluseurs y en adjousta nouvellement. Après la perfection de ces choses, commanda le roy Sallomon³ a lui convenir les haulx hommes de son royaume de l'un et de l'autre ordre, c'est assavoir reguliers et seculiers, affin que le secret de son corage declarast a leur notice. Ausquelx, quant par son royal commendement furent assemblez, il leur sermonna par parlars debonnaires en la maniere qui ensuist : « Affin que, par la raison me donnee de Dieu, il usege⁴ veritablement de discrecion, il me semble qu'en me adherant aux choses temporelles je delaisse a ensuivre les celestieles. Et pour ce, a ce que je puisse plus liberallement vacquer aux euvres divines, le corage exempté de la charge de terrestre disposicion, je vous constitue procureurs⁵ en ma seigneurie, si plaise a vostre discrecion que la releisse au commun conseil de touz vous, car je ay disposé dorenavant vacquer et me tenir sollitairement es lieux que je ay establitz a oraison. » Et lors que le roy Sallomon eut ainsi proferé sa sentence, lui promirent et jurerent les seigneurs, qui la estoient presens, qu'ilz feroient a son plaisir. Et prindrent la charge et le gouvernement du royaume, [f.121] pour quoy il se retira des cures du monde pour vacquer a oraisons sans empeschement, et les barons, prelates et autres seigneurs commencerent a traicter vertueusement le peuple breton. Mais ilz ne concluoyent nulles haultes choses sans l'avis et consentement du roy Sallomon, car, neantmoins qu'il entendeist a oraisons, ne s'estoit il pas du tout demis de son royaume. Ainsi fut Bretagne notablement gouvernee par aucun temps, et obeissoient les seigneurs aux commendements du roy Sallomon sans les enfreindre. Mais d'autre part aucuns Bretons de noble lignage appelez Urbanus, Ruffelinus, Tanyus, Pastinus et maints autres, qu'il avoit pugni des grieffs qu'ilz faisoient et lesquelx avoient tenue la partie

¹ Var. *faicte*

² Var. *ilz leur devoient*

³ *Sallon* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *je usege*

⁵ *procureur* (correction d'après 8266)

du roy Erispogius contre Sallomon en la guerre d'entr'eulx, et dempuis¹ avoient tousjours faint et dissimulé leur corage² pour ce qu'ilz n'avoient pas puissance de leurs volentez³ mettre a effect, entre lesquelx estoit aussi ung neveu du roy Neomenon et cousin dudit Erispogius, lesquelx, voieants que ledit Sallomon s'estoit destitué de la plusgrant part de sa famille royalle, pencerent que lors plus legierement lui pourroient nuyre et firent conspiration de l'occire si tost qu'ilz trouveroient opportunité et moien de ce faire. Et entre ces choses, le roy Sallomon cheut en grant angoesse et destresse de maladie que il lui couvint souffrir et porter par long temps, et se affebliissoit son corps de jour en autre. Et Envie la mauaise, qui jour et nuyt demenoit les cueurs et les pencees des devant dictz conspirateurs, les esmouvoit a ce qu'ilz cerchassent lieu et temps esquelx ilz acomplissent les choses qu'ilz avoient emprinses. Et pour ce qu'ilz cognoessoient celui roy Sallomon destitué de confort de santé et estre tresfort grevé d'enfermeté corporelle, penczant que par ce moien ilz acompliroient plus legierement les choses que ilz desiroient, avecques une mauaise et cruele compaignie faicte par celle multitude de conspirateurs, allerent environner le lieu ouquel la personne du roy estoit detenue par pesanteur de maladie de corps. Mais par la divine justice, repugnante aux combatans injustement, et par les merites et suffrages de saint Jehan Baptiste, duquel estoit celebree la sollempnité, s'en retournerent sans riens faire.

CHAPITRE LXIX

Comme le roy Sallomon fut cruelement murdri par les mains de ses conspirateurs, qui luy arachierent les yeulx et tellement le tourmenterent que il rendit son esprit.

Et adonc que l'aube du jour premierement commença a espandre les raiz de sa lumiere, le roy Sallomon se fist porter a ung monastere non pas loign de ce lieu, ouquel monastere la grace divine deffendit sa personne a laquelle defailloit puissance d'armes. Car comme celle chose fust venue a la cognoissance de ses adversaires dessus nommez, iceulx ne se desistans pas de leur mauvais conseil et obstiné propos, conduisirent une compaignie de satellites a l'eglise, en laquelle s'estoit le roy retrait a privee mesgniee, et se disposerent d'icelle avironner, dont ce peu de gens, qui estoient presens avecques le roy Sallomon, furent moult paoureux et grandement s'esbahissoient par quelle vertu ilz pourroient resister a si grant nombre d'assaillans. Mais le roy les ennoitoit par doulces parolles, disant que **[f.121v]** il ne advient a nul homme estre deceu ne seurmonté qui fermement a son esperance en Nostre Seigneur ; et qu'ilz n'eussent point peur d'eulx combatre pour la foy, pour tant qu'ilz veissent grant quantité de adversaires, ains s'ordonnassent aux portes pour deffendre la maison Dieu ainsi comme loyaux combatteurs. Laquelle chose faicte en ceste maniere par l'ordonnance et commendement du roy, advint que unes portes demeurerent, ausquelles nul homme n'estoit defenseur. Mais Sallomon, se rapportant du tout a l'aide de Nostre Seigneur, comme il aillast illecques en son nom deffendre sa maison a l'encontre des assaillans ja a bien peu penetrant l'entree, occupa les portes avecques ostacles par grant hastiveté, affin que les entrans pourforczast tourner erriere. Et adonc, par divin mistere, nulle des entrees ne fut apparante aux assaillans. Lors ceulx qui griefvement se embatoient, cognoessans

¹ Var. *et dempuis celui temps*

² Var. *leurs corages*

³ Var. *de leurs mauvaises voluntes*

certainement celle chose, furent par ce miracle grandement espoventez et disposerent acomplir par autre maniere ce qu'ilz avoient encommencé, et, feignans faire paix avecques le roy Sallomon, proposerent envoyer devers lui leurs legats lui nuncer concorde et qu'ilz voullioient avecques lui communiquer pour icelle conclure. Et imposerent ceste chose a faire a ung evesque, lequel, après ce qu'il eut prinse sa legation des mauvais proditeurs, s'en alla igneusement au roy et la lui nuncza par parolles ordonnees, ausquelles comme vroiz semblables le roy ne doubta point acroire, mais adjousta foy aux fraudes et simulations dudit legat qu'il regardoit porter ymage de presbtre. Toutesfoiz, avant qu'il communicquast au convenant et conseil des conjurateurs¹, il requist audit evesque qu'il lui baillast le sacrement de nostre redemption. Et lors, ainsi prins le garnissement² de vroy salut, cuidant trouver paix avecques les siens, sans peur se representoit a ses ennemis qui occultement avoient sa mort conspiree. Lesquelx, se hastans de decouvrir les choses qu'ilz avoient par long temps en leurs cueurs secretement portees par leur malice, avoient entr'eulx jugié, anczois que le roy parlast a eulx, qu'ilz lui creveroient les yeulx. De laquelle execucion print l'office celui proprement que le roy Sallomon avoit des saints fons levé et tenu chier come son filleul, affin qu'il satisfest au veu de ses ennemis de la chose qu'ilz avoient emprinse. Et le roy Sallomon, qui seulement estoit armé du vroy bouclier du signe de la croix, courut a l'encontre de ceulx qui le voullioient et venoient persecuter, ausquelx il ne contraria aucunement, mais, ainsi comme homme sans armes esperant paix, par lesdictz conspirateurs souffrit telles et si griefves injures lui estre inferees comme estre privé de la lumiere de yeulx. Et en fin, a ce que plus longuement il ne fust afflicte par leurs tourmens, il rendit son amme au ciel le vignt cinquiesme jour de juin, l'an de Nostre Seigneur³ ouict cents saixante quatorze. Et par ce noble genre de martire desservit la couronne aureolle, et fut son royal corps par les religieulx⁴ hommes notablement ensepulturé en l'eglise qu'il avoit fundee en son temps.

CHAPITRE LXX

Des pestilences qui seurvindrent en Bretagne pour punicion de la mort du roy Sallomon, et comme le corps saint Mathé en fut fortrait et la cité de Legionence destruite, scelon Paulinus evesque de Leon.

Le benoist Paulinus, evesque de Leon, dit en ceste maniere, quant ainsi eut la gent trescruelle de Bretagne fait conspiracion contre Sallomon, son roy et seigneur – laquelle chose dire est orreur – et, comme il fust aillé a⁵ [f.122] oraison, occis cruelement en l'estre de l'eglise, vint celle chose aux orailles de Flavus, patrice des Romains, duquel ledit roy Sallomon avoit prins la fille en mariage – combien qu'il soit trouvé ailleurs qu'il espousa la fille du roy Erispogius, mais l'un et l'autre se peut bien accorder – lequel patrice, cognoessant que son gendre eust ainsi esté meurtry cruelement, il fut meu de tresgrant douleur et proposa venger la mort d'icelui. Si adressa ses espistres a Vallencian Cesar, lui signiffiant par icelles la mort de son treschier gendre. Lequel Cesar, meu pour la honte et injure de son patrice et pour la trescruelle mort d'icely roy Sallomon, qui ja piecza avecques lui avoit fermee alliance

¹ Var. *des desleaux conjurateurs*

² Var. *garnissement*

³ *Seigner* (notre correction)

⁴ Var. *religieux*

⁵ *a répété* (notre correction)

a toutes les citez marines, c'est assavoir de Puille, de Callabre, de Brisie, de Lucanie et de Cussie, adressa¹ ses mandemens qu'ilz envoiassent neffs cursarots² avecques grans tourbes de ennemis a exiller celui royaume et sa gent. Lesquelx, ainsi entrans en Bretagne, les excercites des hommes fors premierement occis, disserpens par homicides maintes despoules et derompans les citez et chasteaux, tout le royaume au long et au large degasterent. Et comme ces choses ainsi se portassent, les neffs des Brisans par sus les undes apportees, igneement arriverent a la cité de Legionance, en laquelle le saint corps Mathé³, apostre et evangeliste, estoit ensepuluré. Mais pource que – ainsi comme tesmoigne l'escripture – il n'est conseil, il n'est prudence, il n'est force qui puisse resister a la voluté divine, combien que seix mil seix cents saixante seix hommes robustes et esprouvez es faitz de bataille, assemblez dedans les murs de la cité, ississent contre les Brisians en bataille, seix mil d'eulx furent par les Brisians occis, les seix cents prindrent la fuite et les [saixante]⁴ seix furent prins, ainsi hommes sans armes. Lesquelx ainsi detenuz par leurs ennemis, les mains liees derriere le dos, fut entr'eulx ung clerc appellé Amelius, qui come les autres estoit prins et lié, lequel en envoyant sa voix au ciel, commença en plourant a requerir du cueur l'aide du benoist apostre Mathé, disant en ceste maniere : « Saint Mathé, resplendissant par double don de Nostre Seigneur, je te suppli, enten a mes prieres et me oste de la main de cestes tourbes, affin que tu deserves de moy ententiff estre exaulcé par dignes loenges. » Et comme l'un des Brisians, qui estoit maistre du navire, entendi la voix de Amelius, il lui demanda incontinent quelle maniere d'oraison s'estoit que de sa bouche il avoit ouy professer, et qui estoit celui Mathé que ainsi il deprioit a voix lerneuse. Si ne vult Amelius au demandant ce conseil reveler jucques a ce qu'il lui eust promis par serment lui et les autres, qui liez estoient, assouldre du lien de servitude. Et quant Amelius fut seur que lui et les siens seroient ostez des mains de leurs ennemis, il declaira par ordre tout ce qu'il avoit peu savoir du corps du benoist Mathé. Et ce fait, monstra aux Brisians le lieu ou repositoit celui saint corps apostolicque, lequel ilz saisirent. Et adonc celui saint corps, fortrait par les peuples de Itallie, et les autres choses de la cité de Legionance qui bonnes leur semblerent, s'en retournerent ceulx peuples victorieux en leurs contrees.

CHAPITRE LXXI

Comme les corps saincts et autres relicques en furent portees⁵ de Bretagne pour la crainte des dessus ditz et des Norvegiens ; et ung raisonnement contre la cité de Legionance, autre[ment]⁶ nomee Occisme.

[f.122v] Après aussi que le religieux roy Sallomon, comme il est dit, fut murtry par les mains cruels de ses conspirateurs, le royaume de Bretagne – ainsi que dit Vincent de Beauvois en son livre du *Mirouer historial* – par les Bretons discordant entr'eulx mesmes et conmettans batailles intestines, et des estrangiers danoyz pirates icelle Bretagne de long et de large degastans, universelement fut destruite et exillée. Car celle gent de Dannemarche en celui temps forment l'oppressoit et

¹ *et adressa* (correction d'après 8266)

² Var. *neffs cursaires*

³ Var. *le corps saint Mathé*

⁴ *les seix cents furent prins* (notre correction. Dans 8266 on lit *les seix furent prins*)

⁵ Var. *portez*

⁶ *autre* (correction d'après 8266)

aussi degastoit les marines parties de France, tellement que le roy Charle le Chauve, pour ce qu'ilz [estoyent]¹ entrez en Senne, leur donna cinq cents livres d'argent affin qu'ilz voidassent sa contree. Ainsi Bretagne en celui temps, tant des siens, comme dit est, que des estrangiers, par cruele maniere estoit degastee : les citez, les chasteaux, eglises, maisons, monasteres estoient par feu² bruyés jucques a tant qu'en sollitude, en gast et en desert fut toute la region par le jugement de Dieu reduicte. Et, qui pis est, les corps des saints³ de toute Bretagne furent dispars et expanduz par les diverses regions et terres estranges, car – ainsi que tesmoignent les cronicques des eglises anciennes – furent adoncques ceulx saints corps portez hors de Bretagne par les saints et religieux hommes, c'est assavoir saint Melaine et saint Cler a Bourges, et saint Pater et saint Corentin a Tours ou maire moustier, saint Paoul a Saint Florens sus Laire, saint Tugdual a Chartres en l'eglise de la benoiste Vierge, saint Briec a Saint Cierge de Angiers, saint Malou vers la cité de Saintes, saint Sanson a Orleans, saint Magloire a Paris en ung moustier dedié en l'onneur de son nom, et pluseurs autres desquelx les noms ne sont ycy escripts, auxquels plusieurs eglises honorables sont construites par le royaume de France. De long temps pour les clers miracles que firent ceulx venerables corps quant, ainsi que desja il a esté dit, ilz y furent de Bretagne translatez et lesquelx soubz couleur de devocion ont esté esditz⁴ lieux contre droit retenuz. Mais combien qu'ilz soient absens de corps, toutesfoiz prouvent ilz estre presens par miracles, car iceulx lieux, esquelx ilz furent corporelement [portez hors]⁵, ne cessent par chaicun jour d'enluminer plus fort que ceulx esquelx ilz sont a present. Laquelle chose ilz font ainsi qu'ilz monstrent amer iceulx lieux et que la foy mieulx fermegent en nos cueurs, c'est assavoir que, quant nous les voieons frequenter par miracle es lieux esquelx ilz ne sont pas, que nous ne doubton de leur puissance, ainsi comme s'ilz ne la peussent excercer fors es lieux ou sont leurs corps. A ma volenté, cogneussent et entendissent les miserables Bretons quantes misereres, quantes infelicitéz leur sont seurvenues d'avoir perdu ceulx venerables patrons par leurs propres coupes. Lesquelx, ilz ainsi perduz corporellement, est permise licence aux visibles et invisibles ennemis, par lesquelx ilz sont ainsi travaillez dedans et dehors par tourmens et par servitudes, que ilz sont faitz serfs des homes, pour ce qu'ilz ne se rappellent point du jou des ennemis et du service des pechez. Car, ainsi perduz ces saints patrons, la violence des hommes laiz contre l'eglise se forcenne tellement que non pas seulement maintenant les villes et possessions des roys, princes et autres hommes devotz a leurs eglises et a leurs ministres, donnees par le regard de charité, ne presument pas a eulx retenir, mais aussi les dismes et les saintes oblations convertissent a leurs propres usages, et les lieux dediez a Nostre Seigneur par droit heritage ne dobtent⁶ point usurper. Mais hélas ! entre les autres precieuses relicques qui, pour punicion de l'enor[f.123]me murture fait par les Bretons en la personne de leur roy Sallomon, furent de Bretagne substraictes, est a plaindre et a gemir la inestimable perte du glorieux appostre et evangeliste Mathé, qui a present repose ou mont des Partoys, lesquelx sont pres par confinité des Brisiens qui de la cité de Legionence l'emporterent. Lequel Mathé, par son joyeux advenement en Bretagne, delivra les peuples de la servitude en quoy ilz estoient detenuz, c'est assavoir d'estre

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *par fe* (correction d'après 8266)

³ Var. *les corps sains*

⁴ *lesditz lieux* (correction d'après 8266)

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁶ Var. *doubtent*

venduz en servage aux trespasans la mer de Bretagne, au port qui encore est en memoire de celle chose appellé le port Queynvan – et autant vault a dire comme lamentation – car la faisoient les meres pleurs et cris miserables de leurs enfans qui y estoient venduz. Et certainement bien doibt la cité de Legionence plaindre et doloir celle perte, qui souloit estre cité principale de tout le royaume de Bretagne et en laquelle les roys et princes sur toutes autres habitoient, car elle estoit sise en lieu d’avenage. Et fut ceste cité premierement appelee Ocisme pource que en celles parties y a ung brieff trespas de mer, lequel est appellé Mongul qui signifie gueulle de mer pource que les terres par petite intervalle distantes l’une de l’autre pourforcent la mer qui se depart de l’Occeanne, et par icelle gueulle avecques cours ignel ne cesse de passer. Et icelle transchee trespasé¹, se aplane celle mer en maniere d’un grant estang et se depart par maints ports et rivages. Et pour la velocité par laquelle la mer court et racourt incessamment par icelle gueulle, est ce lieu dit Ocismus, quar occis en grec signifie velocité. Et pour ce cest nom Ocismus peut estre dit signifier mouvement ignel et non pas incongrument. Et les peuples voisins sont ditz Ocismes et ladicte cité estoit appelee la cité des Ocismes, dont en pluseurs lieux est trouvé cy devant l’evesque d’Ocisme. Mais pource que en l’ancienne coutume souloient estre trouvez en celle cité seix mil seix cens saixante seix hommes batailleurs, lequel nombre selon les Romains fait une legion, fut par propre nom tant la cité que la region ditz Legionne, pour quoy en pluseurs lieux est trouvé escript la cité de Legionne. Mais d’ilec en après, celui país, par sincope de son nom, fut appellé Leonie, et icelle mesme cité, ses pechez le requerants, est maintenant reduite a la semblance d’un petit chasteau et est privee de nom et de chose, car elle a du tout delaisé a estre, et est appelee Brest sus Chevreicte, par lesquels noms elle est assez veue de plorer sa misere, car le nom du fleuve sur quoy elle siet signifie impression de vilté et a perdu le nom propre de sa dignité. Toutesfoiz la commistion dudit fleuve et de la mer sallee fait, dedans le giron d’elle, aux navires demeure seure et agreable, car la terre du mylieu de la ville par ploy naturel s’estend a bien peu jucques a l’autre rive du fleuve et enclot le port reposable. Et par cil ostacle estaint la fureur de la mer en delaisant assez grant espace, par laquelle aussi comme par ung huys entrent les neffs ou havre, et, icelles receues ou dedans, elles ne craignent estre brisees par la force des vents ou par le deboutement des undes. Et encore appiert il assez que ce a esté la propre demeure des roys de Bretagne par la dirvation de ce nom Brest, car il est interpreté *Britannorum regum echorea statio*, c’est a dire station ou [f.123v] demeure marine des roys bretons.

CHAPITRE LXXII

Comme par divin amonnestement pluseurs eglises furent construites en l’onneur du roy Sallomon, esquelles il fist pluseurs miracles, par lesqueulx il appert estre o les autres martirs en gloyre.

En ce mesme lieu ouquel le roy Sallomon souffrit la mort, [fut]² par les hommes de sainte vie veue une telle et si haulte clarté de feu resplendissant qu’il sembloit dempuis le bas transcender les choses souveraines. Et pour ce ung homme loyal, embrasé par faveur de divine amour, par faculté de ses despens construisit une tresdigne eglise a la gloire de Dieu et a honorer la memoire du saint martir Sallomon. En laquelle eglise, par le cours des temps succedans, il fist tant de

¹ Var. *trespassee*

² Mot manquant, rétabli d’après 8266

miracles moiennant la divine aide qui¹ a touz ceulx qui estoient detenuz de dolleur, de maladie, qui illec venoient, estoit la santé restituee. Et comme par les secretz incognuz aux hommes prouffitegent les divins jugemens, advint une nuyt tempestueuse par la voullanté de Dieu que cestui glorieux martir² s'apparut a ung homme de devocion et le admonnesta qu'il se levast igneement et qu'en son heritage il ediffiast une eglise en son nom. Lequel homme ne se voulut accorder au premier admonnestement, pour quoy il fut la secunde foiz de ce faire requis. Si s'en conseilla a son prelat, qui en le consolant lui donna cele response que, si le requerant estoit de par Dieu, il continueroit la tierce foiz sa demande. Et la nuyt ensuivant lui apparut plus certainement la revelation du saint martir Sallomon, quar il le appella par son nom et lui dist en ceste maniere : « Pour quoy, dist il, t'esforces tu par tant de foiz a contrarier a mes amonnestements ? Affin que plus clerement tu peusses comprendre que mes commendements sont de verité, ceste chose te sera magnifestee, par certification de certain experiment, que ou lieu ou tu commenceras a ouvrer pour mon eglise faire, si tost que tu y auras fiché ton rasteau en ung peu de terre, de la courra une tresclere fontaine d'eaue vive. » Et en après, ceste chose esprouvee par l'omme devot et l'eglise en ce lieu constructe, recouvrerent pluseurs santez de toutes manieres d'enfermetez, par la grace de Dieu et des merites du saint martir Sallomon. Et ainsi, par ceste vertus³ et autres pluseurs, fut declairé le roy glorieux Sallomon⁴ estre exaulcé en la compeignie des autres martirs, duquel graces et loanges⁵ soient refferees a Dieu le pere tout puissant, au Filz et au Saint Esprit, auquel est honneur et puissance *in secula seculorum*.

CHAPITRE LXXIII

Du duc Allain seurnommé le Grant et de Pascevethenus son frere, neveuz du roy Sallomon, et comme le dit Allain en son temps deffendi son pais des Normans et rendi a l'eglise de Nantes son droit, et de sa mort.

En celui temps que, en la maniere que dessus est dicte, estoit Bretagne cruelement afflicte tant des siens que des estrangiers, après la mort Sallomon son roy debonnaire, Allain le Grant et Pascevethenus son frere, neveuz dudit Sallomon et qui par avant sa mort gouvernoient la province de Vennes – laquelle est autrement appelée Grogorech du nom du Guerech qui en fut prince pource que, le duc Belpolenus occis et l'exercite de ses gens chacé et aussi Hebracarius un⁶ autre duc françois, icelle province defendi vertueusement – prindrent le gouvernement de toute la region de Bretagne, quar [f.124] Albigeon, filz Sallomon, avoit esté occis avecques son pere, pour quoy il n'y avoit lors en tout le royaume nul plus prouchain a tenir celle succession qu'ilz estoient. Mais Pascevethenus fut prins par les Danoys et rachaté par Allain le Grant son frere, puis après par iceulx Danoys fut occis par aguet et en traïson. Pour quoy ledit Allain demoura seul a gouverner le regne et fut fait duc sus Bretons, combien que en pluseurs lieux il fut trouvé par ses lettres qu'il se nommoit roy des Bretons. Mais je ne treuve pas que depuis la mort du roy Sallomon aucun portast en Bretagne couronne royale, ains en ont esté les princes

¹ Var. *que*

² Var. *cestui glorieux martir Sallomon*

³ Var. *cestes vertus*

⁴ Var. *declairé le glorieux roy saint Sallomon*

⁵ *a la loange duquel graces et loanges* (correction d'après 8266 qui écrit *duquel gloire, graces et loenges*)

⁶ *une* (correction d'après 8266)

dempuis celuy temps ducs et non pas roys appelez, non pas que leurs droictz royaux en fussent diminuez mais seulement perdirent le nom de celle dignité et par leurs propres coupes, c'est assavoir pour la mort de leur roy Sallomon qu'ilz murdriront, [et]¹ par les destructions des batailles intestines qu'ilz firent entr'eulx, comme dit est, après la mort du roy Sallomon. Et d'autre part les Normans, ouyeans sa mort, commencerent a retourner par le fleuve de Loire, toutes choses degastans jusques a la cité de Nantes, de laquelle estoit lors Landranus evesque, qui pour la crainte d'eulx s'en fuit en France. Si est assavoir que, l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur ouict cens saixante saize, qui fut deux ans après la mort dudit Sallomon, Rollo duc des Dannoys commença a gaster les royaumes de France et de Bretagne, lesqueulx lui et ses gens oppresserent tellement par force de guerre, espiciallement celui de France, qu'ilz le firent tributaire. Car, pour ce qu'ilz gastoient le paÿs par le fleuve de Loire, le roy Charles de France, qui pour lors regnoit, composa avecques eulx et les renvoya en leur contree², par ce qu'il leur promist poyer doze besans d'or par chaicun des ans avenir. Et atant rentrerent les Dannoys en mer, mais après la mort dudit roy Charles, ilz retournerent au temps de Loÿs Fenenient³ son filz. Et grans douleurs et persecucions firent ou royaume de France et en celui de Bretagne, tant que les gens de religion pour crainte d'eulx s'en fuirent aux lieux ou ilz cuiderent mieulx estre assurez. Mais après que le devant dict Allain le Grant fut fait duc de la religion et du peuple de Bretagne, il assembla grant exercite et fist aux Dannoys son royaume vuider par batailles greveuses, ne oncques puis ilz n'oserent entrer en Loire tant comme il vesqui. L'an de Nostre Seigneur ouict cents quatre vings et neuff, se transporta Landrannus, evesque de Nantes, a la court dudit Allain le Grant et lui fist complainte comme les Normans avoient degastees les choses de son eglise, et par humble priere lui supplia qu'il lui feist aucune restitution des choses de icelle eglise, qui par ses predicesseurs lui avoient esté ostees. Lequel Allain, tresdebonnaire et misericors, lui rendit la ville de Canabiac, situee ou paÿs de Constantin, pour l'absolution de sa conscience et de Droguen sa femme, et aussi pour le pardon et indulgence de son frere Pascevenus qui, comme dit est, avoit esté occis en traïson par les Normans, pour Judicael, Colledoc et autres ses prouchains. Dempuis vesqui Landrannus ouict ans en dignité episcopalle, puis mourut et lui succeda **[f.124v]** Fulcherius qui au duc Allain demanda sa misericorde qu'il lui feist aide selon sa puissance, affin qu'il amendast son eglise et qu'il peust ses clerks nourrir et subsanter. Lequel Allain, remply de grant pitié, conceda a lui et a ses clers une petite abbaye appartenante a l'eglise de Saint André, qui est construite hors le mur de la cité de Nantes, entre Saint Donacien et les murs d'icelle cité sus le fleuve de Herde, en perpetuelle aumosne et pour l'eternelle remuneration de son ame. Et après ce que le venerable Fulcherius eut recouvré les chartres de ce don, il s'estudia a reffaire son eglise et composer un chasteau de murs envers icelle, ouquel les clers et les laiz s'en fuissent a reffuge si necessité leur venoit et se peussent deffendre des Normans, car la cité de Nantes estoit grande et moult souvent prinse de ses anciens assaillours, desquelx elle estoit par parties derompue – ainsi comme au jour de huy il est cogneu. Et les citoyens, par tant de foiz prins et detranschez par les Normans et par ceste chose grandement diminuez, aucunement ne la pouoient deffendre. Cestui Fulcherius evesque fut grant⁴ familier du duc Allain qui, devant les autres evesques de toute Bretagne, l'eut en plus grant amour, et fut

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *leurs contrees*

³ Louis II le Bègue

⁴ Var. *grandement*

le premier qui recouvra celle porcion de l'evesché de Nantes, qui avoit esté ostee a ses predicesseurs, jucques a¹ Villaigne, et y dedia les eglises, combien que les evesques de Vennes après la mort de Gillart l'eussent occuppee. Il estoit tousjours present a la court du duc Allain et jugeoit toutes choses qui en sa presence estoient debatues. Et en faisant telles et semblables euvres parvint a la fin de ses jours. Auquel succeda Ysayas qui gueres ne vesquit, et après sa mort ordonna le duc Allain Adalardus pour gouverner le siege de Nantes. Puis trespassa ledict Allain, duc royal des Bretons, seurnommé le Grant, l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur [ouict cens quatre vigns dix]².

CHAPITRE LXXIV

*Comme les Normans gasterent Neustrie, Bretaigne, Angeou, Touraine et pluseurs autres contrees, et prindrent la cité de Nantes, et comme les Bretons s'en fuirent en estrange terre*³.

En iceulx jours commença s'eschauffer la rage des Normans plus grant que jamais elle n'avoit esté, car, ainsi trespasé le tresdebonnaire duc et grant deffenseur Allain, qui ces Normans souventesfois avoit combatuz par forte main et de sa region du tout en tout deboutez et chacez si que jamais ilz n'oserent en ses jours approucher les fins de son royaume, iceulx, oueans sa mort, s'esmeurent derechieff et trembla la terre devant leur face. A l'encontre desqueulx ne s'esleva nul duc ne nul deffenseur⁴ qui les combateist, car les roys de France du tout en tout estoient anullez si que nulle force, nulle vigueur de deffense n'estoit en eulx trouvee. Et aussi les filz de [f.125] Allain le Grant, duc de Bretaigne, Judicael et Coledoc, n'ensuyvoient⁵ les faitz de leur pere, ains estoient lasches, failliz et paresceux, et peu valloient a la deffense du païs. Adonc iceulx Normans, hommes diabolicques, a tresgrant puissance partirent de Dannemarche et a grant navire premierement entrerent en France et toute la province de Roan retindrent en leur seigneurie et la osterent a Charle le Simple. Aussi conquirent ceulx Normans a force Amiens, Corbie, Arras, Therouenne, Cambray et en destruisirent les eglises. Puis après passerent Meuse et ardirent le païs du Liege, Thoring, Couloigne⁶, Aes, Treves et allerent jucques a Més, ou ilz firent bataille contre les François qu'ilz desconfirent et occistrent l'evesque du lieu. Comme ainsi eurent ces peans iceulx païs et provinces destruit et gasté, ilz se retournerent a leurs neffs et, nageans par la grant mer costoyant Neustrie et Bretaigne, vindrent ou territoire de Vennes et se applicuerent a Guerrande, une ville situee pres le rivage de la grant Occeane, laquelle estoit lors grandement peulee et, pour la grant abundance du sel qui la est fait, estoit tresriche. Pour la venue desqueulx, les habitans d'icelle terre, impourvez et veants la grant multitude de neffs armees apportans iceulx pirathes, ung genre de cruelz hommes effrenez desqueulx le souverain desir estoit espandre sang humain, capturer les hommes et se enrichir de leurs despoilles ravies, ilz furent tellement espoventez qu'ilz ne savoient quelle part tourner, quar ilz n'avoient force ne puissance de resister ne de fuir nulles, si non qu'ilz abandonnassent et laissassent leurs petiz

¹ a répété (notre correction)

² La date est manquante dans les deux manuscrits. (notre correction)

³ Var. *en estranges terres*

⁴ Var. *nul roy, nul duc ne nul deffenseur*

⁵ Var. *en nulle maniere n'ensuyvoient*

⁶ *Col Couloigne* (correction d'après 8266)

enfans, leurs femmes et touz leurs biens, et ja s'espandoint leurs ennemis par la terre. Toutesfoiz au sons de leurs trompes ilz s'entre appellerent et se aünerent ensemble et lors tous fuyrent a l'eglise du glorieux confesseur saint Aulbin, lequel grandement ilz honnorerent en celles parties – ainsi que appreuve la magnificence de l'eglise par leur estude en l'onneur de lui construite. La offrirent ilz veulx et prieres a saint Aulbin, en le depriant estre leur advocat, leur duc et conducteur [et]¹ qu'il preneist la cure de delivrer son peuple du glayve de ses ennemis. Laquelle priere fut incontinent exaucee, quar eulx, ne ayans aucuns chiefs, ducs, princes ou gouverneurs en terre qui pugnast pour leur toucion et deffense pource que, comme dit est, estoient les filz Allain le Grant, Judicael et Coledoch, lasches et paresceux et peu valloient a la deffense du païs, Nostre Seigneur, qui jamais n'abandonne ceulx qui en lui ont ferme esperance, ne voullant laisser perir ceulx qui le deprioient si assiduelement, comme ilz fussent en celle paour et crainte desesperez de humain aide, il leur envoya ung chieff. Ce fut ung chevalier a armes resplendissans qui par nul d'eulx n'estoit cognu, lequel clerement s'apparut a la place de tous et, blasmant **[f.125v]** leur tardité et paresce, leur dist : « O meschants gens et de petite foy, pourquoy doutez vous faire estriff avecques gent qui n'a point Dieu en son aide ? Comme il soit possible Nostre Seigneur triumpfer en pluseurs ou en peu, mesmement comme le benoist Aulbin soit ja piecza attendant² et appareillé vous donner aide ! Remenez vous, je vous prie, de David, jenne enfant sans armes, qui Golias, le geant a tous redoubté, occist d'une pierre. » Laquelle chose dicte, eulx tous, embrasez en corage, assemblerent avecques leurs ennemis, non douteux qui estoient presens appareillez de assaillir, affin qu'ilz derompeissent, occissent ou embrasassent chaicunes choses. Mais la petite assemblee de ceulx qui ou moustier de Saint Aulbin estoient assemblez, faisans impetuosité contre leurs ennemis, jasceit ce qu'ilz fussent petit nombre contre pluseurs, desarmez contre les armez, non savans contre les acoustumez a batailler, ne usans pas de leurs forces, leurs ennemis forment prosternerent. Et sans demeure³, sentans Dieu les oppugner et non pas les hommes, tournerent en fuite et, delaissans ou rivage pluseurs charoignes des leurs, plus igneusement qu'ilz n'estoient venuz rentrerent en leurs neffs, ne depuis n'oserent assaillir icelles⁴ terres. Et adonc leurs ennemis vaincuz et chacez, come ilz se enquerissent du nombre des leurs en si grant assemblee, ne trouverent pas seullement que aucun d'eulx fust pery, mais aussi n'en trouverent aucun qui fust playé. Mais ilz apperceurent que cely seul chevalier non cogneu, que peu par avant eulx fremissans ilz avoint eu bon conforteur, deffaillir de leur nombre. Par lequel avenement ilz furent moult dolents et faitz tristes, quar ilz suspeczonnoient qu'il fust occis pource que il avoit devant tous sailli sus les compaignies des ennemis. Et pour ce encercherent diligaument tous les corps des mors affin que son corps fust honoré par sepulture. Mais icelui non trouvé, ne fut nulle doute que la vertu angelicque, par le merite du saint evesque Aulbin, fut envoyee de Nostre Seigneur en aide a son devot peuple. Et adonc ces choses ainsi beneurement faictes et appareillees, tous, avecques grant joye et liesse, ensemble coururent a l'eglise du saint confesseur lui poyer et rendre leurs veulx avecques sacrifices de loenges. Après dix ans passez que ceste chose fut ainsi advenue, lesdictz pirathes de Norvechgue, qui après les persecutions dessus dites par eulx perpetrees s'en estoient retraictz en leurs lieux, chargez des despoilles qu'ilz avoient ravies, derechieff retournerent en

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *soit ja piecza present attendant*

³ Var. *et sans demeure les pirates*

⁴ *icell* (correction d'après 8266)

France qu'ilz s'esforcerent du tout acquerir et submettre, et assistent la cité de Paris. Mais ilz furent honteusement chacez par les François, qui a eulx se combattirent, et adonc iceulx Normans leur siege delaisserent et ardirent¹ Troys, Toull, Verdun et les païs exillerent. Et ce fait s'en retournerent vers le rivage de la mer, sur laquelle ilz chargerent toutes les proyes qu'ilz avoient ravies es païs et contrees dessus dictes. Puis d'illecques en après, avecque innumbrable assemblee de neffs nageans par la mer Occeanne, degasterent toute Bretagne, ne nul n'y avoit qui resister leur peust, quar lors, par la division² des seigneurs et occision du peuple, estoit les forces des barons³ trop grandement affoiblies, et telement que par peu avoit perdue toute esperance de ressource. Et pour fuir aux crudelitez et inhumanitez de ceulx [f.126] crueulx Normans, les comtes, vicontes, barons et autres nobles et le clergié espoventez pour la peur d'icelx, s'espandirent touz par France, par Bourgoigne et par Acquitaine. Entre lesquelx nobles qui furent pour la peur des Dannois, monta sur mer Mathuedons, le comte de Pohel, avecques innumbrable multitude de Bretons, et s'en alla au roy d'Angleterre Aauscence⁴, et avec lui mena son filz nommé Allain, qui depuis fut seurnommé Barbetorte, lequel il avoit engendré de la fille du duc Allain le Grant et de Droguen sa femme, et lequel icelui roy ja par avent avoit levé Aauscence du saint fons de baptesme, et pour ceste amitié et familiarité de ceste regeneration avoit grant foy en lui. Mais les pouvres Bretons cultivans la terre demourerent soubz la puissance des Normans. D'illecq en après ceulx hommes forcenez, montans par le fleuve de Laire avecques grant flote de neffs, prindrent la cité de Nantes, Angiers et Tours jucques a Orleans, degastans et ambrasans eglises, moustiers, villes et chasteaux. Et premierement, avant toutes autres choses, envaïrent la cité de Nantes, qui au temps de lors n'avoit nul bon defenseur si non les petiz hommes encore demourans des premieres pestillences, si la prindrent toute fors le chasteau a l'environ de l'église, qui avoit esté fait pour la crainte d'eulx, et en icelui s'estoient fuiz touz les citoiens grandement espoventez, fors ceulx que ilz avoient desja prins chietiffs et ceulx qu'ilz avoient detruncé par glayve, affin que d'elx meulx et plus fort se defendeissent. Mais ilz leur peurent petitement resister, et toutesfoiz, en se defendant celui jour par grant force, se sauverent touz jucques a la nuyt. Et les Normans, grandement lassez quant le soulail fut couché, s'en retournerent a leur navire affin qu'ilz pranseissent leurs viandes⁵ et se recreassent, esperans le landemain prendre le chasteau avecques touz ceulx qui le defendoient. Et les Nantays, espoventez pour la grant multitude de celx cruelz Normans, prindrent a menuyt les ournemens de l'église et toutes les choses qu'ilz porent porter et s'en furent touz es lieux ou ilz porent estre assurez. Et fuit Adalardus l'évesque avecques touz ses clercs jucques en Bourgongne. Et les Normans au bien matin descendirent de leurs neffs et parvindrent au chasteau, ou ilz ne trouverent nulz de touz les citoiens. Si entrerent en l'église, ja moult de foiz par eulx destruite, et tout ce que estoit illecques demeuré des despoules et des aournemens porterent a leurs neffs, puis mistrent le feu en la couverture de l'église, laquelle ilz embraserent du tout et les murs du chasteau derompirent. Ces choses ainsi faictes, nagierent les Normans contre mont Laire et entrerent ou fleuve de Mainne, pour quoy les Angevins, qui ceste chose ouïrent, s'en furent et delaisserent leur cité, a laquelle allerent ces hommes diabolicques et fortraïrent les despoules qu'ilz y trouverent et embraserent

¹ Var. *leur siege delaissé, allerent en Bourgoigne et ardirent*

² *dision* (correction d'après 8266)

³ Var. *Bretons*

⁴ *d'Angleterre et a Aauscence* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *leur viande*

les eglises et toute la cité. Puis d'illecques en après, monterent es neffs et nagierent jucques a la cité de Tours, laquelle ilz destruisirent en semblable maniere qu'ilz avoient fait Angiers. Et d'illecques se departans et nageans, monterent jucques a Orleans, a l'encontre desquelx les Aurelienoyz s'esleverent et appareillerent leurs neffs¹ pour soy deffendre. Et toutesfoiz, grandement espoventez de veoir celle innumbrable multitude de Normans, leur donnerent grans sommes de peccunes et par ceste voye delivrerent eulx et leur cité de leurs mains. Lesquelles richesses prinses et saisies, descendirent par le chanel de Laire, char[f.126v]gez de grans despoules, a l'isle de Biece situee pres les murs de Nantes. Et ainsi qu'ilz demouroient illecques, seurvindrent grant abundance d'autres neffs chargees de Normans, qui leur requirent que ilz distribuassent² la moitié de toute la rapine qu'ilz avoient prinse, ou autrement qu'ilz feroient batailles avecques eulx. Laquelle chose ouye, les premiers Normans grandement atristez respondirent qu'ilz ne leur donneroient nulle partie de leurs choses, mais se deffenderoient d'eulx vigoreusement. Et adonc les derroins Normans prindrent leurs armes et combattirent contre les premiers, qui tout le jour aigrement leur resisterent. Et toutesfoiz, comme le soulail se couschoit, s'en fuirent les premiers, delaissans toutes leurs proyes et navires, et perirent tant des premiers que des derroins les deux pars, mais les derroins, qui estoient demourez victeurs, substraient toutes leurs neffs, peccunes et despoules, et par le fleuve de Laire retournerent plus avant en Bretagne. Et la cité de Nantes demoura vuide et par long temps deserte sans aucuns habitans, car ces Normans et les autres, esperans la tenir en leur puissance, de leur bon gré la faisoient deserte affin que les cultivateurs, pour la peur d'elx, jamais ne retournassent a la possider.

CHAPITRE LXXV

Encore des grans persecucions que les Dannoys firent en France et en Bretagne ; et comme le roy Charle le Simple donna Gille sa fille a Rollo leur prince qui se fist baptiser et leur quitta Neustrie qu'ilz nommerent Normandie.

Ainsi demoura la cité de Nantes delaissee en gast par pluseurs ans et plaine de ronces et d'espines et de grans buissons, jucques a ce que Allain seurnommé Barbetorte, neveu du duc Allain le Grant, noble et puissant juvenceau, s'esleva qui ces Normans chacza de toute sa region de Bretagne et les debouta et jecta du fleuve de Laire qui leur estoit grant nourissement. Certainement cest Allain fut nourry des son enfance avecques Auscence³ le roy d'Angleterre son parrain, auquel Mathuedons, le comte de Pohel, son pere, s'en estoit fuy et le y avoit porté petit enfant, ainsi comme il a esté dit cy davant. Et ce pendant telement oppresserent les Normans le royaume de France que, l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur neuff cents et doze, Charles le Simple, qui le regne tenoit, pour cesser les pestillences que ilz faisoient en icelui royaume, leur octria Neustrie pour habitation, laquelle ilz avoient par avant saisi a force. Et donna celui roy Charles le Simple de France Gille sa fille en mariage a Rolo leur prince, qui se fist baptiser et nommer Robert. Lequel Robert appella Neustrie Normandie, pource que de nort estoient lui et sa gent venuz et que mand en leur langue signiffie homme, et en fut le premier duc de la lignie des Danois, quar en autres cronicques est trouvé par avant y avoir eu ung autre duc appellé

¹ Var. *leurs armes*

² Var. *que ilz leur distribuassent*

³ *enfance a Auscence avecques*. Idem en 8266. Correction d'après *La Chronique de Nantes* (p.88)

Richart dont issit Robert seurnommé le Deable. Ledit Robert danois regna seix ans, et en son temps oppressa grandement les Bretons, qui n'avoient lors point de chieff fors aucuns comtes et seigneurs particuliers qui ne les savoient ne pouoient gouverner. Et après sa mort, regna son filz Guillaume, seurnommé Longue Espee, qui commença regner en l'an de Nostre Seigneur neuff cents dix sept. Cestui duc Guillaume vult contraindre les Bretons estre ses subgitz et, pour ce faire, l'an neuff cents dix neuff, qui estoit l'an II^e de son regne, atout grant ost entra en Bretagne. Et comme il y trovast peu ou [f.127] nulle resistance, il la gasta par armes et y fist destruction merveilleuse, car il la vuida presque toute de ses habitans, desquelx il destruit¹ les ungs par occisions et les autres chacza hors de toute la region. Si en furent adoncques portez par les religieux de Sain Meen le² corps de saint Judicael jadis roy de Bretagne et de saint Meen abbé, savoir saint Judicael [a]³ Saint Jouin en Poitou, et saint Meen a Saint Florens. Et fut le monastere dudit lieu de Saint Meen, qui pour lors estoit tresbel et honorable, par sesdictz⁴ Normans du tout en tout demoli, avecques pluseurs autres eglises et monasteres de Bretagne.

CHAPITRE LXXVI

Comme les Bretons reprindrent leurs forces et occirent tous les Normans qu'ilz trouverent en Bretagne, et comme Allain Barbetorte retourna d'Angleterre et comme il occist lesditz Normans a Dol, Saint Brieuc et Nantes, et restaura ladite cité.

Aprés toutes les cruels persecutions devant dictes, par lesquelles Nostre Seigneur, aussi comme pere debonnaire chastiant ses enffans, permist baptre et tourmenter moult longuement l'eglise et le peuple de Bretagne, les pechez des hommes le requerans, en la parfin icelui, compacient et ayant mercy ainsi que s'il eust esté couroucé, se recorda de faire misericorde, car assez tost après la desolacion dessus dicte reprindrent les Bretons leurs forces et ceulx qui en la region estoient demourez et les autres qui espars avoient esté par les regions estranges, aünez et acompaignez ensemble prindrent leurs armes et combattirent vertueusement contre leurs ennemis, lesquelx ilz chacerent par puissance hors de leurs contrees. Et le jour de la sollempnité monseigneur saint Michiel, l'an de Nostre Seigneur neuff cents trante ung, les Bretons, qui estoient demourez, occirent touz les Normans qu'ilz peurent trouver en Bretagne, et premierement leur duc Felescan. Et de ceste emprinse fut premier acteur et inventeur ung noble juvenceau, comte de Rennes, appelé Juhael et seurnommé Beranger, qui droictelement estoit descendu de la lignie royalle des princes de Bretagne, lequel estoit preux et vaillant combatteur. Et après que ces Normans furent ainsi occis, occuppa certaine porcion de la region de Bretagne, laquelle il s'esforcza a deffendre a l'encontre des autres Normans qui, pour vengeance prendre de la mort des leurs, estoient en Bretagne entrez a puissance d'armes et par force guerreoient le país. Mais d'autre part, l'an neuff cents trante seix, les Bretons, retournans des *transmarines*⁵ regions, reprindrent leur terre occupee par iceulx Normans. C'est⁶ Allain Barbetorte, dont il est parlé cy devant, qui, pour la persecucion d'eulx, jadis avoit esté porté par le comte de Pohel, son pere, a

¹ Var. *destruist*

² Var. *les*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *lesdictz*

⁵ *marines* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *c'est assavoir*

la court du roy d'Angleterre son parrain, ou il avoit esté nourry jucques a ce qu'il fut parcreu et devenu homme fort, robuste et de si grant vertu que il ne deignoit les sangliers ne les ours occire es forests avecques le fer mais avecques les bastons de fust seullement. Cestui Allain en l'an devant dict assembla petit navire et avecques les [f.127v] Bretons, qui encore estoient demourez et qui en la compaignie de Mathuedons, son pere, et de lui estant jenne enfant¹ avoient passé² en Angleterre, retourna en Bretagne par congié du roy Alstane. Et comme premierement il s'applicast a Dol, il trouva ou monastere d'illecq une tourbe de Normans qui celebroident nocés, festes et esbatements, laquelle il assaillit soubdainement et en despourveu et toute la detroncza. Et d'illecq en après ledit Allain, ouyant que a Saint Briec y en avoit une autre compaignie, nagea jucques a ce lieu et occist tout ce qu'il peut trouver de Normans, pour quoy les autres qui estoient expanduz par toute la region, ouyans la rumeur de sa venue, presque touz la terre delaisserent. Et adonc lesdictz Normans ainsi dechacez, les Bretons de toutes pars vindrent audit Allain et l'establirent seigneur et prince sus eulx. Et après ces choses, entendu Allain que vers la cité de Nantes en avoit grant assemblee qui icelle cité vouloit habiter, pour quoy il assembla ses chevaliers, non pas grant nombre, et chevaucha jucques a celle cité et en trouva grant multitude de herbergez ou pré Saint Aignan. Si combati contre eulx, mais ilz priserent peu sa force et l'en chacerent jucques en la summité de la montaigne. Et ainsi que illecques il demouroit, grandement lassé et souffrant tresgrant soiff, il commença a plorer griefvement et la sainte Mere de Dieu Marie par prieres soigneuses invocquer que elle le deignast secourir et une fontaine d'eau lui ouvrist, dont lui et ses chevaliers peussent boire et reprendre leurs forces. Aux prieres³ duquel la Vierge Marie ouvrit une fontaine, laquelle est encore appelée la Fontaine Nostre Damme. Et d'icelle beurent suffisamment lui et ses chevalliers, par quoy ilz reprindrent leurs forces, lesquelles ainsi recouvertes, retournerent a la bataille et avironnerent et combatirent les Normans par grant force, et leur resisterent si aigrement qu'ilz les detranscherent touz, fors ceulx qui s'en fuirent. Lesquelx acertes grandement espoventez, descendans par le chanel de Laire, par traictz de avirons s'en fuirent. Et adonc Allain Barbetorte, touz ceulx Normans vaincuz et de toutes ses contrees chacez, entra en la cité de Nantes qui par pluseurs ans avoit esté deserte, puis alla a l'église de Saint Pierre et Saint Poul, avecques touz les siens, faisans voyes a leurs espees et transchans les espines et ronces qui par touz les lieux de la cité estoient creues. Mais comme il fut parvenu devant l'entree de l'église, il trouva les apparoz derompuz sans nulle couverture, et lors estoient bien desfigurez et privez de leur forme et beauté du temps que elle fut premierement construite par le saint evesque Felix, ainsi que saint Fortunat evesque de Poitiers la descript en ces dictez. Icelui Allain et ses compaignons deprierent de ung mesme accord les suffrages des apostres et moult plainirent la beauté de leur eglise qu'ilz cognoessoient par ces demonstresances. Et ledit Allain, quant il eut regardé les rues et les marchez prouffitables de toute la cité, il voulut illecques faire son siege principal et manda a touz les Bretons qu'ilz se hastassent de venir a lui chargez de vivres⁴. Et quant ilz furent assemblez, il leur commanda faire ung grant terrare a l'environ de l'église, comme le mur du premier chasteau avoit esté. Et après l'accomplissement

¹ Var. *estant encore jenne enffent*

² *Avant passer* (correction d'après 8266)

³ *Aux priers* (correction d'après 8266)

⁴ *chargez de vins* (correction d'après 8266). Dans la *Chronique de Nantes*, traduite par Le Baud, il est écrit *victualibus* (p.92)

de celle chose, refist¹ la tour principale et en icelle tour establit sa maison. Adonc les comtes de Bretagne, les barons et les vicomtes encore fuitifs par pluseurs regions, oyans ceste chose et que Allain Barbetorte neveu de Allain le Grant estoit prince et duc de toute Bretagne et avoit chacé touz les Normans, ilz acoururent a lui, moult joyeux de toutes pars, entre lesqueulx y vint Hotron, evesque de Saint Paul, auquel Allain conceda [f.128] qu'il gouvernast l'église de Nantes en sa vie, car Adalardus, qui evesque en avoit esté, estoit trespasé avecques touz ses clers, excepté seulement Letardus archediacre, Ogier, Hugues et Durant seurnommé Pabion, qui, entendans la rumeur de ceste recouvrance, parvindrent a la cité de Nantes, et, pleignans grandement la dignité de leur eglise et la noblesse de sa beauté qu'ilz avoient regardé de leurs yeulx, rapporterent par memoire et declairerent les sens, rentes, possessions, terres, devoirs, previlleges, libertez et franchises de par avant appartenans a ladicte eglise et dont les chartres royales estoient deperies par l'impression des Normans. Lesquelles choses ledit Allain leur conferma et divisa en trois parties le tribut des marchandies de la mer prises au rivage, dont il retint la premiere partie pour soy, la secunde aux evesques conceda et la tierce aux vicomtes.

CHAPITRE LXXVII

De pluseurs divisions d'entre les Bretons, les François et les Normans ; et comme le duc Allain Barbetorte alla au secours du roy de France contre l'empereur Othes. De sa proesse et de son mariage.

L'an de grace neuff cents trante neuff, assemblerent les Bretons en bataille a l'encontre des Normans, en laquelle ilz demourerent victorieux et prindrent a force ung chastel en Normandie². Et l'an neuff cents quarente ung, allerent lesdictz Bretons en l'aide de Loÿs Transmarin, roy de France, a l'encontre desditz Normans. En l'an neuff cents quarente quatre, au temps dudit roy Loÿs, filz Charles le Simple de France, qui estoit mort en la prinson du comte Herbert de Vermandoys, Juhael Beranger et Allain, qui estoient princes de Bretagne – car combien qu'il soit [dit]³ en la *Cronicque de Nantes* que Allain avoit toute Bretagne, toutesfoiz, selon pluseurs autres ystoires, Beranger en possidoit une porcion dont le siege estoit en la cité de Rennes et sans faire service audit Allain – meurent guerre a l'encontre dudit⁴ Guillaume et de ses Normans, et se vouldrent monstrier amis du royaume de France, car lors y avoit division entre les François et Normans. Mais selon les *Cronicques de Normandie*, ledit Guillaume passa le fleuve de Coaynon et entra en Bretagne, si degasta le païs et print aucunes fortresses, et tant contreigny Allain, qui avoit esté cause de celle emprinse, qu'il s'en fuit en Angleterre et fist paix au prince Beranger, et dempuis s'en retourna le duc Allain en Bretagne. Mais les *Cronicques de Nantes*, qui plus amplement parlent dudit Allain et de ses faictz, de ce ne font mencion, ains dient qu'il chacza des Normans de toute la region de Bretagne et que tout son temps il la defendit d'eulx moult vertueusement. En celui temps, s'en fuirent en Angleterre le roy Loÿs de France et la royne Algine, sa femme, pour la peur d'aucuns conspirateurs, mais assez tost après ilz retournerent en leur royaume, et l'an ensuivant, savoir l'an neuff cents quarente cinq, fut ledit roy Loÿs de France prins par

¹ Var. *refist Allain*

² Var. *aucuns chasteaux en Normandie*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *du duc*

les Normans, mais par Hugues duc, filz de Robert roy d'Angleterre¹, il fut restitué en son royaume. Le duc Allain fut homme puissant et grandement fort combatteur a l'encontre de ses ennemis, et en toute Bretagne fut [duc]² fors la province de Rennes, laquelle³ le prince Juhael lors possidoit, combien qu'il soit dit par les *Cronicques de Nantes*, comme il est cy davent contenu, que ledit Allain possidoit tout le pais de Rennoys. Et auxi tint Allain outre le fleuve de Laire, Medalgie, Tuffalgues et Herbauges, desquelles il fist fin avecques le comte Guillaume de Poitiers, seurnommé Teste d'Estoupes, ainsi comme les bournes le demonstrent, c'est assavoir le fleuve Ladion descendant en Laire, du fleuve Irume de la Pierre Fichee, du Ciriac et du fleuve Ledri, lequel decourt en la mer d'Occident. Et toutes ces choses retint [f.128v] paisiblement toute sa vie. En son temps, s'esmeut discord entre Lotaire, roy de France, filz Loÿs Transmarin, lequel commença a regner l'an neuff cents cinquante cinq, et l'empereur Othon, son oncle, pour le royaume de l'Otheriche, lequel ledit Lotaire recouvra a force sur ledit Othes, puis retourna en France. Mais comme il y fut retourné, a l'encontre de lui esmeut Othon l'empereur grant excercite et vint jucques a la cité de Paris pour la prandre, dont ledit Lotaire fut grandement couroucé et manda a ses comtes et feaulx et aussi a Allain duc de Bretagne, seurnommé Barbetorte, duquel la renommee, bonté et force estoit ja presque par tout congneue, que touz lui aidassent par puissante vertu. Et comme ilz furent assemblez a defendre la devant dicte cité, fut ung des Saxons, homme trespuissant et vaillant de corps, de la partie de Othes l'empereur, frere de la royne, qui tout le jour les comtes et barons françois tout seul appelloit qu'ilz esleussent le meilleur d'eulx qui avecques lui combatist et deffendeist le royaume de France au mieulx et plus justement appartenir a Lothaire que a Othes. Quelle chose ouye, touz les barons et comtes françois, regardans son estature et grandeur, ne presumerent prendre nulle audace⁴, mais Allain le Breton, attendant par pluseurs [jours]⁵ que aucun de tant de si nobles hommes contre lui issist a deffendre celui droit royal, eut grant vergoigne de ce que tant l'on lui prolongnoit bataille. Et ung jour, comme celui furieux Saxon, tout seul estant ou pré, a touz les François reprouchast grans opprobres et ledenges, print Allain secretement ses armes et, son cheval appareillé, fist une nacelle, par le fleuve de Saine, loign de la cité monter affin que le chemin ne fust cogneu, et ainsi passa ledit fleuve, puis chevaucha par my le pré contre le Saxon, avecques lequel il combatit et, voyeans touz les François, les Saxons et Allemans, lui transcha la teste. Laquelle il pendi a l'arczon de sa celle et la lya avecques conroys, puis vint a la rive du fleuve ou sa neff estoit appareillee, en laquelle il monta derechieff et, nageant contre val ledit fleuve, print port a la cité devant dicte. A l'encontre duquel issirent les nobles et innobles de la cité et glorifierent Nostre Seigneur, qui les orgueilleux humilie et exaulce les humbles. Et adonc Allain vainqueur de son orgueilleux ennemy, et par celle chose fait le plus glorieux et le plus hault des habitans du royaume de France et des autres royaumes *circum* voysins, monstra au roy Lotaire la teste qu'il avoit transchee au Saxon son ennemy. Et pour ceste chose, l'empereur Othes grandement espoventé s'en retourna triste et dolent en son pais, et ainsi la cité de Paris par la main de Allain le Breton demoura franche de l'infestation de ses ennemis. Mais la royne, pleignant

¹ Idem en 8266. Il s'agit en fait de Robert 1^{er}, roi de Francie occidentale

² Mot manquant rétabli d'après 8266, qui écrit *fut duc de toute Bretagne*

³ *a laquelle* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *nulle audace a ce faire*.

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266 où il est suscrit

grandement la mort de son frere, pensa de faire occire¹ ledit Allain par bevrages venimeux ou par autres eschauguetes. Et comme ceste chose veneist a la cognoissance du duc Allain, il demanda congié au roy de France de s'en retourner en sa region, laquelle chose il lui accorda tresdebonnairement, mais ainczois lui fist il presenter plusieurs dons riches et grandement *le*² mercya de son aide. Atant se partit le duc Allain de la court du roy de France et se mist a voye pour retourner en Bretagne, et ayeant avecques lui Thebaud comte de Blays, son ducteur, qui en chemin fist convenance de mariage entre sa [f.129] seur et ledit Allain. Lequel il enmena avecques lui jucques au chasteau de Blais, ou il sejourna par trois jours et y espousa la damme, seur dudit comte Thebaud, laquelle il enmena avecques lui jucques a la cité de Nantes et manda a touz ses comtes, barons, vicomtes et seigneurs que ilz conveneissent touz a ses nopces. Lesquelx ainsi assemblez, il les celebra par ouict jours avecques grant joye, puis après chaicun retourna a sa maison. En la maniere dessus dicte racomptent les *Cronicques nantaises* du duc Allain Barbetorte, fors qu'ilz dient que le veage qu'il fist a Paris quant il occist le Saxon avoir esté au temps du roy de France seurnommé Transmarin, filz Charles le Simple et pere Lotaire, laquelle chose, scelon les *Istoires françoises*, ne se peut accorder, car il est contenu en icelles [que tout]³ le temps du regne dudit Loÿs, lui et l'empereur Othes furent concors ensemble et que, si n'eust esté l'aliance d'entr'eulx, icelui roy Loÿs eust souffert plusieurs contraires par les comtes et barons de France, qui a l'encontre de lui avoint conspiration faicte. Mais lesdictes *istoires* dient après, et cela se conferme a ce qu'est dit cy davant, que, après la mort dudit Loÿs, s'esmeut guerre entre ledit Othes empereur et Lotaire, filz du devant dict Loÿs, a cause du royaume de l'Otheriche, pour laquelle chose vint l'empereur asseoir Paris et en ardit les forbours.

CHAPITRE LXXVIII

Comme le duc Allain Barbetorte acouscha malade et comme il bailla son filz Drogon en garde a son oncle, le comte de Blays, puis mourut et fut son corps ensepulturé miraculeusement.

En celui temps, encore estoit demouré⁴ des edifices de l'eglise des appostres saint Pierre et saint Poul une tour ou mylieu de celle eglise de Nantes, laquelle estoit eslevee sus arcs voulteiz, et en la summité d'elle soubstenoit une pome doree. Pour la couvetise de laquelle, Othron l'evesque, moult souvent deceu, promettoit a touz que, s'il pouait avoir celle pome, qu'il restitueroit tout ce que estoit destruit en icelle eglise, et ne trouvant maniere coment il y peust monter, destruisit toute icelle tour dempuis le fondement. Laquelle subvertie, il trouva entre tant de muraille derompue une pome de lethon doré, mais petit d'or y trouva, et pour ceste sotise fut grandement desprisé du duc Allain et de touz autres, et delaisa⁵ l'evesché de Nantes et s'en alla a Saint Paoul ou il avoit premierement esté ordonné. Et lors le duc Allain et les Nantays esleurent Gaultier, filz Vichohenus, l'archevesque de Dol, et l'ordonnerent ou siege episcopal de la cité de Nantes. Au temps de lors, cheut le duc Allain Barbetorte en grant enfermeté, pour quoy il manda au comte Thebault de

¹ Var. *occire furtivement*

² *les* (correction d'après 8266)

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ Idem en 8266.

⁵ Var. *et pour ceste sotise grandement desprisé du duc Allain et de tous autres, delaisa*

Blais, son seurrouge, qu'il le veneist visiter, et auxi les comtes, evesques, barons et autres prelatz et seigneurs ses subgitz amonnesta que a grant haste ilz acourrussent a lui a Nantes. Ausquelx, quant ilz furent touz assemblez, il commanda que a ung sien petit filz nommé Drogon, que il avoit engendré en sa femme, et a son seurrouge Thebault, [f.129v] oncle de sondit filz auquel il commettoit en garde, avecques toutes ces choses feissent foy et serment que jamais de toute la region de Bretagne et de tout l'onneur d'icelle ilz ne lui seroient desloyaux. Lesquelles choses ainsi parfaites, promises et jurees, il ne vesqui gueres de temps après, ains trespassa de ceste mortelle vie environ l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur neuff cents cinquante neuff. Et fut ensepulturé ou cymitiere de Saint Donacian et Rogacian¹ par ses prelatz, comtes, barons qui, après ce qu'ilz l'eurent enseveli, s'en retournerent a leurs maisons. Mais le landemain, fut trouvé son corps sur la terre tout descouvert, qui fut grant merveille a touz ceulx qui l'avoient mis en sepulture. Lesquelx s'assemblerent touz derechieff a l'enfoir et, affin que jamais il ne peust d'illec resoudre, le chargerent de grosses pierres, de grous trons et de grous merrains. Et quant l'obscurté de la nuyt fut seurvenue, chevauchent par toutes les rues hors de la cité avecques grant tumulte et grant tourbe de chevaliers, ne nul des citoiens ne se osoit par nuyt lever ne issir hors la cité tant estoient espoventez. Ainsi par trois jours fut celui corps trouvé sur la terre, et la charge qu'ilz mettoient dessus deboutee et espandue de l'une et de l'autre part, ne ne savoient les citoiens de Nantes qu'ilz devoient faire de lui. Mais ainsi qu'ilz encerchoient en pluseurs manieres qu'ilz devoient ouvrir sus celle chose non acoustumee, l'un d'elx, qui grandement en sa vie avoit esté familier d'icelui duc Allain, respondit alors et dist que celui duc Allain davent touz les saints avoit touzjours amé la benoiste Vierge Marie, mere de Dieu, et en toutes ses necessitez l'avoit appellee. Et² les ennorta qu'ilz le portassent en l'église d'elle, laquelle³ il avoit en son temps fait edifier en la cité de Nantes, et que illecques certainement il auroit repos. Adonc les Nantays, celle chose ouye, le prindrent et apporterent a ladite eglise de la benoiste Vierge, en laquelle ilz l'ensepulturèrent a grant sollempnité. Et illecques repose le corps dudit duc Allain Barbetorte.

CHAPITRE LXXIX

Du comte Conan de Rennes, filz Juhael Berenger, et comme Fulco le Roux, comte d'Anjou, qui avoit espousee la femme Allain Barbetorte, fist eschauer Drogon filz de sadicte femme ; et des Normans qui retournerent devant Nantes.

L'an de l'Incarnation de Nostre Seigneur neuff cents saexante, mourut aussi le prince Juhael Berangier, comte de Rennes, lequel tant que il vesqui defendi puissamment ses contrees a l'encontre des Normans, avecques lesquels il fist pluseurs batailles et en maintes les suppedita, et aucunesfoiz fut par eulx desconfit – ainsi que moult souvent il advient de la fortune des batailles. Auquel prince Juhael succeda Conan son filz, qui toute la monarchie de Bretagne possida avant sa mort, comme il sera dit cy après en l'istoire, car il estoit homme de grant engin, expert en armes et fort puissant batailleur⁴, par quoy il chacza touz estrangiers de Bretagne et restaura le pais a son premier estat, ainsi qu'il avoit esté avant les persecutions des

¹ Var. *et Saint Rogacien*

² Var. *si*

³ *de laquelle* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *et fort et puissant batailleur*

Dannois et des autres pestillences, qui y seurvindrent pour pugnicion de la cruele mort de Sallomon, le saint roy, et de pluseurs autres vices detestables, auxquels estoient les Bretons adonnez. Après la mort du duc Allain Barbetorte et avant le deceix du prince Juhael Berangier, avoit Thebaud, le **[f.130]** comte de Blays, mariee sa seur, qui femme dudit Allain avoit esté, avecques Fulco le Roux, comte d'Angiers, et lui avoit laissé avoir, tandis que Drogon son neveu seroit moindre d'asge, la moitié de la cité de Nantes et du territoire d'icelle et du tribut deu sus les marchandies de la mer prins au rivage, avecques toutes les coustumes dont ce devoir estoit requis, et aussi la moitié de tout ce que ledit Allain avoit possidé en Bretagne. Mais l'autre moitié, o les choses dessus nommees et l'autre part de Bretagne, avoit ledit comte Thebaud¹ retenu en sa puissance et la avoit comise et baillee au prince Beranger dessus nommé et a Vicohon, archevesque de Dol, qui de lui l'avoient receue, et, des deniers qu'il en eut, il parfist la tour de Chartres, Blays et Canion. Le comte Fulco Ruffus d'Angiers print sa femme et Drogo son filz en garde jucques a quinze ans et les envoya a Angiers, puis envoya ses sergens pour recueillir les rentes et possessions de la cité de Nantes qui lui avoient esté donnees, et leur commanda que toutes ces choses lui apportassent a Angiers. Et ung jour, comme il jouast aux tables en sa salle, ilz lui apporterent trois sacs plains de deniers et quatre vesseaux plains de poissons. Lequel Fulco, quant il regarda ces choses, il fut grandement esmerveillé en son corage et racompta a touz les assistans que nul homme en tout le royaume de France n'estoit tant riche et tant puissant comme celui qui pouait possider la cité de Nantes. Et adonc, prins² de tresmauvaise couvetise ainsi comme il estoit desloyal, tricherre et plain de toute mauvaistie, vint a la nourice, qui l'enfant Drogon nourrissoit, et la admonnesta qu'elle l'occist, lui promettans grans et riches dons ; et que si elle ne le faisoit que jamais elle n'eschaperoit vive. De laquelle chose ouir fut la nourice grandement troublee et tout angoeseuse, pensant comme elle pourroit faire si grant cruauté. Mais en la parfin, icelle grandement espoventee par les menaces Fulco le mauvais tirant, elle s'enquist³ en quelle maniere elle pourroit perpetrer celle desloyauté. Lequel lui enseigna que, quant elle attremperoit le baign de l'enfant, qu'elle le fist froit et que elle eust une paesle sur le feu plaine d'eau bouillante, et d'icelle espanseist sur la teste de l'enfant ; lequel elle acouschast premierement en l'eau froide affin que, quant la mere, grandement ententive a le garder et touzjours craintive qu'il ne lui sourveneist aucun impeschement, orroit ses cris et qu'elle acourroit celle part pour enquerir que son enfant auroit, quant elle toucheroit le baign que elle le trovast froit ; et ainsi sans estre accusee d'aucune coulpe, elle pourroit parfaire celle iniquité. Adonc la nourice, ouyz ces enseignements, fist comme ledit Fulco, homme diabolicque, lui avoit demonstré. Et ainsi furtivement par tel engin fut mort Drogo, le noble enfant, filz du tresfort Allain Barbetorte, duc de Bretagne. Et en celui temps les Normans, qui entendirent la mort du duc Allain, retournerent en Bretagne et la commencerent a gaster. Si vindrent par le fleuve de Laire iceulx Normans jucques a la cité de Nantes et prindrent l'evesque Gaultier avecques pluseurs autres chietiffs, puis tandirent les⁴ eschauguetes affin qu'ilz peussent prandre le chasteau qui estoit autour de l'eglise, lequel chasteau le duc Allain avoit fait faire pour la doubte d'eulx. Pour ceste chose furent les Nantais **[f.130v]** grandement craintiffs et manderent par leurs legats a Fulco, le comte d'Anjou, qu'il les secourust. Lequel, quant il entendit ceste chose, il leur renvoia leurs legatz et leur

¹ Var. *Thebaud de Blais*

² *print* (correction d'après 8266)

³ Var. *elle s'enquist avecques lui*

⁴ Var. *leurs*

manda par eulx qu'il les secoureroit brievement. Et pour mieulx l'encorager de ce faire, sa femme, qui en entendi la rumeur, pour ce qu'elle cognoessoit assez sa paresse, lui rapporta que ung grant pal estoit chaïst du ciel qui s'estoit fichié en la bouche de Laire, lequel avoit fait peur et freur aux Normans. Mais quant les Nantais eurent attendu par l'espace de ouict jours et qu'ilz cognurent qu'ilz n'auroient nulle aide de Fulcho, ilz combattirent a l'encontre des Normans et de leur cité par grant vertu les chacerent. Si s'en fuirent lesdictz Normans, et avecques eulx enmenerent Gaultier l'evesque et les autres chietiffs en Guerrande, ou ilz receurent grans sommes d'or et d'argent pour la redempcion d'eulx.

CHAPITRE LXXX

Comme les Nantays delaisserent le comte Fulco d'Angiers et constituerent en son lieu Hoel, filz du duc Allain Barbetorte. Lequel Hoel entreprint guerre o Conan, comte de Rennes, qui le fist occire en traïson par ung chevalier appellé Galluron.

Après ces choses laisserent¹ les Nantais le comte Fulcho et constituerent Hoel et Guerech, deux filz de Allain Barbetorte, seigneurs et princes en la cité et en toute la comté de Nantes. Car ces deux nobles juvenceaux estoient nez d'une noble damme de France appelée Judith, anczois que Allain eust a femme la seur de Thebaud, comte de Blays. Et avoit Guerech l'un d'eulx esté nourry a Orleans avecques les moynnes de Saint Benoist, mais Hoel qui estoit l'ainsné avoit dempuis son enfance touzjours demouré avecques sa mere et o ses parens. Et cestui print toute la principauté et la puissance, et fut vaillant et puissant comte. Si fist pluseurs batailles avecques Conan, comte de Rennes, filz Berangier, qui lors tenoit celle partie de Bretagne, laquelle le comte Thebaud de Blays, après la mort du duc Allain, avoit retenu en sa main et baillee au comte Berangier dessus dict. Et requeroit ledit Hoel audit Conan que, par le droit de son pere, il le recogneust a seigneur et a prince. Mais icelui Conan, grandement eslevé, orgueilleux et de hault courage, le refusoit recevoir a seigneur, pour quoy Hoel pilloit et gastoit par armes tout le territoire de Rennes, et brulloit les maisons jucques aux murs de la cité. Et adonc Conan, voieant qu'il n'avoit pas la plusgrant force en armes et que rien ne lui proffitoit se rebeller envers lui, ainsi comme il estoit plain de subtilité et de fraude, parla secretement a ung sien chevalier appellé Galluron, auquel il promist grans dons si par aucune maniere il pouait occire Hoel son adversaire. Et pource que le chevalier Galluron lui enquist par quel convenant il pourroit parfaire ceste emprinse, le comte Conan l'ennorta que, a celle fin que Hoel n'en fust adverti, il esmeut premierement discencion avecques aucuns de sa famille et sur ce l'eschauguetast quant il ystroit de la cité de Rennes et le navrast ; puis s'en fuist a Hoel, comte de Nantes, et lui remonstrast comme il estoit aillé devers lui a garant, **[f.131]** affin qu'il le receust ainsi comme vroy disant. Lesquelles choses parfaites ainsi comme il lui avoit esté commis, s'en fuit Galluron au comte Hoel, duquel il fut receu honorablement quant il entendi la rumeur d'icelles choses², et Galluron lui promist qu'il lui seroit bon conducteur a faire bataille contre Conan. En celui temps, trespassa l'evesque Gaultier, et Guerech, frere du comte Hoel, fut esleu en son lieu par les clers et par le peuple. Cestui Guerech, bien instruit es lettres divines et bien pourveu en toute science, estoit assez ydone a ce mistere, pour quoy appareilla³ toutes ses

¹ Var. *delaisserent*

² Var. *d'icelle chose*

³ Var. *pour quoy il appareilla*

necessaires et se parti de Nantes pour aller a l'archevesque de Tours lui requerir qu'il le consacrast en evesque. Et en la premiere nuyt, se logea a Varades, une ville du territoire de Nantes. En celui mesme jour que Guerech parti de la cité de Nantes, proposa son frere, le comte Hoel, que il yroit aux bois prandre cerffs et autres venaisons. Si se parti de la cité pour son propos mettre a execucion et, comme il approuchast la forest et celui mesme jour anuitast, il envoya devant touz ses chevaliers pour lui preparer le logeis, excepté son chappellain seullement qu'il retint affin que eulx deux¹ deissent assemblement leurs vespres. Adonc le chevalier Galluron, regardant ainsi touz les gens du comte courir a prendre les logeis, pensant que lors il avoit opportunité et moien convenable de parfaire son emprinse, retourna erriere et descendant de sus son cheval feignit de mepre a point sa selle, puis remonta feignant courir après les autres. Si en ouit le comte le bruit et le son et regarda erriere, et, quant il vit Galluron, il espera qu'il ensuivoit ses compaignons. Mais Galluron lui courut sus soubdainement et l'occist de son glaive, et, ce fait, laissa ses armes et son cheval et s'en fuit es boays. Quant le chappellain, qui avecques le comte estoit [et]² disoit ses vespres, vit ce merveillable fait, il s'en fuit aux chevaliers, qui prenoient les herberges, et leur racompta comme Galluron de Rennes avoit occis le comte leur seigneur. Dont ilz furent grandement tristes et dolents, et, plourans a lermes ameres, vindrent touz au lieu ou le comte gisoit mort. Et s'espandirent par my les bois pour encercher Galluron, mais oncques ne le peurent trouver, quar la nuyt qui estoit prouchaine les aveugla. Si retournerent au corps, grandement lassez et travaillez, et l'apporterent en la cité de Nantes ou ilz l'ensepulturerent. Puis envoierent hastivement leurs legatz après son frere Guerech et lui manderent que tantost il retornast, lui signifiant par eulx toute la chose comme elle estoit advenue.

CHAPITRE LXXXI

De Guerech qui après Hoel son frere fut comte et evesque de Nantes, et comme il appella les Angevins en son aide et fist guerre a Conan comte, lequel le fist envenimer³ par Heroicus, abbé de Saint Sauveur de Redon.

Le noble comte Hoel de Nantes ainsi occis par prodicion desloyalle, les Nantays constituerent Guerech, qui ja estoit ordonné evesque, [f.131v] comte et prince sus eulx ou lieu de son frere Hoel. Si fut Guerech bien pourveu en conseil, expert en armes et preux et vaillant combatteur, et commença a faire batailles envers Conan, plus puissaument et par plus grant force que oncques n'avoit fait Hoel son frere, car il se acompaigna de Geffroy Grisgonella, comte d'Anjou, et de ses Angevins, [et]⁴ envaÿ soubdainement ledit Conan, en lui substrayant toutes ces choses et en lui degastant son païs par embrasements et arseures jucques es murs de Rennes. Envers lequel s'esleva aussi Conan homme fort, corageux, avecques grant puissance des siens et des Normans, et l'ensuivit jucques a Conquereux, une ville du territoire de Nantes, et illecques combatirent ces deux osts entr'eulx et fut forte la bataille. Mais Conan y fut grievement navré ou braz, par quoy il ne se peut plus combatre, ains lui couvint se retraire par fuite ; et Guerech, quant il eut⁵ chacé, s'en retourna en la cité de Nantes avecques les siens. Et toutesfoiz perirent pluseurs

¹ *eulx deulx* (correction d'après 8266)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266 qui écrit *qui avecques le comte disoit ses vespres*

³ *emmener* (correction d'après 8266)

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *il l'eut chacé*

d'une part et d'autre en ceste bataille, qui [fut]¹ en la grant lande du lieu devant dict de Conquereuz, l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur neuff cents quatre vignts et ung. D'illecques en après, divisa le comte Guerech de Nantes les territoires de sa comté situez oultre le fleuve de Loire, et en paciffia avecques Guillaume de Poitiers, combien qu'ilz eussent esté occuppez² par les Poitevins, et en furent les fins terminees es lieux dessus nommez, c'est assavoir en la maniere que elles avoient esté par avent entre le duc Allain Barbetorte, pere Guerech, et Guillaume, seurnommé Teste d'Estoupes, comte de Poitiers. En cest temps, demoura l'église de Poitou veuve de pasteur par l'espace de sept ans, et fut touzjours delaissee en la puissance du comte Guerech, lequel, pleignant grandement sa destruction, despensoit en la reedification d'elle toutes les choses qu'il pouait avoir et lever de l'évesché, et tant que icelle, destruite dempuis le superface jucques au fundement, reforma du tout en tout, et restitua maintes autres choses qui jucques au jour d'uy y appaissent. Et après l'acomplissement de ces choses et de pluseurs autres, s'en alla le comte Guerech a la court du roy Lotaire de France. Et comme il retournast par le pais d'Anjou, Geffroy Grisgonelle, comte d'Angiers, qui en toutes manieres contre lui avoit tendues ses espies, le print sans ce qu'il s'en donnast garde et l'enmena en la cité d'Angiers, lui certiffiant qu'il ne pouait issir de ses mains si tout premierement il ne lui rendoit la cité de Nantes et celle partie de Bretagne que Fulco le Roux son pere avoit tenue et possidee. Si fut Guerech grandement triste et doloireux quant il entendit ainsi parler ledit Geffroy, comte d'Angiers, et, creignant que jamais il ne peust eschapper de sa prinson, fist serment de acomplir ce que Geffroy lui requeroit. Et ainsi fut delivré le comte Guerech, lequel, en s'en retournant par le pais de Medalgie, trouva illecques Ranaldus, seurnommé Turgnum, ensuivant avecques ses chiens les ours, les sangliers et les cerffs. Si le print Guerech et l'amena jucques a la cité de Nantes, et, en debatant le droit de son boays, promist Guerech audit Renaldus par serment que jamais n'eschaperoit de sa prinson s'il ne lui faisoit foy que nullement **[f.132]** sans sa licence il n'entreroit en touz les boays de Medalgie pour prandre venaisons. Pour quoy Reinaldus fist avecques lui le convenant, c'est assavoir que de toute la venaison qu'il pourroit prandre en iceulx boays, le comte Guerech en auroit sa moitié. Et ce marchié ainsi fait entr'elx, Reinaldus s'en retourna franc a sa maison, et dempuis retourna a la court ou comte Guerech, auquel il demanda qu'il lui octriast licence de faire une maison a Chastoceaux pour soy herberger pour le proffit de Loire, mais certainement il ne lui voulut sa requeste octrier, ains du tout en tout la lui refusa. Toutesfoiz, après la mort de Geffroy Grisgonelle, filz Fulco le Roux, comte d'Angiers, lui en parfist il la concession ferme et entiere. Celui temps pendant que le comte Guerech fut a la court de Lotaire roy de France, fut le chastel d'Ancenis composé³ par Arremburgis sa femme, qui avecques elle avoit son filz appellé Allain, lequel tant comme il vesqui le retint en son domaine. Guerech doncques, ainsi retourné de la court du roy Lotaire de France, plus aigrement et par plusgrant force que jamais il n'avoit fait, combattoit contre le comte Conan de Rennes et tellement le contreignoit que nul lieu ne lui estoit seur a defense, fors la cité de Rennes seullement. Mais Conan, qui estoit subtil et plain de toute tricherie, voieant que riens ne lui proffitoit contendre avec Guerech par batailles ne par autre defense, manda a Heroicus, abbé du monastere de Redon, que il se transportast a lui a Rennes. Lequel Heroicus, quant il fut en sa presence, il lui enquist pour quelle cause il l'avoit fait venir, et Conan, qui touzjours fut frauduleux, lui

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *occupees* (correction d'après 8266)

³ Var. *composé et ediffié par*

sermonna en maintes manieres¹, lui faesant complainte du comte Guerech qui gastoit sa terre. Et en la parfin le promist enrichir de grans dons affin qu'il l'envenimast² et occeist, qar il estoit medicin et avoit de coustume frequenter la court dudit Guerech et de le seigner. Adonc Heroicus, corrompu par les promesses de Conan, lui promist ces choses acomplir et vint a la court du comte de Nantes, auquel il remonstra qu'il vouloit faire ung loingtain veage duquel il ne seroit retourné de long temps, lui ennotant qu'il se feist seigner. Si se appareilla le comte a celle chose. Et lors print l'abbé Heroicus une lancete envenimee, de laquelle chose il le seigna ou bras, et, ce fait, demanda licence de s'en retourner. Et après son departement, commença le braz du comte a enfler continuelement, de laquelle chose il fut moult esmerveillé et atouz ces³ homes monstra ce merveillable fait, leur enquerant que ce signiffioit. Lesquelx, cognoessans assez la fraude et la mauvaisté de l'abbé Heroicus, le prierent qu'ilz lui transchassent le braz, car autre remide ne pouaient trouver pour sauver sa vie. Mais icelui comte Guerech leur deffendit ceste chose, disant qu'il vouloit recevoir la fin telle que Dieu la lui avoit donnee. Et delaissant tout son honneur a son filz Allain que il avoit de Arremburgis sa femme, ainsi envenimé trespassa de ce secle et fut enseveli a Redon. Et peu de temps après, son filz Allain, detenu de griefve enfermeté, mourut. Et ainsi fut estainte toute la lignie de Barbetorte et n'en demoura nul fors deux enfans, filz du comte Hoel, appelez Judicael et Hoel, qu'il avoit euz d'une concubine et lesquelx leur aieulle⁴ nourrissoit.

CHAPITRE LXXXII

Comme Conan, le comte de Rennes, occupa toute Bretagne, a l'encontre duquel Haymon, le vicomte, frere desdictz Hoel et Guerech, aiant en son aide le comte d'Anjou, s'esleva, le descomfist et occist es plains de Conquereuz.

[f.132v] Adonc s'esleva de touz points Conan, le comte de Rennes, qui lors envaÿ et occupa toute Bretagne et la retint en sa puissance, car, après ce qu'il eut par force d'armes submises a lui toutes les contrees d'icelle, en la parfin il vint a la cité de Nantes avecques grant exercite et print le chastel, ou le duc Allain Barbetorte et ses deux filz Hoel et Guerech, successivement comtes de Nantes, avoient habité. Lequel chastel Conan comist et bailla en garde a Auriscandus, l'evesque de Vennes, et fist premierement en l'anglet d'icelle cité, vers la partie occidentele joust le fleuve de Laire, ediffier ung autre chasteau, lequel est maintenant appellé le Bouffay. Et après ces choses se fist Conan duc sur ses Bretons et regenta toute Bretagne universelement, et tint ladicte cité de Nantes par deux ans. Mais Haymon, le vicomte, qui frere estoit desdictz Hoel et Guerech, non pas d'un mesme pere mais de leur mere Judith, grandement pleignant la mort de ses freres, s'en alla a Angiers a Fulco, filz Geffroy Grisgonelle, comte d'Anjou, et en soy compleignant lui racompta coment Conan, comte de Rennes, avoit occis ses freres Hoel et Guerech et frauduleusement traÿz, et aussi avoit envaÿ et occuppee la cité de Nantes [lui appartenante]⁵ par le droit de ses pere et mere. Lesquelles choses ainsi rapportees par le vicomte Haymon, Fulco, lors juvenceau de l'asge de vingt ans

¹ Var. *en maintes manieres de langage*

² *l'enmenast* (correction d'après 8266)

³ Var. *ses*

⁴ Var. *leur aieulle appelee Judith*

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266.

et puissant en armes, lui promist venger la mort de ses freres et reconquerir la cité de Nantes, indeuement par Conan occuppee. Si assembla lors pour ce faire grant excercite d'Anjou, de Poitou, du Maine et de toutes les provinces voisines, et vint a la cité de Nantes, laquelle il assegea de toutes pars ou moys de juin, et devant icelle tint son siege par l'espace de trois sepmaines. Adonc esmeut Conan tout l'exercite de Bretaigne et manda a Fulco que, s'il ne se departoit de la cité de Nantes, que il combatroit avecques lui. A laquelle chose respondi Fulco qu'il estoit appareillé de comettre bataille contre lui en la grant lande de Conquereuz, ou il avoit esté navré et desconfit par avant, comme dit est. Lors Conan, cestes choses ouyes, avecques ses Bretons vint premierement en celle lande et illecques se disposa attendre le comte Fulco et sa puissance, qui leva son siege de Nantes pour illecques venir. Et entre ces choses, les Bretons foïrent ung grant, parfont et large fossé par le mylieu d'icelle lande affin que les Angevins ne peussent a eulx passer legierement. Et touz leurs chevaux delaissez et leurs lances detranschees par le mylieu, ainsi appareillerent se defendre. Et Fulco d'autre part, quant il eut touz les siens appareillez et tressagement ordonnez a faire bataille, il se fist presenter Judicael, l'enfant du comte Hoel, et recorda a touz, espiciallement aux Nantais qui la estoient de sa part, que a lui plus justement et plus droicturierement appartenoit la cité de Nantes que a nul autre quelcomque. Puis print de sa main la baniere portant le signe de ses armes et la comist et bailla a Haymon, le vicomte, oncle de cestui Judicael, affin qu'il la portast a la bataille pour faire la vengeance de la mort de ses freres et acquerir le droict de son neveu. Et ces choses ainsi faictes, chevaucha Fulco fiablement au lieu devant dict pour venir a ceste bataille et, entrant en la lande, environna des siens le fossé que les Bretons y avoient fait, et lesdictz Bretons vigoreusement assaillit. Mais il ne les trouva pas sans resistance, car de premiere venue ilz se deffendirent par tel hardement qu'ilz [f.133] emplirent leurs fossez de leurs ennemis mors et navrez. Et illecques Haymon, le vicomte, oncle Judicael, qui portoit l'enseigne, cheut mort avecques mains autres de la partie Fulco. Mais Conan le prince des Bretons, homme boullant, chault et peu amoderé, par trop se aventurer aux dangiers de leurs¹ adversaires fut illecques navré et occis. Après la mort duquel perdirent les Bretons toute esperance de victoire et, tristes et dolents, se mirent a fuir. Et le comte Fulco, avecques ses gens qui de la bataille estoient eschappez, s'en retourna a petit de triumphe, car lui, le vicomte de Touars et presque touz leurs gens avoient esté griefvement navrez en celle bataille, qui fut es plains de Conquereuz, comme dit est, es kalandes de juin, l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur neuff cents quatre vignts et doze.

CHAPITRE LXXXIII

Du duc Geffroy, filz dudit Conan, qui submist Judicael comte de Nantes, et comme il print a femme Hanoyse, seur du jenne Richard duc de Normandie, et fille du veil Richart, dont il eut deux filz Alain et Eude.

Du devant dict Conan, comte de Rennes et duc de Bretaigne, demeurèrent après sa mort deux filz appelez Geffroy² et Judicael, desquelx ledit Judicael le puisné fut clerc et evesque de Vennes, et Geffroy l'ainsné qui fut preux et vaillant en armes et possida toute Bretaigne après son pere Conan, dont il se feist duc, et

¹ Var. *ses*

² Var. *Geffroy Juhael*

durant le temps¹ de son regne la gouverna loablement. Cestui Geffroy doncques, se voiant servi et amé des Bretons en soubstenant la querelle de Conan son pere a l'encontre de Judicael², entreprint de grant corage [la guerre]³ a l'encontre de lui et de Fulco, comte d'Angiers, avecques touz ses autres complices et adhez⁴. Et faisans batailles a l'encontre dudit comte Judicael pour venger la mort de son pere Conan, avecques grant excercite de Bretons gasta toute la comté de Nantes. Et advint que, comme a l'une foiz il fust logié a Cambon une ville d'icelui territoire, se herbergerent aucuns⁵ nobles de son ost en l'oratoire d'un saint homme appellé Victour, lequel oratoire avoit esté destruit par les persecucions des Normans ne dempuis n'avoit esté reediffié, ne savans ceulx nobles bretons ou s'estoit⁶ oratoire ou edifice d'aucune ancienne maison. Mais le lendemain, quant le jour apparut, ilz trouverent mors touz leurs chevaulx qu'ilz avoient leans logez, dont ilz furent moult espoventez et s'en fuirent touz ce miracle nuncer au duc Geffroy, qui dempuis fist rediffier celui oratoire a l'onneur de Dieu et du saint, a qui il avoit premierement esté dedié. Tant contreigny le duc Geffroy celui comte Judicael de Nantes, par puissance d'armes et par batailles souvent faictes et recommanees, que Fulco le comte d'Angiers ne les autres tenans la secte dudit Judicael ne le peurent preserver ne defendre qu'il ne lui conveneist cheoir et venir en la misericorde du duc Geffroy, car il vint a lui a mercy, lui depriant qu'il lui laissast sans contens possider la⁷ comté de Nantes, et il la tendroit de lui et lui en feroit obeissance. Si lui pardonna Geffroy son maltalant et, par le conseil de ses barons, lui octria sa demande par la condicion dessus dicte, c'est assavoir qu'il la tendroit de lui et lui en feroit obeissance⁸. Et ce fait, furent paciffiez Geffroy et Judicael, et par ainsi demoura Bretagne par aucuns temps sans guerre, qui dempuis la mort du roy Sallomon y avoit eu cours par les Normans ou par les Bretons discordans entr'eulx mesmes. Cestui [f.133v] Geffroy, duc de Bretagne, et lequel les autres⁹ cronicques et istoires de France appellent¹⁰ roy de Bretagne en presque touz les endroitz que elles font de lui mencion, eut premier a femme une damme de hault lignage, de laquelle il eut une fille appellee Judith dont il sera parlé cy après. Et dempuis la naissance d'icelle ne vesquit longuement ladicte femme du duc Geffroy et mere Judith, ains trespassa assez tost après et fut ensepulturee en ung moustier de la cité de Rennes. L'an de Nostre Seigneur [neuff cens]¹¹ quatre vigns quinze, mourut Richard, duc de Normandie, auquel succeda son filz semblablement appellé Richard, qui par merveilleuse prudence commença a gouverner les Normans. Et pour ce le duc Geffroy de Bretagne, cognoessant la valleur et noblesse dudit Richard, et comme il croissoit de plus en plus en honneur et prosperoit en richesses, pensa que plus fort et plus asseur seroit d'avoir son alliance par aucune affinité. Si se parti de Bretagne o la deliberacion de ses barons et de son conseil, et o acompaignie tresnotable s'en alla en Normandie au duc Richard qui a sa court le receut treshonorablement et

¹ *le temps* répété (notre correction)

² Var. *Judicael comte de Nantes*

³ Mots manquants, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *complices et alliez*

⁵ *aucunes* (notre correction)

⁶ Var. *c'estoit*

⁷ *le comté* (notre correction, car le pronom *la* est utilisé deux fois par la suite. Dans 8266, on trouve *le comté* puis les pronoms *le*)

⁸ Var. *obeissance avec recognoessance*

⁹ Var. *lequel aucunes cronicques et*

¹⁰ *appellent* répété (notre correction)

¹¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

l'entretint, festoya et honnora grandement tant comme il y fist residence. Et après ce qu'ilz eurent entr'elx alliance fermee, le prince Geffroy, voyeant que ainsi s'estoit le duc Richard de Normandie penné de le chierir et honorer, pour mieulx confermer l'aliance d'entr'elx lui demanda qu'il lui donnast en mariage une seur qu'il avoit appellee Hanoyse, laquelle estoit tresbelle damme, sage et garnie de toutes bonnes meurs. Si est assavoir que Richard, duc de Normandie, pere de cestui Richard, eut cinq filz de Gonor sa femme, c'est assavoir¹ ledit Richard, Robert, Maugier et deux autres, et trois filles, desquelles l'ainsnee fut appellee Anne et celle espousa Eldrede² d'Angleterre et en eut deux filz, Courart et Alusaire, et la secunde fut ladicte Hanoyse que espousa le duc Geffroy de Bretagne, car Richard, le duc de Normandie, frere d'icelle damme Hanoyse, la lui octria tresdebonnairement, et a sa court leur fist celebrer leurs nopces³. Après l'acomplissement desquelles se departit le duc Geffroy du duc Richard son seurouge, qui luy presenta grans et riches dons, et a grant joye s'en retourna en son paÿs de Bretagne, ou il amena Hanoyse sa femme, en laquelle il engendra deux filz, appelez Allain et Eude, qui après sa mort tindrent sa principaulté de Bretagne, comme cy après sera dit en l'istoire.

CHAPITRE LXXXIV

[Comme les peans venants en l'aide du duc Richart de Normandie gasterent le païs *dolloys*⁴, embraserent la cité de Dol et occistrent Sallomon qui en estoit seigneur ; et du mariage dudit Richart a la fille du duc Geffroy de Bretagne].⁵

En ce mesme temps, icelui Richard, duc de Normandie, maria sa seur Mahaud, la tierce fille du duc Richard son pere et de Gonor sa femme et seur de Hanoise la duchesse de Bretagne, avecques le comte de Chartres et docta⁶ de grant heritage, lequel heritage, pource que ladite Mahaud assez tost après mourut sans avoir nulz enfans du comte [de]⁷ Chartres son mary, le duc Richard vult qu'il luy fust restitué et fist par pluseursfoiz sommer le comte de ce faire. Mais il ne se y vult con[f.134]sentir, ains se penna de la deffendre a l'encontre dudit Richard et d'abundant s'esforcza de lui gaster sa terre. Et pource que de ce faire il avoit support du roy Robert de France, le duc Richard incontinent envoya ses messages demander secours a Claver, le roy de Boecie, et a Bacmaud, roy de Calabre⁸, a l'encontre dudit comte de Chartres et du roy Robert de France tenant sa partie, lesquels roys peans tresvoluntiers s'accorderent a le secourir. Et pour ce faire tantost se mirent en mer avecques infinie multitude de paiens, et tellement sillerent que en brieff termine parvindrent en la mer de Bretagne, cuidans descendre en Normandie. Mais ilz arriverent leurs navires⁹ en Bretagne a ung havre pres la cité de Dol, par fortune de

¹ *c'est assavoir que* (correction d'après 8266)

² Var *le roy Eldrede*

³ Var. *leurs nopces tressolemmelles*

⁴ *païs dodolloys* (notre correction)

⁵ Rubrique manquante, rétablie d'après 8266

⁶ Var. *la docta*

⁷ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁸ Var. *secours a Allain le roy de Nord Lorene et a Laguan le roy de Soame*. Cette variante correspond davantage aux informations contenues dans les *Grandes chroniques de France*, volume III, livre VIII, chap. IV, qui indiquent « Clav le roy de Noronce et Lacman roy de Souabe », et dans le *Roman de Rou* de Wace qui écrit « Colan de Norwege et Coman de Suave » aux vers 6869-6870. De son côté, l'édition d'Hozier propose « Alain roi de Norwegue et Lagan roy de Suave » p.145. Voir également f.143 note 8.

⁹ Var. *leur navire*

temps qui a ce faire les contreignit. Et adonc descendirent sur le païs pour vivres cuillir et amasser, mais quant les Bretons, habitans jouxte le rivage de la mer, les virent, ilz s'esmerveillerent grandement de leur langage et de leur habit et, cuidans qu'ilz voulsissent damages¹ au païs, se assemblerent hastivement de toutes pars en armes pour les combatre et chacer. Toutesfoiz, pour ce qu'il estoit tart, les laisserent ilz toute celle nuyt en paix. Bien eurent les paiens cognoessance et furent advertiz que les Bretons faisoient grant assemblee pour les combatre² et, pour ce qu'ilz regarderent que temps leur estoit contraire et que d'illec ne pouaient partir, ilz se pourpencerent d'une nouvelle subtilité pour obvier a la fierté desditz Bretons que moult ilz redoubtoient. Car ilz foïrent la terre o leurs espees et autres bastons et firent de parfons fossez, larges dessoubz et dessus estroictz, tout a l'environ de leur ost et espiciallement es advenues par lesquelles il convenoit aux Bretons passer pour joindre avecques eux, et iceulx fossez couvrirent de boaisettes et d'herbes verdoyans affin qu'ilz ne fussent apperceuz. Dont il advint que le landemain au bien matin, comme Sallomon, seigneur de Dol et de Combour, atout ce qu'il avoit peu assembler de gens, les cuidassent aller combatre et celle part chevauchassent igneusement, ilz se precipiterent es fossez dessus ditz par quoy la plusgrant part en fut illec occis tresdolareusement, car les Sarazins³ estoient presque⁴ touz a haches et mailletz de fer, les tuoient et asomoient es fossez, dont ilz ne se pouaient resourdre. Les autres par fuite delaisserent la bataille qui par ce moien pour icelle heure obvierent au dangier de la mort. Après la bataille s'espandirent les paiens plus avent en Bretagne pour suivre les fuyans, et assegerent la cité de Dol, ou ledit Sallomon s'estoit retraict après sa desconfiture, laquelle ilz prindrent a force et sans grant resistance, quar les citoiens d'elle avoient esté occis a la bataille dessus dicte. Si la embraserent par feu après ce qu'ilz y furent entrez, et occirent Sallomon qui, comme dit est, en estoit seigneur. Et après ceste destruction se retrayrent sans demeure les payens en leurs neffs et, leurs voilles au vent estandues, nagerent par mer, costoyant les rivages tant qu'ilz prindrent port en Normandie, ou ilz furent a grant joye recueilliz par le duc Richard, quar bien avoit mestier de leur aide. Mais de la persecucion qu'ilz avoient faicte, fut [f.134v] il couroucé grandement, et aussi fut le roy Robert de France. Et furent les adversaires dudit roy [tellement]⁵ espoventez par la venue des deux roys payens qu'ilz firent paix avecques lui et lui rendirent sa terre. Encore n'avoit ledict Richard duc de Normandie esté marié, pour quoy il envoya ses legatz au duc Geffroy de Bretagne son seurouge le prier qu'il lui donnast en mariage Judith sa fille, qu'il avoit eue de sa premiere femme, comme dit est cy davent, laquelle Judith estoit tresbelle de corps et remplie de toutes bonnes meurs. Si la lui octria Geffroy tresdebonnairement et, o notable compaignie de ses barons, la lui mena jusques au mont Saint Michiel, ou le duc Richard vint d'autre part grandement acompaigné des siens. Et illecques la espousa et y furent les nopces celebrees moult honorables et a tresgrant sollempnité. Puis se departirent ces deux princes de ce lieu, et s'en revint Geffroy en Bretagne, et le duc Richard s'en retourna a Rouen, qui avecques lui enmena Judith sa femme. De laquelle il ot depuis trois filz appellez Richard, Robert et Guillaume, desquelx Guillaume le plus jenne fut moenne a Fescamp et les deux ainsnez, Richard et Robert, tindrent successivement la duchié de Normandie après la mort du duc Richard leur pere. Aussi eut le duc Richard de sa

¹ Var. *damage*

² Var. *pour les aller combatre*

³ Désigne plus généralement les païens

⁴ Var. *estoitent pres qui a haches et*

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

femme¹ trois filles, desquelles l'ainsnee fut appellee Alix et fut mariee a Regnaud, comte de Bourgoigne, dont il issit deux filz Guillaume et Guy ; la seconde fut nommee Alienor et fut femme Baudouin, comte de Flandres ; et la tierce fut mariee a Alphons, roy de Navarre, mais elle mourut en son enfance et n'eut nulz enfans. Ceste Judith, duchesse de Normandie, fut moult religieuse damme et en son temps fist ediffier l'abbaye de Bernay en Normandie et la funda et docta de grans possessions, et grandement augmenta celle de Sainte Ewandrille.

CHAPITRE LXXXV

Comme le duc Geffroy fist rediffier les eglises² de Bretagne que les paiens avoient destruites, et comme il alla a Romme et en Jherusalem visiter le Saint Sepulcre, et mourut en ce veage.

Semblablement fut le duc Geffroy de Bretagne, pere de la devant dicte Judith duchesse de Normandie, homme tresreligieux, car, lui voieant la desolation des eglises de son pais qui encore après les persecutions qui estoient advenues n'avoient esté restaurees, et desirant icelles reformer et reduire a leur premier estat, envoya ses messages a Garlinus, lors abbé de Saint Florans et qui puis après fut archevesque de Bourges, lui priant qu'il lui envoiast ung sien religieux³ appellé Felix a restaurer lesdites eglises et monasteres qui estoient destruitz en la region. A la priere duquel envoya Garlinus l'abbé le dessus nommé Felix religieux en Bretagne, ou il fut du prince Geffroy tresfamilièrement receu, l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur mil et ouict. Et lui donna le duc Geffroy touz les devant dictz monasteres avecques toutes et chaicune leurs appartenances et deppendences, savoir dont **[f.135]** ilz avoint de coustume joïr et user, lesquelles⁴ les roys, princes et autres gens devots de Bretagne avoient, en contemplacion de l'amour divine, aux ministres de Sainte Eglise concedees, lui priant que de toute son estude iceulx monasteres au plustost et au mieulx qu'il pourroit reediffiast. Et en oultre les promist augmenter de pluseurs grandes possessions et revenues quant il seroit retourné du veage auquel il se hastoit d'aller, quar⁵ lors se dispoit icelui duc Geffroy a aller a Rome et au Saint Sepulcre pour cause d'oraison et de pelerinage. Et pour celui veage acomplir, se partit de Bretagne en cestuy mesme an, ainsi noblement acompaigné de prelatz, barons et autres gens comme a tel et si hault prince appartenoit. Mais avant que se meptre a voye, il recommanda le dessus nommé Felix religieux a la duchesse Hanouyse sa femme, a ses deux filz, Allain et Eudes, a son frere Judicael, evesque de Vennes, ou diocese duquel estoient pluseurs monasteres destruitz⁶, et toute sa principaulté de Bretagne avecques ses deux filz⁷ Allain et Eudes laissa en la garde du duc Richard de Normandie, leur oncle, lequel tresvoluntiers en print la charge et se y traicta loablement⁸ tant comme il vesqui⁹. Et est trouvé en pluseurs lieux es *Cronicques autenticques* des eglises¹⁰ de Bretagne, que icelui duc Geffroy, oultre

¹ Var. *de sa feme Judith*

² *eglies* (correction d'après 8266)

³ Var. *ung sien religieux moinne*

⁴ Var. *et lesquelles*

⁵ *quant* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *destruitz et generallement a tous les nobles de son pais.*

⁷ Var. *sesdiz filz*

⁸ Var. *traicta grandement au proffilt et a l'onneur de ses nepveux*

⁹ Var. *vesqui entre les humains*

¹⁰ Var. *des anciennes eglises*

ses deux filz Allain et Eudes devant nommez, avoit ung autre filz appellé Robert, mais il n'est point trouvé qu'il lui succedast en aucune chose, pour quoy il est a pincer qu'il ne fust pas de legitime mariage. Quant le duc Geffroy eut ordonné toutes ces choses en la maniere qu'il est dict cy devant, il se parti de Bretaigne avecques notable compaignie, comme dit est, et s'en alla jucques a Rome [visiter]¹ les corps des appostres saint Pierre et saint Paoul en grant devocion de cueur. Puis, quant il eut illecques sejourné tant comme bon lui sembla et qu'il eut aux saints² dignes oblations offertes [et]³ rendues, il s'en partit atout sa famille pour aller⁴ en Jherusalem visiter le Saint Sepulchre ainsi qu'il avoit proposé. Si fist en la voye pluseurs biens aux pouvres pelerins, qui⁵ par devocion avoient ce voyage emprins. Et après ce qu'il eut visité celui Saint Sepulchre avecques touz les lieux et sains pelerinages de Jherusalem et de la terre de Surie, il se mist au retour, cuidant⁶ revenir en son païs de Bretaigne. Mais une griefve enfermeté le print⁷ en la vaye, par laquelle il fut si grandement oppressé de douleur qu'il lui couvint ses jours finir, et fut en l'an⁸ dessus dict mil ouict, le saziesme an [de son regne et au doziesme]⁹ du regne du roy Robert de France¹⁰. Et en ce temps a Dol estoit l'arcevesque appellé Lonfreneus ; evesque de Rennes, Guarin ; l'evesque de Alleltance, Raoul ; et celui de Vennes, Judicael, qui frere du duc Geffroy, comme dit est, estoit.¹¹

CHAPITRE LXXXVI¹²

[f. 135v] Quant, en la maniere que est dicte, [fut]¹³ Geffroy¹⁴ en retournant de pelerinage de la saincte cité de Jherusalem mort et ensevely, et que certaine nouvelle en fut venue a la duchesse Haduise sa femme et a ses deux filz Allain et Eudes, ilz prindrent et saisirent le gouvernement de Bretaigne qui par droit leur afferoit et la troictierent, maintindrent et gouvernerent en paix a leurs puissances. Mais pource que ses deux enffans trop jennes estoient et que encore pour leur petite aage ilz n'avoient assez sens et conduite pour gouverner si grant chose que une principaulté, aucuns nobles bretons¹⁵, prisans et estimans peu ou nyant le sens de leur mere Hanoise, par leur tricherie firent conspiration a l'encontre d'elx et les voudrent par force desheriter et les debouter de tout le gouvernement. Par quoy ilz souffrirent maintes pertes et ennuytz, car ceulx conspirateurs, du nombre desquelx estoient Glandenus, Judicael, filz Cam, Riwalons, Caradocus et maints autres,

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266 qui écrit : *a Rome visiter l'eglise des benoists appostres saint Pierre et*

² Var. *saints appostres*

³ Mot manquant (notre correction. 8266 écrit *oblations rendues*)

⁴ Var. *a tout sa famille et passa outre pour aller*

⁵ Var. *aux povres pelerins cristians qui semblablement par devocion*

⁶ Var. *cuidant et esperant*

⁷ Var. *seurprint*

⁸ Var. *oppressé de douleur qu'il ne peut plus son chemin continuer, ains acouscha malade et mourut en l'an de grace dessus dit*

⁹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

¹⁰ En 8266 le chapitre se termine ainsi : *Et adonc les barons, prelas et autres nobles bretons qui avec luy etoint allez en ce veaige ensepulturerent son corps, puis se mistrent a voye, tristes, pensifs et melencolieux d'avoir perdu leur chief. Et en Bretaigne retournerent nuncer celle doloieuse nouvelle qui a tous fut griefve et desplaisante, espiciallement aux gens d'Eglise quar moult les amoit et honnoroit et leur faisoit de grans biens.*

¹¹ *comme dit est, estoit evesque de Vennes* (notre correction)

¹² Rubrique manquante, idem en 8266 qui laisse une réserve.

¹³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

¹⁴ Var. *le duc Geffroy*

¹⁵ Var. *nobles bretons leurs subgetz*

s'esleverent contre Allain et Eudon et leur mere, voullants leur oncle Juhael par force d'armes constituer duc de Bretagne. Si s'esforcerent par la plus grant vertu qu'ilz peurent de fournir leur emprise et venir a chieff de leur intencion, et firent tresforte guerre en Bretagne a touz cieulx qui tenoient la partie des devant nommez Allain, Eudon et leur mere. Mais finalement ceulx conspirateurs ne prevalurent pas en pouair et ne peurent fournir ne parfaire ce qu'ilz avoient proposé, parce que celui Juhael, duquel ilz maintenoient la querelle et le quel devoit estre leur chieff a celui affaire, estoit simple, sans science et conduite, et ainsi fut leur puissance et celle emprise oultrageuse a neant ramenee. Et demourerent les dessus dictz Allain, Eudon et Hanoise paisiblement possesseurs du duchié de Bretagne. Et en ce temps ou assez tost après meut Allain, filz du duc de Bretagne, tresaspre guerre au comte de Cornouaille, nommé Allain et seurnommé Caniarch, pour la cause de ce qu'il avoit esté consentant et de la secte des dessus nommez¹ conspirateurs, ou pour autre certaine cause et acheson, et entra le duc Allain puissamment en la comté de Cornouaille et le país commença a exiller et gaster. Et lors celui comte Allain, voyant l'exercite de Allain de Rennes, duc de Bretagne, qui hastivement discourant [avoit]², comme dit est, envaÿ les fins de sa comté, icelui Allain, comme il eust assemblé peu de chevaliers et que ses forces ne suffisoient pas a expugner le duc Allain son adversaire, endementiers se mucza et occultement se reposta en une isle, qui est Nemet appellee, et illecques depria l'aide de saint Ronan, puis, garni du signe de la croix salutaire, ensuivit les tourbes de ses ennemis qui en divers lieux prayes³ cuilloient et ravissoient, lesquels il vaincquit, abatit et vertueusement enchacza. Et celle victoire, qui par ledit comte Allain Caniarch [f.136] fut acquise et obtenue en l'an de l'Incarnation mil et treze, appellent encore les Cornouailloys jucques au jourd'uy Gueth Ronan. Quant le duc Allain se veit ainsi rebouté par le comte de Cornouaille, son vassal, il fut moult honteux et, ne voullant le laisser en paix demourer, pour venger l'injure qu'il maintenoit lui avoir⁴ esté faicte, assembla derechieff grant ost et il et Eudon son frere assemblement rentrerent en Cornouaille et par puissance audit Allain⁵, qui comte en estoit, sa terre tollurent avecques ses citez, villes et chasteaux et fors, et de tout le país de Bretagne le banirent et exillèrent. Si s'en fuit ledit Allain Caniarch en France atout grant nombre de Cornouailloys en armes, qui en Bretagne n'oserent demourer pour doubte que ledict⁶ Allain preneist d'eulx vengeance pour la cause qu'ilz s'estoient declairez en guerre contre lui. Et adonc Allain et Eudon son frere et leur mere Hanoise victorieux demourez, entendirent aux euvres de misericorde faire et acomplir par devocion qu'ilz eurent. A Saint Meen firent reediffier son monastere, qui encore estoit destruit⁷ au temps de la persecucion des Norvegiens, et le⁸ dofferent et augmenterent de grans rentes, possessions et revenues. Et entre autres choses concederent aux religieux d'icelui moustier qu'ilz peussent avoir [en]⁹ leur ville marché, change¹⁰ d'or, d'argent¹¹ et de deniers,

¹ *des dessus ditz nommez* (notre correction)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *proyes*

⁴ *lui avoit esté faicte* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *Alain Caniarch*

⁶ Var. *le duc Allain*

⁷ Var. *destruit et en gast*

⁸ *la* (correction d'après 8266)

⁹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

¹⁰ Var. *changes*

¹¹ Var. *et d'argent*

monnoie de Rennes estant¹ ferme et² cheante. Et après en l'an mil vint quatre, Allain, duc de Bretagne, et Hanoise sa mere, après ce qu'ilz eurent restauré ledit lieu de Sainte Marie, de Saint Meen et de Saint Judicael, qui generalmente³ par lesdictz Norvegiens avoit esté embrasé⁴ et du tout en tout subverti⁵, comme dit est, ilz envoierent en icelui moustier des religieux moyennes soubz le regime de venerable abbé Huguethenus. Et l'an ensuivant, savoir l'an de Nostre Seigneur [mil]⁶ vint cinq, celui duc Allain fist⁷ reediffier touz les saints lieux de Bretagne qui par le forcenage des paiens avoient esté destruitz et qui encore n'avoient esté remparez depuis celle destruction. Si gouvernoit au temps de lors ledit duc Allain, l'esné filz du duc Geffroy, toute la monarchie de Bretagne, et la avoit saisie après ce qu'il eut asge suffisant pour icelle tenir, et s'en estoit fait duc et prince royal. Mais il avoit baillee et assignee toute la comté de Painthevre et celle de Goelo par droit heritel a Eudon son frere, desquelles terres et seigneuries il avoit neantmoins a lui retenue l'obeissance. Et lors ledit Eudon, tenant et possidant celle porcion que le duc son frere lui avoit assignee, se nomma et fist appeller comte de Bretagne, et, coveteux de accroistre sa seigneurie, saisit et occupa les citez de Dol et de Saint Maslo, dont grant guerre sourdi et s'esmeut entre le duc son frere et lui. Et se combatirent ces deux freres ensemble en pluseurs grosses batailles, ou il eut grant occision de gens de chaicune partie. Et encore avoient ces deux freres prins journee de combatre l'un contre l'autre o leurs pouairs, et, pour ce faire, de toutes pars assembloient [f.136v] gens d'armes et soubdoiers. Mais Robert, duc de Normandie, leur cousin germain, filz de Richard leur oncle, frere de leur mere, oyant que entre ses cousins avoit discencion, vint en Bretagne et tant pourchacza, alla et vint puis a l'un puis a l'autre, en leur remonstrant comme la guerre estoit mal seant entr'eulx, que en fin il brisa celle bataille intestine et les paciffia et accorda ensemble. En l'an de grace mil vint cinq, fut grant sedicion en Bretagne, quar les hommes rustiques, s'eslevants a l'encontre des nobles, occirent pluseurs d'eulx et prindrent leurs chasteaux et leurs lieux, desqueulx ilz les exterminerent. Mais a la parfin les nobles, joigns avec le duc Allain, les compagnies des rustiques, qui sans duc et sans conseil estoient venuz en bataille, vainquirent et desconfirent⁸ et d'ensemble desjoingnirent. Ce duc Allain de Bretagne eut a femme Berthe, fille Odon comte de Chartres, par le mean de Allain Caniarch, comte de Cornouaille, c'est assavoir que celui comte Allain amena ladicte Berthe, pucelle⁹ et en jenne asge, par la force de son excercite en Bretagne, combien que grant ost de François l'ensuivissent. Et lors le dessus nommé duc Allain, qui encore estoit a marier, veant la beauté de ladicte pucelle dont son cueur fut ardaument esprins d'amour, et considerant le noble lignage dont elle estoit extraicte et descendue, se vout a elle par mariage conjoindre, ce que nul ne lui denia, quar elle estoit en sa puissance. Si la espousa en sa cité de Rennes a grant sollempnité de comtes, barons, prelatz, seigneurs et dames de Bretagne qui pour celle feste y estoient assemblez. Et d'illec en après, leurs nopces selon leur coustume¹⁰ celebrees en ladicte cité de Rennes, comme maints precieux dons fussent a pluseurs distribuez,

¹ *estaint* (correction d'après 8266)

² Var. *ou*

³ Var. *Judicael jadis roy de Bretagne, lequel lieu generalmente*

⁴ *embrasee* (correction d'après 8266)

⁵ *subvertie* (correction d'après 8266)

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁷ Var. *generalement fist*

⁸ Var. *les desconfirent*

⁹ Var. *tresbelle pucelle*

¹⁰ Var. *la coustume*

icelui comte Allain demanda en loyer, pour remuneration de son service, son heritage paternel que il avoit perdu jenne, lequel il requist lors lui estre restitué. Ce que le duc Allain tresvolentiers consenty devant les seigneurs de toute Bretagne, et rendit a celui comte Allain de Cornouaille l'isle Guadel avec celle qui est dicte Belle Isle, quar il cognoessoit celle terre lui appartenir par cause du doct de sa mere appallee Guinoedon. Et celle isle conceda et donna ledit Allain au monastere de Sainte Croix de Kemperlé, lequel il funda et fist construire et edifier en l'an de grace mil vint ouict, et en *iceluy*¹ eut Gurlosius premiere benediction de l'abbé pour² Orscandus, evesque de Cornouaille. A l'encontre dudit comte Allain s'esmeurent et esleverent les Leonnoys et entrerent en son país a grans tourbes et le commancerent a gaster et destruire. Mais ledit Allain, [veant lesdictz Leonnoys qui les fins]³ de sa region par leur temerité subitement avoient ainsi assaillie, se hasta d'aller contre eulx en bataille et par *vigoureux*⁴ estour desfroessa leurs assemblees et toutes les occist ou enchacza, et adonc, les Leonnoys vaincuz, s'en retourna en sa cité de Kemper Corentin victorieux. Puis après ces choses, mena ledit comte Allain son excer[f.137]cite a l'encontre du vicomte Morvan qui lui estoit rebelle, lequel il rendi contumax et l'umilia a son plaisir.

CHAPITRE LXXXVII⁵

En celui temps, pour aucunes contencions qui s'esmeurent entre le duc Allain de Bretagne et Robert, le duc de Normandie, son cousin germain, fist ledit Robert sus le fleuve de Coaynon fermer un fort chastel appellé Pontorson⁶, duquel il bailla la garde a Neel⁷ et a Auvray Grimaud, et leur ordonna grosse garnison de soubdoyers pour dommager la marche de Bretagne. Puis atout grant ost entra ledit duc Robert en Bretagne plus avant ou país et print et gasta la cité de Dol. Et lors le duc Allain, pour se revenger au plustost qu'il peut, assembla ses gens d'armes et atout son exercite chevaucha vers ladicte cité de Dol pour ce qu'il entendi que la estoient le duc Robert et ses Normans, et si estoient ilz. Mes comme ilz entendirent la venue dudict duc Allain et des Bretons, ilz s'en retounerent atant en leur país de Normandie, ouquel entra adonc le duc Allain atout son ost et y tint les champs et gasta tout Avranchin, Constantin et Bessin. Mais il perdi pluseurs de ses gens par Neel et Auvray et les autres cappitaines et garnisons de leur part, qui leur courroient sus puis se retiroient en leurs fors. Et a l'une foiz comme lesditz Neel, Auvray et leurs compagnons avissassent⁸ les Bretons espars par my les champs et villages sans tenir route ne ordonnance, ilz recueillirent les gens d'Avranchin, de Bessin et des autres contrees de Normandie ce qu'ilz en peurent trouver tant de pié que de cheval, et atout leur route se approucherent de l'ost du duc Allain. Lequel ilz choaesirent au pendant d'une montaigne a petite compaignie, quar il n'avoit lors avecques soy fors ses cappitaines. Si se departirent Neel, Auvray et leurs gens, qui estoient en grant nombre, en deux batailles, desquelles l'une, que conduisoit Neel, courut seure vigoreusement au duc Allain et aux siens, qui neantmoins qu'ilz fussent petit nombre toutesfoiz resisterent ilz a leurs adversaires par grant force, et fut entr'elx la bataille

¹ *en iceulx* (correction d'après 8266)

² Var. *par*

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ *vigueur* (correction d'après 8266)

⁵ Rubrique manquante, idem en 8266 qui laisse une réserve.

⁶ Var. *Carrouge* (ancien nom de Pontorson)

⁷ Var. *Neel, seigneur de Saint Sauveur le Vicomte*

⁸ Var. *avisassent*

dure, forte et merveilleuse, quar d'une et d'autre part grandement bien se y contindrent. Mais ainsi qu'ilz estoient en ce fort estriff, leva le duc Allain la chere et en regardant a destre veit venir Auvray, le compaignon Neel, atout l'autre bataille, pour quoy il pensa que il lui convenoit retraire, car il n'avoit pas assez gens lors avec lui pour tenir contre si grant multitude d'assaillans, et se mist [f.137v] a voye pour retourner recueillir ses gens, desquelx il rassembla partie, et de lors en avant se contint plus sagement. Les autres, qui estoient espars par les villages, se cuiderent ralliez, mais ilz ne peurent car les gens d'Avranchin leur gardoient les destroitiz et passages et en tuerent et mehaignerent pluseurs, et les autres perdirent tout ce que avoient conquis par pillage. Et ainsi sans plus avant proceder, s'en retourna le duc Allain de Bretagne¹. Et assez tost après assembla le duc Robert de Normandie gros navire et grant multitude de gens d'armes, feignant voulloir passer en Angleterre pour restituer Edouard et Auvray, ses cousins, filz du roy Allert, ou royaume d'Angleterre, que Quenut le roy de Danemarche tenoit² et avoit occuppé, car il avoit espousé Anne, mere desditz Edouard et Auvray, ante dudit Robert³ et du duc Allain de Bretagne. Et se mist Robert en mer feignant passer en Angleterre, mais il s'en alla tout droit descendre en l'isle de Gersé, ou il sejourna par l'espace de doze jours entiers. Et illec ordonna que le comte de Longueville, appelé Tanel, vendroit d'une part descendre en Bretagne a grant puissance de navire, et le duc Robert vendroit d'autre part a grant ost par le mont Saint Michel et par la terre. Ainsi le firent les Normans comme ilz le proposerent, car ilz entrerent soubdainement en Bretagne et seurprindrent en despourveu le païs, lequel ilz domagerent grandement, quar les aucunes fortresses prindrent a force et les autres laisserent a prandre. Et adonc le duc Allain de Bretagne, voyeant que ainsi avoit le duc Robert⁴ de Normandie, son cousin germain, entré en sa terre sans le desfier, il assembla toute sa chevalerie en esperance de le combatre, mais Robert, l'archevesque de Roan, qui estoit oncle de touz deux, portant mal patiaument qu'il avoit guerre et division entre ses deux nevez qui estoient cousins germains, s'entremist de leur discord et mist union entr'eulx, et par ceste maniere furent faictz amis. Le dessus dict Robert⁵ eut un filz bastard de la fille d'un bourgeois de Falaise, appellee Arlette, lequel fut nommé Guillaume, et n'eut Robert nulz autres enffans de legitime mariage. Et assez tost après, envoya ledit Robert, duc de Normandie, prier son cousin Allain, duc de Bretagne, qu'il se transportast devers lui a certain jour et que neccessité avoit de sa presence pour le bien et utilité de son païs. Et manda a Robert son oncle, l'archevesque de Roan, et aux autres prelatz et barons de sa duchié que sans faillir ilz fussent touz devers lui a celui jour. Et quant ilz furent ainsi touz assemblez, il leur remonstra comme il avoit devocion d'aller outre mer au Saint Sepulchre et en pelerinage, dont ilz le voudrent descorager et de ce faire mirent toute leur cure, en lui remonstrant comme il n'avoit nul heir de sa char qui fust de loyal mariage ne qui lui peust succeder, par quoy il les laisseroit touz en guerre s'il advenoit qu'il mourust en ce voiage, car le duc Allain de Bretagne et le comte de Bourgoigne contendroient par bataille sur sa succession, pour ce qu'ilz estoient ses prouchains par li[f.138]gnage, et tenoit chaicun a estre le plus pres pour lui succeder. A laquelle chose respondi le duc Robert que sans seigneur ne les laisseroit il pas, car il avoit ung petit bastard et estoit certain qu'il estoit son filz. Si les pria lors qu'ilz le vouseissent recevoir a seigneur, et ilz le firent

¹ Var. *s'en retourna le duc Allain en son païs de Bretagne*

² Var. *injustement tenoit*

³ *Richard*. Même erreur en 8266 (notre correction)

⁴ *Richard* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *Robert duc de Normandie*

ainsi qu'il leur amonnestoit, et des lors lui jurerent feauté et hommage et que a jamais toute leur vie le serviroient. Et après ceste chose, se parti le duc Robert de Normandie, tout nuz piez et en linge¹ pour son veage faire ainsi qu'il avoit proposé, noblement acompagné de pluseurs de ses barons. Mais avant son partement, il comist a son cousin Allain, duc de Bretagne, tout la garde et le gouvernement de son país de Normandie et de ses nobles, tant comme il seroit absent et jucques a ce que Guillaume, son filz bastard, eust asge de tenir sa terre, et sondit bastard Guillaume laissa en la garde du roy de France. Puis ailla, comme dit est, en Jherusalem visiter le Saint Sepulcre, mais en s'en retournant mourut en la cité de Nice, et la fut ensepulturé.

CHAPITRE LXXXVIII

[Come Allain, duc de Bretagne et regent de Normandie, fut empoesonné par les Normans et fut ensepulturé a Fescamps, et comme son frere Eudon, comte de Paintevre et de Goelo, saisit le gouvernement de Bretagne, pource que Conan, filz Allain, n'avoit que trois moys.]²

Le duc Allain de Bretagne eut de sa femme Berthe, fille du comte Odon de Chartres, une fille qui fut Hadequis appelée, laquelle fut mariee avecques Hoel, filz ainsné de Allain Caniarch, comte de Cornouaille, duquel a esté fait mencion cy davent, et de Judith comtesse de Nantes et heritiere³ du comte Judicael. Avecques lequel Geffroy, comte de Rennes et duc de Bretagne, fist paix et lui laissa ladicte comté de Nantes possider en paix, par telle condicion qu'il lui en fist recognoissance après pluseurs tourmens de guerres et de batailles, comme cy davent est contenu plus plainement. Et a cause de ladicte Judith, seigneurit le comte Allain Caniarch en la comté de Nantes, et aussi fist Hoel son filz après lui et mesmement en toute Bretagne par cause de Hadequis sa femme, comme il sera dit cy après en l'istoire. Et oultre le duc Allain eut de la duchesse sa femme⁴ ung filz qui fut appelé Conan, lequel fut né es kalendes de juillet, l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur mil trante neuff. Et par avant avoit eu ledit Allain trois filz appelez Uterinus⁵, Riwallon et Geffroy, qui n'estoient pas de legitime mariage ainsi que l'on trouve es anciennes *Cronicques de Bretagne*, esquelles toutesfoiz n'est pas dit expressement qu'il y eust bastard fors Geffroy. Mais il est a supposer que, si ainsi ne fust, qu'ilz fussent premierement venuz a obtenir la succession du duc Allain leur pere que Conan **[f.138v]** leur plus jenne frere qui lui succeda, lequel n'avoit encore que trois moys quant le duc Allain se mourut⁶. Et en celui an mil trante neuff, comme le duc Allain de Bretagne, ou gouvernement duquel le duc Robert, son cousin germain, avoit laissé toute sa duchié de Normandie et les nobles d'icelle, fust allé en celle duché pour meptre union entre aucuns nobles qui contendoient entr'eulx par batailles, pour ce qu'il pugnit aigrement ceulx qu'il trouva coupables et premiers invaseurs de celles mauvaises entreprises, ilz conceurent a l'encontre de lui hayne mortele et conspirerent de le faire mourir. Et ce qu'ilz ne pouaient acomplir manifestement et par euvre de fait, tendirent faire occultement et par prodicion, quar ilz lui

¹ Var. *langes*

² Rubrique manquante, rétablie d'après 8266

³ Var. *comtesse de Nantes seulle fille et heritiere*

⁴ Var. *de la duchesse Berthe sa femme*

⁵ Nom propre gratté en 8266

⁶ Var. *le duc Allain son pere mourut*

compouserent un venimeux bevrage et le lui administrerent a boyre, dont il advint que le venin s'espandi par touz les membres de son corps et lui fist souffrir et endurer telle doleur que mourir lui couvint prouchainement. Et fust son corps mis en sepulture ou monastere de Fescamp, es tierces kalendes d'octobre, l'an dessus dict mil trante neuf. A l'occasion de laquelle mort ainsi advenue au duc Allain par la desloyauté des Normans, seurvindrent pluseurs guerres et occisions en Bretagne et en Normandie, car son filz Conan, qui lui devoit succeder, n'avoit encore que trois moys d'asge. Pour quoy Eudon, comte de Paintevre et de Goelo, son oncle, homme trop couveuteux et peu leal, soubz umbre de prandre en garde le jenne Conan son nepveu, saisit toutes les citez, villes et chasteaux de Bretagne, que puis il ne rendit si non a force et a grant occision des nobles et du peuple du païs. Et Normandie demoura sans loy, gouvernement ne justice, par quoy les barons du païs s'esleverent les ungs a l'encontre des autres, et les contrees en gasterent par guerres et par batailles cruelles, car Guillaume le Bastard leur seigneur estoit encore trop jenne et de trop petit sens. Dont il advint lors, entre ceulx Normans discordans entr'eulx mesmes, que Gaubelin, sire de Ferrieres, et Hue, sire de Montfort, qui s'entre menoient guerre, comme a l'une foiz ilz fussent assemblez en bataille, se combatirent l'un contre l'autre si vigoreusement que touz deux moururent en la place et de leurs gens la plus grant partie. Mais les deux jennes princes de Bretagne et de Normandie¹ parvindrent en asge, et toutes celles guerres et contentions apaiserent chaicun en ses contrees. Comme dit est, après la mort du duc Allain, saisit Eudon, le comte de Paintevre et de Goelo, son frere, tout le gouvernement de la principaulté de Bretagne, lequel il tint et possida par long temps, pource que son neveu Conan estoit en minorité. Et le tint Eudon en garde par l'espace de ouict ans, durans lesquels il se porta comme prince de Bretagne et print nom de duc. Et eut a femme une noble dame appelee Uguen, de laquelle il eut trois filz appelez Geffroy, Estienne et Derien. Et d'iceulx trois lui succeda Geffroy l'ainsné après sa mort en la comté [f.139] de Paintevre et de Goelo, ainsi comme il sera dit cy après. Mais après ce que le jenne Conan son neveu fut en l'asge de ouict ans, les Rennoys l'osterent de la garde dudit Eudon son oncle outre son gré, et fut en l'an mil XLVIII. Et l'an ensuivant le receurent iceulx Rennois en leur cité de Rennes a duc de Bretagne, a tel honneur et sollempnité comme il lui appartenoit et qu'ilz avoient de coustume faire aux autres ducs et princes ses predicesseurs. Mais neantmoins ne se vout Eudon son oncle desister du gouvernement de la principaulté, ains les citez, villes, chasteaux et fors d'icelle occuppa, tint et ferma a l'encontre du jenne duc Conan et des siens, lequel n'avoit lors assez puissance en armes ne support ne conduite, pour son trop jenne aage, pour faire guerre audit Eudon son oncle, indeument occupant sa terre, ne lui livrer bataille. Mais tint et possida ledit Eudon lesdictes citez et villes, et se porta comme duc de Bretagne jucques a l'an mil cinquante sept, qui fut neuff ans après la reception du jenne duc Conan par les Rennoys a estre leur prince. Ouquel an, ledit Eudon, se disant duc de Bretagne, tint general parlement en la cité de Nantes, scelon qu'il est contenu en une cronicque² qui se treuve en pluseurs lieux³, de laquelle ensuist la forme et la maniere et commence en tel langage :

¹ Var. *Normandie, Conan et Guillaume, parvindrent*

² Var. *une autre cronicque*

³ Var. *en pluseurs lieux escriptes. Mes pource que entre pleuseurs rapports d'icelle n'en ay trouvé aucun semblable, ains y sont les noms et les rencs des prelates, barons et autres seigneurs, qui audit parlement se comparurent, entreposez, ne la ay voulu en ceste compillation inferer, quar moult je doute que faveur en ait dempuix fait l'ordre ainsi transmuer et bestourner, voullans renommer et accroistre l'ancienneté de leur noblesse et devant aultres la preferer.* Dans 8266, le chapitre s'achève là.

« Tresexcellent et noble prince Eudon, par la grace de Dieu duc de Bretagne, tenant et possidant lors son duchié de Bretagne, sans nulle recognoissance a aucun souverain seigneur sur lui a qui il en deubst nulle ne aucune obeissance faire fors a Dieu tant seullement, fist son edit a touz ses prelatz et barons et aux autres gens notables de son païs de Bretagne, comment ilz veneissent et comparussent en son parlement, lequel il avoit assigné a tenir en sa cité de Nantes au XV^e jour de may, l'an de grace mil cinquante sept, pour le gouvernement de son païs y tenir droit et justice entre ses subgitz. Auquel parlement lesdictz prelatz et barons se comparurent, ce qu'ilz estoient et sont tenuz faire toutes les foiz que le duc les mandera toute excusacion cessante. Gonlors, archevesque de Dol, Regnaud, evesque de Quidallet, Orscandus, evesque de Cornouaille, et les autres seix evesques de Bretagne et touz les barons et autres nobles du païs, entre lesquelx, venuz et ainsi comparuz devant le duc et prince Eudon, y eut debat entr'eulx, lesquelx d'eulx devoit premier asseoir audit parlement. Sur lequel debat le duc dist qu'il seroit en queste de la verité du fait et que sur ce il ordonneroit d'entr'eulx ainsi qu'il trouveroit et scelon ce qu'il avoit esté observé et acoustumé estre ou temps de ses predicesseurs. Et deslors touchant celui fait et pource que le parlement de Bretagne n'avoit tenu long temps avoit¹, par quoy l'on [...] ² [f.139v]

CHAPITRE LXXXIX³

[En celui an mil cinquante sept, le duc Conan de Bretagne, qui lors estoit en l'an dix ouytiesme de son aage, portant mal paciemment que Eudon son oncle occupoit injustement les cités, chasteaulx et villes de son païs de Bretagne, qui luy appartenoient par droit heritel, et ne luy en vouloit faire restitution, ains les tenoit et possidoit outre son gré, assembla ses gens en armes, ce qu'il en pot trouver qui tenoient sa partie, et meut guerre a l'encontre dudit Eudon son oncle affin de le contraindre par puissance d'armes a luy rendre son heritaige, ce qu'il ne vouloit faire autrement. Et d'autre part pour lui resister, Eudon mist sus ses chevalliers, entre lesquelx et les gens du duc Conan commencza mortel guerre. Et entr'eulx eut pluseurs rencontres et batailles cruelles, esquelles il en fut occis grant multitude des gens de chascune partie. Et l'an ensuivant mil LVIII⁴, rassemblerent de chascune partie leurs forces en armes, et fut le nombre des gens Conan acreu grandement, car la plus grant part des seigneurs bretons, cognoessans que a Conan devoit appartenir le gouvernement de la principaulté de Bretagne et qu'il estoit prouchain a succeder au duc Allain son pere que n'estoit Eudon son oncle, se rendoient a lui et tenoient sa partie. Et atant monta celle discorde entre l'oncle et le neveu que en la parfin ilz joignirent leurs osts ensemble pour combatre et s'entre livrerent tresgrefve bataille, en laquelle, après grant destrucion des gens de la partie Eudon, il fut prins et retenu par les chevalliers du duc Conan son neveu, par lesquelx il lui fut livré prinsonier. Et il le fist adonc enclorre en ses prinsons moult estroitement et le y fist garder o grant deligence. Après ce que ainsi eut le duc Conan prins par force de bataille Eudon son oncle qui lui occupoit son heritaige, Geffroy, l'ainsné filz d'icelui Eudon, s'esleva en

¹ C'est-à-dire « long temps avant »

² Le discours (absent du ms 8266) s'interrompt ici. Il est indiqué comme chapitre LXXXVIII dans la table des matières.

³ Lacune qui s'étend des folios 139v à 140v, rétablie d'après 8266 (folio 144v à 145v). Rubrique manquante en 8266.

⁴ mil LVI (notre correction)

armes et, procedant par batailles a l'encontre du duc Conan son cousin, ainsi que Eudon son pere avoit fait, s'esforca de toute sa puissance grever le duc Conan et ceulx de sa partie, et venger la honte et l'injure qu'il avoit fait a Eudon son pere. Mais il ne peut a chieff venir de ses emprinses, ains fut par maintesfoiz desconfit et chacé par les chevalliers du duc Conan, qui ce pendant amenerent pluseurs villes et chasteaux en l'obeissance dudit Conan leur seigneur, et enchacerent et mirent hors les gens d'armes desdictz Eudon et Geffroy, dont elles estoient occupees et garnies. L'an ensuivant mil LVIII¹, trespasa de ceste vie Allain, seurnommé Caniarc, comte de Cornouaille, fondeur du monastere de Sainte Croix de Kemperlé, et fut son corps oudit moustier ensepulturé moult honorablement. Après la mort duquel succeda, es comtez de Nantes et de Cornouaille, Hoel, son filz ainsné et de la comtesse Judith, fille Judicael comte de Nantes. Lequel Hoel avoit espousee Hade guise, fille du duc Allain de Bretagne et seur du duc Conan qui lors regnoit, comme il est dit cy dessus, et de laquelle dame Hade guise celui Hoel avoit ung filz appellé Allain, seurnommé Fergaud, autrement le Moindre, qui lui succeda après sa mort, ainsi qu'il sera dit cy dessoubz en continuant l'istoire. L'an mil LX et deux, trespasa [...] ², frere du duc Conan, et auxi fist Herbert le comte du Mans. Et l'an ensuivant mil saixante *trois* ³, mourut Judith, comtesse de Cornouaille, mere du comte Hoel, et fut ensepulturee en l'abbaye de Kemperlé, joust le comte Allain Caniart son mary. Et l'an mil LXIII, deceda Orscandus, l'evesque d'icelui diocese de Cornouaille.

L'an mil LXV, tenoit et occupoit ung chevalier, appellé Riwallon, le chateau de Combour, contre lequel le duc Conan mena son excercite, en sa compaignie Noien, evesque de Rennes, Geffroy, bastard frere dudit Conan, Morvan, vicomte de Leon, Raoul de Guel, Judicael de Loheac, Allain de Rieux et maints autres barons et seigneurs. Si assegea Conan ledit chateau et le print, puis ledit Riwallon compella fuir en exil ⁴.]

CHAPITRE XC

[Du duc Conan de Bretagne et de Hoel comte de Cornouaille son seurourge qui luy succeda et de sa genealogie, et comme celui duc Hoel envoya son filz, appellé Allain et seurnommé Fergaud, o grant armee de Bretons, o le duc Guillaume de Normandie, ou royaume d'Angleterre qu'ilz conquistrent.] ⁵

L'an de l'Incarnation Nostre Seigneur mil saixante seix, fut veue l'estoile qui est dicte comette par l'espace de quinze jours, ou bien peu moins, es parties occidentelles. Et assez tost après en celui mesme an, mourut Conan, le duc de Bretagne, par venin ou chateau de Rennes et fut en celle cité enseveli avecques ses ancestres. Après la mort duquel, Hoel, le comte de Cornouaille, mary de Hade guise, seur dudit Conan, succeda a la principaulté par cause de ladicte Hade guise sa femme, car ledict Conan mourut sans avoir enfans. Et receurent les Rennoys ledict Hoel en leur cité, ou il celebra sa feste tressollemnelle, et la se transporterent devers lui les nobles de Bretagne, qui luy firent hommages de leurs

¹ mil LVIII (notre correction)

² Réserve de 8266, où est effacé le prénom *Uterinus*. Dans l'édition d'Hozier est indiquée la mort de Geffroy Martel, comte d'Angers.

³ Mil saixante treze (notre correction)

⁴ Ce dernier paragraphe est une note rajoutée au bas du folio 145v du ms 8266

⁵ Rubrique manquante, rétablie d'après 8266

fiez¹. Cestui duc Hoel, selon la *Cronicque de Cornouaille*, [estoit]² de droit estoc descendu du roy Riwallons Murmazou de Bretagne, qui, après la destruction que y firent les Frixons et Gothz, y estoit descendu³ de la Grant Bretagne et ceulx Frixons et Gothz en avoit chacez. Et en est la genealogie selon ladicte cronicque telle que elle ensuist, c'est assavoir des comtes de Cornouaille l'un a l'autre et de heir en heir succedans, dempuis le roy Riwallons jusques a Hoel. Et premier, après la mort du roy Riwallons, regna en ladicte province Rivallan Marthou, après lequel regnerent Concar, Grallons Mur, Daniel Dremruz, qui fut roy de toute Bretagne et d'Almaigne, Budic et Maxence, deux freres, desqueulx le premier retournant d'Almaigne occist Marcel, Jehan Reich, Daniel Unua, filz d'icelui Jehan, Budic, filz Daniel, et eut deux filz Mellanius et Renodius, desquelx Renodius occist Mellanius son frere proditamment et aussi fist occire Mellarius filz dudict Mellanius, Graelon Flam, Concar Chero Enoch, Budic Mur, Fragual Fragloe, Gradlon Pluenenor, Rivilis, qui fut au temps du roy saint Sallomon, Anlfret Alefrudon, Hiles Beignor Kembre, Budic Caste⁴, qui fut evesque et comte de Cornouaille et pere de Allain Caniarch dont il a esté parlé dessus, qui engendra ledit Hoel. Et ainsi fut oudit Hoel recouvree la lignee masculine des roys de Bretagne, car, combien que selon les vroyes istoires, Neomenon, Sallomon et Allain le Grant en fussent descenduz, toutesfoiz y avoit il interrupcion entre leurs lignees, et ne se poursuivent pas bien du tout les⁵ geneologies. A l'encontre dudit Hoel meut guerre Eudon, l'oncle [f.141v] de sa femme, qui estoit eschappé des prinsons du duc Conan, et du tout son pouair s'esforcza le grever par armes, car il estoit homme coveteux et tousjours desiroit seigneurir ou duché de Bretagne. Mais Hoel ne lui souffry venir a son entente, ains lui resista vertueusement par batailles et telement que ledict Eudon, veant qu'il ne pouait venir a chieff de ses emprinses, fist paix avecques lui. En ce mesme an que Conan le duc de Bretagne trespassa, mourut aussi le roy Edouard d'Angleterre sans avoir nulz enfans, et pour ceste chose avoit il ordonné que Guillaume le Bastard, duc de Normandie, lui succederoit après sa mort et seroit roy sus Angloys. Mais incontinent après le deceix d'icelui roy Edouard, Heraud, ung hault prince d'Angleterre, saisit le gouvernement du royaume, jasceit qu'il eust, au vivant dudict roy Edouard, au duc Guillaume promis et juré que, après la mort d'icelui roy Edouard, il en mettroit en possession paisible. Et pour ce le duc Guillaume, veant que ainsi lui avoit celui Heraud la foy mentie, après ce qu'il l'eut deument sommé et requis lui tenir promesse et convenant, et qu'il cogneut que par priere il ne pouait celle chose impetrer, il proposa ledit royaume conquerir par armes. Et pour ce faire pria adonc tous ses parens, amis et bienveillans lui estre aidans, et premierement le roy de France. [Mais]⁶ il ne vult octrier sa demande, ains du tout lui denya son aide, pour quoy adonc il s'en alla devers les autres princes secour et aide requerir, et espiciallement vint en Bretagne au duc Hoel, qui Hadequis sa cousine, la fille du duc Allain, cousin germain Robert son pere, avoit a femme, et lui declaira son intencion, lui priant qu'il lui vouldseist aider a sa conquete. Laquelle chose il lui octrya tresdebonnairement, et adonc assembla des seigneurs de son païs : le sire de Foulgeres, le sire de Vitré, le sire de Montfort, le sire de Dinan, Raoul de Gueel, le sire de Brecelien, et maints autres avecques grant multitude de chevaliers.

¹ Var. *fieffs*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *y estoit venu de*

⁴ Var. *Budic Castelin* (Castelin est rayé dans ms 941)

⁵ Var. *leurs*

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

Desqueulx, quant ilz furent ainsi touz assemblez, il bailla la conduite a son filz le comte Allain, seurnommé Fergault, autrement le Moindre, et lui commanda qu'il fist celui veage d'Angleterre avecques le duc Guillaume son *cousin*¹. Lequel comte Allain, les dessus ditz seigneurs bretons et leurs gens partirent de Bretagne et s'en allerent en Normandie au duc Guillaume. Et après ce qu'ilz furent joigns et acompaignez avecques tout l'exercite qu'il avoit peu assembler, tant des siens que des estrangiers, ilz chargerent sur le fleuve de Somme et telement sillerent par [f.142] mer qu'ilz arriverent en brieff termine au port de Hastingues en Angleterre. Et après ce qu'ilz furent illecques descenduz, envoya derechieff le duc Guillaume de Normandie sommer le roy Heraud de lui tenir convenant. Mais il ne vout, ains appointa les Angloys en armes et au duc Guillaume et es siens vint presenter bataille. Si se appareilla ledit Guillaume pour le recevoir et ordonna ses gens d'armes en trois batailles : desquelles il bailla la premiere a conduire a Roger du Montgomery et a Guillaume, le filz Osber, et soubz leurs banieres mist les Boullennoys, les Pouhiers² et touz les soubdoyers o leurs gens de Normandie ; la seconde bataille fut de Bretons soubz la conduite du comte Allain Fergaud leur prince, avecques lesqueulx furent adjoints Poitevins et Manceaux soubz la banniere d'un chevalier de noble lignage appelé Emery ; et la tierce, qui estoit de Normans et de Cauchays, conduisit le duc Guillaume de Normandie. D'autre part estoit Heraud o ses Angloys rengiez et mis en ordonnance de combatre. Et les batailles de chaicune partie ainsi appointees, ung sabmadi jour saint Calixte, pape et martir, le XIII^e jour d'octobre, assemblerent pour combatre. Et se porta l'affaire tellement pour le duc Guillaume que Heraud son adversaire et ung sien frere, appelé Guerech, furent occis ou fort de l'estour. Et après ce que leurs gens angloys furent descomfitez et occis, demoura le duc Guillaume victorieux, qui l'ouictiesme jour ensuivant, XXII^e jour d'octobre, fut a grant honneur et sollempnité couronné a roy d'Angleterre, a Wesmoustier pres la cité de Londres. Après laquelle chose, il bailla au comte Allain Fergaud et a ses Bretons, pour leur porcion de la conqueste dessus dicte, la comté de Richemont, qui depuis a esté et encore est et appartient aux ducs et princes de Bretagne. Et ce fait, s'en retourna le comte Allain au duc Hoel son pere qui le recueillit tresdebonnairement et a grant joye. Et moururent en la bataille dessus dicte saixante sept mil seix cens cinquante et quatre hommes de la partie de Heraud, ainsi qu'il est trouvé es *Cronicques de Wesmoustier*³, et de la partie du duc Guillaume seix mil et treze.

CHAPITRE XCI

*La genealogie des roys d'Angleterre, qui par avent ladicte conquete y regnerent, selon Vincent de Beauvoys et Gildas, ystoriographes, laquelle lignee fut lors deboutee du royaume*⁴.

[f.142v] Ainsi fut deboutee la lignee des Saxons du gouvernement du royaume d'Angleterre par les dessus ditz Normans et Bretons, laquelle lignee de Saxons avoit regné en icelle isle en dignité royal depuis l'expulsion des Bretons, qui fut selon aucuns ystoriens – ainsi que dit Vincent en son livre *du Mirouer istorial* – l'an de Nostre Seigneur quatre cens quatreante sept, c'est assavoir au temps de

¹ *son frere* (correction d'après 8266)

² Ceux de Boulogne-sur-mer et ceux de Poix en Picardie (v. Wace, *Roman de Rou*, vers 12793)

³ Var. *es Cronicques de Saint Pierre de Wastmoustier*. Il s'agit vraisemblablement des *Chroniques* de Jean de Wavrin qui sont les seules à donner ces informations chiffrées (Paris, BNF, fr. 2807, f.229v et 233)

⁴ Var. *deboutee du gouvernement du royaume*.

Anglist, de Otha et Osa, ses filz¹. Et dient en celui an les Angloys estre venuz en la Grant Bretaigne, mais les autres mettent le commencement du regne des Angloys avoir esté quarente cinq ans après l'an devant dict, et en ceste chose moult se desaccordent les histoires. Et dit oultre ledit Vincent que le premier de la gent des Angloys fut Elly, le second Selmy, qui sus eulx l'un a l'autre succedant regnerent saixante dix ans. Après lesqueulx regna Edilbertus cinquante cinq ans, après cestui Ealdbasus, l'an de Nostre Seigneur seix cens quarente, et tint le regne par l'espace de vint cinq ans. Cestui premierement destruisit les ydolles en Angleterre et exaulcza la foy de Jhesucrist. Puis regna Hegbertus son filz par ouict ans, après lequel son frere Lotaire doze ans, Edric deux ans, lequel mort les roys des gens estranges diviserent le royaume d'Angleterre par l'espace de quatre ans. Lesqueulx passez, Wiered, filz Egbertus, delivra les Angloys de leur oppression et sur eulx regna trante ans. Après lequel son filz Edilbert tint le royaume par l'espace de ouict ans environ, l'an de Nostre Seigneur ouict² cents trante et cinq. Et dit ainsi Gildas de l'histoire des Angloys que saint Emond occis par les payens, Eldred, roy des Gemusiens, qui demoura, s'esforcza par la plus grant vertu qu'il peut deffendre le royaume a l'encontre des ennemis. Eldred trespasé, Alfred son *frere*³ succeda ou royaume, qui par la vertu de Dieu occist tous ses ennemis ou les enchacza ou les submist, et, le premier de tous les roys, obtint seul toute la monarchie d'Angleterre, et seurmonta en bonté, en liberalité et en pourvoyance tous les roys precedens et subsequens, et par l'espace de vint neuff ans loablement regna. Il engendra, de sa femme Elfindere, Elflede, la femme Eldred, comte des Merczois, Edouard l'ainsné, Egledun nonnain et Delimard, clerc et lettré. Edouard le plus vieill avecques Elflede sa seur, damme des Merczois, par long temps regna noblement. Lequel trespasé, ses trois filz par ordre lui succederent, c'est assavoir Edelstane, *Emond*⁴ et Alered. Et après ce que le cours de leur vie fut acomply, Egarus, filz Emond, regna longuement et proffitablement tant [f.143] a lui que au peuple et a l'Eglise de Dieu. Mais Edinus son frere, sot et mauvais, qui devant lui regna, fut occis par les Angloys se rebellans, et le regne par le don de Dieu fut commis [a]⁵ Edgarus, après lequel Edouard, second de ce nom, son filz de Wistride noble femme, tint le royaume. Mais peu après, par la desloyauté de la royne Estriche, fille Ordgarus et mere du roy Egeledrus, il fut occis. Celui Edouard ainsi occis, regna Edred son frere, au temps duquel le royaume d'Angleterre decheut de sa premiere haultesse. Cestui eut deux filz d'une damme angloysche, appelez Emond, qui est dit Coste Ferré⁶, et Edinum. Puis de Anne, *la fille*⁷ de Richard le vieill duc des Normans, engendra Edouard et Eldred. Au temps du roy Edeldred, Svan, roy des Dannoys avecques grant assemblee de neffs vint en Angleterre. Et pource que les Angloys deffaillirent a Edeldred, il s'en fuit en Normandie avecques sa femme et ses filz. Mais Svan occis par Emond frere⁸ Edeldred, fut son corps emporté en Dace et ledit roy Edeldred, ouyant la mort de lui, retourna en Angleterre. Mais après⁹, Cuenuth, roy des Dannoys, filz Svan, avecques Lacmain, roy des Suaves, et Obanus, roy des

¹ Au f.59v, Le Baud indique qu'Osa est un cousin.

² Si l'on suit les calculs de Le Baud, le chiffre *sept* serait plus vraisemblable.

³ *son pere* (correction rétablie d'après 8266)

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Mot manquant. Idem en 8266 (notre correction)

⁶ Idem en 8266. Dans l'édition Hozier on trouve *Coste Ferrée*

⁷ *sa fille de Richard* (notre correction. Dans 8266, ce déterminant est absent)

⁸ Même erreur en 8266. En fait, il s'agit de son fils

⁹ Var. *mais peu après*

Moricains¹, expugnant Angleterre, assegea la cité de Londres, ouquel assiegement le roy Edeldred fut mort et fut son corps ensevely a Saint Paoul. Et adonc fut eslevé a roy Edmond Coste Ferré, son frere², qui fist bataille avecques Cuenuth et les siens, et mains en occist. Mais après fut faicte concorde entr'eulx, et print Cuenuth a feme Anne³, en laquelle il engendra Hardecuenuth, roy des Daces, et Ginulde, *femme*⁴ du roy Henry, impereur des Romains. Emond engendra Emond et Edouard, et, peu après, Emond Coste de Fer et Edinum son frere furent mors. Et Cuenuth envoya en Dace a Svan, son frère⁵, Emond et Edouard, filz Emond, affin qu'il les occist, mais il ne voulut perdre les innocens et les bailla en plege a Sallomon, roy des Humorays. Illec mourut Emond, et Edouard print a femme la niepce de l'impereur des Almans, en laquelle il engendra Edgarus, Adeline, Margarite et Cristienne. Après pluseurs ans trespasa Cuenuth, et son filz Herold fut roy sus Angloys, mais non pas long temps. Et icelluy mort, Hardecuenuth son frere en obtint le gouvernement par l'espace de deux ans, puis mourut. Et adonc Edouard, son frere⁶ de mere, print le regne d'Angleterre et regna vint troys ans. Après la mort duquel, Heraud, filz Godimus, usurpa le royaume. Contre lequel Heraud, Guillaume, filz Robert, duc des Normans, combatit et le vainquit moiennant l'aide des Bretons et de ses autres complices, comme il est dit ou precedent chapitre.

CHAPITRE XCII

[f.143v] *Comme Hadeguise, la duchesse de Bretagne, Eudon comte de Paintevre, Hoel, duc de Bretagne, et autres moururent, et comme Allain Fergaud fut duc après son pere, lequel Allain print en mariage la fille du roy d'Angleterre. Et de pluseurs autres choses.*

Seix ans après celle conquete, savoir l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur mil saixante doze, mourut la duchesse Hadeguise de Bretagne, fille du duc Allain et seur du jenne duc Conan, femme du duc Hoel et mere du comte Allain Fergaud, autrement seurnommé le Moindre. Ce duc Hoel [fut]⁷ homme de grant sainteté et par devocion emprint le veage de Romme, lequel il parfist et acomplit. Mais comme il fut retourné, il trouva les tirans de Cornouaille se rebellans, contre lesqueulx il mena ses excercites, en batailles les seurmonta et vainquit. L'an mil saixante quatorze, es quinziesmes kalendes de fevrier, furent les relicques de saint Meen rapportees en Bretagne du monastere de Saint Florens, ou elles avoint esté portees au temps des guerres et des persecucions. L'an mil saixante⁸ saize, fut l'abbé Even ordonné estre⁹ archevesque de Dol, et en celui an trespasa Morice, l'evesque de Rennes. L'an mil saixante [dix]¹⁰ sept, le comte Eudon de Paintevre, frere du duc Allain et filz Geffroy, lequel Eudon vivoit encore et tousjours taschoit, combien qu'il fust de grant age, a acquerir la seigneurie de la principauté de Bretagne qu'il avoit possidee et tenue

¹ Var. *Noricains*. Dans les *Chroniques de France et le Roman de Rou*, ces deux personnages ont soutenu Richard de Normandie. Voir f.134, note 6.

² En fait, il s'agit de son fils

³ Var. *Anne la royne*

⁴ *fille* (correction d'après 8266)

⁵ Même erreur dans 8266. Svan est le père de Cuenuth et sa mort est signalée quelques lignes plus haut.

⁶ Var. *Edouart uterin son frere* (dans 941 *uterin* est rayé)

⁷ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁸ *Saixante* répété (notre correction)

⁹ Var. *ordonné archevesque*

¹⁰ Mot manquant, rétabli d'après 8266 qui écrit en chiffres romains *LXXVII*

durant l'asge de la minorité de son neveu Conan, et laquelle il avoit rendue si non a force, comme il est dit cy devant, pensa comme il peust a chieff venir du duc Hoel, qui le gouvernement de ladicte principaulté avoit saisi après la mort d'icely Conan, et manda tous ses subgictz. Lesqueulx il mist sus en armes et des soubdoiers ce qu'il en peut trouver, puis commença guerre a l'encontre dudit Hoel, et par toutes voyes et moyens se penna le grever. Et comme a l'une [foiz]¹ il entendeist la nouvelle que le duc Hoel chevauchoit a privee famille, il se embaty en la voye par laquelle Hoel devoit passer et a l'encontre de lui tendy toutes pars ses ambusches. Dont il advint que ledit Hoel, qui de riens ne se prenoit garde ainsi qu'il cuidoit passer par celle voye, il fut seurprins en despourveu par Eudon et les siens, qui lui coururent sus soubdainement et le prindrent et enmenerent. Mais quant les gens d'armes de sa partie entendirent celle chose, ilz furent grandement esmeuz et attâinnez, et commencerent a guerroyer [f.144] ledit Eudon et ceulx de sa partie, lesqueulx ilz contraignirent tellement par puissance d'armes que le duc Hoel leur seigneur leur fut rendu dedans unze jours prouchains ensuivans. Et l'an subsequence mil saixante dix ouict, fut entr'eulx la guerre de tous points accoisee, car en cel an mourut ledit Eudon en sa cité de Saint Briec, et en l'église cathedrale d'icelle fut son corps ensepulturé treshonorablement, ainsi que a tel et si noble personne appartenoit. Aux obseques duquel furent invictez pluseurs tresclercs et religieux hommes, entre lesqueulx se transporterent Even, lors archevesque de Dol, Adam, evesque d'icelle cité de Saint Briec, Rewaldus, evesque de Allettance, Guiomarius, abbé de Saint Jagu, et ses moynes², avecques pluseurs autres prelatz et gens religieux de Bretaigne, et mesmes y fut³ le comte Geffroy, filz d'icelui Eudon, et Allain le Noir et Robert, ses freres. En celui an⁴ mourut Quiriacus, evesque de Nantes, et, l'an mil quatre vigns et ung⁵, Benoist, abbé de Sainte Croix de Kemperlé, filz du comte Allain Caniarch de Cornouaille et frere du duc Hoel, fut evesque⁶ d'icelui diocese de Nantes. Et en celui an mourut Even, archevesque de Dol, es quinziemes kalendes de decembre, et aussi fist Rennaldus, evesque de Allettance. L'an mil quatre vigns et troys, fut eslevé du tombeau Gurloys, abbé du monastere de Kemperlé. Et l'an ensuivant mil quatre vigns et troys⁷, es ides d'avril, trespasa de ce secle Hoel, duc de Bretaigne, comte de Nantes et de Cornouaille, auquel succeda Allain Fergaud, autrement seurnommé le Moindre, son filz, qui receut les hommages des nobles de son paÿs et fut duc sus Bretons par cause de Hade guise sa mere, et comte de Nantes et de Cornouaille par cause du duc Hoel son pere, et comte de Richemont par vertu de la conquete devant dicte. Mais il bailla et assigna la comté de Nantes a Mathias son frere, filz legitime desdictz Hoel et Hade guise. Et celui an fut Romme prinse par l'empereur Henry, et pape Gregoayre septiesme fut debouté de son siege. Ledict Allain Fergaud de Bretaigne, en celui an qui fut le premier de son regnement, fist guerre⁸ au comte Geffroy son oncle, bastard frere du duc Conan son oncle et de la duchesse Hade guise sa mere, lequel Geffroy occupoit lors la cité de Rennes et tout le territoire d'environ, que le duc Hoel en son temps luy avoit baillé en garde. Et il n'en vouloit faire restitution au duc Allain, ains la tenoit outre son gré et s'en appelloit

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² moyennes (correction d'après 8266)

³ Var. furent

⁴ Var. en celui mesme an

⁵ Var. mil III^{xx} (ung est rayé en 8266)

⁶ Var. fut fait evesque

⁷ Var. mil III^{xx}III

⁸ Var. meut guerre

comte. Si lui mena le duc si aspre guerre qu'il le contraigny a se retraire¹ en la cité de Rennes, en laquelle il le print par aguetz et l'enmena prinsonnier a Saint Corentin, ou il mourut, en celui mesme an ouquel la peste horrible fut par toute Europe. L'an mil quatre [f.144v] vigns et cinq, mourut tresreligieuse damme la duchesse Berthe, ayeule du duc Allain Fergaud qui lors regnoit, laquelle avoit esté femme du duc Allain, filz Geffroy, et mere du duc Conan et de Hadeguisse, comtesse de Cornouaille et duchesse de Bretagne², femme du duc Hoel et mere dudit Allain Fergaud. Et fut en celui an trescruelle famine en Bretagne. L'an mil quatre vigns et sept, le duc Allain Fergaud, qui encores n'avoit esté marié, print a femme tresnoble damme Constance, fille de Guillaume, roy d'Angleterre et duc de Normandie, laquelle il couvenanza a Baïeux, et d'illecq en après la enmena en Bretagne. Et au bout de six jours ensuivans, [celebra]³ magnifiquement ses nopces a grant solempnité des barons, prelatz et autres seigneurs de son país.

CHAPITRE XCIII

De la mort au roy Guillaume d'Angleterre et des guerres d'entre ses filz, et comme Henry le plus jenne, par les autres debouté, vint requerir aide au duc Allain de Bretagne, qui lui bailla gens d'armes, et comme ilz furent assegez.

L'an mil quatre vigns et ouict, deceda le roy Guillaume d'Angleterre et duc de Normandie, pere de ladicte Constance, duchesse de Bretagne. Après la mort duquel, Robert, son ainsné filz, saisit le gouvernement de la duché de Normandie. Guillaume le puisné, seurnommé le Roux, passa en Angleterre que son pere lui avoit ordonné en son vivant et, parce qu'il en monstra aux Angloys ses chartres, ilz le coronnerent a roy. Et Henry, le tiers filz du roy Guillaume, eut tous les thesors, l'or et l'argent de son pere et de sa mere. Mais après ces choses, fut le duc Robert de Normandie l'ainsné moult despit de ce que Guillaume son puisné frere estoit eslevé en dignité royal, et pensa de lui mouvoir guerre et de occuper a force le royaume d'Angleterre qu'il occupoit. Mais pour ce qu'il n'avoit assez deniers pour fournir celle besoigne, il emprunta grant somme d'or de son frere Henry, auquel il assigna et bailla en plege le paÿs de Constantin jucques a la restitution d'icelle. Et adonc passa en Angleterre a grant appareill d'armes, contre lequel le roy Guillaume le Roux son frere assembla ses chevalliers pour lui resister. Mais les seigneurs d'Angleterre ne vouldrent souffrir que entre les freres fust commise bataille, ains s'entremirent de leur discord et mirent union entr'eulx, parce que le roy Guillaume d'Angleterre promist et s'obligea poier a Robert son frere, duc de Normandie, mille marcs de sterlins par [f.145] chaicun des ans avenir. Et ce fait s'en retourna le duc Robert en Normandie et, si tost qu'il y fut arrivé, il tollut a force a Henry son frere le paÿs de Constantin qu'il tenoit en gage pour l'argent qu'il avoit presté audict Robert. Dont le roy Guillaume d'Angleterre fut tresjoyeux quant il entendit la nouvelle, et manda audict Henry qu'il ne fist pas thesor de l'usure qu'il avoit receu a prester ses deniers a Robert son frere⁴ pour lui desheriter. Si fut adonc ledit Henry tresdolent de la perte de sa terre de Constantin et de ce qu'il estoit en mautallant ouecques ses deux freres, ne ne savoit quelle part se transporter, car nul pour la doubte de eulx ne l'osoit recueillir. Et ainsi doloireux et panciff, se retraict ou mont Saint Michiel, lequel il occupa, et envoya

¹ Var. *se retraire de touz points en*

² *et duchesse de Bretagne* répété (notre correction)

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *leur frere*

ses messages en Bretagne prier le duc Allain Fergaud, son seurourge, qu'il lui voulseist donner acceix devers lui venir affin qu'il peust a lui parler et lui notiffier sa mesaise. Laquelle chose lui octrya ledict Allain moult debonnairement, pour quoy adonc Henry entra en Bretagne et remonstra au duc Allain le tort que lui faisoit le duc Robert de Normandie, son frere, lui suppliant aide a recouvrer son heritage dont il avoit esté chacé par la malice d'icelui Robert, ou au moins l'argent qu'il avoit baillé, pour quoy il tenoit telle terre en plege. Lors le duc Allain de Bretagne, cognoessant la tricherie d'icelui duc Robert¹, et compacient de l'exil en quoy estoit ledit Henry, banny non pas d'estrangiers mais de ses propres freres qui touz deux machinoient sa destruction, le conforta moult doucement et, aieant plus chier acomplir charité que creignant courouer le roy d'Angleterre ne le duc de Normandie, freres dudict Henry, lui promist aide a son droit pourchacer. Et deslors fist cueillir et assembler grant nombre de chevalliers², des meilleurs qu'il peut eslire en tout son paÿs de Bretagne, lesqueulx il envoya en l'aide dudict Henry et lui enorta qu'il se tenist ou mont Saint Michiel et menast bonne et forte guerre au duc Robert son frere, et que Bretons de leur pouair³ le serviroient. Et atant print ledit Henry congié du duc Allain et, ainsi qu'il avoit esté par lui conseillé, se retrait avecques ses gens d'armes⁴ ou mont Sainct Michel, lequel il garnit de vivres et de toutes autres choses convenables et necessaires a guerre. Puis o ses soubdoiers bretons chevaucha par plusieurs foiz ou paÿs de Constantin, lequel il gasta et destruisi du tout, et aussi fist il les paÿs et contrees a l'environ, sans ce que nul les peust deffendre. Quant le duc Robert de Normandie vit ainsi sa terre gastee par les Bretons et que ses forces ne pouaient suffire pour resister a leur puissance, il envoya ses messages en Angleterre prier et requerir le roy Guillaume son frere qu'il le veneist secourir et aider **[f.145v]** a l'encontre de leur frere Henry qui avoit conduit les Bretons en sa terre, laquelle ilz exilloient. Si assembla ledit Guillaume en peu de heure grant ost, et au plustost qu'il peut passa la mer pour venir au secours du duc Robert son frere. Et quant il fut descendu en Normandie, il joigny ses Angloys a l'ost des Normans, et assemblement chevaucherent celui roy Guillaume et le duc Robert son frere jucques en Avranchin et vindrent asseger le mont Sainct Michel, et fut le roy d'Angleterre logé a Avranches⁵ et le duc de Normandie a Genez. Si y eut entre les gens de leur ost et les Bretons, qui s'estoient retraictz dedans le mont, de grans et merveilleuses escarmousches, car si tost que la maree s'estoit retraicte sailloient les Bretons en la greve. Et les Angloys et Normans y venoient d'autre part, entre lesqueulx advenoit de beaux faitz d'armes. Et advint a l'une foiz que, ainsi comme le roy d'Angleterre chevauchoyt sus la greve, les Bretons saillirent du mont au departir d'une maree, ainsi qu'ilz avoient de coustume, et lui coururent sus si vigoreusement et de si grant courage que de trois lances tout a une foiz l'assignerent en la poitrine, tant que paetral et sangles rompirent. Et le roy par sus la croupe de son cheval trebucha en la greve, sa selle entre les cuisses, et passa le cheval tout outre. Mais il se redressa igneusement et a ses deux mains reprint sa selle, de laquelle il se commencza defendre si vertueusement que oncques ses adversaires ne la lui peurent tolrir, et la deffendi jucques a ce que ses gens le vindrent secourir, qui lui amenerent ung cheval sur lequel il monta, et par ceste maniere le tirerent hors de la presse et le sauverent. Et pource que tresfort ilz le reprindrent et blasmerent de ce qu'il s'estoit aventuré si

¹ Var. *Robert de Normandie*

² Var. *grant nombre de preux et vaillants chevalliers*

³ Var. *de leurs pouairs*

⁴ Var. *avecques touz ses gens d'armes bretons*

⁵ Var. *Avranches*

folement et mis en si grant peril pour sa celle sauver, il leur respondi que moult eust esté despit que Bretons se peussent estre vantez d'avoir osté au roy d'Angleterre sa selle d'entre les cuisses outre son gré, et que le roy, qui souffroit que moindre de lui lui tollust le sien par force, n'estoit pas digne d'estre roy. Tant tindrent le roy d'Angleterre et le duc de Normandie le siege devant le mont Saint Michel qu'ilz furent ennuyez de si longuement y estre et, pource que le roy Guillaume d'Angleterre advisa que les Bretons ne flechissoient leurs corages de bien le deffendre, il manda a seurté son frere qu'il allast a lui parler sur la greve. Lequel Henry y alla a treves, et fist le roy Guillaume l'acord d'entre lui et le duc Robert¹ et les paciffia ensemble par [f.146] telle condicion que Henry tendroit Constantin en gage jucques [a ce que]² Robert lui eust fait poyement de la somme de deniers qu'il lui avoit prestez. Et mist le duc Robert audict Henry terme d'aller a certain temps a Roan querir son argent. Et ce fait entra le roy Guillaume en mer et repassa en Angleterre, et Henry se transporta a Roan, au temps que lui avoit assigné son frere Robert. Mais si tost qu'il y fut arrivé, il le fist prendre et mettre em prison.

CHAPITRE XCIV

Comme la duchesse Constance de Bretagne, fille au roy Guillaume d'Angleterre, mourut, et comme le duc Allain de Bretagne se maria³ a Ermengardis, fille au comte d'Anjou. De la guerre d'entre lui et le comte de Paintevre ; et de pluseurs incidences.

Le duc Allain Fergault de Bretagne n'eut nulz enfans de sa femme Constance, fille du roy Guillaume d'Angleterre et duc de Normandie, et seur desditz Robert, Guillaume et Henry. Et ne vesquit celle damme que troys ans dempuis qu'il la eut espousee, car elle trespasa l'an de Nostre Seigneur mil quatre vigns et dix. Et après sa mort, print le duc Allain a femme Ermangardis, fille du comte d'Anjou, en laquelle il engendra ung filz appellé Conan, lequel lui succeda après sa mort, comme il sera dit cy après. Cestui duc Allain fut a merveilles expert et vaillant en armes, et en son temps ailla en l'aide de Loÿs le Gros, roy de France, a l'encontre de l'empereur d'Almaigne, lequel moiennant l'aide du duc Allain et de ses Bretons fut chacé hors du royaume de France ; et aussi contre le comte d'Auvergne qui audit roy Loÿs nyoit faire obeissance, mais il fut a force d'armes submis et humilié. A l'encontre dudit duc Allain s'esleva le comte Geffroy de Paintevre, filz du comte Eudon, et s'esforcza par armes conquerir aucuns chasteaux et fors de Bretagne sus le duc Allain, affermant icelx lui appartenir par le droit de la succession du duc Eudon son pere. Mais pour obvier a ses emprises, mist sus le duc Allain une assemblee de gens en armes, qui le rencontrerent pres Dol, cité archiepiscopalle de Bretagne, et illec combatirent a l'encontre de lui et l'occirent l'an mil quatre vigns et treze. Après la mort duquel, le comte Estienne son frere, filz du comte Eudon, succeda a la comté de Paintevre et a toute la terre qui avoit esté assignee audict comte son pere⁴. Et eut celui comte Estienne a femme une noble damme appellee Hanoyse, qui en son temps funda l'abbaye de Sainte Croix, pres Guin[f.146v]gamp ou diocese de Treguer. De laquelle Hanoyse le comte Estienne eut seix filz, c'est assavoir Geffroy, Eon, Jehan, Allain, seurnommé le Noir, comme ung sien oncle frere du comte

¹ Var. *le duc Robert son frere*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Var. *se remaria*

⁴ Var. *audit comte Eudon son pere*

Estienne¹, et Jeudouyn. Et en celui an mil quatre vigns treze, mourut ledict Allain, seurnommé le Noir, frere du comte Geffroy et du comte Estienne et filz du comte Eudon. L'an mil quatre vigns dix ouict, fut Eudon, filz Derien, occis par la traïson de Canbry. L'an mil quatre vigns dix neuff, pape Urbain finit sa vie, et fut la cité de Jherusalem prinse par Godeffroy de Buillon et ses complices. L'an mil cent troys, mourut Mathias, comte de Nantes, filz du prince Hoel, lequel en celui an par le conseil de ses barons avoit presumé violer le cymitere des benoïsts appostres saint Pierre et saint Poul de Nantes, en defroissant injustement les choses des chanoines de celle eglise, dont magnifestement apparut icelui Mathias comte et ses coadjuteurs estre mors par divine vengeance. Et l'an dessus dit fut Guihomaris, le vicomte, occis par la fraude et tricherie des Leonnoys. L'an mil cent unze, mourut Benoist, evesque de Alettance, et, l'an ensuivant mil cent doze, fut ung mouvement de terre orrible es parties de Bretagne et le monastere de Saint Michiel fut bruslé par feu celeste. L'an mil cent treze, finit Benoist, l'evesque de Cornouaille, sa vie, et, l'an ensuivant mil cent quatorze, Benoist, filz du comte Allain Caniarch de Cornouaille et frere du duc *Hoel*² de Bretagne, delaisa de son bon gré le siege de l'eglise de Nantes et le gouvernement du monastere de Kemperlé, et en celui fist ordonner ung des moyennes³, appellé Gohardus, en abbé dudit monastere de Kemperlé. Oudit an mourut Rolland, archevesque du siege de Dol, ouquel fut ordonné après sa mort Baldricus, abbé de Bourgueill, lequel avoit esté a la conquete de Surie faicte par le duc Godeffroy de Buillon et après son retour a Doule escripst en tresbeau stille la forme et maniere d'icelle conquete, dont le volume est encore gardé entre les livres de l'eglise Saint Sanson de ladicte cité de Dol.

CHAPITRE XCV

[Du duc Conan le Gros, comme il guerroya le sire de Vitré et print son chasteau, et comme il fut descomfilt au pont de Vieseiche entre Marcille et La Guerche.]⁴

Conan, filz de Allain Fergaud, duc de Bretagne, et de la duchesse Ermangardis, fille de Geffroy Martel, comte d'Anjou, devint en [f.147] asge parfaicte et fut tresbeau juvenceau et bien formé de tous ses membres. Et par le conseil de ses amis print a femme la fille de Henry, roy d'Angleterre et duc de Normandie, en laquelle il engendra ung filz nommé Hoel et deux filles appellees l'une Berthe et l'autre Constance. Et l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur mil cent et vint, son pere le duc Allain, seurnommé Fergaud, autrement le Moindre, perdit la santé et au lit se ascouchea de douleur et d'enfermeté, par laquelle il fut telement oppressé que en celui an, es tierces ides d'octobre, il trespasa de ce siecle. Après la mort duquel, Conan son filz print le gouvernement de Bretagne et fut receu duc et prince par les Bretons. Mais il n'ensuivit pas les bonnes meurs de son pere, ains se traicta moins vertueusement qu'il ne deust envers les barons et nobles⁵ de son paÿs, car il entreprint [guerre]⁶ a l'encontre d'eulx a petite acheson, par quoy ilz furent *moins*⁷

¹ Var. *Estienne son pere*

² *frere du duc Allain* (correction d'après 8266)

³ *moyennes* (correction d'après 8266)

⁴ Rubrique manquante, rétablie d'après 8266

⁵ Var. *et autres nobles*

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁷ *Moult* (correction d'après 8266)

desirans de lui servir et obeir, et fermerent leurs aliances entr'eulx affin de se preserver¹ de sa² malice. Entre autres choses, pour guerroier Robert, le sire de Vitré, vint ledit Conan a Chasteaugiron, car les hommes dudit Robert l'avoient induit a ce faire, pource que celui Robert, voullant puissaument et fermement sa terre tenir et entre ses sugbictz tenir et excercer justice, aucunesfoiz les avoit grevez injustement, et autresfoiz puniz justement. Si avoient au duc Conan a l'encontre de lui fait complainte, le ennotant qu'il le desheritast, lui promettans aide a ce faire. Et comme ainsi fut Conan venu audict lieu de Chasteaugiron, il fut dit au baron Robert³, qui pour lui resister avoit assemblé ce qu'il avoit peu trouver de gens d'armes, que le duc Conan faisoit faire des engins en sa forest a prendre son chasteau de Vitré. Pour laquelle chose il issit de celui chasteau atout ce qu'il avoit de gens et chevaucha vers ladicte forest, mais quant il y fut arrivé il n'y trouva riens. Et Conan ce pendant partit de Chasteaugiron avecques son excercite et s'en alla devant le chasteau de Vitré, lequel il print sans grande resistance, et en mist hors Anne, femme du baron Robert, et André et Robert leurs filz, qui s'en allerent a Robert leur seigneur. Lequel avecques sadicte femme et enffans s'en alla a Foulgieres au seigneur du lieu, qui le receut moult debonnairement, [f.147v] quar ilz estoient prouchains par lignage. Mais quant le duc Conan l'entendi, il manda au sire de Foulgeres qu'il le chaczast de lui, et telement pourchacza Conan avecques ledit sire de Foulgeres qu'il estrangea ledit Robert de sa terre. Lequel Robert s'en alla a Juhael, seigneur de Maine, qui le receut assez benignement, mais entre ces choses⁴ maria le duc Conan la puisnee de ses deux filles, appellee Constance, a Geffroy, filz dudit Juhael seigneur de Maine. Pour quoy icelui Juhael ne vout plus soubstenir le sire de Vitré ne sa querelle a l'encontre du duc Conan, ains le chacza de sa terre. Et s'en ailla Robert tiercement au sire de Laval, Guion, son cousin germain, quar ilz estoient des deux seurs, filles du comte de Mortaign, et avecques lui firent ledit Robert, sa femme et ses enfans, par aucun temps demeure. Quelle chose voyans les complices du duc Conan, par l'instigacion desqueulx il avoit guerre encommancée a l'encontre dudit Robert, ilz firent tant envers le sire de Laval qu'il chacza⁵ de sa maison ledit Robert de Vitré, son cousin germain. Lequel, se voyant ainsi deceu et debouté, s'en ailla a La Guerche a Guillaume son seurouge, frere de Anme⁶ sa femme, qui en sa terre le receut agreablement et, ayant mercy de son exil, lui promist qu'il ne lui defauldroit en nulle maniere, mais a son pouair l'aideroit et defendroyt. Quant le duc Conan entendi que Robert s'estoit retrait dedans La Guerche, il la proposa aller asseoir et y mena son excercite affin qu'il la preneist. Si tendit ces⁷ paveillons au pont de Vieseiche, attendant Geffroy, le comte d'Angiers, qui d'autre part venoit en son aide avecques son pouair contre ledit Robert de Vitré, et ja estoit pres de La Celle et de Moustiers. Et pour ce ledit Robert, André son filz, Guillaume de La Guerche, Thebaud de Mathefelon, qui damme Marquise, la seur André, avoit a femme, le seigneur de Candé et pluseurs autres ses coadjucteurs, qui grant ost avoient assemblé en la forest de La Guerche, ouyans la venue dudit comte d'Angiers, proposerent ferir sur l'ost dudit Conan avant que les Angevins peussent joindre a lui. Si vindrent de la forest contre le duc a Vieseiche, et illec firent grant occision de sa gent qu'ilz

¹ Var. *de se preserver et garder*

² *leur* (correction d'après 8266)

³ Var. *Robert de Vitré*

⁴ *ces chose* (correction d'après 8266)

⁵ *le chacza* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *Amma*

⁷ Var. *ses*

seurprindrent **[f.148]** en desaroy, quar ilz ne se prenoit garde de leur venue. Et ne pensoit pas le duc Conan que ledit Robert peust assembler si grant pouair, par quoy il ne s'estoit pourveu fors de peu de gens. Et par tant¹ fut il descomfit et en furent ses² tentes et ses sommiers enmenez en la ville de La Guerche par Robert de Vitré et ses gens. Et Conan se retrait a Chasteaugiron, qui celle nuyt se logea ou chasteau, puis le landemain s'en alla a Rennes. Et après ceste desconfiture, Robert de Vitré et ses complices chacerent le comte d'Angiers qui, comme dit est, venoit au secours du duc. Et fut ladicte desconfiture l'an mil cent vint seix, et en celui temps avoit tresforte guerre entre Estienne, comte de Paintevre, filz Eudon, et son filz Geffroy, et des l'an mil cent vint quatre estoit encommancée et la avoit Geffroy emprinse a l'encontre dudit Estienne son pere, lequel il avoit mis hors de ses chasteaux et presque de toute sa terre. Berthe, l'ainsnee fille du duc Conan, fut mariee a Eudon, vicomte de Porhoet, filz du dessus nommé Estienne comte de Paintevre, en laquelle Berthe ledit vicomte Eudon engendra ung filz appelé Conan et seurnommé le Jenne pour la difference d'entre lui et son aieul Conan le Gros, duc de Bretagne dessus dict. L'an mil cent vint et ouict, tint Girard, evesque de Angoulesme et legat du siege de Romme, concille en la cité de Dol, et lors estoit de ladicte cité Baldrichus arcevesque, lequel mourut deux ans après. L'an mil cent trante troys, mourut Robert, evesque de Cornouaille, et, l'an mil cent trante sept, fut fundé le monastere de Sainte Marie de Bocquihen. L'an ensuivant mil cent trante ouict, mourut le comte Estienne de Paintevre, pere Eudon vicomte de Porhoet, mary Berthe fille du duc Conan, [filz Eudon]³ filz Geffroy duc de Bretagne. Après la mort duquel comte Estienne, s'esmeut discencion entre ses filz pour sa succession, et dura la guerre entr'eulx par VII ans. L'an mil cent quarante, mourut François, evesque de Nantes, et l'an ensuivant trespasa Hamelin, evesque de Rennes. L'an mil cent quarante deux, fut grant mortalité par lieux et grandement de prestres. L'an mil [cent]⁴ quarante cinq, fut paix faicte entre les **[f.148v]** freres, filz du comte Estienne de Paintevre, qui entr'eulx estrivoient pour sa succession. Et l'an ensuivant mil cent quarante seix, trespasa de ce siecle le comte Allain le Noir, filz du devant nommé comte de Paintevre, duquel lien⁵ dient aucuns qu'il estoit gendre du duc Conan et mary Berthe, pere de Conan le Jenne. Mais la verité est que ladicte Berthe fut femme Eudon, frere dudit comte Allain le Noir, lequel Allain estoit tresrenommé en Bretagne et en Angleterre.

CHAPITRE XCVI

[De la mort du duc Conan le Gros, et de la guerre d'entre Hoel son filz et Eudon vicomte de Porhoet, mary Berthe fille dudit Conan.]⁶

L'an mil quarante sept, mourut Conan le Gros, duc de Bretagne, après la mort duquel s'esmeut grant guerre et division en Bretagne, quar a sa mort il nya et desavoua Hoel, le filz de sa femme, lequel pour ce estoit presumé estre son filz, et dist qu'il ne lui estoit riens. Pour quoy le dessus nommé Eudon, vicomte de Porhoet, mary Berthe, par raison de sa femme pretendant droict ou duchié de Bretagne, icelui

¹ Var. *et pourtant*

² *Ies* (correction d'après 8266)

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266 qui écrit *mil CXLV*

⁵ Var. *duquel dient*

⁶ Rubrique manquante, rétablie d'après 8266

duchié, les Bretons assez lui favorisans, pour la maire part occupa. Mais les *Nantoys*¹, entre lesqueulx le devant dict Hoel avoit esté nourry, par vulgaire faveur le prindrent et esleurent leur comte prince². Pour laquelle chose en Bretagne par plusieurs ans, comme dit est, eurent rigueur³, guerre, discords et sedicions⁴, quar les uns se consentoient a Hoel et tenoient sa partie, et les autres celle de Eudon et de Berthe. Pluseurs batailles et rencontres firent Eudon et Hoel sus cil estriff, et par maintesfoiz misdrent leurs osts⁵ aux champs pour s'entre grever. Mais en la pluspart de leurs emprises tousjours fut Hoel suppedité par Eudon son adversaire, et lui couvenoit fuir et laisser la place. Et tousjours conqueroit ledit Eudon les villes et chasteaux de sa comté, quar il estoit lasches, paresceux et sans bonne conduite. Et pour ce les Nantays, considerans qu'il estoit inutile au gouvernement de leur païs après ce qu'il eut sus eulx regné par l'espace de ouict ans, ilz le deposerent environ la feste de l'Epifanie, l'an mil cent cinquante et ung, et Geffroy, filz [f.149] du comte d'Anjou⁶, frere du roy Henry d'Angleterre, en faveur d'icely roy esleurent leur comte, pensans par ceste chose pouoir resister au duc Eudon. Mais en après, en l'an mil [cent]⁷ cinquante et neuff, mourut ledit Geffroy, comte de Nantes, et lors les Nantoys prindrent et accepterent a comte Conan, seurnommé le Jenne, filz du duc Eudon et de Berthe la duchesse devant dicte, lequel Conan après la mort de sa mere fut nommé duc des Bretons. Et oudit an mil cent cinquante neuff, lui rendirent les Nantays leur ville de Nantes et a Eudon son pere. Mais Henry, le roy d'Angleterre et duc de Normandie, voullant occuper le comté de Nantes que son frere Geffroy avoit possidé et tenu, eut maintes guerres contre les ducs Conan et Eudon. Et a la parfin fut concorde entr'eulx, c'est assavoir que Geffroy, qui encore estoit petit filz dudit Henry roy d'Angleterre, auroit a femme une petite fille du duc Conan appelée Constance, qu'il avoit de la duchesse sa femme, nommee Margarite, et auroit celui Geffroy en mariage le comté de Nantes et, au deceix du duc Conan, pere de ladicte Constance, possideroit tout le duchié de Bretagne. Comme dit est, après la mort de la duchesse Berthe, femme du duc Eudon, fut Conan le Jenne, leur filz, duc des Bretons et sus eulx eut gouvernement. Et ainsi comme il estoit juvenceau chault et bouillant, usant plus de voulanté que de raison, mist hors les religieux du monastere de Sainte Croix pres Guingamp, que le comte Estienne de Paintevre, son aieul, et Hanoyse la comtesse, son aieulle, en l'onneur de Dieu tout puissant et de Sainte Croix avoient fundé et doté, et mist en leurs lieux une assemblee de jennes pucelles qui, soubz umbre de devocion et de religion, ce saint lieu occuppoient, avecques lesquelles il frequentoit et folleoit souventesfoiz. Mais en après, pour ce qu'il en fut par son pere et ses conseillers durement reprins, et qu'il parvint a plusgrant cognoissance, il enchacza celles folieuses femmes et rappella lesditz religieux en leurs lieux, puis conferma, en la presence de ses barons, les rentes et devoirs que avoient assignees audit monastere de Sainte Croix sesditz aieul et aieulle, Estienne et Hanoyse, quant ilz le *funderent*⁸. Assez tost après mourut le comte de Paintevre⁹, filz du comte Estienne, auquel comte Jehan le duc Eudon son frere succeda, quar,

¹ *Angloys* (correction d'après 8266)

² Var. *esleverent leur comte et prince*

³ Var. *vigueur*

⁴ Var. *discords, noaises et sedicions*

⁵ *leurs ost* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *Geffroy filz Geffroy comte d'Anjou*

⁷ Mot manquant. Idem en 8266 (notre correction)

⁸ *fundement* (correction d'après 8266)

⁹ Var. *le comte Jehan de Painthevre*

de toute la lignee dudit comte Estienne qui demeuré estoit¹, celui Eudon estoit prouchain [f.149v] a succeder. Et par ce la comté de Paintevre et de Goelo et tout l'autre heritage, qui jadis avoit esté assignee au comte Eudon, filz du duc Geffroy et frere du duc Allain, laquelle ledit Eudon, Geffroy et Estienne ses filz, et Geffroy et Jehan, enfans Estienne et freres du duc Eudon et aussi oncles du jenne duc Conan, l'un a l'autre succedans, chaicun en son temps avoit possidee, retourna et fut au temps dudit Conan rejoincte avec le demaine de Bretagne, quar ledit Conan en son temps possidoit le tout des heritaiges². En l'an mil cent saixante ouict, furent veuz brandons, en maniere de chevrons de feu ardans, cheoir par tous les chasteaux de Bretagne, demonstrans grans guerres et pestilences y advenir.

CHAPITRE XCVII³

Comme dit est ou precedent chapitre, eut Conan, le jenne duc de Bretagne, filz Eudon, une fille appallee Constance, laquelle fut maryee au comte Geffroy, filz au roy Henry d'Angleterre et duc de Normandie. Pour la genealogie duquel Geffroy cognoestre plus plainement et aussi pour mieulx entendre l'istoyre cy après, est assavoir que ledit Henry roy d'Angleterre, filz au comte d'Anjou, print a femme Alienor, duchesse d'Acquaine damme de Gascoigne et de Poitou⁴. Laquelle Alienor Loÿs Debonnaire⁵, roy de France, avoit repudié⁶ du veage d'oultre mer a Boaysgency par l'auctorité du pape, pour ce qu'ilz estoient trop prouchains par lignage, jasceit que ledit Loÿs par avant en eust eu deux filles, dont l'une fut femme au comte Henry⁷ et l'autre au comte Thibaud de Chartres. De celle Alienor eut le roy Henry d'Angleterre quatre filz et quatre filles. Les filz furent Henry, Richard, Geffroy et Jehan. La premiere des filles fut femme Henry de Saxone, la II^e au roy de Castelle, la tierce au roy Guillaume de Sicille et la quarte mourut jenne. Les deux premiers filz du roy Henry, c'est assavoir Henry et Richart, espouserent les deux filles du roy Loÿs Debonnaire⁸, car, après la repudiacion devant dicte qu'il fist de damme Alienor, mere d'iceulx Henry et Richard, il se remaria a la fille au roy d'Espagne, de laquelle il eut celles deux filles. Geffroy, comme dit est, [f.150] eut a femme Constance, la fille du duc Conan de Bretagne, par cause de laquelle il vint a succeder ou païs, ainsi comme il sera dit cy après. Jehan le quart ne eut point de heritage et pour ce fut il seurnommé Jehan sans Terre, et l'envoya le roy Henry son pere en Irlande conquerir païs, et dempuis iceluy Jehan espousa la puisnee des filles au comte de Glocestre. L'an mil cent saixante neuff, fut une terrible famine en Bretagne, et, l'an ensuivant mil cent saixante dix, se rebellerent les Leonnays contre le duc Conan et ne lui voudrent obeir. Et pour ce mena le duc Conan son excercite celle part pour les reduire et les contraindre, mais [comme]⁹ ilz entendirent qu'il leur alloit courir seure, ilz se recueillirent touz ensemble en armes, puis se avancerent pour le rencontrer jucques en ung lieu appellé Commana, et illec se appareillerent deffendre et lui preparerent bataille. Si vint d'autre part Conan atout son ost, qui combati a l'encontre desditz Leonnoys et les vainqui par vigoreusement combatre. Si tournerent aucuns

¹ Var. *qui demoree estoit*

² Var. *desdiz heritaiges*

³ Rubrique manquante, idem en 8266

⁴ Var. *dame de Gascoigne et comtesse de Poitou*

⁵ Var. *Loÿs le Debonnaire*

⁶ Var. *repudiee*

⁷ Var. *au comte Henry de Champaigne*

⁸ Var. *Loÿs le Debonnaire*

⁹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

en fuite que Conan et les siens ensuivirent, et prindrent a milliers qu'ilz enmenerent chietiffs.

CHAPITRE XCVIII¹

L'an mil cent saixante et unze, trespassa Conan le Jenne, duc de Bretagne, après la mort duquel, Eudon son pere², qui encore vivoit, saisit toute la monarchie des Bretons. Et adonc le roy Henry d'Angleterre, voullant le duché pour son filz occuper, entra a puissance d'armes en Bretagne et print³ forte et aspre guerre contre ledit Eudon, lequel d'autre part se appareilla deffendre contre lui. Si assegea et print ledit roy Henry le chastel Josselin, lequel il embrasa et les habitans envoya en exil. Et tant proceda ledit Henry contre ledit Eudon, o ses Angloys et Normans dont il avoit grant puissance et o ce que grant partie des Bretons lui estoit favorables, pour cause du mariage de Geffroy son filz a Constance, fille du duc Conan, qui par droit devoit estre leur princesse, que il gasta par armes toutes les parties de Bretagne qui audit Eudon⁴ se tenoient, et icelles occupa et submist. Et mesmement ledit Eudon contraigny a s'en fuir en France, ou il fut en exil par l'espace de deux ans, après lesquels, savoir en l'an mil cent LXXIII, il retourna en Bretagne et commença a recouvrer sa terre. Et ce pendant gouverna ledit roy Henry le païs de Bretagne, mais, quant Eudon fut decédé, Geffroy, filz dudit Henry, mary de **[f.150v]** Constance, fille du duc Conan, duchesse de Bretagne, fut prince sur les Bretons et en ce nom le receurent les prelatz, barons et autres seigneurs de Bretagne qui⁵ luy firent hommage. Et jasceit que en parlant de lui et de ses faitz il soit nommé vulgairement comte de Bretagne, toutesfoiz trouve l'en par escript qu'il s'appelloit duc. Il traicta ses subgictz en justice et mua pluseurs loys, ordonnances et coustumes, qui par [avant]⁶ avoient esté observees entre les nobles bretons, c'est assavoir que tous les enfans nobles prenoient autant de porcion es heritages de leur pere et mere, les ungs comme les autres, par quoy les haultes maisons des nobles estoit en peu de temps diminuees en revenues. Et pour ce ordonna le prince Geffroy, o le consentement de sa femme Constance et o la deliberation⁷ de ses barons et autres seigneurs et gens notables de son païs, que les ainsnez succederoient, les mainsnez forclus de presque toute succession. Mains autres loys et constitutions nouvelles ordonna ledit Geffroy, o le consentement des dessus ditz, et pluseurs en reforma qui⁸ par avant avoient esté ordonnees. L'an mil cent saixante treze, mourut Jehan, evesque de Allettance, homme de merveilleuse science et de roide justice, qui le siege de Alettance transporta a Saint Maslo et icelle, d'illec en après, commenda appeller Saint Malo, et lui succeda Aubert, archediacre de celle mesme eglise. L'an mil saixante saze, fut grant famine en Bretagne⁹ et la cité de Nantes fut miserablement brullee. Et en cest an, en la feste de saint André appostre, ung vent vehement et terrible subvertit pluseurs edifices. L'an mil cent saixante dix ouict, fut l'evesque de Leon en traïson occis par son frere et par son neveu, pour lequel Nostre Seigneur a depuis monstré pluseurs miracles. Et en cel an

¹ Rubrique manquante, idem en 8266.

² Var. *le duc Eudon son pere*

³ Var. *emprint*

⁴ Var. *au duc Eudon*

⁵ Var. *et*

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁷ Une réserve de plusieurs lignes est présente dans 941 comme dans 8266

⁸ Var. *de celle qui par avant*

⁹ Var. *par toute Bretagne*

fut veue esclipse de soulail, qui grant freeur donna a tous ceulx qui le veirent. Il est trouvé en aucunes istoires que Geffroy, le comte de Bretagne, par sa temerité embrasa la cité de Rennes et que en iceulx [f.151] jours vindrent en Bretagne une gent tresmauvaise, qui ne creignoit ne honnoroit Nostre Seigneur, et estoit celle gent vulgaement appellee Bragmains, lesqueulx degasterent, embraserent et derompirent toutes choses qu'ilz peurent trouver. Et comme ilz se transporterent¹ en celle ville² champestre qui est oultre Dinan vers Occident, en laquelle estoit une eglise ediffiee en l'onneur de la benoiste Vierge Marie, et en icelle avoit une ymage du crucifist et une de³ la benoiste Vierge Marie qui estoit de boays et de euvre assez advenant, icelle gent diabolicque embraserent ladicte eglise par feu, duquel la flamme brulla tout le boays dedans et dehors. Et fut le crucifist avecques la croix embrasé, les cloches fondues et riens n'y demoura qui ne fust subverti, fors icelle ymage faicte en l'onneur de la benoiste Vierge Marie⁴, laquelle seulle demoura non corrupue de celui embrasement. Mais illec apparut ung miracle qui n'est pas a taire, car une guinple de soye, que elle avoit sus la teste ainsi qu'il est de coustume, pendant de l'un et de l'autre cousté⁵, se tourna par la voluté de Dieu et le visage et le dos d'icelle ymage couvrit par sa revolucion, et icelle garda non blecee du feu et de toute sa chaleur. Mais que iceulx Bragmains devindrent ne qui les avoit amenez, ne aussi a quelle acheson ilz estoient venuz en Bretagne, je ne l'ay point leu. Quant le roy Phelipe de France, seurnomné Dieudonné, qui pour lors regnoyt, entendy le grant sens du comte Geffroy de Bretagne et comme il gouvernoyt ses subgictz par merveilleuse prudence, il pensa, en considerant sa valleur, qu'il pouait mieulx et plus seur estre d'avoir son alliance, et l'envoya prier par ses messages qu'il allast devers lui. Lequel comte Geffroy se transporta a grant compaignie des barons et autres nobles de son païs. Lors qu'il fut arrivé en la presence du roy Phelipe de France, le roy le receut treshonorablement et le presenta de pluseurs riches dons et a sa court le retint assez long temps. Et après ce que ledit roy Phelipes de France eut cogneu par experiance certaine ce qu'il avoit ouy de sa renommee, il institua⁶ gouverneur sus tout son royaume de faire et ordonner ainsi qu'il veiroit estre necessaire. Et fist commendement a tous ses barons et ducs ses subgictz⁷ qu'ilz le honorassent, obeissent et servissent come a lui mesmes.

CHAPITRE XCIX

Comme le comte Geffroy revint de France en Bretagne, et de son retour a Paris ou il mourut, et comme le roy Phelipe le fist ensepulturer en l'église Nostre Damme.

[f.151v] Après ces choses, print le comte Geffroy congié du roy Phelipe et s'en retourna en son païs de Bretagne, ou il sejourna depuis par long temps en paix. Et engendra en Constance, sa femme, une fille, laquelle estoit appellee Alienor, et par avant celui temps n'avoit il eu nulz enffans. L'an mil cent quatre vigns et troys, mourut Henry, le jenne roy d'Angleterre, filz du roy Henry et frere dudict comte

¹ Var. *comme ilz se transportassent*

² Var. *en une ville*

³ Var. *et une ymage de*

⁴ Var. *la benoiste Vierge*

⁵ *de l'autre se cousté se tourna* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *il l'institua*

⁷ Var. *commandement a touz les barons, comtes, princes et ducs ses subgitz*

Geffroy. Et l'an mil cent quatre vings et cinq, alla ledict comte Geffroy a Paris au roy Phelipe Dieudonné pour aucune expedicion, qui grandement touchoit le fait du royaume de France, et laissa madamme Constance sa femme ensainte d'un filz. Et assez tost après qu'il fut a Paris arrivé, il cheut en une enfermeté et de jour en autre aggrava sa douleur, par quoy au lit coucher lui couvint. Quelle chose ouyant le roy Phelipe, qui lors n'estoit pas en la cité de Paris, il fut tresdolent, quar moult amoit ledit comte Geffroy et, pour veoir¹, se party hastivement du lieu ou il estoit et vint a Paris. Et quant il fut venu au lieu ou celui comte Geffroy gisoit malade, il manda tous les meilleurs medecins de la cité de Paris venir a lui, ausqueulx, quant ilz furent tous comparuz en sa presence, il commanda que toute leur cure et la diligence qu'ilz pourroient meissent a le garir. De laquelle chose faire s'esforcerent lesditz medecins de toute leur puissance, mais ilz se travaillerent en vain et pour neant, car oncques ne peurent par leur science le ramener a santé, ne trouver remide qu'il ne mourust. Et trespasa celui noble comte et royal prince Geffroy en la XIII^e kalende de septembre, l'an de grace dessus dit mil cent III^{xx} et VI. Au temps que trespasa ledit comte Geffroy, n'estoit pas le roy Phelipe de France a Paris, quar, au plustost qu'il eut aux medecins commise la cure de sa garison, il s'en estoit party pour une expedicion necessaire qu'il avoit a faire en une autre sienne cité. Mais les chevaliers de Paris, les coleges et les bourgeays attournerent moult noblement et embasmerent le corps du prince Geffroy, et le porterent en l'eglise de Nostre Dame de Paris, ou ilz le garderent a grans luminaires, honneurs et solempnitez jucques au lendemain que le roy Phelipes arriva avecques le comte Thibaud² [f.152] de Blays, mareschal. Lequel roy Phelipe lui fist faire son service tressolennel par l'evesque Morice de Paris, auquel furent presens tous les abbez, religieux et autres colleges de la cité, et les chanoines³ lui rendirent son obseque ou le roy fut tousjours present. Puis⁴ après fist mettre le corps en ung cerceuil de plon, davent le⁵ maistre autier de ladicte eglise. Après l'accomplissement du service, retourna le roy en son pallays et avecques lui le comte Thibaud de Blays, le comte Henry et la comtesse sa femme, qui moult se penoient le reconforter⁶, car moult se dolloyt d'avoir perdu prince de si hault affaire qu'estoit le comte Geffroy, prince de Bretagne. Et pour sa mort demenoyt piteuses complaints en ramenant souvent a memoire les calamitez de l'umaine condicion et de la vie de homme. Mais en fin receut il confort a l'ennortement des dessus ditz, et, come roy debonnaire, en monstrant qu'il avoit souvenance après la⁷ mort de celui qu'il avoit amé en son vivant, ordonna quatre chappellains en l'eglise de Nostre Damme de Paris, ausqueulx il assigna rentes [et]⁸ devoirs affin qu'ilz ne fussent a autres choses empeschez, mais de jour en autre *feissent*⁹ prieres et oraisons pour l'ame du dessus dit comte et prince Geffroy.

CHAPITRE C

¹ Var. *le veoir*

² *Thibaud* répété (notre correction)

³ Var. *les chanoines de l'eglise*

⁴ Var. *qui puis*

⁵ *la* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *le reconforter de la tristesse qu'il portoit*

⁷ Var. *sa*

⁸ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁹ *faisoyt* (notre correction. 8266 écrit *feis*)

De la naissance du duc Artur de Bretagne, filz dudit comte Geffroy et de la duchesse Constance de Bretagne, et comme les barons les¹ firent nourir et garder.

Comme il est dit cy devant, laissa Geffroy, le comte de Bretagne, sa femme Constance enczainte quant il party d'elle pour aller a Paris ou il mouru. Si enfanta la damme, le jour de la sollempnité de Pasques, l'an mil cent quatre vigns et sept, en la cité de Nantes, ung filz qui fut baptisé par l'evesque de ladicte cité et appellé Artur. Pour la naissance duquel tous les prelatz, barons et autres seigneurs et le peuple de Bretagne s'esjoÿrent par merueilleuse lysesse, quar ils n'avoient point de prince qui sus eulx seigneuriasst et n'en esperoint nul avoir du lignage des roys et princes, qui ou temps passé avoient la principaulté gouvernee, fors par cause de la duchesse Constance, pource que nul de celle lignee n'estoit demouré en vie. Et pour ce firent lesditz seigneurs Artur l'enfant soigneusement nourir et par grant diligence le garderent, et en peu de temps il creut et proffita grandement. En ce mesme an, vint en Bretagne ung moynne de Saint Denis en France, appellé Herloys, qui estoit natiff de Paris et grant clerc et bien lettré en la Sainte Escripiture [f.152v], lequel prescha par toutes les citez et autres bonnes villes du paÿs comme la terre sainte estoit occuppee par les mescreans² et comme ceulx qui exposoient leurs corps et leurs avoirs a la recouvrance de la terre sainte deservoient plaine remission de l'auctorité du saint Pere. A l'admonnestement duquel se croyserent grant nombre de nobles de Bretagne, qui passerent la mer sans attendre nulz autres pelerins. Ilz descendirent³ davent Acre, mais, pour ce qu'ilz n'avoient point de chieff a si haulte emprise fors ledit Herloys leur ducteur, ilz se diviserent en plusieurs parties et par default de conduite s'en retournerent sans riens faire. Peu de temps après la naissance du jenne Artur de Bretagne⁴, Richard le roy d'Angleterre, frere du comte Geffroy son pere, saisit le gouvernement de Bretagne⁵ soubz titre de prendre en garde ledit Artur son neveu, affermant qu'elle lui devoit appartenir par prouchaineté de lignage, attendu que Henry, ainsné frere desditz Richart et Geffroy, n'estoit pas en vie, car il mourut avent le deceix du roy Henry leur pere et troys ans avant la mort du comte Geffroy, prince de Bretagne. Si permirent les seigneurs bretons que icelui roy Richard, conme tuteur de leur jenne duc Artur, son neveu, obtenist le gouvernement sus eulx et sur le paÿs. Mais ilz ne vouldrent oncques souffrir qu'il eust en ses mains la personne dudit Artur, ne qu'il parlast a lui s'ilz ne fussent en la presence assez fors pour le retirer et ravoir quant bon leur sembleroyt. Et ainsi par long temps le roy Richard d'Angleterre, duc de Normandie, d'Acquitaine et comte d'Anjou, gouverna le duché de Bretagne, le duc Artur et Constance sa mere.

CHAPITRE CI

[Du veaige que les deux roys de France et d'Angleterre firent oultre mer, et comme le roy Richart encouvenanza la fille du roy Tancre de Sicille pour son nepveu le duc de Bretagne]⁶.

¹ Var. *le*

² Var. *les mescreans paiens*

³ Var. *et descendirent*

⁴ Var. *du jenne duc Artur de Bretagne*

⁵ Var. *le gouvernement du païs de Bretagne*

⁶ Rubrique manquante, rétablie d'après 8266

Ce pendant se appointa entre le roy Richard d'Angleterre et Phelipes, roy de France, ung veage d'aller en Jherusalem en pelerinage et de y conduire leurs excercites pour conquerir la terre de Surie, qui par Salhadin et ses payens estoit occuppee. Et pour ce faire assembla le roy Phelipe de France de sa part grant ost de François, et le roy Richard d'autre part fist et ordonna grant **[f.153]** ost *d'Anglois*¹, de Bretons et de Normans, entre lesqueulx estoint, des seigneurs de Bretagne, André, le sire de Vitré, Raoul, sire de Foulgeres, lequel mourut au siege davent Acre par une corrupcion de air qui y seurvint, Guillaume, sire de Combour, et pluseurs autres seigneurs bretons avecques leurs osts. Si passerent ces deux roys en Sicille atout leurs excercites et tout l'iver sejournerent a Meschines, ou le roy Tancre les y receut a grant honneur. Et illec, pendant le temps qu'ilz y demourerent, traicta le roy Richard d'Angleterre le mariage de l'ainsnee fille a celui roy Tancre de Sicille et de son neveu, le duc Artur de Bretagne, lequel mariage jurerent aucuns nobles bretons de par le roy Richard. Après ce que l'iver fut passé, le roy Phelipe de France o ses François entra en mer et passa en Acre et assist la cité. Et le roy Richard o ses Angloys, Bretons et Normans entra ou royaume de Chippre, lequel il conquist et emprint² le roy, pour ce qu'il avoit defendu a ses hommes qu'ilz ne administrassent nulz vivres au roy Richart. Et après ceste conquete, pource que ledit Richard entendy que en l'ost françoys, qui seoit devant Acre, avoit necessité de vivres, il fist charger en ses neffs tout ce qu'il en peut trouver et passa en Acre pour ledit ost reffroichir. Et quant ces deux roys furent assemblement davent Acre, ilz assaillirent la cité si vigoreusement qu'ilz contraignirent les Sarrasins a la rendre en leurs mains. Mais après la rendue d'icelle, seurvint discencion entre les deux roys, parce que chaicun vult la terre de sa conquete distribuer³. Et par envie que l'un avoit que l'autre deust emporter la gloyre de la conquete, se departirent d'ensemble et s'en retourna le roy de France en son royaume. Le roy Richard demoura en Surie, qui print les citez de Cesaré, Caïphe, Jaffe, Gazie, Escalonne et le Daron, ung chastel siis es derreniers termes de la gent cristienne vers Babilone. Puis après proposa⁴ aller asseoir la cité de Jherusalem atouz ses Angloys, Bretons et Normans, o lesqueulx il avoit conquestees les citez dessus dites. Mais il [se]⁵ desista de celle emprinse, pour ce qu'il cogneut son ost estre trop fort diminué, et se transporta a trois neffs seulement davent Japhe, que Salhadin et ses Sarrasins avoient assegee, et le sege **[f.153v]** leva. Et après ceste chose, fut dit a Salhadin le petit nombre des gens Richard, et, pour ce fut il moult honteux d'avoir esté par lui descomfit et pour soy revenger, vint a grant ost de payens avironner les tentes dudit roy Richard, qui derechieff se combati a Sallahadin et, par la grace de Dieu, obtint sur lui victoire. Après laquelle, ledit roy Richard d'Angleterre, voyant son ost estre trop fort amoindry, pource que grant partie en avoit esté occis par les Sarrasins, et les autres estoient mors par la corrupcion de l'air, mesmes que Jehan sans Terre, son frere jouveigneur, et le roy Phelipe de France appointoient leurs armes contre lui, il pensa de s'en retourner en Angleterre⁶. Mais après ce qu'il eut par long temps nagé sur mer, ou il souffrit pluseurs mesaises, il fut prins par le duc d'Osteriche en une ville jouxte la Dinoé et fut long temps tenu prinsonnier, sans ce qu'il venist a la notice de nul des

¹ *grant ost de François* (correction d'après 8266)

² Var. *en print*

³ Var. *a son plaisir distribuer*

⁴ *proposa* répété (notre correction)

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁶ Var. *pensa de s'en retourner. Et pour ce faire print treves a Salladin puis se mist en mer pour retourner en Angleterre.*

siens quelle part il estoit, fors d'un sien menestrel qui mist toute sa cure a le sercher et trouver. Après le bailla le duc d'Osteriche a l'empereur d'Allemaigne¹, auquel [le]² roy Phelipe de France envoya de grans presens affin qu'il le tenist a destroict pendant ce qu'il lui touldrisse³ la duché de Normandie. Et en fin poierent les Angloys pour sa redempcion cent saixante mil mars d'esterlins avant qu'ilz le peussent ravoit. En ceste maniere ouvrerent ces deux roys de France et d'Angleterre a leur veage de la terre sainte, ou ilz estoient allez soubz couleur de devocion, lesqueulx, combien qu'ilz eussent eulx uniz assez de pouair pour subjuguer les regnes du monde, toutesfoiz par envie et maltallant, dont leurs cueurs furent esprins, laisserent la besongne Nostre Seigneur, son Saint Sepulcre et les autres saints lieux dediez en son nom que bien ilz pouaint delivrer, entre les mains des payens contraires a nostre foy. Et après leur retour s'entrefirent mortelle guerre, ainsi qu'il est escript es croniques de chaicune partie, esquelles sont ramenteues leurs desloyautez, non pas que les *Cronicques françoyses* facent mencion des deffaulx du roy de France ne celles d'Angleterre du roy Richard, ains excusent chaicun roy a son pouair en attribuant le desarroy et le deffault de leur emprinse chaicun a son adversaire, tellement que a veoir l'une istoire a part et sans l'autre, l'on reputeroit l'un juste, droictu[f.154]rier, loyal et digne de toute gloire et loenge, et l'autre injuste, desloyal et mauvais et digne d'estre privé de tout honneur. Et pendant le veage des deux roys dessus ditz, furent trouvez les os du grant Artur en l'isle d'Avallon⁴, le preux roy des Bretons, en une abbaye appallee Glatingebiere, en foïssant la terre pour la sepulture d'un moyne⁵, qui avant son trepas avoit prié aux autres religieux ses freres qu'il en fust enfouy en ce lieu après sa mort. Et estoient les os dudit Artur en un cerceuil moult riche, et dessus avoit une croix de plomb en laquelle estoit escript son epitaphe, et a ce fut cogneu.

CHAPITRE CII

[Des guerres que le roy Richart fist au roy Phelipe, au roy d'Espagne, au comte de Limoges, et de sa mort. Du roy Jehan son frere, qui saesit le royaume d'Angleterre et Normandie, et come le duc Artur de Bretagne, leur neveu, conquist Anjou et le Maine]⁶.

Après ce que le roy Richard d'Angleterre fut delivré de prison, il envoya ung sien chevalier jucques a Orleans desfier le roy de France de guerre. Et d'autre part s'esmeut discencion en Bretagne, car ledit Richard vult avoir Artur son neveu et le oster de la garde des barons de Bretagne, qui le nourrisoient⁷ soigneusement et le honnoient et servoient comme leur prince, ainsi qu'ilz estoient tenuz. Mais ledit Artur, qui ja se commenczoit a cognoestre et qui doubtta que son oncle lui vouldist procurer aucun ennuy, pour tant que les barons de Bretagne en son nom faisoient action audict Richard par davent le roy de France du droict heritel qui luy pouoit appartenir par cause de la succesion de Geffroy son pere, s'en fuit a garant a André, le sire de Vitré, qui le garda en ses villes et chasteaux. Dont il advint que le roy

¹ Var. *a Henry l'empereur d'Allemaigne*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *touldroit*

⁴ *les os du grant Artur en l'isle d'Avallon les os du grant Artur le preux roy* (correction d'après 8266)

⁵ *moyenne* (correction d'après 8266)

⁶ Rubrique manquante, rétablie d'après 8266

⁷ Var. *nourrissoient*

Richard par couroux gasta toutes ses terres, ne oncques pour ce ne peut il avoir Artur son neveu. Pluseurs meschieffs et guerres terribles [furent]¹ adonc demenees entre les deux roys de France et d'Angleterre, a l'occasion de la discorde qui entr'eulx seurvint davent Acre. Mais d'icelle conduire se delaissa le roy Richard pour tourner ses armes sur le roy d'Espagne, qui avoit assis La Riolle et le Bray Girard, deux chasteaux audit Richard appartenans. Et fut ledit roy d'Espagne en bataille descomfit par Richard, qui, après celle victoyre, se transporta en la terre de Limoges² pour soy venger d'un torfait [f.154v] qu'il avoit vers lui commis, et assegea ung sien chasteau appellé Acallus, davent lequel il fut occis d'un dart, le jour de la feste Saint Ambroise, l'an mil cent III^{xx} dix neuff. Après la mort dudict Richard, roy d'Angleterre, son frere jouveigneur, que l'on appelloit Jehan sans Terre, occuppa injustement le royaume angloys, la duchié de Normandie et les autres terres, que le roy Richard en son temps avoit tenues, ce qu'il en peut occuper. Ausquelles terres et seigneuries le duc Artur de Bretagne devoit par droit succeder, car le comte Geffroy, pere dudict Artur et frere desdictz Richard et Jehan, estoit prouchain a celle succession et ainsné que ledict Jehan sans Terre. Et s'il eust seurveschu après la mort dudict roy son frere³, il ly eust succédé, pour quoy ledit duc Artur, qui representoit la personne dudict Geffroy son pere, après la mort son oncle devoit lesdictes terres possider. Lequel duc Artur, qui encore estoit enfant, comme il entendeist que Jehan sans Terre son oncle eust ainsi ses terres saisies, qui par droit lui devoit competer et appartenir, il assembla grant exercite de Bretons et vertueusement entra en la comté d'Anjou, laquelle il occuppa a force d'armes sur les gens du roy Jehan son oncle et la mena⁴ a son obeissance. Et après celle conquete, entra en la cité de Angiers avecques notable compaignie de ses barons de Bretagne, l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur mil deux cents, en laquelle cité ledit duc Artur fut par le clergié et les citoyens a grant honneur receu, et lui firent foy et hommage de leurs fiez comme a leur seigneur naturel. Après ce que le duc Artur de Bretagne eut ainsi receu les sermens de cieulx d'Angiers et aussi de touz les nobles d'icelle comté, il entra atout son ost en la comté du Maine, et tellement contraigny les Manceaux par puissance d'armes qu'ilz relenquirent l'obeissance du roy d'Angleterre⁵ et se tournerent au duc Artur, auquel ilz firent hommage et lui jurerent feauté. Et après ces choses, s'en alla ledit Artur au Mans rencontrer⁶ le roy Phelipe de France, et la lui fist hommage des terres d'Anjou et du Maine qu'il avoit conquises a force, combien qu'elles lui apparteneissent par droict, car elles estoient tenues en fié⁷ dudict roy Phelipe de France. Et assez tost après [se tournerent]⁸ de la partie du [f.155] duc Artur les Poitevins et les Acquitains, et, par l'ordonnance dudict roy Phelipe de France, lui firent les prelatz, barons et autres seigneurs d'icelles contrees hommage et serment de fidelité. Quel hommage et serment de fidelité le roy Phelipe conferma davent tous, car il soubstenoit la partie dudict duc Artur a l'encontre de son oncle, le roy Jehan d'Angleterre, pour deux causes : l'une pource que bien savoit que celles terres par raison lui devoit appartenir, et l'autre pour ce qu'il vouloit donner sa fille en mariage audit Artur. Et il la lui avoit encouvenancee, car la fille ainsnee du roy Tancre de Sicille, que le roy Richard d'Angleterre, oncle dudict Artur, au veage qu'il fist oultre

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *en la terre du comte de Limoges*

³ Var. *la mort dudict roy Richard son frere*

⁴ Var. *la amena*

⁵ Var. *du roy Jehan d'Angleterre*

⁶ *a rencontrer* (notre correction. 8266 écrit *a l'encontre du roy*)

⁷ Var. *en fief*

⁸ Mots manquants, rétablis d'après 8266)

mer avoit fiancee ou nom de sondit neveu, estoit morte, et avoit¹ ledit Artur certaines nouvelles, et laquelle damme, fille du roy Phelipe de France, après la doloureuse et trop hastive mort du duc Artur, fut mariee au comte de Namur. Mais peu de temps après, ung nommé Guillaume des Roches, qui le duc Artur avoit servi diligeamment aux conquestes des contrees devant dictes et moyennant le sens et l'aide duquel il avoit prins et occupé pluseurs villes, chasteaux et fors sur les gens du roy d'Angleterre² son oncle, iceluy des Roches, par après mettant en oubly l'ignorance du jenne duc Artur, rendit en traïson la cité du Mans audit roy Jehan d'Angleterre. Et comme le roy Phelipe entendi la nouvelle de celle chose, voulant secourir au duc Artur son gendre, qu'il amoyt treschierement, il s'en alla hastivement occuper la cité de Tours pour ledit Artur. Et icelui jenne duc Artur, preux et vaillant juvenceau, comme tresdiligent s'en alla igneement entrer en sa cité d'Angiers, affin que le roy Jehan son oncle ne la occuppast, ainsi qu'il avoit nouvellement fait celle du Mans. Mais comme ces choses ainsi se maintinssent³, fut faict mariage entre le roy Loÿs, ainsné filz du roy Phelipe de France, et Blanche, fille du roy Aufour de Castelle, niepce du roy d'Angleterre et cousine germaine du duc Artur de Bretaigne. Par le moyen duquel mariage fut paix faicte et accordee entre les deux roys de France et d'Angleterre, par tel convenant que icelui roy d'Angleterre octria en doct perpetuel audit Loÿs de France et a ses heirs, qui de sa niepce istroient, toutes et chaicune les terres et seigneuries que le roy Phelipe de France lui avoit par armes tollues, [f.155v] avecques tout ce qu'il avoit lors decza la mer, ou cas toutevoyes qu'il mouroit sans heir de sa char. Et ce fait s'en alla le roy Jehan a Paris, ou il fut honorablement receu par le roy Phelipe, qui luy fist de grans dons. Et illecq conferma ledit roy Jehan le don qu'il avoit fait a sa niepce et y seuradjousta aucunes terres. Mais icely octroy – ainsi que dit maistre Richard de Saint Victour – fut le duc Artur de Bretaigne contredisant pource que s'estoit⁴ en son prejudice, car lesdictes terres et seigneuries lui appartenoint, et, en empeschant que ledit Loÿs de France peust d'icelles terres joïr, en appella le duc Artur a la court souveraine de France, par laquelle il fut saisi du comté d'Anjou par succession heritele.

CHAPITRE CIII

Comme le roy de France et le duc Artur de Bretaigne prindrent Gournay, et comme ledit Artur se party du roy et alla asseoir Mirbeau, ou il fut descomfit et prins par son oncle, le roy Jehan, qui embrasa la cité de Tours.

Icelle paix, ainsi faicte solemnelement et juree par les deux roys de France [et d'Angleterre]⁵, ne fut pas de longue duree, car le roy Jehan d'Angleterre, se repentant des promesses qu'il avoit faictes au mariage de sa niepce, quant il eut la mer passee, oncques n'en voutl nulles tenir, et, en allant contre son serment, soubdainement froissa sa foy et viola sa promesse. Pour quoy le roy Phelipe, qui par avant avoit aucunement differé que le duc Artur de Bretaigne joïst de ses terres et seigneuries situees en son obeissance, cuidant que par promesse⁶ que lui avoit faict le roy Jehan d'Angleterre, comme dessus est dict, elles deussent estre appropriees

¹ Var. *et en avoit*

² Var. *du roy Jehan d'Angleterre*

³ *maintissent* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *c'estoit*

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁶ Var. *par la promesse que*

et jointes a son demaine de France, porta lors le fait dudit duc plus grandement, car il assembla et joigny son ost de François avecques celui du duc Artur, ouquel estoient Bretons, Poitevins, Manceaux, Tourrengaux et Angevins. Et entrerent iceulx roy et duc assemblement en Normandie, ou ilz menerent dure et aspre guerre et y assegerent, prindrent et embraserent le chasteau de Gournay, qui moult estoit fort. Et a l'un des assaulx livré a celle place, qui fut prise [f.156] a force sur Hue de Gournay qui se tenoit de la partie du roy Jehan d'Angleterre, fist le roy Phelipe le duc Artur chevalier et lui conferma la comté d'Anjou, qu'il avoit acquise par droitz d'armes, et celle¹ de Poitou, du Maine et de Touraine en le conquerant. Et a cause de celles terres et seigneuries, le receut a perpetuité en son homme lige, et si lui bailla en oultre deux cens chevaliers en son aide, avecques grant somme² de pecune. Et adonc se departirent d'ensemble les deux osts du roy et du duc, et s'en alla le roy de France asseger le chastel d'Arques, davent lequel il sist si longuement, et en fin s'en retourna sans le prandre. Et le duc atout son ost entra en la comté de Poitou pour la conquerir, et mist siege davent Mirebeau, ou lors estoit Alienor d'Acquitaine, la veille royne d'Angleterre son ayeulle, mere de Geffroy son pere et du roy Jehan son oncle. Laquelle Alienor, comme elle se senty assegee, incontinent envoya devers le roy Jehan son filz, qui se tenoit a Rouen, lui deprier comme secourir la voulsist. Et le roy Jehan, incontinent qu'il en entendit la nouvelle, assembla en peu d'eure grant³ multitude de gens d'armes et vint, que l'on ne se guetoit pas, a pointes d'esperons davent Mirebeau pour sadicte mere secourir. Si trouva son neveu Artur, qui ja en Mirbeau atout son ost estoit, entre lequel il seurprint jouant a la paulme et despourveurement lui courut seure. Quant Artur et ses gens se trouverent surprins, ilz saesirent leurs armes et, au plustost qu'ilz peurent, se mistrent en defense et⁴ se combatirent au mieulx qu'ilz peurent. Mais oncques leur bien faire ne leur vallut riens que ledit Artur, qui lors estoit réputé la fleur des nobles juvenceaux de France, ne fust par ledit roy Jehan son oncle prins et detenu avecques Poitevins, Manceaux, Tourengaux et Angevins qui avecques lui estoient, et qu'il n'en eschapa fors aucuns qui furent relaschez par pleges qu'ilz baillerent, et les autres furent emprisonnez et les autres murtriz cruelement. Et dit l'istoire que si doloireuse⁵ aventure n'ouyt l'en oncques parler. La furent prins Hue Le Brun, comte de La Marche, Geffroy de Lesignan et mains autres chevaliers. Après laquelle prise malheuree, se transporta ledit roy Jehan devant la cité de Tours, qui au duc Artur se tenoit, laquelle il tourmenta si grieffvement par assaulx grevables qu'il la vuida presque de tous ses habitans, et en fin la print. Mais lors que le roy Phelipe de France [f.156v] entendit la nouvelle de la prinse de son gendre le duc Artur de Bretagne et de Tours sa cité, il fut dolent oultre mesure et, pour venger celle chose, il delaisa le siege qu'il tenoit devant Arcques et mena son ost devant Tours, laquelle cité il print a force sus les gens du roy Jehan, puis commist la garde d'icelle cité a ung chevalier appellé Geffroy⁶ des Roches. Et lors qu'il eut ainsi habandonnee celle cité de Tours audit des Roches, y retourna ledit roy Jehan comme forcenné, qui avecques grant multitude de gens d'armes gasta la terre et a ladicte cité donna pluseurs assaulx merueilleux. Contre lequel les citoiens adoncques murerent leurs portes et garnirent leurs tours, puis se mistrent en l'église Saint Martin a reffuge.

¹ Var. *celles*

² Var. *grans somes*

³ Var. *tresgrant*

⁴ Var. *si*

⁵ Var. *tresdoloireuse*

⁶ Var. *appellé missire Geoffroy*

Mais lors la fureur¹ terrible des assaillans brisa les eglises et, en ravissant les biens, il fist de sang humain efusion si abhominable qu'il n'y pouait avoir aucun retraits de seurté. Et dit maistre Robert Blondel l'istoriographe² qu'ilz crachoient contre les faces des ymages et faisoient pluseurs autres choses laides et orribles. Si furent le cloistre et le chasteau neuff, depuis l'église de Saint Hilaire jucques a Nostre Damme de la Riche, tout ars et bruy. Et le feu des maisons ardantes, il fut lors tellement soufflé de tous vents que l'estaindre estoit impossible, ains couvint la pluspart de la cité estre en cendre reduite. Et advindrent ces choses, savoir l'embrasement de la cité de Tours et la prinse du duc Artur, l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur mil deux cents et deux.

CHAPITRE CIV

De la mort de la duchesse Constance, et comme ledit³ Artur son filz fut occis par le roy Jehan d'Angleterre son oncle, et Alienor sa fille enmuree, par quoy les barons de Bretagne appellerent ledit Jehan⁴ en droit par devant le roy [de]⁵ France.

L'an precedent, savoir l'an mil deux cents et ung, en la tierce kalende de septembre, estoit decedee Constance, la duchesse de Bretagne, fille du duc Conan et mere Artur, qui femme avoit esté de Geffroy d'Angleterre, ainsi comme il est dit cy devant plus plainement. Et fut ensepulturee en l'abbaye de Villeneuffve, que elle avoit en son temps fundee et fait ediffier. Laquelle damme Constance en son vivant, comme elle veist ses enfans Artur et [f.157] Alienor encores jennes, et que Artur pour son petit aage ne duisoit le gouvernement de la principaulté de Bretagne, et mesment que Richard et Jehan ses oncles, roys d'Angleterre successivement, tendoient comme ilz la peussent occuper, considerant aussi que elle avoit ses heritiers faitz assez long terme⁶ après la mort dudit Geffroy, prince et comte de Bretagne, elle se remaria a ung noble chevalier, preux et vaillant aux armes, appellé Guy de Touars, qui sa proesse, durant la division d'entre les deux roys de France et d'Angleterre, avoit si vertueusement exercée qu'il estoit réputé la fleur des nobles chevaliers qui lors fussent entre les deux royaumes. Et estoit celuy Guy de tresnobles parentages et de grant sens, par quoy il pouait sa terre defendre contre lesdicts⁷ Richart et Jehan, roys d'Angleterre, s'ilz voulseissent aucune chose entreprendre a l'encontre d'elle et de son paÿs. Et avoit eue ladicte damme Constance d'icelui Guy son mary deux filles appellees⁸ l'ainsnee Alix, dont il sera parlé cy après, [et]⁹ la princesse Katherine, qui fut femme de André sire de Vitré, et lui donna¹⁰ ledit Guy en mariage avecques grant heritage qu'¹¹ luy conferma o le consentement de Alix, presens Geffroy de Chasteaubriant, Hervé de Beaumortier, Guillaume de Derval, Eudon de Loheac et pluseurs autres. Pendant la minorité de ladicte Alix et avant que elle fust mariee, et mesmement avant la mort de la duchesse Constance

¹ *mais lors la cité fureur* (correction d'après 8266 où le mot *cité* est rayé)

² Var. *Blondel historiographe*

³ Var. *le duc*

⁴ Var. *ledit roy Jehan*

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266)

⁶ *assez long termes* (correction d'après 8266)

⁷ *lesdictes* (correction d'après 8266)

⁸ *une fille appelée* (correction d'après 8266)

⁹ Mot manquant, rétabli d'après 8266 qui écrit *et la puisnee Katherine*

¹⁰ Var. *et la luy donna*

¹¹ Var. *qu'il*

sa femme, se clama¹ comte de Bretagne et usa des droitz appartenants a prince, ainsi qu'il est trouvé par la fundacion de l'abbaye de La Vieuville faicte par Gedouyn de Dol, lors seigneur de Combour, de laquelle il fist la confirmacion et l'amortissement et pluseurs autres chartres autenticques qui de lui en font mencion. Comme, en la maniere qu'il est dit dessus, eut le mauvais roy Jehan d'Angleterre saesi son neveu Artur, filz de la devant dicte Constance, il le fist emprisonner tresestroitement et de tout son pouair s'esforcza trouver les moyens comme il le peust encliner a sa partie. Mais celui duc Artur, qui en jenne corps portoit corage meur, constant et vertueux, pour ce qu'il avoit serment au roy de France, ne se vout oncques consentir audict roy Jehan son oncle, ains du tout en tout refusa ses dons et ses promesses, ayant pluschier estre a destroit tenu que sa foy violer et corrompre. Dont il advint que ledit Jehan son oncle, roy tresinique, qui touzjours faisoit² avecques lui conduire par tous [f.157v] les lieux ou il alloit, quant il ne le peut accorder ne tourner a son vouloir, il se arma a l'encontre de lui, son cueur³ coveteux et enflé de cruauté qui est a debonnaireté contraire, et le duc Artur⁴ son neveu occultement sur le rivage de la mer occist de sa main, et renversa son corps en la mer a estre proye aux bellues et autres monstres et poissons de mer ravissables. Et n'ay point leu que son noble corps eust autre sepulture fors les envelopemens des undes de la mer, demenees par les siffleys des vents furieux, enragez et terribles⁵. Mais – ainsi que tesmoigne l'*Escripture* –, il n'est riens si secret qui a notice ne parvienne. De la desloyauté et cruauté dampnable du tresmauvais roy Jehan, qu'il avoit iniquement perpetree en commettant ce meurdre detestable en la personne de Artur son noble neveu, vint aux barons et autres seigneurs de Bretagne cognoissance, dont ilz furent doloireux outre mesure, pource que de la lignee de leurs princes royaux ne leur estoit aucun demouré fors la jenne damoiselle Alix, dont il a esté parlé dessus, laquelle estoit fille du comte Guy et de la duchesse Constance. Car ledit roy Jehan d'Angleterre, meü de covetise insaciable, avoit saisi Alienor sa niepce, fille Geffroy son frere et seur du duc Artur qu'il avoit meurdri tresinhumainement, et la avoit emprisonnee et tenue longuement, et encores la tenoit et tint l'espace de plus de dix ouict ans, affin que elle ne fust mariee et que elle n'eust des enffans qui lui tollussent les terres de Normandie, d'Acquitaine, d'Anjou, de Poitou, de Touraine et du Maine qu'il possidoit a injuste tiltre. Et ne voullans lesditz barons de Bretagne crime si detestable demorer impugny, proposerent venger ce patricide en toutes les formes et manieres qu'ilz pourroient nuyre audict roy Jehan d'Angleterre, tant par guerres que autrement. Et tout premier les sires de Vitré, de Foulgeres, d'Avaugour, de Lanvaux, de Rays, d'Ancenis et de La Roche, le vicomte de Leon, le sire⁶ de Derval, de Montfort, de Malestroict, de Quintin, avecques les autres barons de Bretagne, selon droit poursuivans a avoir de lui vengeance, le firent ajourner a se comparoir a certain jour par devant le roy Phelipe, son souverain seigneur, en la court des pers de France, pour respondre a ce que les barons de Bretagne proposeroient a l'encontre de lui. Mais il n'osa [f.158] aucunement venir a son terme, ne aucune response ne excusation suffisante ne vallable n'y transmist. Et pour ce la plainte et clamour desdictz barons devant le roy

¹ Var. *se clama ledit Guy*

² Var. *le faisoit*

³ Var. *il arma a l'encontre de lui son cueur*

⁴ Var. *ledit Artur*

⁵ Var. *demenees par les siffleys furieux des vens enragez et terribles*

⁶ Var. *les sires*

Phelipe de France declaiee¹ et faicte sur la doloureuse mort de Artur leur prince a l'encontre dudit² Jehan roy angloys, en l'accusant de ce crime et offrans le prouver par bataille de leurs corps et autrement. Leur³ excusation et conclusion illecques faites, ledict roy Jehan, appellé deuement et par suffisans ajournemens, editz et intervalles, attendu et non comparu⁴, fut son proceix fait solemnellement et par icelle court des pers fut donnee sentence deffinitive contre lui par arrest. Et fut, par le roy et sesdictz pers, dit et declairé que pour sa desloyauté et pour son crime de patricide, de magesté lese, toutes et chaicune ses terres et seigneuries qu'il tenoit ou royaume de France seroient confisquees a la coronne de France et deslors par sentence y furent unies.

CHAPITRE CV

Comme le roy Phelipe, moiennant l'aide des Bretons, conquist toutes les terres que le roy Jehan d'Angleterre tenoit decza la mer. De la mort du comte Guy, et du mariage du comte de Brenne a Alix, duchesse de Bretagne.

Adonc manda le roy Phelipe de France de toutes pars ses gens d'armes subgictz et alliez pour icelles terres et seigneuries, qui par le jugement dessus dict avoient esté confisquees, meptre de fait en sa main et les ramener en son obeissance. Et les devant nommez nobles barons bretons, vaillans et experts aux armes, desirans icelle sentence, a l'encontre dudit roy Jehan par droit donnee, executer vertueusement, assemblerent leurs puissances en armes et, touz eulx concors et aünez ensemble pour leur injure venger, leur exercite breton joignirent avecques cely de Phelipe, roy de France. Et pour suivre de fait a l'encontre du roy Jehan d'Angleterre, entrèrent a force en Aquitaine et toute la contree par greueux assaulx en peu de temps, mais a grant labour, mistrent en la subjection du roy Phelipe de France. Après laquelle conquete, ilz se transporterent en Normandie ou ilz prindrent l'isle de Landel, le Val de Rueil, le chastel de Vadepont, celui de Gaillart, Verneill et pluseurs autres villes, chasteaux et fors qui estoient reputez comme imprena[f.158v]bles et qui par pluseurs roys de France, es temps passez, avoient esté assegez et non prins. Et après assegea le roy Phelipe la cité de Roan, dont les citoyens se rendirent en son obeissance, et lors citez de Coustances, de Bayelx et d'Avranches et de Liseulx avecques leurs chasteaux et fortresses se rendirent de leur plain gré et propre mouvement. Et jasceit que les abbez de Cassemare et de Cresseurs feissent audit roy Phelipe, a ses gens d'armes et aux Bretons, commandement de par le pape Innocent qu'ilz feissent paix audit roy Jehan d'Angleterre et qu'ilz se desistassent de la guerre qu'ilz avoient a l'encontre de lui encommancée, toutesfoiz ne s'en voudrent ilz oncques cesser jucques a ce que le roy Phelipe eust toute Normandie en son obeissance. Et ainsi par vertu de la sentence devant dicte faicte a l'encontre du roy Jehan d'Angleterre par le roy Phelipe de France et ses pers, pour l'enorme murtre commis par ledit roy Jehan en la personne de son neveu le duc Artur de Bretagne, et les cures et labours que mistrent les barons et les autres nobles bretons en compagnie dudit roy Phelipe de France a executer vertueusement icelle sentence justement donnee, toute la duché de Aquitaine, Angeou, Poitou, le Maine, Touraine et Normandie, quelles terres et

¹ Var. devant Phelipe de France et ses pers declaiee

² du duc (correction d'après 8266)

³ Var. leurs

⁴ Var. non comparant

seigneuries [tenoit]¹ le roy Jehan d'Angleterre par cause de Alienor d'Acquitaine sa mere et lesquelles devoit appartenir a sa niepce, qui semblablement estoit appelée Alienor, fille de Geffroy son frere et seur du duc Artur, laquelle il tenoit enclose comme dessus a esté dit, furent joingtes et unies au patrimoyne de la coronne de France, et mesment la duché de Normandie que ses predicesseurs, les roys françoys, n'avoient possidee depuis le temps du regne Charles le Simple. Auquel temps Rolo, duc des Norvegiens, banny du paÿs de Dannemarche, la conquist sur ledit roy Charle le Simple, et depuis avoient couru plus de trois cents ans. Et pendant le temps de celle conqueste ou peu après, descendit roy Jehan d'Angleterre en Poitou a grant armee et, pource que les Bretons alliez du roy de France avoient gasté ses contrees par armes, il entra en Bretagne. Et l'an mil deux cents et ouict, es kalendes de septembre, assegea [f.159] la cité de Nantes avecques ses exercites. Mais si tost que les barons de Bretagne l'entendirent, ilz convindrent ensemble et manderent de toutes pars leurs subgictz, lesquels, quant ilz furent assemblez, ilz menerent devant Nantes pour combatre ledit roy Jehan et les siens. Si ferirent a leur arriver sur son ost tresvigoreusement et, ses gens desconfitz, ilz l'enchacerent honteusement et s'en fuit en Poitou. Depuis la mort du duc Artur de Bretagne, qui fut occis par ledit roy Jehan son oncle, le jour de la solempnité Saint Pierre des Liens, l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur mil II^{ct} et deux, et de par avant celui temps jucques a l'an mil deux cents treze, gouverna le comte Guy [le paÿs de Bretagne, comme garde naturel de la jenne Alix, fille de lui et de la duchesse Constance sa femme. Et moult ouvra celui comte Guy]² par sa proesse a la conqueste des contrees dessus nommees que firent le roy Phelipe de France et les Bretons sus le roy Jehan d'Angleterre. Puis l'an dessus dit mil II^{ct} et treze, il trespassa de ce siecle *apud Chemulem*³ et fut son corps ensepulturé en l'abbaye de Villeneuve, pres ladicte Constance sa femme. Et l'an ensuivant mil II^{ct} XIII, Pierre de France, filz Robert de France, comte de Dreux, par l'octroy des barons de Bretagne espousa la jenne Alix, duchesse de Bretagne, et ses nopces en la cité de Rennes celebra magnifiquement. Pour la genealogie duquel Pierre cognoestre plus plainement est assavoir que Loÿs seurnomé le Gros, roy de France qui fut couronné a Orleans par l'archevesque de Sens et qui commença regner l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur mil cent et dix, eut⁴ a femme Alix, fille du comte de Mornoys, de laquelle il eut quatre filz et une fille. Le premier des filz fut appelé Robert⁵, le II^e Phelipe, le III^e Loÿs et le IIII^e Hue, et la fille fut nommee Constance et fut mariee au comte Remont de Thoulouse. Si fut Robert l'ainsné, filz [Loÿs]⁶ le Groys, de ses membres contrefaict et simple en entendement si que pour son petit sens ne lui appartenoit le gouvernement de si grant chose comme le royaume de France. Et pour ce le roy Loÿs son pere, ce considerant et qu'il n'estoit pas ydone pour tenir celui regime [f.159v] obstant son imparfection tant des membres que de l'entendement, il le vout priver de sa succession royale⁷, mais lui bailla et assigna la comté de Dreux en perpetuel heritage, et ordonna que Phelipe, son puisné filz, après sa mort son regne possideroit. Et affin que ledit Robert, comte de Dreux, son ainsné filz, ne impeschast celle ordonnance après sa mort, fist ledit Phelipe des son vivant coronner roy de

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ C'est-à-dire *près de Chemillé* (commune du Maine-Et-Loire)

⁴ *et eut* (correction d'après 8266)

⁵ Robert comte de Dreux est en fait le cinquième fils de Louis VI le Gros.

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁷ Nulle trace dans les *Chroniques de France* de cette succession problématique.

France en la cité de Reims et lui fist faire hommage par les nobles de France. Si regna ledit Phelipe deux ans ouecques Loÿs son pere, mais après guere ne tarda que ledit roy Loÿs ne fust frustré de son intencion, car comme ledit Phelipe, qu'il avoit fait coronner en esperance qu'il lui deust succeder, ung jour chevauchast par la cité de Paris, ung pourceau se embati entre les jambes de son cheval qui par fortune et malle aventure fist cheval et homme trebucher sur le pavement. Et au cheoir que fist ledit Phelipe, il se brisa le chieff, laquelle aventure mortele, soubdaine et malheuree advint audit Phelipe, le XXII^e¹ du regne de Loÿs son pere, qui fut l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur cent trante et ung. Et sept ans après, trespassa celui roy Loÿs le Gros, pere Phelipe, après la mort duquel Loÿs son tiers filz fut coronné roy de France et espousa Alienor d'Acquitaine, fille Guillaume de Poitiers², de laquelle il a esté parlé dessus, que puis il³ repudia pour cause de lignage et laquelle Alienor fut depuis par mariage joingte au roy Henry d'Angleterre. Et après ladite repudiation, print celui roy Loÿs a femme Constance, fille Aufour roy d'Espagne⁴, en laquelle il engendra Margarite, femme au jenne roy Henry d'Angleterre. Puis, après la mort de ladicte Constance, il print Alix, la fille au comte de Champagne, dont il eut une fille qui fut emperix de Contantinoble, et Phelipe Auguste, duquel a esté parlé cy dessus, [qui]⁵ pour vengeance de la mort du duc Artur, moiennant l'aide des Bretons, ousta a force au roy Jehan d'Angleterre toutes les seigneuries qu'il tenoit decza la mer. Robert de France, comte de Dreux, ainsné filz du roy Loÿs le Gros, vesqui moult longuement et eut deux filz, desqueulx l'un fut appellé Robert et, après le deceix Robert⁶, fut comte de Dreux, et le puisné fut nommé Pierre⁷ qui fut comte de Brenne. Et [fut]⁸ cestui Pierre, duquel a esté parlé dessus, qui par le consentement des barons de Bretaigne espousa Alix leur princesse, [f.160] fille du comte Guy et de Constance, par cause de laquelle Alix il fut duc et prince de Bretaigne, et y fut receu en la cité de Rennes par les seigneurs bretons l'an dessus dit mil deux cents quatorze.

CHAPITRE CVI

Comme⁹ monseigneur Loÿs de France et le duc Pierre de Bretaigne chacerent le roy Jehan d'Angleterre, qui tenoit son siege devant le chastel de La Roche au Moynne, et des victoires que eut le roy de France.

Comme, en la maniere que dessus est dicte, eut le roy Jehan d'Angleterre perdues toutes ses terres qu'il tenoit decza la mer, parce que le roy Phelipe les ot joingtes a sa coronne, il pencza de soy revenger et fist nouvelle alliance avecques Othon, l'empereur d'Allemagne, Regnaud, [comte de Boullongne, Ferrant]¹⁰, comte de Flandres, et avecques pluseurs autres princes et barons d'iceulx paÿs d'Allemagne [et Flandres]¹¹. Lesqueulx assemblement, faisans conjuration a l'encontre du roy Phelipe, conspirerent de le faire mourir, de partir entr'eulx son

¹ Var. *l'an XXIIe*

² Var. *Guillaume comte de Poitiers*

³ *que puis qu'il repudia* (correction d'après 8266)

⁴ *roy de France* (correction établie d'après 8266)

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁶ Var. *Robert son pere*

⁷ Pierre de Brenne et futur duc de Bretagne est le fils de Robert II comte de Dreux (et non de Robert I)

⁸ Mot manquant, rétabli d'après 8266 qui écrit *et fut cestui Pierre celui duquel*

⁹ Var. *comment*

¹⁰ Mots manquants, rétablis d'après 8266

¹¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

royaume¹ et de invader en ung mesme termine celui royaume en diverses parties. Et adonc, pour leur emprinse de fait executer, Othon, l'empereur d'Alemaigne, duc de Breban, les comtes de Flandres et de Boulongne, le comte de Salbery angloys avecques pluseurs autres princes et nobles d'Alemaigne, assemblerent² ostes terribles vers les parties de Flandres pour entrer de celle partie ou royaume de France et le dommager. Et lors le roy de France, veant ainsi son royaume de toutes pars assailly, fist et ordonna deux ostes, desqueulx il bailla l'un a conduire a Loÿs son filz pour resister au roy Jehan d'Angleterre qui estoit entré³ en Aquitaine, et l'autre conduisit vers les parties de Flandres. Si s'en vint ledit Loÿs a Chinon, et le roy Jehan d'Angleterre traversa la comté de Poitiers et chevaucha tant qu'il fut entré en celle d'Angeou, ou il print la cité d'Angiers, Beaufort et pluseurs autres chasteaux et villes. Puis devant le chastel de La Roche au Moyne assist son sege, pendant lequel advint que ung jour les courriers et fourragiers de l'ost dudit roy Jehan vindrent en grant puissance cuillir les⁴ proyes en Bretagne pres la cité de Nantes, ou lors estoit le comte Robert de Dreux, frere au duc Pierre de Bretagne et cousin germain du roy Phelipe de France. Lequel, cuidant icelles proyes rescourre, [f.160v] passa⁵ les ponts de Nantes atout une route de gens d'armes, avecques lesquelx il enchacza ceux qu'il rencontra premierement. Mais les Angloys, qui embuschez s'estoient et qui s'estoient pourvez pour le recevoir, et grant multitude lui saillirent au devant et le saisirent prisonnier avecques XIII chevaliers de France, lesqueulx ilz enmenerent es tentes du roy Jehan d'Angleterre, qui de la prise audit comte de Dreux fut tresjoyeux, qar il pensa par celle chose acomplir partie de ses emprinses. Quant le duc Pierre de Bretagne entendit la prise du comte Robert de Dreux son frere, il fut si tresdolent que plus ne pouait estre et proposa icelle prise venger et ledit roy Jehan dommager en toutes les formes et manieres qu'il pourroit pourpencer. Et premierement fist tant [que]⁶ par son pourchaz le vicomte de Touars, qui lors estoit le plus hault et le plus puissant de toute la terre de Poitou, duquel il avoit la niepce espousée et lequel tenoit la partie du roy Jehan d'Angleterre, accorda au roy Phelippe de France. Et par celui accord ledit vicomte, qui pluseurs fors tenoit en la comté de Poitou, lesqueulx pouoient grandement nuyre et nuysioient audit roy Phelipe de France, [furent mis en l'obeissance dudit Phelipe]⁷. Et deslors en avant, ledit vicomte se exposa de sa personne ou service dudit roy de France et a ce fist obeir et contraigny touz ses subgictz. Et oultre plus le duc Pierre, pour aider et secourir le roy de France⁸, filz du roy Phelipe son cousin germain, a l'encontre dudit Jehan roy angloys assembla ses Bretons et son ost joigny avecques celui dudit Loÿs. Et lors qu'ilz furent ainsi aünez ensemble, ilz delibererent entr'eulx de aller ferir sur l'ost des Angloys, qui encore tenoient sege devant La Roche au Moyne, et se mirent a voye pour celle part aller, en esperance de les combatre. Mais comme le roy Jehan entendit leur⁹ venue et que ja ilz approchoient grandement son ost, il ne les osa attendre, ains leva son siege hastivement et pour la grant haste qu'il ot de tost partir, pour tant que les François et Bretons desja feroient sur l'une des parties de son sege, il abandonna son artillerie, ses sommages et toutes autres choses, que

¹ Var. *son royaume de France*

² *lesquelx assemblerent* (correction établie d'après 8266)

³ Var. *qui a grant ost estoit entré*

⁴ Var. *leurs*

⁵ *et passa* (notre correction)

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁷ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁸ Var. *secourir monseigneur Loÿs de France*

⁹ *Leur* répété (notre correction)

pour sa guerre il avoit pourquises et appareillees, et s'en alla a Angiers tant hastivement [f.161] que chevaulx le pouaient porter, et entra en la cité a garant. Si le suyvirent moult de pres monseigneur Loÿs de France et le duc Pierre de Bretaigne son cousin. Mais quant ilz apperceurent qu'il se [fut]¹ retraict en la cité d'Angiers, ilz entendirent a recueillir leurs gens de toutes pars. Lesqueulx rassemblez, ilz menerent leurs excercites vers la cité d'Angiers. Mais le roy Jehan, qui entendit la nouvelle de leur errement, n'y osa faire demeure, ains s'en partit hastivement et s'en fuit en Aquitaine. Et adonc les devant dictz princes Loÿs et Pierre assemblement assegerent la cité d'Angiers sus les gens d'armes que le roy Jehan avoit deputez a la garde d'icelle, et la tourmenterent tellement par assaulx aspres, durs et continuelz qu'ilz la ramenerent en l'obeissance du roy Phelipe de France. Et d'autre part, en celui mesme moys que le roy Jehan fut chacé de devant La Roche au Moynne, se combatit ledit roy Phelipe a l'empereur Othon d'Allemaigne, aux comtes de Flandres et de Bouloigne et a leurs complices, au pont de Bouvines, pres la ville de Tournay. Et en celle bataille fut l'empereur Othon desconfit et s'en fuit honteusement, et les comtes de Flandres, de Boullogne et de Salbery, avecques pluseurs autres princes et seigneurs tant de Flandres que d'Allemaigne, amena ledit roy Phelipes a Paris prisonniers. Et advindrent icelles choses l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur mil deux cens [XIII]².

CHAPITRE CVII

De l'orrible mort du roy Jehan d'Angleterre, et comme son corps fut gicté hors de terre sainte a devourer aux bestes sauvages.

Lors que Jehan, le frauduleux roy d'Angleterre, se senti ainsi despoullé de ses terres et seigneuries, situees decza la mer, et qu'il cogneut que par puissance il ne les pouait recouvrer, il s'en alla a refuge au pape Innocent, tiers de ce nom, et fist son royaume d'Angleterre et le paÿs d'Ibernye, que lors il seigneurioit, tributaires au Saint Sege de Rome, auquel il promist poier mil mars d'argent par chaicun des ans avenir, affin qu'il s'entremeist de traicter la discorde [f.161v] d'entre lui et le roy de France. Et pour celle cause, ledit Innocent pape traicta de paix entre les deux roys de France et d'Angleterre, par laquelle paix le roy Phelipe rendi au roy Jehan une portion d'Aquitaine seulement, dont il se fist homme lige de la coronne de France. Et tout le seurplus des terres, seigneuries et principaultez que le roy Phelipe avoit conquises par vertu de la sentence de ses pers, dont devant est parlé, demourerent audict Phelipe et a ses successeurs. Et peu après le roy Jehan d'Angleterre, qui avoit passé la mer, meut guerre tresforte a l'encontre de ses barons et autres subgictz angloys, lesqueulx, moiennant l'aide de monseigneur Loÿs de France qu'ilz appellerent de leur part, le chacerent hors de son royaume. Et ce pendant ledit Jehan, roy trescruel ainsi chacé, banny et exillé, mourut de mort soubdaine, lequel, par ses demerites et pour les prelatz d'Angleterre qu'il avoit chacez de leurs seges, tint par l'espace de sept ans [toute l'Angleterre]³ en interdit. Pour laquelle cause et pour la mort de son neveu le duc de Bretaigne qu'il occist, il fut hayneux non pas aux siens seulement mais aussi a tout le monde, et mourut excommunié. Et advint que, après ce que son maleureux corps, qui tant de mauix avoit commis, fut ensepulturé et de terre recouvert en une abbaye d'Angleterre, une voix terrible a heure de mynuyt

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Nombre manquant, rétabli d'après 8266

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

se dolousa orriblement jouxte son sepulchre. Quelle chose ouyans les gardes de l'eglise, ilz se transporterent celle part tresseffroyez et, comme ilz furent venuz au lieu ou le corps gisoit, ilz apperceurent a l'environ une ombre tresespovantable qui leur dist en criant orriblement qu'elle estoit Jehan, par avant roy d'Angleterre, qui tresdurement estoit afflicte de divers tourments, ne jamais ne leur cesseroit ne repos ne leur donneroyt tant comme son corps auroit leans sepulture. Et pour ce l'abbé et le couvent se assemblerent adonc, qui le desenterrerent et le porterent hors du saint lieu, pour quoy l'ombre et la voix dessus dicte s'esvanouirent d'eulx, ne oncques puis ne furent veuz. Et dit maistre Robert Blondel ystoriographe que adonc recouvra ledit roy Jehan son nom de Jehan sans Terre ce qu'il avoit eu par avant **[f.162]** qu'il fust roy d'Angleterre, quar la terre sainte le refusa comme indigne de y avoir sepulture. Et après ceste mort doreuse, orrible et non acoustumee du roy Jehan d'Angleterre, qui fut l'an mil deux cens et quinze, fut son filz Henry couronné roy sur Angloys.

CHAPITRE CVIII

Comme le duc Pierre de Bretagne descomfit les Angevins en bataille. De la mort Phelipe et Loÿs, successivement roys de France, et des divisions d'entre le jenne Loÿs et ses barons qui appellerent le duc Pierre de leur aide.

Pendant ces choses regnoit le duc Pierre de Bretagne paisiblement et tenoit¹ ses subgictz en paix. Et pource que en Bretagne estoit lors ceste coustume que, quant aucun homme ou femme decedoit, le curé ou le ministre de l'eglise levoit et avoit la tierce partie de tout son bien meuble, ledit Pierre, considerant que par ceste chose estoit le menu peuple oppressé trop griefvement, s'esforcza aux gens de l'eglise impescher ceulx privileges, qui estoient appelez tierceages, combien que par [ses]² successeurs les roys et princes de Bretagne ilz eussent esté esdictes eglises concedez. Mais les prelatz et autres ministres de l'eglise ne le vouldrent souffrir, ains en firent clamour au pape Gregoyre qui, par ceix interditz et autres liens dont l'Eglise sainte punist ses transgresseurs, ouvra telement sa puissance a l'encontre dudit Pierre qu'il ne peut en son temps venir a chieff de son emprinse, ains en fut la cause longuement demenee en la court de Romme entre le duc, les nobles et le peuple³ d'une part et les prelatz et autre clergié d'autre part. Et finalement fut ausdictz ministres de l'eglise celui tierceage mis au neuffiesme, ainsi qu'il sera dit cy après. En ce mesme temps, s'esmeut guerre tresforte entre le duc Pierre de Bretagne et les Angevins, a l'occasion d'aucunes differences qui entr'eulx seuvindrent pour les termes de leurs païs. Et Amaury de Craon, qui estoit seneschal d'Anjou, portant la querelle des Angevins, assembla ce qu'il peut trouver en armes avecques grant multitude de soubdoyers du Maine, de Poitou, de Touraine et des autres parties de France, car de ce faire avoit il support du roy Phelipe, et atout son exercite entra en Bretagne pour le païs dommager. **[f.162v]** Si en gasta par armes presque toute la marche qui joingt avecques la contree d'Anjou, mais le duc Pierre, qui d'autre part pour lui resister fut pourveu de ses Bretons, lui alla a l'encontre, et se disposerent de chaicune partie pour combatre. Si ordonnerent leurs batailles puis s'entre coururent seure moult vigoreusement, mais comme l'estour eut longuement duré entr'eulx, se commancerent les François a desconfire. Et fut illecques prins

¹ Var. *gouvernoit*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *le peuple de Bretagne*

ledit Amaury de Craon avecques innumbrable multitude de chevaliers, et les autres s'en fuirent moult confusement. Et fut ceste bataille a Chasteaubrient, es nones de mars, l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur mil deux cents vint deux. Deux ans après celle bataille, c'est assavoir l'an mil deux cents vint quatre, mourut Phelipe Auguste, roy de France, puissant et vertueux vengeur de la mort de son gendre le duc Artur de Bretagne. Auquel Phelipe succeda monseigneur Loÿs son filz, dont a esté parlé devant, qui ne regna que troys ans et trespasa a Montpensier l'an mil deux cents vint et sept. Ouquel an, par le pourchas de la royne Blanche sa femme, fut Loÿs, leur filz de l'asge de XIII ans, couronné roy de France. Contre lequel aucuns barons françoys ses subgictz esmeurent pluseurs rebellions, pour tant que celui roy Loÿs estoit encore trop jenne et que Blanche d'Espaigne sa mere avoit tout le gouvernement du royaume. Si desdaignoient estre gouvernez par une femme, et tout le premier Hue, le comte de La Marche, Thebaud, le comte de Champagne, et pluseurs autres comtes, barons et seigneurs françoys fermerent alliance a l'encontre d'icelui jenne roy Loÿs et delibererent ensemble de non lui obeir. Mais pour coulourer a celle emprise par eulx faicte, ilz appellerent de leur partie Pierre, le duc de Bretagne, comte de Richemont et de Brenne, pour tant qu'il leur sembloit qu'il avoit titre de succeder au royaume de France, pour cause de son pere Robert, ainsné filz du roy Loÿs le Gros, et mesmement pour ce qu'il avoit grant puissance d'armes pour conduire leur emprise. Si se tourna ledit Pierres legierement de leur accord et par leur instigation commença guerre a l'encontre dudit roy Loÿs de France, [f.163] en demande d'aucunes terres et seigneuries situees en son royaume qu'il maintenoit lui appartenir par cause de Robert son pere. Et print a force Saint Jame de Bevron, puis chevaucha plus avent jucques au chasteau de *Belesme*¹, lequel il print semblablement, et iceulx deux chasteaux garnit de ses gens d'armes bretons avecques de vivres, d'artillerie et de toutes autres choses convenables et necessaires a la deffense d'eulx. Et le roy Loÿs de France, qui celle chose entendit, par le conseil de sa mere et d'aucuns de ses barons, assembla grant ost et, propousant courir sus au duc Pierre, tourna premierement son excercite vers Bretagne, ou il s'estoit retraict après la chevauchee qu'il avoit faicte en France, et assembloyt de toutes pars gens d'armes pour lui contrarier. Mais lors que Thebaud, le comte de Champagne, entendit la venue dudit roy Loÿs et de son ost françoys, il fut si espoventé qu'il se parti secretement de sa secte et s'en alla requerir pardon audict roy Loÿs, qui le receut en son amitié. Et pource que par icelui comte Thebaud fut au roy Loÿs nuncé le merueilleux nombre des gens d'armes dont le duc Pierre de Bretagne avoit fait assemblee pour lui resister, il lui fut conseillé que pour celle foiz il n'entrast pas en Bretagne, ains esseyast a appaiser le duc et ses complices par douceur. Et pour ceste chose faire, adressa adonc le roy Loÿs au duc Pierre de Bretagne ses messages et par pluseursfoiz lui manda qu'il allast a lui a Chinon ou il sejournoit. Mais il n'en vout rien fere jucques a ce qu'il eut seurté dudit roy Loÿs qu'il s'en retourneroit en Bretagne sans empeschement. Laquelle seurté baillée, et aussi suffisans pleges qu'elle ne seroit point enfreinte, se transporta adonc le duc Pierre a Vendosme, ouquel lieu fut faict accord entre lui et le roy de France, et promirent chaicun de sa part tenir la paix sans enfreindre.

CHAPITRE CIX

¹ *Helesure* (correction d'après 8266). Il s'agit vraisemblablement d'une erreur de lecture. Les *Grandes chroniques de France*, *Vie de Saint-Louis* indiquent ce même nom de *Belesme* (chapitre III)

Encore des divisions d'entre le roy de France et le duc de Bretagne, qui avoit de son accord pluseurs barons françoys, pour la crainte desqueulx le roy s'en fuit a Paris. De l'aliance d'entre ledit duc Pierre et le roy Henry angloys, et comme Belesme fut reconquis par Françoys.

[f.163v] L'an ensuivant mil deux cents vint ouict, recommença la discorde entre le roy Loÿs de France et ses barons pour la cause dessus dicte, et sommerent lesdictz barons le duc Pierre de Bretagne de leur tenir convenant, car par avant, comme dit est, ilz avoient assemblement fermee alliance et luy avoient ceulx barons françoys promis et juré qu'ilz lui seroient aidans a conquerir son droit de l'eritage qu'il chalengeoit en France ; et il leur avoit de sa part juré que a l'encontre de tous il tendroit leur parti et les secoureroit a son pouair si moitier en avoient. Et pour ce assembla le duc Pierre grant ost et entra ou royaume de France, et, moiennant l'aide desdictz barons françoys, le greva grandement. Et gasterent la terre au comte Thebaud de Champagne, pource que au roy de France s'estoit accordé sans leur consentement. Si s'en fuit le roy Loÿs pour crainte d'eulx a Paris, ou il se tint par aucuns temps, et a tresgrant paine peut il appaiser celle commotion. Mais vers la saison d'yver, s'en retourna le duc Pierre en Bretagne et les barons de France chaicun a leurs maisons. Par tant¹ demoura le royaume de France par aucun temps en paix. Et l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur mil deux cents trante, le roy Henry d'Angleterre, filz du mauvais roy Jean, qui de tout son pouair s'esforczoit recouvrer les terres et seigneuries que Jehan son predicesseur² avoit perdues par sa desloyauté, envoya ses embassades en Bretagne au duc Pierre signifier que, se il vouloit sa partie tenir a l'encontre du roy de France, il le feroit joir paisiblement de toutes les terres et seigneuries qu'il demandoyt par cause de Robert son pere. Et pour ce fut le duc Pierre meü de couvetise qu'il eut de celle terre recouvrer, et, enorté par lesdictz messages angloys³, passa la mer et alla en Angleterre ou il fist alliance avecques ledit roy⁴ par la condicion dessus dite. Si fut adonc le roy Henry moult joyeux de son acoaintance avoir, car bien pensoit qu'il ne pouait avoir plus belle entree a descendre ou royaume de France⁵. Lequel ilz commencerent a gaster, dommager et destruire par occisions et par embrasemens, et tant que le peuple françoys fut si tresespovanté par la fierté de leur ost terrible qu'il s'enferma es villes, chasteaux et autres fors du royaume. Lors s'esforcza le roy Loÿs de France de leur resister et, par le conseil de Blanche sa mere, manda gens d'armes de diverses parties de son royaume, **[f.164]** lesqueulx il mena asseger le chasteau de Belesme, que les gens d'armes bretons occuppoient pour le duc Pierre de Bretagne leur seigneur. Et mena ledit roy Loÿs avecques lui Blanche sa mere, qui, par son sens, au fait d'icelui siege ouvra discrettement⁶, car pour preserver l'ost françoys, qui estoit afflict par les tourmens, mesaises, froidures, angoesses et durtez de l'iver forcenant et des neges et pluyes continuelles qui incessamment cheoient sur gens et sur chevaux, distribua celle royne⁷ argent aux varletz et sommiers de l'ost et leur fist

¹ Var. *et par tant*

² Var. *son predicesseur et pere*

³ Var. *par la voix desdictz messages anglois*

⁴ Var. *ledit roy Henry*

⁵ Var. *ou royaume de France que par Bretagne, et mist donc sus grant ost d'Angloys, avecques lesquelx il passa la mer et vint en Bretagne, et le duc Pierres en sa compagnie, qui d'autre part, quant ilz furent arrivez, assembla grant ost de Bretons. Et après ce que lesdictz Henri et Pierre eurent joings leurs excercitez, ilz entrerent assemblement au royaume de France, lequel ilz commencerent (f.135r)*

⁶ Var. *tresdiscrettement*

⁷ Var. *celle royne Blanche*

trancher et abatre les gros arbres a l'environ, dont elle fist faire en l'ost grans et merueilleux¹ feuz, par lesqueulx elle preserva gens d'armes et chevaulx de la deurté de celui yver, qui a merveilles estoit tempestueux. Et comme ainsi eurent les François leur siege assis devant Belesme, ilz donnerent au chastel ung assault dur et aspre. Mais les enclos leur resisterent si vertueusement en soy deffendant que les assaillans n'y peurent ce jour riens conquerir, ains y perdirent pluseurs des leurs. Si considera le mareschal de l'ost françoys la fierté des assegez et comme ilz leur resistoient vigoreusement, et bien cognut que par telz assaulx ilz ne les pouaient² avoir legierement. Pour quoy il fist adonc foïr la terre et faire pluseurs mines par dessoubz les fundemens des tours, des portaulx et des murs, et tous les gens d'armes mist en ordonnance pour la place assaillir et les mineurs contregarder et deffendre. Mais quant l'assault fut commencé, les Bretons par tel hardement leur resisterent que a force [de combatre]³ ilz firent leurs pyoniers, qui pertuisoient leurs murs, erriere traire et fuir jucques aux gens d'armes qui les gardoient. A l'encontre desqueulx ilz combattirent si vigoreusement que ilz continuerent l'assault sans cesser avecques ceulx assaillans jucques a heure de nonne, sans ce que les uns peussent avoir sur les autres avantages, et atant se retirerent d'une part et d'autre. Mais le lendemain grans et fors engins⁴ fist drece ledict mareschal davent la place et de tous⁵ pars assorter canons, bombardes, dont il fist les pierres⁶ de grosseur merveilleuse tirer contre les tours, les murs et les guerites, et par pluseurs jours et nuytz les assegez⁷ travailler incessamment. Et a l'une foiz comme l'une d'icelles grosses pierres par grant roideur lancee rencontrast la maistresse tour du chasteau, elle la brisa et estonna telement que a grant paine peut elle en estant demourer. Et peu de jours⁸ après, les enclos, qui nuyt et jour avoient esté travaillez sans repos, voyans leur chastel si tresfort defroessé qu'il estoit prest a trebucher, mesmes que nul secours ne leur venoit du duc Pierre de Bretagne leur seigneur, rendirent le chastel de⁹ [f.164v] Belesme au roy Loÿs de France, par telle condicion qu'ilz s'en retourneroient en Bretagne sauffs leurs corps et leurs biens.

CHAPITRE CX

Comme le roy Henry d'Angleterre faillit de promesse au duc Pierre de Bretagne et s'en retourna honteusement, et de la paix d'entre le roy de France et ledit Pierre, duc de Bretagne.

Quant le roy Henry d'Angleterre entendi celle chose et comme le roy Loÿs de France avoit debouté¹⁰ les Bretons du chasteau de Belesme, il se repenty d'estre entré en France et, en brisant les sermens qu'il avoit promis au duc Pierre de Bretagne de lui tenir couvenant, comme roy craintiff, lasche, recreant et parjure, entra en mer, doloireux de ce que a son passage n'avoit riens ouvré qui a proffit lui tournast, et en Angleterre retourna a sa grant confusion. Et lors le roy Loÿs de

¹ Var. *merveillables*

² Var. *il ne les pouait*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *pluseurs grans et fors engins*

⁵ Var. *toutes pars*

⁶ Var. *les pierrieres*

⁷ *les asseger* (correction d'après 8266)

⁸ *peu de jour* (correction d'après 8266)

⁹ *de répété* (notre correction)

¹⁰ Var. *puissamment avoit debouté*

France, qui senty l'ost du duc diminué par honteuse retraicte du roy Henry d'Angleterre, vers Bretaigne proposa tourner son excercite. Et pour ce fist il adoncques sur le fleuve de Laire charger ses engins, lesqueulx, nageans contre val celui fleuve, [arriverent]¹ devant le chasteau d'Oudon, autour duquel le roy Loÿs fist fermer son sege, et par assaulx greveux tourmenta telement ceulx qui le gardoient que en fin ilz furent contrains a le mettre en sa main. Et après ce qu'il eut ainsi mis Oudon en son obeissance, il trespasa le fleuve de Laire et assist Chantoceaux, qu'il print pareillement, non pas en peu de jours mais a grans cousts et labeurs. Si fut le duc Pierre de Bretaigne moult penciff et doloieux² quant il apperceut que le roy d'Angleterre, par l'ennortement duquel il avoit la guerre encommancée, lui avoit sa foy mentie³ et s'en estoit retourné villainement, car il considera qu'il n'avoit pas assez pouair pour tenir longuement contre celui du roy de France. Mais neantmoins pensa il de mener bonne guerre, et ce pendant dommagea grandement les contrees d'Anjou [et]⁴ du Maine. Et si tost comme il entendi que le roy de France estoit entré en son païs de Bretaigne, il proposa l'aller combatre, et pour ce faire adrecza⁵ son excercite, car il estoit preux, vaillant et corageux, mais peu subtil en ses affaires et de legier entreprenant. Et comme il chevauchast vers l'ost des François et ja les eust approuchez⁶ grandement en propos de leur livrer bataille, son frere Robert comte de Dreux, qui estoit⁷ ung des greigneurs de l'ost du roy de France et que le roy amoit treschierement, traicta de paix entre lui et son frere⁸, et tant fist et pourchacza, alla et vint de l'un ost en l'autre qu'il accorda une trieve entr'eulx, a durer pendant certain [f.165] temps, ouquel ilz devoient troicter d'appointement. Et assez tost après, se transporterent de chaicune partie a Angiers, ouquel lieu ainsi que aucuns dient, fut bonne et finale paix entr'eulx accordee, l'an de Nostre Seigneur mil deux cens trante deux. Et ainsi se treuve il en unes chartres sur ce faictes, dont la sentence est telle que lesdictz roy et duc assemblement fermerent alliance, par laquelle ilz promirent et jurerent l'un a l'autre s'entre secourir a l'encontre de touz ceulx qui l'un d'eulx voudroient invader, fors et excepté nostre saint Pere le pape et l'Eglise sainte de Dieu, car en ce cas voudrent ilz de chaicune partie faire reservacion. En signe de laquelle alliance [celui duc Pierre]⁹, comme simple sans le conseil, advis et consentement des barons de Bretaigne, vult et ocria que des lors en avant son parlement de Bretaigne fust revolu et par appeau tiré ou parlement de France en deux cas seullement, c'est assavoir par denegacion de droict ou par faulx jugement et sentence inique donnee oudit parlement de Bretaigne. Jasceit ce que ses predicesseurs les princes de Bretaigne n'eussent de coustume a faire tel devoir aux roys de France, toutesfoiz reserva le duc touz ses droitz royaux, privileges, libertez et franchises lui appartenans par avant ceste alliance. Et en outre quita ledit duc tout le droit qui lui pouait appartenir ou royaume de France, par cause de la succession de Robert de France son pere. Et pour ceste cause et la non raisonnable submission devant dicte, fut ledit Pierre des [lors]¹⁰ et dempuis seurnommé Mauclerc. Mais il semble lesdictes lettres estre apocriffes, pource que en icelles est dict ledit Pierre,

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *penciff et douteux*

³ *lui avoit fait foy* (correction d'après 8266)

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266.

⁵ Var. *celle part adressa*

⁶ Var. *aprouchez*

⁷ *estoit* (correction d'après 8266)

⁸ Var. *et le duc son frere*

⁹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

¹⁰ Mot manquant, rétabli d'après 8266

duc¹ de Bretagne, estre filz de Robert frere germain dudit roy saint Loÿs, avecques lequel il fist ladicte alliance, ce que ne se peut accorder selon les *Croniques de France*, car, selon la teneur d'icelles, Loÿs, filz Phelipe Auguste et pere saint Loÿs, nasquit l'an de l'Incarnacion Jhesucrist mil cent III^{xx} et sept, en la vigille de l'assumpcion Nostre Damme, lequel ou XIII^e an de son [asge]², savoir l'an mil II^{ct}, print a femme Blanche, fille au roy de Castelle, niepce du roy Jehan d'Angleterre. Et XIII ans après Pierre Mauclerc, qui ja estoit de grant asge, espousa Alix la duchesse de Bretagne, et peu après acompaigna ledit Loÿs en ses guerres qu'il fist contre ledit roy Jehan d'Angleterre, comme il est contenu cy dessus plus plainement. Si est impossible qu'il peust estre filz de Robert, filz d'icelui roy Loÿs et frere saint Loÿs, car ledit roy Loÿs n'eut que ung filz qui fut appellé par ce nom Robert, lequel encore estoit plus jenne que le roy saint Loÿs. Et fut celui Robert comte d'Artoys.

CHAPITRE XCI

[f.165v] *Du veage que le duc Pierre de Bretagne et les Franczoys firent oultre mer, et come les Bretons prindrent une grosse ville sus les Sarazins ; et des François qui ainsi cuiderent faire, et furent descomfitz et prins.*

Dempuis l'alliance devant dicte faicte entre ledit roy Loÿs de France et le duc Pierre de Bretagne, regna celui Pierre en son païs paisiblement et sans estre troublé par aucun empeschement de guerre. Pour quoy au quart an après, savoir l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur mil deux cents trante six, il se seigna de la croix et fist veu qu'il yroit secourir aux cristiens de la Terre sainte. Et adonc, pour celle emprise executer, notiffia son intencion a tous les nobles de Bretagne, dont grant multitude a l'exemple de lui se croiserent, et, pour l'accompaigner en celui veage et la devocion qu'ilz avoient de donner secour aux pouvres cristiens a l'encontre des Sarrazins, s'assemblerent en la cité de Saint Maslo, de laquelle ilz se partirent après ce qu'ilz eurent leur navire appareillé et pourquis ce que leur sembla necessaire pour si long veage. Et leurs voilles abandonnees aux siffleis des vens, nagierent par mains destours de mer tant qu'ilz furent arrivez a Eaue Morte. Et le duc parti de Rennes, qui par plaine terre chevaucha et se adjoingny au comte Thebaud de Champagne, qui, peu de temps devant, avoit esté coronné roy de Navarre après la mort son frere, qui en avoit esté roy et qui decedé estoit sans heir de sa char. Lequel comte Thebaud pareillement avoit celui veage emprisé et avoit en sa route les comtes de Montfort et de Bar, avecques la plus grant partie des barons de France, qui tous assemblement chevaucherent jusques a Eaue Morte, ou l'exercite des Bretons les attendoyt. Et comme ainsi furent tous ces pelerins assemblez, ilz se mirent en mer et leurs voilles aux vens estendirent, moiennant la force desqueulx et par les traictz de leurs avirons, des rames et des gouvernaulx, sillerent tellement que en assez briefve termine ilz arriverent au port d'Acre, ou ils descendirent. Et illecques sejournerent longuement gens d'armes et archiers pour eulx reposer, et tant qu'il tourna en ennuy au duc Pierre et a ses Bretons de leur longue demeure et de ce que avoient tant illecq esté sans riens ouvrer qui leur tournast a proffit³. Et prindrent **[f.166]** secretement leurs armes, puis se partirent par nuyt celeement sans le sceu du roy de Navarre, des comtes de Montfort et de Bar, ne de quelcomque autre François, et toute celle nuyt chevaucherent vers une grosse cité, forte et garnie, ou les Sarrasins habitoient. Et

¹ *duc* répété (notre correction)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *a proffit ne honneur*

comme le duc approuchea la cité, il envoya devant ses espies et courriers pour adviser et savoir l'estat et maniere d'iceulx Sarrazins et quelle contenance ilz faisoient de bien defendre et garder leur ville. Lesqueulx espies et courriers, quant ilz eurent advisé toutes ces choses, s'en retournerent a l'ost des Bretons et au duc racompterent ce qu'ilz avoint trouvé. Et il ordonna adonc ses Bretons en aroy de combatre, puis au bien matin, si tost que le jour apparut, il approucha la ville, devant laquelle il presenta ses batailles, et la fist assaillir si vigoreusement que la resistance des Sarrazins, jaceit ce qu'ilz se meissent en deffense, ne peut la cité *preserver*¹ contre la fiere envayé des assaillans, car les Bretons rumpoient contre mont les tours et les murs d'icelle, les uns par eschieles, les autres o cordes, et en fin ouvrent tellement par leur proesse qu'ilz entrerent dedans a force, et d'un merueilleux nombre de Sarrazins, que dedans ilz trouverent, occirent la plusgrant partie, et les autres mistrent en captivité. Puis après saisirent tous les tesors et richesses et les avoirs de la cité, et a l'ost des François s'en retournerent, chargez si abundamment que chaicun en pouait porter, et avecques eulx grant multitude de chietiffs. Quant Amaury, le comte de Montfort, le comte de Bar, Anceau de Lisle, Richard de Chaumont et les autres barons françoys entendirent comme les Bretons, sans leur sceu et sans les appeler a leurs² emprises, avoient ouvrir si haultement, ilz furent moultz despitz et dolens que Bretons deussent emporter la gloyre de leur conqueste et de ce que ja s'estoient avancez. Par envie murmurerent et, cuidants ouvrir en semblable maniere que avoient fait lesdictz Bretons, une nuyt se mistrent a voye, sans congié demander a nul des chieffs de l'ost, et chevaucherent toute celle nuyt armez jucques pres la cité de Gaze, penczans la seurprandre en despourveu et la prendre a force. Mais les habitans de celle cité furent advertiz de leur venue par leurs espies qu'ilz avoient mises aux champs, et pour ce prindrent ilz leurs armes et pour leur resister vindrent en plain champ rencontrer **[f.166v]** les François. Entre lesqueulx ilz se ferirent a leur arriver par telle vertu qu'ilz les mistrent a desconfiture et en occirent la plus grant part, et le seurplus lierent en ceps de fer et les retindrent prisonniers. Et la fut prins le comte Amauri de Montfort, le comte de Bar y fut mort ou prins car dempuis il ne fut veu, et les autres barons françoys furent, comme dit est, menez en diverses prisons liez en fers a leur grant confusion, sans ce que leur perte fust plainte fors par bien peu de gens. Mais murmuroient ceulx de l'ost³, disans que Nostre Seigneur avoit souffert celle chose pour ce qu'ilz tendoient plus a vaine gloyre que a la delivrance et augmentation de la Terre sainte. Et peu de temps après, arriva en l'ost des Cristians le comte de Cornouaille, frere du roy d'Angleterre, lequel delivra le comte Amauri de Montfort et les autres prinsonniers françoys de la detencion des Sarrazins. Après la redempcion desqueulx s'entre acompaignerent tous les princes de l'ost cristien, c'est assavoir le roy Thebaud de Navarre, le duc Pierre de Bretagne, le comte de Cornouaille et celui de Montfort, et tous ensemble allerent en Jherusalem par saufconduit visiter le saint Sepulchre et faire leur pelerinage. Après lequel ilz s'en retournerent en leurs contrees, sans autre chose ouvrir pour celle foiz au recouvrement de la Terre sainte. Et a leur retour, mourut a Romme de flux de ventre le comte Amauri de Montfort, lequel fut enseveli a grant honneur en l'eglise des appostres saint Pierre et saint Poul. L'an mil deux cents trante six, fut fait le mariage de Yolend⁴, fille du duc Pierre de Bretagne, et de

¹ *perseverer* (correction d'après 8266)

² *leur* (correction d'après 8266)

³ Var. *murmuroient ceulx de l'ost a l'encontre d'eulx disans*

⁴ *Yolend* répété (notre correction)

Hugues, filz au comte de La Marche, et lui fut attournee toute Paintevre, excepté Jugon.

CHAPITRE CXII

Du duc Jehan de Bretagne, seurnommé comte Roux, et comme il print a femme Blanche, fille du roy Thibaud de Navarre ; et de leur lignee.

Après le retour de celui veage de outre mer, ne tint plus ledit Pierre, seurnommé Mauclerc, seigneurie sur les Bretons, car pource que Jehan son filz, seurnommé comte Roux, qu'il avoit de la duchesse Alix sa femme, par cause de laquelle le duché de Bretagne deppendoit, estoit lors en asge convenable, les barons lui firent hommage et le receurent a duc de Bretagne. Et fut celle recepcion a Rennes, l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur mil deux cents trante sept, ouquel an celui Jehan le Roux, duc de Bretagne et comte de Richemont, espousa [f.167] en ladicte cité de Rennes madamme Blanche de Navarre, fille du devant nommé Thebaud roy de Navarre, de Champaigne et de Brie, comte pallatin. Et avoit le duc Pierre, pere dudit Jehan, ce mariage traicté pendant le voyage que l'an precedent ilz avoit fait ensemble en Jherusalem, comme dit est. Et en celuy an, es tierces nonnes de fevrier, fut fundee l'abbaye de Saint Aulbin, de l'ordre de saint Bernard, par le comte de Paintevre. Depuis la recepcion du comte Roux, ne fist le duc Pierre Mauclerc son pere en Bretagne longue demeure, mais s'en retourna en sa comté de Brenne, en laquelle il se tint tant comme il vesqui, et en fin y termina ses jours et y fut ensepulturé l'an de grace mil deux cents trante neuff. Es quartes nonnes de janvier, le mardi es octaves des Innocens, nasquit au Succenio Jehan, le filz premier né du duc Jehan, seurnomé le Roux, comte de Richemont, et de madamme Blanche de Navarre sa femme. Et eurent ceulx duc et duchesse pluseurs autres enfans desquelx les noms ensuyvent, c'est assavoir Pierres le second filz, qui nasquit a Chasteaulin, es secondes nonnes d'avril, le mardi après la resurrection Nostre Seigneur, l'an mil deux cens quarente et ung. Et deux ans après, savoir l'an mil deux cents quarente troys, fut nee au Succenio Alix leur premiere fille, le dymanche après la feste Saint Barnabé, en la VIII^e yde de juign. L'an mil deux cents quarente cinq, fut né Thebaud leur tiers [filz]¹, qui mourut jenne et fut ensepulturé en l'abbaye de Saint Gildas de Ruys. L'an ensuyvant mil deux cents quarente et seix, le vendredi vigille Saint Martin, en la quinte yde de novembre, nasquit leur quart filz, qui semblablement fut appellé Thebaud. L'an mil deux cents quarente ouict, fut nee Alienor leur secunde fille, laquelle ne vesquit pas longuement, ains mourut jenne et fut ensepulturee a Saint Gildas de Ruys, pres Thibaud son frere. L'an mil deux cents quarente neuff, le jour de la translation Saint Nycolas², [fut né Nicolas]³ leur filz cinquiesme, et estoit en celui an ladicte feste au dymanche. Et l'an mil deux cens cinquante et ung, le lundi après la feste de Nostre Damme de mars, fut né Robert leur filz seixiesme. Toute sa vie regna ledit Jehan, seurnommé comte Roux, paisiblement et sans avoir aucune turbation de guerre par les estrangiers. Mais en l'an mil deux cents cinquante sept, s'esmeut discorde entre lui et ses barons de Bretagne pour aucunes differences qui entr'eulx se [f.167v] trouverent, a l'occasion de laquelle discorde celui duc Jehan emprint guerre a l'encontre d'aucuns de ceulx⁴

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *Saint Nicollas es secondes ydes de mai*

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ Var. *aucuns de iceulx*

et destruisit celui de Lanvaux, pource que a ses editz ne vouloit du tout obeir. Les terres et seigneuries duquel il confisqua et adjoigny a son demaine de Bretagne, et partie en distribua a ses chevaliers qui le servoient diligeaument. Et aussi conquist ledit comte Roux la vicomté de Leon avecques toutes ses preeminances, savoir les brix et les brieffs de la mer, quelles choses appartenoint de anxieneté audit vicomte par cause du don que jadis en avoit fait le roy Audroen de Bretagne a ung de ses predicesseurs de ladicte vicomté. Mais pas ne la eut le duc par confiscation ainsi que la terre du sire de Lanvaux, ains en poya audit vicomte certaine somme de deniers, desqueulx il se tint a contant. Et mesmement acquist le comte Roux la ville de Dinan et les paÿs d'environ, et les adjoignit avecques sondit demaine par argent qu'il bailla. Et oudit an mil deux cents cinquante sept, fut la plusgrant part d'icelle ville de Dinan bruslee. Cestui Jehan¹ ama a merveilles le deduit de la chace, et a touz faitz honorables, que noble corage doit desirer et a quoy il affiert a ung hault prince s'employer, se vout il en son temps deduire. Et fist en Bretagne environner de hauls murs et de grosses pierres pluseurs forests remplies d'estangs et de sources vives, et en iceulx fist mettre et enclorre foison de cerffs, de bisches et de dans, lesqueulx il fist nourrir et garder soigneusement. Il fut cruel envers ses hommes et subgictz qui vers lui mesprenoient et souffrir leur faisoit punicion magnifeste. Mais a honnourer Dieu et Sainte Eglise estoit il touzjours ententiff, si fist en son temps ediffier l'abbaye de Prieres, laquelle il funda et docta de grans revenues et possessions, et en icelle institua pluseurs nobles religieux de l'ordre de Saint Bernard, affin qu'ilz priassent pour son amme. Et fut ladicte foundation l'an de Nostre Seigneur mil deux cents cinquante et quatre. Et en celui an, madamme Blanche de Navarre sa femme fist ediffier l'abbaye des monialles de la Joye Nostre Dame, siise pres la ville de Hannebont, a laquelle elle assigna semblablement pluseurs devoirs pour substenter les dammes et ministres d'icelui lieu es temps advenir. Et outre funda celle damme Blanche de Navarre, duchesse de Bretagne, en celui an le monastere des Jacobins de Kemperlé et fist leur eglise notablement constuire.

CHAPITRE CXIII

Comme monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Richemont, filz ainsné du comte Roux, alla a ost outre mer en la compaignie du roy Loÿs de France et du roy Thibault de Navarre, son aieul.

[f.168] Le temps pendant que ainsi regnoyt le duc Jehan de Bretagne, seurnommé comte Roux, en paix et tranquillité², acreut grandement tant en grandeur de corps que de science Jehan son filz premier né, comte de Richemont, et devint homme parfaict, constant et corageux. Et l'an de l'Incarnacion Notre Seigneur mil deux cents saixante ung, par le conseil de ses parens, espousa madame Beatrix, fille du roy Henry d'Angleterre, dont les nopces furent celebrees en la cité de Saint Maslo a grant solempnité des barons et autres seigneurs de Bretagne. Et en icelle damme Beatrix engendra ledit comte Jehan de Richemont assez tost après ung filz qui nasquit es VIII^{eme} kalendes d'aoust, l'an mil II^{ct} LXXII, et fut appelé Artur. Et en celui an advint grant tempeste en Bretagne. L'an de grace mil deux cents saixante et neuff, icelui monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Richemont, estant lors ou XXXI^e an de son asge, comme prince de noble affaire qui oiseux ne vouloit demourer et qui n'avoit nulz contraires qui l'empeschassent par guerre ne autrement,

¹ Var. *cestui duc Jehan*

² Var. *en paix tranquille*

proposa mener et conduire grant exercite de Bretons sur les Sarrazins qui occuppoient la sainte Terre, en la compaignie du roy Loÿs de France. Lequel lors avoit emprins celui veage la secunde foiz et y menoit Phelipe son ainsné filz, Jehan Tristant, comte d'Annevers, et Pierre, comte d'Alençon, ses deux autres filz, son neveu Robert, comte d'Artoys, filz Robert son frere, lequel il avoit perdu au premier veage qu'il fist en ladicte sainte Terre. Mesmes alloit en celui veage Thebaud, le roy de Navarre, comte de Champagne et de Brie, duquel a esté parlé dessus, qui autresfoiz avoit fait celui veage avecques le duc Pierre Mauclerc de Bretagne. Et estoit celui roy de Navarre aieul d'icelui Jehan de Bretagne, comte de Richemont, pere de la duchesse Blanche sa mere. Si fist adonc le comte de Richemont grant assemblee de gens d'armes pour executer son propos et celui veage faire. Et fist des divers ports de Bretagne grant navire assembler et mettre en une flote en ung havre pres le chasteau de Succenio. Après ce qu'il eut ordonné toutes ces choses et deument équipé son navire ainsi qu'il appartenoit, il meut de Succenio le mercredi des feres de Pasques, es dixiesmes kalendes d'avril mil deux cens saixante neuff, et chevaucha atout son ost jucques au rivage de la mer ou estoient ses neffs ancrees. Et jucques a ce lieu le conduisirent le duc son pere, la duchesse sa mere, madamme Beatrix d'Angleterre sa femme, avecques grant compaignie de prelatz, barons et autres seigneurs et dammes de Bretagne. Et illecques print congié ledit comte de Richemont du duc son pere, de la duchesse sa mere, de sa femme et des autres seigneurs et dammes qui la estoient en grant abundance de larmes. Puis se mist en mer [f.168v] atout sa route et fist les ancrs et voilles lever au vent, par quoy son navire s'espandi au large de la mer. En peu de heure¹ esloignerent les havres² de Bretagne et en ceste maniere sillèrent tellement jours et nuyts sans cesser que en brieff termine arriverent a Aigues Mortes, ou ja estoit le roy de France atout son exercite franczoys, qui n'atendoyt fors leur venue. Et lors que ensemble furent joigns les osts de France et de Bretagne, ils appointerent leur navire dont ilz avoient grant nombre, puis partirent d'Aigues Mortes et nagerent par la haulte mer, sur laquelle ilz souffrirent pluseurs mesaises par les estourbeillons des vens forcenez qui la demenoient par grans undes. Mais neantmoins celui tempestueux orage, arriverent ilz au port de Castres, ou ilz sejournerent aucuns jours pour soy reposer et refroischir. Et après brieff sejour, d'ilec se departirent et nagerent tant que en Auffricque davent Cartage leurs neffs arriverent. Si est celle Cartage celle de laquelle est fait mencion ou [...] ³ chapitre de la premiere partie de ceste compillation, que Dido, la fille du roy Bellus, qui de Eneas fut amoureuse, funda et fist ediffier. Mais en celui temps que les Romains par leur proesse et industrie d'armes seigneurirent sur tout le monde, elle fut ramenee en cendre par un de leurs consulz appellé Scipion, qui pour celle cause fut seurnommé l'Affrican. Après laquelle destruction, les Affricains depuis ediffierent celui chastel qu'ilz appellerent par ce nom Cartage.

CHAPITRE CXIV

Comme le roy saint Loÿs mourut outre mer des grans mesaises que l'ost cristien y endura, et comme le roy de Thunes se submist aux cristiens ; et de leur retour.

¹ Var. *et en peu de heure*

² Var. *les rivages*

³ Réserve présente dans les deux manuscrits. Il s'agit du XIII^e chapitre.

Quant les François et Bretons furent arrivez devant celui chastel¹, leurs princes, par le conseil de leurs mariniers, leur commanderent le assaillir. Pour quoy adonc ilz prindrent leurs armes et commencerent a assaillir vigoreusement, contre lesquels lors se ordonnerent en bataille grant multitude de Sarrazins cuidants celui chastel deffendre. Mais la plusgrant part d'eulx furent occis par les cristiens, et les autres tournerent en fuite. Et après celle desconfiture, recommencerent les crestiens l'assault dur et perilleux, et pour les enclos importable car ilz ne peurent resister aux assaillans, ains entrerent les cristiens a force dedans et occirent touz ceulx qu'ilz y trouverent. Adonc entrerent en Cartage le roy Loÿs de France et les autres princes de l'ost cristien, lesqueulx sejournerent en ce lieu longuement sans riens faire *fors*² resister aux Sarazins, qui par pluseursfoiz leur vindrent **[f.169]** courir seure et a la foiz les dommagerent, autresfoiz furent dommegez – ainsi que souventesfoiz advient en fait de guerre. Et ce pendant seurvint une corrupcion de air qui a pluseurs des gens de l'ost de touz estats fist la vie finir, et par elle moururent Jehan Tristant, comte d'Annevers, filz du roy Loÿs, et ung cardinal appellé Simon, legat du Saint Sege apostolicque. Et mesment print audict roy Loÿs ung flux de ventre et une fievre greveuse, dont il acouscha malade et trespasa de cest mortel secle a la vie pardurable, l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur mil deux cents saixante et dix, le lendemain de la feste saint Berthelemer apostre. A celle propre heure que ledit roy Loÿs rendit l'esprit, arriva en l'ost des crestiens Charle de France, roy de Sicille, son frere, lequel peu de temps par avant avoit occuppé le royaume de Sicille, et venoit o grant compaignie au secours du roy Loÿs son frere a l'encontre des Sarrazins. Mais quant il entendit la nouvelle de sa mort, il fut triste et doloireux outre mesure. Mais neantmoins ces choses, prindrent Phelipe, l'ainné du roy Loÿs de France, qui decedé estoit, icelui Charle de France, roy de Sicille, Thebaud, roy de Navarre, et monseigneur Jehan, filz du duc de Bretaigne, comte de Richemont, la cure de conduire la guerre a l'encontre des payens. Et devant Thune menerent leur excercite, a l'encontre desqueulx les Sarazins par pluseursfoiz issirent en bataille, mais touzjours estoient a fuir contrains. Et entre autres, comme a l'une foiz le roy de Thune eust assemblé infinie multitude de Sarazins et rappellees de toutes pars ses forces, il se vint combatre aux crestiens, esperans les chacer et sa cité en delivrer, mais ilz en eurent cognoissance et furent pourvez contre leur venue. Si receurent le roy de Thunes et les siens a pointes de glayves, et les combatirent si vertueusement qu'ilz les contraignirent a fuir et, pour reffuge, occuper les sommités des haultes montaignes et les lieux inhabitez des forests et desers. Et perdi celui roy de Thunes ses tentes et paveillons qui furent saisies par les crestiens, lesqueulx les ambraserent avecques merveillex nombre de Sarrazins malades qui dedans estoit demourez, mais ilz retindrent a soy les vivres et provisions que dedans ils trouverent. Adonc s'esforcza de plus en plus en l'ost des cristiens la pestillence par la corrupcion de l'air qui a merveille estoit envenimé, et tellement que pluseurs moururent de mort soubdaine en l'ost des cristiens. Mais s'ilz estoient grandement affligez par celle pestillence, les Sarrazins leurs adversaires ne l'estoint pas moins, ains mouroient a milliers tant que ceulx qui vivoient ne pouaient fournir a donner aux morts sepulture. Quelle chose veant le roy de Thune, considerant aussi **[f.169v]** le grant appareil des engins que les crestiens avoient drecé³ contre sa cité de Thunes, pour quoy il doubta tresfort, se essaya trouver concordance de paix, et pour icelle impetrer envoya ses messages par devers les princes de l'ost cristien, par lesqueulx il leur ouffrit poier

¹ Var. *celui chastel de Cartage*

² *pour* (correction d'après 8266)

³ Var. *avoient drecez*

tous les fraitz et despens qu'ilz avoient faitz en ce veage et qu'il tendroit tribut au roy Charles de Sicille de sa cité et de son royaume de Thunes ; et au seurplus delivreroit et laisseroit aller quitement tous les prisonniers cristiens qu'il tenoit chietiffs. Lesquelles offres faictes par celui roy de Thunes, ne voudrent lesditz princes refuser, ains, avecque meure deliberacion et considerans que la peste de jour en autre diminuoit leur ost, lui octrierent trieves de dix ans par les condicions dessus dites. Et après ce que elles furent jurees des princes de chaicune partie, se departirent du port de Cartage Phelipe, filz Loÿs roy de France, et la royne sa femme, le roy Thebaud de Navarre et les autres seigneurs de l'ost françoys, et se mistrent sur mer pour retourner en leurs contrees. Mais quant ilz furent sur la haulte mer, s'esleva entr'eulx soudainement ung tempestueux orage et commença l'air a obscurer et les tonnaires par my l'air a donner terribles escroitz. Les estourbeillons des vens furieux si orriblement demenerent les haultes undes de la mer enflee que les neffs faisoient l'une contre l'autre assembler tresdurement et par leurs heurtements briser et rompre. Et ne leur eurent moitier leurs avirons ne gouvernaults que dix ouict grosses neffs plaines de chevaliers et de richesses ne fussent brisees et submergees en mer. Et a ce retour mourut a Trappes Thebaud, le roy de Navarre, comte de Champagne et de Brie, et fut apporté a enterrer a Provins en Brie.

CHAPITRE CXV

Comme Edouart, le filz ainsné du roy Henry d'Angleterre, et le comte de Richemont son seurouge, après le departement des Françoys, deffendirent Accre et furent en Jherusalem, et de leur retour ; et de la mort du duc Jehan de Bretagne et de la duchesse sa femme.

Au siege de Thunes estoit allé Edouart, le filz ainsné du roy Henry d'Angleterre, acompagné de grant nombre de chevaliers angloys, pour conforter l'ost des crestiens. Mais la paix estoit desja juree entr'eulx et les Sarrasins au temps qu'il y arriva, si ne s'en voutl retourner en Angleterre, combien qu'il veist l'ost de France deseparer, jucques a ce que tout premierement [f.170] il eust visité le saint Sepulchre et fourni son pelerinage. Pour quoy adonc s'entre acompaignerent ledit Edouard et monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Richemont, lequel avoit espousé madamme Beatrix d'Angleterre, seur dudit Edouard, car il avoit ce mesme voulloir de aller en Jherusalem et au saint Sepulchre avent son retour. Si se mistrent ensemble sur mer en compaignie de tous leurs chevaliers et en brieff temps allerent descendre au port de Acre, ou ils furent recueilliz treshonorablement par les habitans de la cité, en laquelle sejournerent ces deux princes et leurs gens environ l'espace d'un an. Et par grant hardement la deffendirent contre les assaulx des mescreans, qui sus eulx venoient quothidiennement. Mais ce pendant mourut le roy Henry d'Angleterre, pere dudit Edouard, pour quoy les seigneurs angloys le manderent qu'il retournast en son païs affin qu'il fust estably en son siege. Et pour ceste chose, partirent d'Acre lesditz Edouard d'Angleterre et le comte de Richemont son seurouge, et allerent en Jherusalem au saint Sepulchre par saufconduit, puis s'en revindrent par navire en leurs contrees, dont les crestiens d'Acre furent tresdolents. Mais nécessité contraignoit lesditz princes a ce partement faire, c'est assavoir Edouard d'Angleterre pour recevoir son sacre et estre couronné¹, et le comte de Richemont et ses Bretons pour ce qu'ilz n'avoient assez pouair de resister contre

¹ Var. *couronné roy*

les Sarazins, obstant la diminucion qui en leur ost estoit pour le retour dudit Edouard. A grant joye retourna le comte de Richemont en Bretagne, et fut le duc Jehan son pere moult joyeux de son advenement, et aussi furent madamme Blanche de Navarre sa mere et madame Beatrix d'Angleterre sa femme, et generalmente tous les nobles et le peuple de Bretagne en monstrerent joyeux semblant. Si avoit ledit comte de Richemont amené d'oultre mer, du mont de Carme, deux carmelistes, hommes tresreligieux et grandement instruiz en leur ordre. Lesquelx il colocqua a Plermel et illecques leur fist ediffier ung monastere de grant euvre, lequel il funda et docta, et est le premier college de celle ordre qui premierement fut fundé en cestes parties. Et d'autre part ediffia madamme Beatrix d'Angleterre, sa femme, l'eglise des Freres mineurs de Londres, laquelle elle fist construire de euvre merveilleuse. Puis trespasa l'an de Nostre Seigneur mil deux cents LXXVII, es kalendes d'avril, et fut oudit moustier ensevelie. Si avoit monseigneur Jehan de Bretagne, son mari, d'elle, oultre le devant dict Artur, ung autre filz appellé Jehan et une fille nommee Blanche. Et fut la comté de Richemont audict Jehan [assignee par]¹ son pere et icelle comté obtint et possida celui Jehan jucques a ce qu'il fut prins par les Escots en la maniere qu'il sera dit cy après. Et Blanche, la fille [f.170v] du devant dict Jehan, comte de Richemont et depuis duc de Bretagne, espousa Phelipe, filz ainsné de Robert, comte d'Artoys, neveu du roy saint Loÿs et cousin germain du roy Phelipe le Bel de France. Et en icelle Blanche engendra ledit Phelipe deux fils et deux filles, desqueux l'ainsné fut appellé Robert, et de lui sera parlé cy après, et le puisné fut nommé Phelipe. L'ainsnee des filles, qui estoit appelee Margarite, fut mariee a Loÿs, comte d'Evreux, frere Phelipe le Bel, roy de France, et l'autre a Gathé, le fils Remond Bernard, comte de Thoulouse. L'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur mil deux cents quatre vigns et quatre, qui fut sept ans après la mort de la dessus dicte damme, Madamme Beatrix de Angleterre, comtesse de Richemont, mourut aussi madamme Blanche de Navarre, duchesse de Bretagne, en la tour Helé sur l'estang de Ploeroy, es octaves saint Domminicque. Et en la vigille de l'assumpcion de la glorieuse Vierge Marie, fut ensepulturee a Hannebont, en l'abbaye de la Joye Nostre Damme que elle avoit en son temps fundee et fait ediffier. En celui an, es octaves des innocens, fust² ung vent vehement qui par siffleix terrible³ desracina les gros arbres en mains lieux, et par son forcennage furent maintes neffs de divers ports de Bretagne entre les flotz de la mer submergees. L'an de Nostre Seigneur mil deux cents quatre vigns et seix, trespasa le duc Jehan de Bretagne, seurnommé comte Roux, en la vigille saint Denis, et fut son corps porté solempnelement par les prelatz et barons de Bretagne jucques en l'abbaye de Prieres, qu'il avoit en son temps fundee et en laquelle il fut a grant honneur mis en sepulture. Sur la fosse duquel fut collocqué ung tombeau precieux d'or et d'argent et de pierres tresriches, et a l'environ petites ymages d'argent ouvrees subtilement, avecques l'epitaphe qui ensuist :

L'epitaphe du comte Roux

Hic jacet in annis Dux quinquaginta britannis.
 Dexter a robusta fuit, ejus forma venusta.
 Hic loca fundavit, prudens hostes superavit.
 Per vigili cura juste dupplans sua jura.
 Hic fidei cultor, scelerum justissimus ultor.

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² *fist* (correction d'après 8266)

³ Var. *par son siffleis terrible*

Pauperes ac miseri sceleris, defensio cleri
Pacifficans gentem domuit quemque tumentem.
Anno milleno bis centum [sex]¹ octuageno
Sub dena luce, citra solennia Luce
Migravit iste. Tecum sine fine fit iste. Amen.²

CHAPITRE CXVI

Du duc Jehan de Bretagne, filz du comte Roux, et come le comte Jehan de Richemont son filz fut prins en Angleterre par les Escots.

Après le trespassement du duc Jehan, seurnomé le Roux, saisit Jehan son filz la duché de Bretagne, au gouvernement de laquelle il ne se traicta pas moins loablement que son pere, car [f.171] les barons de Bretagne ses subgictz, desqueulx il receut les hommages en la cité de Rennes l'an mil deux cents quatre vings et sept, maintint en union, et iceulx avec son autre peuple traicta si debonnairement que oncques a nul ne donna matere de dolloir. Et en son temps, principalement au commencement de son regne, eut en Bretagne de tous biens si fertile abundance que la mine venale de seille, mesure de Jugon, fut donnee pour la somme de cinq solz monnoye de Bretagne. Cestui duc Jehan maintesfoiz assembla son parlement³ et, o la deliberacion de ses barons et des autres estats de son paÿs, institua pluseurs loys nouvellement et corrigea en son temps l'asise du comte Geffroy. Au temps de cestui Jehan, fleurissoit homme digne de memoire, Yves Halori, prebste du diocese de Triguer, extrait et procee de nobles parens et de legitime mariage, lequel Yves estoit sages clerc et bien lettré, et fut premierement official de l'archediacre de Rennes, et en après de Allain et Geffroy, evesques de Triguer, esqueulx offices il se porta sainctement et justement, en rendant a chaicun justice sans faveur pour difference de personne. Et o ses forces⁴ reduisoit a paix et concorde les pledoyans et ceulx qui avoint entr'eulx discencion, pour laquelle chose il fut appellé communement advocat des puvres et miserables personnes. Et l'an de Nostre Seigneur mil trois cents et troys, en son manoir de Kermartin, sur ung petit de paille contre terre, a ung dymanche a l'aube du jour, rendit l'esprit au Creatour, ainsi come s'il se adonnast a ung legier dormir. Et fut son corps ensepulturé en l'église Saint Tugual, cathedrale du diocese de Lantriguer, a l'intercession duquel, durant le temps qu'il fut en vie et depuis son deceix, Nostre Seigneur a demonstré pluseurs infinies miracles. Durant le regne du duc Jehan de Bretagne, filz du duc Jehan, seurnommé comte Roux, demouroit Jehan son filz en Angleterre, en la comté de Richemont que son pere lui avoit assignee, de laquelle il joÿssoit paisiblement, et moult l'amoit le roy Edouard d'Angleterre son oncle. Si advint que ce pendant s'esmeut guerre tresforte entre les Angloys et les Escots, et envaÿt le roy Edouard d'Angleterre le royaume d'Escoce sur Robert de Bruiz, qui roy en estoit, et en icelui

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² « Ici repose un Duc qui régna cinquante ans sur les Bretons. / Il eut le bras robuste, sa figure était belle. / Il fonda ces lieux, prudent il vainquit ses ennemis. / Par sa vigilance, il doubla de manière juste ses droits. / Fervent dans sa foi, le plus juste à venger les crimes, / Protecteur des puvres et des faibles, défenseur du clergé, / Pacificateur de son peuple, il maîtrisa aussi toute rebellion. / Il mourut l'an mil deux cent quatre-vingt-huit, / dix jours avant la fête de saint Luc. / Qu'il soit toujours avec Toi. Amen.

³ son parlement répété (notre correction)

⁴ Var. et de toutes ses forces

fist si grant et si merueilleuse destruction que les Escots pour sa fierté [eschiver]¹ occuperent les lieux desers et forests umbrages et non habitees. En la compaignie duquel Edouart, a celle chose faire, fut touzjours present [f.171v] le comte Jehan de Richemont, qui moult grandement y ouvra par sa proesse. Mais comme ainsi eut le roy angloys ceulx Escotz par divers lieux espanduz si que nul ne se tiroit au devant pour lui contrarier, il pensa de s'en retourner et vers Angleterre achemina son excercite. A son retour se logea le roy Edouart pres une montaigne appellee Bracquemaire, et le conte de Richemont, qui conduisoit la greigneur partie de son ost, print logeix en une abbaye qui siet jouxte celle montaigne. Et pour ce qu'ilz estoient en la marche d'Angleterre et avoient esloigné les Escots leurs ennemis par l'espace de XXIII lieues, le roy Edouart donna congié aux gens d'armes de son ost, pour ce qu'il cuidoit illec estre assure et que lesdicts Escots jamais ne se y transportassent. Mais si tost qu'ilz entendirent la nouvelle de la demeure qu'il faisoit pres Blacquemaire, ilz se assemblerent infinie multitude qui, comme gent forcenee et entalentez de venger l'injure leur faicte par lesdictz Angloys, seurvindrent soudainement en ladicte abbaye ou estoient logez ledit comte de Richemont et ses gens avecques le sire de Sully, et les seurvindrent ainsi qu'ilz estoient a table assis pour prendre leur refection. Lors fut dit au comte de Richemont et au sire de Sully comme ilz estoient d'Escotz environnez [qui sur eulx estoient venuz]² a main armee, laquelle chose a paine peurent ilz croyre, mais neantmoins saisirent ilz leurs armes et, pour resister ausditz Escotz, se ordonnerent a ung pas qu'ilz vouldrent a l'encontre d'eulx deffendre. Et de premiere venue vigoreusement se deffendirent et liverent a mort pluseurs Escotz, mais finablement, pour la grant multitude de leurs adversaires qui sus eulx seurvindrent, il couvint qu'ilz rendeissent celui pas ou autrement toute leur compaignie eust esté desconfite et mise a mort. Et quant le roy d'Angleterre, qui pres d'illec jouxte la montaigne sejournoit, entendit la nouvelle de la venue des Escots et come ja ilz avoient le comte de Richemont et sa gent desconfite, pource que peu de gens avoit, il se party igneement de ce lieu et adrecza sa fuite vers ung fort chastel, ouquel il se mist a reffuge. Et par ceste maniere se sauva des mains³ des Escots, mais le comte de Richemont et le sire de Sully furent enmenez prisonniers en Escoce. Si fut depuis ledit sire de Sully delivré de la detencion Robert de Bruz, roy d'Escoce, a la priere de la royne de France, [f.172] mais oncques ne vult en son temps delivrer monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Richemont. Et dient les *Cronicques de France* que icelui comte de Richemont et le sire de Sully estoient allez en embassade pour le roy de France vers le roy Edouart d'Angleterre, et que ce fut long temps après le regne du duc Jehan de Bretagne, pere dudit comte de Richemont, c'est assavoir l'an mil III^{ct} XXII. Après la prinse des dessus dictz comte de Richemont et sire de Sully, fut dit au roy Edouard d'Angleterre que ung chevalier⁴, appelé messire André Kaerleel, avoit esté cause de celle traïson et qu'il avoit amenez les Escots a Blacquemaire, pour quoy il fist⁵ prendre et atacher aux ques⁶ de quatre ronxins, puis le fist effondrer et ses boueaux et entralles devant lui gicter en ung feu ardent, puis lui fist la teste couper⁷ et fut son corps pendu par les espales au gibet des larons. [Et après en fut despendu et mis en]⁸ quatre quartiers,

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ *des mains* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *ung chevalier anglois*

⁵ Var. *il le*

⁶ Var. *queues*

⁷ Var. *luy fut la teste coppee*

⁸ Mots manquants, rétablis d'après 8266

qui furent portez aux quatre maistresses citez d'Angleterre, et le chieff fut fichié en une lance et mis sur la tour de Londres.

CHAPITRE CXVII

Comme le duc Jehan de Bretagne alla a Romme en pelerinage et comme a son retour il mourut a Lyon sus le Rosne ; et de Artur son filz qui fut duc de Bretagne, et de ses mariages.

Ainsi demoura le comte de Richemont prisonnier par long temps en Escoce parce que Robert de Bruz, qui roy en estoit, ne l'osa delivrer pour doubte qu'il fist par après sus lui nouvelle emprise, car il le cognoissoit chevalereux. Mais le duc son pere en son paÿs demoura paisiblement qui, en l'ouictiesme [an]¹ de son regne, qui estoit l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur mil trois cents et cinq, se disposa aller a Romme visiter les saints Appostres. Et pour ce faire, oudit an party de Bretagne o notable compaignie des barons et autres nobles de son paÿs, et tant exploicta par ses journees qu'il arriva a la cité de Romme. Si se transporta au moustier Saint Pierre et Saint Paoul, ausqueulx il fist son oraison moult devotement et les presenta de tresprecieux dons. Puis se party de la cité quant il eut sejourné aucuns jours, et se mist a voye pour retourner en Bretagne. Mais ce pendant trespasa Benedic, pape cent III^{xx} XIX^e, après lequel fut esleu Clement le Quint qui, present le roy Phelipe de France et ses deux freres, le comte de Valloys et Loÿs comte d'Evreux, Jehan, duc de Bretagne, et moult d'autres princes, ducs, comtes, barons et chevaliers, cardinaulx, arcevesques et abbez, en la cité² de Lion sur le Rosne fut couronné et sacré du diadesme royal. Et adonc pour la **[f.172v]** tresgrant multitude du peuple qui en la cité estoit assemblee a ce sacre regarder, monterent plusieurs sur ung mur vieil et ruineux. Et advint que, ainsi que ledit Clemens pape chevauchoyt par la cité et que les princes devant dictz a grans tourbes le suivoient, par fortune trebucha le mur dessus dict pour la charge des gens qui dessus estoient, dont les grosses et pesantes pierres cheurent sur le duc Jehan de Bretagne, qui lui et aucuns autres nobles par mort³ accravanterent. Pour laquelle mort trop soubdaine et impourveue, furent le roy de France et les autres princes assistans tresdoloureux et par regrett faisoient piteuses et lamentables complaints. Mais sur tous autres furent ses gens tristes et pencifs outre mesure et, en demenant piteux regretz, ambasmerent et attournerent son corps treshonorablement, puis se acheminerent pour l'apporter en Bretagne et lui donner sepulture. A l'encontre duquel allerent adonc les prelatz et barons de Bretagne, qui la nouvelle de sa mort avoient entendue, et o notable compaignie le conduirent a Plermel, ou moustier des Carnes qu'il avoit en son temps fondé, et en ce lieu l'ensepulturerent, le jeudi es octaves de la feste Saint Martin d'iver, l'an dessus dit mil [trois]⁴ cens et cinq. Et adonc se transporta Artur, filz ainsné d'icelui Jehan second de ce nom, a la cité de Rennes pour faire les sermens aux gens des troys estats de Bretagne – ainsi que les ducs et princes bretons ont de coustume faire – et aussi pour recevoir d'eulx les feutez et hommages. Et y fut sa recepcion faicte l'an dessus dit et sa feste a grant honneur solempnisee. Cestui duc Artur, au vivant du duc son pere, avoit espousee Beatrix, fille seule et heritiere de noble prince et en armes expert, Guion, lors vicomte de

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² et en la cité de Lion (correction d'après 8266)

³ Var. a mort

⁴ Le nombre quatre est gratté et laisse une réserve (correction d'après 8266 qui écrit III^{ct})

Limoges, en laquelle il engendra deux fils, dont l'ainsné fut appellé Jehan et le puisné Guion, qui lui succederent après sa mort, ainsi comme il sera dit cy après. Et après la mort d'icelle damme Beatrix, vicomtesse de Limoges, espousa le duc Artur la fille au comte Amauri de Montfort, qui possidoit icelle comté par droit heritel, en laquelle il engendra ung filz qui semblablement fut appellé Jehan, duquel et de sa posterité qui vint a possider le duché de Bretagne sera cy après en l'istoire déterminé¹. Et oultre eut le duc Artur de celle damme comtesse de Montfort quatre filles, desquelles l'ainsnee fut mariee au comte de Bar, la seconde appellee Beatrix au sire de Laval, la tierce² nommee Alix au comte de Vendosme et la quarte fut nonnain de Poissy.

CHAPITRE CXVIII

De la genealogie des comtes de Montfort dont issit la duchesse de Bretagne, femme du duc Artur, et comme ilz descendirent du roy Robert de France ; et de partie de leurs faitz.

[f.173] Pource que, par le mariage du duc Artur et d'icelle damme comtesse de Montfort vint ladicte comté par droit heritel aux ducs et princes de Bretagne, et icelle ont possidee les successeurs dudit duc Artur chaicun en son temps, entre lesqueulx successeurs advindrent en Bretagne plus fortes guerres et pestilences que jamais elles n'y avoint esté, dont il soit mencion par les *Cronicques anciennes*³, lesquelles il est necessaire⁴ au long rapporter, et que en icelles sont souventesfoiz ramenteuz les acteurs d'icelles guerres soubz le nom du comte de Montfort, et mesmement que ladicte comté a depuis esté et est le titre des ainsnez filz aux ducs et princes de Bretagne, combien que la matere de la genealogie desditz comtes, dont issit ladicte comtesse femme du duc Artur, ne soit pas du principal propos de cest livre, toutesfoiz escrité ge incidentement leurdicte genealogie et racompteroy en brieff partie de leurs faitz scelon la teneur des *Cronicques françoyses*. Esquelles est contenu que le roy Robert⁵, filz Hue Cappel, couronné roy de France après son pere l'an IX^{ct} IIII^{xx} XVII, et lequel regna trante quatre ans, fist en son temps fermer le chastel de Montfort et celui d'Espernay. Et après la mort de la royne Constance sa premiere femme, fille de Guillaume, comte d'Arle, et de laquelle il avoit quatre filz, dont l'ainsné appellé Henry après sa mort gouverna le royaume de France, print⁶ en mariage une noble damme françoise, dont il eut ung filz appelé Amaury, auquel il donna celui chastel de Montfort qu'il avoit fait ediffier avecques toutes les rentes revenues et possessions appartenantes a ladicte comté, ainsi que a present elles sont et se poursuyvent. Et d'icelles joït ledit Amauri tout son temps paisiblement, et engendra deux fils, desqueulx l'ainsné fut appellé Amauri, ainsi come son pere, et le puisné fut nommé Simon. Amauri, l'ainsné filz dudit Amauri, filz du roy Robert, eut ung filz qui semblablement fut appelé Amaury, comme son pere et son ayeul, et une fille nommee Berthe, qui fut comtesse d'Angeou. Et cest Amaury tiers engendra Simon, comte de Montfort, qui regnoit l'an de l'Incarnacion Nostre Seigneur mil deux

¹ Var. *au long déterminé*

² *et la tierce* (correction d'après 8266)

³ Il s'agit vraisemblablement de la *Chronique de Nantes*, qui raconte les nombreuses guerres entre les comtes bretons, jusqu'en 1049.

⁴ Var. *lesquelles guerres il est necessaire*

⁵ Var. *le roy Robert de France*

⁶ *et print* (correction d'après 8266)

cens et ouict¹. Madame Berthe, la comtesse d'Anjou, ante dudit Simon de Montfort et seur du tiers Amaury son pere, eut ung filz appellé Foulcres, qui fut comte d'Angeou et depuis roy de Jherusalem, et fut celui Foulcres pere [f.173v] Baudouyn et de Amaury, qui l'un après l'autre obtindrent la seigneurie d'icelui royaume de Jherusalem. Et aussi d'icelui Foulcres issit Geffroy, comte d'Anjou, pere de Henry roy d'Angleterre, Mathieu, le comte de Bouloigne, et la femme du comte Thierry de Flandres. Les trois comtes dessus ditz, appelez par ce nom Amaury, et Simon filz du tiers obtindrent successivement la comté de Montfort, depuis la mort du roy Robert jucques a l'an mil deux cents et sept que Simon la possidoit, comme dessus est dit. Et en celui an, envoya pape Innocent en France Gallien, diacre cardinal de Sainte Marie du Perche, [par]² lequel il mandoit au roy et a tous ses barons que, comme bons cristiens et loyaux filz de Sainte Eglise, ilz envoyassent en la terre d'Albigeoys, de Tholouse, de Chaours, de Nerbonne et de Bigore, et occissent³ le peuple en celle terre habitant, pour du tout en tout extirper le venin de heresie qui celles contrees avoit corumpues. Et donnoit ledit pape Innocent, a tous ceulx qui mourroient en combatant loyaument a l'encontre d'iceulx hereses ennemis de vraye religion, plainiere absolucion de l'auctorité de Dieu, de saint Pierre et de la sienne en les purgeant de tous les malefices, crimes et pechez qu'ilz avoient commis depuis qu'ilz nasquirent jucques au jour de leur mort, moiennant toutesfoiz qu'ilz en fussent confeis et repentans, jascit encore que jamais ilz n'en eussent fait penitence. Pour quoy adonc au mandement du pape se croiserent par devant, a la difference de la croix d'oultre mer, l'arcevesque de Sens, l'arcevesque de Roan, l'evesque de Baïeux, l'evesque de Liseux, l'evesque de Chartres, le duc Eude de Bourgoigne, le comte d'Annevers et pluseurs barons et autres seigneurs françoys, lesquels, ainsi assemblez pour ce faire⁴, esleurent d'un commun assentement le devant nommé comte de Montfort pour leur ost gouverner et conduire, car de prodomie, de loyauté, de proesse et de honneur emportoit celui comte⁵ le los par dessus tous les chevaliers qui lors fussent en l'ost. Quant les seigneurs dessus ditz eurent ordonné de leurs affaires, ilz partirent tous ensemble du royaume de France et menerent leurs excercites devant la cité de Besieres, laquelle, pource que elle [estoit]⁶ remplie des dessus ditz hereses, ilz assegerent et accravanterent du tout en trebuchant les murs dedans les fossez, et occirent LX^m des gens de la cité. Puis allerent devant Carcasonne, qui en peu de jours fut prinse, et fut tout le peuple, hommes et femmes de la cité et du païs d'environ avecques des villes voisines, qui dedans estoient affuiz a garant, mis hors de celle cité tous nuz, leurs [f.174] *natures*⁷ couvertes seulement.

CHAPITRE CXIX

Comme le comte Simon de Montfort descomfist le roy d'Aragon et le comte de Foix, et d'un autre comte de Montfort, semblablement appellé Simon, qui print le roy d'Angleterre en bataille.

¹ Var. *mil II^e et VII*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ *et occis* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *pour celle chose faire*

⁵ Var. *celui comte Simon*

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁷ *manbres* (correction d'après 8266)

Et après que ainsi eurent lesdictz seigneurs françoys destruit l'original de celle lignie maudicte, ilz s'en retournerent en France, tous fors le comte Simon de Montfort qui demoura ou paÿs pour gouverner l'ost, qui semblablement demouroit a la garde d'icelui. Lequel comte de Montfort, aiant plus chier le commun proffit des eglises Nostre Seigneur que le sien propre, emprint volentiers de grant courage la cure de celle guerre mener et print a force pluseurs villes et chasteaux sur lesdictz hereses, dont il fist les habitans finir par mort cruele et doloieuse, et en batailles champestres obtint maintes belles victoires contre la gent d'icelle secte. Contre lequel [le]¹ roy d'Aragon, le comte de Saint Gille et le comte de Foix assemblerent leurs pouvoirs en armes et vindrent asseoir le chastel de Mureaux, ouquel lors estoit ledit comte de Montfort atout II^{ct} LX hommes a cheval seulement, et bien sept cens pelerins a pié tous desarmez. Quant le comte se veit ainsi avironné de ses ennemis, il ne s'effroya de riens, mais, se confiant du tout en l'aide Nostre Seigneur, reconforta ses gens au mieulx qu'il pot. Et le lendemain que le siege fut devant eulx assis, ouirent lui et sa gent la messe en grant devocion de cueur, et leurs pechez regehirerent et confesserent en appellant le Saint Esprit a leur aide. Puis issirent du chastel de Mureaux, hardiz comme lyons, et, comme ceulx qui estoient armez de foy et de creance, se combattirent vigoreusement au roy d'Aragon, aux comtes de Foyers et de Saint Gille et a leurs hereses, lesqueulx ilz envayrent par tel hardement que a fuir honteusement les contraignirent. Si se sauverent par fuite le roy d'Aragon, les deux comtes dessus dictz et bien XLIII mil de leurs gens, mais les autres furent occis a la bataille ne oncques n'en perdit le comte de Montfort Simon, fors ouict pelerins seulement. Et n'est alleurs ouye semblable aventure, pour quoy il est a pincer qu'ilz avoient l'aide de Nostre Seigneur ainsi qu'ilz avoient requise, car Dieu monstra manifestement sa vertu pour ledit comte Simon de Montfort. **[f.174v]** Lequel, après celle victoire, se transporta devant la cité de Thoulouse, ou il fut occis d'un coup d'une pierre, l'an de grace mil II^{ct} XIX. Duquel comte Simon dit l'*Istoire de France* qu'il estoit homme de belle forme et de noble stature, plain de bonne foy, tresnoble, bien renommé et digne de loenge pardurable. Il estoit appelé ou pallays de France comte Fort pour sa force merveilleuse. Il ouayt chaicun jour messe et disoit ses heures canoniaux, et par touz temps estoit armé, principalement quant il se sentoit en peril. Après la mort dudit comte Simon, possida la comté de Montfort son filz Amaury, qui avecques Thibaud de Navarre, comte de Champagne, et Pierres Mauclerc, duc de Bretagne, emprint le veage d'outre mer. Au retour duquel il mourut a Rome et fut ensepulturé ou moustier des appostres saint Pierre et saint Paoul, l'an mil deux cents trante seix, comme cy dessus en l'istoire de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, est contenu plus plainement. Et adonc succeda a ladicte comté son filz² Simon, qui en vertu, proesse et vaillance ensuivit ses predicesseurs. En consideracion desquelles choses, le roy Henry d'Angleterre lui donna sa fille³ en mariage, en laquelle ledit comte Simon engendra cinq enfans, c'est assavoir Henry, Simon, Guy, Amauri et une fille qui fut mariee au prince de Galles. Si advint, pendant le temps que ledit comte Simon de Montfort demouroit en Angleterre, en l'eritage que le roy Henry avoit assigné en mariage a sa fille⁴, celui roy Henry d'Angleterre assembla son parlement en la cité de Londres, ouquel il fut ordonné que les jouveigneurs nobles succederoient aux heritages de leurs peres et meres⁵ comme

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Erreur de Le Baud : Simon VI est le frère d'Amaury V de Montfort

³ Erreur de Le Baud : il s'agit de la sœur d'Henry III d'Angleterre

⁴ Var. *en mariage a sa fille avecques ledit Simon*

⁵ Var. *de leurs pere et mere*

leurs ainsnez. A laquelle chose se consenti la plus part des barons d'Angleterre, mais le comte de Montfort la differa, les enortant que bien se gardassent de jurer ne promettre nulles constitucions nouvelles pour en après les enfraindre et briser leur serment. Toutesfoiz, quant il veit que tous estoient d'accord, il les promist et octrya ainsi que les autres tenir. Mais assez tost après, eurent le roy et lesdictz barons autre conseil et, comme gens muables de corage, voudrent celle sentence rappeler. A laquelle chose ne [se]¹ vult accorder le comte Simon de Montfort, ains respondi que ja ne yroit contre son serment puis que une foiz l'avoit juré. Si s'esmeut a celle occasion discorde entre le roy Henry [f.175] et Edouart son filz d'une part, et le comte Simon de Montfort, le comte de Glocestre et ceulx de Londres d'autre. Laquelle discorde il ne peut appaiser sans guerre, ains assemblerent le roy Henry d'Angleterre et Simon, le comte le Montfort, en bataille pres une abbaye appelée Leaux, en laquelle bataille furent le roy et son filz desconfitz, et, après grant destruction de leur gent, furent prins par ledit comte Simon et en ung fort chastel emprisonnez. De ceste chose ouyt le roy de France nouvelle, pour quoy chevaucha² jucques a Boullongne ou il manda le comte Simon [a luy venir]³ et mist toute sa cure a paciffier le roy Henry avecques lui. Mais oncques ne se vult ledit comte a paix accorder ne delivrer le roy Henry de prinson si les constitutions et ordonnances qu'ilz avoient jurees n'estoient tenues. Et atant se departirent de Boullongne et retourna le comte Simon en Angleterre et saisit les villes, chasteaux et fors du paÿs. Et s'assemblerent lui et le comte Rogier de Glocestre pour determiner des choses touchant le gouvernement du royaume et les entretenir et garder au proffilt du roy. Mais ne scey pour quelle acheson seurvint discorde entre ces deux comtes de Montfort et de Glocestre tant que au derrenier departirent en mal talant l'un de l'autre, et envoya lors le comte Rogier au roy Henry, qui prisonnier estoit, ung cheval courant moult igneusement sur lequel il monta, et par ceste voye eschappa la prinson au comte de Montfort.

CHAPITRE CXX

Comme le comte Simon de Montfort mourut en une bataille [contre le roy d'Angleterre]⁴ et son filz Henry, et d'aucuns autres comtes de Montfort.

Quant ainsi fut le roy Henry d'Angleterre delivré de prison, lui et le comte Rougier de Glocestre fermerent alliance ensemble et conspirerent a l'encontre dudit Simon, comte de Montfort, qui garde ne se prenoit d'eulx, ains avoit envoyé la plusgrant part de sa gent avecques Simon, son filz ainsné, pour cuillir vivres sur le païs et apporter⁵ en son ost. Lesqueulx avoient esté rencontréz et occis par lesdictz Henry et Rogier, qui en despourveu atout leur effors⁶ leur coururent seure. Si les attendoit le comte Simon leur seigneur de jour en autre, car pas n'avoit ouy nouvelle de leur desconfiture, et mesmes attendoit l'empereur d'Allemaigne⁷ qui [f.175v] lui avoit promis le secourir. Mais le roy Henry d'Angleterre avoit telement pourchacé

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *il chevaucha*

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁵ Var. *les apporter*

⁶ Var. *leurs effors*

⁷ Var. *attendoit l'empereur Henry de Allemaigne*

avecques ledit empereur qu'il avoit tourné¹ a sa partie par ses grans dons et promesses. Bien savoient le roy Henry et le comte Rogier que le comte de Montfort leur adversaire avoit peu de gens pour leur resister, pour quoy ilz delibererent plus hardement de l'aller assaillir, et vers lui acheminerent leur exercite. Et si tost que le comte de Montfort les apperceut, il dist lors a ses deux filz Guy et Henry, qui avecques lui estoient, qu'il mourroit en celle bataille, et, jasceit qu'il fust prié par les dessus ditz enfans² qu'il s'en allast et evadast les mains du roy Henry, du comte Rogier et de ses autres adversaires et conjurateurs, offrans l'estour seul tenir³ pour lui donner voye et leurs corps abandonner aux plus fors assaulx de leurs ennemis, toutesfoiz ne se y vouldit il accorder et dist que plus chier avoit mourir que fuir honteusement. Et d'autre part commandoyt celui noble comte Simon a ses deux filz qu'ilz voidassent la bataille et sauvassent leur jennesse en eulx retirant, affermant que mieulx valloit lui, qui estoit vieill et ancien [et]⁴ qui selon le cours naturel ne pouoit plus vivre longuement, illec recevoir la mort en soy combatant honorablement pour les jennes sauver, lesqueulx par après pourroient sa mort venger, que illecques mourir tous trois assemblement. Mais les deux juvenceaux ses enfans n'en vouldrent riens faire, ains proposerent mourir ou vivre avecques lui. Et adonc se pennerent de bien combatre et tant firent d'armes ce jour que merveille estoit comme trois chevaliers en pouaient tant faire. Mais en fin tourna sus eulx le feix de la bataille et, parce que Henry l'empereur d'Almaigne, qui avoit promis secour au comte⁵ de Montfort, se tourna son adversaire, combien que ledit comte se deffendeist par grant force et proesse ou milieu de ses ennemis, entre lesqueulx il estoit comme une forte tour de toutes pars assaillie, neantmoins fut il en cel estour navré tresgrievement et de dessus son destrier renversé mort a la terre. Et ainsi sa proesse et chevalerie par fin honorablement terminerent. Et Henry son filz, qui au fort de la bataille se combatoit a maniere de lion forcenné, requerant ses adversaires pour venger la mort son pere, fut prins a force et occis entre les mains d'aucuns chevaliers qui le cuidoyent sauver. Mes Guy, le plus jenne, fut trouvé chaist et pasmé entre les corps qui gisoient mors en la place, dont il fut tiré comme ung corps sans amme et, jasceit qu'il fust navré tresdurement en diverses parties de lui, toutesfoiz receut il garison et revint en santé. Et après ceste desconfiture, aucuns de la partie du roy d'Angleterre, non contens encore de veoir⁶ la charoigne du noble comte de Montfort **[f.176]** Simon gesir entre les autres mors et du sang d'eulx tellement touillé et ensanglanté que a paine le pouait on cognoestre a ses armes ne autrement, comme mauvais murtriers abhominables son noble corps par menues pieces detranscherent et le laisserent nu et decouvert a estre proye aux ouayseaux et aux bestes sauvages et venimeuses et crueuses. Après⁷ ce que le roy Henry, Edouart son filz, l'empereur d'Almaigne, le comte Rogier et les autres tenans la secte dudit Henry se furent departiz du champ ou avoit esté la bataille, les moennes de l'abbaye de Cuerand se transporterent celle part et par charité recueillirent les pieces du corps dudit comte Simon⁸, auquel ilz donnerent sepulture honorable. Et furent lors et depuis a sa tombe, par son intercession, pluseurs malades gariz qui le deprioient, par quoy il appiert evidaument que Nostre Seigneur receut en gré son martire. Et fut

¹ Var. *qu'il l'avoit tourné*

² Var. *prié par sesdictz enfans*

³ Var. *l'estour soustenir*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ *qui luy avoit promis secour au comte* (correction d'après 8266)

⁶ *de veoir* répété (notre correction)

⁷ Var. *mais après*

⁸ Var. *dudit comte Simon de Montfort*

la devant dicte bataille l'an de grace mil deux cents saixante treze. En ce mesme temps, estoit Phelipe de Montfort, frere dudit comte Simon, au service du roy Loÿs de France, qui de proesse n'avoit pas moindre los¹ que ses predicesseurs. Et lors regnoit en Sicille ung roy qui Mainfroy estoit appellé, lequel de tout son pouair s'esforczoit grever l'eglise et lui tollir ses preeminences. Et pour ce manda pape Urban au devant dict Loÿs de France qu'il y envoyast Charles son frere pour le secourir a l'encontre de celui Mainffroy, et il lui donneroit le royaume de Sicille et la duché de Puille qui sont tenuz du Saint Sege appostolicque. Si se party ledict Charle a grant ost pour celui royaume envair. Mais pource que le tirans Mainffroy occupeur d'icelui royaume avoit institué et commis ung sien connestable, appellé Poillevoisin, a la garde des passages et destroit de Itallie, auquel connestable les citez de Lombardie et presque toutes celles des Italles obeissoient si que nul ne pouait aller ne venir a Romme sans le dangier de lui, ledit Charle de France pour delivrer celle voye envoya contre lui ledit Phelipe de Montfort, qui de grant cuer emprint celle chose. Et pour ce faire s'avencza devant l'ost françoys et mena soubz sa baniere le marquis de Montferrand et ceulx de Millan. Si trespasa les Alpes et entra en Lombardie, puis erra tellement qu'il se embati a ung destroit ou estoit rengié ledit Poillevoisin, cuidant aux Françoys ce pas denier, et avoit en sa route toute la gent de Cremonne. A l'encontre duquel ordonna Phelipe de Montfort ses batailles, et si vigoreusement livra l'assault audit Poillevoisin qu'il le contreigny tourner en fuite avecques ses gens², lesqueulx delaisserent le pas tout vuide et se retirerent en une forte cité. Et ledit Phelipe et sa gent passerent oultre, qui trouverent les tentes de leurs adversaires garnies de vins, de chars et d'autres provisions, lesquelles ilz [f.176v] saisirent a leur plaisir et en prindrent leur refection. Et puis mistrent le feu dedans les tentes et paveillons et passerent oultre pour delivrer les autres voyes³.

CHAPITRE CXXI⁴

A ce voyage occupa Charle de France le royaume de Sicille, a la conquete duquel ledit Phelipe ouvra grandement par sens et vaillance. Et aussi fist son neveu Guy, le comte de Montfort, et duquel la proesse fut tresespiciallement demonstree en une bataille qui fut entre le roy Charle de Sicille et Henry d'Espagne⁵ avecques Conradin, neveu du dessus dit Mainfroy, injuste occupeur d'icelui royaume de Sicille. Car, comme la bataille encomenczast entre les parties adverses, le comte Guy, qui estoit au front de tous les chevaliers françoys, se fery en ses ennemis et par sa force trespercza leurs batailles, puis retourna erriere jucques au roy Charles et a son ost par my eulx, en trebuchant tout ce qu'il rencontroit et qu'il assignoyt a plain coup, si que, par tout ou il passoit, apparoit la trasse de lui, car la terre estoit rouge et ensanglantee et jonchee de chevaliers gisans envers. Et advint que, ainsi qu'il se combatoit fierement a ses adversaires par tresfort se debriser, il tourna son heaume tellement qu'il ne pouait veoir ne discerner lesqueulx estoient ses amis ne ennemis, mais feroit a destre et a senestre sans nul espargner. Et lors ung chevalier françoys appellé Erard, qui celle chose advisa, s'approucha de lui et le print par le heaume,

¹ *n'avoit pas mandé moindre los* (correction d'après de 8266)

² Var. *avecques touz ses gens*

³ Var. *les autres voyes*. *Toutesfoiz escript Bocace ou XIXe chappitre du IXe livre des Cas des nobles que ce fut Guy comte de Montfort, et dit que celuy comte Guy avec son ost passa les haultes croupes des Alpes et fist son chemin entre les montaignes de Lombardie qui retentissent pour leur haulteur et pour les rochiers cavez.*

⁴ Rubrique manquante. Idem en 8266

⁵ Le Baud fait référence à la bataille de Bénévent, à laquelle Henry d'Espagne n'a pas participé.

quel¹ il retourna en son droict. Mais quant le comte Guy se senty saisy au heaume, il cuida que ce fust l'un de ses ennemis et haussa l'espee qu'il tenoit en sa main, dont il ferit Erard par si grant force qu'il le renversa a terre tout pasmé, et vouloit le second coup recouvrer quant il cognut Erard a sa voix. Si fut tresdolent que ainsi lui estoit advenu et pardon luy en requist. Et finalement, par la proesse du comte Guy [f.177] et des autres chevaliers françoys, obtint le roy Charles victoire sur ses ennemis. Au veage que firent le roy saint Loÿs de France, Phelipe son filz, le roy Thibaud de Navarre et monseigneur Jehan de Bretaigne, son neveu filz du duc Jehan, seurnommé comte Roux, a Cartage ou ilz menerent grant ost contre les Sarrazins et ou ledit roy saint Loÿs mourut, comme cy dessus est contenu plus plainement, fut ledit comte Guy de Montfort. Quel², en retournant avecques le roy Phelipe, filz dudit Loÿs, vint a Viterbe ou se rendi Henry, filz Henry l'empereur d'Allemaigne. De l'advenement duquel eut celui comte Guy de Montfort cognoissance et ramena a sa memoire comme par la traïson au pere dudit Henry avoit esté Simon son pere occis en Angleterre, en la maniere qu'il est dit cy davant. Et penczant comme il s'en peust venger, espia nuyt et jour et mist ses aguets sus ledit Henry comme il le peust seurprendre. Et tant fist et pourchacza que finalement il le trouva en l'église Saint Lorens de Viterbe et moult s'esforcza le tirer hors, car il ne vouloit leans commettre crime d'omicide pour la sainteté de ce lieu. Mais quant il cognut qu'il ne l'en pouait tirer que par force, il le fery de son glayve par my le corps et du coup le fist trebucher sus le pavement, puis le saisi et a force le tira hors du moustier. Et jasceit que ledit Henry lui criast mercy a jointes mains, il ne lui vult oncques pardonner, ains lui respondi que pas n'avoit eu pitié de son pere et de son frere. Si le fery derechieff et encore lui fist telle playe qu'il l'occist davent tous ses gens, lesqueulx, combien qu'ilz veissent ainsi leur maistre murdriz cruelement, ne furent³ osez eulx mouvoir ne sa delivrance emprandre, quar a l'environ estoient rengés les gens dudit comte Guy de Montfort et appareillez de les occire s'ilz [se]⁴ feussent meuz aucunement. Et lors que ainsi eut le comte Guy vengée la mort son pere en la personne dudit Henry, il monta igneusement sus un destrier et, atoute sa compaignie appareillée⁵ pour le recevoir, s'en alla au comte Raoul de Touscanne, duquel il avoit espousee la seule fille et heritiere et devoit après la mort dudit Raoul possider la terre de Touscanne. Quant le roy Phelipe de France entendit la mort de Henry d'Allemaigne, il fut tresdolle de⁶ ce qu'il avoit ainsi esté occis, et commanda que, si ledit comte Guy retournoit a sa court, qu'il fust prins et detenu. Si fut par après ledit Guy pour ce fait longuement prisonnier, mais il en fut depuis absoulz par le pape affin qu'il allast⁷ sur Guy de Frentemont qui s'esforczoit tollir et soubztraire [f.177v] a l'église de Romme aucunes libertez lui appartenantes. Pour ce faire assembla le comte Guy de Montfort son exercite et en peu de temps mais a grant labour restitua son droit a l'église de Romme et conquist sur ledit de Frentevaulx toutes les terres et seigneuries lui appartenantes, fors une cité appelée Urbaine. Car, comme il la eust assegee, nouvelles lui furent rapportees de la mort au comte Raoul de Touscanne, pere de sa femme, pour quoy il leva son sege, et ses armes adressa contre le comte de Flore⁸ qui sa terre empeschoyt, lequel il vainquit a force d'armes¹. Mais peu

¹ Var. *lequel*

² Var. *lequel*

³ *ne fussent osez* (correction d'après 8266)

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *sa compaignie qui estoit appareillée pour*

⁶ *et de* (correction d'après 8266)

⁷ Var. *qu'il allast a ost*

⁸ Var. *adressa et apointa a l'encontre de Flore*

après, come il fut retourné² en France et que grant nombre de François³, desqueulx il estoit l'un des chieffs, parteissent par mer pour guerroyer les Sicilliens, furent lesditz François rencontréz⁴ en mer par Roger Delanoe, admiral de Sicille, et furent desconfitz et vaincuz. Si furent prins⁵ le comte de Brenne, celui Guy comte de Montfort et Phelippe son filz, et pluseurs autres nobles⁶ qui furent menez en diverses prinsons en Sicille. Mais assez tost après ilz furent rachatez, excepté Guy de Montfort que les Sicilliens ne voudrent pour nul pris delivrer, dont il fut murmuré que s'estoit⁷ a la priere du roy Edouard d'Angleterre qui avoit a luy hayne⁸. Si mourut⁹ prisonnier, et fut l'an mil II^{ct} IIII^{xx} IX. Et assez tost après mourut son filz Phelipe, pour quoy Amauri, filz d'icelui comte Guy¹⁰, tint adonc la comté¹¹ de Montfort, qar Amauri¹², filz du comte Simon et frere dudit comte Guy, fut cleric et homme lettré d'eglise¹³, et pource que Amaury, filz du comte Guy, estoit¹⁴ pere de la duchesse, femme le duc Artur de Bretagne, et en laquelle termina le nom d'icelle tant noble ligniee¹⁵ de Montfort, pource que, comme dessus est dit, n'eut Amaury¹⁶ son pere nulz filz legitimes ne autre heir qui lui succedast fors ladicte dame.

CHAPITRE CXXII¹⁷

Ou temps de celui duc Artur de Bretagne¹⁸ *fini*¹⁹ la discorde²⁰ entre le prince, les nobles et le peuple du paÿs d'une part, et les evesques et autres prelatz et recteurs d'eglises parochiales d'autre part. Laquelle discorde²¹ s'estoit meue au temps du duc Pierre Mauclerc²² de Bretagne, besayeul dudit duc Artur, pour les tierceages des mors²³ et aucuns devoirs d'espousailles que iceulx prelatz et recteurs²⁴ demandoient leur estre poiez²⁵. Et avoient celles choses esté debatues entre les parties²⁶ par la court²⁷ de Romme, depuis celui temps¹ jucques alors que

¹ Var. *il vainqui a force*

² Var. *comme celui comte Guy fust retourné*

³ Var. *de François armez*

⁴ Var. *l'un des chieffs, entrassent en mer et parteissent du royaume de France pour aller guerroyer les Sicille au mains en esperance de ce faire, iceulx François furent rencontréz*

⁵ Var. *admiral de Sicille qui roidement les assailli et les descomfilit et vainqui. Si furent prins par icelui Roger Delanoe*

⁶ Var. *nobles François*

⁷ Var. *c'estoit*

⁸ Var. *hayne, ou que les Sicilliens le doubtoient pour sa proesse.*

⁹ Var. *si mourut ledit comte Guy prisonnier*

¹⁰ Var. *filz d'icelui comte Guy et frere Phelipe*

¹¹ Var. *tint et possida la comté*

¹² Var. *car l'autre Amauri*

¹³ Var. *cleric et homme d'Eglise, par quoy il ne vint point a celle succession.*

¹⁴ Var. *Et fut celui Amaury le jenne filz du comte Guy pere*

¹⁵ Var. *tant noble et preuse lignie*

¹⁶ Var. *le comte Amaury*

¹⁷ Rubrique manquante, idem en 8266.

¹⁸ Var. *Artur de Bretagne, que il gouvernoit et tenoit la monarchie des Bretons*

¹⁹ fut (correction d'après 8266)

²⁰ Var. *controversité*

²¹ Var. *controversité*

²² Var. *seurnommé Mauclerc*

²³ Var. *des mortuaiges*

²⁴ Var. *recteurs d'eglises*

²⁵ Var. *poiez, et les loays disoient par raison ne estre tenuz ne obligez par droit a si grant poye.*

²⁶ Var. *les parties dessus nommees*

²⁷ Var. *court appostolicque*

ledit duc Artur envoya² a Romme devers pape Clement Jehan son filz [f.178] premier né³, et en sa compaignie Pierre de Ballio, Pierre de Badan, Guillaume de Rieux, Guillaume le Borgne, Guy de Chasteau[brient]⁴, [Regnaud]⁵ Montrelays et pluseurs autres barons et chevaliers⁶. Et les devant dictz prelatz et recteurs d'eglises parrochiales y envoyerent de leur part Daniel, evesque de Nantes, Nicolas de Guemené⁷, recteur de l'eglise Saint Medard du diocese de Nantes, leurs procureurs. Entre lesqueulx fut accordé et decreté par le dessus nommé pape Clement que des lors en avant lesdictz recteurs des parrochiales⁸ eglises auroient seulement la neuffviesme partie des biens meubles de ceulx qui decederoient en leurs paroesses, encore par celle condicion que les decedans eussent la valleur de trante soulz ou plus en meuble, quar autrement ne seroient ilz subgictz a riens en poyer. Et au regard des nossaiges fut semblablement appointé entre les dessus nommees parties et decreté par pape Clement que les povres, qui n'auroient en valleur fors celle somme de trante souls, ne en poyeroient riens, ceulx qui auroient en biens meubles la valleur de cinquante livres poieront trois souls, et ceulx qui en auroient moins [de quarante, toutefois]⁹ que ilz eussent plus de trante souls ou dessus, poieront deux souls. Lesquelles choses ainsi accordees et, comme dit est, decretees par pape Clement, s'en retourna monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Richemont, au duc Artur son pere, qui le recueillit moult lyement, quar moult lui plaisoit ce que il avoit ouvré, et tresjoyeux estoit d'avoir en ses jours finé ce different qui longuement avoit esté continué entre ses subgictz. Et assez tost après espousa ledit monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Richemont, la seur germainne de Phelipe de Valloys, qui petit de temps après, par droit de succession, obtint le royaume de France. Ce duc Artur ententivement ama justice et tint en son temps pluseurs parlements, esqueulx, o les consentemens et deliberation de ses estats, il fist maintes belles constitucions et ordonnances touchant le gouvernement, estat et police de son païs et de ses subgictz, lesqueulx il maintint en paix durant son regne. Mais neantmoins¹⁰ qu'il traictast debonnairement les barons, prelatz et autres gens nobles de son païs et les maintensist en douceur, toutesfoiz estoit il bien de tel courage qu'il vouloit ses droictz seigneurieux observer et ceulx, qui disoient avoir privileges plus espiciaulx que les autres, en apparussent et l'en informassent, comme le sire de Vitré pour les droictz de sa baronnie qui sont grans. Et entre les autres, pource que Bonnabes, lors sire de Derval, portoit ou blason de ses armes deux plains quartiers d'ermes escartelees o ses autres blasons d'armoyrie, a cause de ce qu'il estoit descendu de droicte ligne masculine d'un¹¹ comte de Nantes, il lui vult celle chose impescher et qu'il meist jus lesditz deux quartiers d'ermes s'il ne le [f.178v] ascertainast veritablement comme il estoit droictelement extrait de celle ligne, quar les ermes sont les plaines armes de Bretagne. Lequel sire de Derval, en general parlement tenant a Nantes ouquel estoit assemblez les gens des troys

¹ Var. *dempuix celuy temps du duc Pierre*

² Var. *le duc Artur pour terminer ce different envoia*

³ Var. *premier né et comte de Richemont*

⁴ *Guy de Chasteau* (correction d'après 8266)

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266 qui écrit *Guillaume le Borgne, Guy de Chasteaubrient, Geoffroy de Anast, Regnaud de Montrelays et pluseurs autres*

⁶ Var. *et seigneurs chevaliers et escuiers*

⁷ Var. *Daniel evesque de Nantes et Nicolas de Guemené*

⁸ Var. *paroychiaulx*

⁹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

¹⁰ *neatmoins* (notre correction)

¹¹ *du* (correction d'après 8266)

estas de Bretagne, rendit ledit duc Artur certain, et remonstra en plaine court que ses¹ ancestres estoient partiz et issuz en ferme et loyalle lignee legitime de Salomon², jadis comte de Nantes, feu oncle dudit duc Artur en son hoyrie de Bretagne, pour laquelle cause et raison les devanciers dudit sire de Derval, et luy par consequent, avoient en droict et juste titre de porter et eslever ou blason et escu de leurs armes lesditz deux blancs³ quartiers d'ermes escartelees o leurs autres blasons d'armoyries de leurs nobles anceseries. Et de celle chose reverens peres, conseillers et subgictz dudit duc Artur, les evesques de Rennes, de Nantes et de Cornouaille et celui d'Angiers, Hervé de Leon, reverent de Foulgeres, reverent de Dinan, B. de Rochefort, M. de Craon⁴, G. de Machecoul⁵ et autres pluseurs anciens nobles et dignes gens, tesmoingnerent de verité par leurs sermens au proffit et intencion dudit sires. Et pour tant celui duc Artur, en presence et o la deliberation de madamme Beatrice sa femme, de monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Richemont, son filz ainsné, et de tous ses prelates, barons et autres estas de parlement, par arrest dist et ordonna que de lors en avant ledit sires de Derval et ses heirs, qui de lui ystroient et succederoient a ladicte seigneurie de Derval, pourroient porter, avoir, tenir et eslever lesdictz deux quartiers d'ermes plainement esquartelez o leurs autres blasons d'armoyrie comme leur plairoit, sans en estre reprouché de lui ne des siens au temps avenir. Et pour greigneur memoire perpetuel de ce que dessus, en discerna audit sires de Derval lettres et chartres soubz le seell dudit parlement, ouquel seell estoit empraint et escript en la circonference *si parlamenti britanie*. Et pource que, cy devant en ceste histoire, entre les autres comtes de Nantes n'est aucune mencion faicte du comte Salomon, duquel, selon ce que dessus, est descendue la generacion des dessus nommez seigneurs de Derval, pour quoy pluseurs pourroient dire et noter et a bon droyt que dedans ladicte istoire ne sont pas inserez tous les comtes de Nantes, ains en y a des obmis. Il peut bien estre que par pluseursfoiz ladicte comté a esté atournee et baillie a aucuns des filz mainsnez des ducs et princes de Bretagne, desqueulx neantmoins n'est aucun record fait en ladite histoire, comme dudit Sallomon duquel la genealogie est a moy du tout incongne, [f.179] fors en tant que le duc Artur de Bretagne, par ses lettres autenticques par conseil et autrement approuvees, l'appelle son oncle. Celui duc Artur de Bretagne sejournant⁶ ou chasteau de l'Isle sus le fleuve de Vilaigne pres La Roche Bernard, lui seurvint une enfermetté tresgrieve, laquelle il ne peut porter ne souffrir longuement, ains se acouscha au lit et trespassa en celui chasteau de l'Isle, la seurvoille de la feste et solempnité Saint Jehan que on dit d'Ecolaise, en l'an de grace mil trois cents et doze. Et adonc fut son corps porté en l'église des Freres meneurs de la cité de Vennes, et illec a grant honneur fut mis en sepulture. [Après ce que le duc Artur fut]⁷ ainsi mort et enseveli, monseigneur Jehan [son filz, comte de Richemont, print et saesit le gouvernement du paÿs de Bretagne, et a]⁸ son frere germain de pere et de mere bailla et assigna la vicomté de Lymoges, qui luy estoit escheue par cause de la succession de madamme Beatrice leur mere, fille seule et heritiere du vicomte Guyon. Mais depuis bailla celui duc Jehan audit monseigneur Guy son frere et lui transporta par eschange la comté de Paintevre avecques toutes

¹ *les* (correction d'après 8266)

² Var. *de la generation de Salomon*

³ Var. *plains*

⁴ Maurice de Craon

⁵ Gerard (ou Girard) de Machecoul

⁶ *sejournoit* (correction d'après 8266)

⁷ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁸ Mots manquants, rétablis d'après 8266

ses appartenances et deppendances, parce que ledit mondit monseigneur Guy lui delaisa ladicte vicomté de Limoges que premierement il lui avoit assignee, comme dit est. Espousa celui monseigneur Guy, comte de Paintevre, Jehanne, seulle fille et heritiere principale de Henry, en son temps baron de Avaugour et de Mainne, par cause de laquelle Jehanne il succeda a ladicte baronnie d'Avaugour. Et d'icelle Jehanne eut le comte Guy une fille semblablement appelée Jehanne, de laquelle il sera traictié cy après bien au long en continuant l'istoire. Assez tost après la mort du duc Artur, et que le duc Jehan son filz eut esté receu a Rennes par le clergié et les nobles du paÿs, trespasa la duchesse sa femme, seur Phelipe de Valloys, qui gueres ne tarda¹ après fut roy de France. Après le deceix de laquelle celui duc Jehan espousa madamme Ysabeau, fille du roy d'Espagne, dont il n'eut nulz enfans, et aussi n'en avoit nulz de la premiere.

CHAPITRE CXXIII²

L'an de Nostre Seigneur mil III^{ct3} quinze, qui estoit le tiers an du regne du duc Jehan⁴ de Bretaigne, commença Loÿs Hutin, roy de Navarre, filz Phelipe Le Bel, a regner ou royaume de France. Et en celui an le comte Robert de Flandres et ses Flamans, après pluseurs autres [f.179v] rebellions, briserent derechieff les convenances que avoient eues⁵ l'an precedent avecques le roy Phelipe. Et pour ce pensa ledit roy Loÿs de les ramener a son obeissance et pria Jehan, duc de Bretaigne, que a ce faire lui fust aidant. Lequel sans demeure assemblea grant ost de Bretons et les joigny avecques l'exercite des François ou estoit le roy Loÿs, Phelipe, le comte de Poitiers, et Charles, comte de La Marche, ses deux freres, avecques leurs oncles Charles, le comte de Valloys, et Loÿs, le comte d'Evreux, et pluseurs autres ducs, comtes, barons et chevaliers. Lesqueulx assemblement chevaucherent jucques a Courtay ou ilz drecherent leurs tentes et paveillons, car oultre ne pouaient passer, pour l'eau de fleuve du Lis qui pres de ce lieu decourroyt, et d'autre part de celui fleuve estoient les Flamans a grant ost pour leur resister. Mais pour le divers temps qui fist toute celle saison et la force des vents et pluyes continuelles qui sur l'ost des François cheoient quotidiennement, furent les princes devant dictz contrains eulx desloger et retourner en France sans riens fere, doulens et couroucez atout leur grant appareil, et bruslerent leurs tentes pour ce qu'ils ne les pouaint rapporter. Et l'an ensuivant mil III^{ct6} XVI, le cinquiesme jour de juign, mourut celui roy Loÿs de France, auquel succeda son frere Phelippe, comte de Poitiers, lequel Phelippe ne regna que neuff moys et demy et laissa la royne Clemence, sa femme, enczainte d'un filz, lequel mourut assez tost après ce qu'il fut baptisé. L'an de Nostre Seigneur mil trois cents dix ouict, en la fin du moys de juillet, trespasa madamme Ysabeau d'Espagne, duchesse de Bretaigne, femme du duc Jehan, de laquelle fut le corps a grant honneur ensepulturé en l'abbaye de Prieres. Et demoura le duc veuff par long temps. L'an mil *vingt*⁷ troys mourut Jehan, comte de Richemont, oncle du duc Jehan de Bretaigne, frere du duc Artur son pere, et duquel a esté parlé cy devant et de la maniere come il fut prins par les Escots. L'an de grace mil troys

¹ *qui ne guere ne tarda* (correction d'après 8266)

² Rubrique manquante. Idem en 8266.

³ *mil III^{ct}* (correction d'après 8266)

⁴ *du duc Jehan* répété (notre correction)

⁵ Var. *que ilz avoient eues*

⁶ *mil III^{ct}* (notre correction)

⁷ *mil trante troys* (correction d'après 8266)

cents vint sept, trespasa le roy Charles de France, par quoy le regne escheut a Phelipe de Vallays, son cousin germain, filz de monseigneur Charles de France, frere germain du roy Phelipe le Bel. Lequel Phelipes de Valloys, moiennant l'aide et pourchas de missire Robert d'Artoys, son cousin germain, filz de Phelipe d'Artoys et madame Blanche de Bretagne, [fut]¹ le jour de la Trinité, l'an de Nostre Seigneur mil trois cens vint ouyt, couronné a Reims a grant solempnité. Et en celuy an Loÿs, le comte de Flandres, qui ne pouait souffrir les oultrages et rebellions que lui faisoit **[f.180]** les Flamans ses subgictz, requist au roy Phelipe de France et au duc Jehan de Bretagne aide pour iceulx ses subgictz humilier. Et lors a sa priere assemblerent ces deux princes leurs gens en armes et ensemble joignirent leurs excercites, puis chevaucherent assemblement vers les parties de Flandres. Et tant errerent qu'ilz arriverent au mont de Casel jouxte lequel ilz se logerent, car les Flamans avoient occupé la montaigne et d'icelle faisoient garnison a l'encontre du comte leur seigneur. Et comme en celle vallee furent logez François et Bretons avecques leurs princes, les Flamans par fol hardement proposerent ferir sur eulx, et pour ce faire, les cuidant seurprendre, se armerent le plus coyment qu'ilz peurent et se dividerent en troys batailles, puis vindrent ainsi que a heure de vespres assaillir vigoreusement leurs ennemis. Lesqueulx se armerent pour leur resister et par tel hardement se combattirent que lesdictz Flamans repulserent erriere et d'eulx firent si grant occision que les autres, pour la mort des leurs espoventez², tournerent a desconfiture et se³ mirent a fuir. Et en celle bataille, qui fut ou val de Cassel sur la riviere de Orne, la vigille saint Berthelemer apostre, l'an de grace mil troys cens vint ouict, moururent unze mil homes, et plus de la partie des Flamans. A laquelle bataille se combati le duc Jehan de Bretagne moult vigoreusement de son corps, et de sa main fist si grant destrucion de Flamans que tous les assistans s'esmerveilloient de sa grant force et proesse. Mais il en fist tant et se plungea si avant en l'estour qu'il fut par ses adversaires tresgrievement navré de pluseurs playes mortelles, et tellement qu'il ne s'en peut retourner avecques le roy de France, ains fut par ses gens après la bataille⁴ porté a Saint Omer, et la sejourna par aucuns temps jucques a ce que ses playes furent curees et qu'il eut recouvert garison. Mais neantmoins envoya il ses Bretons, dont il avoit grant nombre car en son ost estoient quinze banieres de Bretagne, avecques le roy de France qui, après la dessus dicte bataille, assegea Cassel, et se rendirent les enclos a sa mercy eulx et leur ville. Après laquelle prinse, il se transporta devant Ypre, qui semblablement a luy se rendit, et aussi firent ceulx de la Chastelenie de Bergues et ceulx de Bruges. Et receurent le comte Loÿs leur seigneur aimablement et paisiblement, et lui jurerent a touzjours mais lui estre loyaux et subgictz⁵. Et ce fait s'en retourna le roy de France en son paÿs, et le duc Jehan, quant il peut chevaucher, retourna en Bretagne.

CHAPITRE CXXIV

[Comme le duc Jehan espousa a Chartres en tierces nopces la fille au comte de Savoye. De la guerre qui s'esmeut entre le roy de France et celuy d'Angleterre, et come le duc Jehan alla a Cambray au roy de France.]⁶

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *espovanter* (correction d'après 8266)

³ *s'en* (correction d'après 8266)

⁴ *après la batailler* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *estre vroiz et loyaux subgitz*

⁶ Rubrique manquante, rétablie d'après 8266

[f.180v] L¹ an de grace mil trois cens vint neuff, es XII^e kalendes d'avril, espousa, en l'église de Nostre Damme de Chartres, le duc Jehan de Bretagne sa tierce femme, fille seule et heritiere de Guion, comte de Savoye, et de la seur germaine a la royne de France et au duc de Bourgoigne. Et furent presens le roy Phelipe de France et pluseurs ducs, comtes et barons de son royaume, et fut la messe celebree par Phelipe, evesque de ladicte cité. Mais icelle dame n'eut aucuns enfans de luy nem plus que ses deux premieres femmes qu'il avoit par avant eues, c'est assavoir la seur germaine dudit roy Phelipe et la fille du roy d'Espagne. Et en celuy an missire Robert d'Artoys, cousin germain du duc Jehan de Bretagne, filz de Phelipe d'Artoys et de Blanche de Bretagne, ante dudit duc, procedant par la court de France contre Mahault comtesse d'Artoys, et le quel, des l'an mil trois cens saze, ou moys de septembre, estoit entré, atout grant multitude de gentilz hommes en armes de sa part alliez, en la cité d'Arras en la occupant sur ladicte comtesse, s'en alla par corroux de ladicte court de France, pource que le roy Phelipe procedoit vers lui pour cause d'unes lettres qu'il avoit apparues, lesquelles une damoeselle de Durion lui avoit baillées, ou l'on notoit crime de faussonnerie et dont il estoit innocent, ainsi que on disoit. Et fist ledit missire Robert mener toutes ses choses en Angleterre et se retrayt devers le duc de Brebant son cousin. Mais assez tost après fut encovenancé mariage entre la fille du roy de France et le filz a celui duc de Brebant, et pour ceste chose chacza le duc de Brebant ledit missire Robert d'Artoys, non voullant son party tenir a l'encontre du roy Phelipe avecques lequel il avoit promis² alliance. Pour quoy missire Robert d'Artoys passa en Angleterre au roy Edouart, qui sa cousine avoit a femme, et fut ledit missire Robert cause de toutes guerres et discencions qui depuis advindrent au royaume de France, dont le roy Phelipe le fist banir a son de trompe. Premierement enorta ledit missire Robert le roy Edouart d'Angleterre qu'il meust guerre a l'encontre du roy Phelipe de France, qui lors se dispoit d'aller oultre mer, affermant audit Edouart que par cause de la royne sa mere, laquelle estoit fille du roy Phelipe le Bel, il avoit plusgrant titre de succeder ou royaume de France que n'avoit Phelipe de Valloys, lequel y estoit venu de lignee colateralle. Et pour meulx sa guerre enforcer, lui conseilla tirer de son aliance Guillaume, le comte de Henaud, le duc de Brebant, car, jasceit ce qu'il eust son filz encovenancé avecques la fille du roy de France, toutesfoiz lui avoit failly le roy de promesse, et aussi fermast l'aliance avecques le duc [de]³ Guerles, le marquis de Juliers⁴, le sire de Francmont, l'arcevesque de Conlongne et les Flamans qui contre leur comte avoint commise rebellion. A l'exortation [f.181] duquel envoya le roy Edouard d'Angleterre ses messages par devers les princes devant dictz, et avecques eulx ferma alliance a l'encontre du roy Phelipe de France. Puis envoya son cousin le comte Derby et missire Gautier de Mauny a Gagent en Flandres, ou ilz desconfirent cinq mil Flamans, dont ung chevalier bastard, appellé missire Guy, avoit la conduite. Et les y avoit le comte de Flandres ordonnez pour garder le port a l'encontre desditz Angloys. En après se allia le roy Edouart d'Angleterre de monseigneur Loys de Baviere, impereur d'Allemagne, qui de tout son empire le fist vicayre. Et lors tous les seigneurs dessus dictz avecques maints autres princes et autres seigneurs d'Allemagne, ensemble eslevez en armes a l'encontre du roy Phelipe de France, par l'evesque de Lincolle a Paris lui transmirent desfiances. Et ce fait assegea le roy

¹ Lettrine manquante (notre correction)

² Var. *il avoit nouvellement promis*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ *le marquis et de Juliers* (correction d'après 8266)

Edouart d'Angleterre la cité de Cambray, mais il delaisa celui siege pour ardoir¹ et exiller le paÿs de Tirace. Pour resister audit Edouart d'Angleterre et a ses alliez, assembla le roy Phelipe de France tous les nobles de son royaume, et le duc Jehan de Bretagne envoya prier par ses messages que a celle guerre lui voulseist aider. Pour quoy le duc mist adonc sus deux armees de Bretagne, l'une sus mer par navire, et l'autre mena par plaine terre en France au roy Phelipe, qui ja avoit assemblé ost terrible, car en son ost estoient quatre roys, seix ducs et trante seix comtes. Les roys estoient celui roy Phelipe, le roi de Navarre, le roy David d'Escoce et le roy de Behaigne². Les ducs estoient le duc de Bretagne, le duc de Normandie, le duc de Bourgoigne, le duc de Bourbon, le duc de Lorene et celui d'Athennes. Les noms des comtes me passe reciter cy endroit pour cause de briefté. Quant tous les princes et seigneurs dessus ditz furent assemblez a Peronne, ilz partirent de ce lieu a plus de cent mil hommes poursuivre le roy Edouart d'Angleterre, et allerent a Saint Cantin et de la a Burofosse. Et illec proposa le roy Phelipe de France de non aller plus avant jucques a ce qu'il eust combatu le roy Edouard d'Angleterre, *car*³ il en estoit a deux lieux pres. Quant le roy d'Angleterre entendi que le roy de France, le duc de Bretagne et les autres princes et ducs de l'ost françoys estoient si pres de luy, il leur nuncza par ung heraud qu'il s'estoit arresté sus les champs pour attendre la bataille, laquelle il leur requeroit puissance contre autre, laquelle bataille le roy de France et les princes de son ost accepterent moult volentiers, et pour ce faire assignerent journee au vendredi prochain ensuivant. Et quant ce jour fut venu, mist le roy d'Angleterre ses gens d'armes en ordonnance de combatre et les divisa en trois batailles, et le roy⁴ en fist autel nombre. En chaicune desquelles avoit seix mil hommes d'armes et vingt mil hommes a pié, qui tout ce jour furent regez en batailles pour combatre. Mais en fin se departirent **[f.181v]** sans riens faire, dont le duc de Bretagne et aucuns autres princes de l'ost furent tresdolents et couroucez. Et a combatre enortoient le roy de toute leur force, affermant que honte seroit s'il ne donnoit a ses ennemis bataille, veu qu'ilz estoient si pres de lui en chemin plain, considéré aussi qu'ilz l'en requeroient. Et a ce faire s'accordoit assez le roy Phelipe qui grant desir en avoit, mais aucuns autres nobles françoys l'en destournerent, disans que ce seroit follie, car par ce il mettroit son royaume en aventure ; et s'il desconfisoit ses adversaires pour tant n'auroit il pas gaigné le royaume d'Angleterre. Et d'autre part ung roy, qui estoit en Sicille appellé Robert, home discret et plain de grant prudence et en la science de astrologie instruit grandement, avoit envoiees ses epistres audit roy Phelipe et a son conseil, par lesquelles il les amonnestoit que au roy d'Angleterre point ne combatissent, principalement que le roy fust en la presence, car si ainsi avenoit il seroit sans doute desconfit. Et par cestes raisons et dissimulacions passa ainsi la journee sans combatre, et au soir s'en retournerent les deux osts chaicun en ses tentes. Mais le landemain se party le roy d'Angleterre atous ses aliez et se retray en Henaud, puis passa de la en Angleterre. Et le roy de France vint a Saint Omer, qui donna congé a ses gens d'armes. Et s'en retourna le duc Jehan atout son ost en Bretagne, et les autres princes dessus ditz s'en retournerent chaicun en leurs contrees.

CHAPITRE CXXV

¹ Var. *pour aller ardoir*

² *roy de Haigne*, correction d'après 8266

³ *tant* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *et le roy de France*

Comme le duc Jehan de Bretagne maria sa niepce, fille de monseigneur Guy son frere, a missire Charles de Blays, neveu du roy de France, en esperance que il deust succeder au duchié de Bretagne.

Celui duc Jehan de Bretagne ama et honnora grandement la coronne de France, et tout son temps s'esforcza de la secourir en toutes ses adversitez. Et tellement la eut en affection que, en considerant le mal et le decheement qui lui pouait advenir si le duché de Bretagne escheoit en main de femme, ce que moult il doubtoit car de toutes les trois dammes devant nommees qu'il avoit eues a femmes n'avoit il eu nulz enfans, et Guion son frere germain, comte de Paintevre, de la duchesse Jehanne sa femme, fille monseigneur Henry d'Avaugour, comme dit est devant, avoit une fille appelee Jehanne, laquelle scelon son advis lui devoit succeder après sa mort, vout le duc pourveoir en son vivant au bien et a l'utilité du royaume de France par ceste maniere et condicion. C'est assavoir que celui qui après sa mort se apparestroit estre vroy heritier et droicturier successeur du duchié de Bretagne, car bien doubtoit que Jehan de Montfort son frere, filz [f.182] du duc Artur son pere et de la comtesse de Montfort, lequel avoit espousé la seur de Loÿs comte de Flandres, enffans de Margarite comtesse d'Artoys, fille de Phelipe le Long roy de France, chalengeoit¹ titre et droit en sa succession, que le roy de France lui assignast la duchié d'Orleans et retenist en sa main celle de Bretagne, pource que elle lui pouait grandement estre nuisible, si par aucune aventure elle lui estoit contraire. Mais a ceste chose ne se vouldrent consentir les barons de Bretagne, ains se opposerent a l'encontre, par quoy celle emprinse demoura sans perfection. Et fut en l'an mil trois cents trante et troys, ouquel an assemblerent derechieff le roy, le duc et les autres seigneurs, es octaves de la Magdelaine, pour encore determiner de celle matere, et puis au dymanche ensuivant, ouquel jour finalement se porta la besoigne par les seigneurs bretons y contredisans que tout fut delaissé et mis au neant. Et quatre ans après, l'an de Nostre Seigneur mil trois cents trante sept, celui duc Jehan de Bretagne, cuidant pourveoir a son païs et duchié, secourir, preserver et garder en seurté ses subgictz des envayes et oppressions, lesquelles, s'il n'y meптоit remide convenable, pouaint après sa mort ensuir entre monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, son frere, et sa niepce Jehanne, comtesse de Paintevre et dame d'Avaugour, fille de monseigneur Guy de Bretagne son frere germain, lequel estoit decedé des l'an mil trois cents trante et avoit esté ensepuluré ou monastere des Cordeliers de Guingamp, lequel il avoit en son temps fundé et fait ediffier, par cause des contentions, questions et debatz de la succession de sondit paÿs, maria sadicte niepce Jehanne, fille dudit comte Guy, o monseigneur Charles de Blays, filz mainsné du comte Guy de Blays et de la seur² au roy Phelipe de France qui pour lors regnoit, penczant que après sa mort il deust succeder a son duchié. Auquel mariage fut dit expressement que ledit missire Charles et ses successeurs, qui de lui naistroient, porteroient le nom et les plaines armes de Bretagne. Et comme a l'eritier droicturier d'icelui duché, lui firent la plus part des barons et autres seigneurs de Bretagne hommage et serment de fidelité par le commandement du duc leur seigneur, ou prejudice de monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, dont après il leur mescheut, car ceulx mesmes barons et seigneurs, après la mort du duc Jehan, vouldans leurs foiz acquiter envers ledit monseigneur Charles de Blays et debatans sa querelle par armes a l'encontre dudit comte de Montfort, furent presque tous occis en diverses batailles. Et avoit le duc fait

¹ Var. *chalengerait*

² *de la femme* (correction d'après 8266)

ce mariage pour ce qu'il lui sembloit que par droit devoit sa succession appartenir a sadicte niepce, et bien penczoit que le comte de Montfort son [f.182v] frere la lui empescheroyt. Si savoit bien que, s'il emprenoit celle chose, que le roy Phelipe de France, oncle dudit missire Charles, aideroit la partie de son neveu et lui donneroit secours.

CHAPITRE CXXVI

Comme le duc Jehan de Bretagne alla au sege de Tournay en l'aide du roy de France contre le roy d'Angleterre, et comme en s'en retournant il trespassa a Caan et fut apporté es Carmes a Plermel, ou il gist.

Assez tost après, savoir environ l'an mil III^{ct} quarante, s'appointa derechieff la guerre entre le roy de France et le comte de Henaud, le duc de Brebant, le duc de Guerles et autres seigneurs de l'Empire, et de leur accord estoient les Flamans qui ne vouloient obeir a Loÿs leur comte. Contre lesqueulx envoya le roy Phelipe Jehan, duc de Normandie, son filz, qui pluseurs chevauchees fist en Henaud et gasta le paÿs. Mais pour le secourir passa le roy Edouard d'Angleterre la mer, et pres l'Esclusle en Flandres desconfit et occist sus mer bien quarante mil hommes de la partie au roy de France, qui lui cuidoint garder le passage, desqueulx missire Kiers, missire Pierre Bahues et Barbenoire estoient cappitaines et conduiseurs. Après laquelle desconfiture descendit ledit Edouart en Flandres et son ost adjoigny avecques les excercites des dessus nommez princes d'Allemaigne et aux Flamans, puis vint atout ce grant ost asseoir la cité de Tournay, devant laquelle il sist depuis moult longuement et grievement contreigny les enclos par disette et autrement. Adonc manda le roy Phelipe de France, qui se tenoit a Arras, ses gens d'armes de toutes les contrees de son royaume et proposa de secourir et conforter ceulx de Tournay, quelque meschieff qu'il en deust sur lui tourner. Si se rendirent a lui gens d'armes de toutes pars, entre lesqueulx y furent le roy de Behaigne, le roy de Navarre, le roy d'Escoce, le duc Jehan de Bretagne, le duc de Bourgogne, le duc de Lorene et pluseurs autres ducs, princes et comtes que je me passe de reciter. Mais sur tous les autres princes fut le duc Jehan de Bretagne [plus]¹ grandement et plus noblement acompaigné que nulz des autres², car, si tost comme il entendit que le roy de France avoit a besoigner, il assembla ses subgictz et se partit de Bretagne pour aller a Arras devers lui, ou il fut a grant honneur recuilly du roy et de touz les autres princes de sa partie. Quant ainsi furent touz les princes³ assemblez en la devant dicte cité de Arras, ilz se mirent a voye avecques tous leurs excercites pour aller vers Tournay. Et tant errerent qu'ilz parvindrent [f.183] a trois lieues de celle cité⁴ de Tournay et se logerent jouxte une petite riviere parfonde, laquelle estoit tellement avironnee de marroys qu'ilz ne la pouoint passer par nul endroit fors au pont de Crecy. Mais ce pendant que ainsi estoient ces deux osts de France et d'Angleterre prochains l'un de l'autre, madamme Jehanne de Valloys, seur du roy Phelipe de France et mere du comte de Henaud, lequel, comme dit est, estoit en l'ost d'Angleterre avecques pluseurs autres ducs et princes d'Allemaigne, alla et vint par pluseursfoiz de l'un ost en l'autre pour accorder les princes affin qu'ilz se departeissent sans bataille. Et tellement exploicta icelle noble damme Jehanne de

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *que des nulz des autres* (correction d'après 8266)

³ Var. *touz ces princes*

⁴ Var. *a troys lieues pres d'icelle cité*

Valloys que lesditz princes a sa priere se accorderent a ce que journee fut entr'eulx prinse pour traicter de paix. Et au lieu et au temps que des lors ilz assignerent pour ce faire, envoyerent les deux roys de France et d'Angleterre chaicun de sa part quatre personnes discretz qui accorderent entr'eulx une treve a durer ung an entier, esquelles fut compris le duc Jehan de Bretagne comme allié du roy de France, et aussi furent les autres princes ses adhez, ceulx qui le voudrent estre. Lesquelles treves ainsi promises et jurees par les princes de l'une et de l'autre parties, se leva le sege de devant Tournay, qui, par l'espace de unze sepmaines trois jours moins, y avoit esté continué. Et s'en alla le roy d'Angleterre a Gand ou lors estoit la royne sa femme, puis assez tost après s'en retourna en son royaume d'Angleterre. Et le roy de France s'en alla a Lisle en Flandres, ou il donna congí a tous gens de guerre de retourner en leurs contrees. Et atant print le duc Jehan de Bretagne congí de lui et achemina son ost en entente de retourner en son pais de Bretagne, mais une maladie le print sur la voye, qui le aggrava grandement et telement que en fin il ne peut plus souffrir celle douleur, ains de ce secle lui couvint departir et trespasa le derroin jour d'avril, l'an de grace mil III^{ct} quarante, dont les barons de Bretagne, qui avecques lui a ost estoit allez, furent tresdollents et par pluseurs jours le regreterent en piteuses et miserables complaints. Et aussi fisrent les autres nobles et le peuple de Bretagne, car les guerres, pestilences et persecutions qui après sa mort leur advindrent donna a touz matere de doloir. Si le embasmerent les dessus dictz barons et l'ensepulturerent moult noblement en ung riche cercueil, et, en royal estat comme a si hault et excellent et si tresnoble prince appartenoit, le amenerent aux Carmes a Plermel, ou les prelatz et les barons et autres nobles de Bretagne s'assemblerent. Et jouxte le duc Jehan son aieul, pere du duc Artur, lui donnerent sepulture honorable.

CHAPITRE CXXVII

Comme le comte de Montfort, après la mort du duc son frere, saisit la comté de Nantes, et come il manda les nobles de Bretagne qui ne voudrent aller a luy.

[f.183v] Adonc advindrent en Bretagne les guerres et persecucions dont celui duc Jehan s'estoit touzjours craint et doubté en son vivant et esquelles il avoit par pluseursfoiz cuidé obvier, car, a l'occasion de ce qu'il mourut sans heir de sa char, seurvindrent pluseurs dommages et pertes, maintes subversions et destrucions de citez, villes, chasteaux et fors, et occisions des gens nobles et populaires du païs de Bretagne. Pource que lors commença la guerre sur la succession entre monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, son frere, et missire Charles de Blays, mary de sa niepce Jehanne, comtesse de Paintevre et damme d'Avaugour, par semblable titre que la *demenoint*¹ les roys de France et d'Angleterre. Et l'avoient entr'eulx emprise sur l'eritage de France, car le comte de Montfort, de sa part affermant que elle lui devoit appartenir, et Charles de Blays, a cause de sa femme maintenant qu'il y avoit plus grant droict que ledit comte, le païs de Bretagne commencerent envair. Et premier le comte de Montfort, si tost comme il entendit la nouvelle de la mort du duc Jehan son frere, il se transporta a Nantes et pourchacza tellement envers le clergí et les nobles du païs et les bourgeays de la cité qu'ilz le receurent a duc de Bretagne, et en ce nom lui firent hommage et serment de fidelité pour ce qu'il leur sembloit qu'il estoit [plus]² proche a succeder au duc que nul autre. Et comme celui comte de Montfort eut receu les foys et les hommages des Nantays,

¹ *la demandoient* (correction d'après 8266)

² Mot manquant, idem dans 8266 (notre correction)

et que tous ceulx de la comté de Nantes a duc le clamoint en lui obeissant comme a leur prince, il envoya lors ses messagiers par toutes les contrees de Bretagne et adressa ses mandemens a tous les prelatz, barons et autres nobles et aux bourgeays des citez et autres bonnes villes et aux autres gens d'estat du paÿs, qu'ilz lui veneissent faire hommage comme a leur prince droicturier. Et pour ce faire leur assigna a soy rendre en la cité de Nantes a certain temps, pendant lequel il se party de ladicte cité de Nantes, noblement acompaigné de grant nombre de gens d'armes, et se transporta a Limoges, cité principale de la vicomté de Limoges, laquelle lui estoit escheue par le deceix du duc Jehan son frere. Car, jasceit que icelle vicomté dependeist par cause de la premiere femme du duc Artur, mere de icelui duc Jehan qui decedé estoit et de monseigneur Guy de Bretagne son frere, toutesfoiz l'avoit ledit monseigneur Guy, auquel elle estoit escheue pour sa porcion des seigneuries de ses pere et mere, eschangee avecques le duc son frere o la comté de Paintevre, comme il est dit cy dessus plus plainement. Et emprint le comte de [f.184] Montfort celui veage pour deux causes, desquelles l'une et la principale fut pource que bien savoit que illec avoit le duc Jehan son frere grans thesors assemblez de long temps, lesqueulx il vouloyt recouvrer, et l'autre pour prandre la saisine et possession de ladicte vicomté avant que l'on lui donnast aucun empeschement. Tant erra celui comte de Montfort qu'il parvint jucques a ladicte cité de Limoges, en laquelle il entra a grans pompes et y fut receu a grant honneur par le clergié et les autres citoyens, qui touz lui firent feauté et hommage comme a leur seigneur naturel. Et après ce qu'il eut sejourné en icelle cité de Limoges tant comme il y vult demourer, il saisit l'or, l'argent et les autres thesors precieux qui luy appartenoint, puis se parti atoute sa route et s'en retourna en Bretagne en la cité de Nantes, ou lors estoit madamme la comtesse sa femme, qui fut tresjoyeuse de son retour. Et ainsi demourerent lesdictz comte et comtesse en la cité de Nantes, attendans le terme que le comte avoit assigné aux trois estats de Bretagne a lui venir faire hommage. Et ce pendant, pour les seigneurs meulx recevoir et festoier, fist grant appareil et assembla grans provisions de vins, de chars et d'autres vivres. Mais quant ledit terme fut venu, de touz les dessus ditz prelatz et barons n'y eut aucun qui obeist a son mandement, fors seulement ceulx de la comté de Nantes et ung chevalier moult noble appellé missire Henry de Leon, car tous les autres avoient esté par dons et promesses tourneez de la partie de missire Charles de Blays, auquel ils avoient fait hommage au vivant du duc Jehan leur prince, comme il est dit cy dessus. Quant le comte et la comtesse eurent longuement attendu et ilz virent que le terme se passoit sans ce que aucun se y comparust, ilz furent trescouroucez, mais neantmoins tindrent ilz leur feste moult solempnelement et y appellerent le clergié et les bourgeais de Nantes avecques les nobles de Muron. Et après trois jours les assemblerent en conseil, ou le comte, o leur deliberacion, proposa distribuer et departir son grant thesor a touz soubdoyers qui le voudroient servir pour son argent, affin de contraindre par force ceulx qu'ils trouveroient rebelles et les amener en son obeissance, si qu'il peust parvenir a son propos et avoir en sa main son heritage. Après laquelle chose ainsi deliberee et louee par tous les assistans, fist le comte par tout divulguer et bannir que touz ceulx qui le voudroient servir en armes et contre tous autres tenir sa partie se tirassent vers lui, et il leur donneroit or et argent a foison.

CHAPITRE CXXVIII

Comme le comte de Montfort a puissance fist a lui obeir pluseurs villes et chasteaux de Bretagne, et comme il prenoit et accueilloyt la pocession du paÿs.

[f.184v] Par ceste maniere eut le comte de Montfort en brieff termine grant multitude de soubdoyers, tant de Bretagne que des autres paÿs et contrees, qui le vindrent servir pour son argent. Et pour ce, quant il se vit ainsi a grant ost, lequel accroissoit de jour en autre grandement par les gens d'armes nouveaux qui lui seurvenoint de toutes pars, il pensa lors de mettre son propos a execucion, c'est assavoir de amener tout le paÿs de Bretagne a son obeissance et de destruire et effacer tous ceulx qui iroient a l'encontre. Et adonc pour ce faire partit de la cité de Nantes atout son exercite et trespassa contrees de Nantes, de Vennes et de Cornouaille en contreignant les nobles et les populaires, desqueulx il se pouoit aider, a suivre son ost dont il accreut si grandement qu'il prenoit¹ toute la terre a l'environ. Et tant erra celui comte par ses journees qu'il entra en la contree de Leon et parvint [devant le fort chastel]² de Brest, juxte lequel il fist son ost loger, car il vouloit premierement celui chasteau saisir pour doubte que ses adversaires ne l'occuppassent, quar, si ainsi fust, ilz l'eussent peu grandement grever pour la force d'icelui chasteau qui est reputé comme inprenable, et lequel depuis luy eut bien moitier³, comme l'en peut veoir cy après en l'istoire. Quant ainsi fut le comte atout son exercite arrivé devant Brest, il fist appeler missire Garnier de Cliczon, qui cappitaine en estoit, comme a seurté il vouseist a lui venir et lui fist dire par missire Henry de Leon qu'il luy rendeist le chastel comme au duc de Bretagne son seigneur, et que nul autre n'y avoit meilleur droyt que luy. Mais ledit missire Garnier ne se y vout consentir, ains respondi qu'il n'estoit pas conseillé de ce faire et que il le garderoit jucques a ce qu'il eust mandement et enseignes de celui a qui il devoit estre par droict, et atant se departit dudit missire Henry et s'en retourna dedans Brest. Lors que le comte de Montfort apperceut que par douceur il ne pouoit ledit missire Garnier encliner a sa partie, il vout le chastel sur lui conquerir a force et le desfia par ung heraud, par lequel il lui manda que se teneist⁴ seur d'avoir au lendemain l'assault s'il ne meptoit le chastel en son obeissance. Mais ledit missire Garnier n'en vout onc riens faire pour ses menaces, ains lui manda qu'il se defendroit. Pour quoy au bien matin, si tost que le comte eust la messe ouye, il fist ses gens armer et le chastel assaillir, contre lesqueulx pourveut missire Garnier moult discrettement a la garde de sa place, et ses soubdoyers establir aux defenses de sadicte place, chaicun en lieu convenable, puis en mena quarante des plus preux qu'il peut eslire hors le chasteau jucques es barrieres, quar il ne vouloit que ses adver[s]aires y entrassent⁵. Et lors commença entr'eulx l'estour dur et perilleux, et a merveilles longuement tindrent ceulx dedans a la defense d'icelles barrieres en repulsant arriere les assaillans a pointes d'espees⁶, et tellement que a l'environ estoit la terre couverte des mors et des navrez qui avoient esté occis et playez par ceulx de dedans. Entre lesqueulx se combattoit ledit missire Garnier leur cappitaine par merveilleuse proesse, mais finalement survint⁷ sur eulx si grant multitude de assaillans, car la estoit le comte de Montfort qui les siens esmouvoit et encourageoit de bien combatre, pour quoy ses gens d'armes se painoient d'escarmoucher a qui meulx [meulx]⁸ et tant qu'ilz firent a missire Garnier et aux siens vuider leurs

¹ Var. *qu'il pourprenoit*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Var. *moitier a sa guerre*

⁴ Var. *qu'il se teneist*

⁵ Var. *quar il ne vouloit que sans resistance ses adversaires y entrassent.*

⁶ Var. *a pointes de lances et d'espees*

⁷ *finablement promise survint* (correction d'après 8266)

⁸ Mot manquant, rétabli d'après 8266

barrieres et les contraignirent a retraicte confuse, car si de pres les enchacerent que partie en couvint demourer, qui furent occis par les suyvans. Neantmoins laquelle chose, se combati ledit missire Garnier a la porte vigoreusement, en occupant l'entree a ses adversaires pendant que ses gens se retrayoint. Mais quant ceulx dedans, qui estoit ordonnez sur la porte a la defense d'icelle, virent leurs gens retraire ainsi hastivement et la diligente poursuite que faisoient leurs adversaires qui les enchaczoient, ilz doubterent qu'ilz entrassent dedans a force, et pour y obvier laisserent le rastel aval courir si hastivement qu'ilz enclouyrent au dehors entre leurs ennemis missire Garnier leur cappitaine avecques aucuns autres. Lesqueulx, jasceit que vertueusement combateissent et que a leurs adversaires pesant et dur estour livrassent, neantmoins fut ledit missire Garnier griefvement navré en plusieurs parties de son corps et ses gens occis a l'environ de lui moult doloirement, ne oncques, pour priere ne requeste qui fust faicte audit missire Garnier, ne se vout il rendre audit¹ comte de Montfort. Quant ceulx du chastel veirent leur maistre a tel meschieff, ilz furent tresdollens, cognoessants que s'estoit par leurs propres coupes, et s'esforcerent tellement de traire, lancer et trebucher du hault des tours, des murs et des guerites, les grosses pierres a feists, que les assaillans compellerent a soy retraire erriere, puis tirerent le rasteau contre mont. Ledit missire Garnier avecques le seurplus de ses compaignons recueillirent ou chasteau, [navrez]² tresgrièvement, et lors les assaillans se retirerent a leurs logeix, moult dolents de ce que ledit missire Garnier leur estoit eschapé. Et le landemain fist le comte de Montfort assorter canons, bombardes et engins pour meulx le chastel grever et contraindre, car il ne se vouloit de ce lieu partir jucques a ce qu'il le³ eust en son obeissance. Et tout ce jour n'y fist livrer nul assault, mais au tiers jour il fist armer tous ses gens d'armes pour ce faire, et ainsi [f.185v] qu'il se y disosoit pour ce faire, lui fut nuncé que missire Garnier de Cliczon leur cappitaine estoit trespasé par la douleur des playes qu'il avoit receues en soy combatant, dont le comte fut moult dollent, mais toutesfoiz le porta il le plus legierement pour tant qu'il estoit son adversaire. Après ce que les gens du comte de Montfort furent armez, ilz se ordonnerent pour assaillir le chastel de Brest, et lors le comte fist aux convives de son ost apporter foisons de gros merrains, lesqueulx il fist renversez es fossez pour les emplir, si que les assaillans peussent legierement aller jucques es murs du chastel. Et les enclos adonc se trairent aux defenses, qui abundamment⁴ gictoient charbons de feu ardans, grosses pierres a feix et potz plains de chaulx vive, et par telle vertu resisterent aux assaillans que depuis le bien matin, que le soulail espandi ses luisans raiz sur la terre, jucques a heure de medy, l'assault continuerent. Mais a celle heure fist le comte de Montfort de toutes pars cesser l'assault pour donner intervalle aux enclos de parler, et lors manda que, s'ilz le vouloient recognoestre a seigneur et mettre le chastel en son obeissance, il leur pardonneroit tout ce qu'ilz avoient⁵ mesprins vers lui. Et en fin fut la conclusion du conseil des enclos que, sauffs et reservez leurs corps et leurs biens, ilz rendroient le chastel de Brest au comte de Montfort. Lequel entra lors dedans et receut les foyz et les hommages des nobles d'icelle chastelenie, qui dedans estoient, et leur institua de par lui nouveau cappitaine.

CHAPITRE CXXIX

¹ *audite* (correction d'après 8266)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ *la eust* (correction d'après 8266)

⁴ *abundamment* (notre correction)

⁵ *ilz a avoient* (notre correction)

Comme le comte de Montfort mist la cité de Rennes en son obeissance.

Après ce que ainsi eut le comte de Montfort amené le chastel de Brest en son obeissance, il ne vult plus sejourner en la Basse Bretaigne, car il n'y avoit chasteau ne ville principalement en toute celle marche qui nuyre lui peust, ains o la deliberacion de ses cappitaines et gens de guerre emprint la voye pour aller vers la cité de Rennes. Si fist lors son ost acheminer pour ce faire et en chevauchant par le paÿs contraignit toutes manieres de gens a lui faire hommage, et ceulx retenoit en son ost dont il se pouait aider. Et en ce faisant parvint atous ses gens d'armes a la cité de Rennes, devant laquelle ilz drecerent tentes et paveillons, et leurs engins assorterent pour la assaillir. Mais les Rennoys se contindrent moult fierement et de defendre leur cité monstrerent grant semblant, car ilz avoient a cappitaine [ung chevalier]¹ preux et vaillant, appelé missire Henry [f.186] [de]² Penefort, qui de resister au comte et es siens les encourageoit grandement. Et l'amoient les citoiens tres affectueusement pour tant qu'ilz le savoint loyal et vaillant³, en consideracion desquelles choses ilz avoient d'un commun assentement estably gouverneur sur eulx après la mort du duc Jehan leur prince. Et advint que, pendant celui siege, ledit missire Henry issit hors de la cité de Rennes atout deux cents hommes d'armes, lequel, comme il ne rencontrast aucune aventure, il fery sur l'ost du comte de Montfort soubdainement, et a son arriver de premiere venue trebucha paveillons et tentes, en occiant ceulx qui dedans estoient et moult les dommagea avant qu'ilz peussent avoir leurs armes recouvertes. Mais lors se commença l'ost a esmouvoir et se armerent les gens du comte au plustost qu'ilz peurent, puis vindrent contrarier audict missire Henry, lequel, voyant la grant multitude de gens d'armes qui sur lui venoient, a effors se commença a retraire vers la cité. Mes il fut rencontré par le chevalier qui celle nuyt⁴ avoit fait le guet avecques grant nombre de gens d'armes, lesqueulx coururent sus vigoreusement audit missire Henry et aux siens, entre lesqueulx eut grant froesseix de lances. Et illecques se combatirent chaicune partie par grant proesse jucques a ce que ceulx de l'ost, qui suyvoient ledit missire Henry, seurvindrent a grans tourbes. La force de laquelle multitude ne peurent ledit missire ne ceulx de sa partie longuement porter, ains par grant desaroy commencerent a fuir les uns vers la cité et les autres la part qu'ils savoint les adreces pour fuir les mains de leurs adversaires. Et furent en celle fuite la plus grant part d'eulx occis, et ledit missire Henry y fut prins et amené en la tente du comte de Montfort, qui fut tresjoyeux de sa prinse car bien avoit entendue l'amour que les Rennoys avoint a luy, pour quoy il pensoit que pour nulle chose ilz ne le laisseroient encourir mort. Et lors fist le comte saisir ledit missire Henry a l'executeur de justice, par lequel il le fist mener devant les murs jouxte les fossez⁵ de la cité, si pres que les citoiens le pouaient veoir et entendre du hault de leurs guerites. Lesqueulx citoiens fist adonc sommer et requerre que la cité de Rennes vulseissent mettre en sa main et lui faire foy et hommage comme a leur seigneur, ou il feroit pendre missire Henry leur cappitaine devant leur porte a ung gibet. Quant les Rennoys entendirent le summacion devant dicte, ilz furent grandement tristes et pencifs et encore plus

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *loyal, sage et vaillant*

⁴ Var. *qui celle mesme nuyt*

⁵ Var. *les murs et jouxte les fossez*

doloureux de ce qu'il¹ veoint leur cappitaine missire Henry a cel meschieff comme en une assemblee de ministres de justice, la corde au coul, attendant l'aventure de leur responce pour illecques finir ses jours treslaidement ou estre de mort respité. Si respondirent les citoyens rennoys aux messages [f.186v] du comte qu'ilz auroient sur celle chose conseil et advis et, affin qu'ilz peussent meulx ensemble communiquer et determiner sur icelle, [demanderent tresves]² ce pendant, qui par le comte leur furent debonnairement octriees. Et atant³ s'assemblerent lesdictz Rennoys en consistoire pour avoir advis ensemble sur la rendue de leur ville, mais leur conseil fut tellement troublé que riens n'y peurent conclure parce que entr'elx avoient contraires oppinions. Car le comun de la ville, considerant le meschieff en quoy ilz veoient⁴ ledit missire Henry, louait que, pour impetrer sa redempcion, fust au comte la ville rendue, et a celle chose grandement les esmouvoit ce qu'ilz avoient peu de pourveances pour le siege soubstenir longuement. Mais les bourgeays, qui avoient les greniers garniz moult abundamment et les autres grosses provisions, ne se vouloient consentir a ce faire, ains distrent que a l'encontre du comte de Montfort tendroient leur ville, quoy qu'il leur en deust advenir. Pour laquelle controverse s'esmeut grans contens entr'elx, qui multiplia telement que les bourgeays se tirerent touz d'une partie et d'un mesme accord, lesqueulx, quant ilz furent touz assemblez, furent bien deux mil en nombre, puissans et riches, qui dirent au commun que riens ne feroient pour leur oppinion qu'ilz ne teneissent leur ville. Et pour celle chose se commença le peuple a esmouvoir premierement par parolles et consecutivement par voye de fait, car atant monta la discorde d'entreulx que les populaires coururent sus aux bourgeoys et grant foison en occirent, pour ce qu'ilz estoient dix de leur part contre ung des autres. Mais quant ainsi se veirent les bourgeays au desoubz et qu'ilz estoient opprimez par les populaires, ilz se consentirent a la paix et a la rendue de leur cité, et la voudrent tenir en forme et maniere qu'il plairoit a celui populaire en disposer. Et finalement fut de leur discord la consequence telle qu'ilz ouvriront leurs portes au comte de Montfort et lui liverent leur cité de Rennes a son plaisir. Si entra lors le comte dedans icelle et receut les hommages des nobles, du clergié et des citiens, qui tous lui jurerent feauté comme au duc de Bretagne leur seigneur. Et aussi lui fist missire Henry de Penefort, leur cappitaine, serment de fidelité, lequel missire Henry fut retenu du conseil du comte, lequel institua ung autre chevalier preux et vaillant pour garder la cité de Rennes.

CHAPITRE CXXX

Comme le comte de Montfort print Hannebont, Auroy et Karheix, et y institua gardes de par luy.

Quant ainsi eut le comte de Montfort soumis la cité de Rennes, il sejourna par trois jours, durant lesqueulx il mist union entre les citiens qui a l'occasion des differences dessus dites estoient esmeuz les ungs a l'encontre des autres, et leur [f.187] institua officiers de tous estats ou nom de lui pour les gouverner avecques le paÿs d'environ. Puis se partit atout son ost, qui tousjours estoit demouré aux champs, et chevaucha jucques devant la ville de Hannebont pour la amener en son obeissance, car, jasceit que a l'environ de ladicte cité de Rennes fussent pluseurs

¹ Var. ilz

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Et tant (correction d'après 8266)

⁴ Var. en quoy il veoit

viles et chasteaux a lui contraires, toutesfoiz n'estoient ilz pas de si grant force que la dessus dite ville de Hannebont. Et il vouloit, pendant le temps qu'il n'avoit en Bretagne aussi comme nulz contraires, les plus fortes places en sa main saisir. D'icelle ville de Hannebont estoit cappitaine ung chevalier appelé missire Olivier de Penefort, frere du dessus dit Henry de Penefort qui au comte avoit serment. Lequel missire Henry, veant que le comte se transportoit celle part a si grant ost, il eut peur que son frere feist aucune chose a l'encontre de lui, et que par icelle il encourist icelle indignacion et lui en mescheust. Et pour ce fere se trait il devers le comte et lui dist en ceste maniere : « Sire, je vous ay juré porter foy et loyaulté a l'encontre de touz, et m'avez fait cest honneur de me retenir de vostre conseil. Et pource que je voy que vous avez vouloit de vous traire par devers Hannebont, affin que vers vous je me acquite comme je doy, je vous certiffie que Hannebont n'est point a prendre legierement, car anczoys y pourriez vous muser ung an que la avoir a force. Et pour ce qu'il ne fault ja emprandre a travail *ne*¹ labour ce que l'on peut fere legierement par moyen et par subtilité, si vous me voulez croire, je vous certiffie que je la vous feroiy avoir dedans brieff temps en voz mains, mais que vous me baillez seix cens hommes de guerre et que vous leur commandez qu'ilz me obeissent comme a vous meismes. Car je m'avanceroy davant vostre ost cinq ou seix lieues et yroy a Hannebont dont mon frere est garde, ou je porteroy la baniere de Bretagne par laquelle il me congnoestra, et, cuidant que je le aille secourir, me fera ouvrir les portes. Et adonc saisiroy ge la ville et le chastel et prendroy mon frere, lequel je vous livreroy prisonnier s'il ne se veult accorder a vous, mais vous me promettez anczois que vous ne ferez mal ne ennuy a mon frere. » Quant le comte ouyt ainsi parler ledit missire Henry, il lui jura tenir fermement ce qu'il lui requeroit, et lui bailla le nombre de gens d'armes qu'il lui demandoit, savoir seix cents hommes d'armes. Pour quoy adonc se party ledit missire Henry de l'ost du comte, devant lequel il chevaucha ung jour sans cesser, et tant que au soir il parvint aux ponts de Hannebont, devant laquelle² il presenta les bannieres de Bretagne. Et quant missire Olivier son frere l'apperceut, il s'esjoÿt, penczant que il le veneist secourir, et pour recevoir lui et ses gens d'armes fist ses portes ouvrir. Pour quoy missire Henry entra dedans atoute sa route et lui alla missire Olivier son frere a l'encontre. Mais, au plustost que **[f.187v]** missire Henry son frere³ le apperceut, il s'avancza vers luy et le saisy au corps en disant celles parolles : « Olivier, je vous fiance mon prisonier », dont ledit missire Olivier fut tout penciff et lui respondi en ceste maniere : « Comment, dist il, mon frere, je me suys confié en vous et cuidoye que vous fussez cy venu pour me aider a garder ma place. Et maintenant, quant soubz umbre de bonne foy je vous ay fait ouvrir mes portes, vous me voulez saisir prisonnier ! – Certainement, dist missire Henry, ainsi n'est pas, ains suys venu de par le comte de Montfort qui a present est duc de Bretagne et auquel j'ay fait hommage et serment de feauté, car ja possidoit la plusgrant part du paÿs. Et pour ce vueillez vous adviser de ainsi le fere, quar vous ne pouez contrarier a sa puissance. Et plus grant gré vous savra que vous venez a lui par amour que par force. » Et ainsi par cestes⁴ et semblables parolles fut ledit Olivier tellement enhorté par son frere qu'il se consenti a ce que le comte de Montfort avecques son ost entrast en la ville sans contradiction, et de servir ledit comte vers tous autres. Et atant entra le comte en ladicte ville de Hannebont, en laquelle il ordonna une bonne et forte garnison pour bien la place garder, quar il creignoit que

¹ a travail labour (correction d'après 8266)

² Var. aux portes de Hannebont devant lesquelles

³ son missire Henry son frere (notre correction)

⁴ ceste et semblables parolles (idem en 8266. Notre correction)

ses adversaires la occupassent, pour tant qu'ilz luy eussent peu nuyre grandement si aucunement ilz la eussent eue en leurs mains. Puis se party de ce lieu et mena son ost devant la cité de Vennes, si fist avecques les citoyens traicter de paix moult debonnairement et leur fist faire plusieurs remonstrances, ausquelles les bourgeois s'enclinerent assez legierement et tellement qu'ilz se consentirent a lui et le receurent en leur cité comme duc de Bretagne, et en ce nom lui firent hommage et feauté. Et après ce qu'il eut sejourné par trois jours en celle cité de Vennes, pour les mutations et institutions nouvelles de ses officiers qu'il y vout en son nom commettre, il conduisit son ost devant [le chastel de]¹ La Roche Perio, duquel missire Olivier de Cliczon estoit cappitaine, et devant icelui chastel sist le comte de Montfort par aucuns jours cuidant l'amener en son obeissance. Mais oncques pour offre qu'il peust faire audit missire Olivier, ne se y vout il accorder a sa partie, ains respondi qu'il le tendroyt contre tout homme qui se monsteroit partie adverse de missire Charles de Blays, auquel il avoit fait serment. Et pour ce leva le comte son siege de devant Roche Perio et alla asseoir le chastel d'Auroy, dont missire Geffroy de Malestroit et missire Yvon de Trevigidi estoient cappitaines, qui par grant fierté resisterent aux gens du comte. Lesqueulx, si tost qu'ilz y furent arrivez, assaillirent le chastel moult vertueusement et tant que le comte de Montfort cognut bien, a la contenance qu'il vit a ceulx dedans, qu'il ne les pouoit avoir **[f.188]** a force, mais y pouoit par ce moyen plus perdre que gagner. Et pour tant fist il avecques eulx traictez par missire Henry de Leon, lequel leur dist de par le comte que, s'ilz vouloient sa partie tenir et le chasteau d'Auroy mettre en ses mains, il leur en rendroit bon salaire. A laquelle chose respondirent les chevaliers qu'ilz s'en conseilleroient, puis lui en feroint response a certain jour, jucques auquel furent treves accordees entr'eulx et le comte, et en celui jour lui rendirent le chastel d'Auroy en sa main et lui jurerent feauté. Si les receut le comte tresdebonnairement et les constitua derechieff a la garde d'icelui chasteau d'Auroy, puis mena son ost devant Goulet Forest, ung chastel appartenant au vicomte de Rohan, autour duquel il fist fermer son siege, et ses gens ordonna en aroy d'assaillir. Mais lors que le cappitaine d'icelui vit ainsi le comte se disposer de lui livrer l'assault, et qu'il apperceut la fiere contenance de ses gens d'armes [qui]² par leur puissance avoient amené en son obeissance Brest, Auroy, Hannebont, Rennes et Vennes, o ce que mesmes il fut enhorté par missire Henry de Leon, lequel autresfoiz lui avoit esté compaignon es guerres de Grenade ou ilz avoint faitz plusieurs notables faitz d'armes, il se accorda a rendre celui chastel au comte de Montfort et luy fist hommage. Et adonc le comte le restablit a cappitaine dudit chastel de par lui. Et en après se transporta le comte atout son ost devant la ville de Karheix, en laquelle estoit lors l'evesque de Leon, oncle dudit missire Henry de Leon, lequel missire Henry pourchacza tellement envers son oncle qu'il rendit la ville au comte et le receut a seigneur, et lui jura tenir sa partie jucques atant qu'il cogneust magnifiquement que autre que lui eust plus grant droict a obtenir le duchié de Bretagne.

CHAPITRE CXXXI

Comme le comte de Montfort passa en Angleterre et fist alliance o le roy Edouart, qui le promist secourir contre ses adversaires.

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

Après ce que monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, eut ainsi conquises les citez, villes et chasteaux dessus ditz, et pluseurs autres qui ne sont pas cy nommez, que il eut aussi contrains pluseurs nobles et autres de Bretagne a lui faire hommage, et briefvement prins nom de duc, il pencza bien que missire Charles de Blays, qui chalengeoit droit sur le duchié de Bretagne, ne le laisseroit pas en paix, mais, moyennant l'aide de son oncle Phelipe, roy de France, envayroit le paÿs a force et se penneroit d'icelles places recouvrer par armes ; si ne les pourroit secourir ne defendre contre si grant multitude de gent comme ledit missire Charles trouveroit par ses alliances, [f.188v] pour tant que les barons et autres seigneurs de Bretagne n'estoient avecques lui concors ou uniz, ains tenoient la plus grant part avecques sa partie adverse, pource que au vivant du duc Jehan, qui mort estoit, ilz avoient fait hommage audit missire Charles, comme il est dit cy devant. Pour lesquelles choses et pluseurs autres considerations, delibera le comte de Montfort de appeler en son aide le roy Edouard d'Angleterre et de fermer avec lui alliance en celle maniere que, si ledit Edouard vouloit tenir sa partie et lui estre aidant a parvenir a son propos du duchié de Bretagne, qu'il seroit de sa part son allié a l'encontre du roy Phelipe de France et lui donneroit passage en son paÿs pour entrer en son royaume, et mesmement supporterait lui et ses gens d'armes en tant comme il pourroit. Et adonc, pour celle chose impetrer, monta sus mer pour passer en Angleterre, mais avant son partement il institua tous ses soubdoyers a la garde de ses places. Si eut vent convenable et en brief temps arriva a ung port d'Angleterre appellé Cestre, auquel, comme il y fut descendu, il entendit que le roy Edouard sejournoit a Widesorre. Pour quoy il chevaucha celle part et tant erra qu'il y parvint, et la fut par le roy d'Angleterre a grant honneur recuilly, et aussi de la royne et des seigneurs et dames qui la estoient, lesqueulx moult se pennerent de lui festoier et cherir. Et quant il eut aucuns jours illec sejourné, il mist son cas en termes et premierement remonstra au roy Edouard, a missire Robert d'Artoys son cousin et aux autres seigneurs du conseil d'Angleterre, comme par le deceix du duc Jehan son frere lui estoit escheue la duchié de Bretagne, de laquelle il s'estoit mis en possession quant a une partie. Si doubtoit que missire Charles de Blays, qui avoit espousee sa niepce, la fille de monseigneur Guy, comte de Paintevre son frere, lui voulseist icelle duché empescher, affermant par cause de sa femme avoir droit sur icelle et que par la puissance du roy Phelipe son oncle la voulseist a force envair. Et pour tant s'estoit il devers lui transporté pour lui requerir aide a l'encontre de ceulx qui empescher lui voudroient son heritage, luy promettant tenir sa partie contre touz, mesmement contre le roy Phelipe, s'il vouloit emprandre la conquete de son royaume de France. Quant le roy d'Angleterre entendy ainsi parler le comte de Montfort, il le escouta moult volentiers pour tant que il cognoessoit que, s'il avoit le païs de Bretagne de son accord, que il auroit plus convenable entree ou royaume de France que james il ne avoit eue ne n'en pouoit nulle avoir meilleure pour le conquerir. Car, tandis come il avoit sa guerre menee par le moien des Allemans, Hannevers, Brebanczons et Flamans, par l'aide desqueulx il avoit assegé Cambray et Tournay, comme dist est cy devant, il n'avoit riens ouvré qui a profilt [f.189] lui tournast, mais le avoient les seigneurs de l'Empire fait despendre largement. Et pour icelles raisons et maints autres a ce le mouvans, o la deliberacion de son conseil, condescendi le roy d'Angleterre moult volentiers a la priere du comte de Montfort et lui *couvenanza*¹, presens touz les barons et autres seigneurs tant angloys que bretons qui la estoient, qu'il le aideroit et tendroit sa partie contre tous ceulx qui

¹ *lui commença* (correction d'après 8266)

aucune chose vouldroient a l'encontre de lui par force emprandre loyaument a son pouair, fust le roy de France ou autre. Lesquelles alliances et promesses entr'eulx jurees et sur ce chartres seellees et autenticquees douement, print le comte de Montfort congié du roy d'Angleterre et de la royne, qui pluseurs riches dons et joyaux precieux lui firent presenter, et aussi ses chevaliers bretons, tant qu'ilz se partirent de leur court tresfort contens. Et adonc retourna le comte au rivage de la mer, ou il trouva son navire appareillé, [et]¹ revint en Bretagne a la cité de Nantes, ou lors estoit madame la comtesse sa femme.

CHAPITRE CXXXII

Comme le roy de France manda le comte de Montfort, lequel alla a Paris a son mandement, et comme il s'en retourna en Bretagne sans congié demander.

Quant missire Charles de Blays entendi comme missire² Jehan de Bretagne, comte de Montfort, avoit, en la maniere que dessus est dicte, conquis le païs, les citez, villes, chasteaux et bourgs de Bretagne qu'il maintenoit lui appartenir par cause de madamme sa femme, comme dist est, il fut tresdolent et a Paris alla en faire clamour comme au roy Phelipe de France son oncle, qui a ceste cause assembla ses doze pers pour avoir advis qu'il seroit bon a fere sur celle chose. Si fut l'advis des pers que le comte de Montfort devoit estre mandé par seurs messages a estre a certain jour a Paris pour ouir ce qu'il vouldroit dire. Et adonc envoya le roy Phelipe de France ses messages en Bretagne par devers ledit comte de Montfort, lesqueulx vindrent a Nantes, ou il sejournoit, et furent par lui receuz moult debonnairement. Et quant il entendi ce pourquoi ilz estoient vers lui transmis, il leur respondi que volentiers obeiroit au roy de France et iroyt a son mandement, mais toutesfoiz eut il avant pluseurs oppinions diverses³ de non y aller. Atant se partirent les messages du roy de France et lui allerent nuncer la response du comte de Montfort. Lequel disposa son erre pour aller a Paris et se party de Nantes en grant appareil et, notablement acompaignié de chevaliers [f.189v] et d'escuiers, tellement esploicta qu'il parvint a ladicte cité de Paris, en laquelle il entra a plus de quatre cens chevaulx. Et s'en alla a sa maison, ou il sejourna jucques au lendemain a heure de tierce que il monta a cheval et, atoute sa compaignie de chevaliers et d'escuiers bretons, alla au pallays ou le roy Phelipe, ses XII pers, missire Charles de Blays et grant nombre de barons et autres seigneurs de France l'attendoient. Si tira le comte icelle part qu'il entendi que estoit le roy de France, et entra en la chambre ou il estoit avecques tous ces⁴ seigneurs dessus ditz. En l'enclinant⁵ humblement lui dist en ceste maniere : « Sire, je suys ycy venu a vostre commandement et a vostre plaisir. » Auquel respondi le roy Phelipe et dist : « Comte de Montfort, de ce vous scei ge grant gré. Mais moult me merveille coment et pour quelle acheson vous avez prins la possession du duchié de Bretagne ou vous n'avez nul droit, car vous savez que plus prouchain y a que vous, au prejudice duquel vous avez emprins celle chose volontairement en l'en voullant contre droit desheriter. Et oultre plus pour meulx vous enforcer estes allé par devers le roy d'Angleterre mon adversaire, duquel vous estes

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *monseigneur*

³ Var. *oppinions et pencees diverses*

⁴ Var. *les*

⁵ Var. *et en l'enclinant*

allié¹ ainsi que l'on m'a rapporté. » Adonc respondi le comte : « Certes, Sire, de ce estes vous mal informé que aucun ait plus grant droit a la duché de Bretagne que j'ay, quar je ne scey nul si prouchain du duc mon frere que je suis. Toutesfoiz, si par droit estoit trouvé que autre y eust plus grant² que moy, je ne seroye point honteux de m'en depporter. » Quant le roy de France entendi ainsi parler le comte de Montfort, il fut content de sa responce et lui dist ainsi : « Sire comte, vous parlez³ assez droicturierement, mais je vous charge et vous commande que, sur tout ce que vous tenez de moy et que tenir en devez, vous ne partez de ceste cité de Paris jucques a ce que les pers et les barons de France aint dit leur advis de celle prouchaineté, qui sera au bout de quinze jours, et lors pourrez vous congnoestre quel droict vous devez avoir au duché de Bretagne. Et sachez certainement que, si vous le faictes autrement, qu'il me tournera a desplaisir. » Et atant se departi du roy et s'en retourna disner a sa maison. Quant le comte fut ainsi retraict en son logeix, il doubta grandement que, s'il attendoit l'advis⁴ des pers et des barons de France, que leur sentence seroit contre luy, car il pensoit bien que le roy de France favoriseroit la partie de son neveu et que, icelle sentence donnee, le roy⁵ le feroyt detenir jucques a ce qu'il eust rendu les citez, villes et chasteaux qu'il avoit occuppé a force ; et oultre plus le contraindroit restituer tout le thesor⁶ qu'il avoit distribué a ses soubdoyers et despendu a la conduite de sa guerre. Et tout consideré, lui [f.190] sembla pour le meulx que plus chier lui valloit courroucer le roy de France et s'en retourner en Bretagne que en celle doubte demourer a Paris. Et se partit tout coyement de la cité avecques aucuns siens privez familiers, et chevaucha tellement que, en celui mesme jour qu'il partit de Paris, il arriva a Orleans, et se mist⁷ sur Loyre en une nacelle, en laquelle il se fist avaler contre val le fleuve jucques a Nantes. Si que il fut premierement en Bretagne que le roy de France ne aucuns des seigneurs de sa court sceussent son partement, car, jasoit que point ne le veissent, ilz pensoient qu'il laissast pour desplaisir a aller par la cité. Et lors qu'il fut retourné en Bretagne, il chevaucha par le païs et reffroischit les garnisons qui se tenoient de sa part, et les renforcza de soubdoyers auxqueulx il distribua or et argent a grant planté. Et après ce qu'il eut ordonné, il s'en retourna en la cité de Nantes.

CHAPITRE CXXXIII

Comme le roy et les pers de France adjudgerent le duché de Bretagne appartenir a missire Charles de Blays a cause de sa femme.

A merveilles fut le roy de France couroucé que monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, s'estoit party de Paris sans sa licence, et aussi fut missire Charles de Blays son neveu, car bien pencerent lors que sans guerre ne vendroint point a chieff de leur intencion. Mais neantmoins tindrent le roy, les pers et les barons de France leur parlement au terme qui estoit assigné, et par sentence adjudgerent le duché de Bretagne appartenir a missire Charles de Blays, en privant ledit missire Jehan de Bretagne, comte de Montfort, du tout d'icelle succession et

¹ *allié répété* (notre correction)

² *Var. plus grant droit*

³ *vous parler* (idem en 8266. Notre correction)

⁴ *s'il l'attendoit l'advis* (correction d'après 8266)

⁵ *le roy répété* (notre correction)

⁶ *Var. le thesor du duc son frere*

⁷ *Var. et au soir se mist*

affermants que ainsi devoit estre pour troys causes et raisons. Desquelles l'une et la premiere qu'ilz assignoient si estoit pource que madamme Jehanne, comtesse de Peinthevre, femme de missire Charles de Blays, qui estoit fille de missire Guy de Bretagne, frere germain du duc Jehan qui [estoit decédé]¹, estoit plus proche a lui succeder que n'estoit le comte de Montfort, lequel estoit d'une autre mere. La secunde raison estoit que, si le comte de Montfort y eust eu aucun droict, si l'avoit il perdu pour deux causes : l'une pour ce qu'il estoit² allié d'autre prince que du roy de France, dont ilz disoient que elle estoit tenue en fieff, ce que les ducs de Bretagne ne confessent pas, l'autre pour ce qu'il avoit brisé le commandement du roy de France son seigneur en se departant sans congé de la cité de Paris sur le arrest qu'il lui avoit fait. Mes ceste sentence ne fut par aucun debatue ne le contraire n'y fut opposé, ne aussi n'en appartenoit [f.190v] la cognoissance ne determination au roy de France ne a ses pers, car le paÿs de Bretagne ne leur est en tant subgict. Et aussi fut celle sentence en fin ramenee a neant, comme il est contenu cy après. Et supposé encore qu'ilz en deussent cognoestre et determiner, semble que celle sentence fut inique et mauvairement declairee, car, quant a la premiere raison qui dit la fille monseigneur Guy de Bretagne estre plus prouche a succeder au duc Jehan son oncle que monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, pour cause que iceulx duc Jehan et monseigneur Guy estant freres germains d'un mesme pere et d'une mesme mere et que le comte de Montfort estoit d'une autre mere, il est notaire que le duc Jehan³, comte de Montfort, estoit frere naturel et de loyal mariage du duc Jehan qui estoit decédé, et estoit le plus proche en degré et consanguinité, du costé duquel le duchié deppendoit ; et ne fait riens a la matere qu'ilz ne fussent pas d'une mesme mere, veu que d'icelle ne venoit pas la succession. Et si n'avoit ledit duc Jehan filz, filles ne freres fors ledit comte, donc par raison lui devoit succeder, car il estoit le plus proche d'un degré que la fille de monseigneur Guy, femme de missire Charles. Et posé aussi que, selonc la coustume de Bretagne qui estoit notaire entre les barons, l'ainsné succede es fiez de son pere, les mainsnez exclus d'icelle succession ; et si le premier né meurt sans heir de son corps, le second ne doit celle succession possider ; et mesmes que le filz ou la fille de l'ainsné represente la personne de leur pere et vient a la succession, exclus leurs mainsnez freres, leur pere ; jasoit encore que leur pere soit mort avant leur aieul, il n'en suist pas que la fille de monseigneur Guy, qui represente la personne de leur pere⁴, deust estre preferee audit comte de Montfort quant a la succession de la principaulté de Bretagne, car la maniere de succeder au prince est autre que celle des subgictz. Et combien que celle coustume ait lieu entre les autres subgictz de Bretagne, toutesfoiz ne a elle pas lieu quant a la succession du duché, car la coustume d'un paÿs peut bien lier les subgictz, mais non pas le prince pour ce qu'il sembleroit que le prince n'auroit pouoir de establir au contraire. Aussi ne peut une femme en ung royaume succeder, donc ne pourra elle ou duché de Bretagne. Quar il est certain que jadis le duché de Bretagne fut royaume et encore tient noblesse et droit de royaume ne ne les a pas perdues, jasoit que elle soit a present appelée duché, car le duc de Bretagne use des reguelles es eglises cathedrales de son duché, il fait or et monnoye et a poinczons royaux ; il peut tous crimes remettre, absouldre ; lever tailles sur ses subgictz quant bon lui semble ; mouvoir et fere guerre a ses ennemis,

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Var. *s'estoit*

³ Var. *ledit Jehan*

⁴ Var. *la personne de son pere*

et aussi [a]¹ les bris et les briefz de la mer ; et generalmente peut user de toutes noblesses, droictz et prerogatives qui a roy appartient[f.191]nent. Mesmement il n'est nulle doubtte que en Bretagne ont tousjours les hommes succedé et en ont esté les femmes excluses, fors lors que il n'y avoit nul heir masle qui succeder y peust, et autrement n'ont esté femmes receues a ladicte succession. Et en ce que le comte de Montfort se partit de Paris sans la licence du roy de France et sur son commandement, et qu'il s'estoit allié d'autre que de lui, toutesfoiz n'ensuivoit il pas qu'il deust pour celle chose estre privé de la succession de Bretagne, car supposé qu'il fust home lige du roy de France par cause de sa comté de Montfort, si ne pouoit le roy de France confisquer ne le priver fors de ce que estoit de lui tenu en fieff, savoir de la comté de Montfort, et non pas du duché de Bretagne qui ne lui doyt foy ne hommage, mais redevance seullement en signe de alliance. Par lesquelles raisons et pluseurs autres que on pourroit assigner, apiert evidaument que monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, devoit² succeder au duché de Bretagne et que la sentence qui luy fut adjugee contre lui et pour monseigneur Charles de Blays a cause de sa femme fut contre droit profferee.

CHAPITRE CXXXIV

Comme le comte de Montfort appella de la sentence dessus dicte, et comme missire Charles de Blays et pluseurs princes françoys vindrent en Bretagne contre le comte de Montfort ; et de la prinse de Chantoceaux.

L'an de grace mil trois cents quarante et ung, le septiesme jour de septembre, fut la sentence dessus dicte prononcee a Escouflans pres Paris par le roy et les peirs de France, a laquelle sentence se consentirent pluseurs barons de Bretagne, qui a monseigneur Charles de Blays baillerent leurs seellez de tenir sa partie contre le comte de Montfort. Lequel estoit en Bretagne et, en la maniere que dessus est dicte, avoit reffroischi ses citez, villes et chasteaux. Et comme il entendi la nouvelle de la dicte sentence donnee a l'encontre de lui, il se transporta a Paris celement³ et par le conseil de maistre Henry Boic, cleric breton, s'en entra en la court du pallays monté sur fleur de courcier et armé de menu harnoys, et de sus lui ung tunicle d'armes de Bretagne. Et en sa main tenant une espee nue, appella du roy, des pers et de leur sentence, disant que a eulx n'estoit subgit aucunement et que par armes defendroit son heritage. Et ce fait se partit hastivement de la cité, de laquelle il issit par certains destours que par avant il avoit advisez et s'en retourna en Bretagne sans empeschement, dont le roy fut dolent et corroucé. Après ce que le roy et les pers eurent, en la maniere que dessus est dict, advis et jugement⁴ rendu sur la succession du duchié de Bretagne, le roy Phelipe appella son neveu missire Charles de Blays et [f.191v] lui dist que penczast de le conquerir hastivement sur le comte de Montfort qui la occuppoit, et que priast ses parens bienveillans et amys que a ce fere lui fussent aidans. Car, quant de sa part, ne lui fauldroit, ains lui donneroit or et argent abundaument, et commanderoit a son filz, le duc de Normandie, qu'il se fist chef de sa guerre, en⁵ le amonnestant qu'il se hatast de tost envair le país de

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *par droit devoit*

³ Var. *cellement et a privee famille*

⁴ Var. *leur advis et jugement rendu*

⁵ *et* (correction d'après 8266)

Bretaigne, pource que, [se]¹ le roy d'Angleterre son adversaire, auquel le comte de Montfort avoit faicte alliance, occuppoit les villes et fors du païs, il lui pouait tourner en grant prejudice et au dommage de tout son royaume de France, car ledit roy d'Angleterre ne pouait avoir plus convenable entree pour le conquerir. Si enclina ledit missire Charles le roy Phelipe son oncle treshumblement et le mercya² grandement, puis requist le duc de Normandie son cousin germain, le comte d'Alenczon son oncle, frere du roy Phelipe, le duc de Bourgoigne, le duc de Bourbon, le comte de Blays son frere, missire Jacquemin de Bourbon, missire Loÿs d'Espagne, le comte d'Eu conestable de France, et son filz le comte de Guynes, le vicomte de Rohan et generalmente tous les comtes et barons et autres seigneurs qui la estoit, que a son heritage conquerir lui vouseissent estre aidans. Lesqueulx lui promistrent secours atout ce qu'ilz pourroient finer de gens d'armes en leurs contrees, pour lesqueulx assembler se partirent de court et retournerent a leurs maisons. Et firent pourveance chaicun de ce que besoin lui estoit³ pour entrer en Bretaigne, car bien penczoint qu'ilz ne l'aroint point sans resistance. Quant tous les princes et seigneurs dessus ditz eurent leurs osts appareillez, ilz partirent de leurs contrees, et convindrent en la cité d'Angiers Monseigneur Jehan de France, ainsné filz du roy Phelipe, duc de Normandie, le duc de Bourgoigne, le duc de Bourbon, le comte d'Alenczon, le comte d'Eu connestable de France, et generalmente tous les seigneurs devant nomez avecques pluseurs autres. Lesqueulx avecques leurs excercites partirent d'Angiers et chevaucherent vers le païs de Bretaigne, tant qu'ilz parvindrent jucques es fins du royaume de France, et illecques sejournerent en ung champ par l'espace de trois jours pour ordonner de leur entree et comme ilz esplecteroint ou paÿs. Puis se mistrent aux champs atoute leur puissance et se trayrent a Chantoceaux a merveilleux ost, car, outre tous les seigneurs dessus ditz et leurs gens d'armes, y avoit trois mille Gennevoys que conduisoient deux chevaliers de Gennes, appelez l'un missire Othes d'Orne et l'autre missire Charles. Et outre y avoit grant foison d'archiers et d'arbalestriers que conduisoit ung chevalier appellé missire Legallays de La Baume. Dedans celui chasteau de Chantoceaux estoient deux chevaliers de Brenne, appelez l'un missire Mille et l'autre missire Galleran, lesquelx estoit [f.192] soubdoyers du comte de Montfort et les y avoit ordonnez a cappitaines atout grant nombre de gens, garniz suffisamment de pourveances, d'armes et toutes autres choses necessaires a la defence d'icelui. Quant l'exercite des François fut venu devant Chantoceaux, les seigneurs eurent conseil de l'assieger, qar ilz considererent que, s'ilz passoint outre sans le prandre, que la garnison qui estoit dedans pourroit grandement dommager leurs fourriers et les marchans qui portoient⁴ les vivres en leur ost, pource que celui chastel estoit fort a merveilles et seoit sur une haulte montaigne jouxte la rive du fleuve de Loire. Et pour tant firent leurs gens loger a l'environ et leur sege y fermerent, puis firent audit chastel livrer pluseurs assaulx terribles, car ilz se vouloient au commencement monstrier vertueux. Et pour ce se aventuroient ilz et leurs coups abandonnoient tellement que mieulx leur peust estre celle chose imputee folle que proesse. Contre lesquelx se deffendoient ceulx du chastel si vigoreusement que a chaicune [foiz]⁵ faisoient vuidier leurs fossez aux assaillans, desqueulx ilz occirent merveilleux nombre. Et muserent longuement le duc de Normandie et les autres princes et seigneurs françois devant eulx ains qu'ils

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *et de son offre le mercia*

³ *besoign lui estoit* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *porteroient*

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266 qui écrit *a chaque foiz*

les peussent avoir, et y eut entr'elx et les enclos maintes dures escarmousches. Mais les François par leur longue demeure emplirent leurs fossez de merrains et les aplanerent a l'esgal de la terre si que les assaillans pouaint tout de front aller jucques aux piez des murs du chasteau. Et, celle chose ainsi faicte, firent lesditz princes l'assault recommancer par les varletz de leur ost, et si griefvement travaillerent les assegez que, jasceit qu'ilz se deffendeissent vertueusement en inferant merveillable resistance a leurs adversaires, toutesfoiz ne les peurent ilz empescher que, soubz pavoyz [et]¹ ambuschemens, ilz ne approuchassent leurs murs, lesqueulx les pionniers de l'ost s'esforceoint pertuiser et miner. Et lors comme iceulx enclos considerassent le peril ou ilz estoit s'il advenoit qu'ilz fussent prins a force, car bien penczoint qu'ilz n'auroit mille mercy pour tant que les François estoient grandement irez contre eulx de ce que si *longuement*² les avoint fait muser, mesmement qu'ilz ne esperoient de nulle part secour leur venir, ilz delibererent entr'eulx de rendre la place au duc de Normandie par condicion qu'il les preneist a ranczon. Laquelle chose entr'eulx determinee, ilz parlerent avecques celui duc de Normandie, qui les receut en la forme dessus dite. Et adonc entrerent les princes et seigneurs de l'ost françoys dedans Chantoceaux, dont le duc de Normandie livra lors la possession a missire Charles de Blays, et y establirent une forte garnison de François pour deffendre la marche [f.192v] d'entre les deux paÿs de France et de Bretagne, et pour conduire et recueillir tous ceulx qui en leur ost vendroient.

CHAPITRE CXXXV

Comme le comte de Montfort fut prins a Nantes par les François, et comme il fut mené a Paris au roy de France qui le fist emprisonner.

Atant se partirent les François dudit lieu de Chantoceaux pour aller vers la cité de Nantes, car bien savoient que monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort leur adversaire, y sejournoit. Et en chevauchant trouva le mareschal de leur ost une ville, laquelle, pource que elle n'estoit fermee fors de fossez et de palleis, fut sans grant resistance prinse par les gens dudit mareschal, lesquelx la ambraserent et tous les habitans, hommes et femmes et enfans, sans espargner a difference d'asge ne de sexe, mistrent a occision. Après ce que tout l'exercite françoys fut arrivé devant Nantes, les princes de l'ost firent drezer tentes et paveillons et par connestables diviserent leurs gens d'armes, lesqueulx se logerent es lieux qui leur sembloient plus convenables pour tenir les Nantays a destroyct, si que de toutes pars fut la cité assegee par François. Contre lesquelx toutesfoiz saillirent a l'ariver les Nantays a l'escarmousche pour deffendre leurs barrieres que les Genevoys assailloient, entre lesqueulx dura l'estriff moult longuement et y en eut plusieurs occis d'une part et d'autre. Mais les seigneurs de l'ost françoys firent leurs gens retraire pour tant qu'ilz ne voulloint ce jour entendre fors a eulx loger, et pour ce rentrent adonc les Nantays en leur ville. Longuement sistrent les François devant Nantes, et pendant ce siege y eut plusieurs fortes escarmousches, dont n'est cy nulle mencion faicte, mais petitement greverent les enclos, car dedans avoit grant foison de soubdoiers qui a l'encontre d'eulx vigoreusement deffendoient la cité. Et pour ce, quant ilz virent que par force ilz ne pouaient avoir le comte de Montfort qui dedans estoit, ilz pencerent l'avoir par subtilité, si lui nuncza le duc de Normandie qu'il vouloit a lui parler a seurté et lui signifier aucunes choses qui son prouffit

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *longuement* (notre correction)

toucheoient grandement. A laquelle chose faire se octria le comte moult volentiers et a aller parler a lui en son ost françoys, parce que le duc de Normandie lui bailla pleges et ostages suffisans qu'il le laisseroit retourner en la cité de Nantes sans empeschement, toutesfoiz qu'il y vouldroyt retourner. Et atant sur celles assurances issit le comte de Montfort hors de la cité de Nantes et se transporta en l'ost des seigneurs de France, **[f.193]** qui lui monstrent assez joyeux semblant et debonnairement le recueillirent. Et lui dist le duc de Normandie, quant il fut entré en son paveillon, que pour le guerroyer le avoit le roy de France¹ son pere illec envoyé en la querelle de missire Charles de Blays son neveu, qui a cause de sa femme affermoit avoir droit ou duchié de Bretagne, pource que ledit comte l'avoit du tout voulu priver de la succession d'icelui duchié ; mais que pour evicter les oppressions du peuple, les occisions² des nobles et autres qui par la guerre d'entr'elx pourroient ensuir si longuement estoit continuee, lui louait faire paix avecques ledit missire Charles son cousin et lui assigner certaine porcion de icelui heritage, par quoy ilz peussent en paix demorer. A laquelle chose respondi le comte de Montfort que tresvolentiers feroit paix et accord, car autre chose ne desiroit, et que ancois laisseroit il a sa niepce, la femme de missire Charles, grant partie de son droit que paix ne fust entr'elx ; mais du droit qu'il avoit ou duchié de Bretagne ne se departiroit nullement. Et adonc lui dist le duc de Normandie que pour celle paix traicter lui estoit necessaire aler a Paris par devant le roy Phelipe son pere, car, pource que de son commandement estoint illec venuz, ne vouloient ilz traicter en son absence. A laquelle chose fere se accorda adonc le comte moult liberallement, parce que le duc de Normandie, en qui il se fioyt, lui bailla saufconduitz d'aller a Paris et de retourner seurement en Bretagne, et lui promist³ garder sa cité de Nantes ce pendant qu'il seroit audict veage, en lui jurant et promettant, par serment et en promesse de filz de roy, que a son retour il la lui rendroit sans contens, tout en la maniere que de lui la recevoit. Sur lesquelles confidences livra le comte de Montfort la cité de Nantes au duc Jehan de Normandie a lui garder, et alla a Paris par devers le roy Phelipe, cuidant qu'il les accordast lui et missire Charles de Blays son adversaire. Mais si tost qu'il fut entré ou pallays, le roy Phelipe le fist prendre et emprisonner en la tour du Louvre, en laquelle il le fist garder par grant diligence.

CHAPITRE CXXXVI

Comme sire Jehan Froessart rapporte en autre maniere la prinse du comte de Montfort, c'est assavoir par la desloyauté des Nantays et de missire Henry de Leon.

En la maniere dessus dicte escript l'acteur, qui composa ung livre en vers des faitz dudit comte de Montfort, avoir esté sa prinse, mais sire Jehan Froessart – qui mist en cronicques les faitz d'armes qui en son temps **[f.193v]** advindrent en France, en Angleterre, en Bretagne, en Escoce et en Espagne, en Italie et en autres contrees et le quel je me efforce ensuir en ce que touche la matiere de ceste compilacion, pour tant qu'il me semble que sans faveur il rapporte les choses et au plus long que nulz autres acteurs de son temps, fors ce que je y adjouste ce qu'il dit moins scelon ce que je le trouve par les autres ystorians – en sadicte cronicque rapporte la prise dudit comte de Montfort avoir esté en la maniere qui ensuist. C'est

¹ Var. *le roy Phelipe de France*

² Var. *et les occisions*

³ *promest* (correction d'après 8266)

assavoir que pendant le siege que les François avoient assis en¹ la cité de Nantes, comme dit est cy dessus, issirent de la cité de Nantes deux cens courriers et aventuriers en esperance de rencontrer a part aucuns de leurs adversaires. Lesqueulx d'aventure trouverent quinze chars², que LX compaignons conduisoient en l'ost des François, si leur coururent sus soubdainement et les desconfirent et occirent, puis recommencerent a conduire lesditz chars vers la cité. De celle chose fut adonc la nouvelle sceue en l'ost, pour quoy les François se armerent au plustost qu'ilz peurent et coururent hastivement pour aconsuivre les Nantays, lesquelx estoit ja a l'entree de leurs barrieres atous les chars dessus ditz. Mais come ilz se virent raffains par les François les ensuivans, qui estoit grant multitude, ilz transcherent o leurs espees les traictz des chevaulx qui menoint lesditz chars et pour seurté les firent entrer dedans leurs portes, affin que, s'il advenoit que les François obtenissent sur eulx la place, qu'ilz ne peussent legierement ravoire leurs pourvoiances. Et adonc commença l'estriff moult grant entre François et Bretons sur la rescousse d'iceulx chars, car d'une part³ et d'autre venoit au secour des leurs, si que il [s']⁴ assembla illec grant multitude de gens d'armes, tant de l'ost que de la ville, qui s'entre livrerent moult greveux estour⁵, lequel dura longuement. En eut de chaicune partie grant nombre de mors et de navrez, mais en la parfin seurvindrent ceulx de l'ost si abundamment que missire Henry de Leon, lequel s'estoit illec combattu vertueusement, considerant que la demeure a lui et a ses gens pouoit grandement estre plus greveuse que prouffitable, fist les Nantays retraire et recueillit au meulx qu'il peut. Mes il ne les sceut si bien contregarder que a celle retraicte ne fussent pluseurs occis par les François de pres les ensuivans, et bien deux cents retenuz prisonniers, dont la pluspart estoit filz de bourgeois de la cité. Lesqueulx, pour la prinse de leurs enfans, furent doloireux oultre mesure, et aussi fut le comte de Montfort de sa part [f.194] et grandement en blasma ledit missire Henry de Leon, imposant sur lui le desarroy de celle retraicte dommageuse, pour tant qu'il lui sembla que par lui avoient esté ses gens perduz. Dont ledit missire Henry se tint moult a despit ne oncques puis ne vult entrer ou conseil du comte, ains dissimula depuis touzjours jucques a ce qu'il vit son point. Quant ainsi veirent les citoiens de Nantes leurs enfans, neveuz, parens et autres amis prisonniers es mains de leurs adversaires, et mesmement en leurs maisons dedans la ville leurs provisions diminuer et au dehors leurs⁶ champs gaster, leurs closeries et leurs granges destruire par les fourriers de l'ost, et encore en doute de pis leur advenir, ilz s'assemblerent adonc en conseil, ouquel ilz delibererent de traicter celeement avecques le duc de Normandie et les autres seigneurs françois, et de faire avecques eulx aucun accord par lequel ilz peussent de leur detention delivrer⁷ leurs amis qui estoient en leurs prisons. Et adonc parlerent priveement avecques lesditz seigneurs françois, ausqueulx ilz promistrent ouvrir l'une des portes de la cité pour y entrer ceulx qui voudroient, affin qu'ilz preneissent le comte de Montfort. Et le duc de Normandie et les autres seigneurs de France leur promistrent delivrer quitement leurs prisonniers et que autre chose ne mesferoient⁸ fors saisir le comte et le en enmener en leurs tentes. Lesquelles choses ainsi accordees et promises entreulx, pancerent chaicun de sa

¹ Var. *devant la cité*

² Var. *XV chars rempliz de pourveances*

³ *d'une part* répété (notre correction)

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ *estours* (correction d'après 8266)

⁶ *leur champs* (notre correction)

⁷ Var. *quittement delivrer*

⁸ Var. *a autre chose ne mesferoient en la cité fors*

part de les¹ parfaire et d'en trouver les moiens. Et ung bien matin entrerent les François tout coyement dedans la cité de Nantes par l'une des portes que les bourgeois leur ouvrèrent, puis se transporterent tout droict au chastel, duquel ilz briserent les portes, froesserent les barres et rompirent les verroulz, et saisirent le comte dormant en son lit, comme celui qui de celle traïson ne se prenoit garde, lequel ilz enmenerent prisonnier en leurs tentes. Mais aux citoyens tindrent fermement leurs convenances, car a nul, fust petit ou grant, ne mesfirent. Et fut missire Henry de Leon suspeczonné de celle traïson, et disoient aucuns qu'il en avoit esté cause pour tant que le comte l'avoit blasmé de la retraicte qu'il avoit faicte ainsi comme dit est, et ce que depuis il tint la partie de missire Charles de Blays contre le comte de Montfort donna plus grandement au peuple titre de suspeczon et de murmure. Quant ainsi eurent les seigneurs françoys saisi le comte de Montfort et mené en leurs tentes, ilz entrerent sans leurs armes en la cité de Nantes, en laquelle ilz furent receuz par les citoiens honnorablement, et firent les bourgeays et ceulx du paÿs² foy et hommage a missire Charles de Blays comme a leur propre seigneur. [f.194v] Puis après ce que lesdictz seigneurs eurent illecques par aucun temps sejourné, ilz eurent conseil de retourner a Paris par devers le roy Phelipe de France pour lui livrer le comte de Montfort prisonnier, car grandement leur sembloyt avoir exploicté d'avoir leur adversaire en leurs mains et penczoient, par la prinse de lui, venir a chieff de ce qu'ilz avoient emprins et que nul ne se tirast avant pour leur resister. Et d'autre part les esmouvoit retourner [pour]³ l'iver qui estoit prouchain, par quoy ilz ne pouaient plus ostoyer ne leurs guerres mener. Et pour cestes et autres considerations, delaisserent missire Charles de Blays dedans la cité de Nantes avecques grant nombre de soubdoyers pour garder la cité et les autres fortresses qu'ilz avoient conquises, et s'en retournerent a Paris livrer le comte de Montfort prisonnier au roy Phelipe de France, qui le fist enclorre en la tour du Louvre ou il fut depuix moult longuement.

CHAPITRE CXXXVII

Comme après la prinse du comte de Montfort, la comtesse sa femme print la conduite de la guerre contre⁴ missire Charles de Blays, laquelle, après ce que elle eut ses gens reffroischiz, se retraict dedans Hannebont avec son filz.

Par⁵ l'une de ces deux manieres touchees par les acteurs devant nommez et recitees es deux precedens chapitres, fut monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, mené a Paris l'an de grace mil troys cens quarente et ung, environ la feste de Toussaintz. Et comme la nouvelle en fust apportee⁶ a madamme la comtesse sa femme, qui lors estoit en la cité de Rennes, combien qu'elle fust touchee au cueur de douleur extreme, pensante que plustost deust le roy de France faire mourir le comte son seigneur que le emprisonner, elle ne s'adonna pas a supirs ne a lermes scelon la maniere et complexion feminine, ains transgloti dedans soy ses suspirs, pleurs et gemissemens et, en maniere de homme robuste, constant et vertueux que Fortune par nulle affliction ne tourmente ne ne abaisse de son estat,

¹ *leur parfaire* (correction d'après 8266)

² *Var. du paÿs d'environ*

³ Mot manquant. Idem en 8266. (notre correction)

⁴ *entre* (correction d'après 8266)

⁵ *Car* (correction d'après 8266)

⁶ *Var. rapportee*

commença a reconforter [les]¹ seigneurs de sa partie et ses soubdoyers, tenante un petit filz que elle avoit appellé Jehan, de l'asge de trois ans, et leur disoit en ceste maniere : « Seigneurs et mes amis loyaux, ne vous esbahissez nullement ne ne prenez en vous trop grant desconfort pour tant si nous avons perdu monseigneur, car ce n'estoit que un seul homme. Et voez cy son petit filz, lequel sera, se Dieu plaist, son restaurateur et qui un jour vengera le tort que on lui fait et guerdonnera grandement ceulx qui loyaument le serviront. Et je ay or et argent et grant abundance de thesors, lesquels je vous distribueroy et vous pourchacieroy cel chieff dont vous serez tous reconfortez. » Ainsi sermonnoit la dame ses amis et soubdoyers, qui a Rennes estoient, de loyauté lui tenir, puis se parti de ladicte cité de Rennes, avecques elle Jehan son petit filz, lequel elle porta par toutes les citez, villes, chasteaux et fors qui de sa part se tenoient pour les conforter ainsi que elle avoit fait [f.195] ceulx de Rennes. Si renforcoit celle noble damme ses garnisons de gens et de vitailles, et largement distribuoyt or et argent a ses gens d'armes, si que oncques n'emprint Semiramis, la royne de Babiloyne, après la mort de Unnis son mary, la poursuite de sa guerre de si grant courage que ladicte dame fist la guerre de Bretagne après la prise du comte son seigneur. Et après ce que elle eut tout cherché et insité, elle se mist dedans Hannebont, ou elle sejourna avecques son filz tout l'iver, pendant lequel el² avoit touzjours ses messages par devers ses garnisons, et ses gens d'armes tresbien poyoit de leurs gaiges. Après ce que la saison d'iver fut passee – en laquelle l'on ne peut guerroyer pour les persecucions des neges, des gelees et des pluyes continuelles et la grant violence des froidures – et que la saison d'esté seurvint que les blez et les autres fruitz des champs furent a meureté venuz, monseigneur Jehan de France, duc de Normandie, le duc de Bourgoigne, le duc de Bourbon, le comte d'Alenczon, le comte de Blays, le comte d'Eu connestable de France, le comte de Guines son filz, missire Loÿs d'Espagne et tous les autres seigneurs franczoys, qui l'an precedent avoient, comme dessus est dit, assis la cité de Nantes et le chasteau mis en l'obeissance³ de missire Charles de Blays qu'ilz avoient laissé en ladicte cité de Nantes, derechieff mistrent sus leurs gens d'armes pour retourner en Bretagne au secour dudit missire Charles, pour lui aider a conquerre le seurplus de Bretagne⁴ sur la comtesse de Montfort. Lesqueulx seigneurs et leurs gens tant exploicterent qu'ilz parvindrent a la cité de Nantes, ou ilz trouverent missire Charles de Blays qui a grant honneur les y receut, et après ce qu'ilz y eurent sejourné aucuns jours, ilz allerent atout leur ost jucques devant la cité de Rennes, autour de laquelle ilz drecherent tentes et paveillons et de toutes pars y fermerent leur siege. Puis par les Espaigneux et Genevoys firent les seigneurs de France a la cité livrer pluseurs assaulx et les Rennoys travailler par traicts d'arcs et d'arcbaestre, et mesmes firent leurs murs incessamment baptre par leurs engins. Mais lesdictz Rennoys, moyennant la conduite, sens et proesse de missire Guillaume de Cadoudal, que la comtesse de Montfort leur avoit establi a cappitaine, si vigoreusement resisterent aux assaillans qu'ilz y eurent plus grant perte que proffit, pource que lesdictz Rennoys⁵ estoient garniz et reffroischiz de gens d'armes et de tout ce que leur faisoit moitier, car la comtesse y avoit pourveu tressagement, come dit est.

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *elle*

³ Var. *la cité de Nantes et le chasteau et mis en l'obeissance*

⁴ Var. *le seurplus du duché de Bretagne*

⁵ *lesdictz Rennoy* (notre correction)

CHAPITRE CXXXVIII

Comme la comtesse de Montfort envoya missire Amaury de Cliczon en Angleterre querir secours au roy Edouart, auquel elle envoya Jehan son filz.

[f.195v] Si tost comme la comtesse entendi l'advenement du duc de Normandie et des autres princes, comtes, barons et seigneurs françoys en Bretagne, elle pencza bien que les citez, villes et chasteaux de sa partie auroient a souffrir et, comme sage damme bien advertie et pourveue de sens, il¹ vult pourveoir de remide, c'est assavoir de gens d'armes pour resister auxditz Françoys. Si envoya missire Amaury de Cliczon, qui tenoit sa partie, en Angleterre au roy Edouard demander secour a l'encontre des Françoys, quar il avoit promis au comte de Montfort le secourir contre touz ceulx qui se vouldroint monstrier ses contraires. Et envoya audit Edouard, par icelui missire Amaury, Jehan son petit filz, affin qu'il fust marié a l'une des filles dudit Edouard, roy d'Angleterre. Et adonc se mist ledit missire Amaury de Cliczon en mer pour celui veage fere, et avecques lui Jehan, le petit filz du comte de Montfort et de ladicte comtesse, laquelle demoura a Hannebont et a son pouair reconforta ses garnisons, leur promettant de brieff secours et leur signifiant comme elle avoit ledit missire Amaury envoyé en Angleterre et l'acheson pour quoy. Si avoit ceste noble damme en sa compaignie pluseurs chevaliers et autres gentilz hommes bretons, que elle avoit a sa part accordez par largement donner et par son doux et gracieux langage, dont les pluseurs par pitié plus chier avoient exposez² leur corps et leurs biens ou service d'elle et de son filz, o ce que ilz savoint iceulx avoir bone et legitime querelle, que missire Charles de Blays servir pour tout grant somme d'avoir, jasceit qu'ilz fussent de la partie dudit missire Charles de ce fere requis et priez, telx comme l'evesque de Leon, missire Amaury de Cliczon, le sire de Landerneau, missire Yves de Trivigidi, missire Henry et missire Olivier de Pennefort, le cappitaine de Guingamp, missire Geffroy de Malestroit, missire Guillaume de Cadoudal et pluseurs autres qui de toute leur puissance s'esforczoient de conduire la guerre pour ladicte comtesse. Tant nagea missire Amaury de Cliczon par mer qu'il arriva a ung havre de Thamise pres la cité de Londres ou il descendit, et au roy Edouard d'Angleterre, qui lors sejournoit en ladicte cité, ala fournir son message et lui dist comme pour secour impetrer, a l'encontre des Franczoys qui en Bretagne estoient entrez nouvellement, l'avoit la comtesse de Montfort vers lui transmis, laquelle lui envoyoit monseigneur Jehan son filz affin qu'il eust l'une de ses filles a femme, qui s'appellast duchesse de Bretagne. Si recuilly le roy d'Angleterre ledit missire Amaury, pour tant qu'il avoit cognoissance de son extraction et du hault lignage dont il estoit descendu, et briefvement lui octria sa demande, quar il lui sembla que s'estoit grandement son avantage pour deux principales raisons : l'une pource que bien **[f.196]** savoit que s'estoit grant chose et noble que le duchié de Bretagne, et lui estoit advis que s'il le pouait avoir que s'estoit³ la plus convenable entree que avoir il peust pour conquerir le royaume de France, ce qu'il pensoit emprandre briefvement ; l'autre si estoit que, par le mariage du jenne filz au comte de Montfort et de sa fille, il auroit titre d'envaïr et deffendre par armes le duchié de Bretagne comme l'eritage de sa propre fille. Et pour ce fist il grant recueil a l'enfant dudit comte, et la royne avecques les autres dammes de la court le tindrent moult chier et se pennerent de le faire nourrir songneusement. Et adonc les causes dessus

¹ Idem en 8266

² avoient exposer (correction d'après 8266)

³ Var. c'estoit

dites par le roy Edouard d'Angleterre discrettement considerees, appella celui roy Edouard missire Gautier de Mauny, ung chevalier angloys preux et vaillant ouquel moult il se fioit, et lui commanda qu'il cuillist en son royaume tant de gens d'armes come missire Amaury de Cliczon lui diviseroit, et jucques au nombre de troys ou quatre mil archiers, et sans demeure appareillast son erre pour passer en Bretagne et secourir a la comtesse de Montfort. Lequel missire Gautier de Mauny, pour le commandement du roy Edouard de fait executer, mist sus grant armee d'Angloys et se mist en mer avecques missire Amaury de Cliczon pour passer en Bretagne. Si estoient en sa route missire Loÿs de Leyndenolle, missire Jehan de Leydenolle son frere, missire Humbert de Fresnay, le Haze de Brebant, missire Allain de Firconde et pluseurs autres seigneurs, chevaliers et escuiers angloys et seix mil archiers. Mais comme ilz furent entrez en mer et qu'ilz silloient en esperance de venir en Bretagne, sourdi entr'eulx ung orage tempestueux qui ne leur souffri nager le droit cours, ains avoit le vent tourné ses siffleix au contraire de leur voye qui ne leur souffroyt a nul port arriver, ains cza et la au gré des vens et des vagues nagier leur couvenoit, si que par l'espace de LX jours furent sur mer sans pouoir aborder leur navire a nul des ports de Bretagne. Dont la comtesse de Montfort estoit tresdoloreuse en son cueur, pour tant que elle n'ouayt nouvelle d'eulx et n'en avoit ouy aucune chose depuis le partement dudit missire¹. Et de jour en autre attendoyt que aucun venseist qui luy en apportast la certaineté.

CHAPITRE CXXXIX

Comme missire Charles de Blays et son ost conquistrent la cité de Rennes, puis allerent asseger Hannebont, ou estoit la comtesse de Montfort. De pluseurs assaulx et escarmouches, et des hardies emprinses de ladicte comtesse.

[f.196v] Longuement sistrent devant Rennes missire Charles de Blays et les autres seigneurs françoys, et tant debatirent les murs de la cité par les durs coups de leurs engins, et par assaulx travaillerent si tresgrièvement les enclos qu'ilz effroyerent leurs courages. Mais missire Guillaume de Cadoudal leur cappitaine a son pouair les reconfortoit, leur promettant briefvement secour de la comtesse de Montfort, laquelle pensoit bien le meschieff qu'ilz soubstenoient, dont elle estoit a grant mesaise, mais remidier n'y pouait, pour ce qu'il ne lui venoit point de secour. Tant fut ce siege continué par les Françoys que, neantmoins les amonestements dudit missire Guillaume de Cadoudal, il tourna aux Rennoys en enuy, et pour eulx affranchir et issir hors de la cité de Rennes, ou ilz avoient longuement esté enclos, tresvoluntiers se fussent accordez a rendre la cité a missire Charles de Blays s'ilz en eussent osé. Mais ledit Guillaume ne se y vouloit consentir, ains a son pouair les encourageoit de resister aux Françoys, leur affermant touzjours que prouchinement secour auroient, car il savoit bien que missire Amaury de Cliczon estoit passé en Angleterre. A l'ennortement duquel missire Guillaume de Cadoudal, tindrent encore les Rennoys leur ville une espace de temps, mais, quant ilz eurent attendu et qu'ilz virent que nul secour de nulle part ne leur venoit, ilz conclurent de se rendre de fait. Et pource que missire Guillaume leur cappitaine ne se vout consentir a ce faire, ilz lui coururent sus et le prindrent et emprisonnerent, puis traicterent avecques missire Charles de Blays et o les autres seigneurs de l'ost françoys, et leur promistrent le landemain leur rendre² la cité de Rennes, toutesfoiz par telle condicion que tous

¹ Var. *dudit missire Amaury*

² Var. *promirent le landemain rendre la cité*

ceulx qui vouldroient tenir la partie de la comtesse de Montfort s'en peussent quittement aller ou bon leur sembleroit, laquelle chose leur octrierent lesdictz seigneurs. Et adonc celles convenances faictes et accordees entr'eulx, fut la cité de Rennes ouverte a missire Charles de Blays et aux autres seigneurs de France, qui y entrerent environ le commencement du moys de may, l'an de Nostre Seigneur mil III^{ct} XLII. De la partie desqueulx ne vout estre missire Guillaume de Cadoudal, ains s'en alla a Hannebont par devers la comtesse de Montfort, a laquelle il comta toute son adventure et come oultre son voulloir avoient les Rennoys rendu la cité de Rennes, dont elle fut tresdollente, mais elle n'y savoit trouver remide. Après ce que missire Charles de Blays fut, en la forme que dessus est dicte, entré dedans [f.197] la cité de Rennes, il print les feautez des bourgeays et en son nom institua officiers de tous estatz pour ou nom de lui le país gouverner, et quant lui et les autres seigneurs françoys y eurent sejourné tant come bon leur sembla pour eulx reffroischir, ilz eurent conseil de mener leur ost devant la ville de Hannebont ou estoit la comtesse de Montfort, car bien penczoint que puis qu'ilz avoient le comte de Montfort son mary en leurs prinsons, s'ilz pouaient prandre ladicte comtesse, ilz ne trouveroient plus qui contr'elx resistast, ains auroient fin de guerre. Et adonc pour leur propos de fait executer, se partirent¹ de Rennes atout leurs excercites, et tant errerent par leurs journees que en briefs jours Hannebont approucherent. De la venue desqueulx eut la comtesse de Montfort assez brieff cognoissance et les attendoit de grant courage, car moult se fioyt es chevaliers qui avecques elle estoient et autres gens d'armes dont elle avoit sa ville garnie, et mesmement ou secours d'Angleterre qui lui devoit venir. Et quant elle et ses chevaliers entendirent que les Françoys estoient assez pres d'illec et qu'ilz voulloint la ville asseger, ilz commanderent que chaicun s'armast et se ordonnast a la deffense des tours, des murs et des guerites es lieux convenables et qui estoient ordonnez. Laquelle chose ainsi faicte sans nulle contradicion, et que ceulx de Hannebont se furent ainsi mis en appareil de resister a leurs adversaires, assez tost après arriverent le duc de Normandie, missire Charles de Blays et les autres seigneurs de France avecques la plusgrant [part]² des barons de Bretagne, qui audit missire Charles se tenoient, en noble conroy d'armee³ et a grant foison de pannons et de bannieres qui par l'air ventiloient. Lesqueulx, comme ilz furent devant Hannebont arrivez de toutes pars fors devers le port, ville et chastel circuient, mais, comme ilz les veissent de si grans forces⁴ que bien cognurent que ce n'estoit pas chose legiere la prendre d'assault, mesmement come ilz veissent grant nombre de gens d'armes rengez aux defenses ayans contenance hardie, ilz firent leurs gens loger par devers la terre, quar vers la marine, que la *vient*⁵ cotidiennement, ne les pouaint ilz contraindre. Et ce pendant qu'ilz entendirent⁶ a fermer leur sege, aucuns Françoys, Genevoys et Espaigneux allerent⁷ escarmoucher aux barrieres pour adviser et cognoestre le hardement de ceulx qui dedans estoient, qui contre eulx devoit la ville deffendre, lesqueulx issirent lors a l'encontre desditz assaillans pour leurs barrieres deffendre. Entre lesqueulx et lesditz assaillans fut l'estriff dur et pesant, et y furent pluseurs tranchans d'arcs, traictz et lancez roidement⁸. [f.197v] Mais en la fin furent les Françoys, Genevoys et Espaigneux repulsez a pointes de glaives, et tant que la

¹ Var. *partirent de Rennes*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ *conroy d'armes* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *grant force*

⁵ *veoient* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *entendoient*

⁷ *aller* (correction d'après 8266)

⁸ *lancez roide* (correction d'après 8266)

place leur couvint par contrainte vuidier, et perdirent a ce premier assault plus qu'ilz n'y gainerent. Et pour la nuyt se retrayrent en leurs logeix, et les Bretons rentrerent dedans la ville de Hannebont. Tout le jour ensuivant entendirent ceulx de l'ost a eulx loger et drecher leurs tentes et paveillons, et conclurent les seigneurs françoys entr'eulx que le landemain ilz feroient assaillir les barrieres de Hannebont, pour veoir la contenance de ceulx qui dedans estoient et cognoestre s'ilz y pourroient riens conquerer. Et adonc s'appointerent François de ce faire et, au tiers jours après qu'ilz furent arrivez devant Hannebont, au bien matin, lesdictes barrieres assaillirent, pour lesquelles defendre issirent de la ville missire Yves de Trivigidi, missire Olivier de Pennefort et missire Henry son frere, le sire de Landerneau, le cappitaine de Guingamp et pluseurs autres chevaliers et escuiers, qui vigoreusement resisterent aux François assaillans et continuerent l'escarmousche avecques eulx jucques a heure de nonne qu'ilz compellerent a force lesditz François a se retraire erriere a grant perte de leurs gens, car pluseurs en demoura mors en la place, et grant nombre en enmenerent navrez mortellement. Si furent adonc les seigneurs de France a merveilles dollents et corroucez de ainsi veoir leurs gens se abandonner en retraicte honteuse, et par gens d'armes nouveaux firent l'assault recommancer plus fort que devant, pour quoy adonc fut la meslee entr'eulx¹ plus grieve que n'avoit esté la premiere, car les Franczois s'esforczoient venger la mort des leurs. Et d'autre part les Bretons, qui en eulx avoint prins hardement pour la mort de leurs adversaires qui gisoient mors en la place devant leurs yeulx, et aussi que la comtesse de Montfort les avoit renforcez de chevaliers froys, leur resistoient par merueilleuse proesse. Et pendant le temps que ainsi escarmouschoient les chevalliers de chaicune partie, estoit la comtesse tresbien armee de son corps et montee sus ung bon coursier. Si chevauchoit par les rues de Hannebont, amonnestant ses gens de corageusement resister aux assaillans, et faisoit aux dammes, damoiselles, bourgeoyses et autres femmes de la ville briser les pavemens des rues et emporter les carreaux aux creneaux et aux guerites des tours et des murs pour trebucher sur les adversaires. Et aussi faisoit elle assorter les canons et bombardes, es lieux qui lui sembloit plus convenables pour grever ses ennemis, tant que par ses admonnestemens les habitans de Hannebont, gens de guerres et autres a sa voix corageuse exitez, **[f.198]** courroient au secour les uns des autres, ou la necessité estoit plus grande pour resister aux assaulx que leur faisoient les François. Et de grant pouoir gictoient du hault des murs pierres resistantes, ilz trebuchoint en bas les eschielles chargees de François, [qui]² contre ceulx murs a force rumpoient, et tant que finablement, o ces choses et avecques potz plains de chaulx vive et eaues bouillans qu'ilz versoient a grans efforts, firent en fin les François retraire. Et ainsi que la comtesse de Montfort courroit puis cza puis la pour pourveoir a ses affaires affin que de ses gens d'armes, qui contre François aux barrieres vertueusement estrivoient, elle advisast meulx la contenance, elle monta sur une haulte tour de Hannebont de laquelle elle pouoit clerement veoir et cognoestre comme les gens d'armes de chaicune partie se contenoient. Et comme elle fust jucques en la summitté de ladicte tour montee, elle apperceut que les logeis des François estoient vuidez parce que touz ceulx de l'ost, seigneurs et autres, estoient venuz pour l'assault enforcer. Et pour ce descendit elle hastivement, et sans demeure remonta sur son courcier, puis print avecques elle trois cens hommes armez, que elle avoit commis a la garde d'une des portes de la ville, et atout celle compaignie alla ferir estroictement sur les tentes des François, lesquelles, come elle n'y trovast nulle resistance, fist par toutes icelles le feu

¹ Var. *entr'eulx et les Bretons*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266, qui le note en suscrit

allumer, car elle ne les trouva occupees fors de garczons et de varletz, qui se mistrent a fuir si tost qu'ilz veirent elle et ses gens entrer, dont elle fist occire ce que elle en peut rattaindre, et les autres eschaperent de ses mains. La clameur desqueulx ouirent soubdainement les seigneurs françoys, pour quoy ilz tournerent celle part leurs regars et apperceurent les tentes et paveillons ardans¹ [f.198v] par l'embrasement du feu y esprins, dont la flamme seurmontoit les somités, brusloit les cordes et embrasoit les trefs tellement que toutes versoient en un mont, et illecques estoient consumees en cendre. Si furent moult effroyez de celle chose veoir, penczants que nouveau secour fust venu a la comtesse de Montfort, mais neantmoins, crians celle part, coururent au plustost qu'ilz peurent pour leurs logeis rescourre si que ung tout seul n'en demoura a l'assault. Et quant la comtesse de Montfort veit ainsi de toutes pars gens d'armes acourir vers elle, elle cognut bien que sans grant perte ne pouait rentrer en sa ville de Hannebont. Pour quoy elle rassembla hastivement ses gens d'armes et adrecza sa voye vers le chastel d'Auroy, qui siet a seix lieues de Hannebont, car les soubdoiers qui estoient en celui chastel d'Auroy tenoient sa partie et estoient a ses gages. Et missire Loÿs d'Espagne, qui de l'ost françoys estoit mareschal, [commencza]² a la suivre et chacer atout une grant route de gens d'armes. En laquelle [chace]³, jasoit que aucuns des gens de la comtesse, qui mal montez estoient, fussent rattains, lesqueulx furent occis⁴ ou emenez prisonniers, toutesfoiz chevaucha ladicte comtesse si hastivement que elle et la plusgrant partie de ses gens parvindrent sauvement a Auroy, ou elle fut receue honorablement et a grant joaye festiee de ceulx du chastel. Et quant missire Loÿs d'Espagne eut telement sadicte chace continuee qu'il cognut clerement que plus suyvir ne lui pouoit riens proffiter, pource que les fuyans estoient entrez en Auroy, il recuilli ses gens pour retourner a l'ost. Et quant il cognut par les prisonniers qu'il avoit ratains et prins que se avoit esté la comtesse de Montfort qui tel eschiec⁵ avoit fait sus leur ost, il en fut grandement esmerveillé et aux seigneurs françoys ala nuncer la nouvelle d'icelle aventure, qui a grant proesse la tindrent, et moult s'esmerveilloient come une femme avoit si hault fait osé emprandre que pluseurs hommes preux, chevalereux et hardiz eussent bien doubté faire. Si estoient ilz tresjoyeux de ce que hors de la ville estoit ladicte comtesse, car bien pensoient, et vroy estoit, que, par les gens que elle avoit menez⁶, estoient les forces de ceulx dedans debilitez grandement. Mais d'autre part estoient ceulx de Hannebont en grant mesaise pour tant que leur dame ne nul de leurs compaignons ne leur estoit retourné leur dire nouvelle de leur emprise, si ne savoint que considerer ou ilz estoient mors ou prins, ne qu'ilz estoient devenuz.

CHAPITRE CXL

Comme la comtesse entra dedans Hannebont par sus l'ost des Françoys. Comme lesdictz Françoys partirent leur ost⁷ et alla missire Charles asseoir Auroy, et comme la garnison de La Roche Perio fut destrousee.

¹ Une réserve est présente après ce mot jusqu'au bas du folio (de même en 8266 f.199v)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *furent touz occis*

⁵ *tel e eschiec* (notre correction)

⁶ Var. *menez en sa route*

⁷ Var. *partirent leur ost en deux et*

[f.199] Pour la cause que la comtesse de Montfort avoit embrasez les tentes et paveillons dessus dictz, cesserent les seigneurs de France de assaillir Hannebont, et aussi qu'ilz n'avoient nulles pourveances quar par feu avoient leurs vivres esté degastez, et proposerent de se loger plus pres de la ville et de faire leurs logeix d'arbres et de rameaux fueilluz. Et adonc firent a grans labours maisonnettes et fueilles, dedans lesquelles ilz se herbergerent pour leur siege continuer. Et disoient moult souvent a ceulx de Hannebont : « Allez¹ querir vostre comtesse. Certainement elle est perdue, ne james vous ne la verrez. » Desquelles parolles ouir, furent les gens d'armes et autres gens de la ville grandement esbahiz, et moult craitifs et paoureux que a la comtesse leur damme fust avenu aucun ennuy. Et ne savoint que pincer pour tant qu'elle ne retournoyt point et qu'ilz n'en ouayent aucune nouvelle, et en celle crainte par l'espace de cinq jours demeurerent. Mais comme celle noble damme fut a Auroy venue, elle pensa bien que pour son absence seroient ses gens de Hannebont grandement melencolieux, et pour les reconforter chacza² tellement que elle assembla cinq cens hommes armez et montez suffisamment, en la compaignie desqueulx elle se party d'Auroy environ heure de mynuyt, et droictement, au point que le soulail commence a espendre ses raiz sur la terre, passa par l'un des costez de l'ost des François et a l'une des portes de Hannebont vint atoute sa route. Si l'adviserent assez tost ses gens qui estoient dedans la ville, pour quoy sans demeure ilz lui coururent celle porte ouvrir et la receurent a grant joye et a son³ de cors, de busines et de trompes. Quant ainsi virent les François ceulx de Hannebont demener si grant joye, ilz en furent moult despitz, et honteux estoint de ce que la comtesse avoit ainsi passé par my leur ost. Pource que⁴ a l'effroy de la venue de ladicte comtesse s'estoint touz François armez, les seigneurs de l'ost firent adonc la ville assaillir par grant hardement, et ceulx dedans se renegerent aux creneaux pour leurs murs deffendre. Entre lesqueulx et les assaillans dura l'assault jucques a heure de nonne que les seigneurs de France le firent cesser et leurs gens retraire, pource que en grant nombre sans raison et sans proffit ilz se faisoient navrer et occire, et s'en retournerent en leurs logeix, grandement courroucez et despitz de ce qu'ilz ne faisoient aucune emprinse a l'encontre de la comtesse ne de ses gens qui ne leur tournast a confusion. Adonc eurent les seigneurs de France conseil que missire Charle de Blays avecques une partie de leur ost allast asseger le chastel d'Auroy, car bien veoient qu'ilz ne pouaient illec gueres prouffiter, et pour ce partirent lesditz seigneurs touz leurs gens d'armes en deux osts, desqueulx l'un demoura devant Hannebont, et en estoint chieffs missire Loÿs d'Espagne [f.199v], mareschal de tout l'ost de France, et le vicomte de Rohan et missire Henry de Leon ; et l'autre alla devant Auroy, que conduisirent ledit missire Charles de Blays, le comte de Bloys son frere, le duc de Bourbon, missire Robert Bertran, le mareschal⁵ de France, lesqueulx, comme ilz furent arrivez devant Auroy atout leur excercite, ilz se logerent a l'environ du chastel et fierement le firent assaillir et escarmoucher avecques ceulx qui le gardoient. Mais au dedans avoit deux cens hommes d'armes bien pourvez et garniz de toutes choses necessaires pour soubstenir sege. Lesqueulx, jasceit que missire Charle de Blays et les siens leurs feissent pluseurs grans offres cuidans de leur part les accorder, toutesfoiz ne se vouldrent ilz consentir de laisser⁶ le service de la

¹ Var. *allez, Seigneurs, allez querir*

² Var. *pourchacza*

³ Var. *a sons de cors*

⁴ Var. *et pource que*

⁵ *et le mareschal*. Idem en 8266 (correction d'après l'édition d'Hozier p.168 et Froissart, livre I p.392)

⁶ Var. *delaissier*

comtesse, qui grand biens leur avoit faitz, pour obeir audict missire Charles pour ses promesses, mais, du tout en tout les refusans, s'esforcerent resister aux François et si vigoreusement resisterent et se deffendirent contre leurs assaulx que long temps y muserent lesditz François sans le prandre. Pendant le temps que ainsi tenoient les François et Bretons deux sieges en Bretagne, l'un devant Hannebont et l'autre a Auroy, avoit a Roche Perio une bonne garnison de gens d'armes bourgoignois, soubdoyers que missire Charles de Blays y avoit estably, desqueulx estoient cappitaines deux vaillans hommes de Bourgoigne, appelez l'un missire Girard de Mallain et l'autre missire Pierre Portebueff, qui destraignoit tout le païs d'environ tellement que les marchans ne pouaient passer ne aller aux villes de Guingamp, de Karheix, de Kemperlé, de Vennes ne es autres citez¹ voisines fors en peril et en grant aventure. Car par chaicun jour courroient ceulx soubdoyers de Roche Perio l'une foiz cza et l'autre la, et tout ce qu'ilz rencontroient, fussent marchans, gens de guerre² ou autre gens, enmenoiert en leur chastel prisonniers. Mais comme la nouvelle en fust dicte au lieutenant de Guingamp appellé missire Regnaud, lequel estoit filz du cappitaine dudit lieu qui estoit assegé dedans Hannebont avecques la comtesse³ de Montfort, et que nouvelles plaintes et clamours de par le peuple oppressé par chaicun jour fussent audit missire Regnaud rapportees des oultrages que faisoient ceulx de ladicte garnison de Roche Perio, il se party ung jour de Guingamp celement atout une route de compaignons et s'en alla embuscher en ung bouccage sur la voye qu'il entendi que les Bourgongnons plus souvent hantaient. Et advint que ladicte garnison, qui hors estoit issue, avoit desja fait sa prinse et s'en retournoit a Roche Perio avecques quinze marchans. Mais come [f.200] ilz furent a l'endroit de l'embusche, missire Regnaud et ses compaignons leur coururent sus soubdainement, et par si grant vertu les assaillirent qu'ilz les prindrent a force et les enmenerent prisonniers a Guingamp, puis donnerent congïé es marchans qu'ilz avoient rescoux de retourner a leurs maisons.

CHAPITRE CXLI

Comme ceulx de Hannebont furent oppressez par ceulx du siege, et du secour qui leur vint d'Angleterre ; et des escarmousches que depuis ilz firent.

Tant et si longuement tindrent le vicomte de Rohan, missire Loÿs d'Espagne et missire Henry de Leon leur siege devant Hannebont ou estoit la comtesse de Montfort, en debatant les murs de la ville et du chasteau par les durs coups de leurs gros engins de guerre et par les traictz de leurs canons et bombardes, orribles a ouir et comme fouedre et escroistz de tonnaire espovantables, qu'ilz briserent et defroisserent les clostures tellement que elles estoit presque au trebucher. Et tant tourmenterent ceulx dedans par assaulx terribles qu'ilz les mistrent en grant effroy, et devindrent esbahiz et pensiffs tant que voulloir eurent de traicter de paix avecques ceulx de l'ost, pource que de jour en autre avoient leur secour attendu longuement et point ne leur estoit venu, pour quoy ilz avoient presque perdue toute esperance. Et d'autre part a ce faire les admonnestoit missire Henry de Leon et traictoit avecques missire Guy son oncle, evesque de Leon, qu'il meist tout son pouair a les y fere consentir. A laquelle chose s'enclinoit l'evesque assez volentiers et tant que, pour determiner celle matere, savoir de la rendue de Hannebont, il se transporta ung jour

¹ Var. *autres villes et citez*

² *de gens de guerre* (correction d'après 8266)

³ *la comte de Montfort* (correction d'après 8266)

en la tente dudit missire Henry son neveu et, après pluseurs advis sur ce euz d'une partie et d'autre, conclurent assembleement que l'evesque retourneroit en la ville et de tout son pouair pourchaceroit avecques les chevaliers de la comtesse qu'ilz rendeissent Hannebont a missire Charles de Blays ; et ledit missire Henry devoit aller a Auroy et pourchacer envers missire Charles de Blais, qui tenoit siege comme dit est, de appaiser ceulx de Hannebont envers lui et qu'il les souffrist quitement s'en aller sans prandre rien du leur. Et comme ce parlement fut sur tel point departi et que l'evesque de Leon fut retourné dedans Hannebont, il appella missire Yves de Trivigidi, missire Guillaume de Cadoudal, cappitaine de Guingamp, et les autres seigneurs, chevaliers et escuiers de la comtesse, ausqueulx il remonstra comme longuement avoint tenu leur ville et resisté contre leurs adversaires, laquelle rendre ne leur pouait tourner en deshonneur considéré que par **[f.200v]** tant de temps avoint attendu secours. Si leur louait que ainsi le feissent, quar leurs clostures estoient presque au trebucher et estoient les seigneurs de l'ost [en grant]¹ courroux vers eulx, par quoy, si prins estoient a force, eulx et leurs choses seroient en adventure. Pour lesquelles remonstrances ainsi profferees et dictes par l'evesque de Leon, furent les dessus dictz chevaliers pencifs et melencolieux oultre mesure et dur estriff en leurs cueurs portoient, car honeur leur deffendoit que a paix villaine ne se consenteissent. Mais d'autre part la peur de la mort les esmouvoit a evicter la fureur de leurs adversaires et de faire pais² avecques eulx. Si eut la comtesse cognoissance de leur mesaise a leurs tristes faces et contenances pencives, et par conjectures apperceut bien que ennuyez estoient des grieves paines que nuyt et jour souffroient, leur secour attendans. Pour quoy elle les prioit debonnairement que pour l'amour de Dieu ilz ne lui vouseissent faillir et les reconfortoit moult doucement, leur promettant qu'ilz auroient secours dedans trois jours. Mais la nuyt ensuivante les rassembla ledit evesque en conseil et leur fist tant de remonstrances que par ses raisons les mist en effroy du faire ou de laisser, et le landemain recommença derechieff et leur sermonna tellement qu'il les tourna presque touz a son accord. Et ja avoit missire Henry de Leon approuché de ladicte ville atout une grant route de gens d'armes pour y entrer par l'accord desditz chevalliers, quant ladicte comtesse, qui en grant mesaise de cueur et en tresgrant crainte, du hault d'une tours³ regardoit aval la mer, choisit grant abundance de voilles et commença a crier et a dire, tant hault comme elle pouait, a ses chevaliers que allassent veoir leur secour qu'ilz avoient tant désiré quar il arrivoit. A la voix de laquelle furent adonc les cueurs desditz chevaliers esmeuz, et coururent chaicun aux creneaux et au hault des tours et des murs estriveement pour regarder que s'estoit et si ladicte comtesse disoit voir que leur secour veneist. Si veirent, ainsi comme elle mesme avoit veu, grant foison⁴ de voilles et de neffs petites et grandes, desquelles chaicune avoit baniere ou pannon par l'eir ventillans. Dont ilz furent moult joyeux, car bien pancerent que [c'estoit]⁵ missire Amaury de Cliczon atout leur secour d'Angleterre, duquel il a esté parlé dessus, qui par l'espace de LX jours avoient nagé par mer sans pouoir venir a droict port parce que le vent que leur estoit contraire. Et quant lesdictz chevaliers cognurent de certain que s'estoit leurdit secour, ilz muerent leur pancement et distrent **[f.201]** a l'evesque de Leon que assez leur pouait tenir parlement, car ilz n'avoient talant de obeir a ce qu'il leur admonnestoit ne n'en estoient conseillez. Et

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² *pas* (correction d'après 8266 qui écrit *paix*)

³ Var. *d'une des tours*

⁴ *par grant foison* (correction d'après 8266)

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266

l'evesque, qui moult en fut courroucé, leur respondit que donques departiroit leur compaignie puis que ainsi estoit qu'ilz demouroint¹ avecques la comtesse, qu²il s'en iroyt³ par devers celui qui plus grant droict y avoit ce lui sembloyt. Et lors issit de Hannebont et a son neveu missire Henry alla nuncer la maniere de l'affaire tout ainsi qu'il estoit advenu, mais anczoyz desfia il la comtesse et tous ses adhez et bienveillans. Et quant missire Henry de Leon, lequel, combien qu'il eust autresfoiz tenu la partie du comte de Montfort, estoit le plus grant ennemy que eust la comtesse, entendu la nouvelle du secour qui estoit venu a ceulx de Hannebont, et comme les chevaliers ne s'estoient a lui accordez ains avoient brisees et enfraintes toutes les promesses qu'ilz avoient faictes, il fut a merveilles desplaisant, et lors par couroux soubdainement fist approcher ses engins de la ville pour plus la grever. Et commanda que incessamment jour et nuyt l'on tirast grosses pierres contre les murs et au dedans de la ville pour les enclos travailler plus grievement, puis s'en alla mener l'evesque son oncle vers la tente missire Loys d'Espagne qui le receut honorablement. Tellement sillerent missire Amaury de Cliczon, missire Gautier de Mauny et leur route d'Angloys costeans les rivages de la mer, qui pres Hannebont est destraincte par les tertres⁴ et entre les rochiers, qu'ilz parvindrent au havre de Hannebont atout leur flote. Et illec descendirent et en la ville entrerent sans ce que ceulx du siege les en peussent [en]⁵ empescher. Si les envoya la comtesse rencontrer par ses chevaliers, ce pendant que elle entendoit a faire appareiller les salles, les maisons et les chambres de Hannebont pour loger plus a leur aise les seigneurs d'Angleterre qui la venoient. Et quant elle eut *pourveu*⁶ a toutes ces choses, elle mesmes, grandement acompaignee de dammes et de damoeselles, les alla recevoir jucques au rivage en les honorant chaicun selon son estat et noblesse, et les recuilli si debonnairement que touz se louaient de sa douceur et courtoisie, puis enmena tous les chevaliers et escuiers loger dedans le chastel tant comme il y en peut, et le seurplus fist en la ville loger soigneusement. Et ainsi ce soir [et]⁷ toute la nuyt se reposerent les Angloys, mais oncques ne cesserent les engins de jeter ne aussi la plus grant part du jour ensuivant. Le landemain fist la comtesse apprester grans disners, et tous les seigneurs, chevaliers et escuiers fist invicter de menger avecques elle, et tous les festoya et honnora grandement. **[f.201v]** Et après ce qu'ilz eurent a grant joye prinse leur refection, missire Gautier de Mauny qui estoit chieff des Angloys, lequel ja s'estoit enquis de l'estat de ceulx du siege, dist qu'il avoit volenté d'aller abatre ung grant engin qui pres d'eulx estoit assorté, lequel baptoit durement leurs murailles, mais que l'on le vouseist suivre. Auquel respondi missire Yves de Trivigidi que a celle premiere emprinse ne lui faudroit nullement, et semblable responce firent missire Guillaume de Cadoudal, le cappitaine de Guigamp, et les autres chevaliers et escuiers bretons. Et adonc pour ce faire s'armerent au meulx qu'ilz peurent et prindrent trois cens archiers avec eulx, puis issirent secretement par une des portes de la ville et se transporterent celle part qu'estoit ledit engin assorté. Et exploicterent tellement les trois cens archiers dessus ditz, moyennant leur traict qu'ilz envoyeoint roidement et espoissement contre ceulx qui l'engin gouvernoient, qu'ilz les contraignirent a se retraire erriere. Et adonc les gens

¹ *demoureroit* (correction d'après 8266)

² Var. *car*

³ Var. *car il s'en iroit*

⁴ Var. *les terres*

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁶ *parvenu* (correction d'après 8266)

⁷ Mot manquant, rétabli d'après 8266

d'armes bretons et anglois se trairent avant, qui a haches ledit engin destrancherent par pieces, puis coururent soubdainement jucques aux tentes de leurs adversaires, lesquelles ilz embraserent, et ceulx qui dedans estoit assaillirent impourvement, dont ilz occirent et navrerent pluseurs avant qu'ilz peussent avoir recouvert leurs armes, et ce fait se retrairent erriere. Quant ceulx de l'ost furent armez, ilz commencerent a les suivre et, comme gens furieux desirans prendre vengeance de celle chose, vers eulx vindrent, courant si hastivement que chevaux les pouaient porter, faisans cris et clameurs merveilleuses. Mais comme missire Gautier de Mauny les veit ainsi venir sur lui et les siens, il dist que ja n'entreroit¹ en chastel ne en fort premier qu'il eust l'un de ces venans versé a terre ou que lui mesmes le fust. Et lors se tourna vers eulx la lance en la main et se arresta tout coy pour les attendre, a l'exemple duquel se tournerent pareillement missire Yves de Trivigidi, missire Guillaume de Cadoudal, le Haze de Brebant, et les autres chevaliers et escuiers anglois et bretons qui illec estoit. Lesqueulx brocherent leurs destriers a l'encontre des premiers venans, et par telle vigueur les receurent aux fers aguz des lances, dont ilz les assignerent es poitrines, qu'ilz leur firent vider leurs arczons et par sur les croupes des chevaux trebucher a la terre, et aussi en eut² pluseurs des leurs versez. Et adonc se releverent ceulx qui tombez estoit et saisirent leurs espees dont ilz se commencerent a combatre, pour quoy entr'eulx commença l'estour tresfort. Et touzjours multiplierent de chaicune partie, par quoy [f.202] l'estriff renforça entr'eulx grandement, et tant y eut de beaux faitz d'armes que merveilles seroit de les recorder. Moulte vertueusement se combatirent missire Gautier de Mauny, missire Amaury de Cliczon et leurs compaignons, et longuement maintindrent l'estour, mais finalement ne peurent ilz plus soubstenir le feix de la multitude des gens de l'ost qui sus eulx seurvint, ains leur couvint se retraire jucques a leurs fossez, ou ilz se arresterent tous coyz pour resister a leurs adversaires, ce pendant que leurs gens rentrerent sauvement dedans leurs portes. Et pour les recueillir issirent de la ville les archiers qui y estoient demourez, lesqueulx se ordonnerent aux barrieres et contre ceulx de l'ost envoyerent si espesement leurs darcs qu'ils les compellerent a soy retraire erriere pour la grant occision qu'ilz faisoient d'eulx et de leurs chevaux, car, comme ceulx de l'ost apperceurent leur gent estre soubz le traict des archiers et qui se faisoient navrer et occire sans riens conquerer qui a proffit leur tournast, ilz les firent retraire en leurs tentes. Et les Anglois et Bretons entrerent adonc dedans leur ville, a l'encontre desqueulx vint la comtesse de Montfort les recevoir a chiere joyeuse, et baisa missire Gautier, missire Amaury et deux ou trois³ de leurs compaignons qui estoit de hault lignage, puis les emmena avec elle au chasteau pour les festier et honnorer.

CHAPITRE CXLII

Comme ceulx du siege de Hannebont s'en allerent a Auroy a missire Charles qui les envoya asseoir [Guingamp]⁴, et en y allant prindrent Conquest, lequel fut reconquis par les gens de la comtesse.

Le landemain assemblerent en conseil l'evesque de Leon, le vicomte de Rohan, missire Loÿs d'Espagne, missire Henry de Leon, le cappitaine des Genevoys et les autres cappitaines et chieffs de l'ost des François et des Bretons

¹ n'entroit (correction d'après 8266)

² Var. en eut il pluseurs

³ Var. et deux ou troys autres

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

pour avoir advis entr'eulx qu'ilz feroient au temps advenir et en quelle maniere ilz ouvreroient, car ilz veoient la ville de Hannebont grandement renforcee par le secours qui venu y estoit, ou il avoit grant nombre d'archiers qui par leur trait trop fort les damageoint. Si ne veoint tour ne voye par quoy ilz peussent la riens conquerer, et pour ce furent ilz d'accord de lever leur siege et de se retraire par devers missire Charles de Blays, qui encore estoit au sege devant Auroy. Et le lendemain au bien matin desfurent leurs tentes et logeix, puis se mistrent a voye pour aller audit lieu d'Auroy par devers ledit missire Charles de Blays. Et lors ceulx de Hannebont, qui ainsi les [f.202v] virent departir, se armerent, et issirent aucuns aventuriers pour les suivre et leur ferir sur queue. Mais ceulx de l'ost les receurent par grant hardement qui partie en occirent, et les autres rechacerent jucques dedans la ville dessus dicte. Quant missire Loÿs d'Espagne, le vicomte de Rohan, l'evesque de Leon et missire Henry son neveu atoute leur compaignie de gens d'armes furent venuz devant Auroy en l'ost de missire Charles de Blays, ilz lui recorderent comme a la comtesse de Montfort estoit venu nouveau secour d'Angleterre et que pour celle acheson avoient ilz levé leur siege, car par trop long temps y peussent muser. Si fut ledit missire Charles grandement corroucé quant il entendit la nouvelle de celui secour et, pour conseil prendre comment ilz devoit ouvrir de la en avant, assembla tous les seigneurs françoys et bretons de son ost, car sans la venue du vicomte de Rohan, de missire Loÿs d'Espagne et de leurs gens d'armes estoit il assez fort devant Auroy pour y tenir son siege. Et pour ce fut il entr'elx deliberé que lesdictz vicomte de Rohan, missire Loÿs d'Espagne, missire Henry de Leon et leur route, telle qu'ilz la avoient amenee de devant Hannebont, iroient asseger la ville de Guingamp, pour tant que la garnison d'icelle, par la conduite de missire Regnaud leur cappitaine, grandement damageoint ceulx de leur partie, et avoient destroussé les soubdoyers de La Roche Perio qu'ilz tenoient prisonniers, comme cy devant est dict. Laquelle deliberacion faicte, se partirent lesdictz seigneurs d'Auroy atout leur ost pour aller devant Guingamp leur siege asseoir. Et comme ilz errassent celle part, ilz trouverent en leur voye ung vieil chastel appellé Conquest, duquel ung chevalier lombard preux et hardi, appellé missire Mension, estoit garde de par la comtesse de Montfort avecques pluseurs soubdoyers, et l'avoit fait remparer a sa puissance. Et quant missire Loÿs d'Espagne celui chastel apperceut et qu'il sceut qu'il estoit de la partie de la comtesse, il fist tout son ost renger a l'environ et le fist assaillir de toutes pars par ses gens d'armes, qui moult vigoreusement commencerent l'assault et moult se pennerent de le prendre a force. Mais ledit chevalier missire Mension et les siens si vertueusement se deffendirent que ce jour ne peurent les assaillans riens conquerer, ains se retrairent pour l'obscurté de la nuyt qui seurvint, laquelle les empescheoit de plus assaillir, et celui soir logerent a l'environ. Mais le lendemain, si tost que le jour apparut, fist ledit missire Loÿs d'Espagne l'assault recommencer, auquel courirent¹ tous ceulx de l'ost de grant corage, qui se adventurerent dedans les fossez, lesqueulx, pour ce qu'ilz n'estoient gueres parfons, ilz [f.203] trespasèrent legierement et allerent jucques aux murs du chastel qu'ilz commencerent a pertuiser, et tellement s'esvertuerent qu'ilz y firent une grant transchee, par laquelle ilz entrerent dedans a puissance, et tous les soubdoyers que y trouverent² mistrent a occision, fors ledit Mension³ leur cappitaine qu'ilz retindrent prisonnier. Après laquelle chose establit missire Loÿs d'Espagne LX compaignons espaigneux pour ledit chastel garder et pour les gouverner, puis s'en alla a Guingamp son sege asseoir.

¹ Var. *coururent*

² Var. *que ilz y trouverent*

³ Var. *ledit missire Mension*

Des assaulx que firent missire Loÿs d'Espaigne, le vicomte de Rohan et leurs gens au chastel de Conquest fut assez tost après comptee la nouvelle a la comtesse¹ de Montfort a Hannebont, pour quoy elle pensa de secourir missire Mension son chevalier et les autres soubdoiers qui avecques lui estoient, car pas ne savoit qu'ilz eussent esté occis. Et appella missire Amaury de Cliczon, missire Gautier de Mauny et missire Yves de Trivigny, ausqueux elle rapporta la nouvelle qui lui avoit esté nuncee, les priant qu'ilz voulesissent secourir missire Mension leur compaignon. Et pour ce assemblerent ces trois chevaliers tous les autres chevaliers et escuiers et leur recorderent comment ilz avoient entendu la nouvelle de l'assiegement de Conquest, et comme missire Loÿs d'Espaigne, le vicomte de Rohan, missire Henry de Leon atout grant ost de Bretons, d'Espaigneux et de Genevoys estoient logez a l'environ d'icelui ; et pour ce le vouloient ilz aller combattre et le siege lever, si de leur part ilz se vouloient accorder a ce faire. Et pour mieulx les encourager leur remonstrerent comme ce leur seroit grant honneur s'ilz pouaient desconfire leurs adversaires, si s'accorderent touz lesdictz chevaliers et escuiers a celle emprise et, cuidans secourir missire Mension et les siens, partirent le lendemain de Hannebont de si grant courage que peu en demoura avecques la comtesse pour la place garder. Et chevaucherent tellement qu'ilz parvindrent audit chastel de Conquest, mais, quant ilz y furent arrivez, ilz trouverent que le jour precedent estoient en la maniere dessus dicte les gens de missire Loÿs d'Espaigne, le vicomte de Rohan et les Genevoys entrez² a force et avoient occis tous les soubdoyers qu'ilz y avoient trouvé excepté leur cappitaine, puis avoient ledit chastel reffroischi de nouveaux vivres et de gens d'armes espaigneux. De laquelle chose furent les seigneurs bretons et angloys de la partie de la comtesse tresdollens et, de ce que plustost n'y estoient arrivez pour combattre lesdictz missire Loÿs, le vicomte de Rohan et leurs gens, qui ja s'estoient partiz pour aller a Guingamp. Si dist lors missire Gautier de Mauny a ses compaignons que d'illec ne partiroit premier qu'il ne sceust quelz gens avoient les dessus ditz seigneurs commis a la garde d'icelui chastel et par quelle [f.203v] maniere il avoit esté conquis, et pour ce firent³ tous les cappitaines leurs gens armer et le chastel roidement assaillir. Et se aventuroient Angloys et Bretons a l'envi pour plus grever ceulx dedans et venger la mort de leurs compaignons. Et rumpoient contre mont les murs et par eschielles, leurs targes sur leurs testes tant qu'ilz combataint main a main avec ses⁴ Espaigneux, lesqueux leur resistoient vigoreusement et tellement que les⁵ creneaux a force deffendoient. Mais ce pendant trouverent aucuns des assaillans le pertuis par lequel le chastel avoit esté prins le jour devant sur leurs gens, et par icelui mesme pertuis entrerent dedans et occirent touz les Espaigneux qu'ilz y trouverent, fors dix que aucuns chevaliers sauverent et prindrent a mercy, puis après s'en retournerent Bretons et Angloys a Hannebont par devers la comtesse, et le chastel de Conquest abandonnerent tout seul et sans garde.

CHAPITRE CXLIII

Comme missire Loÿs d'Espaigne et le vicomte de Rohan prindrent Guingamp, puis allerent devant Guerrande qu'ilz destruisirent. Comme missire Loÿs d'Espaigne monta sus mer ; et comme missire Charles conquist Auroy.

¹ *la comte* (notre correction)

² Var. *dedans entrez*

³ Var. *firent adonc touz*

⁴ Var. *avec les Espaigneux*

⁵ Var. *leurs*

Quant missire Loÿs d'Espaigne, le vicomte de Rohan et missire Henry de Leon furent venuz devant Guingamp, ilz firent a l'environ leur siege fermer et de toutes pars la ville assaillirent tant que grandement les enclos *tourmenterent*¹ par ceulx assaulx souvent recommencez², car pour lors n'estoit ladicte ville fermee fors de palleix et de fossez. Et comme ceulx de Guingamp regardassent la feblesse de leur ville et les assaulx continueulz de leurs adversaires, ilz doubterent d'estre prins a force et par celle voye encourir le danger de la mort ou perdre leurs choses. Et commencerent a traicter de leurs choses³ et de se rendre a missire Loÿs d'Espaigne et au vicomte de Rohan, par condicion que leurs corps et leurs avoires leur demourassent quitement. A laquelle paix ne se vult accorder missire Regnaud leur cappitaine, ains de tous⁴ ses forces la ville defendoit contre ses ennemis atout ses soubdoyers que la comtesse de Montfort avoit a la garde de la place comis. Mais comme les bourgeays et autres gens de Guingamp ne le peussent encliner a leur partie et qu'il s'enforczast⁵ de troubler leurs acors, l'assaillirent lui et ses gens d'armes ou marchié de la ville. Et parce qu'ilz estoient grant multitude de bourgeoys armez, ilz occirent ledit missire Regnaud en la place, puis rendirent leur ville de Guingamp esdit vicomte **[f.204]** de Rohan, a missire Loÿs d'Espaigne et a missire Henry de Leon, lesqueulx receurent les feutez desdictz bourgeoys ou nom de missire Charles de Blays. Et mistrent hors de prison missire Pierre Portebeuff et Girard de Mallain qui leans estoient detenuz, desqueulx ilz ordonnerent missire Pierre a cappitaine sur ceulx de Guingamp, et Girard renvoyerent a sa garnison de Roche Perio. Et après ce que ces seigneurs eurent aucuns jours sejourné a Guingamp, ilz se partirent de ce lieu atout leur ost et chevaucherent par Bretaigne, gastant la terre et exillant le païs, tant qu'ilz parvindrent en la contree de Guerrande, laquelle ilz destruisirent et degasterent. Et mesmement fermerent leur siege devant la ville de Guerrande, a laquelle ilz livrerent pluseurs assaulx greveux, par la continuacion desqueulx ilz travaillerent grandement les Guerrandoys et tant que en fin ilz ne peurent defendre leurs clostures, ains les gaingnerent a force leurs adversaires qui les mistrent a piteuse destruction, car hommes, femmes et enfans sans mercy livrerent a mort doloireuse et les firent finir par les pointes de leurs espees transchans. Et oultre plus cinq belles eglises, esquelles Nostre Seigneur estoit noblement servi et honnoré, embraserent par feu, et les tours et les haults clochiers et les autiers en cendre ramenerent. Lequel outrage ne souffri Nostre Seigneur longuement demourer impugny, ains, comme il sera dit cy après, gueres ne tarda qu'ilz ne comparassent chierement, quar ceulx qui avoint mis⁶ les Guerrandoys a l'espee par semblable maniere finirent leurs vies par les espees de leurs adversaires. Mais missire Loÿs d'Espaigne fut tresfort corroucé de l'embracement desdites eglises ainsi qu'il monstra, car, pour punicion de celui cas enorme, il fist pendre XXIII de ceulx qui ce avoint fait. Et comme ainsi fut l'ost de missire Loÿs d'Espaigne et du vicomte de Rohan enrichi des despoilles de la ville de Guerrande et des proyes et pillages qu'ilz y trouverent hourdez et baguez tant come ilz en pouaient porter, ilz ne sceurent ou aller plus avant pour gaigner, car la leur failloit la terre et estoient sus les rives de la grant mer. Et pource que au havre de Croaysic trouverent

¹ *tournerent* (correction d'après 8266)

² *recommencer* (correction d'après 8266)

³ Var. *traicter de paix*

⁴ Var. *toutes ses forces*

⁵ Var. *s'esforczast*

⁶ Var. *qui ainsi avoient mis*

missire Loÿs d'Espaigne, Othon d'Orne et leurs gens espaigneux et gennevoys grant nombre de neffs ancrees, que les marchans y avoient amenees de Poitou, de Gascongne et de La Rochelle, chargez de vins et d'autres marchandies, ilz eurent conseil que en celles neffs se mettroint et nageroient par sur les flotz de la mer, costoyant les rivages de Bretaigne pour cercher aventures. Et adonc pour ce faire firent lesdictes neffs vuider de leurs charges et dedans se mistrent les Espaigneux et Gennevoys, puis firent aux siffleis des vens leurs voilles abandonner et au large de la mer s'espandirent. Mais le¹ vicomte de Rohan, l'evesque [f.204v] de Leon et missire Henry de Leon son neveu, qui a la prinse de Guerrande avoint esté et qui estoient desplaisans des murtres et des ambrasesmens que les Espaigneux et Gennevoys y avoient faitz, avecque tous les autres Bretons de leur part s'en retournerent en l'ost de missire Charles de Blays, qui encores seioiet devant Auroy, auquel lieu ilz trouverent le comte de Vallance, missire Loÿs de Poitiers, le comte de Porcien, le comte d'Ausserre, le comte de Joigny, le comte de Boulongne avecque grant nombre d'autre seigneurie et chevalerie de France que le roy Phelipe, pour conforter l'ost de missire Charles son neveu, y avoit envoyez nouvellement. Et aucuns y estoient venuz de leur propre mouvement pour servir ledit missire Charles, penczans par ce moyen acquerir la bienveillance dudit roy Phelipe de France son oncle. Si longuement continua missire Charles de Blays son sege devant Auroy que les assegez, qu'il ne pouayt domter par assaulx pour tant qu'ilz resistoient a l'encontre, les pressa et distraigny par famine tellement que par longue espace de temps n'eurent autres vivres pour leur vie soubstenir et substenter fors la char de leurs chevaux qu'ilz mangerent par rage de faim, car, si ne fust la dissette et deffault de vivres qui leur seurvint, ledit missire Charles y eust peu son temps user. Et adonc iceulx assegez, considerans que mourir de faim leur couvenoit prouchainement si brieff et convenable remede ne trouvoient en leur delivrance, par plusieursfoiz traicterent avecques ledit missire Charles qu'² les preneist a mercy et qu'il les delivrast par lui poyer certaine ranczon et lui livreroient le fort chastel d'Auroy. Mais ledit missire Charles, qui a l'encontre d'eulx avoit le cuer endurcy pour tant que si longuement l'avoient fait muser, ne les vult oncques recevoir s'ilz ne se rendoient simplement. Et pour ce, quant missire Henry et missire Olivier de Pennefort, qui estoient chieffs de ceulx qui estoient ou chastel, entendirent la responce dure dudit missire Charles et que mourir leur couvenoit prouchainement, ilz pencerent qu'ilz se mettroint en aventure pour leurs vies sauver, et par nuyt se armerent avecques touz leurs compaignons et issirent priveement du chastel, lequel ilz laisserent vuide. Et en abandonnant leurs vies a la volenté de Nostre Seigneur, passerent par my³ l'un des costez de l'ost des François et des Bretons, par lesqueulx furent aucuns d'eulx apperceuz et occis. Toutesfoiz eschapperent missire Olivier de Pennefort et missire Henry son frere avecques la plus grant partie de leurs gens et se sauverent en ung boccage fort et umbreux qui pres d'ilec estoit, ouquel ilz se mucerent. Puis s'en allerent a Hannebont par devers la comtesse et leurs compaignons bretons et angloys, qui les receurent a grant joaye. Et quant ainsi eut missire Charles de Blays recouvré le chastel d'Auroy, devant lequel il avoit sis l'espace de dix sepmaines et plus, il le fist remparer et refaire les creneaux et les avant murs qu'il avoit trebuchez par les durs coups de [f.205] ses engins de guerre, et le garnit de gens d'armes et de toutes pourveances leurs neccessaires⁴, puis partit de ce lieu et mena son ost

¹ *les vicomte* (correction d'après 8266 où le *s* a été gratté)

² *Var. qu'il*

³ *parti my* (correction d'après 8266)

⁴ Il faut lire *leurs pourveances qui estoient leurs neccessaires*

asseger la cité de Vennes, qui siet a quatre lieues de Auroy. Quant la garnison de la ville de Ploermel, qui se tenoit de la partie de la comtesse de Montfort, entendi que l'ost missire Charle estoit party d'Auroy et chevauchoyt vers la cité de Vennes, ilz issirent de leur ville et vindrent ferir sur queue aux gens de l'ost, dont ilz occirent plusieurs. Mais assez tost fut tout l'ost esmeu et sur eulx retournerent François et Bretons qui partie en occirent, et le seurplus chacerent jucques a Ploermel. Et après ce que tout l'ost fut arrivé devant Vennes, les gens d'armes assaillirent la cité vigoreusement et gaignerent les barrieres, contre lesquelx issit missire Geffroy de Malestroict, qui en avoit la garde de par la comtesse, et o ses soubdoyers maintint l'estour jucques a l'anuyter avecques les assaillans, et au soir se retirerent de chaicune partie et laisserent foison de mors et de navrez en la place. Et comme ceulx de Vennes eurent ainsi tenu leur ville par aucuns jours et qu'ilz cognurent que l'ost ne se departiroyt jucques a ce que missire Charles l'eust en son obeissance, ilz conclurent la lui rendre, leurs franchises observees, maugré missire Geffroy leur cappitaine, lequel mua son habit quant il vit n'en pouair autre chose faire et s'en alla a Hannebont. Et missire Charles, avecques tous les seigneurs françoys et bretons, entra dedans Vennes et receut les hommages des bourgeays, ausquelx il conferma leurs libertez ainsi qu'il leur avoit promis. Puis quant il eut illecques sejourné aucuns jours pour son ost reffroischir, il issit aux champs et alla asseoir la ville de Karheix.¹

¹ De la fin du folio 205 jusqu'à la moitié du folio 206r un espace blanc est réservé pour une enluminure. Celle du ms 8266 représente la bataille de Kemperlé.

Thèse de Doctorat

Karine GREGOIRE, ép. ABELARD

Edition scientifique des *Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne* de Pierre Le Baud, d'après le manuscrit 941 conservé à la Bibliothèque municipale d'Angers.

Scientific edition of "Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne" by Pierre Le Baud, from the manuscript 941 found in the Bibliothèque municipale d'Angers.

Résumé

La première version des *Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne* a été rédigée par Pierre Le Baud sur commande de Jean de Châteaugiron, seigneur de Derval, et est achevée en 1480. Deux manuscrits nous sont parvenus de cette rédaction : l'original conservé à la Bibliothèque nationale de France (ms fr.8266) a été édité partiellement en 1907 par Charles de La Lande de Calan, alors que le deuxième, appartenant à la Bibliothèque municipale d'Angers (ms. 941) et copie du premier, n'a jamais fait l'objet d'une transcription.

Cette édition transcrit le manuscrit 941 dans sa totalité, c'est-à-dire les trois livres rédigés sur 406 folios. Cette transcription analyse également la méthode de compilation du chroniqueur, les particularités linguistiques du copiste et les variantes par rapport au manuscrit 8266 de la Bibliothèque nationale de France. Un glossaire ainsi que des index des personnes, des lieux et des sources permettent d'éclairer les aspects historiques, géographiques et culturels présents dans cet ouvrage.

Mots clés

Littérature médiévale
Chronique et histoire
Bretagne, Grande-Bretagne, France
Guerre de cent ans
Guerre de succession de Bretagne

Abstract

The first version of "Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne" was ordered by Jean de Châteaugiron, lord of Derval, and Pierre Le Baud finished writing it in 1480. Only two manuscripts reached us: the original, preserved at the Bibliothèque nationale de France (ms fr.8266), was partially edited in 1907 by Charles de La Lande de Calan, whereas the second, which can be found at the Bibliothèque municipale d'Angers and is a copy of the first, was never transcribed.

This edition transcribes the manuscript 941 in its entirety, meaning all the three books written on over 406 folios. This transcription also analyses the method the chronicler used to compile the text, the linguistic characteristics of the scribe and the differences with the manuscript 8266 of the Bibliothèque nationale de France. A glossary, as well as an index of persons, an index of locations and an index of sources, will also enlighten the historical, geographical and cultural aspects of this publication.

Key Words

Medieval literature
Chronicle and history
Brittany, Great Britain, France
The Hundred Years War
War of the Breton Succession

Thèse de Doctorat

Karine GREGOIRE,
ép. ABELARD

Thèse présentée en vue de l'obtention du
grade **de Docteur de l'Université d'Angers**
sous le label de L'Université Nantes Angers Le Mans

École doctorale : Sociétés, cultures, échanges

Discipline : *Langue et littérature françaises*

Spécialité : *Langue et littérature médiévales*

Unité de recherche : **CERIEC EA 922**

Soutenue le 14 décembre 2015

**Edition scientifique des *Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne* de
Pierre Le Baud,
d'après le manuscrit 941 conservé à la Bibliothèque municipale d'Angers.**

(Volume II)

JURY

Rapporteurs : **Mme Françoise LAURENT**, professeur à l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand
Mme Laurence MATHEY-MAILLE, professeur à l'université du Havre

Examineur : **M. Gilles ROUSSINEAU**, professeur émérite à l'université Paris-IV-Sorbonne

Directeur de Thèse : **Mme Elisabeth PINTO-MATHIEU**, professeur à l'université d'Angers

CHAPITRE CXLIV

[f.206] *De la bataille, qui fut pres Kemperlé, entre missire Loÿs d'Espagne et ses gens d'une part et les gens de la comtesse de Montfort [d'autre]*¹.

Longuement nagierent missire Loÿs d'Espagne, missire Othon d'Orne et toute leur route d'Espaigneux et de Genevoys, qui sur mer en Guerrande estoient montez, en costoyant les rivages de la mer de Bretagne, et en maniere de pirates robeurs de mer, l'une foiz descendoient a Saint Mahé, l'autre foiz es païs de Conquest et de Crauson, qui sont es fins de Cornouaille jouxte la grant mer. Et souventesfoiz vers Kemper Corentin et Kemperlé chargeoient leur navire de [f.206v] proyes et despoules, dont ilz trouvoient sans nombre, qu'ilz ravissoient aux populaires habitans es champs et es bourgs sans fort, et tellement les oppressoient, comme ilz ne trouvassent en eulx nulle resistance, que les cultivateurs des terres prouchaines des rivages de la mer, espiciallement des havres ou les neffs abordoient, delaissoient leurs mencions vuides et au loign s'en alloient habiter. Mais comme telle chose fut rapportee a la comtesse de Montfort et aux chevalliers bretons et angloys qui avecques elle estoient a Hannebont, ilz eurent pitié de la misere et capitivité et oppression en quoy estoit detenu le povre peuple de Bretagne, et delibererent ceulx chevalliers entr'eulx de le secourir et d'eulx transporter celle part et combatre contre ceulx oppresseurs, s'ilz les pouaient trouver en place de ce faire. Et de celle emprinse furent premiers acteurs missire Gautier de Mauny et missire Amauri de Cliczon qui le signiffierent a missire Yves de Triviguidy, a missire Guillaume de Cadoudal, a missire Geffroy de Malestroit, aux deux freres de Pennefort et a tous les autres chevalliers² qui lors estoient dedans Hannebont, lesquels se octrierent de grant courage a aller en leur compaignie. Et adonc pour ce faire leur navire deuement equiperent et partirent du port de Hannebont atout grant nombre de gens d'armes³, et s'avancerent en mer pour chercher leurs adversaires. Et ainsi nageans et costoyans les rivages et les ports de la mer de Bretagne, arriverent a ung havre pres Kemperlé ou ilz trouverent les neffs de missire Loÿs d'Espagne, de missire Othon d'Orne et de leurs gens, lesquelles y estoient ancrees, dont ilz s'esjoÿrent grandement car autre chose ne cerchoient. Si coururent sus par grant vertu a ceulx que lesditz missire Loÿs et missire Othon avoient commis a la garde dudit navire, et tous les mirent a occision. Puis entrerent esdites neffs, lesquelles ilz saesirent avecques toutes les proyes et les avoirs qui dedans estoient assemblez, dont y avoit si excessive abundance que aux regardans tournoit en admiration. Et comme ainsi eurent les seigneurs bretons et angloys saesiz les neffs de leurs adersaires, ilz prindrent terre a celui mesme port, pource que bien penczoient que de ce lieu n'estoient pas missire Loÿs, missire Othon eslongnez. Mais ilz establirent trois cents archiers a garder le navire et les proyes qu'ilz avoient conquises, et se partirent en trois batailles qui par trois lieux s'espandirent sur le païs pour plustost trouver leurs ennemis. De laquelle chose fut tantost la nouvelle comptee a missire Loÿs d'Espagne et la maniere coument Angloys et Bretons estoient arrivez, qui [f.207] de les chercher se penoient en intention de les combatre. Pour quoy il rappella de toutes pars ses forces et ses gens recueilli, puis se mist au retour vers le rivage de la mer en esperance de ses neffs recouvrer, car pas ne savoit que ses ennemis les eussent occupees. Si le suivoit a grans tourbes les hommes de la terre, ausquelx il avoit

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Var. *a touz les autres chevalliers et escuiers*

³ Var. *a tout grant nombre de gens d'armes et troys mil archiers*

tollu leurs avoires a force, et se hastoit ledit missire Loÿs en tant qu'il pouait. Mes il rencontra en sa voye l'une des trois batailles dessus dictes, par quoy il cognu bien que combatre le convenoit, et, comme bon chevalier et hardi, se mist en bon arroy pour ses ennemis recevoir et fist illecques ung sien neveu appellé Aufour d'Espagne, avecques aucuns autres, chevalliers nouvellement. Et lors que les batailles furent approuchees l'une de l'autre, se ferirent lesditz missire Othon et leurs gens espaigneux et gennevoys par my la premiere bataille des Angloys et Bretons si roidement qu'ilz en ruerent mains par terre et en occirent pluseurs. Et tantost fust¹ celle bataille tournee en desconfiture si les autres deux ne fussent seurvenues, lesquelles acoururent celle part aux cris et aux clameurs des gens du païs qui, comme dit est, suivoient missire Loÿs et ses gens pour leurs avoires rescourre. Et moult domagierent ces deux batailles de Bretons et d'Angloys a leur arriver les Espaigneux et Gennevoys leurs adversaires par le trait de leurs archiers, puis se meslerent par entr'eulx et a desconfiture tourner les compellerent. Adonc furent Gennevoys et Espaigneux a grant meschieff, car pour aggraver leur infortune seurvindrent sur leur desarroy les populaires qui les suyvoient a picques et a maces, lesqueulx sans mercy leur² couperent les gorges et rescourrent leurs biens dont ilz estoient chargez. Mais missire Loÿs d'Espagne voyant ainsi ses gens a desconfiture, il pensa de soy sauver, qar bien savoit que s'il cheoit es mains desdictz populaires qu'ilz ne l'espargneroint em plus que les autres, ains l'occiroient sans mercy. Et pour ce se departit il de sa³ bataille, grieffvement navré de pluseurs playes, et adressa sa fuite vers le rivage⁴, ou havre ou il avoit laissé ses neffs ancrees, tresdoloureux de la mort de son neveu Aufour qui en l'estour avoit esté occis avecques seix mil sept cents de ses gens, car de sept mil qu'il avoit avecques lui, quant il descendit au port de Kemperlé, ne lui en demoura que trois cents. Tant exploicta ledit missire Loÿs qu'il parvint au port ou estoit son navire, **[f.207v]** mais, comme il cuidast entrer, il le trouva saisi et occupé par ses ennemis qui lui en defendoient l'entree. Toutesfoiz, ainsi qu'il estoit illecques penciff, doubtant la poursuite de ses adversaires, il va adviser une petite neff vuide et ainsi comme toute abandonnee, en laquelle, combien qu'elle fust petitement equippee, il entra atout le demourant de ses gens et commença a nager pour evader et se sauver des mains de ses ennemis angloys et bretons. Lesquelx, avant qu'il eust eslongné guieres le rivage, y arriverent, car si tost qu'ilz eurent desconfit les gens dudit missire Loÿs et qu'ilz apperceurent qu'il s'estoit mis a fuir⁵, se mistrent ilz a l'ensuivre et laisserent les gens du païs convenir du seurplus et rescourre leurs proyes qui leur avoint esté tollues, qar il leur sembloit n'avoir riens fait si ledit missire Loÿs eschappoit de leurs mains. Et pource que bien doubterent qu'il se traitroit vers ses neffs en esperance de les recouvrer, ilz acoururent celle part hastivement et, quant ilz furent au havre venuz et qu'ilz sceurent que missire Loÿs d'Espagne avoit une neff recouvrer et en laquelle il s'en alloit fuyant tant comme il pouait siller, ilz entrerent en leurs plus prompts navires et, leurs voilles au vent levees, le commencerent a suivre. Si eurent vent convenable et tant l'approucherent que davant eulx veoint son vesseau par sur les undes courir. Mais les mariniers dudit missire Loÿs et les compaignons, qui estoient eschappez de la bataille, tellement nagierent a force de bras et par traictz de rames d'avirons, o ce que le vent leur estoit propice, qu'ilz arriverent a ung port assez pres de la cité de Vennes, ouquel ilz

¹ fut (correction d'après 8266)

² leurs couperent (correction d'après 8266)

³ Var. la bataille

⁴ Var. vers le rivage de la mer

⁵ Var. apperceurent qu'il avoit delaisé la bataille et s'estoit mis a fuir

descendirent et prindrent des chevaux ce que trouver en peurent pour soy sauver et recouvrer la cité, car desja arrivoient leurs ennemis qui les suivoient a celui mesme port. Et adonc commencerent missire Loÿs et les siens a fuir par terre et les Bretons et Angloys a les suivre et, combien que pluseurs en fussent ratains qui finirent leurs vies par espees de leurs adversaires, toutesfoiz se sauva ledit missire Loÿs et recouvra ladicte cité de Vennes.

CHAPITRE CXLV

Comme les gens de la comtesse, après la bataille de Kemperlé, s'en retournerent et comme il ouvrerent en leur chemin.

Quant ainsi eurent les Angloys et les Bretons chacé missire Loÿs d'Espagne jucques a la cité de Vennes, ilz rentrent en leurs¹ [f.208] neffs et tournerent leurs voilles en esperance de retourner a Hannebont par devers la comtesse de Montfort. Mais vent leur fut contraire qui ne leur souffri leur navire a leur plaisir conduire, ains par ses sifflements le tourna au contraire et tant que pluseurs jours nagerent que oncques ne peurent tenir la droicte voye pour venir a Hannebont. Mais leur couvint descendre a ung port pres la ville de Conq, qui siet ou rivage de la mer entre la cité de Kemper Corentin et la ville de Kemperlé, et se meptre a vaye par terre pour retourner audit lieu de Hannebont. Et pour ce chemin faire, prenoient des chevaux ou ilz les trouvoient et alloient les ungs a cheval, les autres a pié, gastant le païs par ou ilz passoient sans riens espargner. Et en celle maniere parvindrent jucques au chasteau de La Roche Perio, lequel missire Gautier de Mauny eut voulloir d'assaillir, et dist aux autres chevaliers que volentiers sauroit quelz gens il avoit² dedans, s'il avoit compaignie, et essayroit s'il y pourroit riens conquerer. Lesqueulx chevaliers, combien qu'ilz fussent grandement travaillez, lui loerent celle chose emprandre, lui promettant le suivre et lui tenir bon convenant jucques a la mort. Et adonc se mirent eulx et touz leurs gens en armes et approucherent le chastel, autour duquel ilz se ordonnerent pour l'assaillir. Mais comme Girard de Mallain, qui en estoit cappitaine, apperceut leur contenance et que voulloir avoint de lui livrer l'assault, il fist sans demeure armer touz ses soubdoyers et les ordonna aux deffences des murs et autres gardes, et de lui mesme se mist au lieu qu'il pencza que seroit la plus forte escarmousche. Si commença lors l'assault dur et perilleux, auquel les assaillans moult vigoreusement se porterent, quar si espeessement envoyeoint les archiers leur traict que les hourdeix et les couvertures des tours en estoient brochees. Mais d'autre [part]³ ceulx dedans, qui bien pavoisiez estoient, a l'encontre leur resistoient par machinacions contraires, et si roidement leur lanczoient vires et carreaux que pluseurs chevaliers et escuiers de l'ost en furent navrez, entre lesquels le furent missire Jehan le Bouteiller [et]⁴ missire Mahé de Fresney si griefvement que il les couvint tirer⁵, et furent apportez en ung pré pres une haye pour se reposer et refroischir. Ledit Girard de Mallain avoit ung frere dedans le chastel de Favoet, lequel estoit appellé Regnier de Mallain et avoit [f.208v] la garde dudict chastel de Favoet de par missire Charles de Blays atout saixante soubdoyers. Lequel Regnier, quant il entendit que Bretons et Angloys assailloient son frere dedans Roche Perio, il pença

¹ *en leurs* répété (notre correction)

² *auoit* (correction d'après 8266)

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *retirer*

de le secourir a son pouair et fist armer quarante de ses compeignons, lesquels il conduisoit vers La Roche Perio pour cercher adventure et veoir s'il pourroit valloir a son frere en aucune maniere. Si arriva d'aventure en la pree ou gisoient les deux chevaliers navrez, qui n'estoient gardez fors par leurs varletz, ausquelx ledit Regnier de Mallain et les siens coururent sus et les mirent en fuite, puis saisirent les dessus ditz chevaliers qu'ilz mistrent sur deux chevaulx et les emmenerent jucques a Favouet en prison. De laquelle chose fut tantost la nouvelle portee aux chevaliers qui le chastel assailloient par ceulx mesmes varletz qui s'en estoient fuiz, lesquels leur recorderent la maniere de la prinse, dont ilz furent grandement couroucez et delaisserent l'assault pour se meptre a voye pour aller devers Favouet, cuidants raconsuivre ceulx qui lesdictz chevalliers enmenoient. Et y courroit chaicun estriveement a qui meulx meulx, mais ilz ne se peurent oncques haster que ledit Regnier n'eust recouvert le chastel du Favouet atous ses prinsonniers avant qu'ilz y arrivassent. Et quant les Angloys et Bretons furent venuz devant Favouet, ilz commencerent par grant fureur assaillir le chastel, mais, pour le grant travail qu'ilz avoient eu, estoient ils las. Et ledit Regnier et ses soubdoyers par telle vertu se deffendirent que riens n'y peurent tout ce jour conquerre. Et pour repos prendre se logerent tout ce soir a l'environ au mieulx qu'ilz peurent, en propos de recommencer l'assault le landemain. Si entendi bien Girard de Mallain, le cappitaine de La Roche Perio, la nouvelle du grant service que son frere lui avoit fait et comme par son purchas avoient les Bretons et Angloys laissé l'assault de La Roche Perio, dont il estoit tresjoyeux. Mais de ce qu'ilz avoient assegé le Favouet estoit il tresdesplaisant et pensa adonc de secourir son frere [et]¹ de lui rendre le grant service qu'il lui avoit fait. Pour laquelle chose faire il monta sur ung bon coursier et tellement chevaucha celle nuyt² que au point du jour il parvint a Guingamp, et recorda a son compaignon, missire Pierre Portebeuff qui en estoit cappitaine, comme Bretons et Angloys avoient son frere Regnier assis dedans Favouet, puis le pria comme a³ [f.209] son pouair le vouseist aider a le secourir. Pour quoy adonc ledit missire Pierre Portebeuff assembla tous les bourgeois et les soubdoiers de Guingamp ou marché et es halles de la ville, ausquelx il fist pluseurs remonstrances et leur compta comme Regnier de Mallain estoit assiegé dedans Favouet, tout en la maniere que Girard lui avoit dit. Puis leur signiffia qu'il avoit voulloir de le desassieger s'il pouait trouver gens qui suivre le vouseissent, en les priant que pour sa delivrance vouseissent tant faire que de celle chose emprendre. Si furent touz d'accord d'aller avecques la part qu'il les vouldroit mener, et atant s'armerent bien seix mil, tant de la ville que des champs a l'environ, et en la compaignie de missire Pierre Portebeuff et de Girard de Mallain se mirent a voye pour venir devant Favouet. De la venue desquelx sceurent tantost les Angloys et Bretons [nouvelle]⁴ et, comme en esperance de les venir combatre ilz s'estoient partiz de Guingamp, si pencerent que aussi tost pouait en estre allee la nouvelle a missire Charles de Blays, qui estoit encores a Karheix, comme a ceulx de Guingamp. Pour quoy ilz eurent conseil d'illec departir, car ilz considererent que, si ceulx de Guingamp venoient d'une part et ceulx de l'ost dudit missire Charles d'autre part, qu'ilz seroient enclos de touz costez et a grant meschieff leur pourroit tourner. Et atant se departirent de davent Favouet et se mistrent a voye pour retourner a Hannebont, penczans que mieulx leur valloit y laisser leurs prinsonniers que plus perdre. Et ainsi qu'ilz s'en retournoient pres le chastel de Gouillet Forest, qui se tenoit

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *chevaucha toute celle nuyt*

³ a répété (notre correction)

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

de la partie de missire Charles de Blays et s'estoit a lui rendu bien quinze jours devant, lequel missire Charles en avoit commis la garde a missire Henry de Leon et a ung autre chevalier, qui par avant avoit esté de la partie a la comtesse de Montfort mais il s'en estoit departi et avoit fait la foy audict missire Charles. Si n'estoit pas ces deux chevaliers au chastel de Goulet Forest quant les Bretons et Angloys y arriverent, ains estoient au siege de Karheix avecques missire Charles et les autres seigneurs françois. Quant les Angloys et Bretons eurent bien ledit chastel advisé, missire Gautier de Mauny dist qu'il n'yroit point plus avant premier qu'il eust¹ assailly et veu quel resistance il trouveroit en ceulx qui dedans estoient pour le garder. Jasceit qu'il veist celui chastel de force merveilleuse et que lui et les autres chevaliers fussent grandement travaillez par les labeurs et mesaises, cy dessus contenuz, qu'ilz avoient souffertes, il commanda a ses chevaliers **[f.209v]** et archiers qu'ilz le suivissent, et sa targe a son coul monta contre mont jucques aux barrieres et aux fossez du chasteau. Si le suivirent ses gens et aussi firent les Bretons qui abandonner ne le vouloient nullement, lesquelx assemblement commencerent le chastel a assaillir par grant force si que chaicun se pennoit de mieulx faire. Mais ceulx dedans leur resisterent si vertueusement qu'ilz firent l'assault durer jucques a heure de vespres, sans ce que aucune chose peussent les assaillans sur eulx conquerir. Et a celle heure, comme ceulx dedans cuidassent estre en repos et que l'assault deust cesser de tous points, le fist ledit missire Gautier renforcer et refroischir de nouveaux assaillans, lesquelx il admonnestoit de vertueusement se porter et entr'eulx se abandonnoit es plus perilleux lieux. Et lors recommencerent les archiers a traire, lesqueulx envoieoint leur traict si espesseement que ceulx du chastel plus ne oserent se apparoir aux creneaux ne aux autres gardes pour les defendre, ains soubz l'ombre² des hourdeix et des paveilz se muczoient³. Et adonc les assaillans remplirent leurs foussez d'estrain et de merrains tellement qu'ilz pouaient de front⁴ aller aux piez des murs, lesquelx ilz pierent⁵ a grans barres de fers aguës, et aux marteaux pointuz les percerent et y firent une entree large d'une taise ou environ, par laquelle entrerent a force Angloys et Bretons ou chastel et occirent tous les soubdoyers que dedans ils trouverent. Puis celui soir logerent a l'environ et au dedans d'icelui chastel de Goulet Forest au mieulx qu'ilz peurent. Et le landemain se mirent a voye pour retourner a Hannebont. Et d'autre part Girard de Mallain, qui a Guingamp estoit allé querir secour pour desasseger Regnier son frere, comme dit est cy davent, tellement esploicta atout celui secours qu'il parvint jucques a Favoet. Mais comme il y fut arrivé, il trouva que ja s'en estoient les Angloys et Bretons partiz, contre lequel Girard issit ledit Regnier son frere pour recevoir lui, missire Pierre Portebeuff et les autres de leur route, lesquelx il festoya grandement pour tant qu'ilz estoient venuz a son secours. Et après ce qu'ilz furent refroischiz, ilz s'en retournerent a Guingamp.

CHAPITRE CXLVI

¹ Var. *qu'il l'eust assailly*

² *soubz umbre l'ombre* (correction d'après 8266)

³ *musczoient* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *pouaient tout de front*

⁵ Idem en 8266. Peut-être *piquerent* ou *pillèrent*.

*Des gens de la comtesse qui arriverent a Hannebont, et de missire Charles de Blays qui derechieff l'assist. Comme la comtesse envoya en Angleterre, et de deux chevaliers*¹.

Grandement fut la comtesse de Montfort esjoÿe quant elle entendit la nouvelle comme ses gens bretons et anglois avoient desconfit leurs adversaires a Kemperlé, et quant [f.210] elle sceut qu'ilz approuchoient Hannebont, elle leur alla a l'encontre et les receut tresdebonnairement et a chiere joyeuse, en baisant et acolant ceulx de hault lignage, et a chaicun faisoit recueil selon son estat, si que tous se louaient de sa grande courtoisie. Puis mena les seigneurs, chevaliers et escuiers de estat disner avec elle en son chastel, car pour les festoyer avoit elle fait preparer ung grant et solemnel disner. Et comme ilz fussent assis au menger, elle leur demanda de leurs aventures, jasceit que en sceust partie², ainsi comme dit est, et ilz lui en recorderent chaicun en son endroit ce qu'il en savoit et avoit veu, en attribuant les loanges a ceulx qui les avoient deservies³, et iceulx honnoroit et eslevoit la contesse par sus tous les autres. Si se refroischirent ses gens d'armes dedans Hannebont par aucuns temps en repos, quar grant mestier en avoient. Et missire Charles de Blays et les autres seigneurs de France sistrent tant longuement devant Karheix que, jasceit que ceulx dedans se defendissent vigoreusement, toutesfoiz furent ilz en fin telement contrains par assaulx greveux et par les coups des engins, qui contre les murs de la ville gictoient incessamment [et]⁴ qui les debriserent tant qu'ilz estoient presque au trebucher, qu'ilz ne se peurent tenir plus longuement, ains rendirent leur ville a missire Charles de Blays, sauffs leurs corps et leurs avoirs, car bien savoient que la comtesse de Montfort n'avoit pas puissance de les secourir. Et missire Charles les y receut par la condicion dessus dicte, parce qu'ilz lui jurerent feauté et lui firent hommage, et leur establit nouveaux officiers en son nom avecques un preux chevalier et vaillant capitaine⁵. Et après ce que ledit missire Charles de Blays eut ainsi Karheix en son obeissance, il entra dedans la ville et tous les autres qui entrer y voudrent, et illecques sejournerent eulx et leurs gens pour soy refroischir par l'espace de quinze jours. Puis eurent conseil de retourner asseoir la ville de Hannebont, quar il leur sembloit riens n'esploicter s'ilz n'avoient la comtesse de Montfort, pource que moult les grevoit par ses entreprises. Et quant ladicte comtesse sceut la rendue de Karheix et vit que ses adversaires par chaicun jour conqueroient ses villes et chasteaux, elle fut moult doloureuse [f.210v] et envoya incontinent ses messages par devers le roy Edouart d'Angleterre lui notiffier comme missire Charles de Blays son adversaire et les autres seigneurs de France avoient reconquis les citez de [Rennes et de]⁶ Vennes et les autres bonnes villes et chasteaux de Bretagne, et par chaicun jour reconqueroient le seurplus tant que le païs seroit du tout a eulx si elle n'avoit prouchainement secours, lequel elle lui requeroit. Si se partirent ses messages de Hannebont et prindrent port en Angleterre, puis allerent a Widesorre, ou lors se tenoit ledit roy Edouard d'Angleterre, auquel, quant ilz furent venuz en sa presence, ilz lui nuncerent la cause pour quoy les avoit la comtesse de Montfort leur damme devers lui transmis. Et lors qu'il eut entendu leur

¹ Dans 8266 la fin de la rubrique est incomplète : *et de II chevaliers que ceulx de l'*[ost voulloint faire mourir], ainsi complété par la rubrique de la table des matières.

² Var. *jasoit que ja en sceust partie*

³ Var. *desservies*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *a cappitaine*

⁶ Mots manquants, rétablis d'après 8266

message, il remanda par eulx a la comtesse que, pour l'iver qui estoit prouchain, ne pouait il mettre sus nouvelle armee, mais que au printemps se tenist seure d'avoir secours, quar il lui envoyeroit des gens d'armes sans faillir ; et lui loait que ce pendant elle traictast une treve a durer entre elle et ses ennemis pour tout l'iver ensuivant, si elle la pouait impetrer. Et atant se partirent lesdictz messages de la court du roy d'Angleterre et retournerent a Hannebont, ou ilz trouverent missire Charles de Blays et son ost de François et de Bretons qui assegié l'avoient, quar ilz y estoient venuz de Karheix et y avoient drecé tentes et paveillons ou mieulx qu'ilz y avoient peu environnee la place pour mieulx contraindre ceulx dedans et garder que vivres n'y fussent apportez. Mes la comtesse, depuis le temps qu'ilz en estoient partiz la premiere foiz, n'avoit cessé de la remparer et si bien l'avoit renforcee, reffroichie, ravitaillie et pourveue de vivres¹ et de toutes autres choses, qui mestier lui faisoient, que ceulx de l'ost estoient comme a recommencer. Et en celui siege, peu de temps après ce que missire Charles de Blays et son ost y furent arrivez, vint missire Loÿs d'Espagne, qui en la cité de Vennes avoit sejourné par l'espace de seix sepmaines pour soy faire curer des playes qu'il avoit receues a la bataille de Kemperlé, lequel missire Loÿs, [missire Charles]² et les autres seigneurs François et bretons receurent a grant joye, pource que depuis la bataille dessus dicte ilz ne l'avoient veu. Et pendant ce siege accreut l'ost dudit missire Charles et de jour en autre multiplia grandement, car pluseurs seigneurs, gens d'armes et soubdoyers, qui en icelle saison avoient servi le roy d'Espagne contre le roy de Grenade³ et les Sarrasins ausquelx [f.211] il menoit guerre, vindrent se rendre audit missire Charles. Lequel avoit fait assorter quinze ou saeze engins qui incessamment gictoient grosses pierres contre les tours et les murs de Hannebont, mais ceulx dedans gueres ne s'effroyoient, car ilz estoient fort gueritez et pavoyriez a l'encontre, et par le troict de leurs engins semblablement ceulx de l'ost travailloient. Et par derision souventesfoiz se apparoient aux creneaux, lesqueulx ilz polissoient et applanoient par despit de leurs chapperons et manteaux, et crioient si hault que ceulx de l'ost les pouaient bien ouir, en disant en ceste maniere : « Aller, François, aller querir voz compaignons qui reposent ou champ de Kemperlé ! » De laquelle chose furent ceulx de l'ost tresdespitz, et espiciallement missire Loÿs d'Espagne et les Espaigneux et Genevoys sur qui la desconfiture avoit esté a Kemperlé. Et tant que ung jour se transporta ledit missire Loÿs en la tente missire Charles de Blays et, en la presence de tous les seigneurs François qui en l'ost estoient, le supplia que, pour remuneration des services qu'il lui avoit faits, il lui vouldist octrier ung don. Et ledit missire Charles le lui octria⁴ tresdebonnairement, pource que moult tenu lui estoit et si ne savoit quelle chose il vouloit demander. Lors que ledit missire Loÿs eut de son don promesse, il le mercia moult grandement, puis lui dist qu'il le prioit et requeroit qu'il fist incontinent venir les deux chevaliers, missire Jehan le Bouteiller et missire Humbert de Fresnay, que missire Regnier de Mallain tenoit dedans Favoet prinsonniers, et les lui donnast pour en faire a sa volonté, quar s'estoit le don que demander lui vouloit, pour ce qu'ilz l'avoient eulx et leurs compaignons desconfit et navré griefvement, et mesmes occis missire Aufour d'Espagne son neveu qu'il amoit treschierement avecques presque toute sa compaignie. Si ne savoit comment vengeance en prandre, fors ausdictz chevaliers faire transcher les testes par davent leurs compaignons qui estoient dedans Hannebont. Et quant missire Charles l'ouyt, il

¹ Var. *de vivres, d'artillerie*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ *contre le roy d'Angleterre, de Grenade* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *conceda*

fut moult esbahy et lui commença a dire moult courtoisement que certainement volontiers lui donneroit les prisonniers puis que demandez les avoit, mais que ce seroit grant cruaulté et peu de honneur a lui et grant blasme a tous ceulx de l'ost si ainsi cruelement faisoient murtrir deux si preux et vaillans chevaliers qu'estoient les dessus dictz missire Jehan le Bouteiller et missire Humbert de Fresnay, en la forme qu'il disoit ; et leur pourroit [estre]¹ a touzjours mais [f.211v] reprouchee villainement ; et mesment donneroit grant examplaire a leurs ennemis de faire le semblable aux leurs quant saisir les pourroit et ne savoit que leur estoit advenir. Si le pria tres affectueusement que sur celle chose eust plus grant deliberacion et que mieulx se voulseist adviser, quar de sa part n'y donneroit il son consentement. Mais ledit missire Loÿs lui respondi que si tous les seigneurs du monde le en prioient qu'il n'en feroit riens que lesdictz chevaliers ne fussent livrez a mort, puis que du don lui avoit fait l'octroy, et que, s'il ne lui tenoit couvenant, sceust de certain qu'il se partiroit de son ost et ne le serviroit ne ameroit jour de sa vie. Lors n'osa missire Charles ledit missire Loÿs couroucer pour tant qu'il avoit affaire de lui ou de son ayde et, sans demeure, envoya ses messages au chastel de Favoyt par devers Regnier de Mallain pour lesditz prisonniers faire venir en l'ost. Laquelle chose fut promptement faicte, et furent lesdictz chevaliers mis en la tente missire Charles de Blays, auquel lieu se transporta missire Loÿs d'Espagne quant il sceut la nouvelle de leur advenement, et aussi furent pluseurs des seigneurs de France et de Bretagne. Et si tost que ledit missire Loÿs apperceut les chevaliers, il leur reproucha moult ireusement que navré l'avoient et occis missire Aufour son neveu, dont il prendroit prouchainement en eulx vengeance ne nul ne les pourroit de mort respiter, les ennotant d'eulx confesser si bon leur sembloit et de requerir mercy a Nostre Seigneur quar leur derrenier jour estoit venu. Quant missire Jehan le Bouteiller et missire Humbert de Fresnay ouirent ainsi parler ledit missire Loÿs, ilz furent grandement esmerveillez et responderent qu'ilz ne pouaient² croire que vaillants hommes et gens de guerre deussent telle cruaulté commettre que de consentir que l'on mist a mort chevaliers prins en faitz d'armes pour guerres de seigneurs ; et que, si fait estoit, pluseurs autres chevaliers et escuiers le pourroit bien comparoir en cas semblable. Si avoient les seigneurs qui la estoient presens grant pitié desdicts chevaliers, mais, pour prieres ne raisons que ilz sceussent faire ne monstrent audit missire Loÿs, ilz ne le peurent destourner de son propos obstiné que il ne convenist que les devant dictz chevaliers fussent decapitez. Et pour celle execucion faire, fut après disner l'eure assignee.

CHAPITRE CXLVII

Comme celx de Hannebont rescourrent aux François leurs deux chevaliers, et comme lesdictz François furent de devant Hannebont honteusement levez par [f.212] missire Tanguy du Chastel.

En l'ost de missire Charles de Blays estoit lors une espie qui de par la comtesse de Montfort y estoit entré celeement, laquelle si tost qu'elle entendit que ces deux chevaliers devoient estre executez, retourna a missire Amauri³ de Cliczon, a missire Gautier de Mauny et aux autres chevaliers⁴ qui se tenoient dedans Hannebont, recorda la doloireuse nouvelle de leurs compaignons et comme après le

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *qu'il ne pouait croire* (correction d'après 8266)

³ Var. *retourna en la ville sans estre apperceue et a missire Amauri*

⁴ Var. *et aux autres chevaliers et escuiers*

disner des seigneurs de l'ost ilz devoit avoir les testes transchees, car, pour vengeance de la desconfiture qu'ilz avoient fait a Kemperlé, avoit missire Loÿs d'Espagne leur mort juree. De laquelle chose ouir furent lesdictz chevaliers bretons et angloys tresdollents, pour ce qu'ilz ne savoient considerer tour ne voye coument ilz les peussent delivrer, car, pour or ne argent qui fust promis a missire Loÿs d'Espagne, il ne se vouloit acorder ne son propos muer qu'ilz ne receussent mort. Et s'assemblerent aucuns desdictz chevaliers angloys et bretons en conseil pour adviser qu'ilz feroient de celle chose, ouquel ilz mistrent avant pluseurs propos, mais riens n'y conclurent. Et lors fut present missire Gautier de Maulny qui dist adonc aux seigneurs qui la estoient que grant honneur leur seroit si ses¹ deux chevaliers pouaient sauver, et que touz ceulx de hault corage, qui de ce fait au temps avenir orroient parler, leur en donneroit los ; et se ilz se mettoient en paine et en adventure de ce faire et que ilz ne parvenissent a leur intencion, au moins ilz se acquiteroient ainsi qu'ilz devoient, car bien devoient leurs corps adventurer pour sauver les vies a deux si vaillans chevaliers. A ce conseil s'acorderent adonc tous les chevaliers qui la estoient, et promirent audict missire Gautier exposer leurs vies en peril pour le salut de leurs compaignons. Si leur dist adonc ledit missire Gautier qu'il avoit advisé o leur conseil que tous s'armassent et se departeissent en deux parties, desquelles l'une ysist a l'eure de disner² par l'une des portes et se reengeast et apparust devant les gens de l'ost pour eulx esmouvoir et avecques eulx maintenir l'escarmousche, car bien penczoient que ilz accourroient celle part tantost qu'ilz les veiroient, en priant [f.212v] missire Amauri de Cliczon qu'il en preneist la conduite et avecques lui menast mil archiers ; et que lui, cent hommes d'armes et cinq cents archiers istroient celement d'autre part par une posterne et [par]³ derriere fieroient⁴ sur les logeis des François qu'ilz trouveroient vuides, quar il avoit ung guide qui bien le conduiroit en la tente missire Charles de Blays ou leurs deux chevaliers estoient ; si se trouveroient⁵ celle part et lui et les siens feroient leur pouair des chevaliers delivrer. Et adonc se partirent les seigneurs d'illecques et s'en allerent sans demeure armer, et a l'eure dessus dicte, savoir que les Franczois leur refection prenoit, missire Amauri de Cliczon fist ouvrir l'une des portes et atout trois cents hommes d'armes et mil archiers issit de la ville de Hannebont, et ses archiers a pié estoient regez en batailles. Avecques⁶ ses gens de cheval alla sur l'ost François ferir estroictement et, faisant grant noayse et grant tumulte, commencerent a ruer sus tentes et paveillons et occire gens de toutes pars⁷, quar ilz estoient seurprins en despourveu ne de leurs armes n'estoient couverts. Comme ainsi eut ledit Amauri et ses gens angloys et bretons les François dommagié et qu'il cognut que saison estoit d'eulx retourné, pource que l'ost veoint effroyé et se commenczoit a esmouvoir et ja s'estoient la pluspart armez qui pour obvier vers lui accourroient, ilz se commencerent a reculler en eulx defendant jucques a leurs barrieres. A laquelle retraicte ot dure escarmousche, mainte lance brisee et pluseurs chevaliers, tant d'un costé que d'autre renversez⁸ par sur les croppes des chevaulx. Et quant jucques esdictes barrieres furent venuz, s'arresterent missire Amauri et les siens tous coyz, et ses archiers ordonna ledit missire Amauri sur la voye, qui espeesement contre ceulx

¹ Var. *ces*

² *desquelles l'une ississent a l'eure ysist a l'eure de disner* (correction d'après 8266)

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *feroient*

⁵ Var. *si se tourneroît*

⁶ Var. *et ses archiers qui a pié estoient regea en bataille, puis avecques*

⁷ Var. *et occire gens et detrancher de toutes pars*

⁸ *renversé* (idem en 8266. Notre correction)

de l'ost leurs darcs envoyeoint. Et d'autre part contre eulx tiroient les Genevevoys, pour quoy entr'elx commença l'estriff grant et merueilleux, auquel accoururent tous ceulx de l'ost qui estoient issuz aux champs et leurs logeis avoient vuides laissez, fors aucuns varletz qui leurs tentes et leurs biens gardoient, quar d'autre chose ne se doubtoient. Et adonc issirent missire Gautier de Mauny et sa route par une posterne¹, qui par derriere l'ost es tentes et logeis des seigneurs françois allerent a ferir². Esqueulx, comme ilz y fussent arrivez, oncques ne trouverent homme qui leur resistast **[f.213]** ne leur contrariast de leur plaisir faire, quar, comme dit est, estoient ceulx de l'ost a l'escarmousche contre Amauri de Cliczon. Si se transporta droictement ledict missire Gautier de Mauny en la tente missire Charles de Blays, en laquelle il fut conduit par l'espie, et la trouva missire Humbert de Fresnay et missire Jehan le Bouteiller, ses deux compaignons chevaliers³, en grant tristesse de cuer comme ceulx qui n'atendoient fors l'eure que l'executeur de justice les saisiroit pour leur oster la vie. Mais si tost qu'ilz apperceurent missire Gautier et sa route, ilz furent grandement resjoÿz, et aussi le devoient ilz bien estre quar il les fist sans demeure monter sur deux bons coursiers qu'il avoit a celle cause amenez⁴ et rentrent dedans Hannebont avecques missire Gautier et ses gens par celle mesme posterne par laquelle ilz estoient issuz. Et par ceste maniere furent sauvez les chevaliers, a l'encontre desquelx alla la comtesse de Montfort qui les recueillit a grant joaye. Et encore se combatoit missire Amauri de Cliczon aux barrieres atout sa route d'Angloys et de Bretons, qui par cautele amusoient ceulx de l'ost tant que leurs chevaliers fussent rescoux, qui ja l'estoient, comme dit est. De laquelle chose fut tantost la nouvelle comptee a missire Charles et aux autres seigneurs francois et bretons, qui estoient en l'ost, par leurs varletz, qui estoient demourez es tentes, qui a eulx acoururent fuyant et leur distrent comme mal gardoient leurs prinsonniers, car ja les avoient ceulx de Hannebont rescoux et remis dedans leurs garnisons. Et comme missire Loÿs d'Espagne, qui avecques les autres estoit venu a l'assault, entendit celle chose et sceut de vroy que ainsi estoit, il fut tresdolle et couroucé, si demanda quelle part estoient les Angloys et Bretons tournez qui rescoux les avoient. Et il lui fut respondu que ja s'estoient presque retraictz en leur garnison, pour quoy missire Loÿs fut tout despit et, se tenant a deceu, delaisa l'assault et s'en retourna a ses tentes, et aussi fistrent tous les gens de l'ost de France. A laquelle retraicte les suivit missire Amauri de Cliczon moult de pres et pluseurs en occist par sa vaillance. Mais aussi furent prins de sa partie le cappitaine de Guingamp et le sire de Landerneau, lesquelx furent la nuyt ensuivante telement pressez⁵ par les gens de missire Charles qu'ilz furent corrupuz par dons et promesses⁶ et devindrent ingrats et mescognessans des grans biens que leur avoit fait la comtesse de Montfort, quar **[f.213v]** ilz la delaisserent et firent hommage audict missire Charles de Blays, qui tresjoyeux estoit de leur emprinse. Trois jours après celle escarmousche⁷ s'assemblerent tous les seigneurs, qui estoient au siege, devant la tente missire Charles de Blays pour avoir advis comme ilz se maintendroient au temps avenir. Si louaient aucuns leur retour en France pour l'iver qui prouchain estoit et qu'ilz veoint que le chastel et la ville⁸ de Hannebont estoient si tresfors et que dedans avoit de

¹ Var. *secretement par une posterne*

² Var. *allerent ferir*

³ *ses deux compaignons de chevaliers* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *fait amener*

⁵ Var. *preschez*

⁶ Var. *grans promesses*

⁷ Var. *celle dure escarmousche*

⁸ Var. *les chastel et ville de*

bons gens d'armes qui peu les doubtoient, ainsi que chaicun jour leur monstroient o effect qu'ilz n'estoient mie a conquerre en peu d'espace ; et si leur venoient touz les jours par la mer pourveances et vitailles nouvelles, par quoy de long temps ne les auroient par disette ; si estoit le païs a l'environ si fort gasté et destruiect que les fourriers ne pouaient trouver nulz vivres. Pour lesquelles causes et consideracions, ilz conseillèrent missire Charles qu'il parteist d'ilec et, par toutes les citez, villes et chasteaux que conquis avoit, comeist bonnes et fortes garnisons et leur instituast loyaulx capitaines et gouverneurs en qui il eust fiance parfaicte, qui si bien les sceussent garder qu'elles ne fussent reconquises par leurs¹ ennemis ; et mesmes que si aucun seigneur de la part de la comtesse vouloit ou nom d'elle prendre et accepter treves jucques a la feste de Penthecouste prouchaine ensuivante, et jurer icelles faire garder sans enfreindre, qu'il les acordast. Lesquelles choses, par aucuns desdictz seigneurs françoys pourparlees et loees a faire, furent par aucuns autres contredictes qui, ne se voullans consentir a si honteuse retraicte et seconde foiz se lever de davant Hannebont sans par nulles d'icelles foiz y avoir riens conquesté qui a prouffit ne honneur leur tournast, dudit siege continuer missire Charles encoragerent qui, par leur enortement pour garder que vivres ne fussent dedans la ville apportez et les assegez contraindre, par terre et par mer grans navires de divers ports firent illecques assembler. Mais comme la comtesse et ses chevaliers celles choses divisassent² et que de toutes pars estoient oppressez et environnez par leurs adversaires, a missire Tanguy du Chastel, qui tenoit la partie de la comtesse de Montfort, transmist ladicte comtesse ses messages, lui signiffiant la destresse et le priant que secourir la voulseist, car encores n'avoit esté ledit missire Taneguy dedans Hannebont assegé, ains gardoit le chastel de Brest de par ladicte comtesse. Et adonc assembla ledit missire Taneguy des gens d'armes ce qu'il en peut trouver en Leon, ou il estoit grandement amé, et pluseurs chevaliers et escuiers, ses parens [f.214] et autres enclina a sa partie, lesquelx il mena a Hannebont, ainsi que mandé lui avoit la comtesse. Si advint que les François, qui grandement estoient desplaisans d'avoir si longuement musé devant Hannebont, quant leur apareil eurent fait par devers la marine, de toutes pars commencerent ville et chastel a assaillir et s'aventuroient comme gens forcenez, mais ceulx dedans a l'encontre d'eulx leur ville defendirent si vigoreusement et par telle maniere qu'ilz tuerent pluseurs François. Et pendant que ses assaulx ainsi entr'elx se demenoient, arriva missire Tanguy du Chastel et atout sa route de Bretons, qui les neffs, lesquelles estoient ancrees au port de Hannebont comme dit est, conquererent³. Et tant firent ledit missire Taneguy et sa route que les Bretons et Angloys de Hannebont en fin contraignirent les François de l'ost missire Charles de Blays et mesment les Bretons qui y estoient, d'eulx partir a leur grant honte, dommage et confusion.

CHAPITRE CXLVIII

Comme Jugon fut prins par missire Charles de Blays par traïson d'un bourgeois du lieu qui par nuyt lui ouvrit les portes, et comme trieves furent prises entre ledit missire Charles et la comtesse de Montfort.

Quant ainsi fut l'ost de missire Charles de Blays levé honteusement de devant Hannebont, pencerent les seigneurs françois et bretons dudit ost que mieulx leur

¹ Var. *les*

² Var. *advisassent*

³ Var. *a force conquererent*

estoit mepre en deport leur guerre jucques au printemps, quar ilz estoient en la saison d'auptonne pres la feste de Touzsains et estoit l'iver prouchain, et pour ce se departirent presque tous les estrangiers et s'en retournerent en leurs contrees. Mais missire Charles de Blays demoura atous les seigneurs de Bretagne qui tenoient son parti, avecques lesquels il retint aucuns chevaliers et escuiers de France pour le accompagner et s'en alla a Karheix. Et advint que pendant le temps qu'il y sejournoit et qu'il entendoit ordonner de ses affaires et pourveoir sur le fait de ses garnisons, que missire Robert de Beaumenoir, lequel estoit mareschal de Bretagne de par missire Charles de Blays, rencontra d'aventure ung riche marchand de Jugon, qui se tenoit de la partie de la comtesse, et le mena a Karheix¹ devant missire Charles. Si estoit ce bourgeois ung des greigneurs de Jugon et grandement amé en la ville, et pour la comtesse y faisoit les provisions et aussi ailleurs en pluseurs lieux. Comme celui bourgeois fut a Karheix mené, il fut en grant doubte que missire Charles le [f.214v] fist mourir pour cause qu'il avoit tenue la partie de la comtesse, et moult souvent pria missire Robert de Beaumenoir, qui prins l'avoit, qu'il le laissast aller sur certaines convenances, offrant bailler ostages suffisans de sa rançon poyer. Mais comme ledit missire Robert dissimulast a celle chose faire, et que le bourgeays de par missire Charles fust souventesfoiz examiné et enquis sur la garde de ladicte place de Jugon, et que mesmes grans et riches dons lui fussent offers si par son moyen pouait missire Charles ladicte ville conquerir, cely bourgeays fut corrompu par la couvoitise d'avoir celles richesses precieuses et promist ouvrir l'une des portes de Jugon a certaine heure de la nuyt pour entrer missire Charles et les siens, quar il estoit, comme dit est, des majeurs de la ville et les cleffs des portes a son tour gardoit. Lesquelles choses accordees entre missire Charles de Blays et le bourgeays dessus dict, et que missire Charles de Blays lui eut promis donner cinq cents livres de rente par heritage, fut le bourgeays delivré et s'en retourna de Karheix a Jugon. Et adonc se pourpença de celle traïson parfaire et telement ouvra par son engin malicieux que, au jour qu'il avoit a missire Charles promis livrer Jugon, trouverent ses gens l'une des portes ouvertes et y entrerent ceulx qui entrer y voudrent. Et les apperceut la guette, qui haultement commença a crier alarme en nunczant aux bourgeays que traïz estoient. Laquelle chose ouyans, lesdictz bourgeays soudainement furent effroyez et se commencerent a esmouvoir et par tourbes fuir vers ung des chasteaux dudit lieu, car lors y en avoit trois, esquelles tourbes fuit aussi le bourgeays affin que de celle traïson il ne fust suspeczonné. Et lors que le jour apparut, entrerent missire Charles et ses gens d'armes dedans les maisons de Jugon et tous les biens des bourgeays, qui dedans furent trouvez, partirent lesdictz gens d'armes entr'eulx, puis assaillirent le dessus dict chastel. Et jura missire Charles que de devant ne partiroit premier qu'il eust mis² en son obeissance, car bien savoit comme tous ceulx de Jugon s'estoient dedans retraictz. Lesquelx se defendirent vaillaument contre les assaulx, moiennant la conduite de missire Girard de Rochefort qui de par la comtesses avoit esté établi leur capitaine. Et pour ce qu'ilz apperceurent comme le bourgeays dessus dict les avoit traïz, ilz le pendirent aux creneaux d'une des plus haultes [f.215] tours du chastel, voyant missire Charles et les siens, qui neantmoins ne se departirent du siege, ains vertueusement leurs assaulx refroischirent, et ainsi par aucuns jours les assaillans griefvement travaillerent. Et pour ce missire Girard de Rochefort et ceulx qui avecques lui ou chastel estoient, cognoessans le vouloir dudit missire Charles et qu'il n'avoit tallent de partir jucques a ce qu'il les eust en son obeissance, considerans aussi la petite

¹ a *krh Karheix* (notre correction)

² Var. *qu'il l'eust mis*

porcion de vivres qu'ilz avoient, car contre celle soubdaine et impourveue emprinse ne s'estoient ilz pourveuz, ilz parlementerent avecques missire Charles de Blays qu'il les receust en traictié et qu'ilz se rendroient a lui, sauffs leurs corps et leurs biens qui demourez leur estoient. Laquelle chose ledit missire Charles leur octria et les receut en son hommage, et ilz le recognurent a seigneur. Et par cest voye eut il les chasteaux de Jugon conquis, esquelx il establit une bonne et forte garnison et sur icelle institua missire Girard de Rochefort a capitaine, pour ce qu'il lui fist serment de fidelité, et aussi refroischit celles places de pourveances. Desquelles choses furent madamme la comtesse de Montfort et ceulx de sa partie trescouroucez quant ilz entendirent les nouvelles, mais remider n'y pouaient. Et ce pendant par le pourchaz d'aucuns seigneurs bretons qui, entre les deux parties contendans sur le duchié de Bretagne, savoir missire Charles et la comtesse, parlementerent, s'appointa une treve entr'eulx, a laquelle se consentirent assez legierement de chaicune partie, qar missire Charles consideroit que l'iver estoit prouchain [et]¹ que la saison n'estoit pas² couvenable de guerroyer. Et la comtesse estoit de ce faire conseillée tant des siens que du roy d'Angleterre, qui lui avoit mandé ainsi le faire par ses messages qu'elle avoit envoyez en Angleterre par devers lui, comme dessus est dit. Si se tindrent les garnisons de chaicune partie, celle treve durant, de courir ne d'emprandre aucune chose les ungs sur les autres, pour quoy tout l'iver ne firent chose qui a compter face.

CHAPITRE CXLIX

*Comme la comtesse de Montfort passa en Angleterre pour impetrer secours du roy Edouard contre missire Charles de Blays, lequel roy Edouard lui bailla le comte d'Artoys et de ses gens d'armes*³.

Comme ainsi furent ces treves accordees entre missire Charles de Blays et madamme la comtesse de Montfort a durer [f.215v] depuis le temps qu'elles furent prinses, qui fut environ la feste de Touzsains l'an mil *trois*⁴ cents quarante deux, jucques a la feste de Penthecouste l'an ensuivant mil *trois*⁵ cents quarante trois, commist ladicte comtesse la garde de la place de Hannebont a missire Gautier de Mauny, a missire Yvon Trivigidi et a missire Guillaume de Cadoudal, avecques eulx pluseurs soubdoyers bretons et angloys, et ses autres places et chasteaux et villes a autres de ses chevaliers bretons qui l'avoient servie a sa guerre et dont elle avoit pluseurs, ainsi qu'il est dit cy davant. Puis s'en retourna en mer au port de Hannebont, noblement accompagnée de dammes et damoiselles et de chevaliers, et, les voilles de son navire abandonnées au vent, telement silla que en peu de jours arriva a ung havre d'Angleterre auquel elle descendi. Puis chevaucha jucques a la cité de Londres, ou alors se tenoit le roy angloys, auquel elle compta l'acheson pour quoy elle estoit devers lui allée, en lui faisant complainte de missire Charles de Blays et de ses complices qui a force lui tolloient son heritage, lui suppliant que a l'encontre d'eulx secourir la voulseist. Et le roy moult debonnairement la reconforta, lui promettant aide, mais, pource que grant parlement et grant feste estoient assignez et

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *n'est pas*

³ Var. *et des gens d'armes*

⁴ *mil quatre cents quarante deux* (correction d'après 8266)

⁵ *mil quatre cents quarante trois* (correction d'après 8266)

unes joustes a tenir a Londres prouchainement, ou devoit estre tous les seigneurs d'Angleterre sans le consentement desquelx il ne vouloit nulle chose emprandre, fist il, pendant le terme que ladicte feste devoit estre, ladicte comtesse avecques la royne sa femme sejourner, et grandement la fist festoyer et honorer. Grande et notable fut la feste dessus dicte et telle que par avant n'avoit esté nulle si belle en Angleterre, car le roy avoit fait crier celles joustes en France, en Bretagne, en Allemaigne, en Flandres et en pluseurs autres contrees, donnant aux chevaliers et escuiers estranges, qui aller y vouldroient, saufs aller et saufs venir¹. Et oultre plus avoit fait crier par tout son royaume que tous chevaliers et escuiers, dames et damoeselles de hault lignage y veneissent sans dissimulacion. Si furent a la dicte feste doze comtes, ouict cents chevaliers et cinq cents dames et damoeselles de noble lignage, entre lesquelles fut la comtesse de Salbery, dont le roy estoit amoureux et a celle occasion avoit il emprins ceste feste sollemnelle. Laquelle passee et que toute celle noble com[**f.216**]paignie eut en grant joye et liesse aucuns jours plaisamment envoyez, savoir les escuiers et chevaliers aux joustes et aux tournoys et les dames aux dances et autres jeux plaisans, mesmement que le roy d'Angleterre eut deliberacion des seigneurs qui la furent et de son conseil, il vout, toutes autres choses mises derriere, la comtesse de Montfort secourir et conforter et envoyer gens d'armes en Bretagne pour resister a l'encontre de ses malvueillans. De laquelle chose faire et ceulx gens d'armes qu'il vouloit en Bretagne envoyer, conduire et gouverner, il bailla la conduite a missire Robert d'Artoys, duquel j'ay dessus parlé, a qui il avoit donné la comté de Richemont, et lui chargea qu'il cueillist et assemblast en son royaume gens d'armes et archiers tant comme il en vouldroit avoir, et se parteist d'Angleterre avecques la comtessse pour venir en Bretagne. A laquelle chose faire s'accorda ledit missire Robert tresvoluntiers et de grant corage emprint la chose, disant que bien estoit tenu a defendre son cousin le comte de Montfort contre missire Charles de Blays, car il estoit filz de Blanche de Bretagne, fille du duc Jehan, aieul dudit comte, comme dessus est dit. Et adonc s'appareilla il hastivement et assembla gens d'armes et archiers tant comme bon lui sembla, puis prindrent lui et la comtesse congíe du roy et de la royne et atoute leur route vindrent a Hantonne, esperans se mettre en mer pour passer en Bretagne. Mais vent leur fut contraire, qui longuement les fist a Hantonne muser sans ce qu'ilz eussent temps convenable de passer².

CHAPITRE CL

[f.216v] *De la bataille qui fut sus mer entre la comtesse de Montfort et ses gens que conduisoit missire Robert d'Artoys d'une part, et missire Loÿs d'Espagne, Othon d'Orne et leurs gens d'autre.*

Environ la feste de Pasques eurent missire Robert d'Artoys et la comtesse de Montfort vent agreable pour passer en Bretagne, pour quoy ilz entrerent en leur navire, qui de long temps estoit appareillé au rivage de Hantonne. Et avecques eulx **[f.217]** estoient, des seigneurs d'Angleterre, le comte de Salbery, le comte de Pennebroch, le comte de Suffroch, le comte de Kenforch, le baron de Stanforch, le seigneur Despencier et pluseurs autres, qui sillerent par mer droit aux rives de Bretagne. Si avoit esté missire Charles de Blays par avant deument informé du

¹ Var. *sauf aller et sauff venir*

² A la fin du folio 216 et au début du folio 216v un espace blanc est réservé pour une enluminure. Celle du ms 8266 représente la bataille navale racontée au chapitre suivant.

pourchas que faisoit la comtesse de Montfort et du secours que lui faisoit le roy d'Angleterre, pour quoy il avoit signifié celle chose au roy Phelipe de France, qui a celle cause avoit ordonné sur mer, en grant navire qu'il avoit achaté en celle mesme annee, missire Loys d'Espagne, missire Othon d'Orne, missire Charles Grimaud atout trois mil Genevoys et mil hommes d'armes, avecques trante deux grosses neffs d'Espaignelx armez pour la mer garder. Lesquelx s'ancrent pres l'isle de Grenesye, attendans la venue de la comtesse et de son secours angloys, car bien doubtoient que gueres ne pourroient tarder a venir en Bretagne, pource que le moys de may estoit prouchain que les treves d'entre ladicte comtesse et missire Charles de Blays devoient finir. Et de ce que tant tardoit celui secours a descendre, estoient missire Yves de Trivigidi, missire Gautier de Mauny, missire Guillaume de Cadoudal et autres seigneurs de Bretagne, qui estoient dedans Hannebont, forment esmerveillez et ne savoient que pincer de la comtesse leur damme, qui tant longuement sejournoit sans ce qu'ilz en entendeissent aucune nouvelle, fors que bien penczoient que, au plus brieff que elle pourroit, elle se penneroit de les conforter, si ne doubtoient fors que elle fust sur mer rencontrée par ses adversaires. La comtesse, qui sur mer nageoit avecques son cousin missire Robert d'Artois, le comte de Salbery, le comte de Pennebroch, le comte de Suffroch et les autres seigneurs d'Angleterre cy dessus nommez, qui avoient vent convenable pour venir en Bretagne, comme ilz eurent trespassee l'isle de Grenesye, ilz apperceurent les gros navires des Espaigneux et des Genevoys, dont estoient chiefs les dessus ditz missire Loys d'Espagne, missire Othon d'Orne et missire Charles Grimaud. Si cognurent bien les mariniers, aux enseignes qu'ilz leur veoient porter, que Genevoys et Espaigneux estoient, pour quoy lesditz seigneurs advertirent¹, les amonestant qu'ilz s'armassent pour leur resister, car [f.217v] bien veoint leur navire approucher. Adonc firent les seigneurs angloys sonner cors et busines et commanderent que chaicun s'armast. Si estandirent au vent leurs bannieres et pannons et s'enclouirent les gens d'armes des archiers, puis en ceste ordonnance nagerent tant hastivement que le vent pouoit siffler leurs voilles et leurs vesseaux conduire a l'encontre de leurs ennemis. Et estoient bien quarante seix vesseaux que grans que petiz. D'autre part s'ordonnerent les Espaigneux et Genevoys en bataille si tost qu'ilz apperceurent les Angloys, et mirent a point leurs vesseaux, dont ilz en avoient neuff plus grans sans comparaison que les Angloys ne en avoient nulz : et si avoient trois gallees grosses et fortes et bien garnies, esquelles estoient les corps des trois seigneurs capitaines dessus dictz, savoir missire Loys d'Espagne, missire Othon d'Orne et missire Charles Grimaud. Et comme en la maniere dessus dicte furent de chaicune partie ordonnez pour combatre, sillèrent les ungs vers les autres a plain voile, et a l'aproucher commencerent les archiers de toutes les deux pars a traire espeesement et a s'entre envoyer² plusieurs darts roides et tranchants, dont il s'entre dommagerent grandement. Et après ce que leur traict fut tout degasté et que les ondes de la mer a l'environ en estoient couvertes pour la grant abundance d'icelui, aborderent les neffs l'une a l'autre tant que les seigneurs, qui dedans estoient, pouaient ferir des espees et s'entre repulser des roides lances. Si y eut lors entr'eulx bataille forte et greveuse et vertueusement se combatirent d'un costé et d'autre. Au front d'une neff estoit la comtesse de Montfort tresbien armee entre les chevaliers, qui, non pas a maniere de femme paoureuse et effroyee mais ainsi que homme robuste et fort, se combatoit a ses ennemis. Et en sa main tenoit ung glaive moult roide et bien tranchant, dont elle repulsoit par grant vertu de corage, et aussi

¹ Var. *en advertirent*

² Var. *s'entre envoyer roidement*

faisoient missire Robert d'Artoys, le comte de Salbery, le comte de Pennebroch et les autres seigneurs, chevaliers et escuiers angloys, en se acquitant comme preux et loyaux. Mais d'autre part estoit missire Loÿs d'Espagne en sa gallee qui oppressoit moult griefvement les Angloys, et de grant cueur s'esforczoit contrevengier la honte dommageuse qu'il avoit eue a Kemperlé. Et grevoit grandement les Espaigneux et Genevoys lesdictz Angloys, parce que du hault de leurs vesseaulx gictoient paulx de fer agutz qui froes[f.218]soient tout ce qu'ilz rencontroient, car gens estoient moult fors et de grant volonté. Mais neantmoins leur resisterent les Angloys si vertueusement que, anczois que la nuyt fust¹ seurvenue, qu'ilz peussent sur eulx riens conquerir. Et adonc obscurisit l'air par si soubdaine mutation et presque en ung moment devint si anubli et couvert de nues obscures que a paine ceulx d'une partie pouaient l'un l'autre cognoestre, et pour ce recueillirent les seigneurs chaicun les siens et s'ancrerent les Angloys d'une part et les Espaigneux et Genevoys d'autre, les ungs devant les autres attendans le landemain pour recommancer la bataille. Et ne se desarmerent point d'une part ne d'autre fors ceulx qui navrez estoient, lesquels ilz entendirent a appareiller.

CHAPITRE CLI

De l'oraige qui seurvint sur mer, par quoy les gens d'armes de l'une partie et d'autre leurs neffs desancrent pour eschiver la tempeste et s'esloignerent les uns des autres.

Comme ainsi fussent ces deux osts en celle maniere rengez l'un devant l'autre en esperance de s'entre combatre et qu'ilz n'attendoient fors la clarté du jour pour recommancer, environ eure de mynuyt print le ciel a troubler et en l'air commencerent les terribles escroitiz du tonnayre bruant, les vents forcenez se plugeoint en la mer enflée et par leurs siffleis tempestueux en demenoient les undes si haultement qu'il sembloit que elles deussent la terre seurmonter et couvrir. Si tournerent lors les cueurs des plus corageux en effroy, quar leurs neffs commancerent a vaguer par dessus l'eaue, a cotir et a s'entre heurter si roidement qu'il sembloit que elles deussent desjoindre, fendre et briser. Et pour obvier a cestes choses firent la comtesse de Montfort et les seigneurs d'Angleterre par le conseil de leurs mariniers leurs ancrs tirer du parfont de la mer et s'espandirent au large, puis desployerent leurs voilles et nagierent de quartier, esloignans le lieu ou avoit esté la bataille, tant qu'ilz arriverent a ung port assez pres de la cité de Vennes, ou ilz ancrerent leurs neffs, desquelles ilz firent tirer² leurs armes, chevaux et pourveances. Et illecques se reposerent et refroischirent par aucuns jours. D'autre part desancrent missire Loÿs d'Espagne, missire Othon d'Orne, missire Charles Grimaud et leurs Espaigneux et Genevoys leur navire pour eschiver celle tempeste [f.218v] forcenee et se mistrent plus avant en la mer parfonde, quar leurs vesseaux, qui grans et fors estoient, pouaient mieulx souffrir³ le deboutement des undes que ceulx de la comtesse ne des dessus ditz Angloys, mesmement que, si leursdictz vesseaux eussent froyé a la terre ou contre aucun rochier, par leur pesanteur eussent esté en dangier de perill et de estre brisez et rompuz. Mais comme ilz cuidassent evicter ces inconveniens et qu'ilz eurent leurs ancrs tirees, renforcza la tempeste et la rage des vens si que tout leur navire acouroit celle part que le vent

¹ Var. *fut*

² Var. *firent tirer sur le rivage*

³ Var. *souffrir et endurer*

estoit plus fort, ne oncques ne leur eut moitier le subtil sens des mariniers que ceulx vents et les ondes ne les portassent, ains que le jour apparut, a plus de cent lieux loign du lieu ou avoit esté la bataille. Et ainsi se departirent Angloys et Espaigneux sans avoir fin de bataille et sans ce que l'une partie conquestast sur l'autre aucune chose, fors que lesdictz Angloys perdirent sur mer quatre neffs chargees de pourveances, qui par lesdictz Espaigneux furent prises et retenues. Quant missire Robert d'Artoys et les autres comtes et seigneurs d'Angleterre furent a plaine terre descenduz, ilz eurent conseil d'envoyer leur navire a Hannebont pour estre en seurté et de mener leur ost par devers la cité de Vennes, quar pour icelle asseoir avoient ilz assez puissance. Si se partirent adoncques du rivage de la mer et par devers ladicte cité chevaucherent, laquelle, quant ilz y furent arrivez, firent par leurs gens assaillir et tout a l'environ se herbregerent. Mais dedans estoient quatre preux chevaliers bretons, savoir missire Olivier de Cliczon, le sire de Loheac, le sire de Tournemine et missire Henry de Leon atout grant nombre de soubdoyers, lesqueulx, jasceit qu'ilz veissent les Angloys assegeans et s'ordonnans pour eulx assaillir, ne s'effroyerent nullement, ains pencerent de leur resister par grant vertu de corage. Et tout premier par grant prudence leurs gens ordonnerent a la defence de leurs guerites, et de chaicune de leurs portes establirent ung chevalier, dix hommes d'armes et vint archiers affin que icelles portes gardassent. Et si vigoreusement se defendirent a l'encontre desditz Angloys les assaillans que longuement sistrent la comtesse, missire Robert et leurs gens devant eulx anczois qu'ilz les peussent grever.

CHAPITRE CLII

Comme missire Robert d'Artoys et les autres gens d'armes de la comtesse de Montfort prindrent d'assault la cité de Vennes sur les [f.219] sires de Cliczon, de Loheac et de Tournemine qui la gardoint.

Ainsi que dessus est dict, avoit la tempeste les neffs de missire Loÿs d'Espaigne et de ses compaignons grandement esloignez du lieu de la bataille qui fut entr'eulx et les Angloys, qui¹ furent toute celle nuyt et le jour ensuivant a merveilles tourmentez par les estourbouillons des vents et tant que deux de leurs neffs furent submergees, et perirent ceulx qui dedans estoient et fut tout le seurplus en grant aventure de leurs vies. Mais au tiers jour ensuivant, environ l'eure de prime, cessa celle tourmente forcensee, quar le vent delaisa les soufflements orribles, l'air se esclarsit et deschargea des nues tellement² dont il estoit couvert et le soulail recouvra sa vigueur resplendissant, qui ses luisans raiz commença a espandre. Si fut la mer de tous points accoysee, dont missire Loÿs et les siens s'esjouirent grandement et enquistrent a leurs mariniers de quelx rivages et contrees ilz estoient plus pres. Lesquelx, après ce qu'ilz eurent sondé³ du parfont de la mer les arennes menues, leur respondirent que pres du royaume de Navarre estoient, dont les seigneurs et les patrons des navires forment furent esmerveillez que le vent les avoit esloignez de Bretagne l'espace de plus de six vignts lieues. Lors avallerent ilz les ancras, attendans la marree et vent convenable pour retourner dont ilz estoient venuz. Et quant les flots de la mer furent revenuz et que le vent eut vers Bretagne tourné ses siffleys, desployerent ilz si leurs voilles et amont les leverent en costoyant

¹ Var. *et furent*

² Adverbe absent de 8266

³ *sondré*. Idem en 8266 (notre correction)

Baionne et La Rochelle, tant qu'en Guerrande arriverent ou ilz y prindrent terre. Et comme ilz entendeissent illecques que missire Robert¹ et ses gens avoient assis la cité de Vennes, ilz envoierent leurs messages a Rennes par devers missire Charles de Blays, qui lors y sejournoit, pour savoir quelle chose il vouloit qu'ilz feissent. Lequel leur remanda par leurs mesmes legaz qu'ilz se teneissent sur la marine, en costoyant les rivages de Bretagne affin que nouveaux secours ne venist a la comtesse. Devant Vennes estoit missire Robert d'Artoys, comme dessus est dit, atout mil hommes d'armes et quatre mil archiers, lesquelx ardoient et exilloient² le pais a l'environ jucques a Malestroit³, a La Roche Bernard et au Succenio, et tellement contreignoient les habitans que nulle seure [f.219v] demeure avoir n'y pouait. Si livroient tressouvent aux barrieres de la ville dures et fortes escarmousches et a la cité donnoient assaulx greveux. Mais missire Olivier de Cliczon et le sire de Loheac et les autres chevaliers et gens d'armes, qui dedans estoient, leur resistoient par merueilleuse proesse et si bien defendoient leurs gardes que les Angloys n'y pouaient riens ou peu conquerir, dont ilz enquerirent bon los de hardement. A ce siege estoit touzjours la comtesse de Montfort qui, si tost qu'elle fut arrivee en Bretagne, manda sa venue aux chevalliers tenants sa partie et principalement a ceulx de Hannebont, duquel lieu se partirent missire Yves de Trivigidi et missire Gautier de Mauny, qui atout cent hommes d'armes et ceulx cents archiers vindrent au sege de Vennes, ou ilz furent a grant joye receuz de la comtesse, de missire Robert d'Artoys et de tous les seigneurs angloys. Mais avent leur partement de Hannebont en comirent la garde a leurs compaignons missire Guillaume de Cadoudal et aux autres chevaliers et soubdoiers. Aussi se adjoiningny a l'ost de la comtesse, pendant que devant Vennes estoit missire Taneguy du Chastel qui soubz sa banniere avoit cent hommes d'armes, gentilz hommes de Bretagne et trois cents archiers dont l'ost angloys grandement s'esjoÿ, quar ledit missire Taneguy estoit sage et discret en armes et si estoit preux et vaillant tant comme chevalier le pouait estre. Et comme tous ses chevaliers furent arrivez en l'ost de la comtesse, considera missire Robert d'Artoys comme longuement avoint siis devant Vennes sans ouvrir riens qui a proffit ne honneur leur tournast. Pour quoy, o l'avis de missire Gautier de Mauny, dudit missire Tanneguy et des autres chevaliers, proposa livrer a la cité l'assault plus dur et plus fort qu'ilz n'avoient fait par avent. Pour laquelle chose faire il fist promptement tous les gens de l'ost armer et tout a une foiz livrer l'assault a la cité par trois lieux. Adonc commença dure et forte escarmousche, quar les archiers d'Angleterre tiroient si espeessement que a paine se osoient ceulx [f.220] dedans apparoir aux creneaux et aux gardes pour les murs defendre. Mes les seigneurs qui dedans estoient, voyans celle impetuosité, firent soudainement aracher les huys et les fenestres des mesons de la cité et les porter sur les murs et tours pour targier et servir de pavoy a l'encontre du traict des assaillans, et ceulx qui commis estoient aux gardes et defenses ainsi targiez resisterent adonc grandement et tant que ce jour degasterent en cel estriff, ou il y eut pluseurs mors et navrez de chaicune partie. Et au soir se retrairent ceulx de l'ost en leur tentes et ceulx de la cité en leurs maisons, lassez, matz et travaillez pour le feix du dur assault que tout le jour ilz avoient porté. Adonc se desarmerent ceulx de la cité pour mieulx prendre repos, mais ceulx de l'ost se tindrent en leurs armes, fors qu'ilz osterent leurs bacinetz pour boyre et se refroischir. Et après que partie de la nuyt fut passee et que les gens de l'ost s'y furent ung peu reposez, leur fist missire Robert d'Artois leurs bacinetz et

¹ Var. *Robert d'Artoys*

² Var. *lesquels couroient, ardoient et exilloient*

³ Var. *jusques a Aulroy, Ploermel, a Jocelin, a Malestroit*

sallades reprendre et les ordonna derechieff en trois batailles, dont il envoya les deux escarmouscher aux portes ou il avoit plus grant force et resistance, et la tierce fist tenir tout coyement sans assaillir. Mais il leur enchargea que, si tost que les deux premieres batailles auroient l'assault livré et avecques ceulx dedans tellement continué que tous cieulx de la cité peussent estre venuz au defendre, qu'ilz se tirassent celle part ou il y auroit moins de resistans, et fussent pourvez d'eschalles et cordes a crapes pour ancrer aux murs et aux guerites, affin de monter contre mont lesdictz murs et essayer si par ceste maniere ilz pourroient la cité prendre et conquerir. Laquelle ordonnance, ainsi faicte par ledit missire Robert d'Artois, fut promptement mise a execucion, car ledit missire Robert vint tout premier escarmouscher a l'une des portes avecques la premiere bataille, et le comte de Salbery, qui la II^e bataille conduisoit, l'autre porte commença a assaillir. Pour¹ l'obscurté de la nuyt qui a ce faire les impeschoit, firent et alumerent grans feux par devant lesdictes portes, si grant et si merueilleux que la clarté resplendissant qui en issoit enluminoit les obscurs et um[f.220v]brages lieux et rues voillees des galleries et des porches de ceulx de la cité. Laquelle chose par ceulx dedans soubdainement advisee, leur tourna en admiration avecques peur et crainte, car, comme de prime face celle splendeur regardassent, ilz cuiderent que leurs maisons fussent ambrasees et commencerent a crier haultement alarme. Si estoient ja les aucuns en leurs litz, nutz, gisans pour repos prendre du grieff travail que le jour devant ilz avoient souffert. Mais ilz se leverent hastivement, courrans, si que l'un n'attendoit l'autre, celle part, qu'ilz veoint l'ardant flamme du feu leurs murs surmonter, pour resister aux assaillans. Aussi se armerent le sire de Cliczon, le sire de Loheac, le sire de Tournemine et les autres seigneurs, qui en leurs logeis s'estoient retraictz, et vindrent a leurs portes defendre a l'encontre des assaillans. Pour quoy adonc entr'eulx dure escarmousche commença, car ceulx de l'ost se penoient d'envair leurs adversaires et les amuser a celles portes par forment assaillir, et ceulx dedans leur lanczoient pierres et carreaux par merueilleuse puissance tant que souventesfois les faisoient erriere traire. Mais ainsi que a ce faire entendoit, furent ilz assailliz par autre² lieu despourveu de defence, quar le comte de Kanforc, missire Gautier de Mauny et leur route, que missire Robert d'Artois avoit ordonnez pour la tierce bataille, entendirent songneusement a leur emprinse et contre les murs de la cité, de la part que nul n'entendoit, dreckerent leurs eschielles. Lesquelles³ ilz monterent jucques au hault, leurs targes sur leurs testes, et si paisiblement entrerent en la cité par ce lieu non deffendu qu'oncques n'en prindrent garde les François et Bretons qui dedans estoient, jucques a ce que leurs adversaires leur furent au dos, qui soubdainement les seurprindrent que paoureux et effroyez tournerent en fuite, courans a l'estriff au lieu ou ilz penczoient trouver refuge de seurté. Si fut ainsi leur ville perdue meschamment, et les seigneurs, qui la charge en avoient, s'en issirent a grant haste par une posterne et a cheval se mirent aux champs. Et se sauverent le sire de Cliczon, le sire de Loheac, le sire de Tournemine et missire Henry de Leon avecques la plus grant partie de leurs gens, et par ainsi evaderent le perill dangereux de la mort, [f.221] car ceulx que les Angloys dedans trouverent furent piteusement tuez et les habitans qui n'y moururent furent touz prinsonniers sans misericorde. Si fut la cité robee comme pillée et exillée, et y entrerent la comtesse de Montfort, missire Robert d'Artois et les autres barons, chevaliers et autres manieres de gent qui entrer y voudrent.

¹ Var. *et pour*

² *autres lieu* (correction d'après 8266)

³ Var. *moiennant lesquelles ilz*

CHAPITRE CLIII

Comme la cité de Vennes fut reconquise par ceulx mesmes Bretons qui en avoient esté mis hors, et comme a celle emprinse missire Robert d'Artoys fut navré et pluseurs Angloys occis.

Quant ainsi fut la cité de Vennes ramenee en l'obeissance de la comtesse par l'emprinse de missire Robert d'Artoys, furent les habitans du païs grandement esmerveillez, et durement murmurerent contre les quatre chevaliers dessus dictz qui en avoient la garde, affermans que laschement l'avoient gardee, combien que ce fust injustement, quar assez tost apres monstrerent ilz o effect le¹ grand courroux qu'ilz en eurent. Quant la comtesse et les seigneurs angloys et bretons eurent sejourné dedans Vennes par l'espace de cinq jours, s'en partit la comtesse et s'en alla a Hannebont, et, pour doubte de rencontre, avecques elle mena missire Gautier de Mauny et pluseurs autres chevaliers. Et le comte de Salbery, le comte de Pennebroc, le comte de Suffroch et le comte de Cornouaille atout mil homes d'armes et quatre mil archiers allerent asseger la cité de Vennes, de laquelle peu de jours avant s'estoient partiz missire Charles de Blays et madamme sa femme et estoient allez à Nantes. Mais ilz avoient dedans laissé bonne garnison des chevaliers et escuiers de Bretagne, dont estoient chieffs le baron d'Ancenis, le sire du Pont, missire Jehan de Malestroit, Bertran du Glasquen et Yvan Chalemel, qui bien la defendirent. Pour le parler des gens furent, comme dit est, ceulx qui Vennes devoient garder tous merencolieux, car outre le murmure des populaires qui disoient iceulx la devoir avoir gardee ung temps contre tout le monde, considéré les gens d'armes, l'artillerie et les pourvoyances que dedans avoient, en parloient honteusement leurs adversaires qui prinse l'avoient et contre leurs honneurs² semoient parler injurieux et villains. Et pour ce lesdictz seigneurs bretons ne voullans longuement demourer en reproche, cuillirent et assemblerent en peu [f.221v] d'espace grant multitude de chevaliers et d'escuiers bretons et deprierent les cappitaines, qui des chasteaux de Bretagne avoient la garde de par missire Charles de Blays, que a leur emprinse parfaire leur vouseissent estre aidans atout ce qu'ilz pourroient amener de soubdoyers. Lesqueulx y obeissans de grant courage, au jour, qui assigné leur fut de par lesdictz seigneurs, devant Vennes se transporterent. Si y vindrent aussi missire Robert de Beaumenoir, qui mareschal estoit de Bretagne de par missire Charles de Blays, et grant nombre d'autres gentilz hommes et autres tant que la se trouverent doze mil Bretons en armes³, qui la cité environnerent et assegerent de toutes pars et forment la commencerent a assaillir. Mais quant missire Robert d'Artoys, qui ladicte cité gardoit, vit les Bretons s'ordonnans a l'assault, il ordonna d'autre part par grant art ses soubdoyers pour resistance leur faire. Et bien cuida ses murs defendre, mais les Bretons qui devant estoient regez, se recordans de la renommee qui par le païs courroit que perdue l'avoient par lascheté, et doubtans que le comte de Salbery et les autres qui estoient au sege devant Rennes avecques ceulx de Hannebont ne veneissent secourir ledit missire Robert et ses compagnons, les assailloient si corageusement, abandonnans leurs corps en aventure, qu'il sembloit qu'ilz ne feissent comte de leur vie, ains comme furieux se lanczoint aux plus fors estours et ou ilz veoient de leurs adversaires greigneur partie. Entre les autres assaulx que les

¹ *la* (correction d'après 8266)

² Var. *leur honneur*

³ Var. *touz en armes*

Bretons a la cité livrerent, en donnerent ilz ung fort et greveux et si vigoreusement se combatirent aux barrieres a l'encontre des Angloys, qui les defendoient, qu'ilz les conquirent sus eulx a force et les compellerent a soy retraire dedans leurs portes. Et lors si corageusement les suivirent par diligente poursuite que dedans entrerent avecques les fuyans en les persecutant doloieusement. Et comme ainsi eurent les Bretons conquises les portes par force et par proesse, ilz entendirent a soy contrevenger de ce que, pas n'avoit long temps, leur avoit fait les Angloys, comme dit est. Car *desdictz*¹ Angloys, lors fuyans [f.222] par ceulx Bretons les enchaczans, fut tué la plus grant partie, et le seurplus navrez et prins a grant meschef. La fut navré missire Robert d'Artoys moult griefvement en grant peril d'estre print et occis, mais neantmoins se sauva il par une posterne, et aussi firent le baron de Stanford et aucuns autres chevaliers angloys qui s'en allerent a Hannebont. Mais le sire Despensier y fut prinsonnier et si durement navré qu'il mourut au tiers jour ensuivant.

CHAPITRE CLIV

*Comme missire Robert d'Artoys repassa en Angleterre ou il mourut de sa navrance*², et comme le roy d'Angleterre vint a grant ost en Bretagne et assegea Vennes.

En ceste maniere conquirent les Bretons la cité de Vennes et en mistrent hors les Angloys par sens et par proesse, dont les seigneurs d'Angleterre, qui au sege estoient devant Rennes, furent forment courroucez, et aussi fut madamme la comtesse qui se tenoit a Hannebont, ou sejournoit missire Robert d'Artoys pour ses playes faire curer. Mais en fin comme il y eust long temps demeuré et que encore n'eust *garison*³ recouverte, il lui fut conseillé qu'il retournast en Angleterre pour soy faire mediciner, quar la trouveroit il cirurgiens a son desir. Si creut ce conseil et en mer se mist pour transnager en Angleterre, mais la marine et la durté du travail que il endura esmeurent et envenimerent tellement ses playes que gueres ne tarda après ce qu'il fut arrivé a Londres qu'il ne mourust par la douleur d'icelles⁴, dont ce fut dommage, quar il estoit preux et vaillant chevalier et extraict de si noble estoc comme du sang royal de France. Si fut son corps ensepulturé en l'église Saint Poul de Londres, et pour luy fist le roy Edouard d'Angleterre faire obseque tressolempnel. En cest an mesmes mil trois cents quarante et trois, ou moys d'aougst, monseigneur Jehan de Bretagne⁵, qui des l'an quarante ung avoit esté prins a Nantes et qui des celui temps avoit tenu prinson a Paris en la tour du Louvre, fut delivré de prinson parce qu'il bailla certaines seurtez et convenances qu'il ne retourneroit pas en Bretagne. Pour la mort du noble chevalier missire Robert d'Artoys fut le roy d'Angleterre esmeu de corroux et de maltallant [f.222v] tellement qu'il jura que jamais n'entreprendroit autre euvre premier qu'il eust sa mort vengee. Et pour ce faire, mesmes pour garder, defendre et aider le droit de Jehan, filz de monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, lequel il appelloit son filz parce qu'il avoit sa fille fiancee, proposa de sa personne venir en Bretagne et dist qu'il attourneroit telement le païs, qui contre son prince conmettoit rebellion, que en quarante ans après il ne seroit recouvert, quar bien avoit entendu que ce avoient esté les Bretons

¹ *lesdictz* (correction d'après 8266)

² Var. *navreure*

³ *garinson* (correction d'après 8266)

⁴ Robert d'Artois mourut en Bretagne et non, comme l'affirment Jean le Bel et Jean Froissart, en Angleterre.

⁵ Var. *Jehan de Bretagne comte de Montfort*

qui ledit missire Robert avoient navré. Et adonc pour son propos executer, manda sans demeure le roy d'Angleterre, par toutes les contrees de son royaume, ses subgitz nobles et innobles que a lui venseissent en armes et en suffisant appareil de veager avecques lui. Lesquelx, en obeissant a son mandement, tous se transporterent vers lui dedans ung moys a Londres, auquel lieu le roy avoit fait grant amas de navire, et de pourveances les avoit avitallees. Si parti lors le roy d'Angleterre de ladicte cité de Londres atout son ost et nagea par mer que en brieff temps arriva a ung port de Bretagne pres la cité de Vennes, vers laquelle il fist son excercite chevaucher, et quant il y fut arrivé l'assegea de toutes pars. Dedans ladicte cité estoient missire Olivier de Cliczon, missire Henry de Leon, missire Guy de Loheac, le sire de Tournemine et missire Geffroy de Malestroit qui par avent avoit tenue la partie de la comtesse – mais je ne sçay pour quelle occasion il l'avoit delaissee – lesquelx avoient bien entendu l'avenement dudit roy angloys, pour quoy ilz s'estoint pourvez a l'encontre et la cité avoient garnie de toutes pourveances necessaires. Si avoient foison de bons gens d'armes soubdoyers qui vertueusement la cité defendirent en inferant a leurs adversaires resistance vallable, quar si tost que le roy d'Angleterre y fut arrivé et qu'il y eut fait drecher ses tentes et paveillons, il fist la cité assaillir par grant force. Mais jasceit que ses archiers envoiassent leurs darcs espeesement a ceulx dedans, toutesfoiz n'y conquirent ilz riens, fors eulx lassez et travaillez pour la forte resistance des assegez, et se retrairent en leurs tentes. Si fut tresjoyeu[f.223]se la comtesse de Montfort quant elle entendi la venue du roy d'Angleterre et, acompaignee de missire Gautier de Mauny, missire Tanneguy du Chastel et missire Yves de Trivigidi et de pluseurs autres seigneurs, se parti de Hannebont pour venir veoir et festoyer le roy d'Angleterre et les comtes, barons et seigneurs de son ost, et la recueillit le roy moult liement. Après ce que elle ot en l'ost demouré tant comme bon lui sembla, elle s'en retourna a Hannebont atout sa route.

CHAPITRE CLV

Du secours que missire Charles envoya querir au roy de France son oncle, et comme le roy d'Angleterre ailla devant Vennes ou ses gens tenoient siege, puis a Nantes ou il laissa partie de ses gens, puis alla asseoir Guingamp.

Quant missire Charles de Blays, qui se tenoit a Nantes avecques madamme sa femme, entendit que le roy d'Angleterre estoit en Bretagne arrivé et qu'il avoit assis la cité de Vennes, il transmist incontinent ses messages au roy Phelipe de France celle chose lui notifier, requerant aide et secours a l'encontre desdictz Angloys qui ou païs estoient entrez a puissance. Si receut le roy de France ses messages a moult joyeuse chiere, leur promettant que a son neveu enverroit briefvement secours puissant de resister a l'encontre de ses ennemis ou les mettre hors de Bretagne. Et fist lors commandement a monseigneur Jehan de France, duc de Normandie, son premier filz, qu'il assemblast la chevalerie de France et en Bretagne se transportast pour son cousin secourir. Lequel, obeissant audict commandement, manda toutes ses forces pour en Bretagne entrer, mais il n'eut de long temps son pouoir assemblé, ains eurent les Angloys et les Bretons de leur siege¹ grandement² dommagé le païs anczois qu'il y arrivast. Bien cognut le roy d'Angleterre, qui au siege estoit devant Vennes, que elle n'estoit a prendre legierement, considéré la bonne chevalerie qui dedans estoit. Et estoit la contree a

¹ Var. *secte*

² *grant dommagé le païs* (correction d'après 8266)

l'environ gastee et destruite par les continueles guerres qui y avoient esté, pour quoy ses fourriers ne trouvoient vivres competans pour son ost, qui grant estoit, fournir et substenter. Pour quoy adonc il ordonna le comte de Warouyk, le comte d'Arondel, missire Gautier [f.223v] de Mauny, le baron de Stanfort, missire Yves de Trevigidi et missire Girard de Rochefort atout cinq cens hommes d'armes et seix mil archiers¹, et chevaucha ardent et exillant le païs tant que devant Rennes *parvint*², ou le comte de Salbery et les autres seigneurs d'Angleterre tenoient encore siege, lesquelx le receurent a grant joye pource que de long temps ne l'avoient veu. Et pendant le temps que devant Rennes sejourna le roy angloys, lui fut signiffié que dedans la cité de Nantes faisoit missire Charles de Blays assemblee de gens d'armes pour lui courir seure et de Bretagne le chasser, pour quoy il se partit du siege pour celle part aller atout l'ost qu'il avoit amené devant Vennes, et laissa au siege de Rennes ceulx que trouvez y avoit. Si exploicta tellement par ses journees qu'il vint atout son ost devant la cité de Nantes, laquelle il environna de ses gens pour la plus grant part, quar toute ne la peut circuir pour sa grandeur et pour les fleuves courans qui de ce faire l'empescherent, mais ses fourriers gasterent tout le païs et les vivres et pourveances qu'ilz y trouverent en l'ost apporterent. Adonc s'ordonnerent le roy d'Angleterre et ses gens sur une petite montaigne, et ung jour depuis le bien matin y sejournerent jucques a nonne en maniere de bataille, esperans que missire Charles, qui dedans estoit, les deust aller combatre. Mais quant ilz veirent que ceulx qui dedans estoit ne yssoient, ilz se retraitent en leurs tentes et envoierent leurs coureurs escarmoucher aux barrieres, qui a leur retour les forbours embraserent. Ainsi assegea le roy d'Angleterre la cité de Nantes d'ung costé et souventesfoiz la fist assaillir et escarmoucher, mais peu proffita en toutes ses entreprinses, ains perdoit a la foiz de ses gens. Pour quoy quant il vit que par assaulx ne pouait ladicte cité grever et que missire Charles de Blays ne yssoit point aux champs pour le combatre, il ordonna le comte de Kenfort, le vicomte de Beaumont, le sire de Persy, le sire de Ros, missire Jehan de Gobehen et pluseurs autres seigneurs d'Angleterre pour y tenir sege atous seix cents hommes d'armes et deux mil archiers, et adrecza sa voaye vers la ville de Guingamp, ardent et exillant le païs de Bretagne pour pugnicion de la mort missire Robert d'Artoys, et bien tenoit la promesse qu'il avoit faicte du païs perdre et gaster. Et quant il fut arrivé devant Guingamp, il ferma son siege a l'environ, auquel missire Pierre Portebeuff s'esforcza resister. Et ce pendant que ainsi estoit le roy angloys [f.224] oppressant le païs de Bretagne et qu'il avoit les gens de son ost partiz et divisez en quatre sieges, savoir a Rennes, a Nantes, a Vennes et a Guingamp, se pennerent ceulx osts³ par force d'armes conquerir, et par assaulx s'esforcoient travailler les enclos, heurtans leurs clostures et fermeures de grosses pierres par engins de guerre roidement envoiees. Entre lesquelx ceulx, qui devant Vennes seoient, plus grandement convetoient la cité par force conquerir, pour tant que les chevaliers bretons qui dedans estoient l'avoient en celle mesme saison conquise en celle forme sur missire Robert d'Artoys et les siens, ainsi que devant en l'istoire est contenu. Si advint, ce sege pendant, que, ainsi que celx de l'ost reffroischissoient leurs assaulx, un jour, a l'une des portes de la cité, en fut par eulx livré ung dur et nuisant, pour lequel soubstenir tous les bons gens d'armes tant d'une part que d'autre se mirent⁴. Entre lesquelx eut lors forte et dure

¹ Var. *et mil archiers pour le sege devant Vennes continuer. Et se partit d'illeca tout cinq cens homes d'armes et VII^m archiers*

² *par nuyt* (correction d'après 8266)

³ Var. *ceulx osts desdictes citez*

⁴ Var. *que d'autre celle part se traitrent*

escarmousche ou mains chevalereux faitz furent acompliz, car les chevaliers bretons comme preux et hardiz, monstrant que peu doubtoient leurs adversaires, avoient leurs portes ouvertes et estoient issuz jucques a leurs barrieres, pour tant qu'ilz veoient les banieres du comte de Warouick, du comte d'Arondel, de missire Gautier de Mauny et du baron de Stanfort qui trop s'approchoient et s'aventuroient follement ce leur sembloit. Pour quoy les quatre chieffs, missire Olivier de Cliczon, missire Henry de Leon, le sire de Loheac et celui de Tournemine plus volontiers abandonnoient leurs corps et leurs gens en adventure. La fut l'estour entr'eulx dur, cuisant et greveux. De chaicune partie escarmouschierent¹ et en telle maniere se combatoient que l'on ne le peust pas seulement reputer proesse mais outrage et desaroy, car comme gens forcenez leurs vies a peril abandonnoient. Si tenoient aucuns des Angloys a grant despit de ce que les Bretons ne deignoient leurs portes fermer, et les autres les reputoient hardiz et corageux. Et en fin furent les Angloys par la force des chevaliers bretons repulsez et reculez erriere de leurs barrieres. Et comme les chevaliers de Bretaigne les veissent ainsi erriere traire, ilz ouvriront leurs barrieres et s'avancerent [f.224v] chaicun sa lance ou poign, mais ilz establirent seix chevaliers des leurs pour leurs barrieres garder avecques grant nombre d'autres gens d'armes. Si poursuivirent les Angloys au poulz des lances aguës, qui en eulx recullant se combatoient fierement, et la fut derechieff entr'eulx grant estriff. Mais quant les Angloys eurent leur vigueur recouverte et que leur nombre fut grandement accru par les chevaliers froys qui de l'ost y seurvindrent, aux Bretons si pesants estours livrerent qu'ilz les compellerent a reculer et se retraire en leurs barrieres. A laquelle chose faire entendirent les Bretons, mais non pas seulement² en celle ordonnance qu'ilz avoient leurs ennemis suiviz, ains sur eulx tourna le feix par quoy il les couvint retraire sans ordonnance. Et lors que ainsi veirent ceulx, qui deputez estoient a la garde des barrieres, leurs gens retraire hastivement et la diligente poursuite de leurs adversaires les ensuivants, ilz reclouirent et fermerent leurs barrieres. Mais ilz se hasterent tellement qu'ilz enclouirent missire Olivier de Cliczon et missire Henry de Leon a grant meschieff entre leurs ennemis que oncques n'y peurent mettre defense qu'ilz ne fussent a force prins et retenuz. La vint le baron de Stanfort atout grant nombre de chevaliers angloys, qui de roidour³ vindrent entrer es barrieres de la cité. Mais eulx et leurs banieres furent enclos entre lesdictes barrieres et la porte, et illecques fut ledit baron retenu prinsonnier avecques la plus grant part de ses chevaliers, et les autres furent occis. Et atant se retrairent en leurs tentes et depuis cest assault n'en y eut nul si grant, car chaicun des chevaliers se tindrent sur leurs gardes.

CHAPITRE CLVI

Comme le roy d'Angleterre print la ville de Guingamp, puis vint au siege de Vennes, et comme le duc de Normandie a ost merueilleux vint au secours de missire Charles, pour quoy les Angloys, qui estoient devant Nantes⁴, vindrent a Vennes.

Comme dessus est dit, estoit le roy d'Angleterre devant la ville de Guingamp, autour de laquelle il avoit son sege fermé, et ymaginoit comme il la pourroit avoir. Si

¹ Var. *escarmouschoient*

² *seulement* est rayé en 8266

³ Var. *de randon*

⁴ *devant v Nantes* (notre correction)

regarda qu'elle estoit petite de resistance¹, pour tant que elle n'estoit fermee que de palleix. Si la fist forment assaillir par ses archiers, qui tiroient si espeesement que nul de [f.225] ceulx dedans ne se osoit apparoir aux defenses pour leur resister. Entre lesqueulx archiers avoit le roy rengié autres assaillans² qui portoit grans congniees bien tranchans avecques lesquelles, pendant que les archiers escarmouschoient avecques ceulx dedans, ilz coppoient les palleix et gros roeilz de boays si que en brieff temps eurent grans entrees faictes, par lesquelles ilz entrerent dedans la ville, sans ce que ceulx dedans leur peussent resister. Quant ainsi virent ceulx de Guingamp les Anglois dedans leur ville entrer a force, ilz furent touz effroyez, mais, pour ce qu'ilz n'avoient ou four³, ilz se rallierent ou marchié et se ordonnerent en bataille contre les Angloys, a l'encontre desquelx ilz se defendirent au mieulx qu'ilz peurent une espace de temps. Mais, pour lesdictz Angloys qui a grant tourbes y seurvindrent, furent ilz en peu de heure desroutez a force et tournerent a desconfiture. Si prindrent les Angloys ceulx qu'ilz vouldrent, et les autres tuerent dedans le marchié piteusement. Et fut la ville robee et exillee, et missire Pierre Portebeuff, qui capitaine en estoit, fut prinsonnier du roy d'Angleterre. Lequel, comme il eut ainsi de ladicte ville son plaisir fait, il la delaisa vague et sans garde, quar il n'ot mie conseil de la tenir, et son ost achemina vers la cité de Vennes, ou il parvint dedans brieffs jours. Et la entendit les nouvelles de la prinse du sire de Cliczon et de missire Henry de Leon, dont il fut tresjoyeux, et en ce lieu se tint depuis au siege atous ses gens dont l'ost, qui devant y estoit, fut grandement conforté. Pendant le temps que ainsi avoit le roy d'Angleterre dommagé le país de Bretagne, s'estoient touzjours tenuz missire Loÿs d'Espagne, missire Othon d'Orne et missire Charles Grimaud sur mer entre Bretagne et Angleterre, a ouict gallees, treze barges et trante neffs chargees d'Espaigneux et de Gennevoys, et grandement avoient dommagé les Angloys qui venoient refroischir de pourveances leurs compaignons du siege de Vennes. Et comme ces trois admiraulx nageassent cza et la, costoyant les rivages de la mer de Bretagne, advint que a l'une foiz ilz embatirent sur le navire du roy d'Angleterre, qui a ung port pres Vennes estoit. Entre lequel⁴ ilz [f.225v] se ferirent si vigoreusement qu'ilz occirent la plus grant part des Angloys qui le gardoient, et y eussent porté plus grant dommage si les Angloys, qui seoient devant Vennes, n'y fussent arrivez. Lesquelx prindrent leurs armes et y accoururent a grans efforts si tost qu'ilz en entendirent la nouvelle, mais ilz ne se peurent si tost haster que ledit missire Loÿs et les siens n'enmenassent quatre de leurs neffs chargees de pourveances, et si effondrerent trois et perirent ceulx qui dedans estoient. Pour laquelle chose fist le roy d'Angleterre son navire de ce havre partir et le fist conduire partie a Brest et partie a Hannebont. Longuement se tindrent ces trois sieges devant Nantes, devant Rennes et devant Vennes, sans ce que aucun s'apparust de la partie de missire Charles de Blays pour iceulx lever. Si⁵ entendoit ledit missire Charles par chaicun jour comme le país, qui a lui se tenoit, estoit griefvement dommagé, dont il estoit moult dolent quar⁶ remider n'y pouait, pource que son secours n'estoit encore assemblé. Si rescripvoit moult souvent au duc de Normandie son cousin, qui de celui secours faisoit amas, que haster se vouseist, en lui notifiant les pertes, dommages, pilleries et autres grieffs que le roy d'Angleterre y faisoit. Pour quoy le duc de

¹ Var. *qu'elle estoit de petite resistance*

² *assaillas* (correction d'après 8266)

³ Var. *fuir*

⁴ Var. *estoit entré, entre lequel*

⁵ *s'en* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *mais*

Normandie, si tost qu'il eut mise sus son armee, il se partit d'Angiers a plus de quatre mil hommes d'armes et trante mil autres gens de guerre, et achemina son charroy tout le grant chemin de Nantes, lequel conduisoient les deux mareschaulx de France, savoir le sire de Montmorency et le sire de Saint Venant. Après la route desquelz chevauchoit le duc de Normandie, son oncle le comte d'Alenczon et le comte de Blays son cousin. Si y estoit¹ des seigneurs de France le duc de Bourbon, le comte de Pontieu, le comte de Boulongne, le comte de Vandosme, le comte de Dampmartin, le sire de Craon, le sire de Coucy, le sire de Sily, le sire de Fouennes, le sire de Roye et si grant multitude d'autres barons et chevaliers de Poitou, de Xantonges, de Normandie, d'Auvergne, de Berry et de Lymousin que leurs noms escrire seroit trop grant prolixité. Et renforcoit leur ost de jour en autre, pource que le roy de France touzjours envoyoit a son filz nouveaux gens d'armes. Quant les seigneurs angloys, qui seoint devant Nantes, enten[f.226]dirent que ainsi venoit le duc de Normandie sur eulx a puissance, ilz le signifient au roy d'Angleterre leur seigneur, lui priant qu'il leur mandast quelle chose *il vouloit*² qu'ilz feissent et se ilz³ traistroient par devers lui. Lequel, quant il entendit et cognut par certains messages le grant ost que le duc de Normandie amenoit, ouquel estoient bien quarante mil hommes et venoit⁴ en esperance de lever son siege ainsi que l'en disoit, il fut moult penciff et par aucuns temps eut propos de briser ses deux seges que lui et ses gens tenoient, l'un devant la cité de Vennes et l'autre devant celle de Rennes, et de aller, atout son pouair qu'il avoit decza la mer, a Nantes ses gens secourir et la attendre ses adversaires. Mais il en fut destourné par son conseil, qui lui remonstra comme il estoit en bonne place et forte et pres de son navire, pour quoy ilz lui louaient se y tenir et y attendre ses ennemis⁵, mais qu'il mandast ses gens de Nantes a venir a lui et laissast encore ceulx qui seoient devant Rennes, pour ce qu'ilz ne lui estoient pas si loingtains qu'il ne les reconfortast ou joignist a soy quant moitier en seroit. Auquel conseil s'accorda adonc le roy d'Angleterre, et lors manda les gens⁶ qui devant Nantes seoient. Après le partement desquelz, y arriverent assez tost le duc de Normandie, les barons de France atout leur grant ost, qui a grant joye furent receuz de missire Charles de Blais et des barons de Bretagne, qui avecques lui estoient en grant nombre. Si furent lesditz seigneurs en la cité logez et leurs gens es forbours et aux champs.

CHAPITRE CLVII

Comme le duc de Normandie, missire Charles de Blays et les autres princes et seigneurs françoys vindrent devant Vennes, et comme, par le pourchaz de deux cardinaulx, furent trieves prises entr'eulx et le roy d'Angleterre.

A Nantes sejournerent aucuns jours le duc de Normandie et les seigneurs et barons dessus dictz pour pourveoir et viser a leurs *affaires*⁷, pendant lequel temps les chevaliers angloys, qui devant Rennes seoient, a la cité ung tresgrieff assault liverent qui par ung jour entier y fut continué. Si avoient ceulx de l'ost pour ce faire

¹ Var. *y estoient*

² *ilz vouilloient*. Idem en 8266 (notre correction)

³ Var. *ilz se*

⁴ *venoient* (correction d'après 8266)

⁵ *et y actendre ses ennemis* répété (notre correction)

⁶ Var. *ses gens*

⁷ *adversaires* (correction d'après 8266)

de long temps appareillez leurs engins, qui incessamment gictoient grosses pierres heurtans les ceintures de la ville et si roidement [f.226v] estoient envoyees que tout trembloit a l'environ. Mais riens n'y conquisterent lesdicts Angloys, ains y perdirent pluseurs de leurs gens qui en cil assault furent mors et navrez, car le sire de Ancenis, le sire du Pont, missire Jehan de Malestroit, Yvain Chalemel, Bertran du Glasquin et les autres chevaliers et escuiers bretons, qui dedans estoient, se defendirent si vigoreusement contre eulx qu'ilz n'y receurent point de dommage et que leur cité ne fut point grevee, mais neantmoins fut tout le paÿs d'environ destruit et gasté. Quant le duc de Normandie, missire Charles de Blays et les autres seigneurs de France eurent sejourné aucuns jours en la cité de Nantes pour ordonner coument ilz se maintendroient, ilz arrouterent leur grant ost par devers la cité de Vennes, car ilz eurent conseil de celle part aller pour ce qu'ilz entendirent que ceulx dedans estoient plus astrains et oppressez et en plus grant peril d'estre prins que celx de Rennes, mesmement que la trouveroient¹ ilz leurs adversaires, ausqueulx ilz se desfiroient² a combatre. Et comme ilz furent partiz de Nantes, chevaucherent ilz celle part en bon arroy, et les conduisoient les deux mareschaulx et le comte de Guines connestable de France, et missire Geffroy de Cargny faisoit l'erriere garde. Si parvindrent devant Vennes d'une part, quar de l'autre estoit logé le roy d'Angleterre, et la se logerent contre val une pree grant et plaine, en laquelle ilz dreckerent leurs tentes et paveillons et firent leur grant ost de fossez circuir, affin que leurs adversaires ne leur peussent porter grevance. Si avoit le roy d'Angleterre de sa part fermé son sege tellement que les François ne le pouaient nullement³ dommager ne sur lui venir par quelcomque advenue qui ne leur fust trop dommageuse. Et si avoit tous ses gens ensemble, quar si tost qu'il entendit l'advenement du duc de Normandie [venant]⁴ sur lui a grant puissance⁵, il avoit remandé le comte de Salbery et le comte de Pennebroch et les autres seigneurs et leurs gens, qui devant Rennes seoient, a ce qu'ilz fussent plus fors a resister a leurs ennemis si combatre les convenoit. Si estoient les Angloys et Bretons de la partie de la comtesse de Montfort environ deux mil cinq cents hommes d'armes et seix mil archiers et quatre mil hommes de pié, et les Franczois de la partie missire Charles estoient quatre tant⁶, de gens bien appareillez et armez. Longuement furent ces deux osts l'un devant l'autre sans s'entre combatre, parce que de chaicune partie estoient en lieu avantageux. De laquelle chose, comme pape Clement, qui pour lors gouvernoit le Sege apostolicque, en entendeist la nouvelle, pour entr'eulx mettre union transmist deux legats cardinaulx, savoir celui de Penestre et celui de Clermont⁷ [f.227] qui, ouyans l'advenement du roy angloys, vindrent es parties de Bretagne. Et le mercredi devant la feste de la Nativité Nostre Seigneur, le cardinal de Clermont entra en la cité de Dol, et le landemain y vint celui de Penestre, qui furent moult honorablement et joyeusement receuz par reverend pere en Dieu, monseigneur Henry, lors evesque de Dol, qui du duc Jehan *derrenierement*⁸ mort avoit esté chancelier. Et demourerent ses⁹ deux cardinaulx et ledit evesque o leurs secretaires et familiers ensemble ou

¹ *trouveroient* répété (notre correction)

² Var. *ilz se desiroient*

³ adverbe absent de 8266

⁴ Verbe manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *a si grant puissance*

⁶ C'est-à-dire *quatre fois autant*

⁷ Les *Grandes chroniques de France* (Philippe VI de Valois) indiquent que le deuxième légat est Annibal de Ceccano, archevêque de Naples, p.226

⁸ *derrienerement* (correction d'après 8266)

⁹ Var. *ces*

chasteau et maison episcopalle de Dol, et les autres evesques et familiers desdictz cardinaulx par la cité se logerent. Puis le sabmedi ensuivant, a heure de prime, partirent de Dol et vers Vennes se adrecerent. Et comme ces deux legatz furent devant Vennes, ilz furent par le roy d'Angleterre et par le duc de Normandie honorablement recueilliz. Et chevaucherent souventesfoiz de l'un ost en l'autre, cuidans ces parties accorder, mais ilz trouverent les princes si endurciz et si en maltalent l'un vers l'autre qu'ilz ne pouaint leurs durs corages amollir ne les encliner a aucune paix, ains furent long temps ainsi qu'ilz parlemantoient chaicun jour o les uns ou o les autres. Pendant lequel temps y eut pluseurs yssues et escarmousches entre les Angloys et François, et moult souvent y en avoit de prins et de occis quant ilz s'entre rencontroient. Si n'osoient les Angloys aller en fourrage fors en grant compaignie, pource que toutes les foiz que ilz chevauchent ilz estoient en grant peril par les ambusches que l'on metoit sus eulx. Sur tous les autres les damageoit missire Robert de Beaumenoir, pour lors mareschal de Bretagne de par missire Charles de Blays¹. D'autre part, missire Loÿs d'Espagne, missire Othon d'Orne et missire Charles Grimaud, qui, comme dit est, estoient admiraulx de la mer, gardoient destroitement les havres de Bretagne que nulz vivres ne pouaient estre a passer d'Angleterre, dont les Angloys furent moult destraingns par disette de vivres. Si avoit le duc de Normandie de leur mesaise cognoissance, dont il estoit moult joyeux quar il penczoit illec par nécessité les rendre matz et confus sans combatre, et de fait les eust il mis en grant nécessité si ce ne fust le fort temps qui leur seurvint. Quar si l'ost angloys estoit² fort destraint par pluyes continueles et les vents et naiges et froidures qui sur leur ost cheoient, aussi estoit celui des François, tant qu'ilz y [f.227v] perdirent la plus grant partie de leurs chevaulx, et, pour la fange qui en leur ost estoit par icelles pluyes continuelement cheantes et le trepeix de leurs chevaulx, leur couvint leur logeix vuidier et aux champs issir. Pour quoy adonc les seigneurs de chaicune partie, considerans que la deurté de l'iver ne pouaient souffrir ne porter longuement, se consentirent et accorderent aux treves, dont les cardinaulx dessus dictz par chaicun jour les amonnestoient, a icelles durer trois ans, commenczans l'an de Nostre Seigneur mil III^{ct}³ XLIII et finisans⁴ ceux trois ans revoluz ; et que ce pendant la cité de Vennes doit demourer en la main desditz cardinaulx. Lesquelles⁵ accordees par le roy d'Angleterre et le duc de Normandie, qui jurerent a non les enfreindre quar de ce faire avoit ledit duc de Normandie du roy Phelipe son pere plain pouair et auctorité, se departirent ces deux osts de devant Vennes. Et s'en alla le duc de Normandie avecques son cousin missire Charles de Blays a Nantes ou il sejourna aucuns⁶ jours, puis s'en retourna en France et avecques lui enmena les deux cardinaulx. Quant le roy d'Angleterre fut de devant Vennes parti, il s'en alla a Hannebont ou lors estoit la comtesse de Montfort, qui le festoya et honnora de tout son pouair, et illec sejourna aucuns jours attendant vent convenable pour passer en Angleterre. Pendant lequel temps fut le sire de Cliczon delivré de la prinson du roy angloys, parce que on lui delivra le sire de Stanfort qui devant Vennes avoit esté prins, comme cy dessus est dit. Mais missire Henry de Leon demoura encore son prisonnier, lequel avoit esté prins a ung mesme assault que le sire de Cliczon, scelon ce que rapporte sire Jehan Froessart en sa cronicque. Mais l'acteur des

¹ *de part missire Loÿs d'Espagne, Charles de Blays* (correction d'après 8266)

² *car si l'ost angloys estoient estoit* (correction d'après 8266)

³ *mil III^{ct}* (correction d'après 8266)

⁴ *Var. finissans*

⁵ *Var. lesquelles treves*

⁶ *aucuns répété* (notre correction)

*Cronicques*¹ de France dit en son histoire icelui avoir esté prins autrement, savoir des l'an precedent mil troys cents quarante deux, et dit que ledit missire Henry de Leon, adheré de missire Charles de Blays, vult missire Tanneguy du Chastel et missire Yves de Trevigidi a sa part² incliner, mais il ne peut, dont entr'eulx seurvint discencion. Si advint que, ledit missire Henry estant en ung chastel dont les dessus dictz chevaliers missire Tanneguy et missire Yves eurent cognoissance, s'en allerent audit chastel a grant compaignie de gens d'armes qui briserent les portes et prindrent a force missire Henry, lequel, affin qu'il ne fust de legier delivré, ilz envoierent oultre mer et le firent presenter au roy d'Angleterre. Toutesfoiz par quelcomque maniere que prins fust, fut il mené prinsonnier en An[f.228]gleterre, dont missire Charles de Blays fut tresdollent et plustost eust désiré la delivrance dudit missire Henry que du sire de Cliczon, mais le roy d'Angleterre ne se y vult accorder. Après ce que le roy d'Angleterre eut a Hannebont par aucuns temps sejourné et qu'il eut commis et chargé de la conduite de la guerre de la comtesse aux deux freres de Pennefort, missire Guillaume de Cadoudal et missire Yves de Triviguidi, et aux autres chevaliers bretons, il se parti de ce lieu et se mist en mer atoute sa chevalerie pour passer en Angleterre, ou il arriva assez tost après la feste de la Nativité Nostre Seigneur.

CHAPITRE CLVIII

Comme pluseurs seigneurs de Bretagne et de Normandie furent accusez de traïson par le roy de France, et pour celle acheson a Paris decapitez publicquement.

Quant le duc de Normandie fut en France retourné, il donna congïé a tous ses gens d'armes qui s'en retournerent chaicun a leurs contrees. Après laquelle chose et que les deux osts dessus dictz ainsi furent departiz, s'appointa unes grans joustes en la ville de Paris ou allerent mains chevaliers et escuiers de pluseurs contrees. Entre lesquels fut missire Olivier de Cliczon, qui a la joustes son corps esprouva si grandement que nul n'attendoit le dur coup de sa lance a qui ne conveneist trebucher, dont aucuns nobles françois a l'encontre de lui³ conceurent et conspirerent de le faire mourir. Et adonc l'accuserent par devers le roy Phelipe de France, lui imposant qu'il avoit vers lui conjuration faicte a l'encontre de ses adversaires⁴ et promis le livrer a son adversaire le roy d'Angleterre. Aux parolles desquelx ledit roy de France adjousta foy et le fist prandre et estroicement emprinsonner ou Chastellet a Paris. Dont tous les seigneurs et autres gens de France et de Bretagne furent grandement esmerveillez, disants ne pouair croire que si noble et si gentil chevalier comme il estoit deust avoir pourpencé aucune traïson, ne n'en savoit nul donner vraye ne certaine responce. Si ymagnioient aucuns que l'envie que l'on avoit contre lui estoit en partie causee pour sa prinse et sa delivrance, parce que le roy d'Angleterre le ama plus chier delivrer pour le baron de Stanfort que missire Henry de Leon, jasceit que il fust requis de celui eschange faire et que ledit roy anglois pendant sa prinson lui faisoit plus d'amour et de courtoisie que audict missire Henry, et est bien acroire car ledit missire Henry avoit esté plus contraire [f.228v] que nul autre⁵. Et pour icelle avantage que le roy d'Angleterre fist

¹ *des cronicques* répété (notre correction)

² *a sa puissance a sa part incliner* (correction d'après 8266)

³ Var. *par envie mortelle hayne a l'encontre de lui*

⁴ *a l'encontre de ses adversaires*, absent en 8266

⁵ Var. *contraire a la contesse et a luy et ses gens que nul autre*

au sire de Cliczon, non voullant icelle faire a missire Henry de Leon, pancerent les envieux par aventure autre chose qu'il n'y avoit. Et atant se monta celle chose que ledit sire de Cliczon ainsi accusé de traïson fut decapité a Paris, ou il eut grant plainte, et pendu au gibet ou son corps fut trayné depuis les halles. Et sa femme, la damme de Belleville, fut adjournee en parlement a Paris, laquelle, pource que point elle ne se y comparut, fut elle par sentence du roy de France condennée et bannie en exil. Et fut la teste dudict sire de Cliczon envoyée a Nantes et affichée sur la maïstresse porte de la cité. Après lesquelles choses guere ne tarda que pluseurs autres seigneurs et nobles hommes de Bretaigne furent accusez de semblable cas, ausqueulx le roy de France fist souffrir pareille punicion que il avoit fait audit sire de Cliczon, et les fist livrer a mort laide et honteuse, c'est assavoir monseigneur Geffroy de Malestroict et missire Jehan son filz, missire Jehan de Montauban, Thibaud de Montmorillon, le sire de d'Avaugour, missire Allain de Guedillac, Guillaume des Brieux et deux siens freres, missire Denis du Plexeis, Jehan Malart, Jehan de Sevedavi, missire Denis du Cablac, lesquelx furent traynez depuis le Chastellet jucques aux Halles ou ilz furent decapitez. Et furent leurs corps au gibet penduz et leurs testes envoyees a Nantes, ou elles furent affichees es portes sur leurs mesmes hasches, aussi comme a monstrier examplaire de celle pugnicion magnifeste. Mais par les guerres qui a l'occasion d'iceulx murtres enormes s'esmeurent, fut depuis le royaume de France en si grant perplexité que, depuis le temps Pharamon qui premierement porta coronne sus Francoïis, ne fut en celle desolacion, si comme il sera recordé cy après. Et semblablement en ce mesme an, la vigille de la resurrection Nostre Seigneur, Guillaume Bacon, le sire de La Roche Texon et missire Richart de Persi eurent les testes transchees a Paris pour ce qu'ilz furent accusez qu'ilz entretenoient missire Godeffroy de Harcourt, banny de France, a le faire duc de Normandie, et courroit la renommee que ja en avoit fait hommage au roy d'Angleterre.

CHAPITRE CLIX

Comme pour l'acheson de la mort des dessus dictz seigneurs, guerre se renouvella entre France et Angleterre, quar le roy d'Angleterre tint pour ce les treves enfreintes et desfia le roy de France par missire Henry de Leon.

Affin que plainement soit monstré queulx meschiefs il seurvint ou royaume de France a l'occasion des Bretons ainsi cruelement meurtriz par les bourreaux de Paris, en entremeslant les histoires françoises avecques les brettes, est necessaire aucun peu [f.229] ceste matiere traicter. Et tout premier le sire de Cliczon avoit ung jenne filz petit en asge mais grant en corage qui estoit appellé Olivier ainsi comme son pere, lequel, ouyant la doloureuse et honteuse mort de son pere, voua estre perpetuel ennemy de missire Charles de Blays, duquel son pere avoit la querelle tenue, ainsi que jadis Hanibal duc de Cartage, lequel – ainsi que racompte Orose – ferant du pié¹ et esmouvant la pouldre voua estre perpetuel ennemy des Romains. Et duquel Olivier ne sont les faitz moins dignes de memoyre que dudict Hannibal, si touz estoient ensemble recordez, quar par sa proesse et vaillance il parvint a si haultaine gloire comme d'estre prince et connestable de la chevalerie de France. Cest Olivier doncques jenne sire de Cliczon, incontinent qu'il entendit la mort son pere, se trayt a Hannebont par devers la comtesse de Montfort et Jehan son petit filz,

¹ Var. *ferant du pié a terre*

qui estoit nouvellement venu d'Angleterre, lesquelx estoient presque d'un eage¹, et leur promist aider, conforter et secourir de toute sa puissance dont ladicte comtesse et son filz s'esjouirent grandement. En ce temps le roy d'Angleterre faisoit apparoil pour recevoir les seigneurs et dammes qui devoient venir a une feste solempnele, laquelle il avoit assignee a tenir au chastel de Windesorre, que le grant Artur roy des Bretons jadis fist construire et premierement y institua sa table ronde, lequel [chastel ledit]² roy d'Angleterre fasoit³ reediffier. Et pour icelle feste plus solempniser avoit fait⁴ publier en France, en Angleterre, en Almaine, en Escoce, en Flandres, en Henaud et en Bourgoigne par ses heraulx, donnans seurté et saufconduit a tous chevaliers et escuiers qui aller y voullint, quinze jours de saufconduit et autant après. Si lui vindrent certaines nouvelles de la mort du sire de Cliczon et des autres chevaliers et escuiers bretons qui accusez de traïson avoient ainsi villainement esté murtriz, de laquelle chose il fut grandement esmeu et courroucé pource que bien lui sembla – et voir estoit⁵ – que le roy de France les avoit fait mourir en son despit. Et tint pour la mort desditz nobles que le roy de France avoit enfraintes et brisees les treves qui devant Vennes, par le pourchas des cardinaulx, avoit esté prises et accordees, et vult en sa fureur missire Henry de Leon, qu'il tenoit prinsonnier, a semblable mort livrer. Mais il fut de celle chose faire destourné par le comte Derby son cousin, lequel lui remonstra que pour son honneur garder ne devoit il crime si detestable commettre ; et que, si le roy Phelipe [avoit]⁶ par hastiveté et felonnie fait mourir si vaillans chevaliers que [f.229v] les dessus dictz, qu'il ne vouldist son outrage ensuir ne a sa cruauté prandre examplaire⁷ ; et que ledict missire Henry ne devoit comparoir le crime d'autrui mais estre mis a ranczon raisonnable. Et quant le roy d'Angleterre entendit le comte Derby son cousin ainsin parler, il cognut que il lui disoit verité et pour ce refrena il son ire qu'il avoit envers ledict missire Henry. Lequel il fist sans demeure en sa presence amener et luy commença a dire en cest maniere : « Ha ! missire Henry, comme mon adversaire, Phelipe de Valloys, a cruelement monstré sa felonnie d'avoir fait mourir⁸ telx et si nobles chevalliers que le sire de Cliczon, le sire d'Avaugour et pluseurs autres hommes de noble lignage ! La mort desqueulx me tourne grandement a desplaisir, pour ce qu'il me semble qu'il l'a fait en mon despit. Et si je voullaye avoir esgard a sa felonnie, je feroye de vous le semblable et a meilleur droict, quar vous m'avez plus fait de contrariété en Bretagne et a mes gens que nul autre. Mais je garderoy a mon pouair mon honneur et vous laisseroy venir a ranczon legiere et gracieuse selon vostre estat, pour l'amour de mon cousin le comte Derby qui cy est, lequel m'en a prié. Mais que vous vueillez faire ce que je vous diray. » Quant missire [Henri]⁹ eut ouy ainsi parler le roy d'Angleterre, il fut tresjoyeux pour ce qu'il pencza qu'il ne mourroit mie, quar par avant, ouyant la mort desdictz seigneurs, penczoit il que l'en lui fist le semblable, et respondi humblement en soy humiliant au roy et dist : « Cher sire, je feray a mon pouair tout ce qu'il vous plaira me commender. » Et donc lui dist le roy : « Missire Henry, je hay bien cognoissance que estes l'un des plus riches chevaliers de

¹ C'est-à-dire, « presque du même âge ». Oliver V de Clisson est né en 1336 et Jean IV Vaillant en 1339 ou 1340.

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ *lequel roy d'Angleterre il fasoit reediffier* (correction d'après 8266, où le pronom *il* est gratté)

⁴ Var. *l'avoit fait*

⁵ Cette incise est grattée dans 8266

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁷ Var. *oultrage ensuivre a sa curaulté prendre exemplaire*

⁸ Var. *mourir si villainement*

⁹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

Bretaigne, [et que]¹ si je vous vouloye presser, que vous poyeriez trante ou quarante mil escuz. Mais je vueil que vous esprouvez ma debonnaireté, si vous diray que vous ferez. Vous yrez a mon adversaire Phelipe de Valloys et lui direz de par moy que par tant² qu'il a mis a mort si vaillans chevalliers et si gentilz hommes³ qu'estoient les nobles de Bretaigne qu'il avoit⁴ fait occire en mon despit, je dy et vueil maintenir qu'il a enfraintes et brisees les treves que nous avons ensemble, ausquelles je renunce de ma part et le desfie par vous de ce jour en avant. [Et par celle condicion]⁵ que vous me fournissez a ce message, je vous quite de vostre ranczon, poyant dix mil escuz que vous envoieerez a Bruges dedans cinq moys après ce que serez par de la. » Lors que le roy eut ainsi parlé a missire Henry, il s'enclina moult humblement et lui promist fournir son message, en le merciant de la courtoisie qu'il ly [f.230] faisoit. Puis print congïé du roy, du comte Derby et des autres seigneurs d'Angleterre et vint a Hantonne ou il entra en mer. Si nagea esperant descendre en Bretaigne⁶, mais vent lui fut contraire qui ne lui souffrit son intencion fournir, ains telement demena son navire par l'espace de quinze jours ou environ que, pour doubte de plus grant inconvenient, fist en mer gictez ses chevaulx qui furent submergez par les undes et perduz. Et ledict missire Henry en après, si tourmenté par les mesaises de la mer que oncques puis ne peut garison recouvrer, a grant meschieff arriva au Crotoy, ou il descendi et vint a Abbeville, si y achata des chevaulx. Mais il estoit si travaillé qu'il ne pouait chevaucher, ains se fist porter dedans une litiere a Paris devers le roy Phelipe, auquel il founy son message de desfiance tout ainsi que le roy d'Angleterre, lui mandoyt. Et quant il eut fait son message, print congïé de lui et se party de Paris, cuidant retourner en Bretaigne, [mais il ne peut]⁷ quar il mourut a Angiers a son retour.

CHAPITRE CLX

Comme le roy d'Angleterre envoya ses gens d'armes en Aquitaine et en Bretaigne, et descendi en Normandie et passa a la Blanche et desconfilte le roy de France a Crecy, puis alla asseger Callays.

A la feste de Saint George que le roy d'Angleterre tenoit celle feste royalle, se transporterent devers lui le sire de Mucident, le sire d'Espare et le sire de Chaumont, lors transmis de par les autres barons de Gascongne qui pour lors tenoient sa partie, lesqueulx lui notiffierent come après la desfiance estoient les François entrez en Gascongne a puissance et y tenoient les champs. Si lui prierent qu'il leur voulseist [envoier]⁸ de bons gens d'armes, qui assemblez avecques les Gascons peussent ausdicts François resister. Laquelle chose par le roy angloys entendue, il y voulut pourveoir de remide et pour ce faire, au plustost qu'il peut, assembla seix cents hommes d'armes et deux mil archiers, desqueulx il bailla la conduite au comte Derby son cousin et l'envoia ledict païs de Gascongne a l'encontre desdictz François secourir, avecques lui le comte de Pennebroch, le comte de Kenfort, le baron de Stanford, missire Guillaume de Mauny et pluseurs autres contes, barons et

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Var. *pour tant*

³ *hommes répété* (notre correction)

⁴ Dans 8266 (f. 229r) *avoit* est rayé, remplacé par *a*

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁶ *descendre en Angleterre Bretaigne* (correction d'après 8266)

⁷ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁸ *voulseist avecques de bons gens d'armes* (correction d'après 8266)

chevalliers d'Angleterre. Et ordonna missire Thomas [f.230v] Dagonne atout cent hommes d'armes et deux cents archiers a venir en Bretagne par devers la comtesse de Montfort pour lui aider a garder son païs, car, combien que les treves fussent accordees entre elle et missire Charles de Blays, toutesfoiz doubtoit il que le roy de France luy fist¹ guerre pour cause des desfiances qu'il lui avoit mandees par missire Henry de Leon. A l'arriver que firent le conte Derby et les autres seigneurs angloys en Gascongne, ilz prindrent Bergerac, Lango, le Lac, Mongis, Pinach, Forczac, Madurant et pluseurs autres places, et au Beronce desconfirent le comte de l'Aigle et pluseurs autres comtes et barons de France qui y avoient assis leur siege. Puis, pour l'iver qui estoit prouchain, se retraitent les Anglois en la cité de Bourdeaux. Mais comme celle saison fut passee, ilz issirent derechieff aux champs et a force d'armes prindrent la Riolle, Sainte Basille, Aiguillon², Roche Millon, Montsegur et pluseurs autres bonnes places de guerre. Quelles choses oyans le roy Phelipe de France, a l'encontre dudit comte Derby et des siens envoya son filz, le duc de Normandie, a grant armee, qui reconquist partie desdictes places sur les Anglois, et lesditz Anglois dedans Angoulesme et dedans le chasteau d'Aguillon assegea. Si entendi le roy d'Angleterre la nouvelle comme ses gens estoient enclos es dessus dites places, et, pour les secourir, a grant ost de gens d'armes sur mer monta esperant aller a Bordeaux descendre. Mais le vent lui fut contraire qui ne lui souffrit celle part son navire arriver, ains en Bretagne lui convint descendre. Mais³ par le conseil de missire Godeffroy de Harcourt, pour lors banny du royaume de France, rentra en mer et nagea costoyant les rives de la mer de Bretagne, tant qu'il parvint en Normandie et descendi a la Hague Saint Wast. Si fist par ses gens d'armes piller et brusler les paÿs de Constantin et de Bessin, qui moult estoit fertilz, et cruelement fist meurtrir les habitans. Et de la s'en alla assaillir, prendre et destruire la ville de Caen, qui pour lors estoit feblement fermee, et envay⁴ les despoules d'icelle, et les gens en envoya prisonniers en Angleterre. Et après s'en alla es vaulx d'Auge qu'il destruisit et gasta du tout en tout, et aussi fist il [la]⁴ champaigne de Neuffbourg. Et comme ceste chose venist a la notice du roy Phelipe de France, il lui fist rompre tous les pas tant des chemins que des rivieres et remanda son filz, le duc de Normandie, qui estoit en Gascongne au sege devant Aguillon. Et d'autre part [f.231] fist grant assemblee des nobles et autres de son royaume et mist son ost aux champs vers Paris sur la riviere de Senne pour empescher que ledict Edouard d'Angleterre ne la passast. Mais ledit Edouard feignit tirer vers Amians, dont il occist la communauté qui alloit a Paris au roy de France, et passa la riviere de Somme⁵ a la Blanchetacque ou il occist pluseurs François qui lui cuidoint ce pas nyer. Et adoncques le poursuivit le roy de France atout son ost tellement qu'il le raconsuivit pres Crecy. Et la assemblerent les deux osts de France et d'Angleterre l'un contre l'autre en bataille, laquelle assemblee fut pour⁶ François doloureuse, quar la furent ilz desconfitz, detranchez et occis par les glaives des Anglois leurs adversaires pour les unze gentilhommes bretons que le roy Phelipe de France fist decapiter a Paris. Furent occis en celle bataille unze de ses princes, c'est assavoir le roy de Behaigne, le duc de Lorene, le comte de Flandres, le comte de Sanxerre, le comte de Blays, le comte d'Alenczon, le comte de Harcourt et autres princes jucques a celui nombre, avecques quatre vigns banieres et doze

¹ Var. *n'y feist guerre*

² Le nom de cette ville est absent en 8266.

³ Dans 8266 *mais* est rayé et remplacé par *et lors*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ *de Seinne* (correction d'après 8266)

⁶ *par* (correction d'après 8266)

cents chevaliers et environ trante mil autres hommes armez. Et après ceste victoire obtenue par le roy Edouard d'Angleterre, et mesmement que par ses sergens¹ furent occis les comunautez d'Orleans et de pluseurs autres citez de France qui au roy Phelipe alloint a secour, il s'en alla meptre le siege devant Callays qu'il y tint par l'espace d'un an. Pendant lequel temps il contraignit telement les habitans d'icelle ville de Callays qu'ilz mengerent par rage de fain leurs chevaulx, leurs chiens, les sourriz et les rats, et finalement se rendirent a sa mercy. Si les mist tous hors de icelle ville et la peupla de nouveaux habitans.

CHAPITRE CLXI

Comme pendant la guerre d'entre le deux roys furent les trieves gardees en Bretagne. Mes après qu'elles furent finies, recommença la guerre entre missire Charles et la comtesse, et prindrent les gens de la comtesse La Roche Derien.

Ainsi fut le royaume de France oppressé par punicion de la mort des seigneurs bretons qui a Paris furent decapitez. Mais, jasecit que ces deux roys griefvement s'entre guerreassent, toutesfoiz furent entre Charles de Blais et la comtesse de Montfort et son filz, contendans sur le droit de Bretagne², les treves observees sans les enfreindre, scelon l'ordonnance qui avoit esté faite a Venues ou elles furent accordees par le pourchas des cardinaulx de Pennestre et de Clermont, comme cy dessus est dict plus plainement. Et pour ce, missire Thomas Dagorne, que le roy d'Angleterre avoit envoieé en Bretagne atout cent hommes d'armes et deux cents [f.231v] archiers pour aider a ladicte comtesse et a son [filz]³ si ainsi advenoit que missire Charles brisast lesdites convenances, quant il vit qu'il n'y avoit point de guerre en Bretagne, passa en Normandie pour aider son prince le roy angloys quant il y fut descendu, et fut long temps avecques lui au sege devant Callays. Mais après que les trois ans de treves furent finiz entre lesdictz contendans sur le droit du duchié de Bretagne, recommencerent les guerres entr'eulx et se pennerent les deux roys de France et d'Angleterre de secourir chaicun a sa partie. Si envoya le roy Phelipe de France en l'aide de missire Charles de Blais son neveu foison de gens d'armes et d'archiers, et le roy d'Angleterre, qui encore seoit devant Callays, renvoia d'autre part missire Thomas Dagorne en Bretagne et missire Jehan de Hartecelle atout deux cents hommes d'armes et IIII^{ct} archiers pour conforter la partie de la comtesse. Et lors d'autre part le roy de France fist monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, qui a Nantes avoit esté prins et lequel il avoit par aucuns temps eslargy sur certaine seurté comme cy davant est dit, renclorre dedans la prison du Louvre, affin qu'il ne retournast en Bretagne et que par son retour la guerre de missire Charles en fust empiree. Si le cuida illecques le roy de France a touzjours mes⁴ enclos, mais, comme dit l'acteur⁵ qui en vers compilla sa cronique, il fut delivré de celles prinsons par pouvres gens bretons qui estoient a Paris, lesquels s'assemblerent par nuyt et briserent les fermeures du Louvre, et ledit comte de Montfort amenerent en Bretagne en guise d'un povre homme marchant. Après laquelle delivrance, il passa en Angleterre pour querir secours. Et assez s'acorde a ceste⁶ l'acteur du grant volume

¹ Var. *ses gens*

² Var. *sur le droit du duchié de Bretagne*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *tenir a touzjours més*

⁵ Il s'agit de Guillaume de Saint André qui a écrit *Le bon Jehan*.

⁶ Var. *a ceste chose*

des *Cronicques de France*, car il dit que l'an de grace mil *trois*¹ cents quarente cinq, ou moys d'aoust, icelui Jehan de Bretagne, comte de Montfort, avecques le plus grant ost qu'il peut assembler, vint en Bretagne et assist la cité de Kaemper Corentin, lequel sege fut levé par les gens Charles et s'en partit sans autre chose faire. Si ne peut ledit comte de Montfort gueres dommager ses adversaires depuis sa delivrance, car il mourut es VI^{emes} kalendes du moys d'octobre ensuivant, en la ville de Hannebont. Et fut son corps porté en l'église des Jacobins de Kemperlé ou il fut ensepulturé, et y gist sans doubte, combien que les Franczois digent² en leurs cronicques³ qu'il trespasast a Paris en la tour du Louvre. Et en celui an, le mardi devant la feste Saint Nicolas d'iver, missire Tanguy du Chastel, missire Guillaume de Cadoudal et le comte de Norenton en Angleterre, qui au temps de lors estoit principal ducteur des soubdoyers angloys qui estoient en Bretagne, venans devers la cité de Karheix en Cornouaille atous leurs **[f.232]** gens bretons et angloys, environ l'eure de prime assaillirent la cité de Guingamp et, non savans quel pouair avoient ceulx de Guingamp qui leur ruoient, a fondes et autres engins, grosses pierres dont ilz les esbahirent et travaillerent grandement, se departirent sans riens faire, mais ilz embraserent les forbours. Et après ceste chose se transporterent les Bretons et Angloys devant la ville de La Roche Derien, qui siet a six lieues de celle de Guingamp et une lieue de la cité de Triguer, dont ilz seurprindrent les habitans despourvement, parce qu'ilz ne prenoient garde⁴ de leur venue, et trouverent pluseurs Espaigneux qui au port avoient leurs neffs ancrees et sur le hable avoient descendu bien mil trois cents tonneaux de vin d'Espagne. Si assaillirent les Bretons et Angloys lesdictz Espaigneux, lesquels pour ce qu'ilz estoient grant nombre de gens se ordonnerent en bataille, cuidans leurs vins defendre contre lesdictz Angloys et Bretons. Mais il⁵ n'y peurent longuement resister, ains furent par force desconfilltz et occis si qu'il n'en demoura que la moindre part. Et lors prindrent les Angloys et Bretons tout le vin dessus dict, puis après allerent la ville assaillir par grant force. Mais l'evesque de Triguer, missire Hue Arael et missire Raoul de La Roche, qui la gardoint avecques pluseurs autres nobles qui dedans estoient, leur resisterent vertueusement et avecques eulx l'assault continuerent jucques a l'eure que le soulail tendi a son couchement. Et au lendemain firent missire Tanguy du Chastel, missire Guillaume Cadoudal, le comte de Norenton par leurs gens bretons et angloys recommencer l'assault qui fut merveilleux, car depuis le bien matin jucques au lendemain au soir fut continué et non pas sans interrupcion, car en ce firent pluseurs reposeses. Et embraserent par force l'une des portes appelée la porte du cymitere⁶, mais, ce pendant que elle ardoit, composerent les enclos subtillement ung mur entre icelle porte et la ville, par quoy, jasceit que ladicte porte fust consumee en cendre trouverent les adversaires celui obstacle qui leur en denya l'entree. Et le vendredi iceulx enclos, voyants que longuement ne pourroient resister aux assaillans, prindrent avecques eulx respit pour avoir entr'eulx deliberacion comme ilz se maintendroient. Et pour parler aux seigneurs bretons et angloys sur la rendue de leur ville, se fist missire Hue Arael, leur capitaine, du hault des murs avaller es fossez en ung panier avecques une corde. Lequel traicta si bien pour les enclos que, jasceit qu'ilz

¹ *mil quatre cents* (correction d'après 8266 qui écrit *III^{ct}*)

² Var. *dient* (où *g* est gratté)

³ Cette information ne se trouve pas dans les *Grandes chroniques de France* (Paris, BNF, ms. fr.2813, f. 378v), qui donnent d'autres détails (« mourut tout desesperé », « a son trespasement il avoit veu les mauvais esperis » et « a l'eure de sa mort si grant multitude de corbiaux s'assembla sus sa maison ») que ne retient pas Le Baud.

⁴ Var. *ne se prenoient garde*

⁵ Var. *ilz*

⁶ *cymitere* (correction d'après 8266 qui écrit *cimiterre*)

n'eussent peu resister longuement, toutesfoiz leur fut il acordé par les seigneurs angloys et bretons que leurs corps et biens leur demoureroient quites par ainsi qu'ilz leur rendeissent la ville [f.232v] et auroient terme de ouict jours pour leurs avois retraire. Lesquelles choses entre lesdictz seigneurs et ceulx de La Roche Derien accordees, entrerent Angloys et Bretons en ladicte ville qui fermement tindrent leurs convenances, fors aucuns varletz qui commancerent a piller et rober les bonnes maisons, mais le comte de Norrenton en fist faire punicion si tost que celle chose parvint a sa notice. Et oultre tout le vin qu'ilz avoient trouvé au port, en trouverent ilz en la ville trois cents tonneaux qu'ilz retindrent a eulx. Et quant ainsi furent ces seigneurs anglois et bretons entrez dedans la ville de La Roche, le comte de Norrenton y establitz une grosse garnison d'Angloys. Puis le lundy ensuivant alla asseoir la ville de Lannuon, qui siet a trois lieues de La Roche Derien, et, comme lui et son ost y furent arrivez, il la fist assaillir par grant force, mais ceulx dedans, qui bien estoient pourvez de tout ce que leur convenoit pour leur defense, leur resisterent vigoreusement et par tel hardement se defendirent que ledit comte cognut bien a leur contenance que ilz n'estoient a prendre legierement. Pour quoy le jeudi ensuivant partit de devant Lannuon et chevaucha devers Morlés pour entrer en Leon, ou ses gens tenoient pluseurs garnisons.

CHAPITRE CLXII

Comme les Angloys de la garnison de La Roche Derien prindrent par nuyt la ville de Lannuon, et de la proesse missire Geffroy de Plombancier qui contre eulx grandement seul se deffendy.

Comme ainsi eurent les Angloys et Bretons de la partie de la comtesse de Montfort et de son filz conquire la ville de La Roche Derien, les Angloys, que le comte de Norrenton y avoit establitz, pencerent de la garder et defendre a l'encontre de leurs adversaires. Et affin qu'ilz evictassent tout ce que leur pouait estre nuisible, pource que en la cité de Triguer qui, comme dit est, ne siet que a une lieue de La Roche Derien, avoit pluseurs belles eglises garnies de fortes tours et de beaux clochiers hault esleveez, esquelles, si les François de la partie missire Charles de Blays eussent mis leurs garnisons, ilz pouoient grandement destraindre et dommager lesditz Angloys, ilz proposerent icelles destruire et l'une¹ d'icelles desrocherent et pour la plus grant part la demolirent. Puis vouldrent l'eglise cathedral pareillement subvertir, laquelle est fondee en l'onneur de saint Tugal, jadis patron du diocese et l'un d'iceulx glorieux confesseurs que on clame les sept saints de Bretaigne. Mais nul ne sut qui osast a ce faire commencer pour la crainte de pluseurs glorieux corps dont les relicques y reposent, et par espécial de monseigneur saint Yves dont encore y avoit de ses ossemens, de sa char, de ses nerfs, de ses peaux, fors ung prebstre anglois qui fut plus outrageux que les autres et par grant presumpcion commença premierement. Mais quant [f.233] il eut abatu partie de ladicte eglise, voyans pluseurs autres qui l'y aidioient et dont il avoit les corages enclinez a ce faire, il mourut de mort soubdaine en tronczant sa langue o ses propres dents et criant par rage comme ung chien forcenné. Laquelle chose espoventa si grandement les corages de ses compaignons qu'ilz se desisterent de celle mauvaise volonté, et demoura ladicte eglise en son entier par cel exemple. L'an ensuivant mil trois cents quarente seix, advint que les Angloys de la garnison de La Roche Derien, dont estoit

¹ *d'une* (correction d'après 8266)

capitaine missire *Richard*¹ Toussant, comme ilz eussent par pluseursfoiz mis leurs embusches et leurs espies envoiees par devers la ville de Lannuon, cuidant la seurprandre et la ramener en l'obeissance de madamme la comtesse de Montfort et de son filz, et qu'ilz n'eussent peu leur emprinse parfaire obstant la soingneuse garde et la grant resistance de ceulx dedans qui souventesfoiz de ladicte ville issoient aux champs contre eulx combatre, et aucunesfoiz les suppeditoient, aucunesfoiz estoient suppeditez, – ainsi comme il advient souvent tel cas – traicterent avecques deux escuiers de la garnison de ladicte ville de Lannuon, lesquels leur promistrent ladicte ville a certain jour livrer par convenances qui entr'eulx furent accordees. Et adonc iceulx deux escuiers, tendans de tout leur pouair a meptre leur emprinse a execucion, ung dimanche au soir qu'ilz faisoient le guet, manderent les Anglois de ladicte garnison de La Roche Derien et leur saisirent la ville de Lannuon par une posterne qu'ilz leur ouvriront couvertement, selon la secrete composicion qui entr'eulx avoit esté faicte, et adonc par celle posterne entrerent les Anglois dedans² la ville de Lannuon. Laquelle ilz pillerent et evacuerent de tous biens, car tous les avoires et richesses que dedans ilz trouverent convertirent en proyes, et mesmes les hommes riches et puissans saisirent, lesqueulx ilz tindrent en leurs prinsons. Et comme ces choses ainsi se maintinssent et qu'en la ville fust grant noayse et tumulte par le peuple effroyé fuyant par les rues et criant piteusement, se leva soubdainement missire Geffroy de Plombancier, qui en son lit gisoit tout nu, quar il entendit bien, aux cris doloireux et aux lamentations que le peuple faisoit, que la ville estoit traÿe. Si courut hastivement ses armes prandre et sailli en rue, sa lance en main et son glaive a son costé, ou il rencontra les Anglois ses adversaires qui incontinent lui furent au devant, ausquelx il courut sus si oultrageusement que le premier et le second qu'il encontre trespersca il de sa lance. Mais comme il cuidast le tiers par telle force assigner, sa lance brisa en pieces, pour quoy adonc il saisit son glaive, moiennant lequel et la force de ses bras vigoureux il feroit a gauche et a destre en soy combatant comme forcenné, tant qu'il fist aux Anglois celle rue grepir. Et adonc yssit ledit missire Geffroy en plaine place pour ses ennemis persecuter, mais il fut tantost de grans tourbes d'Anglois avironné si qu'il ne savoit de quel part se garder. Pour ce mist il son doux³ contre la paroy d'une meson et vertueu[f.233v]sement tourna lors son visage a ses adversaires, en occiant et trebuchant touz ceulx que de son glaive il ataignoit, si que touz redoubtoient sa proesse ne ne l'osoit nul approucher. Mais les Anglois, voyants qu'ilz ne le pouaint vaincre, firent lors voye a ung archer qui d'une fleche le fery en la joingture du genoill tellement que plus ne se peut mouvoir si legierement que devant. Et donc les Anglois l'approucherent et le navrerent de maintes playes morteles, tant que finalement par la doleur d'icelles il mourut en la place. Après la mort duquel lesdictz Anglois, par fureur de ce qu'il les avoit tant dommages, les dens lui aracherent, et creverent les yeulx a son escuier. Si fut missire Richard Toussain leur capitaine tresdolent, ainsi qu'il disoit, de la mort du chevalier missire Geffroy pource que si vaillaument s'estoit combatu. Dedans la ville de Lannuon estoient au jour de sa prinse le sire de Coeffret et missire Geffroy de Coetuhan qui par les Anglois furent retenus prinsonniers, et aussi fut⁴ Roland Phelipe qui de par monseigneur Charles de Blays se portoit souverain senneschal de Bretagne, docteur en droit canon. Et firent⁵

¹ *Robert* (idem en 8266. Notre correction d'après le f.233v)

² Var. *celle nuyt dedans*

³ Var. *son dox*

⁴ *furent* (idem en 8266. Notre correction)

⁵ Var. *en droit canon et civil, ausqueulx lesdictz Anglois firent*

porter leurs fardeaux au coul depuis [Lannuon jucques a leur garnison de]¹ La Roche Derien, touz nuz piez, sans brayes, leurs testes descouvertes, et avecques eulx emmenerent grant multitude de prisonniers. Lors que les habitans d'environ La Roche Derien, que les Angloys tenoient en subjection et moult les oppressoient, apperceurent qu'ilz se furent party de La Roche Derien pour aller a Lannuon et que la moindre part en estoit seulement dedans leur garnison, ilz le notiffierent a ceulx de Guingamp qui se tenoient de la partie de missire Charles, lesqueulx s'armerent au plustost qu'ilz peurent et soubz la conduite de missire Geffroy de Tournemine partirent de Guingamp pour aller devers La Roche, cuidans la trouver despourveue et pour ce la conquerir legierement. Mais les Angloys, qui dedans La Roche Derien estoit demourez, eurent de leur venue cognoessance et remanderent leurs compaignons de Lannuon, qui hastivement se mistrent a voye pour celle part aller, et avecques eulx emmenerent leurs proyes et prinsonniers. Si s'estoient ja ceulx de Guingamp tellement hastez qu'ilz avoient occupé et saisi le chemin par lequel ilz devoient passer pour retourner a leur garnison, et le gardoint, touz ordonnez et armez, esperans de combatre lesditz Angloys quant ilz passeroient. Mais comme celle chose venist a leur notice, ilz trespasserent le fleuve de Jeudi par le gué du Provost et se mistrent entre leur garnison et ceulx de Guingamp. Si joignirent avecques eulx et leurs gens qui estoit dedans La Roche, puis vindrent estroitement ferir sur leurs adversaires. Et adonc commença la bataille forte et dure entr'elx, ou pluseurs furent occis, prins et navrez d'une partie et d'autre. Mais plus en y eut de la partie de ceulx de Guingamp, par quoy les autres tournerent a desconfiture, et couvint le seurplus fuir et se retraire dedans leur ville a grant dommage et perte de leurs gens. Et les [f.234] Anglois victorieux atout leur proye dedans La Roche Derien entrerent², lesqueulx tindrent les habitans d'environ en grant servitude parce qu'il [vint]³ a leur notice qu'ilz avoient ceulx de Guingamp mandez.

CHAPITRE CLXIII

Comme missire Charles de Blays assegea La Roche Derien, et comme celx qui dedans estoit enclos manderent secours a la comtesse de Montfort, qui leur envoya missire Tanguy du Chastel et missire Thomas Dagorne qui ferirent sur le siege, et fut prins missire Thomas.

En l'an mil *trois*⁴ cents quarente sept, advint que le *vicomte*⁵ de Touars, comte de Dreux, qui en Bretagne estoit capitaine de par le roy de France pour missire Charles de Blais son neveu, se garda moins diligeamment qu'il ne deust, car par missire Raoul Cadurse chevallier fut prins par nuyt en son lit honteusement. Et en cest an environ la feste monseigneur saint Jehan Baptiste, fist monseigneur Charles de Blais grant amas de gens d'armes de Bretagne, de Normandie et d'autres nascions et les assembla en la cité de Nantes, bien seix cents hommes d'armes et doze mil autres hommes, dont il avoit trois cents⁶ chevaliers et XXXIII banieres des seigneurs de Bretagne, car pour lors lui estoient presque tous les grans seigneurs

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² *A tout leur proye entrerent dedans La Roche Derien entrerent* (correction d'après 8266)

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266.

⁴ *quatre* (correction d'après 8266 qui écrit *III^{es}*)

⁵ *le comte de Thouars* (correction d'après 8266)

⁶ Var *quatre cents*

de Bretagne obeissans. Et s'appelloit duc de Bretagne et bien le pouait faire, car la plus grant [part]¹ du païs et mesmement les populaires tenoient sa partie. Si se partit de Nantes et vint devant La Roche Derien, et la assegea ville et chastel, et, pour ce sege tenir, partit il ses gens en plusieurs routes, car les ungs ordonna en une advenue que l'on appelle la Place Vert, en la paroesse de Langoet sur le fleuve de Jeudi, et leur commanda que de ce lieu pour quelcomque chose ne parteissent car moult doubtoit que de celle part fust assailli par ses adversaires. Et lui de sa personne se mist en une place qui est entre l'église Nostre Dame et la porte qui est appelée Porte de Jument, et les autres compaignies a la circuite de ladicte ville ordonna chaicun seigneur en lieu convenable. Et fist dreceur neuff grans engins qui incessamment gictoient grosses pierres de pesanteur merveilleuse, qui heurtoient les clostures de la ville si roidement que toute la debrisoient. Et par ceulx engins tiroient en la ville les chevaux qui mouroient en l'ost et autres bestes, avecques lesqueulx et o les grosses pierres qui de l'air cheoint ilz accravantoint leurs maisons et moult distraignoient celx dedans, par icelles pierres continuelement cheans et par la puour des charoignes mortes qu'ilz leur envoierent. Et comme ces engins tirassent sans cesser, advint que l'une des pierres fonda sur l'une des tours du chastel en laquelle gissoit d'enfant la femme du capitaine missire Richart Contesson. Pour laquelle chose la dame paoureuse et espoventee se leva soubdainement et son mary pria **[f.234v]** qu'il rendeist la place a missire Charles et avecques lui fist paix. A laquelle chose faire differa ledit missire Richart, jasecit que assez tost après une pierre accravantast le superface d'une tour voultee ou gisoit ladicte damme. Et oultre toutes ces oppressions et travaux par ceulx de l'ost faitz a ceulx de la ville, grandement les grevoient ceulx du païs a fondes, pour eulx contrevenger de la servitude en quoy tenuz les avoient. Lesqueulx populaires en l'ost missire Charles apportoint vivres si abundamment que nulle disette n'y avoit. Comme ceulx dedans se veirent ainsi de toutes pars oppressez, ilz envoierent leurs messages a Hannebont par devers la comtesse de Montfort lui remonstrer comme ilz estoient contrains et assegez, requerans que on les confortast et secourust, quar ladicte comtesse et ses chevalliers, missire Tanguy du Chastel, missire Guillaume de Cadoudal, missire Thomas Dagorne et les autres, leurs gens avoient en convenant de ainsi le faire. Et quant la comtesse entendit leur complainte, elle envoya sans demeure par toutes les garnisons et autres lieux de sa partie gens d'armes cuillir, et tant fist et pourchassa qu'en peu de temps elle assembla mil hommes d'armes et ouict cents hommes de pié, lesqueulx elle bailla a conduire a missire Tanguy du Chastel, a missire Jehan Hartecelle et a missire Thomas Dagorne, qui volentiers celle charge receurent, quar ilz n'eussent jamais failli a ceulx de La Roche Derien pour leur honneur, et lui promistrent que james vers elle ne retourneroient premier qu'ilz eussent les ville et chastel de La Roche Derien desassegez ou qu'ilz demouroient en la paine. Si se partirent atant de la comtesse et prindrent congîé d'elle, puis chevaucherent par devers la ville de Karheix tout seelement par bouccages, par sentiers et par destroitiz tant que ung soir se logerent eulx et leur ost en l'abbaye de Begar, qui siet a trois lieues de ladicte ville de La Roche Derien, en laquelle n'avoit demouré nulz moynnes depuis le temps que la garnison d'Angloys avoit esté a La Roche Derien. Et ce soir entendirent lesdictz missire Thomas et missire Jehan a donner introducion a leurs gens, en leur enseignant comme ilz assauldroient l'ost de missire Charles, et leur donnerent ung cry moult secret, puis commanderent expressement que touz ceulx, qui a celui ne sauroit donner response quant a la bataille seroient, fussent occis.

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

Lesquelles choses par lesditz chevaliers ainsi faictes et ordonnees, se partirent de Begar environ menuyt missire Thomas Dagorne et missire Jehan Hartecelle atous leurs gens¹, qui bien se montoit la moitié du tout de leur ost, et chevaucherent par la grant voye de La Roche Derien et passerent la riviere de Jeudi sur le pont Arçou². Si vindrent entre menuyt et le point du jour ferir sur l'ost de missire Charles de Blays par devers la place qui siet entre le moulin a vent et la malladerie, et la rencontrerent premierement le sire de Derval, qui celle nuyt veilloit acompaignié de pluseurs chevaliers, sur lesquels ilz ferirent estroictement. Et la [f.235] fut l'estour dur et perilleux, et y fut ledit missire Thomas prins car, a la voix des varletz qui commencerent a s'escrier a voix horrible, se y assemblerent toutes les autres guetes de l'ost. Mais tantost seurvint nouvelle route d'Anglois qui ledit missire Thomas rescourrent, et ledit sire de Derval avecques les siens contraingnirent a soy retraire jucques a la bataille de missire Charles de Blays. En laquelle se fery adonc ledit missire Thomas, qui rescoux estoit, et des gens Charles fist destruction merveilleuse, car de premiere venue rua par terre tentes et paveillons et ceulx qui dedans estoient mist en tel effroy qu'ilz se commencerent a desconfire. Et eulx mesmes s'entre tuoient pour l'obscurté de la nuyt qui estoit si noire qu'ilz n'avoient l'un de l'autre cognoissance. Mais tant demoura missire Thomas en ce faesant que l'ost missire Charles fut esmeu et que ses gens eurent leurs armes recouvertes, pour quoy adonc sur lui tourna le feix qu'il n'en peut souffrir ne porter, ains fut enclos et avironné de ses adversaires, et fut prins et navré griefvement. Mais missire Jehan de Hartecelle se sauva par fuite avecques la moindre partie de ses gens, car la greigneur partie y demourerent mors ou prinsonniers. Et retourna ledit missire Jehan tout doloieux avecques la moindre partie de ses gens a Begar, par devers missire Tanguy du Chastel et ses autres compaignons qui y estoient demourez pour les recueillir, ausquelx il compta l'adventure ainsi qu'elle estoit³ advenue a lui et a missire Thomas Dagorne. De laquelle chose furent ledict missire Tanguy et les siens tresdollens et courroucez, quar ilz n'avoient pas puissance de rescourre ledit missire Thomas qui prins estoit, dont ilz estoient grandement penciffis en leurs corages. Et sur celle chose estrivoient entr'eulx mesmes, car les ungs affermoient que mieulx leur valloit se retraire par devers Hannebont et se departir de ce lieu que plus longuement y estre, et les Angloys fussent tresvoluntiers allez rescourre leurs compaignons s'ilz eussent eu assez puissance pour ce faire⁴.

CHAPITRE CLXIV

[f.235v] *Comme les gens de la comtesse de Montfort, Bretons et Anglois, desconfirent missire Charles de Blays et les siens devant la ville de La Roche Derien en bataille, en laquelle fut prins ledit missire Charles et presque tous les barons de Bretagne mis a occision.*

Ainsi que missire Tanguy du Chastel, Jehan Hartecelle et les autres Bretons et Anglois estrivoient entr'eulx en la maniere dessus dicte et qu'ilz estoient en conseil pour avoir deliberacion et conclure quelle chose ilz feroient, seurvint missire Garnier de Cadoudal, l'un de leurs compaignons, atout cent hommes d'armes que la

¹ Var. *leurs gens anglois*

² Var. *Aziou*

³ *qu'elle a estoit advenue a lui* (correction d'après 8266)

⁴ A la fin du folio 235 jusqu'au bas du folio 236, un espace blanc est réservé pour une enluminure. Celle du ms 8266 représente la bataille de La Roche Derien.

comtesse de Montfort, pour iceulx gens d'armes assembler, avoit envoié en Leon et en Cornouaille. Si n'avoit ledit missire Garnier, combien qu'il chevauchast nuyt et jour¹, peu venir assez a temps que les Anglois ne fussent desconfitz avant son arriver. Mais quant il entendit leur desconfiture et comme ilz avoient perdue leur emprinse, et [f.236] aussi que missire Tanguy du Chastel et missire Jehan Hartecelle traictoint de se retraire sans autre chose ouvrer, il mua leur conseil et, comme chevalier hardi qui de riens n'estoit effroyé, dist esditz Jehan Hartecelle et missire Tanguy du Chastel qu'ilz s'armassent hastivement et feissent leurs gens armer, car, s'ilz ne le vouloient refuser, iroient ilz veoir leurs ennemis ; et qu'ilz ne doubtassent celle chose emprandre car certainement ilz les desconfiroient et recouvreroient leurs gens avecques leurs autres pertes, parce que les gens de missire Charles cuideroient estre asseur pour tant qu'ilz avoient, n'avoit pas deux heures, desconfit leurs adversaires et cuideroient que la comtesse n'eust point d'autre puissance. Au conseil dudict missire Garnier s'accorderent adonc missire Tanguy du Chastel et touz les autres de la partie de la comtesse de Montfort, lesquels s'armerent derechieff puis se mistrent a voye par devers La Roche Derien. Et vindrent au point du jour ferir sur l'ost de missire Charles et des siens, dont les pluseurs se dormoient en leurs litz cuidans estre aseurs de leurs adversaires, et a l'ariver se ferirent Bretons et Angloys vertueusement en l'un des costez de l'ost. Et commencerent a ruer jus tentes et paveillons en livrant les gens, qui dedans estoint, a piteuse occision et a doloireux meschieff, quar ilz estoint seurprins sommeilleux, par quoy en eulx n'estoit trouvee nulle vigueur de defence et ne savoint la plus part autre contenance fors fuir et se desconfire, par quoy pluseurs nobles seigneurs bretons furent illec occis piteusement. Et pour agraver leur meschieff, pendant le temps que missire Charles de Blays, le vicomte de Rohan, le sire de Derval, missire Jehan de Derval son filz et autres pluseurs, qui avoient recouvert leurs armes et s'estoient ensemble retraiz, se *combatoient*² fierement a l'encontre de leurs ennemis, issirent tant de la ville que du chastel de La Roche Derien bien cinq cens hommes fors, robustes et bien combatans, portans en leurs mains une maniere de haches qui avoient deux piez et demy de longueur ou environ. Lesqueulx rescourrent missire Thomas Dagonne, qui prins estoit come dit est, et o leursdictes haches mistrent a mort grant nombre des gens de la partie missire Charles de Blays, n'oncques n'en eut ledit missire Charles ne les seigneurs de son ost cognoissance jucques a ce que celle occision fut parfaite. Et illec entre autres moururent des seigneurs de Bretagne, tant par missire Tanguy du Chastel et des siens qui d'une part les assailloient que par ceulx qui issirent de La Roche Derien, le sire de Laval et son frere, le vicomte de Rohan, Jehan sire de Chasteaubrient, le sire de Rieux, le sire de Reix, le sire de La Roche, le sire de Derval et missire Jehan son filz, le sire de Malestroict, le sire de Montfort, le sire de Quintin, le sire de Rostelen, le sire de Machecou, le sire de Loheac, le sire de La Jaille, missire Geffroy de Tournemine, missire Thomas de Branboexel³ et plus de deux cents autres chevaliers, avecques [f.236v] quatre mil autres hommes armez. Et en fin fut ledict missire Charles contraint a se retraire jucques a la montaigne des Meseaux, qui est assez loingtaine de la place ou la bataille avoit esté commancee, et avoit son dos tourné au moulin a vent. Et la fut tellement assailli qu'il lui couvint se rendre pour sa vie sauver, car autrement il eust esté occis. Mais il ne vout oncque fiancer sa foy fors a missire Tanguy du Chastel, quar il estoit renommé de *leauté*⁴ et

¹ Var. *nuyt et jour hastivement*

² *se combatirent* (correction d'après 8266)

³ Var. *Thibaud de Boaisboexel*

⁴ *de beauté* (correction d'après 8266)

de proesse autant que chevalier qui lors s'armast. Si print¹ ledit missire Tanguy en celle place avecques missire Robert de Beaumenoir son mareschal, et les mena en la ville de La Roche Derien et les fist conduire² a Karheix puis a Kemperlé, qui lors se tenoit pour la comtesse de Montfort et de son filz, ou ledict missire Charles sejourna par l'espace de ouict jours. Après lesquelz il fut mené a Vennes et la le vint visiter madamme sa femme par congié de la comtesse de Montfort et de ceulx qui pour le garder estoient commis. Et après ce qu'il eut a Vennes esté presque l'espace d'un an, durant lequel il fut *curé*³ de pluseurs playes morteles qu'il avoit receues en soy combatant, le fist ladicte comtesse conduire dedans le chastel de Brest, et de la passer en Angleterre pour le garder plus seurement. Et fut la bataille dessus dicte devant La Roche Derien le vigntiesme jour de juin de l'an mil III^{ct}⁴ quarente sept.

CHAPITRE CLXV

Comme les Bretons de Triguer demanderent aide au roy de France pour asseger La Roche Derien, et comme ilz la conquistrent sus Angloys ; et de missire Charles de Blays qui fut mené en Angleterre.

De la victoire, par les Bretons et Anglois de la partie de la comtesse de Montfort et de son filz obtenue a l'encontre de missire Charles de Blays et des Bretons et François de sa partie, fut ladicte comtesse tresjoyeuse, et furent ses gens grandement enrichiz des despouilles de leurs adversaires. Et tindrent ceulx de la garnison de La Roche Derien le peuple d'environ en grant servage et moult le oppresserent pour la rebellion que ilz avoient en eulx veue devant le siege que missire Charles de Blays avoit tenu devant la ville. Si renforcerent lors leur garnison plus forte que devant et aucunes fortresses a l'environ d'eulx garnirent et proposerent contre touz les garder et defendre. Mais au moys d'aoust prochain ensuivant, les nobles et non nobles, qui la partie missire Charles tindrent, oppressez par iceulx Angloys desdictes garnisons, s'assemblerent en armes et entr'eulx delibererent d'aller assaillir la garnison de La Roche Derien. Et leur entente en escriprent au roy de France dont ilz tenoient la partie, lequel leur envoya le sire de Craon et missire Anthoine d'Aurie pour les gouverner et conduire, lesquelz, comme ilz furent avecques les Bretons adjoints, allerent devant La Roche Derien. Et ung jour de mardi, environ l'eure de tierce, y commencerent l'assault tresvertueusement et icely continuerent jucques au jeudi ensuivant. Si leur resistoit les enclos au mieulx qu'ilz pouaint, et du hault des tours sur leurs adversaires les assaillans gictoient huiles et gresses ardantes, [f.237] pierres et autres choses poisantes pour les travailler. Et quant l'assault fut cessé, requistrent les Angloys a ceulx du sege qu'ilz leur octriassent licence d'eulx partir, leurs corps et leurs biens sauffs, mais ilz ne se y voudrent consentir, ains leva le sire de Craon ung gant⁵, ouquel avoit cinquante escuz d'or, et le pandi au bout d'un baston, puis promist le gant et l'or qui estoit dedans a celui de touz ceulx de l'ost qui premier entreroit en la ville, et oultre plus exposa tout le bien des assegez au comun proffit des assaillans. Et adonc pour la couvetise de l'or gainner, renforcerent l'assault qu'ilz avoint continué depuis le jeudi

¹ Var. *si le print*

² Var. *et le landemain les fist conduire*

³ *privé* (correction d'après 8266)

⁴ *III^{ct}* (correction d'après 8266)

⁵ Dans l'édition d'Hozier, il s'agit d'une « bource »

matin jucques au vendredi environ *nomne*¹, et tant qu'ilz approucherent le mur duquel ilz arracherent cinq pierres avecques marteaux² de fer pointuz, et se mistrent es pertuiz qu'ilz orent faitz et commencerent a pertuiser le mur jucques de l'autre part. Si exploicterent telement ceulx mineurs, soubz umbre de leurs compaignons assaillans qui³ les defendoient et gardoient, qu'ilz firent trebucher ung grant pan de la closture de la ville, et le mur unirent⁴ a l'esgal de la terre. Et par celle breche entrerent adoncques en la ville a puissance et n'espargnerent a homme ne a femme, jenne ne ancien, qui fust de la secte des Angloys, qu'ilz ne livrassent a mort doloieuse. Pour la fierté desquelx se retraitent bien deux cents Angloys ou chasteau et de tout leur pouair se ordonnerent a le defendre. Quelle chose ouyans les Bretons, après l'occision de ceulx de la ville et qu'ilz eurent touz leurs biens et avoires convertiz en pillage, allerent ledit chastel assaillir. Si voudrent les Angloys, qui dedans estoint, se mettre en composicion, mais ilz ne les y voudrent recevoir simplement, ains s'esforcerent de les prendre par assault. Mais ilz se defendirent par telle proesse que finalement leurs vies leur⁵ furent acordees et eurent congié d'issir, et avecques ce leur promist l'on les conduire par l'espace de dix lieues. Adonc mistrent jus lesditz Angloys leurs armes et en leurs robes issirent du chastel. Et fut la conduite d'eulx commise et baillée a missire Sevestre de La Fueillee et a ung autre chevalier, mais a toute paine les pouaint ilz garentir de la fureur du peuple qu'ilz avoient tenu en servitude, lesqueulx leur lanczoient pierres et bastons dont aucuns navroint et occioint. Et comme ces deux chevaliers bretons eurent lesditz Angloys conduitz jucques a Chasteauneuff, ne les porent ilz defendre a l'encontre des populaires, qui contre eulx s'assemblerent, qu'ilz ne les occissent fors leur capitaine qui se mist en fuite, avecques lequel aussi fuirent lesditz chevalliers qui les guidoient, car le peuple leur vouloit courir seure pour cause qu'ilz s'esforcoient lesditz Angloys excuser. Lesquelx Angloys ainsi mors les laisserent ceulx de Chasteauneuff sans sepulture et leurs corps gictoient aux chiens et aux ouaiseaux a devorer. Si fut en ceste maniere par l'emprinse des Bretons La Roche Derien reduicte en l'obeissance de madame la femme de missire Charles [f.237v] de Blays, laquelle en fist capitaine missire Anthoine d'Aurie, que le roy de France avoit envoyé en Bretagne pour lesditz Bretons conduire avecques le sire de Craon, comme dit est. En celui moys d'aoust print le roy d'Angleterre la ville de Callays devant laquelle il avoit siis l'espace d'un an, et pendant ce sege estoint avenues toutes ces choses en Bretagne, c'est assavoir la prinse de La Roche Derien et de Lannuon par les gens de la comtesse de Montfort et de son filz, l'assegement de missire Charles et sa desconfiture, et derechieff la prinse d'icelle ville de La Roche Derien par Bretons sur les gens de ladicte comtesse. Après laquelle prinse de Callais, par le pourchas du cardinal de Boulongne, une treve fut accordee entre les deux roys de France et d'Angleterre a durer deux ans, commenczant en la fin dudict moys d'aougst et finissans au premier jour de septembre, l'an de grace mil trois cents quarente neuff. Esquelles treves ne fut nullement compris le païs de Bretagne, ains tousjours s'entre guerreoient⁶ les contendans sur le droit d'icelui au plus qu'ilz peurent, mais pource que missire Charles de Blais estoit prinsonnier et que la conduite de la guerre estoit seullement demouree entre les deux dammes, c'est assavoir madame la comtesse de Montfort

¹ *nomne* (correction d'après 8266)

² *manteaux* (correction d'après 8266)

³ *qu'ilz* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *unirrent et applainerent*

⁵ *leurs* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *s'entreguerroierent*

et madamme la femme dudit missire Charles, ne firent pendant celui temps chose qui face a recorder. Après les dessus dictes treves ainsi prises entre les deux roys de France et d'Angleterre, passa le roy Edouard la mer et s'en retourna en son royaume, et la lui envoya la comtesse de Montfort missire Charles de Blais prisonnier, lequel il fist enclorre en la tour de Londres avecques le roy David d'Escoce, qui, pendant le temps que ledict roy Edouart seoit devant Callais, avoit esté prins en la bataille par ung escuier de Northombelande apellé Jehan de Copelant. Mais gueres ne tarda que ledit missire Charles de Blays, a la priere de la royne d'Angleterre qui estoit sa cousine, fut eslargi sur sa foy et pouait chevaucher ou bon lui sembloit autour de Londres. Toutesfoiz ne pouait il coucher hors de ladicte ville *fors*¹ qu'il estoit en la compaignie du roy et de la royne.

CHAPITRE CLXVI

Comme missire Thomas Dagorne, lieutenant du roy d'Angleterre en Bretagne, fut occis devant Auroy. De missire Richard Brembro qui après luy tint le peuple de Bretagne en grant subjection, pour quoy entre luy et le sire de Beaumanoir s'esmeut bataille.

Ainsi passerent ces deux ans de treves sans ce qu'il y eust, come dit est, en Bretagne nulle grant entreprinse d'armes, et aussi tout l'an ensuivant jucques au moys d'aoust, l'an de Nostre Seigneur mil trois cents cinquante que les gens de guerre tant d'une partie que d'autre se mistrent sus, et cheveu[f.238]cherent les garnisons sur le païs en esperance de s'entre dommager. Si advint, en celui mois environ le commencement, que missire Raoul de Craos, capitaine en Bretagne de par le roy de France qui portoit la querelle de missire Charles son neveu, chevauchoit acompaignié de pluseurs chevaliers et escuiers jucques au nombre de seix vigns hommes d'armes ou environ, lesquels rencontrerent missire Thomas Dagorne qui semblablement estoit issu aux champs atout une route d'Angloys, quar il estoit souverain capitaine de tous les Angloys qui lors estoient en Bretagne. Et tant se embatirent François et Angloys les uns sur les autres pres le chastel d'Auroy que retraire ne se peurent sans bataille, pour quoy adonc se mistrent en appareill de combatre et ferirent les ungs sur les autres estroictement. Si fut entr'eulx l'estour dur et pesant, et d'une et autre partie grandement se porterent, mais en fin les François mistrent les Angloys a desconfiture, et fut en l'estour ledit missire Thomas occis et de ses gens jucques au nombre de cent hommes d'armes ou environ. Et en celui moys, le XXII^e jour, mourut le roy Phelipe de France a Nogent le Roy, et fut son corps le sabmedi ensuivant ensepulturé ou moustier Saint Denis en France. Et le XXVI^e jour du moys d'octobre prouchain ensuivant fut a Reims sacré roy de France Jehan son premier filz, qui par avant estoit duc de Normandie, duquel a esté parlé dessus qu'il fist guerre en Bretagne pour missire Charles de Blais son cousin, et fut au sege de Vennes contre le roy d'Angleterre. Quant, ainsi que dessus est dit, fut mort missire Thomas Dagorne, les Angloys, qui lors estoient en Bretagne, furent grandement courroucez, et en espicial missire Richart Brambro chevalier angloys, qui pour lors tenoit grosse garnison de soubdoyers angloys a Plermel, car dudit missire Thomas estoit compaignon d'armes. Si s'esforcza de tout son pouair sa mort venger et non pas seulement sur les gens d'armes de la partie de missire Charles, mais aussi destruisit il les terres et les champs des marches et des païs qui se tenoient a lui. Et

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266, qui écrit *fors qu'il y estoit*

les hommes laboreux et cultivateux des terres print et enmena prinsonniers en sa garnison de Plermel et les y tint depuis longuement en grant captivité sans en avoir aucune pitié – ainsi comme maintesfoiz advient de ceulx soubdoyers qui n'espargnent a quelcomque chose mais qu'il tournast leur proffit singulier. Quelle chose voyant le sire de Beaumenoir, qui pour missire Charles de Blais tenoit lors la ville et chastel de Jocelin atout une grant garnison de Bretons, et considerant les oppressions que lesditz Angloys faisoient aux populaires qu'ilz n'avoient espace de arrer les terres dont eulx et les gens d'armes estoit substantez et [f.238v] nourriz, ains convenoit es ungs estre fuitiffs et vaques de leurs propres mansions et les autres estoit prins et achetivez, il se transporta ung jour de ladicte ville de Jocelin a celle de Ploermel sur le saufconduit dudit Richart Brambro et de ses compaignons pour traicter la delivrance desditz pouvres laboreux qui prinsonniers estoient, et qu'ilz peussent dedans leurs maisons en seurté demourer. Et comme celui sire de Beaumenoir fut a Ploermel arrivé, il fist pluseurs remonstrances audit Richart Brambro, en lui signifiant comme les populaires labouroient les terres dont les gens d'armes vivoient et le priant que des lors en avant la guerre fust demenee entre lesdictz gens d'armes seulement et non pas en l'oppression du peuple. Lesquelles parolles semblerent audit Richart grandement chargeuses et pencza que par icelles vouloit ledit sire de Beaumenoir inuer que ledit Brambro ne ses compaignons ne osassent sur les gens d'armes faire emprinse, dont il fut desplaisant outre mesure, et a Beaumenoir la delivrance desdictz populaires refusa¹. A l'occasion de laquelle chose s'esmeurent entr'eulx parolles contencieuses, par lesquelles chaicun d'elx louait les gens d'armes de sa partie, affermant en proesse tous autres seurmonter. Et atant monta ce differant et celles parolles chevallereuses, par lesquelles chaicun vouloit soubstenir la vaillance et ancienne renommee de sa nascion, que lors dist et offrit le sire de Beaumenoir a missire Richart Brambro, a celle fin qu'ilz cogneussent le droict et vaillance d'un chaicun, que cent a [cent ou a]² tel nombre comme il vouldroit il lui donneroit bataille. Quelle chose Brambro accepta moult volontiers et furent d'acord lui et Beaumenoir de se rendre, ung jour qui entr'eulx fut assigné, atout trante compaignons chaicun de sa partie, en une plaine pres ung chesne, my voye de Ploermel et de Jocelin, pour avecques par armes diffinir la verité de leurs opinions. Et ce fait conclut et acordé entr'eulx, s'en retourna atant le sire de Beaumenoir a Jocelin et atous les gens d'armes de la garnison racompta son emprinse qu'il avoit faicte et juree contre Brembro, les priant que a celle chose ne lui vouldissent defaillir, en leur remonstrant les grans los, honneur et renommee que en ce faisant ilz pouaint acquerir a leurs personnes, et mesmement a touz leurs successeurs, s'il advenoit qu'ilz demourassent victorieux, quar³ la renommee s'en espendroit par tous les royaumes et les hystorians ne s'en tairoient pas en leurs livres, ains long temps après leur mort en seroit mencion faicte. Mais pource que a grant effect pouait venir l'emprinse de celle bataille, estoit il expediant icelle emprandre et y proceder par meure deliberacion et de trier et eslire les gens les plus propices et les plus convenables pour celle haulte eupvre parfaire. Quant ainsi eut parlé⁴ le sire de Beaumenoir, furent touz les assistans joyeux de celle emprinse et, ne dissimulans pas icelle bataille ferir, mais de toute leur affection desirans estre de la choisie dudit sire de Beaumenoir et de encheoir oudit nombre des trante, requeroit chaicun qu'il y peust avoir lieu. Si fist lors ledit sire de Beaumenoir de leur

¹ Var. *delivrance par courroux refusa*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ *quant* (correction d'après 8266)

⁴ *quant ainsi eut par le sire* (correction d'après 8266)

plain gré et consentement son election et entre tous les autres choaysit les chevaliers et escuiers dont les noms ensuivent, c'est assavoir missire [...] ¹ de Tintiniac, missire Guy de Rochefort, [f.239] missire [...] ² Charruel, missire Robin Raguenel, missire Huon de Saint Yvon, missire Karo de Bodegat, missire Olivier Harel et missire Geffroy du Boais, chevalliers ; et des escuiers, Guillaume de Montauban, Allain de Tintiniac, Tristan de Pestivien, Allain de Kaeranrays ³, Olivier de Kaeranrays, Loÿs Goyon, Hugot Tritus, Geffroy de La Roche, les Fontenais, Geffroy Poullart, Morice et Gelin de [...] ⁴, Guion de Pontblanc, Geffroy de Beaucorps, Morice du Parc, Jeanet de Serant, Guillaume de La Lande, Olivier Monteville et Simon Richart. D'autre part missire Richart Brambro, qui se tenoit dedans Ploermel, y assembla vint six compaignons angloys, lesqueulx il choesit et esleut par les garnisons anglesches, ou bon lui sembla des plus preux scelon son advis qu'il peut eslire, et pour ce qu'il ne peut trouver autres Angloys fors celx vint six esqueulx il se osast fier, il adjoingy en leur compaignie quatre des Bretons qui tenoient la partie du comte de Montfort affin qu'il parfournist son nombre de trante. Et d'iceulx ensuivent les noms, et premierement missire Robert Quenolle, missire Hue de Carvallay, missire Jehan Plesanton, Crucart, Rudart ⁵ et Huguot freres, Jehannequin Taillard, Rupefort, Richart de La Lande, Thonmelin Bellifort, Huchon Clamaban, Jarrequin Le Gauchoup, Jarrequin Rouart, Jarrequin le Mareschal, Thommelin Huleton, Robinet Mellipart, Ysaroy, Vallanton, Jehan Rouxelet ⁶, Robin et Adés Odolo, le neveu Dardaine, Perrin de Caymelon, Guillemin Le Gaillart, Raoullet du Provost et Dardaine. Quant la journee fut venue, qui pour combatre estoit assignée, le sire de Beaumenoir au bien matin assembla ses compaignons et leur sermonna et remonstra comme nulle querelle, tant soit elle juste et bonne, ne peut bien estre conduite ne menee a fin beneuree, fors par l'aide de Dieu qui aux combatans donne victoire et sa debonnaireté depart ou bon lui semble. Et les enhorta ledit sire de Beaumenoir que en lui fust toute leur esperance de victoire et leur attente ⁷ de gloire, quar sans son mean ne pouaient ilz parvenir a obtenir ce qu'ilz desiroient. Et après ce qu'il leur eut ainsi presché, il fist dire pluseurs messes, lesquelles oÿrent tous ses compaignons en grant devocion de cueur, et se confesserent de leurs pechez requerans Jhesucrist estre de leur part, et pour plus grant seurté son precieux corps receurent devotement. Puis après ce qu'ilz eurent ainsi armees leurs ames, ilz entendirent a armer leurs corps et se mistrent a voye pour aller au lieu qui estoit establi pour ferir la bataille, soubz la baniere dudit sire de Beaumenoir, qui en chevauchant les enortoit de tout son pouair de bien combatre et en celui endroit se monstrier vertueux pour deux causes : l'une et la premiere pour sauver leurs corps qu'ilz meptoient en adventure ⁸ de bataille qui a la foiz est trop diverse, l'autre pour l'exaucement d'eulx et de leur lignage, et aussi pour l'augmentation de la grant et perpetuele gloire et renommee de leur nascion. Et ainsi admon[**f.239v**]estant ⁹ les sciens, chevauchoit le sire de Beaumenoir au lieu ou devoit estre la bataille entre lui, ses compaignons et les Angloys leurs adversaires, qui semblablement celui mesme

¹ Réserve, idem en 8266. Il s'agit de Jean de Tintiniac.

² Réserve, idem en 8266. Il s'agit de Even (ou Yves, dans l'édition d'Hozier) Charruel.

³ *de Laeranrays* (correction d'après 8266)

⁴ Réserve, idem en 8266. Il s'agit de Morice et Gelin de Treviguidi.

⁵ Var. *Ridart* (même nom chez Jean de Saint-Paul)

⁶ Idem en 8266 (f.240v). Rouxelet est un chevalier breton. Le chevalier anglais se nomme *Troussel*. Peut-être s'agit-il d'une erreur de lecture du texte source.

⁷ Var. *leur esperance, leur fiance et leur attente*

⁸ Var. *en balance et en adventure*

⁹ Fin du mot manquante, rétablie d'après 8266

jour au matin s'estoint assemblez a celle cause a Ploermel, et les avoit Brembro leur capitaine a son pouair encouragez, leur disant qu'il *trouvoit es*¹ prophecies Merlin que ce jour ilz obtendroient victoire sur les Bretons, puis les fist armer et ordonner au mieulx qu'il le sceut faire et les amena en une plaine ou la bataille avoit esté emprinse et ordonnee a estre faicte, laquelle est a la moitié de la voye d'entre Plermel et Josselin, siise joustes ung chesne qui a celle cause est appellé le Chesne de My Voye. Et pource que ou champ premierement arriverent les Angloys, ilz s'ordonnerent et mistrent en arroy de combatre, quar bien panczoient qu'ilz auroient moitier prouchainement. Et adonc missire Richart Brembro derechieff commença a leur sermonner et en les encourageant² seconde foiz leur recorda qu'il avoit fait encercher et lire *les*³ prophecies Merlin qui lui declairoint que en ce jour ilz obtendroient victoire, dont ilz s'esjoÿrent grandement, esperans que ainsi en deust advenir. Et assez tost après vint le sire de Beaumenoir atout sa route, qui devant les Angloys⁴ se vint lors presenter en bon arroy et portoient ses gens chiere joyeuse avecques contenance hardie. Et comme ces deux batailles furent en celle maniere reengees l'une devant l'autre en bonne et belle ordonnance, s'avanza missire Richart Brembro, sans baston d'armes dont il deust ne peust assaillir ne deffendre tout loing au front de sa bataille, ainsi comme pour avoir parlement aux Bretons qui assez tost l'adviserent. Et pour ce adreza le sire de Beaumenoir tout seul vers lui pour oïr ce qu'il voudroit dire, et, comme ilz furent approuchez l'un de l'autre en telle maniere qu'ilz s'entre pouaient ouïr et entendre, dist Brembro a Beaumenoir que legierement avoient celle bataille emprinse sans titre raisonnable et indiscretement, mesmement sans le sceu ne consentement des princes, desqueulx ilz maintenoient les querelles. Si louait⁵ celle bataille par eulx ainsi emprinse fust mise en advis et le terme proloigné jucques a ce que le sire de Beaumenoir eust envoïé par devers missire Charles de Blays et le roy de France savoir si leur plaisir seroit qu'ilz se combateissent ; et de sa part il envoieiroit par devers le comte de Montfort en savoir son vouloir, promettant le sire Brambro que, ou cas que desdictes parties estoit celle bataille consentie, il retourneroit en ce mesme lieu qu'ilz estoient, au jour et au temps qu'il⁶ seroit advisé et accordé entr'eulx. Quant [f.240] missire Richart eut ainsi parlé, le sire de Beaumenoir lui va respondre que voluntiers en parleroit a ses compaignons et que, selon ce qu'ilz lui en conseilleroient, il le feroit voluntiers. Et adonc se retourna vers eulx et moult courtoisement leur recorda toutes les parolles Brembro en la maniere qu'il les avoit dictes, leur priant que sur icelles lui rendeissent leurs oppinions. Auquel respondi lors Charuel tout le premier que il ne se consentiroit de sa part que de la se departeissent sans combatre puis qu'ilz estoient venuz a tant que de veoir leurs ennemis devant leurs yeulx. Et tous les autres furent de celle mesme oppinion, dont le sire de Beaumenoir fut tresjoyeux en son corage, et a Brembro retourna nuncer leur responce. « Et comment, dist Brembro, avez vous telx soubz vostre baniere que vous ne puissiez dompter et incliner a vostre accord quant bon vous semble certainement. Je n'y cognoes nulz telx sur quoy vous ne doyez avoir seigneurie et qui ne doye obeir a voz commandemens. – Certes, dist Beaumenoir, combien que Laval, Derval, Montfort, Loheac, Quintin, Rochefort ne les autres grans barons de Bretaigne ne soient ycy presens, toutesfoiz ay je chevalerie

¹ *qu'il trouveroit les prophecies* (correction d'après 8266)

² *encourageant* (correction d'après 8266 qui écrit *encourageant*)

³ *es* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *les Anglois ses adversaires*

⁵ Var. *louait que*

⁶ Var. *qui*

de grant vaillance et de grant leauté qui celui¹ jour *veullent*² avecques les Angloys leurs corps esprouver et demourer victorieux ou finir leurs vies. » A laquelle chose respondi Brembro que s'estoit grant folie quar, quant tous s'entre seroient occis cruelement, la guerre ne seroit ja embellie entre les princes contendans sur le droit de Bretagne. Aussi dist Beaumenoir : « Ne fut nostre bataille emprinse sur tel titre mais seulement pour veoir et cognoestre les proesses et vaillances de noz nascions. Ce sommes nous les miens et moy appareillez de monstres. » Donc dist Brembro, qui veit bien que autre chose il n'en auroit, que de sa part en estoit lui et les siens entalantez, mais que douleur auroit de voir illecques la destruction de si nobles et vallans³ hommes de quelcomque part qu'elle peust tourner ; toutesfoiz, puis que ainsi estoit qu'il ne pouoit trouver mean de se departir sans bataille, fist Beaumenoir traire les sciens devant et bien seroient receuz. Et atant se departirent Brembro et Beaumenoir et retournerent a leurs compaignons leur recorder ce qu'ilz avoient entr'eulx conclut et déterminé⁴.

CHAPITRE CLXVII

[f.240v] *De trante Bretons qui combatirent contre les trante angloys et les descomfirent.*⁵

Après ce que les Bretons et Angloys eurent entendu ce que Beaumenoir et Brembro leurs capitaines leur eurent recordé, ilz furent touz entallantez de combatre, et se commencerent a approucher les uns des autres et tantost joingnirent les batailles ensemble. Si en fut la premiere assemblee forte et dure et pour les Bretons *greveuse*⁶, quar de premiere venue fut Charuel retenu prinsonnier, Geffroy Poullart fut occis et Tristan de Pestivien fut d'un coup de maill navré, missire Jehan Rouxelet et missire Karo Bodegart *trebuche*⁷ a terre tellement que ressoudre ne pouaient⁸. Quelle chose voyant le sire de Beaumenoir et comme il apper[f.241]ceut les siens si mal menez que partie estoit prins, autres navrez et versez en la plaine dont relevez ne se pouaint, il fut tresdoloureux en son corage, mais il n'en monstra semblant au dehors, ains, comme preux et vertueux chevalier, de toute sa puissance s'esforca les rescourre. Pour quoy en celui endroit fut dure bataille, quar de chaicune partie se combatoient par proesse merveilleuse, et telement a celle foiz estriverent par fort et dur estour que en eulx ne demoura plus force ne vigueur de grever l'un l'autre, ains par leur excessiff travaill estoit leurs corps adonnez a sueur angoeseuse et telement las que, de chaicune partie ainsi durement travailleez, prindrent respit et appointerent d'elx de chaicune part retraire sans aucune traïson, pour soy refroischir et recouvrer alainne. Et comme ilz furent aucun peu eslongnez les ungs des autres, Brembro commença a encorager les Angloys, et Beaumenoir d'autre part reconfortoit ses Bretons, lequel, jasceit qu'il fust grandement angoeseux pour la perte de cinq de ses gens, desqueulx cinq deux estoient mors et les autres trois prinsonniers, neantmoins leur sermonna il en telle maniere par doulces et debonnaires parolles qu'il sembloit

¹ 8266 corrige *celui* en *ce*

² *voulloint* (correction d'après 8266, qui corrige *veulloient* en *veullent*)

³ Var. *vaillans*

⁴ A la fin de ce chapitre, un espace blanc est réservé pour une enluminure. Celle du 8266 représente la bataille des trente.

⁵ En 8266, le début de ce chapitre est sensiblement différent de 941 (voir annexe)

⁶ *gracieuse* (correction d'après 8266)

⁷ *trebuché* (notre correction)

⁸ *pouait* (correction d'après 8266)

qu'il leur tardast que la bataille tout sans demeure ne recommenczoit. Et lors luiquist Geffroy de La Roche qu'il le fist chevalier, et lui octria¹ volentiers sa demande en lui admonnestant qu'il se remenbrast de la vaillance Budes, son ancien predecesseur qui es guerres de Constantinopole alla pour son honneur acroistre, esuelles il excercza tellement sa proesse que maints faitz merueilleux en armes fist, greveux aux Sarrasins qui au temps de lors en celles marches guerreoient les cristians. Ainsi furent ces deux batailles de Bretons et Angloys une espace de temps les unes devant les autres et, comme ilz eurent de chaicune partie beu et se furent reffroischiz, ilz rassemblerent derechieff pour combatre. Et fut adonc l'estriff dur et pesant entr'eulx, car les Bretons tendoient et s'esforczoient contrevenger de la perte de leurs cinq compaignons, et les Angloys, qui en eulx avoient prins corage en esperance de victoire pour ce qu'ilz veoient les forces des Bretons plus² debilitees, au contraire leur resistoient par merueilleux hardement. Et entr'eulx estoit Brembro leur capitaine qui, en samble³ d'yre et de despit de ce que les Bretons continuaient avecques les siens l'estour si longuement, s'adressa lors vers Beaumenoir et de lui s'approcha au plus pres qu'il peut pour combatre a lui, et par grant orgueil, dont il estoit de tous temps rempli, lui commença a dire que a lui se rendeist et il lui sauveroit la vie. Mais Allain de Kaeranrais, lequel estoit assez pres desditz **[f.241v]** Brembro et Beaumenoir, entendit celle parolle dont il se tint moult a despit, et par grant ire s'approcha de Brembro, lequel il ferit lors si roidement ou visage de la pointe de la lance qu'il le rua par terre. Et lors missire Geffroy du Boays, qui pres estoit de lui, [s'approcha]⁴ quant il veit⁵ trebuché et l'occist. Quant les Anglois apperceurent que Brembro leur cappitaine estoit mort, ilz tournerent en grant effroy, et lors leur commença Crucart l'un d'eulx, combien qu'il fust allemant de sa nativité toutesfoiz avoit il touzjours tenu la partie des Anglois et avoit par Brembro esté esleu pour l'un des trante pour tant qu'il estoit preux et vaillant, a dire que peu avoient proffité a Brembro les prophecies Merlin esuelles il s'estoit si grandement confié, quar elles ne l'avoient peu garentir de mort, si n'y veoit tour fors de combatre par grant pouair sans s'en trop grandement fier esdictes prophecies, qui ne sont fors frivolles et abusions, et les enhorta de se contenir ensemble et de se defendre de toute leur puissance. Et adonc les Bretons prinsonniers⁶ et ceulx qui navrez estoint reprindrent leurs espritz et recueillirent de toutes pars leurs forces, savoir Charruel, Tristan et Karo Bodegat, lesqueulx saisirent des armes telles qu'il⁷ les porrent avoir. Et ce pendant que les Angloys estoint en effroy par la mort de leur chieff et qu'ilz entendoient a soy recueillir ensemble et se mettrent en aroy, saillirent hors de leurs mains et se mistrent en bataille avecques leurs compaignons. Et lors tiercement recommença bataille entre Angloys et Bretons qui a merueille fut forte, dure⁸, et pesante et greveuse, car Crucart l'Allemant, Thomas Bellifort, homme de grant puissance et de grandeur si excessive qu'il ressembloit de forme et de stature a ung geant desmesuré, et lequel combatoit d'un maill de plom pesant vint cinq livres, missire Hue de Carvallay et missire Robert Quenolle entretenoient l'estour si durement que trop fort donnoient a souffrir aux Bretons, et ne les pouaient lesdictz Bretons desrouter ne entrer entr'eulx tant estoient joings et serrez ensemble. Toutesfoiz

¹ Var. *et il lui octria*

² Var. *par tant*

³ Var. *emflambé d'ire*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *quant il le veist*

⁶ *prinsonniers* (correction d'après 8266)

⁷ Var. *ilz*

⁸ Adjectif absent de 8266

s'esvertuerent lors telement les Bretons qu'ilz occirent ung Allemant, compaignon de Crucart, lequel estoit de la compaignie et du nombre des trante Angloys, [et aussi furent occis deux Angloys]¹ desqueulx l'un estoit appellé Dagorne. Mais en ce faisant fut le sire de Beaumenoir navré griefvement et, pour le grant travaill et la chaleur importable qu'il avoit enduree, estoit encheu en soif extremes, pour quoy il demanda lors a boyre a missire Geffroy du Bois, lequel lui respondi qu'il n'avoit que lui donner s'il ne bevoit son propre sang qui de sa playe decourroit, si en beust, espoir que sa soiff passeroit. Quant le sire de Beaumenoir [f.242] entendi *la*² response dudit missire Geffroy, il fut tout vergondeux telement que de dueil et d'ire il oublia non pas seulement sa soiff mes aussi la douleur des playes qui griefvement le tourmentoient, et par correur³ se referit en la bataille ainsi comme s'il fust encore a celle foiz tout froys et tout sain. Mais les Angloys se tenoient lors si serrez et si clos que les Bretons ne pouaient en eulx entrer. Quelle chose voyeant Guillaume de Montauban, il print sa lance et sailly igneement sur son destrier. Et adonc le sire de Beaumenoir, qui advisa sa maniere et qui pansa que ledict Guillaume voulseist a fuir entendre, sur lui s'escria disant : « Faulx, desloial et mauvais gentil homme, qui ores vous meut a vous partir de nous et *en si*⁴ perilleux cas nous abandonner ? Certainement ce fait sera a touzjours mes a vous et aux vostres reprochié villainement, et dira l'on il abandonna ses leaux compaignons en mortel peril, ausqueulx il avoit promis fermement sa foy tenir. » Mais quant celui Guillaume entendi ainsi parler le sire de Beaumenoir, il lui va dire que pour fuir n'avoit il pas son cheval saesi, ains pour plus griefvement oppresser ses adversaires se besoignast de sa part, car de la sienne il s'en efforceroit de toute sa puissance. Et adonc ledit Guillaume de Montauban brochea son cheval des esperons et sa lance acouscha en travers par dessus son arczon, et en celle maniere se fery entre les Angloys si estroitement que a celle premiere enpainte il en rua sept par terre et trespercza la tourbe jucques de l'autre part, puis tourna son destrier et au retour en trebucha trois en la plaine. Et lors que il en veit neuff ainsi gisants sur l'erbaige, lesqueulx, combien qu'ilz s'en painnassent, ne se pouaint ressourdre obstant la pesanteur de leurs armes et qu'ilz estoient las par le long et greveux travaill qu'ilz avoient souffert, soubstenu, porté et enduré, il escria haultement au sire de Beaumenoir et a Charruel, a Geffroy de La Roche et a tous ses compaignons qu'ilz se vengeassent des Angloys tout a leurs tallants, quar bien le pouaient fere. Et adonc furent lesditz Angloys saesiz par les Bretons leurs adversaires, qui doloirement leur firent leurs vies finir. Quelles chose veants missire Robert Quenolle, missire Hue de Carvallay, et le seurplus d'iceulx Angloys considerants que plus longuement ne pouaient resister au pouair des Bretons et que, si conquis estoient a force, ilz ne seroient espargnez a occire non plus que les autres leurs compaignons, ilz ne s'esforcerent plus faire aucune resistance, ains comme gens descomfitez se lesserent illecques prandre et saesir aux Bretons, qui les fiancerent prinsonniers. Entre lesqueulx Angloys furent adonc prins les dessus ditz missire Robert Quenolle et missire Hue de Carvallay, Crucart, Thomas Bellifort et les autres [f.242v] Angloys qui de l'occision estoient demourez, qui tous furent enmenez prinsonniers au chastel de Jocelin par lesdictz Bretons, lesqueulx dempuis pour leur redempcion receurent plusieurs sommes d'or et d'argent. Et fut ceste bataille des

¹ Groupe de mots manquants, rétablis d'après 8266

² *sa response* (correction d'après 8266)

³ Var. *grant corroux*

⁴ *si en* (correction d'après 8266)

trante Bretons contre trante Angloys le sabmadi devant le dimanche que l'on chante en Sainte Eglise *Letare Jherusalem*¹, l'an devant dict mil trois cents cinquante.

CHAPITRE CLXVIII

De la bataille qui fut a Mauron entre les gens du comte de Montfort et ceulx de missire Charles de Blays, en laquelle furent ceulx de la partie de Blays descomfitz, prins et occis.

L'an ensuivant mil trois cents cinquante ung, fut la fille de missire Charles de Blays, qui lors se clamoit duc de Bretagne combien que le comte de Montfort le contendeist, mariee a missire Charles d'Espagne, connestable de France, auquel missire Charles d'Espagne le roy Jehan de France avoit donné la comté de Angolesme. En l'an de grace mil trois cents cinquante deux, le dessus dit missire Charles de Blais fut eslargi de la prinson au roy d'Angleterre, parce qu'il bailla Jehan et Guy ses deux filz a tenir hostaige pendant le temps qu'il fineroit en France la somme de sa ranczon et [qu'il promist]² qu'il ne s'armeroit point a l'encontre du comte de Montfort son adversaire jucques a tant qu'il eust sadicte ranczon poyee et qu'il fust de tous points delivré. Mais si tost comme par la condicion devant dicte ledit monseigneur Charles fut retourné en Bretagne, il pensa de se contrevenger³, et neantmoins que pas ne s'armast de sa personne, toutesfoiz manda il en France et en Bretagne de toutes pars [ses bienveillans amis et alliez. Et vindrent a lui de France]⁴ missire Guy de Nelle, seigneur d'Aufemont, mareschal de France, le comte de La Marche, le seigneur de Bricquebec normant, le chastellain de Beauvais et pluseurs autres chevaliers et escuiers et gens d'armes normans ; de Bretagne, le vicomte de Rohan, le seigneur de Tintiniac, le seigneur de Rochefort, le sire de Quintin⁵ et grant nombre d'autres seigneurs, chevalliers et escuiers bretons. Ausqueulx, quant ainsi furent assemblez, missire Charles de Blais pria tres affectueusement que de tous leurs pouairs ilz vouseissent guerroyer la comtesse de Montfort et le comte son filz, ses adversaires, avecques tous ceulx qu'ilz pourroient savoir qui tendroient leur partie et qui contre lui en guerre se voudroient exposer tellement qu'il peust sur eulx conquerir aucune chose qui lui proffitast a ravoir ses deux filz, qui pour lui tenoient prinson en Angleterre. Lesqueulx seigneurs et gens d'armes françoys et bretons furent assez inclins de son vouloir faire et, pource que grant puissance avoient, ilz se mistrent aux champs et s'esforcerent dommager les terres de ceulx qui a ladicte comtesse et son filz se tenoient. Mais mondit seigneur Charles demoura avecques madamme sa femme pour cause qu'il [f.243] ne devoit s'armer, comme dit est, jucques a ce qu'il fust de tous points delivré de prison. Quant la comtesse de Montfort et son filz entendirent la nouvelle du grant ost que monseigneur Charles avoit assemblé, combien qu'ilz eussent petit nombre de gens au regart des autres, toutesfoiz firent ilz aux champs issir leur puissance, dont ilz establirent conducteurs missire Tanguy du Chastel, missire Guillaume de Cadoudal et missire Yvon de Trivigidi, lesqueulx, avecques les gens bretons et aucuns Angloys en leur route, chevaucherent costoyant le grant ost de missire Charles, esperants rencontrer a part aucune adventure. Mais comme riens ne trouvassent, ilz se

¹ Introït d'un chant liturgique (*Réjouis-toi, Jérusalem*), *Laetare* étant le quatrième dimanche de Carême.

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Var. *se contrevenger de ses adversaires*

⁴ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁵ Var. *le sire de Quentin, le sire de Tournemine et grant nombre*

retrairent et logerent a Mauron pour eulx refroischir et aisier, attendans oïr nouvelle de leurs ennemis. Si fut tantost celle chose par tout le païs divulguee, et fut compté en l'ost de missire Charles comme missire Tanguy du Chastel atout une route de gens d'armes de la partie de la comtesse de Montfort et de son filz estoient a Mauron ou ilz refroechissoient. Et pour ce panserent les seigneurs de l'ost, qui celle chose entendirent, que ce seroit pour eulx bel eschiec s'ilz pouaint ceulx gens d'armes conquerir, car les forces de leur partie adverse en seroient grandement debilitées. Et firent adonc sonner leurs trompes, et leurs gens arriverent pour celle part aller. Si eurent assez tost missire Tanguy du Chastel et les autres chevalliers ses compaignons cognoissance de leur venue, par quoy ilz ne les trouverent pas en desaroy, car ledit missire Tanguy ordonna par grant sens ce peu de gens qu'il avoit, en belle et bonne ordonnance de bataille, et les admonnesta grandement de bien et puissamment resister a leurs adversaires et qu'ilz ne se doublassent pour le grant nombre d'eulx, quar maintesfoiz et le plus souvent ou se trouve grant multitude la s'engendre desaroy et confusion, comme maintesfoiz le a l'on veu advenu. Lors que les seigneurs et autres gens d'armes de l'ost de missire Charles furent a Mauron arrivez, ilz assaillirent par grant force missire Tanguy, ses compaignons et leurs gens, mais ilz ne les trouverent pas endormiz, ains furent rengez en belle ordonnance et eurent hardie contenance, et vigoreusement repulserent leurs adversaires françois, bretons et normans de premiere venue. Et finalement tant firent que, jasceit que les gens de missire Charles fussent de moitié plus grant nombre que n'estoient ceulx de madamme la comtesse de Montfort, neantmoins furent ilz a force desroutez et par le bien combatre de leurs adversaires, moiennant la proesse et vaillance de missire Tanguy du Chastel, contrains a fuir et mis a desconfiture et destruction piteuse et doloieuse. Quar la moururent, des seigneurs de la partie monseigneur Charles, missire Guy de Neelle, seigneur d'Aufemont, mareschal de France, le vicomte de Rohan, le sire de Bricquebec, le sire de Tintiniac, le chastellain de Beauvais, le comte de La Marche [f.243v] et tous les autres seigneurs, chevalliers et escuiers qui illec estoint, fors bien peu qui se sauverent par fuite. Et fut ceste bataille audict lieu de Mauron la vigille de l'Assumpcion a la Vierge Marie, l'an devant dict mil *troys*¹ cents cinquante deux.

CHAPITRE CLXIX

Comme le chasteau de Nantes fut prins par les gens du comte et reconquis sus eulx, et comme le roy Jehan de France fut prins en bataille par le prince de Galles.

En l'an de grace mil trois cents cinquante trois, l'ouictiesme jour de janvier, fist Charles, roy de Navarre, secretement et en traïson embuscher couvertement gens d'armes et archiers qui tuerent, en la ville de l'Aigle, en son lit missire Charles d'Espagne, connestable de France, lequel avoit espousee l'ainsnee fille de monseigneur Charles de Blais, comme cy dessus est dit. Et l'an ensuivant mil trois cents cinquante quatre, mistrent aucuns Angloys de la partie du comte de Montfort et de sa mere leurs ambusches sur le chastel de Nantes, et le propre soir de Karesme Prenant, qui fut le XVII^e jour de fevrier, vindrent pluseurs pres les murs de la cité, et entrerent par eschielles environ cinquante deux Anglois et le prindrent. Mais comme Guy de Rochefort, qui en estoit capitaine et qui estoit a feste en ville a l'eure de

¹ *mil quatre* (correction d'après 8266 où *quatre* est rayé et remplacé par *troys*)

ladicte prinse, en entendi la nouvelle, il assembla tout incontinent tous les bourgeois et citoyens en armes, et sans demoure assailli ledit chastel par devers la ville si fierement qu'il le recouvra par assault en celle mesme nuyt, et furent les Angloys et Bretons, qui dedans estoient entrez, tous mors ou prins. L'an de grace mil trois cents cinquante cinq, le roy d'Angleterre et son filz Edouard, le prince de Galles, a grant puissance de gens d'armes descendirent a Callays et mistrent leur ost es champs ou royaume de France. Et assez tost après pour aucunes causes retourna le roy Edouard en Angleterre, mais sondit filz le prince de Galles chevaucha par les contrees dudit royaume de France et pilla et exilla le païs de Thoulouse, de Carcasonne et de Nerbonne, et chevaucha sans point estre combatu jucques a la cité de Bordeaux, en laquelle il sejourna tout celui yver pendant. Puis l'an ensuivant mil trois cents cinquante six, yssit de Bordeaux et passa a grant armee par my les païs d'Acquitaine, d'Auvergne, de Saulloigne et de Thouraine jucques au fleuve de Laire, esqueulx païs et contrees encore appert evidaument la trace de son ost, car par tout ou il passa sont encore villes destruictes, païs depopulez, chasteaux abatuz et eglises desolees. A l'encontre duquel prince de Galles, le roy Jehan de France assembla ost terrible de gentilz hommes françois a Chartres, et le suivit si de pres que il le consuivit en ung champ appellé Mau[f.244]pertuis, lequel siet a deux lieues pres la cité de Poitiers, un jour de sabmadi XVII^e jour de septembre. Et adonc celui prince de Galles, espoventé pour le merueilleux ost des François qui sur lui venoient, par grant advis choesit place convenable pour combatre, le plus qu'il peut avantageuse. Mes par avant que les batailles de lui et des François assemblassent, troicterent deux cardinaulx du Sainct Sege apostolicque comme ilz peussent entr'eulx menee paix, accord et union a celle fin qu'ilz se departeissent sans bataille. A laquelle chose vouloit bien le prince de Galles entendre, et pluseurs et grandes et hounorables offres fist au roy Jehan et aux François qui follement furent refusees, dont grans douleurs et persecucions s'en ensuivirent par tout le royaume de France universalement. Quar les batailles des deux parties joignirent ensemble le lundi ensuivant, mes les Angloys, par leur troict dont ilz estoit grandement garniz, tantost desconfirent l'avantgarde des François. Et adonc Charles, duc de Normandie, filz ainsné dudict roy Jehan, et les comtes de Berry et d'Anjou, ses freres, se departirent de la bataille par le commandement de leur pere, lequel avec son filz puisné fut retenu prinsonnier par les Anglois, et estoit sondit filz nommé Phelipe. Aussi le furent le comte d'Eu, le comte de Longueville, le comte de Ponthieu, le comte de Tancarville, le comte de Joigny, le comte de Sanxerre, le comte de Dampmartin, le comte de Vantadour, le comte de Sallebrieche, le comte d'Auxerre, le comte de Vandosme, le sire de Craon, le sire de Derval, breton, le mareschal de Donchen et le sire d'Aubigny, lesqueulx furent menez prinsonniers a Bordeaux avecques le roy de France, et de la passez en Angleterre. Et assez tost après furent treves prises et accordees entre le roy d'Angleterre et les François, par le pourchas du cardinal de Pierregort et de celui de Druguel, a durer icelles treves jucques a la feste Saint Jehan Baptiste, l'an de grace mil *trois*¹ cens cinquante neuff.

CHAPITRE CLXX

Comme le roy d'Angleterre envoya le duc de Lancastre a grant ost en esperance de secourir le prince de Galles, lequel duc de Lancastre assegea la cité de Rennes pour le comte de Montfort.

¹ *quatre* (Idem en 8266. Notre correction)

Bien avoit le roy d'Angleterre Edouard entendue la nouvelle de la chevauchee que son filz, le prince de Galles, faisoit par my le royaume de France et comme le roy Jehan assembloit grant ost pour le poursuivre et en esperance de le combatre. Et pour lui secourir avoit mis sus ledit roy Edouard grant nombre de gens d'armes et d'archiers, desqueulx il avoit baillé la conduite au duc de Lancastre, qui hastivement avoit passé la mer et avoit prins [f.244v] port en Bretagne, et telement avoit exploicté que trois jours avant [que]¹ la devant dicte bataille fust a Poitiers, il estoit arrivé au Pont de Se sur Layre². Mais il ne peut outre passer obstans les François qui le país lui defendirent, si lui couvint illecques arrester et y sejourner aucuns jours, pendant lesqueulx lui vindrent certaines nouvelles de la prinse du roy Jehan de France par le prince de Galles dont il fut tresjoyeux, mais moult doloireux estoit de ce qu'il n'avoit peu estre a la bataille. Et outre plus fut raporté audict duc de Lancastre que vers la cité de Bordeaux avoit ledit prince de Galles adrecé son errement et que sans contradicion en enmenoit le roy Jehan prinsonnier. Pour quoy il mua lors son propos de passer plus avant, et retourna en Bretagne ou il reconforta son ost des Bretons qui tenoient la partie de la comtesse de Montfort et de son filz, qui lors se commançoit a armer et a chevaucher tant qu'en son ost furent bien deux mille hommes d'armes et cinq mil autres gens de guerre avecques les archiers tant Angloys que Bretons. Et fut ceste assemblee de gens d'armes faicte a Hannebont, dont ilz partirent assez tost en la compagnie dudict duc de Lancastre et chevaucherent, ardant et exillant le país de Bretagne qui se tenoit pour missire Charles de Blais, tant que devant la cité de Rennes furent arrivez environ la my may, l'an mil trois cents cinquante sept. Et adonc devant icelle cité de Rennes drecerent tentes et paveillons et de toutes pars la assegerent et environnerent si que nul n'y pouait entrer ne issir, puis la assaillirent par pluseursfoiz. Mais peu y conquistrent par leurs assaulx, quar dedans estoient le sire de Laval, le vicomte de Rohan, missire Charles de Dinam, le Bouetoux de Pennehoet et pluseurs autres chevaliers et escuiers bretons qui bien la defendirent. Et d'autre part estoit Bertran du Glasquin, jenne escuier breton, hors la cité atout une route de compaignons, lequel se embuscheoit es forests de Rennes et tressouvent tant de nuyt que de jour dommageoit l'ost du duc de Lancastre, si que les fourragiers ne le pouaint grandement esloigner qu'ilz ne fussent en peril, car pluseurs en occirent ledit Bertran et les sciens, lesqueulx souventesfoiz ferirent sur les guetes du siege, pour quoy tout l'ost esmouvint. Et avoit celui Bertran du Glasquin peu de temps avant conquis par son emprinse le chastel de Foulgere sur ung capitaine appellé Brembro, qui atout une garnison d'Angloys le gardoint pour le comte de [f.245] Montfort, et l'avoient ramené en l'obeissance de missire Charles de Blais. Quant le duc de Lancastre eut longuement siis devant Rennes et y eut fait livrer pluseurs fors et durs assaulx et que il cogneut que il ne la pouait par ce mean conquerir, il pancza la avoir par mine et fist sans demeure la terre fuir en pluseurs lieux et en icelle faire entrees secretes pour couvertement entrer en ladicte cité. Dont le Bouetoux de Pennehoet eut assez briefvement suspeczon et grandement doubtta que par ce mean ilz perdissent la ville, et, pour obvier a celui inconvenient et avoir cognoissance des endroitz ou se faisoient lesdictes mines, ordonna que chaicun teneist en sa maison ung bacin d'arain pur et nect et dedans unes forcetes, espingues ou autres choses legieres, affin que, par le tinteys d'icelles [pour la reson des] coups³ des ouvriers foysans en

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *Pont de sur Layre* (correction d'après 8266)

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

terre, la chose veneist a leur notice. Et ainsi en advint, pour quoy les Rennoys, cognoessans les lieux des mines des Angloys, sans demeure contremenerent pour les rencontrer et leur briser leur emprise. Si foÿrent les Rennoys telement que la mine des Angloys percerent, et adonc y eut entr'eulx dure escarmousche, car ceulx de l'ost y acoururent d'une part et ceulx de Rennes d'autre, entre lesqueulx y eut dur estriff et pluseurs beaux faitz d'armes quar longuement combatirent. Mais finalement furent les Angloys repulsez erriere et leur couvint par force vuidre la mine, laquelle fut lors fondue en maints lieux et furent mors pluseurs Angloys qui dedans estoient. Lors que le duc de Lancastre veit qu'il fut frustré de son intencion, il fut oultre mesure dolent et courroucié, et fist les assaulx recommencer et plus soingneusement garder que vivres et secours de gens en Rennes n'entrassent. Et pource que point ne issoient les Rennoys a l'escarmousche et que bien savoit que grant disette avoit principalement de char, il se pourpencza d'une subtilité pour cuidre faire issir. Ce fut qu'il fist assembler une grant multitude de pors gras qu'il avoit pour la provision de son ost et iceulx porcs fist mettre es prez sur les rives du fleuve de Villaigne, assez pres des murs de la cité ainsi comme pour pasturer, penczant que pour la couvoitise d'avoir lesdictz porcs ceulx de Rennes saillissent aux champs. S'il advenoit que ainsi le feissent, avoit il fait embuscher secretement gens d'armes et archiers pour leur courir sus et lesditz porcs garder. Comme les Rennoys iceulx porcs es patiz apper[f.245v]ceurent, ilz voudrent soudainement issir hors pour les conquerir, mais les seigneurs qui estoient dedans la ville ne le leur souffrirent, ains contre pancerent et controuverent une nouvelle et subtile maniere de les avoir sans se abandonner en peril et en aventure. Et firent lors l'une des portes de la cité ouvrir du costé devers la pree ou ilz pasturoient et abesser la planche de ladicte porte, sur laquelle ilz firent par ung boucher langueer une truye qui haultement commença a crier, a la voix de laquelle s'esmeurent tous les porcs dessus dictz, qui pres d'ilec estoient en pasture, et accoururent celle part, ne oncques ne les peurent tenir les Angloys, qui a les garder estoient deputez et commis, qu'ilz n'entrassent en la cité. Et quant ilz furent ens, les Rennoys fermerent leur porte, qui par ceste maniere les eurent conquis dont ilz furent tresjoyeux, quar grant moitier en avoient et par iceulx furent grandement reconfortez. Mais d'autre part fut le duc de Lancastre pour la perte d'iceulx dolent et courroucié et de ce que ses adversaires les avoient conquis. Toutesfoiz continua il tousjours son siege devant Rennes et les assegez contraignit et oppressa grandement, car de jour en autre se diminuoient leurs vivres ne de nulle part ne leur venoit secours. Et pour avoir conseil et advis comment ilz se maintendroient de lors en avant, se assemblerent les Rennoys en consistoire et mistrent avant pluseurs propos, mais ilz ne savoient trouver tour ne voye comme ilz se peussent exempter qu'ilz ne rendeissent leur ville, ne veneissent en la subjection du comte de Montfort pour lequel le duc de Lancastre les guerreoit, car ilz ne pouaient leur mesaise signifier a monseigneur Charles de Blais leur seigneur. Lequel en effect en avoit assez cognoissance et se tenoit en la cité de Nantes, mais il estoit, comme dit est, prinsonnier eslargi sur sa foy et ne se pouvait armer contre le comte de Montfort ne ceulx de sa partie. Si poursuivoit au plus qu'il pouvait son cousin Charle, duc de Normandie, filz ainsné du roi Jehan, lequel, après la prinse de sondict pere a Poitiers par le prince de Galles, avoit prinse la regence du royaume de France, en le priant tresaffectueusement qu'il volsist envoyer ses gens d'armes lever le siege de Rennes. Mais ledit regent estoit si fort troublé pour la prinse de sondict pere qu'il ne pouvait ailleurs entendre fors es affaires du royaume, et briefvement pour celle cause ne peut ledit monseigneur Charles impetrer sa demande. Comme les Rennoys oppinoient entr'eulx, comme dit [f.246]

est, ce que leur estoit convenable a faire pour leur delivrance, fut present ung des citoyens lequel avoit seix enfans et n'avoit chose qu'il leur peust donner pour les nourrir et substanter, ains couvenoit que prouchainement ilz perissent par fain si aucun n'en prenoit la cure, quar il avoit consumé toutes ces choses en la longueur du siege. Lequel dist lors aux seigneurs et aux bourgeois que, s'ilz voullont de ses enfans pancer, il se meptroit en aventure de passer par my l'ost du duc de Lancastre et yroit a Nantes numcer leur mesaise a missire Charles de Blays. De laquelle chose furent lors les Rennoys d'acord et propouserent faire une saillie sur les Angloys, quar par autre voye ne pouaient ilz mett're leur homme hors qu'il ne fust apperceu. Si s'armerent le landemain au bien matin et saillirent a l'escarmousche sur le siege ainsi qu'ilz avoint advisé, avecques lesquelx aussi sailly hors celui qui s'estoit chargé de leur legation faire a missire Charles de Blais, lequel s'esloigna d'eulx peu a peu par destours, telement [que]¹, sans estre cogneu de nulli de quelle part il venoit, il se transporta en la tente du duc de Lancastre après ce que les Rennoys se furent retraictz, et lui dist que de Rennes estoit l'un des plus riches bourgeois et que les citoyens l'avoient banny et envoieé en exil par leur felonnie et cruauté ; et lui avoint tollu seix beaux enfans qu'il avoit et toutes ses richesses et avoirs, si s'estoit traict a Nantes par devers missire Charles de Blays cuidant y trouver refuge et pitié, mais il n'en avoit tenu compte et s'en estoit parti de sa presence sans justice ; et pour ce venoit il devers lui a refuge, lui requerant que s'il venoit a chieff de la cité que ses enfans et avoirs lui fussent saulvez, quar deslors en avant voullait il tenir la partie du comte de Montfort. Puis lui dist par maniere d'exortation que en son fait preneist garde et que certainement estoient les François partiz de Nantes en grant nombre, en esperance de venir ferir sur son siege, et pour le seurprendre s'estoient ilz divizez en deux parties. Si adjousta ledit duc de Lancastre foy a ses parolles mensongieres et, affin que son ost ne fust seurprins par lesdicts François, il proposa leur aller a l'encontre. Et pour ce faire au lendemain bien matin ordonna deux routes de gens d'armes, lesquelles il fist traire aux champs et chevaucher sur les chemins de Nantes. Et adonc celui qui lui avoit telles parolles nuncees issit celeement de l'ost et tellement exploicta qu'il trouva Bertran du Glasquin, auquel il compta tout l'affaire des Rennoys et comme par son purchas le duc de Lancastre avoit presque tout le siege deseparé. Pour quoy icelui Bretran², qui tresdesireux estoit d'entrer en la cité et de secourir les enclos, atout ce qu'il peut finer de gens vint par ung matin ferir sur³ [f.246v] l'ost des Anglois qui au siege estoient demourez, lesquelx se mistrent en defense et ledit Bertran et les siens chacierent jucques es portes de la cité. Mais adonc issirent les Rennoys d'icelle pour secourir et recueillir ceulx qui leur venoient en aide, lesquelx compellerent a force les Anglois a se retraire jucques dedans leurs tentes. Desquelles ilz conquistrent plusieurs avecques leurs vivres et charroiz et les enmenerent en la cité, par quoy ilz furent grandement reconfortez, quar, comme dit est, ilz avoint grant necessité de vivres. Si fut tantost la nouvelle de ceste chose nuncee au duc de Lancastre qui aux champs attendoit la venue des François, dont il fut tresdolent quar il cognut bien lors qu'il avoit esté deceu. Si retourna a son siege et les enclos tint plus destroitement que il n'avoit fait devant, mais ilz estoient assez bien garniz des vivres qu'ilz avoint conquis et pour ce se defendoient ilz plus fierement. Et dempuis ceste advenue, celui siege pendant se combati Bertran du Glasquin a ung escuier angloys tresrenommé appellé Nicolas Dagonne, et fut la bataille d'entr'elx a trois fers de lance, trois coups de haches et trois de dague,

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *Bertran*

³ *sur* répété (notre correction)

lesqueulx deux escuiers Glasquin et Dagorne acomplirent leurs armes en la présence du duc de Lancastre, et finalement se partirent l'un de l'autre sans se entre grever ne dommager aucunement. Et assez tost après ceste bataille, [se combati]¹ derechieff ledit escuier Bertran du Glasquin a ung chevalier angloys appellé missire Guillaume Brembro, frere de missire Robert Brembro qui mourut en la bataille des trante Bretons contre les trante Anglois, et estoit la bataille desditz Glasquin et Brembro a six coups de lance. Mais au quart fut ledit Brembro d'une lance trespercié oultre le corps et trebucha mort au champ par sus la croppe de son destrier, veant le duc de Lancastre qui en fut tresdolent.

CHAPITRE CLXXI

Comme le duc de Lancastre entra en Rennes, comme il assegea Dinan et comme il alla a Rennes au roy d'Angleterre ? et de la paix qui fut faicte a Bretigny entre le roy d'Angleterre et les François, en laquelle fut reservé le droict du comte de Montfort.

Si longuement continua le duc de Lancastre son sege devant Rennes que la saeson de yver fut venue, dont son ost fut grandement oppressé car les pluyes, neiges et froidures continueles sur ses gens cheoint quotidiennement. Et pour ce eust il bien voulu estre autre part et moult volentiers s'en fust departi, mais il avoit serment de non lever son sege jucques a ce qu'il eust entré² en la cité et que ses pannons et bannieres eussent esté posees sur ses portaulx. Mais si lui et les siens estoient griefvement tourmentez par la durté du temps, d'autre part estoient les seigneurs et les citoiens de Rennes en grans douleurs pour la grant disette de vivres qu'ilz avoient, et si n'esperoient point [f.247] leur desassiegement, car bien avoient cognoessance du serment que avoit juré le duc de Lancastre de non en partir jucques avant qu'il fust entré en leur ville. Si eurent conseil et advis entr'eulx de le nuncer ung jour a menger avecques eulx s'il lui plaisoit entrer sur bonnes et certaines assurances et que lors avoient convenable mean de troicter vers lui qu'ilz demourassent en paix. Et lors lui signifierent les seigneurs bretons celle chose, le prians que a certain nombre de chevaliers et d'escuiers il voulseist entrer en leur ville, et envoierent ostages aux gens de son ost pour tenir prinson jucques a ce qu'il fust retourné avecques tous les sciens. A laquelle chose il se octria moult volentiers soubz la confidence du sire de Laval, du comte de Rohan et des autres seigneurs, et entra en ladicte cité de Rennes. Mais avant fut il prié par aucuns Angloys et Bretons qu'il ne feist o les Rennoys aucune composicion si la cité n'estoit plainement mise en l'obeissance du comte de Montfort, quar bien savoint qu'elle estoit affamee. A l'entree fut ledit duc de Lancastre honnorablement recueilli par les devant nommez seigneurs bretons, qui lui allerent a l'encontre et le convoyerent par toutes les rues de la cité, qui bien estoient garnies de vivres quar lesditz seigneurs avoient ce matin fait crier par toute la cité qu'ilz meissent toutes leurs pourvoyances sur les fenestres de leurs maisons, et avoient commandé toutes manieres de gens d'armes si que toutes les rues en estoient remplies, mais riens n'estoit demouré esdites maisons, ne hommes ne pourveances. Si regarda le duc de Lancastre celle grant abundance de vivres et la multitude des gens d'armes qui es rues estoient en grans tourbes, et pensa lors en son corage come legiere chose n'estoit pas prandre Rennes ne par assault ne par famine. Et les seigneurs qui la gardoint, quant ilz l'eurent bien festoyé

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Même forme verbale en 8266.

et honoré, lui commancerent a dire que bien s'advisast de continuer son siege tant longuement qu'il vouldroit, qar bien estoient pourvez de vivres pour tenir encore leur ville par l'espace d'un an, et de gens pour la defendre contre leurs assaulx ; mais que tant feroient ilz pour lui, s'il y vouloit entendre, a celle fin que le menu peuple et le país d'environ demourast en paix, pour ce qu'ilz savoint le serment qu'il avoit fait de non en partir jucques a tant que ses banieres et pannons fussent affichees sur leurs portaulx ; les envoiast querir et ilz les lui souffriroient meptre par tout ou bon lui sembleroit, et puis son veu acompli se departeist et levast son sege. Quant le duc de Lancastre les entendit ainsi parler, il se consenti assez legierement a ces choses, qar il estoit deceu par la vision des pourveances qu'il avoit regardees, cuidant que ce n'en fust [f.247v] fors que la moindre partie, et s'estoit le tout, et sans demeure envoya en son ost ung herault querir ses pannons et banieres par la tollerance des Rennoys et les appousa sur les portes de leur ville, puis se parti des seigneurs qui honoré l'avoient pour retourner en son ost. Mais comme il fut issu hors la cité, il n'avoit gueres esloigné la porte que ceulx de Rennes lui gicterent ses banieres après lui, dont il fut grandement despit et moult voluntiers eust encore tenu son siege. Toutesfoiz il leva son siege et s'en alla a Kemperlé, qui lors se tenoit de la partie du comte de Montfort, et illecques sejourna toute la saison d'iver. Et assez tost après son departement de Rennes, y vint missire Charles de Blays pour conforter ses gens d'armes qui bien l'avoient servi. Tout cest yver fist le duc de Lancastre grant appareil de gens d'armes, puis au printemps lui, le comte de Montfort et celui de Pennebroch, a grant ost d'Anglois et de Bretons, partirent de Kemperlé et vindrent asseoir la ville de Dinan, en laquelle missire Charles de Blais, qui avoit entendue leur venue, avoit envoyé Bertran du Glasquin, le Boetoux de Pennehoet avecques grant nombre de chevaliers et d'escuiers pour la garder et defendre. Mais comme celui duc de Lancastre et les dessus ditz comtes de Montfort et de Pennebroch furent arrivez devant ladicte ville, ilz la firent de toutes pars environner, et ceulx dedans travaillerent par assaulx souvent donnez et recommencez tellement que, jasceit qu'ilz se defendeissent vigoreusement, toutesfoiz, pour evicter plus grant inconvenient et le peril en quoy ilz pouaint venir si prins estoient a force, prindrent treves et respit de guerre avecques le duc de Lancastre et le comte de Montfort, a durer par l'espace de quarante jours entiers, par celle condicion que, si dedans celui temps n'estoit ceulx de Dinan secouruz de la partie missire Charles de Blays, ilz rendroient ladicte ville en l'obeissance du comte de Montfort. Et pendant icelles se combatièrent Bertran du Glasquin et missire Thomas de Cantorbieri, chevalier anglois, par devant le duc de Lancastre et le cappitaine de Dinan, et fut ledit missire Thomas par ledit Bertran desconfit¹. En ce temps rapassa le roy Edouard d'Angleterre la mer, qui grant ost ramena en France et mist siege devant la cité de Rennes, mais il ne la print pas, ains se parti de devant par ennuy. Et ce pendant que il y sejourna, il manda au duc de Lancastre, au comte de Pennebroch, que ilz avecques les Anglois de leurs routes aillassent a lui devant Reims, lesqueulx, delaissans la guerre de Bretagne et du comte [f.248] Montfort pour obeir au mandement du roy d'Angleterre leur seigneur, se partirent de devant Dinan et entrèrent en mer pour nager droit a Callays. Avant leur departement conseillerent ilz au comte de Montfort et aux Bretons de sa partie prandre avecques missire Charles de Blays une longue treve en esperance de paix et, par ceste advenue, fut la composicion de Dinan anullee pour tant que ledit duc de Lancastre leva son siege avant l'accomplissement desditz quarante jours. Quant le roy d'Angleterre se fut parti de devant la cité de Reims, il tira atout son ost vers celle

¹ Var. *en champ de bataille desconfit*

de Chartres, en pillant, tuant, emprisonnant et affligeant tresdoleusement les gens et les païs de Champaigne, de France, de Brie, de Gastinois, de Beauce, sans [ce que]¹ aucun lui aillast au devant, car lors estoient les forces des François trop grandement debilitées pour la desconfiture de Poitiers et la prise de Jehan leur roy, que ledit Edouart detenoit prinsonnier en Angleterre, et tout le royaume de France universelement converti en douleur et en affliction. Mais lors comme l'aide humaine lui defailleist, il fut par la Celeste conforté, quar par divine disposicion une tempeste merueilleuse de gresle grosse et horrible cheut du ciel soubdainement sur le [roy]² d'Angleterre et sur son ost, et les *fouldroya*³ telement que pluseurs [en furent]⁴ *accraventez*⁵ qui moururent a grant douleur, et autres en furent navrez tresgrieffvement. Pour quoy lors celui Edouart, roy d'Angleterre, cognoessant clerement que la divine vengeance lui courroit seure, espoventé de celle merueille, amollia son cueur endurecy, lequel par avant il n'avoit voulu incliner a pitié ne a misericorde envers les Franczois qui maintesfoiz l'en avoint supplié et requis, et envoya ses embassades par devers Charles, duc de Normandie et regent de France, lui signiffiant par iceulx que, s'il vouloit delivrer son pere et muer en paix la guerre d'entr'eulx, qu'il y entendroit moult volontiers. Et lors ledit regent d'une part et le roy Edouard d'autre convindrent en ung lieu appellé Bretigny pres la cité de Chartres, et illecques entr'eulx fut traicté de paix et alliance perpetuele. Et sur ce furent chartres faictes et seellees, et promist le roy d'Angleterre de amener le roy Jehan de France a Callays pour celle paix conclure dedans certain terme [qui lors]⁶ fut assigné jucques [a Nouel]⁷. Furent trieves entr'eulx prinses et accordees, et reserva le roy d'Angleterre le droit du comte de Montfort son filz tel qu'il le pouait et devoit avoir en la duchié de Bretagne, et les mist par mots expres hors dudict troictié, fors que lui et le roy de France venuz a Callays en ordonneroient si a point, par le conseil et advis de leurs gens a ce deputez et commis, qu'ilz mettroient paix et accord entre ledit comte de Montfort et missire Charles de Blais. Et oultre fut accordé pour ledit comte de Montfort que, **[f.248v]** au plustost que faire se pourroit dedans l'an prouchain, après ce que le roy de France seroit parti de Callais, celui monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, auroit sa comté de Montfort avecques toutes ses appartenances, en faisant l'ommage lige au roy de France et devoir et service, comme *vroy*⁸ et loyal vassal lige doit faire en tel cas a son seigneur a cause de ladite comté ; et aussi lui seroient renduz les heritages qui ne sont pas du duchié de Bretagne, en faisant l'ommage et autres devoirs qui appartendroient ; et que, si ledit Jehan de Bretagne, comte de Montfort, vouloit aucune chose demander en aucuns des heritages qui sont de ladicte duchié hors du païs de Bretagne, que bonne et briefve raison lui seroit faicte par la court du roy de France. Et oultre plus sur la question du demaine dudict duchié de Bretagne, qui estoit entre ledit monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, d'une part et monseigneur Charles de Blais d'autre, accordé fut que les deux roys, appellees⁹ par davant eulx ou leurs deputez les parties principales de Bretagne et de Blais, par eulx et par leurs deputez se

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ *et les fouldres* (correction d'après 8266)

⁴ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁵ *accravamentez* (correction d'après 8266)

⁶ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁷ Mots manquants, rétablis d'après 8266, où ils sont suscrits.

⁸ *a roy* (correction d'après 8266)

⁹ *appelez* (correction d'après 8266)

informeront¹ du droict des parties et s'esforceroient de les mettre a accord sur tout ce qui estoit en debat entr'eulx au plustost qu'ilz pourroient ; et s'ilz ne le pouaint accorder dedans ung an prouchain, après ce que le roy de France seroit arrivé a Callais, les amis d'une partie et d'autre se informeroient diligeaument du droict des parties et par la maniere que dessus est dicte s'esforceroient de les mettre a accord au mieulx que faire se pourroit et au plustost qu'ilz pourroient ; et s'ilz ne les pouaint accorder dedans demy an prouchain ensuivant, ils rapporteroient adonc aux deux roys ou a leurs deputez tout ce qu'ilz auroint trouvé sus le droict desdites parties ; et adonc les deux roys, par eulx ou par leurs deputez espiciaument, au plustost qu'ilz pourroient, meproient lesdictes parties a accord ou diroient leur final advis sur le droit d'une partie ou d'autre, et ce seroit executé par les deux roys ; et au cas qu'ilz ne le pourroient faire dedans demy an de lors prouchain ensuivant, adonc les deux parties principales de Bretagne et de Blays feroient ce que mieulx leur sembleroit, et les amis d'une partie et d'autre aideroient quel part qu'il leur plairoit, sans impeschement desditz roys pour la cause dessus dite ; et si ainsi estoit que l'une des parties ne vouseist comparoir suffisamment par devant lesditz roys ou leurs deputez ou temps qu'il leur seroit establi, et aussi au cas que lesditz roys ou leurs deputez auroint ordonné et declairé que lesdictes parties fussent a accord ou qu'ilz auroint dit leurs advis pour le droit des parties, et aucune d'icelles ne se voudroient accorder et consentir et obeir [a ladicte declaracion, adonc lesditz roys seroient encontre lui de toutes leurs puissances et en aide de celui qui a ce voudroit conscentir et obeir]² ; mais en nul cas les deux roys par leurs propres personnes ne par autres ne pourroient faire ne entreprendre guerre l'un vers l'autre pour la cause devant dicte. Toutes [f.249] lesquelles choses, ainsi parrees et appointees entre le roy Edouard d'Angleterre [et]³ le regent de France pour le droit de Bretagne, furent autentiquement enregistrees et seellees, et promistrent ceulx roy et regent les faire tenir et garder sans enfreindre.

CHAPITRE CLXXII

Comme paix fut faicte a Callays entre les deux roys de France et d'Angleterre, et comme elle demoura a estre faicte entre le comte de Montfort et missire Charles ; et des impeschemens et de la guerre d'entr'elx.

Au terme qui fut assigné pres Chartres⁴, comme dit est, amena le roy Edouard d'Angleterre le roy Jehan de France a Callays, et la fut entr'eulx la paix conclute, comme parlee avoit esté entre les deux roys. Et au regard du duchié de Bretagne manderent les deux roys aux contendans sur le droit d'icelui qu'ilz alassent a Saint Omer, a certain jour que ilz leur assignerent, pour entr'eulx, se estre pouait, trouver bon appointment et les mettre a paix. Auquel lieu de Saint Omer se transporterent monseigneur Jehan de Bretagne et monseigneur Charles de Blays au terme leur assigné, et s'esforcerent les deux roys de les accorder. Mais riens n'y peurent ouvrir qui tournast a proffit de nulles desdictes parties, car, pource que lesditz roys attournoient⁵ et bailloient au comte de Montfort certaine porcion de Bretagne,

¹ Var. *espiciallement se informeroient*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *a Bretigny pres Chartres*

⁵ *attournerent* (correction d'après 8266)

laquelle sembla a monseigneur Charles de Blais trop grande, dissimula¹ l'advis desditz roys et n'en voutl nul tenir. Pour quoy lui et le comte de Montfort se departirent de Saint Omer et de la presence des roys, sans ce que riens fust par eulx deffini touchant leurs contens. Mais ledit Jehan de Bretagne, comte de Montfort, avant son partement fist hommage au roy Jehan de France de sa comté de Montfort, qui lors fut mise au delivre avecques toutes ses appartenances et dependances. Et combien qu'il eust esté dit a Bretigny et par chartres declairé expressement que les deux roys devoit de toute leur puissance estre contraires et nuisants a la partie qui leurs advis et oppinions ne voudroit tenir, toutesfoiz, pour la faveur et le lignage que avoit le roy Jehan a monseigneur Charles de Blais son cousin, ne voutl il mettre celle article a execucion. Et le roy d'Angleterre de sa part la laissa passer assez legierement et ne mist pas grant cure a mettre union entre son filz, le comte de Montfort, et son adversaire, quar par les condicions de la paix d'entre lui et le roy Jehan, il lui couvenoit faire a toutes manieres de gens de guerre de sa partie vuidier les garnisons et fortresses qu'ilz tenoient lors ou royaume et qu'ilz se retirassent en quelque autre contree. Si pensoit ledit roy Edouard que plus prefferable chose lui seroit que ceulx gens d'armes, routiers et pillars, se retraissent et eussent leur refuge en Bretagne [f.249v] qu'ilz retournassent en Angleterre, quar son royaume en eust esté pillé et destruit. Et cest consideracion fist assez brieff partir le roy Edouard, et les Angloys traicter [la paix]² de Bretagne et demander pour et ou nom du comte de Montfort ce que bien ilz pensoient que ne leur seroit pas accordé, dont ce fut pitié que autrement n'y fut ouvré. Car si les deux roys s'i fussent voulu emploier de bon corage o la deliberacion de leurs consaulx, ilz eussent mis paix et union entre les parties et se fust chaicun tenu a ce que l'on lui eust ordonné, et si eust missire Charles de Blais recouvert ses enffans, qui pour lui estoient prinsonniers en Angleterre, et eust vescu plus longuement qu'il ne feist. Mais pource que riens n'en fut fait, se renouvelerent les guerres en Bretagne plus austeres que elles n'y avoient esté davant, dont grans douleurs et persecutions y advindrent, et telles et si cruelles occisions des barons, chevaliers et escuiers et autres nobles de Bretagne, soubstenans l'une et l'autre partie, que elles ne y furent si grandes par avant, comme lors et dempuis, ainsi comme en l'istoire cy après sera recordé plainement. Toutesfoiz ne recommença si tost la guerre, quar au parlement a Saint Omer, ou lesdictes parties devoit estre accordees, fut present le duc Henry de Lancastre, vaillant et subtil chevalier et qui moult amoit le comte de Montfort et son avancement. Lequel, veant que la ne pouaient riens conclure lui et sa partie adverse, et cognoessant l'inconvenient qui en pouoit³ ensuir, dist au roy Jehan de France, present le roy d'Angleterre et la plus grant partie de leurs conseillers, que encores duroient les trieves entre celles parties, lesquelles trieves avoient esté prises devant Dinan après le departement dudit duc de Lancastre qui, comme dit est, y avoit assis son sege jucques au premier jour du moys de may prouchain ensuivant, lequel estoit encore avenir ; et que pendant ce temps envoieiroit le roy d'Angleterre son seigneur, o la deliberacion de son conseil, gens de par lui et de par son filz monseigneur Jehan, le jenne duc de Bretagne, en France devers le roy Jehan, qui de sa part feroit ledict fait vallable pour missire Charles son cousin, aieants pouair et auctorité espicial de prandre et accepter tel droit que ledit monseigneur Jehan de Bretagne,

¹ Var. *il dissimula*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266, où il est suscrit.

³ *pouoioit* (correction d'après 8266)

comte de Montfort, pouait et devoit avoir par cause de la succession [que]¹ monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, son pere, avoit ou duchié de Bretagne et que ledit roy et ses consaulx et ceulx du roy d'Angleterre assemblément en ordonnerent ; mais que plus grant seurté estoit bon que les trieves d'entr'eulx fussent proloignées jusques a la feste de saint Jehan Baptiste ensuivante. Laquelle chose, ainsi parlee [f.250] par ledit duc de Lancastre, fut de toutes parties acceptee, et promist missire² Jacques de Bourbon pour monseigneur Charles a se comparoir devant le roy de France au terme qui lui seroit assigné et que tout son efforts mettroit a faire ledit accord. Mais assez tost après, le vendredi après la feste de la resurrection Nostre Seigneur prouchaine ensuivante, l'an mil trois cens saixante ung, ledit missire Jacques de Bourbon se combati a Brivay a l'encontre d'un grant nombre de pillars appelez les Compaignies, qui roboient et exilloient le royaume de France. Et fut ledit missire Jacques navré tresgrièvement en celle bataille et ses gens y furent desconfitz et mors, et pluseurs comtes, barons et seigneurs, qui avecques lui estoient, furent retenuz prinsonniers par les gens desdictes compaignies. Et dempuis gueres ne tarda que ledit missire Jacques mourut par la douleur des playes qu'il avoit receues en ladicte bataille. Et en celle mesme saison trespasa en Angleterre le duc Henry de Lancastre, par la mort desqueulx missire Jacques de Bourbon et duc de Lancastre³ demoura le traictié a estre poursceu entre lesdictes parties monseigneur Jehan de Bretagne et missire Charles de Blais qui, comme dit est, avoit esté pourparlé a Callays et a Saint Omer. Dont grans guerres s'en ensuivirent, comme cy davant est dist, car si tost comme la trieve fut finie entre lesdites parties, ilz se painnerent⁴ chaicun de sa part de assembler des gens d'armes et archiers. Et estoit monseigneur Jehan de Bretagne grandement penciff et melencolieux de ce que le roy d'Angleterre avoit si laschement soubstenu sa partie, toutesfoiz prenoit en son fait grant confort de ce que aux deux roys de France et d'Angleterre tresbien plaisoit que sans reproche leurs subgictz fussent amis et alliez de laquelle partie que ilz vouldroient sans nullement encourir le mautallant de nul d'iceulx deux roys. Monseigneur Charles de Blais pourchacza et quist aide par tout ou il la pencza trouver avecques les princes et seigneurs du royaume de France, entre lesqueulx il n'oublia le comte de Flandres, ains lui pria tresaffectueusement comme il voulseist estre de ses bienveillans et sa partie tenir a l'encontre du *duc Jehan de Bretagne*⁵ son adversaire. Mais ledit comte de Flandres s'en excusa pour la promixité du lignage qui estoit entr'eulx, car le comte de Montfort estoit cousin germain dudit comte de Flandres, filz de sa seur, le prouchain de son lignage et celui qui premier lui eust succédé ou cas que ledit comte de Flandres n'eust eu nulz enfans. Après ce que lesditz comte de Montfort et missire Charles de Blays⁶ eurent ainsi pourquis et assemblé gens d'armes ce qu'ilz en peurent trouver, ilz se mistrent aux champs en esperance de s'entre grever. Mais le comte de Montfort se trouva le plus puissant de sa partie, car la plus grant part des chevaliers et escuiers de Bretagne, cognoessant le hault voulloir chevallereux qu'il avoit, combien qu'il fust jenne, et esperants que [f.250v] ung jour il parvendroit a chieff de ses emprinses, mesmes qu'il leur sembloit qu'il avoit bonne et juste querelle pour tant que presque toutes les emprinses de

¹ Mot manquant (notre correction. 8266 écrit : *par cause de la succession monseigneur Jehan de Bretagne comte de Montfort son pere ou duchié de Bretagne*)

² *missire* répété (notre correction)

³ *par la mort desqueulx et missire Jacques de Bourbon et duc de Lancastre* (correction d'après 8266 qui écrit *par la mort desqueulx duc de Lancastre et missire Jacques de Bourbon*)

⁴ *se pannerent* (correction d'après 8266)

⁵ *roy Jehan de France* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *Charles de Blais sa partie adversaire eurent*

guerre faictes par lui ou par autres en son nom escheoient a son proffit et avantage, se tournoit de sa part et il les recevoit moult debonnairement¹. Et comme ceste chose venist a la cognoissance de monseigneur Charles, qui n'avoit pas du tout peu obtenir ses demandes des princes et seigneurs pource que chaicun endroit soy et tout le royaume estoient encore troublez par leurs emprinsonnemens et la redempcion de leur roy Jehan et d'eulx, dont se montoit la somme trante cents mil flourins, pour² ce pensa il d'attandre a demener sa guerre jucques a ce qu'il peust estre conforté par lesditz seigneurs françois, et requist au comte de Montfort unes trieves qui lui furent accordees au Chasteauneuf de la Noé, l'an de Nostre Seigneur mil trois cents saixante deux, a durer jucques a la feste Saint Michel, l'an mil trois cents saixante trois. Et disoit ledict missire Charles que il prenoit celles trieves pour, le temps pendant d'icelles, trouver aucun traictié de paix entre lui et le comte de Montfort. Mais il penczoit le contraire, ainsi comme depuis apparut evidaument, quar, jasceit que ledit missire Charles eust sollemnelement juré garder icelles trieves sans enfreindre, toutesfoiz, quant la saeson fut passee et que le comte de Montfort eut brisee son armee et a leurs mentions renvoiez³ ses gens d'armes qui grandement avoient despendu, il fist soubdainement nouvelle mandee a tous les nobles qui tenoient sa partie, et lui vint grant chevallerie de France, car les François se recommencerent lors a esvertuer et en France estoient les guerres finies. Et entre autres lui envoya le roy Jehan, son cousin, Bertran du Glasquin et Karentret, esqueulx il avoit grant confidence, lesquelx François, aünez o les Bretons de la partie monseigneur Charles, il eut si grant ost que grant terre pourprenoient ses gens d'armes. Et lors les mena asseoir la ville de Karheix, qui se tenoit de la partie de son adversaire le comte de Montfort, laquelle ville de Karheix fut par greveux assaulx telement tourmentee que les habitans en fin furent contrains a la mettre en son obeissance. Après laquelle chose allerent monseigneur Charles et son ost devant Trangouff⁴, qui pareillement a eulx se rendit. Et comme ilz eurent ainsi soumis a leur pouair Karheix et Trangouff, ilz se transporterent devant Pestivien et devant La Roche aux Esnes, qu'ilz conquistrent par leur puissance, puis eurent conseil d'aller asseger Becherel, car dedans y avoit bonne et forte garnison de gens d'armes de par le comte de Montfort qui grandement dommageoint lui et **[f.251]** sa partie. Si le firent ledit missire Charles et les siens comme ilz avoient proposé, et quant ilz furent arrivez devant la ville de Becherel, ilz drecerent tentes et paveillons et lors fortiffierent et ordonnerent comme pour longuement demourer, quar bien veoient qu'elle n'estoit a conquerir legierement, puis assorterent leurs engins et pluseurs assaulx liverent a la ville. Mais les soubdoyers, qui dedans estoient, si vigoreusement se deffendirent que, obstant leur resistance et la force du lieu, ne peurent monseigneur Charles et les siens venir a leur entente⁵.

CHAPITRE CLXXIII

Come le comte de Montfort contre assegea missire Charles et ses gens devant Becherel, et come ilz se partirent sans combatre par le mean d'un accord qui fut entr'eulx.

¹ moult debonnairent (correction d'après 8266)

² et pour. Idem en 8266 (notre correction)

³ renvoiees (correction d'après 8266)

⁴ Tragouff (correction d'après 8266)

⁵ leur tente (correction d'après 8266)

Grandement fut monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, couroucé et plain de despit quant il apperceut que monseigneur Charles de Blays son adversaire n'avoit prins trieves a lui fors pour le decevoir. Et fist, pendant le temps que ledit monseigneur Charles conqueroit les places devant dictes, grant assemblee de gens de guerre, car il manda touz ses bienveillans Bretons et Angloys qu'ilz le veneissent secourir a l'encontre de son adversaire qui en son país tenoit les champs a grant puissance, lesqueulx de bonne volonté obeirent a son mandement. Et comme ilz furent tous assemblez, il leur commença a sermonner par telle maniere : « Seigneurs, dist il, et mes bons et loyaux amis, or pouez vous bien veoir et cognoestre la deceveuse cautelle de mon adversaire qui sur sa foy juree de observer les trieves, qui entre lui et moy furent accordees au Chastelneuff, les a brisees et enfraintes, et froessé le couvenant que entre nous deux estoit parlé et promis. Quar dedans le terme et le temps enclos soubz celles trieves, il a invadé et assailli impourvement moy et ceulx de ma partie, dont il a aucuns contrains¹ et tourne a lui obeir, et le seurplus s'esforce de jour en autre conquerir. Quelle chose m'est trop grandement greveuse et prejudiciable, et pour ce ne la puis ge ne vueil souffrir ne endurer. Si vous requier et prie, tant affectueusement comme je puis, que vous me vueillez estre aidans a mon droit conquerir et pourchacer, quar je vous jure et certiffie que plus cher ay mourir en la poursuite de mon heritage, lequel je doy possider par le droit de nature et duquel j'ay voulu bailler porcion a mon adversaire cuidant avoir paix, que je laisse ainsi encourir du tout par lascheté et paresce de le deffandre. Or est il ainsi que mondit adversaire a assiis Becherel, ou de nostre partie sont enclos gens d'armes et soubdoyers bons et loyaux qui **[f.251v]** par chaicun jour sont oppressez par les assaulx des François. Et pour ce j'ay volenté² de me transporter celle part pour les secourir, si me vullez suivre, quar bien sçay qu'ilz endurent pluseurs grieffs maulx et travaux doloireux pour mon droit garder et deffendre. » Lors que le comte de Montfort eut ainsi parlé, tous ses gens d'armes lui promistrent service et obeissance jucques a la mort et qu'ilz yroient en sa compaignie la part qu'il les voudroit conduire, dont il s'esjoÿ grandement. Et adonc achemina son ost vers Becherel, et estoit³ en sa route Olivier sire de Cliczon, jouvenceau chault et boullant et de hardement merveilleux, quar il ne desiroit autre chose tant comme a se trouver en lieu ou il peust estre contraint a combatre et esprouver sa force avecques aventure. Et aussi y estoient pluseurs chevalliers vaillans, experts et esprouvez⁴ en armes, teulx comme missire Tanguy du Chastel, missire Yvon de Trivigny et missire Guillaume de Cadoudal, et maints autres vieulx et anxien chevaliers, par le conseil desqueulx le comte de Montfort conduisoit son affaire. Quant ledit comte et son ost furent arrivez devant Becherel, il fist par les devant nomez chevaliers adviser le sege de monseigneur Charles, mais ilz le trouverent en place si avantageuse et si grandement fortiffiee qu'il ne y pouait mesfaire sans grant perte et occision de sa gent. Et pour ce, par le conseil des dessus dictz chevaliers, ordonna le comte ses chevaliers et gens⁵ en bataille, esperant que monseigneur Charles et les sciens [deussent]⁶ aux champs issir et le combatre. Mais comme il eut esté en ordonnance de bataille presque par l'espace d'un jour entier et qu'ilz veirent que ceulx du sege point ne ystroient, ilz prindrent

¹ Var. *aucuns par sa puissance contrains*

² *j'ay eu volenté* (correction d'après 8266)

³ *estoient* (idem en 8266. Notre correction)

⁴ Var. *approuvez*

⁵ Var. *ordonna le comte ses gens en bataille*

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

place au prouchain dudit sege et les contre assegerent, et proposerent illecques les contraindre par necessité de vivres a issir hors dudit siege et lors leur courir sus. Si furent ceulx de l'ost missire Charles en grant doleur et mesaise, qar a destroit si longuement furent tenuz que grant famine sourdit entr'eulx parce que leurs fouragiers ne osoient issir aux champs ne viandes cuillir et assembler. Car, combien que ilz fussent plus grant nombre que les gens du comte de Montfort et que monseigneur Charles et Bertran du Glasquin desirassent la bataille, ne s'i voullont la pluspart des autres accorder pour tant qu'ilz en doubtoient l'aventure. Toutesfoiz quant ilz se veirent tellement destrains que vivres leur estoit failliz tant pour hommes que pour chevaux, ilz eurent plus cher de combatre en esperance de victoire que ainsi enclos perir [f.252] par la deffaillance de vivres. Et se octrierent a ce faire, pour quoy monseigneur Charles requist adonc au comte de Montfort qu'il les receust a bataille, laquelle ledit comte assez promptement lui accorda. Et pource que de chaicune partie fortiffiez estoient, ilz esleurent d'un comun accord place pour ce faire dedans les landes d'Esvron, qui sont ungs plains sans montaignes ne vallees. Laquelle chose entre les parties accordee, fist chaicun de sa part en son ost crier que chaicun s'apareillast pour combatre¹ et preneist ses armes, leur signiffiant comme la bataille estoit assignee entre leurs seigneurs. Pour quoy lors s'armerent gens d'armes de toutes les deux pars et, delaissans vuides leurs logeix et tentes, issirent aux champs, et en la lande d'Esvron, lieu convenable a batailler et pour ce faire par les parties esleu, se allerent de chaicune partie ordonner. Si estoient lors les gens de la partie de monseigneur Charles tresjoyeux de leur desassiegement, mais de ce que combatre leur couvenoit estoient ilz tristes et dolents, qar ilz estoient las et travaillez par la mesaise que ilz avoint soufferte, et tous desapointez d'armes et de chevaux qui par fain estoient mors. Et commencerent aucuns a enhorter monseigneur Charles que il traictast de paix avecques le comte de Montfort, et que, pour icelle impetrer, il laissast passer de son droit avant que se abandonner en l'aventure de bataille. Par lesquelles exortacions cogneut lors ledit monseigneur Charles clerement que ses gens n'avoient pas grant corage de se combatre, dont il fut grandement melencolieux en son corage car il veoit ses adversaires rengez devant luy qui autre chose ne queroient fors bataille. Pour quoy il pensoit que, sans ce que elle fust, il ne se pouait d'illecq departir, et si ainsi le faisoit il s'en retourneroit inglorieux et sans honneur et en seroit moins doubté a tousjours. Mais il fut, comme dit est, pour celle chose en son cueur moult desirant, et volentiers eust veu que ses gens se fussent combatuz qar il estoit moult chevallereux. Et de son accord estoit Bertran du Glasquin, mais les autres y *différoient*² comme plus ilz pouaint, et pour ce, quant il vit qu'il n'en auroit autre chose, il envoya hastivement ung heraud au comte de Montfort, qui avoit ses batailles rengees et devant icelles chevauchoit acompaignié du sire de Cliczon, ses gens admonnestant et encourageant, parler a lui et lui dire que il prioit que, pour evicter l'occision des nobles et l'efusion du sang qui advendroit des gens de chaicune partie, si ainsi estoit que leurs batailles assemblissent, mesmement la [f.252v] destruction du païs de Bretagne ou chaicun d'eulx chalengeoit droit, il voulseist prandre porcion et avecques lui le partir et diviser ; et il lui laisseroit paisiblement joïr d'icelle partie qui entr'eulx seroit accordee, et de ce le assigneroit et asseureroit deument. Quant le comte de Montfort ouyt ainsi parler ce heraud, il lui respondi que a ce faire tresvoluntiers entendroit ; mais, pource que monseigneur Charles avoit, sur sa foy juree, les treves d'entr'eulx brisees et enfreintes, ne se vout

¹ *s'apareillast de combatre pour combatre* (correction d'après 8266)

² *disoient* (correction d'après 8266)

il du tout fier en ses offres, ains voulut avoir de lui pleges et seurtez que lui¹ tendroit couvenant. Et fut lors ung respit accordé entre les deux osts pour determiner celle matiere, puis s'avancerent les traicteurs de chaicune partie, qui ces deux seigneurs contendans sur le droit de Bretaigne mistrent a accord ainsi que lors il sembloit, parce qu'ilz partirent et diviserent le país entr'eulx, et devoit chaicun d'eulx porter nom de duc. Lequel traictié et appointment lesdictes parties eurent agreable, et jura chaicun d'eulx le tenir en la maniere qu'il avoit esté pourparlé et divisé. Et de ce furent lettres et chartres escriptes et seellees. Et pour mieulx la chose affermer, bailla monseigneur Charles de Blais au comte de Montfort les ostaiges qui ensuivent, c'est assavoir le vicomte de Rohan, le sire de Leon, le sire de Raix, le sire de Malestroit, le sire de Rochefort, le sire de Rieux, le sire de Chasteillon, le sire de Beaumenoir, Bertran du Glasquin et autres jucques a doze ; et le comte de Montfort a lui bailla² ouict autres ostaiges des seigneurs de son ost. Si devoit monseigneur Charles par les condicions de ce traictié faire delivrer au comte de Montfort les citez, villes et chasteaux qui lui escheoiroint³ par ce partage. Et aussi devoit de chaicune partie a certain jour envoyer leurs deputez et commis au chesne de My Voye, entre Ploermel et Josselin ou fut la bataille des trante Bretons contre les trante Anglois, pour illecques ratiffier et approuver leur traictié et confermer⁴ les chartres sur ce faictes. Par le mean de ce traictié fait et accordé entre le comte de Montfort et monseigneur Charles de Blais, se departirent leurs deux osts de la lande d'Esvron sans combatre, et s'en retournerent leurs gens d'armes les ungs, savoir ceulx qui estoient soubdoiers, en leurs garnisons et les autres en leurs maisons. Et quant le terme fut venu que les deputez desdictes parties se devoit comparoir au lieu qui par eulx estoit assigné pour les accords conclure, y envoya le comte de Montfort ses commis, et aussi fist monseigneur Charles de sa part les sciens. Mais riens n'y ouvrerent, quar, quant les gens du comte de Montfort apparurent le pouoir qu'ilz avoient de leur seigneur et qu'ilz sommerent ceulx [f.253] de monseigneur Charles de tenir ce que avoit esté promis et de passer et certiffier les chartres de la paix, ainsi qu'il avoit esté divisé en la lande d'Esvron, ilz respondirent q'ilz n'avoient pouair de ce faire, mais leur avoit leur seigneur chargé de dire que, neantmoins le dessus dict traicté, il ne consentiroit ja que le comte de Montfort parteist avecques lui le país de Bretaigne. Et atant se departirent ces deux traicteurs sans autre chose faire. Et coururent parolles que madamme la femme de monseigneur Charles avoit ce traictié brisé, pour tant que le comte de Montfort par icelui traictié devoit avoir la cité de Nantes et toute la comté et autres villes et citez que ladicte damme ne vult accorder ; et, pource que le droit, que mondit seigneur Charles chalengeoit ou duchié de Bretaigne, lui venoit par cause d'elle, lui vult en ce complaire. Quant les gens du comte de Montfort furent vers lui retournez et qu'ilz lui eurent nuncé la response de ceulx de missire Charles, il envoya ledit missire Charles sommer de tenir les accords et couvenances qu'il avoit promises, mais ses messages eurent autelle response que ses traicteurs avoient eue au chesne de Ploermel. Toutesfoiz leur dit monseigneur Charles qu'ilz deissent au comte de Montfort que, s'il se vouloit transporter a Poitiers par devers le prince de Galles, qui lors y demouroit quar il estoit duc d'Acquitaine, que il yroit de sa part et tendroit la sentence telle que ledit prince voudroit donner sur leur different. Encores s'accorda le comte de Montfort a celle chose faire, et sur ce furent treves prises entre lui et monseigneur Charles a durer jucques a ce que le prince eust sur leurs

¹ Var. *qu'il lui tendroit*

² Var. *le comte de Montfort lui bailla*

³ Var. *escheoient*

⁴ *et conferma* (correctin d'après 8266)

debats rendu son advis. Vers lequel prince ilz se transporterent de toutes les deux pars au temps que entr'eulx fut assigné, et leurs droitz lui declairerent bien amplement, mais onques ne les peut ledit prince accorder et, jasceit que le comte de Montfort offrist tenir ce que avoit esté promis et accordé entr'eulx en la lande d'Esvron, n'en vouldt monseigneur Charles riens. Toutesfoiz fut il accordé entr'eulx par le prince que les ostaiges de chaicune partie estoient renduz. Et atant se departirent de sa presence sans autre chose faire et s'en retournerent en Bretagne. Entre ces choses alla le roy Jehan de France en Avignon devers le saint Pere qui y estoit, pour obtenir sa benedicion, puis retourna en Angleterre pour sa delivrance et y mourut. Après le trepas duquel fut Charles, le duc de Normandie, son ainsné filz, couronné roy de France, et ce pendant qu'il ailla a Reims recevoir son sacre, Bertran du Glasquin, escuier [f.253v] breton que ledit Charles, duc de Normandie, deurement informé de sa proesse et comme il avoit vaillaument repulsé les pillars des marches du royaume de France a l'environ de Pontorson, dont le duc Phelipe¹ le avoit institué cappitaine, avoit ordonné mareschal de toute la Normandie, et oultre lui avoit commis la deffense de tout le royaume de France, obtint une noble victoire en bataille sus le mont de Cocherel, assez pres de la riviere de Saine, a l'encontre des Angloys et Gascons, lors soubdoiers du roy de Navarre qui guerreoit le royaume de France. Et le roy Charles, assez tost après son coronnement, vint a Rouan, auquel ledit Bertran alla a l'encontre et lui presenta les prinsonniers que conquis avoit par sa victoire. Lesqueulx receut a grant joye et, en recognoessant la proesse de son dit mareschal et pour remuneracion du grant service qu'il avoit fait a lui et a la chose publique de son royaume, il esleva² entre les plus grans et lui donna la comté de Longueville par heritage. Et aussi distribua il plusieurs riches dons a missire Eustache de La Houssaye, chevalier breton, et aux autres chevaliers françoys qu'il sceut avoir esté vaillans en celle bataille de Cocherel.

CHAPITRE CLXXIV

Comme le comte de Montfort print le Succenio, La Roche Perio et assegea Auroy, et du grant ost que missire Charles assembla pour le desasseger, et le comte d'autre part pour le deffendre.

Aprés ce que la trieve, qui avoit esté accordee entre le comte de Montfort et monseigneur Charles de Blais pour aller a Poitiers devers le prince de Galles, fut finie, ledit comte de Montfort manda derechieff a tous les chevaliers, escuiers et autres gens bretons, qui lui obeissoient, qu'ilz fussent devers lui en armes a certain jour qu'il leur assigna, auquel se comparurent tous ceulx de sadicte obeissance qui estoient subgictz a ce faire, c'est assavoir de porter armes. Et rescrivit en Normandie a Robert Quenolle, missire Hue de Carvallay et a plusieurs autres chevaliers et escuiers angloys jucques a deux cents lances qui la estoient soubdoiers de monseigneur Loÿs³ de Navarre, frere mainsné au roy de Navarre, qui, après sa desconfiture de Cocherel qui contre lui, n'avoit guere, avoit esté, rassembloit nouveaux gens d'armes pour guerroyer le royaume de France, lesqueulx Anglois vindrent au mandement du comte de Montfort. Et quant il eut assemblé gens d'armes de toutes les parties qu'il les pot avoir et que son ost fut si grandement accru [f.254] qu'il fut assez puissant pour tenir les champs, il mena son exercite devant le chastel

¹ Var. *Phelipe d'Orleans*

² Var. *il l'esleva*

³ *soubdoiers et de monseigneur Loÿs* (correction d'après 8266)

du Succenio et par assaulx terribles ceulx dedans, qui pour monseigneur Charles le gardoient, tellement contraignit qu'il les rendit en son obeissance. Aussi fist il ceulx de La Roche Perio a lui obeir, et par puissance maints autres fors chasteaux subjuga. Et comme ilz furent soumis a lui, il mena son ost devant le fort chasteau d'Auroy, autour duquel il fist drecier tentes et paveillons, et tellement le environna de ses gens de guerre *que nul*¹ n'y pouait entrer ne issir. Mais combien qu'il y donnast pluseurs fors et durs assaulx, toutesfoiz ne le peut² il pas si tost prendre, obstans la force du lieu et resistance qu'il y trouva, quar monseigneur Charles l'avoit grandement reparé et garny de gens d'armes bons et vaillans, qui vertueusement le deffendoient contre ses assaulx. Quant missire Charles de Blais entendi que le comte de Montfort son adversaire prenoit ainsi les chasteaux de sa partie et que il avoit assiis celui d'Auroy, il fut grandement doloireux et pancza de secourir ses gens qui enclos y estoient. Mais pource que il n'avoit assez puissance lors assemblee pour ce faire, combien que les barons et seigneurs fussent de sa partie, il se transporta en France par devers le roy Charles son cousin, auquel il supplia et requist qu'il lui vouseist prester ses gens d'armes pour le siege lever de devant Auroy que le comte de Montfort y avoit assiis. Si lui octria le roy Charles de France jucques a mil lances des gens d'armes de son royaume. Sans demeure³ manda au duc de Bourgongne, qui seoit devant La Charité contre une garnison navaraise, qu'il abregeast son siege pour venir conforter en Bretagne son cousin. Et d'autre part rescript le roy a missire Bertran du Glasquin, qui estoit en Normandie ou il avoit nouvellement prins le Pont d'Ouve et vouloit asseoir Saint Sauveur le Vicomte, qu'il aillast en Bretagne aider monseigneur Charles de Blais contre le comte de Montfort, dont ledict missire Bertran fut grandement joyeux quar il avoit tousjours tenue la partie dudit monseigneur Charles et le clamoit son seigneur. Et pour ce partit il de Normandie atout ce qu'il peut finer de gens d'armes et entra en Bretagne, et tellement exploicta que il et sa route parvindrent a Guingamp, ou il trouva monseigneur Charles et madamme sa femme, qui le receurent moult honorablement quar de sa venue furent tresjoyeux. Et estoit venu mondit seigneur Charles a ce lieu de Guingamp tout hastivement de France, ou il estoit aillé querir secours, si comme il eut impetré pour y faire ses provisions necessaires a sa guerre. D'autre [f.254v] part y vindrent, des seigneurs de France et de Normandie, le comte d'Auxerre, le comte de Joigny, le sire de Freauville, le sire de Prie, le Becque de Villaines, et grant multitude de barons, chevaliers et escuiers et autres gens de guerre. Et oultre les dessus dicts eut ledict missire Charles, en son ost des seigneurs françois, le chevalier Vert, comte de Tonnaire nommé Loÿs de Chalon, qui estoit frere du comte d'Auxerre, Loÿs de Beaugeu, Garnier de Fonteny, le Moyne de Bethane, Henry de Prefort et Emart de Poitiers. De Bretagne y furent le vicomte de Rohan, le sire de Leon, missire Charles de Dinan, le sire de Rieux, le sire d'Ancenis, le sire de Malestroit, le sire de Quintin, le sire de Tournemine, le sire de Rochefort, le sire de Loheac, le sire de Gargouille, le sire du Pont, le sire de Beaumenoir, missire Olivier de Mauny, missire Eustache de La Houssaye, Guillaume de Launay, Carlouet, missire Guillaume Boetel, Guillaume d'Esvron et pluseurs autres chevalliers qui touz desiroient secourir et aider missire Charles, quar ilz le clamoient duc et seigneur. Et combien que le roy Charles de France eust mandé au duc de Bourgongne, seant devant La Charité, qu'il veneist en Bretagne, toutesfoiz mua d'après le roy son propos et le retint, mais il envoya tous les dessus dictz gens d'armes qui a celui sege

¹ *qu'il* (correction d'après 8266)

² *peurent* (correction d'après 8266)

³ *Var. et sans demeure*

avoient esté. De la grant assemblee de gens d'armes que faisoit monseigneur Charles de Blais, fut comptee la nouvelle au comte de Montfort qui encores estoit au sege devant Auroy, et lui fut toute la maniere recordee comme grant foeson de seigneurs lui estoient venuz et chaicun jour venoient. Pour quoy il signifia celle chose aux chevalliers et escuiers angloys qui lors estoient en Aquitaine o le prince de Galles, et en espicial a missire Jehan Chandos, le priant affectueusement que a ce besoign le vouldreist secourir et de gens et de conseil, quar il esperoit avoir bataille prouchainement. Et adonc ledit missire Jehan Candos¹, quant il entendi la priere du comte requerant estre conforté ou qu'il auroit a souffrir, il demanda au prince son seigneur conseil qu'il en devoit faire, lequel lui respondi que sans nul forfait il pourroit bien aider au comte et que il lui donnoit licence, attendu que les François se faisoient partie contre ledit comte en la querelle de monseigneur Charles de Blais. Si fut adonc ledit missire Jehan Chandos tresjoyeux quant il eut congié, et [f.255] pria les chevaliers et escuiers d'Aquitaine de le accompagner en ce veage. Mais nulz n'y vouldrent venir fors les Angloys, dont il assembla bien deux cents lances et deux cents archiers, puis parti d'Aquitaine atout celle route et trespassa les contrees de Poitou et Xantonge. Si vint en Bretagne ou sege devant Auroy, ou il trouva le comte de Montfort qui le recueillit honorablement, et aussi firent le sire de Cliczon, missire Robert Quenolle, missire Hue de Carvallay et les autres capitaines bretons et angloys. D'autre part transagerent d'Angleterre en Bretagne pluseurs jennes chevalliers et escuiers desirants leurs corps avancer et servir le comte de Montfort, lesqueulx vindrent a Auroy audit comte, qui les receut benignement et en grant joye. Et furent bien en son ost, quant ilz furent tous assemblez tant Bretons que Angloys, saze cents chevalliers et escuiers, dont les quatre cents estoient angloys et le seurplus qui estoient doze cents Bretons, de ouict a neuff cents archiers et grant nombre de gens armez. Longuement sejourna missire Charles de Blais a Guingamp et pourça gens d'armes et archiers en toutes les voyes et par toutes les pars qu'il pot avoir, pource que bien savoit que le comte de Montfort avoit de bonne chevalerie d'Angleterre et de Bretagne. Quar supposé que ledit monseigneur Charles eust en son ost les barons et grans seigneurs de Bretagne, qui par faveur des riches dons, lettres et escriptions que moult souvent leur faisoit le roy de France, se tenoient audit monseigneur Charles, toutesfoiz avoit le comte plus grant nombre de chevaliers et escuiers, espiciallement de la Basse Bretagne, quar ilz n'avoient pas esté tournez comme les devant dicts barons, pource que le roy de France n'escrivoit fors aux plus grans, penczant que touz les autres deussent estre de leur accord. Et quant mondit seigneur Charles eut assemblé tous ses gens d'armes, ilz furent vint cinq cents lances sans les archiers et gens de pié, et pour ce ne vouldrent ilz plus sejourner a Guingamp, ains eurent les seigneurs conseil de chevaucher par devers leurs ennemis pour secourir a leurs gens enclos qui quotidiennement estoient travaillez par assaulx. Si prindrent les seigneurs, espicialment les barons de Bretagne, congié de madamme la femme de monseigneur Charles qu'ilz tenoient a duchesse, laquelle au departement, tous les seigneurs presens, dist audit monseigneur Charles son mari en ceste maniere : « Monseigneur Charles, vous en aller² deffendre et garder mon heritage et le vostre, quar ce qui est mien est a vous. Lequel heritage le comte de Montfort nous empesche et a empesché par moult long temps a tort et sans cause, ce soit³ Dieu et les barons de Bretagne qui cy sont comme j'en suis droicte heritiere. Si vous prie et requier, tant chierement comme je

¹ Var. *Chandos*

² Var. *vous en allez*

³ Var. *sceit*

puis, que nulle ordonnance, composition ne traicté ne vueillez faire, ne descendre a aucun accord que le corps de la duché ne nous demeure. » Et celle chose lui accorda monseigneur Charles, puis partit de Guingamp et achemina son exercite vers le chasteau de Josselin, ou il parvint en peu de jours, et illecques environ se logea pour soy reposer et reffroischir et pour mieulx entendre et aprendre la maniere de ses adversaires.

CHAPITRE CLXXV

*Comme le comte de Montfort contraigny si grandement ceulx d'Auroy qu'ilz lui promistrent rendre la place.*¹

Assez tost après fut la nouvelle nuncée au comte de Montfort a Auroy comme missire Charles de Blais son adversaire estoit a Josselin a presque toute la fleur de la bonne chevalerie de France, les plus beaux gens d'armes, les plus faitissement armez et les mieulx en point de chevaux et autres choses convenables a la guerre, que james l'on eust veu issir d'icely royaume. Dont il ne s'effroya pas grandement et en furent plusieurs chevaliers et escuiers de son ost tresjoyeux, pour ce qu'ilz se desiroient combatre. Et adonc appointerent par my l'ost leurs armes, lances, haches, espees et autres glaives, quar bien panczerent qu'ilz en auroint moitier prouchainement. Et le comte de Montfort fist aux champs issir gens d'armes pour son ost garder de seurprinse, et contre le chasteau d'Auroy renforcza ses assaulx, par lesqueulx il contraignit tellement ceulx qui dedans estoient enclos que pour ce, et que vivres leurs estoient failliz, et aussi qu'ilz ne pouaient a monseigneur Charles leur seigneur lui signifier leur neces[sité] et ne savoient pas qu'il les venoit secourir, traicterent et accorderent que, si dedans le jour de la sollempnité Saint Michiel, qui estoit prouchain, ledict monseigneur Charles ne leur donnoit secours, ilz livreroient le chastel au comte de Montfort. Et pour plus grant seurté de enteriner celles convenances ilz lui baillerent ostages suffisans. Si fut ceste chose tantost nuncée a monseigneur Charles, lequel pancza de secourir ses gens dedans le temps qui estoit accordé entr'eulx et le comte de Montfort. Et de Josselin ou il sejournoit envoya par le conseil de ses barons ses messages audict comte de Montfort, par lesqueulx il lui manda que parteist d'Auroy qui estoit son heritage, lui signifiant que, si dedans brieff temps il ne le vuidoit, il courroit² sus par bataille. Et par lesdicts messages transmist mondit seigneur Charles au comte de Montfort unes lettres du roy de France, par lesquelles le roy lui faisoit savoir que il levast son sege de devant Auroy et allast a lui a Paris, quar il vouloit accorder lui et sa partie. Esquelles choses lors respondi ledit comte que, pour les menaces de son adversaire, d'Auroy ne partiroit point, ains l'en couvendroit chacer a force qui vouldroit l'en faire departir avant qu'il eust le chastel en sa main ; et que plus grant droit y avoit que ledict monseigneur Charles. Mais aux lettres du roy de France respondi il qu'il estoit content d'aller a Paris, puis que le roy lui en avoit escript, et de lever son sege par ainsi que le chastel d'Auroy fust mis et sequestré es mains du sire de Cliczon et de celui de Beaumenoir, pour tant que l'un, savoir le sire de Cliczon, estoit de sa partie et Beaumenoir de la partie missire Charles, affin que, si riens ne concludoient a Paris, il peust estre remis entierement ainsi qu'il estoit lors, sans aucunement ravitailler³

¹ Var. *rendre la place s'ilz ne estoient secouruz ; et des grans offres qu'il fist a monseigneur Charles qui les reffusa.*

² Var. *il lui courroit*

³ *raviller* (correction d'après 8266, qui corrige en suscrit *raviller* en *ravitailler*)

ceux du chastel ne le remparer. Et atant partirent d'Auroy les messages de monseigneur Charles, et la response du comte lui allerent nuncer a Josselin, dont il ne fut guere content et jura lors que le comte se departiroit du siege ou il le combatroit. D'autre part fut le comte de Montfort conseillé par le sire de Cliczon, missire Robert Quenolle et les autres seigneurs de son ost, de envoyer ses ambassadeurs par devers monseigneur Charles de Blays et lui offrir que, si la moitié du duchié de Bretagne lui vouloit lesser et que chaicun portast nom de duc, encore par celle [f.256v] condicion que, si le comte en loyal mariage n'avoit heir masle, ce que par traictié lui seroit baillé retournast audict monseigneur Charles et a ses gens, que il s'accorderoit a la paix ; et si monseigneur Charles refusoit ses offres, lors auroit plus grant colleur de combatre et en seroit sa querelle grandement enbellie. Auquel conseil s'accorda le comte et par sesdictz ambassadeurs manda a monseigneur Charles celles choses affin qu'il les notiffiast a madamme sa femme, pource que de sa part procedoit le titre qu'il disoit avoir ou duchié de Bretagne. Mais toutes ces offres [par ladicte damme]¹ a qui elles furent signiffiees et par ledit missire Charles son mari a la persuasion d'elle, furent refusees. Et manda mondit seigneur Charles au comte de Montfort qu'il le desfoit de bataille et lui assignoit journee pour ce faire au jour Saint Michiel que ceulx d'Auroy se devoit rendre se ilz n'estoient secouruz, lesquelles bataille et journee accepta² de grant volonté. Et pour ce, quant celui jour de Saint Michiel approucha, se partirent missire Charles et les sciens de Josselin et chevaucherent par devers Auroy telement que, le jour devant la bataille, ilz parvindrent ou val de Louveaux assez pres de la ville d'Auroy. De l'advenement desqueulx ceulx d'Auroy, qui estoient enclos ou chastel, grandement s'esjoÿrent, quar des sonmités des tours et des guerites ou ilz estoient montez ilz cognurent les banieres de monseigneur Charles et des seigneurs de son ost qui par l'air ventilloient, dont par liesse ilz sonnerent leurs cors et trompes et demenerent grans crix. Si chevauchoit ledit missire Charles en grant aroy et avoit ses gens d'armes autour de lui si faitissement armez et rengez en si belle ordonnance de bataille que l'on ne sceust mieulx diviser. Et chevauchoit si serrez ensemble que pour gicter ung gantelet en l'air par dessus eulx il n'eust sceu cheoir que sur pointes de glaives tant les portoint droictes contre mont. Et a brieff dire, telement estoient atournez que a les veoir se delictoient les Bretons et Angloys leurs adversaires, devant lesqueulx se aprestèrent lesditz François et Bretons sans eulx effroyer et prindrent place au val dessus dict entre buyssons et grans bruyeres, et la se mistrent en ordonnance de combatre quar ilz esperoient la bataille leur estre prouchaine. Et fust par les mareschaulx de l'ost [f.257] commandé que nul ne joustast, courust ne escarmouschast contre les gens du comte de Montfort sur paine de punicion. Et fut ce le sabmadi vigille [Saint Michiel]³, l'an mil trois cents saexante quatre.

CHAPITRE CLXXVI

Comme le comte de Montfort vult combatre missire Charles de Blais et ses gens a leur descense, et comme il en fut destourné par le sire de Cliczon.

Le vendredi au soir avoit le comte de Montfort entendue la nouvelle comme ses adversaires approuchoient, pour quoy il avoit assemblé les capitaines de son ost en conseil, c'est assavoir le sire de Cliczon, missire Jehan Chandos, missire Robert

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Var. *le comte accepta*

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

Quenolle, missire Hue de Carvallay, missire Eustache d'Aubrecicourt, missire Gautier Huet, missire Mathieu de Gournay et autres pluseurs pour avoir advis et deliberacion comme ilz se maintendroient. Lesqueulx assemblement par grant advis ordonnerent que le landemain, qui estoit sabmadi, ilz istroint au bien matin hors du sege et aux champs yroient prandre place convenable pour combatre. Et celle chose conclute et determinee entr'eulx, fut lors crié en l'ost de par le comte que le landemain au bien matin chaicun s'armast et appareillast ainsi comme pour tantost combatre. Si obeirent tous a son commandement, quar ce sabmadi, si tost que le jour apparu, ilz vestirent leurs armes et s'ordonnerent en bonne maniere. Et adonc les mena ledit comte es plains en belle ordonnance¹, et illecques s'ordonnerent et proposerent y attendre leurs ennemis. Et en ce lieu les trouva monseigneur Charles ordonnez pour recevoir lui et les sciens quant ilz y arriverent, et prindrent place devant eulx, ainsi qu'il est dit ou precedent chapitre. Et furent ainsi ces deux osts en leurs parcs, l'un devant l'autre, si pres qu'ils s'entre pouaient clerement veoir quar entr'eulx n'avoit fors une pree et ung ruisseau. A l'arriver que firent ledit monseigneur Charles et ses gens, vout le comte faire partir et desemperer ses batailles de son champ et aller rencontrer et combatre ses adversaires a leur descense, pour l'ardant desir qu'il avoit de assembler avecques eulx. Mais le sire de **[f.257v]** Cliczon le en destourna, disant que par mesure et sans chaleur devoit il faire ces choses, et qu'il veoit ses ennemis qui s'estoient mis et meptoient en lieu fort de grans bruieries, par lesquelles hommes ne chevaux ne pourroient aller et desquelles sans grant perte ne pourroient este mis hors. Et outre lui dist que au landemain estoit la bataille assignee et que il creoit que, qui vouldroiet attendre, monseigneur Charles istroit de son lieu atoutes ses batailles pour assembler a lui et pour ce les auroit il plus legierement et a moins de perte ; et que d'autre part qui les assailliroit a ce que la bataille estoit au lendemain accordee, tourneroit en reprouche ; et pour ce louoit il de sa part qu'ilz attendeissent. Et après ce que le sire de Cliczon eut ainsi parlé, fut present missire Robert Quenolle qui lors dist au comte que loyaument le conseilloit le sire de Cliczon, neantmoins que, si les François et Bretons de la partie monseigneur Charles, qui lors estoient travaillez par le labeur de leur voye, estoient hors de leur fort, conseilleroit² il que l'on les assaillist pource que bien estoient deux contre ung d'eulx. A quoy respondit encore et dist le sire de Cliczon que selon son advis ce leur seroit villanie si travaillez les prenoient, et moins y auroit de honneur que de les combatre au jour qui accordé estoit ; et que, quant estoit du grant nombre que les gens monseigneur Charles estoient au regard d'eulx, riens n'en doubtoit, mais vouseist qu'ilz fussent encore autant, pour tant que en grant multitude de gens en bataille a moult souvent desroy et confusion et que mieulx seroit a ung prince, qui en bataille le vouldroit assembler, avoir quinze cens hommes d'armes de cognoissance qui sa voulanté feissent et plus aisement se maintendroient en bataille ordonneement, que ne feroient trois mil cuilliz cza et la par diverses contrees ; mais que pour ses parolles n'en fust ne plus ne moins quar, ce que au comte et a la chevalerie plairoit, estoit il appareillé d'ensuir et acomplir a son pouair. Au conseil duquel sire de Cliczon se tint lors le comte de Montfort et refrena sa chaleur et l'ardant desir qu'il avoit de ses ennemis combatre. Si demeura la chose en cel estat jucques **[f.258]** au landemain, fors que vers la nuyt, a ung gué du ruisseau qui courroit entre les deux osts, commença une escarmousche pour gaingner les chevaux a l'abrevouer, et furent aucuns varletz de l'ost monseigneur Charles par ceulx du comte mis en fuite et chacez, lesqueulx commencerent a crier alarme. Pour quoy monseigneur Charles cuida lors que le comte le vouseist

¹ Var. *en belle ordonnance prendre place*

² *conseilloit leroit il* (correction d'après 8266)

combatre et fist ses gens armer et issit hors de son champ atoutes ses banieres desployees. Mais le comte, veant ainsi ledit missire Charles et son ost effroiez, leur manda par ung heraud que de riens ne se doubtassent quar il ne les vouloit seurprendre, mais que au lendemain, qui pour combatre estoit assigné, fussent sceurs de bataille. Et pour ce fist monseigneur Charles ses gens retraire, et ce mesme soir donna le comte de Montfort licence a ceulx du chasteau d'aller a leur effort, quar il les vouloit combatre en ung jour. Pour lors issi hors du chastel Henri de Santenelle, qui en estoit capitaine, et paisiblement se transporta en l'ost de monseigneur Charles son maistre qui le recuilli a moult grant joye, et avecques lui mena ledit Henry quarante lances de ses compaignons soubdoiers qui lui avoient aidé a deffendre ledit chastel. Si lui demanda monseigneur Charles de son estat et comment il s'estoit maintins, et il lui respondit que si besoign estoit il tendroit encore bien deux ou trois moys. A laquelle chose respondit lors monseigneur Charles qu'il n'estoit requis si long terme, quar le landemain seroient ilz de tous points delivrez, fust par traicté ou par bataille, et qu'il avoit en son ost jucques a vignt cinq mil hommes d'armes, aussi bien armez qu'il en eust nulz en tout le royaume de France. Dont dist ledit Henri qu'il en devoit Dieu grandement regracier, quar, outre la belle chevalerie de France, avoit il missire Bertran du Glasquin, preux chevalier, et les barons de Bretaigne en son service qui son ost grandement renforcoient. Ainsi passerent ces deux osts celle nuyt en divis d'armes et mistrent chaicun de sa part grant guet pour se garder [f.258v] de seurprinse, dont ilz firent deux conducteurs¹, deux escuiers vaillans et expers. Et y fut de la partie monseigneur Charles Guillaume de Launay, qui le ruisseau passa et toute nuyt chevaucha tout de loign l'ost du comte, a falots et a brandons, sans trop l'approucher, puis après ce que le jour apparut se retrairent les guets de toutes les pars en leurs osts.

CHAPITRE CLXXVII

L'ordonnance des batailles de chaicune partie, et comme le comte de Montfort fist sonner monseigneur Charles de tenir ce que par avant avoit esté entr'eulx accordé.

Comme l'obscurté de la nuyt fut passee et que l'aube du jour commença a apparoir, s'armerent et appareillerent les gens d'armes de chaicune partie, et en leurs champs firent celebrer pluseurs messes, et se confesserent et acommunierent pluseurs par devocion. Puis a celle propre heure que le solail commença a espandre ses luisants raiz sur la terre, se retrairent chaicun en bataille et s'ordonnerent en la maniere qui ensuist. Et premierement monseigneur Charles de Blays, par le conseil de missire Bertran du Glasquin, fist et ordonna trois batailles et une arriere garde : desquelles batailles ledit missire Bertran conduisit la premiere ou avoit grant nombre de chevalerie et d'escuiers de Bretaigne ; la seconde eurent le comte d'Auxerre et le comte de Joigny avecques grant multitude de la chevalerie de France ; et la tierce et la meilleur partie des gens de tout l'ost ot monseigneur Charles et l'acompaingnoit le vicomte de Rohan², le sire de Leon, missire Charles de Dinan, le sire d'Ancenis, le sire de Malestroit et pluseurs autres barons et seigneurs de Bretaigne ; et le sire de Raix, le sire de Rieux, le sire de Tournemine, le sire du Pont et maints autres chevaliers et escuiers estoient en l'arriere garde et la gouvernoient. Si estoient en chaicune de ces batailles plus de deux cents mil bons combatans, et chevauchoit

¹ Var. *conducteurs*

² *le vicomte de Rohan, le sire de Rohan* (correction d'après 8266)

monseigneur Charles par my les rences, amonnestant et priant les seigneurs et chevalliers chaicun par soy qu'ilz lui vouseissent estre loyaux en combatant vertueusement pour sa querelle ; et leur affermoit sus sa part de paradis qu'il avoit bon titre juste et droicturier. Et ilz promettoient touz loyaument s'en acquiter et [tant]¹ faire qu'il leur en devoit savoir gré. D'autre [f.259] part ordonna le comte de Montfort ses Anglois et Bretons par le conseil de missire Jehan Chandos, lequel il institua pour ce jour mareschal et chieff sus tous ses gens d'armes, et leur commanda lui obeir, quar il estoit expert en telz affaires et avoit au fait du comte grant affection, car oultre l'amour qu'il avoit a lui dempuix qu'il estoit venu d'Acquitaine a Auroy, le roy d'Angleterre avoit escript et mandé qu'il entendeist espiciallement aux besoignes de son filz, le comte de Montfort. Si estoient lesditz comte, missire Jehan Chandos avecques aucuns chevaliers bretons montez sur petiz chevaulx et s'estoient avancez ung petit devant le champ pour mieulx adviser la contenance et la maniere de leurs ennemis, et moult la priserent en leurs corages. Et dist lors missire Jehan Chandos que tout² la fleur de honneur et de chevalerie estoit ce jour par devers leurs adversaires avecques grant et bonne ordonnance, puis dist qu'il estoit temps de ordonner leurs batailles quar leursditz ennemis leur en donnoient exemple. A laquelle chose respondit le sire de Cliczon et les autres chevaliers qu'il disoit verité. Si l'avoit le duc leur seigneur institué pour ce faire comme celui qui meulx savoit la maniere conment telle chose se devoit maintenir, pour ce en ordonnast a son intencion, quar dessus lui n'y auroit point de regard. Et adonc fist ledit missire Jehan Chandos des gens d'armes de l'ost au comte trois batailles et une arriere garde : et mist en la premiere missire Robert Quenolle, missire Gautier Huet, missire Richard Brulle ; en la seconde le sire de Cliczon, missire Mahé de Gournay et missire Eustache d'Aubrecicourt ; et ordonna que le comte de Montfort auroit la tierce et que lui mesmes y seroit pour le gouverner. Et avoit en chaicune d'icelles trois batailles cinq cents hommes d'armes et trois cents archiers. Et quant fut a ordonner de l'arriere garde, ledit missire Jehan Chandos appella missire Hue Carvallay et lui dist qu'il preneist cinq cents combatans soubz sa baniere ; et se teneist sur aille ne ne parteist de son pas pour chose qu'il y adveneist s'il ne veoit que les batailles de sa part ouvrissent ou branlassent trop grandement ; mais lors que il les veiroit ouvrir se traist celle part pour les supporter et reffroischir. Dont ledit missire Hue fut grandement honteux pour ce qu'il ne lui sembloit chose honneste que estre chargé de ladicte arriere [f.259v] garde, et respondit audit missire Jehan felonneusement que il la chargeast a autre que a lui quar il ne queroit se enbesongner, puis lui demanda par corroux en quelle maniere il avoit cogneu qu'il ne fust aussi bien taillé de se combatre des premiers que nul des autres qu'il mettoit devant. Et missire Jehan Chandos lui respondit qu'il ne l'establissoit en l'arriere garde pour chose qu'il ne fust l'un des bons chevalliers de la compaignie et qu'il savoit trescertainement que volentiers se combatroit des premiers, mais l'ordonnoit a celui affaire comme sage chevalier et bien advisé, quar tel convenoit que fust le conducteur de si grant charge. Si le pria tres affectueusement qu'il le vouseist faire, certiffiant qu'il y pouait hault honneur conquerre et promettant lui accorder sa premiere demande. Mais pour toutes ces parolles ne peut ledit missire Jehan Chandos muer le corage dudict missire Hue, qui tenoit que ce seroit a lui deshonneur s'il ne se combatoit des premiers, jucques a ce que ledit missire Jehan lui dist qu'il couvenoit que l'un d'eulx deux le feissent, pour ce advisast lequel ce seroit. Et adonc dist ledit missire Hue que, pource que bien savoit qu'il ne le voudroit requerir de nulle chose qui tournast a

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *toute la fleur*

son deshonneur, que il le feroit tresvoluntiers puis que ainsi estoit. Si print la charge des cinq cens hommes, qui pour l'arriere garde estoient ordonnez, et se trait a part sus aille. Ainsi furent ces batailles ordonnees les unes devant les autres, es plains pres Auroy, le dimanche que estoit celebree la solemnité monseigneur saint Michel, le treziesme jour d'octobre, l'an mil trois cents saexante et quatre, en si bel aroy que grant plaisir donnoient aux yeulx des regardans, quar la estoient grant nombre de banieres et de pannons, richement parees et armees de maintes vives couleurs toutes differentes qui par l'air ventilloient. Et espiciallement de la partie de monseigneur Charles estoient les gens d'armes si faitissement parez et ordonnez que on eust sceu mieulx, ne l'on ne les pouait regarder a plain pour la clarté et reverberacion de leurs blancs harnoyes poliz, qui contre les raiz du soulail resplandissoient. Et adonc le comte de Montfort fist traire avant les chartres de l'apointment qui accordé avoit esté en la lande d'Esvrron pres Becherel, et jouxte la te[f.260]neur d'icelles fist requerir monseigneur Charles et les barons de Bretagne de sa partie de acomplir les sermens et les promesses qu'ilz avoient juré audit lieu d'Esvron, dont les seaux estoient esdites chartres apposez. Si en estoit la teneur que entre le comte de Montfort et mondit seigneur Charles avoit esté accordé que le duché de Bretagne seroit parti entr'eulx, ainsi que le comte de Montfort auroit la cité de Nantes et le païs d'environ en ensuivant de proche en proche jucques a une moitié dudit duché ; et monseigneur Charles la terre de Rennes avecques tout le seurplus ; et porteroient tous deux nom de duc ne ne seroient subgectz l'un a l'autre. Et offrit lors le comte tenir ce traicté, mais toutes ces offres furent follement refusees par monseigneur Charles et les François et Bretons de sa part, et [plus]¹ amerent se abandonner en aventure et exposer leurs corps et leurs vies en peril mortel que recevoir lesdites offres en seurté. Et firent leur conclusion d'avoir a force d'armes le tout du duchié et du tout en tout en frustrer le comte de Montfort, quar, pour tant que ilz estoient de moitié plus grant nombre que les gens dudit comte, ilz se confioient en leur puissance. Quant le comte de Montfort cogneut a certain que il couvenoit le contens d'entre lui et son adversaire estre terminé par bataille, affin qu'il se mist en devoir vers Dieu et vers sondit adversaire, il envoya prier lui et les sciens que, puis que ainsi estoit qu'ilz vouloient la bataille, que le terme en fust proloigné jucques au lendemain et laissassent la feste passer, quar, pour la solemnité du jour de dymanche et mesmes la feste de monseigneur saint Michiel qui estoit d'abundance, n'estoit jour convenable de ce faire, quar, si sentence estoit donnee a tel jour, elle ne seroit ja executee scelon droit et raison ; mais qu'ilz ne pensassent qu'il demandast celle dillacion pour paour ne pour couardie, quar la demeure lui en estoit greveuse et trop grandement ennuyeuse, ains le disoit pour la devocion qu'il avoit premierement a Dieu et consecutivement au glorieux ange monseigneur saint Michel. Mais a ce faire ne se vouldrent missire Charles ne les sciens consentir et, leur responce oÿe, fist le comte de Montfort priere a Nostre Seigneur a jointes mains et a [f.260v] genoilz que comme juge droicturier il voulseist celui jour monstrier le bon droict des parties et lequel avoit plus grant titre en l'eritage de Bretagne. Puis prescha lui mesmes a ses gens d'armes en celle maniere : « Seigneurs, vous cognoessez mon fait et savez que tousjours j'ay voulu et vueil tenir mes promesses, et come par vostre conseil dedans la lande d'Esvron pres Becherel, ou journee estoit assignee a la guerre de mes adversaires, je me accorde aquicter partie de mon droict pour paix avoir et le laisser a missire Charles de Blais, qui de tout ce qu'il promist lors n'a riens voulu ne ne veult tenir et porte mes plaines armes, dont il mesprent grandement quar

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

chaicun peut cognoestre quelles il les doibt porter. Pour ce vous prie que a voz pouairs me vueillez secourir en vous combatant loyaument pour ma querelle. Et j'ay ma fiance en Dieu, a qui nul autre pouair ne se compare, que nous au jour d'uy demourerons victorieux et suppediterons et confonderons noz ennemis par bataille que tant ilz desirent, mais que nous delaissons tout orgueill et vanité en penczant chaicun de son ame. Et je appelle Dieu a tesmoign que nullement ne me voudroye combatre si je savoye avoir faulce querelle¹. » Et comme le comte eut mis fin a sa parole, tous ses gens d'armes bretons et angloys lui respondirent tous d'un voulloir et d'une affection que avecques lui mourroient ou vivroint, quar pour son desir acomplir leurs corps en peril exposeroient.

CHAPITRE CLXXVIII

Comme les batailles furent longuement en ordonnance avant qu'ilz combateissent, et du sire de Beaumenoir qui taschoit empescher a le combatre².

Longuement furent ces batailles reengees les unes devant les autres sans ce que elles joignissent ensemble pour combatre, quar le comte avoit fait crier en son ost que nul, sus paine de la teste perdre, ne desemparast sa bataille. Et missire Jehan Chandos lui louait qu'il ne voulseist premier assaillir, ains souffrist qu'ilz veneissent premierement contre lui, auquel conseil s'accorda le comte et se mist en bataille, disant tout hault : « Nous ordonnons et attendons l'aventure. » Et d'autre part missire Bertran du Glasquin de tout son pouair destournoit missire Charles que il ne feist a ses batailles passer le ruisseau qui la estoit, affermant que si attendre [f.261] voullait en son fort, le comte et ses gens le vendroint requerer ; si se teneist en ordonnance. Et ce pendant le sire de Beaumenoir chevauchoit de l'un ost en l'autre, cuidant ces deux seigneurs accorder, non pas qu'il en fust requis de l'une ne de l'autre partie, mais il eust destourbé le combatre s'il eust peu tresvoluntiers. Et le laissoient les Angloys et Bretons paisiblement aller et venir par devers ledit comte, quar, supposé qu'il fust a monseigneur Charles, toutesfoiz estoit il prinsonnier du comte qui l'avoit eslargy sur sa foy et ne se pouait armer contre lui. Si avoit le sabmadi, celui jour mesmes, mis en termes pluseurs propos, cuidant tousjours trouver aucuns bons accords et encore voullait retourner devers le comte de Montfort. Mais missire Jehan Chandos qui le apperceut s'avancza vers lui pour le rencontrer, car il avoit esté prié par les soubdoiers du comte qu'il ne souffrist paix estre faicte entre ledit comte et monseigneur Charles, car ilz avoient le leur despendu, si voullaient par batailles tout perdre ou toutes leurs pertes recouvrer. Et pour ce, quant le sire de Beaumenoir et missire Jehan Chandos s'entre furent saluez et que le sire de Beaumenoir eut prié missire Jehan qu'ilz meissent a accord ces deux seigneurs, affermant que pitié seroit si tant de bons gens d'armes comme il avoit la d'un costé et d'autre s'entre occioient pour soubstenir leurs oppinions, il lui respondi que bien seroit si ainsi le pouaient faire ; mais, pour la grant amour qu'il avoit a lui, il le advertissoit qu'il ne chevauchast plus, quar les gens du comte avoient juré que ilz l'occiroient si ilz le pouaient enclorre ; et deist a monseigneur Charles son seigneur que le comte de Montfort voullait combatre et issir de tout traicté et avoit fait sa conclusion de demourer duc de Bretagne ou mourir en la paine. Dont ledit de Beaumenoir³ fut moult despit et dist audit missire Jehan Chandos qu'il n'avoit pas ce

¹ avoir faulce que querelle (correction d'après 8266)

² Var. empescher le combatre

³ Var. ledit sire de Beaumenoir (missire est rayé dans 941)

dit de par son seigneur et que point ne panczast qu'il n'eust plus grant voulanté de se combatre que le comte, et aussi avoint tous ses gens d'armes. Et atant se partit dudict missire Jehan Chandos et retourna devers monseigneur Charles et les barons de Bretagne, auxquels il recorda les parolles de missire Jehan Chandos en la maniere *qu'il les lui avoit*¹ [f.261v] dictes, lesquelles ilz tindrent a grant orgueil, et mua missire Charles couleur quant il les entendit, puis respondit que du droit fust il a Dieu qui ce savoit, et aussi distrent tous les barons de Bretagne. Et lors fist monseigneur Charles passer outre ses banieres et ses batailles marcher ou nom de Dieu et de monseigneur saint Yves. D'autre part retourna missire Jehan Chandos en la bataille du comte qui lui demanda quelles nouvelles il avoit aprinses avecques le sire de Beaumenoir et s'il avoit riens entendu de son adversaire. Auquel il lui respondit qu'il lui mandoit par le sire de Beaumenoir que il se vouloit combatre comment qu'il en adveneist, et demeureroit duc de Bretagne celui jour ou mourroit en la place ; pour ce advisast qu'il en vouloit faire ne se il le combatroit. Et ce disoit missire Jehan Chandos pour veoir quelle contenance feroit le comte, lequel respondit lors de grant courage que ouyl² par monseigneur saint George, et³ que ses banieres marchassent avant. Et ainsi le firent. Et lors lui advint ung prodige moult merueilleux quar, ainsi que les batailles de ces deux parties adverses marchaient en grant compaignie l'une vers l'autre pour s'entre courir sus, ung blanc leverier, que monseigneur Charles amoit grandement pour tant que tousjours le suivoit de pres quelque part qu'il aillast, s'avanza devant les batailles dudit monseigneur Charles et tresperca celles du comte jucques a ce qu'il vint ou il estoit. Si lui mist les deux piez devant encontre la poitrine et le commença a cherir par tel maniere que tous les assistans qui le regardoint s'en esmerveillerent, et jugerent les aucuns entr'eulx mesmes celui prodige estre au comte de monstrance de beneurté future.

CHAPITRE CLXXIX⁴

[f.262] *Comment les batailles du comte de Montfort et celles de monseigneur Charles de Blais joingnirent ensemble pour combatre, et comme ledit missire Charles fut vaincu et occis, et tous ces gens descomfitz, mors et prins.*

Environ l'eure de prime s'approucherent les batailles les unes des autres en si belle ordonnance que les regarder estoit grant plaisir, car les François montez sur fleur de courciers marchaient joigns et uniz ensemble. Et portoit chaicun homme d'armes son glaive droit devant lui, retailé a la mesure de cinq piez, avecques une dure hache forte et bien aceree a petit manche a son coul. Si s'adreczoient tout le pas contre leurs adversaires, et estoit chaicun seigneur entre ses gens et avoit sa baniere ou son pannon devant lui. Et d'autre part marchaient les gens du comte de Montfort en⁵ [f.262v] propos de les recevoir. Et premierement assemblerent missire Bertran du Glasquin et les Bretons de sa bataille a celle de missire Robert Quenolle et de missire Gautier Huet, et mistrent les seigneurs bretons, qui [estoint]⁶ de l'une et de l'autre partie, en avant les banieres des deux seigneurs qui s'appelloient ducs

¹ *qu'ilz le lui avoint* (correction d'après 8266)

² Var. *oy*

³ *ce que ses banieres* (correction d'après 8266)

⁴ Un espace blanc est réservé pour l'emplacement d'une enluminure avant ce chapitre. Celle de 8266 représente la bataille d'Auroy.

⁵ *en répété* (notre correction)

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

de Bretagne, entre lesquelles ne avoit aucune difference quar toutes estoit de ermines. Et aussi joignirent les autres batailles les unes contre les autres, entre lesquelles fut de premiere venue l'estour dur et pesant, et a la rencontre le froesseix des lances merueilleux et maints chevalliers versez a la terre. Si commencerent les archiers du comte a traire moult espeesseement, mais par leur traict les gens Charles peu dommagerent quar ilz estoit a merveilles bien couvers de leurs armes et contre le troict grandement pavoysez. Pour quoy adonc lesdictz archiers, veans que par ce mean ilz ne pouaient grever leurs ennemis, ilz mistrent jus leurs arcs et leurs quarquoyz et entre leurs hommes d'armes se recueillirent, soubz l'umbre desqueulx ilz entrerent es gens monseigneur Charles et a pluseurs tollurent leurs haches, dont puis après ilz se combatirent contre eulx et grandement les dommagerent. Et lors renforcza l'estriff plus fort et plus perilleux que devant, et ne pouaient les versez se ressourdre pour la grant multitude des gens et le trepilleix des chevaux qui ou champ estoient. A la bataille du comte de Montfort s'adrecza lors monseigneur Charles de Blais qui, comme dit est, en la sienne et soubz sa baniere avoit le sire de Leon, le vicomte de Rohan, missire Charles de Dinan, le sire d'Ancenis, le sire de Quintin et celui de Rochefort, et avoit chaicun desditz seigneurs devant soy une baniere de ses armes, entre lesqueulx et les gens du comte eut forment combatu. Et furent de premiere arrivee les gens du comte grandement oppressez, mais missire Hue de Carvallay tresbien les conforta et secourut, quar atout ses cinq cents homes vint sur aille ferir si estroitement que par force d'armes il rebouta ses adversaires et mist sus ceulx de sa partie. En la tierce bataille se combatoient les comtes¹ d'Auxerre et de Joigny atoute leur route, qui moult estoit grosse et forte, a l'encontre du sire de Cliczon, missire Eustache d'Aubrecicourt, missire Jehan Bourcier, missire Mahé de Gournay et de pluseurs autres chevaliers et escuiers angloys et bretons. Et la se portoient et maintenoient vertueusement François et Bretons de la partie de **[f.263]** monseigneur Charles, lequel comme preux chevallier vigoreusement se combatoit en sa bataille. Et aussi faisoit le comte de Montfort son adversaire, car par tous les lieux ou il passoit les rences fremissoient. Et la estoit missire Jehan Chandos, chevallier anglois, homme de merueilleuse force et de excessiff hardement, qui en ses mains tenoit une hache pesante dont il assignoit si durs coups que nul ne l'osoit approucher. Aussi missire Bertran du Glasquin, le sire de Loheac, le sire de Tournemine, le sire de Malestroit, le sire du Pont, le sire du Perier et maints autres bons chevaliers et escuiers de Bretagne vaillaument se emploioient et tellement maintindrent l'estour en faesant pluseurs grans proesses en armes que toutes s'adrecerent celle part et joignirent ensemble, fors l'arriere garde du comte. En laquelle assemblee eut plus fort estour de moitié que devant, et estoit ou mylieu missire Olivier de Cliczon, qui entre les autres chevaliers qui la estoient grandement monstra sa proesse et tellement que aux regardans tournoit en admiracion, quar il tenoit entre ses mains une hache forte, dure et pesante dont il froessoit et rompoit la presse. Et ne pouoit la durté des armes resister aux coups procedans de la force de ses braz vigoureux, ains flechissoient devant lui tous ceulx que il assignoit a plain coup et trebuchoient mors en la plaine. Et tant en fist que de lui bien apparoit la trace, quar par tout ou il avoit passé estoit la terre jonchee des mors et des navrez, ne nul ne l'osoit approucher a la longueur de sa hache. Mais en soy combatant par celle maniere, il entra si avant qu'il fut en la bataille du comte de Joigny, qu'il eut moult a souffrir jasceit qu'il se combateist vertueusement, quar il fut pressé par la grant charge des gens de ladicte bataille qui sur lui tournerent en grant

¹ *les comte* (correction d'après 8266)

multitude et, ainsi environné de ses ennemis, fut sur son bacinet feru d'une hache qui lui abatit la visiere et lui entra la pointe dedans l'ueil qui le lui creva. Neantmoins ce ne delaisa pas le sire de Cliczon la bataille, mais, comme tigre forcenné ou lyon ravissant, plus fort que devant se pluncea entre ses ennemis en leur inferant mort doloieuse, et depuis ce mesme jour finirent plusieurs vies par la pointe de sa hache. Adonc y eut merueilleux estriff entre les batailles et lors n'eust l'en sceu juger auxqueulx devoit echeoir la victoire, quar a l'une foiz estoient les banieres de l'une part deffoulees, et autrefoiz par force de combatre se remetoient sus. Et lors qu'ilz se maintenoient en **[f.263v]** celle maniere et qu'ilz estoient au plus fort de l'estour, missire Hue de Carvally qui, comme dit est cy devant, faisoit l'arriere garde du comte, vint au dos de la bataille des comtes d'Auxerre et de Joigny ferir estroitement atout ses cinq cens combatans, contre lesqueulx ne peurent les François, dont estoit ladicte bataille, avoir longue duree, ains fut celle bataille rompue et reboutee arriere, et les gens d'armes d'icelle si pressez et mis a tel meschieff qu'ilz se commancerent a descomfire. Et furent en brieff termine leurs banieres et pannons froessez et descirez et gictez par terre, et les armes de vives et froeschies couleurs taintes et soillees en la fange concree de la pouldre de la terre et du sang qui des navrez et des occis decourroit, et la foulees et sallies par le trepilleix des hommes¹ et chevaux qui discourroient cza et la par le champ. Et aussi furent les seigneurs de ladicte bataille mis et tourne a grant meschieff, quar ilz n'avoient de nulle part secours ne confort, ains estoient tous leurs gens de toutes pars occupez a combatre a l'encontre des gens du comte, qui fort les pressoient et vigoreusement les requeroient. Si appelloient lesditz seigneurs leurs aides et leurs gens et crioient leurs crix pour les rallier, mais petitement furent par eulx reconfortez. Et advint que le comte d'Auxerre grievement navré fut prins par les gens du comte de Montfort, et aussi fut le comte de Joigny, filz dudit comte d'Auxerre, et le sire du Perier y fut occis. Quant les gens du comte de Montfort, Anglois et Bretons, virent ainsi ouvrir et branler la bataille des François et finalement tourner a desconfiture, ilz furent grandement esjoiz et eurent esperance de obtenir victoire. Si avoient les aucuns leurs chevaux appareillez sur lesqueulx ilz monterent hastivement, et commancerent² a ensuivre et chacer les François, quar plusieurs, après la prinse des seigneurs dessus ditz, se mistrent a fuir. Mais encores se combatoient les autres batailles moult vaillaument, et se tenoient les Bretons de la partie monseigneur Charles en bonne ordonnance. Contre lesqueulx lors s'adreczoit³ le sire de Cliczon, missire Jehan Chandos et les autres seigneurs avecques leurs gens, qui la bataille des comtes⁴ d'Auxerre et de Joigny avoient descomfite, et vindrent sur la bataille de missire Bertran du Glasquin, en laquelle se combatoient ledit missire Bertran, missire Olivier de Mauny, missire Eustache de La Houssaye et autres plusieurs chevaliers et escuiers bretons, vaillants et experts, et bien se monstroient⁵. Mais ladite **[f.264]** bataille estoit ja ouverte et plusieurs chevaliers et escuiers d'icelle durement oppressez, ne ne se pouaient la pluspart des autres rassembler pour le desaroy qui estoit seurvenu entr'eulx a l'occasion de la desconfiture de l'autre bataille. Neantmoins y furent lesditz Cliczon et Chandos bien receuz a pointes de harches, d'espees et d'autres glaives, dont mains durs et pesants coups furent la donnez et receuz d'une part et d'autre, maint bacinet y fut froessé et maint homme navré a mort. Mais finalement ne peurent missire

¹ Var. *le trepilleis des piez des hommes*

² *et les commancerent* (correction d'après 8266)

³ Var. *se adresserent*

⁴ *des comte* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *et bien le monstroient*

Bertran ne les sciens porter le feix qui sus eulx tourna, ains furent a force desroutez. Et y fut prins le sire de Raix par missire Jehan Chandos, et missire Bertran du Glasquin par ung escuier de soubz sa baniere. Après la desconfiture desqueulx et que ceste grosse et forte bataille fut rompue, perdirent les autres toute esperance de victoire et commencerent a se desconfire et a tourner en desaroy et a fuir chaicun au mieulx qu'il peut pour soy sauver, fors aucuns barons, seigneurs, chevaliers et escuiers de Bretagne qui ne vouldrent abandonner monseigneur Charles pource que a lui avoient serment, plus chier aiants exposer leurs corps et leurs vies au danger de la mort que fuir villainement. Ceulx se rassocierent soubz la baniere de monseigneur Charles, qui depuis vigoreusement se combatirent et firent mains merueilleux faitz en armes. Et illecques s'entre occioient les Bretons l'un l'autre, l'oncle le nepveu, son cousin son parent, sans s'entre cognoestre, fors après la bataille et que ilz furent desarmez – ainsi comme Lucan raconte que jadis firent les Romains en Thesalle en la bataille civile et intestine d'entre Cesar et Pompee. Si tindrent en celle maniere les Bretons de la partie de monseigneur Charles, en eulx deffendant et resistant aigrement aux fieres envayes que leur faisoient les gens du comte leurs adversaires. Mais en fin le bien faire ne leur vallut qu'ilz ne fussent a force desroutez, quar tous leurs compaignons des autres batailles estoint mors, prins ou mis en fuite, par quoy ilz ne peuvent estre confortez, et leurs ennemis, qui celle desconfiture¹ avoient faicte, tournerent sus eulx tout a ung feix qu'ilz ne peuvent porter ne soubstenir. Et lors fut la baniere de monseigneur Charles conquise, froessee, desciree et touillee ou sang des navrez². Et aussi le fut monseigneur Charles, le viaire vers ses ennemis avecques lesquelx il se combatoit par grant hardement et desqueulx il n'estoit alors cogneu, quar par trop se debriser en l'estour avoit il sa cote [f.264v] d'armes desciree et n'avoit lors enseigne sur son corps par laquelle il differast des autres. Et au plus pres de lui fut tué ung sien filz bastard, appelé missire Jehan de Blais, avecques pluseurs autres chevaliers et escuiers de Bretagne preux et vaillans, dont ce fut dommage. Toutesfoiz disoient aucuns que les gens du comte avoient au matin entr'eulx conclut et deliberé de ne prendre point a ranczon ledit monseigneur Charles, s'il en avenoit qu'ilz en eussent le dessus ne si ilz le rencontroient en bataille, mais avoient proposé l'occire. Et d'autre part les gens de mondit seigneur Charles [avoient]³ ainsi ordonné du comte, quar trop leur estoit la guerre d'entr'eulx ennuyeuse et ce jour y vouloient mettre fin par occire l'une des parties. Quant ainsi furent monseigneur Charles de Blais et ses meilleurs chevalliers occis, les autres se mistrent a fuir dont fut faicte piteuse occision, quar le sire de Cliczon et ses gens les suivoient si de pres qu'ilz ne savoient ou saillir, et occioient touz ceulx que ilz rataignoient si ilz ne se vouloient rendre. Et ainsi toute la fleur de chevallerie de monseigneur Charles fut tout ce jour ou morte ou emprisonnee, et trop peu de gens de honneur en eschaperent. Si y moururent, des bannieres de Bretagne, le sire de Leon, missire Charles de Dinan, le sire d'Ancenis, le sire de Loheac, le sire du Pont et d'autres chevaliers et escuiers plus de unze cents hommes d'armes de France et de Bretagne ; et y furent prins missire Guy de Leon, le vicomte de Rohan, le sire de Raix, le sire de Rochefort, le sire de Rieux, le sire de Gargoullay, missire Henry de Malestroit, missire Bertran du Glasquin et missire Olivier de Mauny, bretons ; et, des François, le comte d'Auxerre, le comte de Joigny, le comte de Tonnaire, le sire de

¹ *qui de celle desconfiture* (correction d'après 8266)

² *Var. des navrez et des occis qui par le champ courroit a grans ruyseaux ; et le chevalier qui la portoit fut en ce lieu occis.*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266 qui écrit *l'avoient*

Ruille, le sire de Freauville, le sire de Reneval et d'autres seigneurs, chevalliers et escuiers sans nombre.

CHAPITRE CLXXX

Comme le comte de Montfort fist chercher le corps de missire Charles et l'envoya a Guingamp ensevelir, et comme ceulx d'Auroy se rendirent a luy.

Après ceste grant desconfiture et que le champ fut demouré es gens du comte de Montfort, mesment que les seigneurs bretons et anglois eurent ung peu chacé les fuyans, ilz laisserent le sire de Cliczon avecques ses gens et partie des leurs du seurplus convenir, et s'en retournerent et retrairent par devers ledit comte, qui encore estoit ou champ atout sa banierre. Et comme ilz furent¹ tous recueilliz ensemble, partirent du champ le comte, missire Jehan Chandos, missire Robert Quenolle, missire Eustache d'Aubrecicourt, missire Hue de Carvally, missire Gautier Huet [f.265] et autres pluseurs, [et]² s'en vindrent umbrager jouxte une espeesse haye qui estoit a l'un des costez du champ, et illecques afficherent leurs banierres et pannons des armes de Bretagne tout au hault d'un buisson, affin que de loign peussent estre veues pour leurs gens, qui dispars estoient cza et la, rallier. Puis ce³ desarmerent en ce lieu pour se reffroischir, quar bien veoient que plus n'y avoit qui leur contrariast que le champ ne leur demourast. Et adonc commancerent missire Jehan Chandos, missire Robert Quenolle, missire Hue de Carvally et les autres chevalliers qui la estoient a dire au comte que il louast Dieu et fist chere joyeuse, quar en celui jour avoit il conquis l'eritage de Bretagne. Ausqueulx respondit le comte et dist que celle bonne aventure lui estoit advenue par eulx dont il les mercioyt, et principalement missire Jehan Chandos, disant que celui avoit procuré le grant scens et la proesse de lui, et que ce savoit il de verité ne tous les assistans ne le pouaient ignorer ; si lui en devoit savoir plus grant gré que a nul homme du monde. Puis demanda le vin dont il beut a tout le flacon, quar il n'avoit lors autre vesseau, et, après ce qu'il eut beu, le tendit a missire Jehan Chandos et le fist boyre a celui mesme flacon, jasceit que il le refusast. Et ainsi que ces seigneurs [bevoient]⁴ après avoir osté leurs armes, et se refroeschissoient de leurs sueurs et angoesses qu'ilz avoient eues et souffertes en se combatant, s'en retourna le sire de Cliczon tout enflambé de chaleur, lequel avoit longuement poursceu ses ennemis et a grant paine s'en estoit il peu departir de celle chace. Si ramenoit avecques lui ses gens avecques grant multitude de prisonniers qu'il avoit raffains et prins, et vint tout droictelement descendre jouxte les banierres du comte et des seigneurs de son ost, avecques lesquels il se vint refroeschir et fist meptre a point la playe qu'il avoit ou visage et l'œil qu'il avoit blecé, mais il n'y sceut oncques tant faire que jamais il en veist goute. Lors s'enquist le comte de Montfort que monseigneur Charles de Blais son adversaire estoit devenu, mais nul ne lui en donna certaine response, et pour ce commanda il sans demeure a deux chevalliers et a deux heraux qu'ilz allassent chercher le champ, savoir si entre les mors gisoit ledit monseigneur Charles et s'il avoit esté tué en la bataille. Lesqueulx chevaliers et heraulx, en obeissant au commandement du comte, se transporterent au champ et, quant ilz vindrent au lieu ou avoit esté la bannierre de monseigneur Charles gictee par [f.265v] terre, ilz trouverent assez pres de ce lieu,

¹ Var. *et comme ilz se furent*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *se desarmerent*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

son corps gisant mort a l'envers, et missire Jehan de Blays, son filz bastard, emprés lui. Si le drecierent d'entre les autres et le couvrent d'une targe, puis retournerent par devers le comte leur seigneur et lui distrent tout hault, si que chaicun le pouait ouir, que il feist bonne chiere quar ilz avoient veu son adversaire mort. Adonc se leva le comte et dist qu'il le vouloit veoir, et que aussi grant desir avoit il de le veoir mort comme il avoit eu de le veoir viff. Si s'achemina celle part acompaigné des seigneurs de son ost, et, quant il fut arrivé au lieu ou ledit monseigneur Charles gisoit mort, il le feist decouvrir de la targe dont il estoit couvert et le regarda ung temps moult piteusement sans riens dire. Puis en pleurant tendrement dist en ceste maniere : « Haa, monseigneur Charles, beau cousin, comme pour vostre opinion maintenir sont en Bretagne advenuz mains grieffs meschieffs ! Ainsi me aist Dieux, qu'il m'en desplaist de tout mon cueur que en ceste maniere vous trouve, si faire se peust autrement. » Mais comme les seigneurs qui estoient avecques le comte le veirent ainsi piteusement larmoier, ilz le tirerent erriere et ledit monseigneur Charles osterent de devant ses yeulx. Et lors lui dist missire Jehan Chandos que d'ilec departeist et Dieu regraciast de la belle aventure qui lui estoit advenue, quar sans la mort de lui ne pouait il venir a son entente de l'eritage de Bretagne. Et adonc retourna le comte a son enseigne et ordonna que le corps de monseigneur Charles fust porté a Guingamp et notablement ensepulturé ou couvent des Freres meneurs, jouste la sepulture de monseigneur Guy de Bretagne, pere de sa femme, lequel monseigneur Guy avoit en son temps fonder et fait edifier ledit colege. Et ainsi fut fait que le comte commanda. Comme après ceste ordonnance fut le corps de monseigneur Charles de Blais levé du champ et que tous les gens du comte de Montfort, qui chaczoient les fuyants, furent retournez devers lui, il les fist retraire vers leurs logeix du sege, dont ilz s'estoient partiz le jour precedent, et la se desarmerent et reffroischirent de vins et de viandes dont ilz avoient grant abundance. Mais anczois firent meptre a point leurs gens qui navrez estoient, et aussi mistrent en sceurté leurs prinsonniers que prins ilz avoient. Et le lendemain qui fut le lundi, envoya le comte ses heraulx par toutes les citez et bonnes villes de Bretagne, et mesmement par le païs, crier [f.266] et faire bannir qu'il donnoit trieves de six jours affin que chaicun recueillist ses amis, parens et affins qui gisoient mors sus les champs, et en terre sainte leur donnassent sepulture. De laquelle ordonnance furent les gens du païs tresjoyeux et vindrent querir chaicun son amy pour l'ensevelir. Encore tint le comte son sege par devant Auroy et jura qu'il ne partiroit jucques a ce qu'il eust le chastel en son obeissance. Et lors les soubdoyers qui dedans estoient, lesqueulx avoient perdu leur capitaine parce que en la bataille avoit esté occis et de leurs meilleurs compaignons jucques a quarante hommes d'armes, par quoy leurs forces estoient grandement affoiblies et si ne veoient pas que de nulle part ilz peussent estre secouruz, n'eurent pas conseil d'eulx tenir et proposerent de rendre ledit chastel au comte, sauffves leurs corps et leurs avoirs. Et adonc traicterent vers le comte que de celle maniere les vouldseist recevoir. Lequel, considerant qu'il avoit a entendre en pluseurs lieux et ne savoit encore comme les Bretons se maintendroient vers lui, se condescendi a leur accord et en laissa partir tous ceulx qui s'en vouldrent aller. Puis print la possession du chastel d'Auroy, ouquel il entra le mardi après la bataille et y establet et ordonna officiers et gardes pour gouverner ou nom de lui le païs d'environ, et mesmes y institua soubdoiers et gens d'armes pour le deffendre contre ceulx qui tollir le lui vouldroient.

CHAPITRE CLXXXI

Comme le comte de Montfort mena ses prisonniers a Vennes et se mistrent pluseurs en son obeissance. Comme il conquist Jugon et Dinan et assist Kemper Corentin.

En pluseurs regions et contrees diverses se espondirent les nouvelles comme monseigneur Jehan de Bretagne, comte de Montfort, avecques son armee de Bretons et d'Angloys avoit en bataille obtenue la place a l'encontre de monseigneur Charles de Blays qui estoit mort ou champ, et que il avoit desconfite et emprisonnee toute la fleur de la chevallerie et de la noblesse de Bretagne qui contre lui partie se faisoit, et aussi celle de France que le roy Charles avoit envoyee au secours dudit monseigneur Charles son cousin. Desquelles chouses ouir furent les bienveillans et amis dudit monseigneur Charles grandement couroucez, et espiciallement le roy Charles de France, qui demena grant dueil pour tant que monseigneur Charles estoit son cousin et que sa chevallerie de France y estoit toute morte ou emprisonnee. Et missire Bertran du Glasquin, qui estoit la [f.266v] pluspart de son esperance de victoire contre ses ennemis, y estoit prinsonnier avecques les comtes d'Auxerre et de Joigny, et generalmente tous les Bretons de sa partie mors. Si pancza ledit roy Charles de conforter le païs de Bretagne qui estoit en moult grant desolacion pour la mort de celui qu'ilz reclamoient leur seigneur et de leurs autres seigneurs. Et pour ce faire et aussi pour conforter madamme la femme de monseigneur Charles, qui pour la mort de lui estoit tant adollee que nulle chose ne la pouait esjoïr, envoya son frere monseigneur Loÿs de France duc d'Anjou, qui avoit espousee la fille de monseigneur Charles et de ladicte damme¹, quel² tresvoluntiers se transporta es marches de Bretagne et promist aux gens des citez, villes, chasteaux et bourgs, qui encores se tenoient de la partie de ladicte damme, qu'il les conforteroit et aideroit prouchainement. Esquelles promesses ladite damme et ses gens eurent par aucun temps esperance, et pour ce tindrent encores les aucuns leurs villes fermees a l'encontre³ du comte de Montfort, sans lui obeir si non par force, jucques a ce que le roy Charles de France, comme saige pour eschiver les inconveniens qui lui pouoient ensuir a l'occasion de celle guerre, s'entremist de traicter de paix entre le comte et ladicte dame et entr'eulx mist union. Contre ce que les parens et amis de monseigneur Charles de Blays furent tresdolents de sa destruction, en furent d'autre part les bienveillans et adhez du comte tresjoyeux et de ce que le comte avoit a l'encontre de lui victoire obtenue, et par espical le roy d'Angleterre et le comte de Flandres, cousin germain dudict comte de Montfort. Ausqueulx il le nuncza par ung heraud a Douvre en Angleterre, ou lesditz roy et comte de Flandres lors estoient assemblez pour traicter le mariage de la fille dudict comte de Flandres et de monseigneur Aymon, comte de Cantebruge, filz au roy d'Angleterre. Et bien monstra celui roy que la nouvelle lui en estoit plaisante, quar il fist tantost heraud le message qui la lui porta et lui donna le nom de *Windesorre* avecques grans dons d'or et d'argent. D'autre part estoit le comte Loÿs de France grandement joyeux de l'onneur qui estoit advenu au comte de Montfort, son cousin germain, qui victorieux estoit demeuré, et aussi l'estoint generalmente tous les ducs, comtes, barons et seigneurs d'Angleterre, pour tant qu'il avoit a femme la fille du roy leur sire et qu'il avoit esté nourry avecques eulx en son jenne eage. Si [f.267] passerent tous ces seigneurs trois jours en festes et en esbatemens après ce que celle nouvelle fut nunccee, après lesqueulx print le comte de Flandres congé du roy d'Angleterre et s'en retourna en

¹ de ladicte damoeselle (correction d'après 8266)

² Var. *lequel* (le rajouté en suscrit)

³ a l'encontre répété (notre correction)

son païs. Quant, en la maniere que devant est dicte, eut le comte de Montfort ramen  le chastel d'Auroy en son obeissance et qu'il y eut establi gardes et officiers tant de gens de guerre que de justice, il se transporta a Vennes et y mena ses prinsonniers qu'il avoit conquis en la bataille. Si accreut son ost grandement pendant le temps qu'il y sejourna, quar maints chevalliers et escuiers de Bretagne venoient a lui, supplians qu'il leur voulseist pardonner la longue rebellion qu'ilz avoient contre lui longuement continuee, et les recevoir en son amour et obeissance, promettans que deslors en avant lui seroient bons et loyaux subgictz. Et il les recevoit debonnairement et leur pardonnoit toutes offenses de bon cueur, puis que a seigneur le cognoessoient. Entre les autres se rendi lors au comte le sire de Malestroict, qui toute sa terre, villes et chasteaux mist en sa seigneurie, et aussi fistrent la ville et les habitans de Redon et de toute la contree d'environ et autres chasteaux, villes et fors. Quant le comte eut aucun temps sejourne a Vennes pour lui et ses gens reffroischir, il chevaucha a ost par le païs de Bretagne pour les visiter et pour contraindre a force ceulx qui autrement obeir ne lui voudroient. Si traversa depuis Vennes jucques a ce qu'il fust venu devant Jugon, dont les habitans a l'encontre de lui leurs portes fermerent, et pour ce leur fist le comte donner l'assault ou pluseurs moururent tant d'une part comme d'autre, quar contre ce que ceulx de l'ost assailloient vigoreusement, ceulx dedans se deffendoient par merveilleuse proesse et tellement que le comte ne les peut conquerir par ses assaulx. Mais comme ilz eurent tenu a l'encontre de lui par l'espace de trois jours, ilz considererent que ilz n'auoient secours de nulle part et que en fin leur couvendroit estre obeissans au comte, pour quoy ilz pancerent que mieulx leur estoit acquerir sa bienveillance que encourir a touzjours mais son indignacion. Si luy ouvriront leurs portes et a seigneur le recognurent, promettans par serment tenir foy et porter loyaut . Et adonc en[f.267v]tra le comte dedans Jugon et ou nom de lui y institua nouveaux gardes et officiers, puis mena son ost devant la ville de Dinan, laquelle, pource que obeir ne lui voullut, il fist de toutes pars asseger et longuement y continua son siege pour tant que ladicte ville estoit grandement garnie de vivres, de gens d'armes et que le duc d'Anjou leur avoit mand  que il leur donneroit secours. Mais comme ainsi eurent ceulx de Dinan tenue leur ville jucques bien avant en l'yver, pource que leurs vivres trop fort se diminoient et qu'il ne leur venoit secours de nulle part, ilz traicterent de paix avecques le comte, lequel les y receut par ainsi qu'ilz lui ouvreroient¹ leur ville et lui jureront feaut  et hommage, ainsi qu'ilz estoient tenuz faire au duc de Bretagne leur seigneur. Et adonc ce traicti  fait et accord  entre le comte de Montfort et ceulx de Dinan, lui furent ouvertes les portes de la ville, en laquelle il entra a grant solempnit  et receut les feautez des bourgeois et des nobles du païs d'environ. Et apr s chevaucha en la Basse Bretagne jucques en Cornouaille et assist la cit  de Kemper Corentin, devant laquelle il fist conduire grant foeson de engins de guerre de Dinan et de Vennes, et jura le comte que de devant icelle cit  de Kemper Corentin ne partiroit son ost jucques a ce que il la eust submise a sa puissance. Si y sist dempuis par long temps, pendant lequel il contraignit grandement ceulx qui dedans estoient enclos, par fors, durs et greveux assaulx que il leur feist livrer par le heurtement des grosses pierres, roidement lancees par les engins qu'il avoit la devant fait assorter, lesqueulx nuyt et jour incessamment tiroient contre les murs et clostures de ladicte cit , tant que toutes les debrisoient et gasterent les gens de l'ost tout le païs a l'environ.

¹ *ouvroient* (correction d'apr s 8266 qui  crit *oupyvroient*)

CHAPITRE CLXXXII

Des embassades que le roy de France envoya au comte de Montfort pour traicter de paix entre lui et la femme missire Charles.

Bien avoit le roy Charles de France cognoissance comme le comte de Montfort submettoit a lui par force les citez, villes, chasteaux et autres places de Bretagne que monseigneur Charles de Blais tenoit en [f.268] son vivant, et comme, en esperance d'estre secouruz ainsi que le duc d'Anjou avoit promis, se tenoient ceulx qui enclos estoient dedans iceulx fors le plus qu'ilz pouoient, et tant que souventesfoiz grandement estoient destrains par mesaise. Si eut sur ce pluseurs propos, conseilz et imaginacions que il en devoit fere, quar son pouair¹ chaicun jour amoindrissoit sans ce qu'il y peust ne sceust trouver aucun remide, pour ce qu'il ne pouoit faire armee ne relever la guerre de Bretagne sans renouveler la riote d'entre lui et les Anglois, [car il estoit reservé et dit expressement es articles de la paix d'entre luy et le]² roy d'Angleterre. Et d'autre part son conseil ne le lui louoit mie a faire, ains lui disoit espiciallement et par grant deliberacion comme il avoit soubstenu la querelle et l'oppinion de monseigneur Charles de Blais son cousin, et aussi avoit fait le roy Jehan son pere et le roy Phelipe son aieul, par le moyen duquel avoit esté le mariage d'entre ledit monseigneur Charles et Jehanne, fille de monseigneur Guy de Bretagne, a laquelle le duc Jehan son oncle avoit donné l'eritage de Bretagne, dont grans maulx estoient advenuz ou país et es environs. Si estoit ainsi que ledict monseigneur Charles son cousin en defendant et gardant ledict heritage estoit mort, et nul n'estoit demouré de son costé qui la guerre ne le droit que il chalengeoit relevast, pource que en Angleterre [estoyent]³ prisonniers Jehan et Guy, ses deux ainsnez fils, a qui le fait toucheoit et appartenoit. Et si veoient et ouaient recorder de jour en autre comme le comte de Montfort saesissoit et conqueroit villes et chasteaux en les attribuant a lui comme son lige heritage, contre lequel, se il se faisoit partie, il pouoit perdre la redevance et alliance de Bretagne, quelle chose il devoit bien doubter, quar moult est grosse et notable a son royaume. Et s'il advenoit que le comte de Montfort la feist au roy d'Angleterre, il ne la pourroit⁴ recouvrer sans grant guerre et hayne mortelle entre lui et ledit roy d'Angleterre, ou lors avoit bonne paix et union. Pour lesquelles consideracions et remonstrances fut le roy descouragé de mouvoir guerre au comte, mais il lui fut conseillé d'envoyer devers lui certains [f.268v] messages et sages traicteurs pour enquerir comme il se vouldroit maintenir, et meptre en termes matiere de paix et d'accord entre lui et la femme de monseigneur Charles, et, sur [ce que]⁵ ces traicteurs trouveroient, lui et les autres pourroient avoir advis. Et bien affermoient au roy les gens de son conseil que lui vouldroit mieulx que le comte de Montfort demourast duc de Bretagne que la chose fust en plus grant peril. Si entendit lors le roy de France tresvoluntiers a ce conseil et furent adonc ordonnez a venir en Bretagne de par le roy missire Jehan de Craon, archevesque de [...]⁶, missire Pierre le Meigre⁷ dit Bouciquault, mareschal de France, lesquelx quant ilz eurent en charge ce qu'ilz devoient faire prindrent congíe

¹ Var. *son pouair en Bretagne*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ *pouoit* (correction d'après 8266)

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁶ Réserve. 8266 écrit *archevesque de Rains*

⁷ Var. *missire Jehan de Craon, archevesque de Rains, le sire de Craon, missire Pierre le Meigre*. Dans l'édition d'Hozier, il est précisé *le sire de Craon son cousin et missire Pierre le Meigre*.

du roy de France et partirent de Paris. Si esploicterent tellement que au sege des Bretons vindrent devant Kemper Corentin, auquel lieu ilz furent benignement receuz par le comte de Montfort et aussi du sire de Cliczon et des autres seigneurs de l'ost, pour tant que ilz se nommoient ambassadeurs du roy de France. Si mistrent ces seigneurs françois en termes le propos et matieres pour lesquelles le roy de France leur seigneur les avoit transmis devers le comte, et moult discrettement leur legacion accomplirent. Et quant le comte entendit que pour traicter estoient venuz, il leur respondi que sur ce se conseileroit et, selon l'avis et deliberacion des sciens, leur en donneroit response a certain jour que pour ce faire il leur assigna. Et pource que ce terme estoit long, ceulx traicteurs prindrent congé du comte et vindrent ce pendant sejourner en la cité de Rennes. Et le comte de Montfort envoya lors le sire Latumer en Angleterre signifier au roy Edouard come le roy de France avoit vers lui envoiez ses legatz pour traicter de paix entre lui et sa cousine, la femme de monseigneur Charles de Blays, et prioit le comte audit roy Edouard que sur celle chose lui mandast son avis et conseil, qar sans sa deliberacion et son consentement ne vouloit il accord ne appointment. Si lui remanda le roy anglois par ledit seigneur Latumer que il lui conseilloit faire paix par ainsi que la duché de Bretagne lui demourast, mais assignast a la damme, qui femme monseigneur Charles avoit [f.269] esté, aucune rente dont elle peust joür paisiblement¹. Et adonc le comte de Montfort, ouyes les responses et veues les lettres du roy d'Angleterre, o la deliberacion de son conseil envoya ses messages a Rennes par devers les seigneurs françois, ambassadeurs du roy de France, ausqueulx il manda qu'ilz allassent oir sa response touchant les matieres qu'ilz avoient mis en termes. Et quant ilz furent en sa presence il leur dist que volentiers se condescendrait a accord et a la paix, qar autre chose ne desiroit, et pour ce deissent ce qu'ilz avoient en charge touchant ce du roy de France leur seigneur. Et lors commença missire Pierre Le Maigre, qui chevalier estoit bien enparlé, a dire que bon estoit a son avis tenir ce que autresfoiz avoit esté accordé et promis entre ledit comte de Montfort et monseigneur Charles de Blais, et que Bretagne fust partie par moitié si auroit chaicun assez, et les guerres et² discencions y seroient finies et anullees. Auquel fut respondu que le comte ne se departiroit de son heritage pour chose qui adveneist, ains demoureroit touzjours duc de Bretagne ainsi qu'il se tenoit et appelloit, mais qu'il estoit content de bailler a sa cousine certaine somme et lui assigner par heritage jusques au pris d'icelle pour le droit de heritage³ de monseigneur Guy de Bretagne son pere ; et aussi aideroit a delivrer Jehan et Guy ses cousins qui estoient prinsonniers en Angleterre ; et que au parsus, si le roy de France lui faesoit vuidier ses citez, villes et chasteaux qui par ses gens d'armes estoient occupez, et lui restituer toutes ses droitures, fiefs, possessions, terres et saisines, ainsi et par celle forme et maniere que les autres ducs de Bretagne ses predicesseurs en leur temps les avoient possidees et tenues, il lui feroit volentiers celle redevance que sesdictz predicesseurs les ducs de Bretagne es temps passez avoient fait.

CHAPITRE CLXXXIII

Comme le comte de Montfort conquist la cité de Kemper Corentin, et comme paix fut faicte entre lui et la femme missire Charles, par quoy il demoura duc de Bretagne.

¹ Var. *paisiblement et sans dangier.*

² *et répété* (notre correction)

³ Var. *pour le droit de monseigneur Guy*

Quant ces seigneurs françois entendirent la response du comte de Montfort et virent bien que autre chouse ilz n'en auroient pour ce qu'ilz n'avoient pas puissance de accepter nul traictié, ilz prindrent terme avecques ledit [f.269v] comte de lui en notiffier le voulloir du roy de France. Lequel terme par ledit comte accepté, retournerent ces traicteurs a Rennes et envoierent deux chevalliers a Angiers par devers le duc d'Anjou, auquel le roy de France son frere¹ avoit donné plain pouair et auctorité d'en faire a son plaisir. Et quant il entendit les articles qui entre le comte et lesditz traicteurs avoient esté parles, il differa grandement les consentir et s'en conseilla une grant espace de temps. Pendant lequel les citiens de Kemper Corentin furent tellement travaillees par les continueux assaulx des gens du comte de Montfort et par oppression des pierres tombantes cza et la par la cité qui par les engins vollants y estoient envoiees de l'ost, que ilz furent contrains a se rendre en l'obeissance dudit comte, qui les receut en traictié, entra en la cité et receut leurs sermens, puis party de ce lieu et ramena son ost vers la Haulte Bretagne pour meulx estre a l'avantage des traicteurs devant nommez. Et par l'advis de son conseil s'en alla en Guerrande pource que la saeson de Karesme estoit prouchaine, quar ilz pouaient avoir foesson de vins et de poyssons. Et devers ledict comte se devoient rendre grant nombre de seigneurs pour ouir la conclusion de la paix et la response que feroient les traicteurs françois, ausquelz le comte manda que ilz le trouveroient en Guerrande. Pour quoy, si tost comme les deux chevalliers qu'ilz avoient envoyez par devers le duc d'Anjou furent a eulx retournez, ilz se y transporterent, quar ledict duc d'Anjou accepta les offres que le comte de Montfort faisoit a la femme de monseigneur Charles de Blays. Si furent en Guerrande gens de tous estats, et par espicial de seigneurs y avoit grant multitude, lesquelz s'assemblerent par plusieurs foiz pour determiner de la paix, mais riens n'y pouaient conclure parce qu'aucunes articles tousjours estoient debatues d'une part ou d'autre. Et advint que, quant l'archevesque de Reims et les autres seigneurs de France y eurent sejourné toute la saeson de Karesme jucques au jeudi absolu, tout ce qu'ilz avoient conclut et déterminé fut brisé le Vendredi benoist. Et comme celle chose veneist a la notice du [f.270] peuple de Bretagne, doloireux crix et lamentations piteuses se print a demener, quar tant desireux estoit de paix avoir, pource que la guerre avoit par l'espace de vint trois ans en Bretagne enduree, que a joingtes mains prioit a Nostre Seigneur qu'il lui pleust les cueurs des princes encliner a accord. Quelle chose venue a la cognoissance du comte de Montfort, il dist lors que anczois laisseroit il passer de son droit que paix ne fust accordee pour la pitié qu'il ot du peuple, et fist recommencer le traictié que² tellement se porta que le landemain, vigille de Pasques, en l'an de grace mil trois cents saixante quatre, entre le roy de France et la femme monseigneur Charles de Blays d'une part, et le comte d'autre, paix fut accordee. Laquelle pour plus grant fermeté fut par les traicteurs juree tenir et faire tenir sans enfreindre sur les relicques et Saintes Evangilles au grant autier de l'eglise monseigneur saint Aubin de Guerrande. Et sur ce furent chartres escriptes et sceellees des seigneurs françois et du comte de Montfort, qui par ceste voye demoura paisible duc de Bretagne, par celle condicion toutesfoiz que, si il n'avoit enfant procee de sa char en mariage, l'eritage de Bretagne après son deceix retourneroit aux heirs de monseigneur Charles et de ladicte damme ; et demoureroit icelle damme comtesse de Paintevre, laquelle comté ledit comte lui devoit faire valloir vint mil livres de rente ; et devoyt le comte aller en France, quant il en seroit requis,

¹ *son pere* (correction d'après 8266)

² Var. *qui*

faire la redevance du duché de Bretagne et hommage de la comté de Montfort, quar, posé que le roy Jehan de France l'eust receu oudit hommage, il n'en avoit faicte au roy Charles nulle recognoissance. Toutes lesquelles choses ladicté damme, femme de monseigneur Charles de Blais, conferma et les eut agreables, et par avant avoit elle donné aux dessus ditz traicteurs plain pouair d'y besoigner pour elle et de ainsi le accepter. Et adonc ce fait et conclut, se rendirent au comte de Montfort toutes les citez, villes et chasteaux de Bretagne, desqueulx il print et acquist la possession paisible, et receut les feutez et les hommages des barons et des troys estats du paÿs de Bretagne, qui tous le receurent a seigneur et lui firent serment de fidelité, promettans contre tous le servir et obeir. Et comme ainsi eut le comte de Montfort [f.270v] le païs et le peuple de Bretagne a lui obeissant, il se transporta a Rennes, ou il fut receu par les gens des trois estats et fist les sermens appartenans et acoustumez a ce, ainsi que les ducs de Bretagne font et doyvent faire. Après laquelle chose il fut de tous duc et prince clamé, combien que de par avant et durant la division d'entre lui et monseigneur Charles de Blais, il se nomnoyt duc de Bretagne et tous ceulx de sa partie l'appelloient par ce nom, et ceulx de missire Charles semblablement appelloient monseigneur Charles duc de Bretagne, mais l'un ne l'autre ne possidoient le paÿs pacifiquement. Pour quoy en l'istoire cy devant ne sont appelez ducs quar, quant en la narracion de leurs faits seroient tous deux escripts ducs de Bretagne, l'on ne sauroit duquel l'istoire feroit mencion, et si l'un estoit escript par ce titre et l'autre autrement, il sembleroit ladicté histoayre estre plus favorable a l'un que a l'autre.

CHAPITRE CLXXXIV

Comme le duc Jehan de Bretagne alla a Paris faire sa redevance au roy de France, en la presence duquel la femme missire Charles ratiffia la paix, et de missire Bertran du Glasquin.

Au moys de decembre ensuivant, l'an mil trois cents saixante cinq, se transporta le duc Jehan de Bretagne a Paris a belle compaignie et notable des prelatz, barons et autres gens de conseil de son païs, et au roy Charles de France fist telle obeissance comme il lui devoit a cause de son duché de Bretagne, sans faire aucun serment, combien que le roy demendast que il le lui feist, mais le duc dist a aucun serment de fidelité n'estre tenu et ainsi l'obtint. Et fut la chose grandement debatue et dist le duc au roy en ceste maniere : « Je vous faitz redevance de mon duché de Bretagne, ainsi que les predicesseurs les ducs a voz predicesseurs les roys de France ont fait, sauff et a moy reservez les droictz, privileges, noblesses, franchises et libertez de moy et de mon duché, ainsi que avoient mesditz predicesseurs par avant ceste alliance et submission. » Puis fist le duc hommage lige a cause de la comté de Montfort, a laquelle le roy Charles le receut. Et fut ce a Paris le XIII^e jour de decembre, l'an dessus dict mil trois cents saixante et cinq. Et en ce mesme temps madame la femme Charles de Blais ratiffia en sa personne au duc, en la presence du roy de France et de son conseil, le traictié fait entre le duc et elle par l'arcevesque de Reims et les autres seigneurs ses procureurs dessus nommez, en renunciant au duché de Bretagne par la maniere qu'il avoit esté traicté, et requist au roy que ainsi le confirmast. Et fut ce prononcé, en la presence des parties, par [f.271] missire Jehan des Dormans, evesque de Paris et chancelier de France. Et après ces choses se parti le duc du roy en bonne grace et amour par semblant que l'un faisoit a l'autre, et lui fist le roy de tresgrans et riches dons de chevaulx et de

joyaux precieux. Et si s'en revint en Bretagne et fist par toutes les citez, villes et bourgs du pais crier et bannir qu'il avoit paix a toutes gens, dont le peuple grandement se resjouy, pensant que longuement leur deust durer. En après distribua le duc ses royales offices et fist forger nouvelle monnoye. Il assembla ses trois estats de Bretagne, o l'assentement desqueulx il establit aucunes constitucions nouvelles et tint pluseurs parlements, et fist justice en son pais maintenir et garder a son pouair. Par la condicion de la paix traictee, faicte et accordee entre le roy de France et la comtesse de Paintevre d'une part, et le duc Jehan de Bretagne d'autre, furent au sire de Cliczon par le roy de France toutes ses terres restituees, que le roy Phelipes, aieul d'icelui Charles, lors regnant avoit saisies après la mort de missire Olivier de Cliczon, pere dudict sire de Cliczon qu'il fist decapiter a Paris, come cy devant est dict en l'istoire. Et oultre plus lui donna le roy d'abundant pluseurs terres, revenues et possessions. Et entra ledit sire tellement en grace envers le roy qu'il faisoit ce qu'il vouloit a sa court, et sans lui n'y estoit aucune haute besoigne conclute. En l'an mil trois cents saixante seix, le duc Jehan de Bretagne, qui veuff estoit demouré parce que madamme Marie sa femme, fille de Edouard, roy d'Angleterre, estoit de ce secle decedee, print en secondes nopces une autre noble damme anglesche, fille de monseigneur Thomas de Hollande et de madamme la princesse de Galles, femme de Edouard, prince de Galles et duc d'Acquitaine, filz ainsné du roy Edouard d'Angleterre. Et en furent les nopces celebrees en la cité de Nantes a grant joye, feste et esbatemens solempnelz des prelatz, barons et autres seigneurs de Bretagne. En ce temps fut paix faicte entre les roys de France et de Navarre, et assez tost après missire Bertran du Glasquin, qui dempuis la bataille d'Auroy avoit esté prisonnier, fut delivré parce que le pape, le roy Charles de France et le roy Henry de Castelle poyerent cent mil francs pour sa redempcion. Et adonc celui missire Bertran, comte de Longueville, fist absouldre du Saint Pere une tresgrant multitude de gens de cueillette, que l'on appelloit les Compaignies, [f.271v] qui gastoient et destruyoient les pais et populaires du royaume de France oultre le gré et volenté du roy Charles, et les soubdoya et tira ledit missire Bertran hors du royaume pour les debvoir mener contre les Sarazins. Mais lors soubdainement fut son propos mué et, par le commandement du roy Charles de France, les mena en Espagne pour aider le roy Henri a l'encontre du roy Pietre son frere, qui par ledit Bertran fut chacé hors dudit royaume d'Espagne. Et fut prins le roy de Navarre par missire Olivier de Mauny, ung autre preux chevalier breton. Mais lors alla le prince de Galles en Espagne a grant puissance d'Angloys et de Gascons, contre lequel le roy Henry se combatit en ung lieu appellé Nazareth, oultre le gré dudit missire Bertran qui la bataille lui deslouoyt, dont il advint que ledit prince de Galles descomfit celui Henry en celle bataille et Pietre restitua en son sege, et mesmement y print ledict missire Bertran du Glasquin. Lequel missire Bertran, comme il fut delivré de la prison dudit prince, il associa grant nombre de chevaliers, d'escuiers et d'autres gens de sa nascion de Bretagne et d'ailleurs, et de grant courage recommença la guerre a l'encontre dudit roy Pietre, lequel il descomfist en bataille, et occist grant multitude de Sarazins qui estoient venuz en l'aide de Pietre, auquel il fist trancher la teste. Et par les vertueuses armes restitua Henry ou royaume d'Espagne, et print, occupa et conquist en son nom par armes le duché de Moulins. Après lesquelles victoires par ledit missire Bertran vertueusement conquises, le roy Henry le fist connestable d'Espagne et, en remuneracion de ses services, lui donna la terre de Sorrie, et a missire Olivier de Mauny donna la terre de Crethe.

CHAPITRE CLXXXV

Comme la guerre recommença entre les roys de France et d'Angleterre. De missire Robert Quenolle, comme il gasta le royaume de France et comme il fut descomfit par missire Bertran du Glasquin.

Pendant ces conquestes que missire Bertran du Glasquin, missire Olivier de Mauny et les autres chevaliers et escuiers de leur route faisoient en Espagne, a l'occasion d'un foage que le prince de Galles vult lever en Aquitaine, dont la plainte en alla au roy de France, qui ledit [f.272] prince envoya ajourner par ung appel en la chambre des pers de Paris contre les barons de Gascoigne, se renouvella la guerre entre le roy de France et les Angloys, quar audit ajournement respondit le prince que il yroit a celui appel, qui fait estoit, personnellement, le bacinet sus la teste et saixante mil hommes en sa compaignie. Et fist emprisonner les messages du roy de France qui lui avoient signifié ledit ajournement. Et ainsi le panczoit faire ledit prince, mais il lui survint une maladie d'enfleure es piez et es mains qui tant le aggrava qu'il ne peust chevaucher. Et adonc envoya le roy de France, quant il eut oÿe la responce, desfier le roy d'Angleterre par unes lettres closes que il lui transmist. Et se commencerent et ouvriront les guerres en Gascoigne, en Ponthieu et par tout ou le roy d'Angleterre avoit terres en France. Et le roy d'Angleterre envoya grosses garnisons de gens d'armes es frontieres d'Escoce pour guerroyer les Escots qui aux François estoient alliez. Les ducs d'Anjou et de Berry après ces desfiances¹ assemblerent leurs gens d'armes et commencerent a envayr les marches de Poitou. Et le roy d'Angleterre pour secourir son filz, le prince de Galles, fist monter sur mer ses autres deux filz, le comte de Cantebruge et le comte de Pennebroch, acompaignez de quatre cens hommes d'armes et quatre cens archiers, qui sillèrent vers les rivages de Bretagne et arriverent au havre de Saint Maslo de l'Isle. Si fut le duc Jehan de Bretagne moult joyeux quant il entendit leur venue, et envoya missire Jehan de Languigan et missire Jehan Augustin, deux chevaliers de sa court, pour recevoir et festoyer ces deux comtes, enfans du roy d'Angleterre. Lesqueulx furent tresjoyeux de la venue d'iceulx deux chevalliers, quar pas ne savoient encore si le duc et les gens du paÿs les souffriroient passer par Bretagne pour entrer en Poitou, et envoyerent par devers le duc, les barons et autres seigneurs de Bretagne leur requerir qu'ilz les laissassent passer sans impeschement. Laquelle chose le duc leur octria moult debonnairement, quar il estoit moult favorable aux Angloys, et fist aux barons et autres gens de son paÿs accorder qu'ilz passassent paisiblement et sans [f.272v] dangier, poyant ce qu'ilz prandroient. Lors furent les Angloys tresjoyeux quant passage leur fut accordé et tresvolentiers octroyerent poyer, et envoyerent leurs messages par devers aucuns capitaines angloys des compaignies, qui se tenoient au Mans et a Chasteau Gontier et tout le païs gastoient. Lesqueulx capitaines et leurs gens par souffrance du duc et des Bretons vindrent par le païs de Bretagne passer le fleuve de Loire aux ponts de Nantes et entrerent en Poitou. Et les devant nommez comtes de Cantebruge et de Pennebroch partirent de Saint Maslo atoute leur route et trespasèrent les terres², contrees de Rennoys et de Nantoys, sans faire pillerie ne oultrage tant qu'ilz furent arrivez a la cité de Nantes, ou le duc les receut et festoya moult hounorablement. Puis après ce qu'ilz furent reffroischiz, au quart jour ilz passerent les ponts de Nantes et par leurs journées allerent jucques en Angoulesme, ou ilz trouverent le prince de Galles leur frere et la princesse qui les receut debonnairement. Et assez tost après

¹ Var. *incontinent après ses desfiances*

² *les terres* absent du ms 8266

descendi missire Eustache d'Aubrecicourt, chevalier angloys, a Saint Maslo, qui semblablement par congié du duc chevaucha par le païs de Bretagne atout une route d'Angloys et passa Laire a Nantes pour aller en Aquitaine au secours du prince. D'autre part missire Robert Quenolle, qui se tenoit a Derval dont le duc Jehan de Bretagne¹ lui avoit donné chastel et seigneurie pour remuneracion des services qu'il lui avoit faictz a sa guerre, quar le seigneur naturel a qui il appartenoit se tenoit par devers le roy de France, soubz la seigneurie duquel il avoit bel et grant heritage en Anjou et en Touraine, et avoit esté pris a la bataille de Poitiers et avecques le roy Jehan mené en Angleterre – comme il est contenu cy davant en l'istoyre – quant il entendit que le roy de France faisoit guerre au prince de Galles, il pansa de le secourir² a son pouair. Et fist assemblee des soubdoiers d'Angleterre que le duc tenoit en ses chasteaux, jucques au nombre de saixante hommes d'armes et saixante archiers, avecques lesqueulx il se parti de Derval et chevaucha a Konke ou il avoit equippez quatre gros navires. Si entrerent dedans, lui et ses gens, et nagerent par mer tant qu'ilz furent arrivez a La Rochelle ou ilz descendirent, et se trayrent **[f.273]** en Angoulesme par devers le prince de Galles, lequel establit ledit missire Robert chieff et souverain de tous les chevalliers et escuiers de sa maison. Et lors emprint ledict missire Robert une chevauchee et mist ses gens d'armes aux champs pour grever le païs qui se tenoit de la partie du roy de France, ouquel il fist pluseurs griefves persecucions. Et ce pendant missire Jehan Chandos, qui connestable estoit d'Angleterre, fut rencontré a ung pont pres Poitiers par une route de Bretons, soubdoiers du roy de France dont estoit cappitaine ung breton appellé Carlouet, et la fut occis ledit missire Jehan, et ses gens y furent descomfitz. Mais lors survint une nouvelle route d'Angloys, qui tous lesdictz Bretons enmenerent prinsonniers parce que leurs pages s'en estoient fuiz avecques leurs chevaulx. Après ce que missire Robert Quenolle eut demouré en Aquitaine tant comme bon lui sembla, il s'en retourna a Derval, mais il n'y ot pas fait longue demeure que le roy d'Angleterre lui manda que, toutes dillacions et excusacions cessantes, il se transportast en Angleterre devers lui. Au mandement³ duquel obeyt ledit missire Robert et passa en Angleterre, ou il fut du roy et de tous ses seigneurs recuilli a grant honneur. Et adonc mist sus le roy d'Angleterre grant ost de gens d'armes et d'archiers de son royaume, dont il bailla la conduite audict missire Robert, qui passa a Callays et gasta, ardi et exilla Picardie et Vermandoys et toutes les contrees par ou il passa. Et vint jucques aux portes de Paris, ou il fist grant persecucion tant de embrasements que des François que il rencontra, et ficha ses tentes et ses logeix jouste ladicte ville de Paris, ou il attendi longuement esperant que l'on le deust combatre. Si estoit dedans ladicte ville de Paris la noblesse de France, qui grant voulloir avoit de saillir hors et courir sus aux Angloys. Mais le roy Charles de France ne le voullait souffrir, ains dissimuloit la bataille, aiant plus grant seurté et confidence en la proesse et vaillance⁴ de missire Bertran du Glasquin que en toute sa chevalerie, posé que grant nombre en eust de preux et vaillants, quar il veoit que par tout ou les François s'estoint **[f.273v]** combatuz contre Angloys ilz avoient esté vaincuz. Et pour ce vout il attendre le retour de missire Bertran, qui lors estoit a la conquete d'Espagne, comme dessus en l'istoire est briefvement touché, et lui envia le roy unes lettres par lesquelles il le prioit que hastivement retornast en France et ramenast tout son ost. Et ce pendant ledict missire Robert Quenolle et ses

¹ dont le duc lui Jehan de Bretagne lui (correction d'après 8266)

² il le pensa de le secourir (correction d'après 8266)

³ au mandent duquel (correction d'après 8266)

⁴ et vaillance répété (notre correction)

compaignons gasterent et destruisirent les païs de Thouraine et du Maine jucques en Angeou, et prindrent, gasterent et destruisirent pluseurs villes¹ et chasteaux. Ilz ramenerent les despouilles d'iceulx païs et des populaires et demenerent moult asprement la guerre esdictes contrees. Et aussi fitrent² les Angloys d'Acquitaine, dont le royaume de France fut endommagé grandement. Mais missire Bertran du Glasquin, si tost comme il ot receues les lettres du roy de France, il rassocia ses gens de guerre et les ramena en France, ou il recouvra, ce chemin faisant, pluseurs villes et chasteaux que les Anglois occupoient et les reduisit en l'obeissance du roy de France. Si arriva ledit missire Bertran a Paris atoute sa route, en laquelle estoit missire Olivier de Mauny, missire Eustache de La Houssaye, Thibault du Pont, missire Allain de Beaumont, Jehan de Beaumenoir, Geffroy de Karimel, chevaliers et escuiers bretons dignes chaicun de estre coronné pour sa proesse, et pluseurs autres. Lesqueulx furent a grant honneur receuz a Paris, et par espicial missire Bertran du Glasquin, lequel le roy Charles de France institua lors prince de sa chevallerie et connestable de tout son royaume, et en lui baillant l'espee receut de lui le serment acoustumé en tel cas. Et adonc ledit missire Bertran, ainsi nouvellement institué oudit office de connestable, et missire Olivier de Cliczon atout leurs routes de gens d'armes chevaucherent vers missire Robert Quenolle et ses compaignons, ennemis du royaume de France, dont ilz raconsuivoient partie en ung lieu appellé Vallain³, ausqueulx ilz se combatirent et les vainquirent, puis a Paris victorieux retournerent avecques grant multitude de prisonniers. Et missire Robert, [f.274] de qui les forces par le mean de ladicte desconfiture furent amoindries, s'en retourna en Bretagne⁴ et retourna a Derval. Assez tost après missire Guillaume de Louval, missire Allain de La Houssaye, missire Loÿs de Mailly et le seigneur d'Affy, avecques deux cents lances de Bretons soubdoyers au roy de France, partiz de la garnison de Pierregort, prindrent et conquistrent en seix heures sur les Angloys le chastel de Mont Paron, lequel ilz garderent et deffendirent a l'encontre du duc de Lancastre et de son ost par l'espace de unze sepmaines, et finalement le eut le duc par composicion. En ce temps envoioit le roy d'Angleterre le comte de Herfort et les autres chevalliers de sa court en Bretagne pour parler au duc sur aucunes ordonnances qui devoit estre entr'eulx. Lequel comte de Herfort, qui avoit grant nombre d'Angloys armez, trouva d'aventure a ung havre de Bretagne les Flamans qui y estoient ancrez et avoient grant navire, lesqueulx assaillit et leur courut sus, pource que lors y avoit contens entre les Anglois et les Flamans, et ilz se mistrent en defense et resisterent tellement que la bataille dura entr'eulx bien l'espace de quatre heures. Mais en la fin furent les Flamans descomfitz, par quoy le comte de Herfort, a qui il sembla que bien avoit exploicté, s'en retourna en Angleterre sans sa charge parfaire. En celle mesme saison mourut le roy James de Mayogres, es vaulx de Sorie, qui contre le roy d'Aragon maintenoit forte guerre, de laquelle estoient principaulx conduicteurs quatre chevalliers bretons, c'est assavoir missire Gaffions du Chastel, missire Jehan de Malestroit, missire Sevestre Budes et missire Jacques de Bron. Lesqueulx, après la mort d'icelui roy James de Mayogres, s'en retournerent en France atout une grant route de gens d'armes bretons, dont missire Bertran du Galsquin fut grandement joyeux quar son ost en fut moult enforcié.

CHAPITRE CLXXXVI

¹ *destruisirent les païs de Thouraine et du Maine pluseurs villes* (correction d'après 8266)

² *Var. firent*

³ *Var. Pontvallain*

⁴ *Var. s'en rentra en Bretagne*

Comme pour l'acheson de ce que le duc donnoit faveur aux Angloys de passer par son païs, le roy de France envoya missire Bertran a grant ost pour guerrier son païs.

[f.274v] Durant ces guerres et divisions d'entre le roy de France et celui d'Angleterre, desquelles est cy devant brievement parlé, combien que partie soit incidente de la matiere de ceste presente histoire, pour mieulx savoir coument et l'occasion pour quoy les guerres [se renouvelerent et recommencerent]¹ en Bretaigne depuis le retour que missire Bertran du Glasquin fist d'Espagne et qu'il fut fait connestable de France, porta le roy de France pluseurs dommages au roy d'Angleterre, quar, oultre ce que dessus est dit, fut le comte de Pennebroch, qui avoit grant armee d'Anglois, prins sur mer devant La Rochelle et tous ses gens desconfits et mors par Ygnain de Galles et les Espaigneux, qui o le roy de France estoient alliez. Desquelles choses le duc Jehan de Bretaigne, qui lors possidoit, neantmoins celles discencions, son duché paisiblement², estoit courroucié en son cueur et du damage des Anglois grandement se dolloit, quar il avoit a eulx grant affection pour cause qu'il avoit eue a femme la fille du roy d'Angleterre et que les Angloys avoit esté cause de la recouvrance de son duché de Bretaigne. A laquelle chose le roy de France lui estoit de tout son pouair nuisant, et pour ce donna il moult souvent licence et faveur aux Angloys d'entrer par son duché ou royaume de France pour secourir le prince de Galles, ainsi qu'il appiert et est contenu ou precedent chapitre. Et volentiers eust celui duc Jehan induit son païs et ses nobles a ce qu'ilz fussent³ tenuz de guerrier les Anglois, mais tous les barons, chevaliers et escuiers bretons ne se y voulloint consentir, quar Bretons ne peuvent amer Angloys de leur nature – et qui vouldra au long lire ceste histoire en trouvera assez la raison. Et avoient tous les barons de Bretaigne le courage au roy de France, espicialement les seigneurs de Laval, de Rohan et de Cliczon, qui pour lors avoient grant auctorité. Et de toutes ces choses avoit le roy cognoissance et, affin que le duc se declairast de l'une part ou de l'autre, il le fist sommer et requerre, sur l'aliance qui est entre les roys de France et le duc de Bretaigne et que il lui avoit [f.275] promise, que il vouldroit sa partie tenir a l'encontre du roy d'Angleterre. Mais le duc se excusa, parce que ledict roy de France avoit voulu que, par l'aliance d'entr'eulx, que ledict duc ne fust tenu s'armer, tant comme il vivoit, a l'encontre du roy d'Angleterre, pour ce qu'il l'avoit nourry et donnee sa fille a femme, et aussi en son droit soubstenu, ains pouoit demourer neustre sans reproche de nulle des parties et son païs garder et deffendre contre tous ses adversaires. Et de ce avoit il lettres seellees et auctenticquees deument dudit roy de France, avecques les conscentemens du duc d'Anjou et de ceulx de Berry et de Bourgogne. Pour ceste excuse ne se tint pas le roy de France⁴ appaisé neantmoins ces lettres, et secundement fist le duc sommer et requerre de tenir sa partie, sur laquelle requeste print le duc terme de advis et delaya par aucun temps ne voullant desobeir a l'un roy ne a l'autre. Et volentiers eust veu que paix se fust entr'eulx trouvee, mais lors estoient les guerres en tresgrant aigreur et ne pouoient legierement estre appaisiez. Toutesfoiz panczoit le duc que, [s]'il⁵ lui couvenoit decliner a l'une part, qu'il se tendroit a celle a laquelle il estoit le plus tenu, quar,

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² *paisiblement* (correction d'après 8266)

³ Var. *se fussent tenuz*

⁴ *ne se tint pas le roy de France* répété (notre correction)

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

comme le roy de France veit que ainsi dissimuloit le duc de lui secourir, il ne le peut paciennement¹ endurer, et pancza que par force il en vendroit a chief. Si fist grant assemblee de gens de guerre et envoa en Bretaigne missire Bertran du Glasquin, duc de Moulins, son connestable, les ducs de Bourgoigne, de Berry et de Bourbon avecques grant nombre de chevaliers et d'escuiers. Si que en leur route furent quatre mil gens d'armes, qui vindrent loger es forbours de Rennes et y sejournerent aucuns jours, puis chevaucherent jucques a Gueel et la s'arresterent. Le duc de Bretaigne, qui bien avoit entendue leur venue, avoit assemblé d'autre part ses gens² d'armes et atout sept cents lances approcha l'ost de France en esperance de le combatre. Et disoit que bien monsteroit aux gens d'armes du roy de France que pas ne devoit entrer sans lui premierement desfier en son païs. Si lui disoient les seigneurs de Bretaigne que trop favorable estoit aux Angloys, quar il leur avoit donné passage par son païs pour aller [f.275v] guerrier le royaume de France, et si en avoit pluseurs entour lui qui bonnement n'y pouaient demourer s'il vouloit avoir l'amour de ses subgictz, quar entre Angloys et Bretons ne pouait avoir amour mais y est hayne mortelle de tous temps enracinee, et si estoit le roy de France a l'occasion desditz Anglois esmeu a l'encontre de lui. Si lui louoient poier et contenter lesditz Angloys de leur service et les renvoyer en leurs contrees, si il vouloit en paix demourer, quar, si ainsi le faisoit, il seroit a tousjours mais d'accord avecques les François, qui autre chose ne venoient querir fors que lesdictz Angloys fussent de Bretaigne estrangez. Mais le duc, qui estoit de grant corage et moult despit, leur respondit que plus chier auroit que l'on le detranschast qu'il semblast que, pour leur doubte, sa volonté fust contrainte a meptre hors et a estranger de son païs ceulx qui tous temps l'avoient servi loyaument ; et que combien que sa volonté fust de s'en delivrer, si ne le feroit il lors, pource que il sembleroit qu'il eust peur de leurs menaces ; si sceussent François que, si brief ne se departoient de son païs, que il les combatroit et, posé que grant nombre fussent, bien monsteroit au roy de France qu'il ne devoit pas gens envoyer en son païs sans son congié et contre lui sans aucune chose avoir vers lui mesprins. Lors lui respondirent les Bretons que o lui seroient jucques a la mort, de ce se pouait il bien asseurer, [mais que mieulx seroit]³ si ilz en pouaient envoyer les François sans combatre. Si envoierent o son conseil leurs embassades par devers missire Bertran et les ducs et seigneurs françois leur prier que nuysance ne vouldissent faire en sa terre ; et si en faisoient au contraire lors seroient ilz tout a temps de leur courir seure et auroient cause plus raisonnable de les combatre ; et aussi ce pendant vendroient a lui gens d'armes de toutes pars, par lesqueulx son ost accroistroit et seroit de moult plus puissant que il n'estoit lors. A ce se accorda le duc et lors aucuns barons et seigneurs⁴ se transporterent par devers missire Bertran et les autres⁵ seigneurs de l'ost françois, ausqueulx ilz remonstrerent courtoisement comme le duc leur seigneur leur vouloit donner bataille, laquelle ne devoit ensuir entr'eulx pour si peu d'acheson. Et tellement exploicterent ceulx seigneurs bretons que l'ost de France s'en retourna sans autre chose faire, parce qu'ilz promistrent en l'absence du duc leur seigneur faire aux Anglois vuider le duché de Bretai[f.276]gne et estre d'accord o les François, et garder leur duc et leur terre sans s'entremettre de la guerre desdictz Angloys ne sans leur porter faveur. Et ce aida grandement a en faire partir les François que missire Bertran du Glasquin ne vouloit pas commettre

¹ Var. *paciennement*

² *gens répété* (notre correction)

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ Var. *et seigneurs de Bretaigne*

⁵ *et les Anglois seigneurs de l'ost françois* (correction d'après 8266)

bataille a l'encontre de son prince ne des gens de sa nascion, quar contre autres ne la eust il pas refusee.

CHAPITRE CLXXXVII

Comme le duc, pour la suspeczon qu'il eut sus les Bretons, en destitua pluseurs de leurs offices et constitua en leurs lieux des Anglois, auxqueulx les Bretons firent guerre.

Après ce que ainsi s'en furent les François retournez, les Anglois, qu'il tenoit moult proches de lui, lui remonstrerent comme ses gens de Bretagne avoient intelligence avecques les François ; pour ce gardast bien a qui il commettrait la garde de ses places, quar, si lesditz François retournoient, il en pourroit estre deceu. Et lui amonnesterent que pour obvier a tel inconvenient lui estoit necessaire changer ses officiers, gardes et cappitaines bretons et en leurs lieux de nouveaux en instituer. A la persuasion desqueulx le duc, incité contre ses subgictz, pluseurs des cappitaines destitua de leurs offices et substitua des Anglois en leurs lieux, dont les Bretons eurent vers lui moindre affection et commencerent a murmurer, quar ilz estoient d'autre part sollicitez par les gens du roy de France de faire rebellion contre lui et d'en appeler a la court du parlement de France a Paris. Et attroit le roy Charles a lui par dons et grans promesses le cueur et l'amour de tous les barons, seigneurs, chevaliers et escuiers de renom de Bretagne, tant que ilz lui furent plus favorables que a leur droict prince et naturel seigneur, et a ce les induisit que le duc les meptoit en arriere pour les Anglois dont il estoit gouverné. Si apperceut bien le duc comme ses hommes le suspeczonnoient et de ses faitz se prenoient garde, pour quoy il se doubta que ilz le preneissent et l'envoiasent a Paris au roy de France qui gueres ne l'amoit. Et pour y obvier envoya ses messages par devers le roy d'Angleterre lui signifier comme il estoit de ses gens pour [f.276v] tenir sa querelle, et lui prier qu'il lui voulseist celement envoyer gens d'armes et archiers pour le secourir et aider, si moitier en avoit. Laquelle demande le roy d'Angleterre lui octria moult volentiers et sans demeure fist partir le sire de Neuffville, anglois atout quatre cens hommes d'armes et quatre cens archiers, qui arriverent a Saint Mahé es fins de la terre. Et la sejournerent tout l'iver sans dommager le païs ne les populaires, mes poyeoint tout ce qu'ilz prenoient, et ne les vult le duc souffrir en chastel ne en fortesse qu'il eust. La venue desquelx Anglois donna au païs et au peuple de Bretagne matiere de suspeczon, et prindrent en grant indignacion que le duc avoit lesditz Anglois mandez, et tant que aucuns d'eulx a l'encontre de lui fermerent leurs portes et par semblant assez lui monstrent que la venue desditz Anglois guere ne leur plaisoit. Et aussi firent ilz de fait, quar ilz esmeurent riote avecques lesditz Anglois que le duc soubstenoit, et leur coururent sus par tout ou ilz les rencontrerent, tant que pluseurs en occirent es villes, es champs et mesmement en la maison du duc, sans ce que il y peust ne sceust meptre remide. Et lors le sire de Laval, le vicomte de Rohan, le sire de Cliczon, le sire d'Avaugour, le sire de Rieux, missire Charles de Dinan, le sire de Rochefort et le sire de Tournemine se adhererent¹ de la partie du roy Charles de France et se declairerent en guerre a l'encontre desditz Anglois. Et avecques grant compaignie d'autres seigneurs et gens d'armes de Bretagne et de ceulx de Normandie, que ledict roy Charles leur envoya, assiegerent Becherel, dont estoient cappitaines deux chevaliers anglois appelez missire Jehan de Cornouaille et l'autre

¹ *se adherent* (correction d'après 8266)

missire Jehan Appert, et les y avoit le duc ordonnez avecques grant foeson de soubdoyers anglois, qui vigoreusement se deffendirent a l'encontre des dessus dictz Bretons et Normans qui moult les pressoient par greveux assaulx. Et mainte belle escarmousche y eut faicte pendant celui siege qui longuement dura, ainsi que cy après sera contenu en l'histoire. Ce temps pendant, le comte de Sallebery, anglois, missire Phelipe de Courtenay et missire Guillaume de Neuffville, que le roy d'Angleterre avoit ordonnez pour garder la mer atout quarante grosses neffs sans les barges et deux mil homes d'armes sans les archiers, pour tant que nouvelles courroient que Yvain de Galles acompaignié de seix mil [f.277] Espaigneux nageoit sur mer en esperence de descendre en Angleterre quant il veiroit son point pour ardoir le país joignant des rives, lesqueulx comte de Sallebry et les dessus nommez Angloys de sa route, ainsi qu'ilz alloient vagant cza et la par la marine, parvindrent au havre de Saint Maslo de l'Isle, ou ilz trouverent sept neffs d'Espaigneux ancrees que ilz embraserent et effondrerent¹. Laquelle chose tourna en desplaisir aux gens de Bretagne et supposerent que le duc les y eust fait venir, combien que point n'y pensast, si fermerent mieux que devant a celle occasion leurs citez, villes et chasteaux de Bretagne contre lui, aians plus fort suspeczon que jamais par avant ilz n'avoient eue pour quelconque chose.

CHAPITRE CLXXXVIII

[Comme missire Bertran du Glasquin entra a grant ost en Bretagne et y print pluseurs cités, villes et chasteaux, et comme le duc, qui es Bretons ne se osa fier, passa en Angleterre.]²

Au roy de France fut de l'embrasement desdictes neffs la nouvelle comptee et lui fut dit que le duc Jehan de Bretagne avoit ce fait faire en son despit, pour tant que les Espaigneux estoient avecques lui alliez. Si avoit lors le roy avecques lui missire Bertran du Glasquin son connestable, qui atout sa route de Bretons en celle mesme saison avoit prins le chastel de Sizeth en Poitou, devant lequel lui, missire Allain de Beaumenoir et missire Geffroy de Karimel avoint descomfit missire Jehan d'Ewrues et missire d'Angouse, qui atout une grant route d'Angloys estoint partiz de Lusignen et d'Angousay pour lever ledit siege de Sizeth, et aussi avoint prins Nyorth, Lusignen et Mortemer et generalmente les país de Poitou, de Xantonge et de La Rochelle, quité et delivré des Angloys. Auquel missire Bertran ledit roy de France ordonna qu'il chevauchast vers Bretagne a grant ost de gens d'armes et saesist citez, chasteaux et villes, en contraignant ceulx qu'il trouveroit rebelles, et les pugnist d'avoirs et de corps. Et lors ledict missire Bertran, en obeissant au roy son maistre, partit de la cité de Paris et vint en celle d'Angiers, ou il fist son assemblee de gens d'armes pour entrer en Bretagne. Et la se rendirent a lui le duc de Bourbon, les comtes³ d'Alençon, du Perche et de Porcien, le daulphin d'Auvergne, les vicomtes de Meaux et d'Ansenay, Raoul de Coucy, Robert de Saint Pol, Loÿs de Sanxerre mareschal de France, et pluseurs autres barons, chevaliers et escuiers de Vermandoys, d'Artoys, de Pi[f.277v]cardie, de Poitou, d'Anjou et de Thouraine. Encore ne s'estoit le comte de Salbery parti du havre de Saint Maslo, mais quant il entendit la venue dudit missire Bertran et des seigneurs françois, et aussi que le país estoit contraire au duc leur seigneur, il parti dudit havre et silla costoyant les rivages

¹ Var. *effondrerent*

² Rubrique manquante, rétablie d'après 8266

³ *les comte* (notre correction)

de la mer de Bretagne tant que fist ses neffs entrer ou havre de Brest, et se retrait dedans le chastel. Quant le duc Jehan de Bretagne entendi la nouvelle de la venue de missire Bertran et des François, il fut penciff et merencolieux pource que il ne se osoit fier ne se retraire en nulle¹ de ses villes. Quar il pensoit que, s'il estoit enclos, que il seroit en dangier pource que nul ne emprandroit sa delivrance, quar il veoit ses Bretons contre lui tourne et corrupuz par les dons et promesses du roy de France, si que ilz ne voudroient lui obeir ne venir a son mandement si il les vouloit rassembler en armes. Et toutes ces consideracions eues, pença le duc que, pour estre en seurté, il lui couvenoit transnager en Angleterre. Si pourveut avant son partement au mieulx qu'il peut a la garde de son païs, et missire Robert Quenolle, qui touzjours se tenoit a Derval, institua gouverneur de tout son duché. Puis alla le duc a Auroy, dont il avoyt donnee la seigneurie a ung autre chevallier angloys nommé missire Jehan Augustin, auquel il bailla en garde la duchesse sa femme et lui pria que soigneusement la voulseist traicter, et il le promist faire a son pouair. Et lors chevaucha le duc vers le chastel de Brest et trespassa le païs de Cornouaille, tant que audit chastel fut arrivé et y sejourna aucuns jours, puis se parti et se mist sur mer pour passer en Angleterre, le jeudi après Quasimodo, l'an de Nostre Seigneur mil trois cents saixante treze. En Bretagne entra atout grant ost missire Bertran du Glasquin, connestable de France, auquel vindrent a l'encontre le sire de Laval, les sires de Rochefort et de Tournemine et les autres Bretons qui estoient au siege devant Becherel, lesqueulx y laisserent le sire de Hambie, le sire de Ruille, les sires de Gravelle et Freauville et maints autres banieres de Normandie atous leurs gens normans pour le siege y continuer. De la venue desqueulx seigneurs bretons fut ledit connestable tresjoyeux, quar son ost fut grandement renforcé pour leurs routes. Et comme ainsi furent tous ces seigneurs [f.278] assemblez, ilz chevaucherent en tresbelle ordonnance jucques devant la cité de Rennes, et aux Rennoys firent pluseurs remonstrances, leur signiffiant que le roy de France, par l'ordonnance de son conseil, les avoit envoie saesir toute la terre affin de obvier que aux habitans de Bretagne pis ne aveneist, car leur duc et seigneur avoit mis et soubstenu les Angloys ses ennemis en ses villes et chasteaux en deboutant du tout ses propres subgictz ; et d'abundant se vouloit faire partie ouecques le roy d'Angleterre contre la coronne de France qui tousjours les avoit supportez et soubstenuz a l'encontre desdictz Anglois. Et pluseurs autres raisons sermonnerent les seigneurs dessus dictz aux citiens de Rennes, lesqueulx, veants les barons de Bretagne tenir la partie du connestable et des François, o ce que tousjours peuple desire mutacion de seigneurs, ilz ne se voudrent faire guerrier, mais ouvriront² leurs portes et sans nulle autre contrainte baillerent leur cité aux gens du roy de France. Lesqueulx après ce qu'ilz la eurent saisie, ilz se transporterent devant la ville de Dinan, ou ilz ne trouverent plus grant resistance qu'ils avoint fait a Rennes, ains se rendirent ceulx dedans sans coup ferir. Adonc partit missire Bertran de la ville de Dinan et mena son ost devant Jugon qu'il print, puis après alla devant Lusumont³ ou il avoit grosse garnison d'Angloys que le duc y avoit establiz. Lesqueulx se cuiderent deffendre, mais ilz furent de toutes pars si aigrement assailliz qu'ilz ne peurent resister, ains furent conquis a force et tous occis. D'illec se transporta missire Bertran devant Saint Maslo, et comme il eut ses villes et chasteaux mis en la main du roy de France, il chevaucha vers la Basse Bretagne pour tant qu'il cognoessoit que cieulx du païs avoient plus le corage vers le duc que cieulx de la Haute Bretagne. Si print

¹ Var. *nulles de ses villes*

² *ouvrirrent* (correction d'après 8266 qui écrit *oupvrirent*)

³ Réserve pour le nom de cette ville en 8266

la ville de Guingamp, Lannuon, Morlés, Caraheix, Lesenevem, les chastel et abbaye de Saint Mahé es fins de la terre, mais il ne mesfist lors au chastel de Brest, quar il n'estoit pas a prendre sans long siege et l'avoit missire Robert Quenolle pourveu de vivres et de soubdoiers et s'estoit traict dedans. Mais anczois avoit il commise la garde de son chastel de Derval a ung sien cousin, appelé [f.278v] missire Hue Birroce, et n'avoit pas celui chastel moins curieusement avitaillé que celui de Brest. Missire Bertran vint la devant Kemper Coentin qui bien tost a lui se rendi, puis amena son ost devant la ville de Kemperlé, laquelle, pource que ceulx dedans ne lui voudrent obeir, la fist de toutes pars asseger et devant fist assorter pluseurs canons, engins et bombardes pour en trebucher la closture. Si estoit dedans Jacques Ros, ung escuier angloys, lequel avoit grant nombre de bons compaignons angloys qui contre les assaulx de missire Bertran et des sciens vertueusement resisterent et se deffendirent par aucun temps. Mais en fin tout ce riens ne leur vallut, quar ilz furent prins a force et occis, ne oncques ne peut leur cappitaine tant pourchacer ne offrir qu'il eschapast les mains du sire de Cliczon, qui l'occist de son glaive quar il n'avoit pitié ne mercy d'Angloys depuis qu'il les tenoit a son avantage, et durant celle guerre pluseurs en occist de sa propre main. Après la prise de Kemperlé se transporta missire Bertran devant Hannebont, qui par missire Charles de Blais et les François avoit pluseursfoiz esté assiegé, et y fist ledict missire Bertran amener les engins dont il avoit prins Kemperlé, lesqueulx il fist drece devant la ville et chastel de Hannebont, et les fist forment assaillir par ses gens d'armes. A l'encontre desqueulx se deffendirent ceulx dedans moult vaillaument, quar, outre les bourgeois et compaignons de la ville, y avoit quatre vignts Anglois, dont estoit cappitaines deux chevaliers, et en estoit l'un appelé missire Thomelin Wic, lequel y estoit commis de par le duc. Et missire Robert Quenolle, quant il entendit que le siege y alloit, y avoit envoyé l'autre qui se nommoit missire Thomas Prieur. Pluseurs assaulx livrerent missire Bertran du Glasquin et ses gens a la ville de Hannebont, et entre autres y donnerent ung fort et pesant a merveilles, car a celui fist ledict missire Bertran entendre tous les gens de son ost, disant qu'il vouloit souper dedans la ville. Pour quoy ilz s'abandonnerent audit assault sans en rien se espargner, et ceulx dedans s'estoient traictez a leur pouair pour leur resister et par grant ver[f.279]tu les murs deffendoient. Mais comme missire Bertran aperceut que les gens de la ville estoient venuz a l'assault, qui ses gens par peu contraignoient a se retraire arriere, il leur commença a dire en ceste maniere : « Vous, bourgeois et hommes de Hannebont, certainement nous vous conquerrons tous encore en nuyt et souperons en ceste ville. Mais s'il y a nul de vous tant hardi qui gicte pierre ne quarreau par quoy le moindre des nostres soit blecé, a Dieu le veu, je vous feroiy a tous transcher les testes. » Pour laquelle parole furent ceulx de Hannebont moult craitiffs et, ne voulants¹ desplaire audict missire Bertran, s'en retournerent en leurs maisons, laissant du seurplus convenir les Angloys, lesqueulx se deffendirent au mieulx qu'ilz peurent. Mais les clostures de Hannebont estoient si grandes qu'ilz ne peurent par tout entendre, par quoy missire Bertran et ses gens entrerent dedans a force, qui tous les Anglois mistrent a occision fors les deux chevaliers leurs cappitaines qu'ilz retindrent prisonniers. Mais les gens de la ville, qui en obeissant au commandement de missire Bertran avoient laissé l'assault et s'estoient retraiz, n'eurent nul dommage, et commanda que nul, sus paine de la hart, ne leur mesfist. Quinze jours sejourna missire Bertran en la ville de *Hannebont*² après ce qu'il la eut conquise, puis se mist a voye et son ost achemina vers la ville de Kaonke, laquelle, combien que elle soit

¹ ne voudrent desplaire s'en retrouverent (correction d'après 8266)

² en la ville de Dinan (correction d'après 8266, qui raye *Dinan* et indique *Hannebont* en suscrit)

de force merveilleuse et environnee de la mer, il la print par assault. Et tous les angloys, qui dedans estoient, furent mors fors le cappitaine appellé missire Jehan de Lungay, qui fut retenu prinsonnier. Si fist ledict missire Bertran ladicte ville remparer, refroeschir et garnir de vivres et de gens d'armes, quar, pour le havre d'elle et le lieu avantageux ou elle est situee, pouoit elle grandement prouffiter aux François et nuyre a leurs adversaires. D'autre part se rendirent a missire Bertran la cité de Vennes, le Succenio et Guerrande par ses gens qu'il y envoya. Après lesquelles rendues, il eut conseil d'aller asseoir le chastel de Brest, et lors pour ce faire rassembla il tous ces gens d'armes et les fist celle part errer, et, comme ilz y furent arrivez, ilz le assegerent [f.279v] par devers la terre, quar du costé de la mer ne lui pouaient ilz nuyre. Si avoient le comte de Salbery, missire Guillaume de Neuffville, missire Bernard d'Esconpellaud et missire Guillaume de Luxi nouvellement reffroeschy ledit chastel de gens d'armes et d'archiers, et s'en estoient rentrez en leurs neffs et mis en mer pour le garder contre missire Bertran. Et missire Robert Quenolle et le sire de Neuffville estoient dedans demourez o deux cents hommes d'armes et deux cents archiers. Guerres ne tarda, après ce que ce sege fut devant Brest assiis, que le duc d'Anjou ne mandast a missire Olivier que, avec une partie de ses gens d'armes qui estoient en nombre seix mil, il se parteist de Brest et allast asseger La Roche sur Ion en Poitou, que les Angloys encore tenoient. Au commendement duquel duc d'Anjou, obeit le sire de Cliczon et a grant compaignie de gens d'armes se transporta devant la ville de La Roche sur Ion, autour de laquelle il ferma son siege et, pour tost les Angloys, qui dedans estoient, contraindre et amener ladicte ville en l'obeissance du roy de France, fist lever pluseurs engins qui lui furent amenez de Poitiers et d'Angiers. Et a ce siege vindrent acompaigner les Bretons de Poitou et d'Anjou les seigneurs de Pons, de Partenay, de Chauvigny, de Mathefelon, de Maulevrier et pluseurs autres avecques leurs gens. Et jura le sire de Cliczon, qui de l'ost estoit chieff, que de la ne partiroit devant qu'il eust La Roche sur Ion mise en l'obeissance du roy de France. Et le duc d'Anjou estoit la sur les marches, qui administrer leur faisoit pourveances tout ce qu'ilz en avoient moitier.

CHAPITRE CLXXXIX

Comme le chasteau de Derval fut assiis par les Bretons, et comme ceulx qui estoient dedans le mistrent en composicion de le rendre a certain jour s'ilz n'estoient secouruz.

Longuement tindrent monseigneur Bertran du Glasquin, connestable de France, et les seigneurs françois et bretons de son ost le siege devant Brest, et par assaulx s'esforcerent le conquerre. Mais riens n'en firent, quar dedans y avoit qui bien le deffendoit. Et quant ilz cognurent que ilz y perdoient temps après ce que longuement y eurent musé, ilz s'adviserent que, pource que missire Robert Que[f.280]nolle estoit leans enclos, ilz envoyerent asseger le chastel de Derval. Et adonc pour ce faire se partirent de Brest le vicomte de Rohan, le sire de Raix, le sire d'Ancenis, le sire de Rochefort, le sire de Beaumenoir, le sire de Tournemine, missire Charles de Dinan, missire Olivier de Mauny, Thibaud du Pont, Allain de Saint Pol, Guillaume de Broel et pluseurs autres chevaliers et escuiers bretons, jucques a quatre cens lances, qui autour de Derval leur siege vindrent fermer. Et se fortifierent de fossez et de palleix, ainsi comme pour y sejourner ung an entier, quar, comme ilz eurent ledit chastel advisé, ilz cognurent clerement que ilz ne l'auroient pas tost conquis. Encore se tenoit le siege devant Becherel et ne l'avoient les François

conquis, ains se deffendoient vertueusement les Anglois, qui dedans estoient, contre les envaÿes desditz seigneurs françois, qui moult souvent leur livroient l'assault. Et ainsi furent lors trois sieges en Bretagne : Derval, Brest et Becherel. Et assez tost après que celui de Derval fut assiis, se y rendirent missire Olivier de Cliczon o sa route, qui La Roche sur Ion avoient mise en l'obeissance du roy de France, et fist ledit sire avecques soy amener les engins dont il avoit contrains¹ ceux de ladicte place de La Roche sur Ion. D'autre part y vindrent de Brest le connestable de France, le duc de Bourbon, les comtes d'Alençon, du Perche, avecques grant nombre de chevaliers et de escuiers de France, pource que il leur sembla que ilz perdoient temps devant Brest. Mais avant leur departement y establyrent bien deux mil hommes pour le siege continuer, lesquelx composerent et firent grans bastilles es advenues par devers la terre pour impescher que aucuns vivres fussent portez dedans, et aussi pour se garder de seurprinse. Long temps furent le connestable de France et les seigneurs françois et bretons devant Derval, pendant lequel ilz donnerent au chastel pluseurs assaulx terribles, et jour et nuyt tiroient leurs engins, dont ilz avoient grant nombre, contre les tours d'icelui, si que a la foiz les grosses pierres, qui de l'air **[f.280v]** tomboient, effondroient et debrisoient les colombes d'icelles tours et les couvertures des salles, et accravantoient les hommes dedans tant que **[les]**² enclos se commancerent a effroyez. Si resistoient ilz vertueusement contre les assailans³ et telement que souventesfoiz les faisoient hastivement retraire arriere, mais ilz avoient devant eulx la fleur de la chevallerie qui lors fust au monde, qui, par assaulx continueulx et souvent reffroichiz, incessamment les tourmentoient, et tant que les Anglois enclos, ainsi travaillez et pressez, doubterent que a force fussent prins et par ce ne pouair encheoir en misericorde vers leurs adversaires. Et troicterent avecques le connestable que respit leur fust donné pour deux moys, par telle condicion que, si dedans ces deux moys ilz n'estoient secouruz du duc de Bretagne ou d'autre qui eust pouair de tenir les champs et le siege lever, ilz rendroient Derval au connestable et au duc d'Anjou ; mais si gens d'armes venoient de par le duc pour chacer les François et Bretons, ilz demoureroient en paix. Lesquelles choses, par ceux de Derval ainsi pourparlees et offertes, furent signiffiees au duc d'Anjou qui les accorda par ainsi qu'ilz ne recueillissent vivres ne gens ce temps pendant dedans leur fortesse. Tout ce tenir, faire et acomplir⁴ promist missire Hue Biroce, lequel pour plus grant seurté en bailla deux chevaliers et deux escuiers en ostage. Comme ainsi fut Derval en composicion, le connestable leva son siege et atout son ost chevaucha devant la ville de Nantes, et, lors que les Nantais entendirent qu'il alloit celle part a main armee, ilz furent d'oppinion de fermer contre lui les portes jucques a ce qu'ilz fussent plainement informez qu'il vouloit demander. Et quant ledict connestable et son ost furent devant Nantes venuz, lesditz Nantoys esleurent, des plus sages et mieulx emparlez, hommes de leur ville et les envoierent par devers ledict connestable savoir son intencion et qu'il demandoit. Ausqueulx respondit le connestable qu'il estoit envoyé et **[f.280 bis]**⁵ institué de par le roy de France pour prandre et saisir la possession du duché de Bretagne, pource que le comte de Montfort, **[qui]**⁶ s'en estoit appellé duc, s'estoit declairé son adversaire et allié du roy d'Angleterre son enemy. Adonc demanderent les Nantais terme d'avis

¹ *les engins dont il avoit mise en l'obeissance du roy de France et contrains* (correction d'après 8266)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *assaillants*

⁴ Var. *tout ce faire et acomplir promist*

⁵ Ce folio est, comme le précédent, numéroté 280.

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

et, quant ilz se furent conseillez ensemble, ilz respondirent audit connestable en ceste maniere : « Chier Seigneur, il nous vient a grant merveille de ce que l'on saisist ainsi au duc son heritage, quar le roy de France, de qui nous tenions sa partie après la mort de monseigneur Charles de Blais, nous commanda le recevoir a duc et a seigneur. Si lui avons¹ juré foy et hommage et il nous promist gouverner comme ses subgictz loyaument, et ce nous a il tousjours depuis tenu ne n'avons encore en lui cogneu ne sceu nulle chose de fraude ne de suspeczon. Et pour ce, si voulez que nous vous recepvens en nostre ville, ce sera par telle condicion que, si le duc retourne en ce païs et vueille estre d'acord du roy de France o la deliberacion de son conseil, des prelatz, barons, seigneurs et gens des citez et autres bonnes villes de Bretagne, nous le recognoestrons a prince et a seigneur et serons quites sans dommages a present, ne autresfoiz ne consentirez nous faire aucune violence ; et si ne recevrez les rentes, revenues ne esmolments de Bretagne, ains seront mises en depost jucques a ce que ayons autres nouvelles qui mieulx nous plairont, espoir, que ceste². » Bien pleut au connestable la responce des dessus dictz Nantais, si leur octria leurs demandes et jura la leur tenir, par quoy les portes lui furent ouvertes et entra dedans ouecques tous ceulx de son ost qui entrer y voudrent.

CHAPITRE CXC

Comme missire Robert Quenolle mist le chasteau de Brest en composicion pour secourir Derval, et comme il rompit tous les traictiez que ses gens avoient faitz.

A missire Robert Quenolle, qui enclos estoit dedans Brest, fut compté comme missire Hue Biroce son cousin avoit mis en composicion le chastel de Der[f.280v bis]val vers le connestable de France, dont il fut tresdolent quar il ne le pouait secourir, ne issir de Brest si semblablement il ne composoit. Et finalement mieulx ayma ainsi le faire, combien que encore longuement l'eust peu tenir, que lesser perdre ledit chastel de Derval. Si troicta avecques les seigneurs françois et bretons, qui devant Brest se tenoient, qu'ils le voulseissent en traicté recevoir. Lesquelz respondirent qu'ilz n'avoient pouair de ce faire et que sans le congié du connestable riens n'y besoigneroient, mais que volentiers ilz donneroient saufconduit a deux chevaliers et a deux escuiers d'Angleterre de venir parler audit connestable. Quelle chose accepta missire Robert et envoya lors ses messages par devers ledit connestable, lequel ilz trouverent en ung manoir sur la rive du fleuve de Laire pres la cité de Nantes, et avoit a l'environ grant chevalerie de France et de Bretagne. Accordé fut lors entre ledit connestable et les Angloys qu'ilz auroient respit l'espace de quarante jours et que, si pendant celui temps ilz n'estoient secouruz de gens assez fors pour combatre le connestable, ilz meptroient le chastel de Brest en sa main ; et ne se devoit point lesditz Angloys fortiffier de gens ne recueillir vivres durans ceulx quarante jours, mais demoureroient en l'estat qu'ilz estoient lors. Si retournerent ces chevaliers et escuiers angloys devers missire Robert Quenolle, lequel tout incontinent envoya certain nombre de chevaliers et escuiers pour tenir ostage et prison en seurté de fournir et acomplir ce traictié, quar ainsi avoit il esté parlé entre le connestable et les quatre traicteurs dessus ditz. Si emprisonna le connestable lesditz ostaiges et fist lors le siege lever de devant Brest. Et le roy de France envoya les gens d'armes, qui y estoient, en Picardie pour tenir et garder les places a l'encontre du duc de Bretagne et du duc de Lancastre qui y vouloient

¹ *si lui avoit juré* (correction d'après 8266, qui écrit *si luy advons*)

² Var. *cestes*.

descendre a puissance. De la composicion de Brest et des condicions, qui en ce respit estoient observees, fut comptee la nouvelle au comte de Salbery, lequel s'estoit tenu toute celle saison sur mer pour garder les frontieres de Bretagne et de Normandie. Et le roy d'Angleterre lui avoit envoye nouvellement gens d'armes et archiers tant que en sa route avoit mil hommes d'armes et deux mil archiers. Si dist qu'il combatroit le connestable ou cas qu'il se tiroit avant, et nagea costoyant les rivaiges de Bretagne tant que atoute sa flote arriva au havre de Brest, **[f.281]** ou¹ il cheoisit place convenable pour combatre, et la ordonnoit par chaicun jour ses gens, puis au soir se retraioit en son navire. Quant le terme approucha que ceulx de Brest devoit combatre et rendre le chastel au connestable, il parti de Nantes et chevaucha vers Brest a petite compaignie, quar il avoit donne congié a la pluspart de ses gens d'armes et ne vouloit briser les sieges de Derval et de Becherel, et aussi ne panczoit pas que le comte de Salbery deust venir si puissant devant Brest comme il fist. Mais quant il entendi que il se y estoit rendu assez fort pour combatre, il ne chevaucha pas jucques la, ains demoura tout coyement sans passer outre par l'espace de sept jours et pencza ouvrer en celle chose par grant advis. Et lors le comte de Salbery lui transmist par grant deliberacion de son conseil ung sien heraud, lequel, comme il fust venu en la presence du connestable, il l'enclina moult humblement et lui dist en ceste maniere : « Monseigneur, je suis devers vous envoié de par monseigneur le comte de Salbery et les seigneurs d'Angleterre qui o lui sont, lesqueulx vous signiffient par moy, qui suys heraud et leur serviteur, que, comme ainsi soit que de long temps vous avez assiis le chastel de Brest, ilz ont entendu que certains traictez et composicions sont mis en avant de rendre ledit chastel s'ilz ne sont secouruz dedans ung terme qui n'est mye loingtain. Si vueiller² savoir qu'ils se sont traictez devant Brest pour tenir leur journee et garder leur fortesse, et vous mandent et prient, comme soubdoiers du duc de Bretagne a qui la terre appartient, que vous vueillez³ traire avant et vous serez combatu sans nul deffault. Et si ainsi ne le voulez fere et que ne le trouvez en vostre conseil, renvoyer⁴ leurs ostages que vous tenez d'eulx a ceste cause. » A ce respondit [le connestable]⁵ et dist : « Heraud, vous nous apporter bonnes nouvelles et vous soiez le bien venu. Vous direz a vos maistres de par nous que avons ainsi grant desir et plus d'elx combatre qu'ilz n'ont nous. Mais ilz ne sont mie ou lieu ne en la place ou ce traictié fut premierement parlé et accordé, et pour ce dictes leur que ilz se traient celle part, et sans nulle doubtance ilz auront la bataille. » Et atant se parti le heraud de la presence du connestable et retourna a Brest numcer celle response au comte de Salbery et aux autres **[f.281v]** seigneurs anglois, qui tout incontinent le renvoierent. Et dist ledit heraud au connestable quant il fut retourné vers lui : « Monseigneur, je viens de messeigneurs et maistres, auxqueulx j'ay relaté les parolles que m'avez chargees. Ilz dient qu'ilz sont gens de mer qui ne amainnent⁶ nulz chevaulx avecques eulx, et aussi n'ont mie coustume de cheminer a pié. Pour quoy ilz vous signiffient que, si vous leur [voulez]⁷ envoyer voz chevaulx, ilz vendront sans nulle doubtte en quelconque place qu'il vous plaira vous combatre et garder leur journee. » Adonc respondit le connestable au heraud et dist : « Bel amy, dist il, nous ne ferons ja cel avantage a noz ennemis, si

¹ *et ou* (correction d'après 8266 qui raye la conjonction)

² Var. *vueillez*

³ *veuiller* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *renvoiez*

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁶ *amainnet* (correction d'après 8266, qui écrit *amainent*)

⁷ Mot manquant, rétabli d'après 8266

Dieu plaist, que nous leur envoieons noz chevaulx quar se seroit a nous trop grant outrage, et, si nous estions conseillez de ce faire, si voudrions nous avoir bons et suffisans ostages de les nous rendre. – Certes, dist le heraud, de ce ne m'ont ilz point enchargé fors que, si vous ne voulez encheoir en ce parti, ilz dient ainsi que vous n'avez cause de retenir leurs ostages. Si les leur renvoiez et vous ferez ce que vous devez. – Mais, dist le connestable, nous rendent le chastel de Brest puis que ainsi est qu'ils ne fournissent aux couvenances d'entre nous, quar quant de rendre lesditz ostages nous n'en sommes pas conseillez. » Et pour ce ainsi demoura la chose, et le heraud retourna au comte de Salbery et aux autres seigneurs anglois qui estoient devant Brest, auxquels il recorda la response du connestable. Si furent grandement courouchez de ce qu'ilz ne peurent ravoir leurs ostages, mais neantmoins se ordonnerent ilz en bataille et prindrent place devant Brest, en laquelle ilz se tindrent et attendirent sans se mouvoir jucques a ce que le terme fut passé que devoit estre ceulx dedans secouruz. Et lors qu'ilz aperceurent que le connestable ne les yroit point combatre, ilz ravitaillerent le chastel et le reffroischirent de gens et de pourveances, affermans qu'ilz ne derogeoient point au traictié ne au respit que a Nantes avoit esté accordé, comme dit est, et qu'ils s'estoient mis du tout en devoir. D'autre part entendu missire Bertran que les Angloys se traïssent avant pour le combatre, mais [f.282] quant il veit que riens n'en faisoient et que le terme estoit passé, il en enmena leurs ostages prisonniers, disant que les Angloys de Brest n'avoient pas bien acquité ne tenu en quoy ilz estoient obligez. Après ce que le comte de Salbery eut ainsi reffroischy et ravitaillé le chastel de Brest, il entra en mer et s'espandi au large pour garder les frontieres, ainsi qu'il en avoit commision du roy d'Angleterre son seigneur. Et missire Robert Quenolle, au plustost qu'il peut, partit dudit chastel de Brest et vint a Derval, auquel lieu, si tost comme il fut arrivé, il brisa toutes les couvenances etr les traictiez que missire Hue Biroce, son cousin et son lieutenant, avoit faictes avecques le duc d'Anjou et le connestable, et y renunza ledit Robert de sa part. Et outre plus manda audit duc d'Anjou, qui nouvellement estoit venu a Nantes, et au dessus dict connestable de France que nulz n'en tendroit et que ses gens n'avoient pas puissance de faire traicté ne composition sans sa licence. Et pource que il doubta bien que briefvement il auroit le siege, il garnit sondit chasteau de nouveaux soudboiers et gens d'armes anglois, de¹ toutes manieres de vivres grandement le ravitailla.

CHAPITRE CXCI

[f.282v]² *Du grant ost de gens d'armes françois et bretons qui vindrent au siege devant Derval, et comme ilz firent decoller leurs ostages que ceulx du chasteau leurs avoient baillez, pource que ilz ne se voudrent rendre ; et aussi comme ceulx de Derval firent decapiter leurs prisonniers.*

Quant le duc d'Anjou et missire Bertran du Glasquin, connestable de France, entendirent que les traictez, que avoient faitz ceulx de Derval, estoient brisez et que missire Robert Quenolle ne vouloit tenir nulles des couvenances qu'ilz eussent promises, ilz [f.283] vindrent au siege de Derval, et y vint le duc d'Anjou en personne. Si furent lors assemblez devant Derval, des seigneurs de France, ledit duc d'Anjou, missire Bertran du Glasquin, duc de Moulins, connestable, le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, le comte du Perche, le comte de Porcien, Loÿs de

¹ Var. *et de*

² Un espace blanc est réservé pour une enluminure. Celle du ms 8266 (folio 281) représente le siège de Derval.

Sanxerre, mareschal de France, le dauphin d'Auvergne, les vicomtes de Meaux et d'Ansenay, Raoul de Coucy, Robert de Saint Pol, les seigneurs de Ponts, de Partenay, de Chauvigny, de Mathefelon, de Maulevrier, et maints autres ; de Bretagne, le sire de Laval et de Vitré, le vicomte de Rohan, le sire d'Avaugour, le sire de Raix, le sire de Derval – savoir celui a qui le chastel et seigneurie de Derval de droict appartenoit, lequel estoit venu avecques le duc d'Anjou a l'assiegement de sondit chastel, et estoit seigneur de Saint Mars, vicomte de La Guerche en Thouraine, et pluseurs autres seigneuries tenoit en France – missire Charles de Dinan, le sire de Rochefort, le sire d'Ancenis, le sire de Tournemine, le sire de Beaumenoir, missire Olivier de Mauny, Thibaud du Pont, missire Allain de Beaumont, Allain de Saint Pol, Guillaume de Broel, et generalmente la fleur de la chevalerie de France et de Bretagne, qui la sejournerent attendans le jour que ceulx de Derval se devoit rendre si ilz n'avoient secours. Pendant quel temps manda le roy de France par pluseursfoiz missire Bertran du Glasquin, son connestable, et le sire de Cliczon qu'ils s'en retournassent en France pour poursuivre les ducs de Bretagne et de Lancastre et leurs osts angloys qui son royaume exilloient. Si avoient ces seigneurs grant desir d'acomplir son vouloir, mais plus desiroient anczois avoir en leur puissance Derval le fort chastel. Et quant le terme fut passé qu'il leur devoit estre rendu, ou cas que le siege n'estoit levé et que nul ne s'estoit apparu de la partie du duc de Bretagne, ilz furent moult esmerveillez que ceulx de Derval ne leur tenoient leur couvenant ainsi qu'ils leur avoient promis. Si savoient bien que dedans estoit entré missire Robert Quenolle qui les avoit reffroichiz de vivres, quar il leur avoit mandé, comme il est dit dessus. Et adonc eurent les seigneurs de l'ost conseil de envoyer par devers lui et son cousin, missire Hue de Biroce, qui avecques eulx avoit ce traicté composé, savoir a quoy il tenoit. Et ce message chargerent a ung **[f.283v]** heraud, lequel entra dedans Derval par le congié des gardes, et dist es deux chevaliers, missire Robert et missire Hue, que par devers eulx l'envoieoint ses seigneurs, comme ceulx qui volentiers sceussent pour quoy ilz n'acquitoient leurs ostages et qu'ilz ne delivroient le chastel, ainsi comme il estoit dit par le couvenant d'entr'eulx et que missire Hue de Biroce avoit juré. Si lui respondi missire Robert que ses gens n'avoient pouair de faire sans lui composicion et que nulle n'en tendroit, et le deist a ses maistres. Et atant retourna le heraud en l'ost nuncer la response de missire Robert Quenolle au duc d'Anjou, qui sans demeure le renvoya. Et dist le heraud audict missire Robert, quant il fut retourné devers lui, qu'il ne devoit nul recueillir par les condicions de leur traictié ne eulx fortiffier en plus qu'ils estoient, en laquelle chose ilz avoient failli quar ilz avoient receu ledict missire Robert ; si sceussent de verité que l'opinion du duc d'Anjou et de tous les seigneurs de l'ost estoit de faire decoller ses ostages si le chastel n'estoit rendu. A laquelle chose respondi missire Robert Quenolle et dist au heraud que, pour les menaces des seigneurs, ne perdroit il pas son chastel et que, s'il advenoit que le duc d'Anjou fist mourir ses pleges, s'il devoit avoir cent mil francs de ranczon de trois chevaliers et ung escuier françoys que il tenoit prinsonniers, ilz le compareroient en semblable cas sans nul mercy. Et ceste response ouye, retourna le heraud en faire le rapport au duc d'Anjou, qui sans demeure commanda faire venir le bourreau, et les quatre ostages, savoir deux chevaliers et deux escuiers, fist amener en sa presence. Lesqueulx il fist decapiter en ung hault lieu si pres du chastel que touz cieulx qui dedans estoient les pouaient clerement veoir. Et lors missire Robert Quenolle ce veant et appercevant, incontinent fist lancer une table par l'une des haultes lucannes de la grant salle du chastel de Derval et aux trois chevaliers et a l'escuier françois qu'il tenoit prinsonniers fist sur celle table transcher les testes par ung bourreau, et

renverser en l'eaue des fossez les corps d'un costé et les testes de l'autre, veants le duc d'Anjou, le connestable de France et tous les autres de l'ost, qui sans demeure leverent leur siege. Puis s'en [f.284] retourna le duc d'Anjou a Paris par devers le roy son frere, et missire Bertran du Glasquin, missire Olivier de Cliczon, le vicomte de Rohan, le sire de Rochefort et les autres seigneurs de Bretaigne chevaucherent par my le royaume de France jucques a Troyes en Champaigne, car la estoient le duc de Bretaigne, le duc de Lancastre et leur ost d'Angloys qui avoient passé la riviere de Marne et adreczoient leur voye par devers le païs d'Auxerre, en meptant en grant desolacion les païs et les peuples par ou ilz passoient.

CHAPITRE CXCII

De la chevauchee que le duc de Bretaigne et le duc de Lancastre firent en France, et de la division qui entr'eulx seurvint par envie.

Affin de plus plainement entendre la forme de la chevauchee faicte au royaume de France par les ducs de Bretaigne et de Lancastre et leur ost d'Anglois, c'est¹ assavoir que, quant le duc fut de Bretaigne passé en Angleterre, il porta mal paciaument en son corage et eut grant douleur d'estre ainsi estrangé de son heritage et fuitiff sans estre desconfit par bataille, et que non pas seulement les François mais ses propres subgictz le guerreoient, quar s'estoient ceulx au temps de lors qui plus oppressoient ceulx qui tenoient sa partie. Et pour soy contrevenger requist le duc au roy d'Angleterre qu'il lui vouldist prester gens d'armes et archiers, quar il vouloit entrer ou royaume de France et le² persecuter, ainsi que faisoient les François son païs de Bretaigne, et aussi s'apparoir oudict royaume affin que pas ne semblast qu'il s'en fust fuy recreant et qu'il ne desirast la bataille, mais pource que ses propres subgictz, desquelz il devoit estre aidé en armes, s'estoient tous par faveur contre lui tourneuz, par quoy il estoit demeuré sans nul confort, abandonné de tous les sciens. Quelle chose le roy d'Angleterre tresvoluntiers lui accorda pource que bien savoit que, pour lui favoriser, les Bretons, corrupuz par les dons du roy de France, avoient conspiracion faicte a l'encontre dudict duc leur seigneur, et lui bailla son filz, le duc de Lancastre, le comte de Warvich, le comte de Sufforch, le comte de Stanfort, missire Edouart seigneur Despencier, le seigneur de Villeby, le sire de La Poulle, le sire de Basset, missire Henry de Persi, missire [f.284v] Hue de Carvallay, Richart de Pontchardon, le chanoyne de Robersart, Guillaume de Longchamp et pluseurs autres chevaliers et escuiers d'Angleterre, jucques au nombre de trois mil hommes d'armes et dix mil archiers, qui monterent sur mer en Angleterre et vindrent descendre a Callays, ou ilz sejournerent aucuns jours. Et firent ces choses pendant le temps que missire Bertran du Glasquin conqueroit les citez, villes et chasteaux de Bretaigne pour le roy de France, comme dessus est dict. Puis se mistrent les Angloys aux champs et leur ost en trois batailles diviserent : desquelles la premiere qui chevauchoit en maniere d'avantgarde conduisoient les comtes de Warvich et de Suffroch ; en la seconde estoient les³ ducs de Bretaigne et de Lancastre, qui en leur route avoient foeson de noble chevalerie anglesche ; et la tierce, qui faisoit arriere garde, conduisoit le sire Despencier, connestable de l'ost, atoute une grosse route de gens d'armes et d'archiers. Mais avant que tous ces seigneurs parteissent de Callays ne que ilz se meissent aux champs en la maniere que dessus est dicte,

¹ Var. *est assavoir que*

² *les persecuter* (correction d'après 8266)

³ *le ducs* (correction d'après 8266)

manda le duc de Bretagne au roy de France qu'il le desfioit de guerre en brisant toutes les alliances qu'il lui avoit promises par cause du duchié de Bretagne, et lui renvoya son hommage du comté de Montfort. Ces deux ducs¹ de Bretagne et de Lancastre et leurs batailles chevaucherent en bel arroy tous armez et appareillez de combatre si aucun se fust traict avant pour leur donner bataille, et passerent devant Montane, Saint Omer et Therouenne et firent par leurs courreurs ardoir la terre du comte de Saint Pou, puis costoyerent Arras et sejournerent les deux ducs par deux jours en l'abbaye Saint Eloy. Après costoyerent² la riviere de *Somme*³ et entrerent en Vermandoys et tirerent jucques a Saint Quentin, et volentiers eussent veu que l'on les eust combatuz quar autre chose ne demandoient. Et de ce faire avoit la chevalerie de France grant volenté, mais le roy ne son conseil ne si vouloient accorder, affermans que en grant peril se meptroint, et recordoint⁴ les maulx qui estoient advenuz ou royaume de France pour se combatre contre Angloys ; mais disoient que l'on les lessast aller et que en la fin par ennuy ilz se aneantiroient comme ung orage tempestueux qui s'aparest a la foiz en ung païs, [f.285] puis se depart et gaste soy mesmes. Ainsi chevauchoit ces deux ducs de Bretagne et de Lancastre par my le royaume de France ou bon leur sembloit, tant que l'iver et les froidures seurvindrent, sans ce que aucun se traist avant pour les combatre, neantmoins que tous les jours costoyez et hardoyez estoint par missire Bertran du Glasquin, connestable de France, par le sire de Cliczon et par les autres François et Bretons, qui le siege de Derval avoient laissé a cest cause, comme il est dit dessus. Mais comme [ces]⁵ deux ducs eurent ainsi longuement erré et qu'ilz approuchoient de Bordeaux et estoit leur entente d'aller, seurvint entr'eulx discencion dont le duc de Bretagne fut moult melencolieux. Quar le duc de Lancastre, qui estoit filz au roy d'Angleterre et a qui les Angloys estoient pour ceste cause du tout obeissans, se despita que le duc de Bretagne deust participer en la gloire d'icelle chevauchee qui si grandement estoit honorable, desirant l'onneur du tout lui estre attribué. Et, combien qu'ilz eussent serment ensemble de s'entre porter et soubstenir comme loyaux freres et compaignons et a tousjours mais estre amis sans aucunement faulcer leurs promesses, neantmoins dist il par corroux au duc de Bretagne qu'il poyast la moitié de tous les gages deuz aux gens d'armes qui avecques eulx estoient venuz d'Angleterre, quar quant de sa part n'en soubdoyeroit il que une moitié si leur avoit fait le roy d'Angleterre delivrer or et argent pour tout ce veage ; mais ceulx, es mains de qui il estoit, estoient du tout favourables au tallant du duc de Lancastre. Quant le duc de Bretagne se veit ainsi sommé du duc de Lancastre, il fut grandement esmerveillé et lui respondi en ceste maniere : « Mon frere, vous savez tout mon affaire et comme je suys venu en France non pour la querelle seullement, quar de tout nostre voyage ne conqueroy ge de tout mon heritage plain pié de terre. Si ay tousjours le premier distribué ma chevance et poyé tout ce que leur estoit deu, pour quoy je n'ay a present de quoy plus fournir. Mais ne pancer pas que vous faille de vous rendre ce qu'il [f.285v] vous plaira me bailler pour le soulday de mes gens d'armes. Et prener telles obligacions de moy comme il vous plaira, et je vous bailleroy et restitueroy ce que me presterez, quar, si Dieu plaist, je ne seroy pas tousjours en tribulacion et en adversité, mais quelque jour vendray a chieff de mes emprises. » Comme ainsi eut le duc de Bretagne parlé au duc de Lancastre, il lui

¹ *car ces deux ducs* (correction d'après 8266)

² *costoyrent* (correction d'après 8266)

³ Un accent sur le *i* incite à lire *Soimne* (correction d'après 8266)

⁴ *recorderoient* (correction d'après 8266)

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

respondi que peu prisoit ses offres, quar, si gasté avoit tout son avoir, de ce n'avoit cure, mais que, si en sa route vouloit estre, il n'y seroit pas comme chieff si de sa part il ne contribuoit au poiement des soubdoyers ; et pour ce se retraist a sa part si ainsi le vouloit faire, quar avecques lui plus ne seroit. Et lors que le duc cognut que s'estoit acertes que le duc de Lancastre disoit, il fut grandement triste et pensiff et se retraict par devers ses plus privez familiers, auxqueulx il recorda les malgracieuses parolles du duc de Lancastre qu'il tenoit moult a despites. Et leur dist et raconta comme puissamment estoit parti d'Angleterre pour venir en France, ouquel veaige il avoit tout son thesor despendu, cuidant porter en honneur le cas du roy d'Angleterre, dont le filz le vouloit despriser, aneantir et de tous points destruire, quar ses gens d'armes avoit de gages cassez et l'avoit estrangé de sa route en le abandonnant seul et despourveu ou mylieu de ses ennemis. Puis leur dist qu'il vouloit d'ouecques lui departir s'il trouvoit aucuns qui sa route voulseissent suyvre, et lors fist tous ses gens traire a une part. Mis, quant il eut tout cerché et assemblé, il n'en trouva que saixante de son accord, dont il fut tresdolle, quar chaicun jour estoit leur ost chevauché et hardoyé par missire Bertran du Glasquin, connestable de France, qui soubz sa charge avoit grant multitude de François, de Bretons, de Poitevins et autres gens de pluseurs contrees, ainsi qu'il est dit dessus. Si se advisa que lui et ses gens chevaucheroient devant l'ost en maniere de courreurs, sans se esloigner trop grandement du duc de Lancastre, qui secours leur donneroit si moistier en auroient, car, jaseit qu'ilz eussent entr'eulx division, avoit le duc de Bretagne son esperance fermee que le duc de Lancastre ne le laisseroit encourrir sans le secourir si assailli estoit, et tireroient la droicte voye de Bordeaux, ou ledit duc de Lancastre avoit intencion de tout l'ost [f.286] mener. Et adonc fist le duc de Bretagne prendre son pannon et s'avança atout ses saixante compaignons devant l'ost des Angloys, si print son chemin par devers Charlat, esperant y trouver bon et seur pas. Et en chevauchant celle part, parvint a la descense d'une haulte montaigne atout quinze gentilz hommes seulement, quar ses autres gens estoient si treslas et si mal montez qu'ilz ne le pouaient suivre. Du pendant d'icelle montaigne choisit le duc une compaignie de gens d'armes françoiz, desqueulx estoit ducteur ung cappitaine appellé Jacob Lavielle, grandement preux et hardi. Si fist le duc sonner une trompe et son pannon au vent desployer, et vindrent lui et ses gens marchant tout le pas aval la montaigne et tout a pié, quar ilz laisserent leurs chevaux en la sonmité d'icelle pour faire monstre. Et lors manda le duc, par un fol qu'il avoit appellé Briend, a ses autres gens qui estoient demourez derriere que hastivement le veneissent secourir, lequel Briend fournit promptement son message si que en briefve espace furent tous arrivez et assemblez devers le duc. Lequel leur dist en ceste maniere : « Mes compaignons et mes amis, nous ne sommes ycy que saixante et si avons devant nous Jacob Lavielle, quar bien le cognoes a son enseigne, qui bien a trois cents combatans montez sur fleur de coursiers. Et si est preux et vaillant de sa personne, quar ameroit meulx mourir que fuir villainement. Et si nous fuyons il nous poursuivra si diligemment que nous ne lui pourrons eschaper. Si nous vault mieulx mourir honorablement en fait de guerre et en combatant vigoreusement que estre prins laschement en fuyant, et a Paris estre a deshonneur menez et la traynez, decapitez et panduz villainement, ne nul de nous ne doute que ainsi ne lui advienne si nous y sommes conduitz. Pour ce panczons de nous deffendre et ayons nostre singuliere fiance en Dieu tout puissant et il nous donnera, combien que soyeons petit nombre, force et puissance de resister a noz adversaires. » Et quant il eut ainsi parlé, lui promistrent tous ses gens avecques lui mourir ou vivre, et qu'ilz ne se rendroient pour quelcomque chose qui leur adveneist. Et lors Jacob, qui en la vallee estoit

rengé o ses gens d'armes en bataille, fist chevaucher ses François pour adviser le duc et sa compagnie, ausqueulx François le duc courrut sus vertueusement en criant « Maslo au riche duc », et partie de ses gens crioient a haulte voix [f.286v] « Saint George ». Quelle chose veants les François courreurs, ilz se mistrent en fuite et se retrairent par devers Jacob leur capitaine et lui distrent que pour certain s'estoit le duc de Bretagne, quar bien l'avoient advisé, lequel ne daignoit monstrier sa baniere et n'avoit monstré fors un pannon. Et ce supposoient ilz, mais Jacob leur respondi qu'il ne pouoit croire que la fust le duc de Bretagne a si petite compagnie. Toutesfoiz, quant il fut plus approché, quar tousjours descendoit le duc contre val la montaigne et vers lui s'adessoit, il cognut a certain que s'estoit il, et, combien qu'il le veist a peu de gens, il ne se peut taire, ains dist que la estoit il certainement et qu'il cuidoit lui et ses gens atraire pour les mener en sa bataille et soubz son embusche, quar il doubtoit que ainsi fust. Et pensant obvier a celle chose et a la malice dudit duc, monterent sans demeure lui et ses gens a cheval et s'en fuyrent hastivement. Mais s'ilz eussent sceu la maniere comment tout le fait alloit, ilz eussent peu prendre le duc et tous ses gens, qui lors estoient avecques lui, prisonniers et les emmener la part qu'ilz eussent voulu sans contraire.

CHAPITRE CXCI

Comme le duc de Bretagne a petite compagnie arriva a Bordeaux, puis passa en Angleterre ; et du duc de Lancastre. Et comme Becherel fut conquis.

Quant le duc de Bretagne veit Jacob Lavielle et ses gens d'armes vider leur place et fuir, il fut tresjoyeux, quar il doubtoit grandement par eulx estre desconfit, et plus se alloit combatre par desesperée bataille que en esperance de demourer victorieux. Si se mist a voye par devers Charlat et fist tant qu'il y arriva. Mais ceulx qui dedans estoient ne le voudrent recueillir, et couscha celle nuit aux champs sans autre couverture que des rameaux des arbres fueillues. Le landemain envoya le duc ses messaiges devant lui troicter avecques ceulx de Lumeill qu'ilz le souffrissent passer oultre la riviere sans empeschement, offrant donner au païs seurté et saufconduit que ses gens d'armes ne y mesferoient. De laquelle chose, savoir des offres que faisoit le duc, furent ceulx de Lumel tresjoyeux, quar ilz avoient oÿe la renommee de sa grant [f.287] puissance et du grant ost qu'il avoit en France amené, et cuidoient encore qu'il eust autel pouair, pour quoy ilz lui octrierent moult volentiers sa demande. Et passa le duc a Lumel la riviere, puis¹ adressa sa voye vers Bergerach. Et ainsi qu'il chevauchoit celle part, il trouva en la voye une petite ville appelée Linde, en laquelle il envoya aucuns de ses gens prier ceulx qui dedans estoient qu'ilz lui administrassent vins et viandes, et il leur bailleroit de sa vexelle d'argent, quar lors lui estoit l'argent de tous points failly. Mais ceulx de Linde lui refuserent sa demande, dont lui et les sciens furent tresmerencolieux, quar tous les vivres du païs estoient es fors retraictz et ne trouvoient le duc et ses gens que boyre ne que menger. Et adonc le duc grandement despit fist la ville assaillir par ses gens, qui tantost la eurent conquise quar ilz allerent a celui affaire ainsi comme lyons affamez font a devorer leur proye. Si² trouverent dedans grant foeson de vivres, desqueulx ilz se refroeschirent et aiserent, quar grant moitier en avoient. Et après ce qu'ilz eurent sejourné par trois jours, s'en alla le duc a Bergerach, ou il fut a grant honneur recueilly des gens de la garnison, qui pour lors y estoient de par le roy

¹ depuis (correction d'après 8266 qui met une réserve entre *de* et *puis*). Il s'agit de la rivière la Vézère (Périgord)

² si répété (correction d'après 8266)

d'Angleterre. Lesqueulx le festoyerent et cherirent et lui firent dons et presants, puis le conduisirent jucques a Bordeaux, ou il fut grandement receu. Et assez tost après y arriva le duc de Lancastre atout son ost, et fut en l'an mil trois cents saixante traize, ouquel an le duc de Bretagne avoit passé en Angleterre. Quant ainsi fut le duc de Bretagne venu a Bordeaux, il reprint grant estat dont ses gens, principalement ceulx qui l'avoient a conseil¹, estoient² grandement desplaisans et lui disoient qu'il ne devoit pas tenir maison consideré le parti ou il estoit, quar il n'avoit l'ors dont il peust maintenir³ ne de quoy poyer ce qu'il prenoit. Mais il leur respondoit que il ne seroit pas tousjours en perplexité, ains vendroit le temps qu'il poieroit et contenteroit bien touz ses creanciers. Et entre ces choses allerent a Bordeaux des mar[f.287v]chans de Guerrande et puissans, qui maintes marchandies par mer y conduisirent et d'icelles receurent grant argent. Et comme ilz entendirent que le duc leur seigneur estoit en tel parti que dessus est dict, ilz eurent compassion de son exil et lui presterent tout leur or et argent, dont ilz avoient grans sommes. Si fut lors le duc grandement conforté, quar il s'acquita de tout ce qu'il devoit a Bordeaux et son estat longuement en maintint, puis entra en mer et passa en Angleterre, ou il fut par le roy Edouard recueilly benignement. Et de lui sceut le roy comme lui et son filz avoient ouvré celle saison ou royaume de France, mais oncques ne lui vult le duc parler de la discorde de d'entre lui et le duc de Lancastre ne de nulle chose l'accuser, ains l'excusoit de tout son pouair. Si le reprint grandement le roy d'Angleterre de ce qu'il n'avoit attendu ledit duc de Lancastre son filz, toutesfoiz savoit il bien qu'il estoit arrivé a Bordeaux sans ennuy. Tout l'iver sejourna ledit duc de Lancastre a Bordeaux, pendant quel temps le duc d'Anjou et lui s'entre menerent forte guerre. Mais trieves furent entr'eulx prises et accordees, pour quoy l'ouictiesme jour de juillet, l'an mil trois cents saixante quatorze, ledit duc de Lancastre parti de Bordeaux et retourna en Angleterre. Encore tenoient les Normans le siege devant Becherel et n'en avoient parti dempuis qu'il avoit esté assis par les barons et seigneurs de Bretagne, comme il est dit cy devant, et ja avoit ung an et plus. Mais quant missire Jehan Apert et Jehan de Cornouaille, qui en estoient capitaines, cognurent que point n'auroient de secours et que leurs pourveances de jour en autre amoindrissoient, ilz traicterent avecques les seigneurs de Hambie et d'Estouteville⁴ et les autres barons de Normandie qui la estoient, ausqueulx il tournoit en ennuy de si longuement y avoir sis. Mais neantmoins ne voudrent ilz ceulx de Becherel recevoir oudit traictié sans le sceu et consentement du roy de France. Ilz envoyerent⁵ leurs messages celle chose lui notiffier, et quant il oÿt [f.288] les offres que faisoient ceulx de Becherel, il s'accorda a ce que, si le duc de Bretagne dedans la feste de Toussains prouchaine ensuivante ne se comparoit devant Becherel assez puissant pour le siege lever, les Angloys, qui dedans estoient enclos, rendroient le fort en la main dudit roy de France ; mais s'il advenoit que le duc levast ledict siege, ilz seroient quites dudit traictié. Lesquelles choses de toutes les parties accordees et jurees tenir, baillerent ceulx dedans pleges et ostaiges suffisans en sceurté de non enfreindre celles convenances. Si coururent nouvelles par le païs de Bretagne que le duc de Bretagne, le comte de Salbery, missire Robert Quenolle, le seigneur Despensier et grant ost d'Angloys vendroient lever ce siege de Becherel. Pour quoy le sire de Laval, le vicomte de Rohan, le sire d'Avaugour, le sire de Raix, le sire de Derval, le

¹ Var. *qui l'avoient aconseillez* (dans 941 *conseillé* est rayé)

² *ilz estoient* (correction d'après 8266)

³ Var. *dont il le peust maintenir*

⁴ Var. *d'Estouteville, de Blanville, de Freauville et les autres*

⁵ Var. *et ilz envoyerent*

sire de Cliczon, le sire de Rieux, le sire de Beaumenoir et les autres barons, seigneurs et gens d'armes bretons partirent d'Acquaine et revindrent en Bretagne tenir la journée contre le duc leur seigneur. Et quant le terme approcha qu'elle devoit estre, le roy de France envoya ses deux mareschaulx, missire Loys de Sanxerre et missire Monton de Blanville, missire Jacques de Vienne son admiral, le comte de Harcourt, le daulphin d'Auvergne et mains autres seigneurs françois, lesqueulx seigneurs françois et bretons, joings avecques les Normans devant nommez qui tousjours avoient tenu le siege, tindrent leur journée en grant appareill devant Becherel, a laquelle ne se comparut aucun de la partie du duc de Bretagne. Pour ce rendirent les Angloys la place aux seigneurs dessus dictz, par celle condicion qu'ilz s'en yroient la part qu'ilz vouldoient. Et lors s'en retournerent par mer en Angleterre, et les seigneurs de France et de Bretagne saisirent la ville de Becherel, de laquelle, par corroux et par despit de ce que si longuement avoient musé devant, ilz trebucherent et araserent les murs, les tours et les clostures a l'esgal de la terre, puis passerent en Normandie et allerent asseoir Saint Sauveur le Vicomte.

CHAPITRE CXCIV

Comme le duc a grant ost descendi a Saint Mahé es fins de la terre et vint jucques a Saint Brieuc que il assegea, et comme les trieves furent prinses, pour quoy il retourna en Angleterre.

[f.288v] En l'an mil trois cents saixante quinze, le duc de Bretagne, qui oultre son gré sejournoit [en Angleterre]¹ combien que le roy Edouart touzjours lui promist que ja paix ne seroit o le roy de France que son duchié ne lui fust rendu, quar bien savoit que pour l'amour de lui avoit il esté estrangé, pourchacza² tellement vers ledit roy Edouard et les Angloys qu'il assembla deux mil hommes d'armes et trois mil archiers qui, par l'ordonnance du roy d'Angleterre, furent soubdoiez pour seix moys. Et estoient, des seigneurs d'Angleterre, le comte de Cantebruge et de La Marche, missire Thomas de Hollande, le seigneur Despensier, Edouard de Clifford, Nicolas Camoire, Richart de Pontchardon, Hue de Hastingues, le sire de La Poulle et pluseurs autres chevalliers et escuiers notables. Lesquelx en compaignie du duc audit lieu de Hantonne entrerent en mer et sillèrent vers les ports de Bretagne, tant que ou chastel de Saint Mahé es fins de la terre arriverent, et la prindrent terre, puis par grant force assaillirent ledit chastel. Lequel, pour ce qu'il estoit petitement pourveu de deffence, ilz conquistrent d'assault et occirent tous ceulx que dedans ilz trouverent, fors les religieux ausqueulx ilz espargnerent. Après laquelle prise chevaucha le duc par le païs de Leon et print Lesenevem, puis se transporta a Chastel Paul, la cité et le siege cathedral d'icelui païs et diocese, qui sans demeure fut pillée, courruée et evacuee de toutes ses richesses. D'illecques chevaucherent le duc et tous ses Angloys, costoyant la mer par Morlés qui leur fut rendue par composition, puis vindrent a l'environ et de la a Lantreguer, a La Roche Derien, a Guingamp, a La Roche Besnard, en oppressant tous ceulx qui au duc faire obeissance ne voullont. Tant errerent le duc et les Angloys qu'ilz parvindrent a la cité de Saint Brieuc des Vaultx, ou il avoit lors fortesse qui a l'evesque d'icelle appartenoit, laquelle estoit tresbien garnie de gens et de pourveances, car les seigneurs de Laval, de Rohan, de Cliczon, de Beaumenoir et pluseurs barons et

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² *pourcha* (correction d'après 8266)

[f.288bis]¹ seigneurs de Bretagne se tenoient a Lamballe, qui y avoient esté de par avant et l'avoient reffroischie de tout ce que lui faisoit moitier. Si ferma le duc son siege a l'environ d'icelle fortresse et, sans ce que il la peust prandre, y sist long temps. Pendant lequel furent a Bruges en Flandres unes treves accordees pour ung an entier entre les deux roys de France et d'Angleterre et tous leurs aidants et alliez, et les jurerent tenir le duc de Bourgoigne pour le roy de France et le duc de Lancastre pour le roy d'Angleterre, par les condicions desquelles trieves estoit dit et divisé que, durant le temps d'icelles, chaicune des parties devoit paisiblement joïr de ce dont ilz estoit lors en possession. Quelle chose fut le duc de Bretagne contraint tenir comme allié du roy d'Angleterre et a lever son siege de Saint Briec, si il ne vouloit aux dessus ditz trieves deroger. Pour quoy il se parti lors de ladicte cité de Saint Briec et retourna en Angleterre, ou il enmena avecques lui la duchesse sa femme, qu'il avoit laissee a Auroy en la garde de missire Jehan Augustin quant il avoit passé en Angleterre, ainsi comme il est dit cy devant. Et a la feste de Toussains prouchaine ensuivante, repassa le duc la mer avecques le duc de Lancastre, l'evesque de Londres, le comte de Salbery, qui retournerent a Bruges en Flandres et assemblerent avecques le duc de Bourgoigne, l'evesque d'Amiens et le comte de Sallebruche pour parlementer et troicter si aucun bon appointment se peust estre fait entre les deux roys de France et d'Angleterre. Et cest accord traicterent les evesques de Ravenne et de Carpentras, mais en fin ilz se departirent sans riens faire. Toutesfoiz furent les treves d'entr'eulx proloignees jucques a la feste de la Nativité Saint Jehan Baptiste, l'an mil trois cents saixante saize, et dempuis d'icelui terme jucques au premier jour de may l'an ensuivant mil trois cents saixante dix sept. Et s'en retourne[f.288vbis]rent tous ces princes en leurs contrees, fors le duc de Bretagne qui demoura en Flandres o le comte Loÿs de Flandres, son cousin, qui honorablement l'entretint. Et en cest an mil trois cents saixante saize, le dimanche jour de la Trinité, trespassa monseigneur Edouard, prince de Galles et d'Acquitaine, ainsné filz du roy d'Angleterre.

CHAPITRE CXCIV

De la mort Edouart d'Angleterre. Comme le duc de Lancastre vint a Saint Maslo et s'en retourna sans riens faire, et comme le sire de Cliczon conquist Auroy.

Quant toutes ces trieves furent passees, le duc Jehan de Bretagne, qui pendant le temps d'icelles avoit sejourné en Flandres ouecques son cousin comte Loÿs, veant que les guerres renouvelloient entre François et Anglois, print congïé dudict comte de Flandres et chevaucha jucques a Gravelignes, ou le comte de Salbery et missire Guischart d'Angle atoute une grant route de gens d'armes et d'archiers le allerent rencontrer et le conduisirent a Callays, ou il sejourna bien l'espace d'un moys. Puis passa en Angleterre et alla a Regues, qui siet a deux lieues de la ville de Londres sur la riviere de Thamise, ou le roy Edouard d'Angleterre gisoit malade. Lequel y trespassa de ce secle la vigille Saint Jehan Baptiste, l'an mil trois cents saixante dix sept. Et ou moys de juillet ensuivant, Richart, filz du prince de Galles, fut couronné a roy d'Angleterre, duquel roy Richart estoit la duchesse de Bretagne seur par cause de leur mere. Par aucun temps demoura le duc de Bretagne en sa comté de Richemont, dont il joïsoit lors paisiblement, avecques lui madamme sa femme, et moult souvent prioit le roy Richart d'Angleterre son

¹ Folio non numéroté

seurouge qu'il lui voulseist prester des gens d'armes pour reconquérir son païs de Bretagne qui s'estoit tourné françois. Mais lors estoit le roy d'Angleterre¹ en telle tribulacion pour la mort du roy Edouard qu'il ne pouait obtenir sa demande. Toutesfoiz le duc de Lancastre, [f.289] auquel il fut dit que, si il venoit en Bretagne, pluseurs chasteaux et villes du païs se tourneroient de la part de leur duc, et par espicial avoit il promesse de ceulx de Saint Maslo qu'ilz rendroient leur cité en son obeissance, fist grant assemblee de gens d'armes et d'archiers², qui monterent sur mer a Hantonne et vindrent arriver au havre de Saint Maslo, ou ilz descendirent et assistrent la cité a laquelle ilz donnerent pluseurs assaulx. Mais ceulx dedans, qui grandement estoient pourvez, par telle vertu leur resisterent qu'ilz cognurent clerement qu'ilz estoient frustrez de leur entente, et y musa le duc de Lancastre long temps sans riens y conquerir. Pendant lequel missire Bertran du Glasquin et le sire de Cliczon, qui la venue des Angloys entendirent, firent ung grant mandement et de toutes pars gens d'armes assemblerent. Si chevaucherent par devers le duc de Lancastre, et des Angloys ilz approucherent³ grandement, quar a Chasteauneuff se logerent mais point ne se combatirent. Si estoient les Angloys par chaicun jour ordonnez en bataille pour recevoir leurs adversaires si allez y fussent. Et quant le duc de Lancastre eut longuement sejourné devant Saint Maslo et il cognut de certain que ceulx dedans n'avoient tallant d'eulx rendre, mesmement que son ost estoit chaicun jour ainsi hardoyé et en doubte du sire de Cliczon et des autres seigneurs de Bretagne, il se remist en mer et retourna en Angleterre. Et adonc le sire de Cliczon atout son ost chevaucha jucques devant le chastel d'Auroy, que missire Jehan Augustin, chevalier angloys, tenoit encore pour le duc de Bretagne, si l'environna le sire de Cliczon de toutes pars et longuement y continua son siege, pendant lequel mains durs assaulx y furent donnez par ceulx de l'ost, ausquelx les enclos resisterent grandement. Mais quant longuement eurent tenu et que leurs pourveances furent si fort diminuees qu'elles leur estoient au faillir, ilz troicterent avecques ledit sire de Cliczon et les autres seigneurs de l'ost que, si dedans certain jour qu'ilz assignerent le duc ne se comparoit devant Auroy pour combatre ceulx du siege ou autre de par lui ou de par le roy d'Angleterre, ilz rendroient Auroy en l'obeissance du roy, par ainsi que jucques a celui jour ilz auroient respit de guerre. Lequel traicté leur fut par lesditz seigneurs de l'ost accordé. Et pource que a celui jour nul ne se comparut de la partie des dessus ditz roy d'Angleterre et duc [f.289v] de Bretagne⁴, les Angloys, qui estoient dedans Auroy, le rendirent en la main du sire de Cliczon, par telle condicion qu'ilz s'en pouaient sauvement aller celle part qu'ilz voudroient. Et lors se departirent missire Jehan Augustin et tous eulx ses soubdoyers, et s'en allerent en Angleterre.

CHAPITRE CXCVI

Comme le duc de Bretagne se retrait en Flandres o le comte son cousin, auquel le roy de France manda qu'il le chassast de lui, mais il n'en vout riens faire.

Assez tost après passa le duc de Bretagne de Angleterre en Flandres, ou il fut honorablement receu par le comte Loÿs de Flandres qui l'entretint lui et tout son estat tant comme il vout faire demeure. Si advint, pendant que ces deux princes sejournoient a Bruges, que ung chevalier appellé missire Pierres, sire de Bournesiel,

¹ Var. *estoit le royaume d'Angleterre*

² Var. *grant assemblee de gens et d'archiers*

³ Var. *le duc de Lancastre et les Angloys, lesqueulx ilz approchierent*

⁴ *duc de bre de Bretagne* (notre correction)

lequel le roy Charles de France envoyoyt en Escoce en embassade, arriva a l'Escluse en Flandres, ou il sejourna aucuns jours. Et pource que il maintenoit grant estat et vesselle d'or et d'argent [et]¹ qu'il faisoit devant lui porter une espee garnie moult richement, le bailly de l'Escluse qui celle chose advisa le signiffia au comte de Flandres son seigneur, qui lui commanda le mener en sa presence. Pur quoy le bailly retourna a l'Escluse et ledict missire Pierres mena a Bruges outre son gré. Et quant il fut devant le comte, qui divisoit o le duc de Bretaigne son cousin et estoient tous deux appuyez sus une fenestre, il se mist a genoix et lui dist : « Monseigneur, veez cy vostre prisonnier. » Auquel le comte respondit par grant ire : « Comment, ribault, dis tu que tu es mon prisonnier pource que je t'ay mandé a venir parler a moy ? Les gens de monseigneur le roy peuvent bien venir devant moy, et tu ne t'es pas bien acquité quant tu as tant sejourné a l'Escluse. Et tu me savoyz si pres de toy et ne daignoyz venir vers moy ! » Donc dist le chevalier : « Monseigneur, sauff vostre grace ! » Et lors print le duc la parolle et dist encore audit chevalier : « Entre vous, bourdeurs et langagiers, vendeurs de bourdes et de langages, ou pallays, a Paris et en *la chambre*² du roy meptez le royaume en vostre volenté. Et jouez du roy a vostre entente et en faictes bien ou mal lequel vous vullez. Ne nul hault [f.290] prince de son sang, que³ vous l'avez enchargé en hayne, ne peut estre oÿ. Mais le temps vendra encore que on pandra tant de ceulx gens que les gibetz en seront tous rempliz ! » Et atant se retirent le duc et le comte, et le chevalier demeura tout honteux, qui sans empeschement retourna a l'Escluse. Et pour ce qu'il n'osa aller plus avant quar la mer estoit gardee par les Angloys, il s'en retourna en France par devers le roy, auquel pour soy excuser de ce qu'il n'estoit aillé jucques en Escoce, il recorda que le duc de Bretaigne et le comte de Flandres avoient empesché son veage. Dont le roy fut trescouroucié et au comte de Flandres envoya lettres de menaces pour tant qu'il soubstenoit le duc de Bretaigne, lequel il tenoit son ennemy. Si s'excusa le comte vers lui, disant qu'il ne devoit veer son païs a son cousin germain et qu'il ne l'avoit en riens soubstenu en son prejudice. Mais tout ce riens ne lui vallut que le roy de France ne lui remandast que, s'il ne chaczoit le duc de Bretaigne son adversaire, qu'il lui courroit sus et lui feroit guerre. Et lors que le comte de Flandres se veit ainsi sommé de par le roy de France, il se transporta a Gand et avecques lui mena le duc son cousin, lequel fut par les bourgeoys a grant honneur receu. Si assembla le comte de Flandres en celle ville de Gand les maires des villes de Bruges, d'Ypres, de Courtray et des autres bonnes villes de Flandres, ausqueulx il monstra les lettres du roy de France et leur dist de sa bouche en ceste maniere : « Mes subgictz et amis des bonnes villes de Flandres, je vous ay jucques a cy, la mercy Dieu, en tranquillité gouvernez. Mais maintenant me vient a grant desplaisir, et aussi doibt il faire a vous, quant monseigneur le roy me veult guerroyer pour tant que je soubstiens en ma compaignie le duc de Bretaigne, mon cousin germain, qui n'est pas bien amé en France et ne s'ose confier ne asseurer en ses gens de Bretaigne pour la cause qu'il y a cinq ou seix barons qui le heent. Et veult le roy que je le chace hors de ma terre et de ma maison, ce que me seroit estrange, [f.290v] et a mondit cousin encore plus grandement. Je ne dy pas⁴, si je le confortaye de villes et de chasteaux contre le roy de France, il n'eust bien cause de se plaindre de moy. Mais nenny ! ainsi que vous savez. Et pour ce vous ay ge cy assemblez afin de vous monstrier les perilz et les inconveniens qui en peuvent ensuir, savoir si vous tendrez

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *en bambre* (correction d'après 8266)

³ Var. *puis que*

⁴ Var. *je ne dis pas que*

ma partie si le roy me vient courir sus. » Quant ainsi eut le comte parlé, ses hommes lui respondirent tous d'un voulloir que ouecques lui seroient contre tout homme qui contre luiouldroit guerre emprandre, et lui fourniroient de son païs de Flandres seulement deux mil hommes armez si moitier en avoit de tant. Dont le comte les remercy grandement, et atant finit leur parlement. Et s'en retournerent les maires des villes chaicun en son lieu, et le duc de Bretaigne et le comte de Flandres retournerent a Bruges, tresjoyeux de la response des Flamans. De ces remonstrances que le comte de Flandres avoit faictes a ses hommes et de la response des Flamans, fut le roy de France acertainé, dont il fut moult despit, et disoit que le duc de Bretaigne et le comte de Flandres ne forlignoient par l'un a la nature de l'autre et que tous deux estoient les plus orgueilleux et presumptueux princes qu'il cogneust ; et volentiers eust couru sus au comte de Flandres et fust entré en son païs s'il n'eust craint les Flamans. Mais neantmoins pour ce n'estrangea le comte de Flandres son cousin de Bretaigne de son païs, ains lui entretint tant comme demourer y voult et lui maintint son estat. Si eut en après le duc conseil de retourner en Angleterre et se parti de Flandres, puis chevaucha jucques a Gravelignes, ou le comte de Salbery atout cinq cens lances et mil archiers pour doubte des garnisons françoises le alla rencontrer et le conduisit jucques a Callays, ou il fut recuilli honnorablement par missire Hue de Cavrelee qui en estoit cappitaine. Et après ce qu'il eut sejourné par l'espace de [f.291] cinq jours en la ville de Callays, il monta sur mer et nagea tellement que en brieff termine il arriva a Douvres, ung port en Angleterre, ou il descendit et de la chevaucha par le païs tant qu'il parvint au lieu ou lors estoit le roy Richard d'Angleterre, lequel le receut a grant joye, et aussi firent le comte de Cantebruge et les autres barons d'Angleterre. Ce temps pendant se tenoit le païs de Bretaigne clos sans se declerer pour le roy de France ne pour le duc de Bretaigne, et se fussent les habitans des citez et des villes tresvoluntiers accordez a la partie du duc, et moult s'esmerveilloient que l'on lui demandoit. Et estoient de leur accord pluseurs chevaliers et escuiers du païs, et aussi l'estoit madame Jehanne de Bretaigne, comtesse de Paintevre, qui avoit esté femme de monseigneur Charles de Blais, quar, par les guerres et divisions lors aiant cours en Bretaigne, estoient ses terres pillées et destruietes si que elle n'en pouait joïr paisiblement. Mais le sire de Cliczon, le vicomte de Rohan, le sire de Rochefort et autres seigneurs de Bretaigne tenoient le païs en guerre, et avoient recours en France quant plus puissant d'eulx fust venu en Bretaigne. Et lors avoit a Pontorson et a Saint Maslo de l'Isle grosse garnison de François que lesdictz seigneurs y avoient mis, lesqueulx pilloient et exilloient tout le païs a l'environ. Desquelles choses le duc, qui demouroit en Angleterre, estoit bien a plain informé, et comme le duc d'Anjou faisoit destruire et gaster son païs, quar s'estoit celui qui plus lui estoit contraire et qui esmouvoit plus les Bretons contre lui ; et aussi comme les citez et villes se tenoient ou nom de lui fermées ; et que pluseurs chevaliers et escuiers bretons desiroient sa venue, dont il leur savoit bon gré. Mais neantmoins ne se osoit il affier de retourner en Bretaigne, quar il se doubtoit trop grandement de traïson et ne trouvoit pas en conseil vers le roy d'Angleterre et le duc de Lancastre que ainsi le deust faire.

CHAPITRE CXCVII

Du scisme de l'Eglise et come missire Sevestre Budes, chevalier breton, ouvra en Italie contre les Rommains ; et de sa mort.

[f.291v] En celui temps seurvint grant variacion entre les crestiens tant gens d'Iglise que seculiers parce que deux papes avoient esté esleuz par les cardinaulx, desqueulx l'un estoit appellé Urban et l'autre Clement. Mais renommee courroit que Urban avoit esté esleu par force, et tenoient les roys et princes de la terre les ungs la partie de l'un et les autres la partie de l'autre. Toutesfoiz la plus saine partie s'accordoit a Clement, mais les Romains ne le voullioient souffrir ne accepter, ains s'esforczoient par armes contre lui deffendre le Siege apostolicque. Et lors pendant ces divisions, estoit en Italie missire Sevestre Budes, chevalier breton, qui en sa route avoit plus de deux mil soubdoyers bretons, dont il avoit l'an precedent guerroyé les Flourentins que pape Gregoyre avoit excommuniez pour leur rebellion. Et s'estoit ledict missire Sevestre tant vigoreusement combatu pour la querelle de Sainte Eglise qu'il avoit vaincu les Flourentins et du tout amenez a mercy. Et pour ce Clement pape et les cardinaulx de sa secte manderent secretement celui missire Sevestre et ses gens bretons, lesqueulx, obeissans a leur mandement, coyement se vindrent bouter en Romme ou bourg Saint Pierre, et occuperent le fort chastel de Saint Angle, qui siet au dehors de Romme, affin de mieulx contraindre les Romains. Pour la doubte desqueulx Bretons, qui ruoient jus tout ce qu'ilz rencontroient sans riens espargner, pape Urban et les cardinaulx de son accord ne s'osoient mouvoir ne partir de leurs lieux. Mais lors que les Romains se veirent ainsi tenuz a destroit par lesditz Bretons, ilz manderent incontinent grant nombre de soubdoyers allemans. Lesquelx, joins et uniz otoute la puissance de Romme, vindrent devant le bourg Saint Pierre et le conquistrent sur les Bretons, qui lors se retraitent ou chastel d'Angle, lequel ilz deffendirent vertueusement. Mais en fin par longueur du siege furent ilz contrains a le rendre, saufves leurs vies, et s'en allerent lesditz Bretons vers Fondes ou estoit pape Clemens. Et lors n'estoit **[f.292]** pas missire Sevestre Budes ou devant dict chastel de Saint Angle, ains se tenoit sur le país. Mais quant il entendi que ses gens l'avoient perdu et que ilz estoient hors du bourg Saint Pierre, il fut trescouroucé et pensa comme il se pourroit contrevenger sur les Romains, qui ainsi les avoient deboutez. Si associa ses gens d'armes et ses soubdoiers et en mist sus grant route. Et pource que il lui fut nuncé que les Romains devoit a ung certain jour estre assemblez en conseil dedans le Capitolle, il chevaucha tout secretement par voyes couvertes jucques dedans la cité de Romme, en laquelle il entra par la porte de Naples, environ l'eure que le soulail tend a son couchement, et vindrent lui et ses Bretons si a point qu'ilz trouverent tout le conseil de Romme en ung theatre devant le Capitolle, qui n'en faisoit que issir. Et la estoient les plus haulx hommes de Romme, ausqueulx ilz coururent sus soubdainement, les lances adessees et esperonnant leurs chevaux, et en trebucherent et occirent foeson des plus notables, quar sept barons de Romme y moururent et deux cents d'autres puissans hommes, et avecques ce grant multitude d'autres gens y furent occis et navrez piteusement. Et après ce fait et que assez se furent les Bretons vengez des Romains, ilz s'en issirent de Romme et point ne furent poursceuz, quar l'obscurté de la nuyt tantost seurvint. Mais le landemain, en punicion de ce cas, les Romains occirent tous les clers bretons qu'ilz peurent trouver sans nul en espargner ne prendre a mercy, jasceit qu'ilz n'en fussent en coulpe. En après par intervalle de temps fut le dessus nommé missire Sevestre Budes descomfit par ung chevalier appellé missire Hoconde et mené es prisons des Romains, dont il issit assez tost – je ne sçay par queulx means. Et pour ce, quant il fut retourné par devers le pape Clement son maistre, le cardinal d'Amians, duquel il avoit eue la vexelle ce pendant qu'il guerreoit pour l'Eglise et l'avoit distribué a ses compaignons **[f.292v]** et

soubdoiers pour tant qu'ilz ne pouaient estre poyez de leurs gages, le fist secretement¹ accuser de traïson par devers le pape, supposant que, pour la cause qu'il avoit legierement esté delivré de la prison des Romains qui tant l'avoient en hayne pour les outrages qu'il leur² avoit faictz, qu'il avoit faicte composicion avecques eulx et s'estoit cauteusement traict en Avignon pour traïr pape Clement. Lequel, a la persuasion du devant dict cardinal d'Amians, envoya ledict missire Sevestre en la cité de Mascons. Et icelui, avecques ung escuier breton appellé Guillaume Boileue, qui avec ledit missire Sevestre avoit esté en prison a Rome, fist decapiter cruelement sans autre acheson fors que a l'ennortement du devant dict cardinal, quar la traïson, leur mise sus, oncques ne fut prouree. Laquelle mort cruele tourna grandement en desplaisir a missire Bertran du Glasquin, duc de Moulins et connestable de France, car le dessus nommé chevalier missire Sevestre Budes lui estoit proche par lignage ; et en fut telement esmeu de corroux vers pape Clement et les cardinaulx de sa secte que, s'il eust depuis vescu longuement, il leur eust monstré de fait que moult lui estoit ladicte mort desplaisante, quar de ce avoit il bon voulloir.

CHAPITRE CXCVIII

Comme le roy de France fist appeler le duc de Bretagne par davent lui et de l'arrest qu'il donna contre luy en son absence, et du serment qu'il fist jurer a quatre barons de Bretagne.

Tout ce temps pendant se tenoit le duc Jehan de Bretagne en sa comté de Richemont et n'en avoit parti depuis sa venue de Flandres, quar, combien que partie de ses subgictz bretons le desirassent, comme dit est devant, toutesfoiz n'osoit il venir en son païs de Bretagne, ouquel lors justice et droicture n'estoient administrees, ains y avoient cours iniquité, outrage et violence, quar chaicun faisoit ce qu'il voullait sans reprehension. L'eglise estoit oppressee, les populaires desfoullez et toutes loys et coustumes viollees [f.293] et enfraintes, parce que celui qui les devoit garder en estoit exilé et banny par ses propres subgictz, dont droit estoit que Bretons chierement le comparassent. Lors estoit Bretagne divisee en plusieurs parties, quar noz barons, corrupuz par les dons et grans promesses du roy françois, amoient plus chier leur bien particulier que le proffit de la chose publique, non aiant esgard a l'onneur et a la gloire de leur nascion, mais a leurs proffitz singulierement entendoient. Et adonc comme Charles, lors roy de France, qui subtilement ouvroit en tous ses faictz et qui, par le mean de son scens, y besoignoit plus grandement que son pere et son aieul, successivement roys de France ses predicesseurs, n'avoient fait par leur proesse, veit ainsi injustice en Bretagne regner publicquement et que droicture n'y avoit cours, il pensa, moiennant le support et aide des barons qui estoient de sa secte, tout le païs de Bretagne confisquer, unir et joindre a sa coronne et a son demaine de France. Et lors, affin qu'il semblast que en ce fait il procedast meurement et que sans cause legitime il ne feist ladicte confiscacion, il envoya ses sergens en Bretagne ajourner le duc a comparoir personnellement en sa cité de Paris en demande de son procureur, lui assignant terme au quart jour de septembre, l'an mil trois cents saixante dix ouict. Et fut ledit ajournement fait le vigntiesme jour de juin en celui an, a Rennes, a Nantes et a Dinan, esquelles citez et villes il avoit par avant fait defendre et banir a sons de

¹ Var. *couvertement*

² *leurs* (correction d'après 8266)

trompes que nul, sus paine de la teste, ne fust si osé de recevoir ledit duc de Bretagne. Mais les sergens et messages du roy de France ne allerent a Derval ne a Brest qui se tenoient encore pour le duc, et y avoit bonnes garnisons d'Angloys que les François ne pouaient conquerre. Mais le roy de France ne pouait, scelon droit, Bretagne confisquer¹, quar, quant le roy de France premierement acquist la submission de Bretagne, qui fut usurpativement [quar]² il n'y avoit aucun droit, il ne n'y eut que simple obeissance seulement sans ligençe ne serments. Et supposé encore que la principaulté de Bre[f.293v]taigne fust en ce cas subgicte aux roys de France, si n'y procedoit pas le roy Charles droictement, quar ajournement ne lye aucun si fait n'est a la personne ou a son procureur ou aussi en lieu, pour quoy est tourné le debat et la contencion encore par ainsi qu'il y face demeure. Or est ainsi que celui ajournement ne fut fait a la personne du duc ne a son procureur, ne aussi en habitation qu'il eust, car, supposé qu'elles deussent par droict lui appartenir, toutesfoiz en estoit il fuitiff et banny, comme devant est dict. Secundement nul juge ne doibt aucunement lye le defenseur quant par le pourchas de l'acteur il est en celle maniere empesché qu'i³ ne peut ou n'ose devant ledict juge comparoir. Si estoit ainsi que par le pourchas du roy de France, qui se faisoit juge et partie en celle cause, estoit le duc dessaesi et mis hors de son heritage, par quoy il ne devoit estre lyé par le jugement de lui ne des siens. Item, adjournement ne peut valloir si scelon la distance du lieu n'est a la partie mise suffisante intervalle de temps, et ainsi estoit que le duc lors demouroit en sa comté de Richemont, de laquelle il ne pouait en si brieff temps estre informé dudit ajournement et passer la mer d'Angleterre pour venir a son terme. Item, en ajournement, avant que sentence soit profferee, sont necessaires trois editz qui aient intervalles suffisantes ou que pour iceulx trois editz il soit peremptoire, auquel ajournement peremptoire couvient autant assigner de temps comme a iceulx trois editz. Mais en l'ajournement fait savoir par le roy de France, ne fut faicte aucune mencion de peremptoire, ne temps suffisant ne y fut assigné. Par quoy et par pluseurs autres raisons que l'on pourroit assigner, supposé, comme dit est, que le duc de Bretagne fust quant a ce subgict au roy de France, n'estoit ledit ajournement de nulle valeur. Neantmoins s'assemblerent a Paris la plus grant partie des pers de France et la furent les trois estats. Et quant la journee fut [f.294] venue a laquelle ledict ajournement dependoit, le procureur fist appeler missire Jehan de Montfort, n'avoit guere duc de Bretagne, si savoit il bien que l'ajournement n'estoit venu a sa notice, et, s'il eust sceu, si ne devoit il aller au terme, jasceit encore que a cause de sa comté de Montfort il fust tenu obeir au mandement du roy de France. Quar nul n'est tenu de respondre a aucun s'il n'est appellé en jugement devant juge convenable et non suspect et en lieu seur ou il puisse sceurement et sans empeschement aller et avoir bon conseil, sage et discret, qui par son scens et par son parler sache garder le droit de la partie. Aussi n'est nul tenu pledoyer devant juge suspect, hayneux, couvoiteux et plain de vengeance. Or taschoit le roy de France a destruire de tous points le duc de Bretagne et meптоit son entente a lui tolloir sa principaulté et la approprier a lui, et par son ajournement cauteleux le cuidoit attraire entre la commune de Paris, qui avoit volenté fermee de l'occire si tost comme ilz le pourroient enclorre entre les murs de leur ville. Mais en obmettant toutes ces raisons et pluseurs autres que l'on pourroit alleguer au propos en retournant a la matiere de l'histoire, c'est assavoir⁴ que, après ce que ainsi fut le duc

¹ *ne le pouait selon droit Bretagne confisquer* (correction d'après 8266)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *qu'il*

⁴ Var. *est assavoir que*

appellé en jugement, pousé que point ne s'i comparust ne procureur de par lui, proposa le procureur du roy de France que, pource que le duc de Bretaigne s'estoit declairé ennemy du roy de France parce qu'il avoit a main armee traversé son royaume en faisant tous faitz de guerre comme embrasements, occisions, gasts de païs et tresfort endommagé ledit royaume, et lui avoit renvoyé son hommage des terres qu'il tenoit de lui, que il s'estoit mesfait du corps et avoit commis crime de lese magesté, et pour ce devoit estre privé de tous honneurs, droitz, noblesses et dignitez. Laquelle chose ainsi proposee par le procureur, comme nul ne fust qui la¹ opposast, quar la n'estoient fors les pers et les estats de France qui trop emus deissent ung seul mot qui au [f.294v] roy ne fust agreable, fut par le presidant de France en jugement declairee. Et fut dit que le roy confisquoit a sa coronne tout ce que missire Jehan de Montfort avoit tenu en France, et aussi y applicquoit toute la duché de Bretaigne. Laquelle sentence sembla aux Bretons moult dure quant elle vint a leur notice, et lors cognurent les aucuns, plus clerement que devant, que mal avoint fait de chacer leur droicturier prince et seigneur. Si ne voudrent que a execucion fust mise, et se y opposerent ceulx qui plus prouchains estoient par lignage du duc, qui lors estoit absent, que le roy ne peust confisquer ne appliquer a sa coronne la principaulté de Bretaigne, allegants les usements, noblesses et dignitez d'icelle, et que, quant premierement s'en fist alliance aux roys de France, n'y ot fors obeissance simple sans ligençe ne sermens. Et requistrent au roy de France comme il ne voulseist excercer sa rigueur vers eulx, qui loyaument l'avoient servi et qui pour soubstenir sa querelle avoient dechacié leur propre prince, ains les maintenist et laissast en leurs franchises. Mais l'ardeur que damme Couvoitise attisoit en son corage ne le laissoit en repos, ains l'esmoivoit executer la sentence devant dicte neantmoins l'opposicion, quar, pour la cause que le duc estoit absent, il cuidoit ordonner du païs tout a sa volenté. Et pour de fait le appliquer et meptre en sa main, il fist chevaucher ceste part grant multitude de gens d'armes françois, qui vindrent jucques en la cité d'Angiers ou ilz sejournerent longuement. Quar, comme les Bretons cognurent acertain que s'estoit acertes que le roy de France leur envoioit ses gens d'armes, ilz pancerent que, après ce qu'il auroit saesi les villes et chasteaux de Bretaigne, il les rendroit en captivité et en grant subjection. Pour quoy ilz proposerent exposer leurs vies en peril mortel pour leurs libertez deffendre, et garnirent leurs fors a l'encontre des devant dictz gens d'armes françoys, pensans leur resister [f.295] vigoreusement. Et pour ceste acheson demourerent ces gens d'armes a Angiers tous coys sans entrer en Bretaigne, comme dit est. Et quant le roy de France entendit celle chose, il pancza que en ce fait il procederoit plus meurement et que sans guerre il executeroit sa sentence et vendroit a chieff et a son intencion de Bretaigne et des Bretons. Si manda le sire de Laval, missire Bertran du Glasquin, son connestable, le vicomte de Rohan, le sire de Cliczon, pource que lors ilz estoient en Bretaigne les plus renommez. Lesqueulx, en obeissant au commandement du roy, a Paris se transporterent, ung peu après Pasques, l'an de grace mil trois cents saixante dix neuff. Et comme ung jour ilz furent assemblez ou pallays royal de Paris, en la chambre verte avecques le roy et pluseurs seigneurs de son conseil, le roy leur commença a dire de sa propre bouche les parolles qui ensuivent, c'est assavoir que, après ce que le comte de Montfort lui avoit fait hommage et que il voulseist traicter en toute douceur et gracieuseté, mesmes que pour bien sept mil livres de heritage qu'il demandoit au comte de Flandres son cousin pour partie du droict de sa mere, il eust voullu asseoir a la comtesse de Paintevre en l'acquit dudict comté de Montfort

¹ Var. *le*

dix mil livres de heritage, ledit de Montfort avoit par pluseursfoiz fait venir les Angloys en son païs de Bretagne, lesqueulx estoient ses ennemis anciens, et cieulx tenuz oultre son gré, nonobstant qu'il lui eust fait savoir par notables messages, comme prelatz, barons et autres seigneurs, qu'il les feist vuidier et les renvoiast en leur terre, ausqueulx messages il promettoit touzjours ainsi le faire mais riens n'en tenoit ; et pour ce avoit il envoyé en Bretagne missire Bertran du Glasquin o grant multitude de gens qui, moiennant l'aide des Bretons, avoient mis le païs en son obeissance, fors les chasteaux de Derval et de Brest qui estoient a l'encontre de lui tenuz ; si avoit ledit comte de Montfort chevauché par son royaume en le degastant miserablement et depuis amené le **[f.295v]** comte de Cantebruge, filz au roy d'Angleterre, et grant nombre de gens d'armes angloys, contre lesqueulx s'estoient les Bretons tournez et leur avoient resisté vertueusement. Dist oultre le roy que, jasceit fust que a l'occasion de celles rebellions et desobeissances il eust peu, ainsi qu'il affermoit, applicquer tous les heritages dudict comte a son demaine de France, si y avoit il voulu proceder plus meurement, quar il l'avoit fait ajourner en son parlement a comparoir devant ses pers, par lesqueulx, pource que point ne s'estoit comparu, il avoit esté jugé defaillant et que par ce devoit encourir les paines dessus declerees. Et après ce que le roy eut ainsi recordé toutes ces choses aux devant dictz seigneurs bretons, il les requist qu'ilz vouldissent livrer et bailler les places qu'ilz tenoient en Bretagne au duc de Bourbon, a missire Loÿs de Sanxerre, mareschal de France, et aux autres seigneurs que il y enveroient pour en prendre la possession. Quelle chose missire Bertran du Glasquin [et le sire de Cliczon]¹ lui octrierent legierement, quar ilz avoient de lui grans dons et grans proffitz, et pour couvoitise vouldrent les franchises et libertez anciennes de leur nascion aneantir et la souffrir estre subgicte a la dominacion d'autre prince que de leur nom. Et jurerent au roy que tous le païs et les fors de Bretagne feroient rendre en sa main, et ce mesme promist le vicomte de Rohan, quar il cognoessoit qu'il estoit en la puissance du roy et que, s'il en faisoit reffus, il seroit detenu de son corps. Et aussi avoit le roy de France par avant fait bannir que ceulx souffreroient paine qui contrediroient que la principaulté de Bretagne lui fust rendue et mise en ses mains. Mais le sire de Laval s'en excusa grandement et dist au roy qu'il tendroit ses villes et ses chasteaux, qui par heritage lui appartenoient, non pas en garde, ains comme sciens propres. Dist oultre ledit sire de Laval qu'il ne vouloit mye *destruire*² le duc de Bretagne son cousin germain, quar, comme il est dit cy dessus **[f.296]** bien *avant*³ en l'istoire, la seur⁴ du comte de Montfort, pere du duc, et fille du duc Artur et de la comtesse de Montfort, fut mariee au sire de Laval, pere dudict sire de Laval, duquel a este cy derrainement parlé, qui neantmoins ses excusacions et qu'il allegeast la proximité du lignage en quoy il atteignoit au duc de Bretagne, jura que contre le roy ne seroit, quar ainsi le lui couvint faire pour pluseurs consideracions qui a ce le contraignoient. Si se tint le roy de France assez content quant il eut le serment de ses quatre seigneurs, desqueulx l'une partie vouldissent lors estre ailleurs, et pour ce prindrent ilz congé et s'en retournerent en Bretagne.

CHAPITRE CXCIX

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² *desplaire* (correction d'après 8266)

³ *bien avoient en l'istoire* (correction d'après 8266)

⁴ *que la seur* (correction d'après 8266)

Comme après ce que ces seigneurs furent retournez en Bretagne et qu'ilz eurent notiffier au païs l'intencion du roy de France, les Bretons envoierent querir le duc en Angleterre.

Comme ces seigneurs furent retournez a leurs mansions, le sire de Laval et le vicomte de Rohan assemblerent les autres barons, prelatz et autres seigneurs de Bretagne, ausqueulz ilz signiffierent et declairerent l'intencion du roy de France et comme il vouloit joindre et applicquer la principaulté de Bretagne a sa couronne. Et aussi leur monstrerent les sermens qu'ilz lui avoient jurez et promis tenir, lesqueulz ilz ne doubtoient enfreindre pource que par crainte y avoit esté contrains, promettans s'encliner a faire ce que par la plus saine partie d'eulx seroit advisé. Si avoient les dessus dictz seigneurs en consideracion¹, comme dit est devant, que, si le roy avoit occuppé, prins et saesi le païs de Bretagne et qu'il en fust assuré, qu'il tendroit a tousjours mais en subjection. Et tousjours avoient ce propos que mieulx amoient exposer leurs corps en guerre et leurs vies a la fortune des batailles que submettre eulx et leur heritage a perpetuel [f.296v] servitude. Et lors, par le consentement et deliberacion de tous, fut entr'eulx advisé qu'ilz envoierent querir² leur prince, qui a tort débouté avoit esté de son païs. Et ja se tenoient les citez, villes et chasteaux de Bretagne fermées a l'encontre du roy de France, qui nouvellement avoit envoyé missire Bertran du Glasquin, son connestable, a Pontorson et vers le mont Saint Michiel. Lequel missire Bertran guerreoit la cité de Dol et le païs d'environ, quar lui et le sire de Cliczon vouloient et s'esforczoient enteriner les promesses qu'ilz avoient faictes au roy de France. Et n'estoient pas de l'accord du sire de Laval, du vicomte de Rohan ne de tous les autres gens de Bretagne, qui grandement desiroient le retour de leur prince³. Et pource que ja plusieursfoiz par lettres et par messages l'avoient mandé, et qu'il n'estoit venu a leur priere pource que il ne se y osoit encore assurer, en murmuroient aucuns des prelatz, barons et autres estats de Bretagne et disoient entr'eulx qu'ilz mandoint toutes les sepmaines leur prince par lettres, et point ne venoit mais s'excusoit envers eulx. Et les autres le soubstenoient, disants qu'il avoit cause et que trop simplement lui signifffioient leur estat et l'affection qu'ilz avoient de son retour, quar bien appartenoit qu'ilz lui envoyassent ung ou deux chevaliers de creance, esqueulx il adjoutast foy, et qu'ilz lui remonstrassent plainement l'estat du païs. Et ceste charge de ambassade et office de messagerie prindrent et accepterent tresvolentiers, de par le sire de Laval, le vicomte de Rohan et les autres seigneurs bretons qui, comme dit est, estoient assemblez, missire Eustache de La Houssaye et missire Geffroy de Karimel, chevalliers, qui nouvellement [avoient]⁴ relenqui la route de missire Bertran du Glasquin avecques lequel ilz avoient esté a la conquete d'Espagne et ailleurs ou il avoit fait guerre en Bre[f.297]taigne [et]⁵ estoient venuz pour combatre la franchise et la querelle de leur nascion, et Geffroy de Pargaz escuier, qui moult privé estoit de sa maison⁶ par avant qu'il passast en Angleterre. Lesqueulx ambassades et après ce qu'ilz furent chargez de par les trois estats de Bretagne de signifffier au duc leur prince et le supplier de par eulx que hastivement en Bretagne lui pleust venir gouverner ses subgictz et ses droictz deffendre a l'encontre du roy de France, qui

¹ Var. *ceste consideracion*

² Var. *envoieroient en Angleterre querir*

³ Var. *le retour du duc leur prince*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁶ Var. *privé du duc et de sa maison*

s'esforczoit les lui tolloir et son païs de Bretagne unir et joindre au demaine de France, mesmement que lesdictz estats leur eurent baillees lettres seellees et approuvees de leurs seaux affin de leur oster tout suspeczon, ilz monterent sur mer a Konke et nagerent par mer tellement qu'ilz entrerent ou fleuve de Thamise et arriverent a Londres, ou ilz furent benignement receuz du duc, de la duchesse et de missire Robert Quenolle qui la estoient. Et adonc signiffierent ilz au duc comme les estats de Bretagne [les avoient vers luy transmis]¹, qui grandement desiroient le retour, et l'acheson pour quoy, et lui presenterent leurs seellez. Et lors que le duc entendit que les Bretons ses subgictz le desiroient et qu'il en fut certiffié tant par le record desditz ambassadeurs que par les lettres² qu'ilz avoient portees, il fut tresjoyeux et le signiffia au roy Richard d'Angleterre et a ses oncles, qui lui louerent, puis que ses subgictz le desiroient, qu'il passast la mer et veneist en Bretagne ; et que assez tost ilz lui enveroient gens d'armes assez pour tenir les frontieres de son païs contre ses ennemis ; mais qu'il laissast encore la duchesse sa femme, seur du roy Richard, avecques la princesse de Galles sa mere. Et pour ce ordonna le duc assez tost après son partement [et]³ print congié du roy d'Angleterre et de ses oncles, qui le promistrent secourir, et aussi de madamme la princesse de Galles et de la duchesse sa femme, puis se mist en mer a Hantonne acompagné de missire Eustache de La Houssaye, de missire Geffroy de Karimel, [f.297v] de Geffroy de Parguaz et de cent hommes d'armes et deux cents archiers angloys. Si eut vent couvenable et en brieff temps approcha les rivages de Bretagne. Et comme de son advenement fut par le païs de Bretagne la nouvelle expandue, courroient de toutes pars Bretons, chevalliers, escuiers et autres gens pour le recevoir, si que, quant il arriva au havre, il en trouva grant multitude qui l'attendoit. Si print terre et chevaucha jucques devant la ville de Dinan, de laquelle Guitte, qui en estoit cappitaine, lui rendi les clefs et y entra sans aucune contradicion. Et illecques vindrent a lui, des seigneurs de Bretagne, le sire de Montfort, le sire de Montafillant, le sire de Beaumenoir, le sire de La Hunaudaye, le sire de Montauban, le vicomte de Coetmen et pluseurs autres. Le sire de Fontenay, qui estoit cappitaine de Rennes, mist la cité en son obeissance et en rendi les cleffs a ses commis, et ainsi le fist Malor de la ville de Guerrande et Blanchiz de celle de Lamballe, dont ilz estoient cappitaines. Et maints autres seigneurs et cappitaines de citez, villes, chasteaux et fors lui allerent faire obeissance, lesqueulx il receut benignement et, en meptant⁴ arriere tout mautallant, leur pardonnoit debonnairement leur longue rebellion. Et après ce qu'il eut sejourné aucuns jours a Dinan, il vint a Rennes, ou il fut receu par le clergié, et allerent tous les colleges o processions le rencontrer. Et aussi firent les bourgeays et les citoiens de Rennes et faisoient, chaicun en droit soy, joye et feste de sa venue. En après chevaucha le duc par son païs et ailla a Vennes puis a Nantes, et par tout fut receut liement. Et ce pendant lui venoient pluseurs plaintes de missire Bertran du Glasquin qui, de Pontorson ou il estoit, avoit couru en la marche de Bretagne et grandement endommagé le païs de Rennoys. Mais le duc appaisoit ses subgictz par ledict missire Bertran oppressez, et en les confortant leur disoit que briefvement lui devoit venir secours d'Angleterre, quar sans l'aide des Angloys ne pouait il resister aux François, parce que ses subgictz les Bretons estoient indifferens ensemble et eulx mesmes le guerreoient ; mais que si l'on lui faisoit des tors, son secours venu, il en feroit aussi.

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Var. *la relacion des lettres*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ *en meptoit* (correction d'après 8266)

CHAPITRE CC

[f.298] *Comme le roy d'Angleterre voult secourir le duc de Bretagne et fist monter sus mer gens d'armes et archiers pour venir en Bretagne, mais la pluspart perirent par tourmente.*

Après ce que, en la maniere que dessus est dicte, fut le duc de Bretagne parti d'Angleterre et venu en son país, se vouldrent le roy Richard et ses oncles acquiter vers lui et lui envoyer secours, ainsi comme ilz lui avoient promis. Et ordonnerent a venir en Bretagne missire Jehan Arondel atout deux cens hommes d'armes et quatre cens archiers. A la conduite desqueulx estoient ordonnez soubz ledict [missire Jehan d'Arondel]¹, missire Hue de Carvalay, missire Thomas Bonnestre, missire Thomas Triver, missire Jehan Bourcier et le sire de Ferriers, qui tous monterent sur mer a Hantonne et tous leurs navires firent du havre departir, esperans venir en Bretagne descendre. Mais au second jour après, le vent tourna au contraire qui ne leur souffri siller a leur intencion, ains demena a son plaisir les neffs vagantes cza et la par sus les undes, tellement que les subtilz engins de leurs mariniers ne peut empescher qu'ilz ne fussent portees es bondes de Cornouaille, et d'illec en la mer d'Irlande ou ilz trouverent plus grant oraige que devant. Quar, par le forcenage des vents hastifs que les uns a l'encontre des autres assembloient, trois de leurs neffs furent peries et affondrees au parfont de la mer, avecques IIII^{xx} chevaliers et escuiers qui dedans estoient, entre lesqueulx perirent missire Jehan d'Arondel, qui estoit chieff de l'armee, comme dit est, missire Thomas Bonnestre, missire Gautier Paule et maints autres. Mais missire Hue de Carvallay et sept mariniers de sa neff se sauverent, parce qu'ilz se adjoignirent aux masts des neffs brisees qui par pieces flotoient par dessus les vagues de la mer, et en celle maniere parvindrent sur le sable et sur les rochiers des rives et se sauverent. Et mesmement eschaperent ce perilleux dangier missire Thomas Triver et autres qui au roy Richard d'Angleterre allerent nuncer l'aventure qui leur estoit seurvenue. Par cest accident fut retardé le secours du duc de Bretagne et ne **[f.298v]** fut toute celle saison conforté par les Angloys, quelle chose lui fut grandement contraire, quar il fut guerroyé par missire Bertran du Glasquin et par les François, ausqueulx il ne pouait, comme cy devant est dict, bonnement resister pource que ses Bretons estoient lors en division. Et neantmoins que le sire de Laval [et]² le vicomte de Rohan eussent consenti, si n'avoit il par eulx aucun support, quar ilz ne savoient encore comme les choses yroient et ne se vouloient pas declairer contre le roy de France, ains soubstenoient aucunement sa querelle. Et ce pendant missire Olivier de Cliczon et les Bretons de sa route prindrent la ville de Dinan, laquelle ilz pillerent et gasterent [et]³ dempuis la tindrent longuement contre le duc et le país de Bretagne. Et en celle saeson se rendirent au duc gens d'armes bretons de pluseurs pars, espicialement de la route missire Bertran du Glasquin, duc de Moulins et connestable de France, dont il fut moult troublé en son courage et portoit mal paciennement que ceulx qui lui avoient esté aidants a ses conquestes estoient a l'encontre de lui tourne, pour ce qu'il ne faisoit course en Bretagne que ceulx qui loyaument l'avoient servi ne lui fussent au devant, lesqueulx il lui pesoit guerroyer. Et d'autre part ses plus proches parens, qui tous estoient bretons, grandement le reprenoient de ce qu'il menoit guerre au duc qui

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

estoit son droict seigneur, pour quoy il ne devoit nul jour contre lui s'armer ne amener nascions estranges pour sa terre lui oster ; mesmement, combien que le sire de Laval, le vicomte de Rohan et le sire de Rochefort ne aidassent point le duc en celle guerre, toutesfoiz ne lui nuysaient ilz aucunement et bien grandement desiroient qu'il fust a accord avecques le roy de France, duquel ilz ne se pouoient, ce leur sembloit a leur honneur, excuser de tenir la partie pour cause du serment qu'ilz avoient juré, jasceit¹ ce qu'ilz l'eussent fait par crainte. Si se transporterent ces seigneurs dessus ditz par devers le duc d'Anjou, qui estoit a Pontorson avecques grant multitude de barons, chevaliers et escuiers qui faisoient forte guerre en Bretagne, et commencerent ces seigneurs *bretons*² a traicter entre le duc de Bretagne et celui d'Anjou, qui estoit frere du roy de France. Et affin que celui traictié de paix peust mieulx estre parlé et demené, furent entre ces **[f.299]** deux ducs trieves accordees. Si dura longuement ce parlement et pluseurs veaiges firent ces seigneurs bretons de l'un duc a l'autre, mais en fin riens ne fut entr'eulx accordé ne conclut, et assembloit touzjours ce pendant le roy de France grant ost pour courir sus au duc et aux Bretons. Et lors le vicomte de La Belliere, qui tenoit la partie du duc, print les chasteaux de La Roche d'Iré et de [...] ³, par quoy les trieves furent brisees entre François et Bretons et recommença la guerre entr'eulx. Et greva le sire de Cliczon le país de Bretagne a sa puissance, quar tresdollent estoit d'avoir perdu Guerrande, Saint Nazaire et les isles de Baz et de Ranroit, que long temps il avoit possidees et lors estoient en l'obeissance du duc de Bretagne. Le roy de France amena en la cité d'Angiers et ou país d'environ tous les gens d'armes qu'il avoit assemblez, comme dit est, affin de faire plus forte guerre ou país de Bretagne. Entre lesqueulx gens d'armes y avoit foeson de Bretons soubdoyers qui, veants et cognoessans que s'estoit a certain que François voullotent entrer en Bretagne et s'esforcoient mepre de fait le país en la main du roy de France, se departirent de son ost, les ungs par congié, les autres par emblee, et aucuns en estoient envoyez comme par despit et venoient servir leur droit prince et seigneur. Mais pluseurs d'iceulx gens d'armes bretons, jasceit qu'ilz demandassent congié et qu'ilz preneissent saufconduitz de paisiblement retourner en leur contree, furent poursceuz par les François qui leur tolloient tout ce qu'ilz avoient peu conquerer ou service du roy de France et de ses guerres.

CHAPITRE CCI

Comme le duc manda derechieff secours en Angleterre, et comme le comte de Bocquihen se mist sus pour venir en son aide. Du sire de Cliczon et des Espaigneux.

Quant le duc de Bretagne se veit ainsi en guerre o les François et qu'il cognut que par traicté il ne pouait venir a paix, il fut grandement pensiff et melencolieux, pour tant qu'il n'avoit confort ne aide du sire de Laval, du vicomte de Rohan, du sire de Rochefort, ne du sire de Derval ne de pluseurs autres barons et seigneurs ses subgictz, qui neantmoins traicterent sa paix avecques le roy de France. Veoit **[f.299v]** aussi le duc que missire Bertran du Glasquin et le sire de Cliczon, qui sa partie deussent avoir tenue, lui estoient de tous leurs pouairs nuysans. Et dempuis son partement d'Angleterre n'avoit ouye aucune nouvelle des Angloys que le roy

¹ *comme jasceit* (correction d'après 8266 qui raye la conjonction *comme*)

² *barons* (correction d'après 8266)

³ Réserve, présente également en 8266. Dans l'édition d'Hozier, il est écrit *le chastel de Pouencé*

Richard, son beau frere, devoit a son secours envoyer, ne pas ne savoit qu'ilz fussent perillez¹ en mer. Si eut conseil de envoyer par devers ledit roy Richard d'Angleterre savoir qui l'avoit empesché qu'il ne lui avoit tenu ses promesses de lui envoyer secours. Et par la deliberacion de tous les seigneurs de Bretaigne qui lors estoient avecques lui, chargea celle embassade au sire de Beaumenoir et a missire Eustache de La Houssaye. Lesqueulx, après ce qu'ilz eurent receu les lettres du duc et des seigneurs dessus ditz, ilz monterent sur mer et allerent descendre a Hantonne, puis chevaucherent vers la cité de Londres, ou ilz arriverent environ la feste de Penthecouste, l'an mil trois cens III^{xx}, et de la allerent a Windesorre, ou ilz trouverent le roy d'Angleterre qui lors y tenoit feste royale. Si lui remonstrerent la cause pour quoy le duc de Bretaigne leur seigneur les avoit par devers lui transmis et comme il requeroit son aide. Et adonc les recueillit le roy Richart moult debonnairement et aussi firent ses oncles, lesqueulx, après ce qu'ilz eurent veues les lettres du duc qui les requeroit affectueusement, s'excuserent de ce qu'ilz ne lui avoient pas tenu les couvenances que leur avoient promises. Et dist le duc de Lancastre que ce n'avoit pas esté le deffault du roy ne de son conseil, mais que la fortune estoit advenue sur ceulx qu'il avoit commis pour le secourir, et lors sceurent le sire de Beaumenoir et missire Eustache de La Houssaye la mort des chevaliers anglois qui estoient periz. Après ce que la feste de Penthecouste fut passee, tint le roy d'Angleterre son parlement, ouquel il fut ordonné que monseigneur Thomas, comte de Cantebruge, mainsné filz du roy Edouard d'Angleterre et oncle du roy Richard, passeroit la mer d'Angleterre a Callays, acompagné de trois mil hommes d'armes et trois mil archiers, avecques comtes, barons et chevaliers, ainsi que a filz de roy appartient, et traverseroit le royaume de France depuis ladicte ville de Callays jucques en Bretaigne. Laquelle chose ainsi conclute et determinee par les Anglois, le roy Richard et ses oncles la signiffierent au duc de Bretaigne par le sire de Beaumenoir et missire Eustache de La Houssaye ses mesmes embassades, qui prindrent atant congié **[f.300]** dudict roy Richard, lequel leur fist presenter grans et riches dons, et retournerent en Bretaigne par [devers]² le duc et les barons, qui furent tous joyeux de ces nouvelles. Et ce pendant le sire de Cliczon occupa la cité de Nantes, en laquelle il assembla grant nombre de gens d'armes et proposa aller asseoir la ville de Guerrande, affermant que briefvement il la destruiroit de tous points, pource que les Guerrandoys pillioient sa terre et lui faisoient guerre tresdure, quar ilz courroient jucques a Bleign et en pluseurs autres lieux qui de lui estoient tenuz et qui lui appartenoient. Si fist bambardes, canons et autres engins de guerre du païs de France contre val le fleuve de Laire avaller jucques a Nantes, pour mener a son siege de Guerrande. Mais les Guerrandoys, qui en entendirent la nouvelle, tellement se garnirent et fortifierent que, quant il eut faictes toutes ses pourveances pour celui siege, il ne fut pas conseillé d'y aller, mais demoura dedans Nantes, et fist guerre a l'environ a tous ceulx qu'il peut savoir qui tenoient la partie du duc. Et le roy de France d'autre part envoya grans sommes d'or et d'argent a l'admiral d'Espagne et aux Espaigneux affin que par mer ilz veneissent Bretaigne destruire, lesqueulx admiral et Espaigneux nagerent vers les rivages de Bretaigne du costé de Guerrande, en esperance de descendre, et avoient en leur flote XIX gallees et deux grosses neffs. Mais comme les Guerrandoys apperceurent leurs voilles et qu'ilz cognurent qu'ilz approchoient leurs ports, ilz coururent hastivement prendre leurs armes et s'ordonnerent chaicun en sa garde pour leur denier la descense. Et lors sejournoit le duc a Vennes, qui grandement les confortoit et leur mandoit que, si

¹ *periller* (correction d'après 8266)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

moitier avoient de secours, dedans trois jours il le leur donneroit. Quant l'admiral d'Espagne veit ainsi les Guerrandoys ordonnez sur les rives et que grant nombre estoit en armes, il pensa bien que sans contrarieté il ne pouoit illecques prendre terre, et pour ce tourna il ses voilles vers le chasteau Saint Nazaire, devant lequel il fist ses gallees entrer et y sejourna aucuns jours. Si avoit le duc institué cappitaine dudict chasteau ung escuier appelé Jehan d'Ust, lequel l'avoit grandement ravitaillé et garny de gens d'artillerie et d'autres [f.300v] choses convenables a la garde d'icelui. Et si tost comme il veit les Espaigneux avaller leurs ancres, il poussa sur la plus haulte tour une banniere d'ermes et fist savoir es gallees que, s'il y avoit aucun qui se voulseist traire avant, qu'il feroit armes a lui en toutes les manieres qu'il voudroit diviser, mais les Espaigneux n'en tindrent compte. Toutesfoiz l'admiral lui envoya ung escuier jucques dedans le chasteau, par lequel il le prioit courtoisement qu'il le voulseist retenir et envoyer ung autre escuier es gallees parler a lui. Et il y envoya Jehan de Heulés, lequel, quant il eut oÿ de l'admiral tout ce qu'il lui voulut dire, il se retourna au chasteau d'Ust, qui lors donna congïé a l'escuier d'Espagne. Lequel racompta a l'admiral toute l'ordonnance dudict chasteau et bien lui certiffia qu'il n'estoit a prendre legierement, et pour ce fist il ses ancres traire et entra plus avant en mer. Il envoya deux de ses gallees contremont Laire au sire de Cliczon signifier sa venue et avoir conseil comme il se maintendroit deslors en avant et qu'estoit a faire. Et assez tost après fist ledit admiral d'Espagne descendre grant partie de ses gens a ung port assez pres de la ville de Guerrande, pource que lors ilz n'y trouverent aucune resistance, et lors cuiderent avoir le païs conquis. Mais Guillaume du Chastel, qui entendit la nouvelle de leur descense, atout une route de Guerrandoys leur alla courir sus et si vigoreusement les envaÿ qu'il les descomfist et mist en fuite. Si en occist la plus grant part, et les autres chacza jucques en leur navire, dont pluseurs, pour la grant haste qu'ilz avoient de rentrer dedans, ne prenans pas la sceure voye, se precipiterent et plungerent dedans les flots de la mer. Cieulx qui peurent eschaper nuncerent leur adventure a l'admiral d'Espagne, lequel tout incontinent fist les ancres tirer pour prendre la mer au large, et nagea costoyant les rivaiges jucques a l'endroit que le fleuve de Villaigne chiet en la mer. Et lors nagea contremont icelui fleuve entre les terres et passa joust le chasteau de l'Isle ou point ne s'arresta, [f.301] costoya La Roche Bernard et vint jucques a l'endroit du chasteau de Rieux. Et la fist ancrer son navire, et descendirent aucuns pour se ravitailler de chars, quar grant nombre en avoit es prees. Mais monseigneur Jehan de Malestroit, qui cappitaine estoit de Redon et qui en estoit issu atout une route de gens d'armes, si tost comme il avoit entendue la venue desditz Espaigneux, pour les chevaucher et adviser leur ordonnance, quant il les veit ainsi courans cza et la après leurs proyes sans ordonnance, il se fery entr'eulx o ses gens d'armes et en occist partie dessus la place et les autres enmena prisonniers. Laquelle desconfiture veoint assez clerement l'admiral d'Espagne et leurs compaignons qui estoit encore es gallees, mais ilz ne peurent ou n'oserent les secourir, et de ce furent si effroyez que depuis nul d'eulx ne print terre en Bretagne, ains s'en retournerent atant en leur contree.

CHAPITRE CCII

De la mort missire Bertran du Glasquin, connestable de France, et comme le comte de Bocquihen o son ost d'Angloys descendi a Callays et se mist a traverser le royaume de France pour venir en Bretagne.

Tout ce temps durant estoit le traicté de la paix d'entre le roy de France et le duc de Bretagne pourparlé et demené entre les seigneurs de Laval, de Rohan et de Rochefort sans le sceu du duc. Et ce faisoient ces seigneurs pour leurs foys et serment acquiter tant vers l'une partie que vers l'autre¹, mais ilz ne pouaient riens conclure tant estoit le roy de France actaint de ire a l'encontre du duc et couvoiteux d'avoir a lui la principaulté de Bretagne. Si se reffroidia missire Bertran du Glasquin de conduire la guerre contre les Bretons et grandement se repentoit de ce que tant en avoit fait cognoessant que le duc estoit son droicturier prince, et moult se dolloit des Bretons qui l'avoient delaissé. Et comme ces choses ainsi se portoient, ceulx de Thoulouse et du païs d'environ commistrent rebellion contre le roy de France leur seigneur, lequel pour les reduire et ramener en son obeissance envoya celle part missire Bertran du Glasquin son connestable qui, avant son partement, quant il print congé du roy son maistre, lui dist que tresvoluntiers emprandroit encore ce veaige, mais que l'aigle **[f.301v]** plus ne pouoit voller et que les plumes, qu'elle souloit avoir es ailles pour hault monter, estoient cheoistes, si estoiet demouré sans vigueur² ne puissance. Puis lui dist que les plumes des ailles, qui si haultement l'avoient eslevé, estoient les Bretons avecques lesqueulx il avoit lors guerre, qui de lui s'estoient departiz. Et lors admonnesta³ qu'il fist paix avecques eulx, affermant que par ce mean les pourroit recouvrer et non autrement. Et atant se departi du roy de France que dempuis il ne veit, qar, après ce qu'il eut ou païs de Thoulouse conquis pluseurs villes et chasteaux et iceulx reduictz a leur premiere obeissance, comme il eut assiis Chasteauneuff de Randon en Auvergne, il fut seurprins de maladie qui tellement lui aggrava de jour en autre qu'il fini ses jours le [...] ⁴, et en ce mesme jour le chateau de devant lequel il seoit fut rendu a ses gens d'armes. Lesqueulx ambasmerent le corps dudict missire Bertran et l'apporterent ou moustier Saint Denis en France, ou le roy son maistre le fist a grant honneur ensevelir et lui fist faire ung obseque tressolennel, auquel furent presens les trois freres du roy et tous les plus notables princes et seigneurs du royaume de France. Pendant ces choses avoit le comte de Boquihen, oncle du roy Richard d'Angleterre, assemblé a Douvres son armee pour venir secourir le duc Jehan de Bretagne, et avoit passé a Callays, auquel lieu il estoit arrivé atout son ost trois jours avant la Magdelaine ou moys de juillet, l'an mil trois cents llll^{xx}, et celui propre jour de la Magdelaine mist son ost aux champs et ce soir vint a Marguigné. Si estoient en sa compagnie, des seigneurs d'Angleterre, le comte de Stanfort, le comte de Dunestre, le sire de Latumés connestable de l'ost, le sire de Filvatier mareschal, le sire de Basset, le sire de Bourcier, le sire de Ferrieres, le sire d'Arسي, missire Hue de Carvallay, missire Robert Quenolle et autres seigneurs a banieres, jucques a XVIII, et plus de vint cinq pannons, qui tous sejournerent a Marguigny par l'espace de trois jours. Puis au quart s'en departirent et passerent devant Ardre, si vindrent a Hosque puis a Espreslesque et vers Saint Omer, et de la a Peronne. Et prindrent le sire de Brumeu et ses enffans, qui avecques trante lances s'estoint departiz de la route du sire de Coucy, lequel s'en alloit a Saint Quentin. **[f.302]** Si sejournerent les Angloys ung jour entier devant Peronne, cuidants que ceulx dedans ississent pour les combatre, qar ilz avoient entendu que le sire de Coucy y estoit atout mill lances, mais il s'en estoit parti et, comme dit est, allé a Saint Quantin. Et quant ilz veirent que riens ne sailloit, ilz envoierent leurs courreurs escarmoucher aux barrieres, contre lesqueulx issirent

¹ *vers leur partie l'une partie que vers l'autre* (correction d'après 8266)

² Var. *aterree sans vigueur*

³ Var. *et le admonnesta*

⁴ Réserve également en 8266. L'édition d'Hozier indique *le treiziesme de juillet*.

ceulx de Peronne et les mistrent en fuite. Mais ilz furent rechaciez et pourceuz si de pres que dix hommes d'armes d'eulx demorerent prisonniers aux Angloys. Trois jours sejournerent lesditz Angloys a Clary sur Somme, et au III^e vindrent a l'abbaye de Vencelles qui siet a trois lieues pres Cambray, et le jour ensuivant tirerent vers Saint Quantin. Et ainsi qu'ilz erroient celle part, ilz rencontrerent trante lances des gens du duc de Bourgoigne, ausqueulx ilz coururent sus et en prindrent dix hommes d'armes, entre lesqueulx estoit ung chevalier appellé missire Jehan de Mournay. Et ce soir se logea leur avantgarde a Forsoms a deux lieues¹. Le landemain passerent par devant Saint Quantin ou ilz n'arestèrent point, ains passerent jucques a Cournesi qui siet a deux lieues de Rains. Et pource que grant disette avoint espiciallement de chars, quar le roy de France avoit les biens des champs fait recueillir et enfermer dedans les forts, ilz envoierent prier ceulx de Reims qu'ilz leur transmeissent certaine quantité de pain et de vin et de bestes. Mais ilz en furent refusez, pour quoy ilz firent ardoir par leurs coureurs plus de saixante villages a l'environ. Et pour ce qu'ilz entendirent que es fossez de Reims estoient retraictes grant foeson de bestes, ilz envoierent leur avantgarde de celle part, qui les tirerent hors desditz fossez et en enmenerent plus de III^m, sans ce que ceulx qui dedans la ville de Reims fussent osez s'apparoir aux creneaux pour les deffendre, quar les archiers angloys estoient rengez et ordonnez sur les borts d'iceulx fossez, qui si espesseeement envoyoint leurs darts aux guerites qu'ilz effroyerent ceulx qui les devoit garder. En après manderent les Angloys aux citoyens d'Arras qu'ilz arderoient leurs blez des champs s'ilz ne leur [f.302v] poieoint certaine somme de pain et de vin, laquelle somme ceulx d'Arras leur envoierent sans demeure et par ce respiterent leurditz blez d'ardoir. Adonc vindrent les Angloys passer la riviere de Marne a Condet sus Marne et de la a Vertus qu'ils embraserent, fors l'abbaye ou le comte de Boquihen estoit logé. Puis avallant sus Somme passerent la riviere a gué et vindrent loger a une lieue pres la cité de Troys, en laquelle estoit les ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Bar et de Lorene, le comte d'Eu, le sire de Coucy et pluseurs autres comtes, barons et autres seigneurs de France, avecques plus de deux mil chevalliers et escuiers et grant multitude d'autres gens de guerre, qui la s'estoient assemblez du commandement du duc de Bourgoigne et avoient devant icelle cité de Troyes composé une bastille de merrains, en laquelle il pouait bien [avoir]² mil hommes d'armes. Quant le comte de Boquihen et les autres Angloys entendirent que la estoient ces seigneurs françoys, ilz s'ordonnerent en trois batailles et vindrent en une plaine devant ladicte cité de Troyes et en icelle plaine s'arrestèrent et rengerent, pensants que la les deussent combatre les Françoys. Mais ilz n'en estoint pas conseillez, et lors appella le comte de Boquihen deux heraulx de son ost, dont l'un estoit appellé Chandos et l'autre Aquitaine, et leur dist en ceste maniere : « Heraulx, vous yrez a Troyes parler aux seigneurs de France qui dedans sont, et leur direz, espiciallement au duc de Bourgoigne, que le duc et le païs de Bretagne conjoints ensemble ont envoyé au roy d'Angleterre pour avoir conseil³ et aide a l'encontre d'aucuns barons et chevalliers de Bretagne rebelles au duc, et lesqueulx ne lui vueillent obeir en la forme et maniere que la plus saine partie fait, mais font guerre au païs et se sont efforciez et efforcent du roy de France. Et pource que le roy d'Angleterre veult aider le duc son beau frere et tenir le païs en droit et en espicialité, il a envoyé et envoye son bel oncle le comte de Boquihen et une quantité de gens d'armes en Bretagne conforter le duc et le païs. Lesquelx sont arrivez a Callays et ont prins le chemin a passer par le royaume

¹ *deux lieux* (correction d'après 8266)

² Mot manquant, idem en 8266 et chez Froissart (live II, chap. 33, p.784) que Le Baud recopie (notre correction)

³ Var. *confort*

de France. Et si sont si avant venuz que, devant la cité de Troyes ou ilz sentent grant foeson de seigneurs, [f.303] et par espécial le duc de Bourgoigne filz au roy de France et frere du roy lors regnant, si lui requeroit missire Thomas Boquihen¹, filz du roy Edouard d'Angleterre et oncle du roy Richard, la bataille. » Après ce que les deux heraux furent ainsi chargez de par le comte de Bocquihen, ilz se departirent de luy et chevaucherent jucques a la porte de Troyes et distrent qu'ilz voullotent parler au duc de Bourgoigne. Mais ilz ne peurent oncques avoir aceix vers lui ne entrer en ladicte cité de Troyes pour la grant multitude des gens d'armes françois qui en issoient et s'ordonnoient a deffendre leur bastille. Et ce pendant commencerent les Angloys l'escarmousche, et lors aucuns François distrent aux heraux anglois que dedans la cité avoit mauvaise comune et que, si ilz y entroit, ilz seroient en dangier. Et pour ce se departirent ilz sans parler au duc de Bourgoigne et s'en retournerent au comte leur seigneur, mais anczois signiffierent ilz, ce de quoy ilz les avoit chargez, a aucuns seigneurs de France pour le dire au duc de Bourgoigne. Assez tost après s'arouterent les batailles des Angloys vers la bastille pour renforcer l'escarmousche qui, comme dit est, estoit encommancée. Mais quant le duc de Bourgoigne les veit ainsi marcher tout a pié et de grant volonté, il considera que ceulx de ladicte bastille n'estoient assez puissans pour leur resister et les fist retraire dedans la cité petit a petit, et ordonna les arbalestriers pour tirer contre Angloys pendant ladicte retraicte. Si fut l'escarmousche aspre et dure et en peu de heure fut ladicte bastille conquise par Angloys. Mais [quant]² ilz veirent les François retraire, ilz se retrairent de leur part et retournerent en leur place ou ilz s'ordonnerent derechieff, et y demourerent toute celle nuyt. Et le landemain vindrent a Malleres le Vicomte, pres de Scens en Bourgoigne, ou ilz sejournerent deux jours pour renczonner le país et pour se reffroischir.

CHAPITRE CCIII

Comme les Anglois passerent par my le royaume de France et vindrent en Bretagne. Comme le roy escrivoit es habitans des villes³ [f.303v] que point ne les accuilissent, et de sa mort.

Ainsi chevauchent le comte de Boucquihen et les autres Angloys par my le royaume de France, ou ilz se nommoient soubdoiers au duc et au país de Bretagne, et [disoient que]⁴ le país les avoit mandez. Si pencia le roy Charles de France que, si le país de Bretagne et les Angloys lui estoient contraires, que son royaume en pourroit grandement estre grevé, espécialement si les villes de Bretagne estoient ouvertes aux Angloys ses ennemis ce lui pourroit tourner en trop grant prejudice. Et pour ce envoya il secretement ses messages ouecques lettres closes aux citiens de Nantes, en leur remonstrant et enortant que les Angloys qui passoient par son royaume se vantoient qu'ilz les avoient mandez et se tenoient leurs soubdoiers. Et leur recordoit le roy qu'il leur avoit tousjours esté doulx et propice et les avoit aimablement aidez et confortez a leurs besoins si que ilz n'avoient matiere de se plaindre de lui ne de recevoir ses ennemis; mais bien s'advissassent et

¹ Var. *Thomas comte de Boquihen*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *des villes de Bretagne*

⁴ Mots manquants, rétablis d'après 8266 qui écrit *et disoient que le duc de Bretagne et le país les avoient mandez*

conseillassent¹, quar ilz avoient esté mal enortez quant sans licence ilz avoient receu ledit duc de Bretagne contre l'obligacion qu'ilz lui avoient promise de tenir sa partie a tousjours mais, sans aller au contraire sus paine de sentence de pape et de la somme de deux cents mil fleurins ; toutesfoiz ce qu'ilz avoient fait encontre en recepvant le duc leur pardonnoit il, ou cas qu'ilz ne receussent en leur ville ses ennemis les Angloys ; offrant aussi [les]² maintenir en leurs franchises et les leur³ renouveler se ilz le vouloient. Et quant les Nantays entendirent ces remonstrances que leur faisoit le roy de France, ilz respondirent qu'il avoit cause raisonnable de ce faire et que certainement avoient ilz juré que ja ne seroient nuysans au roy de France et en aide a ses ennemis. Si lui remanderent que de ce n'eust aucun sourxi, quar ja Angloys a main armee n'entreroit en leur ville pour grever le royaume de France. Et de tout ce ne savoit riens le duc qui se tenoit a Vennes, **[f.304]** ains cuidoit que les Nantays deussent ouvrir leur ville et recueillir les Angloys affin de faire guerre au royaume de France, jasceit ce que le sire de Cliczon y eust par davant esté, comme dit est, qui grandement les avoit encouragez d'estre françois. Et y alloit et venoit ledit sire de Cliczon toutesfoiz et quantes que bon lui sembloit. Le comte de Bocquihen, quant de Amailleres se fut party, fist par ses courreurs piller les faulxbourgs de Scens, puis au lendemain vint au giste a Saint Jehan d'Annemours, puis a Beaune en Gastinoys, et vint atout son ost par la Beausse, gastant et exillant le païs, et print le chemin de Vendosme et au mieulx qu'il pouoit adreczoit sa voye a venir en Bretagne. Et le roy, qui estoit⁴ a Paris, tousjours sollicitoit les habitans des citez et des bonnes villes de Bretagne comme ilz ne vouseissent ledit comte ne ses gens recueillir. A laquelle chose ilz estoient assez enclins de leur nature, quar naturellement oncques les Bretons n'amerent les Angloys – la cause en est assez raisonnable et la peut l'on cognoestre apertement si l'on list au long ceste histoire, comme autresfoiz a esté dit cy davant. Et par espécial cieulx de Nantes lui remanderent secretement derechieff qu'il n'en fust en doubte, quar aussi ne feroient ilz riens, quelque semblant ne quelque traictié qu'ilz eussent envers le duc leur seigneur, et lui signififierent en outre que bien desiroient, si lesdictz Angloys approchoient, qu'il leur envoyast de ses gens pour aider a deffendre leur ville. Et lors estoit le duc d'Anjou a Angiers, le duc de Bourgoigne au Mans, et es villes, chasteaux et fors d'environ se tenoient le duc de Bourbon, le duc de Lorene, le duc de Bar, le comte d'Eu, le sire de Coucy et autres seigneurs jucques au nombre de seix mil lances qui gardoient les frontieres de Bretagne, et disoient que ilz combatroient les Angloys avant que ilz y arrivassent. Lesditz Angloys, chevauchants par devers Vendosme en esperance d'entrer en Bretagne, comme dit est, rencontrerent d'aventure en leur voye le sire de Hangest et trante lances qu'ilz destrousserent, mais ledit sire se sauva par fuite et entra dedans Vendosme. Et celui mesme jour missire Robert Quenolle print le sire de Mauvaisin **[f.304v]** et grant partie de ses gens. Assez pres de Vendosme passa l'ost des Angloys et vint a Ausie puis a Saint Callays et de la a Pontvollain et, jasceit ce que le païs fust tout remply de gens d'armes françois, toutesfoiz ne trouvoient lesdictz Angloys a qui parler et passerent la riviere de Sarthe a gué. Mais ce fut a tresgrant paine, quar les dessus ditz gens d'armes françoys leur avoient occuppé les destroiz et passages de paulx aguz qu'ilz avoient fiché dedans la riviere, lesquelx il leur couvint tirer a force. Si vindrent les Angloys, ce jour qu'ilz passerent la riviere, au soir

¹ Var. *conseillassent loyaument*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ *leurs* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *le roy de France qui se tenoit*

coucher a Noyon sus Sarte. Et ce mesme jour, qui fut le [...] ¹ jour du moys de [...] ² l'an mil III^{ct} IIII^{xx}, trespassa en l'ostel Saint Pol a Paris le roy Charles de France, cinquiesme de ce nom, et fut ensepulturé en l'abbaye de Saint Denis. De laquelle mort le duc de Bretagne passa assez legierement la douleur, quar entr'eulx n'avoit pas grant amour, et dist lors que la hayne qu'il avoit au royaume de France pour la cause de ce roy Charles ³ seroit ⁴ amoindrie de moitié, et que tel avoit haÿ le pere qui ameroit le filz, et tel avoit fait guerre au pere qui aideroit au filz. Les Angloys partirent de Noyon sus Sarte et vindrent a Poylli a deux lieues de Sablé, ou ilz sejournerent trois jours, après lesqueulx ilz vindrent a Saint Pierre d'Arve et passerent la riviere de Maine ⁵, puis vindrent a Kossé. Et adonc le duc, qui entendi qu'ilz approchoient son païs de Bretagne, pensa de s'acquiter vers eulx, quar a sa requeste estoient ilz venuz et avoient traversé le royaume de France. Pour ce vouloit il, s'il pouoit leur tenir ce qu'il leur avoit promis, mais il en estoit en grant mesaise de cueur pour tant qu'il avoit entendu que les citez et les villes de Bretagne se fermeroient a l'encontre d'eulx et que les habitans d'icelles ne les y souffreroient entrer si non par force. Si appella le seigneur de Montbourcher, missire Eustache de La Houssaye et missire Geffroy de Karimel, ausqueulx il commanda qu'ilz chevauchassent vers lesditz Angloys et que ilz le recommandassent au comte de Boucquihen et salvassent tous les barons de son ost de par lui ; et leur deissent que briefvement seroit a Rennes contre eulx et pour ce [f.305] teneissent celle voye, et la auroient ilz advis ensemble qu'ilz feroient deslors en avant, quar bien leur signiffiassent qu'il ne trouvoit pas les gens de son païs en tel couvenant qu'ils estoient quant il les manda, espiciallement les Nantays. Atant prindrent les chevaliers dessus nommez congïé du duc qui se tenoit a Vennes et atout saixante lances en leur compagnie chevaucherent par devers les Angloys, qui ce pendant partirent de Kocé, passerent la forest de la Gravelle et vindrent a Argentré puis a Vitré et de la a Chasteaubrient, ou les chevaliers du duc les trouverent. Lesqueulx chevalliers furent debonnairement recuilliz par le comte de Boucquihen, qui commença a dire que grandement estoit esmerveillé de ce que le duc et le païs de Bretagne n'estoient autrement pourvez contre la venue de lui et des sciens et qu'ilz ne le recueilloient ainsi qu'ilz estoient tenuz, considéré la longue voye et le peril ou ilz s'estoient exposez pour les secourir. A laquelle chose respondit le seigneur de Montbourcher que le duc de Bretagne tresvoluntiers acompliroit de sa part les convenances qu'il leur avoit promises, mais qu'il ne pouait pas troictier ses subgictz a son vouloir, par espicial iceulx de Nantes qui, contre lui par les amonnestemens du roy de France, perseveroient en leur rebellion et outre son gré recueilloient ⁶ ses ennemis les François en leur ville, dont il estoit trescouroucié ; et encore doubtoit grandement que les autres citez et villes de Bretagne fussent de l'acord des dessus ditz Nantays. Si leur prioit par lui et par missire Eustache de La Houssaye et missire Geffroy de Karimel, ses compaignons qui la estoient, qu'ilz l'eussent pour excuse et qu'ilz teneissent le chemin de Rennes et la se rendroit il sans nul default pour le recevoir. Quant le seigneur de Montbourcher eut ainsi parlé, les Angloys furent contens du duc et respondirent qu'il ne sauroit mieulx dire. Si prindrent les chevaliers bretons congïé du comte de Bocquihen et retournerent atant a Vennes par devers le duc, auquel [f.305v] ilz

¹ Réserve également en 8266. Il s'agit du seizième jour.

² Nom du mois manquant. Réserve en 8266. Il s'agit du mois de septembre.

³ Var. *de ce roy Charles qui estoit mort*

⁴ Var. *estoit*

⁵ En fait, il s'agit de la *Mayenne*

⁶ Lacune pour les lettres -oie, rétablies d'après 8266

nuncerent ce qu'ilz avoient exploictié. Et les Angloys partirent de Chasteaubrient et vindrent es forbourg de Rennes ou ilz se logerent, quar les Rennoys fermerent leurs portes a l'encontre d'eulx et ne vouldrent¹ que dedans leur cité entrassent a puissance. Toutesfoiz y receurent ilz le comte de Boucquihen, missire Robert Quenolle et cinq ou seix autres des plus grans seigneurs de l'ost angloys avecques leurs serviteurs. Et en ceste maniere demourerent les Angloys l'espace de quinze jours pour se reffroischir et attendans oÿr nouvelle du duc, et grandement s'esmerveilloient qu'il ne venoit a eulx ainsi qu'il leur avoit promis par ses embassades. Mais le sire de Montfort, missire Allain de La Houssaye cappitaine de Rennes, missire Eustache son frere, et missire Geffroy de Karimel, qui estoient dedans ladicte cité de Rennes, l'excusoint de tout leur pouair, quar bien savoient comme il ne pouait a son gré dompter ses subgictz et ce l'empeschoit qu'il ne venoit. Quant les Nantays entendirent que les Angloys estoient a Rennes, ilz doubterent aussi bien qu'ilz allassent a Nantes et envoierent prier le duc d'Anjou qu'il leur envoyast des gens d'armes, quar ilz ne se confioient pas du tout en leurs forces. Et lors a leur requeste le duc d'Anjou, o le conseil des ducs de Bourgoigne, de Berry et de Bourbon, qui avoient le gouvernement du royaume de France pour tant que le roy Charles estoit nouvellement mort et que encore n'estoit son fils Charles couronné ne en suffisant eage, envoya [a Nantes]² seix cens lances des plus vaillans hommes d'armes qu'il peut eslire. Lesqueulx, quant en ladicte cité de Nantes furent entrez, ilz s'ordonnerent pour la deffendre ou cas qu'il leur venoit sege des Angloys. Et lesditz Angloys, après ce qu'ilz eurent sejourné a Rennes l'espace de quinze jours, ordonnerent missire Robert Quenolle, missire Thomas Triver et missire Thomas de Persi atout cinq cens lances et cinq cens archiers a aller a Venes par devers le duc, lesqueulx pour ce faire se mistrent a voye. Et deux jours après leur partement, **[f.306]** le comte de Boucquihen issi de Rennes et s'en alla a Saint Supplice³ et de la a Combour. D'autre part s'estoit le duc mis a voye pour venir a Rennes veoir le comte de Boucquihen et les seigneurs angloys, ainsi comme il leur avoit fait dire par le seigneur de Montbouchier. Si rencontra missire Robert Quenolle et ses compaignons devant nommez qui vers lui alloient, ausqueulx il demanda ou estoit le comte de Boucquihen, et ilz lui respondirent qu'ilz l'avoient laissé a Rennes. Et pour ce continua il son chemin celle part, et les dessus ditz Angloys retournerent avecques lui. Mais comme ilz approchoient⁴ ladicte cité, il leur fut dit que le comte en estoit party pour aller a [...]⁵ et que ja estoit a Combour avecques une partie de son ost, quar l'autre partie estoit a La Mesiere. Pour quoy ilz se trairent celle part et, quant le duc arriva celle part, il y trouva le comte qui y estoit venu de Combour, lequel le vint rencontrer et s'entrefirent a leur arriver joyeux semblant. Si s'excusa le duc envers ledit comte et les autres seigneurs d'Angleterre de ce qu'il avoit tant demouré, et leur racomta toute la maniere comme ses subgictz estoient tous François en courage et avoient mué leur propos depuis qu'ilz avoient consenti qu'il les mandast. A quoy respondit le comte de Boucquihen et dist que par ce ne tarderoit qu'ilz ne corrigeassent les rebelles, quar, o ce que le duc avoit de Bretons de son accord, iceulx joigns et uniz o les Angloys ouecques le secours qu'ilz pourroient chaicun jour avoir d'Angleterre, submettroient ilz et humiliroient tellement ses

¹ Var. *ne vouldrent souffrir*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Var. *Saint Sulpice*

⁴ Var. *approchierent*

⁵ Réserve. Le ms 8266 écrit *Hedé* (ville d'Ille-et-Villaine)

subgictz que touz a ese seroient *quant*¹ ilz pourroient venir a mercy. Et atant se departirent le duc et le comte, et se retrairent chaicun en son logeix. Et le landemain vindrent a La Mesiere ou ilz mengerent ensemble. Puis s'en retourna le comte a Heidé, et le duc et le conseil dudit comte vindrent a Rennes pour deliberer comme ilz se maintendroient et qu'ilz devroit faire.

CHAPITRE CCIV

Comme le comte de Bocquihen et les Anglois partirent de Rennes et allerent asseoir Nantes, et des escarmousches d'entr'eulx et les Nantays.

[f.306v] A Rennes fut accordé entre le duc et le conseil du comte de Boucquihen que ledit comte et ses Angloys yroient asseger la cité de Nantes, et le duc s'en retourneroit a Hannebont, qui des ports et havres de la mer de Bretagne assembleroit barges et baliniers et vendroit dedans quinze jours atout son effort par la riviere de Laire jucques devant ladicte cité de Nantes, affin de contraindre ceulx dedans par eaue et par terre. Laquelle chose ainsi accordee entre le duc et le conseil du comte de Boucquihen, comme dit est, eut ledict comte agreable et retourna de Hedé a Rennes, ou il fist son ost loger ainsi que par avant il avoit fait, et entra dedans la cité acompaigné des comtes, barons et autres seigneurs d'Angleterre. Lesqueulx le duc festoya et honnora grandement, puis se parti d'eulx et retourna a Hannebont pour faire son assemblee et acomplir ce qu'il leur avoit en convenant. Et le comte de Boucquihen et son ost bien quinze jours après partirent de Rennes et allerent loger a Chasteillon, le landemain a Bain, le tiers jours a Nozay et le quart es forbourg de la cité de Nantes, devant laquelle ilz mistrent leur siege et se y logerent en la maniere qui ensuist. Et premier se logea le comte de Boucquihen a la porte Sauvetout ; le sire Latumier, connestable de l'ost, le sire de Filvatier et le sire de Basset a la porte Saint Pierre devers Saint Clemens ; missire Robert Quenolle et missire Thomas de Persi a la porte Saint Nicolas sur la riviere ; et missire de Windesorre et missire Hue de Carvally a la porte de Richebourg. Et se mistrent tous ces seigneurs et leurs gens au plus pres de la ville qu'ilz peurent. Mais les Nantays, qui de long temps avoient sceu ce siege leur venir, avoient pourveu a leurs defenses et si avoient par dedans leur ville de bons gens d'armes² de Bretagne, d'Anjou, du Maine et de la Beausse, dont estoient chieffs missire Jehan de Malestroit, le sire de Tournemine, missire Jehan le Barroys cappitaine de Cliczon, Jehan de Chastelmorant, Morfuace et plu**[f.307]**seurs autres chevaliers et escuiers experts en armes. Lesqueulx s'armerent bien seix vignts, qui la nuyt de la vigille Saint Martin fistrent ouvrir la porte Saint Pierre et vindrent ferir es logeix du connestable de l'ost des Angloys, du sire de Basset et du sire de Filvatier qui seoient a soupper. Si entrerent a force esditz logeix et de premiere venue ruerent jus ce qu'ilz rencontrerent, mais tantost leur fut grant multitude d'Angloys au devant, qui par force les compellerent a se retraire jucques dedans leurs barrieres. Et lors y eut forte et dure escarmousche entr'eulx et lesdicts Angloys, toutesfoiz se retrairent les Nantays sans grant perte et retournerent en leur ville. Le landemain au soir qui fut la nuyt Saint Martin, s'armerent derechieff les Nantays et se pourveurent de seix grans bateaux, esqueulx³, par l'ordonnance de missire Jehan le Barroys, entrerent deux cents hommes d'armes et cent arbalestriers, qui celle nuyt ung peu devant le jour

¹ *quar* (correction d'après 8266)

² Var. *foeson de bons gens d'armes*

³ *lesqueulx* (correction d'après 8266)

nagierent contre val la riviere de Laire tant qu'ilz prindrent terre au dessoubz d'une maison, ou missire Jehan Harleston, chevalier angloys, et ses gens estoient logez. Laquelle maison les Nantays environnerent et la commencerent a assaillir, mais ledict missire Jehan Harleston et ses gens furent tantost armez et se mistrent moult vertueusement en deffense. Et commencerent leurs archiers a traire a l'encontre des arcbalestriers, par quoy entr'eulx y eut forte escarmousche. Toutesfoiz eussent en fin les Angloys esté conquis si missire Robert Quenolle et missire Guillaume de Windesorre ne fussent venuz a leur secours, lesqueulx si tost comme ilz entendirent que ledict missire Jehan estoit assailly, ilz acoururent celle part a leur secours. Par quoy ceulx de Nantes furent contrains a recouvrer leurs bateaux, a l'entree desqueulx ilz eurent moult a souffrir, et y en eut aucuns de prins et de mors et renversez en Laire par les Angloys qui avecques eulx escarmouschoient sur le rivage. Toutesfoiz se sauverent les autres, et ren[f.307v]tra dedans Nantes le Barroys, qui l'ouictiesme jour ensuivant issi derechieff atout deux cents hommes d'armes et cent arcbalestriers par la porte Sauvetout, et vindrent lui, Jehan de Chastelmorant et le cappitaine de Cliczon ferir sur le gueict du comte de Bocquihen, que faisoient deux chevaliers d'Allemagne, appelez l'un missire Thomas de Roddes et l'autre missire Algahars, avecques une route d'Allemans soubdoiers du roy d'Angleterre. Entre lesqueulx Allemants et les Nantays y eut a l'assembler forte et dure escarmousche, et furent pluseurs ruez jus de premiere venue. Mais les gens du comte s'armerent hastivement, et accoururent celle part grant multitude qui le Barroys et les sciens contraignirent a se retraire en se combatant. Et lors y eut entr'eulx et ceulx qui les ensuivoient fort estriff, ou pluseurs, tant d'une partie que d'autre, furent navrez et moururent. Et entre autres de la partie des Angloys fut feri d'une vire missire Thomas de Roddes, qui par la douleur de sa playe mourut au tiers jour ensuivant.

CHAPITRE CCV

Comme l'ost des Angloys fut grandement oppressé devant Nantes, et comme le duc les cuidoit secourir et ne pouoit, obstant que ses subgictz n'estoient pas de son accord.

Ainsi se tenoit le comte de Bocquihen au siege devant Nantes, attendant que le duc de Bretagne lui veneist aider, ainsi qu'ilz estoient demorez d'accord a Rennes, et moult estoit penciff de ce que tant tarδοit. Si avoit par pluseursfoiz despesché lettres et messages pour lui envoyer, dont il ne lui retournoit aucun, et n'avoit desdictes lettres nulle response, quar les gens d'armes du païs gardoient si destroitement le païs¹ d'entre Nantes et Hannebont, ou se tenoit le duc, que nul n'y pouait trouver seure voye, et par espicial ceulx qui portoient lettres ne nouvelles du duc aux Angloys et des Angloys au duc [f.308] estoient occis quant ilz estoient rencontrez. Et tout ce supposoit bien le comte de Bocquihen qui son ost avoit grandement destraint, et n'osoient ses gens angloys fourrager fors en grans routes, quar les chevaliers et escuiers du païs estoient recueilliz ensemble et ne vouloient souffrir que les terres fussent foullees ne gastees, ains courroient sus aux fouragiers et les destrousoient et tuoient souventesfoiz. Si s'esforczoit le duc de toute sa puissance a encliner ses subgictz de son accord et les mener asseoir la cité de Nantes par la riviere de Laire, ainsi qu'il avoit esté accordé entre lui et les Angloys.

¹ Var. *le pas*

Mais il ne pouoit, ains lui disoient les barons, chevalliers et escuiers de Bretagne que ja ne seroient aidans a destruire leur terre ne s'entremettoient pour les Angloys, ne aussi tant comme ilz seroient en Bretagne ne s'armeroient pour lui. Et quant il leur remonstroit ou demandoit pour quoy ilz avoient donc consenti et ordonné au commencement qu'ils fussent mandez, ilz respondoient que ce avoit esté pour donner tremeur au roy de France et a son conseil qui les voullont submettre, affin qu'ilz fussent entretenuz en leurs franchises ; ne pour autre chose ne l'avoient ils consenti ; et ou cas que le roy de France ne leur voullait que tout bien, ne lui voullait ilz point de guerre ; ne autre response ne pouait le duc avoir d'eulx quant il leur parloit de s'armer pour lui. Et d'autre part le sire de Cliczon, qui nouvellement avoit esté establi connestable¹, le sire de Laval, le vicomte de Rohan et le sire de Rochefort avoient fermées leurs villes et chasteaux a l'encontre du duc, et par chaicun jour lui faisoient dire que mal avoit esté conseillé d'avoir mis les Angloys en son paÿs pour le destruire, et que bien s'advisast qu'il ne allast au sege a Nantes, quar, si ainsi le faisoit, il n'auroit nul confort d'eulx, ains lui seroient nuisants de tous leurs pouairs ; mais que s'il voullait chacer² lesditz Angloys et les envoyer³ en Angleterre, ilz feroient que paix se trouveroit entre lui et le roy de France, et auroit toute sa terre paisiblement. Ainsi estoit le duc servi de ses plus grans barons et de ses **[f.308v]** autres nobles subgictz, par quoy il portoit dur estriff en son cueur, quar moult volentiers eust recouvert sa terre, mais d'autre part ne se pouait il departir des Angloys qu'il avoit mandez sans encheoir en leur malvueillance. Ausquelx Angloys il cuida par pluseursfoiz signifier ses empeschemens par quoy il ne leur pouait tenir couvenant, mais nul de ses messages ne parfaisoit son veage, ains estoit touzjours rencontrez par les ungs ou par les autres. Et touzjours ce pendant tenoient lesditz Angloys le siege devant la cité de Nantes, de laquelle issirent, la nuyt de la Nostre Damme des Avants, par la porte de Richebourg, missire Amauri de Cliczon et le sire de Amboyse atout deux cents hommes d'armes, qui, voullants ferir sur le logeix de missire Guillaume de Windesorre, rencontrerent les gens de missire Hue de Carvallay qui celle nuyt avoient fait le guet, ausquelx ilz coururent sus et par tel hardement les envaÿrent qu'ils les compellerent a fuir et prindrent le chevallier qui les gouvernoit et conduisoit. Mais lors seurvindrent ledict missire Hue et missire Guillaume de Windesorre o grant compaignie d'Angloys, pour quoy les Nantays se retrairent en leur cité, ou ilz enmenerent dix hommes d'armes prisonniers, et de leur part en demoura trois prisonniers aux Angloys. Derechieff issirent, le jeudi devant Nouel, de ladicte cité de Nantes par la porte Sauvetout le Barroys et le sire de Selete o six vignts hommes d'armes qui assaillirent le logeix du comte de Bocquihen. Mais ilz furent reboutez par le comte de Dunestre qui faisoit le guet, et en demoura XVI des leurs que mors que prins, et n'y mourut de la partie des Angloys fors ung chevalier. La nuyt de Nouel, le Barroys, missire Amauri de Cliczon, le chastellain de Cliczon, missire Jehan de Malestroict, le sire de Tournemine et les autres cappitaines de Nantes atout six cents lances issirent par la porte Saint Pierre et se departirent en deux routes, desquelles l'une alla par les jardrins assaillir les logeix du sire de Latumier et du sire de Filvatier, et l'autre pour ce mesme faire se mist a voye par my la rue, en laquelle elle rencontra missire Guillaume Roiton et missire Yvon Filbarin, qui **[f.309]** faisoient le gueift o une grant compaignie d'Angloys. Entre lesquelx se ferirent les Nantays moult vigoreusement et de premiere venue en ruerent jus et les autres recullerent jucques devant le logeix du sire Latumier, connestable de l'ost

¹ Var. *connestable de France*

² Var. *chacer de luy lesditz*

³ Var. *renvoier*

angloys, devant lequel ilz s'arrestèrent et par grant vertu resisterent aux Nantoyz, quar avecques continuerent l'estour jucques a ce que leur secours fut venu, toutesfoiz ce pendant eurent ilz moult a souffrir. Mais si tost comme ceulx du logeix dudict connestable se sentirent avironnez et assailliz de leurs adversaires, ilz sonnerent haultement leurs trompes, au son desquelles s'esmeurent et s'armerent tous les autres Angloys de l'ost et leur vindrent au secours. Et lors les Nantays, veants ainsi venir les Angloys contre eulx a si grans efforts, rassocierent tous leurs gens et se retrairent par devers barrieres¹ et rentrerent en leur cité. Et ceste fut la derreniere escarmousche, quar le comte de Bocquihen et les autres seigneurs d'Angleterre, cognoessans que longuement pourroient muser [devant Nantes]² sans la prendre, pource que elle est³ forte de soy et que dedans avoit grant nombre de bons gens d'armes qui gueres ne les doubtoient mais moult souvent resveilloient leur ost, eurent conseil de se traire par devers la cité de Vennes pour parler au duc de Bretagne et savoir qu'elle estoit son intencion. Si se deslogerent de leur siege et partirent le secund jour de janvier de devant la cité de Nantes, et chevaucherent, en celle ordonnance qu'ils avoient passé le royaume de France, celui jour jucques a Nort, ou ilz sejournerent trois jours pour se reffroischir. Puis au quart vindrent a Maydon et le lendemain a Teillay, puis a Bain et passerent la riviere de Villaigne au Pont Neuff. Et allerent a Loheac, puis a Gael, puis a Mauron, et de la tirerent vers la Trinité en Porhoet, et passerent la riviere d'Aoust au pont [...] ⁴ et vindrent a Saint Jehan, ung bourg qui siet a trois lieues de Vennes.

CHAPITRE CCVI

Comme le comte de Boquihen et son ost vindrent a Vennes, auquel lieu vint le duc d'autre part, et de leur sejour, et de pluseurs joustes entre François et Angloys.

[f.309v] Quant les citiens de Vennes entendirent que les Angloys approuchoient leur ville, ilz ne sceurent comme ilz se devoit maintenir de les laisser entrer ou nom, et se partirent cinq ou seix de ceulx de plus grant auctorité par le conseil des autres, pour aller a Hannebont par devers le duc en sçavoir son voulloir. Mais ilz ne furent gueres esloignez de Vennes qu'ilz rencontrerent aux champs le duc qui celle part alloit, auquel ilz raconterent l'acheson qui vers lui les menoit, et comme les Angloys vers leur cité de Vennes chevaucheroient et avoient intencion, si comme il leur avoit esté dit, de loger en ladicte cité, en laquelle ilz ne les voullioient recevoir sans sa licence ; et pour ce alloient ilz devers lui savoir si ou nom son plaisir seroit qu'ils les y recueillissent, quar sans son commendement ja n'y entreroient. Si leur respondi le duc que riens⁵ ne doubtassent, quar s'estoient gens qui ne leur voullioient nul mal, et qu'il alloit avecques eulx a Vennes, si les conseilleroit en ce qu'ilz auroient a faire. Et deslors, pource que le landemain il voullait issir hors de ladicte cité pour rencontrer le comte de Bocquihen qu'il clamoit son frere, leur dist qu'ilz luy en offreissent les cleffs, mais que, par avant les lui livrer, ilz le feissent jurer que, dedans quinze jours après ce qu'il seroit par eulx requis de

¹ Var. *leurs barrieres en escarmouschant ouecques lesditz Angloys*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Var. *estoit*

⁴ On lit *au pont delcranran*, qui semble une mauvaise lecture de la variante *pont de Hevran* (ms.8266), dont la localisation nous est inconnue. Dans l'édition d'Hozier, il est écrit *pont de Brehant* et dans Froissart *pont de Brehaing*. Peut-être s'agit-il de la ville de Bréhan (Morbihan), proche de la rivière de l'Oust.

⁵ Var. *de riens*

vuider leur ville, il s'en departiroit et leur rendroit leurs cleffs. Et en ce disant arriva le duc a Vennes. Le landemain au matin, parti le comte de Bocquihen de Saint Jehan atout son ost d'Angloys ordonnez en trois batailles, et en ceste maniere chevaucha par devers la cité de Vennes. Et quant le duc entendit qu'il la approchoit, il lui alla a l'encontre et s'entre honorerent grandement lui et le comte quant ilz s'entre trouverent, puis chevaucherent assemblement et, en divisant l'un a l'autre, commença le comte de Bocquihen a dire au duc en ceste maniere : « Sainte Marie ! Beau frere, que nous vous [advons]¹ attendu devant Nantes et n'y estes point venu ! – Par ma foy, dist le duc, je n'ay peu autre chose faire et vous dy que j'en ay esté tresdurement couroucié. Mais je ne le pouaye amender, quar *mes*² gens de ce païs, pour quelcomque chose que je leur aye sceu monstrier ne quelque alliance que a leurs **[f.310]** requestes ilz avoient faicte a vous, ne se sont voulu traire avant pour venir avecques moy. Et [se]³ tiennent tous pourvez sur les frontieres Le sire de Cliczon, missire Charles de Dinan, le sire de Derval, le vicomte de Rohan et le sire de Rochefort, pour garder les entrees et issues de Bretagne. Et tous ceulx qui s'estoient adjoins avecques moy, tant prelatz que barons, chevaliers et escuiers, et les habitans des citez et villes, sont maintenant tous rebelles, dont je suis grandement troublé et desplaisant quant je ne vous puis tenir convenant. Mais je vous diroy que vous ferez. Vous vendrez a Vennes et, pour ce qu'il est a present au plain de l'iver, la vous reffroischirez et je ordonneray de voz gens d'armes. Si passerons le temps jucques au moys d'avril et de may, puis a l'esté nous revengerons de noz contraires. » Si pleut grandement au comte la parolle du duc, et sur ce divis⁴ parvindrent ces deux princes jucques es portes de la cité de Vennes, esquelles les bourgeays leur furent au davant, qui en liverent les cleffs au comte de Bocquihen et, pour la reverence de sa grande seigneurie et du royal lignage dont il estoit, aimablement le receurent. Mais ancois ilz lui firent jurer sur les Saintes Evangilles qu'il en partiroit quinze jours après ce qu'il en seroit requis, et aussi le jurerent tous les comtes, barons et autres seigneurs de son ost. Le comte fut logé a La Mote et les gens de sa bataille autour de lui en la ville et es forbourg. Et le duc pour mieulx les aisier s'en alla au Succenio, mais il alloit et venoit souventesfoiz a Vennes, et entre lui et le comte y eut pluseurs parlements, esqueulx ordonna le duc entre autres choses que le sire Latumier, connestable de l'ost angloys, le sire de Filvatier, missire Thomas de Persi, missire Thomas Triver et l'avantgarde seroient logez a Hannebont, missire Robert Quenolle et missire Hue de Carvallay a Kemper Corentin et le seurplus a Kemperlé. Et se partirent lesditz Angloys pour aller en ceulx lieux qui estoit ordonnez⁵, mais les habitans desdictes villes ne leur vouldrent ouvrir leurs portes et leur couvint loger es forbourg et aux champs, ou ilz souffrirent pluseurs mesaises, quar les Bretons du païs leur faisoient du pis qu'ilz pouaient. Et d'autre part **[f.310v]** le sire de Cliczon [et]⁶ le vicomte de Rohan avoient leurs garnisons autour d'eulx, qui grandement les oppressoient et plus eussent esté domagez. Mais le duc alloit au devant, qui les deffendoit et gardoit atout son pouair des envayes desdictz Bretons, qui par chaicun jour leur vouldoient courir seure, et lui tournoit en grant desplaisir que mieulx ne les pouait traicter. Et cest yver pendant y

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *mais gens* (correction d'après 8266)

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *ces divis*

⁵ Var. *qui leur estoit ordonnez*

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

eut pluseurs faitz d'armes et pluseurs joustes¹ entre les Angloys et aucuns François qui se tenoient a Jocelin ouecques le sire de Cliczon connestable de France, quar la estoit le comte de La Marche o ledict connestable, et d'autre part, après le desassegement de Nantes, y estoient venuz le Barroys, le sire d'Amboyse, Jehan de Chastelmorant et les autres François qui avecques missire Jehan de Malestroit, le sire de Tournemine et les autres Bretons avoint ladicte cité de Nantes deffendue contre Angloys. Et tout premier le Galloys d'Aunay et missire Lyonneaux d'Araines, françoys, requistrent de joustes missire Guillaume Clinton et missire Guillaume Francs, chevaliers anglois, qui par congié du comte de Bocquihen partirent de Vennes et, sur le saufconduit du sire de Cliczon connestable de France, a Josselin se transporterent. Si jouterent vaillaument François et Angloys et acomplirent leurs coups et leurs courses, ainsi que ordonné avoit esté entr'eulx. Et lors derechieff furent requis, de par missire Regnault de Touars, Jehan de Chastelmorant et le bastard de Claruce, françois, le sire de Bertaign, missire Jehan d'Aubrecicourt et Edouard de Beauchamp, angloys, que sur le saufconduit du connestable ilz allassent a Josselin faire armes et joustes ouecques eulx. Mais le comte de Bocquihen ne le vult souffrir, ains respondit qu'il pouait aussi bien donner saufconduitz que le connestable de France et, si François vouloient a ses gens faitz d'armes ne joustes acomplir, ilz n'en seroient refusez, mais qu'ilz veneissent en sa presence. Et quant le connestable de France entendi sa response, il dist qu'il avoit droict, si donna congié aux trois François dessus nomez, qui vindrent a Vennes et avecques eulx de leurs compaignons jucques a trante sur le saufconduit du comte de Bocquihen, et la firent leurs armes et jouterent. En laquelle joustes Edouard de Beauchamp fut par deux foiz renversé par le bastard Clarius, françois, qui en demanda ung autre pour sa joustes parfaire. Et lors Amelin Setincelles, angloys, vint contre lui qui grandement se y porta. Mais [f.311] d'autre part Jehan de Chastelmorant fut grievement navré en une cuisse par missire Guillaume de Formiton, chevalier angloys, dont tous les assistans françoys et angloys furent desplaisans et n'en fut plus fait, ains se departirent atant et s'en retournerent chaicun en son lieu.

CHAPITRE CCVII

Comme le sire de Laval, le vicomte de Rohan, missire Charles de Dinan et missire Guy de Rochefort traicterent a Paris o le roy de France la paix du duc de Bretagne et lui en apporterent les chartres.

Endementiers que ces choses ainsi se portoit, estoient a Paris le sire de Laval, le vicomte de Rohan, missire Charles de Dinan et missire Guy de Rochefort, qui troictoient la paix entre le roy de France et le duc et le païs de Bretagne. Et les en laissoit le duc convenir neantmoins qu'il meust d'eulx mesmes, pour tant qu'il veoit que tous ses subgictz avoient courage françois, et doubtoit que, si il vouloit contredire a leurs voluntes, qu'ilz le chaceroient hors de son païs, ainsi comme autresfoiz ilz avoient fait. Si consideroient le roy de France et ses oncles d'autre part que, si le duc de Bretagne et son païs estoient contraires au royaume de France et joigns et uniz avecques la puissance d'Angleterre, celui royaume² de France auroit trop a souffrir. Pour laquelle consideracion et maints autres perilz, que les dessus nommez barons bretons meptoient en termes au roy et ses oncles, qui pouaient ensuir par le mean et a l'occasion de la guerre d'entre France et Bretagne, entre

¹ Var. *pluseurs joustes acomplies*

² *roy* (correction d'après 8266)

lesqueulx ilz affermoient que en la saison d'esté prouchaine ensuivante devoit passer nouveaux gens d'armes angloys ou royaume de France, lesqueulx assemblez o le comte de Bocquihen, qui comme soubdoyer du duc de Bretagne avoit ledit royaume trespasé, ainsi comme il est devant dict, le pourroient derechieff grandement dommager, ilz s'accorderent a la paix. Et a ce rendi grant paine le duc d'Anjou pour tant qu'il avoit intencion de faire ung veage en Calabre, et il ne vouloit pas que pendant icelui le royaume de France fust essoigné par guerre. Et furent telles les condicions de la paix d'entre le roy de France et le duc de Bretagne que le duc pouoit adreecer et aider les Angloys et leur administrer et bailler vivres, navires et autres choses qui leur faisoient moitier pour retourner en Angleterre ; et que, si les soubdoiers angloys, qui de la garnison de Richebourg¹ en Normandie estoient en Bretagne [f.311v] venuz servir le comte de Bocquihen, s'en vouloient retourner par terre en leurdicte garnison, ilz auroient saufconduit du roy et de son connestable de sauvement y retourner sans impeschement. Oultre plus fut accordé entre le roy et les barons dessus ditz que le duc auroit et joïroit de toutes ses terres entierement et paisiblement, sans aucune contrarieté tant de Bretagne, de Montfort que d'ailleurs ou royaume de France, et n'en feroit aucune autre obeissance que jadis il avoit fait a Paris au roy Charles et que ses predecesseurs les ducs de Bretagne avoient de coustume faire aux roys de France ; et avant qu'il se transportast a Paris par devers le roy faire sa redevance et jurer la paix d'entr'eulx, lui seroient rendues toutes ses citez, villes et chasteaux ; et aussi, pour plus grant seurté que il ne lui seroit fait aucun ennuy, vendroient en Bretagne tenir hostage Charles d'Artoys, admiral de France, et missire Jehan de Bueil, qui n'en partiroient jucques atant qu'il fust retourné ; mesmement le connestable de France et le mareschal dit de Sanxerre le vendroient querir jucques en Bretagne et le conduiroient a Paris, et avant son partement lui jureroient que seurement le meneroient et rameneroient en son país. Et oultre plus, affin qu'il eust en ce plus grant seurté et plus ferme confidence, prindrent les devant nommez barons bretons pour le duc saufconduit du roy de France, de ses oncles et des autres princes et seigneurs de son sang. Quant toutes ces choses furent accordees entre le roy de France et les quatre dessus ditz barons bretons, et que les chartres en furent escriptes, seellees, approuvees et ratiffiees du roy et des sciens, lesdictz barons se partirent de Paris et vindrent en Bretagne par devers le duc qu'ilz trouverent au Succenio, et lui presenterent icelles chartres de la paix et lui remonstrerent tout ce qu'ilz avoient ouvré o le roy de France, et come il avoit paix si en lui ne tenoit. Lesquelles choses, jasceit que elles fussent grandement a son avantage, toutesfoiz, pour ce qu'il ne pouait satisfaire au desir des Angloys qui pour lui s'estoient tant painez et lesqueulx desiroient que la guerre se continuast entre François et Bretons affin qu'ilz eussent plus grant oportunité de grever le royaume de France, ne lui furent elles gueres plaisantes et n'y vout acquiescer jucques a ce que il eust² le consentement du comte de Bocquihen. Si se partit du Succenio et alla a Vennes par devers [f.312] celui comte, auquel il recorda come ses barons en son absence avoient traicté de paix avecques le roy de France, ausqueulx lui couvenoit entendre s'il vouloit sa terre recouvrer et la possider paisiblement. Laquelle chose, combien que elle fust grandement a son avantage et que par ce mean il peust recouvrer et avoir entierement tout ce qu'il tendoit a acquerir par guerre, si n'y avoit il voulu proceder plus avant jucques atant il eust³ son oppinion et conseil. Oultre ces parolles en adjousta le duc pluseurs autres, par lesquelles le comte de Bocquihen

¹ Var. *Chierbourg*

² Var. *jucques a ce que tout premier il eust*

³ Var. *jucques a ce qu'il eust*

cognut assez qu'il avoit grant affection a la paix, quar il en estoit chaicun jour sollicité et admonnesté par ses barons, qui, en lui remonstrant ce fait, lui disoient en ceste maniere : « Monseigneur, pour quelle acheson voulez vous supporter le fait des Angloys ? Ne quel plaisir prenez vous en eulx tant amer ? Considerer comment il en est prins au roy de Navarre qui, pour la grant confiance qu'il avoit en eulx, les mist en son chastel de Chierbourg qu'ilz ne lui ont voulu rendre, ains l'ont dempuis tenu et tiennent outre son vouloir. Semblablement si vous les mettez en voz villes fermées, ilz n'en querront james partir ne n'en istront si par force ilz n'en sont boutez hors. Et de tout ce avez vous bel examplaire en vostre chastel de Brest que mesment ilz possident et tiennent outre vostre gré. Si vous suffise estre servi et amé des gens de voustre seigneurie et qui sont voz subgictz naturelx non pas volontaires, lesqueulx jamais ne relenquiront l'amour qu'ilz ont au royaume de France pour celle des Angloys. Et si vostre femme est d'Angleterre, voulez vous pour tant tellement amer les Angloys que vous en perdez vostre heritage, qui si chierement vous a cousté a conquerre, et tousjours demourez et usez vos jours en guerre ? Et vous ne pouez que ung homme ou cas que vos subgictz ne vous veullent obeir et qu'ilz se ferment contre vous. Le roy de France est mort, qui pas ne vous amoit ne vous lui, et regne a present son filz, devers lequel nous avons traicté de paix et la avons procuree et trouvee si en vous ne tient. Pour ce vueillez acquiescer a noz conseils, si demeurerez sire [f.312v] et duc de Bretagne, et en grant puissance maintendrez vostre seigneurie. » Le duc, par ces remonstrances et pluseurs autres qui souventesfoiz lui estoient parrees par ses barons et autres gens notables de son pais, fut presque de tous points tourné a condescendre a leur persuasion. Et tout ce cognut assez le comte de Bocquihen a ses parolles, comme dit est, a laquelle chose toutesfoiz il couvenoit qu'il se consentist, combien que grieff lui fust, quar il ne la pouoit empescher. Et consideroit de sa part, et aussi le duc le lui remonstroit, que en autre entente lui et ses gens n'estoient partiz d'Angleterre¹ fors pour restituer le duc en son heritage de Bretagne, dont pour tenir la querelle d'eulx et de leur roy il avoit esté chacé, et pour ce ne desloa le comte aucunement qu'il ne feist paix. Et sur tant se departirent l'un de l'autre, savoir le duc s'en retourna au Succenio et le comte demoura a Vennes, tout melencolieux, ne oncques ne descouvry a nul de ses gens ce que le duc lui avoit dit ne l'acheson pour quoy il s'estoit transporté a Vennes, mais se tint tout coy sans semblant en faire. Et lors envoya le duc le sire de Rochefort et autres seigneurs de Bretagne a Paris par devers le roy de France, auxqueulx il donna plain pouair de recevoir les sermens dudit roy, de ses oncles et des autres princes et barons du royaume, de tenir la paix ainsi et en la forme et maniere qu'elle avoit esté pourparlee, escripte et sceellee entre le roy et les barons de Bretagne, quar il vouloit s'en asseurer avant que se departir des Angloys. Si parfournirent le sire de Rochefort et ses compaignons leur charge bien et saignement et ladicte paix a Paris firent sollemnelement jurer au roy et a ses oncles, qui de leur part semblablement, pour recevoir et avoir du duc telx et semblables sermens qu'ilz avoient fait a ses embassades, envoierent devers lui l'evesque de Chartres, l'evesque de Corbie et en leur compaignie Le Mercier, Thabary et Chemouse, lesqueulx trouverent le duc en Guerrande qui nouvellement y estoit allé du Succenio.

CHAPITRE CCVIII

¹ *partiz en Angleterre* (correction d'après 8266)

Comme paix fut de tous points accordee et juree entre le roy de France et le duc de Bretagne, et comme les Anglois se partirent de Bretagne par terre et par mer.

Pour l'expedition desdictz ambassadeurs francois, manda le duc plusieurs prelas et barons a convenir en la ville de Guerrande, entre lesqueulx s'i transporterent l'evesque de Rennes, l'evesque de Vennes, le sire de Laval, le vicomte de Rohan, missire Charles de Dinan, le sire de La Roche, le sire de Loheac, le sire de Montfort, le sire de Chasteaugiron, le sire de Beaumenoir, le sire de Asserac, le sire de Montauban, le vicomte de La Belliere, le sire de Fontenay et plusieurs autres barons, chevalliers et escuiers notables. Et aussi y furent du conseil du duc l'abbé de Prieres, l'archediacre du Desert, maistre Pierre Martin, Pierres Hates et maints autres, par lesqueulx fut la matiere grandement discutee et debatue. Quar lesdictz ambassadeurs francois y demandoient plusieurs condicions, lesquelles le duc ne son conseil ne leur vouloient octrier, mais les¹ contrarioient et debatoient, et finalement les obtindrent. Et après [le duc]² appella les surdictz François en l'église Nostre Damme et leur dist en ceste maniere : « Seigneurs, j'ay entendu que vous demandez mon serment de tenir la paix qui parlee est entre le roy de France. Et ce vous jure ge par [tenir]³ ma foy, mais que le roy la tienne de sa part ainsi qu'il a promis. » Et en disant ces parolles mist la main sur l'Évangille et sur plusieurs precieuses relicques qui la estoient affaintes. Et fut⁴ le vendredi, quart jour du moys d'avril, l'an mil trois cens quatre vigns, et en après, en celui mesme jour, receurent lesdictz ambassadeurs les serments des prelatz, barons et autres seigneurs de Bretagne qui la estoient de celle paix tenir sans enfreindre. Et le mercredi ensuivant, neuffiesme jour dudit moys d'Avril, fut par ung heraud ladicte paix sollempnelement crieie et bannye, dont toute la gent de Bretagne et de tous estats s'esjoÿrent grandement. Mais au contraire le comte de Bocquihen et ses gens anglois furent outre mesure courrociez quant ilz entendirent que le duc s'estoit accordé au roy de France, toutesfoiz il couvenoit que ainsi le passassent, quar ilz n'en pouaient autre chose faire. Si ne vult plus ledit comte de Bocquihen en Bretagne demourer, ains vult partir de la cité de Vennes et entrer en mer pour passer en Angleterre. Et le duc, assez tost après la paix juree, parti de Guerrande et se transporta a Vennes par devers ledit comte, auquel il⁵ [f.313v] fist assembler grant navire, et semblablement les fist il ainsi faire aux havres de Hannebont, de Kemperlé et de Kemper Corentin, ou estoient les gens dudict comte logez. Et lors que tout celui navire fut competement equipé et garni, fist le comte crier et bannir par la cité de Vennes que, si aucuns de ses gens avoient riens acreu, se traïssent les crediteurs avant et ilz seroient poyez et contentez sans nulle doubte. Puis rendi aux bourgeays de ladicte cité les cleffs de leurs portes et chevaucha atoute sa route vers le port ou son navire estoit ancré, jucques auquel le convoya le duc, et la prindrent congié l'un de l'autre et s'en retourna le duc au Succenio. Mais il establit et lessa le sire de Montbouchier, missire Allain de La Houssaye, missire Geffroy de Karimel et plusieurs autres chevaliers de sa court pour l'accompagner ce pendant qu'il seroit a ce port. L'onziesme jour dudit moys d'avril, l'an devant dict, entra ledict comte de Bocquihen en mer et tout ce jour tint son navire ancré sur le rivage, attendant vent propice. Et

¹ *le* (correction d'après 8266)

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *et fut ce fait le vendredi*

⁵ *il* répété (notre correction)

environ l'eure de menuyt commencerent a seuronder les flatz¹ de la mer et les vens eurent tourne² leurs siffleys vers Angleterre, pour quoy il fist ses ancrs tirer et du havre fist son navire partir. Semblablement se partirent ses gens de Hannebont, de Kemperlé et de Kemper Corentin et sillerent au plus droict qu'ilz peurent vers Angleterre. Ceulx qui de Richebourg³ estoient venuz acompaigner ledit comte de Bocquihen partirent aussi⁴ et se mistrent a voye pour retourner a leur garnison. Et en passant par Jocelin, ou lors se tenoient le sire de Cliczon connestable de France et le comte de La Marche, y eut joustes en leurs presences entre ung escuier angloys, appellé Nicolas Cliffort, et ung autre escuier françois, appellé Jehan Bocinel, en laquelle joute fut ledit Jehan Bocinel occis parce que le fer de la lance, dont Nicolas l'assigna en la poitrine, glissa⁵ contre mont et lui entra en la gorge. Et après ce fait qui a toutes les parties, savoir tant aux François que aux Angloys, fut grandement [desplaisant]⁶, chargea le sire de Cliczon au Barroys la conduite desdictz Angloys, lesqueulx il conduisit et mena sauvement, en leur faisant administrer des vivres⁷ jucques a tant que ilz furent dedans Chierbourg. Et ainsi demoura le duc paisible et fut Bretagne vuidee d'Angloys fors des soubdoiers qui estoit dedans Brest, lesqueulx le tindrent dempuis⁸ contre le gré du duc, quar ilz n'en peussent legierement estre mis hors obstant la force du lieu. Après le departement des Angloys, furent mises en la main du duc [f.314] les villes de Morlés, de Plermel et de Redon, et le fort chastel d'Auroy non pas si tost, car, combien qu'il fust dit par les condicions du traicté que tout incontinent après la paix juree lui seroient ses places⁹ rendues, toutesfoiz le sire de Cliczon, qui partie en tenoit et en joïssoit des revenues, et aucuns autres par couvoitise y dissimulerent jucques après la feste de l'Ascencion, et tresdoloureux estoient¹⁰ de ce que departir les en couvenoit. Semblablement delayerent les Nantays de lui rendre leur ville jucques au II^e jour avant la feste de la Nativité Saint Jehan, auquel jour le duc entra en ladicte ville ou il fut receu a moult grant honneur. Et illec sejourant lui furent apportees les cleffs de Piremil et de Touffou, deux chasteaux lui appartenans, a la garde desqueulx il institua nouveaux cappitaines¹¹.

CHAPITRE CCIX

Comme le duc partit de Bretagne et alla a Paris faire redevance au roy de France, et comme les Anglois se contentoient mal de lui.

Quant ainsi eut le duc la cité de Nantes et les autres citez, villes et chasteaux lui appartenans, fors celui de Brest que encore les Angloys tenoient, il manda en ladicte cité de Nantes les barons, prelatz et autres gens d'estat de son païs, qui tous se transporterent vers lui au terme qu'il leur assigna. Si leur remonstra son intencion et la cause pour quoy il les avoit mandez et fait convenir. Et après ce que, o le

¹ Var. *flotz*

² Idem en 8266

³ Var. *Chierbourg*

⁴ Var. *partirent aussi de Vennes*

⁵ *clissa* (correction d'après 8266)

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁷ Var. *leurs vivres*

⁸ Var. *dempuis longuement*

⁹ Var. *toutes ses places*

¹⁰ *estoit*. Idem en 8266 (notre correction)

¹¹ Var. *cappitaines en son nom*.

consentement, advis et deliberacion d'eulx, il eut faictes pluseurs ordonnances touchant le gouvernement, estat et police de son païs, il s'ordonna pour aller a Paris par devers le roy de France pour enteriner et acomplir les articles de la paix, quar par les condicions de celle estoit il ainsi dit, divisé et ordonné. Si se mist a voye pour ce faire, grandement acompaigné de barons, de chevaliers et d'escuiers, et tant erra par ses journées que a Paris parvint atoute sa belle et notable compaignie. Et comme il fut illecques descendu, il alla devers le roy a Champagne ou il estoit en son hostel royal. Et quant il fut en sa presence, il lui fist reverence et lui dist en ceste maniere : « Monseigneur, si vous avez esté courrocié vers moy, j'en suis desplaisant de tout mon cueur et vous prie oublier tous corroux et maulx talants passez et me pardonner si il vous plaist. » Et en ce disant s'avanza le **[f.314v]** roy vers lui et le print par la main, disant : « Beau cousin, bien soyez venu, quar certainement je vous pardonne de tresbon cueur. » Et lors monstrerent l'un a l'autre joyeux semblant et grandement s'entre honorerent. Et après ce qu'ilz eurent une espace de temps divisé, dist le duc au roy qu'il estoit prest de lui faire son devoir, si son plaisir estoit de le recevoir. A laquelle chose respondit le roy que tresvoluntiers le y recevroit. Et lors s'approcha le duc de lui et lui tendit la main et la bouche, disant qu'il lui faisoit telle redevance que autresfoiz avoit faicte au roy son pere et que les ducs de Bretagne estoient tenuz faire aux roys de France, toutesfoiz et quantes qu'il advenoit changement et mutacion de prince ou royaume de France ou ou duchié de Bretagne. Et de ce appella le duc tous les assistans a tesmoigns, affin que l'on ne peust aucunement dire qu'il eust fait serment, feauté ne ligeance, mais simple obeissance seulement ; et en celle forme le receut le roy. Après laquelle recepcion parla l'un des seigneurs du conseil¹ et dist au roy en ceste maniere, presens tous les barons : « Sire, veez ci Jehan de Bretagne qui vous offre l'obeissance, la ligeance et la feauté qu'il vous doibt par cause de sa comté de Montfort et des autres terres qui sont en vostre demaine de France, lesquelles lui doyvent appartenir, vous requerant que lui faictes delivrer tout ce qu'il en doibt avoir [tant]² en Bourgoigne, en Champagne, a l'Eigle, a Rastel que a Ennevers. Mais ne pence nul de ceulx qui sont cy presens qu'il vous face serment comme duc de Bretagne, ains le fait comme comte de Montfort et a cause des terres desquelles j'ay parlé dessus, quar pour Bretagne, il a ja fait ce qu'il devoit et fait protestacion qu'il n'entend submettre son duché en aucune maniere autrement qu'il a fait. » Et quant il eut mis affin ses parolles, le roy le receut comme comte de Montfort et, par cause des terres dessus nomees, a homme lige. Et lui fist Jehan de Bretagne foy et hommage en celui nom comme il estoit³ tenu. Adonc fist le roy attaindre unes chartres deuement escriptes, seellees et tabellionnees, et jouxte la teneur d'icelles fist le duc requerrre qu'il lui fist hommage et foy pleniere, comme il estoit⁴ tenu. Et disoient ceulx du conseil du roy que, es condicions du traicté de la paix, estoit dit et divisé expresseement que le duc devoit faire au roy celle obeissance que avoint **[f.315]** fait ses predicesseurs les ducs de Bretagne aux predicesseurs du roy de France. Or estoit il en la teneur d'icelles chartres contenu que autresfoiz Artur, duc de Bretagne, de Normandie et d'Acquitaine, comte de Poitou, d'Anjou, du Maine et de Thouraine, fut homme lige du roy Phelipes qui lors vivoit et lui fist pleniere obeissance sans aucunement excepter nulles des terres dessus dictes. Pour laquelle chose sourdirent lors grans argumens et altercacions entre les consaulx du roy et du duc qui la estoient, quar les François maintenoient que

¹ Var. *du conseil du duc*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *il y estoit tenu*

⁴ Var. *il y estoit tenu*

le duc devoit faire la foy au roy a cause de son duché de Bretagne, et les Bretons les¹ oppoioient. Mais ainsi qu'ilz estoient en ce different, dist le duc au roy en ceste maniere : « Monseigneur, faictes moy prestement joir de toutes les terres et seigneuries contenues en celles chartres et entierement de tout ce que mon predecesseur tint du vostre. Je me offre vous faire telle obeissance que fist mondit predecesseur au vostre, neantmoins que elle me soit griefve. Quant a Bretagne toutesfoiz, si je posside toutes les predictes seigneuries, ne differeré ge point a hommage lige vous faire, quar autrement dige que je n'en suis tenu a vous faire foy ne n'en feroy point. » Et de celle responce se tint le roy a contant, pour quoy cesserent tous ces estriffs de langage. Et fut le duc par le roy et les seigneurs françois grandement festoyé, chery et honoré, et monstrerent² par semblant qu'ilz estoient tous joyeux de sa presence. Et après ce que le duc eut a Paris assez esté et qu'il eut parfait, acompli et enteriné ce pour quoy il estoit³ aillé, il s'en vult retourner en son païs de Bretagne. Et au congié prendre lui presenta le roy de pluseurs riches et precieux dons, et lui dist que tresdolloient estoit de son hastiff departement et le pria qu'il le vulseist de bon cueur a tousjours mais amer, et de la en avant oublier tous discors, rigueurs et dangiers, sans jamais pancer de renouveler par vengeance les choses passees. Quelles choses lui promist le duc tenir, le priant que de sa part il le vulseist faire et ne pensast qu'il procurast nul jour ennuy ne desplaisir en aucune maniere, fors en gardant et defendant son droit, honneur et estat. Et sur tant se parti le duc du roy que il mercia de ses presens et de ses honneurs, puis print congié des ducs de Bourgoigne, d'Anjou [et]⁴ de Berry, et se mist a voye pour en Bretagne venir. Et quant il fut a Tours, il y trouva sa cousine la duchesse d'Anjou, avecques laquelle il sejourna aucuns jours [f.315v] durant lesqueulx elle le festoya et honnora grandement, et fut logé au chasteau de Tours. Et après se mist sus Loire et contre val icelle riviere nagea tant [que]⁵ a Nantes arriva atoute sa compagnie. Quant ainsi fut le duc retourné de France en Bretagne et qu'il se veit paisible, il proposa envoyer querir madamme la duchesse sa femme qui encore estoit en Angleterre o le roy Richart son frere, quar quant il avoit apassé d'Angleterre en Bretagne, il ne la vult oncques⁶ avecques lui amener, pour tant qu'il n'estoit pas de tous points asseuré qu'il peust son païs en paix possider. Si chargea ceste embassye au sire de Montburchier et a missire Allain de La Houssaye, par lesqueulx il requeroit au roy Richard que lui envoiast sa femme. Les chevalliers passerent en Angleterre et audit roy Richart compterent leur message, mais ilz ne peurent obtenir leur demande car oncques ne vouldrent celui roy Richard, ses oncles ne leurs consaulx consentir, ne accorder que ladicte damme fust rendue au duc son seigneur tant l'avoient acueilly en hayne pour tant qu'il s'estoit tourné de la partie du roy de France. Et disoient entr'eulx que mal s'estoit acquité envers le comte de Bocquihen, qui comme soubdoier le estoit tenu servir jucques en Bretagne, et brieff qu'ilz⁷ ne la lui renvoyeroient point. Et atant se departirent de la court du roy d'Angleterre lesditz sire de Montburchier et missire Allain de La Houssaye, qui rentrerent en mer et au duc vindrent nuncer la response du roy et des seigneurs d'Angleterre. Dont il fut moult despit, quar dolent et courrocié estoit de ce qu'il n'avoit nulz enfans. Neantmoins en

¹ Var. *le oppoioient*

² Var. *monstroient*

³ Var. *il y estoit allé*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁶ Adverbe absent du ms 8266

⁷ Var. *et brieff respondirent*

fist il peu de compte, ains dissimula en soy mesmes et respondi que assez la gardassent. Et assez tost après mourut celle damme, duchesse de Bretaigne, et la fist le roy Richart d'Angleterre son frere a grant honneur ensevelir. Les Angloys, comme dit est, avoient le duc en hayne et tellement que s'ilz eussent trouvé occasion de lui mouvoir guerre, tresvolentiers la lui eussent mené¹. Et tant se pannerent et subtillerent d'en trouver l'acheson qu'ilz requistrent ses adversaires Jehan et Guy de Blays, enfans de monseigneur Charles de Blais, qui encore du temps que ledit monseigneur Charles avoit esté prins a La Roche Derien estoient prisonniers en Angleterre, quar il les avoit baillez en pleges pour lui, et estoient gardez en ung fort chastel [f.316] par missire Jehan d'Aubrecicourt, et leur offriront que, s'ilz vouloient le duché de Bretaigne estre tenu en foy et hommage du roy d'Angleterre, que Jehan de Blays, l'ainsné, auroit a femme madamme Phelipe de Lancastre, fille du duc de Lancastre, qu'il avoit de madamme Blanche sa premiere femme, et leur bailleroient gens d'armes et archiers pour recouvrer le duché de Bretaigne. Mais les dessus dictz Jehan et Guy de Blays respondirent qu'ilz n'en feroient rien et que pour mourir en prison demoureroient bons françois.

CHAPITRE CCX

Comme l'evesque de Norchwit et les angloys guerreoient le comte de Flandres, a l'encontre desqueulx allerent le roy de France et le duc de Bretaigne a grant ost.

L'an de grace mil trois cents quatre vigns trois, le XXIII^e jour du moys d'avril, descendit l'evesque de Norchwit a Callays, en la route duquel estoient missire Hue de Carvallay, le sire de Beaumont, missire Thomas Triver et pluseurs autres chevalliers et escuiers et autres gens angloys, jucques au nombre de saeze cens hommes d'armes et quinze cens archiers. Lesqueulx, combien qu'ilz fussent partiz d'Angleterre a l'ennortement de pape Urbain pour et soubz couleur de destruire et guerroyer ceulx qui creoient en pape Clement, et que pour ce faire ilz eussent receu grant somme d'or par vertu d'une busle concedee dudict pape Urbain. Toutesfoiz, après ce qu'ilz furent audict lieu de Callays, ilz entrerent a main armee en la comté de Flandres et contre les Flamans, qui tenoient celle mesme secte de Urbain, commancerent dure et aspre guerre. Et de premiere venue prindrent la ville et le moustier de Gravelines, puis chevaucherent par devers Dinkerque. Et comme ilz en approuchoient, leur allerent au davant, emprés Bourbour, bien doze mil hommes de Flandres et de Cassel, ausqueulx, pour l'occacion qu'ilz occirent ung heraud appellé Montfort qui estoit au duc de Bretaigne, lequel heraud alloit a eulx parlementer, se combatièrent lesditz Angloys et d'eulx occirent bien neuff miliers. Et en après prindrent Dinkerque² et allerent devant Bourbourg, dont les habitans se rendirent a eulx par composition, savoir que leurs corps, leur vie et [f.316v] leurs choses leur demourerent sauves. D'illecq en après aillerent les Angloys davant le chastel de Dricelm, lequel ilz prindrent a force et plus de deux cents hommes qui dedans estoient liverent a occision. Aussi prindrent ilz Cassel et conquistrent generalmente tout le païs de Flandres, depuis Dugnerque³ jucques a l'Escluse, puis allerent mepre le siege devant Ypre, et la leur vindrent en aide les Gantays atout vingt mil hommes. Or estoit il ainsi que longuement avoit duré la guerre entre lesditz Gantays

¹ Var. menee

² Var. Dunquerque

³ Var. Dunquerque

et leur prince, le comte de Flandres, qui, s'esforçant abatre leur grant orgueil et eulx pugnir de leurs rebellions et oultrages, les avoient tellement contrains par disette qu'ilz eurent plus chier se combatre contre lui en esperance de victoire que ainsi perir par famine, quar ilz ne pouaient souffrir les dures loys qu'il leur vouloit imposer pour venir a paix vers lui. Si fut la bataille d'entre ledit comte et eulx davant Bruges, l'an mil trois cens quatre vigns deux, ou ledit comte fut desconfit et la ville prinse, en laquelle toutesfoiz il se sauva parce que il se mucza en la maison d'une pouvre femme. Et après ceste descomfiture assegerent les Gantoys la ville d'Audenarde, mais le comte, qui par la maniere devant dicte fut eschapé de leurs mains, envoya lors requerir secour en France et en Bretaigne. En l'aide duquel alla le roy de France a ost merueilleux, et le duc de Bretaigne y envoya le sire de Laval, le vicomte de Rohan, le sire de Rieux, le sire de Derval, le sire de Combour, le sire de Beaumenoir, le vicomte de La Belliere, missire Jehan de Malestroit, missire Olivier du Glasquin, missire Henry de Mauny, missire Morice de Trivigidi, [...] ¹ de Tinteniach et autres chevaliers et escuiers bretons, jucques au nombre de XII^c lances. Lesqueulx firent l'avantgarde de l'ost du roy de France, soubz la banniere ² du sire de Cliczon, et lesqueulx seigneurs bretons dessus nomez, atout quatre cens lances de leurs gens avecques aucuns François, traversierent par nacelles la riviere du Lys, pres le pont de Comminges, et desconfirent bien dix mil Flamans qui cuidoient ce pas leur deffendre. Et peu après, savoir ³ [f.317] le jeudi de la sepmaine devant l'avent, oudict an mil trois cens quatre vigns deux, le roy de France, en l'avantgarde duquel estoient les devant dictz Bretons, descomfit bien LX mil Flamants en une bataille sus le Mont d'Or, pres Rosebecque, ou il mourut plus de XXX mil Flamans. Mais pource que le roy et ses gens de son ost pour la saison d'iver s'en retournerent sans en plus large contraindre lesditz Gantoys, ilz demourerent tousjours en guerre vers le comte leur seigneur. Et a ceste occasion se tournerent o les Angloys, quant ilz furent en Flandres descenduz, et vindrent avecques eulx au siege d'Yppre, comme dit est. Quant le comte de Flandres veit que les Angloys et Gantoys exilloient ainsi sa terre et que, pour priere ne requeste qu'il leur fist, ilz ne s'en voulleroient desister, quar par pluseursfoiz leur manda il que se cessassent mais ilz n'en vouldrent riens faire, il envoya derechieff affectueusement secours demander au roy de France, au duc de Bretaigne son cousin germain et a celui de Bourgoigne qui avoit sa seule fille espousee. Lesqueulx princes, vullants ledict comte secourir sans demeure, grant multitude de gens d'armes en leurs contrees assemblerent. Et premierement le roy de France fist ung tresespécial mandement par son royaume que chaicun, pourveu comme il afferoit pour tel veage faire, fust a Arras ou a l'environ au XV^e jour du moys d'aoust prouchain et oudit an mil III^{ct} IIII^{xx} et II. Et le duc de Bretaigne de sa part, se veant ainsi affectueusement requis dudict comte de Flandres son cousin germain, voulant lui remunerer les bons et grans supports que faitz lui avoit de le tenir delez lui en son país de Flandres au temps de son exil et qu'il estoit en guerre o le roy de France, auquel il ama plus cher desobeir que le chacer ne estranger, assembla ses barons en armes et des chevaliers et escuiers de son país, jucques au nombre de deux mil lances, en la compaignie desqueulx il se achemina vers Arras, et tant erra par ses journees qu'il y parvint. La trouva il le roy Charles de France qui attendoit ses gens d'armes, dont grant multitude venoient a lui de toutes pars, quar mesmement les princes estranges de Savoye, de Brebant et de Haulte Allemaigne le venoient de leur gré servir, qui grandement accreurent son ost, avecques lequel joigny le duc

¹ Réserve également en 8266. Dans l'édition d'Hozier (chapitre 43), il est écrit *sire de Tinteniach*.

² *banniere* (correction d'après 8266)

³ *savoir* répété (notre correction)

[f.317v] ses gens d'armes bretons. Et lors pour la grant multitude des gens qui la furent, fist le roy passer missire Olivier de Cliczon son connestable atout son avantgarde en la comté d'Artoys. Quant les Angloys et Gantays qui seoient devant Yppre entendirent que le roy de France et le duc de Bretagne ailloint ainsi contre eulx a puissance, ilz en furent moult esmerveillez, par espécial du duc de Bretagne, et disoient aucuns Angloys que s'estoit petitement a lui recogneu les services que faitz lui avoient. Mais missire Hue de Carvallay, qui la estoit et qui de tout son pouair s'estoit efforcé empescher celle guerre que les Angloys faisoient au comte de Flandres, l'excusoit, disant que droict avoit de secourir son cousin germain, mesmement comme celle guerre ne se feist pas ou nom du roy d'Angleterre. Les dessus dictz Angloys et Gantoys n'oserent attendre le grant ost qui sur eulx venoit, mais se departirent du siege d'Ypre et s'en retournerent, savoir les Gantoys en leur ville de Gand et les Angloys vers Berghes et vers Bourbourg, ou ilz se recueillirent et enfermerent. Et le roy de France et le duc de Bretagne, si tost comme ilz entendirent qu'ilz estoient partiz d'Ypre, firent partir leur ost d'Arras pour les pousser et vindrent au mont Saint Eloy, une abbaye ou ilz sejournerent quatre jours, puis au cinquiesme en partirent et allerent a Saint Omer.

CHAPITRE CCXI

Comme le roy de France, le duc de Bretagne et les autres princes de l'ost allerent devant Berhes dont les Anglois s'estoient retraiz. Comme ilz assistrent Bourbourg et comme le duc les fist recevoir en composition.

Le roy de France et le duc de Bretagne sejournerent a Saint Omer, assailly missire Olivier de Cliczon la ville du Mont de Cassel et la print d'assault sus les Angloys. Après laquelle prinse, le roy, le duc et tout leur ost partirent de Saint Omer et allerent loger en une abbaye appelée Ranonberhe. Et le propre jour qu'ilz y arriverent, le sire de Cliczon print a force le chastel de Trihen et occist bien trois cens Angloys qui dedans estoient, ne il n'en vouloit nulz prendre a mercy. Et adonc le roy et le duc, qui entendirent comme missire Hue de Carvallay a grant compaignie d'Anglois s'estoient retraictz dedans Berhes, proposerent qu'ils les yroient asseoir. **[f.318]** Et fut ordonné qu'ilz chevaucheroient celle part en la maniere qui ensuist, c'est assavoir que missire Olivier de Cliczon et les mareschaulx qui faisoient l'avantgarde se traioient d'un costé de la ville ; et le duc de Bretagne, le comte de Flandres et leurs batailles s'ordonneroient d'autre part ; puis le roy de France, les ducs de Berry, de Bourgoigne et de Bourbon, le duc Frederic de Baviere, le duc de Bar, le duc de Lorene, le comte de Savoye atout leurs grans routes les suivroient ; et derrainement, le comte de Blays, le comte d'Eu et l'arriere garde sus un autre lez ; et par ainsi seroient lesdictz Anglois de toutes pars enclos. Ainsi que divisé fut, partirent ces batailles de Ranenberghes et chevaucherent vers la ville de Berghes, mais missire Hue de Carvallay et ses compaignons anglois, qui par ung heraud furent advertiz de la grant puissance qui sus eulx venoit, ne les osèrent attendre, ains se partirent hastivement et se retrairent dedans Bourbourg o leurs compaignons, fors ledict missire Hue qui oncques n'y vult demourer, ains s'en alla droit a Gravelines et a Callays. Quant les batailles furent arrivees jucques devant Berghes et que les princes entendirent que ainsi s'estoient les Anglois retraictz dedans Bourbourg, ilz se trairent celle part, quar ilz eurent en conseil de leans les enclore et de les prandre et conquerir, et en avoient par espécial les Bretons grant volonté. Et si y arriverent tout premierement le comte de Flandres et le sire de Cliczon atout quatre

mil lances et passerent au dehors des murs de la ville et s'arrestèrent tout oultre a l'opposite de l'ost du roy de France, qui de l'autre part en ungs beaux plains s'ordonna. Et lors commença l'assault dur et pesant, et de toutes les pars furent les Angloys assailliz par grant force, mais ilz se deffendirent si vigoreusement que, obstant leur resistance et l'obcureté de la nuyt qui seurvint, ne furent ilz prins pour celui jour, quar si plustost fust l'assault commancié ilz eussent esté conquis. Le landemain qui fut dymanche, ne furent point lesditz Angloys assailliz et ce impescha le duc de Bretagne, lequel, veant le dur party¹ ou ilz estoient, quar si prins eussent esté a force nul ne les eust peu garentir que occis ne eussent esté sans mercy, pource que dedans estoient le sire de Beaumenoir angloys, le sire de Ferrieres, missire Guillaume de Formiton, missire Nicolle Trayton et autres qui jadis l'avoient servi, et aussi qu'il fut [f.318v] de leur part affectueusement prié et requis qu'il traictast de leur delivrance, envoya devers le roy de France le sire de Cliczon et le comte de Saint Pol lui remonstrer coument les Angloys vouloient entrer en composicion. A laquelle il louoit les recevoir et que l'on preneist la fortesse de Bourbourg par la maniere qu'ilz la vouloient rendre, savoir les en lesser quitement aller eulx et leurs choses, quar a eulx assaillir leur pouoit trop couster de leur gens, et si ne pouaient conquerir que Bourbourg et ung peu de pouvres gens qui dedans estoient. A ce s'accorda le roy assez legierement et respondi au sire de Cliczon que telx traictez et accords, que ledit duc de Bretagne vouldroit avecques lesditz Angloys faire, qu'il les tendroit et les auroit agreables. Et atant retournerent lesditz sire de Cliczon et comte de Saint Pol au duc nuncer celle response, et le landemain au bien matin fut en l'ost crié a son de trompes que nul ne assaillist. En celui jour après l'eure de disner, issirent de Bourbourg missire Guillaume Helmon, missire Thomas Triver, missire Nicole Traitton et autres Angloys, jucques au nombre de quatorze chevaliers et escuiers, [et]², pour parlementer de la rendue d'icelle ville, vindrent en la tente du duc de Bretagne. Lequel, jasecit que le roy de France vouldist tenir les composicions et traicter ceulx qu'il les vouldroit accepter et prendre, toutesfoiz ne vouldit il riens faire sans sa presence et lesdictz Angloys mena en sa tente. Et lors le roy de France, le duc de Bretagne, le duc de Berry, le duc de Bourgoigne, le duc de Bourbon, le comte de Flandres et le sire de Cliczon, connestable, pour avoir advis et deliberacion sur ce, entrerent en conseil dont en fin fut telle la conclusion, par le mean du duc de Bretagne qui grandement porta leur fait, qu'ilz s'en pouoient partir de Bourbourg et de Gravelines, qu'ilz tenoient semblablement, et emporter ouecques eulx ce que porter em pourroient. De laquelle composicion furent les gens d'armes bretons et autres de pluseurs nascions, qui la estoient, dollents et courrociez, quar ilz penczoient lesdictz Angloys a force conquerir et tous leurs avoirs convertir en pillage. Deux jours après ladicte composicion, partirent les Angloys de Bourbourg et allerent coucher a Gravelines, et le landemain du jour qu'ilz y furent arrivez, ilz en partirent et s'en allerent a Callays pour repasser en Angleterre. Mais avant qu'ilz parteissent de Gravelines, embraserent ilz la ville. Si tost comme ilz [f.319] furent partiz de Bourbourg, le roy de France, le duc de Bretagne et les autres ducs, princes et seigneurs de l'ost dedans entrerent, et après ce que ilz eurent sejourné aucuns jours, le roy s'en retourna en France et donna congé a toutes manieres de gens qui s'en retournerent a leurs maisons. Et aussi firent tous les autres princes de l'ost, fors le duc de Bretagne qui demoura a Saint Omer o son cousin le comte de Flandres. Lequel duc de Bretagne, de tout son cueur desirant que paix et union ou aucunes bonnes et longues trieves fussent accordees entre les deux roys de France et

¹ *le dur le party* (correction d'après 8266)

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

d'Angleterre, en avoit parlé aux Angloys, qui vindrent en sa tente pour traicter la composicion de Bourbourc et s'estoient chargez que eulx, retournez en Angleterre, en parleroient au roy Richard et a ses oncles. Si ne s'en tint pas le duc atant, mais pour la grant affection qu'il avoit a celle chose, pendant qu'il sejournoit a Saint Omer, il envoya en Angleterre le seigneur de La Houssaye et le seigneur de Mailly, qui tellement esploicterent envers ledit roy Richard que le duc de Lancastre, le comte de Boquihen son frere, l'evesque de Harfort, missire Jehan de Hollande frere du roy, missire Thomas de Persy et autres du conseil et du paÿs d'Angleterre vindrent a Callays, ayants plaine puissance de par le roy et le paÿs d'Angleterre de faire paix ou donner trieves tout a leur volenté. Et d'autre part, par le pourchas dudit duc de Bretagne, allerent a Bouloigne pour le roy de France, le duc de Berry, le duc de Bourgoigne, l'evesque de Laon et le chancelier de France, et pour le roy d'Espaigne, ung evesque, ung dyacre et deux chevaliers. Quant tous ces seigneurs françoys et angloys furent assemblez es lieux dessus nommez, ilz eurent a Alebughe place convenable pour parlementer¹, car les Françoys et Espaigneux ne osoient aller a Callays ne les Angloys venir a Bouloigne. La fut la matiere de la paix entr'eulx longuement demenee, et y assemblerent par pluseurs jours, mais en fin ne peut concorde estre entr'eulx trouvee par les grans demandes des Françoys et les petites offres des Angloys. Toutesfoiz fut entre les deux roys et leurs alliez une trieve accordee a durer jucques a la feste de Saint Michiel, en l'an mil trois cents quatre vigns et quatre, et devoit a certain terme qu'ilz assignerent retourner pour conclure la paix finale. Et sur tant se departirent Françoys, Angloys et Espaigneux [f.319v] et s'en retournerent chaicun en leur lieu. Et le duc de Bretagne et le comte de Flandres prindrent congié l'un de l'autre, qui jamais ne s'entre veirent, quar le duc s'en revint en Bretagne et le comte assez tost après acouschea malade et trespasa le XXVIII^e jour du moys de janvier ensuivant. Par le deceix duquel escheut la comté de Flandres a Phelipe duc de Bourgoigne, filz de Jehan et oncle de Charles lors regnant, successivement roys de France, qui avoit la seulle fille et heritiere dudit comte espousee. En celui an mil trois cens quatre vigns et quatre, la nuyt de Karesme Prenant, fut le sire de Beaumenoir traiteusement et par aguetz mis a mort pres sa propre maison. A l'occasion de laquelle mort s'esmeut contens entre missire Robert de Beaumenoir, frere dudit sire, et missire Pierre de Tournemine, chevaliers, qui longuement fut entr'eulx debatue. L'an mil *trois*² cens quatre vigns et cinq, ung pean de la terre des Turcs, nommé l'Amourathbacquin, voua et promist au Soubdan de Babilonne faire de toute sa force guerre aux cristiens, et de fait fist sur eulx pluseurs persecucions, car il persecuta Constantinnoble, l'empereur de Grece, et le roy d'Armenie qui s'en affuy en France. Le duc d'Anjou, se disant roy de Sicille, fut en grant perplexité vers Napples ou il estoit et tellement besoigneux qu'il n'avoit pour cote d'armes fors une toille peinte, et finalement mourut en celui an necessiteux. En l'an mil trois cents quatre vigns seix, avoient les Françoys mise sus une intencion, et telle estoit leur oppinion fermee que, s'ilz descendoient en Angleterre, ilz la conqueroient legierement. Et ordonna le roy pour celles choses faire grans taillees et exactions qu'il leva sur son peuple, mais après l'argent levé l'entreprise fut rompue. Toutesfoiz missire Jehan de Vienne, admiral de France, entra en mer a grant compaignie pour passer en Escoce et, moiennant l'aide des Escots, grever les Angloys. Lesqueulx d'autre part se mistrent en mer a tresgrant puissance pour empescher le pas audict admiral, qui neantmoins passa jucques oudit paÿs d'Escoce, dont en fin il retourna sans proffit ne honneur. Encore en cest an le roy de France

¹ pour par parlementer (notre correction)

² mil quatre cens. Idem en 8266 (Notre correction)

remist sus l'opinion qu'il avoit de passer en Angleterre et pour mettre a execu[**f.320**]cion le desir qu'il en avoit, au moins en intencion de ce faire, manda le duc de Thouraine, son frere, et ses oncles, les ducs de Berry et de Bourgoigne, et autres princes de son royaume. Mais le roy d'Armenie qui, comme dit est, avoit esté par l'Amourathbacquin exillé de sa terre et s'en estoit affuy en France, entreprint aller en Angleterre et faire le traictié entre les deux roys affin que leurs osts qu'ilz avoient mis sus tournassent vers les Sarrazins. Et de fait pourchacza telement celuy roy d'Armenie envers le roy Richard d'Angleterre qu'il envoya une notable embassade a Bouloigne, auquel lieu d'aulture part le roy de France envoya aucuns traicteurs, entre lesqueulx et les embassades angloys furent faictes pluseurs ouvertures de paix. Mais finalement riens n'y fut conclut qui au bien de paix tournast, ains demoura la guerre en grant aigreur entre les parties. Et lors les Angloys, qui encore du temps des guerres de par avant estoient demourez dedans Brest et Chierbourg, firent pluseurs issues, coururent sur les païs prochains de leurs garnisons et firent plus forte guerre que davant. Pour quoy le roy de France et son conseil adonc conclurent passer en Angleterre, et pour ce faire furent lors levez plus grans truges et exactions que devant. Missire Jehan de Vienne, admiral de France, alla en Normandie assembler gens d'armes et archiers, le sire de Xampy en Picardie, et missire Olivier de Cliczon, connestable, vint en Bretagne, et pluseurs autres allerent en pluseurs païs et contrees faire grandes pourveances. Et entre ces choses courut renommee par tout le royaume de France que le duc de Bretagne favorisoit les Angloys et qu'il les portoit et soubstenoit contre le roy, mesmement qu'il faisoit ses pourveances en armes pour se joindre avecques eulx et se declairer en guerre contre lui, dont le roy fut grandement esmerveillé et pensa que celle chose lui destournast son emprise de passer en Angleterre. Et de fait le roy avoit tresgrant apparence qui le induisoit acroyre celle presumpcion, car on luy avoit apparu unes faulces lettres contrefaictes contenant la matiere de l'aliance dudit duc et des Angloys. Et lors ledit duc assembloyt ses Bretons en armes, si pensoyt que s'estoit pour lui courir seure en la querelle desditz Angloys, comme dit est. Mais non estoit, ains estoit pour faire [**f.320v**] guerre a ceux de Brest qui gastoient sa terre. Pour quoy les Angloys, cognoessans celle chose, avoient les lettres dessus dictes contrefaictes, comme dit est, et faintement et par moyens subtilz les avoient fait exhiber au roy affin de nourrir envers lui et le duc division, et que des deux pars ilz ne fussent assailiz. Le roy, pour savoir la verité de ceste chose, envoya devers le duc ses messages, par lesquels il lui transmist la lettre dessus dicte, et le duc, au plustost qu'il en eut la cognoessance, renvoya bien diligeamment une notable embassade devers le roy faire son excuse et remonstrer comme lesdictes lettres ne vindrent oncques de lui, mais les avoient les Angloys contrefaictes pour lui donner charge. Si receut le roy benignement son excusacion, mesmement que le duc lui fist dire par sesditz embassades qu'il estoit bon françoys et que bien brief le monstreroit si evidauement qu'il s'en appercevroit. Le roy, quant il eut ses gens d'armes, se party de Paris et alla a Senlys et de la a Amiens puis a Arras, et en après se retrayt vers la mer, ou il avoit fait assembler neuff cents navires a l'Escluse, appareillees et garnies de vivres, et avoit en son ost ouict mil chevaliers et escuiers et d'aulture gent sans nombre. Si pensoit bien tost après passer en Angleterre, mais – par ne scey queulx means – fut l'emprise rompue et de nul effect. Et commencerent ses gens d'armes a rober et faire pilleries l'un sur l'autre et a s'entre tolloir a force leurs vivres et autres choses, combien que assez garniz en fussent, quar ilz avoient assemblé pour leur veage bien deux mil tonneaux de vin en leurs neffs, qui tous furent prins, saisiz et gaingnez par les Angloys. Le duc de Bretagne s'estoit de loing pené de assembler gens d'armes et archiers, comme

dit est, et des divers ports et havres de son païs avoit fait tresgrant appareill de navires, grandement equippees et garnies, pour asseger Brest et contraindre les Angloys qui dedans estoient a lui rendre sa place qu'ilz occupoient outre son vueill, jasceit que de son gré premierement y fussent entrez. Et de fait, quant il eut pourquis et appareillé ce que pour ce faire lui sembla couvenable, il constitua ceulx de ses gens, qui plus estoient a durer a soubstenir les durtez et mesaises de la mer, es navires dessus ditz, et par mer leur fist asseger Brest. Et a ce qu'ilz peussent plus facilement resister aux Angloys s'ilz voullont par puissance emprandre la delivrance de leurs compaignons, il fist sur lesditz navires et¹ [f.321] grans vaisseaux qui la estoient construire et bastir chasteaux et tours de boays, et iceulx institua sur les advenues si que lesditz Angloys n'eussent peu ystre par la mer, ne eulx en aller ; et aussi secours ne leur pouait de celle part sans danger venir. Pareillement fist le duc, par devers la terre, faire devant Brest pluseurs grosses bastilles avironnees de grans, parfons et larges fossez, circuyés de gros et fors merrains, et icelles garnit suffisamment de vivres et de bons gens d'armes. Entre lesqueulx et les Angloys qui tenoient le fort, eut ce siege pendant pluseurs dures escarmousches, car les Angloys souventesfoiz issoient de Brest pour chercher aventures, mais ilz ne pouaient outre passer tant estoient soigneusement gardez par les Bretons du siege. Si courroient impourvement a ceulx qu'ilz trouvoient en desarroy, et aucunesfoiz les navroient et occioient. Mais finablement ilz estoient touzjours contrains a se retraire aucunesfoiz confusement et a grant perte des leurs par la multitude de ceulx du siege, la force desqueulx ilz ne pouaint soubstenir ne porter. Pendant ces choses y avoit grant guerre entre le roy d'Espagne, qui estoit allié du roy de France, et celui de Portingal, qui au contraire l'estoit des Angloys. Et pour secourir le roy de Portingal contre ledict roy d'Espagne, emprint le duc de Lancastre atout grant ost d'Angloys se transporter celle part. Si fist pour fournir son emprise grant amas de gens d'armes, d'archiers et de navire, deuement équipé et garny de vivres, d'artillerie et autres pourveances necessaires a faire si loingtain veage. Puis se mist en mer atout son conroy, mais avant son partement d'Angleterre lui commanda le roy Richard que en passant il levast le siege de devant Brest et delivrast les Angloys qui dedans estoient enclos, lesqueulx il avoit entendu estre grandement oppressez par les Bretons. Et de fait ilz estoient par lesdictz Bretons si a destroit detenez qu'ilz n'osoient de leurs portes fere ouverture, mais seullement soignoient de leurs murs deffendre. Le duc de Lancastre qui, comme dit est, avoit grant puissance de gent et de navire, eut en couvenant audict roy Richard que ainsi le feroit et de fait se mist en paine, car il nagea droictelement vers les rives de Bretaigne et tant fist qu'il les approcha et vint atout son navire ou grant havre de Brest, ou les vaisseaux du duc et des Bretons estoient. Lesqueulx il cuidoit occuper et gaingner de premiere venue, au moins faire departir de ce lieu, quar il ordonna ses gens d'armes et archiers angloys en bon aroy et par eulx fist lesditz vaisseaux vigoreusement assaillir. Si se penoient les archiers d'Angleterre a ce premier assault de leur traict employer, et les gens d'armes de leur part moult corageusement s'esforczoient desditz vaisseaux conquerir. Mais ilz ne les trouverent pas sans resistance ne les Bretons, qui a les garder estoient deputez, sommeilleux ne endormiz, ains leur resistoient lesditz Bretons par merveilleux hardement et telement que aucuns des Angloys ne les approchoient qui ne le comparassent cherement, quar des poux de leurs lances dont ilz se combatoint [f.321v] par merveilleuse force les faisoient de leurs navires tomber et renverser en mer, et des dars tranchans, que ilz lanceoient moult impetueusement du hault de

¹ *et répété* (notre correction)

leurs chasteaux, pluseurs en navroient et occioient. Par trois jours continuellement assaillirent les Angloys lesditz Bretons, mais ilz se deffendirent si vertueusement et tellement leurs adversaires dommagerent que le duc de Lancastre, veant que a plus les assaillir il pouoit plus perdre que gaingner, veant aussi autres gens d'armes bretons rengez sur la rive pour lui deffendre la descense, se party de la place et tourna ses voilles vers Espagne, ou le duc de Bourbon d'autre part se transporta pour secourir le roy d'Espagne. Si fut par le pourchas dudit duc de Lancastre paix faicte entre ledit roy d'Espagne et celui de Portingal, et prindrent ces deux roys en mariage les deux filles¹ dudict duc de Lancastre. Mais assez tost après, jasceit que les Angloys de Brest fussent moult oppressez par famine et au point de se rendre et lesser la place, toutesfoiz les Bretons, qui devant seoient, s'ennuyèrent de la longueur d'icelui siege et de tous points se mistrent en nonchallance. Si se commencerent les pluseurs a retourner a leurs maisons, a l'exemple desqueulx tous les autres le siege abandonnerent et desemparèrent, et par celle voye demourèrent lesditz Angloys de Brest en paix. Oudit an mil *III^{ct2} IIII^{xx}* VI, le jour Saint Thomas, combatirent a Nantes, en la presence du duc, missire Robert de Beaumenoir et missire Pierre de Tournemine, et après longue bataille fut ledit missire Pierre de Tournemine descomfit et vaincu.

CHAPITRE CCXII

[Comme le sire de Cliczon maria sa puixnee fille au comte de Painthevre que il delivra de la prison aux Angloys, et comme lesditz comtes et sire de Cliczon commencerent a porter rique au duc, qui fist emprisonner ledit sire de Cliczon]³.

Après toutes les guerres, contencions et divisions, cy dessus en ceste ystoire contenues, que le duc Jehan de Bretagne avoit afin menees, comme il cuidast en repos demorer et en son païs se tenir⁴ paisible, en l'an mil *III^{ct} IIII^{xx}* et VII derechieff s'esmeut contre lui nouvelle guerre de ses propres subgictz, c'est assavoir du sire de Cliczon connestable de France, homme preux, vertueux et redoubté en armes et de grant corage, mais coveteux et cruel, et du comte Jehan de Paintevre, ainsné filz de monseigneur Charles de Blays, qui jadis s'appella duc de Bretagne, lequel comte Jehan de Paintevre en cel an fut delivré de *la detencion*⁵ des Angloys, ausquelx il estoit encore prisonnier du temps de sondit pere, par la maniere qui ensuist. Le devant nommé connestable avoit ung grant et merveilleux et riche thesor d'or et d'argent qu'il avoit acquis tant en guerre, ou il estoit grandement bienheureux que a Paris pour une rebellion que firent les Parisiens a l'encontre du roy de France son maistre, en punicion de laquelle ledit connestable fist a pluseurs hommes⁶ de la cité les testes transcher, et tous leurs avoirs confisqua et **[f.322]** *appropria a soy*, quar il en avoit plaine et entiere puissance de par le roy son maistre. Et si n'avoit de tous enffans fors deux filles, lesquelles il vould haultement et grandement marier. Si pensa que grande et honorable chose lui seroit si la puisnee d'icelles ses filles estoit mariee audict comte Jehan de Paintevre, lequel estoit descendu de si noble extraction de lignage comme de France et de Bretagne, quar l'ayeulle dudict comte,

¹ Var. *les II seurs filles dudict duc*

² *IIII^{ct}* (correction d'après 8266)

³ Rubrique manquante, rétablie d'après 8266

⁴ Var. *demourer*

⁵ *de l'atencion* (correction d'après 8266)

⁶ Var. *pluseurs haultx hommes*

mere de monseigneur Charles de Blays, son pere, estoit seur germaine du roy Phelipe de France seurnommé de Vallays [et]¹ sa mere estoit fille de monseigneur Guy de Bretagne, filz puisné du duc Artur de Bretagne, comme toutes ces choses sont en l'histoire cy devant assez au long contenues. Consideroit oultre ledit sire de Cliczon comme s'estoit grant chose que la comté de Paintevre et qu'il ne pouoit trouver mariage plus sortable pour sadicte puisnee fille que cely. Et si pensoit bien que legierement il le pourroit faire, mais qu'il employast partie de ses deniers pour la redempcion dudict comte Jehan de Paintevre, qui estoit presque hors de toute esperance de jamais partir de prison quar il n'y avoit aucun qui entrepreneist sa delivrance, pource que madamme Jehanne de Bretagne, comtesse de Paintevre, sa mere, estoit de ce secle deviee trois ans avoit, savoir des l'an mil trois cents quatre vings quatre, le XI^e jour de septembre a Guingamp, et avoit esté ensepvelie ou couvent des Cordeliers de ladicte ville, jouxte monseigneur Charles de Blays son mary. Et après toutes ces consideracions et ces choses proposees en son courage, il envoya ses messages en Angleterre par devers le duc d'Irlande qui ledit comte de Paintevre detenoit, et par iceulx messages lui fist traicter de la delivrance dudict comte. Lequel duc d'Irlande assez volentiers entendit audict traictié, car il amoit plus chier les deniers que la garde dudict comte. Et fut entre lui et ledit sire de Cliczon accordé que ledict comte de Paintevre seroit delivré de prison, poyant la somme de six vings mil francs, quelle somme ledit sire de Cliczon poya parce que ledict comte lui promist prandre par mariage sa puisnee fille appelée Margarite. Et ainsi le fist **[f.322v]** quant il fut retourné de sa prison. Et la premiere des filles dudict sire de Cliczon fut mariee au filz ainsné du vicomte de Rohan. Quant ledit comte de Paintevre se trouva paisible en sa comté et que par le mean de ce mariage il fut allié dudict sire de Cliczon, connestable de France, et du vicomte de Rohan, il commença a ramener a sa memoire la mort de son pere et sa longue prison, et comme le duc leur avoit tout ce procuré. Pour quoy il ne le pouoit amer parfaitement et se maintint en rigueur vers lui en declinant a ses editz et mandemens en tant comme il pouoit. Et en monstrant que encore il entendoit succeder a l'eritage de Bretagne, il se escripsit et nomma Jehan de Bretagne et porta les ermines qui sont les plaines armes de Bretagne, si que il n'y avoit point de difference entre celles du duc et les siennes, jasceit ce que de par avant lui et les sciens eussent renoncé au nom et aux armes et au chalenge de Bretagne. Et en celle rigoureuse oppinion le soubstenoit et portoit le sire de Cliczon en tant comme il pouoit, quar il eust volentiers [veu]² que son gendre eust esté duc de Bretagne et que sa fille s'en appellast duchesse. Et tellement et si avant multiplierent lesdictz comte de Paintevre et sire de Cliczon leurs rigueurs, rebellions et desobeissances envers le duc leur seigneur qu'ilz fermerent a l'encontre de lui leurs villes et chasteaux, dont ilz avoient pluseurs bons et fors, et ne lui vouloient obeir si non par force. Et procedoit au sire de Cliczon ce hardement d'entreprendre a l'encontre de son prince pource que il avoit toute la chevalerie de France a son commendement, et estoit si bien du roy et des princes de France pour les grans services qu'il avoit fait au royaume que bien savoit qu'il seroit par eulx soubstenu et porté en affaires. Mais neantmoins tous ces supports, aides et alliances, le duc Jehan de Bretagne, cognoessant le courage dudict comte de Paintevre et du sire de Cliczon qui a lui s'estoit allié par le mariage de sa fille, et appercevant clerement que volentiers appointeroient contre lui leurs armes et le dechaceroient hors de sa terre, il commença a se contregarder de leurs agueictz, quar il doubtoit que ilz voulsissent cauteusement parfaire ce qu'ilz doubtoient

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

entreprendre par puissance d'armes, et mist contre eulx bonnes et fortes garnisons de soubdoyers, entre lesqueulx et les gens [f.323] desdictz comte de Paintevre et sire de Cliczon commença moult aspre guerre. Et lors le duc, veant que s'estoit acertes qu'ilz procedoient contre lui et perseveroient en leur propos, par l'advis d'aucuns prelatz et gens notables de son conseil, il mist sus ung ost de gens d'armes, lequel il envoya la part qu'il entendi que estoit ledit sire de Cliczon et leur commenda qu'ilz le preneissent et le lui amenassent, quar il avoit esté cause premiere d'icelle rebellion et y soubstenoit le comte son gendre. Si acomplirent ceulx gens d'armes le voulloir du duc leur maistre, quar la part que estoit ledit sire de Cliczon se transporterent, le prindrent et lyerent sus ung cheval, et tout en pourpoint l'amenerent a Vennes au duc qui la estoit. Lequel le fist moult destroitement emprisonner ou chasteau de l'Ermine, quar il le fist enserrer et par aucuns de ses chevaliers, esqueulx il avoit plus grant seurté, garder moult soigneusement.

CHAPITRE CCXIII

Comme le sire de Cliczon fut delivré de la prison au duc de Bretagne par le moien de ce qu'il lui poia cent mil francs avant en partir.

Quant ainsi se veit le sire de Cliczon emprisonné et a destroit tenu, il fut tresdoloureux, penciff et melencolieux, et aussi furent le comte de Paintevre et ses autres complices, qui grant plainte en fistrent au roy charles de France. Lequel incontinent envoya ses embassades par devers le duc le demander et remonstrer que mal avoit fait de avoir emprisonné son connestable. Mais le duc respondit qu'il estoit son homme et son subgict et avoit mesprins vers lui, par quoy a lui et non a autre en afferoit faire la pugnicion ; et briefvement que point n'en envoyeroit. Ne n'en peurent lesditz embassades avoir autre chose, ne le roy par ce mean delivrer son connestable. Lequel connestable, se veant ainsi a destroit tenu, en grant mesaise de corps, de cueur et de pancee, et cognoessant que par le pourchas de ses amis ne pour les menaces du roy de France son maistre, il ne seroit delivré, il traicta de sa delivrance avecques le duc, qui se accorda a ce qu'il fust eslargy de prison par le mean qu'il lui poyeroit cent mil francs, quar oncques ne vout le duc autrement conscentir qu'il issist hors du chastel de l'Ermine, ou il lui fist, ce pendant qu'il y fut, souffrir et endurer pluseurs durtez, comme de le tenir en fers, en ceps et pluseurs autres mesaises. Et par aucun temps cuida le duc qu'il fust mort, quar il avoit fait [f.323v] commandement au seigneur de Bavalan et [a]¹ aucuns autres chevaliers qui l'avoient en garde que du hault d'une des tours dudit chasteau, ilz le avallassent par une trappe, qui la estoit en l'eaue, et le feissent mourir. Lesqueulx chevaliers, ne se hastans pas d'executer la volonté de leur seigneur, tomberent une pesante pierre du hault de celle trappe jucques au parfont de l'eaue, affin que par l'ouye du reson tumultueux d'icelle il cuidast son commendement acomply. Et differerent a ce faire par aucun temps, par quoy ilz lui sauverent la vie, quar pendant celui temps amollia le duc son courage et se commença grandement a repentir d'avoir en sa fureur si hault homme fait mourir, quar il cuidoit son commendement avoit esté mis a execucion. Mais comme lesdictz chevaliers cognurent qu'il s'en dolloit et que de desplaisir il avoit la face de larmes arousee, ilz lui signifierent lors toute la maniere comme ilz avoient ouvré et que ledict sire de Cliczon n'estoit pas mort, dont il fut tresjoyeux et s'accorda a ce qu'il fust delivré de sa prison, poyant la somme devant

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

dicte de cent mil francs. Quelle somme la damme de Cliczon, femme dudict sire, fournit en assez brieff temps, et par tant fut ledict sire de Cliczon mis hors de l'Ermine et s'en alla en¹ France au roy Charles², qui le receut moult aimablement. Et aussi firent le duc de Thouraine et pluseurs autres princes de France, mais les ducs de Berry et de Bourgoigne n'en firent pas grant compte, quar le duc de Bourgoigne l'avoit grandement contrecouragé, pour tant qu'il avoit emprins guerre contre le duc de Bretagne, duquel madamme la duchesse de Bretagne estoit cousine, fille du comte de Flandres, son cousin germain. Et celle damme, qui estoit de grant courage et qui parfaitement amoit le duc de Bretagne, tournoit en tant comme elle pouoit son seigneur contre ledict sire de Cliczon. Jasceit³ ce que par avant son partement de l'Ermine il eust plainement juré au duc de Bretagne⁴ que jamais ne lui seroit contraire, toutesfoiz, quant il fut en France, il n'en tint riens, ains s'esforcza de toute sa puissance le grever et ceulx qui tenoient sa partie. Et de ce faire lui donnoient le roy et les seigneurs de France assez [f.324] grant faveur, dont le duc n'estoit gueres content et commença de sa part a tenir en amour les Angloys. Deslors⁵ se repentoit grandement qu'il ne fist mourir ledit sire de Cliczon quant il le tenoit ou chasteau de l'Ermine, quar bien lui sembloit que, si mort eust esté, nul ne lui en eust fait guerre que bien n'y eust resisté.

CHAPITRE CCXIV

Comme le duc print a femme madamme Jehanne, fille du roy de Navarre. De missire Pierre de Craon, et des divisions et rigueurs d'entre le roy de France et le duc.

En l'an mil trois cents quatre vigns et ouict, le duc Jehan de Bretagne, qui veuff estoit parce que la duchesse sa femme, seur du roy Richard d'Angleterre, estoit⁶ de ce secle decedee, envoya le sire de Chasteaugiron en Navarre requerir madamme Jehanne de Navarre, fille du roy Charles de Navarre et de la fille au roy Jehan de France. Laquelle damme Jehanne lui fut moult debonnairement octreee, et la amena ledict sire de Chasteaugiron en la cité de Nantes, ou le duc la espousa. Et l'an ensuivant mil trois cents quatre vigns neuff, la vigille de Nouel, enfanta ladicte danme ung filz qui fut appelé Jehan ainsi comme le duc son pere, qui grandement s'en esjoÿt quar de ses deux premieres femmes n'avoit eu nulz enfans. Aussi eut ladicte damme, l'an mil trois cens quatre vigns et dix, une fille et par succession de temps pluseurs autres enffans, desqueulx l'istoire fera cy après mencion. Ce temps pendant et que les envies, guerres et haynes devant dictes estoient rigoreusement demenees entre le duc Jehan de Bretagne et le sire de Cliczon, estoit missire Pierre de Craon grandement en grace envers le roy de France et le duc de Thouraine son oncle, et moult privé estoit de leur conseil. Si avoit ledit missire Pierre grant amour audict duc Jehan de Bretagne et souvent lui escripvoit secretement de l'estat de France et comme le roy et tous les princes soubste[f.324v]noient Cliczon en leur rigueur vers lui, fors le duc de Bourgoigne seulement, dont le duc estoit moult despit. Mais lors fut ledit missire Pierre soubdainement esloigné de la grace, amour et faveur

¹ en répété (notre correction)

² au roy Chars (correction d'après 8266)

³ Var. lequel sire de Cliczon, jasceit

⁴ Var. au duc de Bretagne son seigneur

⁵ Var. et deslors

⁶ et estoit (correction d'après 8266)

du roy de France et dudict duc de Thouraine, et lui fut dit de par le roy, par le seigneur de La Riviere, [par]¹ missire Jehan Le Mercier, par missire Jehan de Bueil et par le sire d'Erbaux, senneschal de Thouraine, que l'on n'avoit plus que faire de son service a la court du roy et qu'il se pourveust ailleurs. Ne oncques ne peut ledit missire Pierre avoir acceix de parler au roy pour son excuse faire, ne savoir l'acheson pour quoy il estoit ainsi en malle grace. Bien courut il renommee qu'il avoit a madamme de Thouraine revelé les amours du duc de Thouraine son seigneur. Quant ainsi se veit missire Pierre debouté de la court au roy de France, il fut tout vergondeux et se partit de Paris, et vint a Sablé puis en Bretagne au duc Jehan que il trouva a Vennes, lequel le recueillit grandement et l'entretint a sa court. Dont le roy de France et ceulx de son conseil furent desplaisans et en murmuroient, disans que le duc malfaisoit de recueillir ceulx qui par le roy estoient estrangez et que bien monstroient que gueres ne le prisoit ne amoit. Mais le duc faisoit pou de compte du bon gré et du mal gré du conseil du roy, et faisoit touzjours grandement pourveoir ses citez, villes, chasteaux et fors, et monstroient assez qu'il avoit aussi chier la guerre que la paix. Et de ce avoient assez cognoissance les prouchains du conseil du roy, qui le reputoient orgueilleux et presumptueux et grandement le menaczoient. Mais il ne faisoit compte de leurs menaces, ains disoit qu'il feroit guerre au comte de Paintevre et a tous ses aidants, affermant avoir bonne et juste querelle, et disoit ainsi : « Ce comte de Paintevre, nostre cousin, se escript et nomme Jehan de Bretagne et porte les armes de Bretagne aussi bien que s'il en fust heritier. Nous voullons bien qu'il se nomme Jehan, quar c'est son droit nom, et comte de Paintevre, mais nous voullons qu'il mette jus les ermines et escripve Jehan de Blays ou de Castillon, et porte les armes de Castillon [f.325] et nulles autres. Et si il ne le faict, nous le lui ferons faire et lui touldrons sa terre, quar il la tient en foy et hommage de nous. Et aussi n'a il que faire de penser que jamais nostre heritage de Bretagne lui retourne, quar nous avons filz et fille qui seront noz heritiers. Et pour ce se aille pourchacer ailleurs, quar a nostre heritage a il failly. » Ainsi se divisoit souventesfoiz le duc a messire Pierre de Craon et aux autres ses plus privez, qui en riens ne le contrarioient quar assez en appercevoient que droit avoit. Et tousjours ce pendant faisoit le duc pourveoir ses places de vivres et d'artillerie, et tenoit les Angloys grandement en amour et mandoit couvertement en Angleterre gens d'armes et archiers, dont il avoit tant comme il en vouloit quar ilz lui estoient assez favorables, et les establissoit en ses villes et chasteaux. Et disoit qu'il vouloit faire guerre, mais ses gens ne savoyent ou ne a qui. Si estoient toutes ces choses bien sceues en France et en parloient les François ce que bon leur sembloit, mais il n'en faisoit semblant, ains passoit tousjours du temps en soy grandement confiant en sa cousine, la duchesse de Bourgoigne. Laquelle, en tant comme elle pouoit, portoit son fait et lui signifioit secretement toutes les choses que elle pouoit a descentir du duc de Bourgoigne son mari, touchant celui cas. Oultre ces choses ne vouloit le duc obeir au pape d'Avignon que les François tenoient a pape, de quoy moult leur desplaisoit, ains le condempnoit de toute sa puissance et ne vouloit souffrir que nul clerc par vertu des bulles d'icelui pape veneist a la promocion d'aucun benefice de son païs sans son consentement, mais le departoit et distribuoit tout a son gré et ou bon lui sembloit. Aussi ne faisoit ce duc Jehan aucun compte des exploitz qui venoient de Paris, de la chambre de parlement, mais vouloit que ses sergens exploitassent tousjours premierement et avant en leurs offices. Maismement les [f.325v] evesques, archediaces et deans² de Bretagne perdoient ainsi qu'ilz disoient par ce duc moult de leurs juridicions, pour tant qu'il ne

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *doyens*

voulloit qu'ilz cogneussent fors seulement des cas qui concernoient les choses appartenantes a l'eglise, et ilz voulloient cognoestre, discerner et juger de toutes choses, mesmement des seculieres. Et pource que il le leur empeschoit, ilz en faisoient tressouvent leurs plaintes au roy de France et en la chambre de parlement a Paris, mais ilz n'en pouaient avoir autre chose, quar, quant le roy envoyoit ses messages en Bretagne admonnester le duc qu'il allast a Paris ou y envoyer personne suffisante de [fondee de]¹ procuracion pour ouyr droit pour lui ou contre lui, ilz ne pouoient avoir acceix vers lui, ains se faisoit excuser si qu'ilz ne trouvoient a qui parler. Et disoit le duc que ja ne se mefaiseroit d'y aller ne de y envoyer, quar il disoit que de par avant il y avoit esté pour ouyr droict, mais qu'oncques n'en avoit ouy parler ; et que les seigneurs de parlement le tournoient ainsi² qu'ilz voulloint, si le tenoient bien a jenne et ignorant quant ainsi le voulloient pourmener ; mais que si les hommes de la duchié de Bretagne estoient tout a ung et obeissans a sa volonté, ainsi que ilz deussent avoir esté, il donneroit tant a faire au royaume de France que les desraisonnables entendraient a raison, ceulx qui auroient loyaument servi seroient loyaument poyez, ceulx qui auroient deservi a estre justicez le seroient et ceulx qui voudroient avoir droit le auroient. [De]³ ces choses ainsi que des autres dessus dictes estoint les nouvelles rapportees au roy de France et a son conseil, qui souventesfoiz disoient entr'eulx mesmes que trop estoit le duc presumptueux et orgueilleux quant autrement l'on ne le pouoit amener a raison, et que, si l'on lui souffroit ses oppinions apporter sur la noblesse et franchise du royaume de France, [f.326] que trop grandement en seroient affoiblies, et si exempli firoient⁴ les autres princes qui celles rigueurs lui voudroient porter, par quoy la hautesse pou a pou se perdroit et diminueroit.

CHAPITRE CCXV

Comme le roy de France envoya ses embassades devers le duc le prier qu'il allast a Tours pour traicter de paix entr'eulx, et comme il se transporta et fut alliance entr'eulx juree par le mariage de leurs enfans.

Pour obvier a tous les inconveniens qui a l'occasion des choses devant dictes pouoient ensuir, fut adonc par le roy et ses consaulx advisé que le duc Jehan de Bretagne seroit doucement requis d'aller a Tours, et le roy de France se travailleroit tant pour lui que, de Paris ou il estoit, vendroit jucques a ladicte cité de Tours au davant de lui pour traicter de paix et d'accord entr'eulx ; et seroient avecques⁵ les souverains de son conseil le duc de Berry, le duc de Bourgoigne, l'evesque de Chartres, l'evesque d'Ostun, le comte d'Estampes et le sire de Coucy, et estoient⁶ ceulx expressement nommez pour tant que le duc les avoit plus en grace que le demourant des François. Si furent le comte d'Estampes et maistre Yves Deurient chargez de par le roy de France de signifier celle chose au duc de Bretagne et de le prier aimablement qu'il n'y vulseist faillir. Pour quoy ilz se transporterent a Nantes ou il sejournoit et fournirent deuement leur message en lui notiffiant ce dont le roy le requeroit. Mais a grant paine se y vout il accorder et moult eurent lesditz

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Var. *bien tout ainsi*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266 qui écrit *De toutes ces choses*

⁴ Var. *fieroient*

⁵ Var. *avecques le roy*

⁶ *estant* (correction d'après 8266)

embassadeurs francois de paine avant qu'ilz le peussent esmouvoir a ce qu'il allast jucques a Tours contre le roy et ses oncles, quar il disoit ne leur estre guere tenu ne a leur conseil pour tant qu'ilz soubstenoient en rigueur contre lui le sire de Cliczon et le comte de Paintevre ses subgictz. Toutesfoiz lui remonstrent les devant nommez comte d'Estampes et maistre Yves Deurient tant et de si belles parolles coulou[f.326v]rees de raison qu'il s'accorda et octria a aller jucques a ladicté cité de Tours. Mais bien leur dist qu'ilz ne l'avoient¹ que faire de presser de aller plus avant, quar point ne yroit et aussi que point ne vereoit Olivier de Cliczon, son adversaire. Et toutes ces choses luy eurent les dessus ditz ambassadeurs² en couvenant avant qu'il se voulseist lier ne obliger d'aller a Tours, et atant s'en retournerent en France signiffier au roy et a ses oncles la response du duc, dont ilz se contenterent quar bien veoient qu'ilz n'en pouaint [avoir]³ autre chose. Si fistrent adonc le roy et les princes et seigneurs, qui en sa compaignie devoit venir a Tours, faire grandes pourvoiances, quar bien doubtoient que longuement dureroient leurs parlements, et au terme qui assigné estoit y vindrent le roy et les dessus dictz de son conseil, qui nommez estoient expressement, et Jehan de Bourgoigne, le duc de Bourbon, le comte de Saint Pou, le comte de La Marche, le comte de Paintevre, le sire de Cliczon, et autres aussi y furent combien qu'ilz ne fussent pas nommez. Mais le duc n'y arriva pas si tost, ains tarda bien quinze jours, quar il estoit tout mal disposé de son corps et ne pouoit chevaucher, et envoya deux ou trois foiz son excuse. Toutesfoiz en fin il se y transporta et trouva son logeix tout a part, bien pourveu, ou luy et ses gens se logerent tout a leur aise. Et commencerent lors les traictez et parlement⁴, et alloient les means d'iceulx traictez des ungs aux autres, mais ce ne fut pas si tost conclut, quar s'estoit en la saison d'yver que les jours sont brieffs. Et aussi que la seurvint autre impeschement : ce furent de deux ambassades, l'une des parties de Foix et de Berne, pour impetrer confirmacion du roy de la comté de Foix au vicomte de Chastelbon, laquelle confirmacion fut obtenue par le mean du duc de Berry ; et l'autre ambassade estoit envoyee de par le roy Richard d'Angleterre, a laquelle le roy [f.327] respondit que jucques a ce qu'il fust delivré du duc de Bretaigne qu'il ne pouoit entendre a eulx ; mais lui parti de Tours, il n'entendroit a autre chose et yroit a Amiens pour ce faire, quar ainsi par avant avoit il entr'eux esté accordé. Et atant s'en retournerent les Angloys et ne s'entre virent point le duc et eulx a celle foiz, quar ilz ne vouloient de nulle part donner aux François aucune supezcon mauvaise. Après les expedicions de ses ambassades, recommencerent les traictez entre le roy de France et le duc de Bretaigne, et eurent le roy et ses conseillers moult de paine avant qu'ilz peussent le duc encliner a accord. Et disoient entr'eulx que trop estoit desraisonnable : il demandoit et l'on lui refusoit, l'on lui demandoit et il refusoit. Si estoient ces choses trop contraires et n'y pouoit l'on trouver aucun mean. Le roy et ses conseillers proposoient qu'il estoit rebelle et qu'il ne vouloit obeir a nulle chose raisonnable, et il leur demandoit en quoy il y defailloit et quelle chose il estoit tenu faire qu'il ne fist. Ilz disoient en pluseurs et premierement en la creance du pape d'Avignon que le roy tenoit, et il y differoit et dissimuloit trop grandement, quar au commandement dudict pape d'Avignon ne vouloit obeir, mais pourveoit les clers des benefices de Bretaigne et ignoroit les impetrans apportans bulle de pape, qui grandement estoit pecher en conscience et en esprit et despriser la majesté royalle de France. A ce respondoit le duc et disoit que de sa conscience

¹ Var. *auroient*

² Var. *ambassadeurs françoys*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *parlements*

ne devoit nul juger fors Dieu qui est le souverain juge. Et en respondant a la matiere et article dont ilz l'arguoient pour les papes qui estoient en different, disoit qu'il n'en estoit faicte nulle declaracion et que, au jour que les premieres lettres vindrent de la creacion Urbain, il estoit en la ville de Gand o son cousin le comte de Flandres, auquel Robert de Genieve, cardinal pour ces jours, [f.327v] avoit envoyé lettres patentes et seellees de son seel, par lesquelles il lui signifioit que par la grace de Dieu et l'inspiracion divine, ilz avoient pape qui s'appelloit Urban. Pour quoy disoit le duc qu'il lui sembloit que ce seroit trop fort de cela desfaire si se actendoit a ung chaicun d'avoir sa creance pour ce point, ne l'en repreneissent quar riens n'en feroit. Disoit outre le duc qu'il ne vouloit pas parler contre le roy, quar il estoit son cousin et son homme, et le serviroit bien et loyaument de ce qu'il estoit tenu quant il en seroit requis, mais qu'il vouloit parler contre ceulx qui ne le conseilloient pas droictement. Et quant les François lui demandoient lesqueulx s'estoient qui forconseilloient et qu'il les leur nommast affin qu'ilz y pourveussent, il leur respondoit qu'ils les cognoissoient mieulx qu'il ne faisoit et que ilz les frequentoient plus souvent. Et au regard des benefices de son païs, disoit le duc qu'il n'estoit pas si contraire aux impetrans bulle de pape comme ilz lui opposoient, quar bien souffroit les clers de son païs a pourvoir de la bulle [...] ¹, mais ceulx qui pas n'estoient de la nascion de Bretagne, il les refusoit. Et estoit la cause pour ce qu'ilz en vouloient porter l'argent de son païs et point ne servir lesditz benefices, quelle chose est contre droict, raison et conscience, et pour ce ne s'i pouoit il accorder ². Et en ce que estoit l'article des sergens de France, lesqueulx quant ilz estoient venuz en Bretagne ne trouvoient a qui parler, et vouloit le duc que les siens exploictassent touzjours devant, dont semblablement les François le arguoient affermans qu'il estoit rebelle, leur disoit le duc qu'ilz devoient ³ savoir, et si ilz ne le savoient si le appreneissent, que le fié du duché de Bretagne estoit de si noble condicion que souverainement nul n'y devoit ⁴ exploicter tant comme leur souverain seigneur naturel, c'est assavoir le duc de Bretagne, tienne sa court ouverte pour ouir droit et que ses officiers administrent sa justice ⁵ ; et que s'il avoit en sa terre aucun a ce contraire, il les feroit pugnir tellement que tous autres y prendroient exemple. Outre plus disoit le duc [f.328] que le conseil du roy faisoit grandement a reprendre et vouloit et desiroit, a ce que il monstroit, que guerre et hayne se nourissent entre le roy et lui, pour tant qu'il soubstenoit a son cousin Jehan de Blays, comte de Paintevre, a porter deux choses desraisonnables et en son prejudice : la premiere estoit qu'il se escripvoit et nommoit Jehan de Bretagne, ce qu'il ne devoit faire, et en cela monstroit il que encores il tendoit a venir a l'eritage de Bretagne, dont il estoit forclus quar le duc avoit des enfans qui succederoient a son heritage ; la secunde qu'il portoit les ermines qui sont les propres armes de Bretagne et toutesfoiz par avant il avoit renoncé au nom, aux armes et au chalenge. Et d'autre part le sire de Cliczon, pour le contrarier, le tenoit en celle oppinion, pour quoy, tant comme il seroit en tel estat, il n'entendroit a nul traicté de paix ne d'amour vers le roy de France ; guerre ne lui feroit il point, mais se par hayneuse et envieuse informacion il lui faisoit guerre, il se deffendroit et le trouveroit l'en tout appareillé en sa terre ; tout ce vouloit il bien que le roy sceust. En ceste maniere estoient ces traictez par grant rigueur demenez entre les conseillers du roy de France et le duc de Bretagne, qui estoit maistre et sire de son conseil,

¹ Réserve également en 8266. Dans l'édition d'Hozier, il est écrit *Bulle Clement* (chap.45)

² Var. *consentir ne accorder*

³ Var. *disoit le duc que non estoit mais que ilz devoient*

⁴ Var. *doit*

⁵ Var. *administrent justice*

mais le roy de France ne l'estoit pas, ains le conseilloyent le sire de Cliczon, le Begue de Villaines, missire Jehan Le Mercier et Montagu, qui tous estoient d'accord o ledict sire de Cliczon, pour quoy ilz excitoient le roy de toute leur puissance a tenir termes rigoureux au duc de Bretagne. Mais d'autre part le duc de Bourgoigne le soubstenoit couvertement et vouloit bien que ses deffenses fussent ouyes, et avoit assez de son accord son frere, le duc de Berry, lequel heoit grandement ceulx du destroict conseil du roy pour l'acheson de ce que autresfoiz ilz avoient fait occire son thesorier. Et en cel estriff sejournerent le roy de France, son frere, ses oncles et leurs consaulx et aussi les autres princes de France a Tours plus de troys moys, sans ce qu'ilz peussent leurs traictez conduire a bonne conclusion. Et furent sus le point de se departir sans riens faire, et estoit l'entente du roy de France parce que le sire de Cliczon et ses complices le lui meptoient en teste de faire ung grant mandemant de gens d'armes et a la saison d'esté prouchaine venir en Bretagne faire guerre au duc et a tous ceulx qui de son accord [f.328v] voudroient estre, toutes autres choses et guerres delaissees. Mais les ducs de Berry et de Bourgoigne, le comte de Saint Pol, le sire de Coucy, missire Guy de La Trimouille, chancelier de France, et pluseurs prelatz et hauls barons de France, qui plus cler veoint, disoient comme le roy de France devoit avoir parlement aux Angloys en la ville d'Amiens sus forme de paix, le Karesme prouchain ensuivant, pour quoy il leur couvenoit rompre ces maulx tallans d'entre le roy et le duc, et que le duc s'en retournast content. Quar qui se partiroit de la sans les accorder, les Angloys en leurs traictez en seroient plus fors a amener a raison, pour ce qu'ilz penceroient estre secouruz et aidez du duc et de son païs, qui avoient lesdictz Angloys assez a main toutesfoiz et quantes qu'ilz vouloient, quelle chose leur seroit trop contraire, jasceit ce que autresfoiz l'eussent eue. Et pour y obvier subtillerent ces seigneurs tellement qu'ilz trouverent ung mean entre le roy de France et le duc de Bretagne, et entre le duc de Bretagne et le comte de Paintevre, sans lequel jamais ilz ne fussent venuz a conclusion d'accord. Ce fut que le roy de France avoit une fille et le duc de Bretagne avoit ung filz, appelé Jehan et estoit comte de Montfort. Si fut traicté le mariage d'icely filz a celle fille, et tant se painnerent les dessus dictz traicteurs que en la fin il fut accordé. Semblablement avoit le duc de Bretagne une fille et le comte de Paintevre, de la fille au sire de Cliczon, avoit ung filz appelé Charles. Si fut fait le mariage d'icelui filz a celle fille, et ainsi par le mean de ces alliances de mariages fut fait accord entre les parties. Mais non obstant toutes ces choses, il covint au comte de Paintevre meptre jus les armes de Bretagne qu'il avoit prinsees et prendre celles de Castillon. Toutesfoiz fut il reservé et dit expressement que si aucune chose vouloit porter de Bretagne, pour tant qu'il en estoit extraict par devers sa mere, qui fille estoit de monseigneur Guy de Bretagne, il pouoit prandre sus les armes de Castillon une bordeure d'ermine, ou ung escuczon d'ermine, ou trois lambeaux d'ermine ou chieff de gueulles, et non plus avant. Ainsi se porterent les traictez, et demoura le duc de Bretagne en l'amour du roy de France pour icelle foiz. Et disna pres le roy, et la fut Jehan de Blays, comte de Paintevre, auquel le duc monstra bon semblant d'amour. [f.329] Mais oncques ne vult le duc veoir le sire de Cliczon, lequel de sa part estoit chevalier de grant corage et le passa assez legierement. Ces traictez, mariages, concords et alliances jurerent le roy et le comte de Paintevre tenir sans aller a l'encontre, et esdictz mariages proceder jucques a la consummacion d'iceulx, quant les enfans seroient en aage convenable. Et d'icelles choses furent lettres escriptes, tabellionnees, seellees¹ et approuvees des seaulx des dessus dictz. Et atant se departirent² le roy de France,

¹ *seelles* (correction d'après 8266)

² *Var. se departirent de Tours*

son frere et ses oncles, quar le terme approuchoit qu'ilz devoit avoir parlement avecques les Angloys a Amiens. Et semblablement le duc parti de Tours et s'en revint en son païs de Bretagne. Et en celle saison, le comte de Blays vendit au duc de Thouraine sa comté de Blays et toutes les terres qui par succession devoit escheoir a Jehan de Blays, comte de Paintevre, son cousin germain, quar ledit comte de Blays n'avoit nulz enfans.

CHAPITRE CCXVI

Comme missire Pierre de Craon baptit a Paris missire Olivier de Cliczon, connestable de France, et comme après ce fait, il vint a refuge au duc de Bretagne.

Comme dit est, par le mean de l'aliance des mariages dessus dictz, fut paix faicte entre le roy de France, le duc de Bretagne et le comte de Paintevre. Mais le sire de Cliczon tousjours demoura en la malveillance du duc, qui grandement se repentoit d'avoir receu les cent mil francs qu'il eut pour sa delivrance, et lors les eust voulu avoir donnez et que encore l'eust tenu ou chasteau de l'Ermine, comme il avoit fait par davant, quar pour tout son avoir, si en avoit il grant nombre, jamais n'en fust party qu'il ne l'eust fait mourir. Et en parloit le duc souventesfoiz, mais il n'en pouoit autre chose faire, quar ledit sire de Cliczon se tenoit en France avecques le roy, qui grandement l'amoyt, et faisoit tousjours du pys qu'il pouoit au duc et a ceulx qui tenoient sa partie. Et estoient ledit sire de Cliczon, le sire de La Riviere, missire Jehan Le Mercier, Montagu, le Becgue de Villaines, missire Jehan de Bueil et aucuns autres de son destroit conseil, sans l'avis et consentement desqueulx n'estoit nulle pesante chose conclute ne determinee a la court du roy de France. Missire Pierre de Craon, lequel, comme dit est, estoit banny et estrangé de la court de France et avoit esté recueilly par le duc de Bretagne, considera les parolles du duc et la hayne qu'il avoit envers le sire de Cliczon, laquelle hayne de sa part n'estoit pas moindre quar il le suspeczonnoit d'avoir esté cause de son deboutement. Pour quoy il proposa en son corage de occire de sa main ou faire occire ledit sire de Cliczon, si tost comme il pourroit trouver opportunité et voye comvenable a ce faire, penczant que par après il feroit sa paix assez legierement, quar il ne doubtoit gueres le comte de Paintevre ne le vicomte de Rohan qui avoient ses deux filles a femmes, ains lui sembloit, mais qu'il eust l'aide du duc et de son lignage, il resisteroit bien a la puissance de ces deux. Quar ceulx de Blays estoient encores trop affoibliz par les batailles du duc de Bretagne, et avoit le comte de Blays monstré petit d'amour au comte de Paintevre quant il avoit vendu la comté de Blays, a laquelle il devoit succeder. Panczoit aussi ledit missire Pierre de Craon que si ledit sire de Cliczon estoit mort, l'on destruiroit peu a peu ceulx du conseil du roy de France qui cy dessus sont nommez, lesqueulx le duc de Berry et le duc de Bourgoigne n'avoient pas en grant amour, quelque semblant qu'ilz en monstrassent. Et audict missire Pierre, en proposant son fait, sembloit que, le connestable mort mais qu'il peust sauvement retourner en Bretagne, il n'auoit garde que aucun lui portast nuysance et que ja ne seroit la venu querir, quar le duc, pour la hayne qu'il avoit audict sires de Cliczon, le deffendroit ; et si il advenoit que pour ce fait la puissance du roy de France veneist en Bretagne, il passeroit en Angleterre, quar bien savoit qu'il y seroit recueilly par les Angloys, pour la cause qu'ilz heoient grandement ledit connestable pour les nuysances qu'il leur avoit faictes. Quant ledit missire Pierre de Craon eut pourpancees toutes ces choses en son courage sans ce qu'il s'en descouvrist a nully, combien que par après il fut dict communeement que la damme de Loheac lui

avoit fait celle chose [f.330] emprandre pour vengeance d'un desplaisir que ledit sire de Cliczon lui avoit fait, il vendit au duc de Bretaigne tous ses chasteaux, fortresses, terres et seigneuries qu'il tenoit en Anjou et en Thouraine, et renvoya son hommage au roy de France, disant qu'il vouloit veager oultre mer. Bien dist il tant au duc qu'il heoit ledit sire de Cliczon et qu'il lui feroit guerre mortele, a quelque fin qu'il en deust venir. Et quant le duc lui demanda si il le lui avoit signifié, il respondit que ouy et qu'il s'en tenoit tout desfié, si le meptroit a mort, fust de nuyt ou de jour, par aguët ou autrement. Ainsi persevera ledict missire Pierre de Craon en son propos qu'il avoit d'occire le connestable et, pour y proceder de fait, il fist secretement garnir un hostel, qu'il avoit a Paris, de vins, de viandes, de harnoys et de quarente varletz hardiz et oultrageux qui n'avoient que perdre, mais leur estoit autant le royaume d'Angleterre que celui de France. Et quant il eut ainsi sa meson garnie, il se y transporta par nuyt, environ la feste de Penthecouste, l'an mil trois cents quatre vigns unze, quar pour lors les portes de Paris point ne fermoient, et se tint tout coy en sadicte meson, attendant heure de son desir parfaire. Mais il avoit ses espies, qui a toute heure lui rapportoient la contenance et la maniere du sire de Cliczon. Si advint que le jour du Sacrement, le roy de France tint en l'ostel de Saint Pol court plainiere et donna aux seigneurs et aux dammes a disner et a soupper, et après le soupper durerent les dances jucques a une heure après menuyt que tous ces seigneurs et dammes se departirent. Le sire de Cliczon demoura bien une heure après pour diviser avecques le roy, puis print congïé pour retourner en sa maison et trouva a l'issue de l'ostel Saint Pol ses gens qui l'attendoient, dont il n'avoit fors ouict et deux pages qui portoient deux torches, et estoient tous sans armes, comme gens qui ne se prenoient garde de ce que soubdainement leur advint. Quar missire Pierre de Craon, qui bien avoit entendu comme ledit sire de Cliczon estoit ainsi demouré derriere, s'en estoit issu de sa meson atout ses quarante compaignons, bien armez et montez sus bons chevaux, et s'estoiet embusché au quarrefourt Sainte Katherine, et la se tenoit tout coy sans lumiere, attendant la venue dudit sire de Cliczon. Lequel y arriva assez tost, quar ledict missire Pierres [f.330v] de Craon lui couru sus et lors dist a ses gens son entente, quar de par avant ne leur avoit il descouvert son corage. Si fist tout premierement les torches estaindre et gicter contre terre, puis tira son espee et s'escria, disant au sire de Cliczon que la le couvenoit mourir. Le sire de Cliczon, quant il entendit ces parolles, il fut grandement effroyé, et non sans cause, et demanda audict missire Pierres qui il estoit. Lequel lui respondi qu'il estoit Pierre de Craon qui¹ tant de foiz il avoit courroucié, si le luy couvenoit en cel endroit comparer chierement. Et lors dist a ses gens que s'estoit celui que il queroit et qu'ilz n'en occissent nulz autres si ilz ne se meptoient en deffense, et en disant ces parolles ferit ledit sire de Cliczon, et aussi firent ses gens. Mais quant ilz eurent cognoissance qui il estoit, ilz furent tellement paoureux et effroyez que leurs coups n'avoient point de puissance. Ledit sire de Cliczon avoit ung couteau de bien deux piez de long, avecques lequel il se deffendit vigoreusement contre eulx et leurs coups recevoit. Mais en fin il fut assigné sus le chieff si durement qu'il lui couvint trebucher, et cheut d'aventure contre l'uys d'un fournier, qui ja s'estoit levé pour faire son pain. Et estoit l'uys entre ouvert tellement que au cheoir il obeit au feix et cheut ledit sire de Cliczon toute la teste en la maison, et ce lui sauva la vie, quar leurs chevaux ne pouoint entrer dedans l'uysserie, qui petite estoit, et n'osoient descendre pour le parachever. Si cuida bien missire Pierre qu'il deust mourir par la douleur de celle playe qu'il avoit ou chieff, pour quoy il recueillit tous ses gens et issit aux champs par la porte Saint

¹ Var. *que*

Anthoine. Les gens du connestable, qui cza et la estoient dispars, se recueillirent lors ensemble et vindrent a leur seigneur qu'ilz avoient abandonné pour la crainte de la mort, lequel ilz trouverent lors gisant envers comme ung corps sans ame, et avoit le visage tout couvert du sang qui decourroit de sa playe. Si demenerent grans crix et grans douleurs, quar ilz cuidoient de certain qu'il fust mort, toutesfoiz entendirent ilz a le despoiller et meptre a point. Et tantost y arriva le roy de France a grant multitude de sergens, [f.331] de torches et de fallots, quar a celle propre heure qu'il se alloit coucher lui en fut comptee la nouvelle, pour quoy il le vout aller visiter. Et quant il y fut venu, il lui demanda coument il lui alloit et qui en cel estat l'avoit mis. Et le sire de Cliczon, qui ja avoit aucunement recouvert ses espritz, lui respondi que feiblement lui alloit et que missire Pierre de Craon traiteusement et sans desfier l'avoit ainsi attourné. Si envoya adonc le roy hastivement querir ses medecins et cyrurgiens, par lesqueulx il fist ses playes cercher et trouverent qu'il n'estoit en nulle doubte et promistrent que dedans quinze jours ilz le restitueroient en estat de chevaucher. Dont le roy fut tresjoyeux et le reconforta, disant que de riens ne se souxiast et que oncques delit ne fut si chierement comparé que seroit celui. Puis s'en retourna en l'ostel de Saint Pol et sans demeure envoya querir le provost de Paris, auquel il commanda poursuivre missire Pierre de Craon et ses complices. Et de ce fist ledit provost sa puissance, mais il meut trop tard, quar il estoit ja cler jour quant le roy fut retourné a Saint Pol, et ledict missire Pierre s'en estoit parti long temps par avant. Si que il fut le vendredi a ouict heures a Chartres, ou il se reffroischit et print vingt chevaulx tous frays, que en allant il avoit laissez en la garde d'un chanoyne, puis print le chemin du Maine et vint a Sablé. Ce mesme jour arriva le provost de Paris a Chartres, mais ce ne fut jucques au soir et, pour ce qu'il¹ entendit que missire Pierre de Craon y avoit passé des ouict heures, il pensa qu'il perdrait sa paine de plus le poursuivre et s'en retourna atant a Paris. Le sabmadi furent trouvez par les sergens du roy deux escuiers, ung homme d'armes et ung paige des gens dudict missire Pierre qui s'estoient escartez en pluseurs routes, lesqueulx furent menez a Paris, et le lundi ensuivant, en la place ou avoit esté le connestable navré, leur² furent les mains tranchees, puis furent decollez aux halles et après menez au gibet et panduz. Le mercredi ensuivant, le concierge de l'ostel dudit missire Pierre fut decollé pour ce qu'il n'avoit pas revelé la venue dudict missire Pierre, et le chanoyne de Chartes, qui lui avoit gardé ses chevaulx, fut encusé et comdempné en chartre perpetuelle. Trop grandement fut ledit missire Pierre couroucé quant il entendit que le sire de Cliczon n'estoit pas mort et qu'il n'avoit playe, pour quoy il laissast a chevaucher dedans six sepmaines. Si considera qu'il n'estoit [f.331v] pas sceurement dedans le chastel de Sablé et que, s'il y estoit enclos, qu'il n'en istroit pas quant il voudroit. Pour quoy il s'en vint en Bretagne par devers le duc qu'il trouva au Succenio, lequel le recuilly. Et pource que il avoit bien ouy que ledit missire Pierre s'estoit painné d'occire le connestable et qu'il avoit failly a son entente quar il n'estoit pas mort, il lui commença a dire, en soy farczant, que chietiff estoit quant il n'avoit sceu occire homme duquel il estoit au dessus. Et missire Pierre lui respondi que s'estoit dyabolicque chose³ et qu'il creoyt que le dyable, [a qui il doubtoit]⁴ qu'il fust, l'eust tiré hors de ses mains. Et lui compta toute la maniere comme l'uys du fournier l'avoit preservé, et que, s'il fust aussi bien trebuché sus le pavement, il eust esté tout debrisé de piez de chevaulx.

¹ *pour qu'il* (idem en 8266. Notre correction)

² *leurs* (notre correction)

³ Var. *s'estoit bien dyabolicque chose*

⁴ Mots manquants, rétablis d'après 8266

Lors dist le duc que bien brief en auroit nouvelle de par le roy de France et qu'il [en seroit]¹ en guerre et en hayne, ainsi que ledict missire Pierre.

CHAPITRE CCXVII

Comme le roy de France manda au duc de Bretagne que il lui envoiast missire Pierre de Craon, et du grant mandement que il fist pour venir en Bretagne.

Assez tost après allerent nouvelles a Paris que le duc de Bretagne avoit recuilly missire Pierre de Craon, et en fut le roy informé par ceulx de son estroit conseil, savoir celui dont il usoit le plus comme le seigneur de La Riviere, Montagu, Le Mercier et les autres, qui lui donnoient entendre que le duc avoit fait commettre ce delit, et ce supposoient et suspeczonnoient pource que, le cas perpetré, ledit missire Pierre s'en estoit venu en Bretagne ainsi comme a garant et a refuge. Et enortoient les dessus dictz le roy qu'il envoyast en Bretagne devers le duc et lui mandast que, si missire Pierre de Craon, qu'ilz disoient estre traistre envers la coronne de France, estoit en Bretagne ou en lieu ou il le peust recouvrer, il le saisist et le lui envoyast. Et de ce envoya le roy lettres² au duc par ung chevaucheur qui le trouva ou chasteau de l'Ermine. Et quant le duc eut veu les lettres du roy de France, il lui respondi semblablement par lettres, lesquelles il lui renvoya par son propre message, et en icelles estoit contenu que de missire Pierre de Craon ne savoit riens, ne savoir en vouloit, ne aussi a lui riens du savoir n'en appartenoit ; et que la guerre et la hayne, laquelle il avoit a Olivier de Cliczon, [f.332] en riens ne lui touchoit ; et de ces choses prioit au roy qu'il eust excuse. Mais de celle response ne fut point le roy content, et lui disoient ceulx de son conseil que ledit missire Pierre n'estoit autre part que o le duc de Bretagne qui avoit brassé tout ce broulleix. Et le roy et le duc de Thouraine estoient d'opinion que cel outrage ne devoit demourer impugny. Et en parloient moult souvent au duc de Berry qui se tenoit a Paris, lequel s'en dissimuloit tant comme il pouoit, toutesfoiz disoit il au roy pour le contenter que, qui sauroit ou trouver missire Pierre, qu'il conseilleroit a l'aller querir et en faire pugnicion. Le roy disoit qu'il estoit en Bretagne et non ailleurs, si vouloit celle part venir en grant arroy pour resister contre tous ses ennemis. Et disoit qu'il veoit lors tout clerement que le duc de Bretagne ne l'amoyt ne ne le prisoit que bien peu, et qu'il estoit orgueilleux et presumptueux ; pour ce jamais n'entendroit a autre chose jucques atant qu'il l'eust mis a raison. Ainsi menaczoit le roy de France grandement le duc de Bretagne et ses complices, et le duc de Berry lui accorderoit tout, neantmoins qu'il pensast du contraire. Et s'ordonnoit le roy de tous points a venir en Bretagne pour la grant affection qu'il avoit de venger l'injure faicte a son connestable [et]³ premierement vouloit faire arraser tous les chasteaux d'Anjou qui a missire Pierre de Craon avoient esté, jasceit ce que le duc de Bretagne proposast les avoir achatez, quar le roy et ses consaulx disoient que point n'en estoit en possession et que trop vouloit excuser ledict missire Pierre, ce que il ne deust avoir faict consideré l'alliance de mariage qui en l'iver devant avoit esté emprins entre son filz et la fille du roy. Si faisoit le roy faire grans pourveances sur les chemins du Maine, d'Anjou et de Thouraine en intencion de venir en Bretagne, et n'attendoit autre chose fors que son connestable peust chevaucher, quar il le vouloit mener avecques lui. Lequel connestable grandement s'esforczoit de jour en autre, combien que par avant il eust esté grieffvement attaint

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² *envoya lettres le roy lettres au duc* (correction d'après 8266)

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

de douleur ; et doubtant mourir de sa navreure, avoit fait son testament et ses ordonnances a celle fin que, si alloit de vie a trespas, ses deux filles, la comtesse de Paintevre [et]¹ la vicomtesse de Rohan, sceussent ou trouver son bien ; et s'en monta la somme en pur meuble sans heritage dix sept cens mil francs. De quoy les princes, seigneurs et tous autres qui l'entendirent s'en esmerveil[f.332v]lerent grandement, ymaginans la maniere comme il en pouoit tant avoir assemblé. Le roy, ainsi sejournant et attendant a Paris, fist ses mandemens par toutes les contrees de son royaume que tous ceulx qui estoient subgictz aux armes veneissent a lui, apparoillez de veager en Bretagne. Et par l'ennortement du duc de Berry envoya querir le duc de Bourgoigne, lequel, quant il fut venu a Paris, mist toute sa cure a discourager le roy son neveu de venir en Bretagne, affermant² que s'estoit une guerre sans raison et que ja la conclusion n'en seroit bonne. Et disoit que le royaume de France ne le pais de Bretagne, ne aussi les chevaliers et escuiers desdictz pais, a qui riens il ne touchoit de la guerre d'entre Craon et Cliczon, n'avoit que faire de comparer celle paine. Et louoit le duc de Bourgoigne que l'on laissast lesdictz de Craon et de Cliczon guerroyer l'un l'autre et s'entre grever et dommager comme ilz pourroient. Et avoit ledict duc de Bourgoigne ledit duc de Berry *de son oppinion*³, mais ilz n'en pouoient estre ouyz ne ne savoient tant dire ne faire qu'ilz peussent briser celle armee, quar le roy avoit autre conseil au contraire que plus il croit et y estoit assez inclin de soy mesmes. Et lors, affin qu'il semblast qu'il eust plus grant titre de guerroyer missire Pierre de Craon, il reprint d'ouecques son frere le duché de Thouraine, pource que ledit missire Pierre en estoit homme et donna a sondit frere le duché de d'Orleans par heritage. Quant le sire de Cliczon, connestable de France, fut tellement allegé⁴ qu'il peut chevaucher, le roy qui, comme dit est, avoit fait son mandement, print congé de la royne Ysabeau sa femme et vint a Saint Germain en Laye, ou il sejourna quinze jours, attendant ses gens d'armes et ses oncles, les ducs de Berry et de Bourgogne, a qui moult il pesoit faire ce veage, toutesfoiz leur couvenoit il obeir et avoit faictz leurs mandemens. Et après ce que le roy eut a Saint Germain sejourné l'espace dessus dicte et que le duc de Berry fut a lui venu, il passa la riviere de Sainne et vint a Chartres, auquel lieu arriva le duc de Bourgoigne assez tost après. Et adonc print le roy le chemin du Mans, disant que jamais ne retourneroit⁵ a Paris tant qu'il eust mis a raison ce duc de Bretagne qui ja par tant de foiz ly [f.333] avoit donné paine. Et a ce faire le attaignoient les complices du sire de Cliczon, ne les ducs de Berry et de Bourgoigne ses oncles ne l'en pouoient destourner, dont moult leur pesoit. Et disoient les pluseurs que le royaume de France estoit bien taillé d'avoir beaucoup a faire quant le roy refusoit le conseil de ses oncles pour prandre autre conseil moindre a sa volonté⁶. De Artoys, de Beauvoysis, de Vermendoys, de Picardie et de toutes les autres contrees de son royaume de France venoient au roy gens d'armes. Et disoient les pluseurs que trop leur donnoit le duc de Bretagne de paine et de travail et que tousjours avoit esté contraire a la coronne de France, ne oncques parfaitement l'avoit amee, prisee ne honnoree, et que bien apparoit quar, oncques puis que le sire de Cliczon s'estoit tourné françois, il ne l'avoit peu amer ; et avoit soubstenu et soubstenoit missire Pierre de Craon contre le roy et

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *affermants*. Idem en 8266 (notre correction)

³ *et avoit ledict duc de Bourgoigne et ledit duc de Berry son oppinion* (correction d'après 8266 qui écrit *et avoit le duc de Bourgoigne le duc de Berry, son frere, de son oppinion*)

⁴ Var. *tellement allegé de sa douleur*

⁵ Var. *retourneroient*

⁶ Var. *a sa volenté et plaisance*

celui sire de Cliczon son connestable ; et que, si n'eust esté le comte de Flandres et la duchesse de Bourgoigne, piecza eust esté destruiet. Et les autres disoient que l'on en laissast le roy convenir et que avant son retour il le meptroit bien a raison. Ainsi se divisoient ces gens d'armes françois en chevauchant vers Le Mans, et tenoient ja Bretagne conquise. Et ce pendant le roy tellement esploicta qu'il parvint audit lieu du Mans, ou il sejourna plus de trois sepmaines par le conseil de ses mediciens, quar il estoit tout mal disposé et en fiebvre, ne dempuis qu'il estoit party de Paris pour faire ce veage il ne s'estoit bien trouvé.

CHAPITRE CCXVIII

Comme le roy de France, sejournant au Mans, envoya ses messages a Nantes devers le duc et lui manda que il lui envoiast missire Pierre de Craon, et le duc respondit qu'il ne savoit ou il estoit.

Le roy sejournant au Mans, les ducs de Berry et de Bourgoigne, qui tousjours taschoient comme ilz peussent rompre ce veage de Bretagne, adviserent qu'il estoit bon envoyer en Bretagne devers le duc quatre chevaliers notables lui remonstrer l'intencion du roy et de son conseil et comme trop grandement mesprenoit de soubstenir missire Pierre de Craon, l'ennemy du roy ; mais neantmoins, s'il [f.333v] vouloit encore tant faire qu'il envoyast ledit missire de Craon au roy de France au Mans, l'on trouveroit ung mean par quoy lui ne son païs n'auroient point de dommage en ce veage. A laquelle chose s'accorda le roy pour complaire a ses oncles, et adonc furent chargez de ce message faire missire Regnaud de Roye, le sire de Garensiers, le sire de Chastelmorant et missire Taupin de Chantemelle, chastellain de Gisors. Lesqueulx se partirent du Mans atout sixante lances et vindrent par Angiers a la cité de Nantes ou ilz trouverent le duc, auquel ilz compterent leur message et ce pour quoy ilz estoit par devers lui venuz. Et il leur respondit que fort lui seroit de rendre au roy missire Pierre de Craon, quar de luy ne savoit il riens ne ou il estoit ne aussi quelle part il se tenoit ; et prioit par ces sires¹ que de ce l'on le vouseist tenir pour excuse. Bien leur dist qu'il avoit ouy dire puis ung an audict missire Pierre qu'il heoit Olivier de Cliczon de tout son cueur et qu'il lui feroit guerre a sa puissance, a quelque conclusion qu'il en deust venir ; et que sus ces parolles il lui demanda si il le lui avoit signiffié, et il² luy respondit ouy et qu'il s'en tenoit tout desfié et le meptroit a mort, fust de nuyt ou de jour, la ou il le pourroit trouver ne rencontrer. De son fait disoit le duc ne savoir riens plus, mais il dist aux dessus nommez chevaliers françoys que grandement s'esmerveilloit de ce que le roy lui vouloit faire guerre pour celle acheson et que, sauve la grace d'icelui et de son conseil, il n'avoit riens mesprins vers lui pour quoy il lui deust faire guerre ne rompre les alliances et couvenances promises et jurees entr'eulx, tant du mariage de leurs enfans comme d'autres choses, ne ja heure ne les enfraindroit ne briserait. Autre response n'eurent du duc les chevaliers envoiez devers lui par le roy de France, lesqueulx après leur expedicion le duc festoya et honnora grandement, et leur donna moult notablement a disner. Puis prindrent congé de lui et s'en retournerent au Mans nuncer sa responce au roy, a son frere, a leurs oncles et a ses consaulx, de laquelle responce se contenterent³ assez le duc de Berry, [f.334] le duc de Bourgongne et ceulx de leur conseil, disants que elle estoit raisonnable. Mais le roy de France, par

¹ Var. *ces seigneurs*

² *il répété* (notre correction)

³ Var. *se contentoient*

l'informacion qu'il avoit, maintenoit du contraire et disoit, puis qu'il estoit venu si avant, que james ne retourneroit a Paris jucques a ce qu'il eust mis le duc a raison. Entre ces choses advint que madamme Yoland de Bar rescripst au roy de France, duquel elle estoit cousine germaine, qu'elle tenoit ung chevalier prisonnier en la cité de Barcinonne, lequel, pource que point ne s'estoit voulu nommer, elle doubtoit estre missire Pierre de Craon. Et pour celle chose furent les François comme sur le point de tout rompre et desappoier ce veage, mais ceulx de la partie de Cliczon maintenoient que ce n'estoit que traïson et mensonge pourpencee pour briser l'armee, ne jamais l'on n'eust sceu le roy destourner de son oppinion qu'il ne creust que missire Pierre de Craon fust en Bretaigne. Bien estoit le duc de Bretaigne informé coument le roy de France estoit courrocié et esmeu vers lui, et que les ducs de Bourgoigne et de Berry ne le pouaient destourner qu'il ne lui veneist courrir sus, mais le tournoient ceulx de la partie Cliczon son adversaire tout ainsi qu'ilz vouloient. Dont il estoit doloireux, penciff et melencolieux, qar ses barons, desqueulx il panczoit estre secouru a sa guerre et ausqueulx il en avoit escript, dissimuloient le servir pour tant qu'ilz veoint le roy de France ainsi fort esmeu a l'encontre de lui. Et disoient que la matiere de missire Pierre de Craon et du sire de Cliczon ne leur *touchoit*¹ en rien, ne oncques n'en peut le duc faire tirer nul avant ne s'armer pour celle querelle. Et pour ce, quant il veit ses barons ainsi vers lui se maintenir, combien que espoir il eust trouvé pluseurs chevaliers et escuiers a son service, il ne mist sus point d'armee, ains faisoit garder soigneusement ses places, citez, villes et chasteaux ou tout desquelles il ne se osoit pas encore du tout confier, ains avoit suspeczon sus pluseurs que les habitans d'icelles eussent intelligence ouecques le roy de France. Mais combien que le duc fust, comme dit est, grandement pensiff et melencolieux et qu'il eust assez matiere de l'estre, toutesfoiz avoit il si grant courage qu'il n'en monstroït semblant, et disoit que si le roy et sa puissance entroient en Bretoi[f.334v]gne, il les laisseroit faire au commencement et esprouveroit lesquels seroient ses amis et queulx ses ennemis, ne ne se hasteroit point de lui faire guerre. Mais lors qu'il cuideroit bien estre a repos, il le reveilleroit puis que autre maniere d'amour il ne pouoit trouver vers lui et que il ne pouoit venir a accord. Et se tenoit le duc tout sceur d'avoir guerre, si faisoit chaicun jour en la cité de Nantes faire processions sollempnelles et prioit Dieu moult devocieusement.

CHAPITRE CCXIX

Comme le roy de France partit du Mans en esperance de venir en Bretaigne, et d'un prodige qui lui advint, et comme il devint malade et perdi son sens soubdainement.

Après ce que le roy de France eut sejourné en la cité du Mans environ l'espace de trois sepmaines et qu'il eut ouye la responce du duc de Bretaigne, il dist qu'il vouloit passer plus avant et veoir le duc son adversaire, et avoit grant desir de veoir lesquels barons, chevalliers et escuiers de Bretaigne s'armeroint contre luy, qar ceulx pensoit il de tous points destruire. Aussi estoit son oppinion de meptre le duc de Bretaigne hors de sa terre et de y constituer ung gouverneur pour ses enfans tant qu'ilz eussent aage, puis leur restitueroit leur heritage. Disoit oultre² qu'il destruiroit et meptroit en cendre tous les lieux ou il pourroit savoir que auroit missire Pierre de Craon conversé et esté. Et sus cel estat se partit du Mans entre neuff et dix

¹ *touchoient* (correction d'après 8266)

² Var. *disoit oultre le roy que*

heures pour venir en Bretagne et print le chemin d'Angiers. Mais assez tost [après]¹ ainsi qu'il chevauchoyt, comme il fust en la forest du Mans, lui advint ung merveilleux prodige dont il se deust moult bien estre advisé et avoir eue l'opinion de son conseil, anczois que avoir chevauché plus avant : ce fut que ung homme, le chief decouvert, tout deschaulx et vestu d'une pouvre robe de burel blanc, lequel monstroït a son semblant mieulx qu'il fust fol que sage, se lancea tout soubdainement par entre deux arbres [f.335] et par grant hardement saesit la regne du cheval que le roy chevauchoit et lui dist en ceste maniere : « Roy, ne chevauche plus avant, mais retourne quar tu es trahy. » Mais ainsi qu'il disoit ces parolles, saillirent avant pluseurs sergens d'armes, qui de leurs bastons ferirent estroictement sus les mains d'icely homme qui le cheval du roy avoit arrêté, tant qu'il fut contraint a lesser les regnes. Si passa le roy outre et il demora derriere, ne oncques ne firent les François compte de sa parolle, ne ne l'enquistrent que ce lui faisoit dire ne dont il le savoit ne aussi s'il estoit foul ou sage naturellement – de quoy par après ilz se repentirent. Et comme l'eurent lessé derriere, comme dit est, ilz ne sceurent qu'il devint ne oncques puis ne le veirent qu'ilz le sceussent cognoestre. Le roy, neantmoins qu'il passast outre, mist ses parolles en memoyre, quar, quant elles lui furent dictes, le sang lui fremit et devint tout melencolieux. Aussi estoit ce signiffiance – ainsi que l'on creut d'après – d'une merveilleuse aventure qui assez tost après lui advint, car, comme le roy et sa route eurent trespasé la forest et qu'ilz furent arrivez en ungs tresbeaux plains, et aussi que les seigneurs chevauchassent par compaignies, savoir les ducs de Berry et de Bourgogne ensemble, le comte de La Marche, missire Jacques de Bourbon, missire Charles de Labreth, missire Phelipe d'Artoys, missire Henry et missire Phelipe de Bar, missire Pierres de Navarre et autres en une route, et le duc de Bourbon, le connestable et le sire de Coucy en une autre, et laissassent le roy chevaucher presque tout a part lui affin qu'il eust moins de pouldrier et de chaleur, quar il estoit lors l'eure de medy que le soulaill gictoit ses raiz luyans et flambeans qui estoient de ardeur excessive, au roy advint lors une incidence merveilleuse. C'est assavoir que ainsi qu'il chevauchoit avironné de ces routes de gens d'armes, il avoit deux pages après lui, desqueulx le prouchain de lui avoit sus son chief ung chapeau de Montauban cler et poly, et celui d'emprés portoit une lance. Si advint que celui qui portoit la lance, par le desroy de son cheval ou autrement, laissa cheoir sa lance en telle maniere que le fer en fery sur [f.335v] le chapel d'acier que l'autre² portoit, au son desqueulx le roy, qui encore avoit en son ymagination l'impression que l'omme – ne sçay s'il doibt estre appellé fol ou sage – lui avoit dictes en la forest du Mans, tressaillit soubdainement, et fremit son esprit et lui vint en advision que grant nombre de ses ennemis lui courroient sus pour l'occire. Si failli avant et trait son espee, disant que l'on ferist sur ces traistres, et cuida lors, pour son scens qu'il avoit perdu soubainement, estre en une bataille avironné de ses adversaires. Il commença a ferir cza et la sans avoir consideracion sus qui, ses pages s'en fuirent et le abandonnerent. Le premier qu'il trouva par après ce fut son frere le duc d'Orleans, qui seul de son sang estoit d'opinion qu'il deust venir en Bretagne, si le commença a poursuivre l'espee nue, quar par sa frenaisie il le avoit descogneu, et ledit duc d'Orleans se mist en fuite, qui a paine peut esvader, toutesfoiz tournoya il telement qu'il se sauva o l'aide qu'il eut. Les ducs de Berry et de Bourgoigne acoururent celle part a la noayse qu'ilz ouayent, et moult doloieux furent quant ilz cognurent le grant meschieff qui leur estoit advenu. D'autre part acoururent gens d'armes de tous costez et s'ordonnerent chevaliers et escuiers a

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *que l'autre paige portoit*

l'environ du roy en maniere de haye et le laisserent tout par luy se lasser et affoiblir. Puis finalement quant son cheval fut si tresfort las et foulé qu'il ne pouait plus et que roy et cheval¹ tressuoient de chaleur et de ardeur, le roy fut embrassé par derriere et tenu et lui osta l'on son espee, puis fut descendu et mis en une litiere. Et la le visiterent son frere et ses oncles, mais il ne leur faisoit chiere ne semblant, ains tournoit les yeulx en la teste moult merueilleusement et a nully ne parloit. La estoient les seigneurs de son sang si esbahiz qu'ilz ne savoient que dire, fors que les ducs de Berry et de Bourgoigne distrent qu'il leur failloit retourner au Mans et que le veage de Bretagne estoit rompu pour celle saison. Leur commandement fut acomply et fut le roy en sa litiere rapporté au Mans, dont il estoit le matin party. Et lors qu'il y fut venu, **[f.336]** fut faict grant examen par son frere et ses oncles savoir s'il avoit esté ensorcelé ne empoisonné. Mais quant ilz eurent tout cerché et enquis, ilz ne trouverent aucunement que nul fust coupable de son aventure, fors son mauvais conseil qui a voluté le conduisoit.

CHAPITRE CCXX

Comme la nouvelle de la maladie du roy de France fut comptee au duc, et comme ceulx qui le conseillerent² venir en Bretagne furent emprisonnez ; et comme le sire de Cliczon s'en fuit de Paris.

Le secund jour après que cest accident fut ainsi advenu au roy de France, en fut la nouvelle comptee au duc de Bretagne a Nantes et lui³ dist ung chevalier, lequel, si tost comme il cogneut que le sens du roy estoit ainsi bestourné et que l'on le reportoit au Mans, tira en avant et ne cessa de chevaucher tant qu'il fut venu a Nantes, ou il arriva entre neuff et dix heures et trouva le duc au dehors de la cité, a une chapelle ou il estoit aillé en pelerinage et en devocion. Si descendi le chevalier au plustost qu'il apperceut et lui fist reverence. Le duc⁴, qui desireux estoit de oïr des nouvelles et qui bien cognoissoit le chevalier et qu'il venoit de la part que estoit le roy, lui demanda ou il estoit. Le chevalier lui respondit qu'il estoit au Mans, et lors le duc, qui bien avoit ouy qu'il en estoit parti, lui dist que non estoit et qu'il estoit ja a Chasteaugiron. Lors lui compta le chevallier toute l'aventure qui lui estoit advenue et qu'il n'auoit point de guerre pour toute celle annee. Si fut⁵ tresdesplaisant de celle adventure et grandement plaingnoit que ung si hault prince et de si jenne asge avoit ainsi perdu son sens soubdainement. Mais d'autre part joyeux estoit de ce que empeschement lui estoit seurvenu, par lequel il laissoit lui et son païs demourer en paix. Quant les ducs d'Orleans, de Berry et de Bourgoigne eurent, ainsi que dessus est dit, fait reporter le roy de France au Mans et qu'ilz l'eurent par plusieursfoiz visité et veirent que point ne retournoit en son sens, ilz le firent mener au chastel de Cray sus la riviere d'Ayse⁶ **[f.336v]** et donnerent congie a toutes manieres de gens d'armes et autres de s'en retourner a leurs maisons. Les trois ducs dessus nommez, le sire de Cliczon, connestable, et les autres seigneurs retournerent a Paris et la fut par le conseil de France commis le gouvernement du royaume aux ducs de Berry et de Bourgoigne, principalement a celui de Bourgoigne qar le duc d'Orleans, frere du

¹ *et que le roy et cheval* (correction d'après 8266)

² *Var. conseilloient*

³ *Var. et la lui dist*

⁴ *Var. et le duc*

⁵ *Var. si fut le duc*

⁶ *Var. Oyse*

roy, estoit encore trop jenne pour porter si grant charge. Et lors fist le duc de Bourgoigne venir la duchesse sa femme a Paris ouecques la royne de France, de laquelle elle eut le souverain gouvernement, et estoit la secunde après elle. Si remonstroit souventesfoiz celle duchesse de Bourgoigne au duc son mari que s'estoit grant deffault de avoir tant soubstenu le sire de Cliczon a l'encontre d'un si hault prince que estoit le duc de Bretagne son cousin ; et monstroit les inconveniens qui en estoient ensuiz et comme moult d'autres grieffs en pouaient semblablement advenir. Et le duc, qui moult la amoit et qui a son pouair lui vouloit complaire, lui accordoit, disant que vroy estoit que s'estoit ung grant seigneur que le duc de Bretagne et que sa seigneurie ne pouoit trop contre Cliczon ; et aussi desiroit mieulx et amoit son avantage. Mais s'il se faisoit partie pour ledit duc de Bretagne contre ledit sire de Cliczon, l'on s'en esmerveilleroit en France, attendu que ledit sire de Cliczon maintenoit que toutes les haynes que le duc de Bretagne avoit a lui estoient engendrees pour soubstenir l'onneur du royaume de France. Si n'avoit pas au temps passé voulu courroucer son frere ne son nepveu, roys de France, qui chaicun endroit soy portoient et soubstenoient ledit sire de Cliczon et sa querelle. Mais lors estoit le temps venu que celui Cliczon et ses complices, qui au roy avoient mis en teste a venir en Bretagne, s'en repentiroient et ce fait compareroient chierement. Bien avoit intencion celui duc de Bourgoigne et le duc de Berry son frere de destruire le sire de Cliczon, le Begue de Villaines, le sire de La Riviere, Le Mercier, Montagu et les autres [f.337] qui avoit deshonoré le roy leur neveu, et ensemble en determinerent [la maniere]¹. Et assez tost après, comme ledit sire de Cliczon veneist parler au duc de Bourgoigne touchant son office et le gouvernement du royaume de France, ledit duc de Bourgoigne lui respondit moult ireusement qu'il n'avoit que faire de s'en donner mal aise, quar sans lui et son office seroit ledit royaume bien gouverné ; et qu'en malle heure s'en estoit tant entremis ; si se parteist de sa presence et feist que plus ne le veist ; et que si ce n'estoit pour l'onneur de soy mesmes il lui feroit crever l'autre œil. Atant s'en retourna ledit sire de Cliczon tout honteux en sa meson [et]², doubtant que ledit duc de Bourgoigne le feist prandre et emprisonner, se party de Paris et vint a Montlehery. Et celui mesme jour au soir, Montagu semblablement partit de Paris et s'en fuit en Avignon. Missire Jehan Le Mercier, le Becgue de Villaines et le seigneur de La Riviere furent envoyez em prison³ ou chasteau du Louvre, et assez tost après le Becgue en fut tiré moiennant le pourchas de ses amis, par le conseil desqueulx il s'en alla demourer en Espagne. Mais les dessus dictz de La Riviere et Le Mercier furent par long temps en grant doubte de estre decapitez, et l'eussent esté sans nulle doubte si le roy n'eust esté, qui aucunement recouvra son sens et moult les deschargea des crimes qui leur estoit imposez. Et a ce rendi grant paine la duchesse de Berry, pource que ledit sire de La Riviere avoit traicté le mariage du duc Henry⁴ et d'elle, et l'avoit esté querir en la comté de Foix. Mais qui eust creu la duchesse de Bourgoigne, ilz eussent esté executez, quar moult les heoyt pour ce qu'ilz avoint conseillé le roy a venir sus le duc de Bretagne son cousin ; et tousjours maintenoit que Cliczon, La Riviere et Le Mercier estoient cause de la maladie du roy. Quant les deux ducs dessus dictz de Berry et de Bourgoigne entendirent que ledit sire de Cliczon s'estoit ainsi party de Paris et s'estoit retraict dedans Montlehery, ilz envoierent audit lieu de Montlehery le Barroys des Barres, le seigneur de Coucy, missire Jehan de Chastelmorant et missire Guillaume de La

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *envoyez tenir prison*

⁴ Il ne s'agit pas d'Henry mais de Jean de France, fils de Jean II roi de France

Trimoille¹ [f.337v] atous III^{ct} lances devoir prandre ledict sire de Cliczon. Mais il, qui fut adverti de leur venue, se mist a voye pour venir en Bretagne, et chevaucha telement par voyes couvertes et par sentiers loingtains des chemins publiques et des citez et grans villes qu'il parvint sauvement ou chastel de Josselin, qui grandement estoit pourveu et garni de gens d'armes et d'autres pourveances. Pour quoy les dessus nommez gens d'armes françoys, quant ilz furent venuz a Montlehery et qu'ilz n'y trouverent pas ledict sire de Cliczon, ilz s'en retournerent a Paris le nuncer aux ducs dessus ditz de Berry et de Bourgoigne, qui furent moult dollents de ce qu'il leur estoit² eschapé, quar de moult plus le desiroient tenir que nul des autres, et si prins eust esté ilz l'eussent fait mourir pour complaire au duc de Bretagne. Si adviserent qu'ilz le feroient ajourner a comparoir en la chambre de parlement a Paris pour oïr droit, sus paine de perdre son honneur et l'office de connestable de France. Et pour faire ledit ajournement, envoyerent en Bretagne missire Phelipe de Savoisie et aucuns autres messaiges, par lesqueulx la chambre de parlement lui mandoit par lettres seellees qu'il renvoyast l'espee de connestable. Mais comme lesditz messaiges eurent cerchié tous les chasteaux et villes de Bretagne audit sire de Cliczon appartenans, ilz ne le peurent trouver, si retournerent atant a Paris nuncer celle chose aux ducs et aux seigneurs de parlement qui transmis les y avoient. Lesqueulx neantmoins donnerent audit connestable toutes ses sollempnitez en ladicte court de parlement, par laquelle, pource que point ne se y comparut et que nul n'y respondit pour lui, il fut par arrest de parlement banny du royaume de France comme faulx et mauvais traistre contre la coronne et jugé a cent mil mars d'argent d'amande³, [et a]⁴ perdre a perpetuel ladicte office de connestable. Laquelle, o le consentement du roy de France, fut donnee a missire Phelipe d'Artoys, comte d'Eu, qui⁵ espousa Marie, fille du duc de Berry, jasceit ce que ledit sire de Cliczon n'y eust point renoncé, ains disoit qu'il n'avoit fait chose contre la coronne [f.338] de France pour quoy déposer on le deust. Et aussi le disoient toutes gens par my le royaume de France, et que les crimes qui lui estoient mis sus et imposez avoient esté pourpancez par envie et pour couvoitise de confisquer et attribuer a soy son or, dont il avoit si grant masse. Toutesfoiz, avant que le roy de France se consenteist que ledict sire de Cliczon fust déposé, comme dit est, il envoya en Bretagne aucuns chevaliers notables pourparler a lui, lesqueulx, ainsi que dit est de ceulx de par les ducs de Berry, de Bourgoigne et la chambre de parlement envoyez, ne peurent avoir acceix vers lui, ains dissimula d'eulx. Et après ce qu'ilz l'eurent cerchié es lieux ou ilz le pensoient trouver et qu'ilz eurent esté a Vennes, ou le duc de Bretagne les festoya grandement pendant qu'ilz y furent, ilz s'en retournerent en France. Et est bien assavoir que le duc de Bretagne n'estoit pas courrocié de ce que ledict sire de Cliczon estoit ainsi debouté de la court de France, et disoit que quant le roy, le duc de Berry et le duc de Bourgoigne vouldroient, il⁶ le meptroit bien a raison⁷. Mais quelcomque *corroux*⁸ que eussent ceulx princes françois a l'encontre dudit sire de Cliczon, toutesfoiz il⁹ ne supportoint aucunement le duc a l'encontre de lui, ains les

¹ *Trmoille* (correction d'après 8266)

² Var. *fut*

³ Var. *amende*

⁴ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁵ *et espousa* (correction d'après 8266)

⁶ *ilz* (correction d'après 8266)

⁷ Var. *meptroit ja bien a raison*

⁸ *corroux* (correction d'après 8266 qui écrit *courroux*)

⁹ Var. *ilz*

laissoient convenir ensemble, si s'entrefirent forte et creuse¹ guerre, laquelle cousta mainte vie de hommes. Et ce pendant se tenoit le duc le plus souvent en la cité de Vennes et ne chevauchoit pas souvent sus le païs pour doubte des rencontres et des embusches de son adversaire Cliczon, quar celle guerre qu'ilz s'entre menoient estoit si trescruelle que la ou leurs gens s'entre trouvoient sus les champs ilz s'entre combatoient jucques a la mort, et ne s'entre prenoient point a mercy, ains couvenoit que la place demourast aux plus fors, et occioient ceulx d'une partie tous cieulx de l'autre quant ilz en estoient au dessus, fors ceulx qui se sauvoient par fuite. Si se doubtoient l'un de l'autre et bien avoient cause. Et combien que le duc fust le souverain du païs, si ne trouvoit il baron, chevalier ne escuier de Bretagne, [f.338v] fors ceulx de sa maison, qui se voulseissent armer avecques lui a l'encontre dudict sire de Cliczon, ains y dissimuloient touz, disants que celle guerre ne leur toucheoit en riens, si en laissoient le duc et ledit sire de Cliczon convenir, et se tenoient chaicun chiés soy, ne le duc, pour mandement qu'il leur fist, ne les pouoit, comme dit est, faire armer pour celle querelle. Bien entendu le sire de Cliczon comme il estoit déposé de son office de connestable [mais]² il n'en tint compte, ains entendoit tousjours a faire sa guerre. Et jaseit ce qu'il fust ainsi estrangé du royaume de France, toutesfoiz en avoit il a son commandement presque tous les gens d'armes qui l'amoient pour sa proesse et le venoient servir, quar en autre guerre n'estoient ilz pour lors occupez³, et il les recevoit, quar il avoit assez or et argent de quoy les soubdoyer. Si chevauchoit et se trouvoit sus les champs souventesfoiz plus que ne faisoit le duc, qui, comme dit est, ne trouvoit baron, chevalier ne escuier qui de sa guerre se voulseist entremettre. Bien venoient ilz parler a lui quant il les mandoit, mais quant il leur requeroit aide pour corriger son homme Olivier de Cliczon, qui trop grandement s'estoit mesprins et forfait envers lui, les barons respondoient⁴ qu'ilz n'en savoient riens et que point de guerre ne feroient audit sire pour celle cause ; mais que tresvoluntiers se painneroient de meptre paix entr'eulx si ilz savoient ou pouoient. A laquelle chose le duc, veant que autre chose n'auroit de ses barons, se consenti et mesmement les pria qu'ilz se transportassent par devers missire Olivier de Cliczon pour traicter de paix et d'accord ; et qu'ilz l'amenassent a Vennes sur son saufconduit parler a lui ; et ledit sire de Cliczon le trouveroit si traictable et si debonnaire qu'il entendroit atoute raison et tendroit sur ce l'ordonnance desdictz barons ; et scelon leur advis lui amendroit si aucun tort lui avoit fait. [f.339] Si se partirent de Vennes le sire de Leon, le vicomte de Rohan et missire Charles de Dinan, et au chasteau de Josselin allerent parler audit sire de Cliczon, auquel ilz remonstrerent l'intencion du duc leur seigneur, tout ainsi comme il leur avoit chargé ; et comme la guerre estoit malseant entr'eulx, quar trop estoit desplaisant aux nobles de Bretagne, grevoit les marchans et les populaires oppressoit. Et prioient les trois barons dessus nommez audit sire de Cliczon qu'il allast a Vennes devers le duc, offrans tous trois demorez ou chastel de Josselin en ostaige jucques a ce que il fust retourné. Disoient outre et affermoient lesdictz barons audit sire de Cliczon que, si une foiz il se trouvoit en la presence du duc, que legierement trouveroit paix vers lui, quar bien l'en avoient veu en volonté. Mais le sire de Cliczon ne se vult oncques accorder a aller a Vennes, ainsi que les dessus dictz barons l'ennortoient, disant que bien cognoessoit le duc a tel que si il le veoit en sa presence ja n'en tendroit promesse qu'il eust faicte qu'il ne le fist meptre a mort, ne oncques ne lui sceurent

¹ Var. *creveuse*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *pour lors gueres occupez*

⁴ *respondirent* (correction d'après 8266)

les dessus dictz barons si bien remonstrer la volonté du duc qu'il se osast affier a aller en sa presence si le duc ne lui envoioit monseigneur le comte de Montfort, son filz ainsné et principal heritier qui avoit fiancee la fille ainsnee du roy de France, a demorer dedans Josselin en la garde de ses gens tant qu'il il fust retourné, quar ou cas que le duc lui envoieroit ledit comte de Montfort, il yroit la part qu'il voudroit parler a lui. Et ceste responce donna il aux trois barons dessus dictz, ne oncques ne les vult recevoir a tenir hostaige ainsi qu'ilz offroient, quar il disoit que si ilz demoroient a Josselin et qu'il allast a Venues devers le duc, il n'y auroit qui fust mean de paix entr'eulx, a laquelle sans mean ilz ne pouoient parvenir. Quant les dessus dictz barons veirent qu'ilz n'auroient autre response dudit sire de Cliczon, ilz partirent de Josselin et retournerent a Venues la nuncer au duc, qui point ne se vult accorder a envoyer son filz a Josselin, par quoy la chose demoura en cel estat, et la guerre comme devant forte et cruele, en laquelle la duchesse [f.339v] de Bourgoigne confortoit a son pouair le duc son cousin de gens d'armes bourgoignons que elle lui envoioit couvertement. Et le duc d'Orleans d'autre part reffroischissoit moult souvent le sire de Cliczon, que il amoit grandement, de gens d'armes et de chevaux, ne les barons, chevaliers et escuiers de Bretaigne ne s'entremettoient aucunement de celle guerre. Et advint pendant icelle que une foiz le sire de Cliczon, ainsi qu'il chevauchoyt sus le païs, rencontra deux escuiers de la maison du duc, desqueulx l'un estoit appellé Bernard et l'autre Yvonnet, et chevauchoyent pour les affaires du duc leur seigneur. Si furent ces deux escuiers tellement entrepris en la voye qu'ilz ne lui peurent fuir, dont ilz furent tresdoloureux, mais ledit sire de Cliczon fut tresjoyeux quant il les eut en ses mains, quar il les cognoissoit : et lui avoit Yvonnet fait desplaisir et porté rudes termes quant il fut emprisonné ou chasteau de l'Ermine, quar il l'avoit enferré malcourtoisement en une tour ; mais Bernard lui avoit fait ung bien singulier plaisir, quar, quant il le veit tout en pourpoint sus le pavement aiant grant froit, il en eut pitié et avoit desvestu sa robe, laquelle il lui avoit baillée pour lui affubler. Si lui souvint lors de toutes ces choses et en ramentevant audit Yvonnet la rudesse qu'il lui avoit faicte, dont il se fust bien passé a moins se il vouldest, il tira sa dague et la le occist, mais a Bernard dist que, pour le service que fait lui avoit, la vie lui seroit sauvee, et le laissa deslors aller sans lui mesfaire. Auxi¹ ne mesfist aux varletz, ains passa oultre. Une autre² foiz que le duc et la duchesse se tenoient a Auroy et avoient entour eulx bien trois cents lances, trouva ledit sire de Cliczon bien quarante varletz fouragiers qui seioient des avoines pour les apporter a leurs logeix a Auroy. Mais il ne leur mesfist, ains les en renvoya atous leurs chevaux et leur chargea que ilz deissent au duc que lui et ses gens d'armes allassent recueillir ce qu'ilz avoient see et que la les attendroit jucques a la nuyt. Ne sçay si lesdictz varletz en firent rapport, mais le duc et ses gens point ne yssirent. Et plusieurs autres rencontres advindrent entr'eulx celle [f.340] guerre durant, et a l'une foiz estoient conquis ceulx d'une partie qui a l'autre foiz estoit victorieuse – ainsi que souvent en tel cas advient.

CHAPITRE CCXXI

Comme paix fut faicte entre le duc de Bretaigne et le sire de Cliczon, connestable de France, son vassal, et comme le duc se mist en devoir envers le sire de Cliczon.

¹ Var. *et auxi*

² *Une autres foiz* (correction d'après 8266 qui écrit *une aultre foiz*)

En l'an de Nostre Seigneur mil trois cents quatre vignts et quatorze, le sire de Cliczon, en continuant et renforçant sa guerre contre le duc de Bretagne, assembla covertement en la ville de Lamballe grant nombre de gens d'armes françois, lesqueulx il mena asseoir la fortesse de Saint Briec. Si la print par longueur de siege et de tous points la destruisit, puis après se transporta atout son ost devant le chastel du Perier, lequel semblablement il print et arasea pource que au duc se tenoit. Et quant le duc le entendit, pour soy contrevenger, il pourchacza telement de toutes pars que il assembla grant ost de gens d'armes et de archiers. Et comme il se veit assez fort pour tenir les champs a l'encontre dudict sire de Cliczon son adversaire et de ses complices, il alla asseoir son ost devant le chastel de Jocelin, audit sire de Cliczon appartenant, devant lequel il sist longuement quar il estoit fort et bien garny. Mais il ne le print pas, quar ce pendant le roy de Navarre, frere de la duchesse sa femme, s'entremist de meptre accord entre lui et ledit sire de Cliczon, et les envoya par ses messaiges prier et requerir qu'ilz supercedassent la guerre d'entr'eulx et preneissent trieves ensemble jucques a certain temps qu'il leur assigna, pendant lequel *il se painneroit*¹ de meptre union entr'eulx. De laquelle chose ne le voudrent de nulle part escondire, quar le duc avoit sa seur a femme et le sire de Cliczon avoit en grant amour celui roy de Navarre, missire Pierre de Navarre son frere, et toute leur maison. Si desfirent leurs osts a sa priere et prindrent trieves ensemble, et s'en retournerent chaicun en son lieu. Mais dedans le terme qui assigné estoit, ne les peut ledit roy de Navarre accorder, pour quoy, quant [f.340v] les triesves furent passees, ilz recommencerent de chaicune part la guerre, ou il y eut pluseurs destrousses de chaicune partie. Et y perdit le duc grandement, quar sa vexelle d'or et d'argent et autres precieuses bagues, ainsi que l'on les portoit d'un lieu a autre, furent rencontrees et prinses par les gens dudict sire de Cliczon qui les attribua a soy. Finablement, quant toutes celles guerres eurent par grant longueur de temps esté rigoureusement demenees entre le duc et ledit sire de Cliczon, le duc, qui moult estoit subtil en ymaginant les choses avenir, regarda que ledit sire de Cliczon estoit grandement allié de amis en Bretagne et ailleurs, et que, reservee la haultesse et la souveraineté du pais, tous les Bretons, principalement les chevaliers, escuiers et gens des citez et bonnes villes, s'enclinoient plus au sire de Cliczon que a lui ; et que il n'estoit pas tant amé en cueur que estoient les enfans de monseigneur Charles de Blays. Et sentoit que il devenoit vieulx et que ses enffans estoient encore jennes, qui n'avoient nulz amis en tout le royaume de France fors le duc de Bourgoigne et la duchesse sa femme, quar tous les François heoient le duc pour cause de leur roy, auquel il n'avoit jamais voulu obeir, et pour leur royaume qu'il avoit guerroyé ; et aussi faisoient ilz ceulx de Navarre, dont estoient sesdictz enfans descenduz de par leur mere, pour les grans meschiefs que le roy Charles de Navarre avoit faitz au temps passé oudit royaume de France. Si lui sembloit que, si il alloit de vie a trespas, que trop auroint sesdictz enfans de nuysans a parvenir a la principaulté de Bretagne, quar, au cas qu'il ne faisoit paix o le sire de Cliczon, il leur seroit de tout son pouair contraire ; et d'autre part auroint ceulx de Blays de leurs alliez la royne de Napples et de Jherusalem, leur seur, le duc d'Orleans et maints autres haults princes. Pensoit outre le duc comme nul, pour les divisions d'entre lui et son adversaire, ne osoit chevaucher en Bretagne ne aller par les champs ne par les chemins seurement : marchandie n'y avoit plus de cours, les laboureurs et cultivateurs des terres [f.341] cessoient et sejourneoient, dont les habitans des citez et bonnes villes trop grandement se sentoient. Pour lesquelles consideracions et maintes autres

¹ *ilz se painnerent* (correction d'après 8266)

que le duc ymagineoit en soy mesmes, il pancza qu'il vaincroit la rigueur de son courage et feroit ferme et entiere paix avecques ledict sire de Cliczon ; et au comte de Paintevre laisseroit paisiblement joir de tout ce que avoit esté parlé qu'il devoit avoir par le traictié fait entre lui et la comtesse de Paintevre, mere dudict comte, après la bataille d'Auroy et la mort de monseigneur Charles de Blays son pere, scelon la chartre qui sur ce avoit esté escripte ; et au seurplus, si aucune chose demandoit ledict comte de Paintevre en oultre avecques les divisions d'entre lui et ledict sire de Cliczon, il en vouldroit faire et passer a l'ordonnance du sire de Laval, du sire de Leon, du vicomte de Rohan, de missire Charles de Dinan et d'autres. Et comme il eut ces choses proposees en son corage, il rescripst au sire de Cliczon comme il le prioit qu'il se vouseist meptre en tel party qu'ilz peussent parler et communiquer ensemble, et tout le discord d'entr'eulx cesseroit. Et lui envoya le duc ses lettres par ung sien varlet de chambre moult secret, lesquelles lui amollirent grandement le courage pour tant que le duc lui escripvoit doucement et aimablement. Toutesfoiz ne se vout il affier a aller encores vers lui sus celle assurance, mais il lui rescriptsist unes lettres humbles et gracieuses, dont la conclusion estoit que, si il lui vouloit envoyer son filz en plege a demourer¹ ou chasteau de Jocelin jucques a son retour, il yroit la part qu'il vouldroit. A laquelle chose faire le duc lors se consenti quant il eut veu les lettres dudit sire de Cliczon, disant que en bonne paix et concorde ne doit avoir nulle ombre ne nulle suspeczon de traïson. Si manda le vicomte de Rohan, qui incontinent vint a son mandement, et, quant il fut en sa presence, il lui remontra toute son intencion et la cause pour quoy il l'avoit fait venir. Puis [f.341v] bailla audit vicomte et au seigneur de Montbourcher le comte de Montfort son filz ainsné, et leur chargea qu'ilz le menassent a Jocelin et la le laissassent et lui amenassent le sire de Cliczon, quar il se vouloit accorder a lui. Les seigneurs respondirent que tresvoluntiers accompliroient son commandement, et lors prindrent le comte de Montfort, qui avoit environ sept ans d'asge, et, ainsi que ordonné leur estoit, partirent de Vennes et le menerent a Jocelin au sire de Cliczon, qui les recueillit moult honorablement, et ilz lui signiffierent ce dont ilz estoient chargez. Et quant il veit l'enfant et cognut la bonne affection du pere, il respondi que il se mettroit si avant en devoir et en obeissance que au duc devoit suffire, et que pas ne tarderoit de sa part que paix ne se trovast entr'eulx. Si s'ordonna et se mist en bon aroy, puis se mist au chemin avecques lesdictz vicomte de Rohan et sire de Montbourcher. Et remist le comte de Montfort en leur compaignie pour le remener a son pere, disant que deslors en avant bien se affioyt ou duc et en sa parole puis que si avant l'avoit esprouvé que lui envoyer son filz, et ce lui suffisoit. Si chevaucherent ces seigneurs assemblement jucques a la cité de Vennes, et descendit le sire de Cliczon en l'église des Freres prescheurs, quar ainsi l'avoit ordonné le duc, qui se y rendit d'autre part. Et quant il veit que le sire de Cliczon avoit ramené son filz, il le tint a grant amour et s'en contenta tresgrandement. Adonc entrerent le duc et ledit sire de Cliczon en une chambre, de laquelle ilz issirent en ungs jardins et par une nacelle passerent ung ruisseau qui court au joignant d'iceulx jardins, pour estre plus solitaires et loingtains de toutes gens. La furent ilz bien deux heures parlans ensemble, et fut en fin la conclusion de leur parlement telle que ilz firent tout a par eulx tresbonne paix ensemble, et jurerent l'un a l'autre qu'ilz la tendroient sans enfreindre, et qui plus avoit mis en celle guerre plus [f.342] y avoit perdu. Et après celle chose retournerent en la dessus dicte eglise, de laquelle assez tost après ilz se departirent. Et enmena le duc [le sire de Cliczon]² tenant par la main, jucques a La

¹ Var. *en plege et a demorer*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

Mote. Et lors le duc, pour entretenir en amour ledit sire de Cliczon et le comte de Paintevre mari de sa fille puisnee, voutt que ledit comte joïst paisiblement de toutes les terres que il avoit assignees a la comtesse sa mere, et renouvela et conferma le mariage qui avoit esté prins a Tours entre Charles de Blays, filz ainsné d'icelui comte de Paintevre. Et de celle concordance et alliance furent toutes gens de Bretagne grandement resjoiz. Et gueres ne tarda après que Charles de Blais, ainsné filz dudit comte de Paintevre, qui avoit fiancee la fille du duc, comme dit est, mourust et fut ensepulturé es Cordeliers a Guingamp. Mais neantmoins pour celle acheson, ne se desfist la dessus dicte concordance entre le duc, le comte de Paintevre et le sire de Cliczon, ains demourerent en grant amour ensemble tant comme ilz vesquirent.

CHAPITRE CCXXII

Comme le roy d'Angleterre rendi Brest au duc de Bretagne, et comme celui roy d'Angleterre espousa Ysabeau, fille ainsnee du roy de France, o le consentement du duc, qui eut Jehanne la puisnee pour le comte de Montfort son filz.

Encores tenoient les Angloys le chastel de Brest en leurs mains et tousjours l'avoient tenu dempuis les guerres d'entre le duc et les François, et maintenoient que point ne le rendroient jucques a tant que le duc eust rendu et poyé certaine somme d'or et d'argent, que autresfoiz il avoit prinse et empruntee du roy d'Angleterre pour sadicte guerre fournir et conduire. Si voutt le duc ravoir ledit chastel et de tous points delivrer son pais de estrangiers, et, jasceit ce que par puissance il en eust peu mettre hors lesdictz Angloys, toutesfoiz ne voutt il proceder par celle voye, quar il consideroit qu'il esmouveroit tous les Angloys en guerre [contre lui]¹. Et il estoit ja de grant eage et avoit eu pluseurs travaulx en son temps, et envoya prier le roy Richard d'Angleterre que il vouseist recevoir celle somme qui autresfoiz lui avoit esté baillee et lui rendre sondit chasteau de Brest. A laquelle chose ledit roy Richard se [f.342v] consenti et entendit tresvoluntiers, et, celle somme poyee, rendit au duc ledit chastel de Brest, et les Angloys qui dedans estoient s'en retournerent en Angleterre, l'an mil trois cents quatre vigns et saze. En celui an, pource que celui roy Richard d'Angleterre demandoit avoir en mariage Ysabeau, fille ainsnee du roy de France, laquelle estoit promise au comte de Montfort, ainsné filz du duc de Bretagne, et en avoit le mariage esté juré a Tours pour trouver alliance entre les dessus ditz roy de France et duc de Bretagne, et en avoint esté chartres escriptes et seellees, comme dit est cy davant, envoya ledit roy de France ses messages par devers ledit duc de Bretagne le prier comme il vouseist aller devers lui pour conclure et determiner entr'eulx touchant celui mariage. Si se transporta le duc en grant aroy jucques a Amiens, ou estoit ledit roy de France et ladicte Ysabeau sa fille, les ducs d'Orleans, de Berry, de Bourgoigne et de Bourbon, la duchesse de Bourgoigne et generalmente tous les princes et pluseurs haultes dammes de France, qui la s'estoint assemblez pour le mariage de ladicte Ysabeau et dudict roy Richard d'Angleterre. Lequel d'autre part estoit venu a Callays acompaigné de pluseurs ducs² et dammes dudict pais d'Angleterre. Et comme le duc fut audict lieu d'Amiens arrivé, le roy le recuilli moult aimablement et lui remonstra comme pour nourrir paix entre les royaumes de France et d'Angleterre, entre lesqueulx par long temps y avoit eue division qui trop avoit amoindri le royaume de France³, par le conseil de la pluspart

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Var. *pluseurs ducs et de aucunes duchesses et autres dammes*

³ Var. *amoindri le pouoir du royaume de France*

des ducs, comtes, barons et autres seigneurs de son royaume, il avoit promis et octrié au roy Richard d'Angleterre en mariage sa fille Ysabeau, laquelle par avant il avoit promise au comte de Montfort son filz, en le priant que il se contentast ; et il donneroit en mariage audit comte de Montfort Jehanne sa secunde fille. De laquelle chose le duc, veant que il ne seroit autrement que ledict roy Richard n'eust ladicte Ysabeau a femme, quar bien savoit come il l'avoit ja fiancee et espousee par procureur et qu'il estoit venu a Callays ainsi grandement acompagné pour la en enmener, et que le roy de France s'estoit tiré audict [f.343] lieu d'Amiens pour la lui livree, se contenta et accepta ladicte Jehanne, secunde fille dudict roy Charles de France, pour son filz ledit comte de Montfort. Et adonc le roy de France se traict vers Saint Omer et de la a Ardre, ou il livra par la main ladicte Ysabeau sa fille audict roy Richard d'Angleterre, qui la espousa en l'eglise de Saint Nycolas de Callays, le jour de la feste de Touzsains qui estoit au dymanche, puis la enmena en Angleterre. Mais de ce mariage fut¹ le duc de Bourgoigne et pluseurs des haulx seigneurs de France desplaisants pour tant que l'on brisoit les couvenances qui avoient esté promises a Tours entre le comte de Montfort et ladicte Ysabeau. Et bien distrent deslors que ja n'en vendroit bonne conclusion, et non fist il, quar dempuis ledict roy Richard fut si cruelement et inhumainement traictié que le roy de France de corroux et de desplaisir en recheut en frenaisie et en perdi son sens et sa santé, que il avoit aucunement recouverte. Et ladicte Ysabeau royne d'Angleterre demoura en son jenne age veuve, dolente et ploreuse, et une seulle personne de la nascion de France ne lui fut laissé, a qui elle peust dire sa plainte ne prendre confort de ses mesaises. Après la conclusion de ces mariages, savoir du roy d'Angleterre et du comte de Montfort aux deux filles du roy de France, s'en vout le duc de Bretagne retourner en son païs et print congïé du roy de France. Mais avant son partement, pource que le roy de France avoit intencion d'aller en Lombardie la saeson d'esté ensuivante faire guerre au duc Galleas de Millan, pere de la duchesse d'Orleans, il se offri a aller en sa compaignie atout deux mil lances de Bretons, et le roy d'Angleterre lui devoit envoyer dix mil archiers, et faisoit ja faire le roy ses pourveances ou Daulphiné et en Viennoys pour ce faire. Mais dempuis seurvint autre impeschement qui brisa ce veage, et a son retour amena le duc en Bretagne missire Pierre de Craon, que il delivra a sa priere du chasteau du Louvre a Paris ou il estoit emprisonné, non pas pour l'exploict que il fist contre ledit sire de Cliczon, quar en devant il avoit fait son accord et lui avoit le cas esté pardonné, [f.343v] mais pour cent mil francs qu'il devoit a la royne de Napples et de Jherusalem et dont il avoit esté jugé son debteur par arrest de parlement, si estoit en arrest et en ostaige jucques au poiement.

CHAPITRE CCXXIII

Comme le roy Richard bannit le comte Derbi du royaume d'Angleterre, et comme il sejourna a Paris, puis vint en Bretagne au duc, qui lui bailla gens d'armes et archiers avecques lesqueulx il repassa en Angleterre et se fist roy.

Par le mean de ce mariage de la fille du roy de France au roy Richart d'Angleterre, fut grant alliance entre ces deux roys et fut prinse unes trieves a durer vint ans entr'elx et leurs royaumes. Dont aucuns princes et seigneurs d'Angleterre grandement murmurerent, non contens de ce que le roy s'estoit par mariage allié a

¹ Var. furent

leurs anciens ennemis. Espiciallement le duc de Glocestre, oncle dudit roy Richard, et le comte d'Arondel en parlerent si avant qu'il vint a la cognoessance d'icelui roy Richard, lequel pour celle cause fist prandre son oncle de Glocestre par le Comte Mareschal d'Angleterre et le envoya a Callays, ou il le fist estrangler par quatre chevaliers, et le comte d'Arondel fist a Londres decapiter publicquement, et mesmement pour celui mesme cas banny le comte de Warvich en perpetuel exil. Lesquelles choses a tous les seigneurs d'Angleterre donnerent plus grant maniere de murmure. Et comme une foiz Henry comte Derby, filz du duc Jehan de Lancastre, en parlast au comte Mareschal qui estoit ung des plus privez du roy, en lui remonstrant que il sembloit a pluseurs que le roy son cousin¹ voulseist mieulx la destruction de son royaume que l'augmentacion quant il en faisoit ainsi cruelement murdrir la noblesse et mesmement ceulx qui estoient ses prouchains par lignage, le comte Mareschal l'accusa en la presence du roy d'avoir parlé contre sa majesté, et contre lui gicta son gaige de bataille. Laquelle ledit comte Derby accepta de grant corage ; et s'ordonnerent de chaicune partie pour combatre. Mais le roy ne le leur vult souffrir qu'ilz procedassent si avant et les banny tous deux du royaume d'Angleterre, savoir le comte Mareschal pour touzjours, mes le comte Derby pour seix ans. Et pour ce vuiderent ces deux comtes ledit royaume d'Angleterre, et s'en alla le comte Mareschal a Venise, mais le comte Derby alla a Paris, ou il fut receu honorablement par le roy de France, son frere et ses oncles. Et ce temps pendant qu'il fist a Paris sa demeure, mourut le duc Jehan de Lancastre son pere, après la mort duquel le roy Richard saesi toutes ses terres, n'oncques n'en rappella ledit comte Derby [f.344] de son exil, [ne]² n'en laissa joir ses enfans, dont il avoit pluseurs, ains les distribua et donna a ceulx qui les lui demanderent. Mesmement pour ce qu'il entendi que a Paris l'on traictoit le mariage dudit comte Derby et de la fille au duc de Berry, qui femme avoit esté de missire Phelipe d'Artoys, comte d'Eu, il envoya le comte d'Arondel impescher celui mariage. Pluseurs oultrages, iniquitez et violences fist le roy Richard en Angleterre, lesqueulx les Angloys en fin ne peurent endurer, et lors les Londriens, qui tresdollents estoient du bannissement dudit comte Derby, envoyerent a Paris par devers lui l'arcevesque [de]³ Cantorbriere, en guise d'un moyne pelerin, le prier qu'il retournast et ilz le coronneroint roy d'Angleterre. A laquelle chose faire s'accorda ledit comte Derby et, pensant que le chemin de Bretagne lui estoit plus convenable, print congíé du roy de France, disant qu'il vouloit veoir le duc de Bretagne son oncle, et l'appelloit son oncle pour tant qu'il avoit eue a femme sa tante, seur de son pere, fille du roy Edouard, et ne se descouvry autrement au roy de France, quar bien doubtoit que, s'il eust eue la cognoessance de son emprise, qu'il la eust signiffiee a son filz, le roy Richard d'Angleterre⁴. Le roy de France lui donna tresvoluntiers congíé avecques saufconduit pour sceurement l'amener en Bretagne. Si se parti de Paris et vint a Blays, ou il sejourna aucuns jours, pendant lesqueulx il envoya en Bretagne ung chevalier et ung heraud signifier au duc sa venue, quar il n'en savoit encore riens. Mais quant il entendi que son beau neveu le venoit veoir, il en fut grandement joyeux, pource que moult l'amoit et avoit amé le duc de Lancastre son pere, et tous ses freres, oncles dudit comte Derby, et⁵ respondi au chevalier que son neveu ne devoit faire arrest nulle part, mais devoit venir tout droict vers lui puis qu'il avoit intencion de le venir

¹ Var. *leur cousin*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *Richard d'Angleterre, ou l'eust empesché par quelque autre voye.*

⁵ *ains* (correction d'après 8266)

veoir ; et que de sept ans il n'avoit veu chevalier qu'il eust plus chier qui veneist en Bretagne que sondit nepveu le comte Derby ; si retournast vers lui et le feist venir o bonne chiere, quar il trouveroit son país a son commendement. Le chevalier retourna atant a Blays nuncer la responce du duc au comte son seigneur, qui incontinent print son chemin a venir vers Bretagne. Et le duc pour le rencontrer envoya missire Pierre de Craon et autres chevaliers notables, qui se joignirent o sa route et vindrent tous ensemble en la cité de Nantes [f.344v] ou ilz trouverent le duc, qui receut le comte Derby moult grandement. Et pendant qu'il fist avecques lui sa demeure, lui fist la meilleure chiere que il peut et sceut faire, et semblablement a touz ses gens, et moult avoit pitié¹ des durtez que le roy Richard d'Angleterre lui faisoit souffrir et endurer. Quant le comte Derby eut veu le bon recueil que lui eut fait le duc de Bretagne et que il cogneut sa bonne volonté, il se descouvry a lui de partie de ses pencees et lui demanda par maniere de conseil comment il se devoit maintenir et avoir envers son seigneur et cousin le roy d'Angleterre pour sa duché de Lancastre et pour ses autres heritages, que le duc Jehan de Lancastre son pere avoit tenues et possidees en son temps, et lesquelles lui devoit avenir, echeoir et appartenir ; et toutesfoiz ledict roy d'Angleterre ne le rappelloit aucunement de son exil, ou il l'avoit banny sans cause raisonnable, mais l'en avoit du tout en tout forclus et debouté, et donné iceulx heritages, qui a lui et a ses enfans appartenoient, legierement a ceulx qui les avoit demandez ; de quoy pluseurs barons, prelatz et autres seigneurs d'Angleterre estoient tresmal contens, et en estoit le país en different l'un contre l'autre et tant que [les]² Londriens, pour la pitié et compassion que ilz avoient de son exil, lui avoient signifié par l'arcevesque de Cantorbier qui la estoit que, si il vouloit retourner en Angleterre, ilz l'accorderoient envers ledit roy Richard et lui feroient recouvrer tous ses dessus dictz heritages, dont il estoit frustré, comme dit est. Et lors que le duc Jehan de Bretagne ouy ainsi parler ledit comte Derby et veit le dur parti³ ou il estoit, il luy conseilla croire les Londriens pource que ilz sont grans et puissans. Et il estoit de long temps informé que le roy Richard s'estoit mal acquité envers ledit comte Derby qui estoit son cousin germain, et bien savoit que il lui couvendroit condescendre au vouloir desditz Londriens par ce qu'ilz sont plus puissans que le seurplus du royaume d'Angleterre ; et il trouveroit de son accord pluseurs prelatz, barons, chevaliers et escuiers⁴. Et lui promist le duc que il lui aideroit de navire de gens d'armes, d'archiers et d'arcbailestriers pour obvier aux rencontres qui luy pourroient avenir sus mer en passant. De quoy ledit comte le remercia grandement et se tint en Bretagne une grant espace de temps, [f.345] monstrant qu'il y vouloit longuement demorer. Et ce pendant fist le duc faire grans pourveances au havre de Vennes, de navire de gens d'armes et d'archiers, dont il bailla la charge et la conduite, pour ledit comte Derby conduire et acompaigner, a missire Pierre de Craon et a aucuns autres chevaliers bretons. Et comme ces choses⁵ furent appareillees, ledit comte Derby se traict vers celui havre, et jucques au rivage de la mer le conduisit le duc de Bretagne, duquel il print adonc congé et monta en mer atout sa route. Si furent adonc les naves desancrees, qui entrerent au large de la mer et eurent vent si convenable que en peu de temps⁶ ilz allerent descendre a Pleumonde dont le bailly, esmerveillé de veoir si grant nombre de gens d'armes, d'archiers et d'arcbailestriers

¹ Var. *grant pitié*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ *et veit le dur le party* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *et escuiers du país*

⁵ Var. *toutes ces choses*

⁶ Var. *en peu de jours*

ainsi subitement venuz, cuida faire une assemblee des gens de la contree pour leur courir sus. Mais l'arcevesque de Cantorbier le rapaisa, disant que ceulx gens d'armes ne vouloient point de mal au royaume d'Angleterre et que la estoient envoyez de par le duc de Bretagne pour servir le roy et le païs, qar il ne vouloit pas lors descouvrir son entente. Ne oncques le comte Derby lors ne s'apparu qu'il fust cogneu, mais se dissimula coyement et priveement en une chambre. Et si tost comme il fut descendu audict lieu de Pleumonde, l'arcevesque de Cantorbier escripvi a Londres sa venue, de laquelle les Londriens furent grandement joyeux et issirent presque tous aux champs quant il arriva. Et quant il fut en leur ville, ilz le cherirent et honorerent grandement, et la luy vindrent les enfans et les autres prochains parens de ceulx que le roy Richard avoit fait murdrir, et pluseurs autres ausquelx il avoit fait violence, qui lui promistrent aide avec les Londriens pour venir a chief du royaume d'Angleterre. Et deslors lui delivrerent les Londriens doze mil hommes armez, pour quoy il pencza qu'il avoit assez gens pour fournir sa besoigne et que pour moins d'escande mieulx lui estoit renvoyer les hommes d'armes, archiers et arcbaelestriers bretons que [f.345v] le duc de Bretagne lui avoit prestez pour le conduire. Si appella les plus notables bretons chevaliers qui la fussent, espiciallement ceulx de plus grant auctorité, lesqueulx il remercia grandement du service que fait lui avoient, et leur distribua pluseurs beaux et riches dons d'or et d'argent et autres, puis leur donna congé, et pour ce retournerent ilz a leur navire a Pleumonde et revindrent en Bretagne. Après le departement des dessus ditz gens d'armes bretons, chevaucha le comte Derby atout son ost de Londriens vers la marche de Escoce ou se tenoit le roy Richard, lequel il print en ung chastel appellé Flinch et le amena prisonnier en la tour de Londres. Et le XIII^e jour d'octobre, l'an mil trois cens quatre vigns dix neuff, du consentement de tout le comun d'Angleterre, fut ledit Henry couronné a Wesmoustier. Contre lequel Henry ainsi nouvellement fait et eslevé en roy, missire Jehan de Hollande, frere du roy Richard qui déposé estoit, le comte de Kent et celui d'Arondel firent conspiracion couvertement et entreprindrent une joste et une feste, a laquelle ilz le inviterent et delibererent¹ de le murdrir si y allé y fust. Mais il en fut adverty et demoura, et quant ilz veirent qu'ilz ne pouaient fournir leur intencion par celle voye, ilz s'esforcerent de ce faire par armes, mais ilz furent presque tous occis. D'autre part assembloit le roy de France grant armee pour aider son filz le roy Richard, par quoy le roy Henry et son conseil considererent que tant comme ledit Richard seroit en vie ja ne leur faudroient² guerres et rebellions, qar tousjours les François et autres qui amoient ledit Richard s'esforceroient de toute leur puissance le meptre sus. Et pour celle cause le firent ilz, en la dessus dicte tour de Londres ou il estoit, estaindre et mourir vehementement et doloirement.

CHAPITRE CCXXIV

De la mort du duc Jehan Vaillant de Bretagne, et comme le duc d'Orleans vint a Pontorson et des couvenances que lui jurerent les barons de Bretagne.

Proprement en celui an mil trois cens quatre vigns dix neuff, le jour de la sollempnité de Toussains, au [f.346] dymanche, trespassa en la cité de Nantes treshault, tresexcellent et trespuissant prince Jehan, le vaillant duc des Bretons, comte de Montfort et de Richemont, et fut son corps ensepulturé ou cueur de l'église des benoist apostres saint Pierre et saint Pol, cathedrale de celle cité de Nantes.

¹ Var. *le inviterent deliberez de le murdrir*

² Var. *deffauldroient*

Duquel duc Vaillant et de madame Jehanne de Navarre sa femme, demourerent sept enfans, savoir quatre filz et trois filles. L'ainsné d'iceulx filz estoit monseigneur le comte de Monfort, qui avoit fiancee la fille du roy de France, comme dit est cy devant ; le secund estoit Artur, comte de Richemont ; le tiers Richard, comte d'Estempes ; et le quart Gilles, qui mourut jenne. L'ainsnee des filles estoit appelée Marie, laquelle Marie fut duchesse d'Alençon, femme du duc [...] ¹, quar Charles de Blays, filz ainsné de Jehan de Blays, comte de Paintevre, auquel elle avoit esté promise en mariage par le duc son pere estoit de ce secle devié, comme il est dit cy davant ; la seconde fut comtesse de Lonmaigne, femme du filz ainsné au comte d'Armignac ; et la tierce fut comtesse de Porhoet. Quant les François entendirent la mort du duc Jehan de Bretagne, ilz pancerent d'avoir le comte de Montfort, son filz ainsné et heritier. Lequel roy de France tenoit et reputoit comme son filz, pour cause de sa fille que il lui avoit donnee en mariage, quar ilz doubtoient que les Bretons eussent intelligence et feissent alliance ouecques les Angloys, que les François eussent volentiers lors guerroyez pour l'acheson de ce qu'ilz avoient murdry le roy Richard qui avoit a femme la fille du roy de France, ou que ilz mariassent leur jenne duc a leur talant et brisassent les couvenances d'entre lui et ladicte fille du roy de France. Et assez legierement se fussent aucuns Bretons consentiz a ce faire s'ilz eussent trouvé autre mariage pour lui, quar ilz estoient moult despitz que les premieres couvenances d'entre lui et madamme Ysabeau l'ainsnee, qui fut baillie au roy Richard, n'avoient esté tenues – et mieulx eust vullu au roy, aux François et a elle mesme que ainsi eust esté. Pour ces **[f.346v]** doubtes fut advisé par le conseil de France, quar le roy lors n'estoit pas en son bon sens, ains, pour le desplaisir de la mort du roy Richard son gendre, estoit recheu en la frenaisie qui au Mans lui estoit advenue, comme dit est, que le duc d'Orleans se avalleroit jucques a la marche et sus les frontieres de Bretagne pour parler aux Bretons et savoir coument ilz se vouldroient maintenir, et quelle estoit leur intencion faire de leur jenne prince ; et le demanderoit ledit duc d'Orleans pour le mener en l'ostel du roy de France son beau pere. Pour lesquelles choses faire et acomplir scelon ce que par ledit conseil estoit ordonné, fist le duc d'Orleans grant mandement et vint a Pontorson, ou il s'arresta et envoia signifier sa venue aux barons de Bretagne et la cause pour quoy il estoit venu ². Et lors s'assemblerent lesdictz barons en la cité de Dol et manderent aux prelatz et aux gens notables des citez et bonnes villes de Bretagne convenir et se assembler en ladicte cité de Dol, a ung terme que ilz leur assignerent, pour avoir advis sus la demande que faisoit ledict duc d'Orleans. Auquel terme se comparurent tous ceulx qui mandez y estoient, entre lesqueulx y eut grans parlemens, et finalement conclurent que leur jenne duc ne seroit point baillé, ains ³ demoureroit en leurs mains. Pour laquelle conclusion signifier au duc d'Orleans qui autre chose n'attendoit a Pontorson fors la responce des Bretons, envoierent les trois estats de Bretagne notables messages devers lui, qui bien a plain lui remonstrerent l'intencion desdictz Bretons et comme ilz tendroient et garderoient leur jenne duc avecques eulx jucques atant qu'il fust en asge de son païs gouverner ; et lors qu'il seroit parvenu en icelle asge et qu'il auroit cognoissance, ilz le **[f.347]** meneroient au roy ⁴ lui faire tel devoir qu'il lui devoit. Et a ce fere, et aussi qu'il ne seroit contracté par mariage a nulle autre fors o madamme Jehanne, fille dudict roy de France, s'obligerent les barons de Bretagne au duc d'Orleans, le quel en print chartres et obligacions seelees

¹ Réserve également en 8266. Il s'agit de Jean d'Alençon.

² Var. *il y estoit venu*

³ Var. *mais*

⁴ Var. *au roy de France*

de leurs seaulx et approuvees de leurs signes, quar bien veoit qu'il n'en auroit autre chose. Puis print congié desdictz barons bretons, puis parti de Pontorson et retourna au conseil de France recorder ce qu'il avoit ouvré. Ainsi demoura la principaulté de Bretagne soubz la regence des prelatz, barons et autres estats du païs après la mort du vaillant duc de Bretagne, pource que le jenne duc Jehan son filz ainsné estoit encores trop tendre d'asge et de trop petit sens pour en avoir le gouvernement. Et pendant la saeson d'yver et de Karesme, firent lesdictz estatz de Bretagne faire grans pourveances en la cité de Rennes. Puis vers la feste de Penthecouste, en l'an ensuivant que l'on compta mil quatre cens, s'assemblerent tous les dessus ditz prelatz, barons, seigneurs, chevalliers et escuiers de Bretagne, et autres gens notables des citez et bonnes villes du païs, et Jehan leur jenne duc menerent en ladicte cité de Rennes. Et la lui firent faire les sermens que ont de coustume jurer les ducs de Bretagne avant qu'ilz soient receuz et acceptez par lesditz trois estats, et illecques la feste de son advenement¹ par pluseurs jours a grant joye et en grant honneur solempniserent. Et le fist chevalier le sire de Cliczon, qui de lui receut les sermens dessus dictz quant a la secularité, quar au regard de l'eglise et du clergié l'evesque de Rennes les receut. Après ce que tous seigneurs bretons eurent a Rennes sejourné tant que la feste fust passee, ilz s'en retournerent a leurs maisons. Neantmoins toutes ces choses, savoir que le duc eust fait les sermens dessus ditz et aussi qu'il eust receu les foyz et hommages de sesditz barons, toutesfoiz ne eut il encore l'administracion ne le gouvernement de son duché, quar il n'avoit encore que unze ans d'asge. Et demoura encore [f.347v] sondit duché ou gouvernement de ses trois estats qui entendirent a le faire soigneusement nourrir, et aussi ses freres et seurs, et, son estat entretenu, tout le seurplus des deniers de ses revenues meптоient en depost et en reserve pour lui quant il auroit asge.

CHAPITRE CCXXV

Comme madame Jehanne de Navarre, duchesse de Bretagne, se maria au roy Henry d'Angleterre, et comme le duc de Bourgoigne print en garde le jenne duc Jehan, et de son mariage ; et de la discorde d'entre les ducs d'Orleans et de Bourgoigne.

Ainsi fut le jenne duc de Bretagne en la garde des prelatz, barons et autres estats de son païs, dempuis la mort du duc Jehan Vaillant son pere jucques a l'an mil IIII^{ct} deux. Ouquel an le roy Henry d'Angleterre qui, du temps qu'il estoit encore comte Derby et que ledict duc Jehan Vaillant l'avoit recueilly et lui baillé gens d'armes pour le conduire en Angleterre, comme il est dit cy davant, avoit cognoissance avec madamme Jehanne de Navarre, duchesse de Bretagne et mere du jenne duc, occultement et sans le sceu desditz estats de Bretagne, fist traicter de mariage entr'eulx. A laquelle chose ladicte dame se consenti et, sans le consentement desditz estats, mesmement oultre leur gré, espousa ledit roy Henry d'Angleterre, dont tous les Bretons furent mal contens. Et lors les barons qui, comme dit est cy dessus, s'estoient obligez au duc d'Orleans, eulx et leurs terres, de mener leur duc en France quant il seroit en asge faire son devoir au roy et espouser madamme Jehanne sa fille, doubtans que celui leur duc par le mean de la royne d'Angleterre sa mere – ainsi que enfans sont de legier muables et favorisans au voulloir des meres – se tournast au roy d'Angleterre et que par aguet, par subtilité ou

¹ *adventure* (correction d'après 8266)

autrement il fust mis hors de leurs mains, et par ce ne pouoir tenir le couvenant qu'ilz avoient promis au duc d'Orleans et encourir la paine en quoy ilz s'estoient obligez, signiffierent ces choses au roy de France et a son oncle Phelipe duc de Bourgoigne. Lesqueulx, [f.348] pour eschiver les inconveniens dessus ditz qui leur seroient grandement nuysants, ce¹ leur sembloit, si il advenoit que ilz forceissent leur effect, o la deliberacion de leurs consaulx adviserent qu'il estoit bon de envoyer en Bretagne parler o lesditz barons et savoir leur intencion qu'il estoit bon a faire, et pour querir leur duc et le mener a la court du roy, si ilz le vouloient consentir. De ce fere fut par le roy chargé ledit Phelipe duc de Bourgoigne, qui partit de Paris et vint en Bretagne a la cité de Nantes. En laquelle s'assemblerent lors les estats de Bretagne, qui le duc Phelipe de Bourgoigne esleurent tuteur de leur jenne duc par proximité de lignage, quar ladicte damme Jehanne de Navarre, duchesse de Bretagne et puis royne d'Angleterre, mere dudit duc, estoit propre niepce dudit Phelipe de Bourgoigne, fille de sa² seur qui fut femme du roy Charles de Navarre ; et madamme la duchesse de Bourgoigne sa femme³, dont estoit fille la comtesse de Montfort, mere du duc Jehan Vaillant, estoit proche d'autre part. Celle tutelle du duc de Bretagne et semblablement de ses freres et seurs, print et accepta le duc de Bourgoigne qui, par le consentement desditz estatz, les enmena en France et a Paris leur bailla estat honorable, lequel il leur fist grandement entretenir. Mais neantmoins n'eut il aucun gouvernement sus Bretons, ains [fut]⁴ tousjours le pais regi et gouverné par lesditz estats. L'an mil quatre cens trois, le saeziesme jour du moys de janvier, trespassa a Lamballe Jehan de Blays, comte de Pantevre, vicomte de Limoges, seigneur d'Avennes et de Noyon, et fut ensepulturé en l'eglise des Cordeliers de Guingamp. Et l'an ensuivant mil IIII^{ct} IIII, espousa le duc Jehan de Bretagne madamme Jehanne de France, fille du roy Charles de France, VI^e de ce nom. Et assez tost après ces nopces s'en revint en Bretagne, puis envoya madamme Vallance de Bayn, damme de Chasteaugiron, acompaignee de pluseurs seigneurs et autres nobles dammes de Bretagne, en France querir madamme la duchesse sa femme, laquelle leur fut livree [f.348v] avec pluseurs precieux joyaulx et autres riches dons. Et atant s'en retournerent et la amenerent au duc son mari, qui depuis se tint en son pais paisiblement et demoura en la garde de ses hommes. Quar gueres ne tarda que le duc Phelipe de Bourgoigne son tuteur, lequel avoit mené monseigneur Artur de Bretagne, comte de Richemont, avecques lui en Picardie, alla de vie a trespas, et, de Nostre Dame de Hal en Brebant, ou il mourut, fut son corps⁵ porté es Chartreux de Digeon, ou il fut ensepulturé. Et lors s'en vint ledit comte de Richemont a Paris au duc de Berry qui l'entretint, quar le duc Jehan de Bourgoigne, filz et heritier dudit Phelipe, ne lui fist point de recueil. En celui an se combatirent sept chevaliers et escuiers tenants la partie du roy de France, devant la place de Montaudre en Guyenne, a l'encontre de sept Angloys tenans la partie du roy d'Angleterre, lesqueulx Angloys furent desconfitz. Et estoient chieffs de ceulx du roy de France missire Guillaume du Chastel et missire Guillaume Bataille, chevaliers bretons. L'an mil IIII^{ct} VI, s'esleverent les habitans de la cité Saint Briec des Vault a l'encontre des officiers du duc et briserent ses mandemens et ne lui vouloient en aucuns cas obeir. Mais le duc, pour les corriger de leurs rebellions et punir ces oultrages, envoya contre eulx le comte de Richemont, qui nouvellement estoit venu

¹ *et leur sembloit* (correction d'après 8266)

² *fille de la seur* (correction d'après 8266)

³ *Var. sa femme par cause de Flandres*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ *et fut son corps* (correction d'après 8266)

de France, lequel appaisa de tous points celle commocion et fist les principaulx acteurs d'icelle pugnir publicquement, affin de donner examplaire aux autres de ne faire semblables entreprises. Et l'an ensuivant mil quatre cens sept, trespassa de ce secle, hault et puissant homs et en armes chevalier tresvertueux, missire Olivier sire de Cliczon, en son temps connestable de France, et fut ensevely en l'eglise de Nostre Damme de Jocelin. Et en celui an, la vigille Saint Clemens, ou mois de novembre, le duc Jehan de Bourgoigne, qui en son courage desiroit avoir le gouvernement du royaume de France, ainsi que ledict Phelipe son pere avoit eu en ses jours, pource que Loÿs¹ [f.349] d'Orleans occuppoit pour la plus grant part icelui gouvernement, fist secretement embuscher Raoul d'Octonville avec pluseurs autres ses complices, qui par nuyt assaillirent en despourveu ledit duc Loÿs d'Orleans, ainsi qu'il alloit par l'une des rues de Paris, et le murdriront et occirent trescruellement et inhumainement. A l'occasion de laquelle mort, s'esmeut forte et dure guerre entre le duc d'Orleans, filz dudit duc Loÿs, et celui duc Jehan de Bourgoigne. Et lors monseigneur Artur de Bretagne, comte de Richemont, desirant secourir et conforter ledit duc d'Orleans en sa guerre, pource que lui et le duc de Berry estoient alliez ensemble et d'une secte, assembla en Bretagne grant compaignie de gens d'armes et les mena en France. Et quant ilz y furent, ilz se joignirent au sire de Combour, qui en devant estoit audit duc d'Orleans et avoit pluseurs chevaliers et escuiers bretons soubz sa banniere. Et lors que ilz furent ensemble, ilz guerroyerent moult aigrement le dessus dict Jehan duc de Bourgoigne et ses gens, sur lesqueulx ilz firent mainte destrousse, et mainte place prindrent et conquistrent a force. Mais comme a l'une foiz ilz furent logez a Saint Clou en compaignie de pluseurs autres gens d'armes françois des routes des dessus dictz ducs d'Orleans et de Berry et des comtes d'Alençon, d'Armignac et d'Allebreth qui se tenoient a Saint Denis, les gens du duc de Bourgoigne et du comte de Warvich saillirent de Paris, ou ilz estoient logez, et par nuyt vindrent a Saint Clou ou estoient les dessus dictz François et Bretons, lesqueulx ilz seurprindrent et assaillirent en despourveu et les mistrent a descomfiture. Et la furent prins ledict sire de Combour et aucuns autres seigneurs, et les autres qui ne peurent fuir furent occis, et peu s'en sauverent. Et fut ceste descomfiture et ceste destrousse audict lieu de Saint Clou, en l'an mil quatre cens unze, par le mean de laquelle fut l'armee des ducs d'Orleans et de Berry brisee pour celle foiz, et se departy sans autre chose faire. Mais deux ans après, savoir en l'an mil III^{ct} XIII, pource que le roy de France et le duc de Bourgoigne assemblement avoient assiis la cité de Bourges qui se tenoit pour le duc de² [f.349v] Berry, le comte de Richemont, lequel, combien qu'il eust mené en France la pluspart des Bretons qui a Saint Clou furent desconfis, toutesfoiz n'y estoit pas quant celle destrousse fut faicte, retourna en Bretagne et requist le duc son frere qu'il lui vouseist bailler des gens d'armes pour secourir le duc de Berry et lever celui siege de Bourges. Si eut le duc pluseurs oppinions et grandement dissimula avant qu'il lui octriast sa demande. Et de ce faire l'empeschoit monseigneur Gilles de Bretagne son frere, pour ce qu'il tenoit la partie du duc de Guyenne et de celui de Bourgoigne. Neantmoins³ ces choses, obtint ledit comte de Richemont sa demande du duc Jehan son frere, qui lui bailla jucques a saze cens chevalliers et escuiers bretons, entre lesqueulx estoient, des seigneurs de Bretagne, le sire de Chasteaugiron, le vicomte de La Belliere, missire Eustache de La Houssaye, missire Allain de Beaumont, missire Guillaume de La Forest et pluseurs autres anciens chevaliers, experts en armes, qui lui furent

¹ Var. *le duc Loÿs*

² *de répété* (notre correction)

³ Var. *Toutesfoiz neantmoins ces choses*

ordonnez pour le gouverner et conduire, pour la cause de ce qu'il estoit encore jenne. Et adonc entra ledit comte de Richemont atout son ost en la comté du Mainne et puis en Normandie, a la priere du duc d'Alençon qui avoit sa seur espousee, quar plusieurs des subgictz et habitans des places dudict duc d'Alençon avoint a l'encontre de lui rebellion commise. Si prindrent les dessus dictz Bretons par force et d'assault les places de Sillé le Guillaume, de Beaumont, de l'Aigle et pluseurs autres, dont ilz pugnirent tresgriefvement [partie des]¹ habitans d'icelles et les autres firent par contrainte obeir au dessus dit duc d'Alençon leur seigneur. Et ce faisoit ilz en contre attendant le duc de Clarence, qui atout dix mil combatans semblablement alloit secourir les dessus ditz ducs d'Orleans et de Berry. Mais comme le roy de France et les ducs de Guienne et de Bourgoigne entendirent que le duc de Clarence et le comte de Richemont venoient contre eulx a si grans effors, ilz considererent que la puissance de **[f.350]** ces deux, joingte et unie avecques les ducs d'Orleans et de Berry et leurs gens, les pourroient grandement grever s'ilz venoient sus eulx a ung feix, et pour celle cause traicterent de paix o les dessus dictz ducs d'Orleans et de Berry et leur siege leverent de devant Bourges. Et come celle chose veneist a la cognoessance du comte de Richemont, il donna congié a partie de ses gens² d'armes, lesqueulx il en renvoia en Bretagne, puis atout le seurplus tira la part que estoit le roy et lesdictz seigneurs. L'an mil quatre cens doze, le dix neuffiesme jour du moys de juillet, trespassa monseigneur Gilles de Bretagne, frere germain du duc Jehan lors regnant, et en l'église Saint Pierre et Saint Pol, cathedrale de la cité de Nantes, fut ensepulturé avec le duc Jehan Vaillant son pere. En l'an mil IIII^{ct} XIII, se party la duchesse de Bretagne, acompaignee de monseigneur Richart de Bretagne, qui dempuis fut comte d'Estempes et seigneur de Cliczon, et d'autres haulx seigneurs et dammes, et alla a Paris veoir le roy de France son pere, la royne sa mere et le duc de Guyenne son frere. Par lesqueulx roy et royne elle fut grandement et honorablement recueillie, quar lors que elle y arriva n'y estoit pas le duc de Guyenne, ains estoient a Bourges lui et le comte de Richemont, mais, si tost qu'ilz entendirent sa venue, ilz se transporterent a Paris. Si fut la duchesse grandement cherye et honnoree des princes et autres seigneurs et dammes de France qui la estoit. Et quant elle y eut sejourné tant comme bon lui sembla, elle print congié du roy son pere, de la royne, de son frere, du duc de Berry et des autres, qui au departement la presenterent de plusieurs precieux joyaulx et autres grans et riches dons, entre lesqueulx le duc de Berry lui donna ung tresriche ruby appelé le Ruby de la Caille, lequel autresfoiz avoit esté au duc de Bretagne, et le roy lui rendi la cité de Saint Maslo de l'Isle, qui lors estoit en ses mains. Et se y estoient mis celx de Saint Maslo pour l'acheson de ce que le duc de Bretagne estant encore jenne y furent ordonnez gens d'armes pour la garde d'icelle cité, desqueulx estoient chieffs le sire de Chasteaugiron, le sire **[f.350v]** de Montauban, le vicomte de La Belliere. Si firent ceulx gens d'armes pluseurs vilanies a ceulx citoyens de Saint Maslo, quar ilz ne se pouoient garder de jouer o leurs femmes, o leurs filles et o leurs chambrieres. Pource que ilz en murmuroient, ilz leur osterent leurs bastons et tellement les tindrent de gour³ qu'ilz ne osoient porter dague ne cousteau. Pour lesquelles choses lesditz citoyens se despiterent et manderent secretement des gens d'armes françoys, qui entrerent sus mer et approcherent ladicte cité et se tindrent tout coyement sans se apparoir aux gens d'armes bretons qui dedans estoient, mais ilz signiffierent leur venue a ceulx qui mandez les avoint. Lesqueulx espierent ung jour que le sire de

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² *de ses gens* répété (notre correction)

³ Var. *de court*

Montauban estoit allé par devers le duc qui l'avoit mandé, et que le sire de Chasteaugiron et le vicomte de La Belliere estoient issuz hors de la cité es champs et aux boays pour chacier et prandre des venaisons et que ilz n'y devoit retourner jucques au lendemain, pour quoy en celle nuyt ilz mistrent lesditz François dedans ladicte cité et en mistrent hors les gens d'armes bretons. Et dempui celui temps fut en la main du roy, jucques au retour de la duchesse de Bretagne sa fille, que il manda aux gens d'armes françois, qui dedans estoient et qui la gardoient en son nom, que ilz la voidassent et s'en retournassent en France. Et ainsi le fistrent. Et lors les citoyens de ladite ville de Saint Maslo, doubtans que le duc fist pugnicion d'eulx, fistrent par bons means troicter envers lui que il lui pleust leur pardonner son mautallant et les recevoir a paix, et ilz lui seroient deslors en avant bons et loyaux. Et tant en fut le duc prié et requis que il se y consenti et se transporta vers ladicte cité de Saint Maslo pour en prandre¹ et accueillir la possession. A l'encontre duquel vindrent tous les habitans de ladicte cité², hommes et femmes vestuz de blanc et de noir, et tous les petiz enffans semblablement avoient robes my parties. Et portoient chaicun ung penonceau d'ermes et crioient « Nouel ! ». Et lors le duc entra en ladicte cité et y establit nouveaux officiers pour la troicter et gouverner en son nom.

CHAPITRE CCXXVI

Comme le roy Henry d'Angleterre descendit en Normandie, et comme le roy de France envoya prier le duc lui estre aidant, lequel a grant [ost]³ alla celle part ; et comme les François le combatirent sans lui et furent descomfitez.

[f.351] L'an de Nostre Seigneur mil IIII^{ct} XIII, l'onziesme jour du [mois de]⁴ may, nasquit a Vennes le premier né filz du duc Jehan de Bretagne et de la duchesse madamme Jehanne⁵ sa femme, et fut baptisé par missire Jehan de Malestroit, lors evesque de Saint Brieuc et dempui evesque de Nantes et chancelier de Bretagne, qui le nomma François. Et en celui an se renouvela la guerre entre les ducs d'Orleans et de Bourgoigne. Et l'an ensuivant mil IIII^{ct} XV, Henry lors roy d'Angleterre, filz de Henry de Lancastre, qui avoit eue a femme madamme Jehanne de Navarre, duchesse de Bretagne, comme cy dessus est dict, pour ce qu'il avoit trois foiz envoyé par suffisants messaiges sommer et requerir le roy de France de lui faire restitution du duchié de Normandie que il possidoit, et lequel Henry maintenoit lui appartenir par le droit de ses predicesseurs les roys d'Angleterre qui en avoient esté deboutez par la puissance des François et de leurs alliez moyennant la lascheté d'iceulx roys anglois, pour tant que le roy de France ne vult entendre aux demandes dudict Henry, il cuillit et assembla grant ost d'Anglois et par mer vint atout cil excercite descendre en Caulx, une contree de Normandie, et assiegea la ville de Harfleu. Quant le roy *de France*⁶ entendit la venue dudit roy Henry en Normandie, il fist de toutes pars ses mandemens et assembla gens d'armes pour lui resister et, affin qu'il se monstrast plus puissant a l'encontre de son adversaire et que plus legierement il le peust chacer hors de son royaume, il envoya missire Martin Gouge, evesque de Cleremont, et Bertran de Montauban, ses embassades, vers son beau

¹ *et pour en prendre* (correction d'après 8266)

² Var. *ville*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁵ Var. *Jehanne de France*

⁶ *le roy d'Angleterre* (correction d'après 8266)

filz, le duc de Bretagne, le requerir et affectueusement prier qu'il le voulseist secourir a l'encontre dudict roy Henry d'Angleterre qui son païs de Normandie envaysoit¹. Et affin qu'il eust plus grant affection a celle chose, lui envoya le roy par les dessus ditz embassades cent mil francs pour le soubday de ses gens d'armes, avecques ung chevallet d'or esmaillé² ayant selle, bride et harnoys tous couverts de pierrerie, lequel estoit prisé et extimé valloir la somme de cinquante mil escuz. Et pour ce le duc, se veant ainsi affectueusement requis du roy de France son beau pere, vou[f.351v]lant le secourir et conforter, assembla grant nombre de Bretons en armes et se mist sus et prepara pour entrer de sa personne atout son ost en Normandie ou estoient les adversaires du royaume de France. Lors seoit monseigneur Artur de Bretagne, comte de Richemont, devant Partenay, mais il leva son siege, pource que le roy de France et monseigneur de Guienne le manderent, et tira par devers eulx. Et si tost comme il y fut, [le duc de Guienne luy]³ comist et bailla la charge et la conduite de ses gens. Et tira adonc ledit comte de Richemont sus la riviere de Somme pour joindre avecques le sire d'Allebreth, connestable de France, et o les ducs d'Orleans, de Bourbon, d'Alençon et de Brebant, et aussi o les comtes d'Eu, d'Ennevers et le mareschal Bouciquault, et pluseurs autres seigneurs qui faisoient leur assemblee pour combatre les Angloys. Et avoit ledit comte de Richemont en sa route missire *Bertran*⁴ de Montauban, missire Jehan de Coetquien, missire Geffroy de Malestroit, missire Olivier de La Fueillee, missire Guillaume Le Veyer, le seigneur du Buffon et pluseurs autres chevaliers et escuiers⁵ du païs de Bretagne. Et d'autre part le seigneur de Combour qui la estoit avoit soubz sa banniere bien quatre cens chevaliers et escuiers bretons. Quant le duc Jehan de Bretagne eut toute cuillie son armee et ce qu'il vouloit mener avecques lui en la marche de Dol et de Foulgeres, il entra en Normandie et tira vers Can et vers Rouen pour joindre o les dessus dictz seigneurs françois. Et ce pendant le roy Henry d'Angleterre fist tellement baptre la ville de Harfleu de gros engins de guerre que les habitans d'icelle, qui si brievement ne peurent estre secouruz, furent par force contrains a la rendre a sa volenté. Et lors que il eut retenu les hommes et leurs filz prinsonniers, bouté hors les fenmes et leurs biens envoyez en Angleterre, mesmement que il eut institué audict lieu de Harfleu grosse garnison d'Angloys pource que la saeson d'iver estoit prouchaine, il disposa son retour et lessa tous ses engins dedans Harfleu, puis tira atout son ost droict a Callays. Mais lors la grant armee des gens de France, que conduisoient les princes et seigneurs dessus dictz⁶, tellement le poursuivirent que ilz traverserent et empescherent son chemin. Quelle chose veant ledict roy Henry et qu'il ne pouoit passer sans leur danger, il offry ausdictz seigneurs leur rendre Harfleu et restituer touz [f.352] les dommages qu'il avoit faitz ou royaume de France, mais que l'on le lessast passer. Lesquelles offres furent par les François follement refusees et firent leur conclusion de le combatre, et par leur grant et merueilleux orgueil despriserent le duc de Bretagne, les Bretons et leur aide, ne ne les daignerent attendre pource que trop se confioyent ou grant nombre que ilz estoient au regard des Angloys, combien que icelui duc de Bretagne et tout son ost eussent ja passé la rive de Soinne aux ponts de Rouen pour les aller secourir et grandement les approchoient. Et oultre furent lesditz seigneurs françois et les nobles de France rempliz de si grant

¹ Var. *envayissoit*

² Var. *esmaillé de blanc*

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ *Jehan de Montauban* (correction d'après le f.352v, le ms. 8266 et l'édition d'Hozier)

⁵ Var. *escuiers notables*

⁶ Var. *dessus nommez*

presumpcion qu'ilz mespriserent a celle bataille l'aide de leurs gros varletz de guerre et ordonnerent qu'il n'y auroit fors les nobles qui y meissent les mains. Dont il advint que les Angloys, après ce qu'ilz furent preschez et enortez de par leur roy Henry d'Angleterre que, puis qu'ilz ne pouaint avoir ouverture de s'en aller, que ilz vendeissent leurs vies si chierement qu'il en fust a touzjours mes memoire, et quant¹ les nobles se furent enclos entre les hayes de leurs archiers et aussi que la bataille fut entre les parties commancee, exploicterent les archiers d'Angleterre si vigoreusement par leur traict qu'il envoioient moult impetueusement que ilz rendirent la pluspart desditz François mors dessus la place, les autres fuyants a qui mieulx se pouoit sauver par tost courir. Mais les hauls princes et seigneurs qui fuir ne vouldrent furent la occis moult piteusement, et autres levez de la fange, ou ilz gisoient entre les mors navrez moult doloureusement, et menez es prisons d'Angleterre. A celle journee moururent le sire de La Brech, connestable de France, le duc de Brebant, le duc d'Alenczon, le comte d'Annevers, Jehan monseigneur de Bar et pluseurs autres. Et y furent prins le duc d'Orleans, le duc de Bourbon, le comte de Richemont, qui estoit tresgriefvement navré et fut tiré de soubz les mors, si toillé de sang que a moult grant paine le pouoit on cognoestre, et mené prisonnier au roy d'Angleterre, qui tresjoyeux fut de sa prise plus que de nul aultre, pour la cause que les Angloys trouvent en une prophecie que ung Artur de Bretagne les doit **[f.352v]** conquerir. Aussi y furent prins les comtes d'Eu et de Vendosme et maints autres haulx seigneurs françois. Et des Bretons y moururent le sire de Combour et tous les quatre cens chevaliers et escuiers qu'il avoit soubz sa banniere, fors bien peu. Et de ceulx du comte de Richemont missire Geffroy de Malestroit, missire Bertran de Montauban, missire Jehan de Coetquen, missire Guillaume de La Forest, missire Guillaume Le Veier et tous les autres, fors missire Edouard de Rohan, missire Olivier de La Fueillee, missire Jehan Giffart et le sire de Buffon. Et fut celle bataille en ung lieu appellé Gincourt, le vendredi XXV^e jour d'octobre mil IIII^{ct} XV. Quant le duc Jehan de Bretagne qui, comme dit est, avoit passee la riviere de Soinne aux ponts de Rouen atout son ost pour aller secourir les François et qui ja estoit a moins de deux journees d'eulx, entendit qu'ilz n'avoient riens prisé son aide, mais que par envie qu'ilz avoient que Bretons deussent participer en l'onneur de leur victoire qu'ilz esperoient legierement conquerir et avoir, ilz s'estoient combatuz contre Angloys qui les avoient suffocquez et descomfitz a grant douleur, confusion et rabessement de l'onneur du royaume de France, il fut grandement despit de se estre armé pour gens qui si peu le prisoient, et de leur ennuy fist moult peu de compte, ains le passa assez legierement. Et jasceit qu'il fust assez puissant de combatre les Angloys, desqueulx il estoit assez pres et que sa victoire fust plus a esperer que celle desditz Angloys qui foullez, las, travaillez et navrez estoient telement qu'ilz ne se pouoint partir du lieu ou avoit esté la bataille, et qui de fait se fussent renduz a lui sans coup ferir si il fust allé sus eulx, ainsi comme depuis ilz confesserent, toutesfoiz se mist il au retour et achemina son ost vers Bretagne. Si exploicta tellement par ses journees que il y parvint, et lors donna congié a ses gens d'armes de s'en retourner a leurs maisons, quar il ne se vout plus entremepre de la guerre des François et des Angloys, mes seulement garder et defendre ses subgictz de toute oppression. Et de fait les entretint en paix lors que le royaume de France **[f.353]** estoit en telle et si miserable desolacion que a tresgrant paine y pouait aucun avoir refuge de seurté, quar deux ans après la bataille dessus dicte, le roy Henry, qui victorieux s'en estoit retourné en Angleterre et y avoit mené ses prisonniers, revint en France et descendit

¹ Var. *que*

en Normandie environ Toucque, l'an mil IIII^{ct} XVII, sans ce que aucune resistance lui fust faicte, quar les François, qui par le mean de la bataille dessus dicte estoient affoibliz et espaouriz, s'enfermerent les aucuns es villes, et les autres, espicialment les Normans, en grosses tourbes s'en vindrent demourer en Bretagne, pource que lors y estoit paix, et y furent debonnairement recueilliz par charité. Desqueulx Normans, après l'extirpacion desditz Angloys de leurs propres heritages, les pluseurs s'en retournerent es lieux dont ilz estoient venuz et les autres y ont fait leurs demeures perpetuelles. Après ce que le roy Henry d'Angleterre eut prins terre en Normandie, comme dit est, il assegea la ville de Can, laquelle il print par vigoureux assault et tous les habitans fist cruelement murdrir ou tenir captifs et emprisonnez comme esclavez sans misericorde, puis alla meptre et asseoir son siege devant la cité de Rouen, laquelle il contraignit telement par longuement le continuer que plus de trante mil personnes y moururent de fain. Et finalement les autres, veants que prouchainement leur couvenoit cheoir en cil inconvenient, la lui rendirent. Après la prinse de laquelle, il ne trouva aucune resistance en nulle des places de Normandie, ains lui furent villes ouvertes et chasteaux baillez tant que finalement toute Normandie fut en son obeissance, fors le mont Saint Michel. Et adonc entra il plus avant en France et fist prandre Ponthoise par eschiele et Gisors par siege et Monstereau Fault Yonne d'assault. Après la prise desquelles le roy Charles de France et Phelipe duc de Bourgoigne, filz du duc Jehan de Bourgoigne qui, n'avoit gueres, avoit esté tué en ladicte ville de Monstereau Fault Yonne, envoierent leurs embassades par devers ledit roy Henry pour avoir traicté de paix. A laquelle chose il se consenti et assez tost après assemblerent ces deux roys en la ville de Troys en Champaigne, [f.353v] ou il fut entr'eulx conclut et accordé que le roy Henry d'Angleterre auroit a femme Katherine, fille du roy Charles de France, et que il seroit appellé regent du royaume de France durant la vie d'icelui roy Charles ; et après son deceix, il seroit roy de France, lui et les siens a jamais. Et de ce furent chartres escriptes et seellees, et les jurerent ces deux roys chaicun de sa part tenir et faire tenir sans aucunement aller a l'encontre.

CHAPITRE CCXXVII

Comme a l'ennortement des François, Olivier de Blays, comte de Paintevre, print en traïson le duc Jehan de Bretagne, son seigneur, et son frere, le comte d'Estempes, et les enmena a Chantoceaux.

Pendant le temps que le roy Henry et ses Angloys persecutoient ainsi le royaume de France, estoient le roy et les François grandement doloireux et ennuyeux de ce que le païs de Bretagne demouroit ainsi en paix. Et ilz estoient afflictz et tourmentez par guerres greveuses et continuelles, et pancerent de le meptre semblablement en guerre – quar la consolacion des miserables est avoir des compaignons en paines. Et moult estoient desplaisans que le duc de Bretagne ne s'armoït pour les secourir et aider. Lequel n'en avoit tallant, mais neantmoins souffroit il que ses subgictz allassent les servir, et souventesfoiz faignoït ignorer leur departement de Bretagne, jasceit qu'il leur donnast congié avecques or, argent, chevaulx, harnoyz pour ce faire. Et porterent les Bretons les feix d'icelle guerre plus grandement que nulz autres. Le roy de France donc et ceulx de son conseil pour les choses dessus dictes fistrent couvertement traicter avecques Olivier de Blays, comte de Paintevre, o ses freres et o leur mere Margarite de Cliczon, pour tant que bien savoient que iceulx de Blays portoient, tousjours sopy en leur courage, remors de

monseigneur Charles de Blays leur ayeul, que le duc Jehan Vaillant, pere du duc Jehan lors regnant, avoit fait mourir en bataille, avecques ung desir de parvenir a la duchié de Bretagne¹ s'ilz pouaient qu'ilz saisissent ledit duc Jehan leur seigneur et le menassent en France, leur promettant secour et aide de gens d'armes a soubstenir leur guerre contre Bretons s'ilz vouloient emprandre sa delivran[**f.354**]ce et le ravoir par puissance. A laquelle chose les dessus ditz de Blays tresvoluntiers entendirent, quar ilz estoit assez enclins et ilz avoient assez grant convenableté de ce faire, pource que le duc entre ses autres subgictz les entretenoit plus grandement. Et ce faisoit il pource que ilz estoit ses prouchains par lignage, et aussi il cuidoit par douceur et debonnaireté vaincre la rigueur qu'ilz portoient en leurs courages, combien que ilz n'en feissent semblant. Et adonc le comte de Paintevre, ses freres et leur mere, corrupuz par les vaines promesses du roy de France et de son conseil, conspirerent a l'encontre du duc Jehan de Bretagne leur prince et firent leur conclusion de le prendre et le mener en France. Mais pource que ilz ne pouaient leur desir et leur emprise parfaire par puissance, ilz pancerent d'en venir a chieff par cauteleuse et subtile maniere, c'est assavoir que ilz le invicteroient a aller a Chantoceaux soubz couleur de le festoyer et honorer, et, lors que ilz l'auroient tiré aux champs, ilz tendroient contre lui leurs embusches par lesquelles ilz le feroient prendre et saesir, puis le meneroient a leur vouloir. Comme ceste chose fut entr'eulx proposee, pour y proceder de fait se transporta le comte de Paintevre a Nantes ou lors estoit le duc, lequel il supplia et requist que il lui pleust aller audict lieu de Chantoceaux ou estoit la comtesse Margarite de Cliczon sa mere, quar ilz [le]² desiroient veoir et festoyer en leur maison. A laquelle chose se consenty le duc qui n'y pensoit mal ne traïson, mais cuidoit que le vouloir du comte fust semblable a ses parolles qu'il lui profferoit, ainsi qu'il lui sembloit, en grant amour, et debonnairement emprunt ce veage outre le gré de tous ceulx de son conseil, qui luy deslouroient a ce faire, quar bien cognoessoient et appercevoient par conjectures que ceulx de Blays [desiroient]³ sa destruction et le recouvrement de son duchié⁴ de Bretagne. Jasceit que ce fust couvertement, si se contentoient mal de ce que en eulx avoit tant de fiance et souventesfoiz lui remonstroient les inconveniens qui en pouoient avenir – et qui de fait s'en ensuivirent – quar il ne vult oncques croyre leur conseil – comme pluseurs princes qui usent de volonté dont [**f.354v**] ilz sont maintesfoiz deceuz – et partit de sa cité de Nantes pour aller a Chantoceaux, en sa compaignie monseigneur Richart de Bretagne son frere, monseigneur Bertran de Dinan, mareschal de Bretagne, le sire d'Oudon et aucuns autres seigneurs, quar la pluspart de ses gens lessa a Nantes et leur y commanda de demourer pource que ilz ne peussent touz loger audit lieu de Chantoceaux. Mais comme il eut chevauché jucques a ung petit pont qui siet sus la voye d'un bouccage qui d'icelui pont est prouchain, saillirent gens d'armes et archiers que Olivier de Blays secretement y avoit fait embuscher, lesqueulx gens d'armes et archiers saisirent le duc Jehan, monseigneur Richart son frere, [le]⁵ mareschal de Bretagne, le sire d'Oudon et les autres de sa compaignie, que ilz envoierent⁶ prisonniers a Chantoceaux sans resistance, quar ilz estoient sans armes et en riens ne se doubtoient de ce que leur advint soubdainement. Et fut ceste prinse en l'an mil IIII^{ct} dix neuff, le XIII^e jour du moys de fevrier. Assez tost après fut

¹ Var. *parvenir a la succession du duchié de Bretagne*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *le recouvrement du duchié de Bretagne*

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁶ Var. *que ilz emmenerent prisonniers*

celle prinse sceue par tout le païs de Bretagne, et en vint la nouvelle a la duchesse et aux barons qui en furent doloireux outre mesure et proposerent venger celle traïson. Et premierement la duchesse, jasceit ce que elle fust grandement angoeseuse pour la prison de son seigneur, neantmoins elle, comme dame de grant courage, emprint par merueilleux hardement sa delivrance et a le ravoïr par puissance d'armes. Et manda tous les barons dessus ditz et autres seigneurs de Bretagne en la cité de Vennes, ausqueulx elle remonstra mot a mot de sa propre bouche come le duc, son seigneur et leur prince, avoit esté prins en traïson par son desloyal vassal Olivier de Blays, comte de Paintevre, en leur priant et requerant aide et qu'ilz s'armassent pour sa delivrance. Et affin qu'ilz fussent plus curieux de celle chose emprandre, elle fist deslors distribuer ung grant thesor, que les estats de Bretagne avoient assemblé pendant la minorité du duc, et leur dist outre que, si a ce ne pouoit ledit thesor suffire, elle leur departiroit de ses riches joyaux et ournemens precieux jucques a la valeur de II^{ct} mil escuz. Et en ce disant, tenoit la duchesse entre ses braz François, comte de Montfort, son aïné filz de l'asge de cinq ans, et monseigneur Pierre, son autre filz, [f.355] a celle fin que les Bretons eussent plus grant affection a delivrer le duc leur pere, auquel ledit comte de Montfort par droit devoit succeder.

CHAPITRE CCXXVIII¹

Comme les Bretons se assemblerent en armes et prindrent les places que le comte de Paintevre avoit en Bretagne, puis assistrent Chantoceaux et leur fut [le duc]² rendu.

Quant ainsi se veirent les barons et autres seigneurs de Bretagne affectueusement requis de leur princesse et damme, avecques le bon vouloir que ilz avoient et o ce que ilz y estoient obligez davantage, ilz emprindrent [f.355v] la guerre de grant courage a l'encontre du comte de Paintevre et de ses complices, et manderent chaïcun leurs subgictz que ilz se preparassent en armes et a certain jour se transportassent par devers eulx, quar ilz vouloient par puissance contraindre le comte de Paintevre a leur rendre leur duc que il avoit par traïson emprisonné. Lesqueulx subgictz, chevaliers et escuiers de aussi grant volonté comme les dessus ditz barons, desirans exposer leurs vies et leurs avoirs a la delivrance de leur prince, et non pas seulement les nobles mais generalmente tout le peuple breton, s'esmeurent pour l'injure faicte a leur duc, et s'armerent ceulx qui puïssans estoient pour armes porter, puis choesirent de tous les seigneurs bretons ceulx qui plus ilz eurent a gré et se mistrent soubz leurs enseignes pour veager la part que ilz les vouldroient conduire. Et premierement se firent cheffs de celle armee le vicomte de Rohan, qui cousin germain estoit du comte de Paintevre et par lequel il esperoit estre soubstenu, les seigneurs de Chasteaubrient, de Raix, de Rieux, de Malestroït, de Combour, de Quintin, de Chasteaugiron et de La Hunaudaye, le vicomte de La Belliere et les autres seigneurs bretons qui bien se trouverent, quant ilz furent tous assemblez, a bien cinquante mil hommes tous de la nascion de Bretagne. Et lors pource que ilz considererent que une si grant multitude ne se peut bonnement regir ne gouverner sans ung chieff souverain qui sus tous eust gouvernement – pource que moult souvent les particuliers seigneurs ne veullent obeïr l'un a l'autre, ains se

¹ Un espace blanc est réservé pour une enluminure. Celle de 8266 (folio 344v) représente la prise de Chantoceaux.

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

tiennent de pareille noblesse et dignité et ce que l'un veult l'autre dissimule – ilz envoierent o le consentement des autres estats de Bretagne par devers le roy Henry d'Angleterre lui prier et requérir comme il leur voulseist prester le comte de Richemont, qu'il tenoit prisonnier des la bataille de Gincourt ou il avoit esté prins, comme dit est cy davant, pour estre chieff de leur guerre ; et s'obligeoient les dessus ditz estats au dessus dict roy Henry lui rendre ledit comte dedans certain temps, mort ou viff, ou certaine somme d'or ou d'argent pour sa redemption. De celle embassade fut la charge, de par la duchesse, les barons et autres estats, commise et baillée a missire Jehan de Malestroit, evesque de Nantes et chancelier de Bretagne, et au sire de Montauban. Lesqueulx, quant ilz eurent en charge ce que ilz devoit faire, se transporterent par **[f.356]** devers ledit roy Henry d'Angleterre, qui lors tenoit siege devant Melun et avoit o luy le roy Hamon d'Escoce qu'il tenoit prisonnier et ledit comte de Richemont, lesqueulx il avoit amenez avecques lui des ce que il passa la secunde foiz en Normandie et qu'il descendi a Toucque. Si les menoit par tout ou il alloit et les lessoit chevaucher et aller o les gens de son ost, sans avoir autres pleges ne seurtez d'eulx fors de leur foy. Quant ces embassades bretons furent devant Melun arrivez, ilz compterent leur message au roy Henry d'Angleterre et ce dont la duchesse et les estats de Bretagne le prioient. Lequel roy Henry leur dissimula longuement, et ne peurent lesdictz embassades si tost impetrer ne obtenir leur demande. Mais neantmoins ce pendant ne lesserent pas les dessus ditz barons de Bretagne a proceder en guerre a l'encontre du comte de Paintevre, et tout premier prindrent a force les places de sa comté, savoir Lamballe, Guingamp, La Roche Derien¹ et autres, et assistrent Broon, devant lequel, pource que ceulx qui le gardoient ne le voudrent si tost laisser prendre, ilz laisserent missire Charles de Montfort et autres cappitaines atout une armee de Bretons, puis allerent asseoir Chantoceaux, qui lors estoit ung des plus fors chasteaux du royaume de France. Et pour ce y fistrent ilz conduire pluseurs engins de guerre de Ploermel, de Vennes, de Rennes, de Dinan et de Nantes, quar ilz le vouloint a force conquerir, et ravoir leur prince qu'ilz cuidoient de premier estre dedans. Mais non estoit, ains l'en avoit le comte de Paintevre tiré hors si tost qu'il entendi que les Bretons y alloient meptre le siege, et l'avoit mené en ung autre fort chastel en Poitou ouquel il le faisoit moult soigneusement garder. Et jasceit ce qu'il eust² prins et saesi par l'instigacion du roy de France et d'aucuns de son conseil, toutesfoiz ne lui vout³ il livrer ne bailler⁴, quar il doubtoit ne le pouair recouvrer⁵ quant il le demanderoit, et ne savoit comme les choses tourneroient, et pour ce en vouloit il estre saesi. Quant les Bretons furent arrivez devant Chantoceaux, ilz le avironnerent de toutes les parties devers la terre et au travers du fleuve de Laire, sus lequel ledit chastel seoit. Si firent grans ponts de clays et de merrains pour passer leurs gens et leurs vivres qui leur vendroient de Bretagne. Puis fermerent leur siege de fossez **[f.356v]** larges et parfons, et ficherent au tour grans⁶ merrains, et leur entree⁷ firent de l'une et de l'autre part haultement murrer de dures⁸ pierres, entre lesqueulx murs ilz assistrent de grosses portes. Et illecques s'ordonnerent assez grandement et y voulseissent ilz leurs vies user, quar, jasceit ce que assez tost ilz cogneussent et sceussent certainement que leans

¹ Var. *Lamballe, Guingamp, Jugon, Derien et autres*

² Var. *ce que il le eust*

³ Var. *ne le lui vout*

⁴ Var. *le bailler*

⁵ Var. *ravoir*

⁶ Var. *gros*

⁷ Var. *leurs entrees*

⁸ Var. *hautement murez de dures pierres*

n'estoit pas leur prince, toutesfoiz ne voullioient ilz partir jucques a ce que ilz l'eussent conquis, pour tant que bien savoient que Margarite de Cliczon, comtesse de Paintevre, et partie de ses enfans y estoient, et mesmement que ilz ne voullioient pas passer plus avant et laisser a leur dos garnison qui leur fust contraire, quar trop leur pouoit estre nuisible, pource que elle eust impesché les vivres et les pourveances a estre portees de Bretaigne en leur ost. En après leverent les Bretons leurs engins devant le chastel et y assorterent canons et bombardes, et grandement se painnerent de travailler ceulx qui dedans estoient, dont il avoit grant nombre de bons gens [d'armes]¹, lesqueulx leur resistoient par machinacions contraires et tant que lesditz Bretons longuement y sistrent avant qu'ilz les peussent contraindre a le leur rendre. Et ce pendant le comte de l'Aigle tellement pourchacza envers le roy et les seigneurs de France qu'il assembla grant nombre de gens d'armes franczoys en esperance de desasseger Chantoceaux, et pour ce faire les amena celle part. Mais comme ilz approcherent du siege, les Bretons saillirent hors de leurs lieux pour escarmoucher avecques eulx et si bien defendirent leurs plus loigtaines barrieres que oncques ne les peurent lesditz François conquerir, pour quoy ilz se retirerent tous ensemble et se ordonnerent en bataille. Mais quant ilz eurent advisee la puissance des Bretons et comme ilz s'estoient fortiffiez, ilz considererent que a les assaillir ilz pouaint plus perdre que gaingner et s'en retournerent atant. Et le roy de France, ouant celle chose et la grant puissance des Bretons, combien qu'il eust enorté le comte de Paintevre de prandre leur duc lui promettant aide **[f.357]** contre lesdictz Bretons, toutesfoiz demoura il sans semblant en fere ne sans secourir ledit comte, qui par ce demoura frustré de son entente et en guerre o les Bretons. Lesqueulx continuerent tant et si longuement leur siege devant Chantoceaux, et par leurs vigoureux assaulx et leurs engins de guerre, qui nuyt et jour incessamment gictoient grosses perrieres, dont les unes heurtoient contre les pans des murs si roidement que par la dureté de leurs coups continueulx tous les brisoient et defroessoient, et les autres par grant roideur en l'air lancees tomboient si espesseement que elles accravantoient les paveillons des haultes tours et les couvertures des salles, que par celle maniere ilz oppresserent telement ceulx qui dedans estoient que ilz ne se osoient apparoir aux creneaux ne aux guerites pour se defendre, et, qui pis estoit pour eulx, ils n'avoient autre refuge de seurté fors es basses caves et es voutes des tours. Et pour ce se commancerent ilz a espouvrer², et eurent paour d'estre prins et conquis a force, et par ce ne pouair venir a mercy envers les Bretons, quar ilz veoint leurs clostures si fort debrisees que elles estoient presque au trebucher. Et adonc pour celle cause, Margarite de Cliczon, comtesse de Paintevre, fist traicter de paix avecques les barons et seigneurs de Bretaigne qui au siege estoient, et leur promist rendre leur duc et la place de Chantoceaux pour en faire a leur voulloir, et au seurplus leur faire faire reparacion de l'injure qui leur avoit esté faicte a leur bon esgard, mais que ilz laissassent paisiblement se partir dudict lieu de Chantoceaux elle et ses enffans et tous leurs gens. Lesquelles offres lesditz seigneurs bretons accepterent et se y consentirent pour l'ardant desir qu'ilz avoint de ravoir leur prince, jasceit ce qu'ilz eussent peu faire de ceulx de Chantoceaux a leur plaisir. Mais avant que de la ilz parteissent, vouldrent ilz en estre asseurez et que le duc y fust amené. Et lors, pour avoir temps de ce faire, fut ung respit de guerre prins et accepté entre les Bretons et la comtesse, laquelle, pour soy delivrer du peril ou elle se sentoit, envoya ses messages par devers **[f.357v]** son filz, le comte de Paintevre, lui signifier les traictez et les couvenances qu'elle avoit faictes o les

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266, où ils sont suscrits.

² Var. *espouvrer et effroier*

Bretons et comme elle leur avoit promis rendre leur prince. Desquelles choses ledit comte fut moult doloireux, pour tant qu'il lui couvenoit rendre le duc esditz Bretons, mais neantmoins le luy failloit il faire avecques les autres articles du traicté, savoir leur rendre Chantoceaux et leur faire reparacion, s'il vouloit delivrer sa mere et ses freres de leurs mains. Si bailla ledit comte le duc Jehan de Bretagne, monseigneur Richart son frere, [le]¹ mareschal de Bretagne, le sire d'Oudon et les autres que prins il avoit, au sire de l'Aigle son frere, lequel les amena de son commandement aux Bretons devant Chantoceaux. Et quant ilz en furent saesiz, ilz en laisserent paisiblement aller la comtesse et tous ses gens ainsi que promis l'avoient. Mais quant le chastel fut de tous points voidé, ilz entrerent dedans et le arraserent, demolirent et planerent presque a l'egal de la terre, puis se departirent et desfirent leur siege pour s'en retourner en Bretagne, ou ilz ramenerent leur prince avecques Guillaume de Blays, frere du comte de Paintevre, et aucuns autres ostaiges que ledit comte et sa mere leur baillerent, en pleges qu'ilz comparestroint a Vennes au parlement, ou deslors leur fut assigné terme pour oïr droit et jugement du crime de magesté lese qu'ilz avoient commise envers leur prince, lequel terme ilz accepterent et promistrent y comparoir. Et fut ladicte rendue du duc Jehan aux Bretons devant Chantoceaux le VII^e jour de juillet, l'an de grace mil IIII^{ct} vign. Encore estoit missire Jehan de Malestroit, chancelier de Bretagne, et le sire de Montauban, ambassades bretons en France o le roy d'Angleterre, par devers lequel ilz avoient esté envoyez, comme dit est cy davant, par les trois estats de Bretagne pour impetrer qu'il leur prestast le comte de Richemont pour estre chieff de leur guerre. Mais comme ilz entendirent que leur prince leur estoit rendu et qu'ilz veirent que ledict roy d'Angleterre, qui grandement estoit courroucié d'icelle rendue, dissimuloit **[f.358]** leur consentir et octrier leur demande, ilz s'en retournerent atant sans plus le presser de la delivrance dudit comte de Richemont. Toutesfoiz fut le roy content qu'il demourast en Normandie en la garde du comte de Suffroch, par ce qu'il promist et jura n'en partir sans le congié dudit roy d'Angleterre, et fut a la priere dudit chancelier et du sire de Montauban. En cest an mil IIII^{ct} et vign, maistre Vincent Ferrart, né du royaume d'Arragon, de l'ordre des Freres prescheurs, allant par les diverses regions, en mainte maniere anunczant la parole Nostre Seigneur, parvint en Bretagne ou il prescha et donna en pluseurs lieux innumbrables enseignemens de la religion cristienne. En la cité² de Vennes, plain de sapience, de vertus et resplendissant par miracles, ou moys de may sa vie finit, et fut son precieux corps ensepulturé en l'eglise du benoist apostre saint Pierre, cathedrale de ladite cité.

CHAPITRE CCXXIX

Comme Olivier de Blais fut par sentence privé de la comté de Paintevre, et comme le comte de Richemont vint a Vennes. De son mariage et comme il fut fait connestable de France.

Au parlement qui estoit assigné tenir en la cité de Vennes, auquel estoit le comte de Paintevre ajourné pour ouir droict, se comparurent les prelatz, les barons et les autres gens des estats de Bretagne, lesqueulz, poursuivans selon droict a ce que le crime par ledit comte de Paintevre commis en la personne de son prince ne demourast impugny, le fistrent appeler a droict par devant celle court ou estoient, come dit est, congregez et assemblez les troys estatz de Bretagne. Mais ledit comte

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *puis en la cité*

ne se y comparut, ne exoinne ou excuse n'y transmist, et pour ce, la plainte par le procureur du duc contre lui proferee¹ après ce qu'il eut esté deurement appellé et suffisamment attendu par intervalles, fut son proceix fait sollempnelement et par icelle court fut donné² sentence diffinitive contre lui, en laquelle fut decleré que pour sa desloyauté et pour le crime de lese magesté qu'il avoit commis, toutes et chaicune ses seigneuries qu'il tenoit du duc estoit [f.358v] et seroient confisquees et applicquees au demaine de Bretagne ; et oultre plus lui seroit fait guerre par toutes ses autres villes et chasteaux qui n'estoient pas en l'obeissance du duc. Et adonc le duc Jehan de Bretagne, desirant icelle sentence, contre ledit comte de Painteuvre donnee, vertueusement executer, fist de fait poursuivre contre lui et grant armee de Bretons entrer en Poitou, qui les chasteaux de Palluau, des Essars, de Sainte Ermine et pluseurs autres places appartenantes audit comte de Painteuvre occuperent a force, et dempuis les tindrent longuement. Et d'autre part les villes et chasteaux de Guingamp, de Lamballe, La Roche Derien, Bron et les autres fors de la comté de Painteuvre, lesqueulx les Bretons avoient prins et conquis a force sur les gens dudit comte avant qu'ilz allassent asseoir Chantoceaux, comme il est dit cy davant, fist le duc planer, demollir, arraser et ramener a l'esgal de la terre pour magnifester la punicion dudict comte. Et Guillaume de Blays, frere d'icelui comte, qui en ostaige avoit esté baillé, ainsi que dit est cy dessus, fist moult destroictement tenir ou chastel d'Auroy, ouquel il demoura tant et si treslonguement en si grant desplaisir que, par l'excessive efusion des larmes qu'il pleura, il perdi la veue. Et telle fut la conclusion de la prinse du duc Jehan de Bretagne faicte par Olivier de Blays, comte de Painteuvre, son vassal. Comme dit est cy dessus, estoit le comte de Richemont demouré en Normandie en la garde du comte de Suffroch. Assez tost après³ l'amena a Pontorson et la se transporterent pour le veoir pluseurs seigneurs bretons par le congié et sur le saufconduit dudict comte de Suffroch, entre lesqueulx le sire de Combour et celui de Montauban, qui sejournoient sur celles marches, se trouverent ung jour assez puissans pour le ravoir oultre le gré des Angloys qui le gardoient, et lui enquistrent s'il vouloit estre mis hors [des mains]⁴ desditz Angloys, lui affirmans que legierement ilz le pouaient meptre au delivre. Mais il ne se y vout assentir, ains leur respondi que ja ne enfraindroit ne briserait le serment qu'il avoit au roy d'Angleterre, et pour ce s'en retournerent atant lesditz seigneurs de Combour et de Montauban en leurs lieux. Et petit de temps après, le duc son frere le alla veoir audit lieu de Pontorson, lequel pource que il ne se confioit pas du tout [f.359] es Angloys, mena avec soy grant compaignie de gens d'armes, entre lesquelz y avoit deux cents lances commis et deputez a sa garde, qu'il ordonna sur le pont Orson de l'une et de l'autre part. Et adonc parlerent ensemble le duc et ledict comte de Richemont, qui nullement ne vouloit passer en Bretagne ne sa foy violer ne corrompre. Et après ce qu'ilz eurent communiqué et ensemble traictié des affaires pour lesqueulx ilz estoient illecques convenuz, le duc s'en revint a Rennes et ledit comte de Richemont retourna par devers le roy d'Angleterre, qui le recueilli benignement et grandement en son cueur le pris de ce qu'il lui avoit fermement tenu le convenant qu'il lui avoit promis et juré de non venir en Bretagne sans sa licence. Pendans les choses dessus dictes, vindrent en Bretagne par pluseursfoiz pluseurs ambassadeurs angloys parler au duc, et mesmement le duc envoya les siens devers le roy d'Angleterre pour traicter assemblément l'aliance d'entr'eulx, leurs païs et subjectz.

¹ *contre lui proposee proferee* (correction d'après 8266)

² Var. *donnee*

³ Var. *lequel comte de Suffroch assez tost après*

⁴ Mots manquants, rétablis d'après 8266

Quar le duc, ramenant a memoire sa prinse, ne vouloit aucunement de la en avant porter ne soubstenir la querelle du roy de France, combien qu'il eust sa fille a femme, pource que par ses subgictz les Bretons, faisans guerre au comte de Painteuvre et prenant ses villes, chasteaux et fors, avoit esté trouvé le seel du roy baillé audit comte de Painteuvre, par lequel, après avoir conseillé sa prinse, il promettoit audit comte aide contre touz ceulx qui voudroient la delivrance dudict duc emprendre et se declairer en guerre contre eulx. Et pour ce le duc, deument informé de ceste chose, entretint les Angloys et, comme dit est, eut avecques eulx pluseurs collocucions et parlements. Et ja estoit lui et lesdictz Angloys presque a la conclusion de leurs traictiez et alliances, mais adoncques monseigneur Charles daulphin, filz et heritier presumptiff du roy de France et qui se appelloit et nommoit regent du royaume de France, et de fait les seigneurs et autres gens françoys lui obeissoient, savoir ceulx qui n'estoient en l'obeissance des Angloys, quar le roy et la royne, ses pere et mere, estoient par lesdictz Angloys detenez de leurs personnes hors de liberté et en servitude, oyant que ces traictiez, consideracions et alliances ainsi estoient demenees entre le roy d'Angleterre et le duc de Bretagne, penczant que icelles alliances et consideracions d'entr'elx pouoient estre et ceder a la totale destruction du royaume, ou au moins ou grant prejudice d'icelui, y voutl pourveoir de remide et empescher lesdites choses sortir et avoir effect. Et de sa part envoya les siens embassades par devers ledit duc son beau frere, par lesqueulx il le prioit et requeroit tres affectueusement comme il ne vouldist aucunement entendre a nul traictié ne accord de paix envers lesdictz Angloys, en se excusant de sa prise et disant n'en avoir riens sceu. Et tant pourchacerent, allerent et vindrent lesditz ambassadeurs françoys envers le duc, qui ja avoit prins trieves avecques lesditz Angloys, que ilz rompirent le [f.359v] coup de oultre proceder¹ et que le duc, qui naturellement avoit le cueur plus enclin a la partie dudict daulphin que des Angloys pour la consanguinité et proximité² de lignage en quoy ilz ataignoient l'un a l'autre que pour ce qu'il avoit sa seur espousee, que autres obligations naturelles, delaissees toutes rigueurs et la memoire et souvenance de sadicte prise, se consenti et accorda a aller jucques a Sablé ou Mainne, ou ledit daulphin de sa part promist se rendre la premiere sepmainne du moys de may, en l'an mil quatre cens vint et ung, pour illecques assemblement communiquer des affaires du royaume et des leurs. Esqueulz temps et lieu se transporterent de chaicune part les dessus dictz, et y alla le duc grandement acompaignié de seigneurs, gens de conseil et de guerre, de son país de Bretagne. Quar encore, quelque beau semblant que lui monstrassent les François, n'avoit il parfaicte assurance ne confiance en eulx, jasceit ce que avant son partement de Bretagne ledit daulphin lui eust envoyé pour assurance pleges et suffisans ostaiges, lesqueulx estoient demourez en Bretagne pour tenir prison jucques a ce qu'il fust retourné, et avant lequel partement, neantmoins ces choses, il eut pluseurs oppinions de non y aller et eurent lesdicts embassades de mondect seigneur grant paine a le y faire consentir. Ces seigneurs de toutes les pars a Sablé convenuz, leurs consaulx mistrent en termes les traictiez et alliances d'entr'eulx, lesqueulz traictiez, alliances et confederacions entr'eulx furent concluz et accordez – ainsi que plainement est contenu et appert par les chartres sur ce faictes – desquelles, affin de mieulx entendre la forme dudict traictié, la teneur est³ ycy inseree et s'ensuist : « Charles, filz du roy de France, regent le royaume, daulphin de Viennoys, duc de Berry, de Thouraine et comte de Ponthieu, et Jehan duc de

¹ Var. *de oultre y proceder*

² *proximité* (correction d'après 8266)

³ *et ycy*. Idem en 8266 (notre correction)

Bretaigne, comte de Montfort et de Richemont, a tous ceulx qui ces presentes lettres veoiront, salut. Comme les Angloys, anciens ennemis et adversaires de France et qui de tous points¹ se sont efforcez et efforcent de occuper la seigneurie de France et les nostres, soient depuis aucun temps encza descenduz en icelui royaume, ouquel, tant par leur entreprise comme a l'occasion des divisions, qui ont esté et sont, et des facteurs, adherents et aidans que ilz y ont euz et trouvez, ilz ont eu tel avantage qu'ilz occupent grant partie de ladicte seigneurie et detiennent a present les personnes du roy, nostre seigneur et pere, et de la royne, nostre damme et mere, hors de liberté et en leur servitude, en soy efforcant de usurper ladicte seigneurie et debouter de ladicte succession nostredit seigneur et pere, Nous, Charles, regent dessus dit, qui sommes son vray et naturel heritier et successeur de sa couronne, et les autres parens de monseigneur, qui a lui pourroient par droit succeder après Nous, laquelle chose, si elle demouroit en l'intencion² desditz annemis et leurs adherans, seroit en grant esclandre, lesion, dommaige et desheritement [f.360] de la maison et lignee³ et au grant reproche de Nous et de tous les autres parens, vassaulx et subgectz de mondict seigneur et pere, et en espécial de Nous, Charles, regent dessus dict, et de Nous, Jehan duc de Bretaigne, qui par le plaisir de Dieu avecques les autres obligacions naturelles et de lignage autres, en quoy sommes conjoingts⁴ par mariage a nostre treschere et tresamee compaignie, ainsnee fille de nostre dessus dict seigneur et pere, par quoy comme de raison est de tousjours Nous employer a la delivrance des personnes et conservacion de nosdictz seigneur et damme de sa seigneurie, comme celui a qui la chose touche grandement, tant par ce que dit est que pour l'interest que Nous et noz enfans y pourrions avoir ; mesmement que, si lesditz annemis usurpoient ladicte seigneurie, que Dieu ne vueille, ilz s'esforceroient de Nous meptre hors de noz païs et seigneuries et les attribuer a eulx comme [dessus]⁵, savoir faisons que les choses dessus dites, bien considerees par Nous, Charles, regent, et Jehan, duc de Bretaigne, dessus dictz, et eue aussi consideracion de ce que a Nous plus que a autres après nostredict seigneur et pere l'entreprise des dessus ditz annemis, s'ilz parvenoient a leur intencion, pourroient porter prejudices et dommages, et que nous ensemble, avecques l'aide de Nostre Seigneur, avons bien pouair de resister ausditz annemis, a la conservacion de ladicte seigneurie et de nos païs et subgictz et a tous autres qui a nous ou aucun de nous auroient fait ou porté guerre, deshonneur, desloyauté, prejudice et dommaige, et les meptre en subjection et punir comme au cas apartient, et singulierement Olivier, Jehan et Charles de Blays, qui desloyaument et en traïson ont puis aucun temps encza prins et tenu prisonnier longuement nostredit frere duc de Bretaigne, leur naturel [seigneur]⁶, et nostre treschier et tresamé cousin Richart de Bretaigne son frere, a nostre tresgrant desplaisance, après grande et meure deliberacion de conseil, eu sur ce l'advis et conseil de pluseurs des seigneurs du sang royal, de pluseurs prelatz du royaume et autres, des conseillers de monseigneur et Nous, Charles, et aussi eu sur ce l'advis et deliberacion des prelatz, barons et gens de conseil de Nous, Jehan duc de Bretaigne, que pour ce avons fait assembler, avons, oultre et par dessus les amitez et aliances et autres obligacions en quoy nous sommes tenuz l'un vers l'autre, pour plus grant fermeté et

¹ Var. *de tous temps*

² *l'intencion*. Idem en 8266 (notre correction)

³ Var. *lignee royal*

⁴ Var. *en quoy sommes tenuz au roy nostre seigneur, sommes conjoingts*

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

accroissement de bonne amour et unité entre nous et pour plus corageusement et d'un mesme voulloir nous emploier es choses dessus dites, [f.360v] fait traictié, accordé et promis foy, confederacion et alliance l'un vers l'autre tant pour nous comme pour noz païs et subgectz, en la maniere qui s'ensuist. C'est assavoir que Nous, Jehan, duc de Bretaigne dessus dict, tant pour Nous et en nostre nom comme pour noz barons, païs, vassaulx et subgictz, cherirons et honorerons nostre tresredouté seigneur et frere, Charles, regent dessus dict, et luy complairons en toutes manieres ainsi que raison, et tenu y sommes comme a noustre frere. Et lui aiderons, donnerons conseil, confort et aide¹ et secours a l'encontre des Angloys, anciens annemis dessus ditz et autres leurs adherans, alliez, aidans et complices, au recouvrement de la personne du roy, nostredit seigneur et pere, et des païs et terres occupez par lesditz anciens annemis, adherans et alliez et complices, de toute nostre puissance sans riens espargner. Et nous exposerons et emploierons a nostre puissance envers tous qui s'esforcent et efforceront ou voudront efforcer de dommager la seigneurie du roy et celle de nostredit seigneur et frere, sa personne et honneur et ses droitz, dignitez, honneurs a la succession du royaume, qui lui doit appartenir tant comme Dieu nous donnera. Et par tout ailleurs Nous exposerons a la conservacion des honneurs et appartenances de la maison et lignee royal, ainsi que filz et loyal parent de mondit seigneur le roy, et bon frere de mondit seigneur et frere, le regent, doit faire. Et a ceste cause, meptons Nous, noz païs et subgictz en guerre ouverte contre lesditz anciens ennemis, adherans et alliez. Et des maintenant les y meptons et declairons en renunczant plainement et entierement a toutes alliances, traictez ou parlements que aurions tenuz ou encommancez tant ausdictz annemis comme a quelcomques leurs adherans et alliez, a quelcomque occasion qu'ilz soient faitz, et lesqueulx Nous mettons au neant par ces presentes. Et ne voullons iceulx desormais estre tenuz ne contenuz par Nous ne noz subgictz, embaxeurs ou commis. En renunczant les pouirs que sur ce leurs aurions donné, considéré que oncques ne preismes ladicte trieve si non sur intencion que pendans icelles nous peussions aller ou envoyer de noz gens vers les dessus ditz annemis pour traicter et accorder le bien de paix si faire ce peut, et que a present bien veons et sommes acertainez que lesditz anciens ennemis ne veullent traictié ne appointment, mais seulement tendent a la destruction totale de la seigneurie, lignee et maison royal en ce mesme faisant, cassons, rompons et annullons la trieve [f.361] et abstinence de guerre que aurions ou pourrions avoir [eue]² avecques lesdictz anciens annemis, leurs alliez et adherans. Et donnons congié et licence, et avecques ce mandons a touz noz vassaulx et subgectz de faire ausditz Angloys noz anciens ennemis et leurs subgectz adherans ouverte guerre, et les grever et endommager par toutes les vayes et manieres qu'ilz pourront, soit par mer ou par terre, nonobstant quelcomques deffences par Nous faictes au contraire le temps passé. Et en outre que Nous, noz vassaulx et autres subgectz³ entretendrons en bonne amitié et unité avecques les vassaulx et subgectz de mondit seigneur⁴, garderons de oppressions⁵, de dommage et de charge. Et generalmente envers mondit seigneur et frere, ses païs et subgectz, garderons bonté, amour, paix et tranquillité, et serons pretz a lui donner et porter toute faveur, aide et confort, pour lui, ses païs et subgictz comme a nostre frere, toutesfoiz que besoin sera. Et ce

¹ Var. *aide et secours*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ *subjectez* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *mondit seigneur et frere*

⁵ *pressions* (correction d'après 8266 et le folio suivant où se trouve la même expression)

mesme jureront et promettront tenir et accomplir noz barons, vassaulx et subjectz et autres de nostre conseil, et en bailleront leurs lettres seellees a nostredict seigneur et frere, si requis en sont. Et Nous, Charles, regent dessus dict, cognoissans la bonne affection de nostredict frere envers mondit seigneur et Nous, icelui amerons et cherirons et lui garderons ses droictz, honneurs et dignitez en tant que a Nous touche, et luy complairons en toutes manieres ainsi que a nostre treschier et tresamé frere, auquel Nous nous reputons tresbien tenuz. Et avec ce lui aiderons et donnerons conseil, confort, secours et aide a l'encontre des dessus ditz anciens annemis et leurs alliez et adherants comme a l'encontre de quelxcomques autres qui s'esforceroient ou voudroient efforcer de grever ou dommager sa personne, sa seigneurie, son honneur et ses obeissans et subjectz, ou qui a la cause et occasion de ceste presente alliance et declaracion en guerre pour monseigneur et Nous s'esforceroient de les grever et dommager, et singulierement a l'encontre desdictz Olivier, Jehan et Charles de Blays, leur mere, leurs alliez et complices pour iceulx par puissance ou autrement faire punir, ainsi que ou cas de celle traïson faicte contre leur prince et seigneur appartient. Et a ceste cause contre lesditz de Blays et tous les autres annemis et adversaires de nostredict frere, meprons Nous, noz païs et subjectz en guerre ouverte, et des maintenant les y meprons et declairons, en renunczant a toutes alliances, promesses ou traictiez a ce contraires. **[f.361v]** Et en ce emploierons Nous et nostre puissance par toutes vayes et maniere que nous pourrons. Et donnons congé et licence a touz noz subjectz de porter et faire dommage audict Olivier, Jehan et Charles de Blays, leur mere et leurs alliez, et iceulx, lesqueulx desja avons fait appeler aux droictz de justice, prendre et apprehender quelque part que trouver les pourront pour en estre faicte justice ainsi qu'il appartendra par raison. Et en oultre Nous, noz vassaulx et autres subjectz entretendrons en bonne paix et unité les vassaulx et subjectz de nostredict frere et les traicterons en toute faveur, seurté, bienveillance, en allant, conversant, marchandant et autrement frequentant en nozditz païs. Et de nostre pouair les païs et subjectz de nostredit frere garderons d'oppressions et de dommages. Et generalmente envers nostredit frere, ses païs et subjectz garderons toute amour, paix et tranquillité, et serons prestz a lui donner et porter toute faveur, aide et confort pour lui, ses païs et subjectz, comme a nostre frere, toutesfoiz que besoing sera. Et ce mesme, ferons jurer a ceulx de nostre sang, estants en l'obeissance de mondit seigneur et Nostre, qui y seront connestable, chancelier, mareschaulx, maistre des arcbailestriers, admiral, conseillers et autres officiers, vassaulx et subjectz quelxcomques dont nostredit beau frere voudra le serment. Et avec ce jureront, s'il avenoit¹ que nous alissons de vie a trespassement avent nostredict frere, de lui obeir a la poursuite et conduite de la guerre contre lesditz anciens annemis, et aussi contre ceulx de Blays, leur mere et leurs alliez. Et aussi, si nostredit frere alloit de vie a trespassement devant Nous, de aider a nostredict seigneur et leurs enffans a garder leurs droictz et païs. Et que semblablement les barons, chevaliers et escuiers de son païs Nous seront aidans et confortans, et Nous obeiront et aideront a la conduite de la guerre contre nosditz anciens annemis et autres adversaires quelxcomques, et ainsi le jureront. Promettons de bonne foy, Nous, Charles, regent, et Jehan, duc de Bretagne, en parolles de princes et sur les Saintes Evangilles de Dieu pour ce corporellement touchees, et soubz l'obligacion de tous nos biens, meubles et heritages, tenir, accomplir et avoir agreables les choses dessus dites et chaicune d'icelles, tant pour nous comme pour nosdictz païs et subjectz, sans james venir a

¹ *jureront que s'il avenoit que* (correction d'après 8266)

l'encontre [f.362] et sans fraude, decepcion ou mal engin. Et si aucun de nous savoit et cognoissoit que aucunes choses fussent dictes et traictees contre et ou prejudice des choses dessus dites, revelera et fera savoir a l'autre atoute diligence. Et ne ferons, ou aucun de nous, traictié ou alliance quelxconques avecques lesdictz annemis, leurs adherants ne autres, contre lesqueulx a esté faicte ceste presente alliance, ne ne prendrons trieves ou abstinence de guerre avecques eulx sans le consentement l'un de l'autre. Et s'aucuns de nous, par rapports que lui feroient ou pourroient estre faitz de l'autre ou des choses faictes ou attemptees contre ceste presente aliance, eust¹ ymaginacion que ceste dicte presente alliance fust par ce enfrainte et qu'il en deust par raison estre quicte, ce nonobstant elle demourera en sa force et vertu et sera tenue et gardee sans estre dicte enfrainte, jucques a ce que² l'on ait par solennelz messages d'un costé et d'aultre les choses esclarcies, et ydonne provision en maniere dont de l'une et de l'autre partie devront estre contens. Et avec ce renoncrons et chaicun de nous a toutes dispensacions que nous pourrions avoir de nostredict seigneur et pere ou d'autres, et ne les requerrons ou pourchacerons. Et se aucun de nous les obtenoit pour le temps avenir, ne lui seront d'aucune valeur et ne s'en aidera contre ceste presente alliance. Et voullons ces presentes estre publiees par tous les lieux d'une part et d'autre, esquelz on a acoustumé faire et ont de coustume estre faictes publications solennelles, si que aucun ne puisse pretendre ignorance. Et que au vidimus d'icelles, fait soubz seel auctenticque, foy soit adjoustee comme a ce present original. En tesmoing de ce, nous avons fait meptre noz seaulx a ces presentes. Donné a Sablé soubz le seel de Nous, Charles, le huictiesme jour de may, l'an de grace mil quatre cens vignt et ung. » Outre ces traictiez, confederacions et alliances, les dessus ditz monseigneur le regent de France, daulphin de Viennoys, et Jehan duc de Bretagne, sejournants a Sablé, furent entr'eulx et leurs conseillers pluseurs autres matieres demenees, traictees et accordees, qui pas ne furent en ladicte chartre enregistrees ne escriptes. Quar ilz convindrent ensemble et accorderent que assez tost après mondit seigneur le regent assembleroit gens d'armes et archiers et commenceroit la guerre dure et forte contre les Angloys ses anciens ennemis ; et le duc, au plustost qu'il seroit retourné en Bretagne, de sa part meptroit sus certain nombre de autres gens d'armes bretons [f.362v] et les enveroit emforcer l'ost dudit regent et en son aide contre lesditz Angloys. Mais tout premier avant que le duc se voulseist lyer ne obliger a ce faire, icelui monseigneur le regent lui promist et jura qu'il banniroit et meptroit hors de sa court le president de Provence, le bastard d'Orleans, Guillaume d'Avaugour, Frotier et les autres leurs complices et adhez, qui avoient pourchacee, conspiree et conseilee la prinse dudit duc estre faicte par Olivier de Blays, comte de Paintevre, et que de lors en avant ne leur feroit ne donneroit, feroit faire ne donner faveur, support ne aide, mais les *dedoubteroit*³, comme dit est, et se declaireroit leur ennemy par toutes voyes, et feroit pugnir si après le temps de leur bannissement et voidange ilz se trouvoient ou royaume de France. Après ce que tous ces traictiez, alliances et confederacions dessus dictes furent accordees entre les deux princes dessus nommez, monseigneur le regent de France, daulphin de Vienne, et Jehan duc de Bretagne, ilz se partirent de Sablé atous leurs gens pour meptre a execucion ce qu'ilz avoient empris. Et se penna mondit seigneur le regent de assembler de toutes pars gens d'armes et archiers ce qu'il en peut trouver. Et le duc Jehan, quant il fut en Bretagne retourné, tout premier en avant que proceder es choses dessus

¹ *et eust*. Idem en 8266 (notre correction)

² *a ce que répété* (notre correction)

³ *les bouteroit* (correction d'après 8266)

dites, manda les barons, prelatz et autres gens d'estat de son païs. Ausqueulx, quant ilz furent assemblez, il signiffia le traictié fait entre mondit seigneur le regent et lui, car il vouloit sur ce ouvrer par leur conseil, et avoit promis leur fere ratiffier ledit traictié et qu'ilz en bailleroient leurs seellez, mesme pour avoir advis et deliberacion touchant l'envoy des gens d'armes qu'il avoit promis et qui seroit bon a les conduire. Si lui loerent les barons et seigneurs tenir son couvenant audit regent, par ainsi qu'il fust suffisamment assuré que icelui regent de sa part ne luy faulceroit sa promesse. Et fut advisé que monseigneur Richart de Bretagne, comte d'Estempes, son frere, yroit a la conduite desditz gens d'armes. Ces seigneurs, après ceste conclusion, se departirent et s'en retournerent en leurs lieux¹, et le duc, pour s'acquiter de promesse envers monseigneur le regent, manda gens d'armes et archiers, desqueulx, quant ilz furent assemblez, il bailla la conduite a mondit seigneur Richart, comte d'Estempes, son frere, ainsi qu'il avoit esté advisé, et ledit comte de grant courage et affection emprunt ceste chose. Mais assez tost après par peu que le duc ne mua propos, car neantmoins toutes leurs promesses, traictiez et alliances qu'il avoit eues avecques ledit regent et la deliberacion de ses estats, et aussi que ledit comte d'Estempes et ses gens d'armes fussent prests et appareillez, il eut pluseurs pensees et oppinions de les retenir pour ce qu'il estoit adverty que ledit regent, en allant contre ladite alliance, entretenoit, cherssoit et amoyt, autant que jamais il avoit fait, le president [f.363] de Provence et les autres dessus nommez qui avoient conseillé sa prise, lesqueulx il devoit bannir et estranger. Si en estoit le duc tresmal content, et ce lui fist reffroidir l'affection qu'il avoit eue audit regent et entretenir les Angloys, ne depuis jucques a long temps ne se declaira autrement contre eulx ne de sa personne, ne ne mist son païs en guerre, mes passa par Normandie – ainsi que cy après sera touché. Toutesfoiz pour celle foiz, toutes choses debatues en soy affin qu'il se mist de sa part en devoir vers ledit regent et que par luy ladicte alliance ne tardast, il lui envoya ledit comte d'Estempes son frere atout les dessus ditz gens d'armes qu'il avoit. Mais avant leur partement, pource que le roy d'Angleterre entendit que monseigneur Richart de Bretagne, comte d'Estempes, se partoit ainsi a grant ost de Bretons pour aller aider et conforter le daulphin, qui ja avoit chevauchié jucques a Cosne contre ses gens angloys, il envoya le comte de Richemont, acompaigné du comte de Sufforch et de pluseurs autres seigneurs angloys, en Bretagne devers le duc son frere pour devoir retarder ledit comte d'Estempes qu'il ne allast secourir ledit daulphin ainsi qu'il avoit en propos. Et arriva ledit comte de Richemont atoute sa compaignie d'Angloys le [...] jour de [...]², l'an mil quatre cens vint et ung, a Vennes devers le duc Jehan son frere qui y sejournoit, lequel duc Jehan le recueillit moult honorablement et a grant joye, et les Angloys qui avec lui estoient fist grandement festoyer et honorer. Puis se partirent leduc et ledit comte assemblement de ladicte cité de Vennes quant aucuns jours y eurent sejourné, et vindrent en celle de Rennes pour avoir advis avec les barons et les seigneurs du païs sur icelle chose dont le roy d'Angleterre le requeroit, savoir pour le retardement du comte d'Estempes et des Bretons d'aller en l'aide du daulphin, comme dit est. Laquelle chose les dessus ditz Angloys oncques ne peurent impescher, ains y alla ledit comte d'Estempes³. Et lors le duc et ledit comte de Richemont sejourmans a Rennes, adviserent que la cité n'estoit pas assez ample, ains estoit de trop briefve espace pour recueillir si grant peuple qu'il avoit en Rennoys, et que les faulxbourgs seurmontoient en grandeur la cité fermee, lesqueulx, si guerre sourvenoit ou païs, seroient par les ennemis

¹ Var. *retournerent chacun en leurs lieux*

² Réserves également en 8266.

³ Var. *ledit comte d'Estampes a tout sa charge*

destruictz et brullez, dont ce eust esté grant dommage s'il fust avenu. Pour quoy icelles consideracions eues, a celle fin de obvier a cil inconvenient, le duc fist de toutes pars [f.363v] convenir pionniers, et fist foÿr a l'environ d'iceulx faulxbourgs et les circuir de fossez moult grans et de clostures de gros merrains, tellement qu'en peu de temps furent lesdictz faulxbourgs defensables, et depuis les commença a environner de fors murs, de grosses tours et de bons portaulx. En cest an mil quatre cens vint et ung, ou moys d'octobre, trespasa le roy Henry d'Angleterre ou chasteau du Boays de Vincenne lés Paris, dont touz les bienveillans du roy et du royaume de France furent grandement joyeux, et espiciallement, quicomques en demenast corroux, en fut le comte de Richemont conforté, quar par la mort de lui il fut quite de sa foy et de tous points delivré de prison pour ce qu'il n'avoit serment fors audict Henry. Après la mort duquel, le duc Jehan de Bethafort son frere print le nom de regent de France et de Normandie, ouquel office ledit roy Henry son frere l'avoit constitué par avant, car, combien que icelui roy Henry eust de madamme Katherine de France sa femme ung filz appellé Henry, toutesfoiz estoit il moindre d'asge quar il n'avoit encore que neuff moys au temps de la mort son pere. Et en celui mesme an, après¹ la mort dudict roy Henry d'Angleterre, trespasa le roy Charles de France, seixiesme de ce nom, en l'ostel de Saint Pol a Paris. Oudit an le comte de Richemont partit de Bretagne et alla en Bourgoigne, et la fut traicté le mariage de lui et de madamme de Guienne, ainsnee fille du duc de Bourgoigne, lequel mariage de par avent avoit esté encommandé. Et pour y conclure en l'an mil quatre cens vint et deux, vindrent pluseurs embassades de Bourgoigne en Bretagne devers le duc, lequel de sa part y envoya autres certains messages, par lesqueulx tant d'un party que d'autre fut appointé, conclut et déterminé que les deux ducs de Bretagne et de Bourgoigne convendroient a Amiens en Picardie a certain jour, que sur ce ilz accepterent pour le dessus dit mariage conclure. Auquel jour et terme le comte de Richemont vint en Bretagne [f.364] querir le duc Jehan son frere, lequel se party de son païs acompagné dudict comte de Richemont et de pluseurs barons et seigneurs, malgré que en eussent la pluspart de ses estats, quar, pour tant qu'il lui couvenoit passer par le danger des Angloys qui lors tenoient Normandie, ilz doubtoient que, combien qu'il eust trieves avecques eulx et qu'ilz lui eussent promis et juré le lesser souffrir passer sans impeschement, qu'ilz violassent leur foy et le reteneissent. Mais non firent, ains passa le duc sans contraire et l'accompagna le duc de Bethafort jucques a Amiens, auquel lieu d'autre part se rendit² le duc de Bourgoigne, et la fut le dessus dict mariage prins et accordé de chaicune partie. Après laquelle chose et que ces princes et seigneurs eurent a Amiens sejourné aucuns jours en grans festes et esbatemens, quar le duc de Bourgoigne grandement se peinna de festoyer et honorer son cousin le duc Jehan de Bretagne, icelui duc Jehan de Bretagne s'en revint en son païs, jucques ouquel le convoya le dessus dict duc Jehan de Bethafort. Et le duc de Bourgoigne et le comte de Richemont s'en allerent a Digeon, ou ledit comte espousa madicte damme de Guienne et se tint toute celle saison en Flandres avecques elle et o le duc de Bourgoigne son frere. Puis l'an ensuivant mil IIII^{ct} XXIII, il monta sus mer et vint descendre a Saint Maslo de l'Isle pour eschiver le danger des Angloys. Et si tost comme le roy de France entendit qu'il estoit en Bretagne, il envoya ses embassades prier le duc Jehan son frere qu'il le lui vouseist envoyer et il lui bailleroit sa chevalerie et le feroit chieff de sa guerre. Et premierement vindrent en Bretagne faire ce message le comte d'Aumarle, secundement le president de Provence et tiercement la royne de Sicille et missire Tanneguy du Chastel, chevalier

¹ Var. *assez tost après*

² *se rendit le rendit* (correction d'après 8266)

breton, quar le duc ne vouloit au premier consentir a envoyer son frere et ne se confioit pas grandement au roy de France, pource que sondit frere, le comte de Richemont, avoit, comme dit est, nouvellement espousee la seur du duc de Bourgoigne, qui par guerre estrivoit contre le roy Charles pour la mort de son pere qui a Monstereau avoit esté murtry en la presence d'icelui roy Charles et qu'il s'estoit allié a [f.364v] lui. Et aux premiers embassades avoit respondu que riens n'en feroit, espiciallement au president de Provence avoit il rigoreusement respondu, pour tant qu'il avoit conseillé sa prinse faicte par le comte de Paintevre, et en fut lors ledit president en grant danger de sa personne. Mais quant il veit que le roy ne se cessoit point d'envoyer devers lui et que la royne de Sicille fut en Bretagne venue, il assembla les gens de ses estats pour avoir advis sus icelle chose, quar il vouloit tous temps ouvrer par leur conseil. Lesqueulx gens de estatz lui loerent envoyer au roy ledit comte de Richemont, puis qu'il le requeroit ainsi affectueusement, mais qu'il eust suffisans ostaiges que ledit comte ne seroit oultre [son gré]¹ tenu, et aussi le consentement du duc de Bourgoigne, duquel ledit comte avoit la seur a femme. Et lors pour leur deliberacion envoya le duc certains messages par devers ledit duc de Bourgoigne lui signiffier comme il envoyoit son frere, le comte de Richemont, en France au roy Charles en esperance de traicter de paix entr'eulx, de laquelle chose fut celui duc de Bourgoigne assez content. Et pour ce par l'ordonnance du duc, après ce que le roy de France eut envoyé Guillaume d'Albier et le bastard d'Orleans en Bretagne tenir ostaige pendant que le comte de Richemont seroit devers lui, et que, oultre en seurté² qu'il l'en laisseroit aller quictement, il eut baillé les places de Lesignan, de Loches, de Chinon et de Meun sus Yeure en sa main, ledit comte de Richemont party de Bretagne, acompaigné du sire de Laval, du comte de Porhoet, du sire de Chasteaubrient, du sire de Malestroit, du sire de Montauban, du vicomte de La Belliere, du sire de Beaumenoir, du sire de Rostellen et de pluseurs autres seigneurs bretons, et alla a Angers ou lors estoit le roy Charles de France, qui le recueilli moult honorablement et tous les seigneurs dessus nommez qui o lui estoient. Et deslors le vult constituer son connestable, mais il y differa et refusa celle offre, disant que, sans la licence du duc son frere et sans les consentemens du duc de Bourgoigne et du comte de Savoye, il ne accepteroit ne ne prendroit celle charge ; mais au cas ou que ces trois princes en estoient d'acord, il [f.365] feroit tresvoluntiers le plaisir du roy. Si fut le roy trescontent de celle responce et audict comte de Richemont assigna terme de lui en signiffier le vouloir des dessus dictz. Et pour ce envoya ledict comte ses messages en Bretagne par devers le duc son frere savoir si son plaisir estoit qu'il preneist l'espee, a laquelle chose s'accorda le duc et se consenty. Et d'autre part ledit comte, acompaigné du sire de Chasteaubrient, du sire de Penhoet, admiral de Bretagne, et de maistre Pierres de l'Ospital, queulx le duc son frere lui avoit baillez et ordonnez pour sa conduite, se transporta par devers le duc de Bourgoigne et le comte de Savoye, qui a ce que il preneist l'office de connestable de France se assentirent. Et ce pendant le duc Jehan de Bethafort, qui s'appelloit regent de France et de Normandie, ou moys d'aoust, l'an mil IIII^{ct} XXVIII, a Vernoi ou Perche, avecques les François fist bataille, en laquelle il les descomfil. Et y moururent le comte d'Aumarle, le comte de Bocquihen, qui encore lors estoit connestable de France, le comte Duglaz et pluseurs autres hauls seigneurs de France et d'Escoce. Et y fut prins le duc Jehan d'Alenczon et mené prisonnier en Angleterre. Quant le comte de Richemont eut tous les grez et assentemens des dessus dictz, il retourna par devers le roy de France qu'il trouva a Chinon, duquel il

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² *que oultre que en seurté* (correction d'après 8266)

receut l'espee de connestable, oudit an mil IIII cens vint quatre, et lui en fist hommage en la maniere que les connestables ont de coustume faire aux roys de France. Mais avant qu'il s'en voulseist charger, lui promist et jura le roy qu'il meptroit hors de sa court et de son royaume le president de Provence, Guillaume d'Avaugour et Frotier, qui avoint procuré et consenti la prinse du duc Jehan de Bretagne son frere, et mesmement missire Tanneguy du Chastel, provost de Paris, non pas pour celle acheson, mais pour ce qu'il avoit esté suspeczonné de la mort du duc Jehan de Bourgoigne, pere de la comtesse de Richemont, combien qu'il s'en excusast grandement et qu'il offrist de son corps a s'en defendre contre tout home qui de ce le voudroit accuser.

CHAPITRE CCXXX

Come le roy de France mist hors de sa maison touz ceulx qu'il sceust avoir esté consentans de la prise du duc, et come le duc alla a Saumur.

[f.365v] Après ce que le comte de Richemont fut, en la maniere que dit est, faict connestable de France, il revint en Bretagne par devers le duc son frere pour cuillir et assembler gens d'armes et archiers afin de resister et faire guerre aux Angloys qui, pour la victoire qu'ilz avoient obtenue a Vernoil, estoient en si grant puissance que tout fuioit devant eulx. Et de l'autre part pour celui secours impetrer, y vint missire Tanneguy du Chastel de par le roy de France, qui le duc en prioit et requeroit moult affectueusement. Mais le duc respondi audit missire Tanneguy que nulle aide ne feroit au roy si ceulx de son conseil, qui avoient enorté le comte de Paintevre a le prandre, n'estoient chacez et banniz hors de sa meson, car, combien que le roy eust au comte de Richemont promis les en envoyer, toutesfois n'en avoit il encore riens fait. Et ne peut ledict missire Tanneguy avoir autre responce du duc sus sa demande, ains s'en retourna atant. Toutesfois neantmoins celle response faicte audit missire Tanneguy par le duc, souffrit il que ledict comte de Richemont assemblast des gens en son pais et que les seigneurs, chevaliers et escuiers ses subgictz le allassent servir en France. Et lors se mistrent sus le comte de Porhoet, le sire de Beaumenoir, le sire de Chasteauneuff, le sire de Rostollen, missire Robert de Montauban et plusieurs autres chevaliers et escuiers et leurs gens pour accompagner et servir ledict comte de Richemont. Et mesmement monseigneur Richart de Bretagne, comte d'Estempes, son frere, entreprint ce veage, notablement acompagné de chevaliers et d'escuiers. Et partirent de Bretagne assembleement ces deux comtes de Richemont et d'Estempes et leurs gens pour aller devers le roy de France. Mais comme ilz furent a Angiers, ilz trouverent l'evesque de Cleremont qui avoit esté mis hors de l'ostel du roy pour tant que il soubstenoit la partie du comte de Richemont contre les dessus nommez president de Provence, le bastard d'Orleans, Guillaume d'Avaugour et Frotier qui avoient esté cause de la prinse du duc Jehan, come dit est. Lesqueulx estoient tresdollents de ce que a celle occasion il leur couvenoit vider le royaume de France, et avoient telement tourné le roy en ire contre ledict comte de Richemont son connestable **[f.366]** qu'il ne le vouloit veoir aucunement. Mais adonc s'accompagnerent avec les deux comtes de Richemont et d'Estempes grant nombre de barons de Berry, de Poitou, d'Auvergne : savoir le sire de Chauvigny, le sire de Lignieres, le sire de Prie, le vicomte de Thouars, les gens du sire de Partenay, le sire de Breseure, le sire de La Greve, le sire d'Argenton, le sire de La Tour, le sire de Montlaix et maints autres, pource que bien savoient que lesditz comtes de Richemont et d'Estampes ne pourchaczoient fors le bien et l'utilité du royaume de

France. Lesqueulx commancerent a poursuivre le roy qui, par l'enortement des dessus ditz de son conseil, fuioit avant eulx et ne les vouloit attendre. Mais finalement, quant il eut tout dissimulé, il covint que ceulx qu'il avoit promis envoyer s'en allassent. Si s'en alla le president de Provence en Provence avec la damme de Joyeuse et la femme du bastart d'Orleans, ses deux filles, et les autres allerent demourer en divers lieux hors du royaume de France. Et au regart de missire Tanneguy du Chastel, il respondi que ja Dieu ne pleust que pour lui demourast ung si grant bien a faire comme le bien de paix entre le roy de France et les ducs de Bretaigne et de Bourgoigne. Et luy mesmes aida a meptre hors ceulx qui s'en devoit aller, et fist par ses archiers tuer en sa presence ung capitaine françoys qui ne vouloit a nul obeir, ains pilloit, exilloit et faisoit mains grieffs maulx ou royaume. Puis s'en alla demourer a Beaucaire, ou il resida jusques a la fin de sa vie. En l'an mil quatre cens vint cinq, envoya le roy de France en Bretaigne au duc Jehan ses embassades, le sire de Trieves et le sire de La Fust, et autres en leur compaignie, lui signiffier qu'il avoit mis et fait meptre hors de sa maison et banny de son royaume tous ceulx qu'il avoit peu savoir cognoestre et appercevoir qui avoint esté cause de sa prinse, le requerant derechieff par iceulx embassades qu'il lui voulseist estre en aide de gens pour expugner les Angloys ses adversaires. Et pour ce le duc Jehan de Bretaigne, saichant de certain que le roy s'estoit mis en devoir vers lui et que il avoit banny ses conspirateurs, assembla et fist convenir en la cité de Nantes les gens d'estat de son païs pour avoir advis qu'il devoit faire sus icelle chose. Lesqueulx, après ce qu'il leur eut comunicqué ce pour quoy il les avoit mandez, luy loerent secourir et conforter le roy de France, attendu qu'il s'estoit mis en devoir vers lui de chacer et bannir, [f.366v] comme dit est, tous ceulx qui avoient conseillé sa prinse. Et lors fist le duc savoir au roy par sesdictz embassades, et mesmement par lettres, que si il se approcheoit de Bretaigne, en aucun lieu sus la riviere de Laire entre Tours et Angiers, que moult volentiers il le yroit veoir et parler a lui ; et lors pourroient ilz mieulx et plus seurement troicter de leurs affaires. Si se partirent atant les embassadeurs françois et s'en retournerent nuncer celle response au roy de France, qui moult volentiers se octrya venir a Saumur a l'encontre du duc Jehan de Bretaigne, auquel il notiffia sa volonté par ung message. Et adonc icelui duc Jehan, acompaigné du comte d'Estempes, du sire de Laval, du comte de Porhoet, du sire de Chasteaubrient, du sire de Rieux, du sire de Raix et de cieulx de Malestroict, de Combour, de Guemené, de Beaumenoir, de Montauban et de Penhoet, son admiral, des vicomtes de La Belliere et du Fou, de Raoul de Coetquen et de pluseurs autres chevalliers et escuiers¹, se mist a voye pour celle part aller. Et trouva en passant par Angiers le comte de Richemont son frere qui le venoit rencontrer, lequel le mena par Saint Florens pource que lors y estoit la comtesse sa femme. Et quant le duc la eut veue, il s'en alla loger sus les ponts a Saumur. Encore n'y estoit arrivé le roy Charles de France, mais il y vint le landemain, et le alla le duc rencontrer aux champs, ou ilz s'entrefirent joyeux recueil, et beau semblant s'entre monstrerent quant ilz s'entre trouverent, puis se acointerent de parolles et assemblement chevaucherent jucques a Saumur. Et se logea le roy ou chasteau, et le duc, quant il eut convoyé² jucques la, s'en retourna a son logeix. Le landemain retourna le duc devers le roy au chasteau, ou ilz troicterent assemblement et comunicquerent l'un a l'autre secretement pluseurs choses. Puis le surlendemain, qui fut le mardy, retourna le duc a Saint Florans et mena la comtesse de Richemont, sa belle seur, ou chasteau de Saumur veoir le roy de France et la royne de Sicille qui la estoit. Laquelle comtesse au soir

¹ Var. *de pluseurs autres seigneurs, chevaliers et escuiers*

² Var. *quant il le eut convoyé*

s'en retourna a Saint Florans, ou elle fut conduite par les seigneurs. Et le mercredi, le roy, le duc et le duc de Bourbon allerent audit lieu de Saint Florans veoir ladicte comtesse, avec laquelle ilz passerent temps tout ce jour en dances et esbatemens, puis au soir s'en retourne[f.367]rent a Saumur chaicun en leurs logeix. Et depuis sejournerent bien ouict jours a Saumur sans en partir, durant lesqueulx entre le roy et le duc y eut grans parlements et en fut la conclusion telle que ilz fermerent alliance entr'eulx, par laquelle ilz promistrent l'un l'autre secourir et conforter a leur loyal pouair a l'encontre de tous leurs malveillans¹. Et ce fait print le duc congié du roy et se party de Saumur, en sa compaignie les comtes de Richemont et d'Estempes, ses freres, et tous les seigneurs bretons dessus nommez, avecques pluseurs de France qui le convoyerent. Lesqueulx, comme il eut passé Angiers et qu'il approcha de son païs, s'en retournerent au roy, et aussi fist le comte de Richemont pour acompaignier le roy qui s'en alloit en Auvergne et en Bourbonnays.

CHAPITRE CCXXXI

Du siege de Beuvron fait par les Bretons, et comme ilz assaillirent les Angloys qui en occirent pluseurs, et les autres se departirent honteusement.

Quant le duc Jehan de Bretagne fut en son païs retourné, il manda ses nobles a convenir vers lui en armes et assembla grant ost sus la marche d'entre Bretagne et Normandie. Et le comte de Richemont, quant il eut conduit le roy de France en Auvergne et en Bourbonnays, s'en revint en Bretagne au plustost que il peut et trouva le duc a Rennes et toute son armee sur la frontiere, preste de entrer en Normandie, de laquelle armee eut ledict comte de Richemont la conduite et assembla tous les capitaines a Entren, puis les mena asseger Bevron. Mais le duc, qui celle charge lui avoit commise, demoura a Rennes et n'y vout pas aller de sa personne qar il n'avoit pas celle guerre moult a cuer. Ainsi fut Bevron de toutes pars assiis par les Bretons, et fut en la saeson de Karesme, en l'an mil IIII cens vint et cinq. Mais ilz n'y eurent pas sejourné l'espace de ouict jours qu'ilz ne s'en tournassent honteux et confus, par ung merveilleux desaroy qui en leur ost seurvint a l'occasion de ce que le poiement des gens d'armes fut retardé, par default duquel ilz n'eurent de quoy poier leurs marchans qui les vivres leur administroient, lesqueulx pour celle cause se cesserent de riens leur porter. Et lors, comme le comte de Richemont et les autres seigneurs bretons qui o luy estoient regar[f.367v]dassent ce default auquel ilz ne pouoient pourveoir de remide, obstant que le duc qui estoit a Rennes avoit, comme dit est, petite affection a celle guerre, ilz delibererent de donner l'assault aux Angloys pour plustost les contraindre a leur rendre la place qu'ilz tenoient. Si leur firent l'assault de toutes pars livrer et ordonnerent certain nombre de gens pour garder que durant ledit assault il ne veneist aucun secours esdictz Angloys, qar bien savoient que le comte de Sufforch et le sire d'Escalles estoient en Avranch a grant puissance. Lesqueulx gens d'armes bretons, qui a ladicte garde avoient esté commis, comme ilz eurent le païs a l'environ cerché et descouvert et ilz veirent que riens ne venoit, ilz se commancerent a retraire par devers leurs gens qui encores l'assault continuoient. Si les adviserent ceulx qui par devers ung estang² assailloient, et cuiderent de prime face que ce fussent les Angloys qui contre eulx veneissent au secours des leurs. Pour quoy ilz se commancerent a retraire et

¹ Var. *telle que ilz reprindrent et de nouveau confermerent les alliances et confederacions que autresfoiz ilz avoient faictes a Sablé, et jurerent non aller a l'encontre. Et ce fait*

² Var. *ung estang qui la estoit*

abandonnerent plusieurs de leurs gens qui contre Angloys par eschielles au hault des murs main a main combatoint. Et adonc les Angloys, qui adviserent la trop soubdaine retraicte desditz Bretons, saillirent puissaument sus ceulx qui estoient demourez, lesqueulx semblablement se cuiderent sauver par eulx retraire. Mais ilz se enliserent¹ en la fange qui grande y estoit et parfonde telement que la couvint demourer le sire de Mollac, le sire de Coetivi, missire Allain de La Mote, son filz², Guillaume Eder et plusieurs autres chevaliers et escuiers notables, que les Angloys occistrent de leurs espees sans defense et sans ce que ceulx qui de l'autre part assailloient eussent cognoissance de ce meschieff tant qu'il fut venu. Assez tost après leur en alla la nouvelle es gens³ du sire de Penhoet admiral, lesquelx se retrairent au siege du comte de Richemont, et semblablement firent tous les autres et laisserent l'assault. Et après ce que l'obscurté de la nuyt fut seurvenue, se commencerent plusieurs des gens du siege a desloger, les ungs pour ce qu'ilz estoient griefvement navrez, et les autres pour les acompaigner et conduire. A l'exampaire desqueulx presque tous les autres du siege furent esmeuz a s'en retourner et mistrent le feu en leurs logeix. Et y fut lors [f.368] entr'eulx le desaroy si grant que oncques le comte de Richemont, celuy d'Estempes ne les autres seigneurs bretons qui la estoient ne porent meptre remede que leurs dessus dictz gens d'armes ne desemparassent, et eulx mesmes couvint desloger ou demourer tous seulz. Si furent tous au point du jour a Entren et de la tirerent a Rennes devers le duc, qui lors ordonna ceulx que bon luy sembla a tenir garnisons a Foulgeres, a Saint Aulbin et es autres places de dessus la frontiere, et puis donna congié a tous les autres, qui lors se departirent et s'en retournerent a leurs maisons. De ce honteux desassiegement fut grandement murmuré, et disoient les aucuns que le chancelier de Bretaigne avoit esté cause de ce desaroy, et les autres le impositoient sus autres, et fut dit qu'ilz avoient receu de l'argent pour ce faire et pour retarder le soubdoy des gens d'armes, pour quoy ilz se mescontentassent, mais riens n'en vint a notice. Toutesfoiz le chancelier, pour ce qu'il entendi qu'il en estoit suspeczonné et que l'on en parloit grandement a son deshonneur en France et ailleurs, se transporta devers le roy a Chinon, en la compaignie du connestable pour s'en excuser. Et la fut du roy moult festoyé⁴ et honoré, puis a sa priere s'en alla en Bourgoigne et en Savoye pour traicter de paix entre luy et le duc de Bourgoigne qui s'entrefaisoient guerre. Mais il n'y peut trouver aucun mean de paix et pour ce, quant il cogneut qu'il n'y pouoit riens proffiter, il s'en retourna par Normandie en Bretaigne.

CHAPITRE CCXXXII

Comme Pontorson fut reparé puis assegé par les Angloys qui le conquistrent sus les Bretons par longueur de siege, et de la desconfiture, qui fut celuy siege pendant, es grieves du mont Saint Michiel.

L'an ensuivant mil IIII cens vint et seix, firent les Angloys plusieurs courses en Bretaigne et moult se painnerent du pais dommager, quar grandement estoient esmeuz contre Bretons a l'occasion du siege de Pontorson et qu'ilz avoient a l'encontre d'eulx guerre encommancée. Si s'entre rencontrerent par plusieursfoiz les gens d'armes de la garnison d'Avranches et ceulx de Foulgeres et de Saint Aulbin,

¹ *ilz se en enliserent* (correction d'après 8266)

² *Var. Guillaume de La Mote son filz*

³ *Var. et premierement es gens*

⁴ *Var. moult bien festoyé*

entre lesqueulx souventesfoiz advindrent grans meslees, et a la foiz estoient les Bretons victorieux, autresfoiz les [f.368v] Angloys les meptoient en fuyte – ainsi comme souventesfoiz advient en telz cas. Et en cest an, environ la feste Saint Michiel, le comte de Richemont, connestable de France, le connestable d’Escoce, missire Jehan Ouschart, Gaultier de Brusac et autres capitaines, avecques grant nombre de gens d’armes françoys et escoczays, commencerent a remparer Pontorson pour faire frontiere esditz Angloys d’Avranches. En l’aide desqueulx Françoys et Escoczays, allerent, des seigneurs de Bretagne, le sire de Chasteaubrient, le sire de Loheac, le sire de Chasteaugiron, le sire de Beaumenoir, le sire de Montauban, le sire de Rostelen, le vicomte de La Belliere, missire Robert de Montauban, le sire de Beaufort, missire Jehan Le Veyer, seigneur de La Clarté, missire Rolland Madeuc et pluseurs autres, avecques grant compaignie de gens d’armes bretons. Et lors, ce pendant qu’ilz entendoient audit emparement, s’assemblerent en ladicte ville d’Avranches bien ouict cens Angloys qui a ung soir, environ l’eure que le soleil cousche, se vindrent apparoir devant Pontorson, cuidants par celle voye empescher et retarder cil ouvrage et pour cognoestre quel courage avoient ceulx dedans. Contre lesqueulx Angloys issirent ceulx de Pontorson et se ordonnerent en bataille oultre le marroys devers le mont Saint Michel, quar ilz ne se osoient affier a marcher plus avant, pour tant que pas ne savoient quelle puissance lesditz Angloys avoient. Et lors, par le conseil du connestable d’Escoce, descendirent gens d’armes et archiers a pié, si se approcherent adonc les Angloys jucques au traict d’un arc, et y en eut aucuns qui trop se avanturerent et furent occis. Et quant les autres veirent la puissance de leurs adversaires, ilz tournerent soubdainement en fuite et en desaroy, et en fut pluseurs occis. Mais ilz ne furent pas longuement poursceuz ne chacez, obstant l’obscurté de la nuyt qui seurvint et que ceulx de Pontorson estoient tout a pié. Après ce que ladicte place fut ung peu fortifiee, les connestables de France et d’Escoce et les autres capitaines s’en retournerent tous devers le roy, fors le sire de Rostelen qui en demora garde, avecques lui le sire de Beaufort, missire Jehan Le Veyer, missire Jehan Ouschart, les gens Gautier de Brusac et autres. Lequel sire de Rostellen, assez tost après le partement des dessus dictz, en l’iver emprint aller courir devant Avranches et pour ce faire che[f.369]vaucha celle part atout une grant route de gens d’armes, desqueulx partie se enliserent en la fange en passant au dessoubz du pont Aubaut, et s’en noya aucuns, pour quoy et a celle occasion luy¹ convint la faire ung peu de demeure. Et ce pendant il envoya ses coureurs devant, contre lesqueulx saillirent les Angloys, et y eut entr’eulx forte escarmousche. Et lors sus ce point arriva ledit sire de Rostellen qui lesditz Angloys rebouta jucques en leur porte, et y en eut pluseurs mors et prins. Mais adonc seurvindrent bien quatre cens Angloys dont ledit sire ne ceulx qu’il enchaczoit n’avoient cognoissance, ains chevauchent a l’aventure, desqueulx Angloys estoit chieff le sire de Nouastre, qui de premiere venue vigoreusement se fery es gens du sire de Rostellen et tellement les envay^y qu’il leur couvint tourner a desconfiture. Et fut prins ledit sire de Rostellen avec bien VII^{xx} et dix de ses gens, et n’y en eut que deux mors. Après laquelle prinse, le sire de Chasteaubrient alla garder ladicte place de Pontorson, et aussi y ailla son frere, le mareschal de Bretagne, qui assemblement la firent fortifier, remparer et garnir au mieulx qu’ilz peurent. Mais oncques ne y sceurent tant faire qu’elle peust estre de grant force. Et adonc le comte de Warvich, pour lors gouverneur et lieutenant general pour le roy d’Angleterre en Normandie, tresdolent de ce que Françoys et Bretons avoient remparé ladicte place

¹ Var. *il luy couvint*

et la tenoient, pource que il fut reprins et blasmé dudict roy d'Angleterre son seigneur d'avoir celle chose souffert faire, assembla le sire de Tallebot, le sire d'Escalles, le sire de Ros, le sire de Nyerby¹, le sire de Fastouc, le sire de Nouaistre, le sire de Boursieres et autres chieffs, cappitaines et bailliffs et leurs gens, et generalmente toute la puissance que lors avoient les Angloys en Normandie, pour venir asseoir ladicte place. Si en eut le duc Jehan de Bretaigne assez brieff congnoissance et vout par l'advertissement et enortement d'aucuns de son conseil rendre et faire bailler ladicte place en la main des Angloys avant que siege y fust mis, pour ce qu'il ne vouloit ses gens abandonner en celle place, laquelle, pour ce qu'elle n'estoit suffisamment forte, avoit esté de tous delaissee. Mais les Bretons qui dedans estoient respondirent qu'ilz la tendroient pour le comte de Richemont, connestable de France, et que l'on les² en laissast convenir, et firent leur conclusion entr'eulx de la garder tant comme ilz pourroient. Si ne fut pas missire Jehan Ouschart, qui o eulx estoit, de leur accord, ains, comme il entendit la venue des Angloys, il s'en partit atout ses Escoczays et o le seurplus des François qui y estoient [f.369v] demourez, et s'en retourna devers le roy de France. Et bien tost après le dessus nomé comte de Warvich, regent de Normandie, et touz les dessus ditz capitaines angloys vindrent devant Pontorson, qu'ilz environnerent de toutes pars et y fermerent leur siege, le mardi de Karesme Prenant, l'an devant dict mil quatre cens vint seix. Et contre la place si assorterent³ leurs engins, canons et bombardes pour les murs en trebucher, mais les enclos si vertueusement resisterent⁴ que lesditz Angloys, neantmoins que ladicte place ne fust pas de grant force, longuement y muserent sans ce qu'ilz en peussent venir a chieff. Et si n'eust esté la defaillance des murs qui survint a ceulx dedans, ilz y eussent peu leurs vies user tant leur resistoient lesditz enclos vallablement, quar ilz sailloient moult souvent hors de leur place pour envayr leurs adversaires, ausqueulx ilz livroient maintes dures escarmousches et grandement les damageoint. Ce siege ainsi estant devant Pontorson, doubta le duc Jehan de Bretaigne que, après ce que les Anglois auroient mis ladicte place en leur obeissance, qu'ilz entrassent en son país et qu'ilz lui menassent guerre [pour ce]⁵ et au titre que s'estoient les Bretons qui contre eulx l'assault tenoient⁶. Et pour leur resister, s'il advenoit que ainsi le feissent, il manda ses nobles et assembla son armee lez Dinan en la lande de Vaucouleur, ou il tint ses monstres generalles, et d'iceulx ordonna partie pour garder ses frontieres que les Angloys par leurs courses et autrement ne les damageassent. Entre lesquels furent le sire de Chasteaugiron, le sire de La Hunaudaye, le vicomte de La Belliere et autres pluseurs qui, a l'enortement du baron de Coulonces et en compaignie d'aucuns Normans, entreprendrent courir en Normandie pour tolloir les vivres a ceulx qui le siege des Angloys avitailloient, et pour ce faire partirent de leurs lieux. Mais tantost en fut la nouvelle comptee en l'ost des Angloys, desqueulx il s'arma incontinent grant multitude qui abandonnerent le siege pour leurs vivres rescourre. Si s'entrencontrerent⁷ es grieves du mont Saint Michiel, en ung lieu appellé Bas Courtiliz pres le pont a la Guentre, et illec vigoreusement s'entre assaillirent. Au commencement de la meslee en y eut d'une part et d'autre pluseurs occis, et se

¹ Var. *Ouyrthy*

² *que les l'on les* (correction d'après 8266)

³ Var. *contre la place assorterent*

⁴ Var. *se deffendirent*

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁶ Var. *qui contre eulx la tenoient*

⁷ Var. *s'entre encontrerent*

deffendoient les Bretons moult vaillaument, mais en fin les Angloys seurvindrent du siege en si grant nombre que par leur force, o ce que la place ou ilz combatoient estoit au desavantage des Bretons, lesditz Bretons furent descomfitz, prins ou occis. Et la moururent le dessus nommé baron de Coulonces, qui avoit esté ducteur et faiseur de celle emprinse, le sire **[f.370]** de Chasteaugiron, le sire de La Hunaudaye, missire Guillaume Levesque, Robin de Guité, Olivier Thonmelin et pluseurs autres chevaliers et escuyers. Et le vicomte de La Belliere et maints autres y furent prins et enmenez par lesditz Angloys, qui après leur victoire s'en retournerent a leur siege. Et fut ceste rencontre le jeudi absoluct, en l'an dessus dit mil IIII^{ct} XXVI. Et assez tost ung petit après Pasques, en l'an mil IIII^{ct} XXVII, le connestable de France, celui d'Escoce, le mareschal de Bossac et autres capitaines françoys vindrent a Dinan devers le duc, cuidants que il leur baillast des gens d'armes pour lever le siege¹. Mais il ne leur vout octrier leur demande, combien qu'il eust assez de ce faire puissance, quar il ne lui fut point conseillé adventurer sa noblesse de Bretagne pour sauver chose de si petite valeur que estoit Pontorson ; mesmement que [ceulx qui]² dedans [estoyent]³ enclos et assegez estoient demourez sans son consentement et n'y estoient pas pour sa querelle mais pour celle du roy de France. Si portoit tousjours en sa souvenance, neantmoins quelcomque alliance que le roy et lui eussent faicte a Saumur, sa prinse du comte de Painteuvre qui par Françoys avoit esté procuree. Et desja se repentoit grandement de avoir pour leur querelle guerre emprise a l'encontre des Angloys, o lesqueulx par avant il avoit treves et accord, quar il avoit par ce mean perdu pluseurs bons chevaliers et gens d'armes maleureusement, sans ce qu'ilz eussent riens conquis ne esploictié qui a l'onneur de luy ne d'eulx redondast, ains leur tournoit en rabessement de los. Et pour ce fist il sa conclusion que deslors en avant il laisseroit François et Angloys convenir ensemble, sans aucunement s'entremepre de leur discord ; mais si les Angloys entroient en son païs de Bretagne, il les combatroit, quar lors auroit il juste querelle. Et ainsi demorerent ceulx qui dedans Pontorson estoient enclos sans confort, depuis le lundi du Karesme Prenant que le siege fut assiis devant eulx, comme dit est, jucques a l'ouictiesme jour de may que ilz considererent la paucité de leurs *vivres*⁴ et qu'ilz n'avoient secour de nulle part, quar assez longuement l'avoient attendu et n'en ouyaient nulle nouvelle. Et pour ce, eulx ainsi de toute esperance de confort reboutez, traicterent de rendre Pontorson aux Angloys, qui les receurent en traictié par tel couvenant qu'ilz n'emporteroient leurs harnoyz ne autre quelcomque chose que ilz eussent, mais s'en yroient, leurs corps simplement, la part qu'ilz voudroient sans impeschement. Si prindrent et accepterent les **[f.370v]** Bretons ce traicté par la condicion devant dicte et s'en revindrent en Bretagne. Après le departement desqueulx, les Angloys desfurent leur siege et s'en retournerent en leurs garnisons. Et adonc le duc veant que ne procedoient point en guerre contre lui, donna congié a ses gens d'armes de s'en retourner chaicun en leurs lieux.

CHAPITRE CCXXXIII

Des faitz du comte de Richemont, connestable de France. Du mariage du comte de Montfort a la fille du roy Regné de Sicille, et de la prinse au chancelier de Bretagne, par quoy Poencé fut assiis.

¹ Var. *lever ledit siege de Pontorson*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ *paucité de leurs murs* (correction d'après 8266)

En l'an mil quatre cens vint ouict, trembla la cité de Nantes et toute la terre a l'environ moult merueilleusement. Et en celui an prindrent les Angloys¹ Yanville, Boaysgency, Meum² et Gergau, puis mistrent leur bastille³ devant Orleans. Et adonc se presenta au roy de France une pucelle, disant estre a lui de par Dieu transmise et envoyee pour lesdictz Angloys expugner et chacer hors de son regne, avec laquelle les princes et barons françoys, a seditz foy adjoustans, se adhererent, qui la guerre dure et aspre contre Angloys recommencerent. Et lors le comte de Richemont, connestable de France, qui avoit en sa route le sire de Raix, le sire de Rieux, le sire de Beaumenoir, le sire de Rostellen, missire Robert de Montauban, missire Guillaume de Saint Gille, missire Allain de La Fueillee et maints autres chevaliers et escuiers de renom bretons, lesqueulx il avoit assemblez en esperance de desasseger Orleans, se adressa vers eulx pour les secourir et aider. Mais le roy de France lui manda par ses messages qu'il n'avoit cure de son aide, si s'en retournast quar, si il le rencontroit, il le combatroit. Pour ce ne lessa pas ledit connestable a tirer celle part ainsi qu'il avoit entrepris et ne fist compte de ses menaces, ains dist qu'il passeroit oultre et que volentiers verroit qui se tireroit⁴ avant pour le combatre. Si tira vers Boaysgency, pour tant qu'il entendit que les Franczois en compagnie de la pucelle y avoient mis le siege, et au bien matin, le lendemain du jour que il arriva, [luy fut]⁵ ladicte place de Boaysgency rendue. Ce mesme jour que le connestable arriva a Boaysgency, estoient le sire de Tallebot, le sire d'Escalles, le sire de Fastol et grant nombre d'Angloys arrivez a Meun sus Laire, et venoient en esperance de devoir combatre les Françoys du siege. Mais quant ilz entendirent la venue dudit comte de Richemont, [f.371] ilz muerent propos et se mistrent a voye pour retourner vers Orleans a leurs compaignons. Et lors ledit comte de Richemont, qui de celle chose eut cognoissance, fist après tirer ses gens d'armes, et tous ses autres seigneurs françoys les suivirent, qui lesdictz Angloys aconsuivirent et les descomfirent a ung village en Beausse appellé Patay. Et la moururent XXII^{ct} desditz Angloys, et le sire de Tallebot, le sire d'Escalles, missire Henry Branche, et maints autres y furent prins. Après laquelle desconfiture, voutt celui comte de Richemont tirer oultre pour aller a Reims o le roy Charles qui, acompaigné de la pucelle et de pluseurs princes et seigneurs de son royaume, se y alloit faire coronner, quar encore ne l'avoit esté depuis la mort de son pere, obstant les guerres et divisions d'entre luy et les Angloys. Mais le roy lui manda que s'en retournast et que mieulx amoit n'estre ja coronné que ledit comte fust a son coronnement ; et le tenoit aucuns de son conseil en celle oppinion. Et pour ce s'en retourna il a Partenay, et le roy alla recevoir son sacre a Reins, qui depuis grandement se repentit qu'il n'avoit son connestable et eut bien moitier de son aide, quar le duc de Bethafort lui offrit bataille a Montpellier, laquelle il refusa pource que il n'avoit pas assez gens pour ce fere. Et en cest an, pendant que les Angloys estoient⁶ devant Orleans, y eut bataille trescruelle entre Françoys et Angloys, laquelle commença sur la rescousse de harans que l'on menoit a ceulx du siege, lesqueulx les Franczois avoient tollu a ceulx qui les conduisoient. Et estoit chieff des François le duc de Bourbon, et des Angloys le sire d'Escalles. Et furent les Françoys descomfitez partie et partie mis en fuite. L'an ensuivant mil IIII^{ct} XXIX, le

¹ Var. *prindrent les Angloys ou royaume de France*

² Var. *Meun sus Laire*

³ Var. *leurs bastilles*

⁴ Var. *qui se voudroit traire*

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁶ *y estoient devant Orléans* (correction d'après 8266)

comte de Richemont, sejournant a Partenay, fist parler et troicter le mariage de monseigneur Pierre de Bretagne, seigneur de Guingamp, son neveu, filz puisné du duc Jehan de Bretagne son frere, et de mademoeselle Françoisse d'Amboise, fille ainsnee et heritiere presumptive du vicomte de Touars. Et vint ledit comte de Richemont en Bretagne devers le duc son frere, avecques [lequel]¹ il sejourna ung espace de temps, puis print congïé de lui et a son retourner enmena avec lui a Partenay ledit monseigneur Pierre de Bretagne son neveu, lequel dempuis fut et sejourna longuement avec sa tante la comtesse de Richemont, damme de Guienne, avant que **[f.371v]** ledit mariage fust parfait et acomply. En l'an mil IIII cents trante², le premier jour du moys d'octobre, espousa le comte Guy de Laval madame Ysabeau de Bretagne, seulle fille dudict Jehan de Bretagne et de la duchesse Jehanne sa femme, fille au roy Charles de France VI^e de ce nom, desqueulx comte et comtesse sont issuz trois filz et sept filles. Le premier des filz est François, seigneur du Gavre, qui a a femme madamoiselle Katherine d'Alenczon, seulle fille du duc Jehan d'Alenczon et de madamme Marie d'Armignac sa femme. Le second est Jehan, monseigneur de Laval, seigneur de La Roche, et le tiers Pierre, monseigneur de Laval, archevesque et duc de Reims, premier per de France, evesque de Saint Briec des Vaultx et abbé de Saint Aulbin et de Saint Nicolas lez Angiers. La premiere des filles est madamme Yoland de Laval, qui premier fut damme de Leon, femme du filz ainsné au comte de Porhoet, vicomte de Rohan, et a present est comtesse de Tancarville. La secunde fut madamoiselle Françoisse qui ne vesquit que XIIIII jours. La tierce est madamme Jehanne de Laval, royne de Jherusalem et de Sicille, duchesse d'Anjou, comtesse de Provence, et la quarte fut madamoiselle Anne de Laval qui ne vesquit que seix sepmaines. La quinte madamoiselle Arteuze, qui mourut a Murceille en Provence ou elle estoit allee avec la royne de Sicille sa seur, et ne fut point mariee. La VI^e est madamme Helene de Laval, damme de Derval, de Combour, de Chasteaugiron, de Rogé et de Foulgere, et la VII^e est madamme³ Loÿse de Laval, damme de l'Aigle, femme du filz ainsné au comte de Paintevre. En l'an mil IIII^{ct} XXXI, ou moys d'aoust, espousa le comte de Montfort, ainsné filz du duc Jehan de Bretagne et de la duchesse Jehanne, fille du roy Charles VI^e de France, madamme Yollend d'Anjou, fille du roy de Jherusalem et de Sicille, duc d'Anjou, comte de Provence, etc... et en furent les nopces en la cité de Nantes a grans festes de ducs, comtes, barons et autres seigneurs et dammes de France et de Bretagne. Et y furent entre autres le duc d'Alençon, neveu du duc Jehan, filz de sa seur et cousin germain dudict comte de Montfort, les comtes de Richemont et d'Estempes, et maints autres, qui après celles nopces s'en retournerent chaicun sa part. En cest an mil IIII^{ct} XXXI, le premier dymanche des Avants de Nouel, Henry roy d'Angleterre de l'asge de dix ans, filz de Henry qui mort estoit au Boays de Vincenne l'an mil IIII^{ct} XXII⁴, entra en la cité de Paris acompaigné du cardinal d'Angleterre, des evesques de Therouenne, de Beauvays, de Noyon **[f.372]** et d'Evreux et de maints autres prelatz, de son oncle le duc de Bethfort, du duc d'Yorch, des comtes de Warvich, de Stanfort, de Salbery, d'Arondel, de Mortaigne et de pluseurs autres. Et le receurent les Parisiens a grant honneur et le coronnerent en roy de France. En celle saison, environ la feste de la Nativité Nostre Seigneur, retourna le duc Jehan d'Alenczon a Nantes par devers le duc Jehan de Bretagne son oncle, qui grandement le festoya et honnora tant comme il fist avec lui demeure, puis a son

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *mil IIII cents trante et ung* (correction d'après la date indiquée un peu plus loin et d'après le ms. 8266)

³ Var. *mademoiselle*

⁴ *mil IIII^e XXXII* (correction d'après 8266)

retour le presenta de grans dons et lui bailla missire Jehan de Malestroit, evesque de Nantes, son chancelier, pour le conduire et acompaigner. Lequel chancelier, pour ce qu'il estoit renommé de grant avoir, celui duc Jehan d'Alençon enmena outre son gré tenir prison a Pouencé. Quant ceste chose vint a la notice du duc Jehan de Bretagne et qu'il sceut de certain que son neveu avoit commise vers lui telle injure et telle felonnie, mesmement que renonmee courut que ledit duc d'Alenczon avoit tendu ses espies pour prendre et enmener le comte de Montfort et le tenir jucques a poyement de certaine somme d'or et d'argent qu'il vouloit demander du droict de sa mere, il fut a merveilles indigné vers lui, et de Nantes, ou il avoit sejourné depuis les nopces du comte de Montfort son filz jucques alors, vint hastivement a Rennes ou il manda convenir les nobles de son païs pour venger par armes celle injure lui faicte et a son chancelier. Laquelle il ne vouloit impugnie demorer et escripvit¹ au comte de Richemont, connestable de France, son frere, que sans demeure il vensist devers lui et qu'il lui despleust de l'oultrage qui lui avoit esté faict. Lequel comte de Richemont fut dedans brieff temps a Rennes devers le duc, qui fut moult joyeux de sa venue ; et aussi y fut le comte d'Estempes son frere. Après ce que l'armee de Bretagne fut assemblee a l'environ de ladicte cité de Rennes, ordonna le duc ses deux freres, les dessus nommez comtes de Richemont et d'Estempes, chieffs de son ost et leur commanda aller asseger Pouencé ou estoit son chancelier detenu. Lesqueulx, obeissans a son commandement, prindrent la charge de celle besoigne et firent les gens d'armes celle part tirer, qui tant exploicterent qu'ilz arriverent devant la ville de Pouencé ou moys de janvier, la vigille de l'Epiphaine au bien matin. Et la nuyt² fist si terrible et soubdaine froidure et gelee que l'eau, qui le soir devant pluvoit [f.372v] et cheoit en grant abundance, fut si tresforte restraite et glacee que a celuy matin elle portoit et soutenoit chariotz et chevaux passans par my les rievieres. Et furent les blez et les autres biens de la terre grandement empirez par celle froidure. Quant ainsi furent les Bretons devant Pouencé, ilz avironnerent de toutes pars ville et chastel, et dedans enclouyrent les duchesses d'Alençon, savoir Marie de Bretagne, seur du duc Jehan de Bretagne et mere du duc Jehan d'Alenczon, Marie d'Armignac³ sa femme, avec grant nombre de gens d'armes soudoyers que celui duc d'Alenczon y avoit ordonnez pour garder sa place contre les Bretons, pource que bien avoit sceu qu'ilz la alloient asseger⁴. Mais il n'y estoit osé demorer, ains s'en estoit party et ailleurs fuy si tost comme il entendit leur venue et qu'ilz y arrivoint. Et pour ce siege enforcier, y vindrent de Normandie grant nombre d'Angloys, desqueulx estoient chieffs et cappitaines le sire d'Escalles, le sire Derby et George Ricquemen, et les manda le duc et fist venir pour tant qu'il doubtoit que sondit neveu, le duc d'Alenczon, eust secours et support du roy de France et des François. Et si avoit il ainsi que bien apparut, quar a ung bien matin vindrent lesdit François ferir sur ung des costez du siege, cuidants les Bretons enlever, mais ilz furent rechacez hastivement, et y en demoura aucuns qui ne pouaient si tost fuir comme les autres. Et vint le duc de Rennes a Chasteaubrient ou il se tint pendant celui siege, afin de conforter ses gens si moitier en avoient, et par chaicun jour leur faisoit porter vivres nouveaux de Bretagne. Longuement sistrent Bretons et Angloys davant Pouencé, et ceulx qui dedans estoient enclos affligerent et tourmenterent par assaulx, par mynes et par les traictz de leurs canons et bombardes, dont ilz baptirent leurs murs et leurs clostures

¹ *escripvut* (correction d'après 8266)

² Var. *en la nuyt*

³ Var. [...] *d'Orleans, sa femme*. Lors du siège de Pouencé, la femme de Jean II d'Alençon est Jehanne d'Orléans, qui meurt en 1432. Il n'épouse Marie d'Armagnac qu'en 1437.

⁴ *qu'ilz la alloient assaillir asseger* (correction d'après 8266)

si incessamment et si roidement que partie en firent trebucher, et l'autre partie debriserent tellement que elles estoient presque au cheoir, ne ne se pouoient les enclos plus defendre qu'ilz n'eussent esté prins d'assault, toutesfoiz que ceulx du siege les eussent assailliz vigoreusement. Quelles choses [veants]¹ les comtes de Richemont et d'Estempes, considerans l'estat des duchesses d'Alenczon qui les prierent come ilz traictassent de paix et d'accord envers le duc affin qu'elles demorassent paisiblement, et que leur neveu, qui l'injure [f.373] avoit faicte et commise, estoit absent et s'en estoit fuy, considerans [aussi]² que, si ladicte ville et [le]³ chastel estoient prins d'assault, qu'il pourroit esdictes duchesses, dont l'une estoit leur seur, avenir quelque inconvenient dommageux pource que en tel cas ne peut l'on pas tousjours refraindre la fureur des assaillans, dissimulerent ledit assault au plus qu'ilz peurent, esperans troictier et faire paix entre le duc leur frere et ledit duc d'Alenczon, quar trop estoient desplaisans de celle guerre qui estoit entre l'oncle et le neveu. Et tant pourchacerent, allerent et vindrent devers le duc leur frere a Chasteaubrient et de la a Pouencé qu'ilz impetrerent pardon au duc d'Alençon de ses forfaitz. Et fut le duc content qu'il demourast en paix a la priere de ses oncles, par ainsi qu'il lui rendeist son chancelier et qu'il veneist a Chasteaubrient devers lui recognoestre⁴ l'injure que il lui avoit faicte, et lui en requerir pardon. Quelle chose ledict duc d'Alençon accepta moult volontiers et rendi au duc son chancelier, et mesmement vint audit lieu⁵ de Chasteaubrient faire ce qu'il devoit, ainsi qu'il estoit tenu faire par ce traictié. Et ce fait et que le duc d'Alenczon se fut par ceste maniere o le duc Jehan de Bretagne son oncle paciffié, s'en allerent paisiblement ceulx qui dedans Pouencé estoient, et se leva le siege qui, comme dit est, y avoit continué. Et se desfist de touz points l'armee du duc, quar les Bretons s'en retournerent en Bretagne en leurs maisons et les Angloys en Normandie. En l'an mil IIII^{ct} XXXII, vers la fin de septembre, trespassa a Sené la Vieille le cardinal de Montfort, en ses jours evesque de Saint Maslo de l'Isle, et l'an ensuivant mil IIII^{ct} XXXIII, en la fin du moys de septembre, deceda damme Jehanne de France, duchesse de Bretagne, femme du duc Jehan, lors regnant et [fut]⁶ ensepulturee en l'eglise Saint Pierre, cathedrale de la cité de Vennes, ou cueur d'icelle, jouxte la tombe monseigneur saint Vincens, ung peu en sus de lui. A l'obsequé de laquelle furent presens les comtes de Richemont et d'Estempes freres du duc, avec grant nombre de prelatz et de barons de Bretagne. Et l'an mil IIII^{ct} XXXIII⁷, fist ung dur yver et une forte gelee et froidure merveilleuse, qui sans cesser [f.373v] continua depuis la Saint André jucques au cinquiesme jour de février.

CHAPITRE CCXXXIV

Comme le comte de Montfort⁸ mist les Anglois hors de Paris. D'aucunes incidences. De la mort du duc Jehan de Bretagne.

En l'an mil quatre cens trante cinq, la vigille Saint Jehan Baptiste, nasquit François de Bretagne, filz de monseigneur Richart de Bretagne, comte d'Estempes

¹ Mot manquant, rétablis d'après 8266

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ *cognoestre* (correction d'après 8266)

⁵ *lieu* répété (notre correction)

⁶ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁷ *XXXIII* (correction d'après 8266 et l'édition d'Hozier)

⁸ Var. *le comte de Richemont*. Il était également comte de Montfort.

et seigneur de Cliczon, et de madamme Margarite d'Orleans, comtesse dudit lieu d'Estempes, seur germaine du duc Charles d'Orleans et fille du duc Loÿs et de la fille au duc de Millan, de laquelle naissance le duc Jehan de Bretagne, frere dudict comte, et touz ceulx de leur sang, et mesmement tous les prelatz, barons et autres gens de Bretagne, grandement s'esjoÿrent. Et eurent ceulx comte et comtesse d'Estempes ung autre filz, qui mourut jenne et gist ou moustier des Freres Carmes de Boudon lez Vennes, et trois filles, desquelles l'une estoit princesse d'Orange, l'autre abeesse de Frontevraux, et la tierce appellee Ysabeau mourut jenne. Oudit an mil quatre cens trante cinq, environ le commencement du moys d'octobre, trespasa Ysabeau royne de France, qui femme avoit esté au roy Charles VI^e, en l'ostel de Saint Paoul a Paris. Et en cest an fut a Arras paix faicte et juree entre le roy de France et le duc de Bourgoigne par le mean et pourchaz du comte de Richemont, laquelle paix fut commencement et cause principale du recouvrement du royaume de France, qui lors estoit moult au bas et deffoullé par les Angloys ses adversaires, quar comme lesditz Angloys ne furent plus portez ne soubstenuz par lesditz Bourgoignons, ilz eurent trop a souffrir, et leur courut l'en sus de toutes pars vertueusement. Et premierement le mardi des feriers de Pasques, en l'an mil IIII^{ct} XXXV¹, missire Thomas², lieutenant du roy d'Angleterre, qui estoit issu de Paris a grant compaignie d'Angloys en esperance de piller l'abbaye et la ville de Saint Denis en France, fut rencontré par le comte de Richemont, connestable de France, qui le descomfist lui et ses gens pres ung pont devant ladicte ville de Saint Denis. Et la moururent plus de ouict cens Angloys, et ledit missire Thomas y fut prins par Jehan de Rosenevignen. Les autres qui fuirent furent chacez jucques aux portes de Paris, et leur fist l'on lever leurs ponts³, [f.374] et furent plusieurs ratains entre leurs barrieres et sur leurs fossez qui la furent occis, et tant que touz les Parisiens s'effroierent. Et le vendredi ensuivant, qui estoit le XX^e jour d'avril, entra ledit comte de Richemont a puissance en ladite cité de Paris, de laquelle il chacza et mist hors tous les Angloys qu'il y pot trouver, et la remist en l'obeissance du roy de France. Et aussi fist il bien tost après Saint Denis, Chevreuse, Marcousy, Montlehery, le pont de Saint Clou et celui de Charenton, et en mist hors les Angloys. L'an mil IIII^{ct} trante sept, ou moys de juillet, trespasa en Angleterre madamme Jehanne de Navarre, jadis duchesse de Bretagne, femme⁴ du duc Jehan Vaillant et mere du duc Jehan lors regnant et des comtes de Richemont et d'Estempes, et dempuis royne d'Angleterre, femme du roy Henry de Lancastre. Et l'an ensuivant mil IIII^{ct} XXXVIII, le lundi des feriers de la Penthecouste, qui fut le secund jour de juin, environ l'eure de mynuyt, deceda ou chasteau de Cliczon monseigneur Richard de Bretagne, comte d'Estempes et seigneur dudit lieu de Cliczon, et le mercredi ensuivant fut son corps amené par eaue au port de La Fosse de Nantes, ou touz les colleges de la cité le allerent rencontrer et querir, et de la l'amenerent en l'eglise Saint Pierre et Saint Pol, cathedrale de ladicte cité, ou cueur de laquelle ilz l'ensepulturèrent avec son pere. Et lors succeda François de Bretagne son filz, qui encore estoit bien jenne quar il n'avoit que trois ans, a ladicte comté d'Estempes et a ses autres terres et seigneuries. En celui an mourut madamoesele Ysabeau, fille dudit monseigneur Richart de Bretagne, comte d'Estempes, de laquelle Ysabeau est cy dessus parlé que elle mourut jenne et ne fut point mariee. En l'an mil IIII^{ct} quarante, ou moys de juillet, trespasa en l'ostel de Plaisance lez Vennes madamme Yolend d'Anjou, fille

¹ XXXI (correction d'après 8266)

² Var. *Thomas de Beaumont*

³ Var. *lever leurs ponts et fermer leurs portes*

⁴ *mere* (correction d'après 8266)

du roy de Sicille et femme du comte de Montfort, et fut ensevelie a Vennes en l'eglise des Cordeliers. Et en cest an vers la fin du moys d'octobre, le landemain de la feste Saint Crespin et Crispinian fut par maistre Pierre de l'Ospital, president de Bretagne, comdempné par justice¹ Gilles, sire de Raix, mareschal de France, a estre pandu et ars pour punicion d'aucuns crimes enormes de heresie et de sortillage par lui comis et queulx il confessa. Et fut celle sentence oudit jour de fait executee, non pas que son corps fust du tout consumé par feu, [f.374v] et lors pour ce le duc lui avoit octrié, pour l'onneur de noblesse et de chevalerie, que, après sa mort telle que dessus, il seroit ensevely en sainte terre. Il fut apporté en l'eglise des Carmes de ladicte cité de Nantes, ou il fut ensepulturé et y gist. Et environ cest an mil IIII^{ct} quarente, peu devant ou pou après, le duc sejourant a Redon, vindrent devers lui le sire de Bueil, François et Fouques Ethon, angloys, qui d'un comun consentement l'avoient esleu a juge de la bataille d'entr'eulx ou il avoit gaige. Et ferirent ceulx de Bueil et Ethon chaicun trois coups de lances, et voullont ferir des haches et des espees, mais le duc les en destourna, qui les paciffia ensemble et leur donna de grans dons, puis les renvoya a leurs lieux. L'an mil IIII^{ct} XLI, le jour de la Chandoleur, trespasa la comtesse de Richemont, damme de Guienne, fille ainsnee du duc de Bourgoigne et femme de monseigneur Arthur de Bretagne, comte de Richemont. Et peu après Moessart, Gauvain et pluseurs autres hereses furent bruslez a Nantes. En cest an envoya le roy de France en Bretagne ses embassades par devers le duc Jehan pour cause d'oster pluseurs pilleries que faisoient, es païs de Poitou, d'Anjou et de Xantonge, les Bretons des garnisons des places et chasteaux des Essars, de Palluaut et autres, que le duc encore tenoit du temps de sa prinse faicte par le comte de Paintevre. Et disoit et maintenoit la femme du sire d'Avaugour² que ce estoit grandement en son prejudice. Et aussi le roy de France, pource que lesdictes places estoient tenues en foy et hommage de lui et que les garnisons devant dictes gastoient les païs dessus ditz qui lui appartenoient, disoit qu'il y voullait pourveoir. Si prioit le duc par les dessus dictz embassades qu'il ostast ceulx gens d'armes pillars et que il rendeist sesdites places a ladicte damme, femme du sire d'Avaugour, a qui elles appartenoint. Mais le duc les differa bailler et n'eurent lesditz embassades aultre expedicion de lui fors qu'il s'en conseilleroit et sur ce envoyeroit devers le roy et feroit ce que il devoit. Et assez tost après envoya devers lui autres embassades, qui le trouverent a Saumur et appointerent avecques lui que les places devant nonmees seroient mises es mains [f.375] du comte de Richemont. Et manda le duc aux Bretons, qui les tenoient, que ilz les baillassent, et ilz le fistrent. L'an mil IIII^{ct} XLII, ou moys d'aoust, le jour de la sollempnité Saint Jehan d'Ecolaise, espousa le comte de Richemont la fille du sire de Labreth, niepce du comte de La Marche, et en furent les nopces a Nerac. Et bien tost après en celuy an, ou manoir de La Tousche lés Nantes, fina ses jours le duc Jehan de Bretagne, qui par l'espace de quarente troys ans avoit regné, traicté et maintenu son païs en paix, augmenté son thesor, et a sa mort laissa sondit païs comble et en grant affluence de tous biens. Et fut après son trespas son corps ensevely en l'eglise Saint Pierre et Saint Poul, cathedrale de la cité de Nantes, jouxte le duc Jehan Vaillant son pere. Mais pource que il avoit en son temps fundee et doctee une chapelle en l'onneur du glorieux confesseur monseigneur saint Yves, quelle chapelle est situee en l'eglise Saint Pabut, cathedrale de la cité de Treguer, et qu'il avoit ordonné après sa mort y estre mis, au IX^e an après son deceix, savoir l'an mil IIII^{ct} cinquante et ung, [y furent]³ les reliques

¹ Var. *comdempné par justice a Nantes*

² Var. *sire d'Avaugour, frere audit comte de Paintevre*

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

de son corps translatees, et la gist et repouse. Celui duc Jehan fut le plus glorieux possesseur et le plus saige prince de son temps. Il honnoroit Dieu et Sainte Eglise diligeaument, et tenoit bonne et roide justice entre ses subgictz, ausqueulx neantmoins il estoit debonnaire, misericordieux et piteux, et pardonnoit largement. Les seigneurs et les nobles de son pais entretenoit en grant douceur. Et amoyt la chace, le vol des oayseaux et tout ce que cueur de noble prince doit par nature amer. Il portoit magnifiquement aournemens de draps d'or, riches et grans colliers a grosses pierres precieuses. Et les quatre principalles festes de l'an solennisoit en estat royal, et mesmement celle de Saint Michel en remembrance de ce que le duc Jehan Vaillant son pere avoit a cel jour vaincu ses adversaires en bataille. Il estoit large et abandonné aux privez et estrangiers, espiciallement aux François dont il rachata pluseurs des prinsons es Angloys¹. Il chevauchoit moult souvent par my son pais et se logeoit chiés les nobles, ausqueulx il faisoit au departir de grans et riches dons. Et ne vouloit aucunement [f.375v] que nul gentil homme querist ne pourchassast mean pour parler a lui, mais escoutoit aussi debonnairement les petiz comme les grans.

CHAPITRE CCXXXV²

Du mariage du duc François a madamme Ysabeau d'Escoce, et de la grant feste qu'il tint en la cité de Rennes.

Aprés que le duc Jehan de Bretagne fut decedé et que ainsi, comme dit est, il fut en l'église Saint Pierre de Nantes ensevely, pencza le comte de Montfort, son ainsné filz, de faire son entree en la cité de Rennes, [f.376] ainsi que devoient³ et ont de coustume faire les ducs de Bretagne au commencement de leurs regnes et faire et jurer a leurs subgictz les sermens acoustumez, savoir qu'ilz les maintendront en leurs franchises et libertez anciennes, et aussi recevoir ceulx de leursditz subgictz que bien et loyaument les serviront. Mais pource que lors il n'avoit pas toutes ses choses apprestees pour sadicte entree, a laquelle il vouloit faire feste et la tenir et solempniser grandement et magnifiquement, il la deloya jucques au moys de decembre prouchain ensuivant. Et ce pendant⁴, pource que il estoit veuff demouré par la mort de madamme Yollend d'Anjou, fille du roy de Sicille, qui decedee estoit ou manoir de Plaisance lés Venues des l'an mil quatre cens quarente, comme il est dit⁵ cy davant, et que il se vouloit remarier a celle fin d'avoir lignee qui après lui succedast a son duchié, quar de ladicte Yolend sa femme ne lui estoit demouré nul enfant, combien qu'il en eust eu ung filz mais il mourut bien jenne, le duch son pere envoya⁶ au roy d'Escoce prier qu'il lui vouseist donner en mariage madamme Ysabeau d'Escoce sa fille, qui estoit seur germaine a madamme la daulphine de Vienne, femme Loÿs ainsné filz du roy de France, son cousin germain. Laquelle damme Ysabeau celui roy d'Escoce octria tresvoluntiers par le couvenant devant dict audit duc François, et la lui envoya quant et ses embassades, grandement et notablement acompaignee de pluseurs haulx seigneurs et dammes d'Escoce. Et

¹ Var. *des Angloys, qui espoir y fussent tousjours demorez.*

² Un espace blanc est réservé pour une enluminure. Celle du ms 8266 (f.369), représente le couronnement du duc François 1^{er} de Bretagne.

³ Var. *doibvent*

⁴ Var. *et en devant*

⁵ *comme et il est dit* (correction d'après 8266)

⁶ *et le duch son pere envoya* (notre correction. 8266 écrit : *avoit le duc son pere envoyé ses embassades au roy*)

quant elle fut arrivee en Bretagne [il la espousa]¹ ou chastel d'Auroy, le penultime jour d'octobre. Or s'approcha le moys de decembre et le terme qu'il avoit ordonné et assigné a faire son entree en Rennes, et lors, affin que les seigneurs de son sang fussent touz a l'accompaigner, il envoya maistre Robert de La Riviere, qui depuis fut evesque de Rennes, en France prier le roy son oncle qu'il donnast congié au comte de Richemont de venir a sa feste, quar lors ne vouloit pas ledit comte venir en Bretagne ne partir² sans le consentement du roy, pource que adonc estoit la guerre en grant aigreur demenee entre les Angloys et les François. Et encore n'avoit guere que lesditz Franczoys avoint tenue la journee de Tartas, ou point ne s'estoint les Angloys [f.376v] comparuz. Et avoit le roy lors grandement a faire de la presence et conduite dudit comte de Richemont son connestable. Toutesfoiz, quant il entendit que le duc François son neveu le demandoit pour cil affaire, il octria audit missire Robert sa requeste, et donna congié de venir en Bretagne audit comte de Richemont, qui se party atant de la court du roy et vint au duc François son neveu. Aussi y vindrent desdictes parties [de France]³ l'arcevesque et duc de Reims, premier per de France, le duc d'Orleans, le duc Jehan d'Alençon, cousin germain dudit duc François, le comte de Vendosme, le comte de Dunays, missire Pierre de Bresé, depuis grant senneschal de Normandie, et pluseurs autres haulx seigneurs françoys. De Bretagne y furent le dessus nommé comte de Richemont, monseigneur Pierre de Bretagne, seigneur de Guingamp, et monseigneur Gilles, seigneur de Chantocé, freres du duc, le comte de Laval, qui avoit a femme madamme Ysabeau de Bretagne leur seur, le comte de Porhoet, vicomte de Rohan, le sire de Leon son filz, le sire de Chasteaugiron⁴, le sire de Rieux, le sire de Derval, le sire de Montaffillant, le sire de Guemené, le sire de Malestroit, le sire de Quintin, le sire de Montauban, le sire de La Hunaudaye, le sire du Pont l'Abé, et generalmente tous les seigneurs, chevaliers et escuiers d'onneur du païs de Bretagne. D'autre part y furent l'evesque de Rennes, l'evesque de Dol, l'evesque de Nantes, l'evesque de Saint Maslo, l'evesque de Cornouaille, l'evesque de Vennes, l'evesque de Saint Briec, l'evesque de Leon, l'evesque de Treguer, l'abbé de Saint Sauveur de Redon, l'abbé de Saint Melaine lés Rennes, et plus de trante autres prelatz et abbez de Bretagne et les gens des chapitres. Quant tous ces seigneurs furent assemblez, partit le duc François de Bretagne de Plermel et peu a peu s'approcha de Rennes et se vint loger en l'abbaye de Saint Melaine. Et le [...]⁵ jour dudit moys de decembre, l'an devant dict mil III cens quarente deux, ung peu avant l'eure de Vespres, vint descendre devant l'eglise Saint Estienne qui est hors la cité, ou il entra et fist son oraison et offry. Et a l'yssue luy fut amené ung cheval enharnasché richement, autre que celui sur lequel il y estoit venu. Et avoit celui cheval sur la croupe ung trousseau d'escarlette corde et tenoit a l'arczon derriere de la selle en maniere d'un fardeau de marchant. Si monta le duc desus en ceste maniere, aiant encore son noir abit, vint a l'une des portes de la cité appelee la porte Saint Pierre et la descendit, puis marcha tout a pié vers celle porte ainsi comme pour [f.377] y devoir entrer. Mais quant il en approcha, il la trouva fermee contre lui, et lui fut au devant l'evesque de Rennes, en son estat pontifical et acompaigné des autres evesques et prelatz de Bretagne, qui lui enquist quelle chose il demandoyt. Il respondi qu'il vouloit entrer en sa cité. Donc lui dist l'evesque que avant y entrer il prometroit et jureroit, ainsi que avoint fait les

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Var. *ne partir de France*

³ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁴ Var. *le sire de Chasteaubrient*. Même leçon dans l'édition d'Hozier.

⁵ Réserve. Le ms 8266 écrit *neufiesme*. Dans l'édition d'Hozier, il est écrit *huictiesme*.

ducs et princes de Bretagne ses predicesseurs, que il garderoit et deffendrait l'Eglise et ses ministres, et generalmente tout le clergie de Bretagne en leurs libertez et franchises anciennes, et il le fist. Et après ce que l'evesque eut receu son serment pour l'Eglise, s'avanza le vicomte de Rohan, semblablement venant de devers ladicte cité, et dist au duc que avant y entrer il promettoit et jureroit que il maintendrait en leurs libertez et franchises les barons, les nobles, les gens des citez et bonnes villes et les populaires de Bretagne, ainsi que avoient fait ses predicesseurs aux temps passez, et le duc le promist. Et adonc lui fut la porte ouverte, mais, avant que il y entrast, il se retraict en une petite chambre au bout du pont et la osta¹ son noir et print abit royal de couleur bleue, et ce fait entra en la cité, ou grant multitude de peuple estoit assemblé, qui par tourbes commença² a crier « Nouel ». Quant le duc fut entré en Rennes, il adressa sa voye vers l'eglise Saint Pierre cathedrale de la cité, a laquelle le conduisirent les evesques, abbez et les autres seigneurs et gens de l'eglise de Bretagne, chantans en grant joye et liesse hypnes et loenges a Nostre Seigneur, et les seigneurs devant nommez l'ensuivoient³ par ordre, savoir ceulx de son sang, les prouchains de lui, et les autres chaicun selon son estat et degré. Et après qu'il fut en ceste maniere parvenu jucques devant le grant aultier de ladicte eglise et qu'il eut fait son oraison devant le benoist apostre saint Pierre, il se retrait en son oratoire. Et lors furent Vespres dictes solempnelement, après [']⁴ accomplissement desquelx le duc se retira o ses plus privez familiers et veilla toute nuyt, et a ce faire l'accompagnerent tous ceulx qui n'estoient pas chevalliers et le vouloient estre. Puis le lendemain au bien matin, s'en alla a son logeix. La vesti le duc abit royal de pourpre, et tous les seigneurs de son sang, les barons et les chieffs d'office, semblablement prindrent abit royal, mais non pas a la maniere du duc, quar il estoit sans **[f.377v]** manteau, mais il avoit ung tunicle de la faczon d'un daumaire, lequel estoit fourré d'ermine, et devant la poitrine avoit un pectoral d'ermine enfazonné en maniere de cueur, auquel pendoient trois lambeaux de mesme. Et pres de lui se tenoit missire Henry du Juch qui lui portoit ung manteau, lequel estoit semblable a ceulx que les seigneurs du sang avoient, qui les portoit en escharpe et en torteys. Des chieffs d'office estoient en abit royal le chancelier, le sire de Montaffillant, mareschal, le vicomte du Fou, admiral, le grant maistre et le sire de Derval, qui a cause de sa seigneurie de Chasteaugiron est de heritage premier et grant chamberlain de Bretagne, lequel estoit touzjours pres la personne du duc pour soubzlever son abit s'il lui feist aucun ennuy. En cest estat partit le duc de son logeix, avecques lui touz les seigneurs devant dictz, et retourna a l'eglise Saint Pierre, a l'entrée⁵ de laquelle l'evesque de Rennes l'attendoit en son abit pontifical avecques les autres prelatz, les abbez et le clergie de Bretagne, chaicun ayant abit afferant a son ordre. Lesquelx le conduisirent⁶ au grant aultier devant l'ymage du benoist apostre saint Pierre, et la lui fist l'evesque de Rennes la benedicion, et dist pluseurs oraisons et suffrages a ce mistere ordonnez. Puis print ung cercle d'or garny de moult precieuses pierres, de haulteur d'une coronne mais les fleurons en estoient esgaulx, et le imposa sus le chieff du duc, mais avant lui avoit esté mis ung bonnet d'escarlatte, rond, bordé d'ermine. En après dist l'evesque autres suffrages, puis lui mist en la main une

¹ Var. *changea*

² Var. *haultement commença*

³ *les ensuivoient* (correction d'après 8266)

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ *a l'encontre* (correction d'après 8266)

⁶ *le conduisoient* (correction d'après 8266)

espee nue pour deffendre l'eglise et touz ses ministres. Et adonc se¹ mistere ainsi sollempnement fait et acomply, se party le duc en cel estat de l'eglise Saint Pierre avec lui le clergié et les nobles, et allerent en procession a l'eglise Nostre Damme de la cité en celle ordonnance, savoir que les evesques, les abbez et autres gens d'eglise alloint devant les plus prochains² de la personne du duc. Ung peu devant le duc, cheminoit le sire de Belozac, qui a cause de son **[f.378]** heritage est grant escuier de Bretagne, et portoit le chapeau et l'espee de justice en ung fourreau couvert d'or et de grosses pierres precieuses. Quatre bacheliers portoit un riche pesle sus le corps du duc, lequel marchoit tout moderement vers ladicte eglise de Nostre Damme, et tousjours le suivoient de pres les seigneurs de son sang, ses barons, ses officiers royaulx, les autres seigneurs et merueilleuse multitude de peuple, qui en la cité s'estoit assemblé pour celle feste veoir. La chantoit le clergié moult melodieusement et en tresdoulce consonance de voix, mais a grant paine pouoit il estre ouy pour la noayse et le son tumultueux qui estoit en la cité, quar lors sonnoient trompes, clarons et tous autres instrumens et accords de musique. Toutes les cloches de la cité, grosses et menues, estoient sonnees et branlees a effort, lesquelles demenoient un bruit si merueilleux que l'un ne pouoit l'autre entendre et en fremissoient les murs et les pavemens. Il sembloit une chaicune chose endroit soy s'esjoir et eslyesser a l'advenement du nouveau prince, le duc François. En ceste maniere arriva le duc a Nostre Damme de la cité, ou il fist son oraison et offrit, puis retourna a l'eglise Saint Pierre ainsi sollempnellement qu'il en estoit parti. Et la fut commencee la messe que dist l'evesque de Rennes, a l'introïte de laquelle s'approcha le mareschal et se agenoilla devant le duc qui lui bailla l'espee qu'il avoit portee durant la procession, laquelle ledit mareschal tint toute nue la pointe contre mont durant la messe, du costé de l'Evangille. Et le sire de Guemené lui print son cercle de dessus sa teste et le poussa sus un careau de drap d'or, couvert de grosses perles et d'autres pierres precieuses, et le tint durant la messe a son destre costé. Quant se vint a l'offertoire, alla le duc offrir, et en s'en retournant fist chevaliers ceulx qui le vouldrent estre, mais anczois le fut il fait par son oncle, monseigneur Artur de Bretagne comte [de Richemont]³. Et après l'acomplissement de la messe et que ce service et mistere fut parfait et acomply – ainsi que estre devoit et qu'il est de coustume faire a tous les ducs de⁴ Bretagne a leur nouvel advenement, et lequel mistere ne differe de celui des roys fors seulement de l'oncion – se party le duc de l'eglise Saint Pierre et se mist a voye pour retourner a son logeix, tout **[f.378v]** en son estat royal, le cercle sus le chieff, son mareschal, son grant escuier, son admiral, le chancelier, le grant maistre et autres officiers royaulx devant lui, son premier et grant chamberlain prouchain de lui, comme dit est, pour soubzlever son abit, et le sire de Guemené a son destre costé tenoit un careau de drap d'or pour sus icelui meptre et recevoir son cercle si pour sa pesanteur il lui eust fait ennuy le porter. Et le suivoient les ducs, les comtes, les barons et les autres seigneurs qui la estoient. En ce triumpheux aroy parvint le duc jucques au doys de la salle ou il devoit disner, et comme il fut arrivé lui print le sire de Guemené le cercle de dessus le chieff et l'assist sur le careau qui pour le recevoir estoit ordonné, et le tint au souverain bout d'icelui doys pendant que le duc et les seigneurs furent au menger. Les barons en leurs royaulx abitiz porterent la viande, devant laquelle marchoit les chieffs d'office, et entre autres presidoit adonc le grant maistre, quar il estoit le prouchain du service.

¹ Var. *ce mistere*

² Var. *les plus dignes et les plus prochains*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ *de répété* (notre correction)

Le duc fist seoir l'arcevesque de Rennes, les ducs, les comtes, seigneurs de son sang, et aucuns barons, et les autres se allerent seoir a autres tables qui pour eulx estoient ordonnees. Après disner tous les barons firent au duc hommage de leurs fiez, et en print les mains le sire de Derval qui, comme dit est, a cause de sa seigneurie de Chasteaugiron, est premier et grant chamberlain de Bretagne. Et après la recepcion d'iceulx hommages, furent au duc faictes pluseurs belles harangues de par les trois estats de Bretagne. Et a brieff dire, tout ce jour mesme[ment] toute l'ouytaine¹, emploierent ces princes et seigneurs en honneur, en joyes, en festes et en esbatemens, qui trop longs seroient a recorder. Puis ceulx ouict jours passez, se departirent de la cité de Rennes et s'en retournerent la pluspart a leurs maisons. Et assez tost après, en celui an, le XIII^e jour de janvier, trespassa a Auroy madamme Ysabeau de Bretagne, comtesse de Laval, seur du duc François. Et parce que par son testament elle avoit ordonné estre ensepulturee a Nantes en l'église des Jacobins, queulx sont de la fundacion des seigneurs de Vitré, elle y fut portee² et y gist.

CHAPITRE CCXXXVI

La prinse de La Guerche par le duc de Soubresset et les Angloys, et du veage que le duc fist devers son oncle a Tours, ou fut accordé le mariage du roy d'Angleterre et de Margarite d'Anjou.

[f.379] L'an mil quatre cens quarente trois, ou moys d'aoust, le comte de Soubresset atout ouict mil combatans angloys descendit a Chierbourg et chevaucha toute celle saison, gastant le³ païs de Normandie et du Maine et d'Anjou jucques a la cité d'Angiers, devant laquelle il fut ung jour et une nuyt et se logea en l'abbaye Saint Nycolas, lés les murs de ladicte cité. Si estoint, en la compaignie dudit comte de Soubresset, le comte d'Orset, Mathieu Go et pluseurs capitaines angloys, lesqueulx tous assemblement partirent de devant Angiers et vindrent a Segré, puis a Pouencé ou ilz fermerent leur siege, qu'ilz y tindrent et continuerent par l'espace de troys sepmaines. Pendant lequel siege Mathieu Go, acompaigné de mil cinq cens Angloys, rencontra une route de François, dont estoient chieffs le sire de Loheac, mareschal de France, le sire de Bueil [et Loÿs de Bueil]⁴ son frere, lesqueulx ilz seurprindrent en despourvu en ung village appellé le Bourgneuff Saint Quentin ouquel ilz estoient logez, et les descomfirent et mistrent en desaroy, et prindrent Loÿs de Bueil et maints autres. Mais les dessus nommez sires de Loheac et de Bueil se sauverent. Quant le comte de Soubresset eut longuement siis devant Pouencé et qu'il cogneut que ceulx dedans n'avoient talant de se rendre, il leva son siege par nuyt et vint devant la ville de La Guerche en Bretagne, laquelle il seurprint en despourveu et tous les habitans trouva en desaroy, pour tant qu'ilz ne se prenoient garde de sa venue quar lors avoient les Bretons treves avecq les Angloys. Mais neantmoins s'esforcerent ledit duc de Soubresset [et ses gens]⁵ de la assaillir, et dedans vouldrent entrer a force. Et pour ce les enclos, considerans qu'ilz estoient impourvez après ce qu'ilz eurent leurs murs aucun espace de temps deffenduz, ilz traicterent de paix avecques eulx et par composition leur rendirent leur ville, quar ilz

¹ *tout ce mesme jour toute l'ouytainne* (correction d'après 8266)

² *Var. portee après sa mort*

³ *Var. les païs*

⁴ Mots manquants, rétablis d'après 8266

⁵ Mots manquants, rétablis d'après 8266

doubtoient que, si lesditz Angloys fussent dedans entrez par assaulx, ce qu'ilz peussent legierement avoir fait pource que ladicte ville n'estoit pas de grant force, qu'ilz les eussent tous occis. Et comme celle emprise veneist a la notice du duc [f.379v] de Bretagne¹, il vout de toutes pars assembler ses gens d'armes pour a force chacer lesditz Angloys de La Guerche et les faire vuidier son païs. Mais il en fut destourné par ses barons et les autres gens de son conseil, pource que bien legierement ilz trouverent paix² avecques lesdictz Angloys, qui par ce mean vuidèrent ladicte ville de La Guerche et tout le païs de Bretagne et s'en retournerent en Normandie. L'an ensuivant mil IIII^{ct} quarente quatre, vindrent le comte de Sufforch et le prince Seel d'Angleterre, embassades angloys, a Tours par devers le roy Charles de France, auquel ilz estoit transmis par leur roy Henry pour traicter le mariage de lui et de madamme Margarite, fille du roy de Sicille³, qu'il demandoit avoir a femme. Et pource que celui roy ne vout ledit mariage octroyer ne a icelui donner son consentement que tout premier il n'eust les grez⁴ de ses prochains, il envoya entre les autres princes de son sang prier le duc François de Bretagne son neveu qu'il se transportast a lui a Tours pour determiner touchant ce et de la matiere de la paix dont semblablement lesditz ambassadeurs angloys avoient pouoir de traicter. Et affin que sondit neveu le duc François fust plus curieux de emprandre ce veage, il l'envoya querir jucques a Nantes par son oncle le comte de Richemont, lequel le mena a Tours. Et partit le duc de ladicte cité de Nantes pour celui veage faire le mardi des feriers de Pasques, a grant et notable compaignie de barons, chevaliers et escuiers bretons, quar tant en avoit que, quant il chevauchoyt de Tours es Moutilz par devers le roy son oncle, sadicte compaignie s'entre tenoit jucques audit lieu des Moutilz⁵. A son arriver le recueilly son oncle moult debonnairement, et pareillement convindrent en ladicte cité de Tours tous les haulx princes et seigneurs du royaume de France, espiciallement ceulx qui ataignoient au roy par consanguinité. Fut conclut⁶ le mariage d'entre le roy d'Angleterre⁷ et madamme Margarite, fille du roy de Sicille, quar les deux roys de France et de Sicille o le consentement des dessus ditz le octroyerent. Et au regard de la paix, il n'en fut riens accordé, mais trieves furent prises a durer deux ans entre les deux roys de France et d'Angleterre et leurs royaumes, et mesmement entre leurs complices et adherez, en laquelle trieve de la part du roy de France furent compris le duc et le païs de Bretagne. Et après ce que ces [f.380] choses furent ainsi accordees, print le duc François congiié du roy son oncle et s'en retourna a Nantes, et les autres princes et seigneurs semblablement s'en retournerent en leurs contrees. L'an mil quatre cens quarente cinq, environ la fin du moys de septembre, trespassa madamme Jehanne de Labreth, comtesse de Richemont, femme de monseigneur Artur de Bretagne. Et en celui an mourut⁸ madamme la daulphine et sa mere la royne d'Escoce. Et l'an ensuivant mil IIII^{ct} quarente six, fut par le comte du Maine et le comte de Saint Pol traictié le mariage du comte de Richemont a madamme Katherine de Lucembourg, fille dudit comte de Saint Pol, lequel mariage fut conclut et accordé le derroin jour de juign en celui an, et bien tost après⁹ en celui an en furent les nopces.

¹ Var. *du duc François de Bretagne*

² Var. *trouverent paix et traictié*

³ Var. *du roy Regné de Sicille*

⁴ Var. *n'eust sus celle chose les grez*

⁵ Var. *s'entretenoit depuis la porte de la cité jucques audit lieu des Moutilz*

⁶ Var. *par lesqueulx fut conclut*

⁷ Var. *le roy Henry d'Angleterre*

⁸ Var. *moururent*

⁹ Var. *et bien tost après ou moys de juillet*

CHAPITRE CCXXXVII

D'une division qui seurvint entre le duc François et monseigneur Gilles, son frere, a l'occasion de quoy et par le pourchaz de ses envieux fut prins et emprisonné.

En celui an mil quatre cens quarente seix, s'esmeut contens et division entre le duc François de Bretagne et monseigneur Gilles son frere pour l'acheson de leurs partages, car, jasceit ce que le duc Jehan leur pere, voullant eschiver les inconveniens et questions qui a celle occasion pouoient ensuir, eust en son vivant ordonné que le duc François son filz¹ eust le corps du duchié entierement, fors Guingamp qu'il avoit assigné a monseigneur Pierre, et que monseigneur Gilles auroit la seigneurie de Chantocé, toutesfoiz ne vouloit monseigneur Gilles obeir a celle ordonnance, et disoit qu'il n'estoit pas filz du duc d'Anjou, en l'obeissance duquel estoit ladicte seigneurie de Chantocé, mais estoit filz du duc de Bretagne, pour quoy il vouloit et devoit estre party en ses heritages de Bretagne et y avoir portion comme ses autres freres, sans estre subgict a autre prince. Quelles choses le duc François son frere de sa part lui dennoit et refusoit bailler et assigner, et pour ceste cause s'entre acueillirent les freres en grant hayne et se parti mondict seigneur Gilles en maltalant de la court du duc son frere, et sans congié ne licence de lui prendre ne demander. Et comme la nouvelle de ceste chose veneist a la notice du comte de Richemont leur oncle, il vint hastivement a Rieux, ou lors sejournoit le duc François, et la manda monseigneur Gilles, lequel y ailla sans demeure. Et lors s'entremist ledict comte du discord d'entre ses nevez et les paciffia par semblant, [f.380v] mais neantmoins demoura tousjours l'impression, la memoire et le remors de celle hayne ou courage du duc, qui dempuis monstrois a son frere monseigneur Gilles petit signe d'amours, quar il se tenoit estrangé de lui et ne parloit a lui fors bien peu. Et a ce faire estoit il attayné par Artur de Montauban, par missire Jehan Hingant et par aucuns autres qui avec lui estoient en grant gouvernement, lesqueulx avoient acueilli ledict monseigneur Gilles en grant hayne pour tant que, avant que il fust en division avec le duc son frere, il avoit obtenu de lui pluseurs dons et autres avantages que iceulx de Montauban, Hingand et les autres ses gouverneurs tachoient et desiroient avoir et obtenir par leurs jangleries. Mais pource que moult le craignoient et doubtoient pour tant que, comme prince courageux qui leurs cauteleux tours appercevoit, il les avoit souventesfoiz reprins et redarguez de leurs outrecuidances, ilz n'en osoient pour lors semblant faire, n'en declerer ce que en leurs pancees ilz portoint couvertement fouy, ains en avoient tousjours porté celement en leurs cueurs la remembrance jucques atant qu'ilz le veirent en different et en brouilleix envers le duc son frere, quar alors desployerent ilz leurs couvertes conjuracions et pencerent de lui se venger, pource que, comme dit est, ilz attaignoient le duc envers lui et de touz leurs pouirs l'exitoient et esmouvoient en ire a l'encontre de lui. Et pour ce monseigneur Gilles, qui toutes ces choses cognoessoit par conjectures, ne se peut tenir d'en parler es dessus ditz de Montauban, Hingand et les autres de leur secte, lesqueulx aguiserent en aigreur ces parolles debonnaires que premierement [il leur profferoit doucement] et par maniere de remonstrances, et tant l'exiterent et esmeurent que en fin il ne peut sa fureur contenir que il ne leur remonstrast ce que il cogneut que ilz portoient en leurs corages contre lui. Et ce fist par parlars rigoureux, dont par après ilz firent leur complainte au duc son frere et lui rapporterent qu'il avoit

¹ Var. *son filz ainsné*

parlé contre sa majesté, et aussi que il se ventoit faire venir les Angloys en Bretagne. Par lesquelles choses le duc, qui les creut legierement¹ a la persuasion des dessus dictz, engrossa plus fort son corage a l'encontre de son frere et conceut vers lui plus grant hayne que devant. [f.381] Et dempuis gueres ne tarda que pour aucuns autres affaires il alla a Chinon devers le roy de France son oncle, ouquel, par l'ennortement des dessus nommez de Artur de Montauban, Hingant et les autres qui desloyaument conspiroient a l'encontre de monseigneur Gilles son frere, il remonstra toutes les choses dont ilz lui avoient fait rapport, et come il s'estoit vanté faire venir les Angloys ses anciens ennemis en Bretagne, et que desja en avoit garny aucunes de ses places. Pour quoy il est assavoir que ledict monseigneur Gilles de Bretagne, quant il se veit en mal du duc son frere, il se retraict au Guilledo, ung chasteau siis sus le rivage de la mer, lui appartenant par cause de madamme Françoyse de Dinan sa femme, damme de Chasteaubrient, de Montaffillant, de Beaumenoir et de maint autre grant et noble heritage, laquelle danme, combien que elle fust bien jenne, il avoit nouvellement espousee. Et pource que il amoit, entre autres deduitz, souverainement celui de l'arc, il avoit mandé en Normandie aucuns bons archiers qu'ilz se veneissent avecques lui esbatre au Guilledo. Et dirent aucuns que il les avoit mandez a l'ennortement d'aucuns de la secte de ses conspirateurs, qui lui firent donner ce conseil affin que mieulx ilz peussent coulourer leur matiere de lui porter nuysance. Et lesdictz archiers tresvoluntiers vindrent a son mandement quar il estoit moult amé des Angloys, pource que entre eulx avoit esté nourry partie de son asge, savoir depuis vint et ung an que le duc Jehan de Bretagne son pere l'envoya par missire Jehan de Malestroict son chancelier a madamme Jehanne de Navarre son aieulle, jadis duchesse de Bretagne et puis royne d'Angleterre pour entretenir paix et union entre les Angloys et les Bretons. Et l'avoit le roy d'Angleterre prins en si grant amour qu'il le avoit requis d'estre prince de sa chevalerie, mais il avoit de tous points celle charge refusee pource que il ne vouloit aucunement faire guerre au roy de France, duquel il estoit neveu. Mais neantmoins pour le grant desir et affection que avoient les Angloys de lui complaire, jasceit que petit les amast en son courage, pencerent le roy de France son oncle et le duc son frere que il les auroit a son commandement, et ce leur donna acroyre les rapports de ses envieux. Et pource que aucunement ilz le doubtoient pour tant qu'ilz le cognoissoient de grant courage, ilz conclurent et determinerent assemblement que le roy après le partement du duc enverroient en Bretagne gens d'armes et archiers pour le prendre et le mettre en la main du duc, lequel ne vouloit pas faire [f.381v] ladicte prinse affin qu'il semblast qu'il n'en fust en coulpe et que l'on ne presumast que ce fust a l'acheson du discord d'entr'eulx mais seulement pour la doubte des Angloys. Et après ceste conclusion et qu'ilz eurent besoigné touchant leurs autres affaires pour lesqueulx ilz estoient convenuz et assemblez, s'en retourna le duc en Bretagne, et le roy de France, pour executer ce qu'ilz avoient proposé, fist incontinent partir missire Pierre de Brezé, missire de Drenezay et autres François jucq au nombre de IIII^{ct} hommes d'armes et archiers, qui tant errerent qu'ilz parvindrent ung dymanche, XXVI^e jour du moys de juign, oudit an mil IIII^{ct} quarente seix, devant le chasteau de Guilledo, ou lors estoit monseigneur Gilles qui se jouoit a la paulme avec ses escuiers. Lequel, comme il entendit la venue desditz gens d'armes françoys et que ilz s'avouoient au roy de France son oncle, il leur fist sans demeure ouvrir la porte, et entrerent les François dedans le Guilledo. Mais si tost come ilz furent maistres d'icelui chasteau, saisirent sa vexelle d'or et d'argent dont il avoit grant nombre, et presque toutes les autres

¹ Var. *trop legierement*

richesses de leans ravirent sans gueres en espargner pour l'onneur de madamme sa femme, [de]¹ Katherine de Rohan, mere de sadicte femme, et de pluseurs autres dammes et dammoeselles qui la estoit. Puis le prindrent et menerent a Dinan au duc son frere qui la estoit, lequel ne vult oncques parler a lui ne vers lui son courage a pitié incliner pour quelcomque chose que on lui sceust dire ne monstrier, tant estoit affayné en ire vers lui par les amonnestemens de ses desloyaux conspirateurs, ains le commanda mener a la cité de Rennes, de la a Chasteaubrient, qui lui appartenoit par cause de madamme sa femme, damme dudict lieu, comme dit est. Et dempuis, quant une espace de temps y eut esté, il le fist mener et ramener par pluseurs villes² et chasteaux de Bretagne, et manda les gens de ses estatz venir a Redon, devant lesqueulx il le fist³, combien que il fust⁴ absent, accuser des crimes qui lui estoient mis sus et imposez, concluant qu'il estoit coupé⁵ de magesté lese et que par ce crime il avoit mort deservie. Et deslors le vult faire comdempner, mais le sire de Combour et l'abbé de Busay qui la furent, veans que par envie l'on procedoit ainsi rigoreusement contre ledict monseigneur Gilles et cognoessans que s'estoit a l'ennortement de ses hayneux, empescherent celle comdempnacion estre faicte, quar pour menace ne autre quelconque [f.382] chose, ilz n'y voudrent donner leur consentement. Et lors pluseurs de ceulx qui la estoient, lesqueulx, espoir, pour doubte du duc leur prince n'y eussent osé contredire, quant ilz veirent ceulx sire de Combour et abbé de Busay le⁶ contrarier fermement et que en riens ne vacioient, ilz furent de leur accord et de tous points s'arrestèrent a leur oppinion. Pour quoy celle congregacion fut lors toute troublee, et ne peurent le duc ne ceulx qui a ce le conseilloient venir a chieff de comdempner ledict monseigneur Gilles, lequel neantmoins demoura en leurs prisons. L'an mil [quatre cens]⁷ quarente ouict, alla le duc François de Bretagne en France veoir le roy son oncle, lequel avoit avec lui le daulphin et le roy de Sicille. Si s'entre festoyerent, cherirent et honorerent cests princes moult grandement, puis, quant ilz eurent ensemble esté tant comme bon leur sembla, ilz prindrent congé l'un de l'autre, et s'en vint le duc en Bretagne.

CHAPITRE CCXXXVIII

Comme missire François de Surienne print Foulgeres, et comme le duc fist sommer le duc de Soubresset de la lui faire rendre, et de l'embassade que il envoya en France.

En ce mesme an de l'Incarnacion Nostre Seigneur mil IIII^{ct} quarente ouict, pendant unes trieves qui avoint esté prises et accordees entre les roys de France et d'Angleterre, leurs subgictz et alliez, entre lesqueulx alliez estoit comprins et nommez, de la partie du roy de France, le roy d'Escoce, le roy d'Espagne et le duc de Bretagne, les Angloys, qui lors tenoient et possidoient le duchié de Normandie, espiciallement ceulx de la garnison de Saint Jacque de Beuvron, soubz umbre desdites trieves souventesfoiz venoient en la ville de Foulgeres en semblance de marchans, laquelle ville ilz espierent et adviserent de toutes pars. Et pource que elle

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *pluseurs autres villes*

³ *il le fist venir* (correction d'après 8266)

⁴ *qu'en il fist* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *encoulpé*

⁶ Var. *la* (adverbe)

⁷ Mots manquants, rétablis d'après 8266 qui écrit *mil IIII^c XLVIII*

leur sembloit belle, forte, puissante, riche et bien garnie, ilz furent enflambez¹ de si grant couvoitise qu'ilz ne doubterent violer et briser leur foy qu'ilz avoient juree et baillee en plege desdites trieves non enfraindre, ains firent et assemblerent couvertement grant armee de leurs compaignons, puis se transporterent par nuyt devant ladicte ville atout seix cens combatans, desqueulx ung chevalier arragonnays, appellé missire François de Surienne, estoit chieff. Si gicterent leurs eschielles par devers le chasteau et assaillirent impourvement ladicte ville de Foulgeres, laquelle ilz [f.382v] prindrent furtivement en celle mesme nuyt que ilz y arriverent. Et lors que ilz furent au dedans, ilz la pillerent et evacuerent de toutes ses richesses, lesquelles ilz ravirent, prindrent et osterent aux bourgeois, marchans et [autres gens]² habitans en icelle, dont pluseurs en y avoit tresnotables, ausqueulx ilz firent en outre souffrir pluseurs opprobres, vituperes et ledanges. Et les autres Angloys des garnisons d'Avranches et de Tombelene³ firent pluseurs courses en Bretagne et embraserent maisons et villages, renczonnerent les populaires, dont ilz en emenerent aucuns en leurs prisons. Et brieff faisoient les Angloys tous exploictz de guerre cruele en Bretagne. Quant la cognoissance de celle chose vint au duc François, il fut desplaisant outre mesure de la mesaise, perte et tribulacion de ses subgictz qui, comme dit est, par les Angloys estoient afflictz et tourmentez, et envoya par son roy d'armes sommer le duc de Soubresset, lieutenant general⁴ et gouverneur de Normandie de par le roy d'Angleterre, que il lui fist rendre et delivrer les ville et chastel de Foulgeres et, outre ce, reparer tous les dommages et pertes qui avoient esté faitz et commis par lesditz Angloys en la ville de Foulgeres et ailleurs ou païs de Bretagne, savoir deniers, joyaulx, draps et⁵ toutes autres marchandises que dedans ilz avoient prises et ailleurs transportees. Mais ledit duc de Soubresset respondi au dessus nomé roy d'armes du duc qu'il desavouoit⁶ tous ceulx qui ce⁷ avoient fait, jasceit ce qu'il eust donné son consentement et n'eust pas voulu qu'il fust autrement. Et pour ce disoit il qu'il ne se ensoigniroit⁸ point desdictes choses rendre, laquelle responce du duc de Soubresset fut au duc François par son roy d'armes plainement et au long recordere. Et lors icelui duc François, veant la perdition et totale destruction de sadicte ville de Foulgeres, considerant aussi les innumbrables maulx qui pouoient advenir a ses autres places a l'environ, voullant y pourveoir et obvier par la deliberacion de ses barons et des gens de son conseil, envoya l'evesque de Rennes et le sire de Guemené, ambassades, par devers le roy Charles de France son oncle lui signifier et remonstrer comment les Angloys avoient furtivement prins la ville de [f.383] Foulgeres sur les trieves prises et acceptees entre lui et leur roy anglois, esquelles luy, ses païs et subgictz estoient contenuz et comprins, et le prier et requerir, en faveur de la proximité de lignage en quoy il luy ataignoit, qu'il lui fust aidant a recouvrer sadicte ville. Si en avoit bien ledit roy Charles entendue la nouvelle de par avant que lesditz ambassades bretons arrivassent devers lui, et lui fut dicte comme il estoit a cheval et se partoit des Moutilz pour aller a Bourges. De laquelle chose il fut grandement desplaisant par semblant, et pour celle cause incontinent retourna a Chinon. Et de ce lieu, par deliberacion de son conseil, envoya en ambassade le sire de Cullant, son grant maistre d'ostel, maistre Guillaume

¹ *enflamblez enflambez* (notre correction)

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ Var. *Tombe Helene*

⁴ Var. *lors lieutenant général*

⁵ *et répété* (notre correction)

⁶ *desavouoioit* (correction d'après 8266)

⁷ Var. *ceulx qui ceulx exploictz avoient fait*

⁸ Var. *ensoignieroit*

Cousinot, son conseiller, et Pierre de Fontenil, son escuyer d'escurie, devers ledit duc de Soubresset, gouverneur de Normandie pour le roy d'Angleterre, le sommer, pareillement que avoint faict les messages du duc François de Bretagne son neveu, que il vouldesist restituer et restablir a sondit neveu ses ville et chasteau de Foulgeres que ses gens avoint prins en temps de trieves ; et oultre plus lui faire reparacion des opprobres et villannies que avoient perpetrez et commis, ou pais et en l'obeissance de son neveu, les Angloys subgictz et soubdoyers du roy d'Angleterre, o lequel il avoit prins et appointé ladite trieve. Mais celui duc de Soubresset fist es dessus nommez¹ semblable response qu'il avoit faict² au roy d'armes de Bretagne, et n'en peurent avoir autre chose. Aussi envoya ledict roy Charles³ Jehan Huart, son escuier tranchant, devers Henry roy d'Angleterre jusques en son royaume lui fere la summacion devant dicte a celle fin que, si ledit roy Henry en fust refusant, que il eust plus grant couleur de secourir et aider le duc son neveu. Et quant l'evesque de Rennes et le sire de Guemené, chancelier de Bretagne, embassades dudict duc, furent allez devers le roy Charles son oncle, ilz mistrent en termes leur legacion en lui remonstrant le cas [commis]⁴ nouvellement a Foulgeres par François l'Arragonnays⁵, sesdictz complices et adhez, par emblee de guet apencé et par conspiracion de long temps pourgictee, avoient prins les chastel et ville de Foulgeres et en iceulx tué et murtry gens, commis sacrileges, viollé femmes, pillé, renczonné et fait autres maulx innumerables ; avoient aussi couru ceulx d'Avranches, de Tombelene et autres places de l'obeissance du roy d'Angleterre, en pluseurs lieux du pais de Bretagne, et illec tué, murtry, apatissé, [f.383v] ranczonné, bouté feux et autres maulx excreables⁶ et piteux a racompter, en emmené leur pillage en aucuns lieux de l'obeissance dudict roy d'Angleterre en Normandie, et en iceulx parti, butiné et distribué ; et fait a l'encontre du duc son neveu et ses subgictz touz et ceulx esploictz que l'on a de coustume faire en temps de guerre, jasceit que lui, sesditz pais et subgictz fussent nommeement comprins en cielles trieves ; et mesmement pour quelcomque diligence ou poursuite que le duc eust peu faire devers les Angloys touchant ladicte matiere, il n'avoit peu sur ce obtenir aucune reparacion ou provision, pour quoy il lui sembloit que lesditz Angloys avoient les treves enfraintes de leur part. Si le requeroit que il le vouldesist es choses dessus dictes porter, soubstenir, aider et secourir, et se declairer en guerre a l'encontre desditz Angloys, quar, soubz la confiance des trieves qu'il avoit prinses, ledict inconvenient estoit venu a lui et a sesdictz subgictz, offrant ainsi le faire, si le plaisir du roy estoit, et le servir, aider et secourir lui, ses pais et subgictz a l'encontre desditz Angloys en tout ce qu'il lui seroit possible, et se declairer et maintenir en guerre contre eulx et faire ce qu'il ordonneroit touchant ladicte matiere. Lesquelles choses par le roy entendues, il respondi a l'evesque de Rennes et au chancelier de Bretagne que, pour celle mesme matiere, il avoit envoyé son embassade a Rouen devers le duc de Soubresset, qui se disoit gouverneur de Normandie, et avec ce pour plus grant seurté paroillement avoit envoyé devers le roy d'Angleterre Jehan Huart son escuier les sommer de faire rendre au duc, son neveu, sa ville de Foulgeres que leurs gens avoient prise. Et pour ce couvenoit il attendre la venue desditz embassadeurs et savoir leurs responses

¹ Var. *es dessus nommez embassades françoys*

² Var. *avoit faicte*

³ Var. *Charles de France*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁵ Var. *François l'Arragonnays chevalier, ses adhez et complices, subgictz et obeissans du roy d'Angleterre, lesqueulx François l'Arragonnays*

⁶ Var. *execrables*

avant que l'on peust aucune chose besoigner touchant ladicte matiere, quar, ou cas que lesdictz roy d'Angleterre et duc de Soubresset refusoient faire rendre a sondict neveu sadicte ville, reparer et restablir lesditz dommages, il le promettoit secourir et conforter a l'encontre desditz Angloys, en telle maniere que, au plaisir Dieu, il la recouvreroit ; et après le retour desditz embassades, il envoyeroit¹ en Bretagne devers sondit neveu, son cousin le comte de Dunays, l'admiral de France et le sire de Precigny, ses conseillers et chamberlains, avec maistre Estienne Chevalier son secretaire, pour ouvrir les means comme [f.384] mieulx et plus convenablement ladicte matiere se pourroit conduire. Et atant ceste response ouye, prindrent l'evesque de Rennes et le chancelier de Bretagne congié du roy et s'en revindrent devers le duc son neveu la lui nuncer.

CHAPITRE CCXXXIX

D'une autre embassade transmise par le roy de France au duc son neveu pour traicter la delivrance de monseigneur Gilles de Bretagne, et comme elle fut empeschee.

Assez tost après le retour des dessus nommez ambassadeurs bretons, et ce pendant que encores estoient ceulx du roy Charles de France par devers le roy d'Angleterre et le duc de Soubresset ou il les avoit transmis pour la matiere de la prinse de Foulgeres, comme dit est, pour ce qu'il fut signiffié audit roy Charles, par aucuns bienveillans de monseigneur Gilles de Bretagne son neveu, que celui monseigneur Gilles, lequel, ainsi que dit a esté cy devant, par le pourchas de ses envieux estoit tenu emprisonné² et rigoreusement traicté par ses gardes, et que il lui fut remonstré que il n'avoit fait chose pour quoy il deust en celle maniere ainsi longuement estre detenu, il envoya missire Pregent de Coetivi, seigneur de Raix, son admiral, devers le duc François son neveu traicter sa delivrance. Si arriva ledit sire de Raix ou moys de may en l'an mil IIII^{ct} XLIX a Vennes, ou lors sejournoit le duc, auquel il signiffia la cause pour quoy le roy son oncle l'avoit vers lui transmis. Dont il fut tresjoyeux par semblant, et oultre lui apparut ledit sires unes lettres du roy esquelles y avoit creance, par le mean desquelles le duc s'accorda a ce que ledit monseigneur Gilles son frere fust mis au delivre, et en bailla audit sire mandement patent s'adressant a ceulx qui en garde l'avoient. Et a celle chose impetrer rendi le comte de Richemont moult grant paine et se y employa grandement. Quant ledict sire de Raix fut saisi du mandement dessus dict, il se party de Vennes du commandement du duc et alla a Montcontour ou lors estoit ledit monseigneur Gilles, devers lequel il arriva le lundi XIX^e jour dudict moys de may, et en fut par lui grandement recueilly, honoré, chery et festoyé pour la cause qu'il estoit ambassade du roy son oncle, et pour tant que bien savoit qu'il estoit venu pour sa delivrance, laquelle il cuidoit estre prouchaine. Et³ [f.384v] aussi le pensoient le duc son frere, ledit sire de Raix et autres ses bienveillans. Mais ses traistres et desloyaux conspirateurs dessus nommez, par le pourchas desqueulx il avoit esté prins et jucques alors detenu, comme ilz entendirent que l'admiral de France, en la maniere que dit est, avoit procuree sa delivrance, ilz penserent d'icelle empescher par cauteleuse maniere. Si s'adviserent d'une maudicte traïson pour mieulx retourner et derechieff exiter et esmouvoir le duc en ire vers mondit seigneur Gilles son frere.

¹ *envoyroit* (notre correction)

² *Var. estoit tenu et emprisonné*

³ *et répété* (notre correction)

Quant la nuyt devant que ledit admiral deust prendre son chemin a aller de Vennes audict lieu de Montcontour, ilz y envoyerent hastivement ung poursuivant, lequel ilz affairerent et lui commanderent que il faigneist venir d'Angleterre et dist que le roy angloys venoit en Bretaigne atout trante mil combatans combatre la querelle de monseigneur Gilles, savoir pour le delivrer a force et faire vengeance cruele du duc, qui a tort le detenoit, et de touz ses autres hayneux. Si *fournit*¹ celui heraud proditeur le message de ses maistres et monstra unes faulces lettres qu'ilz avoient fait faire et dicter a ung secretaire appellé Pierre de la Rose, lequel avoit longuement demouré en Angleterre pour quoy les stille et maniere de touz points en cognoessoit, esquelles estoient contenues en effect les choses dessus dictes, savoir de la venue du roy d'Angleterre et de son armee, et les menaces qu'il donnoit au duc pour tant qu'il detenoit ledit monseigneur Gilles. Et estoient a icelles lettres apposez les signe et seell dudict roy d'Angleterre, que celui Pierre de La Rose avoit si subtillement et si proprement contrefaitz que on n'y sceust apposer² ne gloser aucune difference. Par lesquelles lettres faulczonnières qui au duc François furent exhibees et monstrees par les adversaires de monseigneur Gilles, qui y adjousterent pluseurs parolles mensongieres pour coulourer leur besoigne, lesquelles le duc creut moult legierement, fut la delivrance de monseigneur Gilles empeschee et le mandement, que sur ce il avoit baillé a l'admiral de France, cassé, ravocqué et annullé, car, comme elles lui furent de prime face apportees³, il, qui estoit prince de grant courage, fut de son premier mouvement meu par telle ire, cuidant que celles lettres fussent veritables et que a icelles fussent les propres signes et seel du roy d'Angleterre apposez, que ainsi [f.385] deceu par celles choses⁴ envoya hastivement a Moncontour ung poursuivant appellé Montfort, par lequel il manda a ceulx qui son frere avoient en garde que pour nulle chose ne le baillassent au sire de Raix admiral de France, nonobstant quelcomque mandement qu'il leur eust envoyé par ledit admiral et autres. Et outre plus conseillerent au duc les dessus ditz Artur de Montauban et ses complices qu'il envoyast celles faulces lettres au roy de France son oncle, qui devers lui avoit envoyé son admiral traicter de la delivrance de monseigneur Gilles, et lui remonstrer comme ledit monseigneur Gilles se maintenoit en rigueur envers lui, pensant estre de brief secouru du roy d'Angleterre, a la fin qu'il ne semblast au roy de France que sans cause legitime et juste tiltre il le deteneist. Et ainsi le fist le duc, et s'en retourna le sire de Raix, admiral de France, devers le roy son maistre, sans avoir autre expedicion de la charge de son embassye, car pour celle traïson cauteleusement pourpencee fut la delivrance de mondict seigneur Gilles empeschee, comme dit est cy devant⁵. Et par ce demoura monseigneur Gilles en prison comme devant, en la garde de Olivier de Més, de Robert Rouxel, Jehannin de la Chese, Maletouche, Jehan Rajart, Pierre Sallomon et autres faulx traïstres et desloyaux hommes que le duc, par l'admonnestement de ses conspirateurs, avoit a ce faire commis.

CHAPITRE CCXL

¹ *seurvint* (correction d'après 8266)

² Var. *opposer*

³ Var. *apparues*

⁴ Var. *par celle chose*

⁵ Var. *cy devant. Et murmurerent pluseurs que ledit sire de Raix, admiral de France, eut assez cognoissance de celle traïson et que, jaseit que il la eust peu briser et rompre si il eust voulu et dudit monseigneur Gilles procurer la delivrance envers le duc son frere, toutesfoiz il s'en dissimula par le mean de cinq ou six mil escuz qui luy furent donnez. Et par ce*

Encore d'une autre ambassade envoyee par le roy devers le duc son neveu, pour traicter l'aliance d'entr'eulx, et les points et articles qui sus ce furent accordez.

En celle mesme saison, oudit an mil IIII cens quarente et neuff, les ambassadeurs françoys, qui estoit allez a Rouen et en Angleterre pour les causes devant dictes, retournerent devers le roy de France a Chinon ou lors il sejournoit. Lequel, après ce qu'il eut ouyes les responces du roy d'Angleterre et du duc de Soubresset, envoya en Bretagne devers le duc son neveu, ainsi qu'il avoit promis a ses ambassades, son cousin le comte de Dunays, son admiral le sire de Precigny et maistre Estienne Chevalier son secretaire, garniz de bon et ample pouair de par luy pour, comme dit est, ouvrir les means comment mieulx et plus convenablement la matiere d'entr'eulx se pourroit et debvroit conduire, et pour besoigner et appointer¹ avecques sondit nepveu², et par tout ailleurs ou il appartendroit touchant ladicte matiere et choses dessus dictes, par tous means licites et honorables, et sus tout appointer, conclure et determiner pour lui et en son nom, ainsi qu'il eust peu faire et faire eust peu s'il eust esté present et en personne. Et icelles choses ainsi faictes par seditz ambassadeurs, les troys ou deux d'iceulx, promettoit avoir agreables et icelles approuvoit, louoit, ra[f.385v]tissioit, promettant en bailler ses lettres patentes, toutesfoiz que requis en seroit. Entre lesqueulx ambassades³, quant en Bretagne furent venuz et qu'ilz eurent monstré leur pouair, et le duc Françoys, ayant esgard aux bons, loables et honorables termes que tousjours le roy son oncle lui avoit tenuz en ses affaires et au bon vouloir qu'il avoit envers lui pour lesdictes causes et autres raisonnables, a *ce l'emouvants*⁴ par l'advis et deliberacion de ceulx de son sang, de pluseurs de ses prelatz et barons et autres gens de son conseil pour ce assemblez devers luy, furent concluz et appointez, après pluseurs comunicacions sur ce eues, les points et articles qui ensuivent. Et premier que le roy aideroit et secouriroit le duc en tout ce que possible lui seroit a l'encontre des Angloys ; et si lesdictz Angloys venoient descendre par mer ou par terre en Bretagne, fust pour mettre siege⁵ ou pour autres maulx qui en guerre se peuvent⁶ commettre, le roy y remedieroit atout son pouair comme il feroit en ses propres places. Item pareillement si lesdictz Angloys descendoient a puissance devant⁷ aucune des places du roy ou de ses païs, le duc secouriroit le roy atout son pouair⁸. Item si le roy se meptoit sus les champs en personne pour entrer a puissance ou païs de Normandie ou ailleurs en son royaume, le duc yroit en personne acompaigné le mieulx que faire le pourroit. Item le roy n'abandonneroit le duc pour quelcomques choses que elles fussent, mais lui aideroit et secouriroit a son pouair, tant par mer que par terre, jucques a la fin de la guerre, et ne prendroit trieves ne feroit paix avecques lesditz Angloys sans ce que lesdictes ville et chastel de Foulgeres et autres places, s'il advenoit que lesdictz Angloys empreneissent ou emparassent aucunement oudit païs de Bretagne, fussent au duc rendues et delivrees, et sans lui appeler et demander son conseil et que lui, ses païs et subgictz y fussent compris a leur honneur, bien et seurté comme les places du roy. Et ou cas que lesditz ville et chastel de Foulgeres ne seroient delivrez au duc dedans le temps, le roy se declaireroit du tout en guerre

¹ *conduire et appointer et pour besoigner et appointer* (correction d'après 8266)

² Var. *sondit nepveu le duc*

³ Var. *ambassadeurs françoys*

⁴ *a celle mouvents* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *mettre siege ou païs*

⁶ Var. *puent*

⁷ Var. *pour mettre siege devant*

⁸ Var. *tout a son pouoir*

ouverte et feroit tout son pouair et diligence de les mettre en l'obeissance du duc. Item semblablement le duc aideroit au roy a l'encontre desditz Angloys atout son pouair, tant par mer que par terre, jucques a fin de guerre et ne prendroit paix ne trieves avecques lesdictz Angloys sans le vouloir et consentement¹ du roy. Item et, s'il advenoit que, dedans la fin du temps de la trieve que le roy avoit avec lesditz Angloys, lesdictz² ville et chastel fussent renduz et delivrez au duc et que ladicte trieve fust continuee et [f.386] entretenue, ou que nouvelle trieve ou paix fust prinse par le roy, *et que*³ lesditz Angloys soubz icelle paix ou trieve preneissent ou emparassent oudict pais de Bretaigne aucun chastel, ville ne fortresse ou ilz feissent guerre, en ce cas le roy se declaireroit en guerre contre eulx et aideroit et secouriroit le duc a son pouair, pareillement le duc, comme devant est dict et escript, aideroit et secouriroit le roy. Item et, si par les gens du roy estoit prins, sus lesdictz Angloys ou autrement, aucune fortresse, chastel ou ville appartenante⁴ au duc, [le roy]⁵ la lui feroit delivrer promptement sans delay ne aucune charge de mise soubz umbre de soubde, sallaire, emparement ou autre couleur quelcomque. Et pareillement, si par les gens du duc estoit prinse aucune place appartenante au roy, le duc la lui feroit rendre⁶ promptement sans aucune charge de mise esdictes achesons ne autres quelxcomques. Toutes lesquelles choses et chaicune cy dessus escriptes, le duc promist au roy son oncle, en la personne de sesditz ambassadeurs, en bonne foy et en parole de prince tenir et faire tenir, fournir et acomplir de point en point, sans james faire ne venir a l'encontre en aucune maniere. Et monseigneur Artur de Bretaigne, comte de Richemont, sire de Partenay, connestable de France, monseigneur Pierre de Bretaigne, seigneur de Guingamp et de Chasteaulin, comte de Benon, monseigneur Guy comte de Laval, sire de Vitré, de Montfort et de La Roche, Allain comte de Porhoet, vicomte de Rohan, seigneur de Leon et de La Garnache, François seigneur de Rieux, d'Ancenis et de Rochefort, Jehan sire de Derval et de Chasteaugiron, Jehan sire de Malestroict et de Largoet, vicomte de La Belliere, Jehan sire de Montauban et de Landal, mareschal de Bretaigne, Loÿs de Rohan, seigneur de Guemené, Guingamp, de La Rochemoisen et de Gyé, Tristan seigneur de Quintin et de La Roche d'Iré, Robert seigneur de l'Espinay et de La Riviere, grant maistre de Bretaigne, et plusieurs autres barons et seigneurs, chieffs d'office et conseillers qui la estoit, jurerent et promistrent au roy, par les foy et serment de leurs corps et sur leurs honneurs et loyautez, tenir et entretenir de point en point atous leurs pouairs et puissances les accords et appointemens faitz entre le roy et le duc cy dessus declerez, sans james faire conseiller ne consentir aucune chose au contraire. Et pour maire seurté en baillerent leurs seellez avec leurs signes manuelz aux dessus ditz ambassades françoys, qui d'autre part jurerent pour le roy de France tenir et faire tenir sans jamais encontre aller, car, comme dit est, [f.386v] ilz en avoient la puissance.

CHAPITRE CCXLI

Comme le duc François fist prandre Beuvron et Mortaign, et comme en son nom plusieurs places furent prinses sus Angloys en Guienne et en Normandie.

¹ Var. *vouloir, conseil et conscentement*

² *lesdicte* (correction d'après 8266)

³ *avecques* (correction d'après 8266)

⁴ Var. *appartenant*

⁵ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁶ Var. *le duc la lui rendroit et feroit delivrer promptement*

Après ces alliances fermées entre le roy Charles de France et le duc François de Bretagne¹ et que elles furent jurees pour le roy par ses embassades d'une part et par le duc, les seigneurs de son sang et autres cy dessus nommez de l'autre part, s'en retournerent lesdictz ambassadeurs françois devers le roy leur seigneur. Et lors le duc, veant que, pour nulle quelconque sonnation qu'il eust peu faire aux Angloys, il n'avoit peu recouvrer ses ville et chastel de Foulgeres injustement par eux occupez, il pença de les ravoir par puissance d'armes, puis que par requeste ne priere ilz ne lui vouloient rendre². Et pour ce qu'il avoit ja grant nombre de gens d'armes et d'archiers tous appareillez sus la marche de Normandie assez pres de ladicte ville de Foulgeres, il ne vouloit³ plus sa guerre prolonger ne dissimuler desdictz Angloys assaillir, ains de son commendement allerent, devant Saint Jacques de Beuvron, le sire de Loheac, missire Geffroy de Couvran, Olivier de Broon et Joachim Rouaud atout grant route, lesqueulx assaillirent la place moult vigoreusement. Mais les Angloys de la garnison si bien la deffendirent que l'assault continuerent depuis neuff heures du matin qu'il commença jusques a la nuyt, qui pour son oscurté fist retraire les assaillans. Et le landemain iceulx Angloys qui dedans estoient, espoventez par le grant hardement qu'ilz avoient congny en leurs adversaires et doubtons qu'ilz les preneissent a force, leur rendirent la place et s'en allerent a leurs compaignons es autres garnisons prouchaines. Et lors les cappitaines dessus nommez y establirent gens a la garder de par le duc, puis a la requeste du sire d'Estouteville, cappitaine du Mont, fut faicte une emprise d'aller assaillir Tombelaine. Et de fait y fut l'assault livré par les Bretons, contre lesqueulx les Angloys se deffendirent moult vaillaument, mais neantmoins prins eussent esté si ne fust le deffault des eschelles que eurent les assaillans, desquelles ledit sire d'Estouteville avoit promis fournir, et il y defaillit par quoy ilz ne peurent venir a chief de leur emprise. Assez tost après fut faict une autre emprise sus Mortaign ou il avoit bonne et forte garnison d'Angloys, et pour en faire l'execucion y allerent le sire de Loheac, monseigneur Jacques de Saint Pou, lieutenant de monseigneur le comte de Richemont, le sire de Derval, le sire de Montauban, mareschal de Bretagne, le sire de La Hunaudaye, Joachin Rouaud et maints autres qui de premiere [f.387] venue vertueusement le assaillirent. Contre lesqueulx se defendoient⁴ ceulx dedans par merueilleuse proesse et tant qu'ilz firent durer l'assault depuis sept heures au matin jusques a la nuyt. Mais le landemain ilz se rendirent esdictz seigneurs et cappitaines pour tant qu'il n'y avoit plus qui leurs murs sceust deffendre, quar il n'estoit demouré fors cinq de tous eux qui ne fussent navrez grievement, et la plus forte grant partie⁵ estoient mors. Et après ceste prinse establirent lesdictz seigneurs trante lances pour la place qu'ilz avoient conquise garder, savoir, de la compaignie du sire de Loheac quinze hommes d'armes, dont estoit chief le seigneur de La Mervolle, et de celle de Joachim Rouaud quinze autres, que conduisoit Micheau Garangier. Puis atout le seurplus de leurs gens, s'en retournerent a Beuvron et de la a Saint Aubin, que le duc pour faire frontiere aux Angloys de Foulgeres, par le conseil de son oncle, le comte de Richemont, et des gens de son païs, avoit fait fortifier et remparer. Et pour ce faire y avoit envoyé, des le mois d'avril environ la fin, son oncle, le comte de Richemont, auquel s'estoient renduz tous les seigneurs et

¹ Var. *François de Bretagne son nepveu*

² Var. *ilz ne les luy vouloient rendre*

³ Var. *il ne vult*

⁴ Var. *se deffendirent*

⁵ Var. *la plus grant partie*

cappitaines dessus dictz, avant qu'ilz entrassent en Normandie et preneissent Beuvron. Et le duc de sa personne y avoit esté et avoit ordonné gens d'armes et archiers pour la¹ garder, puis s'en estoit retourné a Rennes pour recueillir ses gens d'armes qui a lui convenoient de toutes pars, quar il avoit mandé son arriere ban pour soy venger des Angloys et recouvrer sa ville de Foulgeres. Et ce pendant furent faictes pluseurs courses par les Bretons et Angloys, les ungs sus les autres, entre lesquelles, comme a l'une foiz fussent les Angloys en grant nombre sailliz de Foulgeres et fussent venuz courir devant ladicte place de Saint Aulbin, le sire du Pont et autres atout une route de gens d'armes saillirent hors contre eulx et les mistrent en fuite, et en les enchazant pluseurs en occirent, puis se retraitrent ledict sire du Pont et les siens, sans perte, en leur garnison. En faveur du duc François et soubz titre de lui, firent missire Jehan de Bressé, chevalier du paÿs d'Anjou, cappitaine de Louviers, Flocquet, escuier normand, bailliff d'Evreux, Jacques de Clermont et Guillaume Le Bigars, une entreprinse sus les ville et chastel du Pont de l'Arche, a l'amonnestement d'un marchand de Louviers qui moult souvent conduisoit charroy par celui Pont de l'Arche a la ville de Rouen. Lesquelles ville et chastel ilz prindrent de fait, moiennant le sens dudict marchand qui par sa subtilié en deceut le portier, lequel il occist lui mesmes de sa main, et arresta sa charrete sus le pont leveix du boulevard. Et lors saillirent les dessus dictz, qui atout grant nombre de gens d'armes s'estoient embuschez assez pres de ce lieu, et y entrerent crians « Bretagne » et « Saint Yves », et occirent tous les Angloys qui dedans estoient, fors bien peu qu'ilz retindrent prisonniers, entre lesqueulx estoit le sire de Fauquemberge, qui en celle nuyt d'aventure y estoit arrivé. Et fut ladicte [f.387v] prinse du Pont de l'Arche environ la feste de l'Ascencion Nostre Seigneur, ou moys de may. Et assez tost après ung gentil homme du païs de Gascoigne nommé Verdun, a l'adveu du gré, vouldoir et consentement du duc François de Bretagne, print par eschielles les places de Cognac et de Saint Maigrin ou paÿs de Bordelays, desquelles estoit garde par le roy d'Angleterre ung escuier appelé Mondet de Lensac, qui fut prins pres de Cognac ainsi qu'il venoit de Bordeaux, quar il se embati trop avant es dangiers de ceulx qui pour le duc gardoint celle place, cuidant qu'elle fust encore en l'obeissance du roy d'Angleterre. Encore en celle mesme saison le sire de Mouy, gouverneur du païs de Beauvaisin, print d'eschielle la place de Gerbray sus les Angloys, lesqueulx estoient trante en nombre, qui tous furent mors en celle prinse. Mais Jehan Harys leur cappitaine estoit celui jour a Gournay et par celle voye eschappa il le dangier en quoy cheurent ses compaignons. Aussi print le bailliff d'Evreux la ville de Conches, et pluseurs autres places furent prises en Gascoigne et en Normandie sus les Angloys ou nom du duc de Bretagne, o lequel ilz avoient encommancée la riote et lequel ilz avoient impourvement et en traïson assailly. Quar, jasceit que le roy de France souffrist que ses gens d'armes aidassent et secourussent le duc de Bretagne son neveu contre lesdictz Angloys, toutesfoiz ne se exposoit il pas en guerre contre eulx de sa personne, mais vouldoit tenir le couvenant des trieves que il leur avoit promises, combien que de leur part ilz les eussent enfraintes et brisees et qu'il eust assez tiltre de les guerroyer. Et pour celle cause tous les gens d'armes françoys, quant ilz faisoient aucune prise ou destrousse sus les Angloys, ilz se avouoient tous du duc de Bretagne et crioient ses crix. Quant les Angloys veirent qu'ilz estoient ainsi de toutes pars assailiz et que par chaicun jour l'on conqueroit leurs places, ilz furent tresdolents, espiciallement ceulx de Bordeaux, et envoyerent l'arcevesque et les maires de la ville ung poursuivant devers

¹ Var. *le*

le roy de France le sonner et requerir qu'il leur fist rendre les places de Cognac et de Saint Maigrin qui avoient esté prises sur la trieve appointee entre leur roy et lui, et lui prier que il donnast seurté et saufconduit a l'arcevesque et a aucuns desditz maires de Bordeaux de venir vers lui pour plus plainement lui remonstrer le cas. Auquel poursuivant respondi le roy qu'il n'avoit aucunement de sa part les trieves rompues, ne de par lui ne en son nom ne leur avoit esté fait guerre ; mais que si son neveu, le duc de Bretagne, se revenchoit de l'oultrage que lui avoient faict lesditz Angloys, il ne faisoit si non comme prince courageux ce qu'il devoit faire¹. Et au regard de l'article pour l'arcevesque et autres embassades qui demandoit saufconduit de venir vers lui, il n'en tint [f.388] compte, et pour ce s'en retourna atant ledit poursuivant a Bordeaux. Semblablement envoyerent le duc de Soubresset, gouverneur de Normandie, et le sire de Talbot, angloys, a Chinon devers le roy Charles, maistre Jehan l'Enfant et ung autre homme de conseil, natiff du país d'Angleterre, lui requerir que l'on leur rendeist les places du Pont de l'Arche, de Conches et de Gerbray. Ausquelx le roy fist celle response que s'ilz voullotent rendre Foulgeres au duc de Bretagne son neveu, et restituer les biens qu'ilz avoient prins dedans, et aussi venir a reparacion des autres dommages qu'ilz avoient commis ou país de Bretagne, il se feroit fort de leur faire rendre lesdictes places par le duc son neveu, ou par ceulx qui les tenoient de par lui. Si respondirent iceulx ambassadeurs qu'ilz n'avoient nulle puissance de troicter touchant le fait de Foulgeres, et pour celle cause s'en retournerent a Rouen devers les dessus ditz duc de Soubresset et sire de Talbot, sans autre expedicion et sans impetrer ce qu'ilz demandoit.

CHAPITRE CCXLII

[Comme le duc François entra a puissance en Normandie ou il conquist plusieurs places, puis s'en retourna devant Foulgeres que il assiegea et print]².

Lors avoit le duc François de Bretagne assemblé son armee sus la frontiere de son país et, acompagné du comte de Richemont son oncle, du comte de Laval, du sire de Loheac, du sire de Raix et de Coetivi, du sire de Derval, du sire de Montauban, mareschal de Bretagne, de missire Geffroy de Couvron, de Olivier de Broon et des autres barons, chevaliers et escuiers et autres gens d'armes, jucques au nombre de seix mil bons combatans, entra en Normandie pour guerroyer les Angloys ses adversaires. Et laissa monseigneur Pierre de Bretagne, seigneur de Guingamp et de Chasteaulin, comte de Benon, son frere, sur les marches de Foulgeres pour la garde du país atout IIII^{ct} hommes d'armes et grant nombre d'autres gens de guerre. Si chevaucha le duc par le país de Normandie, quant il y fut entré, [jucques]³ devant la cité de Coustances, mais avant envoya il son avantgarde en laquelle estoient le sire de Loheac, monseigneur Jacques de Saint Pou, lieutenant du comte de Richemont, le sire de Bossac, le sire de Bricquebec atoutes leurs charges, les cents lances du comte de Richemont et partie des gens de sa maison, Joachim Rouaud, Oudet de Rie, Denisot et maints autres, qui y arriverent a ung bien matin et gaignerent les forbourg, ou ilz se logerent quar le duc la voulloit asseoir. Et le landemain du jour qu'ilz y furent arrivez, y vint le duc, en sa compaignie le comte de Richemont, le comte de Laval, le sire de Derval, le sire de Malestroit, le sire de La Hunaudaye, le sire du Pont, le sire de Coetquen, et de tous les barons, chevaliers et

¹ *courageux et ce qu'il doit faire* (notre correction)

² Rubrique manquante, rétabli d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

escuiers de Bretagne, fors les dessus nommez qui estoient [f.388v] en l'avantgarde et de ceulx qui demourez estoit avecques monseigneur Pierre son frere, qu'il avoit commis a la garde de son païs, comme dit est, et pour meptre le siege devant Foulgeres. Et des icelui jour que le duc arriva devant Coustances, les Angloys qui dedans estoit, desqueulx ung angloys appellé Estienne Montfort estoit cappitaine, considerans son grant pouair, firent avec lui composicion, a laquelle il le receut. Et le landemain rendirent la place en sa main, laquelle place il institua missire Geffroy de Couvran cappitaine, puis fist partir son avantgarde pour aller devant Saint Lo, laquelle, a ung soir que elle y arriva, gaigna le logeix sus les Angloys qui le cuidèrent defendre, et lesdictz Angloys compellerent a se retraire en la ville. Et le landemain y arriva le duc atout sa bataille, laquelle effroya grandement missire Guillaume Poitou, qui ladicte ville gardoit atout deux cens Angloys, et tant que ledict missire Guillaume, veant l'appareil des Bretons qui de toutes pars la¹ environnoient et qui assortoient leurs engins et faisoient leurs approches pour la² assaillir, il pença que longuement il ne leur pourroit resister et composa et traicta de paix envers le duc, qui le receut par celle condicion que il vuideroit la ville au duc et aux Bretons et s'en pourroient departir lui et les sciens sauvement et aller la part qu'ilz voudroient, et aussi emporter toutes leurs choses. Et ainsi le firent et fut ladicte rendue de Saint Lo, le XXVII^e jour de septembre. Bien tost après alla le duc devant Carenten que il fist asseoir de toutes pars et les Angloys qui dedans estoient assaillir, quar de premiere venue ilz ne se voudrent rendre, mais voudrent tenir et deffendre³ leur place contre Bretons. Lesqueulx leur livrerent si vigoureux assault que prins eussent esté a force s'ilz n'eussent requis et demandé intervalle de parlementer, quelle chose leur fut par le duc octreee, et finalement composerent et rendirent la place, de laquelle ilz se partirent, mais ilz y laisserent toutes leurs choses et s'en allerent chaicun ung baston en sa main. Et lors établit le duc a la garde de Carenten, Olivier de Broon, avec lui ung nombre de gens d'armes et d'archiers. En après prindrent le duc et les Bretons en Normandie le Pont d'Ouve, la bastille de Brensville, *La Hays*⁴ du Puy, Dreign, Reneville, Bricquebec, le Honmet et maintes autres places en la Basse Normandie, les unes a force et les autres par composicion. Et assegea le duc la ville de Valoignes, de laquelle estoit cappitaine ung angloys appellé Rotellan qui la cuida deffendre et de toute sa puissance se ordonna a ce faire. Mais les gens de la ville et les habitans du païs d'environ, qui avoient courage françoys, se voudrent rendre au duc et le signifierent au sire de Ciffrenast, nommé Robert [f.389] de Perray, en le admonnestant qu'il priast aux Angloys qu'ilz composassent et semblablement se rendeissent, quar par eulx ilz ne seroient secouruz ne aidez, pource que ce n'estoit pas leur intencion ne volenté tenir contre le duc de Bretagne. Si y avoit en ladite ville aucuns Angloys que le duc et les Bretons avoient, n'avoit gueres, mis hors et degictez des autres places de Normandie qu'ilz avoient conquises en la maniere que dessus est dicte, et s'estoient la retraiz a leurs compaignons. Desqueulx Angloys pluseurs avoient soubstenu les durs assaulx desditz Bretons, et pour ce doubtoient ilz leur puissance. Et craignans que, s'ilz estoit prins a force, qu'ilz ne pourroient plus du duc grace ne mercy impetrer, audict sire de Ciffrenast, qui d'eulx rendre les amonnestoit, octrierent sa demande. Pour quoy adonc il remonstra audict Rotellan, qui la ville defendre vouloit, comme tous se vouloient rendre et faire composicion avecques le duc et les Bretons, contre le vouloir desqueulx il seroit fol de contendre,

¹ Var. *le*

² Var. *l'*

³ Var. *tenir, deffendre et garder*

⁴ *l'abbaye du Puy* (correction d'après 8266)

et tant lui sermonna que il se consenti ainsi que les autres a ce que la ville fust rendue, laquelle par celle voye fut sans coup ferir mise en la main du duc. Et celuy mesme jour Carbonnel et pluseurs autres Angloys, qui estoient dedans le chastel, a lui se rendirent et le mistrent en son obeissance. Si y fut Regné Rouaud ordonné cappitaine, auquel les gens de ladicte ville et du chastel, et mesmement tous les habitans du païs d'environ, firent serment qu'ilz lui seroient bons et loyaux, [et]¹ de leurs puissances nuisants aux Angloys et a celx de leur partie. Après que le duc et les Bretons eurent en la Basse Normandie sus les Angloys conquises les citez, villes, chasteaux et fors dessus nommez et maints autres, s'en vult le duc retourner en Bretagne au siege devant Foulgeres, que monseigneur Pierre de Bretagne son frere atout ung autre ost de Bretons y avoit assiis, ce pendant que, comme dit est, il menoit sa guerre en Normandie quar celle matiere lui tenoit plus au cueur que nulle autre, et pour ce se mist il a voye pour ce faire. Et en s'en retournant, envoya le sire de Derval et autres, avant de partir de son ost, meptre le siege devant Gavrain, auquel lieu, après ce qu'il fut assiis, y vint monseigneur Jacques de Saint Pou et le sire de Derval atouz les gens d'armes du comte de Richemont. A celle place de Gavrain donnerent les Bretons l'assault moult vigoreusement et moult se pennerent le prendre a force, contre lesqueulx Bretons se defendirent les Angloys, qui dedans estoient, grandement bien quar ilz estoient en place avantageuse. Et ainsi que lesdictz Bretons assailloient, y arriva le comte de Richemont, a la venue duquel ilz s'esvertuerent tellement qu'ilz prindrent le boulevert sus lesditz Angloys qui, doubtans encheoir en plus grant inconvenient, le jour ensuivant leur rendirent du tout ladicte place, laquelle demoura en la garde de missire Jacques de Saint Pou², lieutenant [f.389v] du comte de Richemont. Après ceste prinse de Gavray vindrent le duc, le comte de Richemont, les barons, chevaliers, escuiers et autres gens d'armes de l'ost breton devant Foulgeres, ou ilz trouverent monseigneur Pierre de Bretagne, le sire de Montauban mareschal, le sire de Leon, le sire de Rieux et autres seigneurs de Bretagne qui estoient demourez pour garder le païs pendant que le duc seroit en Normandie, comme dit est cy devant. Et avoient accreu leur ost de grant nombre de Bretons que missire Henry de Villeblanche, du commandement du duc, avoit fait meptre sus et assembler. Si avoient ledict monseigneur Pierre et les seigneurs de son ost fermees deux bastilles devant lesdictes ville et chastel de Foulgeres, desquelles mondict seigneur Pierre tenoit l'une, et l'autre, qui estoit de la part de l'abbaye de Reille, estoit tenue par le sire de Rieux, qui soubz sa charge avoit sept vigns lances passees et avoit en oultre avecques lui pluseurs autres gens d'armes. Lesqueulx, et semblablement ceulx de mondit seigneur Pierre, souventesfoiz escarmouschoient o les Angloys qui yssoient hors de leurs places. Quant le duc et son armee, qui avoit esté en Normandie, fut, comme dit est, venu et arrivé devant Foulgeres, il se logea devant l'une des portes de la ville, et le comte de Richemont son oncle devant l'autre. Et ainsi furent les Angloys de toutes pars avironnez de leurs ennemis les Bretons si que ilz n'avoient entree ne issue par lesquelles ilz peussent issir hors, ne ceulx dehors de entrer en la place sans le dangier desditz Bretons qui lors, par le commandement du duc, firent de grans taudeix, transchees et autres approches pour eulx preserver et garder du traict des Angloys, qui grandement bien en estoient garniz. Puis assortèrent leurs canons, veuglares, bombardes, ribaudequins, coulevrines et autre artillerie qu'ilz firent lors tirer contre la ville pour les clostures en trebucher. Si s'armerent les Angloys et saillirent hors de ladite ville et du chastel sus le guet du siege, que le sire de Derval atous ses gens faisoit celui

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *Jacques de Lucembourg*

jour. Sus lesqueulx sire de Derval et les siens ferirent les Angloys de premier venue¹, mais ilz ne les trouverent pas sommeillans ne endormiz, ains trouverent en eulx resistance vigoreuse, par quoy et par les autres gens d'armes du siege, qui hastivement prindrent leurs armes et celle part acoururent, lesditz Angloys furent reboutez jucques dedans leur fort, et en fut tué aucuns. Encore durant ce siege y eut une autre dure escarmousche entre les Bretons et les Angloys a ung des boulevers de la ville, quar les Bretons, veans que a celui boulevert y avoit petite garde, ilz le assaillirent et prindrent ceulx qui estoient², lesqueulx ilz contraignirent a soy retraire en leur porte et la fermer. Mais comme celle chose fut nuncee aux Angloys, toute leur puissance versa celle part, entre lesqueulx et les Bretons y eut fort et dur estriff, quar les Bretons s'esforczoint gaingner la porte, et **[f.390]** les Angloys de toute leur puissance la deffendirent. Si furent illecques occis pluseurs gens et maints navrez griefvement d'une part et d'autre, mais finablement les Angloys si bien garderent leurdite porte que les Bretons ne la peurent conquerir. Et après ceste escarmousche abandonnerent lesditz Bretons le boulevert qu'ilz avoient conquis et n'eurent pas conseil de le tenir, quar du costé devers la porte n'y avoit nul obstacle qu'ils ne fussent ou versault du traict de leurs ennemis qui dessus leur portal leur pouoint lancer et de fait lanceoient dars et carreaux, et mesmement les plumbees et grosses pierres de leurs coulevrines et canons, et ce avoit grandement lesdictz Bretons domagez pendant qu'ilz combatoint a la porte, comme dit est. Tout ce temps pendant que ce siege fut assiis, avoient tousjours incessamment tiré les bombardes, canons et autres engins dudict siege, qui par leurs [durs]³ et continueulx coups avoient les murs de Foulgeres tous estonnez et debrisés et par lieux evertiz et planez a l'esgal de la terre, si que par iceulx endroitz n'y avoit nul obstacle ne impeschement que le traict ne passast dedans la ville, fors de tonneaux rempliz de terre et de fiens que les Angloys apposoint en celles breches a la haste et de tout leur pouoir s'esforczoint de les garnir et fortiffier. Et pour ce faire y apportoient les balles des marchans que ilz avoient trouvees en la ville quant ilz la prindrent, quar, pource que elles estoient plaines de leines qui est une matiere qui en soy n'a point de durté, le traict⁴ qui les rencontroit demoura la sans passer outre ne leur porter grieff ne nuysance. Et lors, pour la couvoitise de gaigner et avoir icelles balles, descendirent aucuns francs archiers et varletz de l'ost ou dedans des fossez, qui a cros et autres engins en tuerent pluseurs dempuis *le hault*⁵ jucques au parfont d'iceulx⁶, et s'esforcerent de les en tirer hors et les apporter a leurs logeix. Mais les Angloys, qui celle chose apperceurent, vindrent contre eulx le seurplus defendre et du hault gictoient au bas sur leurs adversaires pierres a feix, lanceoint dars et se peinnoient les grever de toute leur puissance. Et adonc pour les recueillir et donner intervalle d'eulx retraire, allerent aucuns escarmouscher o les Angloys, entre lesqueulx et lesdictz Angloys [y eut forment]⁷ traict et lance. Et ce pendant ceulx qui es fossez estoient issirent hors et les pluseurs avec eulx desdictes balles apporterent, puis se retrairent touz en leurs lieux. Ainsi tenoit le duc son siege devant Foulgeres et les Anglois y tenoit moult a destroit. Et estoit son oppinion que james ilz n'en partiroient si ilz ne se rendoient simplement a sa mercy, et que ja ne les **[f.390v]** recevroit en

¹ Var. *de premiere venue moult estroitement*

² Var. *prindrent sus ceulx qui y estoient*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ *les traict* (correction d'après 8266)

⁵ *dempuis l'ost jucques au parfont* (correction d'après 8266)

⁶ *parfont d'iceluy* (correction d'après 8266)

⁷ Mots manquants, rétablis d'après 8266

composicion¹, qar il estoit plus attayné en ire vers eulx que vers ceulx de Normandie, qar ilz l'avoient plus grandement domagé. Mais une corrupcion de air et une pestilence mortele seurvint lors entre les gens de son ost, par lesquelles moururent pluseurs, et entre les autres le sire de Leon, filz ainsné du vicomte de Rohan, qui avoit a femme madamme Yolend de Laval, niepce du duc. Et tant multiplierent celles pestilence et corrupcion que tout l'ost fut effroyé, et pour la doubte d'icelles se commancerent les seigneurs et capitaines a retraire d'entre la multitude des gens d'armes et de la communication d'eulx, et amonnester² au duc qu'il receust les Angloys de la place en composicion, qar missire François de Surienne, dit l'Arragonnays, par chaicun jour de ce faire le requeroit et ne desiroit autre chose fors venir a paix vers lui, tant estoient lui et ses gens pressez. Et pour ce le duc, a l'ennortement des dessus ditz seigneurs et cappitaines, et cognoessant de sa part le perilleux danger en quoy lui et tout son ost universelement estoient, pour obvier l'espидimie et touz autres inconveniens qui a l'acheson de ladite pestilence se pouaient ensuir, combien que la place de Foulgeres fust telement baptue et les fermeures en fussent si debrisees que elles estoient presque au trebucher, et ce fait n'y eust eu nul empeschement fors des fossez que les Bretons ne eussent peu main a main combatre a leurs adversaires, receut ledit François de Surienne et touz ses Angloys, qui estoit de autre a cinq cens, en composicion et en traicté, par cel couvenant que sans demeure ilz vuideroient la ville et n'auroient point de *vuidange*³ pour leurs biens recueillir et emporter, mais bien pouoient par ce traicté prandre de leurs plus cheres choses et les en emporter en ung fardeau devant eulx seulement. Et en celle maniere partirent lesditz Angloys de Foulgeres et s'en allerent en Normandie a leurs compaignons. Et lors estably le duc gens d'armes et archiers a la garde de ladicte place de Foulgeres, puis de la s'en vint a Rennes et la donna congié a touz ses gens d'armes, fors a ceulx qui pour la garde de son corps estoient establiz⁴ jucques a quatre moys. Et le comte de Richemont ce pendant s'en alla sejourner a Partenay, ou lors estoit la comtesse sa femme. Et en l'iver prouchain missire Geffroy de Couvran, Jehan de Launay et Joachim Rouaud, que le duc avoit commis et ordonnez a garder les places de Coustances et de Thorigne⁵ qu'il avoit en l'esté conquises, comme dit est⁶, [f.391] firent une emprinse sus les Angloys de Vire et de Damfront, et se embuscherent en ung boccage [pres]⁷ la ville de Vire ou estoient celles deux garnisons assemblees, puis envoyerent leurs coureurs devant ladicte ville de Vire qui a eulx hastivement retournerent, qar *presque*⁸ tous les Angloys qui la estoient saillirent et les enchaczoient moult vigoreusement. Mais come ilz se furent si avancez qu'ilz furent a l'endroit du bouccage ou les dessus nommez cappitaines et leurs gens estoient embuschez, ilz saillirent et s'aparurent hors et soubdainement coururent sus lesdictz Angloys, desqueulx ilz en occirent plus de seix vigns en la place, et bien sept vigns en emmenerent prisonniers. Mais ilz ne les eurent pas davantage, qar avant se combatirent les Angloys vertueusement⁹ que la desconfiture sus eulx tournast.

¹ *ne les recevoit a mercy composicion* (correction d'après 8266)

² Var. *conseiller et amonnester*

³ Var. *de terme de vuidange*

⁴ Var. *establiz et souldoiez*

⁵ Var. *de Coustances, de Gavray et Thorigne.*

⁶ Nulle trace écrite de cette ville de Thorigne dans les folios précédents.

⁷ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁸ *après que* (correction d'après 8266)

⁹ Var. *moult vertueusement*

CHAPITRE CCXLIII

Comme pendant le temps que le duc François employa aux choses dessus dictes, le roy de France et les François en pluseurs routes guerreoient¹ les Anglois de leur part.

Le temps pendant que le duc François de Bretagne entendoit a la conquete des places dessus nommees d'une part, faisoit d'autre part les François guerre aux Anglois en la Haulte Normandie, quar le roy de France deument informé de la guerre que lesdictz Anglois faisoient ou royaume d'Escoce par terre et en celuy d'Espagne par mer, qui estoient² comprins en ses trieves, et aussi a ses subgictz de La Rochelle, de Dieppe et d'ailleurs, et avoint faictes dempuis la prise d'icelles trieves sans rendre ne reparer chose qu'ilz eussent prise, combien qu'il les eust fait sonner de ce faire, et mesmement pour la ville de Foulgeres qu'ilz reparassent ou feissent reparer les domagez par eulx faitz au duc de Bretagne son neveu, esquelles choses faire, fournir et acompter ilz avoient esté deleans et refusans, il delibera en son grant conseil desdictz Anglois [assaillir]³ par mer et par terre. Et adonc procederent les François en guerre contre lesditz Anglois, et premierement ou nom du roy de France, ung dymanche environ six heures qui estoit le XIX^e jour de juillet, missire Pierre de Bresé, senneschal de Poitou, le bailly d'Evreux, Jacques de Cleremont, et autres prindrent la ville de Vernioil, par le mean d'un moulmier qui avoit son moulin jouxte ladicte ville, en laquelle estoient bien sept vigns Anglois dont partie furent occis et les autres se retrairent ou chasteau puis en une forte tour qui finalement fut prinse par longueur de siege. Et le VII^e jour d'aoust ensuivant, le roy de France passa la riviere a Amboyse⁴ [f.391v] pour entrer a puissance ou païs de Normandie. Le comte de Saint Pou et autres seigneurs et gens d'armes, jucques au nombre de III^{ct} lances, passerent la riviere de Sainne au Pont de l'Arche et allerent devant Pont Eau de Mer⁵, ou ilz arriverent le XII^e jour dudict moy d'aoust. Et d'autre part le comte de Dunays et autres seigneurs qui s'estoient partiz d'Evreux y vindrent, et assemblement la assistrent et prindrent sus les Anglois qui estoient bien quatre vigns, desqueulx Foucques Ethon et ung autre appellé Montfort, thesoriers⁶ de Normandie, estoient chieffs, qui se rendirent prisonniers au comte de Dunays. Le roy de France partit de Vendosme et alla a Chartres, ou il arriva le XXII^e jour dudit moy d'aoust, et les François qui avoint prins Pont Eau de Mer allerent devant la cité de Liseux, qui a eulx se rendi sans coup ferir par le mean de l'evesque, et aussi firent pluseurs petites places a l'environ. Le landemain de la feste Saint Loÿs, parti le roy de la cité de Chartres et alla a Chasteauneuff, et se⁷ jour se rendi la ville de Mente au comte de Dunays de Harcourt et a leurs gens. Le landemain entra le roy en Vernoil, et ainsi qu'il y sejournoit lui fut rendu le chastel de Loygny par ung escuier normand appellé le sire de Sainte Marie, qui avoit a femme la seur missire François de Surienne, lequel escuier mist les François en la place sans le sceu des Anglois, dont il y avoit dedans bien deux cents, lesqueulx, combien que en defense se meissent, furent prins a force et prinsonniers. Le XXVII^e jour dudit moys d'aoust,

¹ Var. *guerroierent*

² Var. *estoit*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ Var. *la riviere de Laire a Amboyse*

⁵ 941 écrit *ponteau de mer*, tandis qu'en 8266 ont lit *ponteaudemere*. L'écriture est ici homophonique de *Pont Audemer* (en latin *Pontes Audemarum*)

⁶ Var. *thesorier*

⁷ Var. *ce*

assegerent les François Vernon, ou il avoit doze vignts Angloys, desqueulx estoit chieff le filz ou comte d'Omout d'Irlande, qui composa avecques lesditz François, et s'en allerent les Angloys atous leurs biens, et ceulx de la ville demorerent sans riens perdre. Et petit après se rendit la ville de Gournay au comte¹ d'Eu et de Saint Pou. Le roy partit de Vernoil et alla a Evreux, ou il fut receu moult honorablement et y couscha une nuyt, puis le landemain se party et alla a Louviers. Les Angloys de la garnison d'Essay issirent hors pour pescher ung estang, dont le duc d'Alençon eut cognoissance et les print, puis les mena devant ladicte place d'Essay, laquelle ilz lui firent rendre a leurs varletz qui demourez y estoient. En celle saison print la garnison de Dieppe, l'abbaye de Fescamp avec III^{xx} XVII Angloys, qui y vindrent cuidans que elle fust encore anglesche. Le comte de Dunays lieutenant general du roy, et les autres seigneurs françoys en sa compaignie, assistent Harcourt qui tint quinze jours et en fin le rendirent les Angloys par composition. Les comtes d'Eu et de Saint Pou prindrent d'assault la ville de Chastelneuff de Lincolle, et assez tost après [f.392] se rendy le chastel par composition. Le ouictiesme jour de septembre, le comte de Dunays et ceulx de sa route assiegerent le chastel de Cambroys, qui assez tost après se rendy par traicié fait entre luy et les Angloys. Et ce pendant ung Angloys de Galles, appelé Jehan Edouart, rendit aux François, par l'amonnestement de sa femme qui estoit françoise, le chastel de La Roche Guion par cel convenant qu'il joÿroit des terres de sadicte femme qui estoient en l'obeissance du roy de France. Le duc d'Alençon print sa ville d'Alençon par le mean des bourgeays, qui la luy rendirent outre le gré des Angloys qui se retrairent ou chastel, lequel incontinent fut assiis et en fin fut prins par traictié. D'autre part print le comte de Foix sus les Angloys la ville de Mauleon de Solle et assegea le chastel, lequel roy de Navarre, pere de sa femme, se paina desasseger, mais il ne peut, ains se rendirent ceulx qui dedans estoient audict comte de Foix. Le comte de Dunays print Yeumes, puis alla devant Argenten et mist ville et chastel en l'obeissance du roy de France qui encore estoit a Louviers, avecques lui le roy de Sicille qui nouvellement y estoit venu et aussi estoient pluseurs autres seigneurs de France, lesqueulx ainsi assemblez mistrent le siege devant Chasteau Gaillart, et y alla en personne. Et bien tost après se composa Gisors et le bailla es mains du roy de France ung chevalier angloys qui se tourna françoys, et estoit appelé missire Robert Morbey². Ou moys d'octobre manda le roy le comte de Dunays et tous les seigneurs de sa route pour meptre Rouen en son obeissance et, quant ilz furent devers lui, il chevaucha jucques au Pont de l'Arche, acompagné du roy de Sicille et de tous les autres seigneurs, et envoya sommer ceulx de Rouen de lui rendre sa ville. A laquelle chose les bourgeays assez se consentoient, mais les Angloys la lui resisterent, et pour ce y envoya il devant le comte de Dunays et les autres seigneurs de son ost avec leurs gens qui s'en retournerent sans riens faire. Après y ailla le roy en personne et y fist donner l'assault, mais ses gens furent reboutez, et assez tost après traicterent les bourgeays et autres gens de Rouen de paix envers lui, laquelle il leur accorda par ainsi qu'ilz lui rendeissent la ville. Et adonc les Angloys, sans le consentement desquelx ceulx de Rouen avoient prins ledit traictié, se mistrent en armes, et se retrairent tous les Angloys ou pallays et ou parc. Et le XIX^e jour dudict moys d'octobre, commença estriff entr'eulx et ceulx de la ville, qui hastivement envoyerent au Pont de L'Arche³ demander secours au roy de France, lequel sans demeure monta a cheval et vint a Rouen, dont les cleffs lui furent rendues par les gens d'eglise et les bourgeays. Aussi

¹ Var. *aux comtes*

² Var. *Richart Norbery*

³ *pont de La Roche* (correction d'après 8266)

rendirent [f.392v] les Angloys Sainte Katherine, ou les deux roys de France et de Sicille se logerent, et leurs gens entrerent en Rouen ceulx qui entrer y voudrent. Quant le duc de Soubresset veit la grant puissance des François, il envoya prier et requerir au roy de France qu'il peust joir d'une abolicion qu'il avoit donnee a ceulx de la ville, mais le roy ne lui vult octrier sa demande, ains s'esforcza de amener par puissance en sa subjection le pallays, ou s'estoient retraictz celui duc de Soubresset et ses Angloys. Lesqueulx, veants qu'ilz ne pouoient resister a sa puissance, traicterent de paix avecques lui, et promist le duc de Soubresset, affin que luy, sa femme et ses enfans s'en peussent sauvement aller, poier au roy cinquante mil escuz et en outre luy faire rendre les places d'Arques, Caudebec, Monstrevillier, l'Isle Bonne et Tancarville et Honnefleu. Et pour seurté de celles choses tenir, en bailla son seellé lettres patentes, et demorerent en ostaiges le sire de Tallebot et autres. Si vuiderent adonc les Angloys la ville de Rouen, et depuis poya le duc de Soubresset ladicte somme et fist rendre toutes les places dessus nommees, fors celle de Honnefleu que ung nommé maistre Courson tenoit et ne la vult rendre. Et pour ce demoura le sire de Tallebot prinsonnier du roy de France qui, le lundi dixiesme jour de novembre, la vigille Saint Martin d'yver, entra en sa cité de Rouen acompagné du roy de Sicille et de tous les haults seigneurs de France, ou il fut honorablement receu par les citoyens. Et en ce temps se rendit le chastel Gaillart ou le siege avoit esté par l'espace de cinq sepmaines. En après alla le roy a Monstrevillier et fist asseoir Harfleu, qui a lui se rendi par composition, et après la rendue d'icelui, qui fut le cinquiesme jour de janvier, partit le roy de Monstrevillier et s'en alla a Jumeges, une abbaye qui siet sus le fleuve de Sainne a cinq lieues de Rouen. Et illec sejourant, fist par le comte de Dunays et les autres seigneurs françoys de son ost asseger la ville de Honnefleu, le XVII^e jour dudict moys de novembre, laquelle se rendit par composition, et semblablement firent Bellesme et Fresnay.

CHAPITRE CCXLIV

De l'armee que le comte de Richemont remena en Normandie, et comme François et Bretons assemblement combattirent contre Angloys et les descomfirent a Fremigne.

Ou moys de fevrier ensuivant, en celuy an mil quatre cens quarente neuff, vers le commencement dudict moys et feste de Chandeleur, le comte de Richemont qui, depuis le temps que le duc François de Bretagne avoit donné congé a ses gens d'armes après la rendicion de Foulgeres, comme dit est cy davant, avoit sejourné a Partenay avec la comtesse sa femme, retourna en Bretagne et sejourna aucuns jours a Nantes, puis de la se partit et vint a Dinan au duc son neveu, qui lors y sejournoit. Et assez tost après leur [f.393] fut rapporté que une nouvelle armee d'Angloys estoient descenduz a Chierbourg et qu'ilz avoient assiegé Valloignes, a laquelle chose respondi le duc qu'il yroit contre eulx a puissance et les combatroit si il les trouvoit en place. Si sejournerent le duc et ledict comte de Richemont toute la saison de Karesme a Dinan, et tout ce temps entretenoit et soubstenoit le duc ledit comte qu'il feroit le veage en Normandie a puissance contre les Angloys, et ce pensoit il faire et y avoit grant voulloir. Mais les gens de son conseil de tout leur pouvoir s'esforczoint l'en destourner, et tant firent qu'il se consenti a demorer. Et pour ce le comte, cognoessant qu'il ne yroit point, print congé de lui en la Sepmaine Sainte, et s'en alla a Dol faire ses Pasques et assembler des gens d'armes pour

faire ledict veage. Mais au departir de Dinan lui commanda le duc qu'il le attendeist en la cité de Dol jusques au lundi après Pasques¹. Et a celui jour alla le duc a Dol ainsi qu'il lui avoit promis. Et tousjours avoit ce desir de veager et avoit pour ce faire convenir grant armee² autour de lui, quar il avoit mandé en celle intencion ses barons et les autres seigneurs, chevaliers et escuiers de son paÿs. Mais les gens de son conseil derechieff lui firent maintes remonstrances raisonnables, par lesquelles ilz l'en destournerent et descouragerent de tous points pour celle foiz. Et oultre plus firent demourer pluseurs seigneurs, chevaliers et escuiers de Bretaigne qui avoient grant desir et affection de faire ce veage avec ledit comte de Richemont, parce qu'ilz donnerent entendre au duc que, s'il leur donnoit congïé et que ledict comte se trovast puissant, qu'il combatroit les Angloys et touscheroit tout en aventure. Et pour celle cause demourerent pluseurs, comme dit est, qui depuis en furent tresdesplaisans. Toutesfoiz y allerent, de Bretaigne, le comte de Laval, le sire de Derval, et celuy de Loheac atous leurs gens, et pluseurs autres chevaliers et escuiers, et il avoit en oultre le sire de Bossac, missire Jacques de Lucembourg et maints autres, tant qu'il se trouva a belle compaignie et notable. Si print atant congïé du duc son neveu et tira vers Normandie, et des le jour qu'il partit de Dol, il alla au soir coucher a Grantville, et le landemain a Coustances. Longuement tindrent les Angloys leur siege devant Valoignes et tant que Regné Rouaud, qui en estoit cappitaine, en fin la leur rendy, quar il ne la pouoit plus defendre, et s'en alla atous ses gens, leurs biens, harnoyes et chevaulx. Si s'estoient les François assemblez de toutes pars, cuidans lever ce siege de Valloignes, et tenoient les champs ou paÿs d'environ. Et pour ce les Angloys, qui la nouvelle en avoient entendue, s'estoient semblablement recueilliz ensemble pour tenir les champs contre eulx, et s'estoient partiz de Can pour ce faire de cinq a six cents combatans angloys dont estoit chieff missire Robert³, de Baïeux VIII^c que conduisoit Mathieu Go chevalier, et de Vire environ VIII a V^{ct} soubz la conduite de missire Henry Norbery, qui tous s'estoient joings avec leurs compaignons, qui nouvellement estoient venuz d'Angleterre et avoient prins Valoignes. Ainsi que le comte de Richemont sejournoit a Coustances, lui vindrent lettres du comte de Clermont [f.393v] et de celuy de Castres, de missire Pierre⁴ de Coetivi, seigneur de Raix, admiral de France, et du grant senneschal, qui estoient chieffs des François qui tenoient les champs, lesqueulx en effeict lui escripvoient la prinse de ladicte ville de Valoignes et que encore estoient les Angloys en ce lieu. Si leur sembloit que ledit comte de Richemont devoit tirer vers Saint Lo, de laquelle chose il se contenta mal, mais neantmoins vult il croyre leur conseil et y alla. Et assez tost après en celle saison de Pasques, en l'an mil VIII^{ct} cinquante, deslogerent lesditz Angloys de Valoignes et passerent les guetz Saint Clemens, tirans devers Bayeux. De l'errement desqueulx, les François qui aux champs estoient eurent assez brieff cognoissance et commencerent a les suivre, et finalement les trouverent le XIII^e jour d'avril. Missire Geffroy de Couvran, Olivier de Broon et Joachim Rouaud ferirent sur leur arriere garde et en tuerent pluseurs, puis le signifierent au comte de Clermont et de Castres, a missire Pregent de Coetivi et au grant senneschal, qui hastivement envoyerent celle chose nuncer au comte de Richemont et a ses gens bretons qui estoient a Saint Lo, qui sans demeure se meurent de ce lieu le quinziesme jour du mois d'avril et chevaucherent la part qu'ilz entendirent que estoient lesdictz Angloys et en esperance de les trouver. Et ce

¹ Var. *après Pasques, et ainsi le fist ledit comte.*

² Var. *avoit pour ce faire grant armee*

³ Var. *Robert Ver*

⁴ Var. *Pregent*

mesme jour se hasterent les dessus nommez comtes de Clermont et de Castres, missire Pregent de Coetivi, Olivier de Broom, missire Geffroy de Couvran, Jehan de Rosevignen et pluseurs autres, qui lesditz Angloys aconsuivirent en ung champ pres Fremigny, entre Estriviers et Bayeux. Et lors contrains furent lesditz Angloys a se ordonner en bataille, et aussi se y mistrent les François, et se presenterent les parties adverses les ungs devant les autres comme pour tantost combatre. Et envoyerent lesdictz comte de Clermont et les autres seigneurs François et bretons de sa route ung heraud d'armes signiffier au comte de Richemont comme ilz avoient les Angloys trouvez et toute la maniere comme ilz estoient, pour quoy ilz le prioient qu'il se hastast et veneist a Trivieres. Si ordonna lors le comte de Richemont ses batailles, et premierement mist le bastard de La Trimouille, qui pour ce veage s'estoit mis soubz l'enseigne du sire de Derval atout quinze ou XX lances¹, après lequel il envoya son avantgarde en laquelle estoient le sire de Loheac, missire Jacques de Saint Pou et le sire de Bossac, avec leurs gens d'armes et archiers. Après se parti o sa bataille, en laquelle estoient le comte de Laval, le sire de Derval et maints autres, et ordonna pour la garde de son corps Pierre Dupan, Yvon de Treana, Jehan Dubés, Hektor² Meriadec, Guillaume Gruel et autres, [et]³ pour gouverner ses archiers missire Jehan de Malestroict, Phelipe de Malestroict et missire Gilles de Saint Simon. Semblablement ordonna le comte de Richemont gens d'armes et archiers pour son arriere garde, puis chevaucha en bonne ordonnance le plus diligeamment qu'il peut vers Fremigny [f.394] que il entendi que estoient les Angloys, et tant que assez tost arriva son avantgarde a Trivieres, et dempuis guere ne tarda que lui et sa bataille y vint pareillement, aussi firent les gens de son arriere garde qui de pres le suivoient. Et ce pendant escarmouscherent François et Angloys l'espace de plus de trois heures, et foyrent les Angloys la terre o leurs dagues et espees et firent grans, parfons et larges fossez, affin que les François y trebuchassent s'ilz cuidoient aller sus eulx. Et ainsi que lesdictz François et Angloys estrivoient en celle maniere, le comte de Richemont, qui [a Trivieres ne fist aucune demeure, avec ses batailles arriva a ung moulin a vent si pres du lieu ou estoient les François et Angloys qu'ilz le pouoient clerement veoir de chaicune partie. Et comme les Angloys de premiere venue les apperceurent, ilz cuiderent que secours leur veneist et pour celle cause s'esvertuerent ilz d'escarmouscher contre François, et tellement que IIII cens Angloys, qui seulement desempererent leur bataille, mistrent en fuite les archiers⁴ des François et conquistrent sus eulx deux couleuvrines, desquelles par avant ilz les avoint oppressez grandement. Et si n'eust esté les gens d'armes qui tindrent bon et qui forment leur resisterent, ilz eussent porté grant nuysance esditz François. Et furent une espace de temps meslez les ungs par my les autres, puis se retrairent. Mais quant ilz cognurent que s'estoient les Bretons qui venoient secourir leurs adversaires, ilz perdirent toute esperance⁵ de victoire et se recueillirent pres une petite riviere pour la meptre a leur dos. Et le comte de Richemont, quant il recueillit tous ses gens au moulin a vent et enortez quelle chose ilz devoit faire, il fist au plustost qu'il peut partir son avantgarde et ses archiers avec les conduisans, qui vindrent passer ladicte riviere a ung petit pont de pierre a ung bout des batailles des Angloys, et tuerent lesditz archiers bretons a leur arriver bien seix vigns des devant dictz Angloys qui avoient faicte la saillie et l'escarmousche contre les François, quar

¹ Var. *lances pour descourir le pays*.

² Var. *Hector*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

⁴ *mistrent en fuite et les archiers* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *presque toute esperance*

ilz ne s'estoient peu retraire comme¹ les autres ne assez a temps. En après marcherent le comte de Richemont, le comte de Laval, le sire de Derval et les autres seigneurs o leurs batailles, et vindrent passer la riviere par ce mesme lieu que estoit passez leur avantgarde et leurs archiers au plus pres des Angloys, et la s'arrestèrent. Et adonc s'avancerent et vindrent audict comte de Richemont le comte de Clermont, celui de Castres, le sire de Raix et de Coetivy, le grant senneschal, missire Geoffroy de Couvran, Joachim Rouaud, Olivier de Bron, Oudet de Rie et Jehan de Rosenvignen o leurs batailles. Lesquelles ainsi assemblees, ledict comte de Richemont et le sire de Raix s'avancerent, comme demy traict d'arc entre leur bataille et celle des Angloys, pour veoir leur contenance et pour avoir conseil et advis entr'eulx par quelle maniere ilz les assailliroient. Et doubtoit ledict sire de Raix grandement que ilz se teneissent [f.394v] ensemble, quar il avoit veu leur retraicte et veoit qu'ilz se tenoient serrez sans se mouvoir aucunement. Et ainsi comme ilz oppinoient sus celle chose, alla le grant senneschal demander licence au comte de Richemont de faire descendre son enseigne a ung taudeix que avoint fait les Angloys, et il la luy octria moult volentiers. Pour quoy le senneschal atous ses gens² se transporta celle part, et lors, sans plus dire, se assemblerent tous les gens d'armes françoys et bretons pour donner dedans les Angloys. Entre lesqueulx ilz se ferirent lors si vigoreusement de premiere venue que au joindre fut le froesseix des lances merveilleux, et grant nombre d'Angloys versez a la terre, dont jamais ilz ne ressourdirent, car, comme ilz furent ainsi trebuchez, les archiers et coustilleurs, qui lesdictz hommes d'armes suivoient, leur³ couppoient les gorges sans mercy. Et a vroy dire, ainsi sans grant resistance furent toutes les batailles des Angloys descomfites, et prindrent la fuite Mathieu Go et Robert Ver pour soy sauver, savoir ledict Robert Ver a Caan et Mathieu Go a Bayeux, avec lui grant nombre d'Angloys qui furent chacez dempuis le champ de la bataille jucques en ladicte ville de Bayeux, et en celle chace en furent pluseurs raffains qui furent occis par leurs ennemis qui les ensuivoient. Missire Thomas Kyriel, missire Henry Norbery, Jannequin Basquier et autres, jucques au nombre de XIII^{ct}, furent prins, et en la place ou fut la bataille et au dehors ou furent occis ceulx qui par fuite se cuidoient sauver, moururent trois mil sept cents saexante quatorze Angloys, selon le rapport des heraulx. En celle nuyt couscherent partie des seigneurs françoys⁴ et bretons dessus nommez ou champ atous leurs gens pour le garder, et les autres allerent couscher a Trivieres. Et le landemain fist le comte de Richemont ordonnance que les mors fussent ensepulturez, et pour ce faire fist aux gens du paÿs delivrer de l'argent, puis retourna a Saint Lo, avecques lui les comtes de Clermont, de Laval et de Castres, et tous les autres seigneurs françoys et bretons qui avoient esté a la bataille, lesqueulx y menerent leurs prisonniers et la sejournerent aucuns jours pour se reffroischir et faire curer ceulx qui avoient esté navrez en ladicte bataille. Après lesqueulx jours passez, se meut le devant dict comte de Richemont de Saint Lo et alla asseger la ville de Vire, devant laquelle il mena le comte de *Clermont*⁵ et tous les autres seigneurs, cappitaines et gens d'armes qui avoient esté a Fremigny.

CHAPITRE CCXLV

¹ Var. *si tost comme*

² Var. *a tous ses gens soubz sa banniere*

³ *leurs* (notre correction)

⁴ *partie des Françoys seigneurs françoys* (correction d'après 8266)

⁵ *le comte de Richemont* (correction d'après 8266)

Comme le duc François de Bretagne entra derechieff en Normandie et assist Avranches, et comme ce pendant monseigneur Gilles son frere fut occis a La Hardouynaie par ses gardes.

Dempuis le partement que avoit fait le comte de Richemont de Bretagne, avoit le duc François son neveu assemblé nouvelles armee, et estoient lors avecques lui tous les barons, seigneurs, chevaliers et **[f.395]** escuiers de son paÿs, fors ceulx qui estoient en Normandie o ledit comte de Richemont. Si entra a puissance oudit paÿs de Normandie et assegea la cité d'Avranches ouquel¹ estoient de quatre a cinq cens Angloys combatans, dont ung angloys appellé Lampet estoit capitaine. Et fist le duc assorter² devant icelle cité d'Avranches canons, bombardes et autres engins de guerre, qu'il y avoit fait conduire de Bretagne et desqueulx la ville de Foulgeres avoit esté batue. Et adonc le comte de Richemont, quant il entendit la venue du duc son neveu devant Avranches, il abregea son siege de Vire et receut les Angloys, qui dedans estoint, en composition parce qu'ilz lui rendirent la ville et poyerent quatre mil escuz pour la redempcion de missire Henry Norbery leur capitaine, qui avoit esté prins a la bataille de Fremigne, comme dessus est dict. Et après ce qu'il eut la possession de Vire, il se party de ce lieu, avecques lui le comte de Laval, le sire de Derval, le sire de Loheac son frere, le sire de Bossac, Jacques monseigneur de Saint Pou, missire Geffroy de Couvran, Olivier de Broon, Jehan de Rosenvignen atous leurs gens pour venir devant Avranches au siege du duc et des Bretons. Et les comtes de Clermont, de Castres et leurs routes s'en allerent d'autre part joindre avecques les autres gens du roy pour meptre le siege a Bayeux. Le derroin jour d'avril arriva ledit comte de Richemont a Ponts soubz Avranches et, pour ce qu'ilz n'avoient encore point de logeix au siege, lui et ses gens y logerent celle nuyt. Puis le landemain qui estoit le premier jour de may, vint audict siege des Bretons devant la cité, ou il fut benignement et a grant joye receu du duc son neveu et de tous les barons, cappitaines et autres seigneurs de l'ost, grandement honoré et chery. Et aussi furent le comte de Laval, le sire de Loheac, le sire de Derval et les autres de sa compaignie, quar ilz ne les avoint veuz puis leur partement de Dol et depuis la bataille de Fremigne, ou ilz avoient esté, ainsi que dit est. Comme tous ces seigneurs furent assemblez devant Avranches, ilz se painerent grandement, eulx et leurs gens, de travailler ceulx de la ville par leurs engins de guerre qu'ilz faisoient a l'encontre d'eulx et de leurs murailles tirer continuellement, et, en toutes autres manieres qu'ilz leur pensoient nuyre, les grevoient. Et les Angloys, qui grant nombre estoient, leur resistoient vigoreusement et tellement que les Bretons ne peurent pas si tost venir a chieff d'eulx. Et ce pendant vindrent en leur ost nouvelles doloieuses, qui grandement atristerent et amatirent les cueurs de pluseurs et principalement du duc, quar oncques puis qu'il les entendit il n'eut en luy joye ne santé, mais courroux et desplaisir. Ce fut de la mort monseigneur Gilles son frere qui, comme dit est cy devant, estoit demouré en la garde d'Olivier de Més, de Robert Rouxel et des autres dessus nommez que le duc, a l'amonnestement de ses envieux, avoit a ce faire commis. Lesqueulx gardes, a ce qu'ilz satisfassent au vouloir³ **[f.395v]** de Artur de Montauban, de missire Jehan Hingant et d'autres qui la mort de mondit seigneur Gilles conspiroient, ne cesserent de subtiler a trouver le mean de le meptre a mort par toutes voyes mauvaises tout le temps qu'il fut entre leurs mains, et pour tant qu'ilz doubtoient estre pugniz magnifestement et encourir paine corporelle s'ilz le

¹ Var. *en laquelle*

² *assorté* (correction d'après 8266)

³ Var. *au vouloir desditz envieux, savoir de*

murdrissoint de glaives ou autrement. Olivier de Més, qui estoit principal de tous ceulx gardes, avoit envoyé Jehan Rajart, l'un de ses compagnons, jucques en Lambardie querir des poisons venimeuses, lesquelles il lui avoit administrees par pluseursfoiz en son menger et en son boyre, mais oncques par celle voye ne peurent ilz venir a chieff de leur entente, quar celles venimeuses poisons, combien qu'il usast et preneist sa refection des viandes sur quoy elles estoient espendues, oncques ne lui porterent grevance. Et pour ce sesditz gardes, veants que par celle maniere ilz ne le pouaient faire mourir, après ce qu'ilz l'eurent pourmené cza et la par les villes et chasteaux de Bretagne a leur plaisir le temps de trois ans et dix moys qu'il fut entre leurs mains, pendant quel temps ilz lui firent souffrir pluseurs paines, travaux, ahans, et mesaises et durtez, angoesses et douleurs, et que finalement ilz l'eurent amené de Touffou a La Hardouynaye, ung chasteau lui appartenant par cause de madamme sa femme, ilz pancerent de acomplir le desir de leurs maistres et violement estaindre sa jennesse, ce qu'ilz n'avoient, comme dit est, [peu faire par poisons ne autre] quelcomque maniere. Et affin que, lui mort, semblast estre grandement debilité par longueur de maladie et que sa complexion, sa force, sa vertu et vigueur et sa couleur sanguine lui semblassent estre deffailies par douleur d'enfermeté, ilz le tindrent toute une sepmaine a destroict en une tour fermee, sans lui administrer que boyre ne que menger¹. Dont par rage de faim il se dolorousa piteusement et tellement que sa doloieuse et plaintive voix entendi une femme passant, laquelle s'approcha des fossez pour le reconforter. Mais lors saillirent hors quatre de ses gardes qui eurent vouloir de celle femme occire, et de fait la eussent gictee en Rance si non qu'ilz la veirent enseinte et pour ce esparagnerent ilz a son fruit. Et lors a ce qu'ilz eussent plus grant opportunité de parfaire leur mauvaise et desloyalle emprinse que ilz avoient proposee sans ce que aucun en eust cognoissance, ilz firent crier et bannir par le païs d'environ que nul, sus paine de la teste, n'approcheast les fossez de La Hardouynaye plus pres que la ouye du son d'un cors. Et finalement, quant la vertu et la jeunesse de mondit seigneur Gilles de Bretagne furent maties et flaitries par longue disette de boyre et de menger, ung bien matin, le jour Saint Marc² XXIII^e jour d'avril, en l'an mil IIII^{ct} cinquante, Olivier de Més et trois autres murdriers ses complices l'assaillirent et lui lancerent autour de la gorge ung touaillon, duquel ilz l'estraignirent par si grant force qu'ilz lui firent faillir l'alaine et en ceste maniere l'estaignirent et murdriront doloieusement, quar point ne s'en cesserent tant qu'il [eut]³ rendu [f.396] l'esprit. Et lors lui deslacerent le touaillon autour du coul et luy emplirent les orailles et les narilles de coton affin que de son corps par iceulx conduitz aucun sang ne decourust, puis le acoucherent a ung lit noblement préparé. Et ce fait issirent aux champs pour chacer aux lievres avec les gentilz hommes du païs d'environ, qu'ilz avoient a ce jour invitez par subtilité pour couvrir leur malice, cuidans par celle chose donner acroyre a toutes gens qu'ilz fussent innocens de ce crime, et que il semblast que, pendant leur absence et qu'ilz estoient en la compagnie desditz gentilz hommes, ledict monseigneur Gilles fust trespasé, quar par avant ilz avoient divulgué par toute la contree qu'il estoit tresfort affaint de grieve maladie. Et adonc après assez grant intervalle qu'ilz furent avec lesditz gentilz hommes et qu'ilz entendoient au gibier ne ne faisoient semblant de nulle chose, ung garczon affecté leur alla criant nuncer celle piteuse mort, pour laquelle ilz faignirent estre doloieux oultre mesure, et en demenerent faintement grant crix es presences d'iceulx gentilz hommes, lesqueulx ilz appelloint et reclamoint

¹ Var. *que boyre ne menger*

² Var. *le jour Saint Marc qui fut a ung sabmadi*

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266

a tesmoigns qu'ilz estoient absens a l'eure de ladicte mort, et les en cuiderent avecques eulx mener a La Hardouynaye ou ilz s'en retournerent hastivement. Mais lesditz gentilz hommes, qui ja en partie le fait cognoessoint, n'y voudrent aller, ains s'en retournerent a leurs maisons, dolents, tristes et pencifs. Si en alla la nouvelle a l'abbé de Bocquihen, lequel incontinent se transporta audict chasteau de La Hardouynaye atous ses religieux, qui le corps de mondict seigneur Gilles, ainsi cruelement et inhumainement murdry par les mains des dessus ditz, fist noblement *attourner*¹ en son eglise de ladicte abbaye de Bouquiën, qui estoit fundee en l'onneur de la benoiste Vierge Marie, devant l'autier de laquelle il le fist notablement ensepulturer. Et furent presens a son enterrement missire Geffroy de Beaumenoir et tous les autres gentilz hommes qui pour lors estoient ou paÿs, quar la pluspart de ceulx de la contree estoient avec² le duc en Normandie et tenoient le siege devant Avranches. Pendant lequel siege advint la mort de mondit seigneur Gilles, quar les gardes, veant le duc absent du paÿs de Bretaigne et qu'il entendoit a fournir sa guerre, pour complaire a leurs maistres et par l'instigacion du deable prindrent en eulx ce fol hardement de le fere mourir. Et de celle mort fut la nouvelle comptee en l'ost des Bretons estans encore au siege d'Avranches, comme dessus est dict, mais pas ne fut dict³ la *detestable*⁴ maniere d'icelle. Et neantmoins deslors en sourdit il grant murmure, quar les barons et autres seigneurs, qui leur cure avoient mis⁵ a le delivrer de prison et des mains des bourreaux qui l'avoient estranglé et n'en avoient peu estre oÿs⁶, le ramenoient a memoire, et grans et petiz universellement le regrettoient. Et lors cognut le duc que desloyaument avoit esté conseillé de le faire prendre et bien doubta que ceulx qui ce conseil lui avoient donné avoient sa mort conspiree, mais neantmoins se dissimula ainsi la chose pour doubte de plus grant scandale.

CHAPITRE CCXLVI

[f.396v] *Le prinse d'Avranches par le duc et les Bretons. L'assiegement et prinse de Caan par le roy et les François et les Bretons, et l'assiegement de Chierbourg par le comte de Richemont connestable.*

Tellement fist le duc baptre par ses engins les murs de la cité d'Avranches, pendant l'espace de III sepmaines que il y sist, que elle estoit prenable d'assault, toutesfoiz et quantes qu'il voudroit les Angloys faire assaillir. Lesqueulx Angloys, se veants en telle necessité que prouchainement les Bretons entreroient a force en leur ville et tous les meptroient a occision s'ilz ne meptroient remide plus convenablement⁷ en leur cas que d'eulx deffendre par combatre, traictierent avec le duc qui les receut en composition par si estroicte condicion qu'ilz s'en yroient leurs vies sauves, mais ilz n'emporteroient nulz ne aucuns de leurs biens, laquelle condicion accepterent les Angloys pource que trop fort estoient pressez. Et lors se partirent les Angloys d'Avranches, et y entrerent les Bretons qui saesirent toutes les richesses des Angloys. Et comme ainsi fut Avranches en la main du duc, il en commist la garde au

¹ Var. *attourner et le porter en son eglise*

² avec répété (notre correction)

³ Var. *dicte*

⁴ *destable* (correction d'après 8266)

⁵ Var. *mise*

⁶ *oÿes* (correction d'après 8266)

⁷ Var. *remide plus convenable*

sire d'Estouteville et s'en vint au Mont Saint Michiel, avec luy le comte de Richemont son oncle. Et ce pendant lui print une maladie qui ne le lessa jucques a la fin de ses jours, ains lui agrava de plus en plus jucques a la mort, mais elle ne s'en ensuivit pas si tost. Le duc, sejournant au Mont Saint Michel, envoya partie de ses gens d'armes devant Tombelene qui a eulx se rendit, et s'en allerent environ cent Angloys, qui dedans estoient, a Chierbourg a leurs compaignons. Et le comte de Richemont print congié du duc pour aller au siege devant Bayeux, que y avoient assis les comtes de Clermont, de Dunays et de Castres, et les autres seigneurs de l'ost françois. Et mena ledit comte de Richemont en sa compaignie tous ceulx qui avoient esté a la bataille de Fremigny, fors le sire de Derval¹ que le duc retint avec luy, lequel semblablement party du Mont et rentra en Bretagne. Si chevaucha jucques a la cité de Vennes, duquel lieu, quant il fut arrivé, pour ce qu'il avoit amoindry le nombre de gens d'armes que par avant il avoit baillé² a son oncle le comte de Richemont par la retenue *du* dessus dit³, il lui renvoya le sire de Montauban son mareschal atout cent lances. Si tira ledit comte vers Bayeux au plustost qu'il peut, mais, quant il y arriva, les Angloys avoient ja rendue la ville aux François. Et adonc le sire de Loheac et le sire de Montauban, mareschaulx de France et de Bretagne, et autres seigneurs et cappitaines de la charge dudit comte de Richemont, assaillirent vigoreusement la place Saint Sauveur, laquelle leur fut rendue par les Angloys. Et adonc s'en retournerent ilz a Bayeux. Et lors ledit comte de Richemont, le comte de Laval, le sire de Raix et de Coetivy, le sire de Loheac, le sire de Malestroict, le sire de Mautauban, monseigneur Jacques de Saint Pou et autres partirent de la ville de Bayeux, la vigille du Sacrement, et allerent loger en ung village appellé Cheux, qui siet a deux petites lieues de la ville de Caan. Puis le landemain assemblement partirent d'icelui village et s'en alerent loger [f.397] es forbourg de Caan, en une abbaye de Saint Estienne, joustes les murs de la ville, du costé devers Bayeux, et de celle part l'assegerent. D'autre part y arriverent, le cinquiesme jour de juin, les comtes de Clermont et de Castres, missire Geffroy de Couvran et autres seigneurs et cappitaines o leurs gens, qui d'autre part⁴ y fermerent leur siege. Semblablement en celui jour⁵ y vint le comte de Dunays, lieutenant general des gens du roy, et touz les seigneurs et gens d'armes de leur route, lesqueulx prindrent leurs logeix es forbourg de Vaucelles⁶ du costé devers Paris. Aussi y vindrent les comtes d'Eu et d'Ennevres⁷, qui avec leurs gens furent logez en l'abbaye des Dammes. En après y vint le roy de France, acompaigné du roy de Sicille, du duc de Calabre son filz, du duc d'Alençon, des comtes du Maine, de Saint Pou et de Tancarville, du vicomte de Lorraine et pluseurs autres comtes, barons, chevaliers, escuiers et gens d'armes, qui se⁸ logerent en une abbaye appellee Ardene, ou le roy de France sejourna tout le temps pendant que ce siege dura, fors une nuyt qu'il fut logé en l'abbaye de La Trinité, en laquelle demourerent de son commendement le roy de Sicille, les ducs de Calabre et d'Alençon et pluseurs autres seigneurs et gens d'armes. Le premier jour que les Bretons arriverent devant Caan,

¹ Dans 8266 (folio 383) on lit *fors a Rieus* de Laval et le sire de Derval *que le duc retint* (de Laval et le sire de Derval rayé)

² Var. *bailliez*

³ *des dessus ditz* (notre correction. Dans 8266 (folio 383) on lit *par la retenue des dessus diz* comte de Laval et sire de Derval où *comte de Laval et sire de Derval* est rayé, comme précédemment.)

⁴ Var. *qui de autre costé y*

⁵ Var. *en celui mesme jour*

⁶ *des de Vauxelles* (correction d'après 8266)

⁷ Var. *d'Ennevers*

⁸ *qui s'en se logerent* (correction d'après 8266)

ilz assaillirrent de grant force le boulevert de la porte devers Bayeux et le prindrent d'assault sus les Angloys, qui se retrairent en ladicte porte, mais ilz le delaisserent pour tant qu'il estoit ouvert devers la ville. Et d'autre part les Angloys l'abandonnerent et murèrent ladicte porte a l'endroit. Comme ce siege fut ainsi fermé devant Caan, s'esforcerent les seigneurs et cappitaines, chaicun chieff o ses gens, *estriveement*¹ de plus les Anglois travailler, voullants, pource que la estoient assemblez le roy et toute la fleur de la noblesse et de la chevallerie de France, surmonter l'un l'autre par renommee de proesse. Si firent faire, chaicun endroit soy, transchees, mines et approches, et durement baptirent les murailles par leurs engins. Mais entre toutes les autres mines qui la furent faictes, fut celle de la partie du comte de Richemont et des Bretons, que Tudual Le Bourgeays conduisoit, la premiere a la muraille, dont ung grant pan fut trebuchié avecques une tour a l'endroit de leur siege, et tellement que les Angloys n'avoient de celle part nul obstacle que les Bretons ne y fussent entrez a force, si le roy eust permis qu'ilz la eussent assaillie. Mais il leur defendit l'assault, n'oncques ne leur vout bailler nulles bombardes pour doubte que ilz y entrassent les premiers et qu'ilz emportassent l'onneur de ce royal siege, ou il estoit en personne atoute la chevalerie de son royaume de France. Quant les Angloys virent leurs clostures trebuchees, comme dit est, de la part du siege des Bretons, ilz traicterent de paix envers le roy, qui les receut sus certaines convenances faictes et accordees entr'eulx. Et par ce qu'ilz baillerent pleges et seurtez suffisans desdites convenances [f.397v] tenir, se partirent le duc de Soubresset et la duchesse sa femme, leurs enfans, barons, chevaliers, escuiers, dammes, damoyelles et autres gens angloys, qui estoient en nombre trois mil cinq cents, de ladicte ville de Caan. De laquelle et aussi du chastel, les clefs furent rendues au comte de Richemont, connestable de France. Et lors s'en allerent lesditz Angloys sans empeschement, et conduisit ledict comte de Richemont lesdictz duc et duchesse de Soubresset. Après que ladicte ville de Caan fut ainsi reduicte en l'obeissance du roy de France, il s'en alla devant Falaise, et le comte de Richemont, atous ses Bretons qui l'avoient servi et acompagné a ce siege de Caan et a Fremigny, et le comte de Cleremont, le sire de Raix et de Coetivi, admiral de France, et pluseurs autres allerent asseger Bourbourg². Et pendant ces choses le sire de Montauban, mareschal de France, reduisit Carenten et Valoignes en l'obeissance du roy. Comme le comte de Richemont fut venu devant Cherbourg, il se logea d'une part de la ville, le comte de Clermont d'autre part et le sire de Coetivi, admiral, devant la porte. Et ce siege ainsi assiis, ilz le continuerent par l'espace d'un moys entier, pendant lequel ilz en firent baptre leurs³ clostures de leurs canons et bombardes, dont en ce faisant y en eut neuff ou dix empirees et derompues. Toutesfoiz le comte de Richemont en fist assorter quatre devers la mer en la griesve, laquelle, jasceit que elles fussent d'eaue couvertes a l'advenue des marees, neantmoins quant elles estoient retraictes et que on meptoit le feu dedans, elles ne laissoient pas a tirer et faisoient⁴ aussi grant passee que s'ilz fussent en terre ferme, dont les Angloys furent grandement merveillez pource que autresfoiz n'avoient telle chose veue. Lesqueulx Angloys se deffendirent⁵ par grant proesse, et moult grevoit ceulx du siege par lesqueulx ilz ne pouoient gueres estre domagez, obstant la situacion du lieu qui est l'un des plus fors de toute Normandie, et occirent ceulx Angloys du traict d'un cannon missire

¹ *estriverent* (correction d'après 8266)

² Var. *Cherbourg*

³ Var. *les*

⁴ Var. *faisoient*

⁵ Var. *se deffendoient*

Pregent de Coetivi, sire de Raix et de Coetivy, admiral de France, et Tugdual le Bourgeois du traict d'une couleuvrine, dont ce fut dommage, quar tous deux estoient a merveilles preux et vaillants, et furent ensepulturez en l'eglise de Coustances. Et ce pendant vint au havre une grant nef chargee d'Angloys cuidants ce siege lever, et en cuiderent bien ceulx de la place estre confortez. Mais iceulx Angloys, veants l'appareill des gens d'armes françoys et bretons qui s'ordonnoient pour les combatre s'ilz fussent descenduz, n'oserent oncques [mepre]¹ pié a terre, ains s'en retournerent atant sans autre chose fere.

CHAPITRE CCXLVII

De la mort du duc François de Bretagne et comme il fut ensepulturé a Redon, et la prinse de Chierbourg par le comte de Richemont.

Durant ce siege de Chierbourg aggrava grandement la maladie du duc François de Bretagne, et se affeiblissoit de jour en autre tellement qu'il cognut la fin de ses jours estre pres. Si se fist porter [f.398] a Plaisance lés Vennes, une maison aux champs qu'il avoit en partie fait edifier, et manda a monseigneur Pierre de Bretagne son frere et a tous les gens de son conseil que a ce lieu convenissent devers lui, lesqueulx obeirent a son commendement. Et quant ilz furent en sa presence, il leur dist qu'il cognoissoit sa fin estre prouchaine et pour ce vouloit il faire son testament et aucunes ordonnances touchant son cas. Si se portoit et pourmenoit par my sa chambre, tout ainsi comme s'il fust tout sain et avoit bon sens et bon memoire. Et premierement ordonna la maniere comme il vouloit la duchesse madamme Ysabeau d'Escoce, sa femme, et deux filles qu'il avoit d'elle, appellees l'ainsnee Margarite et l'autre Marie, fussent traictees et maintenues après sa mort. Puis ordonna que ladicte Margarite l'ainsnee fust mariee a monseigneur le comte d'Estempes, son cousin, filz de monseigneur Richart de Bretagne son oncle et de la fille au duc Loÿs d'Orleans, affin de entretenir son païs et ses subgictz en union et paix, et fuir guerre et discorde, lesquelles pouoient ensuir entre ledict comte d'Estempes et le mary de ladicte Margarite sa fille, sus la succession du duchié s'il avenoit qu'elle fust mariee a autres², ainsi que autresfoiz en presque pareil cas elles s'estoient ensuivies entre le comte de Montfort, pere du duc Jehan Vaillant son aieul, qui les mist affin, et missire Charles de Blays, mary de la fille monseigneur Guy de Bretagne, comme il est contenu cy davant en ceste histoire assez au long. Pluseurs autres ordonnances fist lors le duc François pour le bien de son ame et pour l'utilité du païs de Bretagne et des Bretons. Et fist jurer mondit seigneur Pierre son frere qu'il acompliroit tout le divis de son testament, quar, pour ce qu'il n'avoit nul enfant masle, ledict monseigneur Pierre son frere devoit après la mort d'icelui duc François succeder ou duché de Bretagne. Et dist le duc audit monseigneur Pierre en ceste maniere : « Beau frere, je vous recomande ma femme, mes filles et mes serviteurs, quar pluseurs d'eulx, de par avant Nous, servirent nostre bon pere auquel Dieu face pardon, et pour tant leur estes vous plus tenu que a autres. Traictez vos subgictz aimablement et en douceur et vous obtendrez d'eulx ce que vous vouldrez, et par rigueur a grant paine en aurez vous riens. Et ne vous absentez pas de leurs presences et ne soyez solitaire ainsi comme vostre nature vous encline, quar ilz veullent veoir leur prince et leur est grant plaisir que sa presence. Vous avez veu comme ilz m'ont servi en ceste guerre et comme par eulx j'ay vaincu et seurmonté

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *a autre*

les Angloys mes adversaires. Et si Dieu m'eust donné plus long cours de vie, ge les eusse chaicun endroit soy recogneuz de leurs services. Mais pource que je ne puis obstant ma fin qui est prouchaine comme vous veez, je vous pryé que pour moy le faictes. » Ainsi se divisoit le duc a monseigneur Pierre son frere, en lui faisant telles et autres exortations. Et quant il eut mis fin a ses parolles, ung chaicun soy [se]¹ retira [f.398v] pour ce qu'ilz doubtoit lui faire nuysance. Et adont il issit de la chambre, en laquelle il avoit fait ses ordonnances, et fut mené en une plus grande. Comme il fut venu en ladicte chambre, il dist a l'evesque de Landes, son confesseur, qu'il lui allast querir *corpus domini* son Sauveur, lequel evesque y alla promptement. Et ce pendant se tenoit le duc tout en estant sus ses piez, si lui souvint de la duchesse sa femme et dist qu'il vouloit aller prendre congié d'elle, quar bien cognoessoit que prouchainement lui convenoit finir sa vie, et se partit de sa chambre pour aller a celle ou estoit ladicte duchesse. Laquelle, comme elle sceut sa venue, s'avanza vers lui pour lui aller au devant et la rencontra le duc a l'entree de sa chambre, ou il la baisa tout ainsi que s'il fust tout sain. Et lui dist : « Adieu, ma mye, je suis tresfort malade. J'ay ordonné a beau frere Pierre pour vostre estat et pour voz filles. Je croy que point ne vous fauldra. Je vous prie que vous gouvernez² saignement. » Et quant il ot ce dit, il la baisa derechieff en lui disant adieu, et atant s'en retourna a sa chambre. Et appella ung de ses beaux peres confesseurs, lequel il mena entre les courtines de son lit, et la se mist a genoilz et se reconcilia tresdevocieusement, puis s'en retourna pres le feu, et la lui fut par l'evesque de Landes apporté son Sauveur, devant lequel il se agenouilla sans aide d'aucun et fist son oraison, et après se leva en estant et se soubstint sus ses piez. Et en se tournant apperceut grant nombre de ses serviteurs et de tous estats, dont sa chambre estoit presque toute remplye, ausqueulx ilquist pardon et leur dist qu'il n'avoit regret en sa mort, si non qu'il ne les avoit assez³ recogneuz de leurs services, mais qu'il en avoit ordonné a son frere, lequel ne leur fauldroyt, ainsi qu'il croyoit, pour l'amour de lui. En après se remist le duc a genoilz et receut son Creatour en grant reverence, puis après celle recepcion se releva en piez et derechieffquist pardon a ses gens, en les amonnestant qu'ilz preneissent patron a lui, qui avoit esté leur prince et lors n'estoit plus rien de lui. Après ces choses fut le duc despoillé et couché en son lit, ou il receut le sacrement de extreme onction, et tout incontinent qu'il l'eut receu, il print sa croix en sa main destre et ung cierge en la senestre, et sans demeure entra es traictz et es sanglotz de la mort, qui ne lui cesserent depuis celui jour, qui fut a ung jeudi au soir, quinziesme jour de juillet, jucques au sabmadi prouchain ensuivant que il rendit l'esprit. N'oncques, pour douleur qu'il souffrist, ne varia du sentier de la foy, quar ou il avoit les yeulx mors il mouvoit les levres et nommoit Jhesus. Et ainsi fina le noble prince François, duc de Bretagne, celui sabmadi jour Saint Arnoul, le XVII^e jour dudict moy de juillet, en l'an mil quatre cens cinquante, ouquel an le pardon general [estoit]⁴ a Rome. Et ce propre jour tint le chapitre general de Saint François, dont [f.399] celui duc portoit le nom, ou colege qui est fondé en l'onneur dudict saint en la cité de Vennes, en laquelle estoient convenuz religieux de diverses provinces, lesqueulx assemblez avecques les autres coleges de la cité et des autres abbayes et monasteres d'environ, le corps dudit duc François, noblement attourné et acompaigné de plusieurs barons et autres seigneurs de Bretagne et de ses officiers et serviteurs, conduisirent jucques ou

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² *vous gouverner* (correction d'après 8266)

³ Var. *il ne les avoit pas assez*

⁴ Mot manquant, rétabli d'après 8266

monastere Saint Sauveur de Redon. Et devant le maire autier *d'iceluy*¹ l'ensepulturèrent moult honorablement, et la furent presens les evesques et les abbez de Bretagne. Le XII^e jour d'aoust oudit an mil quatre cens cinquante, rendirent les Angloys la ville et chastel de Chierbourg au comte de Richemont, connestable de France, et les composa Thomas Gouel, qui en estoit cappitaine, par cel couvenance que on delivra² ung sien filz qui estoit ostaige envers les François pour sa part de l'argent qui estoit deu au roy de France, par la composition que avoit faict le duc de Soubresset a Rouen, comme il est dit cy davant. Et s'en allerent lesditz Angloys, qui estoient en nombre bien mil combatans, par mer en Angleterre. Si fut ladicte place de Chierbourg la derraine conquise et reduicte es mains du roy de France de toute la duchié de Normandie, laquelle n'avoit esté en sa puissance depuis la conquete qu'en avoit faicte le roy Henry d'Angleterre, filz Henry de Lancastre, quant il descendy a Toucque o ses Angloys, l'an mil IIII cents dix sept, comme cy devant en l'istoire est dit plus plainement. Mais a l'occasion de la prinse de Foulgeres faicte par lesditz Angloys, leur fut elle, moiennant l'aide du duc François et des Bretons, ostee hors des mains et iceulx Angloys envoyez en leur royaume moult confusement. Après ce que le comte de Richemont eut lesditz ville et chastel de Richebourg en sa main conquis³, il en comist la garde au sire de Bueil, admiral de France, puis s'en alla au chasteau du Lair par devers le roy, qui avec son ost pendant le siege de Chierbourg avoit mis Falaise et Donfront en son obeissance. Et d'ilec en après s'en alla le roy a Vaucours, et ledit comte de Richemont a Partenay.

CHAPITRE CCXLVIII⁴

Assez tost après la mort du duc François de Bretagne, le duc Pierre son frere, fist convenir son oncle, ledit comte de Richemont, que il envoya querir a Partenay, et tous les prelatz, barons et autres seigneurs de son paÿs, en la cité de Rennes, en laquelle il tint feste grant et plainiere, en la maniere que ont de coustume faire les ducs et royaux princes de Bretagne. Et après ouict jours passez que celle feste dura, le duc, acompaigné de son oncle, du comte de Laval, des sires de Gavre et de La Roche [f.399v] ses filz, du sire de Derval, du sire de Malestroict et de pluseurs autres barons et seigneurs, alla a Nantes, ou il fut receu a grant honneur par les bourgeois, puis se transporta a la cité de Vennes, ou il fut recuilly en pareil honneur. Et illecques, sejournant le quart jour d'octobre, en celuy an mil quatre cents cinquante, le comte Guy de Laval, qui en premieres nopces avoit eue a femme madamme Ysabeau de Bretagne, comme dit a esté cy davant, espousa madamme Françoyse de Dinan, damme et heritiere de Chasteaubrient, de Montaffillant, de Beaumenoir et de pluseurs autres terres et seigneuries, laquelle damme Françoyse avoit esté femme et espouse de monseigneur Gilles de Bretagne. Et furent presens esdictes nopces le duc, la duchesse, le comte de Richemont et touz les autres seigneurs et dammes qui lors estoient en ladite cité. Quant celles nopces furent passees, vers la fin d'icelui moys et environ la feste de Toussains, le duc, acompaigné de tous les seigneurs dessus nommez, partit de Bretagne et alla en France devers le roy son oncle que il trouva a Montbason, et la lui fist celle redevance, comme il estoit tenu a cause de son duchié, et hommage par cause de la comté de Montfort et des autres terres qu'il tenoit de lui en France. Et sejourna le duc

¹ *de celuy* (correction d'après 8266)

² Var. *on luy delivra*

³ Var. *le comte de Richemont eut conquis Chierbourg, il en commist*

⁴ Rubrique manquante. Idem en 8266.

a Montbason l'espace de quinze jours, pendant lesqueulx il fut festoyé et honoré grandement¹ du roy et des seigneurs de France. Puis print congïé et s'en vint a Tours, et la monta en bateaux sus la riviere de Laire et vint nageant jucques a Nantes. Le duc sejournant a Montbason, avoit le comte de Richemont fait prendre Olivier de Més a Marcousy lés Paris par Eustache de l'Espinay, Olivier de Quelen et certain nombre d'archiers, et l'avoit fait tirer par Laire jucques a Nantes, nonobstant quelcomque opposition ou appellacion, pour en faire justice et venger la mort de monseigneur Gilles de Bretagne son neveu, que ledit Olivier et ses complices avoit cruelement murdry, ainsi qu'il est recordé cy devant. De laquelle prinse le roy de France et son conseil furent couroucez grandement, et a vroy dire le roy de France s'acquita assez petitement pour la mort de mondict seigneur Gilles, car comme le duc Pierre vint a gouverner le duchié de Bretagne et qu'il vout faire justice de traistres desloyaux qui la mort de son frere avoient procuree, ilz s'en fuirent en France et ne furent du roy banniz ne estrangez, mais aucuns qui de ce fait estoient suspeczonnez en furent lors et depuis ont esté ou païs aimablement recueilliz, jasceit ce qu'ilz eussent esté cause de violement estaindre le filz de sa seur lors qu'il estoit en la fleur de sa jennesse, le plus beau chevalier et le mieulx formé que on sceust trouver ou seurplus de Bretagne ne es royaumes de France et d'Angleterre. Et par espécial Artur de Montauban, inventeur de celle traïson desloyalle, souffrit il entrer en l'ordre des Celestins a Paris, et depuis a trouvé celuy Artur [f.400] de Montauban, digne d'estre privé de tout honneur et mesmement de vie, tant de faveur en France qu'il a esté ordonné arcevesque de Bordeaux. Et autres ses prouchains de sa secte, comme on disoit, ont esté substituez en grans offices et honneurs. Après ce que, en la maniere que dit est, fut le duc Pierre retourné de France en Bretagne, il alla a Vennes pour faire executer par justice le dessus nommé Olivier de Més. Et adonc pour l'empescher envoya le roy de France, son oncle, ses ambassadeurs devers lui demander et requerir ledit Olivier de Més, qui avoit esté prins en son royaume ou il queroit refuge de seurté, affermant celle chose estre grandement en son prejudice. Mais le duc ne se vulloit consentir a le rendre, ains maintenoit que a lui en appartenoit la cognoissance et qu'il en devoit faire la punicion. Toutesfoiz en fin fut accordé entre lui et lesditz ambassades que a tout son proceix il leur seroit livré pour observer les droictz du roy son oncle, par celle condicion qu'ilz promistrent que en après ilz le livreroient² es mains de la justice du duc pour estre livré aux bourreaux affin qu'ilz en feissent punicion telle qu'il la avoit deservie. Et ainsi fut faict. Si fut celui Olivier de Més sus ung chauffault³ a Vennes decapité publicquement, et semblablement furent Jehan Rajart, Robert Rouxel, Maltouche, Jehannin de la Chese et autres, qui de la mort monseigneur Gilles avoit esté participans, consentans et aidans, es diverses citez de Bretagne decapitez et leurs corps mis en quartiers, qui furent penduz et affichés a potences, savoir les quartiers de ung chaicun sus les quatre principaulx et publicques chemins qui terminoient es portes de ladicte cité, pour magnifester la punicion de leur crime enorme. Et les autres, que l'on ne pot prandre, furent exillez et de Bretagne banniz perpetuelement. En celui an de grace mil quatre cens cinquante, le dix septiesme jour de fevrier, espousa Jehan sire de Derval madamoesele Helene de Laval, fille du comte Guy de Laval et de madamme Ysabeau de Bretagne, et les espousa l'abbé de Cleremont a Vitré. Et l'an mil quatre cens cinquante et ung, le vingtiesme jour de may, tint le duc Pierre de Bretagne general parlement en la cité de Vennes, auquel

¹ Var. *grandement et honorablement du roy*

² *livroient* (correction d'après 8266 qui écrit *delivreroient*)

³ Var. *eschaffault*

convindrent les prelates, barons et autres seigneurs du païs. Et en fut l'assiette en la maniere qui ensuist. Et premier se assist le duc en abit royal en une chayere haultement eslevee, avironnee d'un precieux drap d'or et au dessus ung dayselet moult riche. Et a sa destre estoient monseigneur Artur de Bretagne, comte de Richemont, connestable de France, son oncle, et le comte de Laval, sire de Vitré. Emprès lesqueux en celui siege estoit missire Jehan de La Riviere, chancelier de Bretagne, et les evesques de Dol et de Rennes, l'evesque de Cornouaille, l'evesque de Vennes, l'evesque de Saint Briec, l'evesque de Leon et celui de Treguier. Et furent excusez ceulx de Nantes et de Saint Maslo, pource que lors estoit l'eveschié en debat et en estoient en controversité missire Jacques de l'Espinay et missire Jehan l'Espervier. Après les evesques de ce costé, sus ung siege pareil en haulteur du dessus dict, seoient les abbez de Redon, de Saint Melaine, de Begar et pluseurs [f.400v] autres. Et au costé senestre du duc estoient assis en ung siege, savoir au prouchain du duc, le vicomte de Rohan, sire de Leon, le baron d'Ancenis et les autres barons, chaicun selon son degré. Et lors le duc, seant ainsi en general parlement, voullant entretenir les anciennes noblesses et franchises du païs de Bretagne, pource que es temps anciens y avoit tousjours eu neuff barons principaulx qui tenoient neuff baronnies, desquelles il en avoit trois adjointes a son demaine, savoir Avaugour, [Foulgeres et]¹ Lanvaux, il vult les trois barons subsequens en ordre subroger es lieux d'icelles trois baronnies que il avoit, affin que celui nombre de neuff demourast entier. Et pour ce crea il celui jour le sire de Derval pour l'un d'iceulx neuff barons, lequel eut le septiesme lieu, le sire de Malestroict l'ouctiesme et le sire de Quintin le neuffiesme. Et ordonna deslors le duc et par sentence declaira que ainsi se asseoiroient ces seigneurs ou parlement de Bretagne au temps advenir, savoir ledit sire de Derval le septiesme et subsequemment lesdictz sire de Malestroict et de Quintin. En [ce]² general parlement se seoit maistre Jehan Louaysel, president de Bretagne, en ung siege pres les piez du duc, et assez pres dudict president estoit le sire de Guemené, qui soubstenoit le cercle du duc sus ung carreau de drap d'or enrichy de grosses pierres precieuses, et mesmement y seoit missire Henry de La Villeblanche, grant maistre de Bretagne³. D'autre part estoit le sire de Bellosac, escuier d'escurie du duc, qui portoit son chapeau et son espee. Et en celui siege, du costé destre, estoient le bastard de Bretagne, maistre Guillaume de La Soherie⁴, maistre Jehan du Celier, senneschal de Nantes, missire Bertran Million, senneschal de Ploermel, le senneschal de Cornouaille et le senneschal de Vennes. D'autre part estoient assis en celui renc missire Pierre Chauvin, doyen de Cliczon, missire Jehan de La Moussaye, missire Jehan Mouschet, missire Pierre Chouart, docteur, missire Jehan du Houx, maistre des requestes, et pluseurs autres gens de conseil. Et au regard des banneretz⁵, il ne leur fut point ordonné d'assiette et n'y en eut que deux ou troys qui se assistrent sus ung siege a senestre, entre lesqueux furent le sire de Pont l'Abé et le vicomte de Coetmen, qui eurent debat pour leur renc : et fut par le duc ordonné que le sire du Pont auroit le lieu pour le premier jour et le vicomte de Coetmen pour le second. Après ceste ordonnance, fist le chancelier une briefve harangue par laquelle il remontra le bon voulloir que le duc avoit a son peuple et a justice, et aussi les chargez qu'il avoit a porter, et pluseurs autres choses. Puis fist ledit chancelier appeller les sergens feaulx de tout le duchié, les

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Var. *grant maistre d'ostel de Bretagne*

⁴ Var. *de La Loherie*

⁵ Var. *des banneretz et des bacheliers*

evesques et les chapitres, et les bourgeays et habitans des citez et bonnes villes, c'est assavoir [f.401] de Rennes, Dol, Nantes, de Saint Maslo, Cornouaille, Vennes, Saint Brieuc, Leon, Treguer, Redon, Plermel, Foulgeres, Dinan, Hannebont, Morlés, Guerrande et Guingamp, qui touz se comparurent. Et lors furent publiees les lettres des troys barons creez et subrogez en l'ordre des neuff principaulx, savoir Derval, [Malestroict et]¹ Quintin. Et celle publication faicte, fut pledoyé une cause d'appeau davent le duc entre les heirs de Huon, de Villeneuffve et Richart de Kersalio. Et après que le jugement fut sus celle cause pronumcé, furent les baronnies d'Avaugour et de Foulgeres, que le duc tenoit par edit de parlement, annexees et joingtes au corps du duchié de Bretagne. Les barons qui la estoit a ce parlement ne furent point appelez, mais l'on appella le baron de Chasteaubrient, dont le comte de Laval, mary de la damme dudict lieu, fist l'excusacion, et mesment pour la baronnie de La Roche que lors il tenoit. Et aussi fut le baron de Raix excusé pour ce qu'il estoit a la guerre du roy de France. Les banneretz et bacheliers furent appelez par ung sergent d'armes, mais avant leur dist le president, du commandement du duc, que, s'ilz n'estoient nommez ordinairement selon leurs rencs, que le duc n'entendoit point qu'il portast prejudice a nul d'eulx. Et premier le sire de La Hunaudaye, lequel fut excusé pour cause de maladie, le sire de Guemené Guingamp, le sire de Combour, le sire de Matignon, le sire de Chasteauneuff, le sire de Montauban, le sire de Coetquen, le sire de Maure, le sire de Molac, le sire de Kaer, le sire de Lamuce, le sire du Pont l'Abbé, le vicomte de Coetmen, le vicomte du Fou, le sire de Kymersch, le sire d'Acigné, le sire de Montrelays, le sire de Plusquallet, le sire de La Fueillee, le sire de Beaufort, le sire du Chastelier, le vicomte de Ponmeric, le sire de Lesenen, le sire du Juch, le sire du Chastel, le sire de Karmaouen, le sire du Boays de La Mote, le sire de Martigné, le sire d'Oudon, le sire de Montbouchier, le sire du Pallys, la Damme de La Benastre, et pluseurs autres. Puis furent appelez les abbez, savoir Redon, Saint Melaine, Saint Meen, Kemperlé, Saint Jagu, Saint Mahé, Landevenec, Lanthenac, Ruys, Saint Guedas, le Tronchet, La Chaume, Blanche Coronne, Begar, Bufay, Prieres, Saint Aulbin, Boucquiën, Langoet, Meleray, Lanvaux, Saint Marczant, La Vieuville, Villeneuffve, Saint Jacques pres Montfort, Beaulieu, Saint Jehan des Prez, Reille, Sainte Croix, Doulas, Pornic, Beauport, Kaermaouen, Geneston, Coetivalloan. Trois jours dura ce parlement et en fut tousjours l'assiette en la maniere dessus dicte, fors du comte de Laval qui le premier jour fut au costé destre du duc de la part des evesques, comme dit est, et le second jour se assist au senestre costé ou siege des barons, le prochain du duc. Et fut la cause de la mutacion de ce siege que le vicomte de Rohan arguoit que la contesse de Laval, mere d'icelui comte, damme de la baronnie de Vitré, par cause de laquelle ledit comte [f.401v] challengeoit avoir le premier lieu, estoit encore en vie. Et disoit ledit comte ne avoir que de battre que, après le deceix d'elle et que ledit comte seigneuriroit² en ladicte baronnie, qu'il n'eust ledit premier lieu et deslors lui en bailler lettre. Et affin de ouster ce different d'entr'eulx, ordonna le duc que pour celle foiz auroient ledit premier lieu alternativement et que, quant l'un d'eulx y seroit siis ung jour, l'autre auroit le landemain le lieu.

CHAPITRE CCXLIX

¹ Mots manquants, rétablis d'après 8266

² *seigneurioit* (correction d'après 8266)

Comme le sire de Talbot vint a Bordeaux et conquist aucunes places en Guienne, et comme François et Bretons allerent asseoir Castillon, sur lesqueulx feri ledit sire de Talbot et fut descomfit.

Deux ans après que le roy Charles de France, moiennant l'aide du duc François son nepveu et de ses Bretons, eut mises en son obeissance les duchez de Normandie et de Guienne et d'icelles chacez les Angloys a puissance d'armes, advint que ceulx de la ville de Bordeaux se retournerent vers les Angloys et baillerent leur ville au sire de Talbot, qui en brieff temps conquist pluseurs places en la duché de Guienne. Et comme ces choses veneissent a la notice dudict roy Charles, il assembla hastivement son armee pour icelui sire de Talbot et ses gens angloys chacer hors de son royaume et les Gascons reduire a son obeissance. Et lors, affin que pour ce faire il eust plus grant effors et qu'il se monstrast puissant contre ses adversaires, il envoya ses embassades devers le duc Pierre de Bretagne son neveu le prier qu'il lui prestast et envoyast deux cens hommes d'armes de ses gens et leurs archiers, lui signiffiant la cause pour quoy il les demandoyt et se offrant le secourir en cas semblable ou majeur. Si recueilly le duc tresdebonnairement lesditz embassades de son oncle, et sa demande ne lui vout de touz points denyer, combien que lors il doubtabt grandement la venue des Angloys en son paÿs, quar pour la cause que lesditz Angloys avoient esté mis hors de la Basse Normandie par le duc François de Bretagne et les Bretons, moult volentiers leur eussent fait guerre, et courroit renommee que ilz vendroient¹ en Bretagne pour se contrevenger. Et pour ce n'estoit pas le conseil du duc d'opinion qu'il deust desgarnir son paÿs de gens d'armes, mais neantmoins, pour le grant desir que avoit le duc de complaire a son oncle, lui envoya cent lances et les archiers, desquelx il bailla la conduite a monseigneur le comte d'Estempes, son cousin germain, filz monseigneur Richart de Bretagne son oncle, frere du duc Jehan son pere. Et pource que encore estoit mondit seigneur le comte d'Estempes [f.402] fort jenne et qu'il n'avoit encore pas veu ne cogneu les tours de la guerre, il lui bailla le sire de Montauban et le sire de La Hunaudaye pour le guider et estre ses lieutenants. Si se party ledit comte du duc son cousin, et atous ceulx cent hommes d'armes, touz chevaliers et escuiers de grant faczon, s'en alla en France au roy Charles, qui honorablement le recueilly et aussi fist il tous ses gens d'armes bretons. Lesqueulx, come ilz furent joigns avecques l'armee du roy, ilz s'en allerent, quant et ladicte armee, meptre et asseoir le siege devant Castillon, ou lesditz François grandement se fortifierent et y fermerent ung tresbeau champ a la fin de s'y retraire et de mieulx resister aux Angloys leurs adversaires, s'il advenoit qu'ilz leur veneissent courir seure. Mais ledit comte d'Estempes ne y alla pas de sa personne quar le roy ne lui vout souffrir, ains le retint avec lui, et par ce demoura la charge et la conduite desditz gens d'armes bretons aux dessus nommez sire² de Montauban et de La Hunaudaye. Quant le sire de Talbot, lieutenant du roy d'Angleterre qui estoit a Bordeaux, entendi la maniere comme François et Bretons avoient assiis Castillon, il assembla ses Angloys en armes avec grant nombre de Gascons et vint a banniere deployee celle part en esperance de le desasseger. Et lors les seigneurs de France qui la estoient eurent³ cognoissance⁴ de sa venue, ordonnerent de leur champ et se mistrent les cappitaines chaicun en sa garde pour le deffendre. Puis, quant tout leur champ fut garny, se mistrent aux champs grant

¹ Var. *vendroient descendre en Bretagne*

² Var. *sires*

³ Var. *lesqueulx eurent*

⁴ Var. *lesqueulx eurent cognoissance*

compagnie de gens d'armes et d'archiers pour ces Angloys rencontrer a leur arriver, et se mistrent ceulx gens d'armes et archiers françoys en une belle plaine en bataille pour les attendre. Mais tantost vindrent lesditz Angloys¹ en belle ordonnance, lesqueulx, si tost comme ilz apperceurent iceulx Françoys, ilz firent marcher leurs archiers vers eulx sans arrester, et par si grant impetuosit  les assaillirent qu'ilz les compellerent a se retrayre hastivement a leurs compaignons dedans leur champ. Et assez tost apr s celle retraicte, arriverent toutes les batailles des Angloys et Gascons devant celui champ, qui sans marchander vindrent assaillir les Françoys a l'une de leurs barrieres, a la garde de laquelle estoient Joachim Rouaud et ses gens, qui grandement la deffendirent et avec lesditz Angloys et Gascons l'estriff longuement continuerent et y soubstindrent grant feix, quar les autres capitaines françoys les lessaient avec eulx convenir et n'osoient leurs gardes desemparer de peur que pis [f.402v] [leur ave]nist². La estoient les Bretons qui a leur garde ainsi que es autres avoient est  comm s³, dont ilz n'osoient partir pour quelcomque chose, de quoy ilz estoient tresdolents quar ilz avoient grant desir de combatre contre Angloys. Et pour ce priere ilz le sire de Montauban qu'il leur en trovast le mean, lequel sire de Montauban incontinent se party d'eulx et alla devers les seigneurs françoys, ausquelx il remonstra le vouloir des Bretons et la grant affection qu'ilz avoient de combatre, en les priant qu'ilz leur voulesissent donner lieu de ce faire. Si adviserent lesdictz seigneurs françoys que les gens Joachim estoient foullez par longuement avoit tenu et que desja ilz flechissoient, pour quoy ilz octrierent tresvoluntiers aux Bretons leur demande et qu'ilz veneissent a la barriere ou assaillirent les Angloys. Et atant retourna ledit sire de Montauban a ses gens, lesqueulx il fist marcher adonc vers ladicte barriere tout a pi , l'enseigne du duc de Bretagne devant eulx. Et au plustost qu'ilz y arriverent, les Françoys sans priere la leur laisserent et se retrayrent plus avant ou champ, et lors fut mise autre garde au lieu dont estoient lesdictz Bretons partiz. Quant le sire de Talbot et ses Angloys et Gascons aperceurent les ermines et veirent les Bretons venir contre eulx, ilz cognurent bien qu'ilz auroient lors a besoigner et se painnerent de plus fort assaillir a ladicte barriere, de laquelle les Bretons de premiere venue tirerent deux lames et la ouvriront presque tout a plain, si que l'on eust bien peu passer si il n'y eust eu autre empeschement. Et adonc y eut entr'eulx et les Angloys moult vigoureux estour et de grans et merveilleux coups de lance a fers aguz, de haches et de guisarmes, quar si pres estoient les uns des autres que a plains coups s'entre pouaient desditz glaives assigner, et lors traiaint⁴ les archiers d'Angleterre ainsi espeesement comme la gresle qui chiet du ciel. Et dura celui estour plus d'une forte heure, puis se commencerent les Angloys a esloigner, en eulx recullant tout bellement et ainsi comme pour eulx soy retraire du tout, [contre]⁵ lesqueulx saillirent les Bretons du champ pour les suivre, et adonc retournerent lesdictz Angloys sus eulx tout a ung feix, et combatirent Bretons et Angloys main a main. Toutesfoiz couvint il aux Bretons rentrer en leur barriere et recouvrer leur champ, et illec derechieff se ordonnerent pour la deffendre, et resisterent si vertueusement que leurs adversaires ne peurent riens conquerir, ains y perdoient leurs gens qui, par se abandonner et marcher trop avant, se faisoient occire et renverser a grans pas es fossez du champ. Finablement

¹ Var. *Angloys et Gascons*

² Mots manquants, r tablis d'apr s 8266

³ *commise* (notre correction. Dans 8266 on lit *la estoient les Bretons a qui leur garde, ainsi que es autres, avoit est  commise*)

⁴ *traiant* (correction d'apr s 8266)

⁵ Mot manquant, r tabli d'apr s 8266

cognut bien le sire de Talbot que la journee estoit [f.403] pour les François, et du tout se cuida retraire et recueillir ses gens ensemble pour s'en retourner a Bordeaux dont il estoit party. Et lors les Bretons, veants celle retraicte et cognoessans que s'estoit acertes qu'il s'en vouloit retourner, saillirent tous du champ contre lui et ses Angloys, et par force les assaillirent, en l'aide desqueulx vindrent les François qui pour ce faire semblablement issirent du champ. Et assemblement combattirent François et Bretons contre Angloys, qui¹ en peu de heure ilz mistrent a descomfiture. Et commencerent la pluspart a fuir, qui furent poursuiviz et occis es chemins et champs et es boays ou ilz estoient raffains. Et le sire de Talbot, qui fuir ne daigna, son filz et les plus grans gens de son ost furent en l'estour occis par les Bretons, qui saisirent leurs banieres entre lesquelles estoit celle de Saint George, et pluseurs Angloys [retindrent prinsonniers]². Et ainsi fut l'emprise dudit sire de Talbot, homme de grant vertu et preux et expert en armes, ramenee a neant a la grant louenge, honneur et renommee du roy, du duc et des François et Bretons, et les Gascons frustrez de leur entente, qui après ne se peurent exempter qu'ilz ne retournassent en l'obeissance du roy de France.

CHAPITRE CCL

Du veage que fist le duc Pierres a Bourges. Du mariage du comte d'Estempes et de Margarite de Bretagne, fille ainsnee³ du duc François, et de la mort d'icelui duc Pierre.

En l'an mil quatre cents cinquante quatre, le [...] jour de juillet, espousa le roy Regné de Jherusalem et de Sicille, duc d'Anjou, comte de Provence, etc..., a Angiers madamoesele Jehanne de Laval, fille secunde du comte Guy de Laval et de madamme Ysabeau de Bretagne, seur du duc Pierre lors regnant. Et l'an ensuivant mil quatre cens cinquante cinq, ou moys d'aoust, se party celui duc Pierre de Bretagne, acompagné du comte de Richemont son oncle, du comte de Laval, des sires de Gavre et de La Roche ses filz, du sire de Derval, mary de leur seur, et de pluseurs autres barons, chevaliers et escuiers de Bretagne, et alla a Bourges devers le roy Charles son oncle, pour enteriner les couvenances et alliances⁵, ainsi comme le duc François, frere d'icelui duc Pierre, en son temps les avoit promises et accordees avecques celui Charles de France son oncle, et les renouveler. Et après que celui duc Pierre fut en Bretagne retourné, il assembla son general parlement en celui an mil quatre cens cinquante cinq, le XIII^e jour du moys de novembre ensuivant, en la ville de Redon⁶, auquel parlement furent mandez tous les prelatz, barons et autres seigneurs de Bretagne, qui se y comparurent. Et en fut l'assiette [f.403v] en la maniere que dessus est touché⁷, que elle avoit esté y tenu de par avant au parlement de Vennes. Et comme les seigneurs furent assiis, fut dit par missire Jehan de La Riviere, chancelier de Bretagne, la cause pour quoy les parlements et estatz de Bretagne estoient assemblez : s'estoit pour conclure le mariage du comte d'Estempes, cousin du duc, et de madamme Margarite, fille ainsnee de François, en

¹ Var. *que*

² Mots manquants, rétablis d'après 8266

³ *ainsné* (correction d'après 8266)

⁴ Réserve également en 8266. Le mariage a eu lieu le 10 septembre 1454.

⁵ Var. *alliances d'entr'eulx*

⁶ Var. *en la ville de Vennes*

⁷ Var. *touchee*

son vivant duc de Bretagne, lequel, estant bien acertainé que le duché de Bretagne ne devoit jamais escheoir en main de fille ne y venir par succession comme il y eust lignie masculine, avoit ordonné par testament et codicille de sa derreniere voulenté, lequel fut adonc leu oudit parlement, que sadicte fille fust mariee au comte d'Estempes. Et pour le doct de son mariage avoit ordonné lui estre baillé cent mil escuz et que oudit duchié ne devoit riens prendre ne avoir. Et adonc pour faire le concordat entr'eulx, fut le comte Guy de Laval esleu curateur de ladicte damme Margarite, et Allain vicomte de Rohan fut son plege. Et ce fait, furent presens ledit comte d'Estempes et madicte damme Margarite, qui furent fiancez par missire Raoul de La Moussaye, evesque de Dol. Après celles fiances, furent encore leuz lesditz testament et codicille du duc François, es presences des dessus nommez comte d'Estempes et madamme Margarite de Bretagne sa femme, qui cognurent l'article dudict duchié estre vroye. Et ladite damme Margarite, o l'auctorité dudict comte d'Estempes et du comte de Laval son curateur, renuncza audict duchié sauff a elle a avoir lesdictz cent mil escuz, et prendre ou royaume d'Escoce son droit par cause de madamme Ysabeau d'Escoce sa mere, selonc la coustume du paÿs. Et furent oudit parlement toutes les choses dessus dites par sentence pronucees, ouquel parlement furent les seigneurs d'icelui et des estatz publicquement interrogez et emquis s'ilz savoient ne avoient trouvé en chartres, cronicques ne autres anciennes escriptures que jamais le duchié de Bretagne fust cheu en main de fille, et que en deissent la verité sur leurs foyz. Lesqueulx respondirent par la bouche de missire Guillaume de Malestroict, evesque de Nantes, que non bien trouvoient ilz que le duchié de Bretagne estoit escheu en main de fille qui s'appelloit duchesse de Bretagne, mais point ne trouvoient que elle eust oncle, frere ne neveu descendu en ligne masculine de la generation des ducs et princes de Bretagne. Et lors en confermant ce que le duc François en son vivant en avoit ordonné [et]¹ plusieurs autres princes de par avant regnants chaicun en son temps, fut dit et prononcé que les femmes ne seroient aucunement receues a y succeder que il y eust homme de celle lignee en generation masculine sans aucune interrupcion. En l'an de grace mil quatre cens cinquante seix, entre le quart et le cinquiesme jour d'avril, environ l'eure de menuyt, fut par monseigneur Allain de Coetivy, car[f.404]dinal et legat a la tere du Saint Sege apostolicque a Vennes, levé le corps de monseigneur saint Vincent confesseur, presens le duc Pierre, les barons et seigneurs de Bretagne et quatorze archevesques et evesques et tresgrant nombre d'abbez et autres seigneurs d'eglise. Et en celui an, ou moys d'aoust, vint le prince de Navarre en Bretagne, duquel, comme le duc qui lors sejournoit en la cité de Rennes entendeist la venue, il envoya le sire de Derval avec plusieurs gentilz hommes de sa maison, affin de le conduire et festoyer par son paÿs, le rencontrer jucques a Chasteaubrient. Auquel lieu arriva ledit prince le vignt cinquiesme jour dudict moys, et y fut grandement receu par la comtesse de Laval et de plusieurs seigneurs et dammes qui la estoient, quar lors estoit le comte o le duc a Rennes, ou le sire de Derval et les gentilz hommes qui o luy estoient, quant ilz partirent de Chasteaubrient, menerent ledit prince. Lequel fut par le duc moult honnorablement recueilly et, pendant vignt cinq jours qu'il y sejourna, de tous les barons et seigneurs de Bretagne chery et honnoré. L'an mil quatre cens cinquante sept, le duc Pierre cheut en une enfermeté qui moult le greva et tint longuement. Et lors le comte de Richemont qui en entendi la nouvelle, et comme de jour en autre sa douleur lui aggravoit sans ce que il y peust² trouver remede, se partit de Paris et vint jucques a Orleans en esperance de le venir veoir en

¹ Mot manquant, rétabli d'après 8266

² Var. *sceust*

Bretaigne. Mais il luy fut dit que la comtesse sa femme estoit tresfort¹ malade, pour quoy il mua son propos et s'en alla a Partenay ou elle estoit. Toutesfoiz gueres de tarda après que elle recouvra santé, et vindrent lesditz comte et comtesse devers le duc a Nantes, ou ilz furent longuement quar par nulle voye ne pouoit le duc recouvrer garison. Mais le XXII^e jour de septembre en celuy an mil quatre cens cinquante sept, lui aggrava et renforcza tellement que, par la douleur d'icelle [qu']² il ne peut plus souffrir ne porter, lui couvint celuy jour de ce siecle devier. Et lors fut son corps porté en l'église Nostre Damme de Nantes, devant l'autier de laquelle a grans honneurs et solempnitez [fut]³ mis en sepulture. Et la gist.

CHAPITRE CCLI

Du duc Artur de Bretaigne, comme il fist son entree et la feste a Rennes. De deux veages qu'il fist en France devers le roy Charles, et de sa mort.

Le vingt neuffiesme jour du moys d'octobre ensuivant, en celuy an mil quatre cens cinquante sept, se party le duc Artur, comte de Richemont, de la cité de Nantes pour aller en celle de Rennes faire son entree et sa feste, quar pource que le duc Pierre son neveu estoit decedé sans enfans, le duchié de Bretaigne lui estoit escheu. A la feste de Toussains fist ledit duc Artur les sermens acoustumez et tint feste plainiere en ladicte cité de Rennes, a laquelle furent presens le comte d'Estempes [f.404v] son neveu, le comte de Laval, le vicomte de Rohan, le sire du Gavre, filz ainsné du comte de Laval, le sire de La Roche son frere, le sire de Derval, mari de leur seur, monseigneur Jacques de Saint Pou, frere de la duchesse, le sire de Malestroit, le sire de Quintin, le sire de La Hunaudaye, le sire du Pont l'Abbé, le sire de Coetquen, le vicomte du Fou, admiral de Bretaigne, et generalmente tous les autres barons et seigneurs de Bretaigne et les prelatz. Et après celle feste, se partit celui duc Artur de ladicte cité de Rennes et alla a celle de Nantes, ou il fut a grant honneur receu par les citoyens, et y sejourna jucques a la feste des Roys, que le roy Charles de France envoya devers lui ses messages le prier qu'il allast devers lui a Tours, bien grandement acompaigné pour cause d'une grant ambassade lui transmise par le roy de Hongrie pour traicter le mariage de madamme Magdalene de France sa fille, au roy de Hongrie⁴. Si se ordonna le duc pour ce veage faire et y manda touz les seigneurs, que il vould mener, se rendre a lui a Nantes a certain jour. Mais ce pendant lesdictz ambassades hongres estant a Tours devers ledit roy Charles, vindrent nouvelles que celui roy⁵ de Hongrie pour lequel ilz demandoit ladicte damme Magdalene, estoit mort par poesons, pour quoy ilz se departirent dudit lieu de Tours et s'en retournerent tristes et dolents. Toutesfoiz ne laissa pas le duc Artur, a qui la nouvelle de leur retour fut nuncee, a aller devers le roy grandement acompaigné, non pas comme il y eust esté si ladicte ambassade ne s'en fust retournée. Et en allant passa par la cité d'Angiers, ou il fut a grant honneur receu, et y sejourna l'espace de ouict jours pour une passion colericque dont il fut tresfort malade, puis tira a Tours, et a son arrivee le vindrent presque tous les gens de la maison du roy rencontrer. A l'entree de ladicte cité de Tours et ailleurs faisoit ledit

¹ Var. *estoit semblablement tresfort malade*

² Mot manquant, rétabli d'après 8266

³ Mot manquant, rétabli d'après 8266, où cet auxiliaire est suscrit.

⁴ Dans 8266, il est écrit *sa fille* au filz ainsné du *au roy de Hongrie* (mais *au fils ainsné du* est rayé)

⁵ *celui fils du roy de Hongrie* (correction d'après 8266, qui écrit *celuy* fils du *roy de Hongrie* (mais *fils du* est rayé, ce qui est cohérent avec la correction précédente.)

duc Artur devant lui porter deux espees par Phelipes de Malestroit son escuier, savoir l'une la pointe contremont et celle estoit a cause de sa pincipaulté de Bretagne, et l'autre en escharpe a cause de la connestablie de France. Car combien que ses barons, les seigneurs de son paÿs et les gens de son conseil et autres estats lui enortassent rendre au roy l'espee et l'office de connestablie, affermans qu'il n'estoit pas advenant au duc de Bretagne estre connestable de France, toutesfoiz n'en vult il riens faire, ains disoit que, puis que l'espee de France l'avoit par aucun temps soubstenu et supporté, que pareillement il la vouloit porter et soubstenir et lui faire honneur. Tout en ceste maniere vint le duc descendre devant le logeix du roy, duquel il fut assez benignement recueilly et de tous les seigneurs de sa court festoyé et honoré¹ pendant ung moys qu'il y sejourna. Après lequel il s'en vult retourner en son paÿs, mais anczoys offrit il au roy lui faire telle redevance que lui devoit a cause de son duché de Bretagne, et de fait il se y presenta. Mais le roy ne lui vult recevoir s'il ne lui feist hommage lige et serment de fidelité tout en autre maniere que avoient fait ses predicesseurs les ducs de Bretagne. Quelle chose le duc, [f.405] veant qu'il n'estoit par illec le plus fort, dissimula, disant qu'il parleroit aux estats de Bretagne et que, scelon ce qu'ilz consentiroient, il le feroit au retour, qar sans leurs grez il ne pouait ne ne devoit faire aucune chose de novalité en leur prejudice. Et sur ces termes se partit de Tours et s'en revint en Bretagne. Si estoit son propos et son oppinion que jamais il ne retourneroit devers le roy ne nulle ne aucune redevance ne obeissance ne lui feroit. Mais assez tost après fut² le duc d'Alençon, son neveu, accusé par devant celui roy Charles de France de crime de lese magesté et tendoit celui roy Charles, combien qu'il fust son parent, a le faire mourir par justice. Et pour celle chose empescher alla lors le duc a Vendosme, ou il fist sa redevance au roy en la forme et maniere que avoint fait ses predicesseurs aux roys de France et non autrement. Puis après que par son pourchaz la vie fut sauvee au duc d'Alenczon, il se partit dudict lieu de Vendosme, et vindrent lui et le duc d'Orleans assemblement veoir l'abesse de Frontevaux leur mere, fille de monseigneur Richart de Bretagne et seur de Monseigneur le comte d'Estempes. Puis s'en revint le duc en Bretagne, qui dempuis qu'il fut a Vendosme ne fut sain et presumerent³ pluseurs qu'il y avoit des envieux qui sa mort avencerent. Et assez tost après que le duc fut retourné a Nantes, meut grant question entre lui et missire Guillaume de Malestroict, evesque de Nantes, pour les droictz que ledict evesque disoit et maintenoit avoir grans en la cité, laquelle question a dempuis esté cause de grant mal. Dempuis la feste de la Concepcion Nostre Damme fut le duc malade jucques a la feste de la Nativité Nostre Seigneur, et tousjours ce pendant lui aggravait sa douleur de jour en autre, combien que tousjours il se portoit sans se acoucher au lit et jeuna les vigilles des quatre temps et celle de ladicte feste de la Nativité Nostre Seigneur. Celui jour se confessa moult devotement et fut a matines a la messe de menuyt, a celle du jour et a vespres. Et le landemain jour Saint Estienne, se reconcilia derechieff, oÿt la messe et dist ses heures a genoiz comme bon vroy et loyal catholicque. Puis en celui mesme jour, environ six heures après midy, qui estoit le vignt seixiesme jour de decembre, l'an mil quatre cens cinquante ouict, rendit l'esprit a son Creatour et trespasa de ce siecle. Et lors assemblerent tous les couvents de Nantes, qui son corps porterent hors la cité en une chappelle que le duc Jehan son frere avoit en son temps fundee, et pour celle cause fut elle par long temps appelée la Chappelle au Duc. Mais pource que celui duc Artur y avoit

¹ Var. *festoyé, chery et honoré*

² *que* (correction d'après 8266)

³ Var. *Presumerent et suspeczonnerent*

amené et fait habiter les Chartreux, lui fut ce nom mué et a prins sa denomination du nom desditz Chartreux. Et pource que ledit duc Artur avoit en son vivant ordonné y estre mis après sa mort, le y ensepulturerent lesdictz colleges, et y gist. Dieu, par sa sainte Grace, sa Clemence, Misericorde et Debonnairété, vueille que son amme soit avecques lui colocquee es joyes de la felicité eternelle. Amen.

EPILOGUE

[f.405v] Hault, puissant et mon tresredoubté seigneur, ja long temps a que, en obeissant a voz commendemens, je, vostre treshumble et tresobeissant secretaire, de tout mon courage emprins compiller et assembler en langage françois ung volume contenant trois parties des faitz des roys et princes bretons, depuis le temps que ce nom leur fut imposé jucques a present, et aussi la genealogie de ceulx dont ilz descendirent. Laquelle compilation, comme dit est, par moy ja piecza emprinse, non par la presumance ne confidence de mon feible engin mais soubz umbre de vostre benignité par laquelle avez tousjours excusé et excusez mon ignorance, ay nouvellement conduite et finee jucques au temps de François, nostre prince regnant, des faitz duquel a present ne feroiy mencion combien que pluseurs choses en pourraye escrire, comme de celui qui, afermé en fort et constant corage, n'a point doubté l'ire ne les menaces du plus puissant roy de la terre, ains a conduit ses osts jucques au milieu de ses paÿs devant sa cité royalle¹, devant laquelle², si bien regardast, il pouait veoir celui nostre prince avecques ses Bretons, qui ung peu par avant il disoit venir requerir jucq en leur contree contre les murs de sadicte cité, courrans cza et la par my ses champs, cuillans et disserpans ses choses ; et aussi que depuis celle tempestive guerre par cauteleuse maniere censee, ainsi soubdainement que ung estourbillon ou ung escroyz de tonnayre bruyant, a aigrement resisté par pluseursfoiz a ses assaulx et a ses guerres furieuses, demenees par grant ardeur tellement que tous estranges en oyans la renomnee, mesment ses adversaires, lui attribuent honneur et louange, preferents sa grandeur de courage aux autres princes vivans. Mais pource que louer aucun durant sa vie semble matiere de adulacion, quar loenge doit estre après la mort, et aussi que mon intencion est, au plaisir Dieu, escrire³ de ses faitz bien au long selon ce que j'ay veu, recuilly et qu'en pourray cognoestre et ouyt de ceulx que n'ay pas veu par vroiz tesmoigns et notables, fay, comme j'ay dit, a l'endroit de lui fin a ceste euvre, et icelui vous rends et presente. Que par vostre bonne coustume⁴ il vous plaise me avoir excusé et agreablement recevoir ce que je scey faire, suppliant aussi vostre debonnairété qu'il lui plaise ma simplesse supporter⁵ envers ceulx qui redarguer me vouldroint certiffiant. Et bien le savez que en ceste compilation n'ay riens adjousté ne mis que ailleurs je n'aye trouvé rapporté, savoir l'une partie par cronicques autenticques, desquelles ay nommé aucuns des acteurs et d'iceulx⁶ ay en pluseurs lieux escript les rapports sans aucune mutation de langage ; et l'autre partie par les notaires qui descrivirent les annuaires, savoir unes briefves cronicques ainsi nommees pource que elles procedent par les ans, desqueulx notaires je ne trouve les noms escriptz en leurs volumes, mais iceulx notaires petitement mistrent leur

¹ Var. *sa grant cité royalle*

² Var. *de laquelle*

³ Var. *escrire par aultre temps ses faitz*

⁴ Var. *Et icelui vous rends et presente, vous suppliant que par vostre bonne coustume*

⁵ Var. *supporter benignement*

⁶ *d'icelui* (correction d'après 8266)

cure a refferer par ordre toutes les narrations des choses, ains, comme une chaicune et singuliere chose par les refferens leur estoit nuncee, ilz la denoterent soubz trop grant briefveté, et ce firent ilz pour ce qu'ilz les reputoient cogneues a tous autres comme a eulx mesmes. Et pource que par la paresce ou la non curiosité d'eulx, les causes, les mouvements [f.406] et les faczons de tant grandes choses dignes de memoyre sont donnees a oblivion, et que je n'en puis escrire fors par leurs rapports et après eulx, trouverez vous en ceste euvre pluseurs briefves sentences, lesquelles, a ce que les liseurs ou escouteurs les peussent mieulx entendre, preneissent estre plus plainement et au long traictees et demenees. Et certainement mains glorieux faitz et dignes de loenge a faitz la nascion brette, *queulx*¹, pour la cause devant dicte, le temps, lequel – ainsi que dit Petrache – triumphe sus renommee par son ignelité et par ses jours qui treslegierement passent et courent², a brisez, despicez et estaints tellement qu'il nous en a presque toute cognoessance interdite, et desqueulx, par la paresse de nos escripvains, comme dit est, ne avons notice fors par les estrangiers qui en font mencion, non pour honneur ne louange nous attribuer, mais en soy³ dolousant et complaignant des tresfieres envayes de ceulx de ladicte nascion. Maintesfoiz en remirant les ruyneulx edifices qui par la fiereté de ceulx⁴ ont esté acravantez et moult souvent au detriment de nostre honneur, rapportent au contraire de la verité en attribuant et imposant la louenge nous deveue a autres nations, comme il est magnifeste de Belnius et Brenius, freres roys bretons, qui les murs de Romme trebucherent et les Rommains assiegerent dedans le Cappitolle, lesqueulx ilz contraignirent tellement qu'ilz leur baillerent tout l'or de la cité pour demourer en paix de celle obsidion. Et neantmoins en est par le plus des istorians la louenge attribuee aux Gaulloys, lesqueulx, combien qu'ilz fussent en la compaignie de Brenius roy breton⁵, toutesfoiz a ceulx haults faitz ouvrerent ils moins vertueusement. Et qu'il soit ainsi, apert il evidaument, quar après les conquestes des Gaules et des Italles faictes par iceulx deux roys bretons et leurs gens assemblement, et qu'ilz eurent menez leurs osts en Germanie, *Belnius*⁶ avec ses Bretons seulement descomfit Fabius et Prosenna, deux consulz rommains, et leurs legions qui estoient allez en aide aux Germains contre lui. Puis après, quant ces deux roys freres eurent prins Romme et a leur gré dompté ce país et le peuple d'Itallie, et aussi que Belnius avec ses Bretons s'en fut retourné en Bretagne, Brenius et les Gaulloys qui demourerent furent legierement descomfitez par ung consul romain appelé Camillius, qui leur rescoult toutes leurs proyes qu'ilz avoient eues a leur porcion du pillage de la cité. Et pour ceste cause et le tresgrant service que ledit Camillius fist a la chose publique de Romme, les Rommains le rappellerent de exil, en quoy ilz l'avoient par avent banny pour ses desmerites, et le clamerent secund Romulus, restaurateur de leur cité de Romme. Mais en delaissant cestes choses et autres que je pourroye dire semblables ou les faitz des Bretons sont teuz et a autres attribuez, je pry et requier les liseurs de ce present volume, et en les requerant les amonnesté, qu'ilz n'y quierent trouver les fleurs tuliennes ne les delictables concatenacions des dictions, mais simple stille et impoli, par lequel toutesfoiz la vroye matiere est demenee, quar jamais ne conceu ne ataigny la science ne la maniere de aournement parler, et aussi en langage vulgal ne peut estre plainement gardé art rethoricque, mais de leur grace leur plaise y

¹ *qui eulx* (correction d'après 8266)

² *courrant* (correction d'après 8266)

³ *en son* (correction d'après 8266 qui écrit *en se delousant*)

⁴ Var. *de eulx*

⁵ Var. *en la compaignie des Bretons et soubz la puissance de Brenius roy breton*

⁶ *Brenius* (correction d'après 8266. Voir aussi livre II, chapitre XVIII, folio 31)

fournir et supplier les deffaulx et, s'ilz treuvent aucune chose digne de memoire que j'aye obmise, la y adjouster à celle fin que la lignee des [f.406v] Bretons soit par tous temps magnifiée au plaisir du souverain prince celeste, qui fait les mutations des royaumes, provinces et principaultez, et les distribue et depart a son plaisir ou bon lui semble. Lequel vueille par sa clemence et debonnaireté que cestuy nostre temporel et souverain prince François, qui nous conduit en terre, puisse droicturierement user de sa haulte dignité terrienne, joÿr¹ de victoire contre tous ses adversaires qui magnifestement et occultement conspirent son ennuy. Lui doient aussi de vertus et bonnes meurs acroissement, de sa bonne esperance entier acomplissement, lignee qui prospere et longue vie, affin que longuement il maintienne ses subgictz en justice et union et tellement que, par contentions, par guerres civiles et intestines, Bretagne ne soit dorenavant afflicte, tourmentee et destrucite et degastee, ainsi que autresfoiz elle a esté par les divisions des Bretons discordans entr'eulx mesmes, quar, scelon que par les anciennes histoires d'elle appert, elle a esté plus desolee par le mean des siens que des estranges. Et a vous, monseigneur tresredoubté, et a ma tresredoubtee damme, vostre compaigne et espouse, qui de celle haulte generacion des princes de Bretagne estes descenduz par succession, doint lignee qui prospere, bonne vie et longue, et en la fin de vos jours le regne pardurable. Amen.²

¹ *contre joÿr de victoire contre* (correction d'après 8266)

² Sur le folio suivant l'épilogue du ms 8266 (f.393v) est présente une enluminure représentant Pierre Le Baud offrant son livre à Jean de Derval et à sa femme Hélène de Laval.

GLOSSAIRE

A

A toujours mais : *pour toujours*
Abandonné (à) : *dévoué*
Absorté : *qui a reçu un sort*
Abundant (d') : *en outre, de plus*
Accoucher : *s'aliter*
Accoyer : *apaiser*
Accravanter : *détruire*
Aconduire : *amener, conduire*
Acteur : *auteur*
Admonester : *prier, supplier, demander*
Adoller : *affliger*
Adrece : *chemin*
Adrecer : *se diriger vers*
Adverser : *s'opposer à*
Adveu : *approbation, consentement*
Afferir : *convenir*
Affermer : *confirmer, assurer comme certain*
Affier : *se risquer*
Affin : *proche, ami, intime ; mettre affin : réconcilier*
Agueit : *ruse, piège*
Ahan : *torture*
Ainczois, Anczois : *bien que*
Ains, ainz : *avant ; mais ; ains que : avant que, jusqu'à ce que*
Ajourner : *arriver*
Amatir : *accabler*
Ambuscher : *se mettre en embuscade*
Amoderer : *contrôler, mesurer*
Amortissement : *fin des travaux*
Anceserie : *les ancêtres*
Anglet : *coin*
Anichiller : *annihiler*
Annuelz : *annales*
Ante : *tante*
Antiquité : *histoire*
Apatisser : *taxer*
Apencer : *imaginer*
Apostater : *renier sa foi*
Apparaître : *montrer*
Appareil : *les préparatifs*
Appareiller : *préparer*
Apparoi : *mur*

Appeau : *appel en justice*
Applicquer : *arriver quelque part*
Appliquer (s') : *se consacrer à*
Appointement : *arrangement*
Appostole : *pape*
Arche : *coffre*
Arenne : *sable*
Aroy (en) : *ordre de bataille*
Arrouter : *mettre en route*
Arseure : *incendie*
Asise : *fixation des impôts*
Assemblement : *ensemble ; d'un commun accord*
Assembler : *combattre*
Asseoir, assiis : *assiéger*
Assiette : *ordonnance des places*
Assorter : *préparer*
Assouldre : *délivrer, libérer*
Atant : *alors*
A tout : *à même ; après*
Atout, atous, atouz, atoute, atoutes : *avec*
Attainer : *exciter, irriter*
Atteindre : *arriver, venir*
Attemprer : *modérer*
Aucun(e)s : *quelques*
Augurement : *prédiction de l'avenir par l'interprétation du vol des oiseaux*
Aünir : *se réunir, se regrouper*
Autier : *autel*
Avaller : *réduire à rien*
Avenir : *futur*
Avoit, n'avoit guere : *avant, auparavant*

B

Baguer : *mettre en paquet, emballer*
Balinier : *bateau léger et rapide*
Bandon (a) : *à volonté*
Bannir : *convoquer, annoncer publiquement*
Bellue : *monstre aquatique*
Beneuré : *heureux*
Besoigneur : *personne dans le besoin*
Bise : *nord*
Blandice : *flatterie*

Boueau : boyau
Bourne : borne, frontière
Brasseur : qui trame de mauvaises actions
Briefs (de la mer) : droits de passage pour les navires
Bris, brix (de la mer) : débris d'un bateau
Brocher : piquer, faire des trous
Bruy : brûlé

C

Car, quar : parce que ; que ; pour
Carreau : projectile d'arbalète à section carrée ; coussin carré
Caver : creuser
Cayment : mendiant, vagabond
Chalenger : revendiquer, réclamer
Chanceaux : grilles du chœur dans une église
Chapital : colonne
Chapitre : collège de religieux
Chapperon : sorte de bonnet
Charroy : ensemble des moyens de transport pour une armée
Chartre : prison
Chauffault : échafaud
Chayere : siège
Chetivoison : captivité
Chevallet : petit cheval
Chevestre : licol, corde
Chevetaine : capitaine
Chietiff : prisonnier
Choesir : apercevoir
Chore : chœur
Circuir : entourer
Clamour : requête, plainte
Cloaistre : cloître
Colericque : qui a un rapport avec la bile
Collee : coup donné sur le cou
Collocquer : établir
Commistion : mélange ; confluence
Commotion : mouvement de révolte
Commune : ensemble du petit peuple
Compaigne : troupe armée
Comparer : payer cher ; expier
Compeller : contraindre
Competant : qui convient

Competer : appartenir
Compumcion : tristesse
Concatenacion : enchaînement logique dans un discours rhétorique
Concreer : former par frottement, par amalgame
Conducteur : chef qui conduit une armée
Confederacion : pacte
Confeis : confessé
Confidence : confiance
Confire : unir
Confusion : honte
Congié : autorisation, permission
Consumation : fin
Contant (se tenir a) : se satisfaire de quelque chose
Contemple (en ce) : en ce même moment
Contencion : querelle
Contendre : s'efforcer de
Content : dispute, querelle
Contradicion : empêchement
Contrecourage : aversion
Contregarder : se protéger
Convaincre : vaincre totalement
Convenancer : promettre
Convent : communauté religieuse
Converser : fréquenter
Corsage : corpulence
Cotir : heurter, frapper
Coulon : pigeon ou colombe
Coulourer : présenter sous un jour favorable
Couple : laisse
Courage : cœur, siège des sentiments
Cooust : peine
Coustilleur : soldat armé d'un coutille
Coustre : lame tranchante
Coutee : coudée
Couvertement : secrètement
Couverture : toit
Coy : discret
Crape : grappin
Cros : crochet
Cueu : v. queu
Culper : accuser
Curialité : courtoisie
Curieusement : en mettant toute sa cure

Curieux : *soucieux*

D

Dan : *daim*

Darc, dart : *arme de jet à manche court, munie d'une pointe de fer*

Daumaire : *tunique à manches larges*

Day : *estrade*

Dayselet : *petit dais*

Debilité : *affaibli*

Decevoir : *tromper*

Decheement : *déchéance*

Decoller : *décapiter*

Defouler : *oppresser ; fouler aux pieds*

Defroisser, defroesser : *fracasser*

Degaster : *dévaster, détruire*

Degrepir : *éloigner*

Delivre : *liberté ; mettre au delivre ; restituer*

Demener : *conduire ; s'agiter ; traiter*

Departir : *quitter ; répartir*

Deport : *action de reporter, délai*

Deporter : *se déplacer pour faire quelque chose*

Derrain : *dernier*

Derrenier (au) : *à la fin*

Descence : *arrivée*

Descendre : *s'abaisser*

Descentir : *flairer, pressentir*

Descoupler : *séparer deux éléments mis ensemble*

Desfier : *déclarer la guerre à quelqu'un ; provoquer quelqu'un au combat ; se dégager de ses devoirs envers quelqu'un*

Despendre : *dispenser*

Despiter : *mépriser*

Despougles : *dépouilles*

Despriser : *dénigrer*

Desroy : *désordre, perturbation*

Dessembler : *séparer*

Desservir : *mériter*

Destraindre : *contraindre*

Destrouse : *déroute*

Detronczer : *mettre en pièces*

Dictes : *paroles, propos, discours*

Dilacerer : *déchirer, ruiner*

Dillacion : *délai*

Discipper : *détruire*

Discrecion : *distinction*

Discret : *sage, prudent, de bon sens*

Disert : *qui parle aisément*

Dissimuler : *ignorer*

Divers : *hostile*

Divider : *partager*

Divineur : *devin*

Divis : *propos, discours, conversation*

Diviser, deviser : *échanger des propos ; organiser ; envisager*

Douement : *dûment*

Doy : *v. day*

Ducteur : *précepteur*

E

Effect (o) : *en effet*

Effondrer : *couler ; éventrer*

Effroy : *tumulte, vacarme*

Emblee : *à la dérobée, en cachette*

Embler : *voler*

Embuscher : *se mettre en embuscade*

Empainte : *assaut, charge*

Emperix : *impératrice*

Empres : *prés de*

Enchaczer : *poursuivre*

Enchartrer : *emprisonner*

Encliner : *saluer*

Enclouir : *entourer*

Encontre (a l') : *contre quelqu'un ; à la rencontre de quelqu'un*

Endementiers : *pendant ce temps*

Ennorter : *encourager*

Enpainte : *v. empainte*

Enparlé : *éloquent*

Ensoigner : *se préoccuper*

Entaiser : *bander un arc*

Entalenter : *être déterminé à*

Entendible : *qui est doué d'intelligence*

Entendre : *considérer ; avoir autorité ; faire comprendre*

Entente : *intention*

Entreprenant : *audacieux*

Envie : *jalousie, hostilité*

Erre : *voyage ; chemin, route*

Errer : *agir ; voyager*

Escande : *esclandre*

Eschauguete : *sentinelle, garde*

Eschaugueter : faire surveiller, épier
Eschiec : jeu des échecs ; ravage
Eschielle : échelle ; bataillon
Eschiver : éviter
Escripcion : écriture
Escroitz : éclairs
Esforcer (s') : mettre toute son énergie à ; aller de mieux en mieux ; esforcer de : trouver du renfort auprès de quelqu'un
Esfort : troupe armée ; impétuosité
Espaouriz : effrayés
Espié : espion
Esploicter : v. exploicter
Espoir : peut-être
Espoisement, espesement : en grande quantité
Essoyer (s') : tenter
Essoignier : malmener
Estant (en) : debout
Estoc : épée ; lignage
Estonner : ébranler
Estourdy (à l') : à l'aveuglette
Estrain : grosse paille
Estriveement : à qui mieux mieux
Estriver : se quereller
Estudier (s') : s'appliquer à
Esvertuer : retrouver des forces
Evader : éviter
Evaginer : dégainer
Exaucement : élévation
Excercite, exercite : armée
Exoinne : excuse faite auprès d'un juge de ne pas venir en comparution
Expedient : avantage, profit, utilité
Expeller : chasser, expulser
Exploit : entreprise, action
Exploitier : entreprendre ; accomplir ; agir avec succès
Expres : clairement, explicitement ; particulier

F

Fabler : dire des mensonges
Faitissement : parfaitement
Fausonnerie : acte de faussaire
Feauté : fidélité ; serment de fidélité
Feix, feist : poids, fardeau ; a feists : très lourd

Feres : jours de fêtes
Fermer : Fortifier, entourer, enclore (un lieu, une ville)
Fiancer : engager sa parole ; reconnaître prisonnier
Fiens : excrément, fumier, ordure
Fierté : orgueil ; cruauté
Finer : trouver
Fins : frontières
Fioelle, fueille : feuille, lamelle ; feuillage
Flat : coup violent
Foage : imposition perçue par le roi ou par un seigneur sur chaque feu et maison de ses sujets
Foïr : creuser ; extraire en creusant
Foiz (a la) : parfois
Folieux : qui se conduit follement
Folleer : se conduire d'une façon insensée
Fonde : fronde
Fondue : effondrée
Forcennage : fureur
Forcennerie : folie, fureur
Forlignier : s'écarter ; déchoir
Fors : excepté ; si ce n'est ; ne fors : ne que
Fouller : piétiner ; malmener
Fourrier, fourier : intendant
Franchise : ensemble des droits, exemptions, immunités et privilèges accordés à qqn ou à une communauté
Freeur freur, : frayeur
Froesseix : bruit des armes qui se brisent
Froisser : briser
Frostes : en friche
Fumble : flamme

G

Garant (a) : en sureté
Garison, garrison : guérison
Garnir : se protéger
Garnissement : protection, garantie
Gast : désolacion, destruction, ruine
Gast, gaste : misérable
Geline : poule
Gengleur : v. jangleur

Gourt, court (tenir de) : *surveiller de près*

Greigneur : *le plus grand*

Guerdonner, guerredonner :
récompenser

Guette, guete : *sentinelle*

Guisarme : *arme d'hast*

H

Hable : *havre, port de mer*

Hardement : *hardiesse, courage*

Herpeur : *personne qui joue de la harpe*

Hourdeix : *palissades, échafaudages*

Hourder : *garnir*

Hoyrie : *succession*

I

Ignel, isnel : *rapide*

Imaginacion : *réflexion*

Imperer : *avoir le pouvoir, commander*

Impetrer : *solliciter, obtenir*

Importable : *que l'on ne peut supporter*

Imposer : *accuser, imputer*

Incidente : *secondaire*

Infaict : *infecté*

Inferer : *infliger*

Innoble : *de basse extraction*

Inreprehensible : *irréprochable*

Insecuter : *persécuter*

Insipientement : *de façon déraisonnable*

Introïte : *prière dite au début de la messe*

Inuer : *sous-entendre*

Invader : *envahir*

Isnel : *v. ignel*

Iviere : *ivoire*

J

Janglerie : *ruse, manipulation*

Jangleur : *ménéstrel*

Jasceit, jasoit que : *bien que*

Jouveigneur : *cadet*

Journee : *journée de marche ; moment du combat*

Juvente : *jeunesse*

Jus : *à terre ; mettre jus : enlever*

L

Labille : *fragile*

Labourer : *travailler, se démener*

Laidure : *outrage, injure*

Laiz : *v. lay*

Lame : *pièce de métal servant à clore les portes des barrières*

Lange : *chemise de pénitence en laine grossière*

Langueer : *pendre (comme une langue)*

Langueur : *souffrance, dépérissement*

Lay (pl. laiz) : *laïc*

Leczon : *chant liturgique pour les morts*

Ledenge : *blâme*

Legier : *facile*

Lermeuse : *plein de larmes, éplorée*

Lever : *faire cesser un siège ; soulever un corps ; prélever des impôts ; soumettre ses ennemis*

Librairie : *bibliothèque*

Ligence : *obligation*

Losengier : *flatter, tromper*

Louer : *conseiller*

Luicte : *lutte, combat corps à corps*

M

Machiner : *comploter*

Mainsné : *fils cadet*

Maire : *la plus grande*

Malladerie : *dispensaire*

Mandee : *levée de troupes*

Marchir : *voisiner, être limitrophe de*

Mat, mati : *affaibli*

Meseau : *lépreux*

Mesmement, mesment : *surtout*

Mesprenture : *erreur, méprise*

Methes : *frontières*

Metropolle : *ville ayant un siège archiépiscopal ; par métonymie évêque de ce siège*

Milliaire : *distance de mille pas*

Ministrer : *procurer*

Moitier : *besoin*

Monstre : revue, recensement des troupes
Muer (son habit) : tourner sa veste
Murmurer : se plaindre
Muser : perdre son temps
Mut : muet

N

Nager : naviguer
Nageur : matelot
Nasselle : petite embarcation
Nave : navire, bateau
Navire : flotte
Navrance : blessure
N'em plus que : pas plus que
Neveu : petit-fils
Noir : drap de couleur noire
Noise : bruit
Nossaiges : épousailles
Notaire : notoire
Novalité : nouveauté
Nubleux : sombre

O

Obfusquer : obscurcir
Oblivion : oublié
Obsidion : siège
Obstant : en raison de, à cause de
Obtenebrer : ensevelir dans les ténèbres
Octabes (octaves) : période de huit jours qui suit une fête
Official : juge ecclésiastique
Oppugner : combattre
Orendroit : maintenant, de nos jours
Orfanté : état d'abandon
Overtir : renverser
Ovrer : s'occuper de
Oyseuse : oisiveté

P

Pacience : vertu
Pacifier : reconcilier
Paetral : poitrail
Paille : pallium, vêtement liturgique
Palle : linceul, suaire
Pancer : s'occuper de

Par peu que : il en fallut de peu que
Par tant : pour cette raison
Par tant que : étant donné que
Parage : détention d'un fief entre frère et sœur
Parcroitre : finir de grandir
Pardurable : éternel
Parement : ornement
Parfection : achèvement, accomplissement
Parsonnier : qui partage avec quelqu'un
Partir : partager
Pas : passage
Passion : souffrance ; maladie
Patiz : prés où paissent les bêtes
Patrice : patricien romain
Paucité : le peu de, la petite quantité de
Pavoiser : protéger
Pavoy : protection
Pays : poids
Paÿs, païs : pays, région, territoire
Paztiz : v. patiz
Pectrine : poitrine
Penner : se donner du mal
Penonceau : petit étendard
Perplexité : embarras
Perreuse : en pierre
Pertuiser : percer, faire un trou
Pesle : pelisse
Petit (un petit de) : un peu de
Pionnier : terrassier
Piteux : qui éprouve de la pitié
Planer : effacer
Playe : étendue de terre
Player : blesser
Plege : garantie, otage ; en plege que : à condition que
Ploy : pli
Plunger : noyer
Point (en) : pourvu, équipé
Point (voir son) : juger que le moment propice est arrivé
Police : cité, collectivité
Porter : supporter
Posé que : même si
Post : pilier
Posterne : Porte pratiquée dans une muraille

Poulz : séquence de combat pendant laquelle on tente de déséquilibrer l'adversaire en le poussant avec sa lance

Pourchacer : poursuivre ; mettre tous ses efforts à obtenir quelque chose

Pourprendre : occuper par la force

Pourtant, pour tant : parce que, pour cette raison

Pourveance : prévoyance ; assistance, aide ; provisions

Pree : pré, prairie

Preferer, prefferer : surpasser

Premier que : avant que

Privement : secrètement

Proceder : poursuivre en procès

Proceix : déroulement

Prochain : à côté

Prodicion : trahison

Proditairement : en traître

Proditeur : traître

Prolocuteur : porte-parole

Promission : promesse

Proposer : envisager ; faire croire

Prospere(t)z : favorables

Prosterner : renverser, abattre

Provence : Provence ; province

Provocer : inciter à

Pugner : combattre

Puissance (faire sa) : faire tout son possible

Puour : puanteur

Puplier : rendre public

Pyonier : v. pionnier

Q

Quant de : en ce qui concerne

Quant et : avec

Quant, quants, quantes : combien de

Ques : bout, extrémité ; queues

Queu, cueu : cuisinier

Queue : derniers rangs d'une armée

Quitter, quicter : libérer de servitude ; acquitter

R

Rassise, rasisse : modérée ; assurée

Rassocier : rassembler

Rastel : mur à claire-voie

Ravissable : qui emporte, enlève

Real : royal

Recinder : réduire

Recompense : compensation

Recreant : lâche, veule

Recueillir : rassembler

Redarguer : avancer un argument contraire

Rediger : réduire à néant

Redonder : rejaillir sur

Refectionner : rétablir, nourrir

Reffroidier : calmer ses ardeurs

Regehir : avouer

Reguelle : bénéfice d'un diocèse

Relenquir : abandonner

Remonstrance : discours argumenté visant à convaincre

Rengreger : aggraver

Repostaille : cachette

Reposter : se cacher

Resasier : rassasier

Rescourre : récupérer

Resourdre, ressoudre : se relever ; sortir de

Respiter : épargner

Ribaudequin : petit canon dont s'occupent les ribauds, les soldats à pied

Ribleix : mouvements rapides de l'eau, courants

Riens : rien ; chose

Riote : conflit

Rique : violente querelle

Robeur : pilleur

Roeil : tronc, rouleau

Ronxin : cheval de somme

Route : troupe armée

Ruineux : en ruine

S

Saison : une des quatre divisions de l'année ; bon moment, période favorable

Satelle, satellite : homme de main

Scens : intelligence, habileté

Secte : groupe, clan

Secularité : monde séculier

Seer : convenir

Sejourner : rester quelque part ; rester inactif, ne pas travailler
Septentrion : nord
Seurouge : beau-frère
Siege (pardurable) : place au paradis
Siffleis, siffleix : souffles
Soif, soivement : v. souef
Soigner : soigner ; être préoccupé par
Soigneux : préoccupé
Sommage : ce qui est transporté par une bête de somme
Sommier : celui qui porte les charges
Sonner mot : se taire, ne pas répondre
Sopy : tapi au fond de
Sortable : assorti, qui convient à sa condition
Soubday, soubde : solde
Soubre : sobre
Souef, soif : tranquille, agréable, doux
Souffrance : action de subir, de tolérer
Souffrir : accepter, autoriser
Soulle : jeu avec une boule en bois ou en cuir
Sourceindre : attacher
Sourdir : jaillir
Spiracle : ouverture d'aération
Suffocquer : détruire
Suffrage : prière d'intercession
Superceder : différer
Superfice : toit
Suppediter : soumettre, dominer
Suppellatif : excellent, extraordinaire

T

Tabellionner : dresser un acte
Table : jeu du tric-trac
Taillé (de) : susceptible de
Tardité : lenteur
Taudeix : abris fortifiés
Terme : situation, état
Termine : temps
Ternées : en trois groupes
Terrare : terrain
Thesor : trésor
Tierceages : partie d'un revenu revenant à l'Eglise
Toillé : sali
Torfait : méfait

Torteys : avec des torsades
Touaillon : serviette, torchon
Toucher de : parler de
Toucion : tutelle, protection
Touillé : souillé
Tour : moyen, tournure des choses
Tourbe : foule
Traverser : traverser
Tref : tente
Tremeur : crainte
Trepilleix : trépignement
Trespas : passage
Truage : imposition
Truffleuse : trompeuse
Tulienne : à la manière de Tullius Cicéron
Tunicle : tunique
Turbation : désordre, perturbation

U

Umbrage : obscur, sombre

V

Vaccier, vacquer : se consacrer à
Vague, vaque : vide
Valloir à : être utile à
Vanner : secouer les céréales
Vantance : vantardise
Vaque : qui n'occupe plus
Veer : interdire, refuser
Veoir : recevoir
Vergondeux : honteux
Vesseau : vasque, récipient sacré
Veuff : dépourvu, seul
Veuglaire : bouche à feu qui lance des boulets de pierre
Viaire : visage
Viander : se nourrir
Victeur : vainqueur
Vidimus : Copie certifiée et authentique d'un acte, attestant par la formule vidimus que celui-ci a bien été lu et examiné
Vilté : sans valeur, vile
Vire : flèche, trait d'arbalète
Vitupere : déshonneur
Vuidange : expulsion ; action de vider
Vulpin : trompeur

Y

Yimage : *effigie*

Yssue : *attaque surpris*

INDEX DES SOURCES

- Agathodes**, (cité par Solin), f. 15v
- Alchuyn** (Alcuin), f. 4
- Anciennes chroniques*, f. 89v, 173
- Annuelz des roys*, f. 115
- Appulegius** (Appulée, cité par Monmouth), [*Des dieux de Socrate*], f. 61
- Aristote**, *Politicques*, f. 6v
- Baldricus** (Baudry de Bourgueil), [*De Bello Christianorum et Turcorum*], f. 146v
- Bède** [le Vénéérable], [*Historia ecclesiastica gentis Anglorum*], f. 85
- Blondel**, Robert, f. 156v, 161v
- Boccace**, Jehan, *Des cas des malheureux nobles hommes et femmes*, f. 5v, 6, 8v
- Boccace**, Jehan, *Généalogies des dieux payens*, f. 7 et 9
- Cronicque de Cornouaille*, f. 139v
- Cronicque de Dol*, f. 114v
- Cronicque de Nantes*, f. 50v, 114, 128, 129
- Cronicques de Wesmoustier*, f. 142
- Cronicques de Bretagne*, *Cronicques de Bretagne armorique*, *Histoire de Bretagne*, *Istoires armoricques [chronique de Saint Briec]* f. 87v, 91, 106v, 108, 138
- Cronicques de France*, *Chroniques françaises*, *Chronique des François*, *Istoires françaises*, *Istoire de France*, f. 5, 86v, 87v, 91, 102, 106, 108, 129, 133v, 153v, 165, 172, 173, 174v, 227v, 231v,
- Cronicques de Normandie*, f. 128
- Cornelius** (Publius Cornelius Tacitus), f. 5
- Dairés** (Darès le Phrygien), [*De Excidio Trojae*], f. 10
- Ditis** (Dictys le Crétois), [*Ephemeris Belli Trojani*], f. 10
- Eusebe de Cesarée**, *Des Temps*, f. 7, 15v
- Froessart** (Froissart), Jehan, *Chroniques*, f. 193, 227v
- Gildas**, [*De Excidio et conquestu Britanniae*], f. 29v, 34, 87, 94-95, 98v, 142v
- Grigoire** (Grégoire) de Tours, *Histoire des Francs*, f. 86v-87v, 88v, 89, 91
- [Guillaume de Saint André]**, [*Le bon Jehan*], f. 193, 231v
- Isidore de Seville**, *Etymologies*, f. 5, 5v
- Istoires romaines*, f. 87
- Josephus** (Joseph Flavius), *Antiquités*, f. 4-5

Laurens de Premierfait, traducteur de Boccace, f. 5v, 6, 8v
Légende de saint Budoc, f.106v, 108, 114v
Légende de saint Domitien et saint Rogacien, f.50v
Légende de saint Magloire, f.114v
Légende de saint Pater, f.95, 95v
Légende de saint Tugdual, f.93
Légende de saint Sanson, f.114v
Légende de saint Silvestre, f.42

Lucan (Lucain), [*Pharsale*, livre VII], f. 264

Martin [de Troppau], [*Chronicon Pontificum et imperatorum*], f. 4v, 6, 87

Methode [d'Olympe ?], f. 4

Monmitense (Monmouth), Geffroy Artur, *Histoire des rois de Bretagne*, f. 1v-2, 22v, 34-34v, 35v, 86v

Monmitense (Monmouth) Geoffroy Artur, *Vita Merlini*, f.61v

Omer (Homère), f. 22, 24v

Orose, [*Histoires contre les payens*], f. 34v-35, 229

Ovide, *Des Fastes*, f. 6, 9-9v

Paulinus (Paulin), *Sermo de translatione sancti Matthei ab Ethiopia*, f. 116v, 117, 118v

Paulus [Diaconus] (cité par Boccace), [*Historia romana*] f.7, 8

Petrache (Pétrarque), *Triomphes*, f. 1, 406

Philo (Philon), f. 4

[Pseudo-Turpin], *Histoire de Charles le Grant*, f. 108v

Rodorich, Rodrich (Rodrigo Sanchez de Arevalo), [*Speculum vitae humanae*], f. 5-5v
[Roman d'Aquin ou la conquête de Bretagne par le roy Charlemaigne], f. 108v

Saint Fortunat, f. 89v, 127v
Saintes Escriptions, f. 4, 7v, 91, 114, 157v

Sollin, *Des merveilles du monde*, f. 15v

Théodouse (Théodonce chez Boccace), f. 7

Tithus Livius (Tite-Live), [*Histoire romaine*], première décade, f. 15v

Tullius (Marcus Tullius Cicéro), *De la nature des Dieux*, f. 7v

Vincent de Beauvois (Beauvais), *Miroir Historial*, f. 5, 5v, 104, 122v, 142v

INDEX DES PERSONNES

A

Aauscence : v. Edelstane

Abalaach, fille d'Hebranc, f. 25
Abran, fille illégitime de Locrinus, f. 24-24v
Absallon, fils de David roi d'Israël, f. 88
Acheuphe, roi légendaire des Moriens, f. 29
Achille, héros grec, f. 10, 11-11v
Acigné, sire d', f. 401
Acquin, roi légendaire usurpateur de Bretagne, f. 108v
Acquitaine, héraut, f. 302v
Adalardus, évêque de Nantes, f. 124v, 126, 128
Adam, évêque de Saint Briec, f. 144
Adam, personnage biblique, f. 39v
Adeline, petite-fille d'Edmond Côte-de-fer roi d'Angleterre, f. 143
Adés Odolo, f. 239
Adrian I, pape, f. 114v
Adrian II, pape, f. 119, 120v
Affy, seigneur d', f. 274
Agab, Agap (Agag), roi d'Amalech, f. 63
Agamenon (Agamemnon), chef des Achéens, f. 9v, 11v
Aganipus, roi légendaire de Gaule, f. 26, 27
Agathon, fils de Priam, f. 9
Agens, prophète en Judée, f. 25
Agouland, Agoullant (Agolant), chef païen africain, f. 108-108v
Aguallon, roi de Galles, f. 86v
Aguel, reine de Galles, femme d'Aguallon, f. 86v
Aigle, comte de l', f. 230v
Aigle, comte de l', Jean II de Châtillon, f. 356v, 357v, 360, 361, 361v
Albanatus, roi légendaire d'Albanie, fils de Brutus, f. 23v-24, 39v
Albier, Guillaume d', f. 364v
Albigeon, fils de Sallomon III, f. 120, 124
Alenczon, comte d', Charles II de France, f. 191v, 195, 225v, 231
Alenczon, comte d', Pierre II, f. 277, 280, 283, 325
Alenczon, comte d', Pierre, fils de Louis IX, f. 168
Alenczon, comte puis duc d', Jean I, f. 349, 349v, 351v
Alenczon, duc d', Jean II, f. 365, 371v, 372, 373, 376v, 391, 397, 405

Alenczon, duchesse d', Marie d'Armagnac, femme de Jean II d'Alençon, f. 371v, 372v

Alenczon, duchesse d', Marie de Bretagne, fille de Jean IV de Bretagne et femme de Jean I d'Alençon, f. 346, 372v

Alenczon, Katherine d', fille de Jean II d'Alençon et femme de François de Laval, f. 371v

Alered (Eadred), roi d'Angleterre, f. 142v

Aletha, femme de Corsoldus, f. 91v

Alfred (le Grand), roi d'Angleterre, f. 142v

Alfridus, fils d'Oswus, f. 84v

Algahars, f. 307v

Algine, femme de Louis IV Transmarin, f. 128

Alienor d'Acquitaine, femme de Louis VII roi de France, puis d'Henri II roi d'Angleterre, f. 149v, 156, 158v, 159v

Alienor de Bretagne, fille de Geffroy II duc de Bretagne, f. 151v, 157-157v

Alienor, fille de Jean I duc de Bretagne, f. 167

Alienor, fille de Richard II duc de Normandie, f. 134v

Alix de Champagne, femme de Louis VII roi de France, f. 159v

Alix, femme de Louis VI le Gros roi de France (en fait il s'agit d'Adélaïde de Savoie), f. 159

Alix de Thouars, femme de Pierre Mauclerc, comte de Dreux puis duc de Bretagne f. 157-157v, 159-159v, 165, 166v

Alix, femme du comte de Vendôme, f. 172v

Alix, fille de Jean I duc de Bretagne, f. 167

Alix, fille de Richard II duc de Normandie, f. 134v

Allain Caniarc, Carniach, Carniarech, comte de Cornouaille, f. 135v-136v, 138, 139v, 144

Allain de Rieux, compagnon de Conan II duc de Bretagne, f. 139v

Allain Barbetorte, duc de Bretagne, f. 126-132v

Allain I, roi légendaire de Bretagne, f. 81v, 92, 106

Allain II, (dit le Grant ou le Long), roi de Bretagne, f. 85v-86v, 87v, 92, 106

Allain II, duc de Bretagne, f.132

Allain III (dit le Roux), duc de Bretagne, f. 135-135v

Allain IV Fergaud, Fergault (Fergent), duc de Bretagne, f. 139v, 141v-142, 143v-147

Allain 1^{er} dit le Grant, premier duc de Bretagne, f. 123v-127v, 133v, 135-138v, 139v, 141v, 143v, 149v

Allain le Noir, fils d'Etienne comte de Paintevre, f. 146v, 148v

Allain le Noir, fils d'Eudes comte de Paintevre, f. 144, 146v

Allain, fils de Guerech comte de Nantes, f. 132

Allart, f. 118v

Allebrech, La Breth (Albret), comte d', Charles I, connétable de France, f. 335, 349, 351v, 352

Allemagne, empereur d', Frédéric II, f. 175, 176

Allemagne, empereur d', Henry, f. 177

Allemagne, empereur d', Loÿs de Bavière, f. 181

Allemagne, empereur d', Othon IV, f. 160, 161,

Allert : v. **Edeldred**

Allobrocin (Seginus chez Monmouth), duc légendaire d'Alabre, f. 30

Alstane : v. **Edelstane**

Alusaire : v. **Eldred** fils d'Edeldred II

Amatha, femme du roi Latin, f. 13-13v, 15

Amauri, archevêque de Tours, f. 112v, 115

Amaury, fils de Guy de Montfort, f. 177v

Amaury, fils de Simon VI comte de Montfort, f. 174v

Amboyse, sire d', f. 308v, 310v

Amelius, clerc, f. 122

Ammon, père de saint Sanson, f. 97

Amos, prophète en Judée, f. 25

Amourathbacquin, sultan turc, f. 319v, 320

Amphimacus, fils de Priam, f. 10

Anacletus, frère de Pendrasus, f. 19-19v

Ancenis, baron d', f. 400v

Ancenis, sire d', f. 157v, 226v, 254v, 258v, 262v, 264v, 280, 283

Anchorise, père d'Enée, f. 9v-11, 12-13

Andoenus (Dadon, futur saint Ouen), maître du palais de Dagobert I, f. 101v-102

Andrageus, Andragius, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34

André, fils de Robert II de Vitré, f. 147-147v

Androgeus, duc légendaire de Kucie, fils de Lud, f. 34-34v, 35v, 37-38v

Andromaca (Andromaque), femme d'Hector, f. 11, 12

Angarath, fille d'Hebranc, f. 25

Angle, sire d', Guischart, f. 288v bis

Angleterre, cardinal d', f. 371v

Angleterre, comte mareschal d', grand officier d'Etat, f. 343v

Angleterre, reine d', Ysabeau, fille de Charles VI de France et femme de Richard II, f. 342v, 343, 346

Angleterre, reine de, Katherine de France, fille de Charles VI de France et femme d'Henry V, f. 353v, 363v

Anglist (Hengist chez Monmouth), f. 62, 63-63v, 70, 142v

Angouse, sire d' (Adam Chel, sire d'Agorisses), f. 277

Anguechelm, Angueschelm, roi d'Ecosse, f. 72v, 80v

Anjou, comte d', Geffroy Grisgonelle, f. 131v-132v

Anjou, comte d', Geffroy Martel, f. 146v

Anjou, comte d', Geffroy V père d'Henri II d'Angleterre, f. 147v, 149v173v

Anjou, comte d', Geffroy VI, f. 148v

Anjou, comte puis duc d', Louis I de France, fils de Jean II roi de France, f. 244, 266v, 267, 268, 269v, 272, 275, 279v, 280v, 282-284, 287v, 291, 298, 304, 305v, 311, 315, 319v

Anjou, duc de, Regné (René), f. 374, 379v, 382, 392v, 397, 403

Anjou, duchesse d', Marie de Blois, femme de Louis I d'Anjou, f. 315

Anlfret Alefrudon, comte de Cornouaille, f. 139v

Anna, sœur de Didon, f. 12v

Anne (Emma), fille de Richard I de Normandie, femme d'Eldrede d'Angleterre puis de Cuenuth roi d'Angleterre, f. 133v, 137v, 143

Anne, Anme, femme de Robert de Vitré, f. 147-147v

Anne, femme de Budic II, f. 70v

Anne, fille d'Uter Pendragon et sœur du roi Arthur, f. 68-68v, 72v

Anne, mère de saint Sanson, f. 97

Annemours (Nemours), Jehan d', f. 304

Annevers (Nevers), comte d', Hervé de Donzy f. 173v

Annevers, comte d', f.351v, 352, 397

Anoristadias, fille d'Hebranc, f. 25

Ansenay, vicomte d' : v. **Raoul de Coucy**

Ansochus, Ansochi, noble breton, père de Pritella, f. 99-100v
Anthenor, prince troyen, f. 9v-11v, 21, 23v
Anthoinne d'Aurie, f. 236v
Antigona (Antigone), fille de Laomédon, f. 8
Antilogus, compagnon d'Anacletus, f. 19-19v
Antiphon, fils de Priam, f. 9
Ap(p)ert, Jehan, capitaine de Bécherel, f. 276v, 287v
Apolo (Apolon), divinité grecque, f. 12v, 25v
Arael, Hue, f. 232
Aragon, roi d', f. 174, 274
Arastane, Arastanus, roi de Bretagne, f. 108v-109
Archael, fils de Judual, f. 97v
Archamais, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Argenton, sire d', f. 366
Arles, comte d', Guillaume, f. 173
Arlotte, mère de Guillaume le Conquérant, f. 137v
Armahelus, évêque de Dol, f. 114v
Arménie, roi d', f. 319v, 320
Armignac (Armagnac), comte d', Bernard II, f. 346, 349
Armignac, Jean d', fils de Bernard II, f. 346
Armignac, Marie d' : v. **duchesse d'Alençon**
Armochon, neveu de Judoch, f. 105
Arondel (Arundel), comte d', f. 343v, 344, 345v, 372
Arondel, comte d', Jehan, f. 298
Arondel, comte d', Richard, f. 223, 224
Arragonnays, l' : v. **François de Surienne**
Arremburgis, femme de Guerech comte de Nantes, f. 132
Arsi, sire d', f. 301v
Arthagonal, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 33-33v
Artoys, Charles d', comte d'Eu, amiral de France, f. 311v, 351v, 352v, 391v, 397
Artoys, comte d', Robert I, f. 162, 165, 168
Artoys, comte d', Robert II, f. 168
Artoys, comte d', Robert III, f. 170v, 179v, 180v, 188v, 216-217v, 218v-224
Artoys, Phelipe d', fils de Robert II d'Artoys, f. 170v, 179v, 180v
Artoys, Phelipe d', comte d'Eu, f. 302v, 304, 311v, 318, 335, 337v, 344

Artur I, duc de Bretagne, f. 152-159v, 162v, 315
Artur II, duc de Bretagne, f. 168, 170, 172v, 173, 177v-179, 182, 183-183v, 296, 328v, 329
Artur III, comte de Richemont puis duc de Bretagne, f. 322, 346, 348v-349v, 350, 351v-352v, 355v, 356, 357v-359, 363v-365v, 366v-371v, 372-373v, 374-375, 376, 376v, 378, 379v, 380, 384, 386, 386v, 388, 389, 389v, 392v-395, 396v-397v, 399, 399v, 400, 403, 404-405
Artur, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 68-81, 86-87, 154, 229
Arviragus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 38v-39
Asapharp, prophète en Judée, f. 25
Ascanius (Ascagne), fils d'Enée, f. 9v, 11, 12-16, 18, 23v, 34v
Asclepiodote, duc légendaire de Cornouaille puis roi de la Grande Bretagne, f. 41
Assarach, fils d'Hebranc, f. 25
Assaracus, fils de Troyus, f. 8, 9-9v
Assaracus, jeune noble troyen, f. 18v-19
Asserac, sire d', f. 312v
Asteomagas, fils de Gomer, f. 5
Astrildis, fille du roi de Germanie et concubine de Locrinus, f. 24-24v
Athennes, duc d', Gautier de Brienne, f. 181
Attardus, évêque de Nantes, f. 112v-113, 115, 116, 118v-119
Aubert, archidiacre, f. 150v
Aubigny, sire d', f. 244
Aubrecicourt, Jehan d', f. 310v, 316
Aubrecicourt, sire d', Eustache, f. 257, 259, 262v, 264v, 272v
Audren, Audroen, roi légendaire de Bretagne, fils de Salomon I, f. 2, 92, 167v
Aufronius (Euphrone), archevêque de Tours, f. 90
Auguste César, empereur romain, f. 38v
Aulbin (Aubin), évêque d'Angers, f. 120, 125-125v
Aumarle, comte d', f. 365
Aurelie (Aurèle), frère d'Uterpendragon, f. 61v-66, 70v, 82
Auriscandus, évêque de Vannes, f. 132v
Ausserre (Auxerre), comte d', f. 204v, 244, 254v, 258v, 262v, 263v, 264v, 266
Autriche, empereur d', Othon, Othes, f. 128v-129, 146
Auvergne, comte d', f. 146

Auvergne, daulphin d', Beraud I, f. 277, 283, 288
Auvray : v. **Eldred** fils d'Eldrede II
Auvray Grimaud, capitaine de Pontorson, f. 137
Avaugour, baron d', Henry III, f. 179, 181v
Avaugour, femme du sire d', femme de Charles de Blois-Châtillon, comte d'Avaugour, f. 374v
Avaugour, Guillaume d', chambellan de Charles VII roi de France, f. 362v, 365, 365v
Avaugour, sire d', f. 276v, 283, 288
Avaugour, sire d', Alain I, f. 157v
Avaugour, sire d', décapité à Paris en 1343, f. 228v, 229v
Avaugour, sire d', v. **Charles de Blois**, fils de Jean I de Châtillon,
Azarie, prophète en Judée, f. 25
Azenor, fille du roi de Brest et mère de Saint Budoc, f. 106v, 107, 114v
Azevisa, deuxième épouse de Budic II, f. 70v

B

Bacmaud, roi de Calabre, f. 134
Bacon, Guillaume, f. 228v
Badulphus, frère de Colgrin, f. 70, 71v
Bahues, Pierre, capitaine de l'Ecluse en Flandres, f. 182v
Baidan, fils d'Hebranc, f. 25
Baladud, fils d'Hebranc, f. 25
Baldrichus, Baldricus (Baudri de Bourgueil), archevêque de Dol, f. 146v, 148
Baptrus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 32
Bar, comte de, Anceau de Lisle, f. 166-166v
Bar, comte de, Henri IV. Le Baud en fait l'époux de Jeanne la fille d'Arthur II, alors qu'il en est fait l'époux de sa petite-fille Yolande, f. 172v
Bar, comte de, Robert I, f. 302v, 304, 318
Bar, Henry de, f. 335
Bar, Jehan de, f. 352
Bar, Phelipe de, f. 335
Bar, Yoland de, f. 334
Barbenoire, capitaine, f. 182v
Barroys des Barres, Jehan Ie, f. 306v-307v, 308v, 310v, 313v, 337
Basian, fils de Sévère, f. 40v
Basquier, Jannequin, f. 394v
Basset, sire de, f. 284, 301v, 306v, 307

Bataille, Guillaume, f. 348v
Bâtard d'Orléans : v. **Dunays**
Bavalan, seigneur de, f. 323v
Baviere, duc de, Frederic, f. 318
Bayeux, évêque de, f. 173v
Beauchamp, Edouard de, f. 310v
Beaucorps, Geffroy de, f. 239
Beaufort, sire de, f. 368v, 401
Beaugeu, Loÿs de, f. 254v
Beaumenoir (Beaumanoir), sire de, f. 364v, 365v, 366v, 368v, 370v
Beaumenoir, Geffroy de, f. 396
Beaumenoir, sire de, Allain, f. 277
Beaumenoir, sire de, Jehan IV, f. 238-242, 252v, 254v, 256, 261-261v
Beaumenoir, sire de, Jehan V, f. 273v, 280, 283, 288, 288v, 297v, 299v, 312v, 318, 319v
Beaumenoir, sire de, Robert, f. 214-214v, 221v, 227, 236v, 319v, 312v
Beaumont, Allain de, f. 273v, 283
Beaumont, Allain de, chevalier breton, f. 349v
Beaumont, sire de, chevalier anglais, f. 316
Beaumont, vicomte de, f. 223v
Beaumortier, sire de, Hervé, f. 157
Beauvais, chastellain de, f. 242v-243
Beauvays, évêque de, f. 371v
Beduerus, viandier du roi Arthur de la Grande Bretagne, Chez Monmouth il est son échanson,, f. 73v-74, 76v-77, 79v
Begar, abbé de, f. 400
Bego(n), duc d'Aquitaine, f. 112v
Behaigne (Bohème), roi de, Jean de Luxembourg, f. 181, 182v, 231
Belcondo, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Belgabreth, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Belleville, dame de, Jeanne, seconde femme d'Olivier IV de Clisson, f. 228v
Belliere, vicomte de La, f. 299, 312v, 316v, 349v, 350v, 355v, 364v, 366v, 368v, 369v, 370. v. aussi **Jehan de Malestroit**
Bellifort, Thomas, f. 241v, 242
Bellifort, Thonmelin, f. 239
Bellin, compagnon d'armes de Cassibellanus, f. 35v
Bellin, frère de Roland compagnon d'armes de Charlemagne, f. 108v
Bellosac, sire de, f. 377v, 400v
Bellus, roi de Libye et père de Didon, f. 12
Belnius, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 28v-31, 75v, 406

Belpolanus, Belpolenus, Belpolones (Beppolène), compagnon d'armes de Chilperic I roi des Francs, f. 88v-89, 91, 123v

Benastre, dame de La, f. 401

Benoist, abbé de Sainte Croix de Kemperlé, f. 144

Benoist, évêque d'Aletance, f. 146v

Benoist, évêque de Cornouaille, f. 146v

Benoist, fils du comte Allain Caniarch, f. 146v

Berangier : v. **Juhael Berangier**

Bernard, écuyer de la maison de Bretagne, f. 339v

Berry, duc de, Henry, que Le Baud confond avec de Jean de France, duc de Berry (v. ci-dessous), f. 337

Berry, duc de, Jean de France, fils de Jean II roi de France, f. 244, 272, 275, 305v, 315, 318-319, 320, 323v, 326, 326v, 328, 328v, 329v, 332-333v, 335-336v, 337v, 338, 342v, 348v-349v, 350

Berry, duchesse de, Jeanne II d'Auvergne, femme de Jean de France duc de Berry, f. 337

Bertaign, sire de, f. 310v

Berthe, femme d'Allain III, f. 136v, 138, 144v

Berthe, fille de Conan le Gros et femme d'Eudon comte de Porhoet, f. 147, 148-149

Bethane (Béthune), le Moyne de, f. 254v

Bethefort, duc de, Jehan, f. 363v, 364, 365, 371, 372

Bibecius (Labenus chez Monmouth, Labérius chez César), tribun militaire de Jules César, f. 36

Bigars, Guillaume, f. 387

Bir(r)oce, sire de, Hue, f. 280, 280v, 282, 283, 283v, 278v

Birand, Birant, neveu de Cadvallon, f. 83, 84

Bladud, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25v

Blanche de Bourgogne, femme de Guy de Savoie, 180v

Blanche de Bretagne, femme de Philippe d'Artois, f. 179v, 180v, 216

Blanche de Castille, femme de Louis VIII roi de France, f. 155, 162v, 163v, 164, 165

Blanche de Navarre, femme de Jean I duc de Bretagne, f. 167-168, 170-170v

Blanche, fille de Jean II duc de Bretagne, f. 170v

Blangan, fille d'Hebranc, f. 25

Blanville, sire de, Monton, f. 288

Blays, Charles de, comte d'Avaugour, fils aîné de Jean I de Châtillon comte de Penthièvre, f. 342, 346, 360, 361, 361v, 374v

Blays, comte de, Charles, f. 183v-184, 187-197, 199-200, 202-202v, 204-204v, 208v-217, 219, 221-238, 242v-285v, 260v, 262v, 264v-269v, 278v, 280, 291, 315v, 321v, 322, 340v, 341

Blays, comte de, Eudes II, également comte de Chartres, f. 133v

Blays, comte de, Guy I^{er}, fils de Charles de Blois, f. 182

Blays, comte de, Jean I^{er} de Châtillon, fils de Charles de Blois, f. 315v, 316

Blays, comte de, Louis I^{er} de Chatillon, frère de Charles de Blois, f. 191v, 199v-200, 231

Blays, comte de, Thibaud V, maréchal de France, f. 129, 130-130v, 149v, 152

Blays, comtesse de, Jehanne de Paintevre, fille de Guy de Penthièvre et femme de Charles de Blois, f. 182, 183v, 190

Blays, Guillaume de, vicomte de Limoges, fils de Jean I de Châtillon, f. 357v, 358v

Blays, Guy de, fils de Charles de Blois, f. 315v, 316

Blays, Jean de : v. **comte de l'Aigle**

Bledric, duc de Cornouaille, f. 82v

Boais, Boays, sire de, Geffroy, f. 239, 241v, 242

Boays de La Mote, sire du, f. 401

Bocinel, Jehan, f. 313v

Bocquihen, abbé de, f. 396

Bocquihen, Boquihen, Bouquihen (Buckhingam), sire de, Thomas, fils d'Edouard III d'Angleterre, f. 299v, 301v, 302v-307v-312v, 313v, 315v, 319

Bocquihen, comte de, f. 365

Bodalan, fils d'Hebranc, f. 25

Bodan, comte breton, f. 116

Bodega(r)t, Karo, f. 239, 240v, 241v

Boetel, Guillaume, f. 254v

Boileue, Guillaume, f. 292v

Bonnestre, Thomas, f. 298

Booz, patriarche biblique, f. 18

Boson, beau-frère de Charles le Chauve roi de France, f. 119v

Bossac, maréchal de, Jean I de Brosse, f. 370

Bossac, sire de, Jean II de Brosse, f. 388, 393, 393v, 395

Bou(e)toux de Pennehoet (le Tors-Boiteux), f. 244v-245, 247v
Bouciquault, maréchal, Jean II le Meingre (Maigre), f. 351v
Boulongne, Boullogne, comte de, Regnaud, f. 160
Boulongne, cardinal de, f. 237v
Boulongne, comte de, f. 204v, 225v
Boulongne, comte de, Mathieu, Non pas fils de Foulques V d'Anjou, mais son petit-fils, f. 173v
Bourbon, duc de, Jean I, f. 351v, 352, 366v, 371
Bourbon, duc de, Louis I, f. 181
Bourbon, duc de, Louis II, f. 275, 277, 280, 283, 295v, 302v, 304, 305v, 318, 318v, 321v, 326v, 335, 342v,
Bourbon, duc de, Pierre I, f. 191v, 195, 199v, 225v
Bourbon, Jacquemin de, f. 191v
Bourbon, Jacques de, f. 335
Bourbon, sire de, Jacques, comte de La Marche, f. 250
Bourcier, Jehan, f. 262v, 298
Bourcier, sire de, f. 301v
Bourgogne, comte de, Regnaud, f. 134v
Bourgogne, duc de, Eude III, f. 173v
Bourgogne, duc de, Eude IV, f. 181, 182v, 191v, 195
Bourgogne, duc de, Jehan sans Peur, f. 348v-349v, 351, 353
Bourgogne, duc de, Phelipe II le Hardi, f. 244, 254, 275, 302v, 303, 304, 305v, 315, 317, 318-319v, 320, 323v, 324v, 325, 326, 326v, 328, 328v, 329v, 332v, 333, 334, 335-338, 340v, 342v, 343, 347v-348v
Bourgogne, duc de, Philippe III, f. 353, 364-365, 368, 374v
Bourgogne, duc de, Robert II, f. 180v
Bourgogne, duchesse de, Marguerite de Flandres, femme de Philippe II de Bourgogne, f. 339, 342v, 348
Bournesiel, sire de, f. 289v
Boursieres, sire de, f. 369
Brambro, Richart, chevalier anglais, f. 238-241v, 244v
Branboexel (Boisboissel), sire de, Thomas, f. 236
Branche, Henry, f. 371
Brebant (Brabant), duc de, f. 351v, 352
Brebant, duc de, Jean III, f. 180v, 182v
Brebant, le Haze de, fils bâtard de Jean III de Brebant, f. 196, 201v
Bredaye, fille de Juhael, f. 99

Brembro, Guillaume, chevalier anglais, f. 246v
Brembro, Robert, chevalier anglais, f. 246v
Brenius, frère de Belnius, f. 28v-31, 75v, 406
Brenne (Braine), comte de : **v. Pierre Mauclerc duc de Bretagne**
Bresé, Brezé, Pierre de, f. 376v, 381v, 391
Breseure, sire de, f. 366
Bressé, Jehan de, f. 387
Brest, roi de, père d'Azenor, f. 106v
Bretagne, bâtard de, fils illégitime de François II de Bretagne, f. 400v
Bretagne, duchesse de, Beatrix d'Angleterre, femme de Jean II duc de Bretagne, f. 168, 170-170v
Bretagne, duchesse de, Beatrix de Limoges, selon Le Baud première femme d'Artur II de Bretagne, En fait il s'agit de Marie de Limoges, f. 172v, 178v-179
Bretagne, duchesse de, Constance, femme de Geffroy II duc de Bretagne, f. 156v-157v, 159, 160
Bretagne, duchesse de, Jehanne, fille de Charles VI roi de France et femme de Jean V duc de Bretagne, f. 343, 347-348, 351, 354v, 371v, 373
Bretagne, duchesse de, Jehanne de Hollande, femme de Jehan IV duc de Bretagne, f. 271, 297
Bretagne, duchesse de, Jehanne de Navarre, fille de Charles II et femme de Jean IV de Bretagne, puis d'Henry IV d'Angleterre, f. 323v, 328v, 346, 347v, 351, 374, 381
Bretagne, duchesse de, Margarite, fille de François I duc de Bretagne et femme de François II duc de Bretagne, f. 380, 398, 403v
Bretagne, duchesse de, Marie d'Angleterre, femme de Jehan IV duc de Bretagne, f. 271
Bretagne, duchesse de, Yoland d'Anjou, fille de Louis II d'Anjou et femme de François I de Bretagne, f. 364, 364v, 366v, 371v, 374, 376
Bretagne, duchesse de, Yoland de Montfort, femme d'Arthur II duc de Bretagne, f. 182, 296
Bretagne, duchesse de, Ysabeau de Castille, femme de Jean III duc de Bretagne, f. 179-179v

Bretagne, Gilles de, fils de Jean IV duc de Bretagne, f. 346, 349v, 350
Bretagne, Gilles de, fils de Jean V duc de Bretagne, f. 376v, 380, 380v-381v, 384-385, 395-396, 399v, 400
Bretagne, grand maître d'hôtel: v.
Robert de l'Espinay
Bretagne, Jehanne de, fille aînée d'Arthur II de Bretagne et, selon Le Baud, épouse du comte de Bar. Mais en fait elle est l'épouse de Robert de Flandres, f. 172v
Bretagne, maréchal de, f. 354v, 369
Bretagne, Marie de, fille d'Arthur II de Bretagne, religieuse à Poissy, f. 172v
Bricquebec, sire de, Guillaume Bertrand, f. 242v, 243
Bricquebec, sire de, f. 388
Briend, f. 286
Britaiel, roi légendaire de Demétié, f. 35v
Brocmal, conseiller de la cité de Legestre, f. 82v
Broel, sire de, Guillaume, f. 280, 283
Bron (Broon), Olivier de, f. 386v, 388, 388v, 393v, 394, 395
Bron, sire de, Jacques, f. 274
Brulle Richard, f. 259
Brumeu, sire de, f. 301v
Brusac, Gaultier de, f. 368v
Brutus Viride Secutum, fils d'Hebranc, f. 25
Brutus, premier roi légendaire des Bretons, f. 1v, 8-23v, 32, 34v, 35v, 39v
Bucolion, fils de Laomedon, f. 8
Budes, Sevestre (Sylvestre), f. 241, 274, 291v-292v
Budic Caste, comte de Cornouaille, père d'Alain Caniarc, f. 139v
Budic I, roi de Bretagne, Le Baud indique qu'il est le père d'Hoel le Grand, alors qu'il est en fait son grand-père, f. 70v, 92
Budic III, comte de Nantes, f. 88v, 91, 93, 95v
Budic Mur, comte de Cornouaille, f. 139v
Budic, comte de Cornouaille, fils de Daniel Unua, f. 95v, 139v
Budic, comte de Cornouaille, successeur de Daniel Dremruz, f. 106v, 139v
Bueil, Jehan de, amiral de France, f. 311v, 324v, 329, 379
Bueil, Loÿs de, f. 374v, 379, 399
Buel, fils d'Hebranc, f. 25
Buffon, sire de, f. 351v, 352v
Busay (Buzay), abbé de, f. 381v, 382

Cablac, sire de, Denis, f. 228v
Caburnes, fils de Riwallon, f. 92v
Cadoudal, sire de, Garnier, f. 235v
Cadoudal, sire de, Guillaume, capitaine de Guingamp, f. 195-195v, 196v, 200, 201v, 206v, 215v, 217, 219v, 228, 231v, 232, 234v, 243, 251v,
Cadurse, Raoul, f. 234
Cadvaladrus, roi de la Grande Bretagne, fils de Cadvallon, f. 85-86
Cadvallon, roi de la Grande Bretagne, fils de Cadvan, f. 82v-85v
Cadvan, roi de Vénédotie puis de la Grande Bretagne, f. 82v-83
Calabre, duc de, f. 397
Caldee, femme de Conobert et fille de Guillotarius, f. 87v
Calixte I, pape, f. 142
Cam, f. 135v
Cam, fils de Noé, f. 4
Camilius, consul romain, f. 31v, 406
Camises, compagnon de Noé, f. 4v
Camoire, Nicolas, f. 288v
Canbry, meurtrier d'Eudon fils de Derien, f. 146v
Candania, sœur et/ou femme de Dardanus, f. 8
Candé, seigneur de, f. 147v
Candor, duc de la Cornouaille insulaire, f. 70, 71v-72, 75, 81
Cangu, fils d'Hebranc, f. 25
Cannus, Kannus, Kanus, (Keu) bouteiller d'Arthur roi de Grande Bretagne, f. 73v-74, 76v-77, 79v
Cantebruge (Cambridge), comte de, Thomas, v. **Bocquihen**
Cantebruge, Camtebruge, Canterbruge, comte de, Aymon (Edmond), f. 266v, 272, 272v, 288v, 291, 295v
Cantorbiere (Cantorbery), archevêque de, f. 344-345
Cantorbiere, sire de, Thomas, f. 247v
Caon, fils de Priam, f. 9
Capis, fils d'Assaracus, f. 9v
Capis, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Capis, roi légendaire d'Italie, fils de Silvius Epictus, f. 25
Caradocus, conspirateur contre Geffroy I, f. 135v
Carausius (Carause), roi usurpateur de la Grande Bretagne, f. 40v-41
Carbonnel, f. 389
Cargny (Charny), sire de, Geffroy, f. 226v

C

Carlouet, f. 254v, 273
Carodocus (Caradoc), duc légendaire de Cornouaille insulaire, f. 42v-43
Carodocus Boethbras, roi légendaire d'Angleterre, que Le Baud assimile à Guerochus, comte de Vannes, f. 95
Carpentras, évêque de, f. 288 bis
Carvalay, Carvallay, sire de, Hue, f. 239, 241v, 242, 253v, 255, 257, 259, 259v, 262v, 263v, 264v, 265, 284v, 298, 301v, 306v, 308v, 310, 316, 317v, 318
Cassandra (Cassandre), fille de Priam, f. 9v, 11
Cassibellanus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34-36v, 38
Castor, héros grec, f. 8v
Castres, comte de, f. 393v-395, 396v, 397
Cataricus (Keredic), roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 82
Catellus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Cathonus, duc breton, f. 92
Cavrelee, sire de, Hue, capitaine de Gravelines, f. 290v
Caymelon, sire de, Perrin, f. 239
Cebrion, fils de Priam, f. 9
Celier, Jehan du, f. 400v
Celum, Scelium, fils d'Heter, f. 7v
César : v. Julius César
Chalemel, Yvain, Yvan, f. 221, 226v
Chalon, sire de, Loÿs, f. 254v
Champagne, Henry de, f. 149v
Chandos, héraut, f. 302v
Chandos, Jehan, chevalier anglais, f. 254v, 257, 259, 259v, 260v-261v, 263-265v, 273
Chantemelle, Taupin de, f. 333v
Charles II le Chauve, roi des Francs, f. 109v-110v, 112v-113, 114, 115-116, 118v-120v, 122v
Charles III le Simple, roi des Francs, f. 124, 125, 126v, 128, 129, 158v
Charles IV, roi de France, f. 179v
Charles le Grant (Charlemagne), roi des Francs et empereur d'Occident, f. 108-109v, 120
Charles, comte de Valloys, f. 172, 179v
Charles V, duc de Normandie puis roi de France, f. 244, 245v, 248, 253-256, 266-266v, 267v, 268v-271v, 273, 274v-276v, 278-280v, 283-284v, 287v-290v, 293-299, 300, 301-302, 303v, 304v, 312
Charles VI, roi de France, f. 305, 305v, 308, 311-312, 314-315v, 316v-319v, 320v-321v, 323, 323v, 325v, 326, 327, 328-330, 331v, 332, 333-334v, 336, 338, 342v-344, 346, 346v, 348, 348v, 351, 351v, 353, 353v, 354, 356v, 359, 360, 363v,
Charles VII, roi de France, f. 364-366v, 367, 369v, 371, 372v, 374, 374v, 379v, 381-383, 384, 385-386v, 387v, 388, 391-392v, 397, 397v, 399v, 401v, 402, 403, 404v, 405
Charles, chevalier de Gennes, f. 191v
Charles, fils du comte de Paintevre, f. 328v
Charruel, Charuel, f. 239, 240v-242
Chartres, chanoine de, f. 331
Chartres, comte de, Eudes, f. 133v
Chartres, comte de, Guion, f. 113
Chartres, évêque de, f. 173v, 312v, 326
Chartres, évêque de, Phelipe, que Le Baud semble confondre avec Jean du Plessis-Pasté, f. 180v
Chasteaubrient, baron de, f. 401
Chasteaubrient, sire de, f. 355v, 364v, 365, 366v, 368v, 369
Chasteaubrient, sire de, Geffroy, f. 157
Chasteaubrient, sire de, Guy, f. 178
Chasteaubrient, sire de, Jehan, f. 236
Chasteaugiron, dame de, Vallance de Bayn, f. 348
Chasteaugiron, sire de, f. 312v, 323v, 350, 355v, 370, 368v, 369v, 376v
Chasteauneuff, sire de, f. 365v, 401
Chasteillon (Châtillon), sire de : **v. Jean comte de Paintevre**
Chastel, Guillaume du, f. 300v, 348v
Chastel, sire du, Gaffion, f. 274
Chastel, sire du, Tan(n)eguy, Tanguy, f. 213v, 214, 219v, 223, 227v, 231v, 232, 234v, 235-236v, 243, 251v, 364, 365, 365v, 366, 401
Chastelbon, vicomte de, f. 326v
Chastelier, sire du, f. 401
Chastelmorant, Jehan de, f. 306v, 307v, 310v, 311, 333v, 337
Chaumont, Richard de, f. 166
Chaumont, sire de, f. 230
Chauvigny, sire de, f. 279v, 283, 366
Chauvin, Pierre, f. 400v
Cheldric (ou Childebert), duc de Bourgogne, f. 91
Cheldric, chef légendaire des Saxons, f. 70-72v, 80v
Chemouse (Chevreuse), commissaire français en Bretagne, f. 312v
Cherim, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Chese, Jehannin de la, f. 385, 400

Chevalier, Estienne, secrétaire de Charles VII, f. 383v, 385

Childebert I de France, fils de Clovis I, f. 87-87v, 93v, 95v, 97-98v

Childebert II de France, neveu de Chilperic I et de Gontran, f. 89, 91

Chilperic I, roi des Francs, f. 88v, 89, 92

Chouart, Pierre, f. 400v

Chus, fils de Cam, f. 4

Cideric, duc danois, f. 115v

Ciffrenast, sire de, Robert de Perray, f. 388v

Clamaban, Huchon, f. 239

Clarance, duc de, f. 349v

Clarté, seigneur de La, f. 368v

Claruce, Clarius (Clarins), bâtard de, François, écuyer de Savoie de la maison de Bourbon, f. 310v

Claudas, f. 81

Claudius, empereur romain, f. 38v-39v

Claudius, fille de, (Genvissa), épouse d'Arviragus, f. 39-39v

Claver, roi de Boecie, f. 134

Clavius, Cluvius, roi légendaire de Toscane, f. 13-14

Cledancius, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34

Clemence, femme de Philippe V roi de France, f. 179v

Clement V, pape, f. 172-172v, 177v-178

Clement VI, pape, f. 226v, 291v-292v

Clement VII, pape, f. 316, 327

Cleor, fille de Juhael, f. 99

Cleotherus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34

Clermont, Cleremont, abbé de, f. 400

Clermont, Cleremont, cardinal de, f. 226v, 227, 231

Clermont, Cleremont, comte de, Jean II de Bourbon, f. 393-395, 396-397v

Clermont, Cleremont, évêque de, Martin Gouge, f. 351, 365v

Clermont, Cleremont, Jacques de, f. 387, 391

Cliczon, capitaine de, f. 307v

Cliczon, comtesse de, Marguerite de Rohan, f. 323v, 354

Cliczon, Margarite de : **v. comtesse de Paintevre**

Cliczon, sire de, Amaury I, f. 195v-196v, 200v-202, 203, 206v, 212-213

Cliczon, sire de, Garnier (Gauthier), capitaine de Brest, f. 184v-185v

Cliczon, sire de, Olivier IV, capitaine de La Roche Periou, décapité à Paris en 1343, f. 187v, 218v, 219v, 220v, 222v, 224, 227v-229v

Cliczon, sire de, Olivier V, connétable de France, f. 229, 251v, 252, 255, 256, 257, 257v, 259, 262v, 263-265, 268v, 271, 273v, 274v, 276v, 278v, 279v, 280, 283, 284, 285, 288v-289v, 291, 295-295v, 298, 299-300v, 304, 308, 308v, 310v, 313v, 314, 316, 317v-318v, 320, 321v-323v, 326, 326v, 328-331v, 332v-334, 336v-342, 343, 347, 348v

Cliffort, Nicolas, f. 313v

Cliffort, sire de, Edouard, f. 288v

Clinton, Guillaume, f. 310v

Clio, muse, f. 2v

Clotaire I, roi des Francs, f. 86v-88, 106

Clotaire II, roi des Francs, f. 92, 106

Clotem, roi légendaire de Cornouaille insulaire, f. 28

Clovis I, roi des Francs, f. 87, 98

Coarchion, compagnon de Corsoldus, f. 91v

Coeffret, sire de, f. 233v

Coel, Choel, roi de la Grande Bretagne, f. 41v

Coetivi, Allain de, cardinal d'Avignon, f. 403v

Coetivi, sire de, Pierre ou Prément, f. 367v, 384-385, 388, 393v, 394, 396v, 397v, 401

Coetmen, vicomte de, f. 297v, 400v, 401

Coetquen, Jehan de, f. 351v, 352v

Coetquen, Raoul de, f. 366v, 388, 401, 404v

Coetuhan, sire de, Geffroy, f. 233v

Coledoc, Colledoc, fils d'Allain le Grant, f. 124, 125

Colgrin, chef des Saxons, f. 69v-70, 71v

Combour, seigneur de, Gedouyn de Dol, f. 157

Combour, sire de, f. 316v, 349, 351v, 352v, 355v, 358v, 366v, 381v, 382, 401

Combour, sire de, Guillaume, f. 153

Commenas (Ermangarde), femme de Louis le Pieux roi de France, f. 109

Comorus, comte de Leon, roi usurpateur de Bretagne, fils de Theodoric, f. 93-98v

Comunius (Commus), roi des Atrébates, général de Jules César, f. 35

Conan (Aurelius Conanus), roi de la Grande Bretagne, f. 82

Conan II, duc de Bretagne, f. 138-139v, 141v, 143v-144, 146, 147v-148

Conan III le Gros, duc de Bretagne, f. 146v-148v

Conan IV le Jenne, duc de Bretagne, f. 148-150, 156v
Conan le Tors, duc de Bretagne, f. 129v, 130v-133
Conan Meriadoc (Meriadec), f. 1v, 89, 92, 98
Conan, cousin d'Erispogius, f. 116
Conan, neveu d'Octuaire, roi de Bretagne, f. 42-43
Conao, comte de Nantes, f. 87-87v
Concar Chero Enoch, comte de Cornouaille, f. 139v
Concar, comte de Cornouaille, f. 139v
Congar, prince de Cornouaille, f. 106v
Conlongne (Cologne), archevêque de, 180v
Conober, Conobert, comte de Nantes, f. 86v, 87v-88v, 91, 92
Conomorus, comte de la partie ouest de Bretagne, f. 87-87v
Conoveus, abbé du monastère de Redon, f. 113v, 115v
Constance d'Arles, femme de Robert II roi de France, f. 173
Constance de Castille, femme de Louis VII roi de France, f. 149v, 159v
Constance, femme d'Allain Fergaud duc de Bretagne, f. 144v, 146
Constance, femme de Raymond comte de Toulouse, f. 159
Constance, fille de Conan IV le Jenne duc de Bretagne, f. 149v-152
Constance, fille de Conan le Gros duc de Bretagne, f. 147-147v, 149
Constancien, Constancius (Constance) sénateur romain puis roi de la Grande Bretagne, f. 41v
Constans, fils de Constantin II, f. 61v-62
Constantin I, roi de la Grande Bretagne, fils de Constancien, f. 41v-42, 89v
Constantin II, f. 61v
Constantin III, roi légendaire de la Grande Bretagne, cousin et successeur d'Arthur, f. 81-82
Constantin, fils de Salomon I, f. 2
Constantinnoble, empereur de Grèce, f. 139v
Contesson, Richart, f. 234, 234v
Copelant, sire de, Jehan, f. 237v
Corbie, évêque de, f. 312v
Cordeille, fille du roi Leir, f. 25v-27
Corineus, compagnon d'Enée, f. 21-24v
Corithus, roi légendaire de Corinthe, f. 8
Corlus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34

Cornouaille, comte de, f. 221
Cornouaille, comte de, Jehan Reich, f. 139v
Cornouaille, comte de, Richard, f. 166v
Cornouaille, évêque de, f. 376v, 400
Cornouaille, sire de, Jehan, capitaine de Bécherel, f. 276v, 287v
Corsoldus, comte de Léon, f. 91v, 95v
Corsoldus, père de la femme de Hoes, f. 109
Coucy, sire de, Enguerrand VII, f. 225v, 301v-302v, 304, 326, 328v, 335, 337
Coucy, sire de, Raoul, évêque de Metz puis de Noyon, f. 277, 283
Coulonces, baron de, f. 369v
Couradin (Conrad V), neveu de Mainffroy roi de Sicile, f. 176v
Courart : v. Edouard le Confesseur
Courson, maître, f. 392v
Courtenay, sire de, Phelipe, f. 276v
Cousinot, Guillaume, f. 383
Couvran, Couvron, Geffroy de, f. 386v, 388, 388v, 390v, 393v, 394, 395, 397
Cramires (Chramm), fils de Clotaire I roi de France, f. 87v-88v
Craon, Pierre de, f. 323v, 325, 329v-331v, 332-333v, 334, 334v, 343, 344, 345
Craon, sire de, f. 225v, 236v, 237, 244
Craon, sire de, Amaury I, sénéchal d'Anjou, f. 162-162v
Craon, sire de, Jehan, f. 268v
Craon, sire de, Maurice VII, f. 178v
Craos, sire de, Raoul, capitaine de Bretagne, f. 238
Creüsa (Creüse), femme d'Enée, f. 9-9v, 11, 12
Crinlius, jeune noble troyen, f. 14
Cristienne, petite-fille fils d'Edmond Côte-de-fer roi d'Angleterre, f. 143
Croillus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 39v
Cromenon, fils de Priam, f. 9
Crucart, f. 239, 241v-242
Cuelin, neveu d'Androgeus, f. 37
Cuenuth, Quenut (Cnut), roi d'Angleterre, f. 137v, 143
Cullant, sire de, f. 383
Cymedanus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 27v

D

Dagobert I, roi des Francs, f. 87, 91, 101-102, 106
Dagobert III, roi des Francs, f. 106

Dagorne (Dagworth), Nicolas d', chevalier anglais, f. 241v, 246v
Dagorne (Dagworth), sire d', Thomas, f. 230, 231, 231v, 234v, 235, 236, 238
Dampmartin, comte de, f. 225v, 244
Daniel Dremruz, Drenruz, roi de Bretagne, f. 106v, 108, 139v
Daniel Unua, comte de Cornouaille, f. 139v
Daniel, évêque de Nantes, f. 178
Daniel, fils de Jehan comte de Cornouaille, f. 95v
Daniel, prélat de la Grande Bretagne, f. 81v
Dardaine, chevalier anglais, f. 239
Dardaine, chevalier anglais, neveu du chevalier Dardaine, f. 239
Dardanus, roi de Dardaine (Dardanie), fils de Corithus ou de Jupiter III, f. 5v, 7, 8
Daverius, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 32v
David, archevêque de la Cité des Légions, successeur de Dubrice, f. 75
David, prélat de la Grande Bretagne, f. 81v
David, roi d'Israël, f. 18, 25, 88, 125v
Deiphebus, fils de Priam, f. 9-10
Delanoe, Roger, amiral de Sicile, f. 177v
Delimard, clerc, f. 142v
Delphinge, roi légendaire de Norgalle, f. 29
Demogorgon, Selon Boccace il serait le père de tous les dieux païens, f. 7v
Denisot, f. 388
Deocritus, seigneur de Ponthieu, f. 105
Derby, comte : **v. Henri IV d'Angleterre**
Derby, comte : **v. duc de Lancastre, Henry de Grosmont**
Derby, sire, capitaine anglais, f. 372v
Derien, fils d'Eudes comte de Paintevre, f. 138v, 146v
Deroch ou Gueroch, fils de Judual, f. 97v, 106
Deroch, fils de Riwallon, cousin de Tudual, f. 93, 98v
Derocus, duc breton, f. 92-93
Derval, sire de, Bonnabes, f. 178-178v
Derval, sire de, Guillaume I, f. 157-157v, 234v, 235, 236
Derval, sire de, Jehan, également sire de Châteaugiron, f. 1v, 376v, 377v, 378v, 386, 386v, 388, 389, 389v, 393-394, 395, 399v-400v, 403, 404, 404v

Derval, sire de, Jehan, fils de Guillaume I de Derval, f. 236, 240, 244, 283, 288, 299, 310, 316v
Desert, archidiacre du, f. 312v
Despencier, Huon, baron anglais au service d'Edouard II d'Angleterre, f. 217, 222,
Despensier, Edouard, baron anglais au service d'Edouard III d'Angleterre, f.284, 284v, 288, 288v
Deurient, Yves, f. 326
Dicromontes, fils de Priam, f. 9
Dido (Didon), reine légendaire de Carthage, f. 12-12v, 168v
Dies, divinité romaine, f. 7v
Dignellius, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Dinan, Bertran de, f. 354v
Dinan, Françoise de, femme de Gilles de Bretagne, f. 381, 381v, 399v
Dinan, sire de, f. 141v
Dinan, sire de, Charles, f. 244v, 254v, 258v, 262v, 264v, 276v, 280, 283, 310, 311, 312v, 339, 341
Dioclesiain (Dioclétien), empereur romain, f. 41
Doctivall, fils de Judual, f. 97v
Doethuallus, fils de Juhael, f. 99
Dol, évêque de, f. 376v, 400
Doldan (Doldavius chez Monmouth), roi de Hollande, f. 72v
Domician, évêque d'Angers, f. 90
Donchen, maréchal de, f. 244
Donnolus, évêque du Mans, f. 90
Donotus, duc breton, f. 92
Donvallon, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 28-29v
Dorielon, fils de Priam, f. 9
Dormans, sire de, Jehan, f. 271
Drenezay, f. 381v
Dreux, comte de, Robert III, f. 164v
Drogon, fils d'Allain Barbetorte, f. 129-130
Droguen, femme d'Allain le Grant, f. 124, 126
Druguel, f. 244
Dubés, Jehan, f. 393v
Dubrice, archevêque de la cité des Légions, f. 64v, 69v, 71-71v, 74, 75
Duglaz (Archibald Duglas), comte, f. 365
Dunays (Dunois), comte de, Jean, bâtard d'Orléans, f. 362v, 364v, 365v, 366, 376v, 383v, 385, 391v-392v, 396v, 397
Dunestre, comte de, f. 301v, 308v
Dupan, Pierre, f. 393v
Durant Pabion, religieux nantais, f. 128

Durion (Divion), Jeanne de, f.180v
Duvianus (Duvian), missionnaire envoyé par Eleuthère, f. 40
Dyana (Diane), divinité grecque, f. 20v

E

Ebisse, cousin d'Anglist, f.59v
Ealdbasus, roi d'Angleterre, f. 142v
Ebracaire, duc français, f. 91
Ebranc : v. Hebranc
Ecomon, fils de Priam, f. 9
Ecub, fille d'Hebranc, f. 25
Edaldus, évêque de Claudiocestre, f. 63-63v
Edaldus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Edeldred, Edred, Allert (Ethelred II), roi d'Angleterre, f. 133v, 137v, 143
Edelfric, roi de Nothombrie puis de la Grande Bretagne, f. 82v-83
Edelstane, Alstane, Aauscence (Athelstan), roi d'Angleterre, f. 126, 126v, 127v, 142v
Eder, Guillaume, f. 367v
Edgarus, petit-fils d'Edmond Côte-de-fer roi d'Angleterre, f. 142v-143
Edilbert, Edilbertus, roi d'Angleterre, f. 142v
Edinum, frère d'Edmond Côte-de-Fer roi d'Angleterre, f. 143
Edinus (Eadwig), roi d'Angleterre, f. 143
Edouard (l'Ancien), roi des Saxons, f. 142v
Edouard (le Confesseur), roi d'Angleterre, f. 133v, 137v, 141v, 143
Edouard (le Martyr), roi d'Angleterre, f. 143
Edouard I, roi d'Angleterre, f. 169v, 170
Edouard II, roi d'Angleterre, f. 171-172, 175, 176, 177v
Edouard III, roi d'Angleterre, f. 180v-181, 182v-183, 188v-189, 195v, 210v, 216, 222-231v, 237v-238, 243v-244, 247v-248, 249-250, 259, 268-268v, 271, 272, 273, 274-276v, 278, 280v, 282, 284, 285-285v, 287-288vbis, 303
Edouard le Noir, prince de Galles, f. 243v-244v, 245v, 253v, 254v, 271-271v, 272v-273, 274v, 288v bis
Edouard, fils d'Edmond Côte-de-Fer roi d'Angleterre, f. 143
Edouart, Jehan, chevalier gallois, f. 392
Edra, fille d'Hebranc, f. 25
Edric, roi d'Angleterre, f. 142v

Edun, Edum, fils d'Edelfric, f. 82v-84v, 85v
Egarus (Edgar le Pacifique), roi d'Angleterre, f. 142v
Egbertus : v. Hergbertus
Egeledrus, fils d'Estriche, f. 143
Egledun, fils d'Alfred, roi d'Angleterre, f. 142v
Egran, fille d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25
Eldol, duc de Claudiocestre, f. 62, 63
Eldol, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Eldred (Ethelred I), roi d'Angleterre, frère d'Alfred le Grand, f. 142v
Eldred (ou Auvray ou Alusaire), fils d'Edeldred II, f. 133v, 137v, 143
Eldred, comte de Mercie, f. 142v
Electra, femme de Corithus, f. 6v, 8
Electus, sénateur romain, f. 41
Elfindere, femme d'Alfred roi d'Angleterre, f. 142v
Elfede, fille d'Alfred, roi d'Angleterre, f. 142v
Elicaonis, gendre de Priam, f. 9v
Elicion, fils de Laomedon, f. 8
Elidure, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 33-33v
Hely, roi légendaire d'Angleterre, fils de Dignellius f.34
Elly, premier roi d'Angleterre selon Vincent de Beauvais, f.142v
Elseaume, roi des Saxons qui, selon Le Baud, fut le premier à régner sur toute d'Angleterre, f. 86v
Elus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Embrein, fille d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25
Emery, vicomte de Thouars, compagnon d'armes de Guillaume le Conquérant, f. 142
Emilius, consul romain, f. 6
Emond (Edmond I), fils d'Edouard l'Ancien roi d'Angleterre, f. 142v
Emond Coste Ferré (Edmond II Côte-de-Fer), roi d'Angleterre, f. 143
Emond (Edmond III), fils d'Edmond Côte-de-Fer roi d'Angleterre, f. 143
Emuclius, évêque de Nantes, f. 89v
Eneas (Enée), prince troyen, f. 1v, 9v-15v, 34v, 168v
Enffant, Jehan I', f. 388
Engaes, fille d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25
Englist : v. Anglist

Ennevers, Ennevres : **v. Annevers**
Ennius (Eunius), évêque de Vannes, f. 89
Enuin, Enoin, roi légendaire de la Cornouaille insulaire, f. 26-27v
Eoc, fils de Juhael roi de Bretagne, f. 99
Eudon, **Eon**, fils d'Etienne comte de Paintevre, f. 146v
Eonnenna, fille de Juhael roi de Bretagne, f. 99
Eopera, saxon meurtrier d'Aurélié, f. 65-65v
Erard, chevalier français, f. 176v
Erbauges, Gonffray, comte d', f. 112v
Erbaux, sire d', f. 324v
Erispogius, père de Neomenon, f. 110v, 111
Erispogius, roi de Bretagne, fils de Neomenon, f. 115v-116v, 121, 122
Eritonus, fils de Dardanus, f. 7
Ermangardis, femme d'Allain Fergaud roi de Bretagne, f. 146-146v
Esacus, fils de Priam, f. 9
Escales, sire d', f. 367v, 369, 370v, 371, 372v
Escoce (Ecosse), reine d', Ysabeau (Isabelle Stuart), f. 376, 380, 398, 403v
Escoce, roi d', David, f. 181, 182v, 237v
Escoce, roi d', Robert de Bruiz, Bruz (Bruce), f. 171, 172
Escoce, roi d', Hamon (Jacques I), f. 356, 376,
Escoce, roi d', Jacques II, f. 382
Escompellaud, sire de, Bernard, f. 279v
Esionne, Esiona, fille de Laomédon, f. 8-9v
Esipus Thiton, fils de Laomédon, f. 8
Espaigne, amiral d', f. 300-301
Espaigne, Aufour (Alphonse) d', neveu de Louis d'Espagne, f. 207, 211-211v
Espaigne, Charles d' (Charles de La Cerda), connétable de France, f. 242v, 243v
Espaigne, roi d', Aufour (Alphonse) de Castille, f. 149v, 154, 155-155v, 159v
Espaigne, roi d', Henry II de Castille, f. 271, 271v
Espaigne, roi d', Henry, f. 176v
Espaigne, roi d', Jean I de Castille, f. 319, 321, 321v
Espaigne, roi d', Jean II de Castille, f. 382
Espaigne, roi d', Pietre (Pierre de Castille dit le Cruel), f. 271v
Espaigne, roi d', Sanche IV de Castille, f. 179
Espare, sire d', f. 230

Espervier, Jehan I', évêque de Saint-Malo, f. 400
Espinay, Eustache de l', f. 399v
Espinay, Jacques de l', évêque de Nantes, f. 400
Espinay, seigneur de l' : **v. Robert II de La Rivière**
Estempes, comte d', Richart, f. 326, 346, 354v, 357v, 360, 362v, 363, 350, 365v, 366v, 368, 371v, 372-374, 398, 401v, 405
Estempes, comtesse d', Margarithé d'Orléans, fille de Louis d'Orléans et femme de Richard d'Etampes, f. 373v
Estouteville, sire d', f. 287v, 386v
Estriche, mère d'Egeledrus, f. 143
Esvron, sire d', Guillaume, f. 254v
Ethon, Foucques, chevalier anglais et trésorier de Normandie, f. 374v, 391v
Ethor (Hector), héros troyen, fils de Priam, f. 9, 10, 11-12, 23v
Ethor, fils d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25
Eu, comte d', f. 244
Eu, comte d' : **v. Charles d'Artois**
Eu, comte d' : **v. Philippe d'Artois**
Eudon, comte breton, f. 109
Eudon, filz de Derien, f. 146v
Eumahelus, fils de Juhael, f. 99
Eumanius, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 33v
Euriela, fille de Juhael, f. 99
Evander (Evandre), roi de Palance, fils du roi Palentin, f. 14-14v
Even, comte breton, f. 116-116v, 144
Evreux, bailliff d', f. 387v
Evreux, comte d', Loÿs, fils de Philippe III roi de France, f. 170v, 172, 179v
Evreux, comte d', f. 372
Ewrués (Evreux), sire de, Jehan, capitaine anglais, f. 277

F

Fabie, Fabius (Gabius chez Monmouth), consul romain imaginaire, f. 30v-31v, 406
Faganus (Fagan), missionnaire envoyé par Eleuthère, f. 39v
Fastol, Fastouc, sire de, f. 369, 370v
Fauquemberge, sire de, f. 387
Felescan, duc de Normandie, f. 127
Felix, évêque de Cornouaille, f. 114
Felix, évêque de Nantes, f. 127v
Felix, religieux, f. 134v
Ferrart (Ferrier), Saint Vincent, f. 358, 373, 404

Ferrex, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 27v-28
318
Ferrieres, sire de, Gaubelin, f. 138v
Ferriers, Ferrieres, sire de, f. 298, 301v,
Filbarin (Fitz-Waren), Yvon, f. 308v
Filvatier, sire de, f. 301v, 306v, 307, 308v,
310
Firconde, sire de, Allain, f. 196
Flandres, comte de, Baudouin, f. 134v
Flandres, comte de, Ferrant, f. 160
Flandres, comte de, Louis I^{er} de Nevers,
f. 179v-180, 182-182v, 231
Flandres, comte de, Louis II, f. 250, 267,
288v bis, 289v-290v, 295, 318-319v, 323v,
327
Flandres, comte de, Robert, f. 179
Flandres, comte de, Thierry, f. 173v
Flandres, comtesse de, Sibylle d'Anjou,
femme de Thierry de Flandres, f. 173v
Flavus (Flavius), patrice romain, beau-
père de Sallomon III roi de Bretagne,
f. 122
Flocquet, f. 387
Flore, comte de, f. 177v
Fluma, femme de Japhet, f. 5
Foix, comte de, f. 174, 392
Fontenay, Fontenais, sire de, f. 239, 297v,
312v
Fontenil, Pierre de, f. 383
Fonteny, sire de, Garnier, f. 254v
Forbas, fils de Priam, f. 9
Forest, Guillaume de La, f. 349v, 352v
Formiton, Guillaume de, f. 311, 318
Fortunat, évêque de Poitiers, f. 127v
Fou, vicomte du, f. 366v, 377v, 401, 404v
Fouennes, sire de, f. 225v
Foulgeres (Fougères), sire de, f. 141v,
147v, 157v
Foulgeres, sire de, Raoul, f. 153
Fragual Fragloe, comte de Cornouaille,
f. 139v
France, chancelier de, Pierre de Giac, au
service de Charles V de France, f. 319
France, reine de, Ysabeau, femme de
Charles VI, f. 332v, 336v, 373v
Francmont, sire de, f. 180v
François I, duc de Bretagne, f. 351,
354v-371v, 375v-376v, 378v, 379v, 380,
382-383, 384-385v, 386v-388, 389, 389v,
391, 392v, 394v, 396v, 397v, 398-399,
401v, 403, 403v
François II, duc de Bretagne, f. 373v,
374, 398, 401v, 402, 403v, 404, 405v,
406v

François, évêque de Nantes, f. 148
Françoise d'Amboise, femme de Pierre
II duc de Bretagne, f. 371
Francs, Guillaume, f. 310v
Freauville, sire de, f. 254v, 264v, 277v
Frentemont ou Frentevaulx, Guy de,
f. 177, 177v
Fresnay, sire de, Humbert, f. 196, 211-
211v, 213
Fresney, sire de, Mahé, f. 208
Friga, prince de Phrygie, f. 5
Frollo, Frolo, chef des armées de
l'empereur Leon I, f. 73-73v, 87
Frontev(r)aux (Fontevraud), abbesse de,
fille de Richard comte d'Etampes, f. 373v,
405
Frotie(r), Pierre, f. 362v, 365, 365v
Fueillee, Allain de La, f. 370v, 401
Fueillee, Olivier de La, f. 351v, 352v
Fueillee, sire de La, Sevestre, f. 237
Fulcherius, évêque de Nantes, f. 124v
Fulco I le Roux, comte d'Angers, f. 130-
131v
Fulco III, fils de Geffroy Grisgonelle comte
d'Anjou, f. 132v, 133
Fulco, Foulcres (Foulques V), comte
d'Anjou, f. 173
Fulgenius, roi légendaire de la Grande
Bretagne, f. 34
Fust, sire de La, f. 366

G

Gael, fille d'Hebranc roi légendaire de la
Grande Bretagne, f. 25
Galleran, chevalier de Brenne, f. 191v
Galles, prince de, Llywelyn, f. 174v
Galles, Ygnain (Yvain) de, f. 274v, 276v
Gallien, cardinal de Sainte Marie du
Perche, f. 173v
Galloys d'Aunay (le), Jehan, f. 310v
Galluron, compagnon de Conan le Tors
duc de Bretagne, f. 130v-131
Ganded, fille d'Hebranc roi légendaire de
la Grande Bretagne, f. 25
Ganimede(s), fils de Troyus, f. 8, 9-9v
Gannes (Ganelon), compagnon d'armes
de Charlemagne, f. 108v
Garangier, Micheau, f. 387
Garensieres, sire de, f. 333v
Gargoullay, Gargouille, sire de, f. 254v,
264v
Garlinus, abbé, f. 134v
Gath, prophète en Judée, f. 25

Gathé, fils de Remond Bernard comte de Toulouse, f. 170v

Gaul, fils d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25

Gaultier, archevêque de Nantes, f. 129, 130-131

Gautier, Paule, f. 298

Gauvain, hérétique, f. 374v

Gavara, jeune noble soutenant le parti de Turnus, f. 14v

Gavre, sire du, f. 399, 403, 404v

Geffroy I, duc de Bretagne, f. 133-136, 138, 143v, 144v, 148

Geffroy II, duc de Bretagne, f. 149v-151v, 152-152v

Geffroy II, duc de Bretagne, f. 154, 154v, 156-157v, 158v

Geffroy, fils de Juhael seigneur du Maine, f. 147v

Geffroy, fils d'Etienne de Paintevre, f. 146v, 148, 149v

Geffroy, fils d'Eudes de Paintevre, f. 138v, 139v, 144, 146-146v, 149v

Geffroy, fils illégitime d'Allain III, f. 138, 139v, 144

Geneiveus, évêque de Dol, En fait il s'agit de Leucher(us), f. 114v

Genieve, Robert de : v. **Clément VII**

Genievre, femme d'Arthur roi de la Grande Bretagne, f. 72v, 73v, 76, 80v

Geomagoth, géant, f. 23

Gerard (Girard), seigneur de Tiffauges, f. 112v

Gerencienus, duc breton, f. 92

Gerion, astrologue légendaire, f. 20v

Gerion, roi des Jobelles, f. 5v

Geroncus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34

Geyte (Géta), empereur romain, fils de Sévère, f. 40v

Giffart, Jehan, f. 352v

Gillard, Gillart, évêque de Nantes, f. 115, 116

Gille, fille de Charles III le Simple roi de France et femme de Robert I duc de Normandie, f. 126v

Ginulde, femme d'Henri III du Saint-Empire, f. 143

Girard, évêque d'Angoulême, f. 148

Glaies, fille d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25

Glandenus, conspirateur contre Geffroy I, f. 135v

Glands, fille d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25

Glasquin (Guesclin), Bertrand du, f. 221, 226v, 244v, 246-247v, 250v-254, 258-260v, 262v-264v, 266, 271-271v, 273-276, 277-279v, 281v-285v, 289, 292v, 295-298v, 299v, 301

Glasquin, Olivier du, f. 316v

Glocestre (Gloucester), comte de, Guillaume, père d'Isabelle femme de Jean sans Terre, f. 150

Glocestre, comte de, Rogier, Rougier, f. 175-176

Glocestre, duc de, f. 343v

Glocinerius, roi des Romains (?), f. 91v

Glorgin, fille d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25

Go, Mathieu (Mathew Gough), f. 379, 392v, 393, 394v,

Gobehen, sire de, Jehan, f. 223v

Godebeuff, roi de Frise et compagnon de Charlemagne, f. 108v

Godeffroy de Buillon (Bouillon), f. 146v

Godimus, père d'Heraud roi d'Angleterre, f. 143

Godmud (Gormont), roi légendaire d'Afrique et usurpateur de la Grande Bretagne, f. 82

Goelo, roi de, père de Budoc, f. 107, 114v

Goffarius, roi légendaire de Poitou, f. 21v-22

Gohardus, évêque de Nantes, f. 111-111v, 146v

Golias (Goliath), personnage biblique, f. 125v

Golgen, religieux, f. 116

Gomer, fils de Japhet, f. 5, 7

Gonffray, seigneur du pays d'Herbauges, neveu du comte Lambert, f. 112v

Gonlors, archevêque de Dol, f. 139

Gonor, femme de Richard I duc de Normandie, f. 133v

Gonorille, fille du roi Leir II roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25v, 26v

Gontran, roi des Francs, fils de Clotaire I, f. 91

Gorbanian I, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 33

Gorbanian II, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 33v

Gorbodugo, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 27v

Gorgicion, fils de Priam, f. 9

Gorgon, fille d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25

Gorlois, Gorloys, duc de la Cornouaille insulaire, f. 63, 66v-68,

Gouel, Thomas, f. 399
Gournay, sire de, Hue, chevalier anglais, f. 156
Gournay, sire de, Mahé (Mathieu), f. 257, 259, 262v
Goyon, Loÿs, f. 239
Gradlon Pluenenor, comte de Cornouaille, f. 139v
Graelon Flam, comte de Cornouaille, f. 139v
Grallons Mur, comte de Cornouaille, f. 139v
Grallons, Grallon, roi de Bretagne, f. 51v-54, 92
Gratian (Gratien), empereur romain, f. 42, 42v, 50v, 51, 54v
Graville (sire de), f. 277v
Gregoyre IV ?, pape, f. 82
Gregoayre VII, pape, f. 144
Gregoyre IX, pape, f. 162
Gregoyre XI, pape, f. 291v
Gregoyre, évêque de Tours, f. 88v. Voir aussi dans index des sources
Greve, sire de La, f. 366
Grimaud, Charles, f. 217, 217v, 225, 227
Grimolay (Saint Guénolé), fils de Fraganus, f. 52
Grimouard, baron breton, f. 109v
Gruel, Guillaume, f. 393v
Guarin, évêque de Rennes, f. 135
Guedillac (Cadillac), Allain de, f. 228v
Guelien, fille d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25
Guemailus, fils de Juhael roi de Bretagne, f. 99
Guemené, sire de, f. 366v, 376v, 378, 378v, 382v, 383, 400v, 401
Guemené, sire de, Nicolas, recteur, f. 178
Guendollenne, Guendolene, fille de Corineus et femme de Locrinus roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 24-24v
Guendoloe, fille d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25
Guenoch, fils de Juhael roi de Bretagne, f. 99
Guerche, Guillaume de La, f. 147v
Guerche, vicomte de La, f. 283
Guerech, comte de Vannes, f. 123v
Guerech, comte et archevêque de Nantes, fils d'Allain Barbetorte, f. 130v-132v
Guerech, frère d'Heraud, roi d'Angleterre, f. 142
Guerin, conseiller de Chartres, f. 77v

Guerles (Gueldre), duc de, Renaud, f. 180v, 182v
Guern, fille de Juhael roi de Bretagne, f. 99
Gueroch, Guerochus (Wéroc), comte de Vannes, fils de Maclian, f. 88v, 91, 93v-95, 99
Guertared, roi légendaire de Vénétie, f. 35v
Gueynam, fils de Juhael roi de Bretagne, f. 99
Guidon, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 38v
Guienne, Guyenne, duc de, f. 349v, 350, 351v
Guienne, madame de, Marguerite de Bourgogne, femme d'Arthur III duc de Bretagne, f. 363v
Guihomaris, vicomte, f. 146v
Guihourcus, fils de Fraganus, f. 52v
Guillaume de Breteuil, fils d'Osber, f. 142
Guillaume des Brioux, f. 228v
Guillaume II le Roux, roi d'Angleterre, f. 144v-146
Guillaume le Bastard (le Conquérant), roi d'Angleterre, f. 137v-138v, 141v-142, 143, 144v, 146
Guillaume Longue Espee, duc de Normandie, f. 126v, 128
Guillaume Teste d'Estoupes (Guillaume Fierbrace), comte de Poitiers, f. 128, 131v
Guillaume, fils de Regnaud, comte de Bourgogne, f. 134v
Guillaume, fils de Richard II duc de Normandie, f. 134v
Guillomantus, roi d'Ybernie, f. 64-65, 66, 72v
Guillotarius, duc d'Aquitaine, f. 87v
Guinasius, roi d'Orcade, f. 72v
Guines, Guynes, comte de, fils du comte d'Eu, f. 191v, 195, 226v
Guinoedon, mère d'Allain Caniarc, f. 136v
Guiomarius, abbé de Saint Jagu, f. 144
Guité, Robin de, f. 370
Guitollius, duc breton, f. 92
Guittart, roi d'Aquitaine et de Gascogne, f. 81
Guitte, capitaine de Dinan, f. 297v
Gurgucius, Gurgustus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 27v, 34
Gurguetan, comte breton, f. 116
Gurlosius, religieux, f. 136v
Gurloys, abbé du monastère de Kemperlé, f. 144

Guthegard, roi légendaire des Danois selon Monmouth, f. 29-29v
Guthelin, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 32-32v
Guy, fils de Charles de Blois, f. 242v, 268, 269
Guy, fils de Regnaud, comte de Bourgogne, f. 134v
Guyndmaldus, comte de Bretagne, f. 89

H

Hadeguis, Hadeguisse, fille d'Allain III et femme d'Hoel V, f. 138, 139v, 141v, 143v-144v
Haelon, fils de Juhael roi de Bretagne, f. 99, 102v-103
Hainaut, comtesse de, Jehanne de Valloys, femme de Guillaume I de Hainaut, f. 183
Halori, Yves, prêtre du diocèse de Tréguier, f. 171
Hambie, sire d', f. 277v, 287v
Hamelin, évêque de Rennes, f. 148
Hangest, sire de, f. 304
Hanibal, chef militaire de Carthage, f. 229
Hanoyse, femme d'Etienne, comte de Paintevre, f. 146, 149
Hanoyse, Hanouyse, Hanoise, Haduise (Havoise de Normandie), femme de Geoffroy I duc de Bretagne, f. 133v, 135-136
Harcourt, comte de, f. 288
Harcourt, sire de, Godeffroy, f. 228v, 230v
Harcourt, comte de, Jean IV, f. 231
Hardecuenuth (Harold Harthacnut), roi d'Angleterre, fils de Svan, f. 143
Harel, Olivier, f. 239
Harfort, évêque de, f. 319
Harleston, Jehan, f. 307
Harloen, fils de Judual roi de Bretagne, f. 97v
Hartecelle, Jehan de, f. 231v, 234v-236
Harys, Jehan, f. 387v
Hastingues (Hastings), sire de, Hue, f. 288v
Hates, Pierre, f. 312v
Haymon, seigneur de Ponthieu, f. 104-105
Haymon, vicomte, demi-frère d'Hoel et Guerech comtes de Nantes, f. 132-133
Hebracarius, duc français, f. 123v
Hebranc, **Hebreanc**, **Ebranc** (Ebrauc), roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 24v, 25

Hecube, concubine de Priam, f. 9, 11-11v
Hegbertus, roi d'Angleterre, 142v
Helene de Troie, f. 9v-11, 12
Helene, Helaine, nièce d'Hoel I, f. 76v
Helene, Helenne, mère de Constantin I, f. 41v-42, 50v, 89v
Helenus, fils de Priam, f. 9, 11, 12, 18v
Heli, roi de Judée, f. 23v
Helmon, Guillaume, f. 318v
Hely : v. **Elly**
Henaud (Hainaut), comte de, Guillaume I, f. 180v
Henaud, comte de, Guillaume II, 182v-183
Henry I, roi de France, f. 173
Henry I, roi d'Angleterre, f. 147
Henry II, roi d'Angleterre, f. 149-150, 151v-159v, 173v
Henry III, roi d'Angleterre, f. 162-163v, 164v, 170, 174v-176
Henry III, empereur du Saint Empire romain germanique, f. 144
Henry IV, duc de Lancastre, comte Derby puis roi d'Angleterre, f. 343v-345v, 347v, 351, 374, 399
Henry V, roi d'Angleterre, f. 351-352, 353, 353v, 355v, 356, 357v, 359, 363, 363v, 371v, 399
Henry VI, roi d'Angleterre, f. 363v, 369, 371v, 379v, 382-384, 385
Henry Boic, clerc breton, f. 191
Henry, évêque de Dol, f. 227
Henry, fils de Guillaume le Conquérant, f. 144v-146
Henry, fils d'Henri II d'Angleterre, f. 149v, 152-152v
Henry, fils d'Henry empereur d'Allemagne, f. 177
Herard, archevêque de Tours, f. 118v
Heraud : v. **Herold**
Hercula, femme de Priam et fille de Simpheus roi de Thrace, f. 9
Hercule(s), héros grec, f. 1, 5v, 8v, 9
Herebus (Hérèbe), fils de Demogorgon, f. 7v
Herfort, comte de, f. 274
Herloys, moine, f. 152-152v
Hermetout (Ermangarde), femme de Charles le Chauve roi de France, f. 119v
Heroicus, abbé du monastère de Redon, f. 132
Herold, Heraud (Harold), fils de Cuenuth, roi usurpateur d'Angleterre, f. 141v, 142, 143
Heter (Ether), divinité romaine, f. 7
Heulés, Jehan de, f. 300v

Hierglas, neveu de Cassibellanus, f. 37
Hiles Beignor Kembre, comte de Cornouaille, f. 139v
Hilpertus, roi, f. 99v
Hingant, Jehan, f. 380v, 381, 395v
Hispan, premier roi légendaire d'Espagne, f. 5v
Hispaton, fils de Priam, f. 9
Hoconde, f. 292
Hoel I le Grant, roi de Bretagne, Selon Le Baud il est le neveu du roi Arthur de la Grande Bretagne (f.57v-58), f. 57v, 58, 70v-76v, 79v, 80v-81v, 86v-87, 92
Hoel II, roi de Bretagne, f. 81, 92, 106
Hoel III, roi de Bretagne, f. 81v, 92, 106
Hoel V, duc de Bretagne, f. 138-139v, 141v-142, 143v-144v, 146v
Hoel, comte de Nantes, compagnon d'armes de Charlemagne, f. 108v
Hoel, comte de Nantes, fils d'Allain Barbetorte, f. 130v-131v, 132v
Hoel, comte de Nantes, petit-fils d'Allain Barbetorte, f. 132
Hoel, fils de Conan le Gros, f. 147, 148v
Hoes, seigneur de Karheix, f. 109
Hollande, Jehan de, f. 319, 345v
Hollande, Thomas de, f. 271, 288v
Hongrie, roi de, f. 404v
Hotron, évêque de Nantes, f. 127v
Houssaye, Allain de La, f. 274, 305v, 313v, 315v, 319
Houssaye, Eustache de La, f. 253v, 254v, 263v, 273v, 296-297, 299v, 304v, 305, 305v, 349v
Houx, Jehan du, f. 400v
Huart, Jehan, f. 383, 383v
Hue Cappet (Hugues Capet), roi de France, f. 173
Hue (Hugues), fils de Louis VI le Gros roi de France, f. 159
Huet, Gautier, f. 257, 259, 262v, 264v
Hugues le Grant, marquis de Neustrie et duc des Francs, f. 128
Hugues, fils du comte de La Marche, f. 166v
Hugues, religieux nantais, f. 128
Huguethenus, abbé, f. 136
Huguot Tritus, chevalier anglais, f. 239
Huleton, Thommelin, chevalier anglais, f. 239
Humbault, Hymbaud, Hymbaut, roi légendaire d'Armorique, f. 1v, 49v
Humber, roi des Huns, f. 24

Hunaudaye, sire de La, f. 297v, 355v, 369v, 370, 376v, 386v, 388, 401, 402, 404v

I

Igerne, Ygerne, femme d'Uterpendragon, f. 58
Illus, Yllus, fils de Troyus, f. 8, 9-9v
Indigenius, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 33-33v
Innocent (III), pape, f. 173v
Innocent (VI), pape, f. 253
Iny, neveu de Cadvaladrus, f. 86
Irlande, duc d', f. 322
Isabelle de France, femme d'Edouard II roi d'Angleterre, f. 180v
Ivor, fils de Cadvaladrus roi de la Grande Bretagne, f. 86

J

Jacob, fils de Maclian comte de Vannes, f. 88v
Jacutus, Jagu, abbé d'Alettance, fils de Fraganus, f. 52v
Jago, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 27v
Jaille, sire de La, f. 236
Jan, prophète en Judée, f. 25
Janus, fils de Japhet, f. 5v-6
Japhet, fils de Noé, f. 4-6, 7
Jasius, fils de Corithus, f. 6v-7
Jason, héros grec, f. 8v
Jehan Augustin, f. 272, 277v, 288bis, 289, 289v
Jehan I le Roux, duc de Bretagne, f. 166v-168, 170v-172, 177
Jehan II, duc de Bretagne, f. 168, 169, 170-171, 172, 172v
Jehan II, duc de Normandie puis roi de France, f. 181, 182v, 191v, 192v-193, 194, 195, 197, 223, 225, 226-228v, 230v, 242v, 243v-244v, 245v, 248, 249-250v, 253, 268, 270, 272v, 319v
Jehan III, duc de Bretagne, f. 172v, 178-184, 186, 190, 227
Jehan IV Vaillant, comte de Montfort puis duc de Bretagne, f. 194v, 195v, 229, 231, 233, 239, 239v, 242v-243v, 244v, 245v, 246, 248-249v, 250-257v, 259, 262v, 263v, 265, 266-272v, 274v, 275, 277, 277v, 280v, 283-296v, 298, 299-300, 301, 301v, 304v, 305, 306v, 307v, 309v, 311, 312v, 314, 314v, 316v-319, 321v, 322v, 323v, 324v, 326, 327, 327v, 328v, 330,

331v, 332, 336, 336v, 338, 342v, 343, 344, 344v, 346, 347v, 348, 350, 353v, 354, 374, 375, 398

Jehan V, duc de Bretagne, f. 328v, 339, 341v, 342v, 343, 346, 347, 348, 349v, 350, 351-352v, 353v, 354v, 357v, 358v, 360, 363, 364, 365-367, 369-372, 373-375v, 380, 381, 401v,

Jehan le Bouteiller, f. 208, 211-211v, 213

Jehan sans Terre, roi d'Angleterre, f. 149v-150, 153v, 154v-161v, 163v, 165, 166v

Jehan Tristan, comte d'Annevers (Nevers), fils de Louis IX roi de France, f. 168, 169

Jehan, comte de Cornouaille, f. 95v, 106v

Jehan, évêque d'Aléance, f. 150v

Jehan, fils de Charles de Blois, f. 268, 269

Jehan, fils d'Etienne comte de Paintevre, f. 146v, 149-149v

Jehan, fils illégitime de Charles de Blois, f. 264v, 265v

Jehanne de Kent, femme d'Edouard le Noir, f. 271, 297

Jehanne, fille de Guy comte de Paintevre, f. 179, 181v

Jerusalem, roi de, Amaury, f. 173v

Jerusalem, roi de, Baudouyn III, f. 173v

Jeudouyn, fils d'Etienne comte de Paintevre, f. 146v

Jhesucrist (Jesus-Christ), f. 38v-39v

Jobal ou Tubal, fils de Japhet, f. 5v

Jocaon, fils de Laomédon, f. 8

Joel, prophète en Judée, f. 25

Joelis, grand-oncle de Constantin I, f. 41v

Joigny, comte de, f. 204v, 244, 254v, 258v, 262v-264v, 266v

Jona, roi de Bretagne, f. 93-93v, 95v, 97-98v, 106

Jonicus, fils de Noé, f. 4v

Jordan, capitaine de Gorlois, f. 67v

Joyeuse, dame de, Jeanne Louvet, f. 366

Juch, Henry du, f. 377v, 401

Judual, Juduallo, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 33v

Judganoc, fils de Juhael roi de Bretagne, f. 99

Judhuvoretus, fils de Juhael roi de Bretagne, f. 99

Judicael ou Juhael, évêque de Vannes, fils de Conan le Tors roi de Bretagne, f. 133, 135-135v

Judicael, comte de Nantes, petit-fils d'Allain Barbetorte roi de Bretagne, f. 132-133, 138, 139v

Judicael, fils d'Allain le Grant roi de Bretagne, f. 124, 125

Judicael, fils de Cam, conspirateur contre Geffroy I duc de Bretagne, f. 135v

Judicael, roi de Bretagne, fils de Juhael, f. 99-103v, 105v-106, 127

Judith, concubine d'Alain Barbetorte, f. 132v

Judith, femme d'Allain Caniarc et fille de Judicael comte de Nantes, f. 138, 139v

Judith, fille Geoffroy I et femme de Richard II de Normandie, f. 133v, 134v

Judoch, frère de Judicael roi de Bretagne, f. 104-104v

Judon, fils de Juhael roi de Bretagne, f. 99

Judual, fils d'Indigenius roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 33v

Judual, roi de Bretagne, fils de Jona, f. 93-93v, 97-99, 106, 114v

Juhael : v. **Judicael**, évêque de Vannes

Juhael Berang(i)er, comte de Rennes, f. 127, 128, 129v-130v

Juhael, roi de Bretagne, fils de Judual, f. 97v, 99-101

Juhael, seigneur du Maine, f. 147v

Juhaelus, fils de Juhael roi de Bretagne, f. 99

Juliers, marquis de, f. 180v

Julius Cesar, empereur romain, f. 9v, 15v, 34v-38v, 75v, 264

Julius Silvius, deuxième fils d'Ascagne, f. 15v, 18

Jumahelus, évêque de Dol, f. 114v

Junochus, fils de Budic III, f. 88v

Jupiter I, divinité grecque, fils d'Heter, f. 6

Jupiter II, divinité grecque, fils de Celum, f. 8

Jupiter III, divinité grecque, fils de Saturne, f. 8, 20v

Justin, fils de la nourrice de Melarius, f. 96v

K

Kaer, sire de, f. 401

Kaeranrays, Kaeranrais, sire de, Allain, f. 239, 241

Kaeranrays, sire de, Olivier, f. 239

Kaerleel, André (Andrew Harcley), gouverneur de Carlisle, 172

Kaertiger, fils de Vortiger, f. 59

Kannus : v. **Cannus**

Karentret, f. 250v

Karimel (Kerimel), Geffroy de, f. 273v, 277, 296v, 297, 304v, 305, 305v, 313v
Karmaouen (Kermoyan), sire de : v.
Tudual le Bourgeays
Katherine de Lucembourg, femme d'Arthur III de Bretagne, f. 380
Katherine de Thouars, femme d'André III de Vitré, f. 157
Keban, femme qui accuse Saint Ronan de malveillance, f. 53-54
Kember, roi légendaire de Cambrie, fils de Brutus, f. 23v-24
Kembreda, fille d'Hebranc, f. 25
Kenforch, comte de, f. 217
Kenfort, Kanfort, comte de, f. 220v, 223v, 230
Kent, comte de, f. 345v
Kerin, fils d'Hebranc, f. 25
Kiers, capitaine, f. 182v
Kymarius, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 27v
Kymbellus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 38v
Kymerch, sire de, f. 401
Kyriel, Thomas, f. 394v

L

Labreth : v. **Allebreth**
Lacmain, roi des Suaves, f. 143
Lagan, fils d'Hebranc, f. 25
Lambert, comte de Nantes, f. 109v-111, 112v-113, 119v
Lampus, fils de Laomédon, f. 8
Lamuce, sire de, f. 401
Lancastre, Blanche de, femme de Jean de Lancastre, f. 316
Lancastre, duc de : v. **Henri IV roi d'Angleterre**
Lancastre, duc de, Henry de Grosmont, cousin d'Edouard III d'Angleterre, f. 181, 229-230v, 244-247, 249v, 250
Lancastre, duc de, Jean de Gand, f. 274, 280v, 283, 284-285v, 287-287v, 288 bis, 288v bis, 291, 299v, 319, 321, 321v, 343v-344v
Lancastre, Phelipe (Philippa) de, fille de Jean de Lancastre, f. 316
Lande, sire de La, Guillaume, f. 239
Lande, sire de La, Richart, f. 239
Landerneau, sire de, capitaine de Guingamp, f. 195v, 197v
Landes, évêque de, f. 398v
Landrannus, évêque de Nantes, f. 124
Languigan, sire de, Jehan, f. 272

Lanvaux, sire de, f. 157v
Laodices, fille de Priam, f. 9v
Laomedon, roi légendaire de Troie, f. 8-9v
Laon, évêque de, f. 319
Larghaelus, fils de Juhael roi de Bretagne, f. 99
Latin, roi légendaire des Latins, f. 3, 14v-15v
Latumer, Latumier, Latumés (Latimer), sire de, f. 268v, 301v, 306v, 308v, 309, 310
Launay, Jehan de, f. 390v
Launay, sire de, Guillaume, f. 254v, 258v
Lausus, fils de Mesentius roi de Cusye, f. 14-14v
Laval, Anne de, fille de Guy XII de Laval et femme de Jean de Montfort qui prend le nom de Guy XIII de Laval, f. 401
Laval, Anne de, fille de Guy XIV de Laval et d'Isabelle de Bretagne, f. 371v
Laval, Arteuze de, fille de Guy XIV de Laval et d'Isabelle de Bretagne, f. 371v
Laval, comte de, Guy X, f. 172v, 236, 296
Laval, comte de, Guy XI, f. 240, 274v
Laval, comte de, Guy XII, f. 240, 244v, 247, 274v, 276v, 277v, 283, 288, 288v, 295-296v, 298v, 299, 301, 308, 311, 312v, 316v, 341
Laval, comte de, Guy XIV, f. 364v, 366v, 371v, 376v, 386, 388, 393-395, 396v, 399, 399v, 400, 401, 403, 403v, 404v
Laval, comtesse de, Beatrix de Bretagne, fille d'Arthur II duc de Bretagne et femme de Guy X de Laval, f. 172v, 296
Laval, comtesse de, Ysabeau de Bretagne, fille de Jean V de Bretagne et femme de Guy XIV de Laval, f. 371v, 376v, 378v, 399v, 400, 403,
Laval, François de, fils de Guy XIV de Laval et d'Isabelle de Bretagne, f. 371v
Laval, Françoyse de, fille de Guy XIV de Laval et d'Isabelle de Bretagne, f. 371v
Laval, Helene de, fille de Guy XIV de Laval et femme de Jean de Derval, f. 371v, 400
Laval, Jehan de, fils de Guy XIV de Laval et d'Isabelle de Bretagne, f. 371v
Laval, Jehanne de, fille de Guy XIV de Laval et femme de René d'Anjou, f. 371v, 403, 404
Laval, Louise de, fille de Guy XIV et (selon Le Baud) dame de L'Aigle, f. 371v
Laval, Pierre de, fils de Guy XIV de Laval et d'Isabelle de Bretagne, f. 371v
Laval, sire de, f. 172v

Laval, sire de, Guion, f. 147v
Laval, Yoland de, fille de Guy XIV de Laval et femme du sire de Léon, f. 371v, 390v
Lavielle Jacob, f. 286, 286v
Lavina (Lavine), femme d'Enée, f. 13v, 15-15v, 18
Le Borgne, Guillaume, f. 178
Le Bourgeays, Bourgeois, Tudual, f. 397, 397v, 401
Le Gaillart, Guillemin, f. 239
Le Gauchoup, Jarrequin, f. 239
Le Maigre, Meigre, (dit Bouciquault) Pierre, maréchal de France, f. 268v, 269. Il s'agit plus vraisemblablement de Jean I le Maigre.
Le Mareschal, Jarrequin, f. 239
Le Mercier, Jehan, commissaire français en Bretagne, f. 312v, 324v, 328, 329, 331v, 336v, 337
Le Veier, Veyer, Guillaume, f. 351v, 352v, 368v
Legallays de la Baume, chevalier, f. 191v
Legier Hamon, chef des armées d'Auguste, f. 38v
Leir I (Leil chez Monmouth), roi légendaire de la Grande Bretagne, f.25
Leir II, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25v-27
Lensac, Mondet de, f. 387v
Lenterius, Lentharius (Eleuthère), pape, f. 39v
Leochus Laomarius, confesseur de Judicael roi de Bretagne, f. 105v
Leon I, empereur byzantin (?), f. 73, 78v, 80v, 87
Leon IV, pape, f. 113v, 114, 119
Leon, évêque de, f. 376v, 400
Leon, évêque de, Guy, oncle d'Henry de Leon, f. 188, 195v, 200-201, 202-202v, 204v
Leon, le sire de, f. 341, 339
Leon, sire de, Guy, f. 252v, 254v, 258v, 262v, 264v
Leon, sire de, Henry, f. 184-184v, 188, 193v-194, 196, 199-204v, 209, 218v, 220v, 222v, 224, 224v, 227v-230v
Leon, sire de, Hervé, f. 178v
Leon, vicomte de, f. 157v
Leon, vicomte de, Morvan, f. 137, 139v
Lesenen, sire de, f. 401
Lesignan, sire de, Geoffroy, f. 156
Letardus, archidiacre de Nantes, f. 128
Levesque, Guillaume, f. 370
Ley(n)denolle, sire de, Jehan, f. 196
Leyndenolle, sire de, Loÿs, f. 196
Liberal, évêque d'Ocisme, f. 114
Licaon, fils de Priam, f. 9
Licaste, fille de Priam et femme de Polidamas, f. 9v
Lignieres, sire de, f. 366
Limaigne, vicomte de, f. 397
Limoges, vicomte de, Guion, Guyon, Guy, f. 172v, 179
Lincolle, évêque de, f. 181
Lisieux, évêque de, f. 173v
Lithen, jeune noble du parti de Turnus, f. 14v
Locrinus, Locrius, roi légendaire de Loegrie, fils de Brutus, f. 23v-24
Loheac, Judicael de, f. 139v
Loheac, sire de, André de Laval, maréchal de France, f. 312v, 368v, 379, 386v, 387, 388, 393, 393v, 395, 396v
Loheac, sire de, Eudon, f. 157
Loheac, sire de, Guy, f. 218v, 219v, 220v, 222v, 224, 236, 240, 254v, 263, 264v
Londres, évêque de, f. 288 bis
Lonfreneus, évêque de Dol, f. 135
Longchamp, Guillaume de, f. 284v
Longueville, comte de, f. 244
Longueville, comte de, Tanel, f. 137v
Lonmaigne, comtesse de, Blanche, fille de Jean IV de Bretagne et femme de Jean IV d'Armagnac, f. 346
Loranne (Lorraine), duc de, Thierry, compagnon d'armes de Charlemagne, f. 108v
Lorenne (Lorraine), duc de, f. 181, 182v, 302v, 304, 318
Lorenne (Lorraine), duc de, Raoul, f. 231
Lotaire, fils de Louis le Pieux roi des Francs, f. 109v, 116
Lotaire, roi d'Angleterre, f. 142v
Lotaire, roi des Francs, fils de Louis IV Transmarin, f. 128v, 129, 131v-132
Loth, beau-frère du roi Arthur roi de la Grande Bretagne et conseiller de Londres, f. 58, 68v, 72v-73
Loth, personnage biblique, f. 90v-91
Louaysel, Jehan, f. 400v
Louval, sire de, Guillaume, f. 274
Loÿs (le Germanique), fils de Louis le Pieux roi des Francs, f. 109v
Loÿs d'Espagne, maréchal de France, f. 191v, 195, 198v-199, 200, 201-204, 206-207v, 210v-212, 213, 217-217v, 219, 225, 227
Loÿs Fenenient (Louis II le Bègue), roi des Francs, f. 124

Loÿs I le Pieux, roi des Francs, f. 109-110, 120
Loÿs I, duc d'Orléans, fils de Charles V de France, f. 348v, 349, 373v, 376, 398
Loÿs III, roi des Francs, f. 82
Loÿs IV Transmarin (d'Outre-mer), roi des Francs, f. 128-129
Loÿs IX (Saint Louis), roi de France, f. 162v-165v, 168-169, 170v, 176, 177
Loÿs VI le Gros, roi de France, f. 146, 159-159v
Loÿs VII le Debonnaire, roi de France, f. 149v, 159-160
Loÿs VIII de France, f. 155, 161-161v, 162v
Loÿs X le Hutin, roi de France, f. 179-179v
Loÿs XI, roi de France, f. 376, 382
Lucembourg, Jacques de : **v. comte de Saint Poul**
Lucius, empereur de Rome, inventé par Monmouth, f. 75-76, 77v, 78-80
Lucius, roi légendaire de la Grande Bretagne, premier roi chrétien, f. 39v-40
Lud, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Lungay, sire de, Jehan, f. 279
Lutin, religieux, f. 120
Luxi, sire de, Guillaume, f. 279v
Lyonneaux d'Araines, f. 310v

M

Macence, roi légendaire de Bretagne, f. 106v
Machecoul, Machecou, sire de, Girard, f. 178v, 236
Maclian, Malcien, Maclianus (Maclou), comte de Vannes, f. 87-88v, 91
Madan, Madam, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 24-24v
Madeuc, Rolland, f. 368v
Madeus, fils de Japhet, f. 5v
Magdalene de France, fille de Charles VII roi de France, f. 404v
Maglanus, roi légendaire d'Albanie, f. 26-27v
Magoth, fils de Japhet, f. 5v
Mahaud, fille de Richard I duc de Normandie, f. 133v
Mahault, comtesse d'Artoys, f. 180v
Mailly, sire de, Loÿs, f. 274, 319
Maine, comte du, f. 380, 397
Maiture, fille d'Hebranc, f. 25
Malart, Jehan, f. 228v

Malestroï(c)t, Geffroy de, f. 351v, 352v
Malestroï(c)t, Guillaume de, évêque de Nantes, f. 403v, 405
Malestroï(c)t, Jehan de, f. 274, 301, 306v, 308v, 310v, 316v
Malestroï(c)t, Jehan de, évêque de Saint-Brieuc puis de Nantes, chancelier de Bretagne, f. 351, 355v, 357v, 364v, 366v, 372, 376v, 381, 386, 388, 393v, 396v, 399v, 400v, 401, 404v
Malestroï(c)t, Phelipe de, f. 393v, 404v
Malestroï(c)t, sire de, f. 157v, 236, 252v, 254v, 258v, 263, 267
Malestroï(c)t, sire de, Geffroy (décapité en 1343 à Paris), f. 187v, 195v, 205v, 206, 222v, 228v
Malestroï(c)t, sire de, Henry, f. 264v
Malestroï(c)t, sire de, Jehan I (décapité en 1343 à Paris), f. 221, 226v, 228v
Maletouche, Maltouche, f. 385, 400
Malgo, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 82, 83
Malin, fils de Madan, f. 24v
Mallain, sire de, Girard, capitaine de La Roche Periou, f. 199v, 204, 208-209v
Mallain, sire de, Regnier, f. 208-209v, 211-211v
Mallogonus, comte de Bise, f. 95v
Mans, comte du, Herbert, demi-frère de Conan II roi de Bretagne, f. 139v
Marcel, f. 139v
Marche, comte de La, f. 242v-243, 288v, 310v, 313v, 326v, 335, 375
Marche, comte de La, Hue le Brun, f. 156, 162v
Marchomires, premier roi légendaire des Francs, f. 98
Marchonus, roi de Bretagne, f. 109
Marcie, reine légendaire de la Grande Bretagne, femme de Guthelin, f. 32v
Margadud, fils d'Hebranc, f. 25
Margague, roi de Démétie, f. 82v
Marganus, fils de Maglanus, f. 27v
Marganus, roi légendaire de la Grande Bretagne, fils d'Arthalagon, f. 33v
Margarite d'Anjou, fille de René duc d'Anjou et femme d'Henri VI roi d'Angleterre, f. 379v
Margarite d'Artois, fille de Philippe comte d'Artois, f. 170v, 182
Margarite de France, femme d'Henri le Jeune, fils d'Henri II roi d'Angleterre, f. 159v
Margarite, femme de Conan III le Gros duc de Bretagne, f. 149

Margarite, petite-fille d'Edmond Côte-de-Fer roi d'Angleterre, f. 143
Marguerite de Blays, fille de Charles de Blois et femme de Charles d'Espagne, f. 242v, 243v
Marie de Berry, comtesse d'Artois, fille de Jean I de Berry et femme de Philippe d'Artois, f. 337v, 344
Marie de Bretagne, fille de François I de Bretagne, f. 398
Marie de Bretagne, fille de Jean IV : **v. Marie duchesse d'Alençon**
Marin, grand-oncle de Contantin I, f. 41v
Marius, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 39v
Marmoech, femme d'Erispogius (et non de Neomenon, comme l'indique Le Baud), f. 115v
Marquise de Vitré, sœur d'André et de Robert III de Vitré, et femme de Thebauld Mathefelon, En fait, il s'agit de Marguerite de Vitré, f. 147v
Martigné, sire de, f. 401
Martin, Pierre, f. 312v
Mathefelon, seigneur de, f. 283
Mathefelon, seigneur de, Thebaud, f. 147v
Mathias, comte de Nantes, fils d'Hoel V, f. 144, 146v
Mathuedons, comte de Pohel, f. 126-127v
Matignon, sire de, f. 401
Maugante, docteur à la cour de Vortigern, f. 61
Maugier, fils de Richard I duc de Normandie, f. 133v
Maulevrier, seigneur de, f. 283
Mauny, Henry de, f. 316v
Mauny, sire de, Gautier, f. 181, 196, 201-202, 203, 206v, 208, 209-209v, 212-213, 215v, 217, 219v, 220v, 221, 223, 224
Mauny, sire de, Guillaume, f. 230
Mauny, sire de, Olivier, f. 254v, 263v, 264v, 271v, 273v, 280, 283
Maure, sire de, f. 401
Maurice, archevêque de Tours, f. 118v
Maurice, fils de Carodocus, f. 42v-43
Mauvaisin, sire de, f. 304
Maxence, comte de Cornouaille, f. 139v
Maxencius (Maxence), empereur romain, f. 41v, 50v
Maximian Hercules, f. 50v
Maximian, **Maximien**, empereur romain et roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 1v, 2, 42v-43, 49-51v, 54v-56

Mayogres (Majorque), roi de, James (Jacques IV), f. 274
Meaux, vicomte de, f. 277, 283
Median, fille d'Hebranc, f. 25
Medicaste, fille de Priam et femme de Polipus, f. 9v
Mel(I)anius, fils de Budic comte de Cornouaille, f. 95v-96, 139v
Melaire, Mel(I)arius, fils de Melanius comte de Cornouaille, f. 96-97, 139v
Melge (Melga), duc des Pictes, f. 51-51v, 54v
Mellipart Robinet, f. 239
Menelaüs (Menelas), roi de Sparte, f. 9v-11
Menon, fils d'Esipus Thiton, f. 8
Menpricius, jeune noble troyen, f. 20
Menpricius, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 24v
Mension, garde de la comtesse de Montfort, f. 202v-203
Mercure, divinité grecque, f. 20v
Meriadec, Hetor, f. 393v
Merianus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Merlin, personnage de la légende arthurienne, f. 60-61v, 63v-64v, 66, 65v, 67v, 84v, 86, 239v, 241v
Mervoille, seigneur de La, f. 387
Més (Meel), Olivier de, f. 385, 395, 395v, 399v, 400
Mesencius, Mesentius, roi légendaire étrusque, f. 14-15v
Mestor, fils de Priam, f. 9
Methael, fille d'Hebranc, f. 25
Millan, duc de, Galleas, f. 343, 373v
Millan, fille du duc de : **v. duchesse d'Orléans**
Mille, chevalier de Brenne (Braine), f. 191v
Million, Bertran, f. 400v
Mineox (Minos), divinité grecque des enfers, f. 11v
Minerve, divinité grecque, f. 10v
Mirmarius, disciple de Judoch, f. 104-104v
Moessart, f. 374v
Mol(I)ac, sire de, f. 367v, 401
Montaffillant, sire de, f. 297v, 376v, 377v
Montagu, f. 328, 329, 331v, 336v, 337
Montauban, Artur de, f. 380v, 381, 385, 395v, 399v
Montauban, Bertran de, f. 351v-352v
Montauban, Guillaume de, f. 239, 242
Montauban, Robert de, f. 365v, 368v, 370

Montauban, sire de, f. 297v, 312v
Montauban, sire de, Jehan, f. 350v, 355v, 357v-358v, 364v, 366v, 368v, 376v, 386, 388, 389v, 396v, 397v, 401, 402, 402v
Montauban, sire de, Jehan (décapité en 1344 à Paris), f. 228v
Montbou(r)ch(i)er, sire de, f. 304v, 305, 306, 313v, 315v, 341v, 401
Monteville, Olivier, f. 239
Montferrand, sire de, Marquis, f. 176
Montfort, Berthe de, femme de Foulques IV d'Anjou et, selon Le Baud, fille d'Amaury II comte de Montfort, En fait elle est la fille de Simon I de Montfort, f. 173
Montfort, cardinal de, f. 373
Montfort, Charles de, f. 356
Montfort, comte de, Amaury I, f. 173
Montfort, comte de, Amaury II, f. 173
Montfort, comte de, Amaury III, f. 173
Montfort, comte de, Amaury V, f. 166-166v, 172v, 174v
Montfort, comte de, Guy, fils de Simon VI, f. 174v-175v, 176v-177v
Montfort, comte de, Henry, fils de Simon VI, f. 174v-175v
Montfort, comte de, Jehan, fils d'Arthur II duc de Bretagne, qui dispute le succession du duché à Charles de Blois, f. 181v, 182, 183v-191v, 192v, 194, 194v, 196, 201, 222, 222v, 231v, 296, 398
Montfort, comte de, Simon I, f. 173
Montfort, comte de, Simon V, f. 173v-174v
Montfort, comte de, Simon VI, f. 174v-175v, 176, 177
Montfort, comtesse de, Jehanne de Flandres, femme de Jean de Montfort, f. 194v-199v, 202-202v, 205, 208, 209v-210v, 212, 213-213v, 215, 216-217v, 219v, 221, 223, 226v, 227v, 229, 230v-231, 232v-233, 234v, 235v, 236v, 237v, 242v, 243, 244v, 323v, 348
Montfort, Estienne, capitaine anglais de Coutances, f. 388v
Montfort, héraut, f. 316
Montfort, messenger, f. 385
Montfort, Phelipe de, frère de Simon VI, f. 176-176v
Montfort, sire de, f. 141v, 157v, 297v, 312v
Montfort, sire de, Hue, f. 138v
Montfort, trésorier de Normandie, f. 391v
Montgomery, Roger II de, compagnon d'armes de Guillaume le Conquérant, f. 142

Montlaix (Montlaux), sire de, f. 366
Montmorency, sire de, maréchal de France, f. 225v
Montmorillon, sire de, Thibaud, f. 228v
Montrelays, sire de, f. 401
Montrelays, sire de, Regnaud, f. 178
Morbey, Robert, f. 392
Mordret, Mordreit, neveu d'Arthur roi de la Grande Bretagne, f. 72v, 76, 80-82
Morfuace, f. 306v
Morice, évêque de Paris, f. 152
Morice, évêque de Rennes, f. 143v
Morien, roi légendaire de Morienne (Flandres), f. 32v
Morone, femme de Judicaël roi de Bretagne, f. 101
Mortaigne, comte de, f. 372
Mortiperus, (Vortiperus selon Monmouth), roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 82
Morvid, duc de Claudiocestre, f. 80
Morvid, fils d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25
Morvid, roi légendaire de la Grande Bretagne, fils de Daverius, f. 32v
Mossoth, fils de Japhet, f. 5v
Mote, Allain de La, f. 367v
Moulins, duc de, f. 283
Mournay, Jehan de, f. 302
Mouschet, Jehan, f. 400v
Moussaye, Jehan de La, f. 400v
Moussaye, Raoul de La, f. 403v
Mouy, sire de, f. 387v
Moyse (Moïse), f. 7
Mucident, sire de, f. 230

N

Nam, comte breton, f. 116
Nantes, évêque de, f. 376v, 400
Natham, prophète en Judée, f. 25
Navarre, Pierre de, f. 335, 340
Navarre, roi de, Alphons, f. 134v
Navarre, roi de, Charles II le Mauvais, f. 243v, 253v, 271v, 312, 323v, 340, 340v, 348
Navarre, roi de, Jean d'Aragon, f. 392, 404
Navarre, roi de, Loÿs, f. 253v
Navarre, roi de, Philippe III, f. 181, 182v
Navarre, roi de, Thebaud IV comte de Champagne, f. 62v-163v, 165v, 166v, 168, 169-169v, 174v, 177
Neel, capitaine de Pontorson, f. 137
Neelle, Nelle (Nesle), sire de, Guy, maréchal de France, f. 242v, 243

Nemproch, fils de Chus, f. 4-4v
Nennyus, frère de Lud et Cassibellanus, f. 34, 35v-36
Neomenon, Neomenus, (Nominoé), roi de Bretagne, f. 99, 108-116v, 139v
Nest, fille d'Hebranc, f. 25
Nestor, roi de Pylos, f. 9v
Neuffville, sire de, Guillaume, f. 276v, 279v
Nicolas I, pape, f. 114v, 119
Nicostrate, femme du roy Palentin, f. 14
Nidor, femme de Gorbodugo, f. 27v-28
Nisus, jeune noble troyen, f. 14
Noé, patriarche, f. 3v-4v, 6
Noien, évêque de Rennes, f. 139v
Norbery, Henry de, f. 393, 394v, 395
Norchwit, évêque de, f. 316
Norenton (Northampton), comte de, Guillaume Bohun, f. 231v-232v
Noua(i)stre, sire de, f. 369
Nox, femme d'Hérèbe, f. 7v
Noyon, évêque de, f. 371v
Numitor, roi légendaire d'Albe, oncle de Romulus et Remus, f. 15v
Nyerby (Willoughby), sire de, Robert, f. 369

O

Obanus, roi des Moricains, f. 143
Oben, fille d'Hebranc, f. 25
Obeth, fils de Booz, f. 18
Octemberge, femme de Neomenon, f. 115v n.6, 119v
Octonville, Raoul d', f. 349
Octuaire (Octavius), duc légendaire des Bissenois puis roi de la Grande Bretagne, f. 1v, 42-42v
Odelo, Robin, f. 239
Odon, comte de Chartres, f. 136v, 138
Ogier de Dannemarche, compagnon d'armes de Charlemagne, f. 108v
Ogier, religieux nantais, f. 128
Olivier, compagnon d'armes de Charlemagne, f. 108v
Omont d'Irlande, comte de, f. 391v
Oneus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Onis Satiricus, père de Tholosinus, f. 100
Ordgarus, père d'Estriche, f. 143
Orengé, princesse d', f. 373v
Orleans, bâtard d' : **v. Dunays**
Orleans, duc d', Charles, f. 349, 350, 351, 351v, 352, 373v, 376v, 405

Orleans, duc d', Louis, f. 335v-336v, 339v, 340v, 342v, 346v-347v, 349, 373v
Orleans, duchesse d', Valentine Visconti, f. 343, 373v
Orne, sire d', Othon, Othes, chevalier de Gênes, f. 191v, 204, 206-207, 217-217v, 225, 227
Orphe, Orpheus (Horsa chez Monmouth), frère d'Anglist, f. 58-58v
Orscandus, évêque de Cornouaille, f. 136v, 139-139v
Orset, comte d', f. 379
Osa, cousin d'Anglist, que Le Baud semble comfondre avec Ebisse, f. 63-63v, 66-66v, 68, 69, 142v
Ospital, Pierre de l', président de Bretagne, f. 365, 374
Ostun, évêque d', f. 326
Osvius, Oswus, roi de Northombrie, f. 84v-85
Oswaldus, roi de Northombrie, f. 84v
Otha, fils d'Anglist, f. 59, 59v, 63-63v, 66-66v, 68, 69, 142v
Othron, évêque de Nantes, f. 129
Oudas, fille d'Hebranc, f. 25
Oudon, sire d', f. 354v, 357v, 401
Ouschart, Jehan, f. 368v, 369
Oydevaldus, fils d'Oswaldus, f. 84v
Ozee, prophète en Judée, f. 27v

P

Pacent, fils de Vortiger, f. 59
Paintevre (Penthièvre), comte de, Guion, Guy, fils d'Arthur II duc de Bretagne, f. 172v, 179, 181v-182, 183v, 188v, 190-190v, 265v, 268, 269, 322, 328v, 398
Paintevre, comte de, Henry II, f. 167
Paintevre, comte de, Jehan I de Châtillon, fils de Charles de Blois, f. 242v, 252v, 315v, 316, 318, 321v, 322-323, 324v, 326, 328-329v, 341, 342, 346, 348,
Paintevre, comte de, Olivier de Blois, fils de Jean I de Châtillon, f. 353v-354v, 355v-356v, 357v-358v, 360, 361, 361v, 362v, 364v, 365v, 370, 371v, 374v
Paintevre, comtesse de, Jehanne d'Avaugour, femme de Guy de Paintevre, f. 179, 181v
Paintevre, comtesse de, Jehanne, fille de Guy de Penthièvre et femme de Charles de Blois, f. 268, 270, 271, 291, 295, 322, 341
Paintevre, comtesse de, Magarite de Clisson, fille d'Olivier V de Clisson et

femme de Jean I de Châtillon, f. 322, 353v, 356v, 357

Paintievre, comte de, Eudes, Eudon, fils de Geffroy I, f. 133v, 135-136, 138v-139v, 141v, 143v-144, 146-146v, 148, 149v

Paintievre, Estienne de, fils d'Eudes de Penthièvre, f. 138v, 146-146v, 148-149v

Paintievre, Eudon de, fils d'Etienne de Penthièvre, f. 148-149v

Palas, Pallas, fils d'Evander, f. 14-14v

Palentin, père d'Evander, f. 14

Pallys, sire du, f. 401

Palmedes (Palamède), roi d'Achaïe, f. 14

Pammon, fils de Priam, f. 9

Pandrasus, chef troyen, f. 1v

Panthalomi (Partholoim chez Monmouth), chef espagnol, f. 32

Parc, sire du, Morice, f. 239

Pargaz, sire de, Geffroy, f. 297, 297v

Partenay, seigneur de, f. 283

Partenay, sire de, f. 366

Pascevethenus, neveu de Sallomon III roi de Bretagne, f. 123v-124

Paschuetam, comte breton, f. 116

Pastinus, comte breton, f. 121

Patencius, fils de Vortigern roi de la Grande Bretagne, f. 65, 66

Peanda, roi de Mercie, f. 84-85

Peleus (Pelée), héros grec, f. 8v

Pellitus, astrologue d'Edun, f. 83v-84

Pelopen, roi de Mycènes et fils de Tantale, f. 9v

Pendrasus, roi légendaire de Macédoine, f. 18v-20v, 23v

Penhoet, sire de, Jehan, amiral de Bretagne, f. 365, 366v, 367v

Pennebroch, Pennebroc, comte de, f. 217-217v, 221, 226v, 230, 247v, 272, 272v, 274v

Pennefort, sire de, Henry, capitaine de Rennes, f. 186, 187v, 195v, 197v, 204v, 206v, 228

Pennefort, sire de, Olivier, chevalier, f. 187, 187v, 195v, 197v, 204v, 206v

Pen(n)estre (Préneste), cardinal de, Pierre des Prés, f. 226v, 227, 231

Pepin II, fils de Louis le Pieux roi des Francs, f. 109v

Perche, comte du, f. 277, 280, 283

Peredinius, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 33-34

Perier, sire du, f. 263, 263v

Persi, Persy (Percy), sire de, Richart, f. 223v, 228v

Persi, sire de, Henry, f. 284

Persi, Thomas de, f. 305v, 306v, 310, 319

Perymere (Pinner ou Ymner chez Monmouth), roi légendaire de Loegrie, f. 28

Pestivien, sire de, Tristan, f. 239, 240v, 241v

Petreyus, sénateur romain, f. 77v-78

Pharamon, premier roi légendaire des Francs, f. 228v

Pharchonis, chef espagnol, f. 32

Phelipe II Dieudonné (Auguste), roi de France, f. 151-162v, 165, 315

Phelipe III, roi de France, f. 168, 169-169v, 177

Phelipe IV le Bel, roi de France, f. 170v, 172, 179, 179v, 180v

Phelipe V le Long, roi de France, f. 179v, 182

Phelipe VI, roi de France, f. 178, 179-181, 182-183, 188-189v, 191, 193-194v, 204v, 217, 223, 227v-231v, 238, 268, 271, 322

Phelipe, duc d'Orléans, f. 253v

Phelipe, fils de Guy de Montfort, f. 177v

Phelipe, fils de Louis VI le Gros roi de France, f. 159-159v

Phelipe, fils de Phelipe comte d'Artois, f. 170v

Philistenen, père de Ménélas et Agamemnon, f. 9v

Pidasius, fils de Bucalion, f. 8

Pierre de Badan, f. 178

Pierre de Ballio, f. 178

Pierre I Mauclerc, duc de Bretagne, f. 159-166v, 168, 174v, 177v

Pierre II, duc de Bretagne, f. 354v, 371, 376v, 380, 386, 388-389v, 398, 398v, 399v, 400, 401v, 403, 404

Pierre, fils de Jean I duc de Bretagne, f. 167

Pierregort (Périgord), cardinal de, Hélie de Talleyrand, f. 244

Pigmalion, frère de Didon, f. 12

Pipeline : v. **Belpolanus**

Pirrus, Pirus, héros grec, f. 11-11v

Pirus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34

Plesanton Jehan, chevalier anglais participant à la bataille des trente, f. 239

Plexeis, sire de, Denis, f. 228v

Plombancier (Pontblanc), sire de, Geffroy de, f. 233

Plusquallet, sire de, f. 401

Pluto (Pluton), divinité des enfers, f. 11v

Poillevoisin, connétable italien, f. 176

Poitiers, comte de, Raoul, f. 119v

Poitiers, sire de, Emart, f. 254v
Poitiers, sire de, Guillaume, f. 159v
Poitiers, sire de, Loÿs, f. 204v
Poitou, Guillaume, f. 388v
Policena (Policene), fille de Priam, f. 9v, 11-11v
Polidamas, Pollidamas, gendre de Priam, f. 9v-11
Polidorus, fils de Priam, f. 9
Polinestor, roi de Thrace, gendre de Priam, f. 9v
Polipus, gendre de Priam, f. 9v
Polites, fils de Priam, f. 9
Poluina, muse, f. 2v
Polus (Pollux), héros grec, f. 8v
Pompee, empereur romain, f. 264
Pompée, général romain, f. 38
Pompeia, sœur de Riwallon et mère de Tugdual, f. 92v
Ponblanc, sire de, Guion, f. 239
Ponmeric, vicomte de, f. 401
Pontchardon, sire de, Richart, f. 284v, 288v
Pont l'Ab(b)é, sire du, f. 376v, 400v, 401, 404v,
Pont, sire du, f. 387, 388
Pont, sire du, Thibaud, f. 221, 226v, 254v, 258v, 263, 264v, 273v, 280, 283
Pontieu, Ponthieu, comte de, f. 225v, 244
Ponts, seigneur de, f. 283
Porcien, comte de, f. 204v, 277, 283
Porhoet, comte de : v. **Alain VIII vicomte de Rohan**
Porhoet, comte de : v. **Allain IX vicomte de Rohan**
Porhoet, comtesse de, Marguerite, fille de Jean IV de Bretagne et femme d'Alain IX de Rohan, f. 346
Porrex I, roi légendaire de la Grande Bretagne, frère de Ferrex, f. 27v-28
Porrex II, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Portebeuff, sire de, Pierre, capitaine de Guingamp puis de La Roche Periou, f. 199v, 204, 208v-209v, 223v, 225
Portingal (Portugal), roi de, f. 321, 321v
Poullart, Geffroy, f. 239, 240v
Poulle, sire de La, f. 284, 288v
Precigny, sire de, f. 383v, 385
Prefort, sire de, Henry, f. 254v
Priamus, Priam, Priant, roi légendaire de Troie, fils de Laomédon, f. 8v-12, 13, 18v
Prie, sire de, f. 254v
Prie, sire de, Jean, f. 366
Prieres, abbé de, f. 312v

Prieur, Thomas, f. 278v
Pritella, fille d'Ansochus et épouse de Juhael roi de Bretagne, f. 99v-100v
Pritus, roi des Arginois, f. 8
Privé, seigneur de Dol, f. 97
Prosennes, Prosenna, (Porsenna chez Monmouth) consul romain imaginaire, f. 30v-31v, 406
Provence, président de, Jean Louvet, beau-père du bâtard d'Orléans, f. 362v, 364-366
Prust, fille de Juhael roi de Bretagne, f. 99
Pucelle, la (Jeanne d'Arc), f. 370v, 371

Q

Quelen, Olivier de, f. 399v
Quenolle, Robert, f. 239, 241v, 242, 253v, 255, 256-257v, 259, 262v, 264v, 265, 272v, 273, 273v, 277v, 278v, 279v-280v, 282-283v, 288, 297, 301v, 304, 305v, 306-307, 310
Quenut : v. Cuenuth
Quintillanus Gayus, neveu de l'empereur Lucius, f. 77v
Quintin, sire de, f. 157v, 236, 240, 242v, 254v, 262v, 355v, 376v, 386
Quintin, sire de, Tristan, f. 400v, 404v
Quiriacus, évêque de Nantes, f. 144

R

Rad, fils d'Hebranc roi de la Grande Bretagne, f. 25
Raduacus, roi légendaire de Galles, f. 28
Ragu, fille d'Hebranc roi de la Grande Bretagne, f. 25
Raguenel, Robin, f. 239
Rainarius (Renier), seigneur du pays des Mauges, f. 112v
Raix (Retz), sire de, f. 236, 252v, 258v, 264v, 280, 283, 288
Raix, sire de : v. **Pregent de Coetivi**
Raix, sire de, Gilles, maréchal de France, f. 355v, 366v, 370v, 374
Rajart, Jehan, f. 385, 395v, 400
Ranaldus Turgnum, ermite, f. 131v
Raoul de Gueel, sire de Brecelien, f. 139v, 141v
Raoul, duc de Normandie, f. 119v
Raoul, évêque d'Allettance, f. 135
Raoullet du Provost, chevalier anglais, f. 239
Ravenne, évêque de, f. 288 bis
Rays, sire de, f. 157v

Rediou, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Redon, abbé de, f. 400
Redricus, roi des Pictes, f. 39v
Regau, fille de Leir II roi de la Grande Bretagne, f. 25v, 26v
Regin, fils d'Hebranc roi de la Grande Bretagne, f. 25
Regnaud, capitaine de Guingamp, f. 199v-200, 202v, 203v
Regnaud, évêque de Quidallet, f. 139
Reims, duc de, f. 376v
Reinaldus, comte de Nantes, f. 110-111, 112v, 132
Remulus : v. Romulus
Remus, fondateur légendaire de Rome, f. 15v, 27v
Reneval, sire de, f. 264v
Rennaldus, évêque d'Allettance, f. 144
Rennes, évêque de, f. 312v, 376v, 377v, 382v, 383, 384, 400
Restoaldus, évêque de Dol, f. 114v
Rewallon, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 27v
Rhea Silvia, mère de Romulus et Rémus, f. 15v
Riathan, roi de Bretagne, f. 93, 106
Richart I Cœur de Lion, roi d'Angleterre, f. 149v, 152v-155, 157
Richart I, duc de Normandie, f. 126v, 133v, 143
Richart II, duc de Normandie, f. 133v-136v, 137v
Richart II, roi d'Angleterre, f. 288v bis, 291, 295v, 297, 298, 299v, 300, 301v, 302v, 303, 315v, 319, 320, 321, 323v, 326v, 342, 343-344v-346v
Richart III, duc de Normandie, f. 134v
Richemont, comte de, Jehan, fils de Jehan II duc de Bretagne, f. 170, 171-172, 179v
Richemont, comtesse de, Jehanne Labreth (d'Albret), femme d'Arthur III duc de Bretagne, f. 375, 380
Richemont, comtesse de, Marguerite de Bourgogne, femme d'Arthur III duc de Bretagne, f. 365, 366v, 371, 374v
Richeult (Richilde), deuxième épouse de Charles II le Chauve roi de France, f. 119v
Ricquemen (Riqueinan), George, f. 372v
Rie, Oudet de, f. 388, 394
Rieux, sire de, f. 236, 252v, 254v, 258v, 264v, 276v, 288
Rieux, sire de, François, f. 376v, 386, 389v

Rieux, sire de, Guillaume, f. 178
Rieux, sire de, Jean II, f. 316v
Rieux, sire de, Jean III, f. 355v, 366v, 370v
Rimarius, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 32v
Rimo, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 33v et 34
Rinchar, fils d'Hebranc roi de la Grande Bretagne, f. 25
Rinodius, Renodius, comte de Cornouaille, fils de Budic, f. 95v-97, 139v
Rion (Bivin de Gorze ?), comte, père de Boson et de Richeult, f. 119v
Rithon, f. 77
Rivallan Marthou, comte de Cornouaille, f. 139v
Riviere, Jehan de La, chancelier de Bretagne, f. 400, 403v
Riviere, sire de La, Robert I de l'Espinay, grand maître d'hôtel de Bretagne, f. 324v, 329, 331v, 336v, 337
Riviere, sire de La, Robert II de l'Espinay, grand maître d'hôtel de Bretagne, f. 376, 376v, 377v, 386
Rivilis, comte de Cornouaille, f. 139v
Riwaldus, fils de Juhael roi de Bretagne, f. 99
Riwallon Mormazo, Riwallus, Rewallus, Rivalon, roi de Bretagne, f. 92-92v, 95v, 106, 139v
Riwallon, chevalier de Combour, f. 139v
Riwallon, fils illégitime d'Allain III, f. 138
Riwallon, frère de Neomenon et père de Sallomon III, f. 116v
Riwallus, comte de Cornouaille, f. 118
Riwalons, conspirateur contre Geffroy I, f. 135v
Robersart, chanoine de, f. 284v
Robert Bertran, maréchal de France, f. 199v
Robert I, roi de Francie occidentale, f. 128
Robert I, sire de Vitré, f. 141v
Robert II le Pieux, roi de France, f. 134, 135, 173
Robert II, duc de Normandie, f. 144v-146
Robert II, sire de Vitré, f. 147-148
Robert le Deable, duc de Normandie, f. 126v, 134v, 136v-138v, 141v, 143
Robert, archevêque de Rouen, f. 133v, 137v
Robert, comte d'Angers, f. 119v
Robert, évêque de Cornouaille, f. 148
Robert, fils de Jean I duc de Bretagne, 167

Robert I, comte de Dreux, fils de Louis VI le Gros roi de France, f. 159-159v, 162v-163v

Robert II, fils de Robert comte de Dreux, que Le Baud confond avec Robert III comte de Dreux, f. 159v-160v, 165

Robert, fils de Robert de Vitré, f. 147

Robert, fils d'Eudes comte de Paintevre, f. 144

Robert, fils illégitime de Geffroy I duc de Bretagne, f. 135

Roche Texon (Tesson), sire de La, Jean, f. 228v

Roche, sire de La, f. 157v, 312v, 399, 403, 404v

Roche, sire de La, Geffroy, f. 236, 239, 241, 242

Roche, sire de La, Raoul, f. 232

Rochefort, sire de, f. 178v, 240

Rochefort, sire de, Girard, capitaine de Jugon, f. 214v, 215, 223v

Rochefort, sire de, Guy, f. 238v, 243v, 276v, 277v, 280, 283, 284, 291, 298v, 299, 301, 308, 310, 311, 312v

Rochefort, sire de, Thibault III, f. 242v, 252v, 254v, 262v, 264v

Roches, sire des, Geffroy, f. 156v

Roddes, Thomas de, f. 307v

Roderchius, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34

Rogacian (Rogatien), martyr breton, f. 50v

Rohan, Edouard de, f. 352v

Rohan, Katherine de, f. 381v

Rohan, Loÿs de, f. 386

Rohan, vicomte de, f. 188, 191v, 199v-200, 202-204

Rohan, vicomte de, Alain VIII, f. 355v, 364v, 365v, 366v, 371v, 376v, 377

Rohan, vicomte de, Allain IX, également sire de Léon, f. 377, 386, 390v, 400v, 401, 403v, 404v

Rohan, vicomte de, Jean I, f. 236, 242v, 243, 244v, 247, 252v, 254v, 258v, 262v, 264v, 274v, 276v, 280, 283, 284, 288, 288v, 291, 295-296v, 298v, 299, 301, 308, 310, 310v, 311, 312v, 316v, 322, 322v, 329v, 339, 341, 341v

Rohan, vicomtesse de, f. 332

Roiton, Guillaume, f. 308v

Roland Phelipe, sénéchal de Charles de Blois, f. 233v

Roland, chevalier au service de Charlemagne, f. 108v

Rolland, archevêque de Dol, f. 146v

Rollo (Robert I), duc de Normandie, f. 124, 126v, 158v

Roma, fille d'Ascagne, f. 15v

Romacarius, évêque de Coustances, f. 90

Romulus, Remulus, fondateur légendaire de Rome, f. 15v, 27v, 406

Ros, Jacques, écuyer anglais, f. 278v

Ros, sire de, chevalier anglais, f. 223v, 369

Rose, Pierre de La, f. 384v

Rosnevignen, Rosnevigen, Jehan de, f. 373v, 393v, 394, 395,

Rostellen, Rostelen, Rostollen, sire de, f. 236, 364v, 365v, 368v, 369, 370v

Rotellan, capitaine anglais de Valognes, f. 388v, 389

Rouart, Jarrequin, f. 239

Rouaud, Joachim, f. 386v, 387, 388, 390v, 393v, 394, 402, 402v

Rouaud, Regné (René), f. 389, 393

Rouen, archevêque de, 173v

Rouine, fille d'Anglist et femme de Vortiger, f. 59-60

Rouxel, Robert, f. 385, 395, 400

Rouxelet, Jehan, chevalier breton participant à la bataille des trente f. 239, 240v

Roye, Regnaud de, f. 333v

Roye, sire de, f. 225v

Rudart (Ridart), chevalier anglais participant à la bataille des trente, f. 239

Ruffelinus, comte breton, f. 121

Ruhudibras, Ruchudibras (Rud Hudibras), roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25-25v

Ruhutus, conseiller de Clotaire II roi des Francs, f. 93

Ruille, sire de, f. 264v, 277v

Rumas, fils de Juhael roi de Bretagne, f. 99

Runomarius, comte breton, f. 109

Rupefort, f. 239

Ruth, femme de Booz, f. 18

S

Sabba, reine de, f. 25

Saint Aubin, évêque d'Angers, f. 93

Saint Augustin (de Canterbury), missionnaire en Grande Bretagne, f. 82

Saint Briec, évêque d'Aletance, f. 98v, 122v

Saint Briec, évêque de, f. 376v, 400

Saint Budoc, archevêque de Dol, f. 106v-108, 114v
Saint Cler, premier évêque de Nantes, f. 50v, 89, 122v
Saint Corentin, Chorentin, évêque de Cornouaille, f. 51v-52v, 96, 122v
Saint Emond, f. 142v
Saint Felix, évêque de Nantes, f. 87, 89-91
Saint Fortunat, évêque de Poitiers, f. 89v
Saint Germain, évêque d'Auxerre, missionnaire, f. 59-59v
Saint Gildas, moine breton, v. aussi dans index des sources, f. 94-95, 98v
Saint Gille, comte de, f. 174
Saint Gille, Guillaume de, f. 370v
Saint Leonorius, évêque de Leon, f. 98-98v
Saint Loup, évêque de Troye (Champagne), missionnaire, f. 59
Saint Magloire, archevêque de Dol, f. 108, 114v, 122v
Saint Mallo, évêque de, f. 376v, 400
Saint Mallo, Maslo, moine d'origine galloise, f. 98, 102v, 105, 122v
Saint Marc, évangéliste, f. 39
Saint Marcelin, pape, f. 113v
Saint Martin, archevêque de Tours, f. 52
Saint Martin, archidiacre de Nantes, f. 90v-91
Saint Mathé, Mahé (Mathieu), évangéliste en Ethiopie, f. 116v-118v, 122, 123
Saint Meen (Meven), abbé, f. 105, 127, 143v
Saint Melaine, abbé de, f. 376v
Saint Melaine, évêque de, f. 400
Saint Melaine, évêques de Rennes, f. 122v
Saint Paoul, Paul, apôtre, f. 89v, 98v, 118v, 135
Saint Pater, Paternus, évêque de Vannes, f. 95-95v, 98v, 122v
Saint Paulinus, Paoul, premier évêque de Léon, f. 116v, 121v, 122v
Saint Pierre, apôtre et premier pape, f. 39, 50v, 89v, 114, 135
Saint Pol, comte de, Jacques de Luxembourg, f. 380, 386v, 388, 389, 391v, 393, 393v, 395, 396v, 397, 404v
Saint Pol, Pou, comte de, Waleran de Luxembourg, connétable de France, f. 318v, 326v, 328v,
Saint Pol, sire de, Allain, f. 280, 283
Saint Pol, sire de, Robert, f. 277, 283
Saint Remy, évêque de Reims, f. 98
Saint Ronan, ermite, f. 52v-54, 135v
Saint Sanson, évêque de Dol, f. 64v, 97-99, 108, 114v, 115, 122v
Saint Sauveur de Redon, abbé de, f. 376v
Saint Simon, Gilles de, f. 393v
Saint Tugdual, Tudual (ou Pabud), évêque de Léon, f. 92v-93, 98v, 114v, 122v, 232v
Saint Venant, sire de, maréchal de France, f. 225v
Saint Victour (Victor), Richard de, f. 155v
Saint Vincent : v. Ferrart
Saint Yves, f. 232v
Saint Yvon, sire de, Huon, f. 239
Sainte Marie, sire de, f. 391v
Salbery, Sallebery, Sallebry (Salisbury), comte de, f. 217-217v, 220, 221-221v, 223v, 226v, 276v-277, 279v, 280v-281, 288-290v, 372
Salbery, comtesse de, f. 215v
Salhadin, f. 153
Sallacon, évêque d'Alettance, f. 114
Sallebrieche, Sallebruche, comte de, f. 244, 288 bis
Sallomon I, roi légendaire de Bretagne, f. 2, 2v, 54v, 92
Sallomon III, roi de Bretagne, f. 116-116v, 118-124, 129v, 133, 139v, 178v
Sallomon, Pierre, f. 385
Sallomon, roi des Humorais, f. 143
Sallomon, roi d'Israël, f. 25, 90, 114
Sallomon, Sallemon II, roi de Bretagne, f. 81v, 82v-84, 85v, 92, 106
Sallomon, seigneur de Dol et de Combour, f. 134
Samal, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Samuel, prophète en Istraël, f. 24v, 63
Sanson, Samson, roi d'Israël, f. 15v
Santenelle, sire de, Henri, f. 258
Sanxerre, comte de, Louis II, maréchal de France, f. 231, 244, 277, 283, 288, 295v, 311v
Saphat, fils de Gomer, f. 5
Sapor, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Saturnus (Saturne), divinité grecque, fils de Celum et père de Jupiter III, f. 6, 7, 8
Savoisie (Savoie), Phelipe de, f. 337v
Savoie, comte de, f. 318, 364v
Savoie, comte de, Guion, Guy, f. 180v
Saxone, Henry de, (Henri XII de Bavière), f. 149v
Scelenus, roi d'Argos, f. 7

Scelium : v. Celum

Scena (Volusenus), tribun militaire de Jules César, mais dans le récit de celui-ci Volusenus a le rôle d'un informateur, f. 35

Scipion l'Africain, général romain, f. 6, 168v

Seel, prince d'Angleterre, f. 379v

Seiverinus (Séverin), pape, f. 114v

Selete, sire de, f. 308v

Selmy, roi d'Angleterre selon Vincent de Beauvais, f. 142v

Sem, fils de Noé, f. 4

Sene, fils d'Androgeus, f. 37v

Senedavi, sire de, Jehan, f. 228v

Sens, archevêque de, 173v

Serant, Jeanet de, f. 239

Sergius (Serge II), pape, f. 86, 114

Setincelles, Amelin, f. 310v

Severe, sénateur puis empereur romain, f. 40, 84v

Sichelm, roi de Norgalle, f. 73

Sicille, Guillaume de, f. 149v

Sicille, reine de : **v. Yolande d'Anjou**

Sicille, Robert I, roi de Sicille, f. 181v

Sicille, roi de : **v. René duc d'Anjou**

Sicille, roi de, Acestes, f. 12-12v

Sicille, roi de, Charles I^{er} d'Anjou, frère de Louis IX, f. 169-169v, 176-177

Sicille, roi de, Mainfroy (Manfred), f. 176

Sicille, roi de, Tancre (Tancrede), f. 153, 155

Sicillinus, Sicillius, roi légendaire de la Grande Bretagne, fils de Guthelin, f. 32v

Sicillius, fils d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25

Sicillius, roi légendaire de la Grande Bretagne, fils de Gurgucius, f. 27v, 34

Silvestre, pape, f. 42, 89v

Silvius Abbe, fils de Silvius Eneas, f. 25

Silvius Eneas, Silvius Latin, fils aîné d'Ascagne, f. 18, 23v, 24v-25

Silvius Epictus, fils de Silvius Abbe, f. 25

Silvius Postumus, fils d'Enée, f. 15v

Silvius, fils d'Ascagne, f. 15v-16

Sily, sire de, f. 225v

Simon le Magicien, hérétique, f. 114

Simon Richart, f. 239

Simon, légat, f. 169

Simpheus, roi de Thrace, f. 9

Soherie, Guillaume de La, f. 400v

Soubresset (Somerset), comte puis duc de, f. 379, 382v-384, 385, 388, 392v, 397v, 399

Soubresset, duchesse de, f. 397v

Spadam, fils d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25

Stadud, fille d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25

Stanfort, Stanforch, baron, duc, sire de, f. 217, 222, 223v-224v, 227v, 228, 230, 284, 301v, 372

Staterius, roi légendaire d'Ecosse, f. 28

Suard, roi légendaire de Gaule, f. 27v

Sufforch, Suffroch, comte de, f. 217, 221, 284, 284v, 358, 358v, 363, 367v, 379v

Sulgenius, guerrier gallois, f. 40-40v

Sully, sire de, Henri, grand bouteiller de France, f. 171v, 172

Surienne, François de, f. 382, 383, 390v, 391v

Susan, évêque de Vannes, f. 112, 114

Svan (Svend), roi des Danois puis roi usurpateur d'Angleterre, f. 143

T

Tahern, grand-oncle de Constantin I roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 41v-42

Taillard, Jehannequin, f. 239

Talbot, Tallebot, sire de, Jean, f. 369, 371, 388, 392v, 401v, 402, 403

Tancarville, comte de, f. 244, 397

Tancer, fils de Priam, f. 9

Tangustel, fille d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25

Tantalus, roi légendaire de Micènes, f. 8-9v

Tanyus, comte breton, f. 121

Tarchon, roi qui vient en aide à Enée, f. 14

Tenuence, Tenuencius, roi légendaire de la Grande Bretagne, fils de Lud, f. 34-34v, 35v, 38v

Testorius, fils de Priam, f. 9

Thabary, commissaire français en Bretagne, f. 312v

Thalamon, Thalemon (Télamon), héros grec, ami d'Hercule, f. 8v, 9v

Thebaud, 3ème fils de Jean I duc de Bretagne, f. 167

Thebaud, 4ème fils de Jean I duc de Bretagne, f. 167

Theodoric, comte de Nantes, fils de Budic III, f. 88v, 93

Therenon, jeune noble du parti de Turnus, f. 14v

Therouenne (Thérouane), évêque de, f. 371v

Theseus (Thésée), héros grec, f. 8v
Thigran, Tigran, fils de Gomer, f. 5, 7
Tholosinus Bardus, astrologue breton, f. 100-100v
Thomas, lieutenant du roi d'Angleterre, f. 373v
Thoulouse, comte de, Remond Bernard, f. 159, 170v
Thouraine, duc de, f. 320, 323v, 324v, 332
Tinteniach, sire de, f. 316v
Tintiniach, Allain de, f. 239
Tintiniach, sire de, Jehan, f. 238v, 242, 243
Tiras, fils de Japhet, f. 5v
Tonnaire, comte de, f. 264v
Touars (Thouars), comte de, Simon, également comte de Dreux, f. 234
Touars, Guy de, f. 157-157v, 159, 160
Touars, Regnault de, f. 310v
Touars, vicomte de, f. 366, 371
Tour, sire de La, f. 366
Tournemine, sire de, Geffroy III, f. 218v, 220v, 222v, 224, 233v, 236
Tournemine, sire de, Olivier III, f. 254v, 258v, 263
Tournemine, sire de, Pierre, f. 276v, 277v, 280, 283, 306v, 308v, 310v, 319v, 321v
Touscane (Toscane), comte de, Raoul, f. 177-177v
Toussain, Toussan, Richard, f. 233, 233v
Traicton, Trayton, Nicolle, f. 318, 318v
Treana, Yvon de, f. 393v
Treguier (Treguer), évêque de, f. 232, 376v, 400
Treguier, évêque de, Allain, f. 171
Tréguier, évêque de, Geffroy, f. 171
Tremorus, fils de Comorus, f. 95
Trevigidi, Triviguidi, Trivigidy, (Trésiguidy) sire de, Yves, Yvon, capitaine d'Auray, f. 187v, 195v, 197v, 200, 201v, 203, 206v, 215v, 217, 219v, 223, 223v, 227v, 228, 243, 251v
Treviguidi, sire de, Gelin, f. 239
Treviguidi, sire de, Morice, f. 239
Tridion, roi légendaire d'Ecosse, f. 35v
Trieves, sire de, f. 366
Trimouille, Guillaume de La, f. 337
Trimouille (Trimouille), bâtard de La, f. 393v
Trimouille (Trimouille), Guy de La, f. 328v
Triphine, fille de Gueroch et femme de Comorus, f. 93v-95
Triver, Thomas, f. 298, 305v, 310, 316, 318v
Trivigidi, Morice de, f. 316v

Troïlus, fils de Priam, f. 9, 10, 11v
Troyus, roi légendaire de Troie, f. 8, 9-9v
Tubal : v. **Jobal**
Tuffauges, comte de, Gérard, f. 112v
Tugdin, abbé, f. 52
Turianus, évêque de Dol, f. 114v
Turnus, neveu de Brutus, f. 22v
Turnus, roi légendaire des Rutules qui combat Enée, f. 13-15
Tymotes, fils de Priam, f. 9

U

Uguen, femme d'Eudes de Paintevre, f. 138v
Ulfin, compagnon d'Uter Pendragon, f. 67v
Ulixes (Ulysse), roi légendaire d'Ithaque, f. 11
Unguen, mère de Brenius et Belnius, f. 30
Urbain II, pape, f. 146v
Urban IV, pape, f. 176
Urban VI, pape, f. 291v, 316, 327v
Urbanus, comte breton, f. 121
Urbienus I, duc breton, f. 92
Urbienus II, duc breton, f. 92
Uriain, roi des Muriscennoys, f. 72v
Urianus, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 34
Ursulle, fille de Dyonotus, f. 51
Ust, Jehan d', f. 300
Uter Pandragon, roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 56-58, 61v, 64-67, 68, 69-70v, 72v, 82
Uterinus, fils illégitime d'Allain III, f. 138

V

Valentin, frère de Maximan, f. 50v
Valentinian, empereur romain, f. 42-42v
Valgan, Walgan (Gauvain), neveu d'Arthur roi de la Grande Bretagne, f. 72v, 77v, 79v, 80v
Vallanton, f. 239
Vallencian Cesar, cousin de Flavius, f. 122
Vandosme, Vendosme, comte de, f. 172v, 225v, 244, 352v, 376v
Vantadour, comte de, f. 244
Vaspasien, empereur romain, f. 39
Vennes (Vannes), évêque de, f. 312v, 376v, 400
Venus, divinité grecque, f. 9v
Ver, Robert, chef d'armée anglais, f. 393, 394v

Verdun, f. 387v
Vermendois, comte de, Herbert II, f. 128
Vichohenus, Vicohon, archevêque de Dol, f. 129, 130
Victor, évêque de Rennes, f. 90
Victour, ermite, f. 133
Vienne, dauphine de, Marguerite Stuart, fille de Jacques I d'Ecosse et femme du futur Louis XI de France, f. 376
Vienne, Jehan de, amiral, f. 319v, 320
Vienne, sire de, Jacques, f. 288
Villaines, Pierre, dit le Becgue ou Becque, capitaine de Meaux, f. 254v, 328, 329, 336v, 337
Villeblanche, Henry de La, f. 389v, 400v
Villeby (Willoughby), seigneur de, f. 284
Vitré, sire de, André II, f. 153, 154
Vitré, sire de, André III, f. 157-157v
Vitré, sire de, Guy IX de Laval, f. 178
Vortiger (Vortegirn), roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 56-62, 65, 70v
Vortmere, Votmer, fils de Vortiger roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 59-60

W

Walgan : v. **Valgan**
Warouick, Warouyk, Warvich, comte de, f. 223, 224, 284, 284v, 343v, 349, 369, 369v, 372
Welfred, roi de Mercie, fils de Peanda, f. 85
Wic, Thomelin, f. 278v
Wiered, roi d'Angleterre, f. 142v
Windsorre, Guillaume de, f. 306v, 307, 308v
Winorch, neveu de Judoch, f. 105
Wistride, femme d'Edgarus, f. 143
Worhaelus, fils de Juhael, roi de Bretagne f. 99

X

Xampy, sire de, f. 320

Y

Yffates, fils de Priam, f. 9
Ygerne, femme de Gorlois puis d'Uter Pendragon roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 67-68
Yliona, fille de Priam, f. 9v
Yllionus, noble troyen, f. 12, 13
Yllus : v. **Illus**

Ymbert, compagnon de Corineus, f. 21v
Ynoge, Ynogena, fille de Pendrasus et femme de Brutus, f. 20-20v, 23v
Ynogene, fille d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25
Ynox, fils d'Hebranc roi légendaire de la Grande Bretagne, f. 25
Yoland d'Anjou : v. **duchesse de Bretagne**
Yolend, femme d'Hugues comte de La Marche, f. 166v
Yorch, duc d', f. 372
Ysabeau, fille de Richard d'Etampes, f. 373v, 374
Ysac (Isaac), prophète en Judée, f. 27v
Ysaroy, f. 239
Ysayas, évêque de Nantes, f. 124v
Ysembart, neveu de Louis III roi de France, f. 82
Ysus, fils de Priam, f. 9
Yvonnet, écuyer de la maison de Bretagne, f. 339v

INDEX DES LIEUX

A

Abbeville (Somme), f. 230

Achaïe, ancienne région située au nord de la Grèce antique, f. 6, 6v

Achra (Agh ou Akre, diocèse de Léon, nord de la Bretagne), f. 101

Achurense, autre nom pour désigner le pays de Léon en Bretagne, f. 92v

Acquitaine (l'Aquitaine), f. 5, 21v, 81, 87v, 88, 109v, 110, 126, 157v-158v, 160, 161, 161v, 243v, 253, 254v, 255, 259, 271v, 272v, 273, 288

Acre, ville en Terre sainte, f. 152v, 153, 154, 165v, 170

Aes : v. **Es la Chapelle**,

Aigle, Eigle, l' (Orne), f. 243v, 314v, 349v

Aigues Mortes (Gard), f. 165v, 168v

Aiguillon, **Aguillon** (Lot-et-Garonne), f. 230v

Aise (Asie), f. 4, 5-6, 9v

Alabre, **Allabre**, région de Sens (Yonne), territoire des Allobrois (Allobroges), f. 15v, 29v, 30, 75v, 80

Albanie, **Albaine** : v. **Escosse**

Albe (Italie), f. 15v, 18

Albigeoys, terre d', f. 173v

Albion, isle d' (v. aussi Grande Bretagne), f. 1v, 21, 22v

Albre, **Alabre**, fleuve, f. 76, 77, 77v

Albulle (ancien nom du Tibre), f. 4v, 15v

Alebughe (Leulinghen-Bernes, Pas-de-Calais), f. 319

Alençon (Orne), f. 392

Alettance, **Allettance** (Aleth), aujourd'hui Saint-Malo, f. 50v, 52v, 83v, 98, 108v, 110v, 114, 139, 150v

Allelud, ancienne ville d'Ecosse, f. 25, 71-72

Allemagne, **Almaigne**, f. 51, 58, 106v, 161, 215v, 229

Alpes, f. 5, 5v, 30v, 176

Amailleres : v. **Malleres**,

Aman, mont de (Damen mons chez Monmouth), f. 66v

Ambery, **Amberi**, (Amesbury), f. 36v, 62v, 64v, 66

Amboyse (Amboise), f. 391

Amiens, **Amians** (Somme), f. 125, 231, 320v, 327, 328v, 329, 342v, 343-364

Ancenis (Loire-Atlantique), f. 132

Angers, **Angiers** (Maine-et-Loire), f. 50, 119, 112v, 113, 119v, 120, 120v, 126, 130, 131v, 132, 154v, 155, 160-161, 165,

191v, 225v, 230, 269v, 277, 279v, 294v, 295, 299, 304, 333v, 334v, 364v, 365v, 366v, 367, 379, 403, 404v

Angleterre (v. aussi Grande Bretagne), f. 60v, 85v, 86, 92v, 94, 95, 127v, 128, 137v, 141v, 142v, 143, 144v, 145, 146, 148v, 153v, 156, 161, 161v, 163v, 164v, 169v, 171-172, 174v, 175, 177, 180v, 181v, 188v, 193v, 195v, 196v, 210v, 215-216, 222, 227-228, 229, 230v, 231v, 236v, 324v, 244, 248, 249v, 250, 253, 255, 268, 268v, 269, 272v, 273, 274, 276v, 277v, 284-285v, 287-289v, 290v, 291, 293v, 297-298, 299v, 306, 308, 311, 312v, 313v, 315v, 316, 318v-320v, 342v-345, 347v, 351v, 352, 353, 365, 374, 384v, 385, 393, 399, 399v

Angoulesme, **Angolesme** (Angoulême, Charente), f. 230v, 242v, 272v, 273

Angousay (Gençay, Vienne), f. 277

Angustudinum (nom latin d'Autun, Saône-et-Loire), f. 78v

Anjou, **Angeou**, **Anjo**, comté, f. 48, 73v, 89, 106v, 113, 113v, 119v, 130v, 131v, 132v, 154v, 155v, 156, 157v, 158v, 160, 162v, 164v, 272v, 273v, 283, 330, 332, 374v, 379

Anthioche (Antioche, Turquie), f. 39

Aoust (Oust), affluent de la Vilaine, f. 309

Araine, mont d' (Aravius mons chez Monmouth), f. 77

Ararach (Ararat), montagne en Arménie, f. 4

Arcade, **Accade** (Arcadie), région au centre de la Grèce, f. 7, 14, 39

Ardea (Ardée), ville antique des Rutules, aujourd'hui située dans la province de Rome, f. 14v

Ardene (Ardennes), abbaye près de Caen, f. 397

Ardre (Ardres, Pas-de-Calais), f. 301v, 343

Argenten (Argentan, Orne), f. 392

Argentré (Mayenne), f. 305

Arménie, f. 4

Armorique (Armorique), f. 21v, 83

Arques, **Arcques** (Pas-de-Calais), f. 156, 156v, 392v

Arras (Pas-de-Calais), f. 125, 182v, 284v, 302, 317, 317v, 320v, 373v

Artoys, **Artois**, comté, f. 317v, 333

Athenes, **Athennes** (Grèce), f. 8v, 10

Audenarde (Belgique), f. 316v

Auffricque (Afrique), f. 4, 12, 24, 64, 75v, 82, 108, 168v
Auge, vaulx d' (Cavalδος), f. 230v
Aulace, chasteau de, f. 8
Auroy (Auray, Morbihan), f. 187v, 188, 198v-200, 202v, 204v, 205, 254-256v, 259, 259v, 266, 267v, 288 bis-289v, 339v, 314, 341, 358v, 376, 378v
Ausie, f. 304v
Auvergne, f. 243v, 367
Auxerre, pais d', f. 284
Avallon, isle d', f. 81, 81v, 154
Avaugour, comté de Bretagne, f. 179, 400v, 401
Avignon (Vaucluse), f. 253, 292v, 337
Avranches, Avranches, Avranches (Manche), f. 145v367v, 368, 368v, 382v, 383, 395, 396, 396v
Avranchin, pays d'Avranches, f. 137, 137v, 158v
Ayse : v. Aise
Ayse (rivière de l'Oise), f. 336
Azalon, fleuve imaginaire de Macédoine, f. 19

B

Babilone, **Babiloine**, **Babiloyne** (Babylone, Mésopotamie), f. 4v, 153, 195
Badon, **Kerbadon** (Bath, Grande-Bretagne), f. 25v, 71
Bain (Bain-de-Bretagne, Ille-et-Vilaine), f. 306v, 309
Baionne (Bayonne, Pyrénées-Atlantiques), f. 219
Bangor (village de Belle-Ile-en-mer, Morbihan), f. 82
Barcinone, **Barcinonne** (Barcelone, Espagne), f. 5v, 334
Bas Courtiliz (Bas-Courtils, Manche), f. 369v
Bayeux, **Baïeux**, **Bayelx** (Calvados), f. 144v, 158v, 393, 393v, 394v, 395, 396v, 397
Baz, Bas (île du parc de Briere), f. 111, 299
Beaucaire (Gard), f. 366
Beauce, **Beausse**, région française, f. 248, 304
Beaufort (Beaufort-en-Vallée, Maine-et-Loire), f. 160
Beaumont (Beaumont-en-Auge, Calvados), f. 349v
Beaune en Gastinois (aujourd'hui Beaune-la-Rolande, Loiret), f. 304
Beauport, rivage d'Irlande, f. 107v
Beauvoysis, pays de Beauvais, f. 333

Becherel (Ille-et-Vilaine), f. 250v-251v, 259v, 260v, 276v, 277v, 280, 281, 287v, 288
Begar (Begard), abbaye près de la Roche-Derien, Côtes-d'Armor), f. 234v, 235
Begon (Bougon), château près de Nantes, f. 112v
Belesme, **Bellesme** (château de Bellême, Orne), f. 163, 164, 164v, 392v
Belgigne (Belgique), f. 5
Belle Isle (Belle-Ile-en-Mer, Morbihan), f. 136v
Bergerac, **Bergerach** (Dordogne), f. 230v, 287
Bergues, **Berghes**, **Berhes** (Bergues, Nord), f. 180, 317v, 318
Bernay (abbaye Notre-Dame de Bernay, Eure), f. 134v
Beronce (Auberoche, Dordogne), f. 230v
Besieres (Bessières, Haute-Garonne), f. 173v
Bessin (pays de Bayeux, Normandie), f. 137, 230v
Beuvron, **Bevron** (Saint-James de Beuvron, Manche), f. 163, 367, 387
Biece (Biesse), ancienne île de Nantes, f. 126v
Bigore (Bigorre), comté, f. 173v
Blacquemaire, Bracquemaire, montagne d'Ecosse près d'Old Byland, f. 171v, 172
Blais (Blois), chasteau de, f. 129
Blanchetacque (gué de la Blanchetaque, Somme), f. 231
Blays (Blois), comté de, f. 130, 248v, 329, 329v, 344
Bleign (Blain, Loire-Atlantique), f. 110v, 112v, 300
Bleson (Blaison), affluent de la Maine, f. 112v
Boays de Vincenne (Bois de Vincennes, Ile-de-France), f. 363v, 371v
Boaysgency (Beaugency, Loiret), f. 370v
Bordeaux, **Bourdeaux** (Gironde), f. 112, 230v, 243v, 244v-285v, 287-288, 402, 403
Bosforus (détroit du Bosphore), f. 4v
Bouffay (le), ancien château de Nantes, f. 132v
Boullongnois (Boullonnais), f. 35v
Bouloigne, **Bouloigne**, **Boullongne** (Boulogne-sur-Mer, Pas-de-Calais), f. 175, 319, 320
Bourbonnays (Bourbonnais), f. 367
Bourbourg, **Bourbour**, **Bourbouc** (Nord), f. 316, 317v-319, 397
Bourges (Cher), f. 122v, 349-350, 383, 403

Bourgneuff Saint Quentin (Ille-et-Vilaine ?), f. 379
Bourgoigne, Bourgogne (Bourgogne), f. 91, 126, 229, 254, 314v, 363v, 368
Bouvines (Nord), f. 161
Bracquemaire, (Blackmore), montagne d'Ecosse f. 171v, 172
Brahic, ancienne localité sur la rivière de l'Authie ou de la Canche (Nord de la France), f. 104
Bray Girard, selon Le Baud château en Aquitaine, f. 154
Brenne, comté de, f. 167
Brensville, bastille de (aujourd'hui Beuzeville-la-Bastille, Manche), f. 388v
Brest (Finistère), f. 107, 184v, 185v, 188, 213v, 225v, 236v, 277v, 278, 279-281v, 282, 293, 395, 312, 313v, 314, 320-321v, 342, 342v
Brest sus Chevreicte (Brest sur Chevette, désignation péjorative pour Brest), f. 123
Bretagne, Basse, f. 185v, 255, 267v, 278
Bretagne, f. 1v, 2, 5, 29, 29v, 31v, 32, 40v, 41, 43, 48, 48v, 49v, 50, 51, 51v, 52v, 54v, 55v, 56, 57v-58v, 61v, 62, 69v, 70v, 71, 71v, 75, 75v, 75v, 77, 81v, 82v, 83v, 85-87v, 88v, 89, 90v-93v, 94, 95, 95v, 97-99v, 101-102v, 106, 106v, 108-110, 111, 112v, 113v-116v, 117v, 118, 119v, 120, 121, 122-125v, 126v-128v, 129v-131v, 132v-139v, 141v, 143v, 144v, 145, 146, 146v, 148v-152v, 154, 157, 158v, 160, 162, 163, 163v, 164v, 166v-168v, 170-171, 172-173, 178v, 180, 181v-184v, 187v-191v, 192v-193v, 195-196, 199v, 204, 210v, 215-217, 219, 219v, 222-224, 225, 227, 229v-231v, 234v, 237v, 238, 242v, 244v, 247v-248v, 249, 249v, 252v, 253, 254-255, 256, 256v, 260, 260v, 265v, 266-269, 270-272v, 274-277v, 280-280v bis, 284, 284v, 288-289, 290, 291, 292v, 293, 294v-299, 300, 301, 302v, 303v-306, 306v, 308, 311, 312v, 313v, 314v-316v, 319-320, 322v, 324v, 325v, 327--329v, 331-334v, 335v, 337v, 338, 340v, 344-347, 348, 349-350, 351v, 352v-354, 355v-356v, 357v-359v, 362-367, 368, 370-371, 372v, 373v-374v, 376, 376v, 379v, 380v-383, 384v-386, 389, 391, 392v, 393, 395-396v, 398, 399v-401v, 403-406v
Bretagne, Haute, f. 269v, 278
Bretagne, isle de : v. **Grande Bretagne**
Bretagne, mer de, f. 134, 206, 206v, 225, 230v
Bretigny (près de Chartres, Eure-et-Loir), f. 248, 249

Bricquebec (Manche), f. 388v
Brie (région), f. 248
Brisie (Brendisi, port Italien), f. 122
Brivay (Brignais, Rhône), f. 250
Bron, Broon (Broons, Côtes-d'Armor), f. 356, 358v
Bruges (Belgique), f. 180, 229v, 288 bis, 289v-290v, 316v
Burofosse (Buironfosse, Aisne), f. 181

C

Caen, Caan, Can (Calvados), f. 230v, 351v, 353, 393, 396v, 397
Caïphe, forteresse en Terre sainte (aujourd'hui Haïfa), f. 153
Caire, Le (Egypte), f. 117
Calabre, Callabre (région d'Italie), f. 122, 311
Calabre, forest de (Calaterium en Grande-Bretagne ?), f. 33
Callais, Callays (Calais, Pas-de-Calais), f. 231, 231v, 237v, 248, 248v, 249, 250, 273, 284v, 288v bis, 290v, 291, 299v, 301v, 302v, 316, 318-319, 342v, 343v, 351v
Callaore, (Killaraus mons chez Monmouth, Irlande), f. 64, 64v
Callatre, selon Monmouth forêt en Nothumbrie, f. 29v
Caledoine, région d'Ecosse, f. 71
Cambon (près de Nantes, Loire-Atlantique), f. 133
Cambrai (Cambrai, Nord), f. 125, 181, 188v, 302,
Cambrois (Chambrais, aujourd'hui *De Broglie*, Eure), f. 392
Cambrie, Kembrie (nom latin désignant le Pays de Galles), f. 23v, 27v, 29, 60v, 62, 65, 65v
Canabiac, ville du Cotentin, f. 124
Canion (Chinon, Indre-et-Loire), f. 130
Capitole, Cappitole (colline de Rome, Italie), f. 292, 406
Cappitole, tour à Rome, f. 31v
Caraheix : v. Kharheix
Carcassonne, Carcassonne (Carcassonne, Aude), f. 173v, 243v
Carenten (Carentan, Manche), f. 388v, 397
Carme (mont Carmel, Palestine), f. 170
Carmes, église de Nantes, f. 374v
Carmes, monastère de Ploërmel (Morbihan), f. 172v, 183
Cartage (Carthage, Tunisie), f. 6, 12, 12v, 168v, 169v, 229
Cassel, Casel (Nord), f. 180, 316v, 317v

Castillon (Castillon-la-Bataille, Gironde), f. 402
Castres (Tarn), f. 168v
Catanesie, Cathanesie (Caithness), région au Nord de l'Ecosse, f. 27v, 29, 39v
Caucie, Caussie (Etrurie, au nord de l'Italie), f. 58, 59
Caudebec (Seine-Maritime), f. 392v
Caulx (Pays de Caux), f. 351
Celle, La (La Selle-Guerchaise, Ille-et-Vilaine), f. 147v
Cerch (île britannique de Sercq dans la Manche), f. 114v
Cesaré (Césarée, Israël), f. 153
Cestre (Chester), port de Grande-Bretagne, f. 188v
Champagne (La Champagne), f. 248
Champagne (Compiègne), f. 314, 314v
Chantocé (Maine-et-Loire), f. 380
Chantoceaux, **Chantoceaulx**,
Chastoceaux (Maine-et-Loire), f. 132, 164v, 191v-192v, 354, 354v, 356, 356v, 357v, 358v
Chaours (Cahors, Lot), f. 173v
Charenton (Charenton-le-Pont, Val-de-Marne), f. 374
Charlat (Sarlat, Dordogne), f. 286, 286v
Chartres (Eure-et-Loir), f. 77v, 122v, 130, 243v, 248, 249, 331, 332v, 391v
Chartreux de Digeon (Dijon), f. 348v
Chartreux de Nantes, f. 405
Château du Lair (Château-du-Loir, Sarthe), f. 399
Château des Pucelles (désigne habituellement le château d'Edimbourg, Grande-Bretagne), f. 25
Château Gaillard (Château-Gaillard, Eure), f. 158, 392
Château Gontier (Château-Gontier, Mayenne), f. 272v
Châteaubriant (Châteaubriant, Loire-Atlantique), f. 162v, 305, 305v, 372v, 373, 381v, 404
Châteaugiron (Châteaugiron, Ille-et-Vilaine), f. 147, 148, 336
Chasteaulin (Chateaulin, Finistère), f. 167
Chasteauneuff (vraisemblablement le château nouvellement construit avec la tour Solidor, près de Saint-Malo), f. 289
Chasteauneuff (de Quintin, Côtes-d'Armor) f. 237
Chasteauneuff (Neufchâtel-en-Bray, Seine-Maritime), f.391v
Chasteauneuf de la Noé (aujourd'hui Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine), f. 250v, 251
Chasteauneuff de Randon (Lozère), f. 301v

Chasteillon (Châtillon-sur-Seiche, Ille-et-Vilaine), f. 306v
Chastel d'Angle (Château Saint Ange à Rome, Italie), f. 291v
Chastel Paul (Saint-Pol-de-Léon, Finistère), f. 288v
Chastellet (prison du Châtelet à Paris), f. 228, 228v
Chastelneuff de Lincolle (Neuchâtel d'Elicourt, puis Elincourt, Oise), f. 391v
Chemin Ferré, chemin qui, selon Le Baud, reliait Carhaix à Paris f. 109
Chemulem (nom latin pour Chemillé, Maine-et-Loire), f. 159
Cherbourg, Chierbourg (Manche), f. 311, 312, 313v, 320, 379, 393, 396v, 397, 399
Chesne de My Voye (Chêne de Mi-Voie, entre Ploërmel et Josselin), f. 239v, 252v
Cheux (Calvados), f. 396v
Chevreuse (Yvelines), f. 374
Chinon (Indre-et-Loire), f. 160, 163, 364v, 365, 368, 381, 383, 385, 388
Chippre (Chypre), f. 153
Ciriac (Chiré, commune de Saint-Varent, Deux-Sèvres) f. 128
Cité des Legions (ou Kaereuse en breton, ou Legione en latin), f. 32, 40, 63v, 64v, 69v, 71, 73v, 74, 75, 80v, 82
Clarac, rivière de Bretagne selon la légende de saint-Patern, f. 95v
Clary (Cléry-sur-Somme, Somme), f. 302
Claudiocestre (Gloucester), f. 39v, 40, 63
Clichy (Clichy, Hauts-de-Seine), f. 102
Coaynon (Couesnon), rivière de Mayenne, f. 128, 137
Cocherel (Houlbec-Cocherel, Eure), f. 253v
Cognac (Charente), f. 387v
Colchos (Colchide, lieu où se trouverait la Toison d'or), f. 8v
Combour (Combours, Ille-et-Vilaine), f. 139v, 306
Comminges, pont de (Gascogne), f. 316v
Conches (Eure), f. 387v, 388
Concorde, temple de, selon Monmouth près de Londres, f. 28
Condet sus Marne (Condé-sur-Marne, Marne), f. 302v
Conq, Kaonke, Konke (Concarneau, Finistère), f. 208, 272v, 279, 297
Conquereux, Conquereuz (Conquereuil, Loire-Atlantique), f. 131v, 132v, 133
Conquest (le Conquet, Finistère), f. 206
Conquest (château), f.202v, 203, 203v
Constantin (pays du Cotentin, désignant la Normandie), f. 124, 137, 144v, 145, 146, 230v

Constantinople (Constantinople), f. 241
Corbie (somme), f. 125
Cordeliers, église de Vannes, f. 374
Cordeliers, monastère, couvent et église de Guingamp, f. 182, 322, 342, 348
Corinee (premier nom désignant la Cornouaille anglaise), f. 23v
Corinthe (ancienne ville de Grèce), f. 6-7, 8
Cornouaille (en Bretagne), f. 50v, 52v, 95v-96v, 98, 106v, 118, 135v, 136, 139v, 184v, 206, 231v, 235v, 267v, 277v, 401
Cornouaille (en Grande-Bretagne), f. 23v, 24v, 27v, 29, 34v, 63, 67, 70, 71v, 72, 79, 80v, 82, 85v, 86v
Cosne (Cosne-Cours-sur-Loire, Nièvre), f. 363
Coulogne, Couloigne (Cologne, Allemagne), f. 51, 125
Cournesi (près de Reims selon Le Baud), f. 302
Courtray, Courtay (Belgique), f. 179v, 290
Coustances (Coutance, Manche), f. 158v, 388, 388v, 390v, 393, 397
Crauson (Crozon, Finistère), f. 206
Craon (Mayenne),
Cray (Creil, Oise), f. 336
Crecy (Crécy-en-Ponthieu, Somme), f. 231
Crecy, pont de, f. 183
Crepanum (Drépane, Sicile), f. 12v
Crethe (Crète), f. 6, 8, 271v
Croaysic (Le Croisic, Loire-Atlantique), f. 204
Crotoy, Le (Somme), f. 230
Cuerand, abbaye (près d'Evesham, Grande-Bretagne), f. 176
Cusy, Cussie (Chiusi, Toscane), f. 14, 14v, 122

D

Dace (autre nom désignant le Danemark), f. 32, 143
Daire (Nord de l'Angleterre), f. 55, 59v
Damfront, Donfront (Domfront, Orne), f. 391, 399
Dammes, abbaye des (près de Caen), f. 397
Dance aux Geans, selon Monmouth ensemble de pierres gigantesques en Irlande, f. 64-65, 66, 69, 82
Danemarche, Dannemarche (Danemark) : v. aussi Dace, f. 111, 119v, 125, 158v
Dardaine (Dardanie, ancienne région de Macédoine), f. 7, 8

Daron, forteresse en Terre sainte, f. 153
Dauphiné (région du Dauphiné), f. 343
Demesce (Démétie, sud du pays de Galles), f. 32, 60v, 74, 97
Derval (Loire-Atlantique), f. 178v, 272v, 273, 274, 277v, 278, 280, 280v, 280v bis, 281, 282, 283, 283v, 285, 293, 295
Vaucelles (aujourd'hui quartier de Caen), f. 397
Dieppe (Seine-Maritime), f. 391, 391v
Digeon (Dijon, Côtes-d'Or), f. 364
Dimileche (Dimelhoc, château au sud de Tintagel, Grande-Bretagne), f. 67v
Dinan (Côtes-d'Armor), f. 151, 167v, 247v, 248, 249v, 267v, 278, 293, 297v, 298v, 356, 370, 381v, 392v, 393, 401
Dinoé (Danube, Autriche), f. 153v
Dinquerque, Dugnerque (Dunkerque, Nord), f. 316, 316v
Dol, monastere de, f. 114
Dol, Doul (Ille-et-Vilaine), f. 97v-99, 108, 114v, 115, 120v, 127v, 134, 135, 136, 137, 146, 146v, 148, 227, 296v, 346, 393, 395, 401,
Douvre, Douvres (port de Grande-Bretagne), f. 266v, 291, 301v
Dreign (Driencourt ?, Seine-maritime), f. 388v
Dreux, comté de, f. 159v
Dricelm (Drincham, Nord), f. 316v
Duglas, fleuve anglais, f. 70
Dugnerque : v. **Dinquerque**
Durenum (Durin), aujourd'hui Saint Georges de Montaigu, Vendée, f. 112v

E

Eaue Morte : v. **Aigues Mortes**
Eborate, Heborate (York), ville antique d'Ecosse, f. 25, 29v, 33v, 38, 40, 40v, 41v, 60v, 63, 63v, 64v, 66v, 70, 72, 82, 83v
Eigle : v. **Aigle**
Emethiques, mer de (mer de Démétie, Grande-Bretagne), f. 29v
Ennevers (Nevers, Nièvre), f. 314v
Entren (Antrain, Ille-et-Vilaine), f. 367, 368
Erbauges : v. **Herbauges**
Ermine (Hermine), château de Vannes, f. 323-324, 329, 331v, 339v
Es la Chappelle (Aix-la-Chapelle), ville d'Allemagne, f. 109, 109v, 125
Escalonne (Ascalon, forteresse en Terre sainte), f. 153
Escluse, L' (en Flandres), f. 182v, 289v, 290, 316v, 320v
Escoce, Escosse (Ecosse), f. 23v, 25, 29, 33v, 39v, 40, 42, 43, 51v, 55, 55v, 58v,

59v, 62, 63v, 66v, 68v, 70, 72v, 74, 79, 80v, 83v, 84v, 85v, 97, 171-172, 193v, 229, 272, 289v, 290, 319v, 345v, 391, 403v

Escouflans (Ecouflant, Maine-et-Loire), f. 191

Espaigne (Espagne), f. 4v, 5v, 32, 41v, 76v, 108, 108v, 193v, 271v, 273v, 274v, 296v, 321v, 337, 391

Espernay (Epernon, Eure-et-Loir), f. 173

Espreslesque (Eperlecques, Pas-de-Calais), f. 301v

Essars, chateau des (selon Le Baud, dans le Poitou), f. 358v, 374v

Essay, fort en Normandie, f. 391v

Essonie : v. **Exonie**

Estriviers (Trévieres, Calvados), f. 393v

Ethioppe (Ethiopie), f. 116v-117v

Euffrates (Euphrate, fleuve de la Mésopotamie), f. 4

Eulioca (Cumes, ancienne ville d'Italie), f. 12v

Europe, f. 4, 5, 6, 39v, 48, 73, 144

Evreux (Eure), f. 391v

Exir (Erir), montaigne d', région de Snowdon en Grande-Bretagne, f. 60v

Exonie (Exeter, Grande-Bretagne), f. 39, 84

F

Falaise (Calvados), f. 397, 399

Favoet, Favouet (Le Faouët, Morbihan), f. 208-209v, 211, 211v

Fescamp (Fécamp, Seine-Maritime), f. 134v, 138v, 391v

Flandres, f. 160, 161, 180, 182v, 215v, 229, 288v bis, 289v-290v, 292v, 316-317, 319v, 364

Flinch (Flint), château dans le Flintshire, Grande-Bretagne, f. 345v

Foix, comté, f. 337

Fondes (Fondi, au sud de Rome, Italie), f. 291v

Fontaine Notre Damme (Nantes), f. 127v

Fontenay (Fontenay-le-Comte en Vendée), f. 110

Forczac (La Force, Dordogne), f. 230v

Forsoms (Fervaques, Calvados), f. 302

Foulgere, Foulgeres, Foulgeres, Foulgieres (Fougères, Ille-et-Vilaine), f. 147, 244v, 351v, 368, 382-384, 385v, 386v, 387, 388-391, 392v, 395, 399, 400v, 401

France, f. 5, 5v, 48v, 82, 86v, 89, 93, 93v, 97v, 99, 101v, 102, 109v, 110, 115, 115v,

119v, 120, 122v, 124, 125-126v, 128, 128v, 130, 136, 146, 150, 151v, 155v, 158, 159, 160, 162-163v, 164v, 165, 173-174, 177v, 178, 179, 179v, 180v-181v, 188v, 190, 191v, 192v, 193v, 195, 196, 197v, 213v, 215v, 227v-229, 230v, 231, 242v, 243v, 244, 245v, 247v, 248v-249v-250v, 253v-254v, 258, 258v, 266, 270, 271v, 272, 273v-274v, 275v, 283, 284-285v, 287v, 290, 291, 293, 294v, 295v, 300, 302v, 303v-304v, 305v, 309, 311, 314v, 315v, 316v, 319-320, 323v, 325, 325v, 326v, 329, 329v, 330, 332v, 333, 336v, 337, 338, 338v, 340v, 342v, 343, 347v-349, 350v, 351v-354, 356, 359, 359v, 362v, 363v, 364v, 365v, 368, 373v, 382, 399v, 400, 402, 404v,

Fremigny, Fremigne (Formigny, Calvados), f. 393v, 394v, 395, 396v, 397

Freres Carnes de Boudon, monastère à Vannes, f. 373v

Freres meneurs (mineurs), couvent et église de Vannes : v. aussi Couvent des Cordeliers, f. 179, 265v

Freres mineurs, église de Londres, f. 170

Freres prescheurs, église de Vannes, f. 341v

Fresney (Fresney-sur-Sarthe, Sarthe), f. 392v

Frige (Phrygie), ancienne région de la Perse, f. 5, 5v, 7, 8, 8v, 10, 11v

Frontevraux (Fontevraux, Maine-et-Loire), f. 373v, 405

G

Gadira (Cadix, Espagne), f. 4

Gael (Gaël, Ille-et-Vilaine), f. 115v, 275, 309

Gagent (Cadsand, Flandres), f. 181

Galariam, ancienne cité d'Asie mineure f. 5

Gallathie, ancien nom de la Gaule, f. 5, 5v

Gaulle ou Gallie (la Gaule), f. 5, 21, 31v, 34v, 49v, 51v, 65v, 73, 73v, 75, 81-82, 87, 406

Galles, Gallie (pays de Galles), f.23v, 25, 29, 82, 86v

Gallice, province d'Espagne, f. 112

Gallus : v. **Gaulle**, rivière

Gand (Flandres), f. 183, 290, 317v, 327

Gasconne, Gascoigne (Gascogne), f. 73v, 81, 101v, 108, 204, 230, 230v, 272, 387v

Gastinois (le Gâtinais), f. 248

Gaule, Gaulles, Gaules (la Gaule), f. 5, 5v, 21v-22v, 24v, 26v, 27v, 29v-30v, 34v, 35v, 36, 38, 43, 50, 77v, 81, 82, 87, 406
Gaule, Gallus (Guaie fluvius chez Monmouth), désigne la rivière Wye, Grande-Bretagne, f. 41, 62
Gavray, Gavrain (Manche), f. 389, 389v
Gaze, Gazie (Gaza), forteresse en Terre sainte, f. 153, 166
Genez (Genêts, Manche), 145v
Gerbray (Gerberoy, Oise), f. 387v, 388
Gergau (Jargeau, Loiret), f. 370v
Germanie : v. aussi Allemagne, f. 5, 25, 30v-31v, 39v, 50v, 58v-60, 65, 66, 68v, 69v, 70, 71, 80v, 85, 85v, 406
Gersé (île de Gersey), f. 137v
Gincourt (Azincourt), f. 352v, 355v
Gisors (Eure), f. 353, 392
Glatingebiere : v. île d'Avallon, f. 154
Glocestre ou Kaerillon (Gloucester, Grande-Bretagne), f. 39
Godlande (Gothland), f. 75v
Goelo, comté de Bretagne, f. 107, 136, 139, 149v
Gollam, f. 92
Goretam, f. 92
Gothie, pays des Goths, f. 5v
Goulet Forest (La Forêt ?, Morbihan), f. 188, 209, 209v
Gournay (Gournay-en-Bray, Seine-Maritime), f. 155v, 387v, 391v
Grant Bretagne : v. aussi Angleterre, f. 1v, 2, 23v-26v, 27v-29, 30, 30v, 32v, 33v-35v, 36v, 37v-39, 40, 41v-43, 49v-50v-51v, 52v, 54v, 55v, 56, 57, 57v, 58v-60v, 61v, 62, 63v-65v, 66, 67, 68v-71, 72v, 73v, 74, 75v, 78v, 80, 81v-86v, 89v, 106, 139v
Grantville (Granville, Manche), f. 393
Gravelines, Gravelignes (Nord), f. 288v bis, 290v, 316, 318, 318v
Gravelle, forest de la (Mayenne), f. 305
Grece, f. 1v, 6, 6v, 8, 8v, 9v-12, 18, 18v, 19v-20v, 23v, 24v
Grenade (Espagne), f. 188
Grenesye (île de Guernesay), f. 217
Grogoerech, autre nom pour Vannes, f. 123v
Guadel : v. **Belle Isle**
Guel, Gueel : v. **Gael**
Guentre (la Guintre), rivière de la Manche, f. 369v
Guerrande, Guerrande (Loire-Atlantique), f. 125, 130v, 204, 204v, 206, 219, 269v, 279, 287v, 297v, 299, 300v, 312v, 401
Guerche (La Guerche-de-Bretagne, Ille-et-Vilaine)), f. 147v, 148, 379, 379v

Guerin in Guzzia, f. 106v
Guerochi, autre nom désignant la région autour de Vannes, f. 100
Guilledo (le château du Guildo, Côtes-d'Armor), f. 381, 381v
Guingamp (Côtes-d'Armor), f. 199v, 200, 202v-204, 208v-209v, 223v-225, 232, 233v, 234, 254, 255v, 265v, 278, 288v, 322, 356, 358v, 380, 401
Guitoine, Guytoine (Winchester, Grande-Bretagne), f. 25, 56v, 63v, 65v, 66, 80v
Guyenne, Guienne, duché, f. 22, 73v, 348v, 401v
Guytoine : v. **Guitoine**

H

Hague Saint Wast (Saint-Vaast-la-Hougue, Manche), f. 230v
Halles de Paris, f. 228v
Hamon : v. **Hantonne**
Hannebont (Hennebont, Morbihan), f. 167v, 170v, 187-188, 195, 195v, 196v-200, 201, 202-203v, 304v, 205, 306v, 208, 209, 209v-211, 212-214, 215v, 217, 218v, 219v, 221-222, 223, 225v, 227v, 228, 229, 231v, 234v, 235, 244v, 278v, 279, 306v, 307v, 309v, 310, 313v, 401
Hantonne (Southampton), port de Grande-Bretagne, f. 29v, 38v, 70v, 216, 216v, 230, 288v, 289, 297, 298, 299v
Hardouynaye, La, (La Hardouinaye, Côtes-d'Armor), f. 395v, 396
Harfleu (Harfleur, Seine-Maritime), f. 351, 351v, 392v
Hastings (Hastings, port de Grande-Bretagne), f. 142
Haye du Puy, La (Manche), f. 388v
Heborate : v. **Eborate**
Hédé, Heidé (Hédé, Ille-et-Vilaine), f. 306, 306v
Hele, tour sur l'estang de Ploeroy, f. 170v
Helespont (détroit d'Asie mineure), f. 5v, 7
Henaud (Hainaut, province de Belgique), f. 181v, 229
Herbauges, comté au sud de Nantes, f. 90v, 111v, 112v, 128
Herde (Erdre), rivière de Loire-Atlantique, f. 116, 124v
Herio, isle de, nom latin désignant l'île de Noirmoutier, Vendée, f. 111v, 112
Hesperie : v. **Espagne**
Honmet (Le Hommet-d'Arthenay, Manche), f. 388v
Honnefleu (Honfleur), f. 392v
Hosque (Esquerdres ?, Pas-de-Calais), f. 301v

Humbre (Humber), fleuve de Grande-Bretagne, f. 24, 25, 27v, 29, 33v, 43, 62, 80v, 82v-83v, 85

Humbrie (Northumbrie, région au Nord du fleuve Humber, Grande-Bretagne), f. 32v

I

Ibernie, Ibernys, Ybernie : v. **Irlande**

Illion : v. Troye en Asie mineure

Irlande, f. 32, 32v, 51v, 64-65v, 72v, 75v, 82, 83v, 95, 107v, 150, 161

Irome (Ironne), rivière de Maine-et-Loire, f. 128

Isle, chateau de l' (sur le fleuve de la Villaine, près de la Roche-Bernard), f. 179, 300v

Isperie : v. **Espaigne**

Israel, f. 18, 25

Italie, Itallie, Ytallie, f. 4v-6, 12-13, 15, 15v, 18, 23v, 24v, 25, 30v-31v, 176, 193v, 291v, 406

J

Jacobins, église et monastère de Kemperlé, f. 167v, 231v

Jacobins, église de Nantes, f. 378v

Jaffe (Jaffa, Israël), f. 153

Janicule, colline de Rome, f. 6

Jennes (Gênes, Italie), f.6

Jeudi (Jaudy, rivière des Côtes d'Armor), f. 233v-234v

Jherusalem, f. 25, 42, 114v, 135v, 138, 146v, 152v, 153, 166v, 167, 170, 173v

Josselin, Jocelin (Morbihan), f. 150, 238, 238v, 239v, 242v, 252v, 255v-256v, 310v, 313v, 337v, 339, 340, 341, 341v

Joye Nostre Damme, abbaye de la (près d'Hennebont), f. 167v, 170v

Judee, f. 18, 23v, 24v, 25, 27v

Jugon (Jugon-les-Lacs, Côtes d'Armor), f. 166v, 214-215, 267, 267v, 278

Jumeges, abbaye (Jumièges, Seine-Maritime), f. 392v

K

Kaercarodoch (Salisbury, Grande-Bretagne), f. 63v

Kaercharey ou Tunestre (Thancastre qui serait situé dans le comté de Lincoln, Grande-Bretagne), f. 59

Kaerconan (Conisbrough, Grande-Bretagne), f. 62v, 63

Kaerebranc : v. **Eborate**

Kaereuse, Kaeruse : v. **Cité des Légions**

Kaerfuenten, ancien nom pour Dol, f. 98

Kaerillon : v. **Glocestre**

Kaerleir, Kaelair (Leicester, Grande-Bretagne), f. 25, 25v, 33v

Kaerlud, Kaerlondin : v. **Londres**

Kaerludroit (Lincoln, Grande-Bretagne), f. 70v

Kaermer (Carmarthen, Grande-Bretagne), f. 60v

Kaerperys : v. **Porrestre**

Kambrie, Kembrie : v. **Cambrie**

Kaonke : v. **Conq**

Karheix (Carheix, Finistère), f. 95, 109, 188, 199v, 205, 209, 210, 210v, 214, 214v, 231v, 234v, 236v, 250v, 278

Kemper, Kaemper Corentin (Quimper, Finistère), f. 52v, 136v, 144, 206, 208, 231v, 267v, 268v, 269v, 278v, 310, 313v

Kemperlé (Quimperlé, Finistère), f. 139v, 146v, 199v, 206, 206v, 207, 208, 209v, 210v, 211, 212, 217v, 236v, 247v, 278v, 310, 313v

Kent (Grande-Bretagne), f. 34v

Kerbadon : v. **Badon**

Kerban (Kaerreint chez Monmouth, Cantorbéry, Grande-Bretagne) f. 25

Kerguen (Kergueint chez Monmouth) : v. **Guytonie**

Kermartin, (Kaërmartin-en-Tréguier, Côtes-d'Armor), f. 171

Kocé, Kossé (Cossé-le-Vivien, Mayenne), f. 304v, 305

Konke : v. **Conq**

L

La Charité (La Charité-sur-Loire, Nièvre) f. 254, 254v

La Fosse (monastère près de Nantes), f. 111

La Fosse, port de Nantes, f. 374

Lac (les Lèches, Dordogne), f. 230v

Ladion (Layon, rivière du Maine-et-Loire), f. 128

Laire (Loire), fleuve, f. 21v-22v, 48v, 50, 88, 89, 89v, 110v-11v, 112v, 113, 115v, 119, 119v, 124, 126, 126v, 127v, 128, 130, 130v, 131v-132v, 164v, 190, 192v, 243v, 272v, 280v bis, 300, 300v, 306v, 307, 308, 315v, 356, 366v, 399v

Lambabu (Trébabu, Finistère), f. 92v

Lamballe, Lambale (Côtes-d'Armor), f. 288 bis, 297v, 340, 348, 356, 358v

Lande(s) d'Esvron (plaine d'Evran, ancienne ville près de Bécherel, Ille-et-Vilaine), f. 252, 253, 259v-260v

Landel (île d'Andely), au pied de Château-Gaillard, Eure), f. 158

Landevenec (Landévennec), monastère dans le Finistère, f. 54v
Lango (Lanquais ?, Dordogne), f. 230v
Langoet (Langouët, Ille-et-Vilaine), f. 234
Lannuon (Lannion, Côtes-d'Armor), f. 232v-233v, 237v, 278
Lantreguer : v. Treguer
Lanvaux, Lanvaux (Morbihan), f. 167v, 400v
Laurence (ancienne ville d'Italie), f. 13, 13v, 14v-15v
Ledri (Lay), rivière qui se jette dans l'Océan atlantique, f. 128
Legione : v. Cité des Legions
Legionence, Legionne : ancien nom pour Brest, f. 118v, 122, 123
Leon, Leonnoys, Leonie, Leonnie, comté de Bretagne, f. 52v, 91v, 93, 106v, 123, 167v, 184v, 213v, 232v, 235v, 288v, 401
Lesenevem, Leseneven (Lesneven, Finistère), f. 116, 116v, 278, 288v
Lesguen (Château de Lesguen, selon la légende près de Saint-Pol-de-Léon, Finistère), f. 52v
Lesignan : v. Lusignan
Letanie (autre nom pour la région du Léon), f. 91v, 95, 116
Leud, Kaerlud : v. Londres
Libie, Lidie (Lybie), f. 5v, 12
Lichaonie (Lycaonie, région d'Asie mineure), f. 5
Liege (Belgique), f. 125
Limoges (Haute-Vienne), f. 154, 179, 183v, 184
Linde (Lalinde, Dordogne), f. 287
Lion (Lyon, Rhône), f. 172
Lis : v. Lys
Liseulx, Liseux (Lisieux, Calvados), f. 158v, 391v
Lisle (Lille, Nord), f. 183
Loches (Indre-et-Loire), f. 364v
Loegece (Loegetia chez Monmouth, île imaginaire), f. 19v, 20v
Loegrie (région au sud de l'Humber, Grande-Bretagne), f. 23v, 29, 82, 86v
Loheac (Ille-et-Vilaine), f. 309
Lombardie, Lambardie (région d'Italie), f. 30v, 106v, 176, 343, 395v
Londres (Grande-Bretagne), f. 23v, 32, 34, 34v, 36v36v, 37v, 40, 41v, 42v, 51v, 55, 56v, 57v, 58, 60, 60v, 63v, 66, 66v, 67, 68v, 70, 70v, 81v82, 85, 143, 172, 174v, 195v, 215v, 222, 222v, 237v, 288v bis, 297, 299v, 343v, 345, 345v
Longueville, comté de, f. 253v

Louveaux, val de (Landes de Lanvaux, près d'Auray, Morbihan), f. 256v
Louviers (Eure), f. 387, 391v, 392
Louvre, chateau de Paris, f. 231v, 193, 194v, 222, 337, 343
Loygny, chastel de, f. 391v
Lucanie (ancien nom de la région de Basilicate, Italie), f. 122
Lumeill, Lumel (Limeuil, Dordogne), f. 286v, 287
Lumonoÿ, estang (lac légendaire de Grande-Bretagne), f. 72
Lusignan, Lesignan (Lusignan, Vienne), f. 277, 364v
Lusumont, f. 278
Lys, rivière prenant sa source dans le Pas-de-Calais, f. 179v, 316v

M

Macedoine, Macedonne, f. 12, 18v
Madurant (Dordogne), f. 230v
Magoer, (Magoar, Côtes-d'Armor ?), f. 92v
Maine, Mainne, comté, f. 48, 106v, 113, 113v, 132v, 154v, 156, 157v, 158v, 162, 164v, 273v, 331, 332, 349v, 359v, 379
Maine, Mainne, fleuve, f. 50, 113v, 120, 304v
Mainfact, ancien canal de Nantes, f. 90v
Malestroit (Morbihan), f. 219
Malleres le Vicomte (Mâlay-le-Vicomte, Yonne), f. 303, 304
Mans, Le (Sarthe), f. 155, 272v, 304, 332v-333v, 334v, 335v, 336, 346v
Marcousy (Marcoussis, Essonne), f. 374, 399v
Marguigné, Marguigny (Marquise, Pas-de-Calais), f. 301v
Marne, rivière, f. 284, 302v
Mascons (Mâcon, Saône-et-Loire), f. 292v
Mauleon de Solla (aujourd'hui Mauléon-Licharre, Pyrénées-Atlantique), f. 392
Maupertuis (Manche), f. 243v
Mauritanie, f. 21
Mauron (Castelmoron-sur-Lot, Lot-et-Garonne), f. 243, 243v, 309
Mauve, fleuve anglais (Moulouya), f. 21
Maydon, f. 309
Meczac (Messac, Ille-et-Vilaine), f. 110v
Medalgie (Mauges), région au nord de la Vendée, f. 111v, 112v, 128, 132
Melun (Seine-et-Marne), f. 356
Menie, Menitine (Menevie, sud-ouest du Pays de Galles), f. 29v, 65
Mente (Mantes, Yvelines), f. 391v
Més (Metz, Moselle), f. 125
Meschines (Messines, Belgique), f. 153

Meseaux, (colline, aujourd'hui Bellevue, près de La Roche-Derrien), f. 236v
Mesiere, La (La Mézières, Ille-et-Vilaine), f. 306
Metallie, Metellias : v. Medalgie
Meum, Meun sus Laire (Meung-sur-Loire, Loiret), f. 370v
Meun sus Yeure (Mehun-sur-Yevre, Cher), f. 364v
Meuse, fleuve, f. 125
Mirebeau (Mirebeau-en-Poitou, Vienne), f. 156
Moncornet (Cornette, ancienne ville de Toscane), f. 6
Mongis (Lamonzie-Montastruc, Dordogne), f. 230v
Mongul (Goulet de Brest, précédent la rade), f. 123
Monstereau Fault Yonne (Montereau-Fault-Yonne, Seine et Marne), f. 353, 364
Monstrevillier (Montivilliers, Seine-Maritime), f. 392v
Mont d'Aguet, chasteau du : **v. chasteau des Pucelles**
Mont d'Or (Flandres), f. 317
Mont Paron (Montpon-Menesterol, Dordogne), f. 274
Mont Saint Eloy (abbaye du mont Saint-Eloi, Pas-de-Calais), f. 317v
Mont Saint Michel, Michiel, au Peril en Mer (Mont-Saint-Michel, Manche), f. 76v, 77, 134v, 137v, 145, 145v, 146v, 296v, 368v, 369v, 396v
Montane (Mortagne-du-Nord ?, Nord), f. 284v
Montaudre (Montautre, Haute-Vienne), f. 348v
Montbason (Montbazon, Indre-et-Loire), f. 399v
Montcontour (Moncontour, Côtes-d'Armor), f. 384-385
Montfort (Montfort-l'Amaury, Yvelines), f. 173
Montfort, comté de, f. 173v, 399v
Montlehery (Montlhéry, Essonne), f. 337, 337v, 374
Montpellier (Hérault), f. 371
Montpensier (Puy-de-Dôme), f. 162v
Montsegur (Montségur, Ariège), f. 230v
Morlés (Morlaix, Finistère), f. 232v, 278, 288v, 314, 401
Mortaign (Mortain, Manche), f. 386v
Mortemer (Mortemart, Haute-Vienne), f. 277
Mote, La (La Motte-l'Evêque, Manche), f. 310, 342
Moulins, duché de, f. 271v

Moustiers (Moutiers, Ille-et-Vilaine), f. 147v
Moutilz, les (Montils-lez-Tours, Ille-et-Vilaine), f. 379v, 383
Mureaux (Muret, au sud de Toulouse, Haute-Garonne), f. 174
Muriscenne (Moray, région d'Ecosse), f. 74

N

Nantays, Nantoys (pays nantais), f. 70v, 272v
Nantes (Loire-Atlantique), f. 50, 50v, 87, 87v, 88v, 89, 90v, 91, 98, 109v, 110v-113, 115v, 116, 119v, 124, 124v, 126, 126v, 127v, 128, 129-131v, 132v, 133, 139, 139v, 149, 150v, 152, 159, 160, 160v, 178v, 183v-184v, 189, 190, 192v-195, 221, 222, 223-224, 225v-226v, 227v, 228v, 231v, 234, 243v, 245v, 246, 253, 260, 271, 272v, 280v, 280v bis, 281-282, 293, 397v, 300, 303v, 304, 305, 305v, 306v-309v, 310v, 314, 315v, 321v, 324, 326, 333v, 336, 344, 346, 348, 350, 354, 354v, 356, 366, 370v, 371v, 372, 374v, 379v, 380, 392v, 399v, 401, 404, 404v
Nantes, comté de, f. 138, 149, 177
Nantes, église de, f. 128, 146v
Napples (Naples, Italie), f. 319v
Navarre, royaume de, f. 108v, 219
Nazareth (Navarette chez Cuvelier), Nadres, ville de Navarre, f. 271v
Nemean (bois de Nemet, aujourd'hui Névet, Finistère), f. 52v, 53
Nemet, (île proche du Bois de Nemet, f. 135v
Nerac (Lot-et-Garonne), f. 375
Nerbonne (Narbonne, Aude), f. 173v, 243v
Neuffbourg (Neuffbourg, Manche), f. 230v
Neustrie (v. aussi Normandie), f. 26v, 30, 36v, 50, 73v, 109v, 110, 125, 126v
Nice (Alpes-Maritime), f. 138
Nitipe, havre de : **v. Rudupidi**
Noeon (Noyon ?, Oise), f. 119v
Nogent le Roy (Eure), f. 238
Norgalle, également appelée Vénédotie (région nord du pays de Galles), f. 29, 68v, 73, 74, 75v, 97
Normandie, f. 48, 50, 126v, 128, 133v-134v, 137, 138, 138v, 141v, 143, 144v-145v, 153v, 154v, 155v, 157v-158v, 230v, 231v, 253v-254v, 276v, 280v bis, 288, 311, 320, 349v, 351, 351v, 353, 356, 358, 358v, 363, 364, 367, 368, 369, 369v, 372v, 373, 379, 379v, 381, 382, 383v,

385v, 386v-389v, 390v, 391v, 393, 395, 396, 397, 399, 401v
Normandie, Basse, f. 388v, 389, 401v
Normandie, Haulte, f. 391
Nort (Nort-sur-Erdre, Loire-Atlantique), f. 309
Northombrie (Northumbrie), région située au Nord du fleuve Humber, f. 29, 84
Norvegue, Norvecque, Norvechgue (Norvège), f. 43v, 72v, 119v, 125v
Nostre Dame, cathédrale de Paris, f. 151v, 152
Nostre Dame, église de Hal (Belgique), f. 348v
Nostre Dame, église de la Roche-Derrien, f. 234
Nostre Damme de la Riche, église de Tours, f. 156v
Nostre Damme, ancienne île de Paris, f. 73
Nostre Damme, cathédrale de Chartres, f. 180v
Nostre Damme, église de Guérande, f. 312v
Nostre Damme, église de Josselin, f. 348v
Nostre Damme, église de Nantes, f. 404
Noyon sus Sarthe (Noyen-sur-Sarthe, Sarthe), f. 304v
Nozay (Loire-Atlantique), f. 306v
Nyorth (Niort, Deux-Sèvres), f. 277

O

Oceanne, **Occeane**, **Occeanne**, mer d'Occident (Océan atlantique), f. 4, 5, 7v, 21v, 22v, 34v, 48, 51v, 65v, 75, 76v, 110, 110v, 112v, 118, 123, 125, 125v, 128
Ocisme, **Ocismes**, région de Saint-Pol-de-Léon (Finistère), f. 50, 50v, 98
Ocisme, premier nom de Brest, f. 123
Orace, montaigne de (mons Cloartius chez Monmouth), f. 62
Orchade, désigne les archipels scandinaves, f. 75v
Orleans (Loiret), f. 114v, 122v, 126, 130v, 154, 182, 190, 231, 332v, 370v, 371, 404
Orne, riviere, f. 180
Orobernan (Dorobernia chez Monmouth), Cantorbéry (Grande-Bretagne), f. 37v
Ossee, **Oscam**, (Osca chez Monmouth, désigne Usk, rivière de la Cité-des-Légions, Grande-Bretagne), f. 31v, 74
Otheriche (Autriche), f. 128v, 129
Oudon (Loire-Atlantique), f. 113, 164v

P

Pade (Padou, Italie), f. 11v
Paintevre, Painthevre (Penthièvre), comté de Bretagne, f. 136, 139, 146, 149v, 166v, 179, 183v, 358v
Paladud, chasteau du, autrement appelé Cephoine (Shaftesbury), f. 25
Palante, ancienne cité italienne, f. 14, 14v
Palluau, Palluaut (Vendée), f. 358v, 374v
Paris (Ile-de-France), f. 73, 73v, 78, 87, 92, 92v, 109, 119v, 122v, 125v, 128v, 129, 151v, 152, 155v, 159v, 161, 163v, 181, 189-190, 191, 193, 194v, 228, 228v, 230, 231, 231v, 256, 268v, 270v, 272, 273v, 276, 277, 284, 286, 289v, 293-294, 295, 304, 311, 311v, 312v, 314, 315, 320v, 321v, 324v-326, 330, 331-333, 334, 336v-337v, 343v, 344, 348, 348-349, 350, 363v, 371v, 373v, 397, 399v, 404
Partenay (Parthenay, Deux-Sèvres), f. 351v, 371, 390v, 392v, 399, 404
Partie (Sparte, ancienne ville de Grèce), f. 9v
Partoys, mont des (lieu où se situe la cathédrale de Salerne, Italie), f. 123
Patay (Loiret), f. 371
Pavie (Italie), f. 106v
Perier, chastel du, f. 340
Peronne (Somme), f. 181, 301v, 302
Pestivien (Côtes-d'Armor), f. 250v
Picardie, région, f. 273, 280v bis, 320, 333, 348v
Pierre Fichée (Pierrefitte, Deux-Sèvres), f. 128
Pierregort (Périgueux, Dordogne), f. 274
Pinach (Pinac), ancienne localité de Dordogne, f. 230v
Piremil (Pirmil, Sarthe), f. 314
Pireennes (les Pyrénées), f. 5, 5v
Place Vert, nom donné à une route menant à la Roche-Derrien, f. 234
Plaisance, manoir près de Vannes, f. 374, 376, 398
Plaisir, résidence de Judicaël, aux alentours de l'ancienne paroisse de Plumieuc, Côtes-d'Armor, f. 103
Pleumonde (Plymouth, port de Grande-Bretagne), f. 345, 345v
Ploerin (Ploeren, Morbihan), f. 108
Ploermel, **Plermel** (Morbihan), f. 170, 172v, 205, 238, 238v, 239v, 252v, 253, 314, 356, 376v, 401,
Poissy (Yvelines), f. 172v
Poitiers (Vienne), f. 89v, 244, 244v, 245v, 248, 253, 253v, 272v, 273, 279v
Poitou, comté, f. 48, 89, 106v, 110, 110v, 132v, 156, 157v, 158v, 159, 160, 160v,

162, 204, 255, 272, 272v, 277, 279v, 356, 358v, 374v

Poitou, église de, f. 131v

Pont Arçou (Aziou), ancien pont sur le Jaudy menant à la Roche-Derrien), f. 234v

Pont Aubaut (qui mène à la ville de Pontaubault, Manche), f. 369

Pont de l'Arche (Eure), f. 387-388, 391v, 392

Pont de Se (Les Ponts-de-Cé, Maine-et-Loire), f. 244v

Pont d'Ouve (Les Ponts-d'Ouve, Manche), f. 254, 388v

Pont Neuff, f. 309

Pont Orson (mène à Pontorson, Manche), f. 359

Pont Eau de Mer (Pont-Audemer, Eure), f. 391v

Ponthieu, comté de Bretagne, f. 272

Ponthoise (Pontoise), f. 353

Pontorson (Manche), f. 137, 253v, 291, 296v, 297v, 298v, 346v, 347, 358v, 359, 368-370

Ponts sous Avranches (Manche), f. 395

Pontvillain (Pontvallain, Sarthe), f. 273v, 304v

Porrestre, Porrestrie ou Kaerpery, (Porchester, Grande-Bretagne), f. 38v, 39, 42

Porte de Jument, nom donné à une porte de la Roche-Derrien, f. 234

Porte de Naples, à Rome, f. 292

Porte de Richebourg, à Nantes, f. 306v, 308v

Porte de Troyes, à Troyes, f. 303

Porte Saint Anthoine, à Paris, f. 330v

Porte Saint Nicolas, à Nantes, f. 306v

Porte Saint Pierre, à Nantes, f. 306v, 307, 308v, 376v

Porte Sauvetout (à Nantes), f. 306v, 307v, 308v

Pouencé (Pouancé), f. 372, 372v, 373, 379

Poylli (Poillé-sur-Vègre, Sarthe), f. 304v

Pré Saint Aignan, (ancien pré de Nantes) f. 127v

Prieres, abbaye de (Morbihan), f. 167v, 170v, 179v

Provins (Seine-et-Marne), f. 169v

Puille (Pouille en Italie), f. 9v, 122, 176

Q

Quarrefour Sainte Katherine, à Paris, f. 330

Queynvan, port de Saint-Mathieu (Finistère), f. 123

Quidalet, Quidallet : v. Alettance

R

Rains : v. Reims

Raisons (eau de), rivière, Peut-être une erreur de lecture du mot latin Wisone (la Vilaine) dans les *Chroniques de France*, f. 91

Rance, fleuve au nord de la Bretagne, f. 395v

Ranonberhe, selon Froissart abbaye près de Berck, f. 317v, 318

Ranroit (Ile de Ranrouët, parc de la Brière), f. 299

Rastel (Rethel, Ardennes), f. 314v

Redon (Ille-et-Vilaine), f. 132, 267, 301, 314, 374v, 381v, 399, 401, 403

Redon, monastère de, f. 113v, 114, 132

Regues (Richmond, Grande-Bretagne), f. 288v bis

Reille, ancienne abbaye Saint-Pierre de Reille (évêché de Rennes), f. 389v

Reims, Reins, Rains (Marne), f. 159v, 179v, 238, 248, 302, 371

Reveille (Reigneville, Manche), f. 388v

Rennes (Ille-et-Vilaine), f. 50, 50v, 89, 98, 127, 128, 130v, 131v, 132, 133v, 136v, 139, 139v, 144, 148, 150v, 159, 160, 165v, 166v, 167, 171, 172v, 179, 185v-187, 188, 194v, 196v, 197, 210v, 219, 221v, 222, 223v, 224, 225v-226v, 244v-247v, 260, 268v-269v, 270v, 275, 278, 293, 297v, 304v-306v, 307v, 347, 356, 359, 363, 367, 367-368, 372, 372v, 375v-377, 378v, 381v, 384, 387, 390v, 399, 401, 404, 404v

Rennoys, comté, f. 110v, 128, 272v, 297v, 363

Richebourg : v. Cherbourg

Richemont, comté de, f. 216, 292v, 293v

Rieux (Morbihan), f. 301, 380

Rin (Rhin), fleuve, f. 51

Riolle, la (Château de la Réole, Gironde), f. 154, 230v

Roan : v. Rouen

Roche au Moyne, au Maine (château de la Roche-au-Moine, Maine-et-Loire), f. 160-161

Roche aux Esnes (château de la Roche aux Anes, sur la rivière de la Rance), f. 250v

Roche Bernard, La (Morbihan), f. 179, 219, 288v, 301, 401

Roche d'Iré, La (Maine-et-Loire), f. 299

Roche Derien (La Roche-Derrien, Côtes-d'Armor), f. 232-234v, 236-237v, 288v, 315v, 356, 358v
Roche Guion, La (La Roche-Guyon, Val-d'Oise), f. 392
Roche Million, La (aujourd'hui Meihan-sur-Garonne, Lot-et-Garonne), f. 230v
Roche Perio, La (château de La Roche Piriou, Morbihan), f. 187v, 199v, 202v, 204, 208, 208v, 254
Roche sur Ion, La (La Roche-sur-Yon, Vendée), f. 279v, 280
Rochelle, La (Charente-Maritime), f. 204, 219, 272v, 274v, 277, 391
Rome, Romme (Italie), f. 2, 6, 9v, 15v, 27v, 30v-31v, 34v, 38-42v, 50v-51v, 54v, 73, 75, 75v, 78v, 80, 86, 89v, 93, 104, 105, 113v, 119, 119v, 135, 143v, 144, 162, 166, 172, 174v, 176, 177v, 291v-292v, 298v, 406
Rosebecque (Roosebeke, Flandres), f. 317
Rosne (Rhône), fleuve, f. 172
Rouen, Rouan, Roan (Seine-Maritime), f. 125, 134v, 146, 156, 158v, 253v, 351v-353, 383v, 385, 387, 388, 392, 392v, 399
Rudupidi (Richborough, ancien port de Grande-Bretagne), f. 37v, 39

S

Sablé (Sarthe), f. 304v, 324v, 331, 331v, 359v, 362, 362v
Sabrine (Severn), fleuve anglais nommé Abran en breton, f. 23v, 24v, 31v
Saint Pierre (quartier de Rome), f. 291v, 292
Saine, Sainne, Soinne, Senne (Seine), fleuve, f. 73, 122v, 128v, 231, 253v, 352, 352v, 391v, 392v
Saint Amphilabe, (Eglise de Saint-Amphibalus à Winchester selon Monmouth), f. 81v
Saint André, église de Nantes, f. 124v
Saint Angle, château à Rome, f. 291v, 292
Saint Aubin, église de Guérande, f. 125, 125v, 270
Saint Aulbin (Aubin), abbaye d'Angers, f. 167, 368, 387
Saint Briec (Côtes-d'Armor), f. 127v, 144, 288 bis, 340, 401
Saint Briec des Vaulx (aujourd'hui Saint-Briec-des-Iffs, Ille-et-Vilaine), f. 288v, 348v
Saint Briec, monastère de, f. 99, 114

Saint Callays (Saint-Calais, Sarthe), f. 304v
Saint Cantin : v. Saint Quentin
Saint Cierge (Serge), église d'Angers, f. 122v
Saint Clemens (Clément), église de Nantes, f. 393v
Saint Clou (Saint-Cloud, Hauts-de-Seine), f. 349, 349v, 374
Saint Corentin : v. Kemper Corentin
Saint Denis (abbaye), f. 119v, 238, 301v, 304v
Saint Denis (Seine-Saint-Denis), f. 152, 349, 373v, 374
Saint Donacian (Donatien) **et Rogacian** (Rogatien), église de Nantes, f. 129v
Saint Eloy (abbaye du mont Saint-Eloi, près d'Arras), f. 284v
Saint Estienne (abbaye à Caen), f. 397
Saint Florens (Saint-Florent-le-Vieil ?, Maine-et-Loire), f. 122v, 127, 143v, 366v
Saint Germain des Prés, monastère près de Paris, f. 119v
Saint Germain en Laye (Yvelines), f. 332v
Saint Gildas de Ruys (Rhuys), abbaye dans le Morbihan, f. 167
Saint Golven, oratoire près de Rennes, f. 116
Saint Hilaire, église de Tours, f. 156v
Saint Jagu (abbaye de Saint-Jacut, Côtes d'Armor), f. 52v
Saint Jame ou Saint Jacque de Bevron (Saint-James-de-Beuvron, Manche), f. 163, 382, 386v
Saint Jehan (Saint-Jean-Breveley, Morbihan), f. 309, 309v
Saint Jehan d'Annemours (église Saint-Jean-Baptiste de Nemours, Seine-et-Marne), f. 304
Saint Jouin, église de Saint-Jouin-les-Marnes (Deux-Sèvres), f. 127
Saint Judicael, église à Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine), f. 136
Saint Lo (Saint-Lô, Manche), f. 388v, 393v, 394v
Saint Mahé (Saint-Mathieu-de Finnetterre, Finistère), f. 206, 276v, 278, 288v
Saint Maigrin (Charente-Maritime), f. 387v
Saint Malo, Maslo (aussi désigné par Saint Malo de l'Isle), f. 136, 150v, 165v, 168, 272, 272v, 277-278, 289, 291, 350, 350v, 364, 373, 401
Saint Martin, église de Tours, f. 87v, 156v
Saint Meen (Saint-Méen-le-Grand, Ille-et-Vilaine), f. 102v, 127, 136

Saint Melaine, abbaye à Rennes, f. 81v, 376v
Saint Nazaire (Loire-Atlantique), f. 299, 300
Saint Nycolas, abbaye d'Angers, f. 379
Saint Nycolas, église de Calais, f. 343
Saint Omer (Pas-de-Calais), f. 180, 181v, 249-250, 284v, 301v, 317v, 319, 343
Saint Pabut : v. **Saint Tugual**
Saint Pierre d'Arve (Saint-Pierre-sur-Erve, Mayenne), f. 304v
Saint Pierre et Saint Poul (Paul), cathédrale de Nantes, f. 127v, 129, 346v, 350, 374, 375, 375v
saint Pierre et saint Paoul (Paul), basilique de Rome, f. 172, 174v
Saint Pierre, cathédrale de Vannes, f. 358, 373
Saint Pierre, église de Rennes, f. 377, 378
Saint Pol, Paoul (Paul), ostel de (à Paris), f. 304v, 330, 331, 363v, 373v,
Saint Poul (Paul), église de Londres, f. 222
Saint Quentin, Quantin, Cantin (Aisne), f. 181, 284v, 301v, 302
Saint Sanson, église de Dol, f. 146v
Saint Sauveur, couvent de Redon, f. 120v
Saint Sauveur le Vicomte (Manche), f. 254, 288, 396v, 399
Saint Sege (Saint-Siège, Vatican), f. 161, 169, 176, 244, 404
Saint Sepulchre (à Jérusalem), f. 135, 137v, 138, 153v, 166v, 170
Saint Supplice (Saint-Sulpice-la-Forêt, Ille-et-Vilaine), f. 306
Saint Tugual, Tugal, cathédrale de Tréguier, f. 171, 375
Sainte Basille (Sainte-Bazeille, Lot-et-Garonne), f. 230v
Sainte Croix, monastère de Guingamp, f. 146, 149
Sainte Croix, monastère de Kemperlé, f. 136v, 139v, 144
Sainte Ermine (château de Sainte-Hermine ? Vendée), f. 358v
Sainte Ewandrille (abbaye de Sainte-Wandrille, Seine-Maritime), f. 134v
Sainte Katherine (Sainte-Catherine-de-Fierbois, Indre-et-Loire), f. 392v
Sainte Marie de Bocquihen (monastère à Buckingham, Grande-Bretagne), f. 148
Sainte Marie, église de la localité de Sainte-Marie (Ille-et-Vilaine), f. 136
Saintes (Charente-Maritime), f. 112, 122v

Salines, Lac salé en Afrique, indiqué par Nennius dans son *Historia Brittonum*, f. 21
Salle Quiriaque, nom latin désignant Guérande, f. 116
Sallebernie en la Montaigne : v. **Kaercarodoch**
Samotracie (Samothrace, île grecque), f. 7
Sanaar (Shinéar), plaine de Babylonie, f. 4v
Saponarias (nom latin désignant Savennières, Maine-et-Loire), f. 113
Sarte (Sarthe), rivière, f. 304v
Saturnienne, cité légendaire d'Italie, f. 6
Saulloigne (Sologne), région, f. 243v
Sault du Jeant Geomagoth, f. 23
Saumur, Saumur (Maine-et-Loire), f. 366v, 367, 370, 374v
Savoie (Savoie), f. 368
Saxonie, Saxonnie (Saxe), f. 58, 58v, 80v
Scilestre (Silchester), f. 69v, 82
Segré (Maine-et-Loire), f. 379
Sené la Vieille (Sienne, Italie), f. 373
Senlys (Senlis, Oise), f. 320v
Senne : v. **Saine**
Sens, Scens (Yonne), f. 31v, 304
Sillé le Guillaume (Sarthe), f. 349v
Sirye, Surie, Surye (Syrie), f. 4, 78, 135, 146v, 152v, 153
Sithie (Scythie, ancien territoire des Scythes), f. 5v
Sizeth (Chizé, Deux-Sèvres), f. 277
Soinne : v. **Saine**
Soissons, Ssoyssons (Aisne), f. 118v, 119
Somme, fleuve, f. 141v, 231, 284v, 302v, 351v
Sore (Soar, rivière de Grande-Bretagne), f. 25v, 26v
Sorie, Sorrie (Soria, Castille), f. 271v, 274
Succenio (château du Suscinio, Morbihan), f. 167, 168, 219, 254, 279, 310, 312v, 313v, 331v

T

Tamise, Thamise, fleuve de Grande-Bretagne, f. 51, 23v, 36, 49v, 195v, 288v bis, 297,
Tancarville (Seine-Maritime), f. 392v
Teillay (Ille-et-Vilaine), f. 309
Tenedon (Ténédos, port de Phrygie), f. 10
Terre sainte, f. 165v, 166v, 168
Thallensac (Talensac, Ille-et-Vilaine), f. 102v
Thanaj (Thanaïs, aujourd'hui le Don), fleuve de Russie, f. 4

Thanor (Taurus), chaîne de montagnes en Anatolie, f. 4
Therouenne (Thérouanne, Pas-de-Calais), f. 125, 284v
Thessalle, Thesalle (Thessalie, Grèce), f. 38, 264
Thorigne (Thorigni-sur-Vire, Manche), f. 390v
Thoring (Région de Thuringe, Allemagne), f. 125
Thoulouse, Tholouse (Toulouse, Haute-Garonne), f. 173v, 174v, 243v, 301, 301v
Thunes (Tunis, tunisie), f. 169v
Tibre, fleuve en Italie, f. 6, 13, 14, 15v
Tintogal (château de Tintagel, lieu légendaire, Grande-Bretagne), f. 67-68
Tirace (région de la Thiérache), f. 181
Tombelaine, Tombelene, Tumble Helene (Manche), f. 77, 382v, 383, 386v, 396v
Totonésie, Thotonésie (Devon), port de Grande-Bretagne, f. 22v, 39, 56, 61v
Toucque (Touques, Calvados), f. 353, 356, 399
Touffou (Torfou, Maine-et-Loire), f. 314, 395v
Toull (Tulle, Corèze), f. 125v
Tour au Geant (grande tour de la cité-des-Légions), f. 75
Touraine, Thouraine, f. 156, 157v, 158v, 162, 243v, 272v, 273v, 330, 332, 332v
Tournay (Belgique), f. 161, 182v, 183, 188v
Tours (Indre-et-Loire), f. 22, 22v, 86v-87v, 88v, 91, 114v, 118v, 122v, 126, 155, 156, 156v, 315, 315v, 326-327, 328, 329, 342-343, 366v, 379v, 404v, 405
Touscanne, Tuscanne (Toscane), f. 6, 106v, 117
Tousche (La Touche), manoir près de Nantes, f. 375
Trace (Thrace), f. 5v, 8v
Trangouff (Trogoff), f. 250v
Treguer, Triguer (Tréguier, Côtes-d'Armor), f. 92v, 171, 232, 232v, 288v, 401
Treves (Trèves, Allemagne), f. 50v, 125
Triguer, monastere de, f. 99
Trihen, (Château de Tringhen, près de Berk selon Froissart), f. 317v
Trinité (La), abbaye à Caen, f. 397
Trinité en Porhoet (Trinité-en-Porhoët, Morbihan), f. 309
Trinoante : v. Troye Neuffve
Trivieres (Trévières, Calvados), f. 393v-394v
Troye (Asie mineure), f. 1v, 5v, 8, 8v, 9v-12v, 18v, 19v, 20, 21, 23v, 34

Troye Neuffve, Neuffve ou la Restauree ou Troynante ou Trinoante (v. aussi Londres) f. 12v, 24, 25v, 28, 30v, 32, 33-34

Troyes (Aube), f. 125v, 284, 302v, 353

Tuffauges, Tuffalges (région autour de Tiffauges), f. 112v, 128

Tuffauges, Tuffalges (Tiffauges, Vendée), f. 111v

U

Udon : v. Oudon

Ust, chateau d', f. 300v

V

Vadepont (Radepont, Eure), f. 158

Val de Rueil (Le Vaudreuil, Eure), f. 158

Vallain : v. Pontvollain

Valloignes (Valognes, Manche), f. 393, 393, 393v, 397

Varades (Loire-Atlantique), f. 131

Vaucouleur, lande de (selon Le Baud, près de Dinan), f. 369v

Vaucours (Vaujourns, Seine-Saint-Denis), f. 399

Vencelles (Vaucelles), abbaye près de Cambrai, f. 302

Vendosme (Vendôme, Loir-et-Cher), f. 163, 304, 304v, 391v, 405

Venedoce : v. Norgalles

Venise (Italie), f. 11v, 343v

Vennes, Venes (Vannes, Morbihan), f. 50, 50v, 87v, 89, 91, 92v, 93v, 94, 95, 98, 100, 109, 123v, 124v, 125, 184v, 187v, 188, 199v, 205, 207v, 210v, 218-219v, 221-227v, 229, 231, 236v, 238, 267, 267v, 279, 297v, 300, 303v, 305, 305v, 309, 309-310v, 311v, 312v, 313v, 323, 324v, 338-339, 341v, 345, 351, 354v, 356, 357v, 358, 363, 384, 384v, 396v, 398, 399-400, 401, 403v, 404

Verdun (Meuse), f. 125v

Vermandoys (le Vermandois, pays de Normandie), f. 273, 284v, 333

Vernoil, Vernioil, Verneill (Verneuil-sur-Avre, Eure), f. 158, 365, 365v, 391, 391v

Vernon (Eure), f. 391v

Vertus (Marne), f. 302v

Viennoys (Le Viennois, région de la Vienne), f. 343

Vierges, monastère des (la tradition le situe à Edimbourg), f. 95

Viесеiche (Visseiche, Ille-et-Vilaine), f. 147v

Vieuville, La, abbaye de (Ille-et-Vilaine), f. 157

Villaigne (la Vilaine), fleuve, f. 110v, 116, 124v, 245, 300v, 309

Ville saint Pierre, dans le Ponthieu selon Le Baud, f. 104

Villeneuffve (Villeneuve, abbaye de Nantes), f. 159

Vire (Calvados), f. 391, 393, 394v, 395

Viterbe (Italie), f. 177

Vitré (Ille-et-Vilaine), f. 147, 305, 400, 401

W

Wesmoustier (Westminster, Grande-Bretagne), f. 142, 345v

Windsor, Widesorre (Windsor, Grande-Bretagne), f. 188v, 210v, 229, 299v

X

Xantonge (région du Saintonge), f. 255, 277, 374v

Y

Yanville (Janville, Eure-et-Loir), f. 370v

Ybernie : v. **Irlande**

Yeumes (Exmes, Orne), f. 392

Yllion : v. **Troye en Asie mineure**

Ynianao (Ninian, affluent de l'Oust, Ille-et-Vilaine), f. 103

Ypre, **Yppre**, Ypres (Belgique), f. 180, 290, 316v-317v

Ysar (rivière de l'Isac, Loire-Atlantique), f. 110v

ANNEXE 1 / LISTE DES ROIS DE LA GRANDE-BRETAGNE SELON LE BAUD

ROIS LEGENDAIRES

Brutus
Locrinus, Kamber, Albanatus (fils du précédent)
Madan (fils de Locrinus)
Mempricius (fils du précédent)
Hebranc (fils du précédent)
Brutus II (fils du précédent)
Leir (fils du précédent)
Ruchudibras (fils du précédent)
Bladud (fils du précédent)
Leir II (fils du précédent), puis Cordeille sa fille
Marganus et Cymedagius (petits-fils du précédent)
Rewallon (fils de Cymedagius)
Gurgucius (fils du précédent)
Sicillius (fils du précédent)
Jago (neveu de Gurgucius)
Kymarius (petit-fils de Sicillius)
Gorbodugo
Ferrex et Perrex (fils du précédent)
[Dissension entre cinq rois]
Donvallon
Belnius et Brenius (fils du précédent)
Baptrus (fils du précédent)
Guthelin (fils du précédent), puis Marcie son épouse
Sicillinus II (fils du précédent)
Rimarius (fils du précédent)
Daverius (frère du précédent)
Morvid (fils du précédent)
Gorbanian (fils du précédent)
Arthagalon (frère du précédent)
Elidure (frère du précédent)
Arthagalon (frère du précédent)
Elidure (frère du précédent)
Indigenius et Peredinius (frères du précédent)
Elidure
Gorbanian (fils d'Elidure)
Marganus (fils d'Arthagalon)
Eumanus (frère du précédent)
Judual ou Juduallo (fils d'Indigenius)
Rimo (fils de Peredinius)
Geroncius (frère du précédent)
Catellus (fils du précédent)

Corlus
Porrex
Cherim
Fulgenius (fils du précédent)
Edaldus (frère du précédent)
Andrageus (frère du précédent)
Urianus (fils du précédent)
Elus
Cledancius
Cleothenus
Gurgustius
Merianus
Belcondo
Capis
Oneus
Sicillinus
Belgabreth
Archamais (frère du précédent)
Eldol
Rediou
Roderchius
Samal
Pirus
Sapor
Dignellius (fils du précédent)
Hely (fils du précédent)
Lud (fils du précédent)
Cassibellanus (frère du précédent)
Tenencius (neveu du précédent)
Kymbelius (fils du précédent)
Guidon (fils du précédent)
Arviragus (frère du précédent)
Marius (fils du précédent)
Croillus (fils du précédent)
Lucius (fils du précédent, premier roi chrétien)
[Domination des Romains]
Carausius
Asclepiodote
C(h)oel (usurpateur)
Contancien (sénateur romain, gendre du précédent)
Constantin I (fils du précédent)
Octuaire (usurpateur)
Maximian (sénateur romain, gendre du précédent)
Gracian (usurpateur)

Constantin II (fils de Sallomon I, roi de Bretagne)
Constant (fils du précédent)
Vortigern (usurpateur)
Vortmer (fils du précédent)
Aurelie (fils de Constantin II)
Uter Pandragon (frère du précédent)
Arthur (fils du précédent)
Constantin III (cousin du précédent)
Conan Aurélie (usurpateur)
Mortiperus
Malgo
Cataricus
[Invasion des Saxons, les Bretons se retirent en Galles et en Cornouaille]
Cadvan et Edelfric
Cadvallon (fils de Cadvan)

ROIS HISTORIQUES

Cadvalladrus (fils du précédent, mort en 689)
Ivor (fils du précédent)
[Domination des Anglo-Saxons]
Elseaume (premier roi anglais)

Au folio 142v, Le Baud reprend la lignée des Anglais en suivant celle proposée par Vincent de Beauvais.

Elly
Selmy
Edilbertus (535-640)²⁷⁹⁹
Ealdbasus (640-665), premier roi anglais chrétien
Hegbertus (665-673), fils du précédent
Lotaire (673-685), frère du précédent
Edric (685-687)
[Invasion des vikings]
Wiered (691-721), fils d'Hegbertus
Edilbert (721-729), fils du précédent
Eldred
Alfred, (871-899)²⁸⁰⁰, frère du précédent, premier roi régnant sur toute l'Angleterre
Edouard l'Ancien, fils du précédent
Edelstane (924-939), fils du précédent
Emond (939-946), frère du précédent
Alered (946-955), frère du précédent

²⁷⁹⁹ Cette date et les suivantes sont données par Le Baud

²⁸⁰⁰ Date retenue par les historiens

Edinus (955-959), fils d'Emond
Egarus (959-975), frère du précédent
Edouard le Martyre (975-978), fils du précédent
Edred (978-1013), frère du précédent
[Invasion des Danois]
Edred, Edeldred (1014-1016)
Edmond Côte-de-fer (1016), fils du précédent
Cuenuth (1016-1035), usurpateur danois
Herold (1035-1040), fils du précédent
Hardecuenuth (1040-1042), frère du précédent
Edouard (1042-1066), fils d'Edred
Heraud (1066), neveu du précédent
[Début de la lignée des Normands]²⁸⁰¹
Guillaume le Conquérant (1066-1087), petit-neveu d'Emma de Normandie, épouse d'Edred
Guillaume II (1087-1100), fils du précédent
Henri 1^{er} (1100-1135), frère du précédent
Henri II (1154-1189), petit-fils du précédent
Richard 1^{er} cœur de Lion (1189-1199), fils du précédent
Jean-sans-Terre (1199-1216), frère du précédent
Henri III (1216-1272), fils du précédent
Edouard 1^{er} (1272-1307), fils du précédent
Edouard II (1307-1327), fils du précédent
Edouard III (1327-1377), fils du précédent
Richard II (1377-1399), petit-fils du précédent
Henri IV (1399-1413), cousin du précédent
Henri V (1413-1422), fils du précédent
Henri VI (1422-1461), fils du précédent

²⁸⁰¹ Nous donnons les dates retenues par les historiens.

ANNEXE 2 / LISTE DES ROIS ET DUCS DE BRETAGNE

ROIS LEGENDAIRES DE BRETAGNE

Humbaut
Conan Mériadoc
Grallon
Salomon I
Audroen (fils du précédent)
Budicus (Budic I)
[Le Baud semble ignorer Budic II, fils du précédent]
Hoel 1^{er} le Grant (fils du précédent)
Hoel II (fils du précédent)
Allain 1^{er} (fils du précédent)
Hoel III (fils du précédent) avec
Judicaël
Salomon II (fils du précédent)

ROIS HISTORIQUES DE BRETAGNE

Allain II le Long (neveu du précédent),
mort en 680 (en réalité 689)
Riwallon Murmazo
Deroch (fils du précédent)
Riathan (fils du précédent)
Jona (fils du précédent)
Judual (fils du précédent)
Comorus, comte de Leon (usurpateur)
Judual
Juhael (fils du précédent)
Judicael (fils du précédent)
Daniel Dremruz
[La Bretagne est alors divisée :
Comté de Nantes : Conobert(e),
Budic III
Comté de Vannes : Maclian,
Gueroch
Comté de Léon : Corsoldus
Comté de Cornouaille : Jehan,
Daniel, Budic, Mellanius, Rinodius]
Arastanus
Neomenon (845-851)
Erispogius (851-857), fils du
précédent,
Salomon III (857-874), cousin du
précédent,
[Guerre de succession entre
Pascevenetus et Gervant, 874-876]

[Guerre de succession entre Alain 1^{er} et Judicael, 876-890]

DUCS DE BRETAGNE

Alain 1^{er} le Grand (890-907), neveu de
Salomon III
Gourmaelon (908-913)
Alain Barbetorte (936-952), petit-fils
d'Alain le Grand
Drogon (952-958), fils du précédent,
régence de Thibaud de Blois et
Foulques d'Angers
Hoel 1^{er} (960-980), fils d'Alain
Barbetorte
Guérech (980-988), fils d'Alain
Barbetorte
Alain II (988-990), fils de Guérech
Conan 1^{er} le Tort (990-992)
Geoffroi 1^{er} (992-1008), fils du
précédent
Alain III le Roux (1008-1040), fils du
précédent, régence de Havoise sa
mère, 1008-1012
Conan II (1040-1066), fils du
précédent, régence de Eudon son
oncle, 1040-1047
Hoel V (1066-1084), neveu du
précédent
Alain IV Fergaud (1084-1115), fils du
précédent
Conan III le Gros (1115-1148), fils du
précédent
Berthe (1148-1156), fille du précédent,
régence de Eudon son mari, 1148-
1156
Conan IV le Jeune (1156-1166), petit-
fils du précédent
Constance (1166-1196), fille du
précédent, régence d'Henri II
d'Angleterre son beau-père, 1166-
1181, puis régence de Geoffroy II, son
mari, 1181-1186
Arthur I (1196-1203), fils du précédent
Alix (1203-1221), sœur du précédent,
régence de Guy de Thouars, son
beau-père, 1203-1213, puis de Pierre
Mauclerc, son mari, 1213-1221

Jean 1^{er} le Roux (1221-1286), fils du précédent, régence de Pierre Mauclerc son père, 1221-1237

Jean II (1286-1305), fils du précédent
Arthur II (1305-1312), fils du précédent
Jean III (1312-1341), fils du précédent

[Guerre de succession entre Charles de Blois et Jean de Montfort, fils de Jean III, 1341-1364]

Jehan IV le Vaillant (1365-1399, fils du précédent, régence de Jeanne de Flandres sa mère, 1345-1357

Jehan V (1390-1442), fils du précédent
François 1^{er} (1442-1450), fils du précédent

Pierre II (1450-1457), oncle du précédent

Arthur III (1457-1458), frère du précédent

François II (1458-1488), neveu du précédent

ANNEXE 3 / VERSION DU MANUSCRIT FR. 8266

CHAPITRE LIV DU LIVRE III

Ung raisonnement de l'acteur touchant la diversité du temps que regna ledit roy saint Judicael de Bretagne ; et aussi de plusieurs autres roys pareillement.

Il est assavoir que combien que la lignie Riwallons Murmazon - savoir ledit Riwallon, Deroch son filz, Nathan, Jona, Judual, Juhael et Judicael, duquel derrainement a esté escript - soit en ceste ystoire mise et escripte après celle de Hoel - c'est assavoir Hoel seurnommé le Grant qui fut au temps Artur roy de la Grant Bretagne, de Hoel son filz II^e de ce nom, de Allain le Long, laquelle chose a esté faicte en enssuivant l'acteur des *Cronicques d'Armorique* qui ainsi les avoit ordonnees - toutesfois selon la concordance des ystorians au temps que Geffroy Artur raconte lesditz Hoel le Grant et toute sa generacion avoir regné, celle dudit Riwallons regnoit en celui mesme temps ainsi que dient l'acteur des *Cronicques de France*, Sigibert, Vincent et autres plusieurs. Car comme rapporte ledit Geffroy, qui descript la lignie de Conan le premier roy de la Moindre Bretagne et dudit Hoel le Grant qui yssi dudit Conan jucques a Allain le Long le derrenier roy d'icelle lignie, icelui roy Allain regna en ladicte Moindre Bretagne jucques environ l'an VI^c IIII^{xx} IX. Et lesditz acteurs des *Cronicques de France*, Sigibert et Vincent, dient que dès l'an VI^c XLIII Judichael fist paix avecques Dagobert roy de France ; et estoit celui Judicael semblablement le derrenier de la lignie Riwallons qui succedast o son heritage. Par quoy clerement appiert que ces deux lignies regnerent emsemble et que aussi ilz finirent comme ung mesme temps. Et la cause pourquoy elles furent ainsi mises l'une après l'autre en l'ordonnance de l'istoyre, jasceit ce qu'elles fussent comtemporelles, est ainsi come je croy pource que leurs faits ne sont point entremeslez les ungs es autres par quoy il semble qu'ilz eussent succédé l'un a l'autre ou royaume. Mais il n'est pas trouvé qu'en tout le lignage Riwallons, depuis ledit Riwallons jucques a saint Judichael, fors les deux s'appelast roy mès seulement princes royaulx ou contes ou consulz, ne aussi que Judichael regnast fors en Allethense. Parquoy ainsi que je croy, jasceit que leurs ystoires s'en taisent, ilz estoient subgetz au dessus ditz roy Hoel et autres princes¹.

¹ La fin du chapitre est rayé de traits rouges : *ou prelas dont les dabtes, sont escripz iceulx roys et princes au regne ilz les affermoient et escrivoient avoir esté en celui temps. Mais il se y treuve des contrarietez qui ne se y peuent accorder legierement comme que le roy Artur de la Grant Bretagne et Clotaire le roy de France regnassent en ung temps ainsi que a esté dit ou XXXVII^e chappitre cy dessus. Et aucunesfoiz advient celle contrarieté par le vice des escrivaings.* Ce passage est conservé dans le ms 941.

ANNEXE 4 / CARTE DE L'ILE DE BRETAGNE
AU TEMPS DU ROI ARTHUR



ANNEXE 5 / CARTE DE LA BRETAGNE





Uy commence vne compilation des
chroniques & histoires des frances par em
luis & premier lepreux de france.

Omnis tunc fuit que
a tunc surmounta
ture & chassant la mer
pille de ceste monde
ne me comencie h
ladubitant ne de p
rite ou sus alle d'au pte. f. a. b. i. a. c. l.
pmentable. am. au. d. u. t. d. v. l. u. n. t. o. n.
h. a. s. i. n. d. i. m. i. t. s. f. o. u. r. q. u. o. r. e. n. d. i. m. t. h. e. r. d.
p. v. i. l. l. e. t. e. c. o. m. m. u. n. t. e. s. t. i. h. p. a. v. l. a. n. a. x. d.
v. a. i. s. o. n. e. f. o. n. t. a. l. e. t. e. n. n. e. s. p. a. v. n. a. m.
a. l. a. b. o. r. n. e. d. m. u. n. d. e. t. a. n. e. l. l. e. n. e. s. t. f. e. m.
p. l. a. b. l. e. n. e. l. l. e. s. q. u. e. h. e. r. e. n. t. i. l. l. e. n. a. u. c. a. n. t. h. u.
l. a. b. a. u. t. e. m. o. v. i. a. n. t. a. c. a. v. l. a. h. a. n. t. e. f. o. n.
c. o. u. s. a. r. e. t. h. e. r. e. t. l. e. p. t. o. r. n. e. r. e. t. m. o. s. t. i.
b. l. e. P. t. a. i. s. i. d. e. l. a. n. e. s. t. d. e. m. e. r. a. m. e. c. o. m. p.
l. e. t. r. a. n. s. l. u. o. s. a. n. t. e. l. e. s. d. i. u. n. t. s. i. n. t. r. u. c. t. i. c. a. s.
e. t. l. e. s. d. i. u. n. t. s. p. e. n. s. i. l. l. e. n. t. f. o. r. d. e. l. a. m. i. t. a. m.

Andre. maie elle est avoie avue. Et le
son uoie ne cochoistre. La boce p. h. a. l.
se esse a. w. i. s. t. d. e. n. o. u. s. a. v. e. s. s. e. t. e. s. t. f. o. i.
p. v. d. e. l. a. m. o. r. t. e. s. t. l. e. n. o. m. p. t. a. n. e. n. u. m. e.
d. o. s. e. a. n. m. o. n. d. e. n. e. n. e. s. t. f. o. r. s. l. a. t. e. r. a.
f. e. u. l. l. e. n. t. l. a. q. u. e. l. l. e. a. m. h. i. m. e. u. r. h. a. n.
o. u. s. r. e. t. a. r. d. e. e. n. f. e. s. t. r. u. m. p. h. e. r. t. u. e. l. a.
m. e. d. i. s. t. r. u. l. o. r. e. e. t. l. e. c. o. s. f. u. e. z. a. n. d. e. e. n. d. u.
C. a. v. r. e. n. o. m. m. e. r. n. e. p. e. n. t. v. a. m. o. r. t. e. s. t.
a. b. o. l. i. t. n. e. c. h. a. m. i. t. e. s. t. i. n. t. i. s. t. e. m. p. e. s. t. i.
l. o. n. d. s. t. o. r. n. e. c. h. a. n. t. s. r. e. v. o. l. u. t. i. o. n. s. a. n. t.
e. t. e. s. t. e. l. e. s. m. e. n. t. o. u. s. q. u. e. n. a. t. u. r. e. s. i. n. t. f. o. n. d. u.
b. i. c. a. r. e. s. h. a. b. i. l. i. t. e. s. e. t. e. s. t. e. r. e. n. o. m. m. e. r. e. v. o. l. u. t.
q. u. e. n. a. t. u. r. e. s. e. t. i. n. t. e. n. t. f. o. n. d. u. m. d. e. n. e.
b. r. e. n. a. m. e. n. t. d. i. s. t. a. n. t. l. a. b. o. u. d. e. o. b. t. a. n. t.
e. t. h. i. s. t. o. r. i. e. s. d. e. n. e. p. l. u. s. d. i. u. n. t. e. d. e. l. o. n. n. e.
a. l. o. r. e. v. i. v. i. t. a. n. t. e. s. d. e. v. i. t. e. s. d. o. n. t. h. o. n. t.
e. s. t. c. o. m. m. e. r. e. s. t. e. n. o. n. h. a. n. t. e. s. p. h. a. n. t. d. e. h.
p. l. i. s. t. a. n. t. e. d. i. s. t. a. n. t. n. e. d. i. s. t. a. n. t. e. s. t. e. s. t. a.
n. e. c. e. s. s. a. i. r. e. e. n. p. a. n. d. e. r. e. t. e. n. p. e. l. e. s. p. o. t. t. e.
d. e. u. r. f. o. u. n. t. e. q. u. e. s. o. n. t. d. i. s. t. r. u. c. t. u. r. e. s. e. n.
d. e. v. i. t. e. s. r. e. m. p. l. i. s. t. e. s. e. t. e. c. o. m. m. e. r. e. s. t. e. s. t. e.
f. e. m. e. n. t. o. u. s. d. e. s. e. u. r. h. a. u. t. m. e. n. t. o. u. s. a. i. s.
l. e. n. t. e. r. e. s. e. t. e. v. i. t. a. n. t. d. e. a. l. e. s. m. i. s. e. r. i. e.
d. i. c. f. o. n. t. i. b. u. s. d. e. n. e. s. t. d. i. u. n. t. e. p. e. s. t. i. l. l. e. s.
r. e. n. o. m. m. e. r. e. s. d. i. c. t. u. r. e. s. d. i. u. n. t. e. s. t. e. n. t. e. s.
c. o. n. t. a. i. n. e. l. e. s. r. i. m. e. n. t. o. u. s. t. o. u. r. n. e. c. o. s.
l. a. h. o. n. e. t. p. o. u. r. a. l. o. n. e. s. t. a. c. t. e. s. t. e. n. t. e. s. t. e.
m. u. n. d. e. e. t. e. x. e. m. p. l. a. i. r. e. p. a. v. l. e. s. a. n. t. i. k. p. u.
i. s. t. i. l. l. e. s. e. n. t. e. s. d. e. l. e. m. e. n. t. o. u. s. a. u. t. u. r. e. s. t. a. b. o. r.
d. e. s. m. a. i. n. a. n. t. e. s. t. e. n. t. e. s. t. e. s. t. e. S. i. a. n. t. e. d. i. c. t.
l. e. p. r. i. o. r. e. l. e. s. a. n. t. h. a. c. t. u. r. e. d. e. h. a. n. t. e. t.
v. a. l. l. e. n. t. e. s. t. i. b. a. n. t. o. s. q. u. e. d. e. m. a. l. d. e. c. o. u. n. t. e.
d. e. c. h. a. s. t. e. a. n. o. u. d. e. r. o. g. e. d. e. l. a. n. t. n. e. a. n.
m. o. n. s. e. i. d. e. n. t. e. p. r. e. h. e. d. u. b. i. t. e. n. o. n. d. i. m. o. u.
p. e. m. e. n. t. e. n. t. n. e. a. n. d. i. a. m. a. s. c. o. s. t. a. n. t.
p. a. v. l. e. s. t. o. u. s. h. i. e. n. d. o. m. m. a. n. d. e. m. e. n. t.
c. o. n. t. a. i. n. e. s. e. n. t. e. n. t. e. n. t. e. n. t. e. n. t. e. n. t. e. n. t. e.



INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

ŒUVRES DE LE BAUD

Manuscrits

Bréviaire des Bretons, XV^e, Paris, BNF, Fr. 6012 (f.1 à 74)

Bréviaire des Bretons, XV^e, Paris, BNF, Fr. 25211

Bréviaire des Bretons. XVI^e, Paris, BNF, Fr. 25212

Chroniques des rois et ducs et princes de Bretagne, Angers, BM, 941

Compilation des croniques et ystores des Bretons, Paris, BNF, Fr. 8266 [numérisé sur Gallica]

Chroniques de Bretagne, XV^e, Poitiers, BM, 171 (le début manque)

Histoire des rois et ducs de la Bretagne Armorique, fin XV^e, Saint-Petersbourg, Hermitage 5Z (f.1 à 12)

Livre des cronicques des roys, ducs et princes de Bretagne armoricane aultrement nommée la moindre Bretagne, 1505, London British Library Harleian, 4731

Chroniques de Vitré et Généalogie des rois, ducs et princes de Bretagne, Paris, BNF, Fr. 25177

Chroniques des maisons de Vitré et de Laval. XV^e, Poitiers, BM, 338

Chroniques de Vitré, XVII^e, Paris, BNF, Fr. 24041

Généalogie des très anciens roys, ducs et princes qui, au temps passé, ont regy et gouverné la Bretagne, XV^e, Paris, BNF, Fr. 6011 (f.3v à 19v) [numérisé sur Gallica]

Genealogie des tres anciens roys, ducs et princes qui, au temps passé, ont regy et gouverné ceste royalle principauté de Bretagne, fin XV^e, Genève, BU, Fr. 131 (f.2 à 21)

Histoire généalogique des seigneurs de Vitré, de Montfort et de Laval, XVI^e, Paris, BNF, Fr. 32615

Editions modernes

Histoire de Bretagne avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval, éd.

d'Hozier, Paris, Gervais Alliot, 1638 (est également édité dans cet ouvrage le *Bréviaire des Bretons*)

Cronicques et ystoires des Bretons, éd. Charles de La Lande de Calan, Rennes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1907-1922, 4 volumes (édition partielle)

Généalogie des roys, ducs et princes de Bretagne, éd. Jean Kerhervé dans *Bretagne et pays celtiques : langues, histoire, civilisation : mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot* réunis par Gwennoelé Le Menn, Saint-Brieuc, Presses universitaires Rennes, 1992.

ARTICLES SUR LE BAUD

Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Age, Paris, Fayard, 1992, p.1180-1181

Dictionnaire du Moyen Age, sous la direction de Claude Gauvard, Alain de Libera, Michel Zink, Paris, PUF, 2012 (4^{ème} édition), p.820 et 821

Grand dictionnaire historique, sous la direction de Louis Moreri, Tome II, Basle, Jean Brandmuller éditeur, 1731, p.179

Histoire littéraire du Maine, sus la direction de Barthélémy Hauréau, tome II, Paris, Julien, Lanier et Cie éditeurs, 1852, p.163 à 174

Brown, Cynthia J., « Dédicaces à Anne de Bretagne: éloges d'une reine » dans *Études françaises*, vol. 47 n° 3, 2011, p. 29-54.

Cassard, Jean-Christophe, « Un historien au travail : Pierre Le Baud », dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n°62, 1985, p. 67-95.

Gier, Albert « L'histoire du roi Arthur dans les *Chroniques des Bretons* de Pierre Le Baud », *Travaux de linguistique et de littérature*, n°22, 1984, p. 275-287.

Le Mouel, Guy, « Généalogies des tres anciens roys, ducs et princes qui, au temps passé, ont régy et gouverné la royalle principauté de Bretagne », dans *Bulletin de la société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient*, n°36, 2007-2008

Kerhervé, Jean « La généalogie des rois, ducs et princes de Bretagne, par Pierre Le Baud », dans *Bretagne et pays celtiques. Mélanges offerts à Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc-Rennes, 1992, p. 519-560.

Quaghebeur, Joëlle, « Pierre Le Baud : écrire le passé pour conjurer l'avenir ? », *Images du Moyen Âge*, éd. Isabelle Durand-Le Guern, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 23-33.

ANALYSES SUR LA BRETAGNE

Toute l'histoire de la Bretagne : des origines à la fin du XX^e siècle, sous la direction de Jean-Christophe Cassar et Jean-Jacques Monnier, Morlaix, Skol Vreizh, 2003

Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne, sous la direction de Jean Balcou et Yves Le Gallo, tome I, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1897.

Fleuriot, Léon, *Les origines de la Bretagne*, Paris, Payot, 1980

La Borderie, Arthur de, *Histoire de la Bretagne*, Rennes, Plihon et Hommay éditeurs, Tome I (1905), tome II (1908), tome III (1909), tome IV (1911)

Dom Lobineau, Guy-Alexis, *Histoire de Bretagne*, Paris, Veuve de F. Muguet éditeur, 1707

Manger, Michel, *Bretagne chatoyante*, Rennes, éditions Apogée, 2002

Dom Morice, Pierre-Hyacinthe, *Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 2 volumes, 1742-1746

Dom Morice, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, tome II, Paris, 1744, p.133-172

Thibault, Pascale, *Les manuscrits de la collection d'Anne de Bretagne*, les Amis de la bibliothèque de Blois, 1991

ANALYSES SUR LE GENRE DE LA CHRONIQUE

Chronique et l'histoire au Moyen Age, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1986

Chroniqueurs et historiens de la Bretagne, du Moyen âge au milieu du XX^e siècle, sous la direction de Noël-Yves Tonnerre, Rennes, Presses universitaires, 2001

Métier d'historien au Moyen âge : études sur l'historiographie médiévale, sous la direction de Bernard Guénée, Paris, Publications de la Sorbonne, 1977

Débidour Antonin, *Les chroniqueurs*, Genève, Slatkine, 1980

Gautier, Alban, *Arthur*, Paris, Ellipse poche, 2013

Guénée, Bernard, « Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Age », dans *Annales, Economies, sociétés, Civilisations*, n°4, 1973, p.997-1016

Guénée, Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier-Montaigne, 1980

Kerhervé, Jean, « Aux origines d'un sentiment national. Les chroniqueurs bretons de la fin du Moyen Age », dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, n° 108, 1980, p. 165-206.

Philippe, Dominique, « L'élaboration d'une méthode historique : la chronique bretonne aux XIVe et XVe siècles » dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 104, n°2, 1997, p.47 à 58

Zink, Michel, *Littérature française du Moyen Age*, Paris, PUF, 1992, p.173 à 195

HISTOIRES, CHRONIQUES, MEMOIRES

Anciennes histoires des Romains [Les faits des Romains], Paris, BNF, fr. 64 (f.234r à 426v)

Bataille des trente, Paris, BNF, fr. 1555 (f.50v à 58v)

Chronicon briocense : Chronique de Saint-Brieuc (chapitres I à CIX), éd. Gwenaël Le Duc et Claude Sterckx, Paris, Klincksieck, 1972

Chronique de Nantes, éd. René Merlet, Paris, Picard éditeurs, 1896

Chroniques de Saint-Denis, Paris, Bibliothèque interuniversitaire Saint-Genève, ms.782

Chronique du Mont Saint-Michel, éd. Siméon Luce, Paris, Firmin Didot, 1879, tome I
Grandes chroniques de France, selon que elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France, éd. Paulin Paris, Paris, Techener, 1836-1838 (6 tomes)

Grandes chroniques de France, Paris, BNF, fr. 2813

Grandes chroniques de France, règnes de Charles IV le Bel et Philippe VI de Valois, éd. Jules Viard, Paris, Champion, 1937

Grandes chroniques de France, règnes de Jean II et Charles V, éd. R. Delachenal, Paris, Renouard, 1910

Fleurs des chroniques, Paris, BNF, NAF 1409

Journal d'un bourgeois de Paris, éd. Colette Beaune, Paris, Lettres gothiques, 1990

Bède le Vénérable, *Histoire ecclésiastique du peuple anglais*, éd. Olivier Szerwiniak, Florence Gourgne et Jacques Elfassi, Paris, Les Belles Lettres, 1999 (2 tomes)

Bertrand d'Argentré, *L'Histoire de Bretagne, des rois, ducs, comtes et princes d'icelle*, Rennes, 1568

Boccace, Jean, *De la généalogie des dieux païens*, Paris, BNF, Rés. J-845

Boccace, Jean, *Des cas et ruyne des nobles hommes et femmes malheureux*, Livre I, traduction de Laurent de Premierfait, Paris, BNF, fr.128

Bouchart, Alain, *Grandes croniques de Bretagne*, éd. Marie-Louise Auger, Paris, CNRS, tome I (1986), tome II (1987), toman III (1998)

Christine de Pizan, *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*, éd. Joël Blanchard, Paris, Pocket, 2013

Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, éd. E. Charrière, Paris, Firmin Didot, 1839 (2 tomes)

Eginhard, *Vie de Charlemagne*, éd. Louis Halphen, Paris, Les Belles Lettres, 1947

Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, éd. L.Douët-d'Arcq, Paris, Mme veuve Jean Renouard éditeur, 1857-1862 (6 tomes)

Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, tome I, éd. Emile Grapin, Paris, Picard éditeur, 1905

Faral, Edmond, *La légende arthurienne, études et documents*, Paris, Champion, 1993 (3 tomes)

Flavius Josèphe, *Les Antiquités juives*, tome I, éd. Etienne Nodet, Paris, éditions du Cerf, 1990

Froissart, Jean, *Chroniques*, livres I et II, éd. Peter F. Ainsworth et George T. Diller, Paris, Lettres Gothiques, 2001

Froissart, Jean, *Chroniques*, livres III et IV, éd. Peter F. Ainsworth et Alberto Varvaro, Paris, Lettres gothiques, 2004

Froissart, Jean, *Chroniques*, tome IV, Genève, Droz, 1993

Geoffroy de Montmouth, *Histoire des rois de Bretagne*, éd. Laurence Mathey-Maille, Paris, Les Belles Lettres, 1992,

Gildas le Sage, *Vies et œuvres*, éd. Christiane M.J. Kerboul-Vilhon, Sautron, Éd. du Pontig, 1997

Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, éd. Robert Latouche, Paris, Belles Lettres, 1996,

Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne*, éd. Le Vavas seur, Paris, Renouard libraire, 1890

Guillaume de Jumieges, *Geste des ducs de Normandie*, éd. M. Guizot, dans *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, Brière librairie, 1826

Guillaume de Malmesbury, *De gestis Regum anglorum*, livre III, éd. William Stubbs, London, Eyre and Spottiswoode printers, 1889

Guillaume de la Penne, *Geste des Bretons en Italie sous le Pontificat de Grégoire XII*, dans Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, tome II, Paris, 1744, p.133 à 172

Guillaume de Poitiers, *Vie de Guillaume le Conquérant*, éd. M. Guizot, dans *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, Brière librairie, 1826

Guillaume de Saint-André, *Le bon Jehan, duc de Bretagne*, publié dans *Chronique de Bertrand Du Guesclin* de Cuvelier, tome II, éd. E. Charrière, Paris, Firmin Didot, 1839, p.427 à 560

Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967, tome II, p.294 à 298

Jean le Bel, *Chronique*, éd. Jules Viard et Eugène Deprez, Paris, Société de l'Histoire de France, 1904 (2 tomes)

Jean de Joinville, *Vie de Saint-Louis*, éd. Jacques Monfrin, Paris, Dunod, 1995

Jean de Roye, *Chronique scandaleuse* (tome 1, 1460-1483), éd. Bernard de Mandrot, Paris, librairie Renouard, 1894

Jean de Saint-Paul, *Chronique de Bretagne*, éd. Arthur de La Borderie, Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1881

Jean de Venette, *Chronique*, éd. Colette Beaune, Paris, Lettres gothiques, 2011

Jules César, *La guerre des Gaules*, livres V-VIII, Paris, Les Belles Lettres, 1981

Mathieu d'Escouchy, *Chronique*, éd. Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, Librairie Veuve Renouard, 1863-1864

Orderic Vital, *Histoire de Normandie, Tome III*, dans *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. M. Guizot, Caen, Macel librairie, 1826

Olivier de La Marche, *Mémoires*, éd. Henri Beauné et J. d'Arbaumont, Paris, librairie Renouard, 1883

Orose, Paul, *Histoires contre les païens*, livre VI, éd. M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, Les Belles Lettres, 1991-1992,

Orronville dit Cabaret, *La chronique du bon duc Loÿs de Bourbon*, éd. A.M. Chazaud, Paris, Renouard libraire, 1876

Paris, Mathieu, *Grande Chronique*, tome I, éd. A. Huillard-Brérolles, Paris, Paulin libraire, 1840

Philippe de Comynes, *Mémoires*, éd. Joël Blanchard, Paris, Lettres gothiques, 2001

Philippe de Novare, *Mémoires*, éd. Charles Alfred Kohler, Paris, Honoré Champion, 1970

Robert de Clari, *La conquête de Constantinople*, éd. Jean Dufournet, Paris, Champion Classiques, 2004

Geoffroy de Villehardouin, *La conquête de Constantinople*, éd. Jean Dufournet, Paris, Garnier-Flammarion, 2004

Vincent de Beauvois, *Miroir Historial*, traduit en français par Jean de Vignay, Paris, BNF, fr. 15939

Wavrin, Jean de, *Recueil de Croniques et anchiennes istoires de la Grant Bertaigne*, tome I, éd. William Hardy, Londres, Longman, Roberts and Green, 1864

Wavrin, Jean de, *Recueil de Croniques et anchiennes istoires de la Grant Bertaigne*, volume I, Paris, BNF, fr. 2807

CHANSONS ET ROMANS

Baudouin de Flandres, éd. Elisabeth Pinto-Mathieu, Paris, Lettres gothiques, 2011

Chanson d'Aspremont, éd. Louis Brandin, Paris, Champion, 1923

Chanson de Roland, éd. Gérard Moignet, Paris, Bordas, 1985

Chanson de la croisade albigeoise, éd. Henri Gougaud, Paris, Lettres gothiques, 1989

Gormont et Isembart, éd. Alphonse Bayot, Paris, Champion, 1969

Mystère du siège d'Orléans, éd. Gérard Gros, Paris, Lettres gothiques, 2002

Roman d'Aquin ou la conquête de la Bretagne par le roy Charlemagne, éd. F. Jouon des Longrais,

Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1880

Roman d'Eneas, éd. Aimé Petit, Paris, Lettres gothiques, 1997

Roman de Thèbes, éd. Guy Renaud de Lage, Paris, Champion, 2002

Benoît de Sainte-Maure, *Roman de Troie*, éd. Emmanuèle Baumgartner et Françoise Viellard, Paris, Lettres gothiques, 1998

Marie de France, *Lais*, Paris, Lettres Gothiques, 1990

Meschinot, Jean, *Les Lunettes des princes*, éd. Christine Martineau-Genieys, Genève, Droz, 1972

Virgile, *Eneide*, éd. Jacques Perret, Paris, Gallimard, 1991 (4^{ème} édition)

Wace, Robert, *Roman de Brut*, éd. par Ivor Arnold, Paris, Société des anciens textes français, tome I (1938) et tome II (1940)

Wace, Robert, *Roman de Rou*, éd. Frédéric Pluquet, Rouen, Edouard frère éditeur, tomes I et II (1827)

REMERCIEMENTS

Je remercie tout particulièrement Mme Elisabeth Pinto-Mathieu, professeur des Universités, dont les précieux conseils tout au long de ces quatre années m'ont permis de mener à bien mes travaux de recherche.

Je remercie également M. Jean-Edouard Gautier, conservateur de la Bibliothèque municipale d'Angers, pour sa disponibilité et la gentillesse avec laquelle il m'a toujours accueillie quand la consultation du manuscrit 941 m'était nécessaire.

Je remercie enfin mes parents, mon époux et mes enfants pour leur patience et leur soutien indéfectibles.

Que toutes ces personnes trouvent ici l'expression de ma gratitude.

Thèse de Doctorat

Karine GREGOIRE, ép. ABELARD

Edition scientifique des *Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne* de Pierre Le Baud, d'après le manuscrit 941 conservé à la Bibliothèque municipale d'Angers.

Scientific edition of "Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne" by Pierre Le Baud, from the manuscript 941 found in the Bibliothèque municipale d'Angers.

Résumé

La première version des *Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne* a été rédigée par Pierre Le Baud sur commande de Jean de Châteaugiron, seigneur de Derval, et est achevée en 1480. Deux manuscrits nous sont parvenus de cette rédaction : l'original conservé à la Bibliothèque nationale de France (ms fr.8266) a été édité partiellement en 1907 par Charles de La Lande de Calan, alors que le deuxième, appartenant à la Bibliothèque municipale d'Angers (ms. 941) et copie du premier, n'a jamais fait l'objet d'une transcription.

Cette édition transcrit le manuscrit 941 dans sa totalité, c'est-à-dire les trois livres rédigés sur 406 folios. Cette transcription analyse également la méthode de compilation du chroniqueur, les particularités linguistiques du copiste et les variantes par rapport au manuscrit 8266 de la Bibliothèque nationale de France. Un glossaire ainsi que des index des personnes, des lieux et des sources permettent d'éclairer les aspects historiques, géographiques et culturels présents dans cet ouvrage.

Mots clés

Littérature médiévale
Chronique et histoire
Bretagne, Grande-Bretagne, France
Guerre de cent ans
Guerre de succession de Bretagne

Abstract

The first version of "Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne" was ordered by Jean de Châteaugiron, lord of Derval, and Pierre Le Baud finished writing it in 1480. Only two manuscripts reached us: the original, preserved at the Bibliothèque nationale de France (ms fr.8266), was partially edited in 1907 by Charles de La Lande de Calan, whereas the second, which can be found at the Bibliothèque municipale d'Angers and is a copy of the first, was never transcribed.

This edition transcribes the manuscript 941 in its entirety, meaning all the three books written on over 406 folios. This transcription also analyses the method the chronicler used to compile the text, the linguistic characteristics of the scribe and the differences with the manuscript 8266 of the Bibliothèque nationale de France. A glossary, as well as an index of persons, an index of locations and an index of sources, will also enlighten the historical, geographical and cultural aspects of this publication.

Key Words

Medieval literature
Chronicle and history
Brittany, Great Britain, France
The Hundred Years War
War of the Breton Succession